3 1761 11650639 5


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761116506395

CA1
YC2
-2007
A57

130

Governu
Publica

LIBRARY
JUL 14 2010
Universit



Third Session
Fortieth Parliament, 2010

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Special Senate Committee on

Anti-terrorism

Chair:
The Honourable HUGH SEGAL

Thursday, May 13, 2010
Monday, May 31, 2010

Issue No. 1

Organization meeting

and

First meeting on:

The study on matters relating to anti-terrorism

INCLUDING:
THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE
(Rule 104 — Expenses incurred by the committee during the Second Session of the Thirty-ninth Parliament)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Troisième session de la quarantième législature, 2010

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial spécial sur l'

Antiterrorisme

Président :
L'honorable HUGH SEGAL

Le jeudi 13 mars 2010
Le lundi 31 mai 2010

Fascicule n° 1

Réunion d'organisation

et

Première réunion concernant :

L'étude sur les questions relatives à l'antiterrorisme

Y COMPRIS :
LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ
(L'article 104 du Règlement — Dépenses encourues par le comité au cours de la deuxième session de la trente-neuvième législature)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

48191-48213

THE SPECIAL SENATE COMMITEE
ON ANTI-TERRORISM

The Honourable Hugh Segal, *Chair*

The Honourable Serge Joyal, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Cowan
(or Tardif)
Furey
Jaffer
* LeBreton, P.C.
(or Comeau)
Marshall
Nolin
Smith, P.C.
Tkachuk
Wallin

* Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL
SUR L'ANTITERRORISME

Président : L'honorable Hugh Segal

Vice-président : L'honorable Serge Joyal, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

* Cowan
(ou Tardif)
Furey
Jaffer
* LeBreton, C.P.
(ou Comeau)
Marshall
Nolin
Smith, C.P.
Tkachuk
Wallin

* Membres d'office

(Quorum 4)

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, May 27, 2010:

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Di Nino:

That the Special Senate Committee on Anti-terrorism be authorized to examine and report on matters relating to anti-terrorism.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat*, le jeudi 27 mai 2010 :

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyée par l'honorable sénateur Di Nino,

Que le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme soit autorisé à examiner les questions relatives à l'antiterrorisme et à en faire rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, May 13, 2010
(1)

[*English*]

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met at 11:02 a.m. this day, in room 705, Victoria Building, for the purpose of holding its organization meeting, pursuant to rule 88.

Members of the committee present: The Honourable Senators Furey, Jaffer, Joyal, P.C., Marshall, Nolin, Segal, Smith, P.C., Tkachuk and Wallin (9).

In attendance: Dominique Valiquet, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The clerk of the committee presided over the election of the chair.

The Honourable Senator Furey moved:

That the Honourable Senator Segal do take the chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Segal took the chair.

The Honourable Senator Segal moved:

That the Honourable Senator Joyal, P.C., be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Wallin moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Marshall moved:

That the committee publish its proceedings; and

That the chair be authorized to set the number of printed copies to meet demand.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Tkachuk moved:

That, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the publication of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

The question being put on the motion, it was adopted.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 13 mai 2010
(1)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 11 h 2, dans la salle 705 de l'édifice Victoria, pour tenir sa séance d'organisation, conformément à l'article 88 du Règlement.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Furey, Jaffer, Joyal, C.P., Marshall, Nolin, Segal, Smith, C.P., Tkachuk et Wallin (9).

Également présent : Dominique Valiquet, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

La greffière du comité préside à l'élection à la présidence.

L'honorable sénateur Furey propose :

Que l'honorable sénateur Segal soit élu président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Segal occupe le fauteuil.

L'honorable sénateur Segal propose :

Que l'honorable sénateur Joyal, C.P., soit élu vice-président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Wallin propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose du président, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Marshall propose :

Que le comité fasse publier ses délibérations; et

Que le président soit autorisé à déterminer le nombre d'exemplaires à imprimer pour répondre à la demande.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Tkachuk propose :

Que, conformément à l'article 89 du Règlement, le président soit autorisé à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Wallin moved:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Joyal, P.C., moved:

That, pursuant to section 7, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee;

That, pursuant to section 8, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Wallin moved:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Furey moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

1) determine whether any member of the committee is on "official business" for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and

2) consider any member of the committee to be on "official business" if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and

That the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

The question being put on the motion, it was adopted.

L'honorable sénateur Wallin propose :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services des experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que le président, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Joyal, C.P., propose :

Que, conformément à l'article 7, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager des fonds du comité soit accordée individuellement au président, au vice-président et à la greffière du comité;

Que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit accordée individuellement au président, au vice-président et à la greffière du comité; et

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit accordée conjointement au président et au vice-président.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Wallin propose :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Furey propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et

2) considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité; et

Que le sous-comité fasse rapport, à la première occasion, de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Marshall moved:

That, pursuant to the Senate guidelines for witnesses expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Wallin moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to direct communications officer(s) assigned to the committee in the development of communications plans where appropriate and to request the services of the Senate Communications Directorate for the purposes of their development and implementation; and

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow coverage by electronic media of the committee's public proceedings with the least possible disruption of its proceedings, at its discretion.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Joyal, P.C., moved:

That each committee member be allowed to have one staff person present at in camera meetings, unless there is a decision for a particular meeting to exclude all staff.

The question being put on the motion, it was adopted.

The committee discussed meeting on Mondays from 1:00 to 3:00 p.m.

The chair made a statement indicating that the Subcommittee on Agenda and Procedure would report back to the committee with a proposed agenda.

At 11:20 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, May 31, 2010
(2)

[*English*]

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met at 1:00 p.m. this day, in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Hugh Segal, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Furey, Jaffer, Joyal, P.C., Marshall, Segal, Smith, P.C., Tkachuk and Wallin (8).

L'honorable sénateur Marshall propose :

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat concernant les frais de déplacement des témoins, le comité rembourse les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin par organisme, après qu'une demande de remboursement aura été présentée, mais que le président soit autorisé à permettre le remboursement de dépenses à un deuxième témoin de ce même organisme en cas de circonstances exceptionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Wallin propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à diriger, au besoin, les agents de communications affectés au comité dans l'élaboration des plans de communications et à demander l'appui de la Direction des communications du Sénat aux fins de la préparation et de la mise en œuvre de ces plans; et

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre la diffusion des délibérations publiques du comité par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux et à sa discrétion.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Joyal, C.P., propose :

Que chaque membre du comité soit autorisé à être accompagné d'un membre de son personnel aux séances à huis clos, à moins qu'il en ait été décidé autrement pour une réunion en particulier.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les membres du comité discutent de la possibilité de se réunir les lundis, de 13 heures à 15 heures.

Le président indique que le Sous-comité du programme et de la procédure soumettra au comité un projet de calendrier.

À 11 h 20, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 31 mai 2010
(2)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 heures, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Hugh Segal (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Furey, Jaffer, Joyal, C.P., Marshall, Segal, Smith, C.P., Tkachuk et Wallin (8).

In attendance: Dominique Valiquet and Jennifer Bird, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Elizabeth Laforest, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 27, 2010, the committee began its examination on matters relating to anti-terrorism.

WITNESSES:

Canadian Security Intelligence Service:

Charles Bisson, Deputy Director, Operations.

Integrated Threat Assessment Centre:

Monik Beauregard, Director.

Royal Canadian Mounted Police:

Assistant Commissioner Gilles Michaud, National Security Criminal Investigations.

National Defence:

Linda Goldthorp, Director General, Director General Intelligence Production.

The chair made an opening statement.

Mr. Bisson, Ms. Beauregard, Mr. Michaud and Ms. Goldthorp each made a statement and answered questions.

At 3:10 p.m., the meeting was suspended.

At 3:13 p.m., the meeting resumed.

The Honourable Senator Joyal moved:

That the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 104.

The question being put on the motion, it was adopted.

The committee discussed future business.

At 3:25 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Également présents : Dominique Valiquet et Jennifer Bird, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Elizabeth Laforest, agente de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 mai 2010, le comité entreprend son étude sur les questions relatives à l'antiterrorisme.

TÉMOINS :

Service canadien du renseignement de sécurité :

Charles Bisson, sous-directeur, Opérations.

Centre intégré d'évaluation des menaces :

Monik Beauregard, directrice.

Gendarmerie royale du Canada :

Commissaire adjoint Gilles Michaud, Enquêtes criminelles relatives à la sécurité nationale.

Défense nationale :

Linda Goldthorp, directrice générale, Direction générale de production de renseignements.

Le président ouvre la séance.

M. Bisson, Mme Beauregard, M. Michaud et Mme Goldthorp font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 15 h 10, la séance est suspendue.

À 15 h 13, la séance reprend.

L'honorable sénateur Joyal propose :

Que le comité adopte l'ébauche du premier rapport, préparé conformément à l'article 104 du Règlement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le comité discute de ses travaux futurs.

À 15 h 25, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Barbara Reynolds

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, June 1, 2010

The Special Senate Committee on Anti-terrorism has the honour to table its

FIRST REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate to consider any matters relating to anti-terrorism, reports, pursuant to Rule 104, that the expenses incurred by the committee during the Second Session of the Thirty-ninth Parliament are as follows:

Professional and Other Services	$ 3,198
Transport and Communications	0
Other Expenditures	0
Witness Expenses	9,132
Total	**$ 12,330**

During the session, your committee held 11 meetings, during which it received evidence from 47 witnesses. A total of 27.3 hours was spent in meetings.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 1er juin 2010

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses afin d'étudier toutes questions relatives à l'antiterrorisme, rapporte, en vertu de l'article 104 du Règlement, qu'il a engagé les dépenses suivantes au cours de la deuxième session de la trente-neuvième législature :

Services professionnels et autres	3 198 $
Transports et communications	0
Autres dépenses	0
Dépenses des témoins	9 132
Total	**12 330 $**

Au cours de la session, votre comité s'est réuni à 11 reprises, pour un total de 27,3 heures, et a entendu les témoignages de 47 témoins.

Respectueusement soumis,

Le président,

HUGH SEGAL

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, May 13, 2010

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met this day at 11:02 a.m., pursuant to rule 88 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[*English*]

Barbara Reynolds, Clerk of the Committee: Honourable senators, there is a quorum. As the clerk of your committee, it is my duty to preside over the election of the chair. I am ready to receive a motion to that effect. Are there nominations?

Senator Furey: It is with great pleasure that I nominate Senator Segal as chair of the committee.

Senator Joyal: I move that the nominations be closed.

Ms. Reynolds: It is moved by the Honourable Senator Furey that the Honourable Senator Segal do take the chair of this committee. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Ms. Reynolds: I declare the motion carried. I invite the Honourable Senator Segal to take the chair.

Senator Hugh Segal *(Chair)* in the chair.

The Chair: Thank you. I am delighted and honoured to be of service to the committee and the work that we will do for the country collectively and in the national interest. If I may, I will proceed with motion 2 on the agenda for the election of a deputy chair. I move that the Honourable Senator Joyal be deputy chair of this committee. I move that we close nominations. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Mr. Deputy Chair, congratulations.

Senator Joyal: Thank you, Mr. Chair.

The Chair: I hope it is not to be too heavy a burden to carry.

Senator Joyal: With you in the chair, it will be light.

Senator Wallin: Who will keep you in line?

The Chair: Motion 3 is that the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and that the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings. Do I have a mover of the motion?

Senator Wallin: I so move.

The Chair: It is moved by Senator Wallin. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 13 mai 2010

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 11 h 2, conformément à l'article 88 du *Règlement du Sénat*, pour organiser ses travaux.

[*Traduction*]

Barbara Reynolds, greffière du comité : Mesdames et messieurs les sénateurs, nous avons le quorum. Il m'appartient en tant que greffière de votre comité de procéder à l'élection du président. Je suis prête à accueillir les motions à cet effet. Y a-t-il des propositions?

Le sénateur Furey : C'est avec grand plaisir que je propose que le sénateur Segal soit élu président du comité.

Le sénateur Joyal : Je propose de clore les propositions.

Mme Reynolds : Il est proposé par l'honorable sénateur Furey que l'honorable sénateur Segal soit élu président du comité. Vous plaît-il, mesdames et messieurs les sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

Mme Reynolds : Je déclare la motion adoptée. J'invite l'honorable sénateur Segal à prendre place au fauteuil.

Le sénateur Hugh Segal *(président)* occupe le fauteuil.

Le président : Merci. Je suis ravi et honoré de rendre service au comité et de contribuer au travail que nous accomplirons ensemble pour le pays et dans l'intérêt national. Si vous me le permettez, je vais aborder le deuxième point à l'ordre du jour et procéder à l'élection du vice-président. Je propose que l'honorable sénateur Joyal soit élu vice-président du comité. Je propose de clore les propositions. Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

Le président : Tous ceux qui sont contre? Monsieur le vice-président, félicitations.

Le sénateur Joyal : Merci, monsieur le président.

Le président : J'espère que ce fardeau ne sera pas trop lourd à porter.

Le sénateur Joyal : Avec vous comme président, il sera léger.

Le sénateur Wallin : Qui vous disciplinera?

Le président : La troisième motion propose que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé du président, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences. Qui veut en proposer l'adoption?

Le sénateur Wallin : Je propose qu'elle soit adoptée.

Le président : Le sénateur Wallin en propose l'adoption. Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

The Chair: Contrary minded? Hearing none, I indicate as a courtesy to members that, after discussion on both sides, the designated member on the subcommittee, except for those times when he is unable to appear for whatever reason, will be Senator David Tkachuk. In the event that he is unable to be present for a meeting, we will discuss collectively who might take his place, if that is acceptable.

Motion 4 is a motion that the committee publish its proceedings; and that the chair be authorized to set the number of printed copies to meet demand.

Senator Marshall: I so move.

The Chair: It is moved by Senator Marshall. Thank you.

Motion 5 is that pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings to receive and authorize the publication of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present. Do I have a mover?

Senator Tkachuk: I so move.

The Chair: It is moved by Senator Tkachuk. Thank you.

The next motion is that the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee; that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and that the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

Senator Wallin: I so move.

The Chair: It is moved by Senator Wallin. Thank you.

Motion 7 is that, pursuant to section 7, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee; and that, pursuant to section 8, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee; and that, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

Senator Joyal: I so move.

The Chair: It is moved by Senator Joyal. Thank you.

While I do not anticipate travel to be on the agenda, motion 8 is pro forma in that the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

A prophylactic motion will be helpful.

Le président : Quelqu'un est-il contre? Puisque personne n'est contre, j'indique, par courtoisie envers les membres et après avoir consulté les deux partis, que le membre désigné du sous-comité sera le sénateur David Tkachuk, sauf quand il ne sera pas en mesure de comparaître pour une raison ou une autre. S'il ne peut pas assister à une séance, nous déciderons ensemble de la personne qui prendra sa place, si cela vous convient.

La quatrième motion propose que le comité fasse imprimer ses délibérations; et que la présidence soit autorisée à fixer le nombre d'exemplaires en fonction des besoins.

Le sénateur Marshall : Je propose qu'elle soit adoptée.

Le président : Le sénateur Marshall en propose l'adoption. Merci.

La cinquième motion propose que, conformément à l'article 89, la présidence soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents. Qui veut en proposer l'adoption?

Le sénateur Tkachuk : Je propose qu'elle soit adoptée.

Le président : Le sénateur Tkachuk en propose l'adoption. Merci.

La prochaine motion propose que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité; que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; que la présidence, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapports

Le sénateur Wallin : Je propose qu'elle soit adoptée.

Le président : Le sénateur Wallin en propose l'adoption. Merci.

La septième motion propose que, conformément à l'article 7, chapitre 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager des fonds du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et à la greffière du comité; que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et à la greffière du comité; et que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit conférée conjointement au président et au vice-président.

Le sénateur Joyal : Je propose qu'elle soit adoptée.

Le président : Le sénateur Joyal en propose l'adoption. Merci.

Bien que je ne prévoie aucun voyage, la huitième motion propose, pour la forme, que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

Qui veut proposer l'adoption de cette motion prophylactique?

Senator Wallin: I so move.

The Chair: It is moved by Senator Wallin. Thank you.

[*Translation*]

Motion 9: That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to: 1) determine whether any member of the committee is on "official business" for the purpose of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and 2) consider any member of the committee to be on "official business" if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and that the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

[*English*]

Do I have a mover?

Senator Furey: I so move.

The Chair: It is moved by Senator Furey. Thank you.

Motion 10 is that, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

Senator Marshall: I so move.

The Chair: It is moved by Senator Marshall. Thank you.

Motion 11 is that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to direct communications officers assigned to the committee in the development of a communications plans where appropriate and to request the services of the Senate Communications Directorate for the purposes of their development and implementation; and

[*Translation*]

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow coverage by electronic media of the committee's public proceedings with the least possible disruption of its proceedings, at its discretion.

[*English*]

Senator Wallin: I so move.

The Chair: Thank you. We may in fact on occasion have to go in camera, but I think it would be good that we designate individual staff members who we may wish to be present for those in camera and other meetings. I would like to put before colleagues a motion that I understand to be quite traditional, that

Le sénateur Wallin : Je propose qu'elle soit adoptée.

Le président : Le sénateur Wallin en propose l'adoption. Merci.

[*Français*]

La motion numéro neuf : Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à : 1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présidence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et 2) considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité; et que le sous-comité fasse rapport à la première occasion de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

[*Traduction*]

Qui veut en proposer l'adoption?

Le sénateur Furey : Je propose qu'elle soit adoptée.

Le président : Le sénateur Furey en propose l'adoption. Merci.

La dizième motion propose que, conformément aux lignes directrices du Sénat gouvernant les frais de déplacement des témoins, le comité puisse rembourser les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin par organisme, après qu'une demande de remboursement aura été présentée, mais que la présidence soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses à un deuxième témoin de ce même organisme en cas de circonstances exceptionnelles.

Le sénateur Marshall : Je propose qu'elle soit adoptée.

Le président : Le sénateur Marshall en propose l'adoption. Merci.

La onzième motion propose que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à diriger au besoin les agents de communications affectés au comité dans l'élaboration des plans de communications et à demander l'appui de la Direction des communications du Sénat aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces plans; et

[*Français*]

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé de permettre, à sa discrétion, la diffusion des délibérations publiques du comité par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux.

[*Traduction*]

Le sénateur Wallin : Je propose qu'elle soit adoptée.

Le président : Merci. En fait, il se peut que nous devions à l'occasion poursuivre nos travaux à huis clos, mais je pense qu'il serait bon que nous désignions certains membres du personnel qui pourraient souhaiter assister aux séances à huis clos ou à d'autres séances. J'aimerais vous présenter, chers collègues, une motion

each committee member be allowed to have one staff person present at in camera meetings, unless there is a decision for a particular meeting to exclude all staff.

Senator Joyal: So moved.

The Chair: Thank you, Senator Joyal.

I would like to have a brief discussion, colleagues, on motion 12, which is the time slot for regular meetings. There was some discussion back and forth between both sides about trying to do something on Tuesday mornings, and I think the conflicts that members around the table have with other committees on Tuesday mornings may make that problematic. The suggestion that appears to emerge in a consensual way is that we go to the schedule that was so well shepherded by our distinguished former chair, Senator Smith, which had us meeting on Mondays at 1 o'clock. That would allow those who serve on the Standing Senate Committee on National Security and Defence to have a day that began at one o'clock and continued until four o'clock, on some matters not necessarily unrelated one from the other. That would give us an opportunity for a solid, three-hour hearing for testimony and whatever else might be necessary.

Senator Wallin: It is quite complicated because our meetings in the Defence Committee do start at four o'clock. However, there is preparation work with my own team, the Library of Parliament and the clerk.

The Chair: Would colleagues be happier with a twelve o'clock meeting? Senator Tkachuk would not.

Senator Tkachuk: My plane arrives around twelve o'clock, so I could just get here for one o'clock. If we go from one o'clock to three o'clock, that is a two-hour slot.

The Chair: Are we comfortable with Monday from one o'clock to three o'clock?

Senator Smith: Were any other options explored?

The Chair: We tried Thursday mornings. Because of caucus, Wednesday mornings was off the list. We could not find any circumstance where less than 40 per cent of the committee on both sides had a direct conflict because of committee overlaps.

Senator Wallin: Are both 8:30 and 10:30 on Thursday conflicted?

The Chair: Yes, because people here are on the National Finance Committee, which start at ten o'clock.

Senator Joyal: The Legal Committee is at 10:30 on Thursday.

Senator Wallin: Who has 8:30 on Thursdays?

Senator Furey: The Internal Committee.

Senator Wallin: Therefore, midnight Tuesday, is it, then?

The Chair: That would either improve, or not, our hearings.

qui est très habituelle, d'après ce que j'ai cru comprendre, et qui propose que chaque membre du comité soit autorisé à avoir un membre du personnel présent aux séances à huis clos, à moins qu'il n'ait été décidé, pour une séance en particulier, d'exclure l'ensemble du personnel.

Le sénateur Joyal : Je propose qu'elle soit adoptée.

Le président : Merci, sénateur Joyal.

Chers collègues, j'aimerais que nous discutions brièvement de la douzième motion qui porte sur l'horaire des séances régulières. Les libéraux et les conservateurs ont discuté de la possibilité de se rencontrer les mardis matin, mais je pense que cela entre en conflit avec d'autres séances de comité auxquelles les membres assis à la table doivent assister. La suggestion à laquelle les deux côtés semblent être arrivés par consensus est que nous reprenions le créneau que notre ancien président, le distingué sénateur Smith, avait si bien géré, c'est-à-dire les lundis, à 13 heures. Cela permettrait à ceux d'entre nous qui siègent au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense de commencer ce jour-là à 13 heures et de travailler jusqu'à 16 heures sur des questions qui ne sont pas nécessairement indépendantes les unes des autres. Ainsi, nous disposerions de trois heures complètes pour entendre des témoignages ou pour toute autre activité qui pourrait être nécessaire.

Le sénateur Wallin : Cela serait plutôt compliqué, car, bien que les séances du Comité de la défense commencent effectivement à 16 heures, je dois me préparer à la rencontre avec mon équipe, la Bibliothèque du Parlement et le greffier.

Le président : Préféreriez-vous que la séance commence à midi? Cette idée ne plaît pas au sénateur Tkachuk.

Le sénateur Tkachuk : Mon vol arrive vers midi. Je ne pourrais donc pas être là avant 13 heures. Si nous siégeons de 13 heures à 15 heures, cela nous donnera deux heures.

Le président : Est-ce que le lundi de 13 heures à 15 heures convient aux membres?

Le sénateur Smith : Avez-vous envisagé d'autres possibilités?

Le président : Nous avons essayé les jeudis matin, et les mercredis matin sont exclus en raison du caucus. Nous n'avons pas réussi à trouver aucun autre moment dans la semaine où moins de 40 p. 100 des membres des deux côtés avaient des conflits d'horaire avec d'autres comités.

Le sénateur Wallin : Est-ce que les créneaux de 8 h 30 et de 10 h 30, le jeudi, sont tous deux problématiques?

Le président : Oui, parce que certains de nos membres siègent au Comité des finances nationales qui commence à 10 heures.

Le sénateur Joyal : Le Comité des affaires juridiques siège à 10 h 30 le jeudi.

Le sénateur Wallin : Qui siège à 8 h 30, le jeudi?

Le sénateur Furey : Le Comité de la régie interne.

Le sénateur Wallin : Le mardi à minuit, alors?

Le président : Cela pourrait améliorer nos audiences, ou les envenimer.

Senator Joyal: It would shorten them.

The Chair: It would shorten them, and you might get more frankness.

Senator Smith: What time do you wrap up in the Defence Committee?

Senator Wallin: We always do steering committee afterwards. It is probably seven o'clock on a good day, 7:30 if there are issues.

The Chair: Do you mean Monday evenings?

Senator Furey: I think one o'clock to three o'clock is fine.

Senator Tkachuk: I am good with that. If we have to meet longer by 15 minutes or 20 minutes for a special occasion, we can sort it out. If we have a one o'clock to three o'clock time slot, I think everyone here can organize their time for that.

The Chair: If we are comfortable with that, then let us record that, clerk, in that respect.

Let me raise just some general comments. I assume we will try to arrange a meeting of the steering committee, perhaps by telephone, between now and when the Senate returns, to talk about proposals for agenda and witnesses, which we would then bring to the whole committee for discussion. We do not have, as we speak, legislation to consider. There is a bill in the Senate, and it has been adjourned by the other side until whatever time they decide to let it advance.

Ms. Reynolds: Do you want this in camera?

The Chair: No, that is all right. There are two bills in the House of Commons that have yet to clear the House of Commons, and therefore they have yet to clear second reading in the Senate, so we do not have those to consider.

I defer here to Senator Smith, Senator Joyal and Senator Nolin, who served previously on this committee, as well as Senator Jaffer. My own instinct is that there is a context around anti-terrorism requirements in Canada that, by definition, is changing. We have seen interesting analysis of the phenomenon now in the United States and how their approach is changing, and the same with our friends in the United Kingdom and France. I assume that our authorities are having the same consideration of issues here in Canada.

Would the committee be adverse to your steering committee reflecting on one or two hearings that we might have about the context for anti-terrorism? I would have to take a motion to this effect to the Senate to get authority to do that, so I do not assume the outcome of that. However, I would not do that unless the committee thought it was worthwhile. I have had some discussions with our leadership, and they are quite supportive on our side of the proposition. We do not know when we will get the legislation, but we could have at least one or two hearings in June to set a context, from which all could benefit. I hope they

Le sénateur Joyal : Cela les écourterait.

Le président : Elles seraient plus courtes, et les gens feraient peut-être preuve d'une plus grande franchise.

Le sénateur Smith : À quelle heure le Comité de la défense finit-il?

Le sénateur Wallin : Le comité de direction siège toujours après. La séance se termine probablement à 19 heures, quand tout se passe bien, et à 19 h 30, quand il y a des problèmes à régler.

Le président : Parlez-vous des lundis soir?

Le sénateur Furey : Je pense que le créneau de 13 heures à 15 heures fonctionne.

Le sénateur Tkachuk : Cela me convient. Je suis certain que si, à l'occasion, nous avons besoin de prolonger la séance de 15 ou 20 minutes, nous pourrons régler la question. Si nous adoptons le créneau de 13 heures à 15 heures, je crois que tous les membres ici présents pourront organiser leur temps en conséquence.

Le président : Si cette décision nous convient, enregistrons-la, madame la greffière.

Permettez-moi de formuler quelques observations générales. Je présume que, d'ici le retour du Sénat, nous allons tenter d'organiser une réunion du comité de direction, par téléphone peut-être, afin de proposer un programme et des témoins, que nous présenterons ensuite au comité en vue d'en discuter. Au moment même où nous nous parlons, nous n'avons pas de mesure législative à étudier. Le Sénat a été saisi d'un projet de loi mais, en raison d'une motion d'ajournement présentée par les gens de l'autre côté, on ne peut l'étudier tant qu'ils ne décideront pas d'aller de l'avant.

Mme Reynolds : Voulez-vous que cela ait lieu à huis clos?

Le président : Non, ça va. La Chambre des communes a été saisie de deux projets de loi qui n'ont pas encore été adoptés et qui, par conséquent, n'ont pas encore franchi l'étape de la deuxième lecture au Sénat. Donc, nous n'avons pas besoin de les prendre en considération.

Je m'en remets maintenant aux sénateurs Smith, Joyal et Nolin qui ont déjà siégé au comité, ainsi qu'au sénateur Jaffer. Mon instinct me dit que, par définition, le contexte entourant les exigences canadiennes en matière de lutte contre le terrorisme évolue à l'heure actuelle. Nous avons constaté que le phénomène avait fait l'objet d'une analyse intéressante aux États-Unis et que leur approche changeait, et c'est aussi le cas de nos amis du Royaume-Uni et de la France. Je suppose que nos instances ici, au Canada, envisagent les problèmes de la même manière.

Le comité s'opposerait-il à ce que le comité de direction songe à organiser une ou deux audiences qui porteraient sur le contexte entourant la lutte contre le terrorisme? Pour pouvoir tenir ces audiences, il faudra que je présente une motion à cet effet au Sénat, et je ne peux pas prévoir quel en sera le résultat. Toutefois, je ne le ferai que si le comité pense que cela en vaut la peine. J'en ai discuté avec nos dirigeants, et ils appuient fortement notre proposition. J'ignore quand on nous renverra la mesure législative, mais nous pourrions tenir au moins une ou deux audiences en juin pour établir le contexte, ce dont tous les

will not have to be in camera, but they may have to be. That would allow us to then go forward and consider legislation, whenever it comes, on a well-informed basis. I would not want to do that unless the committee as a whole thought it was a worthwhile use of time, quite frankly.

Senator Smith: Backgrounders are always useful, so I would certainly be supportive of that. We have the context of what happened last time and where it ended. In a Supreme Court of Canada decision, a deadline was given. We met that deadline. I might say that everything that we decided and recommended was by consensus. We had to do some massaging here and there, but it was not partisan. We avoided that. I hope we will be able to do that again.

I know Senator Tkachuk is not thinking about trips much these days.

Senator Tkachuk: I was just about to say that I am on the wrong committee, I think.

Senator Nolin: You will get used to it. We will educate you.

Senator Smith: We did have a trip to Washington, and it was very useful. We spoke to the previous administration. I think speaking to the current administration might be even more enlightening, but time will tell.

Senator Joyal: As Senator Nolin will also remember, as well as Senator Jaffer, we were the first members on the committee who studied the anti-terrorist legislation in its first incarnation. Since then, the context has changed, and there is no question about that. To start our meeting with a background on where anti-terrorism expresses itself these days, or terrorism, because we are looking after terrorism more than anti-terrorism, would be helpful for the members of the committee. In the past, we have had that type of background from Canadian Security Intelligence Service, CSIS, and from other agencies, and it was helpful. I remember one meeting we had in camera that was most helpful and very frank. It would help us understand better the legislation and the context in which the legislation takes place and is expressed. I think it is a worthwhile exercise.

The Chair: Are there other comments? If not, then we can leave it at that, and I and Senator Joyal and Senator Tkachuk will take that as direction from the committee when we consider the agenda items going forward.

Is there any other business that anyone would like to raise at this time? Seeing none, I would entertain a motion for adjournment.

Senator Joyal: So moved.

The Chair: Thank you all, colleagues. I am looking forward to working with you.

membres pourraient bénéficier. J'espère que nous ne serons pas obligés de les mener à huis clos, mais il se peut que ce soit nécessaire. Cela nous permettrait d'être bien informés quand le temps viendra d'examiner la mesure législative. Pour être honnête, je ne tiens pas à entreprendre ce projet à moins que le comité dans son ensemble croie que c'est un bon usage de notre temps.

Le sénateur Smith : Les séances d'information sont toujours utiles, alors je soutiens assurément cette idée. Nous savons ce qui est advenu la dernière fois et comment cela s'est terminé. Dans l'une de ces décisions, la Cour suprême du Canada nous a imposé une échéance, et nous l'avons respectée. Je pourrais dire que toutes les décisions que nous avons prises et toutes les recommandations que nous avons formulées ont fait l'objet d'un consensus. Il a fallu que nous rajustions les choses ici et là, mais il n'y a pas eu de partisanerie. Nous avons réussi à éviter cela, et j'espère que nous serons en mesure de le faire encore une fois.

Je sais que le sénateur Tkachuk ne songe pas trop à voyager ces temps-ci.

Le sénateur Tkachuk : J'allais justement dire qu'à mon avis, je n'étais pas membre du bon comité.

Le sénateur Nolin : Vous vous habituerez. Nous allons vous instruire.

Le sénateur Smith : Nous sommes déjà allés à Washington, et cela nous a été très utile. Nous avons discuté avec l'ancienne administration, mais je crois que parler à la présente administration pourrait être encore plus instructif. Je présume que l'avenir nous le dira.

Le sénateur Joyal : Comme les sénateurs Nolin et Jaffer s'en souviendront, nous avons été les premiers membres du comité à étudier la première version de la Loi antiterroriste. Depuis, le contexte a changé, et cela ne fait aucun doute. En commençant notre étude par une séance d'information sur la façon dont la lutte contre le terrorisme est menée ces temps-ci, ou sur la façon dont le terrorisme se manifeste puisque cette question nous occupe davantage que celle de la lutte contre le terrorisme, nous rendrions service aux membres du comité. Dans le passé, le Service canadien du renseignement de sécurité, le SCRS, et d'autres organismes nous ont fourni ce genre de renseignements, et ils nous ont été utiles. Je me souviens d'une séance, menée à huis clos, qui a été très franche et très instructive. Cela nous aiderait à mieux comprendre la mesure législative et le contexte dans lequel elle a été rédigée. Je pense que cet exercice en vaut la peine.

Le président : Quelqu'un a-t-il d'autres observations à formuler? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons en rester là, et les sénateurs Joyal et Tkachuk ainsi que moi-même considérerons que ce sont les directives du comité quand nous envisagerons le programme à venir.

Est-ce qu'il y a d'autres questions que vous aimeriez soulevées en ce moment? Étant donné qu'il n'y en a pas, je suis prêt à recevoir une motion d'ajournement.

Le sénateur Joyal : J'en propose l'adoption.

Le président : Je remercie tous les membres du comité. Je me réjouis à la perspective de collaborer avec vous.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Monday, May 31, 2010

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met this day at 1 p.m. to consider matters relating to anti-terrorism.

Senator Hugh Segal (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Colleagues, it is one o'clock, and I would like to start on time today for everyone's benefit.

Welcome to the second meeting of the Special Senate Committee on Anti-terrorism. This committee was established by order of reference from the Senate of Canada both on May 4 and on May 27. We are waiting for two bills to study: Bill S-7, to deter terrorism and to amend the State Immunity Act, allowing victims of terrorism to sue perpetrators and designated state sponsors, and Bill C-17, to amend the Criminal Code with respect to investigative hearing and recognizance with conditions.

Today, we are beginning our hearings with an update from senior security police and anti-terrorism officials in Canada on the context of the terrorist threat as it exists. We will be hearing from Charles Bisson, Deputy Director, Operations, Canadian Security Intelligence Service, CSIS; Monik Beauregard, Director, Integrated Threat Assessment Centre, ITAC; Assistant Commissioner Gilles Michaud, National Security Criminal Investigations, Royal Canadian Mounted Police, RCMP; and Linda Goldthorp, Director General, Director General Intelligence Production, National Defence.

Our guests were asked to deal with a series of specific questions: how the terrorist threat in Canada and internationally has changed over the last five years, and what those changes mean to anti-terrorism contingencies, plans and initiatives; how integrated the analytical capacity is as employed by CSIS, Citizenship and Immigration Canada, Criminal Intelligence Service Canada, Communications Security Establishment Canada, RCMP, and the Integrated Threat Assessment Centre with respect to analyzing these differences; whether barriers exist, either bureaucratic or turf that are impediments that, in some way, dilute our anti-terrorism agility; and how real the link is between terrorism and organized crime.

We are fortunate to have senior officials with us this afternoon who I am sure have very crowded agendas in their day-to-day work. We will begin with their testimony and ask them to proceed in the following order: Mr. Bisson from CSIS, Ms. Beauregard

(La séance est levée.)

OTTAWA, le lundi 31 mai 2010

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 heures, pour examiner des questions relatives à l'antiterrorisme.

Le sénateur Hugh Segal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, il est 13 heures et j'aimerais que nous commencions nos travaux sans tarder, dans l'intérêt de tous.

Je vous souhaite la bienvenue à cette seconde séance du Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme. Ce comité a été établi conformément aux ordres de renvoi du Sénat du Canada du 4 mai puis du 27 mai. Nous nous préparons à étudier deux mesures législatives : le projet de loi S-7, Loi visant à décourager le terrorisme et modifiant la Loi sur l'immunité des États, et permettant aussi aux victimes d'actes terroristes d'intenter des poursuites contre les auteurs de ces actes et les États qui les appuient. Nous allons également examiner le projet de loi C-17, Loi modifiant le Code criminel (investigation et engagement assorti de conditions).

Aujourd'hui, nous allons commencer par faire le point sur les menaces terroristes actuelles, avec de hauts responsables de la police, des services de sécurité et de la lutte contre le terrorisme au Canada. Nous entendrons Charles Bisson, qui est sous-directeur des Opérations au Service canadien du renseignement de sécurité, ou SCRS; Monik Beauregard, directrice au Centre intégré d'évaluation des menaces, ou CIEM; le commissaire adjoint Gilles Michaud, chargé des enquêtes criminelles relatives à la sécurité nationale à la Gendarmerie royale du Canada, ou GRC; et Linda Goldthorp, directrice générale, Direction générale de production de renseignements, à la Défense nationale.

On a demandé à nos invités de se concentrer sur une série de questions bien précises, à savoir : de quelle façon la menace terroriste qui pèse sur le Canada et le reste du monde a changé au cours des cinq dernières années? En quoi cela a-t-il une incidence sur les plans d'urgence antiterroristes et d'autres initiatives du genre? Dans quelle mesure peut-on parler d'intégration de la capacité d'analyse du SCRS, de Citoyenneté et Immigration Canada, du Service canadien de renseignements criminels, du Centre de la sécurité des télécommunications Canada, de la GRC et du Centre intégré d'évaluation des menaces pour ce qui est d'analyser ces changements? Existe-t-il des obstacles, bureaucratiques ou attribuables à des problèmes de rivalités, qui entravent, d'une certaine manière, notre capacité d'adaptation et de réaction au terrorisme? Et enfin, jusqu'à quel point le lien entre le terrorisme et le crime organisé est-il réel?

Nous avons la chance de recevoir aujourd'hui de hauts responsables qui, j'en suis sûr, ont un emploi du temps quotidien très chargé. Nous allons commencer par entendre leurs témoignages. Nous allons procéder dans l'ordre suivant : M. Bisson, du SCRS,

from the Integrated Threat Assessment Centre, Mr. Michaud from the RCMP, and Ms. Goldthorp from National Defence. After they are finished, we will have an opportunity for questions.

Charles Bisson, Deputy Director, Operations, Canadian Security Intelligence Service: Thank you and good afternoon. It is a pleasure for me to be here with you. I would like to state up front, on behalf of CSIS, that the director and I appreciate the interest this committee has so far shown in anti-terrorism policy and practice in this country. I know that many members of this committee were involved in the review of the Anti-terrorism Act, which reported to Parliament in 2007. It is commendable that this committee has been reconstituted to continue studying these important matters.

[*Translation*]

The threats that Canada faces are real, fluid and constantly evolving. And yet too often, these important matters are discussed only during times of crisis or as a response to a controversial newspaper headline.

The director of CSIS, Mr. Fadden, has often expressed concern with what he sees as somewhat of an imbalance in the discussions on terrorism and national security in Canada, and has called for a more nuanced debate worthy of a G8 country.

[*English*]

We believe that the reconstitution of this committee represents a positive development in this regard, and we look forward to working with you in the interest of advancing this important discussion in a manner that is balanced and that studies both the nature of the threats we face and the measures used by the Government of Canada to counter and defeat these threats.

CSIS is Canada's security intelligence service. Our role, duties and functions are defined in section 12 of the Canadian Security Intelligence Service Act, which provides us the mandate to collect, analyze and retain information and intelligence with respect to activities that can reasonably be suspected of being security threats to Canada. We report to and advise the Government of Canada on that intelligence.

Based on the authority provided by section 12 of that act, CSIS collects intelligence on a variety of specific threats to Canada, as defined in section 2 of the act, particularly terrorism, espionage and foreign-influenced activities.

Of these threats, it will be a surprise to no one to hear that terrorism remains the service's number one priority. In particular, CSIS remains most concerned with al Qaeda, its affiliates and its adherents. Naturally, we are most concerned with those within Canada who ascribe to such movements and who advocate violence as a means to achieve their ends.

suivi de Mme Beauregard, du Centre intégré d'évaluation des menaces; puis ce sera au tour de M. Michaud, de la GRC; et nous terminerons par Mme Goldthorp, de la Défense nationale. Lorsqu'ils auront tous terminé, nous leur poserons des questions.

Charles Bisson, sous-directeur, Opérations, Service canadien du renseignement de sécurité : Merci et bonjour. Je suis heureux d'être ici avec vous. Je tiens à dire, pour commencer, au nom du SCRS, que le directeur et moi vous sommes reconnaissants de l'intérêt qu'a porté jusqu'ici le comité aux politiques et aux pratiques antiterroristes dans notre pays. Je sais que beaucoup de membres du comité ont participé à l'examen de la Loi antiterrorisme, présentée au Parlement en 2007, et je crois qu'il est louable que le comité ait été reconstitué pour continuer d'étudier ces questions importantes.

[*Français*]

Les menaces qui pèsent sur le Canada sont réelles et elles évoluent constamment. Pourtant, bien trop souvent, ces questions importantes sont seulement abordées en période de crise ou en réaction à un article controversé qui fait la manchette des journaux.

Le directeur du SCRS, M. Fadden, a dit maintes fois être préoccupé par ce qu'il qualifie de léger déséquilibre dans les discussions entre le terrorisme et la sécurité nationale au Canada. Il a recommandé que nous engagions à ce sujet un débat plus nuancé digne d'un pays du G8.

[*Traduction*]

À notre avis, la reconstitution de ce comité représente un pas dans la bonne direction. Nous nous réjouissons donc à la perspective de collaborer avec vous pour faire progresser ce débat important de façon équilibrée, afin de permettre d'étudier tant la nature des menaces qui nous guettent que les mesures prises par le gouvernement du Canada pour les contrer et les éliminer.

Le SCRS est le service de renseignement de sécurité du Canada. En vertu de l'article 12 de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, qui définit nos fonctions fondamentales, nous avons le mandat de recueillir, d'analyser et de conserver des informations et des renseignements sur les activités pour lesquelles il existe des motifs raisonnables de soupçonner qu'elles sont une menace pour la sécurité de notre pays. Nous en faisons alors rapport au gouvernement du Canada et le conseillons à cet égard.

En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés à l'article 12, nous recueillons des renseignements sur diverses menaces précises qui pèsent sur le Canada. Définies à l'article 2 de la loi, celles-ci comprennent notamment le terrorisme, l'espionnage et les activités clandestines influencées par l'étranger.

Nul ne sera surpris d'apprendre que, parmi ces menaces, notre grande priorité demeure le terrorisme. Nous nous intéressons tout particulièrement à Al-Qaïda, à ses partisans et groupes affiliés. Les personnes, au Canada, qui sont membres de tels mouvements et prônent la violence comme moyen d'atteindre leurs objectifs sont bien sûr celles qui nous préoccupent le plus.

In recent years, the phenomenon that is known broadly as radicalization and home-grown extremism have emerged as particularly worrisome and challenging threats confronting our national security. Although there are similarities in the steps that individuals take along the path of radicalization, the trigger that leads a person to move from fundamentalism to violent extremism is not fully understood. However, we know with certainty that the threat is real. The recent convictions of members of the Toronto 18 and Momin Khawaja, as well as a flurry of arrests of American citizens planning attacks in the United States, demonstrate the ends to which some individuals will go to do harm to their fellow citizens.

I would encourage anyone with an interest in this area to read the publicly available documentation from court proceedings in these cases.

The determination with which these individuals conducted their activities, the zeal with which they communicated their hatred of the targets and the level of sophistication that they demonstrated in their planning should give us all reasons to pay special attention.

The threat of violence from home-grown extremists is itself worrisome. The various challenges that distinguish it from the threat posed by international terrorism makes it all the more so.

First, home-grown extremists are, by definition, already in Canada and tend to be citizens or permanent residents. They are usually well integrated and comfortable navigating the trappings of popular culture, technology, language, customs and laws. The activities of these individuals cannot always be disrupted through traditional means of countering terrorism, such as at the border or using visa controls.

Additionally, the emergence of the Internet has served as a force multiplier in facilitating planning, recruiting, organizing and fundraising to the point where travel to a terrorist training camp abroad is no longer an essential step in terrorist training processes. Whereas there might once have been many opportunities along the path toward planning terrorist attacks that security agencies could detect, interdict and disrupt the planning, in many cases, today's home-grown threats have significantly reduced the time frame within which security agencies must act. In other words, the threat moves more quickly today than it did in the past. Therefore, our efforts to confront it must also move more quickly.

[*Translation*]

It is for this reason, among others, that CSIS and its partners must work together concertedly to confront the threats to our national security.

In this regard, the government has made great strides in recent years to ensure that the right information is shared with the right people at the right time.

Au cours des dernières années, les phénomènes qu'on appelle communément la radicalisation et l'extrémisme d'origine intérieure sont devenus des menaces particulièrement inquiétantes et graves pour la sécurité nationale du Canada. Bien qu'il existe certaines ressemblances entre les différentes voies vers la radicalisation, nous ne comprenons pas pleinement ce qui amène une personne à passer du fondamentalisme à l'extrémisme violent. Nous savons cependant que la menace est réelle. Récemment, la condamnation de membres du groupe des 18 de Toronto et de Momin Khawaja, ainsi que la vague d'arrestations de citoyens américains qui planifiaient des attentats aux États-Unis démontrent jusqu'où certaines personnes sont prêtes à aller pour faire du mal à leurs concitoyens.

J'encourage quiconque s'intéresse à cette question à lire les documents publics sur les procès de ces individus.

La détermination dont ils ont fait preuve, l'ardeur avec laquelle ils ont transmis leur haine pour leurs cibles et le degré de complexité de leurs plans montrent clairement que nous devons être très vigilants.

La menace de violence que constituent les extrémistes d'origine intérieure est, en soi, inquiétante, et elle l'est d'autant plus qu'elle présente différents défis qui la distinguent de la menace que fait planer le terrorisme international.

Premièrement, par définition, les extrémistes d'origine intérieure se trouvent déjà au Canada. Ils sont le plus souvent citoyens canadiens ou résidents permanents. Ils sont normalement bien intégrés, et la culture du pays — c'est-à-dire la technologie, la langue, les coutumes et les lois — ne leur est pas étrangère. Les méthodes classiques de lutte contre le terrorisme, comme les contrôles aux frontières et le filtrage des demandes de visas, ne peuvent pas toujours être utilisées pour contrer leurs activités.

Deuxièmement, l'avènement d'Internet a eu pour effet de décupler les moyens dont disposent les terroristes, car il facilite la planification, le recrutement, l'organisation et le financement, à tel point que les terroristes n'ont plus besoin d'aller s'entraîner à l'étranger. Il fut une époque où les services de sécurité avaient souvent la chance, au cours de l'étape de planification, de détecter, de déjouer ou d'entraver des attentats terroristes, mais aujourd'hui, parce que la menace est aussi d'origine intérieure, ces services ne disposent plus d'autant de temps pour agir. Autrement dit, la menace se déplace plus rapidement qu'autrefois et nous devons nous adapter pour l'éliminer.

[*Français*]

C'est l'une des raisons pour lesquelles le SCRS et ses partenaires travaillent de manière concertée afin d'écarter les menaces pour notre sécurité.

À cet égard, le gouvernement a fait d'énormes progrès au cours des dernières années pour s'assurer de communiquer les bonnes informations aux bonnes personnes et au bon moment.

For its specific part, CSIS has the legislative mandate to share information on threat-related activities directly with specific departments and agencies of the Government of Canada when it relates to their respective mandates, including law enforcement, immigration and transportation security.

And I would say that through hard work brought on by both necessity and common cause, the relationship between CSIS and its national security partners has never been better than it is today.

[*English*]

I mentioned the Toronto 18 and Momin Khawaja cases earlier as real life examples of the types of modern threats that Canada faces. They are also good examples to show how working together with our security partners provided recent successes.

These successful prosecutions have presented new challenges to which we must be alert. Those wishing to do harm to Canadians have been schooled on the methods and crafts used by law enforcement and security agencies through necessary disclosure provisions in the criminal justice system. Therefore, security organizations must continually adapt their operational methodology and explore creative and innovative investigative approaches and solutions to gain an edge over those we target. It is critical that CSIS and law enforcement agencies are able to exploit an ever-growing range of investigative options and techniques, always subject to the necessary safeguards and review mechanisms.

[*Translation*]

While there is, and always will be, room for improvement, the government has put in place a variety of structural and policy mechanisms among the agencies. A prime example is the Integrated Threat Assessment Centre, which my colleague, Ms. Beauregard, will speak to in more detail later.

Briefly, I would also like to address the committee's interest in exploring links between terrorism and organized crime. From the service's perspective, organized criminal activity is exactly that — criminal — meaning that it has already crossed a threshold where it has entered the realm and responsibility of law enforcement authorities.

This is not to say that CSIS is unaware of the public safety threat posed by organized criminal activity. Indeed, if there is a link to the threats outlined in section 2 of our act — espionage, terrorism, foreign-influenced activity — CSIS can investigate it and, under the act, disclose information to law enforcement agencies, which can initiate prosecution related to an alleged contravention of any law of Canada or a province.

Quant au SCRS, la loi nous permet de communiquer des informations que nous recueillons sur les activités liées à la menace aux ministères et organismes fédéraux concernés par leur mandat, notamment l'application de la loi, l'immigration, la sécurité dans les transports et ainsi de suite.

Je dois dire qu'en raison du travail acharné que nous avons accompli par nécessité et solidarité, les relations entre le SCRC et les partenaires dans le domaine de la sécurité n'ont jamais été meilleures.

[*Traduction*]

J'ai déjà dit que l'affaire du groupe des 18 de Toronto et celle de Momin Khawaja étaient des exemples concrets du type de menace auquel le Canada doit dorénavant faire face. Elles sont également un bon exemple des avantages que nous avons retirés récemment de notre collaboration avec nos partenaires dans le domaine de la sécurité.

Les poursuites que nous avons réussi à engager contre ces individus ont mis au jour de nouveaux problèmes auxquels nous devons être attentifs. En effet, en raison des dispositions du système de justice pénale qui prévoient la communication de la preuve, ceux qui veulent du mal aux Canadiens savent maintenant quelles méthodes et techniques les corps policiers et les services de renseignements ont utilisées contre eux. Les organismes de sécurité doivent donc constamment adapter leurs méthodes opérationnelles et chercher des angles d'enquête et des solutions innovatrices afin de conserver une longueur d'avance sur leurs cibles. Il est donc essentiel que le SCRS et les corps policiers soient en mesure de maximiser une série grandissante de moyens et de techniques d'enquête, conformément aux mesures de protection et aux mécanismes d'examen nécessaires.

[*Français*]

Bien qu'ils soient imparfaits et qu'ils pourraient toujours être améliorés, divers mécanismes structurels et politiques ont été mis en place entre les services par le gouvernement. L'un des meilleurs exemples est la création du Centre intégré d'évaluation des menaces, dont ma collègue Mme Beauregard vous parlera en détail plus tard.

Comme le souhaite le comité, j'aimerais parler brièvement des liens existants entre le terrorisme et le crime organisé. Il va de soi que le crime organisé n'est rien de plus qu'une forme d'activités criminelles; ceux qui s'y livrent sont dans la mire des organismes d'application de la loi.

Cela ne veut pas dire que le SCRS n'est pas au courant de la menace pour la sécurité publique que représente le crime organisé. Lorsqu'il existe des liens entre le crime organisé et les menaces dont il est question à l'article 2 de notre loi — l'espionnage, le terrorisme et les activités influencées par l'étranger —, le service peut faire enquête et, selon la loi, nous pouvons communiquer des informations aux organismes d'applications de la loi qui pourraient intenter des poursuites, fédérales ou provinciales.

The current reality, however, is that although CSIS has investigated organized crime at the strategic level in the past, the current threat environment has compelled us to shift significant resources toward the fight against terrorism.

In closing, I would simply like to reiterate the service's belief that this is an important forum for engaging in the type of discussions that we believe need to take place in this country. It is important in any democracy, no less so for Canada, that security services maintain the confidence and trust of the citizenry and that they serve the elected representatives.

I thank you for the opportunity to appear before you in support of that effort. I look forward to taking any questions you may have.

Monik Beauregard, Director, Integrated Threat Assessment Centre: Mr. Chair, I would like to thank you for the opportunity to appear before this committee and speak to the role of the Integrated Threat Assessment Centre, or ITAC.

In the next few minutes, I will discuss the mandate and organization of ITAC, and the evolution of the terrorist threat internationally over the last five years and its implications for Canada; finally, I will briefly provide a response to the question on the organized crime/terrorism nexus.

[*English*]

To begin, the Integrated Threat Assessment Centre, ITAC, was born out of the 2004 national security policy entitled *Securing an Open Society: Canada's National Security Policy*. The policy recognized that the key element to provide greater security for Canadians and to get the most from our expenditures was to coordinate and better integrate our efforts. The policy called for the creation of an integrated assessment centre to ensure that all threat-related information would be effectively compiled and analyzed, and that resultant assessments would reach all those who need them in a timely and effective manner. Therefore, the centre's primary purpose is to produce integrated, comprehensive and timely assessments of the terrorist threat to Canadian interests, both at home and abroad.

The mandate of ITAC has been revised and broadened three times since its creation in 2004. ITAC now produces threat warnings that include coverage of potential use of serious violence against persons or property to achieve a political objective. In 2007, ITAC's threat coverage was expanded by the National Security Advisor to include terrorist threats to Canadian critical infrastructure, again, both in Canada and abroad. ITAC also plays a role as a primary assessor of threats from terrorism and threats involving serious violence to people and infrastructure during special events. An example of this is the recent Olympic Winter Games and the G8 and G20 meetings next month.

ITAC was set up as a community-wide resource. Its staff is composed of analysts seconded from across government. Though ITAC serves as a prime example of a whole-of-government

Cependant, la situation actuelle est différente et bien que par le passé, le SCRS ait mené des enquêtes sur le crime organisé sur le plan stratégique, le contexte actuel de la menace a obligé le service à transférer une part importante des ressources à la lutte contre le terrorisme.

En terminant, j'aimerais simplement réitérer le fait que le service est convaincu que le comité est un important forum pour ce genre de discussions, dont notre pays ne pourrait se passer. Dans toutes les démocraties, y compris le Canada, il faut que les services de sécurité soient dignes de la confiance que leur accordent les citoyens et qu'ils servent les représentants parlementaires.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de témoigner de cet esprit à votre comité et je répondrai à vos questions avec plaisir.

Monik Beauregard, directrice, Centre intégré d'évaluation des menaces : Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître devant le comité pour vous parler du rôle du Centre intégré d'évaluation des menaces, le CIEM.

Dans les prochaines minutes, j'aborderai les sujets suivants. D'abord, le mandat et la structure du CIEM, l'évolution de la menace terroriste à l'échelle internationale au cours des cinq dernières années et les conséquences que cette évolution a eues pour le Canada et, finalement, j'aborderai brièvement le lien entre le crime organisé et le terrorisme.

[*Traduction*]

Le Centre intégré d'évaluation des menaces, ou CIEM, a vu le jour après l'adoption, en 2004, de la politique de sécurité nationale appelée *Protéger une société ouverte : La politique de sécurité nationale du Canada*, qui reconnaissait qu'il fallait unir et coordonner nos efforts pour mieux assurer la sécurité des Canadiens et tirer le meilleur parti des fonds consacrés à cette initiative. La politique prévoyait la création d'un centre intégré d'évaluation pour veiller à ce que les analyses soient communiquées en temps opportun et de manière efficace à tous ceux qui en ont besoin. Le CIEM a donc pour objectif principal de produire des évaluations exhaustives, intégrées et à jour de la menace terroriste qui pèse sur les intérêts canadiens, tant au pays qu'à l'étranger.

Il convient de souligner que le mandat du CIEM a été revu et élargi à trois reprises depuis la création de l'organisme en 2004. Le CIEM rédige maintenant des avertissements qui traitent notamment des risques de recours à la violence grave contre des personnes ou des biens pour atteindre un objectif politique. En 2007, le conseiller à la sécurité nationale a ajouté aux sphères de compétences du CIEM les menaces terroristes qui pèsent sur les infrastructures essentielles canadiennes, tant au pays qu'à l'étranger. Enfin, le CIEM joue le rôle d'expert principal en évaluation des menaces terroristes et des menaces de violence grave contre les personnes ou les infrastructures pendant des événements spéciaux comme, récemment, les Jeux olympiques ou les sommets du G8 et du G20, qui se tiendront le mois prochain.

Le CIEM s'appuie sur les ressources de l'ensemble des services de sécurité et de renseignement. Son effectif se compose donc d'analystes en détachement venant de divers ministères et organismes fédéraux.

approach, the centre requires a secure facility. Therefore, a decision was made in the early stages that ITAC would be housed in CSIS and operate as a functional branch of the service.

ITAC involves, on the one hand, the wider intelligence community committing to second analysts to ITAC and, on the other hand, CSIS providing the necessary support to enable ITAC to function properly. This dual relationship needed to be translated into an inclusive governance process and to ensure that all those with a stake in ITAC have a voice in its strategic direction.

The ITAC director reports directly to the CSIS director who, in turn, provides advice to the National Security Advisor, NSA. The CSIS director and National Security Advisor co-chair a committee of deputy ministers called the ITAC Management Board. Its mandate is to review ITAC's performance and provide advice on the centre's strategic orientation, including short- or long-term changes in focus or mandate.

[*Translation*]

I have already alluded to the fact that ITAC is based on an integrated model for sharing and analyzing information and intelligence relating to the threat of terrorism.

What this means in practice is that the centre analyzes intelligence and information it receives from collection agencies and various other partners. It is crucial to understand the difference here that ITAC is an assessment shop and can analyze only the information that is collected by others and shared with the centre.

Information sharing is critical to ITAC's ability to carry out its mandate. For this reason, each analyst seconded to ITAC from a partner institution maintains direct connectivity to the databases of his or her home organization.

[*English*]

ITAC was also established to improve Canada's capacity to contribute more significantly to international counterterrorism efforts. In this regard, ITAC works closely with foreign fusion centres of Canada's key intelligence partners, including the U.S., the U.K., Australia and New Zealand. We also have relationships with a number of European fusion centres.

[*Translation*]

Now that I have provided what I hope is a clearer understanding of ITAC's purpose, I will turn to the question foremost on your mind: what are the threats facing Canada?

The terrorist threats Canada faces emanate from what we could loosely call four different types of actors.

Le CIEM est un excellent exemple d'organisme pangouvernemental, mais il avait besoin de locaux sécurisés. On a donc décidé, dès le début, qu'il s'installerait dans l'immeuble du SCRS et qu'il en deviendrait une direction à part entière.

Le CIEM travaille, d'une part, avec l'appareil du renseignement, qui s'est engagé à lui prêter des analystes et, d'autre part, avec le SCRS, qui lui fournit tout le soutien dont il a besoin pour bien fonctionner. À cette double relation devait également être associé un processus de gouvernance participatif afin que tous les intervenants aient voix au chapitre lorsque viendrait le moment de définir l'orientation stratégique du centre.

Le directeur du CIEM relève directement du directeur du SCRS qui, pour sa part, donne des conseils au conseiller à la sécurité nationale, ou CSN. Le directeur du SCRS et le CSN coprésident un comité de sous-ministres appelé Conseil de gestion du CIEM, qui a pour mandat d'examiner le rendement du centre et de donner des conseils sur son orientation stratégique, notamment sur les changements à court ou long terme dans ses activités ou son mandat.

[*Français*]

J'ai déjà fait allusion au fait que la structure du CIEM est basée sur un modèle intégré de partage et d'analyse des informations et des renseignements sur la menace terroriste.

En pratique, le CIEM analyse les informations et les renseignements que les organismes qui en font la collecte et d'autres partenaires lui fournissent. Il est important ici de souligner que le CIEM est un centre d'évaluation et qu'il n'analyse que les informations qui sont recueillies et qui lui sont communiquées par d'autres.

Comme il doit absolument y avoir un échange d'informations pour que le CIEM puisse s'acquitter de son mandat, tous les analystes qui y sont détachés ont directement accès aux bases de données de leur organisme d'attache.

[*Traduction*]

Le CIEM a également été créé pour que le Canada puisse contribuer davantage aux efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre le terrorisme. Il travaille donc en étroite collaboration avec les centres d'intégration étrangers des principaux partenaires du Canada au chapitre du renseignement, à savoir : les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il entretient aussi des relations avec plusieurs centres d'intégration européens.

[*Français*]

Maintenant que je vous ai donné ce que j'espère être un meilleur aperçu du rôle du CIEM, j'aborderai la question qui vous préoccupe d'abord et avant tout, c'est-à-dire les menaces qui pèsent sur le Canada.

Les menaces terroristes auxquelles le Canada doit faire face émanent de ce qu'on pourrait plus ou moins qualifier de quatre sources différentes.

First, there is Islamist extremism, so al Qaeda and its affiliates. Second, there is home-grown Islamist extremism influenced by al Qaeda ideology. Third, there are international terrorist groups other than al Qaeda. And fourth, there is domestic extremism.

For the sake of time, however, and since Mr. Bisson has already addressed the threat of home-grown extremism, I will limit my remarks to Islamist extremism as practiced by al Qaeda and its affiliates, which remains the pre-eminent terrorist threat to western countries, including Canada.

As you know, al Qaeda has, on more than one occasion, specifically identified Canada as a viable target, and while sustained international counterterrorism efforts have indeed eroded al Qaeda leadership and hampered funding and recruitment efforts, al Qaeda does remain a threat to Canada and Canadian interests abroad.

[*English*]

Al Qaeda messaging repeatedly reiterates the group's anti-Western and anti-Israeli ideology. Given the intense pressure al Qaeda is under in its safe haven in Pakistan's tribal areas, operational activities are increasingly shifting to its affiliates in the Afghanistan-Pakistan region, the Maghreb and Sahel regions, Iraq and the Arabian Peninsula. Although the affiliates have been primarily focused on regional objectives and operations, the recent events of Christmas Day and, last month, the attempted bombing in Times Square indicate a worrisome new willingness and a certain degree of capability on the part of affiliates to mount attacks outside of their regions.

The failed Christmas Day attempt also denotes a new evolution in the strategy of al Qaeda and its affiliates, from well-planned and coordinated attacks to smaller opportunistic ones. The specific incident is an example of how planning was completed fairly rapidly and was focused on the skills of the recruit and his ability to travel.

Recent web postings and al Qaeda propaganda applaud and encourage opportunistic and relatively uncomplicated attacks, such as the one carried out by Major Hasan at Fort Hood, and officially sanctioned acts of individual jihad, raising the spectre of jihadi lone wolves. These recent trends, in concert with the added concerns generated by a number of recent cases of home-grown extremism, illustrate that the threat from terrorism clearly is becoming more diverse.

Finally, I will turn to your question on the nexus between organized crime and terrorism. There is a prevailing mistrust on the part of organized crime groups toward terrorist groups, whose operational activities are religiously and ideologically motivated and can often have a significant negative impact on economic interests. In contrast, organized crime groups are generally focused on maximizing profit and ensuring the continuation of illicit business activities.

Premièrement, l'extrémisme islamiste, donc Al-Qaïda et les groupes qui y sont affiliés; deuxièmement, l'extrémisme islamiste d'origine intérieure inspiré de l'idéologie d'Al-Qaïda; troisièmement, les autres groupes terroristes internationaux; et, quatrièmement, l'extrémisme national.

Toutefois, par souci de concision — et parce que M. Bisson vient juste de vous parler de l'extrémisme d'origine intérieure —, je limiterai mes propos à l'extrémisme islamiste que représente Al-Qaïda et les groupes qui y sont affiliés et qui demeurent la menace terroriste la plus importante à laquelle sont confrontés les pays occidentaux, dont le Canada.

Comme vous le savez, Al-Qaïda a précisé à plusieurs reprises que le Canada est une cible. Même si les efforts soutenus de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme ont affaibli les instances dirigeantes d'Al-Qaïda et miné leurs activités de financement et de recrutement, Al-Qaïda demeure une menace pour le Canada et ses intérêts à l'étranger.

[*Traduction*]

L'idéologie anti-occidentale et anti-israélienne d'Al-Qaïda est très présente dans les messages de l'organisation. Comme Al-Qaïda subit d'intenses pressions dans les zones tribales du Pakistan où ses membres se sont réfugiés, ce sont de plus en plus ses groupes affiliés en Afghanistan et au Pakistan, au Maghreb, au Sahel, en Irak et dans la péninsule d'Arabie qui mènent les activités opérationnelles. Les groupes affiliés à Al-Qaïda se concentrent sur des objectifs et des opérations à l'échelle régionale, mais l'incident survenu à Noël et l'attentat à la bombe raté du mois dernier à Times Square montrent que ces groupes ont une volonté nouvelle et inquiétante et, dans une certaine mesure, les moyens de monter des attaques loin de leur territoire.

L'attentat manqué de Noël représente également un changement de stratégie de la part d'Al-Qaïda et de ses groupes affiliés, qui sont passés d'attaques bien planifiées et coordonnées à des attentats opportunistes de moindre envergure. L'attaque en question a été planifiée assez rapidement, en fonction des connaissances d'une recrue et de sa capacité à voyager.

Les messages affichés récemment sur Internet et la propagande d'Al-Qaïda font l'éloge des attaques opportunistes et plutôt simples comme celle perpétrée par le major Hasan à Fort Hood; ils encouragent ce type d'attaque qu'ils qualifient officiellement de jihad personnel, agitant le spectre du jihadiste qui agit seul. Ces nouvelles tendances, ainsi que les préoccupations soulevées par plusieurs cas récents d'extrémisme d'origine intérieure montrent clairement que la menace terroriste se diversifie.

Enfin, je vais répondre à votre question sur les liens entre le crime organisé et le terrorisme. Les groupes criminels organisés se méfient des organisations terroristes dont les opérations à caractère religieux ou idéologique ont souvent un effet négatif important sur les intérêts économiques. Par contre, les groupes criminels organisés tiennent généralement à maximiser leurs profits et à poursuivre leurs activités illégales.

Terrorists, as well, have generally sought to limit their exposure to criminal organizations. However, necessity has sometimes compelled them to engage in illicit transactions with criminal groups to obtain illicit commodities and for services in which criminal organizations possess specialized knowledge, such as human smuggling.

Numerous terrorist groups have undertaken criminal activities to directly support operations and as a means to generate funds. Terrorist groups have routinely engaged in activities such as human smuggling, illegal weapons procurement and the use and possession of fraudulent identity documents to support operations. To obtain funds, terrorists have resorted to crimes such as fraud, kidnapping, commodity smuggling and drug trafficking. The complexity of these criminal operations ranges from short-term, low-level offences to more highly structured and organized activities.

[*Translation*]

That said, however, the factors I just mentioned limit the potential of organized crime groups and terrorist organizations to form strong, long-term alliances. Serious organized crime groups are motivated by maximizing profit and will typically not jeopardize those interests and call unwanted attention to themselves by cooperating with terrorist organizations.

To summarize, global counterterrorism efforts have eroded al Qaeda's leadership, funding and operational capability, and that has prompted an increase in the operational tempo of al Qaeda affiliates. Al Qaeda, nonetheless, remains a resilient organization whose determination to mount attacks against the west cannot be underestimated. Terrorists and extremists are making greater and more sophisticated use of the Internet for the distribution of propaganda, radicalization, recruitment, fundraising and operational planning; and their operations and tactics are becoming more technologically advanced, as shown by the failed Christmas Day plot, which was successful in penetrating aviation security.

I hope I have been able to convey that there is closer cooperation between intelligence partners than ever before, both domestically and internationally, and that ITAC is a prime example of that cooperation. Fusion centres have been established in Canada and many western countries, specifically to facilitate the coordination of counterterrorism efforts.

The Chair: I would now ask Assistant Commissioner Michaud, of the Royal Canadian Mounted Police, to kindly make his presentation.

[*English*]

Assistant Commissioner Gilles Michaud, National Security Criminal Investigations, Royal Canadian Mounted Police: Good afternoon and thank you Mr. Chair and members of the committee. I welcome your establishment of this important

Les terroristes tentent habituellement, eux aussi, d'éviter les contacts avec les groupes criminels organisés, mais ils ont parfois été obligés de participer aux activités illicites de ces groupes pour obtenir des marchandises illégales ou des services, comme le passage de clandestins, dans lesquels ces groupes ont un savoir-faire.

De nombreuses organisations terroristes se sont livrées à des activités criminelles pour appuyer leurs opérations et se procurer des fonds. Elles ont donc régulièrement fait le trafic de migrants, acquis illégalement des armes et utilisé ou gardé en leur possession de faux documents d'identité. Pour financer leurs activités, elles ont commis des crimes tels que fraude, enlèvements, contrebande de marchandises et trafic de stupéfiants. Ces activités criminelles varient en complexité, allant de délits mineurs ponctuels à des activités beaucoup plus structurées et organisées.

[*Français*]

Par conséquent, les facteurs que je viens de mentionner réduisent les risques que des groupes criminels organisés et des organisations terroristes forment des alliances solides et durables. Comme les groupes criminels organisés sérieux tiennent à maximiser leurs profits, ils n'ont pas l'habitude de compromettre leurs intérêts ou d'attirer inutilement l'attention sur eux en coopérant avec des organisations terroristes.

En conclusion, les efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre le terrorisme ont porté atteinte aux instances dirigeantes d'Al-Qaïda, à leurs sources de financement et à leurs capacités opérationnelles, ce qui a entraîné une intensification des opérations menées par leurs groupes affiliés. Al-Qaïda demeure néanmoins une organisation solide dont il ne faut pas sous-estimer la détermination à commettre des attentats contre l'Occident. Les terroristes et les extrémistes utilisent Internet plus souvent et de façon plus astucieuse pour faire de la propagande, radicaliser, recruter, amasser des fonds et planifier des opérations. Leurs activités et leurs tactiques sont de plus en plus sophistiquées sur le plan technologique, comme en témoigne le complot de Noël dont l'auteur a réussi à contourner les mesures de sécurité des transporteurs aériens.

J'espère que j'ai réussi à vous démontrer qu'il existe une collaboration plus étroite que jamais entre les partenaires du milieu du renseignement aux national et international et que le CIÉM en est un excellent exemple. Des centres d'intégration ont été créés au Canada et dans de nombreux pays occidentaux précisément pour faciliter la coordination des efforts dans la lutte contre le terrorisme.

Le président : Je vais maintenant demander au commissaire adjoint, M. Michaud, de la Gendarmerie royale du Canada de bien vouloir nous faire sa présentation.

[*Traduction*]

Commissaire adjoint Gilles Michaud, Enquêtes criminelles relatives à la sécurité nationale, Gendarmerie royale du Canada : Bonjour et merci, monsieur le président et chers membres du comité. Je salue le rétablissement de ce comité important comme

committee as a means to help us inform decision makers and the Canadian public on the efforts made by law enforcement and security agencies in keeping Canada and Canadians safe from harm by terrorists, either here in Canada or abroad.

[*Translation*]

This public engagement is not something we have always done well, but it is something we are making efforts to improve upon. I provided to the clerk of the committee examples of two such recent efforts: our commissioner's speech in October 2009 before the Canadian Association for Security and Intelligence Studies, and a June 2009 discussion paper we drafted entitled *Radicalization — A Guide for the Perplexed.* Both documents are available on the RCMP's website.

[*English*]

As you have heard from my counterparts from ITAC and the CSIS, the threat is real. It exists within and outside our borders. It is also worth noting that we are seeing Canadians travel abroad to receive training in terrorist warfare, who subsequently engage in violent criminal activities in support of their extremist views. For example, we have heard of young people from the Somalian community in Toronto who allegedly travelled to Somalia to fight with al Shabaab, which is a listed terrorist entity here in Canada.

In fact, terrorists are criminals; and in Canada, it is the responsibility of law enforcement to investigate criminal activities and gather the evidence to prosecute them for their actions. As such, I will take the next few minutes to talk about the role of the RCMP in countering terrorism, the integrated approach to policing terrorist activity, some of the enhancements to the National Security Criminal Investigations over the last few years, our challenges and, finally, the nexus between organized crime and terrorist groups.

The passage of the CSIS Act in 1984 shifted responsibility for security intelligence from the RCMP to CSIS. At the same time, the Security Offences Act legislated primary responsibility to the RCMP for investigating criminal offences that may constitute a threat to the security of Canada.

In 2001, the Anti-terrorism Act further defined the role of law enforcement in neutralizing terrorist threats by creating Criminal Code offences specific to terrorism. In recent years, we have seen a number of successful prosecutions under the Anti-terrorism Act. I would point out that it is through the collection of evidence and the criminal justice process that we maximize transparency, oversight and public accountability for actions taken, while respecting the rights and freedoms of individuals.

moyen d'informer les décideurs et le public canadien des efforts que les organismes d'application de la loi et de sécurité déploient pour maintenir le Canada et les Canadiens à l'abri du danger que représente le terrorisme au pays et à l'étranger.

[*Français*]

Cette mobilisation publique n'est pas quelque chose que nous avons toujours bien réussi, mais nous tentons d'améliorer cet aspect. J'ai soumis au greffier de votre comité deux exemples récents d'efforts à ce titre : le discours de notre commissaire prononcé en octobre 2009 devant l'Association canadienne des études de renseignement et de sécurité, et un document de travail que nous avons rédigé en juin 2009 intitulé *Démystifier la radicalisation.* Ces deux documents sont disponibles sur le site web de la GRC.

[*Traduction*]

Comme l'ont indiqué mes homologues du CIEM et du SCRS, la menace est réelle. Elle plane à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières. Il importe également de noter que certains Canadiens se rendent à l'étranger pour obtenir de la formation en conduite d'actes terroristes pour ensuite se livrer aux activités criminelles violentes que leur inspirent leurs opinions extrémistes. Par exemple, nous avons entendu parler de jeunes de la communauté somalienne de Toronto qui se seraient rendus en Somalie pour combattre aux côtés d'al-Shabaad, qui figure sur la liste des organisations terroristes, ici au Canada.

En fait, les terroristes sont des criminels et il incombe aux organismes d'application de la loi canadiens de faire enquête sur les activités criminelles et de recueillir des éléments de preuve pour poursuivre les terroristes. Ainsi, je vais prendre les prochaines minutes pour vous parler du rôle de la GRC dans la lutte contre le terrorisme, de l'approche intégrée de maintien de l'ordre à l'égard des activités terroristes, de certaines des améliorations apportées aux Enquêtes criminelles relatives à la sécurité nationale au cours des dernières années, de nos défis et, enfin, du lien entre le crime organisé et les groupes terroristes.

L'adoption de la Loi sur le Service canadien de sécurité, en 1984, a entraîné le transfert de la responsabilité relative au renseignement de sécurité de la GRC au SCRS. En même temps, la Loi sur les infractions en matière de sécurité établissait que la responsabilité première de la GRC était de faire enquête sur les infractions criminelles pouvant représenter une menace pour la sécurité du Canada.

En 2001, la Loi antiterroriste a plus clairement défini le rôle des organismes d'application de la loi quant à la neutralisation des menaces terroristes en créant des infractions directement liées au terrorisme en vertu du Code criminel. Ces dernières années, on a dénombré plusieurs poursuites fructueuses aux termes de la Loi antiterroriste. Je tiens à souligner que c'est grâce à la collecte d'éléments de preuve et du processus de justice pénale que nous optimisons la transparence, la surveillance et l'obligation de rendre compte au public à l'égard des mesures prises, tout en respectant les droits et les libertés des personnes.

That being said, national security criminal enforcement is a difficult and complicated undertaking. Why is that? One of the biggest reasons is the scope of the threat environment itself, as so ably outlined earlier by my colleagues.

Spurred on by rapidly advancing technology, globalization and increasingly borderless societies, threats are multi-faceted, originating from more locations and with more diverse motives than ever before.

Thus, it is important to capitalize on assets, experience, expertise and legislated mandates from various agencies in Canada to protect the Canadian public. As you have heard, ITAC is an example of this integration; while from a law enforcement perspective, we have four Integrated National Security Enforcement Teams in Montreal, Toronto, Ottawa and Vancouver. These, under the guidance of the RCMP, include personnel from various Canadian law enforcement agencies, CSIS and the Public Prosecution Service of Canada. The effectiveness of these units is best demonstrated by recent successful prosecutions of individuals, such as Momin Khawaja in Ottawa, Saïd Namouh in Quebec, Prapaharan Thambithurai in Vancouver and individuals in the Toronto 18 case. The prosecution of these cases has also helped the interpretation of the Anti-terrorism Act and, through court decisions, has provided guidance to criminal investigators across the country.

[*Translation*]

Recommendations from Justice O'Connor, as well as from this committee through your February 2007 report, have further guided positive changes to how the RCMP exercises its mandate in national security. As examples, we have enhanced the training for investigators involved in national security criminal investigations by adding a cultural awareness session for all our employees.

In addition, our operations are now centrally controlled from my office in Ottawa, an arrangement which affords better oversight and consistency over high-risk activities such as information sharing with foreign partners and investigative activities around sensitive sectors such as academia and religion.

As alluded to earlier, the mandates of the various government departments and agencies charged with national security responsibilities in Canada are distinct from, and complementary to, one another. Cooperation between the Canadian security, intelligence and law enforcement communities is crucial. I echo the comments of my counterpart from CSIS that the relationship between agencies is better than ever. I know you probably hear that and wonder if we would really tell you if it was not. I can assure you it truly is.

Cela étant dit, l'application de dispositions pénales relatives à la sécurité nationale est une entreprise difficile et complexe. Pourquoi? Une des principales raisons tient à la portée des menaces, comme l'ont si habilement souligné mes collègues un peu plus tôt.

Stimulées par les percées technologiques, la mondialisation et les sociétés de plus en plus sans frontières, les menaces comportent de multiples facettes; elles proviennent de plus d'endroits qu'auparavant et répondent à des motifs plus diversifiés que jamais.

Il est donc important de miser sur les actifs, l'expérience, l'expertise et les mandats prescrits par la loi de divers organismes au Canada pour protéger la population canadienne. Comme on vous l'a signalé, le CIEM est un exemple de cette intégration, alors que du point de vue de l'application de la loi, nous avons quatre équipes intégrées de la sécurité nationale, basées respectivement à Montréal, Toronto, Ottawa et Vancouver. Ces équipes, qui œuvrent sous la direction de la GRC, sont formées de membres de divers organismes canadiens d'application de la loi, du SCRS et du Service des poursuites pénales du Canada. L'efficacité de ces unités est très bien illustrée par les récentes poursuites fructueuses d'individus comme Momin Khawaja à Ottawa, Saïd Namouh à Québec, Prapaharan Thambithurai à Vancouver et les membres du groupe des 18 à Toronto. La poursuite de ces affaires a également contribué à l'interprétation de la Loi antiterroriste et, par l'entremise de décisions judiciaires, a donné une orientation aux enquêteurs de partout au pays.

[*Français*]

Les recommandations du juge O'Connor et celles que votre comité a présentées dans son rapport de février 2007 ont aussi permis d'apporter des changements positifs dans la façon dont la GRC s'acquitte de son mandat en matière de sécurité nationale. Nous avons notamment amélioré la formation des enquêteurs, qui participent à des enquêtes criminelles relatives à la sécurité nationale, en ajoutant une séance de sensibilisation culturelle pour tous nos employés.

De plus, nos activités sont maintenant contrôlées de façon centralisée à partir de mon bureau à Ottawa; ce qui permet une meilleure surveillance et une plus grande cohérence sur le plan des activités à risque élevé comme le partage de renseignements avec des partenaires étrangers et les activités d'enquête sur des secteurs de nature délicate tels que le monde universitaire et de la religion.

Les mandats des divers ministères et organismes gouvernementaux qui s'acquittent des responsabilités relatives à la sécurité nationale au Canada sont distincts l'un de l'autre et se complémentent. La collaboration entre les communautés canadiennes de la sécurité, du renseignement et de l'application de la loi est essentielle. Je réitère les commentaires de mes homologues du SCRS voulant que la relation entre les divers organismes soit meilleure que jamais; je sais que vous l'entendez probablement et que vous vous demandez si nous le dirions si ce n'était pas le cas, mais je peux vous assurer qu'elle l'est véritablement.

The RCMP and CSIS, for example, have renewed the memorandum of understanding that outlines our working relationship. We also now hold joint training sessions for our investigators, who have increased awareness and understanding of our respective mandates.

I further note that the RCMP's priorities in national security criminal investigations are informed by CSIS's priorities and the manner in which CSIS sees the threat. More detailed information on what the RCMP has specifically done to respond to Justice O'Connor's recommendations can be found in the 20-page annex that was publicly released to the House of Commons Standing Committee on Public Safety and National Security in June 2009.

But challenges still exist — and if we are honest with ourselves — they always will. That said, we have to and need to continue to look for solutions. As a prime example, the challenge of using intelligence as evidence is front and centre for the RCMP and CSIS, and there is still work to be done on this unresolved issue. The upcoming release of Justice Major's report into the investigation of the bombing of Air India flight 182 may provide us with some helpful guidance on this complicated problem.

[*English*]

Fulfilling our role in national security is becoming more difficult as the nature of the threat evolves and our mandated responsibilities in criminal enforcement are increasing — all the while bearing the responsibility that only law enforcement has — that is, the disruption of terrorist criminal activities. Hence, we are not allowed to fail because of the dire consequences to public safety.

This means we must process an extraordinary amount of threat information on a daily basis and run to ground all pieces of information that we receive, whether from the public, through our national security information line, from our private sector critical infrastructure partners, through our suspicious incident reporting system, from our domestic partners such as CSIS and ITAC, or from individual partners such as the FBI. Any credible threat that is brought to our attention from whatever the source gets full attention and resources of the RCMP.

As you can imagine, this places a huge strain on our resources, and as more RCMP internal capacity goes to the national security program it consequentially puts pressure on other programs within the force.

I cannot stress enough, however, that the RCMP is doing everything it can to protect the public, disrupt terrorist threats and prosecute criminals whenever possible.

La GRC et le SCRS, par exemple, ont renouvelé le protocole d'entente qui dresse les grandes lignes de notre relation de travail. Nous tenons également des séances de formation conjointes pour nos enquêteurs qui sont mieux sensibilisés à l'égard de nos mandats respectifs et les comprennent davantage.

Je tiens également à souligner que les priorités de la GRC en matière d'enquêtes criminelles relatives à la sécurité nationale sont fondées par les priorités du SCRS et de la conception de la menace par le service. Vous trouverez de plus amples renseignements sur ce que la GRC a spécifiquement fait pour répondre aux recommandations du juge O'Connor dans l'annexe de 20 pages d'un rapport du Comité permanent de la Sécurité publique et nationale de la Chambre des communes. Cette annexe a été rendue publique en juin 2009.

Toutefois, des défis demeurent. Et soyons honnêtes avec nous-mêmes, ils perdureront toujours. Cela dit, nous devons continuer de chercher des solutions. En guise d'exemple notable, le défi que représente l'utilisation du renseignement comme élément de preuve est prioritaire pour la GRC et le SCRS, et ce, même s'il reste du travail à faire sur cette question toujours non résolue. La publication prochaine du rapport du juge Major sur l'enquête relative à l'attentat à la bombe perpétré sur le vol 182 d'Air India pourrait nous fournir des lignes directrices utiles quant à ce problème complexe.

[*Traduction*]

Il devient plus difficile de nous acquitter de notre mission en matière de sécurité nationale, alors que la nature de la menace évolue et que nos responsabilités relatives à l'application de la loi s'élargissent — même si ce sont nos responsabilités intrinsèques — pour englober la lutte contre les activités terroristes. Nous n'avons donc pas le droit d'échouer compte tenu des éventuelles conséquences terribles d'un tel échec sur la sécurité publique.

Cela signifie que nous devons traiter quotidiennement une quantité extraordinaire de renseignements sur les menaces et évaluer tous les éléments d'information que nous recevons — qu'ils nous viennent du public, par l'entremise de notre Réseau-info sécurité nationale; de nos partenaires d'infrastructures essentielles du secteur privé, par l'intermédiaire de notre système de signalement d'incidents suspects; de nos partenaires nationaux, comme le SCRS ou le CIEM; ou de nos partenaires internationaux, comme le FBI. Lorsqu'elle est informée d'une menace crédible, peu importe la source, la GRC se mobilise et y consacre toutes les ressources nécessaires.

Comme vous pouvez l'imaginer, cela met une forte pression sur les moyens dont nous disposons, car alors que davantage de ressources internes de la GRC sont affectées au programme de sécurité nationale, la pression exercée sur d'autres programmes s'accroît.

Toutefois, je ne saurais trop insister sur le fait que la GRC fait tout ce qui est en son pouvoir pour protéger le public, contrer les menaces terroristes et traduire les criminels devant la justice toutes les fois que c'est possible.

Last, the nexus between transnational organized crime and terrorism is also problematic. Although we do know that in places such as Afghanistan close linkages exist between extremist elements and the drug trade, this is an area we are working to understand more fully and which speaks to the increasing complexity of the threat environment. We are aware of criminal organizations that conduct criminal activities in support of terrorist groups or individuals. However, the line is blurred as to whether this is done with their full knowledge.

In conclusion, I believe that the only way to protect our rights and freedoms without sacrificing security is through the criminalization of the terrorist threat to Canadians. The law enforcement approach works, and it works well, as long as we work together with our partners and make the most of our capacity to keep Canadians safe and secure.

Our commissioner stated the following before the Canadian Association for Security and Intelligence Studies, CASIS, in the speech of October 2009 to which I referred earlier:

> As an effective and democratic deterrent to criminality, as a bridge-builder, and as a focal point to all our efforts in protecting Canadians in a complex threat environment, I believe the time has come to step up law enforcement in closing the loop on national security.

Linda Goldthorp, Director General, Director General Intelligence Production, National Defence: Mr. Chair, ladies and gentlemen, thank you for the opportunity to provide an opening statement to your committee this afternoon. As Director General of Intelligence Production, I report to the Chief of Defence Intelligence within Canadian Forces and National Defence, currently Major-General Matthew Macdonald. The Chief of Defence Intelligence, CDI, is responsible for providing full spectrum intelligence support to National Defence and the Canadian Forces, with a focus on supporting Canadian Forces operations and fulfilling the strategic defence intelligence requirements of the department and the Canadian Forces. This can and does include providing defence intelligence to other government departments.

CDI's role in providing intelligence concerning terrorist threats in Canada and internationally is quite limited. We retain a very small capability to monitor and assess international terrorism trends, but this effort is directed primarily at terrorism threats in areas of deployed Canadian Forces operations.

We do augment this capability when required to support an authorized Canadian special forces mission, for example, in relation to the kidnapping of Canadians abroad.

Domestically, our mandate is also quite limited, and it is specific to supporting Canadian Forces or National Defence requirements. A few examples include providing threat assessments to support the safe shipment of Canadian Forces'

Enfin, le lien entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme est également complexe. Bien que nous sachions qu'il existe des liens étroits entre les éléments extrémistes et le commerce de la drogue dans des régions comme l'Afghanistan, c'est un domaine que nous tentons de mieux comprendre et qui révèle la complexité grandissante des menaces. Nous savons que des organisations criminelles mènent des activités illégales à l'appui de groupes ou d'individus terroristes. Nous ne pouvons toutefois clairement établir qu'elles agissent en toute connaissance de cause.

En conclusion, je crois que la seule façon de protéger nos droits et libertés, sans sacrifier la sécurité, c'est de criminaliser la menace terroriste qui plane sur les Canadiens. L'approche d'application de la loi fonctionne, et elle fonctionne bien, à condition que nous travaillions de concert avec nos partenaires et exploitions au mieux notre capacité à assurer la protection des Canadiens.

Voici ce qu'a dit notre commissaire devant l'Association canadienne pour les études de renseignement et de sécurité, ou ACERS, dans son discours d'octobre que j'ai mentionné plus tôt :

> Pour son pouvoir efficace et démocratique de dissuasion en matière de criminalité, pour sa capacité de jeter des ponts et pour son rôle centralisateur de tous les efforts destinés à protéger la population canadienne dans un contexte où les menaces se font complexes, j'estime que le temps est venu de donner aux organismes d'application de la loi les moyens de boucler la boucle sur la sécurité nationale.

Linda Goldthorp, directrice générale, Direction générale de production de renseignements, Défense nationale : Monsieur le président, mesdames et messieurs, merci de me donner l'occasion de faire une déclaration liminaire devant votre comité aujourd'hui. En tant que directrice générale à la Production de renseignements, je relève du Chef du renseignement de la Défense, qui est actuellement le major-général Matthew Macdonald, au sein des Forces canadiennes et de la Défense nationale. Le Chef du renseignement de la Défense, ou CRD, a pour responsabilité de fournir tout un éventail de services de renseignement à la Défense nationale et aux Forces canadiennes, en se concentrant sur le soutien aux opérations des Forces canadiennes et le respect des exigences en matière de renseignement de défense stratégique du ministère et des Forces canadiennes. Cela inclut la communication de renseignements de défense à d'autres ministères fédéraux.

Le rôle du CRD consistant à fournir des renseignements sur les menaces terroristes qui pèsent sur le Canada et le reste du monde est assez limité. Nous n'avons que très peu de moyens pour suivre l'évolution du terrorisme international et l'analyser, et nos efforts à ce chapitre se concentrent essentiellement sur les menaces terroristes dans les zones où les Forces canadiennes sont déployées.

Nous augmentons ces moyens lorsque nous devons appuyer une mission autorisée des forces spéciales canadiennes, comme dans le cas d'enlèvements de ressortissants canadiens à l'étranger.

Au pays, notre mandat est également plutôt limité et vise surtout à répondre aux exigences des Forces canadiennes ou de la Défense nationale. À titre d'exemple, nous évaluons les menaces relatives au transport sécuritaire des armes et de l'équipement des

weapons and equipment within Canada, and drawing on the work of our colleagues here, CSIS, ITAC and others, to provide situational awareness, assisting with ministerially authorized Canadian Forces missions. Some examples of this include helping the Canadian Forces in relation to a major event in Canada or in aiding an authorized law enforcement operation.

I should add a word about the specific role of the Canadian Forces National Counter-Intelligence Unit, CFNCIU, a unit that reports directly to the Chief of Defence Intelligence. The CFNCIU is responsible for conducting security intelligence and counter-intelligence services in support of the department and the Canadian Forces, to identify and counter threats to the security of National Defence and the Canadian Forces posed by foreign intelligence services or by individuals or groups engaged in espionage, sabotage, subversion, terrorism, extremism or criminal activities. In supporting its mandate, the CFNCIU is responsible for operating both domestically and in support of operations deployed by the Canadian Forces.

Within the context of the mandate roles and responsibilities of Chief of Defence Intelligence, I would be pleased to answer any questions that the committee may wish to pose.

The Chair: Thank you very much. We have a list of senators who do wish to ask questions. Let me defer if I may to Senator Joyal, who is the deputy chair of the committee, and who has sat with Senator Smith on this committee in its previous iterations, to see if he wishes to pose questions to the panel.

Senator Joyal: My first question will be addressed to Mr. Bisson or Mr. Michaud. What initiatives have you taken to try to link your objective of making Canadians more aware or to involve citizens? I feel we are secure if we can maintain a relationship with citizens or groups in Canada that might be helpful to ease your work.

In your presentation, none of you touched on that aspect, which I think is essential, in the overall approach that we must have in maintaining security in the country.

In other words, I do not accept the perception that security is the affair of the police, CSIS and the RCMP, and the rest of Canada can go on with its usual preoccupation because it is well kept by you. I have no doubt of that, but I think it is not sufficient to maintain a secure country. Could you expand more on this?

Mr. Michaud: That is a good question. Basically, we do engage communities in assisting us in keeping Canadians safe. We have an outreach program in various communities that is based on the community policing strategy that the RCMP has had in place for over 130 years now. Through these initiatives, we try to engage the communities by explaining to them what our role is, build some credibility with them, and make them accountable for the

Forces canadiennes sur le territoire national, et nous utilisons les travaux de nos collègues ici présents, du SCRS, du CIEM et d'autres partenaires, pour bien comprendre la situation et soutenir les missions des Forces canadiennes autorisées par un ministère. Par exemple, nous aidons les Forces canadiennes lors de la tenue d'événements au Canada ou pour appuyer des opérations autorisées d'application de la loi.

J'aimerais ajouter un mot au sujet du rôle particulier de l'Unité nationale de contre-ingérence des Forces canadiennes, ou UNCIFC, unité qui relève directement du Chef du renseignement de la Défense. L'UNCIFC a pour responsabilité d'offrir des services de renseignement de sécurité et de contre-ingérence au ministère et aux Forces canadiennes, dans le but de détecter et de contrer les menaces sur la sécurité de la Défense nationale et des Forces canadiennes que font peser des services de renseignement étrangers ou encore des individus ou des groupes impliqués dans des activités d'espionnage, de sabotage, de subversion ou bien des activités terroristes, extrémistes ou criminelles. Dans le cadre de son mandat, l'UNCIFC doit travailler aussi bien à l'intérieur du territoire canadien qu'à l'appui d'opérations effectuées par les Forces canadiennes déployées à l'étranger.

Je suis maintenant prête à répondre à toutes les questions du comité ayant trait au mandat et aux attributions du Chef du renseignement de la Défense.

Le président : Merci beaucoup. J'ai ici une liste de sénateurs désireux de vous interroger. Permettez-moi de me tourner vers le sénateur Joyal, qui est aussi vice-président du comité et qui a siégé aux côtés du sénateur Smith à ce comité par le passé, pour voir s'il souhaite poser des questions à notre groupe d'experts.

Le sénateur Joyal : Ma première question s'adresse à M. Bisson ou à M. Michaud. Quelles initiatives avez-vous prises pour tenter d'atteindre votre objectif de sensibilisation accrue des Canadiens ou de participation citoyenne? Il me semble que nous sommes en sécurité tant que nous pouvons entretenir, avec les citoyens ou des groupes au Canada, une relation susceptible de nous faciliter la tâche.

Aucun de vous, dans son allocution, n'a abordé cette question qui est selon moi cruciale dans l'approche globale de maintien de la sécurité au pays.

Autrement dit, je réfute l'idée selon laquelle la sécurité est l'affaire de la police, du SCRS et de la GRC, et que le reste de la population canadienne peut s'en tenir à ses préoccupations habituelles parce que vous veillez bien sur elle. Même si je n'en doute pas, je crois que c'est insuffisant pour garantir la sécurité dans notre pays. Pourriez-vous nous en dire un peu plus là-dessus?

M. Michaud : C'est une bonne question. Au fond, les communautés nous aident à assurer la sécurité de la population. Nous avons un programme de sensibilisation en place dans différentes collectivités, qui se fonde sur la stratégie de police communautaire qu'applique la GRC depuis maintenant plus de 130 ans. Grâce à ces initiatives, nous essayons de faire participer les communautés en leur expliquant notre rôle, d'asseoir notre

threat that they may see next door. In other words, by informing them of our role and how we do our business, we are asking them to engage in assisting us to keep Canadians safe.

The other aspect, which is directed more broadly to the Canadian public, is that we have a tip line that I referred to in my speech. It is accessible on the RCMP website. They can call in if they want to provide any information either to us or to CSIS. That tip line has coverage 24 hours a day, 7 days a week. Any information passed on through that line can be kept anonymous and will be shared with the RCMP national security program and with CSIS. Those are the two ways with which we engage the community.

On the last piece, I would like to make a link to the incident in New York City. A vigilant individual from the public saw something that did not seem right to him. He is the person who called in with that piece of information that led to the incident as we know it now. That is the type of vigilance that we are asking of the Canadian public. Rest assured that any piece of information, credible or not, will be looked at and taken seriously.

Senator Joyal: Is it institutionalized through a consultative committee or through directive relationships that you develop and enhance, for instance, with different cultural groups in Canada? We know from all of your presentations — and, you list the four most important groups — that you keep under surveillance Islam extremism. Is there a way to help the Islamic community to better understand the systems that you share? How do you do that?

Mr. Bisson: We do participate in outreach programs with the Muslim community as well. Each opportunity that we have to sit down in different fora, we do so to alert them of the threat.

A good example would be the Toronto 18 case, where we briefed the community, before the press coverage, as to what would transpire at the press coverage. Since then, we received advice from the community when they were concerned about individuals who were part of the radicalization or were about to leave Canada. It has worked. We try to maintain dialogue at different levels, including academia and other levels, with the public.

Mr. Michaud: If I can add, the outreach with these communities is done through the leaders of the communities and through young people in the communities as well. We have different programs in place that explain to young people what policing is all about, what we do and how we do it. Hopefully, through that, we educate them on the role of the police here in Canada, which might be different from the way that police exercise their duties in their own countries. It is to build trust and credibility throughout that spectrum of communities.

crédibilité et de les sensibiliser aux menaces qu'elles pourraient déceler dans leur environnement immédiat. Autrement dit, tout en les informant de notre mission et de la façon dont nous travaillons, nous leur demandons de s'engager à nous aider à assurer la sécurité des Canadiens.

Par ailleurs, nous avons une ligne de signalement des crimes, comme je l'ai dit dans mon allocution, qui s'adresse à la population canadienne dans son ensemble. Elle est accessible sur le site web de la GRC. Les gens peuvent appeler pour communiquer des informations à la GRC ou au SCRS. Cette ligne est ouverte 24 heures sur 24, tous les jours de la semaine. Tous ceux qui appellent peuvent conserver leur anonymat, et les renseignements qu'ils nous donnent seront transmis à la GRC, dans le cadre du programme de sécurité nationale, ou au SCRS. C'est de ces deux manières que nous faisons appel à la collaboration du public.

Enfin, j'aimerais faire un lien avec l'incident de New York. Un citoyen vigilant a vu quelque chose qui lui a semblé louche. Il en a fait part aux autorités compétentes, et c'est ce qui a permis de faire avorter la tentative d'attentat que nous connaissons maintenant. C'est cette forme de vigilance que nous demandons à la population canadienne d'avoir. Les gens peuvent être sûrs que toute information, crédible ou pas, sera prise au sérieux et examinée adéquatement.

Le sénateur Joyal : Cela est-il officialisé, dans le cadre d'un comité consultatif ou de relations que vous développez et entretenez, par exemple, avec différents groupes culturels au Canada? Selon toutes vos déclarations — et vous avez cité les quatre principaux groupes —, vous surveillez les extrémistes islamistes. Existe-t-il une façon d'aider la communauté islamique à mieux comprendre les systèmes que vous partagez? Comment vous y prenez-vous?

M. Bisson : Nous participons également à des programmes de sensibilisation destinés à la communauté musulmane. Toutes les fois que nous en avons l'occasion, quelle que soit la tribune, nous les prévenons de la menace.

L'affaire du groupe des 18 de Toronto en est un bon exemple : avant la couverture médiatique, nous avons informé la communauté de ce que diraient les médias. Depuis, des membres de la communauté nous ont fait part de leurs préoccupations à l'égard d'individus radicaux qui étaient sur le point de quitter le Canada. Cela a fonctionné. Nous essayons de maintenir le dialogue à différents niveaux avec le public, comme avec les milieux universitaires et d'autres groupes.

M. Michaud : Si je puis me permettre, j'ajouterais que le contact avec ces communautés se fait par l'intermédiaire de leurs représentants et avec les jeunes aussi. Nous avons mis en œuvre divers programmes pour expliquer à ces jeunes à quoi sert la police, ce qu'elle fait et comment. Il est à espérer que par ce biais nous leur enseignerons le rôle de la police canadienne, lequel peut différer de la façon dont la police s'acquitte de ses devoirs dans leur pays d'origine. Il s'agit de gagner la confiance de toutes ces communautés et d'être crédibles à leurs yeux.

Senator Joyal: My colleagues might want to pursue that question, but my question would be more centred to Ms. Goldthorp.

In your presentations, none of you have referred to the international context. In the last five years or so, I feel that the situation has changed. That might have an impact on the way that the security issues in Canada present themselves now.

Would you comment on that? From your background, Ms. Goldthorp, you seem to be more at ease with that issue, but any of you could add something. I feel that we cannot just figure out security with an Osama bin Laden figure and that is it. In my opinion, it has changed. I would like to hear from you who are the experts and who keep an eye on that daily.

Ms. Goldthorp: Certainly, few borders exist when it comes to assessing issues related to international terrorism. We know that very well in relation to our work as members of the intelligence community. Whether or not you can attribute a direct link between — and this is, perhaps, where your question was leading us — Canadian Forces engagements overseas and our domestic security environment is not something on which I would care to comment.

Clearly, when you deploy Canadian Forces, you put them in harm's way. You need to be cognizant of risks, for example, terrorism risks, insurgent-specific risks, piracy-specific risks, espionage-related risks and health-related risks. There is a gamut of risks out there. Where the decision of the Government of Canada is to deploy Canadian Forces, we need to take account of all of those risks.

As I indicated in my opening statement, we do not specifically focus on terrorism; we look at the broad spectrum of risks associated with deploying Canadian Forces abroad.

Mr. Michaud: If I can add to that, maybe you are not aware, but since 2005, over 20 incidents have taken place overseas where either Canadians or Canadian assets were victims of terrorist incidents. We can just refer to the Mumbai attacks and the number of kidnappings of Canadian citizens overseas that speak to the reality that exists today; before 2005, we did not see as much.

That has a direct impact on the security of Canadians not only abroad but also here because it diverts our posture and our resources toward these threats on Canadians abroad. We have limited resources to do that. When we are trying to balance where we should put our resources, either domestically or abroad, at the end, a Canadian is a Canadian, and we owe it to them to keep them safe. It has an impact on our operations.

Le sénateur Joyal : Mes collègues voudront peut-être approfondir le sujet, mais avant, j'aimerais poser une question à Mme Goldthorp.

Aucun d'entre vous n'a fait référence au contexte international. Pourtant, je trouve que depuis environ cinq ans, la situation a changé. Cela peut avoir une incidence sur la façon dont se présentent les problèmes de sécurité au Canada actuellement.

Pourriez-vous nous donner votre avis là-dessus? Si je me fie à votre expérience, madame Goldthorp, c'est un domaine que vous maîtrisez plutôt bien; mais les autres pourront ajouter leurs commentaires. Je crois que nous ne pouvons pas réfléchir à la question de la sécurité uniquement en fonction d'Oussama ben Laden. Selon moi, la donne a changé. J'aimerais avoir votre opinion experte, car vous surveillez l'évolution de la situation au quotidien.

Mme Goldthorp : Bien sûr, l'évaluation des problèmes reliés au terrorisme international dépasse le cadre des frontières. Nous qui travaillons dans les services de renseignement sommes bien placés pour le savoir. J'ignore si c'était l'objet de votre question, mais je crains de ne pouvoir vous parler du lien direct pouvant exister entre les Forces canadiennes engagées à l'étranger et notre sécurité intérieure.

Il est clair que lorsqu'on déploie des membres des Forces canadiennes à l'étranger, on met leur vie en danger. Il faut bien connaître les risques, comme les risques d'attaque terroriste, d'insurrection, de piraterie, d'espionnage et même les risques pour la santé. Les menaces sont multiples. Quand le gouvernement du Canada prend la décision de déployer des militaires, il doit tenir compte de tous ces dangers.

Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration liminaire, nous ne nous concentrons pas précisément sur le terrorisme; nous examinons l'ensemble des risques associés au déploiement à l'étranger.

M. Michaud : J'ajouterais, si vous me le permettez, car vous ne le savez peut-être pas, que depuis 2005, on a dénombré plus de 20 incidents à l'étranger, dans lesquels des citoyens ou des biens canadiens ont fait l'objet d'attaques terroristes. Il suffit de se rappeler l'attentat de Mumbai et du nombre d'enlèvements de ressortissants canadiens à l'étranger pour avoir une bonne idée de la réalité actuelle. Avant 2005, il n'y avait pas autant d'incidents de ce genre.

Cela a des conséquences directes sur la sécurité des Canadiens, non seulement à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur de nos frontières, parce que cela nous oblige à changer notre attitude et à réorienter nos ressources en fonction des menaces qui pèsent sur les Canadiens à l'étranger. Il reste que nos ressources sont limitées. Nous essayons de les répartir au mieux, entre ici et l'étranger, mais au bout du compte, un Canadien est un Canadien, et nous nous devons de le protéger où qu'il se trouve. Cela a des répercussions sur notre mode de fonctionnement.

[*Translation*]

Mr. Bisson: What is happening internationally does indeed influence how we respond domestically. We have al Qaeda in Afghanistan and al Qaeda in Iraq, which have become catalysts, driving forces behind the radicalization I mentioned earlier. We need to keep a close eye on the situations in Iraq, Iran and Pakistan because they act as catalysts for events that occur within Canada.

Furthermore, my colleague discussed the threat posed by al Qaeda and its affiliates in the Arabian Peninsula, the threat posed by al Shabaab, which has certain ties to al Qaeda in Somalia, and what is happening with al Qaeda in the Maghreb region. So the international threat does dictate how we respond domestically.

In that same vein, I want to point out that is one of the reasons why CSIS has sent more agents abroad, in order to push back frontiers and be on the lookout for the catalysts driving those individuals we need to focus on.

In short, it is the international context that dictates CSIS's response and priorities on the domestic front.

Ms. Beauregard: As a result of the pressure that has been put on al Qaeda in the territories of Pakistan, the group has taken a new approach. Their affiliates are now stepping in. Two years ago, we would not have expected some of these affiliates to mount attacks outside their region. Al Qaeda is directly linked to last year's failed Christmas Day attacks in the Arabian Peninsula.

There is growing concern over the increased capability and will of affiliates to mount attacks against the west, outside their region. Last year's Christmas Day plot in the Arabian Peninsula clearly showed their capability for striking outside their region.

We need to identify the Canadian interests abroad that are at risk. I would point out al Qaeda's presence in the Maghreb region, which poses a specific risk to Canadian interests there.

We also need to examine how the threat has evolved against not only the West, but also other regions, and determine what kind of threat they represent to Canadian interests abroad. That is an area we are focusing on more and more.

[*English*]

Senator Wallin: I have two questions, but I will combine them because I think they are related. The first one popped into relief with Assistant Commissioner Michaud's comments.

Is intelligence evidence, and is the standard different in a criminal act versus a terrorist act? Related to that, do we have the right tools to fight or pre-empt or quell terrorism? I would like to hear some specifics on that, maybe the top two or three measures

[*Français*]

M. Bisson : En fait, c'est ce qui se passe au plan international qui dicte la façon dont on va réagir à l'intérieur du pays. On parle d'Al-Qaïda en Afghanistan et d'Al-Qaïda en Irak, qui sont devenus des catalyseurs, des agents moteurs qui ont motivé le concept de radicalisation dont j'ai parlé. Il faut suivre de près les situations qui se produisent en Irak, en Iran et au Pakistan, car elles servent de catalyseurs à ce qui se passe à l'intérieur du pays.

Dans un deuxième temps, ma collègue a parlé de la menace d'Al-Qaïda et ses organisations affiliées dans la péninsule arabique, de la menace d'Al-Shabab qui a un certain niveau d'affiliation avec Al-Qaïda en Somalie, et de ce qui se passe avec Al-Qaïda dans les pays du Maghreb. C'est donc la menace internationale qui dirige ce qui se produira en termes de réaction interne.

Dans cette même veine, j'aimerais mentionner que c'est l'une des raisons pour lesquelles le SCRS a déployé plus d'agents à l'extérieur du pays afin de pousser les frontières et être à l'affût de savoir quels sont les catalyseurs qui motiveront les personnes sur lesquelles on devra porter attention.

Bref, ce sont les événements internationaux qui dictent la réaction et les priorités du SCRS pour ce qui va se passer de façon domestique.

Mme Beauregard : Les pressions faites sur Al-Qaïda dans les territoires du Pakistan ont amené un changement d'approche de leur part. Ce sont maintenant leurs groupes affiliés qui prennent la relève. Il y a deux ans, on n'aurait pas pensé que certains de ces affiliés tenteraient de commettre des attentats à l'extérieur de leur région. Le groupe Al-Qaïda est directement lié aux attentats ratés du 25 décembre dernier dans la Péninsule arabique.

L'inquiétude s'intensifie face à l'augmentation des capacités des groupes affiliés et leur intention de commettre des attentats contre l'occident à l'extérieur de leur région. L'incident du 25 décembre dernier dans la Péninsule arabique a bien démontré cette capacité à frapper à l'extérieur de leur région.

Il faudrait voir quels sont les intérêts canadiens en jeu à l'extérieur du Canada. Je mentionnerais la présence d'Al-Qaïda au Maghreb, qui représente une menace en particulier pour les intérêts canadiens dans cette région.

Il faut aussi étudier l'évolution de la menace non seulement contre l'Occident, mais d'autres régions également et voir dans quelle mesure elle menace les intérêts canadiens à l'étranger. C'est ce qui nous concerne de plus en plus.

[*Traduction*]

Le sénateur Wallin : J'ai deux questions, mais je vais les combiner, car je crois qu'elles sont liées. La première m'a été inspirée par les observations du commissaire adjoint Michaud.

Est-ce que les renseignements admis en preuve et les normes applicables varient selon qu'on a affaire à un acte criminel de droit commun ou à un acte terroriste? Dans le même ordre d'idées, dispose-t-on des outils adéquats pour combattre, prévenir

you would like to see, whether it is the C-17s or changes in immigration or transportation or the State Immunity Act, et cetera. Could each of you provide your selected highlights?

Mr. Michaud: I will address the first part of your question as to whether intelligence is evidence. At the end of day, intelligence can be evidence, but a certain threshold needs to be met for us to bring the intelligence before the criminal courts. Just because we have the information does not mean we can necessarily present it. There are always considerations with respect to protecting national security assets, as well as third-party rules that apply to some of this information. We have challenges because sometimes we have knowledge, but we cannot bring it before the courts, for whatever reasons that are bigger than the court process itself. That is where we see the challenge.

What is the solution to this? Right now, basically it is the enhanced relationship among CSIS, the RCMP and other law enforcement in trying to work around some of the gaps. However, that alone will not suffice. On solutions, as I said in my speech, we are awaiting recommendations that may come from Justice Major's report in June.

Mr. Bisson: I agree with my colleague. Intelligence could become evidence, but intelligence is not always evidence. We are facing what we call the intelligence-to-evidence dilemma. A committee in the Department of Justice Canada is looking at this, together with all the partners, to try to find solutions to overcome that particular problem.

We receive information or intelligence from different sources, including foreign sources, and that forms the basis of our investigation. At some point in our threshold, we find that it is no longer an intelligence investigation but has become a criminal investigation, at which point we need to transfer the file, or the lead, to the RCMP.

The lead that we transfer must be enough for the RCMP for enforcement purposes. Therefore, we negotiate with the RCMP which intelligence we can use as evidence. That is what we have done in most cases, including those of Khawaja and the Toronto 18. We have been able to manoeuvre with the RCMP to satisfy the need to transfer intelligence into evidence. However, we still have a long way to go to resolve the issue.

Senator Wallin: Are there legislative answers to this? I know you are awaiting the outcome, but there are other matters before Parliament and perhaps other measures you could propose to make that easier. We know about specific restrictions in the

ou contrer les attaques terroristes? J'aimerais en savoir un peu plus sur cette question, sur les deux ou trois principales mesures que vous préconiseriez, que ce soit dans le cadre du projet de loi C-17 ou au moyen de changements apportés aux lois sur l'immigration, les transports ou l'immunité des États, par exemple. Pourriez-vous, à tour de rôle, nous exposer vos priorités?

M. Michaud : Je vais répondre à la première partie de votre question de savoir si les renseignements obtenus peuvent être présentés en preuve. En fin de compte, les informations recueillies peuvent constituer des preuves, mais nous devons respecter certains critères pour que les tribunaux criminels les admettent. Ce n'est pas parce que nous disposons de renseignements que nous devons nécessairement les divulguer. Il y a toujours des considérations à prendre en compte pour protéger nos arrières en matière de sécurité nationale, ainsi que des règles concernant la participation de tiers qui s'appliquent à certaines informations. Nous sommes confrontés à des dilemmes, parce que parfois, nous savons des choses que nous ne pouvons communiquer aux tribunaux pour des raisons qui dépassent le processus judiciaire. C'est là que la situation se complique.

Quelle est la solution? Actuellement, c'est le resserrement de la collaboration entre le SCRS, la GRC et d'autres organismes d'application de la loi qui s'efforcent de combler certaines lacunes. Mais cela ne suffira pas. Comme je l'ai dit dans mon discours, pour les solutions, nous attendons de voir les recommandations contenues dans le rapport du juge Major qui paraîtra en juin.

M. Bisson : Je suis d'accord avec mon collègue. Les renseignements peuvent devenir des preuves, mais ils n'en sont pas toujours. Nous sommes parfois confrontés à des dilemmes. Un comité du ministère de la Justice du Canada se penche là-dessus, avec tous les partenaires concernés, afin de résoudre ce problème.

Nous recevons des informations ou des renseignements de différentes sources, y compris étrangères, et c'est sur quoi reposent nos enquêtes. À un moment donné, dans le processus, nous pouvons déterminer qu'il ne s'agit plus d'une enquête relevant du renseignement, mais d'une enquête criminelle; c'est alors que nous transmettons le dossier, ou la direction de l'enquête, à la GRC.

Il faut que ce que nous transmettons à la GRC soit suffisant pour lui permettre de faire son travail. Par conséquent, nous négocions avec elle pour déterminer quels renseignements peuvent être utilisés comme preuves. C'est ainsi que nous avons procédé dans la plupart des affaires, notamment celle impliquant Khawaja et le groupe des 18 de Toronto. Nous avons réussi à trouver des façons, avec la GRC, de répondre à la nécessité de transformer des renseignements en preuves. Mais il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant de régler ce problème.

Le sénateur Wallin : Peut-on le résoudre par la voie législative? Je sais que vous attendez d'en voir l'issue, mais le Parlement a été saisi d'autres dossiers en ce sens, et vous pourriez aussi proposer d'autres mesures susceptibles de rendre les choses plus faciles.

Toronto 18 case with respect to the Young Offenders Act, for example. I am looking for a couple of real examples.

Mr. Bisson: At the moment we are working with the Department of Justice Canada to make recommendations to our minister in relation to intelligence to evidence. A great deal of time and effort has been put into this, but no easy solution exists to resolve this issue.

Senator Smith: This is sort of a philosophical question. It may not be your favourite question of the day, but it is certainly not a partisan question.

By way of background, the formation of this committee was triggered by 9/11. It is still a special committee that has had several lives, but it is not a standing committee. The existence of this committee is related to the fact that legislation was passed post-9/11 that imposed some intrusions into people's civil and human rights. We all accepted that this had to be done, but we want to have a balance.

We have the security community here. I am not asking you about the G20 summit, but the billion-dollar figure totally blew me away because it is not just a 25 per cent or 50 per cent increase.

We go back to the rationale for the existence of this committee of trying to balance human civil rights. There are all sorts of things that could be done, for reasons I will not go into, going back to the 1960s. I had a number of occasions to be in Iron Curtain countries and crossing the border at Checkpoint Charlie many times. That is long since gone, but who needs the sort of environment of states such as that?

I want to get a feel for your thinking because of the possibility of the G20 dollar figure as a benchmark of the thinking of the security committee and the government. I am not picking on the government because they say that they asked them what they need, and they outlined what they need.

How do you balance this with what Canadians think about how public dollars should be spent? There are all sorts of things you can do, but I think you get the gist of my question. I would be interested in any response you may have.

The Chair: For purposes of context, as I recall, Kananaskis, Alberta, hosted a G8 meeting. We are about to host a G8 and a G20 in two different locations. The numbers are roughly double what they were in Kananaskis, which may or may not be appropriate; I leave that to others to sort out. I just wanted to put that in context for our witnesses, in the same non-partisan way. I will invite our guests on the panel to respond to that thoughtful question.

Nous sommes notamment au courant des restrictions particulières qui s'appliquent dans l'affaire du groupe des 18 de Toronto, en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants. Je cherche quelques exemples concrets.

M. Bisson : En ce moment, nous travaillons avec le ministère fédéral de la Justice à l'élaboration de recommandations, destinées à notre ministre, concernant le rapport entre renseignement et preuve. Nous y avons consacré beaucoup de temps et d'efforts, mais il n'y a pas de solution facile à ce problème.

Le sénateur Smith : C'est en quelque sorte une question philosophique. Ce n'est peut-être pas votre question préférée, dans les circonstances, mais c'est au moins une question non partisane.

Il convient de se rappeler que ce comité a été créé à la suite des événements du 11 septembre 2001. C'est un comité spécial qui est renaît de ses cendres à plusieurs reprises, mais qui n'est pas encore un comité permanent. L'existence de ce comité est liée au fait qu'on a adopté des mesures législatives, dans le sillage du 11 septembre, permettant certaines intrusions dans les droits civils et humains. Nous étions tous d'accord sur le principe, mais nous voulons un certain équilibre.

Nous avons ici des représentants des services de sécurité. Je ne vais pas vous interroger à propos du G20, mais j'ai été complètement renversé de voir que cela allait nous coûter un milliard de dollars, parce qu'on ne parle pas d'une augmentation de 25 ou même de 50 p. 100, mais de bien plus encore.

Revenons-en à l'existence de ce comité, justifiée par la volonté de trouver un équilibre en matière de droits civils et humains. On aurait pu faire toutes sortes de choses, pour des raisons que je n'invoquerai pas ici, depuis les années 1960. J'ai eu plusieurs occasions de me rendre dans des pays situés de l'autre côté du Rideau de fer, et j'ai traversé Checkpoint Charlie à de nombreuses reprises. C'est une époque depuis longtemps révolue, mais qui voudrait revenir à une telle situation entre États?

J'aimerais bien savoir ce que vous en pensez, en raison de la possibilité que le coût du G20 devienne une sorte de point de référence pour le comité sur la sécurité et le gouvernement. Je ne vais pas m'en prendre au gouvernement parce qu'il dit avoir demandé aux intervenants concernés ce dont ils avaient besoin; et ces derniers lui ont répondu.

Comment justifiez-vous ces montants, en sachant ce que pensent les Canadiens de la façon dont doivent être dépensés les deniers publics? On peut faire bien des choses, mais je crois que vous comprenez l'essence de ma question. J'aimerais avoir votre avis.

Le président : Pour placer les choses dans leur contexte, je vous rappelle que la dernière rencontre du G8 s'était tenue à Kananaskis, en Alberta. Maintenant, nous nous apprêtons à accueillir le G8 et le G20 dans deux villes différentes. Les chiffres ont à peu près doublé par rapport à ce qu'ils étaient pour Kananaskis, ce qui n'est pas nécessairement justifié. Je laisse à d'autres le soin d'en juger. Je tenais donc à rappeler certains faits, dans l'intérêt de nos témoins, et toujours sans esprit partisan. Je vous invite à répondre à cette intéressante question.

Mr. Michaud: I am not fully aware of all the details around the G8 and G20 summits. However, from what I know, the G8 and G20 involve two major events happening at the same time. Kananaskis was one event. We have the G8 north of Toronto; and the same weekend, or the day after, we have the G20. This in itself poses significant challenges for security. When looking at costs, in addition to threats, one must consider location and timing. Those factors may increase the costs.

I do not want to put words into the minister's mouth, but I believe that the costs related to the G8 and G20 summits will be discussed in the house tomorrow. Further details can be obtained then.

Senator Jaffer: Thank you for your very informative presentations.

I have been a member of this committee since 9/11. At that time, we had some challenges with who the members of CSIS and the RCMP are. I feel that it is sometimes forgotten that people who look like me are Canadians as well. I believe that you succeeded with the group of 18 because you had good intelligence gathering within the community.

Will you each tell me what percentage of visible minorities your groups include?

Mr. Bisson: For CSIS, 13 per cent of our population are visible minorities. We work hard to recruit visible minorities. We need their language skills and culture to help achieve our mandate.

Ms. Beauregard: For ITAC, the percentage is a little less than that, but we are currently trying to increase that number. Our work is analysis, which is essentially sifting through a large amount of information. It is not the operational activities that CSIS and the RCMP do. However, having the right representation allows us to have a much better cultural understanding of the countries where some of these groups operate. We are looking for more language skills as well as situational awareness.

Of 30 analysts, I have three who are visible minorities.

Mr. Michaud: Unfortunately, I do not have that data with me, but I will provide you with those statistics.

The issue that you have highlighted is a challenge for us. I spoke earlier about our outreach to various communities by talking to young people to build trust and understanding about police work. Our objective is to recruit individuals from various communities to join our organization. It is a challenge to have the language skills required to follow the information that we receive.

We have a gap there. I will provide you with the statistics you requested about the RCMP and the national security program.

M. Michaud : Je ne suis pas parfaitement au courant de tous les détails entourant les sommets du G8 et du G20. Toutefois, je sais que ce sont deux événements majeurs qui se tiennent pratiquement en même temps. À Kananaskis, il n'y avait qu'un événement. Le G8 se tiendra dans le nord de Toronto; et durant la même fin de semaine, ou un jour plus tard, il y aura le G20. En soi, cela pose de sérieux défis pour la sécurité. Quand on examine les coûts, en plus des menaces, on doit tenir compte de l'endroit et du moment, autant d'éléments qui peuvent faire grimper la facture.

Loin de moi l'intention de parler à la place du ministre, mais je crois que les coûts associés aux sommets du G8 et du G20 feront l'objet d'un débat en Chambre demain. On en saura plus à ce moment-là.

Le sénateur Jaffer : Merci pour vos exposés très instructifs.

Je siège à ce comité depuis septembre 2001. À l'époque, nous avions quelques difficultés à reconnaître les membres du SCRS et de la GRC. Je trouve qu'on a parfois tendance à oublier qu'il y a des Canadiens comme moi. Je crois que vous avez réussi à appréhender le groupe des 18 de Toronto parce que vous avez pu recueillir de précieux renseignements auprès de la communauté.

Est-ce que vous pourriez me dire, à tour de rôle, le pourcentage de minorités visibles qu'on retrouve dans vos groupes respectifs?

M. Bisson : Au SCRS, 13 p. 100 de nos effectifs sont issus des minorités visibles. Nous travaillons fort pour recruter des membres de ces communautés. Nous avons besoin de leurs connaissances linguistiques et culturelles pour nous acquitter de notre mandat.

Mme Beauregard : Au CIEM, le pourcentage est légèrement inférieur, mais nous essayons de l'augmenter. Notre travail consiste à faire des analyses, c'est-à-dire à passer au crible une grande quantité d'informations. Nous ne menons pas d'activités opérationnelles comme le SCRS ou la GRC. Toutefois, si les minorités étaient mieux représentées, cela nous aiderait à mieux comprendre la culture des pays où certains de ces groupes exercent leurs activités. Nous cherchons à recruter des gens possédant les compétences linguistiques qui nous intéressent et étant au courant de la situation.

Sur les 30 analystes, trois sont issus de minorités visibles.

M. Michaud : Malheureusement, je n'ai pas ces données ici, mais je vais les trouver et vous les communiquer.

Le problème que vous avez soulevé nous complique la tâche. J'ai parlé un peu plus tôt de la façon dont nous entrions en contact avec les différentes communautés, en parlant avec les jeunes dans le but de bâtir la confiance et d'expliquer le travail des policiers. Nous avons pour objectif de recruter des membres de différentes communautés au sein de notre organisation. C'est difficile de trouver les personnes ayant les compétences linguistiques qui nous permettent de comprendre l'information que nous recevons.

Nous avons des lacunes à combler à ce chapitre. Je vous fournirai les statistiques que vous avez demandées pour la GRC et le programme national de sécurité.

Ms. Goldthorp: I do not have the statistics with me also, but I can provide them later.

Senator Jaffer: Currently almost 17 per cent of the population of Canada is visible minorities. I must congratulate CSIS because when we started this committee in 2001, there was much work to be done. From the numbers you have given, I must say that you have done a great job. Thank you for that. Communities feel safer when they are included, and you get better intelligence.

I no longer hear much about the round tables that you implemented with the communities. When Jim Judd was in charge, I heard about the many round tables that he held with Muslim communities. Being a Muslim myself, I know that because of the actions of a certain percentage, we are all painted with the same brush. I commend you for informing the community before the press conference. That is very respectful, and I thank you for that.

What other steps are you all taking to make the community feel Canadian?

Mr. Bisson: We try to participate in all the outreach events to which we are invited, although we do not necessarily organize them. We also attend round tables when invited. My regional managers participate in those as much as they can. I am not sure whether we do enough. In the future, our communications branch will be as open as possible to communicate our message.

Senator Jaffer: Under Jim Judd, CSIS organized round tables. I understand from what you are saying that you are no longer doing that, although you may be doing different types of outreach. I am not faulting you; I am simply asking.

Mr. Bisson: I do not recall that we used to organize public outreach. That was usually a community effort among ourselves, the RCMP and Public Safety Canada. It was driven more by Public Safety Canada than by CSIS.

The Chair: It is my recollection that the 2004 National Security Policy, to the credit of the previous administration, established a multi-ethnic advisory group from across the spectrum that could be part of a consultative process. Does that group no longer meet, or does it meet but separate from the outreach activities that Mr. Bisson referenced?

Mr. Michaud: It still meets, and is meeting on June 12 and 13 in Halifax, and I will be participating in that. That is in addition to other outreach initiatives in CSIS and in the RCMP.

I talked about outreach activities that exist at the national and the local level. We also use the strategies of community police forces to reach out to various communities.

Mme Goldthorp : Moi non plus, je n'ai pas ces données ici, mais je pourrai vous les envoyer plus tard.

Le sénateur Jaffer : Actuellement, près de 17 p. 100 de la population canadienne est issue des minorités visibles. Je dois donc féliciter le SCRS, car lorsque nous avons créé ce comité, en 2001, il y avait beaucoup à faire. À en juger par les chiffres que vous nous avez donnés, vous avez fait un excellent travail. Merci. Les communautés se sentent plus en sécurité quand on les inclut, et cela permet d'obtenir de meilleurs renseignements.

Je n'entends plus beaucoup parler des tables rondes que vous organisiez avec les communautés. Lorsque Jim Judd dirigeait l'organisation, j'entendais parler des nombreuses tables rondes tenues avec la communauté musulmane. Étant musulmane moi-même, je sais qu'à cause des actions d'un petit groupe, on met tout le monde dans le même sac. Je vous félicite d'avoir informé la communauté avant la conférence de presse. C'était très respectueux de votre part et je vous en remercie.

Quelles autres mesures avez-vous l'intention de prendre, tous autant que vous êtes, pour que les membres des communautés se sentent Canadiens à part entière?

M. Bisson : Nous nous efforçons de participer à toutes les activités de sensibilisation auxquelles nous sommes conviés, même lorsque nous n'en sommes pas les organisateurs. Nous assistons également aux tables rondes auxquelles nous sommes invités. Mes directeurs régionaux y prennent part toutes les fois qu'ils le peuvent. Je ne suis pas sûr que nous en fassions assez. À l'avenir, notre direction des communications sera aussi ouverte que possible pour transmettre notre message.

Le sénateur Jaffer : Du temps de Jim Judd, le SCRS organisait des tables rondes. Si je me fie à ce que vous dites, vous ne le faites plus, même si vous sensibilisez les gens autrement. Je ne vous accuse de rien; je ne fais que poser une question.

M. Bisson : Je ne me rappelle pas que nous avions coutume d'organiser des rencontres avec le public. Habituellement, il s'agissait d'initiatives concertées entre nous, la GRC et Sécurité publique Canada. En fait, c'est davantage Sécurité publique Canada que le SCRS qui s'en occupait.

Le président : Si je me souviens bien, la politique nationale de sécurité adoptée en 2004 — et c'est tout à l'honneur de l'administration précédente — prévoyait la création d'un groupe consultatif multiethnique très représentatif pouvant prendre part à un processus consultatif. Est-ce que ce groupe se réunit encore, et si oui, le fait-il en marge des activités auxquelles M. Bisson a fait allusion?

M. Michaud : Oui, il se réunit encore. D'ailleurs, la prochaine rencontre aura lieu les 12 et 13 juin à Halifax; et j'y serai. C'est en plus des initiatives de sensibilisation du SCRS et de la GRC.

J'ai parlé de ce qui se faisait à l'échelle nationale et locale. Nous utilisons également les stratégies des forces policières communautaires pour aller au-devant des communautés.

Finally, in my opening remarks, I spoke of the training that we provide to our employees on cultural awareness. That training is given by people from the community who come in to speak to our employees. That is another way in which we engage the various communities.

Senator Jaffer: In a presentation that CSIS made to the Foreign Affairs Committee, we learned that you keep a special eye on certain countries, that there was country profiling. The countries that were mentioned were all Muslim countries. Are you still profiling only Muslim countries, or have you widened your country profile?

Mr. Bisson: We do not profile particular countries. World events dictate what countries are of concern to us. Sri Lanka was and still is a concern to us with the Liberation Tigers of Tamil Eelam, LTTE, and the fighting that happened there last year. The future of the LTTE remains a concern for us.

We have concerns about what is happening in Africa with the kidnapping of Mr. Fowler and Mr. Guay, and other kidnappings that have taken place in Somalia. The Arabian Peninsula is of concern. World events dictate which countries become of interest to us.

Ms. Beauregard: ITAC looks at where Canadian interests are located abroad, beyond embassies. We look at where Canadian business interests are and do a threat assessment in those countries.

Mr. Michaud: From the RCMP perspective, I would like to echo Mr. Bisson's comments. We do not target countries or communities. We target criminals. That is who we investigate. It does not matter which country or community; we target criminals.

Ms. Goldthorp: From a National Defence perspective, our first priority is to monitor events in countries where Canadian Forces are deployed. We will also monitor situations in countries that we call countries with enduring concern or interest — in other words, where significant military capabilities could potentially come to be a concern from a Canadian national perspective. We monitor other nations where security situations could potentially lead to events that would cause a Canadian Forces operation — a peace-stability operation or possible operation to support an evacuation of non-combatants. Finally, we monitor nations that we are aware are pursuing or holding weapons of mass destruction programs that are of concern from a Canadian perspective.

Senator Tkachuk: Welcome, and thank you. What accounts for the home-grown terrorist threat and how do you explain it and the radicalization of people who have lived here most or all of their lives?

Mr. Bisson: As I alluded to in my opening comments, there is no one road but many phenomena to radicalization. Many scholars have looked at that. I mentioned world events and the Internet in terms of fighting in Afghanistan, in Iraq and the

Enfin, dans ma déclaration liminaire, j'ai parlé de la formation que nous donnons à nos employés pour les sensibiliser aux autres cultures. Cette formation est dispensée par des représentants des communautés. C'est une autre façon de travailler avec les différents groupes.

Le sénateur Jaffer : Lors d'un exposé présenté par le SCRS devant le comité des affaires étrangères, nous avons appris que vous aviez plusieurs pays dans le collimateur; que vous établissiez le profil de certains pays. Les pays donnés en exemple étaient tous musulmans. Est-ce que vous continuez à cibler ces pays ou est-ce que vous avez étendu votre profilage à d'autres États?

M. Bisson : Nous n'établissons pas de profil pour des pays en particulier. Les événements qui surviennent dans le monde nous dictent quels pays doivent retenir notre attention. Le Sri Lanka était et continue d'être un sujet de préoccupation pour nous, à cause des Tigres de libération de l'Eelam tamoul, ou TLET, et des combats qui ont fait rage l'an dernier. L'avenir des TLET nous inquiète toujours.

Nous sommes également inquiets de la situation en Afrique, depuis l'enlèvement de MM. Fowler et Guay et les autres rapts perpétrés en Somalie. La péninsule d'Arabie suscite aussi quelques préoccupations. Les événements mondiaux nous disent sur quels pays nous devons nous focaliser.

Mme Beauregard : Le CIEM regarde où se trouvent les intérêts canadiens à l'étranger, au-delà des ambassades, les intérêts commerciaux, et fait une évaluation de la menace dans les pays en question.

M. Michaud : À la GRC, nous faisons ce qu'a expliqué M. Bisson. Nous ne ciblons pas des pays ou des communautés. Nous visons des criminels, sur qui nous enquêtons. Les pays ou les communautés nous importent peu; ce qui nous intéresse, ce sont les criminels.

Mme Goldthrop : À la Défense nationale, notre grande priorité, c'est de suivre l'évolution de la situation dans les pays où les Forces canadiennes sont déployées. Nous le faisons aussi dans des pays qui nous préoccupent ou nous intéressent depuis longtemps — autrement dit, des États qui possèdent une puissance militaire considérable et qui pourraient inquiéter le Canada. Nous surveillons également la situation dans d'autres pays où les problèmes de sécurité pourraient entraîner l'intervention des Forces canadiennes — une opération de stabilisation de la paix ou, éventuellement, une opération destinée à appuyer l'évacuation de civils. Enfin, nous surveillons également les États dont nous savons qu'ils poursuivent des programmes d'armes de destruction massive ou qu'ils possèdent de telles armes et sont susceptibles de représenter une menace pour le Canada.

Le sénateur Tkachuk : Soyez les bienvenus, et merci. Que faites-vous de la menace terroriste intérieure, comment l'expliquez-vous et comprenez-vous la radicalisation de personnes qui ont passé la majeure partie de leur vie, sinon toute, ici?

M. Bisson : Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration liminaire, il n'y a pas qu'une voie qui mène à la radicalisation, mais une conjonction de plusieurs phénomènes. Beaucoup d'universitaires se sont penchés sur la question. J'ai fait

perception of the persecution of Muslim environment, and some very agile clerics trying to leverage this, in particular on the Internet and other venues.

The phenomenon that we have seen also in Toronto is that the radicalization starts very young. In the case of a certain Toronto leader, they started in high school having discussions, after-school meetings. Some youth have difficulty adapting to Canada, and some people feel disenfranchised. There are a number of reasons but no one reason or recipe that brings someone to radicalization.

Mr. Michaud: If I had the answer to that question, I would probably be rich. We are trying to understand that not just here in Canada but also in the U.S. and the U.K. We do have indications, as Mr. Bisson explained. However, the most important piece of it is trying to understand what brings a radicalized individual to then want to espouse and use violence. That is the piece that is of interest to us. A person who is radicalized is not an issue. It is the one who is radicalized and then wants to use violence to express his or her views. That is the trigger that we have yet to fully understand.

Senator Tkachuk: With the terrorists such as al Qaeda, we do not often hear it called an act of war, but according to what they believe and their websites, they are at war with us. That is what they say. People who become radicalized are assisting the war effort, as far as I am concerned, and others may see it differently, but it seems to me they are.

No one has used the word "treason." These acts are against the state, to destabilize the state, so as far-fetched as these nut bars are, their objective is to take over the Western world. That is what they say. That is what they say, prophesize and write on their website. They make no bones about it. To assist them, even though it is not a state, it is an ideology.

We had spies and communist infiltrators that were domestic in the past. Probably the greatest terrorist organization in the world ever was the communists. What is the difference? Why are they not tried for treason? Why are they not considered treasonists? Why give them the idea that they are terrorists, which is sort of more Hollywood-like than the word "treasonist," which is a traitor to your own country? Why are they not dealt with in that way?

Mr. Michaud: I cannot answer that question, unfortunately. It is more from a legal perspective, and I do not have the knowledge to be able to talk about the difference between treason and any type of terrorist charge that exists under the Criminal Code.

Senator Tkachuk: How would you identify a person who commits treason then if you do not know?

référence aux événements sur la scène internationale et à Internet, aux combats en Afghanistan, en Irak et au sentiment de persécution du monde musulman, ainsi qu'aux chefs religieux très habiles qui essaient d'exploiter la situation, notamment par le biais d'Internet et d'autres tribunes.

Le phénomène que nous avons observé également à Toronto, c'est que le processus de radicalisation est enclenché lorsque les individus sont très jeunes. Dans le cas d'un certain leader du groupe, les discussions ont commencé dès l'école secondaire, après les cours. Certains jeunes ont de la difficulté à s'adapter au Canada et d'autres se sentent brimés dans leurs droits. C'est un ensemble de facteurs, et pas un facteur unique, qui incite quelqu'un à se radicaliser.

M. Michaud : Si j'avais la réponse à cette question, je serais probablement déjà riche. Nous essayons de comprendre ce phénomène, pas seulement ici, au Canada, mais également aux États-Unis et au Royaume-Uni. Comme l'a indiqué M. Bisson, nous avons certaines pistes d'explications. Toutefois, le plus important, c'est d'essayer de comprendre ce qui pousse un radical à faire usage de la violence. C'est ce qui nous intéresse. Les radicaux comme tels ne nous inquiètent pas outre mesure; ceux qui nous préoccupent sont ceux qui veulent exprimer leurs opinions par la violence. C'est ce processus que nous devons chercher à comprendre pleinement.

Le sénateur Tkachuk : Les terroristes comme ceux qui font partie d'Al-Qaïda, ne parlent pas souvent d'actes de guerre; mais à en juger par leurs convictions et leurs sites Web, ils sont en guerre contre nous. C'est ce qu'ils disent. Les individus qui se radicalisent participent à l'effort de guerre, pour autant que je sache; d'autres peuvent voir les choses différemment, mais il me semble que tous se rejoignent.

Personne n'a employé le mot « trahison ». Ces actes sont dirigés contre des États, pour les déstabiliser; alors, aussi saugrenu que cela puisse paraître, l'objectif de ces groupes est de dominer l'Occident. C'est ce qu'ils disent. C'est ce qu'ils clament, professent et écrivent sur leurs sites web. Ils ne s'en cachent pas. Cela fait partie de leur idéologie.

Auparavant, nous avions sur notre territoire des espions et des communistes infiltrés. Probablement que la plus grande organisation terroriste de tous les temps était communiste. Mais où est la différence? Pourquoi ne les juge-t-on pas pour trahison? Pourquoi ne les considère-t-on pas comme des traîtres? Pourquoi leur laisser croire que ce sont des terroristes, un mot qui fait plus hollywoodien que « traître », alors que ce sont des gens qui font preuve d'une extrême déloyauté à l'égard de leur propre pays? Pourquoi ne les traite-t-on pas ainsi?

M. Michaud : Malheureusement, je ne peux répondre à cette question. Il faut l'aborder d'un point de vue légal, et je ne possède pas les compétences suffisantes pour parler de la différence entre trahison et toute autre accusation de terrorisme prévue dans le Code criminel.

Le sénateur Tkachuk : Comment pouvez-vous identifier une personne qui se rend coupable de trahison, alors, si vous ignorez cela?

Mr. Michaud: I cannot explain. I would have to look at the Criminal Code and try to analyze it to make that difference.

Senator Tkachuk: Does anyone else know? Help me out here. You are dealing with treasonous people. That is what these home-grown terrorists are, are they not?

Mr. Bisson: That is the first time I have engaged in a dialogue about that. The CSIS Act does not talk about treason. It talks about espionage, terrorism and foreign influence. This is what I investigate.

In 2001, the Anti-terrorism Act addressed a number of shortcomings in the Criminal Code, which are yet to be fully used, in my opinion. We also advise — and that is our role as a community — our minister on what types of legislation we think would reinforce the activities of CSIS and the activities of law enforcement. I have no comments about how treason would fit in. The issue is to try to push hatred toward the community.

Senator Wallin: I just want to go back to my initial question about the legal tools that exist. You have now suggested that tools exist that are not fully used. Is that what I just heard you say?

Mr. Bisson: When one looks at the Anti-terrorism Act, one needs to ask oneself what it takes to meet the threshold. I think with the court findings, I find the judgments to be enlightening in terms of what the judges are saying. Could we push this legislation to people who are trained abroad? Would that be covered under the legislation? This has not been tested yet.

We are aware of young Canadians — and it has been made public — who found their way to training camps overseas. Unfortunately, we sometimes lose track of those individuals, and we do not know when they are coming back, nor do we know about the training they receive and the intent when they come back. Those are the types of legislation of which we need to assess the merit.

Senator Tkachuk: Let us ask the other question, then, about criminals versus terrorists. Terrorists, to me, would be those who fit into what I would call a treasonous capacity, those people trying to destabilize the state by killing as many civilians as possible to help a foreign entity of some sort.

Then we have the criminal, the person who is robbing the 7-Eleven store or perhaps dealing drugs. You call them criminals, and no doubt they are that, but is there an elevation? Do you consider it a higher priority to deal with a terrorist? How do you sort all that out at the RCMP?

The Chair: If I could add precision, we do have legislation in Canada that criminalizes certain motorcycle gang activities and, by extension, criminalizes linkages that they would normatively have to accountants, lawyers, landlords and the rest. If I understand my colleague's question, is there a linkage on the road to enhanced criminal status for those who, as in organized crime, might also be involved in supporting criminal terrorist networks because terrorism is seen as a serious infraction in terms of our society?

M. Michaud : Je ne saurais l'expliquer. Il faudrait que je consulte le Code criminel et que j'essaie de l'analyser pour faire la différence.

Le sénateur Tkachuk : Quelqu'un d'autre a-t-il une idée? Aidez-moi. Vous avez affaire à des traîtres. C'est ainsi qu'on doit qualifier ces terroristes qui ont grandi ici, n'est-ce pas?

M. Bisson : C'est la première fois que je participe à une discussion de ce genre. Il n'est fait aucune mention de trahison dans la Loi sur le SCRS. On y parle plutôt d'espionnage, de terrorisme et d'influence étrangère; et c'est là-dessus que j'enquête.

En 2001, la Loi antiterroriste a permis de combler certaines lacunes du Code criminel, mais on ne se prévaut pas encore complètement des droits qu'elle nous confère, selon moi. Nous conseillons également — car c'est notre rôle — notre ministre sur le type de mesure législative qui permettrait de renforcer les activités du SCRS et d'application de la loi. Je ne parlerai pas de la pertinence d'ajouter la notion de trahison. Le but, c'est de neutraliser ceux qui dirigent leur haine contre la communauté.

Le sénateur Wallin : J'aimerais revenir à ma première question, au sujet des instruments juridiques à notre disposition. Vous venez de dire qu'on ne les exploite pas suffisamment, n'est-ce pas?

M. Bisson : Quand on examine la Loi antiterroriste, on doit se demander quoi faire pour satisfaire aux conditions. Je trouve que les décisions des tribunaux, des juges, sont très instructives. Pourrait-on appliquer cette mesure législative aux individus formés à l'étranger? Est-ce envisageable? On n'a pas encore essayé.

Nous savons que de jeunes Canadiens — et c'est maintenant du domaine public — ont trouvé le moyen d'aller s'entraîner dans des camps à l'étranger. Malheureusement, nous en perdons parfois la trace et ignorons quand ils rentrent au pays, le type de formation qu'ils reçoivent et leurs intentions, une fois qu'ils sont de retour au Canada. Il nous faut évaluer le bien-fondé de ce genre de mesure législative.

Le sénateur Tkachuk : Posons-nous alors l'autre question, sur la différence entre criminels et terroristes. Selon moi, les terroristes figurent dans la catégorie des traîtres, des gens qui tentent de déstabiliser un pays en faisant le plus de victimes civiles possible pour servir une entité étrangère quelconque.

Quant aux criminels, ce sont ceux qui attaquent les dépanneurs ou font du trafic de drogues, par exemple. On les qualifie de criminels, ce qu'ils sont sans aucun doute, mais y a-t-il une hiérarchie? Considérez-vous qu'il faut s'attaquer d'abord aux terroristes? Comment fixez-vous vos priorités à la GRC?

Le président : Si je puis me permettre d'ajouter une précision, je dirais que nous avons, au Canada, une loi qui criminalise certaines activités menées par des bandes de motards et, par effet ricochet, les liens que ces groupes entretiennent normalement avec des comptables, des avocats, des propriétaires, et cetera. Si je comprends bien la question de mon collègue, on veut savoir s'il est possible d'établir un lien permettant de dire que certaines personnes, comme dans le crime organisé, appuient des réseaux terroristes et pourraient être accusées de crime grave, parce que le terrorisme est sévèrement puni dans notre société.

Mr. Michaud: I will answer that question twofold.

First is how we would prioritize our investigations within the RCMP. We investigate criminals, and the reason I use the term "criminal" to qualify terrorism is because it is now in our Criminal Code. People who are convicted of infractions of the Criminal Code are called criminals. I would like to state that.

Second, how we prioritize our files is based on the threat to life. You made references to different types of criminals and linkages to terrorism. Any type of information about an individual who poses a threat to life is the number one priority of the RCMP. When you compare that to, for example, a fraud, if we have resources that we need to balance off, we will put our resources toward that threat to life, and if its imminent, we will put even more resources toward it. That is where we qualify the difference between what you would refer to as the criminal and the terrorist. The terrorist, as someone who poses a threat to life, we will treat as a priority before other types of criminality.

Senator Furey: Mr. Bisson, in your opening remarks you referred to the fact that it is critical that CSIS and law enforcement agents be able to exploit an ever-growing range of investigative options and techniques. Can you share with the committee some examples of what you mean by that?

Mr. Bisson: For example, as you know, the domain of the Internet and information technology is growing rapidly. New methods are being used by people who we investigate. Therefore, we need to develop technology that will enable us to do the interceptions.

Legislation called lawful access was also tabled at one point, which would be of great importance to an organization such as mine and in law enforcement.

When people employ new techniques of operations, we have the chance to ask the Federal Court for new investigative techniques needed for of our intercepts. We always need to adapt to the environment.

Senator Furey: Are you telling the committee that the way to do this is with support of legislation? Is that what I am hearing you say?

Mr. Bisson: In terms of lawful access, it is important to have supportive legislation.

Senator Furey: Mr. Michaud, you talked about the criminalization of terrorist threats to Canadians. What do you recommend this committee promotes as a way to achieve that as quickly as possible?

Mr. Michaud: What is that with respect to?

M. Michaud : Je vais répondre à cette question à deux volets.

Premièrement, vous voulez savoir comment la GRC établit ses priorités dans les enquêtes qu'elle mène. Nous enquêtons sur des criminels, et si j'utilise le terme « criminel » pour qualifier les auteurs d'actes terroristes, c'est parce que c'est ainsi que cela figure maintenant dans le Code criminel. Les personnes reconnues coupables d'infractions en vertu du Code criminel sont appelées des criminels. Je tenais à ce que ce soit clair.

Ensuite, vous voulez savoir comment nous établissons un ordre de priorité, dans nos dossiers, à la lumière des menaces qui pèsent sur la vie des gens. Vous avez fait référence à différents types de criminels et de liens avec le terrorisme. Toutes les informations que nous recueillons sur un individu qui menace la vie d'autrui sont traitées en priorité par la GRC. Pour faire une comparaison avec un cas de fraude, par exemple, si nous devons répartir les ressources, nous en mettrons davantage sur le traitement du dossier de l'individu susceptible d'attenter à la vie d'autres personnes, et si le danger est imminent, nous y consacrerons encore plus de ressources. C'est à ce niveau que nous faisons la différence entre ceux que vous qualifiez de criminels et les terroristes. Si un terroriste présente une menace pour la vie des autres, nous nous en occuperons avant n'importe quel autre criminel.

Le sénateur Furey : Monsieur Bisson, dans votre déclaration préliminaire, vous avez fait allusion au fait qu'il est indispensable que le Service canadien du renseignement de sécurité, le SCRS, et les agents d'application de la loi puissent utiliser une gamme sans cesse croissante d'options et de techniques d'enquête. Pourriez-vous donner au comité quelques exemples de ce que vous voulez dire par là?

M. Bisson : Par exemple, comme vous le savez, le domaine d'Internet et de la technologie de l'information croît rapidement. Les personnes qui font l'objet de nos enquêtes ont recours à de nouvelles méthodes. Par conséquent, nous devons développer une technologie qui nous permettra de réussir les interceptions.

En outre, à un moment donné, on avait déposé un projet de loi sur l'accès légal, ce qui revêt une grande importance pour une organisation comme la mienne et pour l'application de la loi.

Lorsque les gens ont recours à de nouvelles techniques pour mener leurs activités, nous avons l'occasion de demander à la Cour fédérale de nouvelles techniques d'enquête pour réussir nos interceptions. Il faut toujours nous adapter à l'environnement.

Le sénateur Furey : Êtes-vous en train de nous dire que nous y arriverons au moyen d'une mesure législative? Ai-je bien compris ce que vous dites?

M. Bisson : En ce qui concerne l'accès légal, il est important d'avoir des textes de loi appropriés.

Le sénateur Furey : Monsieur Michaud, vous avez parlé de la criminalisation des menaces terroristes à l'égard des Canadiens. Selon vous, quel moyen le comité devrait-il favoriser pour atteindre ce but le plus rapidement possible?

M. Michaud : De quoi parlez-vous?

Senator Furey: In your opening remarks, you said that the only way to protect our rights and freedoms without sacrificing security is through the criminalization of the terrorist threat to Canadians. How do you want us to do that?

Mr. Michaud: It is a recognition that the criminal process does work and any type of threat that exists, if we can bring it to that level where we can criminalize it, it will allow us at the end of the day in this democratic country to speak for our actions and be accountable to the Canadian public through the court system. That is what I meant by those comments.

The Chair: I want to understand because this is a substantial and important point. Are you saying that, from your perspective, dealing with the terrorist threats through the normal procedures of the criminal law, in terms of investigation, evidentiary levels and the system of due process in our court, is the best way to respect your duties to protect Canadians from the terrorist threat and the general obligation to protect the rights of all citizens, the presumption of innocence and transparency in the system? I want to be clear because it is an important point for further discussions that we will have about certain pieces of legislation.

If that is your advice to us, and I am not misstating it, your indication of that would be of great value. If I have it wrong, please restate it in a way that is more helpful.

Mr. Michaud: That is right. That is exactly what I am saying.

Senator Furey: Ms. Beauregard, how does the flow of information between agencies work now? What, in your opinion, is perhaps the single worst impediment to that flow of information?

Ms. Beauregard: How it works in practice is that every seconded analyst physically located in ITAC has direct access. They bring their IT equipment with them and are connected to their databases. Whether they are with, for example, the Canada Border Services Agency, RCMP, National Defence or Privy Council Office — we have 14 partners — physically collocated in our offices, they have direct access to their home databases. They have access to everything that is populated in those databases by the home organization.

We also have access to situational awareness information. For example, if CSIS or the RCMP is conducting an investigation, they will share the information with us. However, we will not be able to publish it, in order not to prejudice any of the operations that they are conducting. We have that situational awareness, and we are ready whenever we receive a green light to use that information.

In general terms, I am quite satisfied with the flow of information. I am quite satisfied that we are tapping into all different sources of information. We also have access to the raw

Le sénateur Furey : Dans votre exposé, vous avez dit que le seul moyen de protéger nos droits et libertés sans sacrifier la sécurité consistait à criminaliser la menace terroriste à l'égard des Canadiens. Comment voulez-vous que nous procédions?

M. Michaud : Il s'agit de reconnaître que le régime pénal fonctionne. Si nous parvenons à criminaliser tous les types de menaces qui existent, nous pourrons vivre dans ce pays démocratique où, en fin de compte, il faut répondre de nos actes et rendre des comptes au public canadien par l'intermédiaire du système judiciaire. C'est ce que j'entendais par ces observations.

Le président : J'aimerais comprendre vos propos parce qu'il s'agit d'un point fort important. Êtes-vous en train de dire que, de votre point de vue, pour respecter vos obligations de protéger les Canadiens contre la menace terroriste et l'obligation générale de protéger les droits de tous les citoyens, la présomption d'innocence et la transparence dans le système, le meilleur moyen consisterait à traiter les menaces terroristes par les procédures habituelles du droit pénal? On parle ici de l'enquête, de la preuve et de l'application régulière de la loi dans nos tribunaux. Je tiens à ce que ce soit clair, car il s'agit d'un élément important pour d'autres discussions que nous aurons relativement à certains textes de loi.

Si tel est le conseil que vous nous donnez et que je n'ai pas mal interprété vos propos, cette observation pourrait être d'une grande valeur. Si j'ai mal compris, pouvez-vous reformuler vos propos, de sorte que ce soit plus utile?

M. Michaud : C'est exact. C'est exactement ce que je dis.

Le sénateur Furey : Madame Beauregard, actuellement, comment se passe la circulation de l'information entre les organisations? À votre avis, quel est le plus grand obstacle à cette circulation de l'information?

Mme Beauregard : Dans la pratique, chaque analyste détaché qui se trouve physiquement au Centre intégré d'évaluation des menaces, le CIEM, a un accès direct. L'analyste transporte son matériel informatique avec lui et est relié à ses bases de données. Que l'employé soit détaché, par exemple, à l'Agence des services frontaliers du Canada, à la GRC, à la Défense nationale ou au Bureau du Conseil privé — nous avons 14 partenaires co-situés dans nos bureaux —, il a toujours accès directement à ses bases de données principales. Il a accès à tout ce que l'organisation hôte diffuse dans ces bases de données.

Nous avons également accès aux renseignements de connaissance de la situation. Par exemple, si le SCRS ou la GRC est en train de mener une enquête, l'organisation en question échange ses renseignements avec nous. Cependant, nous ne pouvons pas les publier pour ne pas porter atteinte aux opérations qu'elle est en train de mener. Nous avons les renseignements nécessaires pour maintenir une vue d'ensemble de la situation et nous sommes prêts à les utiliser dès que nous en avons le feu vert.

De manière générale, je suis plutôt satisfaite de la circulation de l'information et du fait que nous exploitons toutes les différentes sources d'information. Nous avons également accès aux

information of our allies as well. All that brought together does, at the end of the day, produce a comprehensive assessment.

Senator Furey: Does it work in a similar fashion on the international scene?

Ms. Beauregard: On the international scene, our four closest allies are the four I mentioned. Specifically, in the U.S., it is the National Counterterrorism Center, NCTC. In the U.K. it is the Joint Terrorism Analysis Centre, JTAC. In Australia, it is the National Threat Assessment Centre, NTAC. In New Zealand, it is the Combined Threat Assessment Group, CTAG. We are, again, connected through an IT system where the analysts themselves can email one another.

We share finished assessment products. We are the means also by which to redistribute finished products from our four partners to our other domestic partners, for them to also have access to those finished products.

We have also further IT technology. We have secure video conferencing with our allies, where we can gather analysts into one room, and they can brainstorm a particular issue. The main impediment there is the time differences, but we have been extremely good at getting together on issues of mutual concern.

Senator Furey: As a civilian, I do not know if it is fact or fiction, but sometimes you will hear talk about there being difficulty getting information from one organization to another because they jealously guard what they know. Do you find that with our own Canadian groups, or is there a free and efficient flow of information?

Ms. Beauregard: I am quite satisfied with the flow of information.

Senator Marshall: Could you speak to the issue of people's privacy and our rights as Canadians? Reports on terrorism or any criminal activity always have something about people's rights and whether their rights have been eroded. Do you find this an impediment? How does this affect the job you are trying to do? When you compare what is happening in Canada to what is happening in the United States with the reaction to terrorism, the Americans seem to be more aggressive in taking corrective action. Could you speak to that? It seems as if Canada is more middle-of-the-road. We are more reserved about trampling on people's rights and try to preserve them, but it does not seem to be that way in the United States. Could you speak to that issue?

Ms. Beauregard: The assessments that we produce for a wider distribution will not have any specific names mentioned in them. Going back to information that we have received that is not yet releasable information, we have not received a green light for disclosure on that information, so we will not be writing on those particular issues.

renseignements bruts de nos alliés. En fin de compte, la mise en commun de tous ces éléments permet d'obtenir une évaluation complète.

Le sénateur Furey : Le processus est-il semblable sur la scène internationale?

Mme Beauregard : Sur la scène internationale, nos plus proches alliés sont les quatre que j'ai mentionnés. Il y a le National Counterterrorism Center, le NCTC, aux États-Unis; le Joint Terrorism Analysis Centre, le JTAC, au Royaume-Uni; le National Threat Assessment Centre, le NTAC, en Australie; et le Combined Threat Assessment Group, le CTAG, en Nouvelle-Zélande. Encore une fois, nous sommes reliés par un système informatique qui permet aux analystes de communiquer entre eux par courriel.

Nous échangeons les résultats des évaluations, quand elles sont terminées. De plus, nous sommes l'intermédiaire qui diffuse les résultats de nos quatre partenaires à nos partenaires nationaux, pour qu'ils y aient également accès.

Nous avons également d'autres technologies de l'information. Nous pouvons faire des vidéoconférences sécurisées avec nos alliés; les analystes peuvent ainsi se réunir dans une salle et lancer des idées au sujet d'une question particulière. Notre principal obstacle est le décalage horaire, mais nous avons très bien réussi à nous rencontrer pour discuter d'enjeux communs.

Le sénateur Furey : En tant que civil, je ne sais pas s'il s'agit de la réalité ou de la fiction, mais nous entendons parfois dire qu'il est difficile pour une organisation d'obtenir les renseignements d'une autre organisation, car elle garde jalousement ses connaissances. Est-ce le cas de nos propres groupes canadiens, ou est-ce que la circulation de l'information se fait librement et efficacement?

Mme Beauregard : La circulation de l'information me convient bien.

Le sénateur Marshall : Pourriez-vous nous parler du respect des renseignements personnels des gens et de nos droits en tant que Canadiens? Les rapports sur le terrorisme ou sur toute autre activité criminelle portent toujours sur les droits de la personne et tentent de déterminer s'il y a eu atteinte à ces droits. S'agit-il d'un obstacle, selon vous? Quel effet cela a-t-il sur ce que vous essayez de faire? Lorsqu'on compare la situation du Canada et celle des États-Unis quant à la réaction au terrorisme, on constate que les Américains semblent prendre des mesures correctives plus dynamiques. Pouvez-vous nous en toucher un mot? Le Canada semble plus modéré. Nous sommes moins enclins à faire fi des droits de la personne. Nous tentons plutôt de les défendre, ce qui ne semble pas le cas aux États-Unis. Pouvez-vous nous parler de cette question?

Mme Beauregard : Nos évaluations destinées à une vaste diffusion ne précisent aucun nom. Quand il s'agit de renseignements que nous avons reçus, mais pour lesquels nous n'avons pas eu le feu vert pour les diffuser, nous n'abordons pas ces sujets particuliers dans nos documents.

We will be producing, for example, papers that look at some upcoming events. For example, if I am looking at the G8 and the G20, we will be producing papers that are mostly meant for local law enforcement, municipal, private sector and first responders to provide them with a sense of what could develop in a protest that is scheduled, if there are some radical elements that might be present in that particular protest and whether or not the protest might turn violent in some way. Again, no names are specifically mentioned. We do that for situational awareness to provide the information.

Senator Marshall: I was thinking more in terms of specific cases where someone has been arrested. What evidence can you use? How can you gather your information? How do you prosecute them? It seems as though the concern is more about the person's rights as opposed to the safety of the state. From my own perception, it seems that there is a greater concern for the individual's rights in Canada when compared to the American style, which seems as though the concern is more for the safety of the state and the safety of the citizens.

My question was focused primarily on whether we have gone too far with preserving people's rights. Is this an impediment now to the work that you are trying to do? Parliamentarians would be interested to know whether the laws that we have enacted are a big impediment to preserving the safety of our communities. That was the purpose of my question.

Ms. Beauregard: For ITAC, its mandate is to provide assessments of potential threats.

Senator Marshall: Would anyone else on the panel be able to answer that question? I would be interested to know whether my perception of the American situation and the Canadian situation is correct. Am I off base? Is the Canadian situation closer to that in Australia and New Zealand? Where are we in the group?

Mr. Bisson: There might be a bit of perception because the privacy of citizens in the United States is very important to them. It is sometimes a lengthy time before we receive information on the citizens of the United States because that information must be cleared at a certain level.

If you go back to the incident of December 25 and to the Heatley incident, where he was arrested — and a number of Americans have been put under arrest — it has been getting coverage in the paper. Once someone is charged, it becomes open. It is not a question of privacy; it becomes a matter of public record.

In Canada, in the Toronto case, for instance, there was an order of non-publication. The decision that was made probably prevented us from knowing the full story as it unfolded. However, the judgments have been made public. I do not think there is an issue of more or less privacy in terms of U.S. and Canada in that regard.

Nous rédigeons notamment des documents portant sur des événements à venir. Prenons par exemple les sommets du G8 et du G20. Nous allons préparer des documents qui sont principalement destinés aux agents locaux d'application de la loi, à l'administration municipale, au secteur privé et aux secouristes opérationnels. Ces documents vont leur donner une idée de ce que pourrait engendrer une manifestation prévue, si quelques participants radicaux y assistent et si elle devient violente. Je répète que nous ne précisons aucun nom. Nous le faisons dans le but de fournir les renseignements nécessaires pour maintenir une vue d'ensemble de la situation.

Le sénateur Marshall : Je pensais plus à des cas particuliers où quelqu'un s'est fait arrêter. Quelles preuves pouvez-vous utiliser? Comment pouvez-vous recueillir cette information? Comment poursuivez-vous cette personne en justice? On dirait que l'on se préoccupe davantage des droits de la personne que de la sécurité de l'État. D'après ce que je perçois, nous nous préoccupons plus des droits de la personne au Canada qu'aux États-Unis, qui semblent concentrer davantage ses efforts sur la sécurité de l'État et de ses citoyens.

Je voulais principalement savoir si nous étions allés trop loin avec le respect des droits de la personne. Actuellement, est-ce un obstacle à ce que vous essayez de faire? En tant que parlementaires, nous aimerions savoir si les lois que nous avons adoptées constituent un grand obstacle au maintien de la sécurité de nos collectivités. C'était le but de ma question.

Mme Beauregard : Le mandat du CIEM consiste à évaluer les menaces potentielles.

Le sénateur Marshall : Un autre témoin pourrait-il répondre à cette question? J'aimerais savoir si ma perception des situations américaine et canadienne est bonne. Suis-je à côté de la plaque? La situation canadienne ressemble-t-elle davantage à celles de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande? Où nous situons-nous par rapport à ces pays?

M. Bisson : Il y a peut-être lieu de penser cela, puisque le respect des renseignements personnels des citoyens américains est très important aux États-Unis. Il peut parfois s'écouler beaucoup de temps avant que nous recevions des renseignements concernant les citoyens américains parce qu'on doit d'abord en autoriser la divulgation à un certain niveau.

Si l'on revient à l'épisode du 25 décembre et à l'accident de M. Heatley, où il a été arrêté, ainsi qu'un certain nombre d'Américains, on a parlé de ces événements dans les journaux. Dès qu'une personne est accusée, les renseignements deviennent publics. Ce n'est plus une question de confidentialité, car ils deviennent publics.

Au Canada, notamment dans le cas de Toronto, il y a eu une ordonnance de non-publication. La décision rendue nous empêchait probablement d'apprendre tous les faits au fur et à mesure. Cependant, les jugements ont été rendus publics. Je ne crois pas qu'il y ait plus ou moins de respect des renseignements personnels aux États-Unis et au Canada à cet égard.

Mr. Michaud: I have to agree with Mr. Bisson's comments. To compare ourselves to other countries may lead us down a path that we do not want to go. That is why I spoke in my opening comments about balancing security and the rights and freedoms of individuals.

We are bound by the Privacy Act; the way that we share information is based on that. We do not voluntarily provide any specific data about the identification of the individual unless the individual is charged and it is public. Does that sometimes feed rumours or feed misperception or misconceptions? Probably, but at the end of the day the system is working for us in that respect.

The Chair: I want to take the chair's prerogative and ask a question about the isolation and radicalization phenomena that we have seen throughout the countries in the West; that is, our British allies, our American allies, our Australian allies, and our French allies have been looking at ways to get ahead of the curve, to understand the cycle of radicalization and isolation amongst various groups.

Are you comfortable that we are where we should be in terms of that work in Canada? Should we be doing more in that respect?

Mr. Michaud: We are doing more. We are working with our allies to try to get to the bottom of this phenomenon. Basically, we are learning from our counterparts. We are in touch with the U.S., Australia and the U.K., and we are reaching out to other countries to try to better understand and seek their experiences to assist us. There are different ongoing initiatives when we speak about radicalization led by the Public Safety Canada with their counterparts in the U.S. from a bilateral perspective to try to get a better understanding and find solutions to that issue.

Ms. Beauregard: We have seen quite a number of them now south of the border, most recently with the attack on Fort Hood last November. We have also seen events in other allied and Western countries. We have adopted a proactive approach to it not only in the security clearance processes involving existing upgrades and updates to Canadian Forces members and National Defence employees but also to new recruits. We are doing proactive work in the analytical area on this issue as well because we want to ensure that that never comes back to haunt us in this country.

Senator Jaffer: We have been asking you what you are doing in your work. Is there anything specific that you think we, as parliamentarians, could do to help prevent radicalization?

The Chair: If you want to reflect on that question, that is fine.

Mr. Michaud: I think that is a good question that I am not prepared to answer at this time.

M. Michaud : Il me faut convenir des observations de M. Bisson. Si nous nous comparons à d'autres pays, nous pourrions emprunter une voie sur laquelle nous ne voulons peut-être pas nous engager. C'est pourquoi j'ai parlé, dans ma déclaration préliminaire, de l'équilibre entre la sécurité et les droits et libertés des personnes.

Nous sommes liés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Notre manière d'échanger des renseignements est fonction de cette loi. Nous ne fournissons pas volontairement de données précises quant à l'identification d'une personne tant qu'elle n'est pas accusée et que les renseignements ne sont pas publics. Cela alimente-t-il parfois des rumeurs, des perceptions fautives ou des malentendus? C'est probablement le cas, mais le système travaille pour nous à cet égard, en fin de compte.

Le président : J'aimerais exercer la prérogative de la présidence pour poser une question sur le phénomène de l'isolation et de la radicalisation que nous avons observé dans tous les pays occidentaux. De fait, nos alliés britanniques, américains, australiens et français se sont penchés sur des moyens d'être à l'avant-garde et de comprendre le cycle de la radicalisation et de l'isolation au sein de divers groupes.

Selon vous, en ce qui a trait à ce travail, le Canada est-il rendu là où il le devrait? Devrions-nous faire plus d'efforts à cet égard?

M. Michaud : Nous en faisons davantage. Avec nos alliés, nous nous efforçons d'approfondir ce phénomène. Nous en apprenons beaucoup grâce à nos homologues. Nous sommes en contact avec les États-Unis, l'Australie et le Royaume-Uni et nous faisons appel à d'autres pays pour mieux comprendre la situation et connaître leurs expériences qui pourraient nous être utiles. Quand nous parlons de radicalisation, Sécurité publique Canada mène différentes initiatives continues en collaboration avec ses homologues américains pour mieux comprendre la situation et trouver des solutions à ce problème.

Mme Beauregard : Nous avons constaté un bon nombre de cas au sud de la frontière. Plus récemment, en novembre dernier, il y a eu la fusillade à Fort Hood. Nous avons également constaté le phénomène dans d'autres pays alliés et occidentaux. Nous avons adopté une démarche proactive à cet égard dans le processus d'autorisation sécuritaire pour ce qui est des mises à niveau et des mises à jour des membres des Forces canadiennes et des employés de la Défense nationale. Cette démarche vise également les nouvelles recrues. Par ailleurs, nous analysons cette question de manière proactive, car nous voulons nous assurer qu'un tel événement ne reviendra pas nous hanter au Canada.

Le sénateur Jaffer : Nous vous avons demandé ce que vous faites dans le cadre de votre travail. Y a-t-il quelque chose que nous, en tant que parlementaires, pouvons particulièrement faire pour aider à prévenir la radicalisation?

Le président : Si vous voulez prendre le temps de réfléchir à la question, il n'y a pas de problème.

M. Michaud : Je crois que c'est une excellente question à laquelle je ne suis pas prêt à répondre pour l'instant.

Ms. Goldthorp: It will not surprise you to hear from the defence representative that we think we can do many things very well that we are required to do in a pretty high-tempo operational environment. We have been doing amazing work over the last couple of years. However, I do not think any public servant would tell you that capacity is what it needs to be.

When you look at the range of potential threats we, as Canadians, are facing, there is always a requirement to think ahead and to think about new areas of expertise that we need to be developing. For example, in the area of emerging technology, we are very much au fait with cyber threats; we need to think more about some of the expertise. As an intelligence community, we need to be able to address cyber threats. We also need to have some residual capacity to be able to think strategically about other emerging technologies. We all deal with emerging technologies in our day-to-day life, for example, laptop computers, new-generation cellphones, and so on. All those technologies can be used either for good or for evil. Some residual capacity to be able to think ahead to next-generation threats is something that we need to have some ability to do.

Senator Joyal: I would like to come back to Ms. Beauregard. In your presentation you mentioned that Canada partners with fusion centres in the U.K., the U.S., Australia and New Zealand. I understand that we do not partner with France. European fusion centres focus on issues and not on an institutional basis, as I understand the others do.

Considering that the Maghreb population and some countries of Western Africa are very important elements of the French demography and considering that you have identified Maghreb as a source of potential threat, why does Canada not have a wider base of institutional cooperation with France?

[*Translation*]

Ms. Beauregard: There are two parts to my answer. First of all, the fusion centre in France takes a much more tactical approach, while ours is more strategic. We also carry out a threat detection function. UCLAT, our French counterpart, has a much more tactical role. So, in terms of a relationship, our roles are not the same.

However, there is more coordination among fusion centres in Europe. France and Spain are leading the way in that regard. In January of this year, they took steps to coordinate their cooperation efforts, using Madrid as a base.

France and Spain have good intelligence on the Maghreb region. Further to our bilateral relationships, we can share certain intelligence through liaison officers working in those countries. There is a certain degree of information sharing. But more work needs to be done to further strengthen those relationships.

Mme Goldthorp : Vous ne serez sans doute pas surpris d'entendre la représentante de la Défense nationale affirmer que nous croyons pouvoir très bien faire beaucoup de choses que nous sommes tenus d'effectuer dans un environnement opérationnel où le rythme est assez rapide. Nous avons fait un travail remarquable au cours des dernières années. Cependant, je doute qu'un fonctionnaire, quel qu'il soit, vous dise que la capacité actuelle est appropriée.

Compte tenu de l'éventail des menaces potentielles qui peuvent se produire au Canada, il y a toujours une obligation de les anticiper et de songer à de nouveaux domaines 'd'expertise que nous devons développer. Par exemple, dans le domaine des technologies émergentes, nous sommes très au fait des cybermenaces, et il faut donc réfléchir davantage au savoir-faire. En tant que collectivité du renseignement, nous devons être en mesure de réagir aux cybermenaces. En outre, il nous faut une capacité résiduelle pour pouvoir penser stratégiquement à d'autres technologies émergentes. Dans notre vie quotidienne, nous avons tous affaire aux nouvelles technologies comme les ordinateurs portables, les cellulaires nouvelle génération, et cetera. On peut utiliser toutes ces technologies à bon et à mauvais escient. Nous devons avoir une capacité résiduelle pour pouvoir anticiper les menaces « nouvelle génération ».

Le sénateur Joyal : J'aimerais revenir à Mme Beauregard. Dans votre exposé, vous avez mentionné que le Canada a des partenariats avec les centres de fusion du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Je comprends que nous n'avons pas de partenariat avec la France. Les centres de fusion européens se concentrent sur les questions sans tenir compte des institutions, comme c'est le cas des autres, si j'ai bien compris.

La population maghrébine et certains pays de l'Afrique de l'Ouest sont des éléments très importants de la démographie de la France. Étant donné que vous avez ciblé le Maghreb comme étant une source de menace potentielle, pourquoi le Canada n'a-t-il pas une base de coopération institutionnelle plus vaste avec la France?

[*Français*]

Mme Beauregard : Ma réponse comporte deux volets. Tout d'abord, en France, le centre de fusion est beaucoup plus tactique. Notre analyse se fait à un niveau plus stratégique. Nous faisons aussi de la détection de menace. L'UCLAT, qui est notre équivalent du côté français, est vraiment très tactique. La relation ne peut donc pas se faire au même niveau.

Par contre, les centres de fusion européens sont plus coordonnés. À ce titre, les Français et les Espagnols ont pris les devants. Dès janvier 2010, ils ont entamé des démarches dans le but de coordonner, à partir de Madrid, leurs efforts de coopération.

Les Français et les Espagnols ont de bonnes informations sur le Maghreb. Les relations bilatérales nous permettent de partager certaines informations par le biais des agents de liaison en poste dans ces pays. Une certaine quantité d'information circule. Toutefois, il reste du travail à faire pour enraciner plus profondément ces relations.

The Chair: In terms of institutional cooperation, ITAC works rather closely with New Zealand, Australia, the United States and Great Britain. But, despite sharing information on a regular basis, we do not have an institutional relationship with our French allies.

Ms. Beauregard: That is somewhat true. I would say, up front, that cooperation with our close allies, in particular, is much easier thanks to technology. We have to use more conventional methods when it comes to our other allies.

Mr. Bisson: We have a very strong and fluid relationship with French agencies. We meet frequently and share a considerable amount of intelligence. They know our area of expertise, and we know theirs, and, as a result, there is a lot of cooperation between the French agencies and our service.

Senator Joyal: My next question has to do with the Official Secrets Act.

[*English*]

I have read many comments that the act is outdated and should be reviewed and revamped. Can you comment on the priority we should give to that?

Mr. Michaud: No, I cannot.

Ms. Beauregard: Neither can I.

Mr. Bisson: I thought the act had been changed. I believe the Security of Information Act has replaced the Official Secrets Act.

Senator Joyal: To be more specific, a court case took place in Ontario in which the court interpreted the act in a more restrictive way than CSIS thought it should be.

Can you comment on that?

Mr. Bisson: I am not familiar with that case.

Mr. Michaud: I am familiar with the case, but I am not in a position to comment on it.

Senator Joyal: When the Government of Canada takes a step at the international level in its relations with a foreign country that you believe might impact Canadian interests in that or other countries, are you consulted before the decision, or are you faced with the decision? Are you part and parcel of the pre-study of the decision, or do you deal with it once the horse is out of the barn?

Mr. Bisson: Our role is to provide intelligence to the Government of Canada, and we hope that this intelligence will help shape policy, but it is for the government to decide on its policies.

Mr. Michaud: We are consulted on policy matters, but the decisions rest with the government.

Ms. Goldthorp: Typically governments take decisions to which we respond. However, on certain occasions, such as when we are providing support to Canadian Forces from a logistics perspective, we have been consulted on processes related to the

Le président : Le CIÉM a une relation assez étroite au niveau institutionnel avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie les États-Unis et la Grande-Bretagne. Toutefois, pour le moment, malgré un partage d'information fidèle, il nous manque cette relation institutionnelle avec nos alliés français.

Mme Beauregard : C'est en quelque sorte la situation. D'emblée, la relation avec nos proches alliés, particulièrement, se fait beaucoup plus facilement, et ce, grâce aux liens technologiques. Avec les autres alliés, on doit utiliser des voies plus conventionnelles.

M. Bisson : Notre relation avec les services français est très forte et fluide. On se rencontre très souvent et les échanges de renseignements sont assez volumineux. Ils connaissent notre expertise et nous connaissons la leur, ce qui donne lieu à beaucoup d'échanges entre les services français et notre service.

Le sénateur Joyal : Ma question suivante concerne la Loi sur les secrets officiels.

[*Traduction*]

J'ai lu de nombreux commentaires relativement à la loi; on dit qu'elle est désuète et qu'il faudrait la revoir et la remanier. Pouvez-vous nous dire quelle priorité nous devrions lui accorder?

M. Michaud : Non, je ne le peux pas.

Mme Beauregard : Moi non plus.

M. Bisson : Je croyais que la loi avait été modifiée. Je crois que la Loi sur la protection de l'information a remplacé la Loi sur les secrets officiels.

Le sénateur Joyal : Pour être plus précis, dans une affaire de l'Ontario, un tribunal a interprété la loi d'une manière plus restrictive qu'il aurait fallu, selon le SCRS.

Avez-vous des observations à faire à cet égard?

M. Bisson : Cette affaire ne m'est pas familière.

M. Michaud : Je suis au courant de cette affaire, mais je ne suis pas en mesure d'émettre des observations à ce sujet.

Le sénateur Joyal : Sur la scène internationale, quand le gouvernement du Canada prend une mesure, dans ses relations avec un pays étranger, qui pourrait avoir des répercussions sur les intérêts canadiens dans ce pays ou ailleurs, vous consulte-t-on avant de prendre la décision, ou est-ce que vous réagissez après-coup? Faites-vous partie intégrante de l'étude préalable à la décision, ou est-ce que vous en tenez compte une fois que le cheval a quitté l'écurie?

M. Bisson : Notre rôle consiste à offrir des services de renseignement au gouvernement canadien, et nous espérons que le renseignement l'aidera à élaborer des politiques, mais les décisions politiques reviennent au gouvernement.

M. Michaud : On nous consulte relativement aux politiques, mais il revient au gouvernement de prendre les décisions.

Mme Goldthorp : Habituellement, les gouvernements prennent des décisions auxquelles nous réagissons. Cependant, à certaines occasions, comme lorsque nous aidons les Forces canadiennes d'un point de vue logistique, on nous consulte dans le cadre de

threat environment we would face in relation to those decisions. We would typically respond, but there are occasions when we are consulted.

Senator Joyal: There does not seem to be a definite policy. No one would question that the government has the responsibility to make policy decisions. However, it seems fair to expect that when the government is making a decision that will affect the safety and security of Canadians and Canadian interests abroad, it would seek your advice on possible impacts so that it would have a clear understanding of the implications of its decisions. Maybe I am too rational; perhaps that is not how it happens.

You did say, Ms. Goldthorp, if I understood correctly, that if the Government of Canada decided to send Canadian troops to the Congo, it would consult with National Defence to know whether enough people and materiel are ready to send there. I can understand that. However, generally speaking, in terms of relationships with foreign states and the enhanced relationship that the government might want to pursue, I want to understand the extent to which your services are involved before the decision is made.

The Chair: I will add a small caveat. Our colleagues in the United Kingdom have decided to structure a more horizontal national security group involving the heads of all the services. While I do not question that our colleagues in the Privy Council Office or elsewhere analyze the information they receive from different sources and make them available in some fashion to the Prime Minister and the ministers of the day, it is nevertheless a stove-pipe relationship in Canada. Each service responds in a sense through its minister, and, in some cases, they respond to the same minister simply because of the way the government is organized.

Other countries — classically our American friends, and most recently the new administration in the United Kingdom — have taken a more horizontal approach. Any advice you can give the committee on what I think is the purport of my colleague's question would be of great value.

Mr. Bisson: I do not think we work in stove pipes. The Privy Council Office has a number of committees at the assistant deputy minister level that look at issues that are then raised to the deputy ministers, who are all members of the intelligence community and sitting around the same table. It is the role of the National Security Advisor to look at those issues and be well informed in order to inform the decision makers; ongoing dialogue happens. This is not ad hoc. It happens on a regular basis with agenda items on issues that may affect the Government of Canada.

Ms. Beauregard: Further to what Mr. Bisson said, the Privy Council Office has machinery that allows them to coordinate the intelligence community. On an annual basis, they set intelligence priorities. One would assume that the priorities are set according to the policy agenda.

processus liés aux menaces qui peuvent émaner de ces décisions. En général, nous fournissons une réponse, mais il y a des occasions où l'on nous consulte.

Le sénateur Joyal : Il ne semble pas y avoir de politique définie. Personne ne remettrait en question qu'il appartient au gouvernement de prendre des décisions politiques. Cependant, il semble juste de s'attendre à ce que le gouvernement vous demande votre avis quant aux répercussions possibles quand il doit prendre une décision qui va nuire à la sécurité des Canadiens et des intérêts canadiens à l'étranger. Ainsi, le gouvernement comprendrait clairement les conséquences de ses décisions. Peut-être suis-je trop rationnel. Ce n'est peut-être pas ainsi que les choses se passent.

Madame Goldthorp, si j'ai bien compris, vous avez dit que si le gouvernement du Canada décidait d'envoyer des troupes canadiennes au Congo, il consulterait la Défense nationale pour savoir si suffisamment de personnes et de matériel sont prêts à y être envoyés. Je peux le comprendre. Cependant, de manière générale, en ce qui concerne les relations avec les États étrangers et le renforcement des liens que pourrait vouloir faire le gouvernement, j'aimerais savoir dans quelle mesure on a recours à vos services avant de prendre une décision.

Le président : Je vais ajouter une petite mise en garde. Au Royaume-Uni, nos homologues ont décidé de structurer un groupe de sécurité nationale plus horizontal, qui regroupe les chefs de tous les services. Je ne doute pas que nos collègues du Bureau du Conseil privé ou d'ailleurs analysent les renseignements qu'ils reçoivent de différentes sources et qu'ils les rendent disponibles d'une certaine façon au premier ministre et aux ministres. Or, il n'en demeure pas moins que le Canada a une relation de cloisonnement. Dans un sens, tous les services répondent par l'intermédiaire de leur ministre et, dans certains cas, ils répondent au même ministre tout simplement en raison de la manière dont le gouvernement est organisé.

D'autres pays — nos amis américains, comme d'habitude, et récemment la nouvelle administration du Royaume-Uni — ont adopté une démarche plus horizontale. Tous les conseils que vous pouvez donner au comité quant à ce que je crois être le sens de la question de mon collègue nous seraient très utiles.

M. Bisson : Je ne crois pas que nous travaillons en cloisonnement. Le Bureau du Conseil privé a un certain nombre de comités relevant des sous-ministres adjoints. Ces comités se penchent sur des questions que l'on soulève ensuite auprès des sous-ministres, qui sont tous membres de la collectivité du renseignement et qui se rencontrent autour de la même table. C'est le rôle du conseiller national pour la sécurité d'examiner ces questions et d'être bien informé pour renseigner les décideurs. Il y a donc un dialogue permanent, et ce n'est rien d'extraordinaire. Il y a régulièrement des échanges quant aux enjeux qui peuvent avoir des répercussions sur le gouvernement du Canada.

Mme Beauregard : Pour faire suite aux propos de M. Bisson, le Bureau du Conseil privé a un mécanisme qui lui permet de coordonner la collectivité du renseignement, qui définit annuellement les priorités en matière de renseignement. On peut supposer que les priorités sont établies conformément au programme stratégique.

From an assessment perspective, we take these intelligence priorities and write to the priorities. We ensure that what we write will be pertinent to these priorities because they will inform policy-making.

Mr. Michaud: I have no additional comments to add to my counterparts.

Ms. Goldthorp: As I have indicated, understanding the threat environment into which Canadian Forces members are being deployed is our core business. That is what the Chief of Defence Intelligence does first and foremost above anything else we do.

Sometimes that is a deliberate process as, for example, in the area where I indicated to you that we have been engaged early on in establishing what the threat environment would be in relation to potentially establishing logistics bases in support of Canadian Forces overseas. Sometimes that is not a deliberate process, for example, when the Government of Canada made the decision a number of years ago to support a non-combatant evacuation operation in Lebanon. Clearly force of circumstances was uppermost in the minds of the decision makers of the Government of Canada when that operation was launched.

When an operation was launched to support earthquake victims in Haiti, similarly the process was much less deliberate. However, part of the process before any Canadian Forces members deploy is always to conduct a threat assessment, which we do in support of Canadian Forces. Those threat assessments look at the broad range: medical issues, environmental issues, public-health-related issues, terrorism-related threats, espionage threats and so on. It is quite a deliberate process, whether it begins early on or somewhat later, and a decision by the Canadian government is dependent on force of circumstances.

Senator Joyal: Mr. Michaud, if you think you had escaped, I have one more question for you.

On the second page of your brief, you say the following:

> But challenges still exist — and if we are honest with ourselves — they always will. That said, we have to and need to continue to look for solutions. As a prime example, the challenge of using intelligence as evidence is front and centre for the RCMP and CSIS, and there is still work to be done on this unresolved issue.

You are talking about this issue specifically and other issues. Could you speak to that one and to the other one, quickly?

Mr. Michaud: I spoke earlier on the issue of intelligence to evidence and what we are doing in relation to trying to work with CSIS to ensure that we can use as much of their information as we can from an evidence perspective.

En ce qui a trait à l'évaluation, nous examinons ces priorités et nous rédigeons un rapport. Nous veillons à ce que notre évaluation soit pertinente par rapport à ces priorités, car elle renseigne les décideurs politiques.

M. Michaud : Je n'ai rien d'autre à ajouter aux observations de mes homologues.

Mme Goldthorp : Comme je l'ai mentionné, comprendre les menaces du milieu dans lequel sont déployés les membres des Forces canadiennes, c'est au cœur de notre métier. C'est d'abord et avant tout le rôle du chef du renseignement de la Défense.

Parfois, il s'agit d'un processus délibéré comme, par exemple, la région dont je vous ai parlé, où nous nous sommes engagés dès le début à déterminer quelles seraient les menaces de l'établissement potentiel de bases logistiques pour appuyer les Forces canadiennes à l'étranger. D'autres fois, ce n'est pas un processus délibéré comme quand le gouvernement du Canada a décidé, il y a quelques années, de soutenir une opération d'évacuation des non-combattants au Liban. De toute évidence, les circonstances ont été au centre des préoccupations des décideurs du gouvernement du Canada lorsque cette opération a été lancée.

De même, quand on a lancé une opération pour soutenir les victimes du tremblement de terre en Haïti, le processus a été beaucoup moins réfléchi. Cependant, dans le cadre du processus précédant le déploiement de tout membre des Forces canadiennes, il y a toujours une évaluation de la menace, ce que nous faisons pour soutenir les Forces canadiennes. Ces évaluations de la menace examinent le vaste éventail des questions relatives à la santé, à l'environnement, à la santé publique, aux menaces liées au terrorisme, aux menaces d'espionnage, et cetera. Il s'agit bel et bien d'un processus délibéré, que ce soit fait dès le début ou un peu plus tard, et la prise de décision par le gouvernement du Canada est fonction de la force des choses.

Le sénateur Joyal : Monsieur Michaud, si vous pensiez l'avoir échappé belle, j'ai une autre question à vous poser.

À la deuxième page de votre mémoire vous dites ce qui suit :

> Mais les défis demeurent — et soyons honnêtes avec nous-mêmes — ils perdureront toujours. Cela dit, nous devons continuer de chercher des solutions. En guise d'exemple notable, le défi que représente l'utilisation du renseignement comme élément de preuve est prioritaire pour la GRC et le SCRS, et il reste du travail à faire sur cette question toujours non résolue.

Vous parlez précisément de cet enjeu ainsi que d'autres questions. Pourriez parler brièvement de celui-ci et de l'autre?

M. Michaud : J'ai parlé plus tôt du défi que présentait l'utilisation du renseignement comme élément de preuve et des mesures que nous prenons pour collaborer avec le SCRS afin de veiller à ce que nous puissions, aussi souvent que possible, utiliser les renseignements dont ils disposent pour apporter des preuves.

Other issues that arise are things such as information technology, which we have spoken about, and how that is being used by the different groups to communicate and broadcast their messages. That is one big challenge for us as well.

Another challenge is complacency. That is why I am glad to see that this committee has been revamped. I get the feeling that, as we move further away from 9/11, complacency is setting in, from my perspective, not just with decision makers but also with the Canadian public.

Yes, we have been successful, and finally we have been able to tell our story through the court system. We had files initially from the media that were basically broadcast as not being a real threat. However, as the evidence was presented and became public, one realized the extent of the threat that exists here. Hence, when I talk about complacency, it exists not just with decision makers but with the Canadian public.

However, we must be careful to balance the threat and what you have heard today and not be alarmist. We work hard and all the agencies work well together. I firmly believe that we have control of what we know. The other challenge is the unknown.

We talked about home-grown terrorists, how we are going from cell-based threats to individuals who self-radicalize and decide to do things on their own. It is hard to monitor and be aware of these individuals. They will not broadcast their intent publicly; hence, those are issues or challenges that we face. How do we draw them out and ensure that we know where the threat really lies?

The Chair: Thank you very much. On that last point that Assistant Commissioner Michaud referenced, clearly in the overall operation of criminal intelligence and normal police work, activities are undertaken — sometimes by undercover officers — so as to zero in on the threat and better establish groups and individuals who might be prone to becoming involved in an activity that may end up being criminal activity, for which they are then, based on the evidentiary base, prosecuted before the courts.

As I understand the proceedings with respect to the Toronto 18, that was, in fact, one of the instruments used by our security and police forces together to help prevent what might have been a very serious series of acts against Canadians.

Can this committee and the people who we work for be comfortable that there is no diminution of the type of undercover work that is necessary to maintain that measure of protection, and that, as Senator Jaffer pointed out, those who represent the full face of Canada in all its many colours, hues and ethnicities are, to the extent it is possible and probable, being involved in that work so as to maximize the sources of information you

Les autres problèmes qui surviennent sont des questions comme celles de la technologie de l'information, dont nous avons parlé, et la façon dont les divers groupes l'utilisent pour communiquer et diffuser leurs messages. Cela nous pose également un défi de taille.

Un autre problème est le relâchement de la vigilance. C'est pourquoi je suis heureux de constater que le comité a été recréé. J'ai l'impression qu'au fur et à mesure que les événements du 11 septembre s'éloignent, la vigilance non seulement des décisionnaires, mais aussi du public canadien se relâche.

Oui, nous avons réussi et, finalement, nous avons été en mesure de raconter notre histoire devant les tribunaux. Nous possédions des dossiers qu'initialement, les médias ont refusé de considérer comme de véritables menaces. Toutefois, à mesure que les éléments de preuve étaient présentés et rendus publics, on a pris conscience de l'étendue de la menace qui existait ici. Donc, lorsque je parle du relâchement de la vigilance, je ne pense pas uniquement aux décisionnaires. Je pense aussi au public canadien.

Cependant, nous devons trouver un juste équilibre entre la menace et ce que vous avez entendu aujourd'hui, et ne pas être alarmistes. Nous travaillons d'arrache-pied, et tous les organismes coopèrent bien. Je crois fermement que nous contrôlons ce que nous connaissons. L'autre difficulté à surmonter, c'est l'inconnu.

Nous avons parlé des terroristes locaux, de la façon dont nous sommes en train de passer des menaces découlant de cellules terroristes à des menaces provenant de personnes qui se radicalisent et décident de prendre les choses en main. Il est difficile d'identifier ces gens et de les surveiller. Ils n'annonceront pas leurs intentions publiquement. Voilà donc le genre de menaces et de problèmes auxquels nous faisons face. Comment pouvons-nous les inciter à se manifester et nous assurer que nous savons d'où vient la menace?

Le président : Merci beaucoup. En ce qui concerne le dernier point auquel le commissaire adjoint a fait allusion, il est clair que, dans le cadre de la collecte des renseignements sur la criminalité et du travail policier normal, des activités sont entreprises — parfois par des agents d'infiltration — en vue de repérer la menace et de mieux identifier les groupes ou les personnes qui sont susceptibles de participer à des activités qui pourraient prendre un caractère criminel et pour lesquelles ils sont ensuite poursuivis devant les tribunaux, en fonction de la preuve.

Si j'ai bien compris les poursuites judiciaires dont ont fait l'objet le groupe des 18 de Toronto, c'est en fait l'un des mécanismes auxquels nos services de police et de sécurité ont eu recours pour contribuer à prévenir ce qui aurait pu être une série d'actes criminels très graves commis à l'endroit des Canadiens.

Notre comité et les gens pour lesquels nous travaillons peuvent-ils avoir l'assurance que le genre de travail d'infiltration qui est nécessaire pour assurer ce degré de protection n'est aucunement diminué et que, comme le sénateur Jaffer l'a souligné, ceux qui représentent l'ensemble des Canadiens et sa multitude de couleurs et d'ethnies contribuent, dans la mesure du possible, à ce travail de manière à accroître au maximum les sources

have — legitimately and legally — to do the work necessary on a preventive basis with respect to the terrorist threat as it now exists in Canada?

Mr. Michaud: First, gathering intelligence on terrorism is the responsibility of CSIS. The RCMP has not been in that business since 1984.

The Chair: I understand.

Mr. Michaud: However, rest assured that all of our resources and capacity is put to ensuring we can, once the information is brought to our attention, work toward preventing that threat. The worst thing that could happen in Canada is basically that we miss one part or some information and something goes wrong. That is what we are trying to avoid.

Mr. Bisson: It is important to say that the role of CSIS is to get there before the threat materializes. Obviously, we have a number of techniques to investigate, and using agents is certainly one of those. It is certainly what we and our intelligence officers do.

Senator Tkachuk: I agree with you on the complacency. It was complacency that led to 9/11 in the first place. Those terrorist acts were taking place for more than a decade previous to that, including an attempt on the World Trade Center in 1993. We also had the USS *Cole* incident. These acts of violence have been with us for a long time.

I am not sure which one of you talked about the diminishing acts of terrorism in the sense that it is a lone person, an individual, rather than the large-scale acts such as 9/11. Is that the result of policies instituted by Western nations to combat terrorism? In other words, have they lost their ability to mount those large-scale acts and have been forced to do the smaller acts that have been in the papers recently — they have been stymied at those as well — or is it a deliberate change of policy on their part?

Mr. Bisson: I do not think it is a deliberate change of policy on their part. Core al Qaeda has been affected, so the command and control operations such as 9/11 are more difficult to execute right now, given their reduced capacity. However, the incidents of December 25, which were prepared in a very short period of time, and the fact that they had access to people with clean passports who could travel, makes it just as spectacular, to a certain degree, had they been successful, with much less investment to carry out that operation. Yes, they have been forced to move into smaller types of operations, using any opportunities they can.

d'information dont vous disposez légalement pour accomplir le travail qui doit être fait pour prévenir la menace terroriste telle qu'elle existe à l'heure actuelle au Canada?

M. Michaud : D'abord, le SCRS est responsable de la recherche du renseignement sur le terrorisme. La GRC ne s'en occupe plus depuis 1984.

Le président : Je comprends.

M. Michaud : Cependant, soyez assurés que, dès que l'information nous est communiquée, nous faisons appel à toutes nos ressources et notre capacité afin de nous assurer que nous pouvons nous employer à prévenir la menace. La pire chose qui pourrait se produire au Canada serait que quelque chose tourne mal parce que nous avons manqué une partie de l'information ou certains renseignements. C'est ce que nous nous efforçons d'éviter.

M. Bisson : Il est important de signaler que le rôle du SCRS est d'intervenir avant que la menace se matérialise. Il va de soi que, pour enquêter, nous avons recours à un certain nombre de techniques et que l'utilisation d'agents en fait partie. C'est assurément le travail auquel nous et nos agents du renseignement nous livrons.

Le sénateur Tkachuk : Je suis d'accord avec vous au sujet du relâchement de la vigilance. C'est ce manque de vigilance qui a entraîné les événements du 11 septembre. Cela faisait plus de 10 ans que des actes de terrorisme étaient commis, dont un attentat terroriste sur le World Trade Center en 1993. Il y a également eu l'incident du USS *Cole*. Ces actes de violence nous sont connus depuis longtemps.

Je ne sais pas lequel d'entre vous a mentionné que les actes de terrorisme avaient diminué, en ce sens qu'il s'agit maintenant d'actes isolés commis par une seule personne et non d'attentats à grande échelle comme les événements du 11 septembre. Est-ce imputable aux politiques que les pays occidentaux ont mises en œuvre pour combattre le terrorisme? En d'autres termes, ont-ils perdu leur capacité d'organiser des actes à grande échelle, et ont-ils été forcés de commettre les actes plus modestes dont les journaux ont parlé récemment — actes qui ont également été contrecarrés —, ou s'agit-il d'un changement délibéré de politique de leur part?

M. Bisson : Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un changement délibéré de politique de leur part. Le noyau d'Al-Qaïda a été touché. Donc, commander et surveiller des opérations comme celles du 11 septembre leur sont difficiles en ce moment, compte tenu de la réduction de leur capacité. Cependant, si les incidents du 25 décembre avaient réussi, le fait qu'ils aient été organisés en très peu de temps et que leurs auteurs aient eu accès à des gens dont les passeports en règle leur permettaient de voyager les aurait rendus, dans une certaine mesure, tout aussi spectaculaires et beaucoup moins coûteux à réaliser. Oui, ils ont été forcés de passer à des opérations plus modestes et de saisir chaque occasion qui s'offre.

Senator Smith: Chair, I do not really have a question, but I wanted to get on the list to speak to where we go from here. Some questions and responses make the background for the committee pretty clear in my mind as to some of the next few witnesses we might have.

The Chair: That is helpful. We will come back to that once we are finished with our distinguished guests.

Senator Wallin: I understand your argument about trying to put the responses, legal and otherwise, to terrorist activities into the Criminal Code so that you respond in that way. Hence, the use of the word "criminal" is almost interchangeable with "terrorist," which has other problems in keeping the public awareness up and with the complacency you talk about. Is that the best strategy that you come to because that is what will happen? We obviously have legislation aimed at terrorism, but it is mostly about modifying existing laws. Is that the most efficient way, or is that just the way we will have to deal with it? Would it be helpful if we had some specific measures that were outside and specifically designed to capture a terrorist threat as opposed to criminal activity?

Mr. Bisson: A number of the investigations of CSIS do not go to criminal prosecution. Something that might be perceived as a threat at one time might be sort of a disruption to interviews and so on. There is also what we call "pushing their border," which is trying to prevent people from entering Canada who are found to be inadmissible. We also had the security certificate process, which has challenges and that we are trying to work out, which is a way to try to deport people who otherwise might not be admissible. We need to look at a number of ways and laws.

Mr. Michaud: To add to that, is it the best way? It is the best way if we are looking at ensuring that we are transparent because that always seems to be the case when people challenge. Whenever we hold court processes that are in a classified environment and the people are not allowed to hear the evidence and information, it always seems to have that aura that the government is hiding something, which we are not. The best way I see to ensure that we balance that with being accountable and transparent with what we are doing is through criminalization, where we can prosecute. However, it should not be the only way.

Senator Furey: What is your biggest concern about the Internet? Is it the use of it to proselytize or disseminate and share information, or is it the use of it to create havoc?

Le sénateur Smith : Monsieur le président, je n'ai pas vraiment une question, mais je veux que vous ajoutiez mon nom à la liste des gens qui veulent discuter de l'orientation que nous prendrons. À mon sens, certaines questions et leurs réponses clarifient le contexte à donner au comité et semblent indiquer quelques-uns des prochains témoins que le comité pourrait faire comparaître.

Le président : Vos propos sont utiles. Nous y reviendrons, une fois que nous aurons terminé d'interroger nos invités de marque.

Le sénateur Wallin : Je comprends pourquoi vous vous efforcez de faire ajouter au Code criminel les mesures, légales ou autres, à prendre pour contrer les activités terroristes, de sorte que vous puissiez agir de cette manière. Par conséquent, les mots « criminel » et « terroriste » sont presque interchangeables dans le libellé, ce qui n'aidera pas à garder le public informé des dangers que pose le terrorisme et à combattre le relâchement de la vigilance dont vous avez parlé. Est-ce la meilleure stratégie à adopter, parce que c'est ce qui va se produire? Nous avons évidemment des mesures législatives qui visent le terrorisme, mais elles cherchent surtout à modifier des lois déjà en vigueur. Est-ce le moyen le plus efficace, ou est-ce la façon dont nous devrons nous attaquer au problème? Serait-il utile de bénéficier de certaines mesures précises qui dépasseraient la portée des lois actuelles et qui seraient conçues précisément pour cerner une menace terroriste, par opposition à une activité criminelle?

M. Bisson : Un certain nombre d'enquêtes menées par le SCRS n'aboutissent pas à des poursuites criminelles. Une question qui pourrait être perçue comme une menace à un moment donné, pourrait être considérée comme une entrave aux entrevues à un autre, et cetera. Il y a aussi le processus que nous appelons « repousser leurs frontières » et qui tente d'empêcher les gens qui sont jugés interdits de territoire d'entrer au Canada. Nous disposions également du processus des certificats de sécurité, mais il nous pose des difficultés que nous nous efforçons de résoudre en ce moment. Ce processus nous permet d'essayer d'expulser les gens qui, autrement, seraient peut-être interdits de territoire. Nous devons envisager un certain nombre de moyens et de lois.

M. Michaud : J'aimerais ajouter ma réponse à la question : est-ce le meilleur moyen? C'est le meilleur moyen si nous cherchons à nous assurer que nous sommes transparents, car le manque de transparence semble toujours être la raison pour laquelle les gens protestent. Chaque fois que nous menons des procédures judiciaires dans un environnement classifié et que les gens ne sont pas autorisés à prendre connaissance de la preuve et des renseignements, ils ont toujours l'impression que le gouvernement cherche à cacher quelque chose, ce qui n'est pas le cas. À mon avis, la meilleure façon de concilier ces exigences à notre désir de faire preuve de responsabilité et de transparence dans nos actions est de criminaliser ces actes, de sorte que nous puissions intenter des poursuites. Cependant, ce ne devrait pas être la seule façon.

Le sénateur Furey : Quelle est votre principale préoccupation par rapport à Internet? Est-ce la manière dont il est utilisé pour propager des idéologies, et diffuser et échanger des renseignements, ou est-ce la façon dont on s'en sert pour semer le chaos?

Ms. Beauregard: At this time, it is the use to proselytize, and especially the indications that we are seeing of English-speaking radicalizers online. They need the Internet to communicate and recruit. The cyber threat is more state-sponsored right now than it is terrorism-based.

Senator Joyal: Could you give an example?

Ms. Beauregard: We have had some public examples of attacks on the Estonia websites by Russia, for example. Many examples can be found in the media of state-sponsored cyber attacks on other countries, to deface their systems.

The Chair: Could I ask, as a supplementary, whether cyber security and protection are in the context of the work you do to protect Canadians from terrorism? One of the panel members referred to protecting Canadians' fundamental infrastructure as one of the goals that we are now seeking. Is cyber security within the mandate of your organizations per se? It may not be in your particular directorate, but is it within the mandate, or is that pursued somewhere else completely?

Ms. Beauregard: Do you mean the terrorism threats toward our cyber structure?

The Chair: The technology systems fundamental to the operation of governments, banks, the defence department, air traffic control, those types of fundamental systems.

Ms. Beauregard: It is part of ITAC's mandate.

Mr. Bisson: It is for CSIS as well.

The Chair: It is the same for the RCMP and our colleagues in National Defence.

Senator Joyal: Since the publication of the O'Connor report in the Maher Arar case, what has changed in your services considering the recommendation that related to various heads of the agency of which you are a part?

Mr. Bisson: A number of recommendations applied to CSIS, and all the recommendations were put in place.

Mr. Michaud: It is the same from the RCMP perspective. More specifically, what has changed is that basically all our operations are centrally controlled out of Ottawa to ensure consistency and better compliance with policy, especially when it comes to information sharing. Any type of information sharing with foreign partners is now done from Ottawa through my office. Training has been enhanced. We are still awaiting the outcome of the enhanced oversight on national security, so that is something that we are looking forward to. Those are the types of things that have changed over the last three years.

Mme Beauregard : À l'heure actuelle, c'est son utilisation pour propager des idéologies et, en particulier, les signes qui indiquent une radicalisation en ligne orchestrée par des anglophones. Ils ont besoin d'Internet pour communiquer et pour recruter leurs disciples. En ce moment, la cybermenace est plus souvent parrainée par des États que par des terroristes.

Le sénateur Joyal : Pourriez-vous nous donner un exemple?

Mme Beauregard : Nous avons été témoins, par exemple, de quelques attaques publiques contre des sites web estoniens orchestrées par la Russie. Dans les médias, on peut trouver de nombreux exemples de cyberattaques parrainées par des États qui visent à dégrader les systèmes d'autres pays.

Le président : Comme question complémentaire, pourrais-je vous demander si la sécurité et la protection informatiques font partie du travail que vous accomplissez pour protéger les Canadiens contre le terrorisme? L'un des membres du groupe d'experts a mentionné que la protection de l'infrastructure fondamentale des Canadiens était l'un des buts que nous poursuivions maintenant. La sécurité informatique fait-elle partie du mandat proprement dit de votre organisation? Elle ne relève peut-être pas de votre direction, mais fait-elle partie de votre mandat, ou incombe-t-elle entièrement à un autre organisme?

Mme Beauregard : Voulez-vous dire les menaces terroristes visant notre infrastructure informatique?

Le président : Je parle des systèmes technologiques sur lesquels reposent les activités des gouvernements, des banques, du ministère de la Défense et du contrôle de la circulation aérienne, de ce genre de systèmes fondamentaux.

Mme Beauregard : Cela fait partie du mandat du CIEM.

M. Bisson : Cela relève également du SCRS.

Le président : Cela s'applique aussi à la GRC et à nos collègues de la Défense nationale.

Le sénateur Joyal : Depuis la publication du rapport O'Connor dans le cadre de l'affaire Maher Arar, qu'est-ce qui a changé dans vos services, compte tenu de la recommandation qui concernait divers dirigeants de l'organisme auquel vous appartenez?

M. Bisson : Un certain nombre de recommandations s'appliquaient au SCRS, et elles ont toutes été mises en œuvre.

M. Michaud : C'est aussi le cas de la GRC. Plus précisément, nous avons apporté des modifications afin que toutes nos activités soient supervisées centralement à partir d'Ottawa. Cela permet d'assurer une certaine uniformité et un meilleur respect des politiques, en particulier en ce qui a trait aux échanges de renseignements. Tout type d'échange de renseignements avec des partenaires étrangers est maintenant effectué par mon bureau à Ottawa. La formation a été améliorée. Nous attendons toujours les résultats de la surveillance accrue de la sécurité nationale. C'est donc un rapport que nous avons hâte d'examiner. Voilà le genre de choses qui ont changé au cours des trois dernières années.

The Chair: Ms. Goldthorp, does your remit extend to the protection, by the use of constructive intelligence, of Canadian Forces bases in Canada and the communities in which they are located? I would not have mentioned Kingston, but I want to thank Senator Smith for mentioning Kingston.

Ms. Goldthorp: The short answer to your question is yes, but with specific caveats around it. For example, we would not be engaged domestically in collection of intelligence. Certainly anything related to threats to Canadian Forces bases would be within our remit, but we would work closely, obviously, with colleagues from around the intelligence communities.

The Chair: Colleagues, if there are no more questions, let me, on your behalf, thank Mr. Michaud, Ms. Beauregard, Mr. Bisson and Ms. Goldthorp for their time. Before we adjourn, we have to discuss Senator Smith's issue, and we also have a small matter of housekeeping as well.

This is Ms. Beauregard's first appearance ever before a Senate committee, and I want to express our appreciation not only for the clarity and precision but also the professionalism she brought to the task. It is reassuring and comfortable to all of us. We hope to see her before Senate committees in a similar constructive fashion for many years to come.

Colleagues, we can continue on the record, but no longer with the benefit of television, to discuss two things. First, is the question raised by Senator Smith. Before we do that, with his indulgence, we need a motion pursuant to rule 104 indicating that a committee must table a report of its expenses during the previous session. Since the Anti-terrorism Committee was not created in either the first or the second session of this Parliament, the report on expenses during the Second Session of the Thirty-ninth Parliament has not yet been tabled. The amount is $12,330 in total. I need a motion that the chair be given authority to table that report in the Senate at the next opportunity. Thank you.

Senator Smith has raised the issue of where we go next. I will tell you what I think you already know about some of the plans, but these are at the disposal of the committee. We have begun scheduling a series of expert witnesses to give us not the police and CSIS perception, which, I think, was extremely helpful and thoughtful on their part, but to give a slightly more granular, academic and research-based analysis of how the terrorism circumstance has changed, what some of the new information data sets are on that, and how that should govern the types of legislative and other instruments that are being considered — not just these specifically, but other ones that may come before us. We have two panels, one on June 7 and one on June 14. We have made no plans beyond that because we have no sense of how long the Senate itself will be sitting in the time available to us. I think that we are in a position to circulate the names of the potential witnesses who have agreed to be available to us, some in person

Le président : Madame Goldthorp, votre domaine de compétence englobe-t-il l'utilisation de renseignements constructifs pour protéger les bases militaires des Forces canadiennes au Canada et les collectivités où elles se trouvent? Je n'aurais pas mentionné Kingston, mais je tiens à remercier le sénateur Smith de l'avoir fait.

Mme Goldthorp : En un mot, la réponse à votre question est un oui assujetti à certaines réserves précises. Par exemple, nous ne participerions pas à la recherche du renseignement à l'échelle nationale. Manifestement, toute question ayant trait à des menaces contre des bases militaires des Forces canadiennes relèverait de nous, mais il va de soi que nous travaillerions étroitement avec nos collègues des services du renseignement.

Le président : Chers collègues, s'il n'y a plus d'autres questions, permettez-moi de remercier en votre nom M. Michaud, Mme Beauregard, M. Bisson et Mme Goldthorp du temps qu'ils nous ont consacré. Avant de lever la séance, nous devons discuter du sujet abordé par le sénateur Smith, et nous devons également régler une petite question d'ordre administratif.

C'était la première fois que Mme Beauregard comparaissait devant un comité sénatorial, et je tiens à lui faire part de notre reconnaissance non seulement pour sa clarté et sa précision, mais aussi pour le professionnalisme dont elle a fait preuve. C'est très rassurant et réconfortant pour nous tous. Nous espérons qu'elle comparaîtra encore longtemps devant des comités sénatoriaux et que ces interventions seront aussi constructives.

Chers collègues, nous pouvons continuer la séance publique sans télédiffusion pour discuter de deux éléments. D'abord, il y a la question soulevée par le sénateur Smith. Mais avant de l'aborder et avec la permission du sénateur, quelqu'un doit présenter une motion, conformément à l'article 104 du Règlement qui stipule qu'un comité doit déposer un rapport des dépenses effectuées pendant la session précédente. Étant donné que le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme n'a pas été créé pendant la première ou la deuxième session de la présente législature, le rapport des dépenses engagées pendant la deuxième session de la 39e législature n'a pas encore été déposé. Le montant s'élève à 12 330 $ au total. J'ai besoin que quelqu'un présente une motion qui autorisera la présidence à déposer ce rapport au Sénat à la première occasion. Merci.

Le sénateur Smith a soulevé la question de l'orientation que nous prendrons. Je vous dirai ce que je pense que vous savez déjà par rapport à certains de nos plans, mais ceux-ci sont à la disposition du comité. Nous avons commencé à programmer une série de témoignages d'experts qui nous fourniront, non pas le point de vue de la police ou du SCRS — qu'ils ont été extrêmement obligeants et attentionnés de nous communiquer, à mon avis —, mais une analyse légèrement plus détaillée, intellectuelle et fondée sur la recherche de la façon dont ont évolué les circonstances entourant le terrorisme, de certains des nouveaux ensembles de données disponibles à ce sujet, et de la manière dont ils devraient déterminer les types de textes législatifs et de mécanismes qui sont envisagés — pas seulement ces derniers, mais les autres dont nous pourrions être saisis. Deux groupes d'experts viendront témoigner; un le 7 juin et l'autre le 14. Nous n'avons fait aucun plan pour les dates qui suivent parce que nous ignorons pendant combien de

and some by teleconference, over the two sessions. I am glad to do so, and I invite our clerk, Ms. Reynolds, to offer any technical advice to the committee in its discussions.

Senator Smith: It is up to the committee to decide. However, from the questions and the responses today, given the fact that we have quite a few new members who have not heard much of the material that we have heard before, there may be some sense in having a background briefing about the challenges after 9/11 and the legislation that we brought in to try to address that. At that time, a couple of people took matters to the Supreme Court. The Supreme Court agreed on a couple of points and told us that we have to do something; the briefing would inform members what we did.

Another issue resulted from Senator Tkachuk's questions, which were good. Maybe we could have the appropriate person from the Department of Justice answer questions on, for example, the subject of murder, attempted murder, and conspiracy to commit murder in a situation of a failed marriage or romance, where someone wants someone else dead compared to the situation being terrorism and whether there is a fundamental difference.

I do not want to be too much of a lawyer here. I am one, but one of the reasons I had a pretty good rapport with many clients is that I would get away from the legalese and put it in everyday language. What is it that we are trying to do? How broad or narrow is our mandate? What are the subjects that we want to focus on? Perhaps we could be given background information such as that.

The Chair: To the credit of the two researchers working with us, we have circulated some documentation that touches upon, but does not fully address, some of the issues raised by Senator Smith. There is the piece entitled "Definitions of Terrorism in Canada, the United Kingdom and the United States, Australia and France: A Comparative Analysis," which is from 2006; a piece entitled "Special Advocates in the United Kingdom," done by Jennifer Bird in 2008; an analytical piece entitled "The USA PATRIOT Act and Canada's Anti-terrorism Act: Key Differences in the Legislative Approach," also done by Jennifer Bird; an analysis of Bill C-17, done for our colleagues in the other place; and an analysis of what this committee has done. That includes previous studies of the Special Senate Committee on Anti-terrorism and background information that goes back to 2004; what the bills were that came before us; how they were addressed; what the Supreme Court

temps le Sénat siégera au cours de la période dont nous disposons. Je pense que nous sommes en mesure de faire circuler les noms des témoins potentiels qui ont accepté de comparaître devant nous, certains en personne, d'autres par téléconférence, au cours des deux séances. Je le fais avec plaisir, et j'invite notre greffière, Mme Reynolds, à offrir au comité tous les conseils techniques dont il aura besoin au cours de ses discussions.

Le sénateur Smith : C'est au comité de décider. Toutefois, compte tenu des questions et des réponses qui ont été données aujourd'hui et du fait que notre comité comprend plusieurs nouveaux membres qui n'ont pas entendu une bonne partie des faits qui nous ont été exposés auparavant, il serait peut-être logique d'organiser une séance d'information sur les problèmes qui sont survenus après les événements du 11 septembre et sur la mesure législative qui a été adoptée pour tenter de les régler. À cette époque, quelques personnes ont contesté certaines dispositions devant la Cour suprême. Celle-ci a convenu qu'elles avaient raison sur quelques points et nous a dit que nous devions faire quelque chose; la séance d'information expliquerait aux membres ce que nous avons fait.

Les questions du sénateur Tkachuk, qui étaient excellentes, ont soulevé un autre point. Peut-être pourrions-nous demander à la personne responsable au ministère de la Justice de répondre à des questions portant, par exemple, sur le sujet du meurtre, de la tentative de meurtre et du complot en vue de commettre un meurtre dans le contexte de quelqu'un qui souhaite la mort de quelqu'un d'autre après l'échec d'un mariage ou d'une idylle, comparativement aux mêmes accusations dans le contexte d'un acte terroriste. Elle pourrait aussi nous dire s'il y a une différence fondamentale entre les deux.

Je ne veux pas trop me comporter comme un avocat. J'en suis un, mais l'une des raisons pour lesquelles j'entretenais d'assez bons rapports avec bon nombre de mes clients est que je délaissais le jargon juridique et m'exprimais dans un langage de tous les jours. Que tentons-nous d'accomplir? Quelle est l'ampleur de notre mandat? Quels sont les sujets sur lesquels nous voulons porter notre attention? Peut-être qu'on pourrait nous fournir des renseignements généraux de ce genre.

Le président : Il faut reconnaître que, grâce aux deux analystes qui travaillent avec nous, nous avons fait circuler certains documents qui effleurent certaines des questions soulevées par le sénateur Smith sans les cerner complètement. Il y a un document intitulé « Définition du terrorisme au Canada, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Australie et en France : Analyse comparative » qui date de 2006; un document intitulé « Les avocats spéciaux au Royaume-Uni (R.-U.) », rédigé par Jennifer Bird en 2008; un rapport de synthèse intitulé « La « " Patriot Act " des États-Unis et la loi antiterroriste du Canada : principales différences entre les deux approches législatives », également rédigé par Jennifer Bird; une analyse du projet de loi C-17, préparée à l'intention de nos collègues de l'autre endroit; et une analyse des réalisations de notre comité. Cette analyse comprend d'anciennes études menées par le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme et des renseignements généraux

decisions were on the matter; how we responded to those; what information we sent back to the house and the amendments.

That may not be as fulsome a list as might be addressed, but it is at least a beginning down the road that Senator Smith offered.

Jennifer Bird, Analyst, Library of Parliament: There is another paper that the library prepared when the original anti-terrorism legislation was being considered that explained the key legislative considerations contained in the bill. We can make that paper available to the committee so that you will have an overview of the act and what it was accomplishing at that time.

Senator Joyal: That was when the subject of the act was sent to this committee, was it?

Ms. Bird: Yes, during the pre-study.

Senator Jaffer: First, I agree that we should have the academics. However, in the past, when we had a full circle, we also had the communities affected come in front of us and give their point of view. I am sure Senator Smith has that list because he included a number of them.

Second, we have unfinished business. When we were a committee, we were asked by the then Minister of Public Safety Stockwell Day to do a report on advocates. We never finished that report because we were not a full committee. I am not saying that we should do it, but we need to revisit whether that request is still valid and whether we should do anything on that.

The Chair: We are still very much awaiting the disposition of Bill S-7, which is in the Senate. Should it receive second reading at any point, we would move quickly to the consideration of that bill because government legislation, as a matter of tradition, takes precedence.

Senator Tkachuk: I think Senator Joyal undertook to ask Senator Tardif that question, namely, when you would speak on it. It has been three weeks now or maybe a month; I cannot remember how long.

Senator Joyal: Three weeks maybe; I will check that tomorrow and come back to you on that.

Senator Tkachuk: It is actually a month. You will let us know, will you?

Senator Joyal: Yes, with pleasure.

The Chair: I would recommend, if it is acceptable to colleagues, that we certainly proceed with the first round of experts this coming Monday, and then see where we are at. We may have Bill S-7 by then, and if we have Bill S-7, then that will be a reason to broaden the mainstream of witnesses who might come in to consider it. That could include various community groups that have an interest in the matter. I think that is something to which

qui remontent à 2004; les projets de loi dont nous avons été saisis; la manière dont ils ont été gérés; les décisions de la Cour suprême à ce sujet; la façon dont nous avons réagi à celles-ci; les renseignements que nous avons renvoyés à la Chambre et les amendements.

Cette liste n'est peut-être pas aussi complète qu'elle pourrait l'être mais, au moins, c'est un pas dans la direction que le sénateur Smith a indiquée.

Jennifer Bird, analyste, Bibliothèque du Parlement : La bibliothèque a préparé un autre document à l'époque où l'on envisageait de présenter la version originale de la mesure législative sur l'antiterrorisme. Il expliquait les principales considérations législatives de ce projet de loi. Nous pouvons fournir ce document au comité. Ainsi, vous aurez une vue d'ensemble de la loi et de ce qu'elle accomplissait à l'époque.

Le sénateur Joyal : C'était à l'époque où l'on avait demandé au comité d'étudier l'objet de la loi, n'est-ce pas?

Mme Bird : Oui, pendant l'étude préalable.

Le sénateur Jaffer : Premièrement, je conviens que nous devrions inviter les universitaires à témoigner. Toutefois, dans le passé, quand nous composions un éventail complet de témoins, nous invitions également les communautés touchées à comparaître devant nous et à exprimer leurs points de vue. Je suis certaine que le sénateur Smith possède cette liste, car il a inclus un certain nombre d'entre elles.

Deuxièmement, nous avons des affaires en suspens. La dernière fois que notre comité a siégé, le ministre de la Sécurité publique de l'époque, Stockwell Day, nous a demandé de rédiger un rapport sur les avocats. Nous n'avons jamais terminé ce rapport, car le comité n'était pas complet. Je ne dis pas que nous devrions le terminer, mais nous devrions vérifier si cette demande est toujours valide et si nous devrions faire quoi que ce soit à son sujet.

Le président : Nous attendons toujours de connaître le sort du projet de loi S-7, dont le Sénat est saisi. S'il fait l'objet d'une deuxième lecture à un moment ou à un autre, nous passerons rapidement à l'étude de ce projet de loi parce que la tradition veut que les projets de loi d'initiative ministérielle passent en premier.

Le sénateur Tkachuk : Je pense que le sénateur Joyal a entrepris de poser la question au sénateur Tardif, à savoir quand vous seriez appelé à en parler. Cela fait trois semaines maintenant ou peut-être un mois; je ne me rappelle pas combien de temps s'est écoulé.

Le sénateur Joyal : Trois semaines peut-être; je vérifierai demain, et je vous le ferai savoir.

Le sénateur Tkachuk : En fait, cela fait un mois. Vous nous le ferez savoir, n'est-ce pas?

Le sénateur Joyal : Oui, avec plaisir.

Le président : Si cela convient aux membres du comité, je recommanderais que nous entendions le premier groupe d'experts lundi prochain, puis que nous vérifiions où nous en sommes. Il se peut que nous ayons reçu le projet de loi S-7 d'ici là, ce qui nous donnera une raison d'élargir la gamme de témoins qui pourrait venir l'examiner. Elle pourrait comprendre divers groupes communautaires qui s'intéressent à la question. Je pense que c'est

the steering committee would want to give very serious thought and report back. With this type of analysis of the context, we should also very much have an open mind about how those groups might be involved.

I would like to avoid — and you tell me how best to do this — an engaged debate about who are the good guys and who are the bad guys. That is both unconstructive and un-Canadian. However, I think we do want to find a way to ensure that this committee is open to representations from a series of groups, different types and different backgrounds, who will have strong views on the matter, including people on the civil libertarian side of the mix, of course.

Senator Jaffer: Chair, I do not quite agree with you, if I may say that. I think if we will hear from the government, or at least the people we heard from today, and we will hear from academics, then we need to hear from the community affected outside the bill because that has been our tradition.

Senator Joyal and Senator Smith will support me on this. We have found the community very helpful in what they have presented, so let us not mix apples and oranges, let us not have them under Bill S-7 and have these two in general. I think it would help us. If we will do it, do them the same for all three because they are a part of the triangle. I would like us not to forget that piece of the triangle.

Senator Marshall: Who in government brings all this together? These people must report to someone or some bodies; are we able to hear from them? You have all these players, and we will hear from all the players, but someone higher up brings this together.

The Chair: There was reference to the senior National Security Advisor to the government, and we can absolutely pursue whether that individual would be prepared to appear before us and give us some understanding of how the pieces integrate.

Senator Marshall: Yes, how they come together.

The Chair: That is a very good suggestion.

Senator Smith, I think we have had suggestions now on the table to broaden the base so that we do not finish our hearings without having various community groups participate. You are supportive of that.

Is there anything else further to your initial comment that you would like us to pursue in terms of planning?

Senator Smith: It is maybe more helpful to hear from the new members as to what they would like to hear. I said some of those things in response to the questions of Senator Tkachuk. We will not be able to do a huge amount before we rise, I do not think, but hopefully we will get our priorities straight.

The Chair: A list of prior witnesses has been distributed. I would like to invite colleagues to share with me and with our deputy chair specific witnesses that they would like to see called,

une chose à laquelle le comité de direction devrait sérieusement réfléchir et dont il devrait faire rapport. Pour ce genre d'analyse du contexte, nous devrions vraiment avoir l'esprit ouvert par rapport à la façon dont ces groupes pourraient participer.

Je voudrais éviter — et vous me direz la meilleure façon d'y parvenir — que nous ayons un débat animé à propos des bons et des méchants. Ce n'est ni constructif, ni canadien. Toutefois, je crois que nous voulons effectivement trouver un moyen de garantir que notre comité est prêt à entendre une série de groupes, de divers types et de divers horizons, qui auront des opinions bien arrêtées à ce sujet, dont, bien sûr, des gens qui sont du côté de la défense des libertés civiles.

Le sénateur Jaffer : Monsieur le président, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, si je peux me permettre de le dire. J'estime que, si nous entendons le gouvernement, ou du moins les gens qui ont témoigné aujourd'hui, et les universitaires, nous devons entendre les communautés qui sont touchées indirectement par le projet de loi, parce que c'est ce que nous faisons traditionnellement.

Les sénateurs Joyal et Smith m'appuieront à ce sujet. Nous avons trouvé les interventions des communautés très utiles. Donc, tâchons de ne pas mélanger les pommes et les oranges. Veillons à ce qu'elles ne soient pas exclues dans le cadre du projet de loi S-7, alors que nous entendons les deux autres groupes en général. Si nous le faisons, traitons les trois groupes de la même manière parce qu'ils représentent les trois parties du triangle. Je n'aimerais pas que nous oubliions cette partie du triangle.

Le sénateur Marshall : Quel membre du gouvernement réunit toutes les pièces du puzzle? Ces gens doivent relever de quelqu'un ou de certains organismes; sommes-nous en mesure de les entendre? Il y a tous ces acteurs, et nous les entendrons tous, mais sûrement une personne haut placée intègre tous ces éléments.

Le président : Quelqu'un a fait allusion au conseiller national pour la sécurité auprès du gouvernement, et nous pouvons certainement chercher à savoir si cette personne serait prête à comparaître devant nous et à nous expliquer comment les pièces du puzzle s'emboîtent.

Le sénateur Marshall : Oui, comment elles s'assemblent.

Le président : C'est une excellente suggestion.

Sénateur Smith, je pense que nous avons obtenu des suggestions qui nous permettront d'élargir notre liste de témoins. Ainsi, nous ne terminerons pas nos audiences sans avoir entendu divers groupes communautaires. Vous appuyez cette idée.

En plus de votre observation initiale, y a-t-il autre chose que vous aimeriez que nous entreprenions en matière de planification?

Le sénateur Smith : Il serait peut-être plus utile de découvrir qui les nouveaux membres veulent entendre. J'ai prononcé certaines de ces paroles en réponse aux questions que le sénateur Tkachuk avait posées. Je ne pense pas que nous serons en mesure d'accomplir beaucoup de choses avant l'ajournement de l'été mais, avec un peu de chance, nous aurons établi nos priorités.

Le président : Nous vous avons remis une liste où figurent les noms des anciens témoins. J'aimerais inviter les membres à nous communiquer, à moi et au vice-président, le nom ou le titre des

either by title or by name, in our hearings either for the remainder of June or in the fall when we reconvene, and the steering committee, plus our very supportive clerk and research support to engage fully on that agenda to be as constructive and fulfilling as possible.

If there are no other matters, do I have a motion for adjournment?

Senator Joyal: So moved.

The Chair: Thank you. The committee is adjourned.

(The committee adjourned.)

témoins particuliers qu'ils aimeraient que nous convoquions à nos audiences du mois de juin ou de l'automne, lorsque nous nous réunirons de nouveau. J'aimerais également inciter le comité directeur, ainsi que notre greffière très serviable et nos analystes très attentifs, à faire tout en leur pouvoir pour que notre programme soit aussi constructif et enrichissant que possible.

S'il n'y a pas d'autres questions, quelqu'un propose-t-il de lever la séance?

Le sénateur Joyal : Je le propose.

Le président : Merci. La séance est levée.

(La séance est levée.)

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Poste-payé
Lettermail / Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Canadian Security Intelligence Service:

Charles Bisson, Deputy Director, Operations.

Integrated Threat Assessment Centre:

Monik Beauregard, Director.

Royal Canadian Mounted Police:

Assistant Commissioner Gilles Michaud, National Security Criminal Investigations.

National Defence:

Linda Goldthorp, Director General, Director General Intelligence Production.

TÉMOINS

Service canadien du renseignement de sécurité :

Charles Bisson, sous-directeur, Opérations.

Centre intégré d'évaluation des menaces :

Monik Beauregard, directrice.

Gendarmerie royale du Canada :

Commissaire adjoint Gilles Michaud, Enquêtes criminelles relat à la sécurité nationale.

Défense nationale :

Linda Goldthorp, directrice générale, Direction générale production de renseignements.

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca



LIBRARY
AUG 1 2 2010
University of Toronto

Third Session
Fortieth Parliament, 2010

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Special Senate Committee on

Anti-terrorism

Chair:
The Honourable HUGH SEGAL

Monday, June 7, 2010

Issue No. 2

Second meeting on:
The study on matters relating to anti-terrorism

WITNESSES:
(*See back cover*)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial spécial sur l'

Antiterrorisme

Président :
L'honorable HUGH SEGAL

Le lundi 7 juin 2010

Fascicule n° 2

Deuxième réunion concernant :
L'étude sur les questions relatives à l'antiterrorisme

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

THE SPECIAL SENATE COMMITEE ON ANTI-TERRORISM

The Honourable Hugh Segal, *Chair*

The Honourable Serge Joyal, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Cowan (or Tardif)	Marshall
Furey	Nolin
Jaffer	Smith, P.C.
* LeBreton, P.C. (or Comeau)	Tkachuk
	Wallin

* Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR L'ANTITERRORISME

Président : L'honorable Hugh Segal

Vice-président : L'honorable Serge Joyal, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

* Cowan (ou Tardif)	Marshall
Furey	Nolin
Jaffer	Smith, C.P.
* LeBreton, C.P. (ou Comeau)	Tkachuk
	Wallin

* Membres d'office

(Quorum 4)

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada -
Les Editions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, June 7, 2010
(3)

[*English*]

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met at 1:03 p.m. this day, in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Hugh Segal, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Furey, Jaffer, Joyal, P.C., Marshall, Nolin, Segal, Smith, P.C., Tkachuk and Wallin (9).

In attendance: Dominique Valiquet and Jennifer Bird, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 27, 2010, the committee continued its examination on matters relating to anti-terrorism. *(For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.)*

WITNESSES:

Mackenzie Institute:

John Thompson, President.

As individuals:

Wesley Wark, Professor, Munk School of Global Affairs, University of Toronto;

Jez Littlewood, Director, Canadian Centre of Intelligence and Security Studies, Carleton University.

The chair made an opening statement.

Mr. Thompson, Mr. Wesley and Mr. Littlewood each made a statement and answered questions.

At 3:39 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 7 juin 2010
(3)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 h 3, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Hugh Segal (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Furey, Jaffer, Joyal, C.P., Marshall, Nolin, Segal, Smith, C.P., Tkachuk et Wallin (9).

Également présents : Dominique Valiquet et Jennifer Bird, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 mai 2010, le comité poursuit son étude sur les questions relatives à l'antiterrorisme. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Mackenzie Institute :

John Thompson, président.

À titre personnel :

Wesley Wark, professeur, Munk School of Global Affairs, Université de Toronto;

Jez Littlewood, directeur, Canadian Centre of Intelligence and Security Studies, Université Carleton.

Le président ouvre la séance.

MM. Thompson, Wesley et Littlewood font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 15 h 39, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Barbara Reynolds

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 7, 2010

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met this day at 1:03 p.m. to examine matters relating to anti-terrorism (topic: current status of terrorism: the Canadian threat environment).

Senator Hugh Segal (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, this is the third meeting of the Special Senate Committee on Anti-terrorism of the Third Session of the Fortieth Parliament.

As we await either Bill S-7 from the Senate or Bill C-17 from the House of Commons, we continue our inquiry into the changing nature of the terrorist threat in Canada. Honourable senators will recall that when we met last week, we heard from the Canadian Security Intelligence Service, the Integrated Threat Assessment Centre, the Royal Canadian Mounted Police and the Department of National Defence Intelligence Production.

Today, we are fortunate to have three experts on terrorist matters that have agreed to share their insights. Speaking on behalf of the Mackenzie Institute is John Thompson who, prior to his time with the institute, was involved with the Canadian Institute of Strategic Studies and was a former officer of the Canadian Forces involved in the intelligence service.

Mr. Thompson will be followed by Wesley Wark, who is a professor at the Munk School of Global Affairs at the University of Toronto. He is past president of the Canadian Association for Security and Intelligence Studies. He is a past member of the Prime Minister's Advisory Council on National Security, having served under two different administrations. Mr. Wark continues to serve on the Canada Border Services Advisory Committee. He is widely published on security and terrorist issues.

A third witness has yet to arrive. If he arrives, I will introduce him formally to honourable senators. Without further delay, I will call upon Mr. Thompson. Our guests have agreed to make 10-minute opening statements and then we will open the meeting for questions.

John Thompson, President, Mackenzie Institute: Good afternoon, honourable senators. Thank you for the opportunity to speak to you about terrorism. I studied issues related to organized violence all my adult life. I have had a special interest in terrorism since 1985. I realize that the more I learn, the less I know. Every time I answer one question, two more pop up.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 7 juin 2010

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 h 3, pour étudier des questions relatives à l'antiterrorisme (sujet : le contexte actuel du terrorisme — la menace terroriste dans l'environnement canadien).

Le sénateur Hugh Segal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, il s'agit de la troisième réunion du Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme de la troisième session de la 40e législature.

Alors que nous attendons soit le projet de loi S-7 provenant du Sénat, soit le projet de loi C-17 provenant de la Chambre des communes, nous poursuivrons notre étude sur la nature en constante évolution de la menace terroriste au Canada. Les honorables sénateurs se rappelleront que, quand nous nous sommes rencontrés la semaine dernière, nous avons entendu les témoignages de représentants du Service canadien du renseignement de sécurité, du Centre intégré d'évaluation des menaces, de la Gendarmerie royale du Canada et de la Direction générale de la production du renseignement du ministère de la Défense nationale.

Aujourd'hui, nous avons la chance d'accueillir parmi nous trois experts en matière de terrorisme qui ont accepté de nous communiquer leurs points de vue. Je vous présente John Thompson, qui s'adressera à nous au nom du Mackenzie Institute; avant de se joindre à l'institut, M. Thompson a travaillé à l'Institut canadien des études stratégiques et il est un ancien officier de renseignement des Forces canadiennes.

M. Thompson sera suivi par Wesley Wark, professeur à la Munk School of Global Affairs de l'Université de Toronto. C'est un ancien président de l'Association canadienne pour les études de renseignement de sécurité. C'est un ancien membre du conseil consultatif sur la sécurité nationale du premier ministre, auquel il a siégé sous deux administrations différentes. M. Wark siège toujours au Comité consultatif de l'Agence des services frontaliers du Canada. C'est un auteur reconnu en matière de sécurité et de terrorisme.

Nous attendons encore l'arrivée d'un troisième témoin. S'il arrive, je le présenterai officiellement aux honorables sénateurs. Sans plus attendre, je donne la parole à M. Thompson. Nos invités ont accepté de présenter des déclarations liminaires de dix minutes, puis nous passerons à une période de questions.

John Thompson, président, Mackenzie Institute : Bon après-midi, honorables sénateurs. Je vous remercie de m'offrir l'occasion de vous parler de terrorisme. Toute ma vie adulte, j'ai étudié les questions relatives à la violence organisée, et je porte un intérêt particulier au terrorisme depuis 1985. Pourtant, je réalise que plus j'en apprends, moins j'en sais à ce sujet. Chaque fois que je trouve la réponse à une question, deux autres surgissent.

There is no satisfactory definition of terrorism for me. The best I can say is that terrorism is a realm with hazy borders that intersects other activities such as protest, warfare, organized crime and, sometimes, governance.

There are two absolute truths about terrorism. First, Mahatma Gandhi, Lech Walesa, Martin Luther King and Nelson Mandela demonstrate that when dealing with a Western nation, even one as repressive as Warsaw Pact Poland or apartheid South Africa, violence is unnecessary in a just cause and moral suasion yields better results. Second, there is always a personal choice involved. Yasser Arafat, Osama bin Laden, Ilich Ramírez Sánchez and Ayman al-Zawahiri — to name but a few examples — were all well educated with well-off fathers. All of them chose terrorism over what could have been highly successful careers. The ideologies that these men represented did not drive them to commit violence. They chose to embrace an ideology that sanctioned violence for them. I ask that you please remember these two points in your work over the coming months.

I was asked to speak to three questions that can be summarized as: what is new; how are we doing; and what can we do better?

In Canada, some things do not change much. We still have extremists of the radical left and right. When terrorism emerges from the first camp, these extremists seldom engage in deadly violence and normally take months to work up to that stage of violence through escalating acts of vandalism. The second camp was shattered into incoherent fragments almost 20 years ago. When violence occurs — and it is rare — it tends to be individual and impulsive.

I am not too worried about idiots like those who firebombed a bank in the Glebe neighbourhood of Ottawa last month. Their technique was amateurish; an attempt to pose as figures of menace was droll. Given their past history, they will likely be caught in a year or two, hopefully, before they manage to kill anyone. They will face tougher penalties than their forbearers. Unfortunately, they will consume a lot of police resources and may cause a lot of property damage before they are caught.

Canada has experienced the impact of other people's war or violence imported from elsewhere. Thomas D'Arcy McGee was shot only a block from here in 1868. Until the 1985 Air India bombing, terrorism arising from immigrant communities was

Je suis d'avis qu'il n'y a pas de définition véritablement satisfaisante de la notion de terrorisme. Le mieux que je puisse dire, c'est que le terrorisme est un domaine dont les frontières floues peuvent entrecouper celles d'autres activités, comme la protestation, la guerre, la criminalité organisée et, parfois, la gouvernance.

Lorsqu'on parle de terrorisme, il y a deux vérités absolues. Premièrement, le mahatma Gandhi, Lech Walesa, Martin Luther King et Nelson Mandela ont démontré que, quand vient le moment d'entrer en relation avec une nation occidentale, même si elle est caractérisée par un régime de répression comme l'était la Pologne du Pacte de Varsovie ou l'Afrique du Sud de l'apartheid, la violence est inutile quand on défend une cause juste, et la persuasion morale donne souvent de meilleurs résultats. Deuxièmement, le terrorisme est toujours une question de choix personnel. Yasser Arafat, Osama ben Laden, Ilich Ramirez Sanchez et Ayman al-Zawahiri — pour n'en nommer que quelques-uns — étaient tous très instruits, et leur père était des hommes nantis. Ils ont tous choisi le terrorisme alors qu'ils auraient probablement pu mener des carrières très prospères. Les idéologies que ces hommes représentent ne les ont pas poussés à la violence : ils ont choisi d'épouser une idéologie qui autorise la violence à leur place. Je vous incite à vous souvenir de ces deux vérités quand vous vous pencherez sur cette question au cours des prochains mois.

On m'a demandé d'aborder trois questions qui peuvent être résumées ainsi : quoi de neuf? Comment nous débrouillons-nous? Comment pouvons-nous faire mieux?

Au Canada, certaines choses ne changent pas tellement. Il y a toujours des extrémistes, tant de la gauche que de la droite. Quand le terrorisme émerge du premier camp, ces extrémistes vont rarement s'engager dans une violence meurtrière et prendront généralement des mois avant d'en arriver à un tel degré de violence, par le truchement d'actes de vandalisme qui iront en s'aggravant. Le deuxième camp a été mis en pièce il y a presque 20 ans, ne laissant derrière lui que des fragments incohérents. Lorsque des actes de violence sont commis — et cela est très rare —, il s'agit généralement d'actes individuels et impulsifs.

Je ne m'inquiète pas trop des imbéciles comme ceux qui ont posé une bombe incendiaire dans une banque du quartier Glebe, à Ottawa, le mois dernier. Leur technique criait à l'amateurisme, et leur tentative de se présenter comme des menaces était comique. Compte tenu de leurs antécédents, ils seront probablement pris d'ici un an ou deux, idéalement avant qu'ils ne parviennent à tuer quelqu'un. Ils devront purger des peines plus dures que leurs prédécesseurs. Malheureusement, il faudra déployer beaucoup de ressources policières pour les retrouver, et ils risquent de causer beaucoup de dommages matériels d'ici à ce qu'on leur mette la main au collet.

Le Canada a subi les répercussions de la guerre ou de la violence des autres importée d'ailleurs. Thomas D'Arcy McGee a été assassiné à un coin de rue d'ici en 1868. Jusqu'à l'attentat à la bombe d'Air India en 1985, le terrorisme issu des collectivités

easily handled. However, both the Babbar Khalsa and Tamil Tigers subsequently proved to be difficult. They are a long way from being wrestled into a manageable situation.

Our real challenge lies with the activists and terrorists within the jihad movement that work toward a humbled western world in a triumphalist Islam. Al Qaeda and the challenge it presented in 2001 was only one aspect of a larger, more complex threat.

There are three points to consider. First, complex 9/11-style terror attacks or attacks with weapons of mass destruction remain a potential threat to Canada and to Canadians overseas. Because we have not seen al Qaeda outside of the Middle East since March 2003 does not mean their threat has receded.

Second, attacks by homegrown terrorists, people who live in Canada and were often raised here, are becoming more numerous. In Western Europe, North America and Australia, almost 200 attacks have been attempted since 9/11. Only two have succeeded: the London subway and Madrid bombings. Approximately 10 per cent to 25 per cent of arrested plotters have been connected to Islam. Radical Islam is the new power ideology, often attracting people who used to be drawn to other creeds.

Third, plots are increasingly uncovered later in the planning cycle, often only a few days before an attack is delivered. Moreover, some attacks have been delivered, but bombs fail to detonate because of inadequate training. The world was lucky with the attempted suicide bombings two weeks after the 7/7 attacks outside a crowded nightclub in London two years ago, the Christmas Day 2009 bombing attempt on a Northwest Airlines flight and at Times Square in New York a few months ago.

How long can our luck hold out? Lone attackers using firearms, knives or cars are becoming more common. News media and police often describe the attackers as psychotic or disturbed individuals, as was the case in the attack in Fort Hood, Texas, last October. Media and police overlook the enabling role radical Islam played in their attacks. We usually have little warning about lone attackers. No terrorist operates independently of an ideology, but not all proponents of radical ideology are terrorists.

By concentrating on the defence against terrorism, almost all Western nations are completely ignoring the political threat posed by the activists in the front organizations for such groups as Wahhabi Da'wa, Tablighi Jamaat, the Muslim Brotherhood and supporters of Hezbollah and Hamas. Because we do not like to

immigrantes était un phénomène facilement géré. Cependant, par la suite, le Babbar Khalsa et les Tigres tamouls se sont révélés plus difficiles à contrôler, et, encore aujourd'hui, nous sommes loin d'avoir cette situation bien en main.

Notre véritable défi reste cependant les activités et les terroristes en lien avec le mouvement jihadiste qui visent à humilier le monde occidental et à mener l'islam à la gloire. Al-Qaïda et les enjeux qui ont émergé en 2001 ne représentaient qu'un aspect d'une menace plus complexe et plus vaste.

Il y a trois éléments à prendre en considération. Premièrement, les attentats terroristes complexes comme ceux du 11 septembre ou les attaques à l'aide d'armes de destruction massive demeurent une éventuelle menace pour le Canada et les Canadiens à l'étranger. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas vu Al-Qaïda en dehors du Moyen-Orient depuis mars 2003 que la menace s'amenuise.

Deuxièmement, les attentats commis par des terroristes de l'intérieur, c'est-à-dire des gens qui vivent au Canada et qui ont souvent été élevés ici, sont de plus en plus nombreux. Dans l'Europe de l'Ouest, en Amérique du Nord et en Australie, il y a eu presque 200 attentats depuis le 11 septembre. Seulement deux ont réussi : l'attentat du métro de Londres et les attentats à la bombe de Madrid. On a réussi à établir un lien entre les conspirateurs arrêtés et l'islam dans environ 10 à 25 p. 100 des cas. L'islam radical est la nouvelle idéologie toute-puissante, qui attire souvent des gens qui étaient autrefois attirés vers d'autres croyances.

Troisièmement, les complots sont découverts de plus en plus tard dans le cycle de planification, souvent seulement quelques jours avant la date prévue d'un attentat. Qui plus est, un certain nombre d'attentats ont effectivement eu lieu, mais, dans plusieurs cas, les bombes n'ont pas explosé en raison de l'entraînement déficient des protagonistes. Le monde a été chanceux lors de l'attentat-suicide deux semaines après le 7/7 — l'attentat de Londres — à l'extérieur d'une boîte de nuit bondée de Londres il y a deux ans, l'attentat raté le jour de Noël 2009 sur un vol de la Northwest Airlines et, il y a quelques mois, celui de Times Square à New York.

Combien de temps encore pourrons-nous nous fier à notre bonne étoile? Des attaques isolées, au moyen d'armes à feu, de couteaux ou de voitures, sont de plus en plus fréquentes. Les médias et la police décrivent souvent les agresseurs comme des forcenés ou des psychotiques, comme ça a été le cas lors de l'attentat de Fort Hood, au Texas, en octobre dernier. Les médias et les policiers ont négligé le rôle incitatif que l'islam radical a joué dans ces attaques. Habituellement, nous avons peu, voire aucun avertissement au sujet des attentats isolés. Un terrorisme ne fonctionne pas indépendamment d'une idéologie, mais les partisans d'une idéologie radicale ne sont pas tous des terroristes.

En concentrant leurs efforts sur la défense contre le terrorisme, presque toutes les nations occidentales font complètement fi de la menace politique que représentent les activistes d'organismes de façade comme Wahhabi Dawa, le Tablighi Jamaat, l'Association des Frères musulmans et les partisans du Hezbollah et du Hamas.

think of subversion and political infiltration does not mean we can ignore them. Wishful thinking is no more helpful than relying on luck.

There is a terrible dilemma in counterterrorism. Success means complacency, which equals vulnerability. Right now, we are becoming far too complacent. The resources Canada devotes to counterterrorism are overstrained and the urgency we saw in the months after 9/11 has faded away.

Canada is an under-policed nation. For every 100,000 residents, the French have 366 police officers, the Italians 358, the Germans 305, the British 254 and the Americans 244. Japan and South Korea alike have 197 while Canada has 194 police officers for every 100,000 people. Japan and South Korea are homogeneous societies with a strong habit of social conformity, something not true of Canada.

Most Canadian police forces are strained for resources. Our joint counter task forces are competing for manpower and budgets with other task forces focused on other priorities. An Integrated National Security Enforcement Team, INSET, might be collocated with an Integrated Market Enforcement Team, IMET, and an Integrated Border Enforcement Team, IBET, as well as with counter-organized crime and counter-gang joint task forces. Often, one overworked inspector might wear several hats at once.

When sudden priorities emerge, counter-terror officers are often the first to be drawn off to other functions. Between the Olympics and the G8/G20 summits, many counter-terrorism officers have not been tending their normal tasks for months. In Toronto, police intelligence officers often augment security for visiting dignitaries. The work is important but it is not their counter-terror work. CSIS and the CBSA often face similar problems.

Attempts in the OPP and CBSA to provide counter training for all front-line officers have both run into the same brick wall: not enough money or time.

New intelligence organizations tend to draw mavericks and innovators who love challenges and creative problem solving. While these people can result in early records of success and bring cachet to the group, the organization sometimes then attracts more pedestrian managers and careerists. The second generation tends to be risk averse, and the spirit of innovation and resourcefulness is often slowly choked off.

Ce n'est pas parce que nous n'aimons pas penser à la subversion et à l'infiltration politique que nous pouvons nous permettre d'en faire fi. Les vœux pieux ne sont pas plus utiles que le fait de se fier à sa bonne étoile.

L'antiterrorisme est hanté par un dilemme terrible. Le succès mène à la complaisance, qui entraîne la vulnérabilité. À l'heure actuelle, nous devenons beaucoup trop complaisants. Les ressources que le Canada consacre à la lutte au terrorisme sont surexploitées, et le sentiment d'urgence que nous ressentions pendant les mois qui ont suivi le 11 septembre s'est dissipé.

Le Canada est une nation où les forces policières sont insuffisantes. Pour chaque tranche de 100 000 habitants, la France compte 366 policiers, l'Italie, 358, l'Allemagne, 305, le Royaume-Uni, 254, et les Américains, 244. Le Japon et la Corée du Sud en comptent 197; pendant ce temps, le Canada compte 194 policiers pour chaque tranche de 100 000 habitants. Le Japon et la Corée du Sud sont des sociétés homogènes caractérisées par une forte conformité sociale, ce qui n'est pas vrai au Canada.

La plupart des corps policiers canadiens manquent de ressources. Pour tout ce qui touche aux ressources humaines et financières, nos forces opérationnelles interarmées contre le terrorisme doivent concurrencer d'autres forces opérationnelles dont les priorités sont différentes. Une équipe intégrée de la sécurité nationale — EISN — pourrait être liée à une Équipe intégrée — police des marchés financiers — EIPMF — et une équipe intégrée de la police des frontières — EIPF — ainsi qu'avec des forces opérationnelles interarmées de lutte contre le crime organisé et contre les gangs. Souvent, un inspecteur surmené peut porter plusieurs chapeaux à la fois.

Quand de nouvelles priorités surgissent, les agents chargés de l'antiterrorisme sont souvent les premiers à être affectés à d'autres fonctions. Écartelés entre les Jeux olympiques et les sommets du G8 et du G20, bon nombre d'agents chargés de l'antiterrorisme n'ont pas pu vaquer à leurs tâches normales depuis des mois. À Toronto, les agents du renseignement des forces policières servent souvent de renfort de sécurité lors des visites de dignitaires. C'et un travail important, certes, mais ce n'est pas leur travail de lutte au terrorisme. Le SCRS et l'ASFC sont souvent confrontés à des problèmes similaires.

Les tentatives effectuées par la PPO et l'ASFC pour offrir de la formation en antiterrorisme à tous les agents de première ligne se sont toutes frappées au même obstacle : le manque d'argent ou de temps.

Les nouveaux organismes de renseignement ont tendance à attirer des non-conformistes et des innovateurs qui adorent relever des défis et résoudre des problèmes de manière créative. Au début, cette stratégie entraîne quelques réussites, et ces personnes apportent du cachet au groupe; par la suite, l'organisme peut parfois attirer davantage de gestionnaires dépourvus d'imagination et de carriéristes. La deuxième génération est peu portée à prendre des risques, et l'esprit d'innovation et de débrouillardise finit souvent par être lentement étouffé.

As Richard Fadden pointed out, there is an accidental cabal of "single-issue NGOs, advocacy journalists and lawyers" that has succeeded in inhibiting our counter terror effectiveness. Some may consciously undermine our defences. More do so unconsciously, and some genuinely believe they are doing good. Regardless, affairs such as the Arar inquiry, which never asked the questions it should have, and the debate over our national security certificate detainees, have severely inhibited the ability of police to react proactively or cooperate internationally.

It is true that the Babbar Khalsa and the Tamil Tigers are less of a problem in Canada than they were earlier, but we can claim little credit for this situation. The defeat of their homeland insurgencies and an aging generation of founders are more significant reasons. Moreover, most terrorist groups that finance themselves through organized crime tend to evolve into new organized criminal societies. This is true for the Babbar Khalsa and looks to be true for the Tamil Tigers, as well. Canadian Sikhs and Tamils will continue to be victimized, and our response continues to be inadequate.

How are we doing? As a society, we are not doing well enough and inevitably, there will be a price to pay for that. There is an almost universal belief among front-line police officers and security agents that they might finally receive the resources they need only after Canada experiences a severe attack on our own soil.

The need for more money, training and manpower is obvious. The real challenge for legislators is finding ways to balance our rights and laws with effective means of fighting terrorist groups and their ideology. There must be fast and efficient ways of sharing information between agencies and forces again. Unfortunately, the advantages of the task force system we set up in 2002-04 were almost completely undone by the Arar inquiry. With our shortages of manpower and resources, these efficiencies are desperately needed.

Counterterrorism does not depend only upon intelligence-gathering but also on the proactive use of intelligence to disrupt terrorist activities. This use is particularly true for groups that seek to control entire ethnic communities or those actively recruiting young Canadians. Anything that disrupts them or embarrasses them is community policing; it breaks the militants' hold over a larger community and encourages ordinary people to come forward with information. The Muslim Brotherhood, the Wahhabi Da'wa and other ideological fronts for the jihadist movement are severe threats to our institutions and traditional freedoms, even without terrorist violence.

Comme l'a souligné Richard Fadden, des « ONG à priorité unique, des journalistes et des avocats militants » mènent une cabale involontaire qui est parvenue à entraver l'efficacité de nos activités antiterroristes. Certains chercheront délibérément à miner nos défenses. Un plus grand nombre encore le font de manière inconsciente, et certains sont convaincus de bien faire. Peu importe, des situations comme l'enquête Arar, qui n'a jamais abordé les questions qu'il aurait fallu poser, ainsi que le débat autour des personnes détenues en vertu de certificats de sécurité nationale ont gravement affaibli la capacité des services policiers de réagir de façon proactive ou de coopérer à l'échelle internationale.

Il est vrai que Babbar Khalsa et les Tigres tamouls représentent un problème moins important au Canada qu'auparavant, mais nous ne pouvons pas vraiment nous en attribuer le mérite. C'est plutôt attribuable à la défaite des insurrections dans leur pays et au vieillissement de la génération des fondateurs de ces mouvements. Qui plus est, la plupart des groupes terroristes qui se financent au moyen du crime organisé ont tendance à évoluer pour devenir de nouvelles sociétés criminelles. C'est le cas pour Babbar Khalsa et cela semble également s'avérer pour les Tigres tamouls. Les Sikhs et les Tamouls canadiens continueront d'en être victimes, et notre réaction continue d'être inadéquate.

Comment nous débrouillons-nous? En tant que société, nous n'en faisons pas assez, et, inévitablement, il nous faudra en payer le prix. Presque tous les agents de police et les agents de sécurité de première ligne sont convaincus qu'ils obtiendront peut-être enfin les ressources dont ils ont besoin seulement après que le Canada se sera retrouvé au cœur d'un grave attentat sur son propre territoire.

Le besoin en matière d'argent, de formation et de ressources humaines est manifeste. Le véritable défi pour les législateurs, c'est de trouver l'équilibre entre nos droits et nos lois et les moyens efficaces de mener la lutte aux groupes terroristes et à leur idéologie. Il nous faut trouver un moyen de remettre en place des modes de communication de renseignements rapides et efficaces entre les organismes et les forces. Malheureusement, l'enquête Arar a presque complètement éliminé les avantages du système de forces opérationnelles que nous avons mis en place de 2002 à 2004. À la lumière de notre manque de ressources matérielles et humaines, ces gains sont désespérément nécessaires.

L'antiterrorisme s'appuie non seulement sur la collecte de renseignements, mais également sur leur utilisation proactive afin de perturber les activités terroristes. Cela se révèle particulièrement utile pour lutter contre des groupes dont le but consiste à contrôler des communautés ethniques entières ou de recruter activement de jeunes Canadiens. Tout ce qui les perturbe ou les embarrasse relève des services de police communautaire; cela brise l'emprise que les militants ont sur une grande collectivité et encourage les citoyens ordinaires à divulguer les renseignements qu'ils possèdent. L'Association des Frères musulmans, le Wahhabi Dawa et d'autres organismes de façade idéologique du mouvement jihadiste constituent de graves menaces à nos institutions et à nos libertés traditionnelles, même en l'absence de violence terroriste.

We must urgently seek methods and techniques to restrict their influence and presence here. I realize this issue is largely, although not completely, outside the mandate of this committee.

Whenever I learn an answer in my research on terrorism, I usually find two more questions. Here, you have work to do and, when finished, even more work lies in front of you. That is the nature of counterterrorism.

Wesley Wark, Professor, Munk School of Global Affairs, University of Toronto, as an individual: Thank you for the invitation to appear. I will read a prepared statement. It is an excerpt from the larger statement I sent to your clerk and which I hope will be available to the committee.

The Chair: It has not been distributed because it arrived in only one language. The interpreters have it, so they will be able to translate on a temporary basis.

Mr. Wark: I should add that it arrived only this morning.

I have called this talk "Terrorism: Understanding the Threat and the Response." Elements will inevitably overlap with Mr. Thompson's remarks, but I think we come at these issues from a different perspective.

Terrorism remains a principal national security threat to Canada and will continue to persist as a threat for the foreseeable future. Terrorism poses a demonstrable threat to Canada at home, to Canada's allies both near and far, and to Canada's conception of a stable and peaceful global system. No single vector of this threat must be allowed to obscure the reality that terrorism represents a global challenge to peace, order and good government.

However, Canadians perhaps understandably are inclined to measure the threat as it manifests in our own society. The terrorist threat continues to evolve in our 21st century world. There are currently three principal manifestations of that threat. One comes from the al Qaeda organization's operational core in Pakistan and across the border in Afghanistan. While the United States is engaged in a nine-year-long war with al Qaeda using increasingly sophisticated tools of intelligence, warfare and law enforcement, and while al Qaeda has been seriously damaged in this conflict, it remains alive and dangerous, particularly so long as it enjoys an operational safe haven of sorts and so long as its key leadership, including bin Laden himself and his Egyptian deputy, Ayman al-Zawahiri, remain alive.

The United States, under the Obama administration, has committed itself to a renewed and focused campaign to destroy al Qaeda. The president's counterterrorism advisor, John Brennan, stated in a recent speech: "The United States will disrupt, dismantle and ensure a lasting defeat of al Qaeda and its violent, extremist affiliates."

Il nous faut de toute urgence trouver des méthodes et des techniques pour limiter leur influence et leur présence ici. Je comprends toutefois que cet enjeu est largement, sinon entièrement, en dehors du mandat de votre comité.

Dès que j'obtiens une réponse dans le cadre de mes recherches sur le terrorisme, habituellement, deux autres questions surgissent. Ici, vous avez du travail à faire, et, quand vous aurez fini, vous en en aurez encore plus devant vous. Telle est la nature de l'antiterrorisme.

Wesley Wark, professeur, Munk School of Global Affairs, Université de Toronto, à titre personnel : Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant vous. Je vais lire une déclaration préparée. Il s'agit d'un extrait d'une déclaration plus longue que j'ai fait parvenir à votre greffière et dont j'espère qu'elle sera mise à la disposition du comité.

Le président : Elle n'a pas été distribuée parce que nous ne l'avons reçue qu'en une seule langue. Elle est entre les mains des interprètes, ils pourront donc en faire une traduction temporaire.

M. Wark : Je devrais ajouter qu'elle n'est arrivée que ce matin.

J'ai intitulé cet exposé « Le terrorisme : Comprendre la menace et la réaction ». Inévitablement, certains éléments chevaucheront certaines des remarques de M. Thompson, mais je pense que nous abordons ces enjeux d'un point de vue différent.

Le terrorisme constitue toujours une des principales menaces à la sécurité nationale du Canada et il demeurera une menace à l'horizon de l'avenir prévisible. Le terrorisme pose une menace démontrable au Canada sur son territoire, aux alliés du Canada, où qu'ils soient, et à la conception canadienne d'un système mondial stable et pacifique. On ne saurait laisser aucun des vecteurs de cette menace masquer la réalité que le terrorisme représente un défi global à la paix, à l'ordre et au bon gouvernement.

Mais les Canadiens, et c'est sans doute compréhensible, ne sont enclins à mesurer la menace qu'en fonction de ses manifestations dans leur propre société. La menace terroriste continue d'évoluer dans notre monde du XXI^{e} siècle. On observe actuellement trois grandes manifestations de cette menace. L'une vient du noyau opérationnel de l'organisation Al-Qaïda au Pakistan et de l'autre côté de la frontière, en Afghanistan. Même si les États-Unis mènent depuis neuf ans une guerre contre Al-Qaïda, utilisant des outils de collecte de renseignements, de guerre et de maintien de l'ordre de plus en plus perfectionnés, et qu'Al-Qaïda a encaissé de durs coups dans ce conflit, elle demeure vivante et dangereuse, et le restera, notamment, tant qu'elle jouira d'une certaine forme de sanctuaire opérationnel et que ses principaux dirigeants, dont Ben Laden lui-même et son numéro deux égyptien, Ayman al-Zawahiri, seront en vie.

Les États-Unis, sous l'administration Obama, se sont engagés à mener une nouvelle campagne ciblée pour détruire Al-Qaïda. Le conseiller en antiterrorisme du président, John Brennan, a déclaré récemment dans un discours : « Les États-Unis vont perturber et démanteler Al-Qaïda et ses organisations extrémistes violentes affiliées, et veiller à ce qu'ils subissent une défaite durable. »

In my view, achieving that lasting defeat will require the United States to kill or capture al Qaeda's top leadership, maintain consistent kinetic pressure on their fighters, engage in Pakistan and Afghanistan to squeeze out the main al Qaeda safe haven, continue to battle their ideology and message, and help other states and societies acquire the means to do the same.

Canada's contribution to this fight against the al Qaeda core has been twofold: One involves our military commitment in Afghanistan since late 2001, and the other involves our efforts to be a good international citizen by subscribing to United Nations and other international anti-terrorism initiatives in such areas as security, efforts to impede terrorist financing and the establishment of strong and effective anti-terrorism laws.

In my view, the Canadian public is not attuned to the idea that Canada itself is at war with al Qaeda. It might have been attuned to the idea briefly, after the shock of the 9/11 attacks. If it was attuned to this idea then, it is no longer. Canada's withdrawal from combat operations in Afghanistan in 2011 will leave the fight against al Qaeda's operational core to others.

I apologize for an op-ed comment at this point, but I cannot resist it. I believe this is a profound strategic mistake and a matter of national shame. Over the coming year, I hope we will seriously rethink our position.

A second manifestation of the threat posed by international terrorism derives from the creation of al Qaeda affiliates. These affiliates are regionally based terrorist groups with sworn links to al Qaeda such that they can be understood as parts of a "bin Laden network," as our Canadian Security Intelligence Service describes it. The creation and evolution of al Qaeda affiliates has been inadequately understood and studied. The affiliates represent an effort by the al Qaeda leadership to use one of the oldest forms of statecraft — alliance building — to its benefit as a force multiplier, as a form of burden-sharing and as a powerful instrument of propaganda and ideological messaging.

Among the current al Qaeda affiliates of greatest concern are al Qaeda in the Arabian Peninsula, the organization behind the Christmas Day "underwear bomber" plot; al Qaeda in the Islamic Maghreb, the organization that kidnapped and held for ransom two senior Canadian diplomats, Robert Fowler and Louis Guay; al Qaeda in Iraq, which continues a murderous campaign to damage the fragile security of the Iraq Republic; and the Al-Shabaab movement in Somalia, about which both Canadian and U.S. authorities have expressed alarm over recruitment practices that seek to build a foreign-fighter cadre from expatriate communities in our two countries. The global campaign against

Selon moi, pour infliger cette défaite durable, les États-Unis devront tuer ou capturer les plus hauts dirigeants d'Al-Qaïda, maintenir une pression cinétique constante sur les combattants de l'organisation, en découdre au Pakistan et en Afghanistan pour éviscérer son principal sanctuaire, continuer de combattre son idéologie et son message, et aider d'autres États et sociétés à acquérir les moyens d'en faire autant.

La contribution du Canada à cette lutte contre le noyau d'Al-Qaïda a pris deux formes. L'une d'elles est notre engagement militaire en Afghanistan depuis la fin 2001. L'autre porte sur nos efforts que nous déployons afin d'être un bon citoyen international en souscrivant à des initiatives antiterroristes des Nations Unies et à d'autres initiatives internationales dans des domaines comme la sécurité, des mesures visant à entraver le financement du terrorisme et la mise en œuvre de lois antiterroristes vigoureuses et efficaces.

À mon avis, la population canadienne n'adhère pas à l'idée voulant que le Canada lui-même soit en guerre avec Al-Qaïda. Elle y a peut-être adhéré brièvement, après le choc des attentats du 11 septembre; si elle y a adhéré à ce moment-là, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le retrait du Canada des opérations de combat en Afghanistan en 2011 laissera à d'autres la lutte contre le noyau opérationnel d'Al-Qaïda.

Je vous demande à l'avance de me pardonner le commentaire éditorial que je ne peux m'empêcher de faire à ce sujet. Je considère cela comme une grave erreur stratégique et un motif de honte pour notre pays, et j'espère qu'au cours de la prochaine année, nous allons sérieusement repenser notre position.

Une deuxième manifestation de la menace posée par le terrorisme international découle de la création d'organisations affiliées à Al-Qaïda — des groupes terroristes implantés dans des régions et qui ont fait le serment d'entretenir des liens avec Al-Qaïda, de sorte qu'on peut voir en eux des membres d'un « réseau de Ben Laden », selon la description qu'en fait notre Service canadien du renseignement de sécurité. La création et l'évolution de groupes affiliés à Al-Qaïda n'ont pas été comprises ni étudiées de manière adéquate. Ces organisations affiliées représentent un effort des dirigeants d'Al-Qaïda d'utiliser un des plus vieux instruments des pouvoirs politiques — la formation d'alliances — à leur avantage comme agent multiplicateur de forces, comme forme de partage des fardeaux et comme puissant instrument de propagande et de diffusion de messages idéologiques.

Parmi les groupes actuellement affiliés à Al-Qaïda qui sont les plus préoccupants, mentionnons : Al-Qaïda dans la péninsule arabique, l'organisation derrière le complot du « bombardier en sous-vêtements » du jour de Noël; Al-Qaïda au Maghreb islamique, l'organisation qui a kidnappé et séquestré en échange d'une rançon deux diplomates canadiens de haut rang, Robert Fowler et Louis Guay; Al-Qaïda en Irak, qui poursuit une campagne meurtrière pour porter atteinte à la sécurité fragile de la république iraquienne; le mouvement Al-Shabab en Somalie, à propos duquel les autorités tant canadiennes qu'américaines ont exprimé leurs inquiétudes en raison de pratiques de recrutement

al Qaeda thus has to target both the al Qaeda core and the affiliates. Defeat of one without the other, despite their links, will not suffice.

Canada's contribution to this effort against the affiliates will continue to be largely behind the scenes in terms of international intelligence sharing, law enforcement efforts, monitoring of financial flows and the like. Some of these behind the scenes activities were, no doubt, part Canada's efforts to secure the release of Messrs. Fowler and Guay. However, we should not rule out the prospect that in some future circumstances, Canada might find itself needing to call on some more blunt-force instruments to deal with hostage-taking situations or other threats to Canadian persons and interests. This was, after all, why we created the military Joint Task Force 2 in the first place and must be, I assume, one operational justification for its continued expansion and increased levels of financing.

The third dimension of the contemporary terrorism threat is linked only loosely to al Qaeda and its affiliate organizations. This threat is posed by the phenomenon of home-grown terrorism. This phenomenon is one whereby individuals or small cells are radicalized and perceive themselves as adherents of the al Qaeda cause while setting out to engage in terrorist attacks against their own societies or against Western targets more generally. The threat is acknowledged in the most recent CSIS annual report for 2008-09.

Canada has experienced this phenomenon directly in such cases as those of Mohammed Mansour Jabarah, who was transferred and is currently detained in the United States; Momin Khawaja, who was tried and convicted in Canada and sentenced to 14.5 years in 2009; and the so-called Toronto 18 cell. The radicalization phenomenon is transnational and has given rise to concern in a host of Western countries.

U.S. authorities sense a new danger in radicalization leading to homegrown terrorism in their country. Since January 2009, more than 20 individuals have been arrested and charged with terrorism crimes in the United States, most notably Najibullah Zazi, who planned to attack the New York subway system and received training in Pakistan.

Canada has seen no similar uptick in home-grown terrorism, but we must be alive to this potential threat and come to our own determination of its significance. This determination will require our counterterrorism officials and senior policymakers to decide whether they agree with the current American assessment that, in the words of John Brennan, "it is clear that we are now facing a new phase of a terrorist threat."

visant à mettre en place un noyau de combattants étrangers provenant de communautés d'expatriés dans nos deux pays. La campagne mondiale contre Al-Qaïda doit donc cibler à la fois le noyau d'Al-Qaïda et ses groupes affiliés — la défaite de l'un sans celle des autres, en dépit des liens qui les unissent, ne suffira pas.

La contribution du Canada à cet effort de lutte contre les groupes affiliés va, en grande partie, se poursuivre en coulisse, qu'il s'agisse de communication internationale de renseignements, de mesures d'application de la loi, de la surveillance des flux financiers, et ainsi de suite. Certaines de ces activités en coulisse, ont, sans aucun doute, fait partie des efforts du Canada pour obtenir la libération de MM. Fowler et Guay. Mais nous ne devrions pas écarter la possibilité qu'à un certain moment à l'avenir, le Canada puisse se retrouver avec la nécessité de faire appel à une force plus musclée pour régler des situations de prise d'otages ou d'autres menaces à des citoyens et à des intérêts canadiens — après tout, c'est pour cette raison que nous avons créé la Force opérationnelle interarmées-2 et je présume que cela doit être une justification opérationnelle de la poursuite de son expansion et de l'accroissement de son financement.

La troisième dimension de la menace terroriste contemporaine n'est liée que de manière ténue à Al-Qaïda et à ses organisations affiliées — cette menace est posée par le phénomène du terrorisme d'origine locale, dans lequel des individus ou de petites cellules se radicalisent et se perçoivent comme des disciples de la cause d'Al-Qaïda, et se lancent dans des attentats terroristes contre leurs propres sociétés ou contre des cibles occidentales, de manière plus générale. Cette menace est reconnue dans le plus récent rapport annuel du SCRS pour 2008-2009.

Le Canada a fait l'expérience de ce phénomène, notamment dans les cas de Mohammed Mansour Jabarah — actuellement détenu aux États-Unis —, de Momin Khawaja — jugé et reconnu coupable au Canada, et condamné à une peine de 14,5 ans en 2009 —, et de la cellule dite des 18 de Toronto. Le phénomène de radicalisation est transnational et a suscité des préoccupations dans une foule de pays occidentaux.

Les autorités américaines perçoivent un nouveau danger sous la forme d'une radicalisation qui déboucherait sur un terrorisme plongeant ses racines chez eux. Depuis janvier 2009, plus de 20 individus ont été arrêtés et accusés de crimes terroristes aux États-Unis, notamment Najibullah Zazi, qui avait planifié d'attaquer le métro de New York et qui avait été formé au Pakistan.

Le Canada n'a pas observé d'augmentation similaire du terrorisme d'origine nationale, mais nous devons faire preuve de vigilance devant cette éventuelle menace et en déterminer nous-mêmes l'importance à lui accorder. Il faudrait que nos fonctionnaires et décideurs de haut rang en matière d'antiterrorisme établissent s'ils sont d'accord avec l'évaluation actuelle faite par leurs homologues américains, pour lesquels, selon les termes de John Brennan, « il est clair que nous sommes maintenant aux prises avec une nouvelle phase de la menace terroriste. »

Judging from recent U.S. official pronouncements, it appears that the United States believes that al Qaeda and its affiliates are adapting their strategy and tactics to suit the current operational and security environment by encouraging pinprick attacks by individuals with little training and whose operational techniques may be less than sophisticated. In part, this change in strategic effort away from carefully planned and heavily invested assaults designed to create mass casualties may be a product of the more difficult targets presented by post-9/11 Western states after all their investments in security. In part, it may reflect a belief that al Qaeda, its affiliates and like-minded individuals and groups can inflict great cumulative damage through a succession of small-scale attacks and attempted attacks.

À en juger d'après de récentes déclarations officielles aux États-Unis, il semble que les États-Unis croient qu'Al-Qaïda et ses groupes affiliés sont en train d'adapter leur stratégie et leurs tactiques à l'environnement opérationnel et de sécurité actuel en encourageant des attaques vexatoires menées par individus n'ayant que peu de formation, et dont les techniques opérationnelles ne sont peut-être pas très perfectionnées. Ce changement d'orientation stratégique, qui met de côté les attentats soigneusement planifiés nécessitant un investissement lourd conçus dans le but de faire un nombre massif de victimes, pourrait résulter en partie du fait qu'il est plus difficile d'atteindre des cibles dans les États occidentaux après les attentats du 11 septembre, car ils ont beaucoup investi dans la sécurité; il pourrait, en partie aussi, traduire la conviction qu'Al-Qaïda, ses groupes affiliés, et des particuliers et des groupes de tendance similaire, peuvent, cumulativement, faire beaucoup de dégâts au moyen d'une série de petites attaques et de tentatives d'attentats.

Countries such as Canada must make their investment, while never forgetting their role as allies and as contributors to international security. The elements of good counterterrorism strategy are many and diverse, and my list has seven key features: good intelligence; good law enforcement; good laws; a good legal system; good governance; good policy; and good public education.

Des pays comme le Canada doivent investir, sans jamais oublier leur rôle d'alliés et de contributeurs à la sécurité internationale. Les éléments d'une bonne stratégie antiterroriste sont nombreux et divers, et j'en énumère au moins sept caractéristiques clés dans ma liste : un renseignement de qualité; une application de la loi de qualité; de bonnes lois; un bon régime juridique; une bonne gouvernance; de bonnes politiques; une bonne information destinée à la population.

I cannot speak about all of these points but I will touch on highlights, from my perspective. We have been required to forge or adapt our institutions and policies in all these areas to meet a post-9/11 security environment. The best news, I believe, emerges out of our efforts to frame national security laws and to test their validity in a democratic setting.

Je ne peux aborder tous ces aspects, mais je vais vous en décrire les éléments les plus importants, de mon point de vue. Il nous a fallu établir des institutions et des politiques, ou les adapter, dans tous ces domaines afin de faire face à l'environnement de sécurité d'après le 11 septembre. Selon moi, la meilleure nouvelle découle des efforts que nous avons déployés pour façonner des lois en matière de sécurité nationale et pour mettre à l'essai leur validité dans le cadre d'une société démocratique.

Despite the angst that surrounded the passage of Canada's first antiterrorism legislation in December 2001, in my view, the Anti-terrorism Act has proved workable in complex legal cases such as those involving the prosecution of Momin Khawaja and the Toronto 11, as it now is. The same good news banner, however, cannot be stretched over the Immigration and Refugee Protection Act and, in particular, the working of the security certificate proceedings, which I believe remain troubled and problematic.

Malgré l'appréhension qui a entouré l'adoption de la première loi antiterroriste du Canada en décembre 2001, à mon sens, la Loi antiterroriste s'est révélée applicable dans des affaires juridiques complexes comme celles concernant les poursuites contre Momin Khawaja et les 11 de Toronto, comme on les connaît maintenant. On ne peut toutefois accoler le même jugement positif à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, et, en particulier, les délibérations entourant le fonctionnement du système de certificats de sécurité demeurent troubles et problématiques.

The worst news with regard to Canada's domestic counterterrorism strategy and our efforts to adapt to the new security environment comes in the realm of public education. In this realm, Canada is a notable laggard compared to our close allies, and has failed to develop appropriate public education investments and policies to ensure that Canadians are adequately and routinely informed about national security dangers and the role of the government in meeting these dangers.

La pire nouvelle, en ce qui concerne la stratégie antiterroriste intérieure du Canada et les efforts que nous avons déployés pour nous adapter au nouvel environnement de sécurité, provient du domaine de l'information du public. Sur ce plan, le Canada se trouve notablement en queue de peloton comparativement à ses proches alliés; il n'a pas réussi à faire des investissements et à élaborer des politiques appropriées dans le domaine de l'information du public pour faire en sorte que les Canadiens soient adéquatement et régulièrement informés des menaces à la sécurité nationale et du rôle du gouvernement face à celles-ci.

In my view, successive Canadian governments continue to evince a paternalistic and negative outlook on national security education, shaped by partisan concerns about political fallout, by

Selon moi, les gouvernements canadiens qui se succèdent continuent de faire preuve d'une attitude paternaliste et négative en matière d'information relative à la sécurité nationale, ce qui

mistaken assumptions about the alarmist tendencies of the Canadian public, by exaggerative sensitivities regarding national security confidentiality, and by a failure to appreciate the value of strategic thinking.

In between the relative highs of a new legal system and the relative lows of public education stands a terrain of mixed accomplishments, with much work still to be done. We have invested heavily in intelligence capabilities and come to embrace a view that intelligence must be regarded as Canada's first line of defence, thus reversing long-established budgetary and policy outlooks. However, we continue to work, for the most part, with old institutional settings that may not be fully adaptable to current and future requirements.

In my view, we have failed to address adequately two long-standing problems in national security policy in Canada. One is the overinvestment in intelligence collection relative to intelligence assessment. While a number of new intelligence assessment units have sprung up since 9/11, notably the Integrated Threat Assessment Centre, ITAC, and while we have a better-resourced international assessment staff at the Privy Council Office, the question of the overall analytical quality of the Canadian security and intelligence community remains in dispute.

The second problem is the persistence of a policy-making system in which intelligence is not routinely integrated. Intelligence should not be viewed as an exotic and peripheral factor in decision making, but as a central element of knowledgeable policy. That view has to be so for the middle ranks of the bureaucracy, for our senior officials and at the cabinet table.

The reality of a multi-tier terrorist threat environment calls for a distinctive Canadian strategy to address our understanding of the threat in each of its manifestations — al Qaeda core, al Qaeda affiliates and home-grown terrorists — and a policy response geared to each. Our Afghanistan commitment provided an opportunity to enunciate an understanding in policy, which we have not seized upon. The same can be said of the actions of al Qaeda affiliates as they have impacted on Canadian persons and interests, notably in the hostage-taking of Robert Fowler and Louis Guay.

As for the evolution of the threat posed by home-grown terrorism, the Canadian government has remained remarkable silent, leaving its citizens to guess — should they care to do so — as to whether our government shares the view of its American

tient à des préoccupations partisanes et à la crainte de retombées politiques négatives, à des hypothèses erronées au sujet des tendances à l'alarmisme de la population canadienne, à une sensibilité exagérée concernant la confidentialité en matière de sécurité nationale, et à l'incapacité d'apprécier la valeur de la réflexion stratégique.

Entre les sommets relatifs d'un nouveau système juridique et les bas-fonds relatifs de l'information destinée au public se trouve un espace de réalisations mitigées, où beaucoup reste encore à faire. Nous avons investi massivement dans les capacités en matière de renseignement, et nous en sommes arrivés à la conviction que le renseignement doit être considéré comme étant la première ligne de défense du Canada, ce qui va à l'encontre de politiques et de choix budgétaires établis de longue date. Et pourtant, nous continuons de travailler, dans la majorité des cas, dans de vieux décors institutionnels, qui ne sont peut-être pas complètement adaptables aux exigences d'aujourd'hui et de demain.

Ce à quoi nous ne nous sommes pas bien attaqués, à mon sens, ce sont deux problèmes de longue date qui se posent en matière de politique de la sécurité nationale. Le premier concerne le surinvestissement dans la collecte du renseignement par opposition à l'évaluation du renseignement. Si divers nouveaux services de l'évaluation du renseignement sont apparus depuis le 11 septembre, notamment le Centre intégré d'évaluation des menaces, CIEM, et si nous disposons d'un Bureau de l'évaluation internationale doté de plus grandes ressources au Bureau du Conseil privé, la question de la qualité analytique d'ensemble de la communauté canadienne du renseignement de sécurité continue de ne pas faire l'unanimité.

Le deuxième problème tient à la persistance d'un système de formulation de politiques dans lequel le renseignement n'est pas couramment intégré. Le renseignement devrait être perçu non pas comme étant un facteur exotique et périphérique dans un processus décisionnel, mais comme un élément central d'une politique bien informée. Cela doit être le cas pour les rangs intermédiaires de la bureaucratie, pour nos hauts fonctionnaires et à la table du Cabinet.

La réalité d'un environnement de menaces terroristes à volets multiples appelle une stratégie canadienne distincte en fonction de nos analyses de la menace dans chacune de ses manifestations — noyau d'Al-Qaïda; groupes affiliés à Al-Qaïda; terroristes d'origine nationale — et une réaction stratégique adaptée à chacun de ces volets. Notre engagement en Afghanistan nous a fourni une occasion de formuler une analyse et une politique, occasion que nous n'avons pas saisie. On peut en dire autant des actions des groupes affiliés à Al-Qaïda, dès lors qu'elles ont des incidences sur des citoyens et des intérêts canadiens — notamment dans l'affaire de la prise d'otages de Robert Fowler et de Louis Guay.

Pour ce qui est de l'évolution de la menace posée par le terrorisme d'origine nationale, le gouvernement canadien s'est fait remarquer par son silence, laissant ses citoyens se perdre en conjectures, si tant est qu'ils veuillent le faire, sur le fait de savoir

counterpart that we are entering a new phase of terrorism.

No government wishes to be seen as negligent in its national security responsibilities, perhaps the core mandate of any government. No Canadian government since 9/11 can be reasonably accused of negligence. The issue is the subtler one of the quality of the work — of how well and how fast we have adapted to the new realities of a post-9/11 security environment.

I believe the main charge against Canada has been that it has been reactive, as opposed to proactive. To move from one to the other will require a new respect of strategic thinking done not only behind closed doors, if it is done there, but also out loud.

The Chair: Thank you very much, Professor Wark. We are also fortunate to hear now from Jez Littlewood, Director, Canadian Centre of Intelligence and Security Studies, Carleton University. Mr. Littlewood's research focuses on counter-proliferation of weapons of mass destruction, terrorism and homeland security. He brings to this research, experience as an adviser to the counter-proliferation department of the United Kingdom Foreign and Commonwealth Office, as well as work at the Mountbatten Centre for International Studies at the University of Southampton and the Department of War Studies at King's College, London.

Jez Littlewood, Director, Canadian Centre of Intelligence and Security Studies, Carleton University, as an individual: Thank you. I apologize to members of committee and fellow witnesses for my late arrival. It is a great honour for me to speak to you this afternoon. Thank you for the invitation. I have offered to the clerk a brief synopsis of my general remarks. I will follow up on Professor Wark's and Mr. Thompson's remarks, most of which would agree, and paint the complexity of the picture.

Terrorism is a complex issue, which makes any anti-terrorism effort equally complex. It is important to recognize that there are different types of terrorism in existence — classic left-wing, right-wing, ethno-nationalist, religiously inspired, and single-issue terrorism — taking place across the globe. The predominance of one or two in each state, or in various regions, can alter our perceptions over time. For example, this month we will see the twenty-fifth anniversary of the bombing of the Air India flight. Islamic-inspired or Islamic-influenced terrorism was not a significant factor in Canadian security terms in 1985. It is today, whereas Sikh- or Khalistani-inspired terrorism is not contemporaneously a significant issue for Canada in security terms, although there are worrying portents in that region.

si notre gouvernement partage l'opinion de son homologue américain, selon lequel nous entrons dans une nouvelle phase du terrorisme.

Aucun gouvernement ne souhaite paraître négligent dans l'exécution de ses responsabilités en matière de sécurité nationale — un mandat fondamental, s'il en est un. Depuis le 11 septembre, aucun gouvernement canadien ne peut raisonnablement être accusé de négligence. La question, plus subtilement, a à voir avec la qualité du travail — quelles ont été la qualité et la rapidité de notre adaptation aux nouvelles réalités de l'environnement de sécurité après le 11 septembre.

Le principal chef d'accusation formulé contre le Canada est de s'être montré réactif au lieu de proactif. Pour passer de l'un à l'autre, il faudra faire preuve d'un nouveau respect à l'égard de la réflexion stratégique menée non seulement à huis clos, mais aussi sur la place publique.

Le président : Merci beaucoup, professeur Wark. Nous avons également la chance d'entendre maintenant le témoignage de Jez Littlewood, directeur du Canadian Centre of Intelligence and Security Studies, à l'Université Carleton. Les travaux de recherche de M. Littlewood portent sur la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme et la sécurité intérieure. Ses recherches s'enrichissent de son expérience en tant que conseiller au service de lutte contre la prolifération du Foreign and Commonwealth Office du Royaume-Uni, ainsi que de son travail au Mountbatten Centre for International Studies à l'Université de Southampton et au Department of War Studies du King's College, à Londres.

Jez Littlewood, directeur, Canadian Centre of Intelligence and Security Studies, Université Carleton, à titre personnel : Je vous remercie. Je prie les membres du comité et mes collègues témoins d'excuser mon retard. Je suis très honoré de m'adresser à vous cet après-midi. Je vous remercie de votre invitation. J'ai remis à la greffière un bref résumé de mes commentaires généraux. Je vais poursuivre sur la lancée des commentaires de M. Wark et de M. Thompson — nos opinions convergent pour la plupart — et tenter de dresser un portrait de la situation et d'illustrer sa complexité.

Le terrorisme est un enjeu complexe, ce qui fait en sorte que tout effort antiterroriste doit l'être tout autant. Il est important de reconnaître l'existence de différents types de terrorisme partout sur la terre : les terrorismes traditionnels de gauche et de droite, l'ethnonationalisme, le terrorisme d'inspiration religieuse et le terrorisme dédié à une cause unique. La prédominance d'une ou de deux formes de terrorisme dans chaque État ou dans diverses régions peut modifier notre perception au fil du temps. Par exemple, ce mois-ci, nous commémorerons l'attentat à la bombe du vol d'Air India, perpétré il y a 25 ans. En 1985, le terrorisme d'influence ou d'inspiration islamique n'était pas un facteur important en matière de sécurité au Canada. Il l'est aujourd'hui, alors que le terrorisme d'inspiration sikhe ou khalistanaise n'est pas un enjeu de sécurité important au Canada de nos jours, bien qu'il y ait des signes inquiétants dans cette région.

In considering antiterrorism measures in Canada and among Canada's allies, and those that Canada has or indeed must cooperate with to counter this threat, we must be cognizant of the fact that terrorism is only one of a number of security issues on the agenda of our security and intelligence community.

Other issues, whether the proliferation of weapons of mass destruction or related technology, espionage, foreign political influence, cyber attacks or even economic, demographic or political developments and trends, have to be addressed, countered, monitored and managed by the community as a whole.

I will speak briefly to three general questions raised and provided to me by the committee, bearing in mind that I am not an expert in all of those areas.

The temptation, in terms of how we judge an organization and what has changed over the last ten years, is to seek a single defining method or look for the archetype organization from which Canada faces a threat. Different groups operate in different ways. It is important to consider the level of skill that the group or the members have and make a distinction in the training to which they have had access. This distinction might be the best one between the wannabe terrorists, who are relatively amateurish in their approach, and the trained and experienced terrorists, whom, to date, Canada has been fortunate enough to thwart or suffer direct attacks from, vis-à-vis Islamic-inspired activities. Equally, the motivation might differ by cell or by group. If we assume that general level research in the academic community on terrorism is correct, then taking Louise Richardson's approach, we can look at three general drivers: revenge, renown and seeking of reaction from the community or the government that it attacks.

Terrorism is, of course, a political act. It is situated on a spectrum of political activity and within a spectrum of different types of political violence. Its perpetrators seek political change, even if that change is hidden or unarticulated. One of our problems is working out what that change is. Given the profile of law enforcement and criminal prosecutions, to which my colleagues referred, groups will be, or we can expect them to be, secretive, operate often in a cell structure and deliberately limit their exposure. We should presume that adept groups will aim to operate and plan under the radar and seek to counter any surveillance, whether real or perceived.

We know from past practice that public or large groups can be infiltrated, so secrecy and protection may drive some groups. This secrecy and protection make security and public safety aspects of countering terrorism much more difficult. Whether self-identifying individuals and self-forming groups are trained, as

Au moment d'examiner des mesures antiterroristes au Canada et chez ses alliés ainsi que les mesures que le Canada a déjà mises en place où avec lesquelles il doit coopérer, nous devons tenir compte du fait que le terrorisme n'est que l'un de nombreux enjeux de sécurité qui préoccupent notre collectivité de sécurité et de renseignement.

L'ensemble de la collectivité doit se pencher sur d'autres enjeux, qu'il s'agisse de la prolifération d'armes de destruction massive ou de technologies connexes, d'espionnage, d'influences politiques étrangères, de cyberattaques, voire de l'évolution des tendances économiques, démographiques ou politiques, et il faut les combattre, les surveiller et les gérer.

Je vais aborder brièvement les trois questions d'ordre général que le comité m'a soumises, tout en tenant compte du fait que je ne suis pas un spécialiste de chacun de ces domaines.

Au moment de porter un jugement sur une organisation et sur les changements qui ont eu lieu au cours des dix dernières années, il est tentant de chercher une méthode unique pour définir la situation ou encore une organisation archétypale qui menace le Canada. Des groupes différents exercent leurs activités de manières différentes. Il est important de prendre en considération le niveau de compétences du groupe ou des membres, et d'établir une distinction entre les diverses formes de formation auxquelles ils ont eu accès. C'est peut-être la meilleure distinction à faire entre les terroristes en herbe, qui adoptent une approche relativement marquée par l'amateurisme, et les terroristes formés et expérimentés qui mènent des activités d'inspiration islamique dont le Canada a jusqu'ici eu la chance de contrecarrer les attentats directs ou encore tout simplement d'en être épargné. De même, la motivation peut être différente d'une cellule ou d'un groupe à l'autre. Si nous présumons de la justesse de la recherche d'ordre général en matière de terrorisme dans le milieu universitaire et que nous adoptons l'approche de Louise Richardson, nous pouvons examiner trois facteurs de motivation d'ordre général : la revanche, la renommée et la recherche d'une réaction de la collectivité ou du gouvernement attaqué.

Bien entendu, le terrorisme est un acte politique. Il se situe le long d'un spectre d'activités politiques et le long d'un spectre de différents types de violence politique. Ses auteurs veulent un changement politique, même si ce dernier est occulte ou qu'il n'est pas formulé. L'un de nos problèmes consiste à déterminer quel est le changement souhaité. Étant donné le profil des activités d'application de la loi et de poursuites criminelles, mentionné par mes collègues, les groupes auront le souci du secret, du moins on peut s'y attendre, exerceront souvent leurs activités dans une structure de cellule et restreindront délibérément leur visibilité. Nous devrions présumer que des groupes d'adeptes chercheront à exercer et à planifier leurs activités sous couvert et à contrer toute forme de surveillance, qu'elle soit réelle ou perçue.

D'après des pratiques passées, nous savons qu'il est possible d'infiltrer des groupes publics ou des groupes de grande taille, de sorte que le souci du secret et de la protection peut être un facteur de motivation pour certains groupes. Ce souci du secret et de la protection rend beaucoup plus difficiles les aspects de la lutte au

well as how and where they are trained, or whether they are experienced or amateurs constitutes part of the spectrum of activities that we must consider.

In terms of whether the police and the community have changed the way they have acted over the last decade or so, countering terrorism is a dynamic process. We know of successes from prosecutions and convictions, as well as failures abroad from the occurrence of acts of terrorism. The assumption is that acting for the safety of society involves a shift from awareness and monitoring to gathering evidence that is admissible in court for prosecution. This assumption might be the case in an ideal world. However, we are no longer willing to wait for the bomb. Instead, we seek early intervention of suspected terrorist activity or cells, which, because of the early intervention, results in less evidence available for admissibility in court. In that sense, disruption of terrorist activity might be a sufficient undertaking for elements of our intelligence or security community.

Equally, if we were involved in international links to terrorist groups, it might require the development of different arrangements between Canada and its allies. Sometimes that arrangement might lead to prosecution, the *Khawaja* case being a case in point. In the case of preventive arrests by law enforcement, gathering the necessary admissible evidence might take more time than in normal criminal cases. This point has to be borne in mind. Evidence might not be so clear-cut. Some procedures have been developed as a result of lack of other alternatives available to the community, not necessarily because they are well suited to the task but because they are there and can be turned to deal with an issue. One might say that security certificates are a case in point in this area.

Finally, I turn briefly to other things that Canadian society and others can do. I subscribe to the views of my colleague, Professor Wark. Transparency and knowledge are key issues for me as we move forward to the next decade of activity. Canada as a whole, whether it is the public, the community or parliamentarians, need much greater awareness and knowledge, as well as recognition of the limits and tensions inherent to counterterrorism strategies. I will give a case in point: On April 7 in the Netherlands, the Minister of Justice and the State Secretary for the Interior and Kingdom Relations sent a presentation to the Lower House that outlined a public summary terrorist threat assessment to the Netherlands as of early 2010. There is no comparable document in existence in Canada. Yet, I believe it would be helpful, not only for parliamentarians and the community as a whole but also for the Canadian public, to see a measured, thoughtful public document that states where we believe the threat exists at this time.

terrorisme liés à la sécurité et à la sécurité publique. Parmi le spectre d'activités qu'il nous faut envisager, mentionnons la formation de terroristes déclarés et de groupes spontanés, la manière dont ils sont formés, le lieu de cette formation, ou encore s'il s'agit de terroristes amateurs ou expérimentés.

En ce qui concerne le fait de savoir si les forces policières et la collectivité ont changé la manière dont ils agissent au cours de la dernière décennie, la lutte au terrorisme est un processus dynamique. Nous entendons parler des terroristes en raison des poursuites et des condamnations, de même que des échecs à l'étranger de par les actes terroristes perpétrés. L'hypothèse est la suivante. Pour assurer la sécurité de la société, il faut passer de la sensibilisation et de la surveillance à la collecte de renseignements qui sont recevables au tribunal à des fins de poursuites. Dans un monde idéal, cette hypothèse serait peut-être valable. Cependant, nous ne sommes plus disposés à attendre la détonation de la bombe. Nous cherchons plutôt une intervention précoce en cas de soupçon de l'existence d'une cellule terroriste ou de ses activités, ce qui fait en sorte qu'il y a moins d'éléments de preuve recevables devant un tribunal. En ce sens, la perturbation des activités terroristes pourrait se révéler être une entreprise suffisante pour certains éléments de notre collectivité de renseignement ou de sécurité.

De même, si nous nous impliquions dans des liens internationaux avec des groupes terroristes, cela nécessiterait peut-être l'élaboration d'arrangements différents entre le Canada et ses alliés. Parfois, un tel arrangement pourrait mener à une poursuite, comme l'illustre l'affaire *Khawaja*. Il faut tenir compte du fait que, dans le cas d'arrestations préventives à des d'application de la loi, la collecte des éléments de preuve recevables nécessaires pourrait se révéler plus longue que dans le cas d'affaires criminelles normales. Les éléments de preuve ne seront peut-être pas bien définis. Certaines procédures ont été élaborées en raison du manque d'autres solutions pour les collectivités, pas nécessairement parce qu'elles sont bien adaptées à la tâche, parce qu'elles sont là et qu'elles peuvent servir à régler un problème. On pourrait dire que les certificats de sécurité sont un exemple dans ce domaine.

Enfin, j'aborde brièvement les autres choses que la société canadienne et d'autres sociétés peuvent faire. Je souscris au point de vue de mon collègue, M. Wark. Alors que nous nous engageons dans la prochaine décennie d'activités terroristes, j'estime que la transparence et la connaissance sont des enjeux clés. Le Canada dans son ensemble, qu'il s'agisse du public, de la collectivité ou des parlementaires, doit être beaucoup plus sensibilisé et informé, et doit également reconnaître les limites et les tensions inhérentes aux stratégies antiterroristes. Je vais vous donner un exemple : le 7 avril, aux Pays-Bas, le ministre de la Justice et le secrétaire d'État de l'Intérieur et des Relations du Royaume ont fait parvenir une présentation à la chambre basse, laquelle esquissait les grandes lignes d'une évaluation sommaire publique de la menace terroriste depuis le début de 2010. Le Canada ne possède aucun document comparable. Et pourtant, je suis convaincu que cela serait utile, non seulement pour les parlementaires et la collectivité dans son ensemble, mais

We know, for example, that some people have the view that the threat of terrorism has been hyped. For others, the problem is ignorance of the scope and scale of different types of terrorism activity, whether it involves planning a physical attack or financing activities in other countries. As my colleague said, for most Canadians terrorism does not appear to be an issue until it actually happens. Yet, to prevent terrorism and have a successful counterterrorism strategy requires constant effort, which requires resources. The fact of few terrorist incidents in Canada is a positive indicator, but it does not mean that we should necessarily reduce the resources devoted to counterterrorism efforts across the board.

Senator Joyal: Mr. Thompson, Professor Wark and Mr. Littlewood, each of you raised the issue of security certificates. Can you tell us in which aspect you think the procedure, as it stands following the court decision, has jeopardized the tool that security certificates represent?

Mr. Thompson: Do you want any one in particular to answer the question?

Senator Joyal: The three of you seem to be concerned about it so each of you may comment.

Mr. Thompson: The point is that the debate was one-sided, for the most part. We heard from the lawyers and the activist community. We heard all the protests but no one can speak to the other side. We found this in other cases as well. The police and CSIS have to stay quiet. In the debate, only one side funnels the information. As well, people are not generally aware of some aspects of the other cases in other countries.

There is, for example, the al Qaeda Internet manual, which has been through several incarnations, in which all members are directed to deceive, lie and misuse information deliberately. Jihaddists also subscribe to the principle of *takiyya*, which is deliberate misinformation, especially in debates on security.

Therefore, when we have these debates they are often one-sided; only one real perspective is coming out. The public only hears information coming from one source, and they start to develop a bias which, as we know, can affect things later on.

Mr. Wark: I will preface my response to this important question by explaining my interest in these matters. For the benefit of the committee, I have been retained as an expert witness and have given testimony in one of the cases currently before the

également pour le public canadien; tous pourraient prendre connaissance d'un document public mesuré et réfléchi qui décrit la nature de la menace à l'heure actuelle.

Par exemple, nous savons que certaines personnes sont du point de vue que la menace terroriste a été montée en épingle. Pour d'autres, c'est l'ignorance de la portée et de l'ampleur des différents types d'activités terroristes qui pose problème, qu'il s'agisse de la planification d'un attentat ou des activités de financement du terrorisme dans d'autres pays. Comme l'a dit mon collègue, pour la plupart des Canadiens, le terrorisme n'est pas véritablement un problème jusqu'à ce qu'il produise réellement quelque chose. Et pourtant, la prévention du terrorisme et l'établissement d'une stratégie antiterroriste réussie nécessitent des efforts constants ainsi que des ressources. Le fait qu'il y ait peu d'incidents terroristes au Canada constitue un indicateur positif, mais cela ne signifie pas que nous devrions nécessairement réduire les ressources consacrées aux efforts antiterroristes à tous les niveaux.

Le sénateur Joyal : Monsieur Thompson, monsieur Wark et monsieur Littlewood, vous avez tous trois soulevé la question des certificats de sécurité. Pourriez-vous nous dire quel aspect de la procédure, telle qu'elle est employée à la suite de la décision de la cour, a compromis l'outil que les certificats de sécurité représentent?

M. Thompson : Voulez-vous que l'un d'entre nous en particulier réponde à la question?

Le sénateur Joyal : Vous semblez tous trois préoccupés par cette question, alors vous pourriez tous faire des commentaires.

M. Thompson : Ce qui est préoccupant, c'est que le débat a été en très grande partie à sens unique. Nous avons entendu l'opinion des avocats et de la communauté militante. Nous avons entendu toutes les protestations, mais personne ne peut faire valoir les arguments de l'autre côté. Nous avons constaté que c'était également le cas dans d'autres affaires. Les forces policières et le SCRS doivent garder le silence. Dans ce débat, il n'y a qu'un seul côté qui présente sa version des faits. De plus, les gens ne connaissent habituellement pas certains aspects des autres affaires dans d'autres pays.

Par exemple, mentionnons le guide Internet Al-Qaïda, qui s'est réincarné à plusieurs reprises, dans lequel tous les membres reçoivent l'ordre de tromper, mentir et désinformer délibérément. Les jihadistes souscrivent également au principe de *taqiyya*, c'est-à-dire la désinformation délibérée, tout particulièrement dans les débats en matière de sécurité.

Par conséquent, quand nous tenons ces débats, ils sont souvent à sens unique; il n'y a qu'un seul point de vue de présenté. L'information que reçoivent les membres du public ne provient que d'une seule source, et ils commencent à entretenir un préjugé, ce qui, comme nous le savons, peut avoir une incidence sur la suite des choses.

M. Wark : Je vais faire précéder ma réponse à cette importante question d'une précision et vous expliquer pourquoi je m'intéresse à ces questions. Je dois vous dire que j'ai été assigné à témoigner à titre d'expert et que j'ai effectivement témoigné dans le cadre

Federal Court, that being the Mohammed Harkat case. I have been retained as a witness in two of the remaining certificate cases. Therefore, I have been able to view this process from close perspective.

My remarks will differ greatly from John Thompson's. I call these proceedings problematic both in terms of the way the system currently operates and, to be honest, its ultimate objective. In terms of how the system operates, although following the Supreme Court's decision on Charter grounds that the previous system was not adequate to allow for fair defence, Parliament came up with a revised security certificate process.

From my perspective, two difficult things remain at issue, and probably will be tested again before the Supreme Court. One is the adequacy of the special advocate process. To what extent can special advocates facilitate a fair defence on the part of the named person in the current configuration in which special advocates are allowed to operate. The other issue that has emerged, for me certainly, is the public security intelligence report, which is the version that is prepared by CSIS and provided to defence counsel.

There are two questions in my mind stemming from the experience I have had with security certificate proceedings. One is whether the public summary of the classified intelligence case against a named person does a sufficient job to defend the interests of the named person. The second issue goes to another remark I made in my report, which is the quality of the analytical work that goes into these important pieces of intelligence reporting.

The strategic objective of a security certificate proceeding is, of course, to remove from Canada a person who is suspected, on reasonable grounds, of being a terrorist or of forming a threat to the national security of their country of origin. If you think about this objective for a minute, it raises troubling questions. Is that approach a way to deal with terrorist and other threats? Are we satisfied simply by removing the person from our own borders and our own political domain? Does that solve the problem that we believe these persons represent? That is one aspect of the issue.

The other aspect, as we have already seen in the security certificate proceedings, is that many of the countries to which we might wish to return these individuals, if it is affirmed by a Federal Court judge that it is reasonable to do so, are countries to which we cannot return them because of concerns that they may be tortured, face abuses, or might indeed face the death penalty.

There are two outcomes to security certificate proceedings, even if successful, that I think are problematic. One is returning a potential terrorist to a pool over which we have no control with regard to their future movements. The second is that we are

d'une des affaires dont la Cour fédérale est présentement saisie, c'est-à-dire l'affaire Mohammed Harkat. J'ai également été assigné à témoigner dans deux des autres affaires portant sur des certificats de sécurité. Par conséquent, j'ai eu l'occasion d'observer ce processus de très près.

Mes commentaires seront considérablement différents de ceux de John Thompson. J'estime que ces procédures sont problématiques tant sur le plan du fonctionnement actuel du système que, honnêtement, sur le plan de son objectif final. En ce qui a trait au fonctionnement du système, à la suite de la décision de la Cour suprême en vertu de la Charte selon laquelle le système précédent n'était pas adéquat pour qu'un accusé ait droit à une défense équitable, le Parlement a conçu un processus révisé de certificats de sécurité.

Je suis d'avis qu'il y a deux aspects qui restent problématiques, et qui seront probablement contestés de nouveau devant la Cour suprême. L'un porte sur le caractère adéquat du régime d'avocats spéciaux. Dans quelle mesure les avocats spéciaux peuvent-ils faciliter la défense équitable de la personne nommée dans le cadre de la configuration actuelle où ils sont autorisés à exercer? L'autre problème — du moins, c'en est certainement un, à mon avis —, c'est le rapport de renseignements de sécurité public, qui correspond à la version préparée par le SCRS et fournie aux avocats de la défense.

Dans mon esprit, deux questions découlent de mon expérience des instances relatives à un certificat de sécurité. L'une consiste à déterminer si le sommaire public de la preuve en matière de renseignements classifiés recueillie contre une personne nommée est suffisant pour défendre les intérêts de cette dernière. La deuxième question renvoie à un autre élément que j'ai soulevé dans ma déclaration, c'est-à-dire la qualité du travail d'analyse de ces aspects importants des rapports de renseignement.

L'objectif stratégique d'une instance relative à un certificat de sécurité est, bien entendu, de renvoyer du Canada une personne raisonnablement soupçonnée d'être un terroriste ou de présenter une menace à la sécurité nationale de son pays d'origine. Si vous réfléchissez à cet objectif pendant un instant, il soulève des questions troublantes. Cette approche est-elle une manière de s'attaquer au terrorisme et à d'autres menaces? Allons-nous nous contenter de simplement renvoyer une personne à l'extérieur de nos propres frontières et de notre propre domaine politique? Cela règle-t-il le problème que nous croyons que cette personne représente? C'est l'un des aspects de cette question.

L'autre aspect, comme nous l'avons déjà vu dans les instances relatives à un certificat de sécurité, c'est que bon nombre des pays où nous pourrions vouloir renvoyer ces personnes, si un juge de la Cour fédérale décide qu'il est raisonnable de le faire, sont des pays où nous ne pouvons les renvoyer en raison de la possibilité qu'elles y soient torturées, maltraitées, voire condamnées à la peine de mort.

Même quand une instance relative à un certificat de sécurité réussit, j'estime que deux des résultats possibles sont problématiques. Le premier consiste à renvoyer un éventuel terroriste dans un bassin sur lequel nous n'exerçons aucun

inevitably creating a circumstance in which we are responsible for individuals in some kind of legal limbo remaining within the country.

Mr. Littlewood: I have sympathy and support for what both my colleagues have said. Clearly, in the security certificate cases, there is a dominance of one side of this discussion over the other for understandable reasons, given the classified information. However, that situation is a fact of life that the intelligence community and the security community more broadly will have to come to embrace and learn to live with, in one sense. How that will be done remains to be seen, but it must happen because the legal issues involved in concerns about involvement in terrorist activity and accusations will be brought increasingly before, and addressed in, a legal setting. The community as a whole has no option but to face that coming reality. Security certificate cases and the difficulties involved there are a harbinger of that.

The other side of the issue is, as Professor Wark has said, that there are no easy options here, which means there are no easy choices to be made. There can be a tendency, which I can understand, that we will pass difficulties up through the legal structures for a legal answer. Yet, some things fundamentally require a political discussion and a political outcome that will at least try to underpin that process or explain the rationale for why something like security certificates exist. That takes us back to a core issue of having a community, whether it is parliamentarians or the public at large, who are knowledgeable of, and involved in, the complexities of these issues. That is what has been lacking. Security certificates, in their original manifestation, clearly were not necessarily designed to deal with hard-terrorism cases. In their re-manifestation following the Supreme Court's decision, they have, to an extent, been found wanting when they have been tested in the legal cases so far. We face difficult political as well as legal discussions in the future, and it is important for us not to dodge those difficult political questions.

Senator Joyal: Professor Wark, you touched on an element that I think has been one of the perceptions that has been created through the use of security certificates and decisions of the court. When reading the decision of the court and the testimony that has been given to the court, one has the impression, as you said, that quality analytical work is missing. The court has raised suspicions that the information on which certificates were based was not proper. That impression damages public opinion. As you said, the public is not sufficiently aware of the reality that lies behind the certificate.

The fact that the Iraq war was not launched for the reasons given, which was proof of weapons of mass destruction, created a greater risk of terrorism by pooling a large number of terrorists in

contrôle en ce qui a trait à ses futurs déplacements. Le deuxième, c'est que nous créons inévitablement une situation dans laquelle nous devenons responsables de personnes qui se retrouvent dans une espèce de flou juridique au sein de notre pays.

M. Littlewood : J'appuie ce que mes deux collègues ont dit et je suis d'accord avec eux. Manifestement, dans le cas des certificats de sécurité, on observe la prédominance d'un côté de ce débat au détriment de l'autre pour des motifs compréhensibles, compte tenu de la nature classifiée des renseignements. Cependant, cette situation fait partie de la vie, et, d'une certaine manière, la communauté du renseignement et, plus largement, la communauté de la sécurité, devra l'accepter et s'y adapter. Nous ne savons pas encore comment cela se fera, mais cela doit arriver parce que, de plus en plus, les accusations et les enjeux juridiques qui sont soulevés par les préoccupations en matière de participation à des activités terroristes seront traités et réglés dans un cadre juridique. L'ensemble de la communauté n'a d'autre choix que de faire face à cette prochaine réalité. Les affaires de certificats de sécurité et les difficultés qu'elles soulèvent en sont un signe avant-coureur.

L'autre côté de cette question, comme l'a dit monsieur Wark, c'est qu'il n'y a pas de solutions faciles, ce qui signifie que les choix que nous devons faire ne le seront pas non plus. Il pourrait y avoir une tendance, que je peux comprendre, à faire cheminer les difficultés dans les diverses instances juridiques pour obtenir une réponse juridique. Et pourtant, il est fondamental que certaines choses fassent l'objet d'une discussion politique menant à un résultat politique qui cherchera au moins à étayer le processus ou à justifier l'existence de choses comme les certificats de sécurité. Cela nous ramène à un enjeu de base qui consiste à mettre en place une communauté, qu'il s'agisse des parlementaires ou du public en général, qui est au courant des complexités de ces enjeux et s'y intéresse. Voilà ce qui a fait défaut jusqu'ici. Les certificats de sécurité, dans leur forme première, n'étaient manifestement pas conçus pour s'attaquer à des affaires de terrorisme pures et dures. Dans leur nouvelle forme à la suite de la décision de la Cour suprême, dans une certaine mesure, ils se sont révélés inadéquats jusqu'ici quand ils ont été mis à l'essai dans le cadre de poursuites judiciaires. À l'avenir, nous serons confrontés à des discussions politiques et juridiques difficiles, et il est important que nous ne cherchions pas à les esquiver.

Le sénateur Joyal : Monsieur Wark, vous avez abordé un élément important, je crois; c'est l'une des perceptions qui ont été créées en raison de l'utilisation des certificats de sécurité et des décisions rendues par la cour. En lisant la décision de la cour ainsi que les témoignages sur lesquels elle s'appuie en partie, on a l'impression, comme vous l'avez mentionné, qu'il y a eu des lacunes du côté du travail d'analyse. La cour a fait naître des soupçons que les renseignements sur lesquels les certificats de sécurité s'appuyaient n'étaient pas appropriés. Cette impression fait du tort à l'opinion publique. Comme vous l'avez dit, les membres du public ne connaissent pas suffisamment bien la réalité qui se trouve derrière le certificat.

Le fait que la guerre en Irak n'a pas été déclenchée pour les motifs avancés, c'est-à-dire la preuve de la présence d'armes de destruction massive, a accru le risque d'actes terroristes en

Iraq. That fact damaged the credibility of the United States and its ability to face terrorism head on. There are various reasons that people have the perception that the situation is not that dangerous or the information is not reliable.

You all reflected on how we can make the Canadian public better aware of what they have to do, and we must recognize that situation as part of the equation that we must solve.

Mr. Wark: To the extent that this comment is of any value to senators in this committee, I have concluded that it behooves the government to choose carefully when it decides to pursue security certificate cases. It must also be recognized that the job of CSIS in crafting a public security summary of the case against individuals is difficult, but my experience with the cases that CSIS has put forward in the public domain is that they have been inadequate, from anyone's expert analytical perspective. Federal Court judges have found the same, and in addition, they have been worried about various forms of abuse of process that have occurred in the mounting of these cases.

As Professor Littlewood said, the security certificate proceedings were not originally designed to deal with complex terrorism cases, and we may not have adapted well to the need to use this instrument against such cases. I fear the outcome will be that, as useful as this tool may be, because of the mistakes that have been made and the inadequate analytical work that has been put into it, we may have removed this instrument from the policy tools available to us.

The Chair: Are you saying that the inadequacy of the analytical work that may have been presented relative to these security certificates is an inadequacy that comes from insufficiently deep and competent analytical capacity, or a decision on the part of security services not to reveal what they feel they cannot because they have a primary obligation to the protection of national security, which may be greater than their obligation to win a particular court case?

Mr. Wark: That is an excellent question, and I do not have an answer for you. One can imagine it could be either one or the other, or some combination.

The difficulty posed by an inadequately analyzed public intelligence summary presented in a security certificate case is that it sustains the distinction between the public case, which the named person can know, and the secret case which the named person cannot know. To the extent that there is a gap between that secret case and the public case, it raises again the question of whether security certificate proceedings meet the required test of fairness for the named person. Therefore, the secret case has to come close to the public case. My experience is that for whatever reason, whether protecting sources, bad analytical work or some

regroupant un grand nombre de terroristes en Iraq. Ce fait a causé du tort à la crédibilité des États-Unis et à sa capacité de s'attaquer de front au terrorisme. Pour différentes raisons, les gens ont la perception que la situation n'est pas si dangereuse ou encore que le renseignement n'est pas digne de foi.

Vous avez tous parlé de la façon dont nous pouvons mieux informer les membres du public canadien de ce qu'ils doivent faire, et il nous faut reconnaître que cette situation fait partie intégrante de l'équation qu'il nous faut résoudre.

M. Wark : Dans la mesure où mon commentaire peut être utile aux sénateurs de votre comité, j'en suis arrivé à la conclusion qu'il est du devoir du gouvernement de faire preuve de circonspection au moment de décider d'entreprendre des poursuites judiciaires relatives à des certificats de sécurité. Il faut également reconnaître que l'élaboration d'un sommaire de la preuve en matière de renseignements de sécurité publique contre des personnes est une tâche difficile pour le SCRS; cependant, d'après mon expérience des affaires que le SCRS a mises à la disposition du public, ces rapports se sont révélés inadéquats, de l'avis analytique expert de qui que ce soit. Les juges de la Cour fédérale sont arrivés à la même conclusion et, en outre, ils se sont inquiétés de différentes formes d'abus de procédure qui se sont déroulés dans le cadre du montage de ces preuves.

Comme l'a dit M. Littlewood, à l'origine, les instances relatives à un certificat de sécurité n'étaient pas conçues pour s'attaquer à des affaires complexes de terrorisme, et nous ne nous sommes peut-être pas bien adaptés à la nécessité d'utiliser cet instrument dans de tels cas. Quelle que soit l'utilité de cet instrument, je crains que cela n'ait pour résultat, en raison des erreurs commises et des analyses inadéquates, de faire en sorte qu'il ne soit retiré des outils de politique dont nous disposons.

Le président : Nous dites-vous que le travail d'analyse inadéquat qui a pu être présenté dans le cadre de ces certificats de sécurité est le résultat d'une capacité insuffisante en matière d'analyse compétente et approfondie, ou qu'il s'agit d'une décision de la part des services de sécurité de ne pas révéler des renseignements dont ils estiment qu'ils doivent demeurer secrets, en raison de la principale obligation de ces services d'assurer la protection de la sécurité nationale, qui pourrait être plus importante que leur obligation de remporter une affaire juridique donnée?

M. Wark : C'est une excellente question, et je n'ai pas de réponse à vous donner. On peut imaginer qu'il s'agit de l'une ou de l'autre raison, ou d'une combinaison des deux.

La difficulté que pose un résumé de renseignements de sécurité publique qui n'a pas fait l'objet d'une analyse adéquate présentée dans le cadre d'une instance relative à un certificat de sécurité, c'est que cela entretient la distinction entre la preuve publique, que la personne nommée peut connaître, et la preuve secrète, que la personne nommée ne peut pas connaître. Dans la mesure où il existe un écart entre la preuve secrète et la preuve publique, cela soulève une fois de plus la question de déterminer si les instances relatives à un certificat de sécurité satisfont aux critères obligatoires de l'équité pour la personne nommée. Par

combination of the two, they have failed to bring those two things sufficiently close together and that gap therefore raises large legal questions about the fairness issue.

Senator Nolin: In your opening remarks, Mr. Thompson, in a short sentence, you talked about the Arar inquiry, and you said the inquiry never asked the questions it should have. What are those questions?

Mr. Thompson: If you are looking for more detail, some of the best treatment about the Arar case is in the books by Paul Palango on the RCMP. The books talk about Arar at great length; some of the questions that were never asked and some of the details that never came up.

One thing that particularly struck me was that we automatically accepted his allegation of torture. He never testified to the committee except by video disposition. Also, everything hinged on the whole point about torture. When was there an independent medical examination? The things he described originally were that in Syria he had been whipped and beaten across the hands with two-inch telephone cables. I have seen the scars from people who are in Iraq who were treated that way under Saddam Hussein's regime. The scars are permanent. The fingers are all broken. If someone alleges terrorism and we take it so seriously, should there not have been someone who said: I am a medical doctor, recognized by the court. Can we see the evidence that you were actually tortured?

That was one thing that never came up.

Senator Nolin: Dr. Wark, we heard from Gilles Michaud, Assistant Commissioner of the RCMP. He said:

> . . . I believe that the only way to protect our rights and freedoms without sacrificing security is through the criminalization of the terrorist threat to Canadians.

Do you agree with that?

Mr. Wark: That is an excellent question. Assistant Commissioner Michaud's comments, I think, echo comments made by the RCMP Commissioner, Bill Elliott. Commissioner Elliott made the same kinds of comments in a relatively rare public address on national security issues in 2009. I am paraphrasing what he said, but he argued that it is time that Canada engage in what he called a "paradigm shift" away from an exclusive focus on intelligence- gathering methods to defend Canada against terrorism threats, and more towards a law enforcement and prosecutorial process. In theory, I agree entirely. I think that shift is the way to go. We have seen the Obama administration in the United States decide to proceed that way.

conséquent, la preuve secrète doit être très proche de la preuve publique. D'après mon expérience, ils ont échoué à rapprocher suffisamment ces deux preuves, pour quelque raison que ce soit, qu'il s'agisse de protéger les sources, d'un mauvais travail d'analyse ou d'une combinaison des deux; ainsi, cet écart soulève d'importantes questions juridiques en matière d'équité.

Le sénateur Nolin : Durant votre déclaration préliminaire, monsieur Thompson, vous avez brièvement fait allusion à l'enquête Arar, laquelle n'a jamais, selon vous, abordé les questions qu'elle aurait dû poser. Quelles sont ces questions?

M. Thompson : Si vous voulez obtenir de plus amples renseignements à cet égard, je vous renvoie aux livres rédigés par Paul Palango à propos de la GRC, lesquels constituent les meilleures sources de référence à propos de l'affaire Arar. Ces livres en parlent longuement, puis ils mentionnent notamment quelques-unes des questions qui n'ont jamais été posées et révèlent certains détails qui n'ont jamais été dévoilés.

L'une des choses qui m'ont plus particulièrement frappé, c'est que nous avons automatiquement admis son allégation de torture. Il ne s'est jamais présenté devant le comité pour livrer un témoignage — il a soumis un témoignage enregistré sur bande vidéo. En outre, tout reposait sur la question de la torture. Quand un examen médical indépendant a-t-il été effectué? Au départ, il a expliqué que, en Syrie, on l'avait fouetté et frappé sur les mains avec des câbles de téléphone de deux pouces de diamètre. J'ai vu les cicatrices que portaient des personnes ayant subi des traitements de cet acabit en Irak sous le régime de Saddam Hussein. Ces personnes portent des cicatrices permanentes, et tous leurs doigts sont cassés. Nous étions en présence d'une personne qui faisait des allégations relatives au terrorisme; si nous avions pris ces allégations tellement au sérieux, n'aurions-nous pas eu recours aux services d'un médecin légiste reconnu par le tribunal qui aurait pu examiner les marques que portait M. Arar et déterminer si cela prouvait qu'il avait effectivement été torturé?

Il s'agit de l'une des choses qui ne se sont jamais produites.

Le sénateur Nolin : Monsieur Wark, durant son témoignage devant le comité, Gilles Michaud, commissaire adjoint de la GRC, a affirmé ce qui suit :

> [. . .] Je crois que la seule façon de protéger nos droits et nos libertés sans compromettre la sécurité consiste à criminaliser les menaces terroristes qui pèsent sur les Canadiens.

Êtes-vous du même avis?

M. Wark : Il s'agit d'une excellente question. À mon avis, la position du commissaire adjoint Michaud rejoint celle défendue par Bill Elliott, commissaire de la GRC, lequel a tenu des propos similaires en 2009 au cours de l'une de ses assez rares déclarations publiques concernant des questions liées à la sécurité nationale. Je ne me rappelle plus les termes exacts qu'il a employés, mais il a fait valoir qu'il était temps que le Canada effectue un « changement de paradigme », à savoir que l'on cesse de nous concentrer exclusivement sur les méthodes liées à la collecte de renseignements pour défendre le pays contre la menace terroriste et que nous mettions davantage l'accent sur l'application de la loi et les poursuites. En principe, je suis tout à fait d'accord avec ce

The U.K. authorities have proceeded that way, by and large, as well. If we went that route in a wholesale fashion, it would align us with some of our key allies.

The question is whether we are ready and have the capacity to make that shift. Is the RCMP ready to pursue these cases? Is the criminal justice system ready to pursue these cases? The cases are complex and lengthy. Some of the signs show that we are getting there, but the truth of the matter is that in the aftermath of the Arar inquiries, for which I have much higher regard than John Thompson does, and in the aftermath of the Iacobucci inquiry, the RCMP national security Criminal Intelligence Directorate, which is the key institution in the RCMP dealing with these matters, has gone through a great deal of wrenching organizational and policy change. It would require a kind of inner look at RCMP capabilities in terms of resources, expertise, the intelligence and law enforcement relationship, and the ability of the RCMP to sustain a presence and assist in courts and Crown prosecutors in pursuing cases. We would have to break that question down into some of its detailed components before I would be ready to say, we should go from the theory to the practice wholesale.

In theory, yes we should, but in practice I am a little concerned that the RCMP has not yet reached the point where we can fully trust a paradigm shift to have the effect we would want it to have.

Senator Nolin: It is not the tools that are the problem; it is how they manipulate those tools.

Mr. Wark: To put the issue into perspective, I would say two things. One is that the RCMP national security Criminal Intelligence Directorate was not prepared for the 9/11 and post-9/11 security environment. To put it a little bit too bluntly and perhaps, unfairly, it was a backwater in the RCMP, and it had been a backwater ever since 1984 when CSIS was created. I think that honest officials at senior levels in the RCMP will acknowledge something close to that truth. Therefore, they had to go through a great deal of change to re-emphasize the RCMP's role in national security criminal intelligence enforcement, which meant bringing new people, resources and policy frameworks to bear. We found that they were not up to the job, I think, in crucial regards. We found that out through the Arar inquiry, and troubling questions were raised by the Iacobucci inquiry. The RCMP recognized the need for change and the government insisted on change, although this change has been made internally without much public discussion. Those changes are recent developments. In other words, we are talking about an understood need to change and reform that has occurred in the last four or five years, and that time frame is short to ask an organization fundamentally to reorient itself in terms of its capabilities and resources.

point de vue. J'estime que ce changement d'orientation constitue la voie à suivre. Comme nous l'avons vu, aux États-Unis, l'administration Obama a décidé d'emprunter cette voie. Pour l'essentiel, les autorités du Royaume-Uni ont également décidé de procéder de cette manière. Si le Canada décidait de s'engager dans cette voie et de changer complètement son approche, il se mettrait en phase avec quelques-uns de ses principaux alliés.

La question consiste à déterminer si nous sommes prêts à effectuer ce changement et si nous avons la capacité de le faire. La GRC est-elle prête à donner suite à ces affaires? Le système de justice pénale est-il prêt à donner suite à ces affaires? Il s'agit d'affaires complexes et de longue haleine. Certains signes montrent que nous allons dans cette direction, mais le fait est que, à la suite de l'enquête Arar, pour laquelle j'ai beaucoup plus d'estime que n'en a John Thompson, et à la suite de l'enquête Iacobucci, un bon nombre de modifications radicales ont été apportées à l'organisation et aux politiques de la Direction des renseignements criminels, entité clé de la GRC en matière de sécurité nationale. Il faudrait procéder à un examen approfondi des capacités de la GRC sur le plan des ressources, de l'expertise, de la relation entre le renseignement et l'application de la loi et de la capacité de la GRC de maintenir une présence dans les tribunaux et de soutenir les procureurs de la Couronne au moment de l'engagement des poursuites. Il faudrait examiner en détail quelques-unes des parties qui composent cette question avant qu'il me soit possible d'affirmer que nous devrions passer de façon systématique de la théorie à la pratique à cet égard.

En principe, j'estime que nous devons le faire, mais en pratique, je suis quelque peu préoccupé par le fait que la GRC n'en soit pas encore arrivée à un point où nous pourrions affirmer sans l'ombre d'un doute qu'un changement de paradigme aurait l'effet désiré.

Le sénateur Nolin : Le problème tient non pas aux outils, mais à la façon dont nous les manipulons.

M. Wark : Pour replacer la question dans son contexte, il y a deux choses que j'aimerais dire. Tout d'abord, la Direction des renseignements criminels de la GRC en matière de sécurité nationale n'était pas prête à affronter les défis posés par l'environnement de sécurité mise en place après les événements du 11 septembre. Pour le dire de façon un peu trop brutale, et peut-être même injuste, il s'agissait du cadet des soucis de la GRC, et cela a été une question à laquelle on a accordé peu d'importance depuis 1984, année de la création du SCRS. Je pense que les hauts fonctionnaires honnêtes de la GRC vous diraient à peu près la même chose. Ainsi, on a considérablement modifié la GRC de manière à réaffirmer l'importance du rôle joué par cette organisation en matière d'utilisation des renseignements criminels relatifs à la sécurité nationale, ce qui s'est traduit par le recours à de nouvelles personnes, de nouvelles ressources et de nouveaux cadres stratégiques. Nous avons constaté que ces personnes n'étaient pas à la hauteur, sur certains plans cruciaux, à mon avis. Nous avons constaté cela grâce à l'enquête Arar, et l'enquête Iacobucci a soulevé des questions troublantes. La GRC a reconnu la nécessité du changement, et le gouvernement a insisté sur l'importance du changement, même si celui-ci a été effectué de façon interne, sans qu'il fasse l'objet d'un véritable débat public. Ces changements sont une initiative récente. En d'autres termes, il

I think that work is in process. All I am saying is that we are at that point where we can fully invest our national security policies in a wholesale change to emphasis on prosecution as the best approach. That is the way we have to go, but we may have to move a little more slowly and make sure we have the tools in place to do that well.

Senator Nolin: Of course, I used the word "manipulate." I should have used the word "handle."

Senator Jaffer: I want to start first with the Air India incident. You said it is 25 years. I come from British Columbia, and the pain of Air India is very much felt in my province. You said it has disappeared, but if you see the processions recently, the family continues to suffer the pain when people have the processions.

My preoccupation is how we stop the homegrown threat. For me, that is a threat from within, and I have seen for 25 years how my community in B.C. has suffered from what I would call a homegrown threat as well, and then people being killed.

How do they reach mostly the young people? Certainly, one way is through the Internet? What can we do to stop them?

Mr. Littlewood: I mentioned in my prepared statement that I saw worrying portents in terms of current ongoing activity regarding Sikh extremism. This is an example of something that is not on the public agenda or recognized, but it is nevertheless something the community itself, whether it is the B.C. community or the security and intelligence community, must be aware of. Those are some of the efforts, resources and times that are required.

How do we stop homegrown terrorism? One problem we have is coming to recognize in the media the radicalization of individuals and the radicalization leading to efforts of violence, and that radicalization, in itself, leading to terrorism. When we look at convicted terrorists and try to trace back how that individual became radicalized, there is no single blueprint, single track or identifiable tipping point, which makes it more complex to deal with the various issues.

s'agit de changements et d'une réforme dont la nécessité est admise depuis quatre ou cinq ans. On ne peut demander à une organisation de modifier de fond en comble son orientation en matière de capacités et de ressources en si peu de temps.

Je crois que ce travail est en cours. Tout ce que je dis, c'est que nous en sommes arrivés à un point où nous pouvons modifier en bloc nos politiques nationales en matière de sécurité de façon à ce qu'elles privilégient une approche fondée sur les poursuites. Il s'agit là de l'orientation que nous devons prendre, mais il se peut que nous devions progresser un peu plus lentement et nous assurer que nous disposions des outils nécessaires pour bien effectuer ce virage.

Le sénateur Nolin : J'ai utilisé le mot « manipuler », mais, bien sûr, j'aurais dû employer le terme « utiliser ».

Le sénateur Jaffer : J'aimerais tout d'abord que nous parlions de l'incident d'Air India. Vous avez souligné que cet incident s'était déroulé il y a 25 ans. Je proviens de la Colombie-Britannique, où cet incident a laissé de très douloureuses séquelles. Vous avez dit qu'elles avaient disparu, mais si vous aviez assisté aux processions qui ont eu lieu récemment, vous auriez constaté que la douleur qu'éprouvent les familles à ces moments-là demeure très vive.

Ma préoccupation est la suivante : comment mettre fin à la menace d'origine intérieure? À mes yeux, il s'agit d'une menace d'origine intérieure, et depuis 25 ans, je constate que ma communauté en Colombie-Britannique subit également les contrecoups de ce que j'appellerais une menace d'origine intérieure, et a souffert de voir des gens être tués.

Comment les groupes terroristes s'y prennent-ils pour recruter des gens, principalement des jeunes? Assurément, l'un des moyens utilisés pour établir le contact avec ces jeunes est Internet. Que pouvons-nous faire pour les arrêter?

M. Littlewood : Durant ma déclaration préliminaire, j'ai mentionné que les activités actuelles des extrémistes sikhs soulèvent, à mon avis, des inquiétudes. Il s'agit d'un exemple de dossier qui ne fait pas l'objet de discussions sur la place publique ou dont on ne mesure pas l'importance, mais il s'agit néanmoins d'un dossier dont la communauté elle-même — celle de la Colombie-Britannique ou celle de la sécurité et du renseignement — doit être informée. Nous devrons déployer des efforts, affecter des ressources et consacrer du temps à cet égard, entre autres.

Comment mettre fin au terrorisme d'origine intérieure? L'un de nos problèmes, c'est que les médias ont de la difficulté à se rendre compte que les individus se radicalisent, que la radicalisation mène à des actes de violence et que, en elle-même, la radicalisation ouvre la voie au terrorisme. Lorsque nous nous penchons sur des cas de personnes déclarées coupables de terrorisme et que nous tentons de déterminer comment ces personnes se sont radicalisées, nous constatons qu'il n'existe pas de modèle unique : plusieurs voies peuvent mener à la radicalisation, et il n'est pas possible de mettre le doigt sur le moment précis où telle ou telle personne décide d'emprunter cette voie. Cela rend d'autant plus difficile la prise de mesures à l'égard des diverses questions.

One of the understandable stock responses is that we need to reach out to youth because this problem involves youth in many cases and as well, it is an education issue. To an extent, that may be true, but just as effective counterterrorism requires a response across a whole range of government departments, it also must involve the community. That involvement, in itself, requires some kind of a safe space for communication between law enforcement, intelligence and different parts of the community itself, not necessarily only community figureheads — what kind of leaders they are.

Different and conflicting signals come out of those processes, and it is not always possible to identify that this person is interested in politics and maybe has some radical views, but this person is interested in politics and has radical views that are leading toward violent radicalization. It is violent radical views that are of concern in terrorism.

The unfortunate reality is that it takes a lot of effort and there are many false leads or dead ends, in one sense, to identify the few violent cases, and we will often not find them. That is an unfortunate reality. We are as much into trying to pre-empt violent radicalization as we are into a management issue of how to deal with it if it begins to manifest in its community.

One case in point that I will mention briefly is it has become clear to the U.S. and the Canadian authorities, in my view, over the last 18 months to two years, that there is, broadly and generally speaking, a potential Somali problem in North America. That problem was not on the agenda three years ago, but it is now.

There will be other communities in Canada and in the United States that are not currently on the agenda, but all the same kind of portents exist, so we must be aware of them. It is an effort that often will not lead to publicly recognizable rewards or things we can measure in terms of effectiveness or ineffectiveness.

Senator Jaffer: You work with the U.K., and the U.K. has innovative community programs to deliver their message, especially to young people in the mosques and things like that. Are you aware of something we can use here that will help in identification? At this point, we assume the threat is from the Muslim community, which varies from time to time, but for now that is the case.

Mr. Littlewood: The U.K. has taken an effort. It has a Counter-Terrorism Strategy, CONTEST, which includes a public outreach effort. The U.K. works closely with communities in what is now publicly known as the Channel Project, which was a pilot project working with various mosques,

L'une des réponses classiques et justifiables consiste à affirmer que nous devons établir le contact avec les jeunes puisque, dans de nombreux cas, il s'agit d'un problème qui touche les jeunes, en plus d'être une question qui concerne l'éducation. Cela est peut-être vrai dans une certaine mesure, mais pour être efficace, la lutte antiterroriste exige l'intervention non seulement de toute une série de ministères, mais également de la communauté. Cette participation exige, en elle-même, que certains types de communications puissent être établis entre la police, les services de renseignement et divers éléments de la communauté — et je ne parle pas ici forcément des seules figures de proue de la communauté, peu importe qui elles sont.

Ces processus font apparaître des signes divers et contradictoires, et il n'est pas toujours possible d'établir qu'une personne s'intéresse à la politique et nourrit peut-être des idées radicales, mais il peut se révéler que cette personne s'intéresse effectivement à la politique et nourrit des idées radicales ouvrant la voie à la violence. Ces idées radicales et violentes présentent un intérêt pour ce qui est du terrorisme.

La triste réalité, c'est que tout cela exige beaucoup d'effort, et que, dans une certaine mesure, nous devons suivre une kyrielle de fausses pistes et nous sortir de nombreuses impasses pour parvenir à faire la lumière sur quelques cas d'actes de violence, et bien souvent, nous ne trouvons rien. C'est la triste réalité. Nous tentons autant de prévenir la radicalisation violente que de déterminer comment composer avec elle lorsqu'elle se manifeste dans la communauté.

Je vais mentionner brièvement un exemple concret. À mon avis, au cours des 18 à 24 derniers mois, il est devenu évident pour les autorités américaines et canadiennes qu'il existait, de façon générale, un problème potentiel lié aux Somaliens en Amérique du Nord. Il y a trois ans, ce problème n'était pas à l'ordre du jour, mais à présent, il l'est.

D'autres communautés canadiennes et américaines ne sont pas inscrites à l'ordre du jour au moment où l'on se parle, mais nous devons être attentifs, car ces communautés présentent le même type de signes inquiétants. Nous devons être conscients du fait que, bien souvent, les efforts que nous déploierons à cet égard n'auront pas un grand retentissement, et que nous ne serons peut-être pas en mesure d'en évaluer l'efficacité ou l'inefficacité.

Le sénateur Jaffer : Vous collaborez avec le Royaume-Uni, lequel dispose de programmes communautaires novateurs permettant d'établir le contact avec les jeunes gens dans les mosquées et d'autres choses du genre. Savez-vous si le Canada dispose d'un quelconque programme qui contribuerait à déceler les personnes posant des risques? Actuellement, nous tenons pour acquis que la menace provient de la communauté musulmane — il arrive que nos soupçons pèsent sur une autre communauté, mais à l'heure actuelle, c'est la communauté musulmane qui en est la cible.

M. Littlewood : Le Royaume-Uni a lancé une initiative intitulée CONTEST, stratégie antiterroriste comportant un volet d'information du public. Le Royaume-Uni collabore étroitement avec les communautés dans le cadre d'une initiative maintenant connue sous le nom de Channel Project, projet pilote de

community leaders and imams. That work can all be useful in terms of raising the profile and awareness, and increasing community-level knowledge between different groups, which can have a beneficial counterterrorism strategy, but it can also create cleavages within communities.

We can also be somewhat misled if we go to known community speakers but do not understand the dynamics of the community itself. Who is the correct person to approach? How does that community work, in practice? Can people who are not recognized leaders speak with authority? If we were looking from the perspective of the security community, can we put a level of trust or emphasis on any of those processes?

The other problem is in the sense of the mosque connection. It is known now in the U.K. context that mosques or imams that take a radical view will probably be under some kind of surveillance or awareness that is brought to the attention of the security community. This is why we see the existence of unofficial, hidden or secret mosques that belong to specific groups. These mosques operate through an invitation-only process. Whether they can be uncovered is an intelligence or police-led issue that relies partly on the community.

We must go down this track of trying to reach out to the community for good reasons, but we must not fall into the trap of thinking we have reached out to the community, and that community police or intelligence relationships are good and therefore we have resolved the problem. We are putting down one issue to see the problem manifest itself in a new way six months or 12 months later that requires a slightly different strategy. That is why it is a dynamic process. That is the best I can offer.

Mr. Wark: Senator Jaffer, we are blessed in Canada, at least, with the fact that homegrown terrorism is a manageable phenomenon. I would be at pains to emphasize that I do not think we should exaggerate the scale of a homegrown terrorism threat in the past, in the present or in the likely future of Canada.

To a certain extent, I think the homegrown terrorism threat is more likely to impact on our allies and therefore engage interests than it is likely to affect us directly. With that said, homegrown terrorism is something we have to watch as a phenomenon here, as part of this broader panoply of security threats we face, and it calls for three principal tools.

collaboration avec diverses mosquées et toute une série d'imams et de porte-parole communautaires. Les initiatives de ce genre peuvent être utiles dans la mesure où elles permettent d'accroître le niveau de sensibilisation et de connaissance qu'ont les différents groupes de la collectivité les uns à l'égard des autres. Cela peut avoir des répercussions positives sur une stratégie antiterroriste, mais peut également créer des clivages au sein des communautés.

En outre, le fait de s'adresser aux porte-parole connus des communautés sans comprendre la dynamique de la communauté elle-même peut, d'une façon ou d'une autre, nous induire en erreur. Quelles sont les bonnes personnes auxquelles nous devons nous adresser? Comment fonctionne, en pratique, telle ou telle communauté? Est-ce que des personnes qui ne sont pas reconnues comme étant des porte-parole de leur communauté peuvent nous parler de celle-ci de façon éclairée? Est-ce que la communauté de la sécurité peut avoir confiance en l'un ou l'autre de ces processus ou en privilégier un?

L'autre problème concerne la filière des mosquées. À l'heure actuelle, au Royaume-Uni, c'est un fait connu que les mosquées ou les imams qui adoptent des idées radicales feront probablement l'objet d'une certaine forme de surveillance ou de sensibilisation qui sera portée à l'attention de la communauté de la sécurité. C'est ce qui explique que les mosquées non officielles, clandestines ou secrètes appartenant à des groupes particuliers voient le jour. L'accès à ces mosquées est réservé à certaines personnes triées sur le volet. La localisation de ces mosquées est une question qui relève des services de renseignement et des services policiers, mais elles doivent compter, du moins en partie, sur la collaboration de la communauté.

Nous devons suivre cette voie qui consiste à tenter d'établir le contact, pour toute bonne raison, avec la communauté, mais nous ne devons pas tomber dans le piège de croire que ce contact peut être établi une fois pour toutes ou que nous avons réglé le problème puisque les relations entre la communauté et les services policiers ou de renseignement sont bonnes. Il nous arrive de croire que nous avons réglé un problème, et que celui-ci se manifeste de nouveau, sous une autre forme, six ou 12 mois plus tard, et que nous devions alors adopter une stratégie quelque peu différente. C'est la raison pour laquelle il s'agit d'un processus dynamique. C'est tout ce que je peux dire à cet égard.

M. Wark : Sénateur Jaffer, au Canada, nous avons au moins la chance d'être en mesure de maîtriser le phénomène du terrorisme d'origine intérieure. Je n'insisterai jamais assez sur le fait que, à mon avis, nous ne devons pas exagérer l'ampleur passée ou présente de la menace terroriste d'origine intérieure au Canada, ou celle qu'elle revêtira dans un avenir prévisible.

Dans une certaine mesure, j'estime que la menace terroriste d'origine intérieure est plus susceptible d'avoir des répercussions sur nos alliés et, par conséquent, de susciter leur intérêt, que d'avoir des répercussions directes sur nous. Cela dit, le terrorisme d'origine intérieure est un phénomène que nous devons surveiller, car il fait partie de cette série plus vaste de menaces à la sécurité auxquelles nous faisons face. À cette fin, trois principaux outils sont nécessaires.

First, we must have good intelligence that will function within the appropriate legal and democratic framework. As a lesson from many different jurisdictions, we must have good community policing capabilities. As Mr. Littlewood suggested, we must have some form of sustained community engagement because ethnic communities in the context of homegrown terrorism will be our most important ally. We have to be able to trust those communities to a certain extent to identify problems within their own communities, and we have to trust those communities to speak out about those problems and approach the authorities when they recognize these issues.

In addition, one thing that inhibits all these different elements of a homegrown counterterrorism phenomenon is, again, the absence of public education and willingness to speak out and explain to Canadians, not only as individual ethnic communities but to Canadians as a whole, what the evolving nature of the terrorist threat is and what instruments the Canadian government is using to combat it.

One of the difficulties CSIS has had in the past in various efforts to engage with communities is when it engages in those efforts on an episodic basis that is sometimes driven by security crisis, inevitably, it is received by those communities with some degree of suspicion and ignorance: Why is CSIS suddenly knocking on my door, wanting to appear at my mosque, church or whatever it is?

To overcome the sense that CSIS is suddenly appearing wherever because of motives for which they misunderstand or are suspicious of, they need a sustained public education process under way so that individual communities can fulfil the function of assisting in the policing fashion and do not feel they are being singled out for targeted and unfair treatment.

Senator Wallin: I want to come back to the point raised by Senator Joyal because it troubles me. I think there was too much of the attitude of "blame George Bush and blame the war in Iraq" for perhaps undermining people's perspectives on this issue.

We went to Afghanistan in 2001, and we were focused on the place they had come from. I think we had the information about what was taking place. Still, the government of the day believed, and therefore the public believed, talking about public education here, that this situation was somehow a U.S. situation, and perhaps worse yet, that the Government of the United States overreacted and took us too far down the road.

Tout d'abord, nous devons disposer de bons services de renseignement qui fonctionneront à l'intérieur des cadres juridique et démocratique appropriés. Comme nous avons pu l'observer dans de nombreux autres pays, il est nécessaire d'avoir de bonnes capacités en matière de police communautaire. Comme l'a laissé entendre M. Littlewood, nous devons disposer d'une certaine forme d'engagement communautaire soutenu, car dans le cadre de la lutte contre le terrorisme d'origine intérieure, les communautés ethniques seront nos principaux alliés. Nous devons être capables de faire confiance, dans une certaine mesure, d'avoir confiance en la capacité de ces communautés de déceler les problèmes en leur sein, et nous devons croire que ces communautés s'exprimeront à propos de ces problèmes et s'adresseront aux autorités lorsqu'elles en constateront l'existence.

En outre, l'une des choses qui entravent tous ces différents aspects d'une lutte contre le terrorisme d'origine intérieure est, là encore, l'absence d'éducation publique et la réticence à briser le silence et à expliquer aux Canadiens — à l'ensemble des Canadiens et non aux seules communautés ethniques — en quoi consiste la nature en constante évolution de la menace terroriste et les outils que le gouvernement du Canada utilise pour lutter contre cette menace.

Par le passé, l'une des difficultés auxquelles le SCRS a été en butte dans le cadre des divers efforts qu'il a déployés pour nouer le dialogue avec les communautés tient à la nature épisodique de ces efforts, lesquels sont parfois motivés par une crise de sécurité. Inévitablement, les communautés visées accueillent ces efforts avec une certaine méfiance et un certain degré d'ignorance — elles se demandent pourquoi le SCRS s'intéresse soudainement à elles et veut pénétrer dans leurs mosquées, leurs églises, et ainsi de suite.

Les communautés comprennent mal ce qui pousse le SCRS à apparaître subitement ici ou là ou sont méfiantes à l'égard des motifs évoqués pour justifier cette intervention. Pour venir à bout de ces sentiments, nous devons mettre en place un processus soutenu d'éducation publique de manière à ce que chaque communauté puisse contribuer aux activités des services policiers et n'ait pas l'impression d'être montrée du doigt et de faire l'objet d'un traitement injuste qui les vise directement.

Le sénateur Wallin : J'aimerais revenir sur le point soulevé par le sénateur Joyal, car il s'agit d'une question qui me trouble. À mon avis, l'attitude consistant à mettre le terrorisme sur le compte de George Bush et de la guerre en Irak était beaucoup trop répandue, et cette attitude était peut-être utilisée pour porter atteinte à certains points de vue exprimés sur cette question.

Nous sommes arrivés en Afghanistan en 2001, et nous nous sommes concentrés sur l'endroit d'où provenaient les terroristes. Je crois que nous disposions de renseignements à propos de ce qui se passait là-bas. Toutefois, le gouvernement de l'époque croyait — et, par conséquent, comme nous venons de parler d'éducation publique, le public croyait également — que, d'une façon ou d'une autre, tout cela ne concernait que les États-Unis, ou même, pire encore, que le gouvernement des États-Unis avait réagi de façon disproportionnée et nous avait entraînés trop loin.

I want to hear briefly from all of you on this point. Do you think that we remain in denial about these issues?

I will focus particularly on this country. Secondly, because we were in denial, which was my contention at the time, we did not put in the necessary infrastructure on which to build currently. The issues we are talking about of crime versus terrorism, do we have the right intelligence gatherers, the right criminal mechanisms to deal with terrorism if there is a terrorist incident, et cetera? That question is broad, but will you start, Mr. Thompson?

Mr. Thompson: It is a broad question, Senator Wallin. The problem is it also begins with broad answer.

If we look at the whole history of Canada, by and large we are a peaceful kingdom. Most Canadians have a great deal of difficulty coping with external threats, even accepting that they actually exist. It is something they have a great deal of difficulty with.

I mentioned that sometimes the more answers I find, the more questions I have. For example with homegrowns, to return to that issue if I can, I think Canada statistically has the second-highest proportion of non-native citizens to native-born citizens of any country in the world. Only Australia exceeds us slightly in terms of number of new people. However, looking to the Netherlands, Britain, the United States, they all have greater trouble than we do. I cannot understand why we do not have the same degree of difficulty. There is something in this society that is working. If anyone has a theory, I will be glad to hear it. It is still a mystery to me and something we do not want to look at sometimes.

The Chair: You do not think it is hockey?

Mr. Thompson: That could be part of it. There are a number of things, but if we want to go off into a discussion of the Canadian identity and what it is —

The Chair: Thank God not at this committee.

Mr. Thompson: — it has not worked on us. The first thing is that people have great difficulty feeling there is a personal threat. There is that reflexive part of Canadian anti-Americanism that will never really go away. We find the common adage: The Americans have invited their own trouble. The simple reality is we are a threat, but most of our citizens have difficulty accepting that. It is as simple as that.

J'aimerais que tous les témoins disent quelques mots sur cette question. Croyez-vous, à cet égard, que nous continuons à refuser d'admettre la réalité?

Je porterai plus particulièrement mon attention sur notre pays. Ensuite, comme nous refusions d'admettre la réalité, du moins c'était ce que j'affirmais à l'époque, nous n'avons pas mis en place l'infrastructure nécessaire, sur laquelle nous pourrions faire fond aujourd'hui. Nous discutons de la question de la criminalisation des menaces terroristes. À cet égard, j'aimerais savoir si nous disposons des agents de renseignement et des mécanismes pénaux qui nous permettraient de réagir en cas d'incident terroriste, et cetera? Il s'agit d'une vaste question. Voulez-vous y répondre en premier, monsieur Thompson?

M. Thompson : Il s'agit d'une vaste question, sénateur Wallin. Le hic, c'est qu'elle appelle d'abord une réponse tout aussi vaste.

Si l'on examine l'histoire du Canada, on constate que, de façon générale, nous formons un pays pacifique. La plupart des Canadiens ont une grande difficulté à réagir aux menaces extérieures, voire même à en admettre l'existence. Il s'agit d'une chose avec laquelle ils ont beaucoup de difficulté.

J'ai mentionné plus tôt que, chaque fois que je trouve la réponse à une question, de nouvelles interrogations surgissent. Par exemple, en ce qui concerne la menace terroriste d'origine intérieure, si vous me permettez de revenir sur cette question, si je ne m'abuse, selon les statistiques, le Canada se classe au second rang mondial pour ce qui est du rapport entre le nombre d'habitants nés à l'extérieur du pays et le nombre d'habitants nés au pays. Seule l'Australie surclasse légèrement le Canada à ce chapitre. Malgré cela, les Pays-Bas, l'Angleterre et les État-Unis sont aux prises avec de plus graves problèmes que le Canada. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le Canada n'a pas autant de problèmes que ces pays. Il y a quelque chose qui fonctionne bien dans notre société. Si quelqu'un a une théorie à présenter pour expliquer cela, je serai heureux de l'entendre. Cela demeure un mystère pour moi, sur lequel nous refusons parfois de nous attarder.

Le président : Ne croyez vous pas que le hockey est la clé de ce mystère?

M. Thompson : Il s'agit peut-être d'une partie de la réponse. Cela s'explique par un certain nombre de choses, mais si nous voulons entamer une discussion à propos de l'identité canadienne, de ce qui la constitue...

Le président : Dieu merci, le comité n'a pas à se pencher sur cette question.

M. Thompson : ... cela ne nous a pas été profitable. Tout d'abord, les gens ont beaucoup de difficulté à se sentir personnellement menacés. L'anti-américanisme canadien est en partie un réflexe qui ne disparaîtra jamais tout à fait. Nous avons l'habitude de dire : les Américains n'ont que ce qu'ils méritent. La simple réalité, c'est que nous sommes une menace, mais la plupart des citoyens ont de la difficulté à l'admettre. C'est aussi simple que cela.

This feeling goes back to the point I have heard from many front-line police officers and border agents, that Canadians will not feel threatened until a large number of us are hurt on our own soil.

Senator Wallin: That was my follow-up question.

Mr. Wark: To come at the question of, are we in denial, I think my response would be yes we are, but in part it is appropriate that we should be. I do not want to undermine points I have been banging on about for years now.

Having said that, we are in denial that Canada is effectively, not necessarily by its own choice, at war with al Qaeda and its affiliates and the idea al Qaeda espouses. We are at war with that idea. Are we in denial about that idea — absolutely. Are we in denial about the idea that there are grave terrorist threats menacing Canada as we speak — I think we are in denial about that idea appropriately.

The difficulty we face in Canada is appreciating that 21st-century-style, global transnational terrorism is a menace to Canadian interests and values, not necessarily because it will strike directly but because it will strike somewhere around the clock against that sense of international stability and international values.

Afghanistan, as I said in my brief piece, provided us an opportunity, as have some of the attacks mounted by al Qaeda affiliates against Canadian interests. We have not found a way to explain to the Canadian public why we think and I think we should think — al Qaeda-style terrorism is global scourge. It may not be the most terrible global scourge, but it is a global scourge that Canada has a responsibility to take part in combatting. It is that aspect of the question that I think we are in denial about.

Mr. Littlewood: Thank you, Senator Wallin. I think Mr. Thompson's words referred to in the past were, Canada's involvement or experience of terrorism largely revolves around things like other people's wars. It is that very fact; it is not that Canada is the direct target, although it can be. It is the unfortunate reality that Canadians are indirectly in some cases involved in other activities of terrorism in other places, and that is how terrorism impacts most generally on Canada. That means it is hard to articulate a convincing narrative for the public, or indeed for hard-pressed security members or parliamentarians to say why we should pay attention to the detail even though that detail is not exploding in our faces, if you like, on a weekly basis.

Cette attitude me rappelle ce qu'une kyrielle de policiers et d'agents frontaliers de première ligne m'ont dit, à savoir que les Canadiens ne se sentiront menacés que lorsqu'un grand nombre de leurs compatriotes feront l'objet d'une attaque sur notre propre territoire.

Le sénateur Wallin : Ma question suivante allait porter là-dessus.

M. Wark : En ce qui a trait à la question de savoir si nous refusons d'admettre la réalité, j'aurais tendance à y répondre par l'affirmative, mais j'ajouterai que, dans une certaine mesure, il s'agit d'une attitude appropriée. Je ne veux pas porter atteinte à des points sur lesquels j'insiste depuis des années.

Cela dit, nous refusons d'admettre que le Canada est effectivement en guerre — pas nécessairement de son propre gré — contre Al-Qaïda, contre les groupes qui y sont affiliés et contre les idéaux qu'ils défendent. Nous sommes en guerre contre cette idée. Refusons-nous d'admettre cette idée? Certainement. Refusons-nous d'admettre l'idée selon laquelle une grave menace terroriste plane sur le Canada au moment où l'on se parle? J'estime que nous refusons, à juste titre, d'admettre cette idée.

Au Canada, nous avons de la difficulté à comprendre que le terrorisme du XXI[e] siècle, de nature mondiale et transnationale, représente une menace pour les valeurs et les intérêts canadiens, pas nécessairement parce qu'il nous touchera directement, mais parce que à un moment donné, quelque part, il portera un coup à ce sentiment de stabilité internationale et aux valeurs internationales.

Comme je l'ai indiqué durant ma brève déclaration préliminaire, notre engagement en Afghanistan, de même que certaines des attaques menées par des groupes affiliés à Al-Qaïda contre des intérêts canadiens, nous ont fourni une occasion, mais nous n'avons pas trouvé le moyen d'expliquer à la population canadienne pourquoi nous estimons — à juste titre, à mon avis — que le type de terrorisme pratiqué par Al-Qaïda constituait un fléau mondial. Il ne s'agit peut-être pas du plus terrible des fléaux mondiaux, mais le Canada a la responsabilité de contribuer à le combattre. Il s'agit là d'un aspect de la question que, à mon avis, nous refusons d'admettre.

M. Littlewood : Merci, sénateur Wallin. Selon moi, ce que M. Thompson voulait dire, c'est que, dans le passé, l'engagement ou l'expérience du Canada en matière de terrorisme a été lié en grande partie à sa participation à des guerres menées par d'autres pays. C'est ce simple fait qui explique l'engagement du Canada, et non pas le fait qu'il soit directement visé par le terrorisme, même s'il pourrait l'être. La triste réalité, c'est que, dans certains cas, les Canadiens sont indirectement mêlés à des actes de terrorisme posés dans d'autres pays — de façon générale, c'est de cette façon que le terrorisme a une incidence sur le Canada. C'est pourquoi il est difficile de présenter des explications convaincantes au public, et c'est pourquoi, bien entendu, les membres des services de sécurité ou les parlementaires ont toutes les peines du monde à indiquer les raisons pour lesquelles nous devrions porter attention

To an extent, I think we are in denial. I agree with Mr. Wark. We have not come to grips with the impact that scourge of al Qaeda, to use his phrase, can have in being detrimental to Canada and Canadian interests. However, equally we have failed to have that conversation on trying to articulate why it is important to us to deal with al Qaeda even though it is not likely to manifest itself in terms of a rolling, systematic, violent campaign within Canada directed at Canada specifically.

We live in a globalized world; this is one of our globalized problems. However, that means Canada has responsibilities to its allies, and it is that indirect threat from Canadians to some of Canada's allies that I think are an important factor in how we think about counterterrorism today.

Senator Wallin: Following up on Senator Nolin's point on the crime versus terrorism, I think you have all agreed that we probably lack the intelligence- gathering capability or even the frame in which to gather that intelligence. If that were all perfect, would we have the tools? Is that the right way to approach it, or are we twisting ourselves in knots because of our other identity issues to fight this as a crime as opposed to terrorism?

Mr. Thompson: There are cases in Canada where we have worked toward other solutions or other partial solutions to terrorism. One problem we keep running up against, because some of the terrorism develops from particular communities, is that we have not had the resources to understand those communities. It has been 31 years since the radical Sikhs first murdered someone to take control of temple funds, and in some ways we are still surprised when violence arrives at a Sikh temple when we should have known what has been happening for a long time.

The Tamil Tigers were here for about 12 years before Canadian police started to cotton on to the problem. One of the problems in Ontario, especially in Toronto where so many of the Liberation Tigers of Tamil Eelan, LTTE, were concentrated, is it took a long time for police to develop resources and a long time to obtain information of the community. As they started to gain partial successes against the Tigers, Canadian Tamils started to come forward and volunteer more information. At one stage, there were disruptive activities aimed at big Tamil Tiger events to undermine the authority of the Tigers. They had been trying to keep control of the whole community.

à tel ou tel détail, même si la menace terroriste n'est pas d'une évidence qui nous saute aux yeux, si je peux m'exprimer ainsi, de façon régulière.

Dans une certaine mesure, j'estime que nous refusons d'admettre la réalité. Je suis d'accord avec M. Wark là-dessus. Nous n'avons pas pris conscience des répercussions néfastes que peut avoir Al-Qaïda — ce fléau, pour reprendre les termes de M. Wark — sur le Canada et les intérêts canadiens. Toutefois, nous avons également échoué à nouer le dialogue avec les Canadiens pour tenter de leur expliquer pourquoi il est important pour nous de combattre Al-Qaïda, même si cette organisation est peu susceptible de mener au Canada une campagne continue, systématique et violente visant directement le Canada.

Nous vivons dans un village planétaire, et le terrorisme est l'un de nos problèmes. Or, cela signifie que le Canada a des responsabilités à l'égard de ses alliés, et, selon moi, la menace indirecte que font planer des Canadiens sur certains de nos alliés est un facteur qu'il est important de prendre en considération au moment de réfléchir à propos de la lutte actuelle contre le terrorisme.

Le sénateur Wallin : Pour faire suite au point soulevé par le sénateur Nolin concernant la criminalisation des menaces terroristes, je crois que vous avez tous convenu que nous avons probablement des lacunes sur le plan de la capacité de recueillir du renseignement, ou même sur le plan du cadre à l'intérieur duquel nous recueillons ce renseignement. Si ces lacunes étaient toutes comblées, disposerions-nous des outils nécessaires? S'agit-il de la bonne façon d'aborder cette question, ou sommes-nous en train de faire toutes sortes de contorsions en raison de ces autres questions liées à notre identité et qui nous poussent à combattre cela non pas en tant que terrorisme, mais en tant que crime?

M. Thompson : Au Canada, dans certains cas, nous avons œuvré en vue d'élaborer d'autres solutions ou de trouver d'autres solutions partielles pour lutter contre le terrorisme. Le terrorisme prend naissance dans certaines communautés particulières, et l'un des problèmes auxquels nous nous sommes continuellement butés, c'est le fait que nous ne disposions pas des ressources nécessaires pour comprendre ces communautés. Il y a déjà 31 ans que des Sikhs radicaux ont commis un premier meurtre afin d'avoir la haute main sur les finances d'un temple, et pourtant, d'une façon ou d'une autre, nous sommes toujours surpris lorsqu'un acte de violence est commis dans un temple sikh, alors que nous devrions savoir que ce genre d'incident ne date pas d'hier.

Les Tigres de libération de l'Eelam tamoul, les TLET, étaient établis au pays depuis une douzaine d'années lorsque la police canadienne a commencé à saisir quelque chose à ce problème. En Ontario, plus particulièrement à Toronto, où se trouvaient un si grand nombre de TLET, l'un des problèmes que nous avons connus tient à ce que la police a mis beaucoup de temps pour acquérir les ressources dont elle avait besoin et pour obtenir de l'information à propos de la communauté. Lorsque le travail des policiers contre les TLET a commencé à porter ses fruits, à tout le moins de façon partielle, les tamouls canadiens ont commencé à se manifester et à fournir de façon volontaire des renseignements. À

For example, ordinary Tamils were ordered to come out to events. The people who went around collecting the war tax would also say: This is Martyrs Day; everyone attend this event. The last couple of years the Martyrs Day events were severely disrupted. Among other things, police went around to the places where halls had been hired for the big Martyrs Day events and reminded the owners or the civil servants running these particular assets that to host this event would mean they were in violation of Canadian anti-terror laws, so the Tigers had a hard time hosting an event. When the event was scheduled somewhere, suddenly police were in the parking lot writing down licence plate numbers. Many people who had been ordered to come now had the excuse to stay away. The word spread around, and this activity broke the control that the activists for the terrorist group had over the whole community. Suddenly it meant that this particular police force had a flood of informants. They were receiving more information than they could handle. The other problem now is, between sending people off to cover the Olympics and the G8-G20 meetings, there is almost no one on that desk any more answering phone calls.

Mr. Wark: In response to your question, in an ideal world, when we can prosecute, then prosecute, because that is the best way to ensure that the case we have built meets the test of validity. It is the best way to ensure that we engage in a process of deterrence against other potential criminal activities in the future.

To rely on their legal system is, at the end of the day, absolutely the best strategy, but it has to be recognized that not all terrorism cases are prosecutable. Where those cases are not prosecutable, for a variety of reasons — because the evidence cannot be produced in court or because the evidence is not complete — then we are in a difficult world, it seems to me, where we have to rely on the capacities and good judgment of our intelligence service to identify threats appropriately and to try to take preventive measures against those threats within the framework of the law.

To make sure the system works well — and we will deploy it time and again, because not all terrorism cases will be prosecutable — we must have a high level of confidence in our

un certain moment, des actions visaient à entraver le déroulement d'importants événements organisés par les TLET et pour saper l'autorité de ces derniers. Ils tentaient de conserver la maîtrise de l'ensemble de leur communauté.

Par exemple, les TLET donnaient aux Tamouls ordinaires l'ordre d'assister aux événements qu'ils organisaient. Les membres des TLET responsables de percevoir l'impôt de guerre annonçaient : « Aujourd'hui est le jour des Martyrs — tout le monde est tenu d'assister à cet événement. » Au cours des deux ou trois dernières années, les célébrations entourant le jour des Martyrs ont été gravement perturbées. Entre autres, la police s'est rendue dans les salles de réunion qui avaient été louées pour les grandes célébrations du jour des Martyrs et a rappelé aux propriétaires de ces installations ou aux fonctionnaires qui les dirigent que le fait d'accueillir un événement de la sorte constituait une violation des lois antiterroristes canadiennes. Par conséquent, les TLET ont eu beaucoup de mal à tenir un événement : dès qu'il y en avait un de prévu à tel ou tel endroit, on pouvait s'apercevoir que la police était sur place et prenait en note les numéros de plaque d'immatriculation dans le stationnement de l'immeuble accueillant la réunion, et de nombreuses personnes à qui il avait été ordonné d'y assister avaient ainsi une bonne excuse pour ne pas s'y présenter. Les gens se sont passé le mot, et ces interventions policières ont porté atteinte à la mainmise des militants du groupe terroriste sur l'ensemble de la communauté. Cela a eu pour effet que, soudainement, ce service de police pouvait compter sur un bon nombre d'informateurs : il recevait davantage de renseignements qu'il ne pouvait en traiter. Toutefois, cela a entraîné un nouveau problème : comme les membres de ce service sont envoyés en mission pour assister à toutes sortes d'événements, par exemple les Jeux olympiques et les sommets du G8 et du G20, il n'y a presque plus personne de disponible pour répondre aux appels téléphoniques.

M. Wark : Pour répondre à votre question, je vous dirai que, dans l'idéal, nous intentons des poursuites chaque fois que nous avons la possibilité de le faire, car il s'agit du meilleur moyen dont nous disposons pour nous assurer que le dossier que nous avons constitué est valide. Il s'agit du meilleur moyen dont nous disposons pour nous assurer que nous enclenchons un processus visant à prévenir toute autre activité criminelle éventuelle dans l'avenir.

En fin de compte, la meilleure stratégie à adopter consiste certainement à nous en remettre à leur système juridique, mais il faut bien comprendre que ce ne sont pas tous les cas de terrorisme qui peuvent faire l'objet de poursuites. Dans les cas où il n'est pas possible, pour diverses raisons — parce que la preuve n'est pas complète ou ne peut être présentée au tribunal —, d'intenter une poursuite, nous faisons face à des difficultés avec lesquelles nous devons composer, il me semble, en nous fiant aux capacités et au bon jugement de notre service de renseignement et en tablant sur le fait qu'il décèlera de façon compétente les menaces et tentera de prendre des mesures préventives contre ces menaces, et ce, à l'intérieur des limites fixées par la loi.

Pour nous assurer que le système fonctionne bien — et nous y aurons encore recours à maintes reprises puisque ce ne sont pas tous les cas de terrorisme qui peuvent faire l'objet de

intelligence service, in this case CSIS; and we must have, it seems to me, acute political engagement. By that I do not mean cabinet ministers meddling with the details of cases, but cabinet ministers and senior officials at the level of assistant deputy minister and deputy minister acutely aware of the dimensions of the cases, what they might mean and what challenges they might present.

The traditional difficulty we have had in Canada is that an intelligence service like CSIS or its predecessors is often operated at a considerable remove from those forms of political control and accountability. That situation has begun to change in a post-9/11 world, but I do not know that we have made that shift fully in understanding that it is not enough to simply trust our intelligence service but that we must have means to verify that the trust is appropriate, as well as a constant process of scrutiny and monitoring. We have some devices that allow us to have some confidence in respect to a general's office that reports to the minister and the Security Intelligence Review Committee, but it is worth questioning whether those instruments are adequate if they are operating in the absence of that close-in political monitoring and engagement.

Mr. Littlewood: I fully agree that when we can prosecute, yes, we should go down that route. However, we must be aware of, and be prepared for, the times when we cannot prosecute. That preparation involves thinking through the various options available to the broader security community, whether in a legal framework or with political backing. Yes, prosecute, but accept the reality that we will not always be able do so. We must be prepared for that grey area, effectively.

Senator Smith: I am reminded today about the bad pun about why therapy would not work on Cleopatra — because she was "queen of denial."

My question is to Professor Wark and it follows on the heels of the point that Senator Jaffer explored about the homegrown trouble. You are based in Toronto. I am also based in Toronto, although I am on planes all the time. The Toronto 18 charges occurred more than a couple of years ago. Maybe I should not use this phrase, but I will use it anyway. Some of the mainstream elements of the Muslim community in Toronto were skeptical and thought that maybe there had been police overreaction. I think

poursuites —, nous devons avoir un niveau élevé de confiance à l'égard de notre service de renseignement, en l'occurrence le SCRS. En outre, à mon avis, nous devons bénéficier de la collaboration intelligente du milieu politique. Ce que je veux dire par là, c'est non pas que les ministres du Cabinet doivent mettre leur nez dans les dossiers, mais que les ministres du Cabinet et les hauts fonctionnaires — les sous-ministres et les sous-ministres adjoints — doivent être très au fait des tenants et aboutissants des dossiers, de leur portée et des difficultés qu'ils peuvent poser.

Au Canada, l'un des problèmes avec lesquels nous devons composer depuis longtemps, c'est le fait que, bien souvent, un service de renseignement comme le SCRS ou ceux qui l'ont précédé fonctionne de façon très indépendante, c'est-à-dire qu'il est très peu assujetti à ces types d'autorité politique et aux mécanismes redditionnels qui en découlent. Cette situation a commencé à changer à la suite des événements du 11 septembre, mais je ne crois pas que nous avons entièrement compris qu'il n'était pas suffisant de simplement faire confiance à notre service de renseignement, et que nous devrions disposer des moyens nécessaires pour nous assurer que cette confiance est justifiée, et d'un processus continu d'examen et de surveillance. Quelques mécanismes nous permettent d'avoir une certaine confiance à l'égard du service, par exemple l'existence du bureau de l'Inspecteur général, qui relève du ministre et du Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité, mais il convient de se demander si ces mécanismes sont adéquats, dans la mesure où leur fonctionnement ne fait pas l'objet d'une surveillance étroite de la part des instances politiques et si celles-ci n'ont pas leur mot à dire quant à la façon dont ils sont administrés.

M. Littlewood : Je suis tout à fait d'accord avec l'idée selon laquelle nous devrions intenter des poursuites lorsque nous avons la possibilité de le faire. Cependant, nous devons savoir qu'il n'est pas toujours possible d'intenter des poursuites, et nous devons nous préparer à de telles éventualités. Cette préparation suppose que nous devons réfléchir aux diverses options qui s'offrent à la communauté du renseignement de sécurité dans son ensemble, qu'il s'agisse d'options d'ordre juridique ou politique. Oui, intentons des poursuites, mais soyons conscients du fait que nous n'aurons pas toujours la possibilité de le faire. Il est possible que nous nous retrouvions dans cette zone grise, et nous devons être prêts, sur le plan pratique, à faire face à une telle éventualité.

Le sénateur Smith : Ce que j'entends aujourd'hui me donne à penser que les Canadiens marchent dans les pas des Borduas, Riopelle et autres Gauvreau — ils manifestent leur refus global, mais ce refus, c'est à la réalité qu'ils l'opposent.

Ma question s'adresse au professeur Wark et fait suite au point sur lequel s'est attardé le sénateur Jaffer, à savoir les troubles d'origine intérieure. Vous êtes établi à Toronto. Moi aussi, même si je passe le plus clair de mon temps dans des avions. Les accusations contre les 18 de Toronto ont été déposées il y a plus de deux ans. Je devrais peut-être taire ce que je m'apprête à dire, mais je n'en ferai rien : certaines personnes appartenant au courant dominant de la communauté musulmane de Toronto

they were speaking in good faith. However, now well over half of them have pleaded guilty and serious sentences have been given out.

You made the point about sustained public education, which I totally agree with, but I often think that if they are hearing it from their own community, it makes more of a difference. I am talking about the mainstream elements, not fringe radicals. In terms of preaching the doctrine of non-violence, which is in conformity with my understanding of the Muslim faith, do you think progress has been made within the mainstream elements that they cannot take it for granted but that they have to hear it not only from sustained public education but from their own leadership? Do you have any sense of whether progress has occurred in that respect?

Mr. Wark: My impression about this — and it is only an impression — is that the Muslim community in Canada appreciates that it is sometimes treated with some degree of suspicion by other elements of Canadian society, and it is sensitive to that treatment. The Muslim community is concerned to ensure that its religion and values are not misunderstood.

Taking your example of the Toronto 18 or Toronto 11 case, we saw two different kinds of phenomena. One is a general sense, not only in the Muslim community but in Canadian society at large, that this threat cannot be real; we cannot have had a cell of 18 individuals who were threatening to behead the Canadian Prime Minister, blow up Parliament, attack the CBC, et cetera. There was a degree of shock, which I think was appropriate in those circumstances, and perhaps a degree of skepticism that went along with the shock.

The difficulty that emerges is, in part, a difficulty in detail and in part, something that is simply incumbent in these kinds of legal proceedings. The difficulty in detail is that in Canada we have to find a way, when we launch legal proceedings in these kinds of cases, for the government to make its case a little more clearly about what the threat is without prejudicing the interests of those who are named in these kinds of cases. The U.K. government is also struggling with this issue, and I hope that Canadians and their British counterparts are talking about ways in which it might be possible to allow for a fuller discussion to the public about why the government believes that it had to proceed with charges against these individuals. That discussion might remove some, but not all, of the skepticism that will surround these kinds of events when they come as a shock to the Canadian public.

étaient sceptiques et croyaient que la police avait peut-être réagi de façon excessive. Selon moi, ces personnes étaient de bonne foi lorsqu'elles ont exprimé cette opinion. Cependant, à présent, bien plus de la moitié des personnes inculpées ont plaidé coupable, et des peines importantes ont été imposées.

Vous avez mentionné la nécessité d'une éducation publique soutenue, et je suis entièrement d'accord avec vous là-dessus, mais je me dis souvent que le message aurait plus d'effet sur la communauté s'il était transmis par des membres de la communauté. Je parle ici non pas des éléments radicaux de la communauté, mais des éléments du courant dominant. D'après ce que je crois comprendre, la religion musulmane prêche la non-violence. À votre avis, avons-nous fait des progrès pour ce qui est de faire comprendre aux éléments du courant dominant de la communauté musulmane qu'ils ne pouvaient pas tenir la non-violence pour acquise, mais que ce message devait être transmis non seulement par le truchement de programmes d'éducation publique, mais également par leurs propres chefs? Savez-vous si des progrès ont été réalisés à cet égard?

M. Wark : À ce propos, j'ai l'impression — et ce n'est qu'une impression — que la communauté musulmane du Canada est consciente du fait qu'elle est parfois traitée avec une certaine méfiance par les autres membres de la société canadienne, et qu'elle n'est pas insensible à cela. La communauté musulmane souhaite s'assurer que sa religion et ses valeurs ne sont pas comprises de travers.

Pour reprendre votre exemple des 18 ou des 11 de Toronto, je dirai que nous avons pu observer deux différents types de phénomène. Tout d'abord, de façon générale, au sein non seulement de la communauté musulmane, mais également de la société canadienne dans son ensemble, on a le sentiment que cette menace n'était pas réelle — on a l'impression qu'il est impossible qu'un groupe de 18 personnes ait pu menacer de décapiter le premier ministre du Canada, de faire exploser le Parlement, de lancer une attaque contre la SRC, et cetera Cette nouvelle a créé une certaine onde de choc, justifiable dans les circonstances, et un certain degré de scepticisme a peut-être accompagné cette onde de choc.

La difficulté qui surgit tient, d'une part, à une question de détail, et, d'autre part, à quelque chose qui appartient tout simplement aux poursuites de ce genre. La question de détail qui pose problème, c'est que, au Canada, nous devons trouver un moyen de faire en sorte que le gouvernement puisse, au moment où des poursuites sont engagées dans des affaires de ce genre, présenter ses arguments de façon un peu plus claire en ce qui concerne la nature de la menace, sans que cela ne porte préjudice aux intérêts des personnes nommées. Le gouvernement du Royaume-Uni est aux prises avec le même type de difficulté, et j'espère que les membres du gouvernement du Canada discutent avec leurs homologues du Royaume-Uni à propos des mesures qui pourraient être prises pour leur permettre d'expliquer de façon plus exhaustive au public les raisons pour lesquelles ils estiment devoir intenter des poursuites contre telle ou telle personne. Ce genre de discussion pourrait dissiper une partie du scepticisme qui entoure les événements de ce genre, qui créent une véritable commotion dans la population canadienne.

We also have to find a way to speed up these legal proceedings. The Toronto 18 were arrested in 2006. The remaining trials — if I recall, two or three of these trials — are still underway in 2011. These cases are complex and we do not want to rush them, but I would argue that a five-year time lag between laying charges and conviction is too long. In that five-year time period, all kinds of ideas can flourish — that the threat was grave or ridiculous and overhyped by the government. We will not know until a judge or jury reaches a decision. However, we need to reach the point where judges and juries reach decisions so that public opinion can be informed in these cases. We have to accompany that decision with a greater ability, again without prejudicing the interests of the named persons, for the government to say: Here is what we believe happened.

If we think back to the Toronto 18 case, how did we learn about what was taking place? It was through leaks and statements made by defence counsel for the named persons. How should we treat that material? Maybe it was accurate, maybe not.

One reason why the case was treated in the various ways it was goes back to the fact that there is too little knowledge to judge, on the part of the Canadian public in general, as well as among experts. Anyone with any expertise in this area would look at that case at its outset and say: The law enforcement community used 600 police officers to engage in widespread arrests in Ontario on the basis of a multi-year investigation. There may be more smoke than fire, but there has to be fire. That has to be the starting point from any reasonable perspective. Was that necessarily the perspective? No, because we lack that public education.

I do not agree with the view of CSIS director Dick Fadden that there is an informal cabal out there determined to press their own views on the Canadian public.

I think that statement is overly alarmist and exaggerated, and I said so when Mr. Fadden made those remarks last year. I do not think there is any cabal. We do not need to underestimate the capacity of our media community to uncover stories and to approach them in an objective way, or to place the kinds of views that individuals might have about these events in some kind of perspective.

There is no cabal, but there is not enough education or capacity to bring out information before the public, and our legal process is too slow.

Nous devons également trouver une façon d'accélérer le traitement de ces poursuites judiciaires. Les 18 de Toronto ont été arrêtés en 2006. En 2011, quelques-uns des procès relatifs à cette affaire — deux ou trois, si j'ai bonne mémoire — seront toujours en cours. Il s'agit d'affaires complexes, et nous ne voulons pas bâcler le travail, mais j'aurais tendance à affirmer que l'intervalle qui sépare le dépôt des accusations et le prononcé de la sentence — à savoir cinq ans — est trop long. Au cours de cette période de cinq ans, toutes sortes d'idées peuvent voir le jour — par exemple, d'aucuns affirmeront que la menace était grave, et d'autres, qu'elle était nulle et avait été montée en épingle par le gouvernement. Seule la décision d'un juge ou d'un jury permettra de trancher la question. Toutefois, il vient un moment où les juges et les jurys doivent rendre une décision de manière à ce que le public puisse être informé à propos de ces affaires. Nous devons contribuer à la prise de ces décisions en faisant en sorte que le gouvernement ait une plus grande capacité de présenter sa version des faits, là encore, sans que cela ne porte préjudice aux intérêts des personnes nommées.

Pour revenir sur l'affaire des 18 de Toronto, comment avons-nous appris ce qui était en train de se passer? Grâce à des fuites et à des affirmations faites par l'avocat de la défense. Comment devrions-nous traiter ce genre d'information? Elles sont peut-être exactes, mais elles ne le sont peut-être pas.

Si l'affaire a été traitée de toute sortes de façons, c'est notamment en raison du fait que tant les experts que la population canadienne en général disposaient de trop peu de renseignements pour porter un jugement. Tout expert en la matière qui se serait penché sur cette affaire à ses débuts aurait affirmé : « Quelque 600 policiers ont été mobilisés par la communauté du maintien de l'ordre afin de procéder à des arrestations à grande échelle en Ontario à l'issue d'une enquête qui s'est étalée sur plusieurs années. Il y a peut-être plus de fumée que de feu, mais il n'y a pas de fumée sans feu. » Il s'agit là de la prémisse de tout point de vue raisonnable. S'agit-il du point de vue que nous avons adopté dans les faits? Non, en raison de nos lacunes en matière d'éducation publique.

Je ne suis pas d'accord avec l'opinion du directeur du SCRS, Dick Fadden, selon laquelle certaines personnes ont monté une cabale officieuse afin de faire circuler leurs propres points de vue au sein de la population canadienne.

À mon avis, il s'agit là d'une affirmation excessive et exagérément alarmiste, et je l'ai fait savoir l'an dernier après avoir pris connaissance de ces propos de M. Fadden. Je ne pense pas qu'il existe la moindre cabale. Nous ne devons pas sous-estimer la capacité des médias canadiens de mettre au jour certaines histoires et de les traiter de façon objective, ou leur capacité de relativiser les points de vue exprimés par certaines personnes à propos de ces événements.

Il n'y a pas de cabale. Toutefois, notre capacité d'éducation et d'information du public est insuffisante, et notre processus judiciaire est trop lent.

Senator Nolin: That last comment raises this question: Should we change the old system or adopt a specific judicial system only for that type of procedure? That idea has been tried in other jurisdictions. Maybe you have an opinion on that idea.

Mr. Wark: Senator Nolin, it is an interesting question. We perhaps should wait and see what Justice Major has to say on this issue in the context of the release — finally — hopefully, this month of the Air India inquiry. It is part of his mandate to present recommendations in that regard. My perspective is that we do not need to change the system fundamentally.

Senator Nolin: I am also of that opinion.

Mr. Wark: We can stay with judges and jury trials, as we traditionally have. What we have to invest this process with is more urgency. Some of the difficulties and delays have been the result of, understandably, Charter challenges mounted against the Anti-terrorism Act. The further we enter into and experience the Anti-terrorism Act and the further we deal with Charter challenges in the future, the less likely it will be that these cases will take as long as they have, because the challenges will have been dealt with.

I still say there is not enough urgency and not enough recognition of the need for speed in these cases. We have to go at that part of the reform process somehow.

Senator Marshall: My question is for Mr. Thompson, although I think Mr. Littlewood touched on the issue when he responded to Senator Jaffer.

You spoke about radical Islam. How much do we know about the characteristics of people who end up in the category of radicalism or terrorism? It seems like a lot of them are middle-aged men or young men, fairly well educated. How much work has been done on that aspect?

Mr. Thompson: Senator Marshall, the ideology of terrorism and the personal motives that people bring when they become involved in terrorism is one of the things that first attracted me to pay more attention to it 25 years ago. This area again is one in which I still cannot answer everything for myself.

There are particular creeds within Islam. We talk about Islam here like it is one big monolithic block, and that is the last thing it is. There are elements within Islam. For example, there is the Wahhabi sect of Saudi Arabia, which is militant, and there is the Da'wa, their missionary arm. Most of what they engage in is legitimate, although it is pointed. They are much more militant than most other Muslims.

Le sénateur Nolin : Votre dernière observation soulève la question suivante : devons-nous modifier l'ancien système ou créer un système judiciaire spécial qui serait appelé à ne traiter que les poursuites de ce genre? D'autres pays ont emprunté cette dernière voie. J'aimerais connaître votre opinion là-dessus.

M. Wark : Sénateur Nolin, votre question est intéressante. Avant d'y répondre, nous devrions peut-être attendre de voir ce que le juge Major a à dire à ce sujet dans le cadre du rapport de la commission d'enquête sur le vol d'Air India, lequel sera — enfin — rendu public, si tout va bien, ce mois-ci. La présentation de recommandations à cet égard fait partie du mandat de cette commission d'enquête. Personnellement, j'estime que nous ne devons pas modifier de fond en comble le système judiciaire.

Le sénateur Nolin : Je suis du même avis.

M. Wark : Nous pouvons conserver notre système traditionnel de procès avec juges et jurys. Cependant, nous devons donner un caractère d'urgence à ce processus. Certaines des difficultés et des retards avec lesquels nous devons composer découlent, bien entendu, des contestations de la Loi antiterroriste fondées sur la Charte. Avec le temps, nous apprendrons à mieux connaître la Loi antiterroriste et à réagir aux contestations de cette loi fondées sur la Charte, et, par conséquent, ce type d'affaires sera moins susceptible de traîner en longueur, car ces contestations auront été réglées.

Je maintiens que nous devons donner un caractère d'urgence à ce processus, et que nous ne nous rendons pas suffisamment compte du fait qu'il est nécessaire d'accélérer le traitement de ces affaires. D'une façon ou d'une autre, il s'agit d'un aspect du processus de réforme que nous devrons aborder.

Le sénateur Marshall : Ma question s'adresse à M. Thompson, même si je crois que M. Littlewood a abordé le sujet en réponse à une question du sénateur Jaffer.

Vous avez parlé de l'intégrisme islamique. Que savons-nous à propos des traits distinctifs des personnes pouvant être caractérisées comme étant radicales ou terroristes? Il semble que beaucoup de ces jeunes personnes sont des hommes d'âge moyen ou de jeunes hommes assez scolarisés. Pouvez-vous nous parler de l'ampleur du travail qui a été fait sur cet aspect de la question?

M. Thompson : Sénateur Marshall, l'une des choses qui m'ont amené, dans un premier temps, à m'intéresser de plus près au terrorisme il y a 25 ans, c'est l'idéologie terroriste en tant que telle et les raisons qui poussent des personnes à s'engager dans le terrorisme. Là encore, il s'agit d'un aspect de la question à propos duquel je ne possède toujours pas toutes les réponses.

Au sein même de l'islam, il existe plusieurs courants de pensée distincts. On a l'habitude de considérer l'islam comme un ensemble monolithique, mais cette perception est bien loin de la réalité. L'islam est composé de divers courants, par exemple le wahhabisme en Arabie saoudite, de nature militante, et son aile missionnaire, la da'wa. La plupart des activités menées par les organisations relevant de ce courant sont légitimes, mais aussi elles défendent farouchement leurs idées — leurs membres sont beaucoup plus militants que la majeure partie des autres musulmans.

Their counterpart in India is the Tablighi Jamaat, out of the Deobandi school. Again, this school is a hard-line, fundamentalist school.

There is the Muslim Brotherhood out of Egypt. Normally, if people ask me about conspiracy theories, I laugh. I think — human nature being what it is — sustaining a conspiracy is almost impossible, but this group is one of the exceptions. This group is attempting to be involved in systemic infiltration and systemic subversion in many countries. It is not a deliberate master plan. There is no room full of people wearing masks and hoods, and plotting, that I know of. I could be wrong, you are right. It is activists moving in parallel directions over the course of the years. What they talk about, what they believe in, is, first of all, a purified Islam that is very much in their lights. They have killed far more Muslims than anyone else has. If you look at the victims of Islamic fundamentalism, most of them have been other Muslims. The group also has stated often and openly their beliefs that they must restore the Khali faith, restore all Muslims under their control, and they must humble the western world. These are things they believe in and are working towards.

The ideology is there. It is well formed. The agents of the ideology are present, working in the Islamic communities throughout the western world. This group is one of the challenges we face. It is an immigration issue that we have not thought about seriously because we do not like to think about religious issues and how they can become complicated.

We are a society based on immigration. We can assimilate almost anyone with enough time, and we have. This is the first time we have a group with a direct countervailing influence trying to prevent assimilation, and we are allowing it to operate here. This is the ideological backdrop.

They are at work in various ways through mosques, madrasahs, websites, schools and everything else. We find that some people become terrorists because it is an issue of self-identity — it is self-expression. Some people want to have a heroic self-image for themselves. Other people follow along because it looks like the thing to do.

When people talk about root causes of terrorism, the root cause is not poverty, it is usually self-identity. It is a luxury for someone who has their other needs taken care of.

L'équivalent indien de ces organisations est le Tablighi Jamaat, de l'école de pensée deobandi. Là encore, il s'agit d'un courant extrémiste et fondamentaliste.

En Égypte, il y a les Frères musulmans. Habituellement, lorsqu'on fait allusion à telle ou telle théorie du complot, j'ai envie de rire. La nature humaine étant ce qu'elle est, il est à peu près impossible de mener à bien un complot sans que celui-ci ne s'ébruite. Cependant, les Frères musulmans constituent l'une des exceptions à la règle — cette organisation tente systématiquement de s'infiltrer dans de nombreux pays et d'y mener des activités subversives systématiques. Ce n'est pas un grand plan délibérément arrêté. Que je sache, nous n'avons pas affaire à un groupe de personnes portant masques et cagoules et ourdissant consciemment une vaste machination. Vous avez raison, je fais peut-être fausse route. Je crois pourtant que nous avons affaire à des groupes de militants qui, au fil des ans, ont suivi une même direction. Leurs messages et leurs croyances concernent d'abord et avant tout l'idée d'un islam purifié, qui correspond beaucoup à leur vision des choses. Cette organisation a assassiné davantage de musulmans que tout autre groupe. Si vous examinez la liste des victimes de l'intégrisme islamique, vous constaterez que la plupart d'entre elles sont des musulmans. En outre, les Frères musulmans ont souvent et ouvertement affirmé que leur mission consistait à rétablir la foi Khali, à régner sur l'ensemble des musulmans et à donner une leçon d'humilité au monde occidental. Il s'agit de leurs croyances, et ils œuvrent en vue de les concrétiser.

L'idéologie existe. Elle est bien définie. Les personnes qui la propagent existent, et mènent leurs activités de prosélytisme au sein des communautés islamiques de toutes les régions du monde occidental. Cette organisation représente l'un des défis auxquels nous faisons face. Il s'agit d'une question d'immigration sur laquelle nous ne nous sommes pas penchés sérieusement, car nous n'aimons pas réfléchir sur les questions religieuses et fermons les yeux sur le degré de complexité qu'elles peuvent atteindre.

Notre société est fondée sur l'immigration. Si on nous donne suffisamment de temps, nous pouvons assimiler à peu près n'importe qui, et nous l'avons fait. Il s'agit de la première fois que nous nous trouvons en présence d'une organisation qui exerce une influence contraire directe pour tenter d'empêcher l'assimilation, et nous lui permettons de poursuivre ses activités au pays. Il s'agit là de la toile de fond idéologique.

Pour traduire son idéologie dans les faits, cette organisation utilise tous les moyens à sa disposition — les mosquées, les madrasas, Internet et les écoles. Nous constatons que certaines personnes deviennent des terroristes pour renforcer la perception qu'ils ont d'eux-mêmes — il s'agit pour elles d'une façon de s'exprimer. D'aucuns veulent pouvoir se considérer eux-mêmes comme des héros, et d'autres joignent les rangs d'une organisation terroriste parce qu'il leur semble qu'il s'agit de la bonne chose à faire.

On dit parfois que la pauvreté est la cause fondamentale du terrorisme. J'estime que, de façon générale, une personne se joint à une organisation terroriste pour des questions d'identité personnelle. Il s'agit d'un luxe pour quelqu'un dont tous les autres besoins ont été comblés.

Yes, they pick up on confused kids, they pick up on the dysfunctional, but they also pick up on functional, well-educated, well-off people whose other needs have been met, except for the need, again, to assume a heroic self-identity for themselves.

If you look at a group of 50 terrorists, there are 50 different reasons why they join.

Senator Marshall: That situation makes it more difficult, and makes it almost scary, because there is no way to put people into certain categories. It is almost like terrorism is all over the place.

When you talk about terrorism, terrorists must have different objectives, but is the overriding one the demise of the west? What is the overriding objective?

Mr. Thompson: After 25 years of I thinking about this question, I think the real overriding criterion for any terrorist is the need to convince themselves that they are heroic and important; that they are the agent of destiny. The ideology is something they then adopt that allows them to act things out. We still have radical left, radical right and others. Right now Islam is the power ideology. It is the one that seems to be the most powerful and it has these groups that want to change the world. It is literally true that that is what they want, and they are working to achieve it. Never mind if it is possible; they will give it a good try.

People who want to be important and want to see themselves as heroic figures will be attracted towards an ideology that allows them to try to achieve these ends.

Senator Marshall: That reason is basic, though, when you think about the impact of terrorism throughout the world. It is almost like it is a personal issue for people as opposed to something I would see as a bigger issue.

Mr. Thompson: At every level it is personal. No one has to become a terrorist. Everyone who becomes a terrorist at some level has chosen to become a terrorist.

The Chair: There may be other members of the panel who wish to comment on Senator Marshall's question.

Mr. Littlewood: We are entering this area where we have to recognize that there are different strategies behind terrorists and terrorist groups. Some terrorist activity can be only to maintain the status quo, and then there are the reactionary groups.

Oui, les organisations recrutent des enfants troublés, des personnes au comportement dysfonctionnel, mais elles recrutent également des personnes n'ayant aucun problème fonctionnel, des personnes scolarisées et aisées dont tous les besoins sont comblés, à l'exception, là encore, du besoin de se donner une image héroïque d'elles-mêmes.

Si vous interrogez un groupe de 50 terroristes et leur demandez pourquoi ils sont devenus ce qu'ils sont, on vous fournira 50 raisons différentes.

Le sénateur Marshall : Cette situation rend les choses encore plus difficiles, et fait presque peur, car il est impossible de ranger les personnes dans des catégories. On dirait presque que les terroristes sont partout.

Les terroristes poursuivent assurément divers objectifs, mais a-t-on raison de croire que celui qui prime est la destruction du monde occidental? S'agit-il de leur objectif primordial?

M. Thompson : Après 25 années passées à réfléchir sur cette question, j'en suis arrivé à la conclusion que, pour un terroriste, ce qui compte davantage que tout, c'est le besoin de se convaincre lui-même qu'il est un héros, qu'il est important et qu'il est l'envoyé du destin. L'idéologie est une chose qu'il adopte par la suite et qui lui permet de donner expression à ses désirs. Il existe toujours une gauche radicale, une droite radicale et d'autres tendances radicales. À l'heure actuelle, l'islam est l'idéologie du pouvoir, celle qui semble la plus puissante et qui est défendue par tous ces groupes qui veulent changer le monde. Il faut prendre cela au pied de la lettre : ce que veulent ces groupes, c'est changer le monde, et ils travaillent en vue de réaliser cet objectif. Que cet objectif soit réaliste ou non n'entre pas en ligne de compte — pour eux, l'important, c'est d'essayer.

Les gens qui veulent se sentir importants et se considérer eux-mêmes comme des héros seront attirés par une idéologie qui leur permet de tenter de réaliser ces objectifs.

Le sénateur Marshall : Toutefois, il s'agit là d'une explication un peu courte, lorsque l'on songe aux répercussions qu'a le terrorisme partout dans le monde. À vous entendre, on dirait presque que les gens s'engagent dans la voie du terrorisme pour des raisons personnelles, et non pas, comme je le crois, pour des raisons qui les dépassent.

M. Thompson : À tous les égards, des raisons personnelles entrent en ligne de compte. Personne n'a à devenir un terroriste. Quiconque est devenu un terroriste a choisi, à un moment ou un autre, de devenir un terroriste.

Le président : Il y a peut-être d'autres membres du comité qui souhaitent faire des observations à propos de la question posée par le sénateur Marshall.

M. Littlewood : Nous en arrivons à un point où nous devons reconnaître que les stratégies peuvent varier d'un terroriste ou d'une organisation terroriste à l'autre. Certaines activités terroristes visent le maintien du statu quo, alors que d'autres ont des visées réactionnaires.

From the Canadian perspective, our experience is generally that the reason is terrorists seeking a different policy or a change in policy. That goal can mean different things for different people within the same group, or for people who identify or are sympathetic to the group. For some individuals, perhaps withdrawal from Afghanistan would be sufficient. For others the goal is to no longer support the United States in its efforts. This is where we enter difficult territory: What is behind that individual and what is the tipping point? We do not have that blueprint and profile available to us.

We have to be honest when we live in a democracy and a multicultural country. There is nothing wrong with radical politics, even radical politics to change the system peacefully over a period of time and get rid of the system as it exists. That belief is a factor of life in the political spectrum of politics.

We have a problem when radical politics tips over into violence. That is when radical politics must be countered from a national security and safety perspective.

Mr. Thompson is correct. Each individual is different. We will have 50 different profiles for 50 different people. Even if we can identify ten similar factors, those factors are insufficient to make judgments about everyone else in that community or separate communities around them.

The Chair: There have been other terrorist groups in history. The Irish Republican Army, IRA, had a terrorist wing, which was addressed in some fashion. The Irgun was deemed to be a terrorist operation during the British mandate in Palestine prior to 1948. The African National Congress had an armed division that was deemed to be a terrorist operation, with which people had to come to terms to produce the new democratic South Africa. Terrorism has clearly changed. The nature of the terrorist's purpose has changed. Please reflect on that dynamic when you answer Senator Marshall's question.

Mr. Wark: I will try to provide answers. First, in response to Senator Marshall's question, many studies of this radicalization process focus not on radicalization as a problem, but how it tips over into terrorism and political violence. All these studies are being done elsewhere. None are being done in Canada — as far as I am aware — either by the government or in the expert community. Again, this situation raises the question of public education strategies.

The Chair: I want to ensure I understand what you said. To the best of your knowledge, no studies about present trends in radicalization are taking place in this country, sponsored either by the government or other interested organizations.

Au Canada, ce que nous savons du terrorisme, c'est que celui-ci vise généralement la mise en place d'une politique différente ou une modification de politique. Un tel objectif peut avoir une signification différente pour les divers membres d'un même groupe ou pour les personnes qui se reconnaissent dans le groupe ou ont des affinités avec lui. Pour certaines personnes, le retrait des troupes canadiennes de l'Afghanistan serait peut-être suffisant. Pour d'autres, le Canada doit cesser de soutenir les efforts des États-Unis. Ici, on commence à s'aventurer en terrain glissant : quelles sont les véritables motivations de telle ou telle personne, et à quel moment celle-ci risque-t-elle de basculer dans le terrorisme? Nous n'avons pas de modèle ou d'analyse à notre disposition pour répondre à ces questions.

Dans un pays démocratique et multiculturel, il faut être honnête. Nous n'avons rien contre les idées politiques radicales, même pas celles qui ont pour but de modifier pacifiquement le système sur une période plus ou moins longue et de se débarrasser du système actuel. De telles idées font partie du paysage politique.

Cependant, nous en avons contre les idées politiques radicales qui s'expriment par la violence. Ces idées doivent être combattues pour des raisons de sûreté et de sécurité nationales.

M. Thompson a raison. Chaque personne est différente. Si nous établissons le profil de 50 terroristes, nous obtiendrons 50 profils différents. Même si ces terroristes présentent des caractéristiques communes, celles-ci ne sont pas suffisantes pour nous permettre de porter un jugement à propos des autres membres de la communauté à laquelle ils appartiennent ou des membres des autres communautés qui les entourent.

Le président : L'histoire compte beaucoup d'autres organisations terroristes. L'IRA, l'Armée républicaine irlandaise, avait une aile terroriste, qui a été neutralisée dans une certaine mesure. En Palestine, avant 1948, à l'époque du protectorat britannique, l'Irgoun était considérée comme une organisation terroriste. Le Congrès national africain avait une aile armée considérée comme un groupe terroriste avec laquelle il a fallu composer pour créer la nouvelle Afrique du Sud démocratique. De toute évidence, le visage du terrorisme a changé. La nature des visées des terroristes ont changé. Je vous prie de réfléchir à cette dynamique au moment de répondre à la question du sénateur Marshall.

M. Wark : Je vais essayer de fournir des réponses. Tout d'abord, en réponse à la question du sénateur Marshall, de nombreuses études sur ce processus de radicalisation mettent l'accent non pas sur le phénomène en tant que problème, mais sur la manière dont la radicalisation donne lieu au terrorisme et à la violence politique. Toutes ces études se font ailleurs. Rien ne se fait au Canada — à ce que je sache — que ce soit par le gouvernement ou au sein de la communauté d'experts. Encore une fois, cette situation soulève la question des stratégies d'information du public.

Le président : Je veux m'assurer que j'ai bien compris ce que vous avez dit. À ce que vous sachiez, aucune étude sur les tendances actuelles en matière de radicalisation n'est en cours dans le pays, qu'il s'agisse d'études commandées par le gouvernement ou par toute autre organisation intéressée.

Mr. Wark: To the best of my knowledge, that is correct. The only study I am aware of that the Department of Public Safety engaged in was one in which they asked a U.K. organization to explore radicalization in Canada, which I thought was a strange proceeding.

We have many of these studies. I want to bring to the committee's attention a recent study produced by a highly respected terrorism expert, Brian Jenkins. It is a Rand Corporation occasional paper called, *Would-Be Warriors: Incidents of Jihadist Terrorist Radicalization in the United States Since September 11, 2001.* I will give the clerk of the committee a copy in case it is of interest.

In terms of how we can understand the agenda of individuals moving from radicalization to terrorism, we can understand by dividing the agenda into two different pursuits. First, a terrorist can pursue a revolutionary agenda focused on violent overthrow of a particular regime. In the context of jihadism, this agenda is often violent overthrow of what they regard as an apostate regime among one of many Middle East states. Second, terrorists can embrace a more pan-Islamic agenda in which they seek to use terrorism violence to effect broader change in the nature of the Muslim *umma.* This agenda often requires targeting not an apostate regime, but the West.

I think the agendas divide between one of those two pursuits. That division does not make it easier to identify the process or the psychology behind the process. However, it at least allows us to distinguish between different threats.

Senator Segal asked what is new about terrorism in a 20th century context. Terrorism is truly a globalized phenomenon. We have pioneering organizations like al Qaeda that have embraced a transnational terrorist agenda and ideology. Previously, we had terrorist groups dealing with local and regional issues for which they believed terrorism was the appropriate vehicle. This current global phenomenon pursues global objectives, at least in its pan-Islamic form. In its revolutionary form, perhaps it has more localized objectives. However, it can move back and forth between the revolutionary and pan-Islamic agendas.

In a Canadian context, we should be alarmed that we are not conducting our own studies of radicalization. These studies do not have to be purely academic. We have individuals who can explore this question in great depth. We have convicted homegrown terrorists behind bars — Mohammad Momin Khawaja, members of the Toronto 11 and others. It behooves the state, directly or indirectly, to try to understand through the use of experts how those individuals became who they are in a Canadian setting. We are not studying that issue.

Senator Smith: You referenced studies on what motivates terrorists. It is fair to say that while all suicide bombers may be terrorists, not all terrorists are suicide bombers. The leaders of a

M. Wark : C'est exact. Je ne suis au courant d'aucune étude à ce sujet. La seule étude dont je sois au courant, c'en est une que le ministère de la Sécurité publique a commandée à une organisation du Royaume-Uni pour explorer la radicalisation au Canada. Je trouvais que c'était une étrange manière de procéder.

Nous avons beaucoup de ces études. J'aimerais attirer l'attention du comité sur une étude récente réalisée par un expert du terrorisme très respecté, Brian Jenkins. Il s'agit d'un document hors série de la RAND Corporation intitulé *Would-Be Warriors : Incidents of Jihadist Terrorist Radicalization in the United States Since September 11, 2001.* J'en remettrai un exemplaire à la greffière du comité au cas où ça vous intéresserait.

En ce qui concerne notre compréhension des visées des personnes qui passent de la radicalisation au terrorisme, il faut diviser ces visées en deux catégories. Tout d'abord, un terroriste peut mener une lutte révolutionnaire visant le renversement violent d'un régime particulier. Dans le contexte du jihadisme, cet objectif est souvent le renversement violent de l'un des nombreux États du Moyen-Orient qu'il considère comme un régime apostat. Ensuite, les terroristes peuvent avoir des visées plus panislamiques dans lesquelles ils cherchent à utiliser le terrorisme pour provoquer un changement plus large de la nature de l'*umma* musulman. Pour atteindre cet objectif, ils doivent cibler non pas un régime apostat, mais l'Occident.

Je crois que les visées peuvent être divisées en ces deux catégories. Cette division ne rend pas le processus ou l'état psychologique lié à ce processus plus faciles à comprendre. Toutefois, elle nous permet au moins de distinguer différentes menaces.

Le sénateur Segal a demandé ce qui a changé dans le terrorisme depuis le XX^{e} siècle. Le terrorisme est véritablement un phénomène mondialisé. Il y a des organisations d'avant-garde comme Al-Qaïda qui ont adopté des visées et une idéologie terroristes transnationales. Auparavant, nous avions des groupes terroristes aux préoccupations locales et régionales qui croyaient que le terrorisme était le moyen le plus approprié de parvenir à leurs fins. Le phénomène mondial actuel, à tout le moins sous sa forme panislamique, est lié à des objectifs mondiaux. Sous sa forme révolutionnaire, les objectifs sont peut-être plus localisés. Cependant, il peut y avoir un va-et-vient entre les visées révolutionnaires et les visées panislamiques.

Dans un contexte canadien, nous devrions être alarmés de constater que nous ne réalisons pas nos propres études sur la radicalisation. Ces études ne doivent pas nécessairement être purement théoriques. Il y a des personnes qui peuvent explorer cette question en profondeur. Nous avons placé derrière les barreaux des terroristes qui étaient nés ici — Mohammad Momin Khawaja, les membres des 11 de Toronto et d'autres. Il incombe à l'État, directement ou indirectement, d'essayer de comprendre, à l'aide d'experts, comment ces personnes sont devenues qui elles sont dans un contexte canadien. Nous n'étudions pas cette question.

Le sénateur Smith : Vous avez parlé d'études sur les motivations des terroristes. Il est juste de dire que, si tous les kamikazes sont des terroristes, les terroristes ne sont pas tous des

group are almost never the suicide bombers. The suicide bombers seem to come from the ranks of the less educated, poorer and less informed.

Do any of these studies come to conclusions on whether suicide bombers, including those in Iraq, are motivated by the concept of instantly going to heaven and being a hero?

Mr. Wark: It is an interesting question.

Senator Smith: It is hard to ask the bombers after the fact.

Mr. Wark: The Israelis have incarcerated and interrogated some would-be suicide bombers. They may have learned lessons from this experience. There is a particular concern in the Middle East and Israel about female suicide bombers. Women are more difficult to detect in many circumstances.

In response to your question, suicide bombers are, by nature, foot soldiers rather than leaders. They are expendable elements of a terrorist regime and are prepared to be expendable elements of the regime. However, not all foot soldiers should be regarded in a derogatory fashion to suggest they are simply pawns in the broader game.

One example is the Lebanese doctor that the Lebanese security service believed was an informant working on their side and likely to lead them to the inner circles of al Qaeda. He was welcomed onto a Central Intelligence Agency station in eastern Afghanistan and blew up seven CIA officials along with himself.

This kind of character is different than we normally see in suicide bombing attempts. We do not have a profile of suicide bombers. We recoil from the idea that anyone is prepared to commit suicide acts of this kind.

We have experienced these acts in the past. Suicide bombing is not new. The Japanese deployed suicide bombing as a tactic in World War II; they called it kamikaze. We came to understand why and how they committed such acts in understanding the context of the Japanese militarized society that then existed. It is not beyond our capacity to understand suicide bombing as a tactic and strategy. It may be beyond our capacity to identify who may be willing to serve as a suicide bomber but we can understand the phenomenon, nevertheless.

Senator Furey: My first questions are for Mr. Thompson. With respect to counterterrorism, you said that success equals complacency equals vulnerability; that we are becoming too complacent. Who do you mean by "we" — individuals, organizations, governments, or all of the above?

kamikazes. Les dirigeants d'un groupe ne sacrifient presque jamais leur vie. Les kamikazes semblent venir des classes moins instruites, plus pauvres et moins renseignées.

Les conclusions de certaines de ces études expliquent-elles pourquoi les kamikazes qui commettent des attentats-suicides, y compris ceux en Irak, sont motivés par la notion d'un passage direct au paradis et par l'idée de devenir un héros?

M. Wark : C'est une question intéressante.

Le sénateur Smith : On ne peut poser la question à ces kamikazes après coup.

M. Wark : Les Israéliens ont incarcéré et interrogé certains kamikazes qui avaient raté leur coup. Ils ont peut-être tiré des leçons de leur expérience. Les femmes qui commettent des attentats-suicides sont une préoccupation importante au Moyen-Orient et en Israël. Dans de nombreux cas, les femmes sont plus difficiles à détecter.

En réponse à votre question, les kamikazes sont, par leur nature, des exécutants plutôt que des dirigeants. Ils sont des éléments sacrifiables d'un régime terroriste, et on les prépare à jouer ce rôle. Toutefois, on ne doit pas sous-estimer les exécutants et les considérer comme de simples pions au sein d'un jeu plus large.

Par exemple, on peut donner l'exemple du médecin libanais que le service de sécurité du Liban croyait être un informateur travaillant pour lui et capable de les mener aux cercles internes d'Al-Qaïda. On l'a accueilli dans une station de la CIA dans l'est de l'Afghanistan, et il a tué sept agents de la CIA en se faisant exploser.

Ce type de personnes se distingue de celles qui commettent normalement des attentats-suicides à la bombe. Nous n'avons pas de profil pour les kamikazes qui commettent ce genre d'attentats. L'idée qu'une personne soit prête à commettre un tel acte nous horrifie.

Nous avons vécu ce genre de choses par le passé. Les attentats-suicides à la bombe ne sont pas chose nouvelle. Les Japonais ont utilisé ce genre d'attentats dans leur tactique durant la Seconde Guerre mondiale; en fait, le mot kamikaze est un mot japonais. Nous avons fini par comprendre pourquoi et comment ils commettaient de tels actes à mesure que nous avons compris le contexte dans lequel évoluait la société militarisée japonaise. Nous pouvons réussir à comprendre les attentats-suicides dans le cadre d'une tactique et en tant que stratégie. Nous ne serons peut-être pas capables de comprendre ces personnes qui sont prêtes à perdre la vie dans un attentat-suicide, mais nous pouvons néanmoins comprendre le phénomène.

Le sénateur Furey : Mes premières questions s'adressent à M. Thompson. Au sujet du contre-terrorisme, vous avez dit que le succès mène à la complaisance, que la complaisance entraîne une vulnérabilité et que nous devenons beaucoup trop complaisants. Qui représente ce « nous » — les particuliers, les organisations, les gouvernements ou toutes ces réponses?

Mr. Thompson: I would say, Canadian society and, to a lesser extent, Canadian government. The people on the front lines of counterterrorism efforts are not complacent. They are often nervous because they are aware of the near misses and failures that do not come to the public's attention.

Senator Furey: Do you include organizations like the RCMP and CSIS in that comment?

Mr. Thompson: I cannot tell you what the commanders may say, but the officers I talk to are becoming nervous.

Senator Furey: You also stated that "There must be fast and efficient ways of sharing information between agencies and forces again." I presume you mean both domestically and on the foreign stage, but let us focus on the domestic stage.

Last week, a question about the sharing and the flow of information between CSIS, the Integrated Threat Assessment Centre, the RCMP and the Department of National Defence was put to Monik Beauregard, the Director of the Integrated Threat Assessment Centre. Do you agree with her response that the flow of information between those agencies is quite satisfactory?

Mr. Thompson: In a lot of respects, the flow between some agencies is quite satisfactory. In other cases, it has fallen off in the last few years. In the immediate aftermath of 9/11, we started to set up this nested task force system where we had counter-terror task forces at the federal, provincial, municipal and even site-specific level. For example, at Pearson International Airport in Toronto, we had a counter-terror and a counter-organized-crime force that had multiple agency involvement. Then Durham police, York police, Peel Police and Toronto Police Services had their task forces working out of their intelligence cells. From there, they could go to the provincial anti-terrorism section and the Ontario INSET team, all the way up to the federal government.

At that level, there was a lot of flow of information in the first five years after 9/11. Also, for example, the Toronto Police Service had liaison officers with their counterparts in Chicago and New York. There was a Toronto Police Service officer in New York City and the Chicago police departments, and the information flowed back and forth.

The officers are no longer there. The ability to pick up the phone and request information is nowhere near as rapid and responsive as it used to be. They now must go through channels, whereas they could have an answer in a couple of hours before. Now, a response may take three or four weeks.

There is an innately tribal nature to police. There is some reluctance amongst them. One police department, historically, might be reluctant to share its sources with a nearby police

M. Thompson : Je dirais la société canadienne et, dans une moindre mesure, le gouvernement canadien. Les personnes sur les premières lignes des efforts en matière de terrorisme ne sont pas complaisantes. Elles sont souvent nerveuses parce qu'elles sont au courant des attentats manqués de peu et des tentatives ratées dont le public n'est pas informé.

Le sénateur Furey : Cela s'applique-t-il à la GRC et au SCRS?

M. Thompson : Je ne peux pas parler au nom des commandants, mais les agents avez qui je parle commencent à être nerveux.

Le sénateur Furey : Vous avez également déclaré ceci : « Nous devons réinstaurer une méthode de partage de l'information rapide et efficace. » Je présume que vous parlez de la communication à l'échelle nationale et internationale, mais concentrons-nous sur la scène nationale.

La semaine dernière, on a posé une question à Monik Beauregard, directrice du Centre intégré d'évaluation des menaces. On s'interrogeait sur l'échange et le cheminement de renseignements entre le SCRS, le Centre intégré d'évaluation des menaces, la GRC et le ministère de la Défense nationale. Elle a répondu que l'échange de renseignements entre ces organismes est très satisfaisant. Êtes-vous d'accord avec elle?

M. Thompson : À de nombreux égards, la communication entre certains organismes est très satisfaisante. Dans d'autres cas, les communications se sont raréfiées au cours des dernières années. Tout de suite après le 11 septembre, nous avons commencé à mettre en place un système intégré de forces opérationnelles dans le cadre duquel nous avions des forces antiterroristes à l'échelle fédérale, provinciale et municipale, et même dans des lieux plus restreints. Par exemple, à l'aéroport international Pearson de Toronto, nous avions une force de lutte contre le terrorisme et le crime organisé qui comprenait des membres de divers organismes. Les services de police de Durham, de York, de Peel et de Toronto avaient des forces opérationnelles faisant partie de leurs cellules de renseignements. Elles pouvaient ainsi communiquer avec la section antiterroriste provinciale et la division ontarienne de l'EISN et même avec le gouvernement fédéral.

À ce niveau, beaucoup de renseignements étaient échangés dans les cinq années qui ont suivi le 11 septembre. Par exemple, le service de police de Toronto avait des agents de liaison qui communiquaient avec leurs homologues à Chicago et à New York. Il y avait un agent du service de police de Toronto aux services de police de New York et de Chicago, et l'information circulait de part et d'autre.

Ces agents ne sont plus là. Il n'est plus du tout aussi facile d'appeler quelqu'un et d'obtenir de l'information rapidement. Il faut maintenant passer par la filière habituelle. Une réponse que l'on pouvait obtenir en quelques heures à cette époque nous parvient maintenant trois ou quatre semaines plus tard.

La nature inhérente de la police est tribale. Dans ce milieu, on hésite à échanger ses renseignements. Traditionnellement, un service de police hésitera à communiquer ses sources à un service

department. The task force system was set up as a way of overcoming the tribal reluctance to deal with each other. For a while it worked, but it has been fading again.

There is a complaint about CSIS. At first, they were directly involved in the task force system and, again, they had a quick, open and rapid response with the officers assigned to a particular task force. That is nowhere as fast as it used to be. They now must go through channels and wait for delay. This is one of the problems. Going through channels cuts down on reaction time and more staff time must be spent on requests for information. Before, they could request the information informally.

Senator Furey: Before I ask another question of Dr. Littlewood, do the other witnesses want to comment on the flow of information between organizations?

Mr. Wark: Senator Furey, I come at the question from a slightly different perspective than my esteemed colleague, Mr. Thompson. First, I am not privy to any detailed information about the time-scale of information-sharing.

Channels might be necessary. That might be one lesson we learn from the Arar inquiry and the Iacobucci inquiry. If we share sensitive information, whether it is intelligence or other forms of information, with other jurisdictions, whether beyond our borders or with other levels of government or police forces, we have to be careful about the nature of that sharing to protect rights and privacy.

That is not an excuse to allow an overweening bureaucracy to clog the system and I am not sure — I have no evidence — that is the way the system is currently working. However, an appropriate level of concern and attention to the potential impacts of information-sharing is something I think we have learned in a post-9/11 world, and learned appropriately.

From my own limited sources on this issue, I do not see any evidence of any significant falling away of intelligence-sharing in practice or in theory. I think the idea and understanding has been reinforced; that intelligence-sharing across jurisdictions within Canada and with allies is important.

The real difficulties are elsewhere: intelligence-sharing with unfamiliar partners, such as new intelligence partners overseas; new jurisdictions we are not used to sharing intelligence with; and intelligence-sharing across that boundary between government and the private sector, which is becoming increasingly important for the protection of many dimensions of Canadian security.

de police à proximité. Le système des forces opérationnelles a été mis en place de manière à éliminer cette réticence tribale à collaborer. Cela a fonctionné pendant un certain temps, mais les services de police ont repris leurs vieilles habitudes.

Il y a une plainte concernant le SCRS. Au tout début, il participait directement au système des forces opérationnelles et, encore une fois, il communiquait rapidement et de manière ouverte avec les agents assignés à une force opérationnelle particulière. Ces communications ne sont plus du tout aussi rapides qu'elles l'étaient. Il faut maintenant passer par la filière habituelle et composer avec des retards. C'est l'un des problèmes. Les voies de communication empiètent sur le temps de réaction, et le personnel doit consacrer plus de temps aux demandes d'information. Auparavant, il pouvait demander de l'information officieusement.

Le sénateur Furey : Je voudrais poser une autre question à M. Littlewood, mais, auparavant, y a-t-il d'autres témoins qui voudraient commenter l'échange de renseignements entre les organisations?

M. Wark : Sénateur Furey, j'aborde la question d'un point de vue légèrement différent de celui de mon très estimé collègue, M. Thompson. Tout d'abord, je ne suis pas au courant des détails relatifs au temps nécessaire à la communication de renseignements.

La filière habituelle est peut-être nécessaire. C'est peut-être une leçon que nous avons tirée de l'enquête Arar et de l'enquête Iacobucci. Si nous communiquons de l'information de nature délicate, qu'il s'agisse de renseignements de sécurité ou de toute autre forme d'information et que ce soit avec d'autres organismes à l'extérieur de nos frontières ou avec d'autres ordres de gouvernement ou d'autres services de police, nous devons faire attention à la nature de ces échanges pour protéger les droits et la vie privée des personnes concernées.

Cela ne veut pas dire que nous devons permettre à une bureaucratie démesurée d'engorger le système, et je ne suis pas certain — j'en ai aucune preuve — que ce soit la manière dont le système fonctionne actuellement. Cependant, à la suite du 11 septembre, je crois que nous avons appris, de manière appropriée, que nous devons nous préoccuper des répercussions possibles de l'échange d'information et y porter attention.

Selon mes propres sources limitées sur la question, il n'y a pas de preuve à l'appui d'une dégradation importante de l'échange de renseignements, en pratique ou en théorie. Je crois que l'idée qu'on se fait de ces pratiques ainsi que notre compréhension ont été renforcées; l'échange de renseignements entre les organismes canadiens et avec nos alliés est important.

Les vraies difficultés résident ailleurs : l'échange de renseignements avec des partenaires que nous ne connaissons pas, comme de nouveaux partenaires étrangers dans le domaine du renseignement; des organismes avec qui nous n'avons pas l'habitude d'échanger des renseignements et entre le gouvernement et le secteur privé. Cela est de plus en plus important pour la protection de nombreuses dimensions de la sécurité canadienne.

Consider cyber-security practices. How will we ensure cyber security in Canada? It will not happen as a result of the federal government doing this or that. It will happen in partnership with the private sector. To ensure we tackle threats in appropriate ways, we have to be able to share information back and forth across that boundary.

This area is fundamentally new and I am not sure we are doing it well, though not because we are deliberately doing it poorly. It is simply new.

The question of sharing intelligence with foreign partners is an ongoing issue. It requires a great deal of political attention, as the Security Intelligence Review Committee suggested in its recent annual report. Its inspectors general have suggested, as well, that a great deal of political attention is required to ensure we have that intelligence-sharing relationship right.

The only troubling thing I have noted in that process is what seems to be an increasing willingness to allow significant decisions to be made at a lower level than I think they should be made, which is at the CSIS directors level, the senior officials level or at the cabinet level itself.

Senator Furey: Dr. Littlewood, you said the three main drivers of terrorism are revenge, renown and reaction. You have probably given a whole new meaning to the three Rs. How do you rank those drivers in terms of causation?

Mr. Littlewood: I should say first that is not my own work. I am drawing from another academic's work. Please do not take it as me offering a new interpretation of the three Rs.

We would be hard pressed before the fact of an act to say that this person or this group is looking for revenge; and this group is looking for renown or reaction. Perhaps it is only post event where we might be able to decipher the motivations behind the group.

That is not to say that we cannot try to delve deeper into mindsets of groups or individuals that are of concern to the community.

Where incidents involve family relationships where a cousin, a sibling or a father has been killed, imprisoned or maltreated, in their view, we can think that revenge is involved. If we have a disaffected individual who is looking to increase their esteem or their self-esteem, perhaps we are into renown territory. If a political thinker or strategist is behind things, we can determine there is a longer-term effort here, and we may think that we are into reaction territory.

Prenons comme exemple les pratiques en matière de cybersécurité. Comment allons-nous assurer la cybersécurité au Canada? Ce n'est pas une chose que le gouvernement fédéral peut garantir par des mesures. La cybersécurité dépendra de partenariats avec le secteur privé. Si nous voulons être certains de contrer les menaces de manière appropriée, nous devons pouvoir échanger des renseignements avec le secteur privé.

Il s'agit d'un domaine fondamentalement nouveau, et je ne sais pas si nous l'abordons de la manière qui convient même si je sais que nous ne faisons pas intentionnellement un mauvais travail. C'est tout simplement un nouveau domaine.

La question de l'échange de renseignements avec des partenaires étrangers est un problème continu qui exige une grande attention de la part de nos politiciens, comme l'a laissé entendre le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité dans son dernier rapport annuel. Ces inspecteurs généraux ont également indiqué que nos politiciens doivent davantage porter attention à nos relations en matière d'échange de renseignements afin de s'assurer qu'elles sont appropriées.

La seule chose troublante que j'ai remarquée relativement à ce processus, c'est qu'on semble hésiter de moins en moins à laisser des personnes d'un échelon inférieur prendre des décisions importantes. Selon moi, ces décisions doivent être prises par les directeurs du SCRS, par des hauts fonctionnaires ou par le Cabinet lui-même.

Le sénateur Furey : Monsieur Littlewood, vous avez dit que les trois facteurs de motivation du terrorisme sont la vengeance, la renommée et la réaction. Vous avez probablement redéfini les trois matières de base de l'école du terrorisme. Dans quel ordre d'importance classeriez-vous ces trois facteurs?

M. Littlewood : Tout d'abord, je dois dire que ces trois facteurs ne sont pas de moi. Je les ai tirés du travail d'un autre universitaire. Ne m'attribuez pas cette nouvelle interprétation des trois matières de base.

Il est difficile de dire, avant les faits, que telle personne ou que tel groupe cherche la vengeance et que tel autre groupe cherche à se faire une renommée ou à provoquer une réaction. Nous ne pouvons peut-être arriver à expliquer les motivations d'un groupe qu'après qu'il a commis un attentat.

Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas essayer de mieux comprendre les manières de penser des groupes ou des personnes qui sont une préoccupation pour la communauté.

Lorsqu'il y a eu des incidents dans la famille, qu'un cousin, un frère, une sœur ou un père a été tué, emprisonné ou maltraité, nous pouvons présumer que la vengeance joue un rôle pour la personne. S'il s'agit d'une personne malheureuse qui cherche à mériter l'estime des autres ou à renforcer son estime de soi, on peut supposer que la renommée entre en jeu. Si un théoricien ou un stratège politique est impliqué, nous pouvons déterminer qu'il s'agit d'un effort à long terme et que l'incident vise une réaction.

I personally come down to the view that, when we look at terrorism, we should always try to decipher what the political objectives are behind this act, while recognizing that the specific incident itself might be only part of an overall strategy.

I always start from the perspective of what the group intends the reaction to be. In a lot of the terrorism strategy literature, the group significantly is looking for an overreaction by the state or the community. That is how it will gain sympathy for its cause, because the assumption is that the overreaction focuses in on the specific community. That overreaction alienates the community, which gives greater voice and assistance to the group within that community that is perpetrating violent acts.

I caution against trying to work out which one of those three is more important, not least because they are only three generic identifying points that open up a discussion and do not explain itself the complexities of terrorism.

Senator Tkachuk: Earlier, you spoke with Senator Jaffer about public education. When you say "public education," what do you mean exactly? What two things do you think the public should be aware of that they are not aware of now?

Mr. Wark: My use of this term points to processes rather than the substance. The substance can be varied and might vary over time, depending on the national security environment.

By the need for greater public education than what currently exists, I refer to two things. One was mentioned by Mr. Littlewood, which is that the Canadian public deserves to receive some systemic form of ongoing reporting from the Canadian government — whether directly or through Parliament — that will provide it with updates on threat assessments. That reporting happens routinely in many other countries. In the United States, the U.K., the Netherlands and other countries, this process is routine because governments in those countries understand that an educated public will be attuned to threats, will support policies and will be of assistance in counterterrorism strategies.

As I said before, successive governments, whether Conservative or Liberal, have fallen down in their duty to pursue this education. We had the 2004 national security statement released. It was perhaps a useful experiment but it has been allowed to gather dust since that time.

There is no reason why the Canadian government should not inform Canadians directly, through Parliament or through both channels, regularly and in a substantive way — by substantive, I do not mean as a political statement about how the government is in control of these things and not to worry — about the reality of not only domestic threats to Canadian security, but threats in the global environment.

Personnellement, je suis d'avis que, en ce qui concerne le terrorisme, nous devons toujours essayer de cerner les objectifs politiques qui sous-tendent l'acte tout en reconnaissant que l'incident particulier est peut-être seulement l'un de plusieurs éléments d'une stratégie globale.

Je commence toujours par tenter de déterminer la réaction que vise le groupe. Dans un bon nombre des documents sur les stratégies terroristes, le groupe cherche à provoquer une réaction excessive de la part de l'État ou de la communauté. C'est comme ça qu'il s'assurera la solidarité du peuple parce que, à priori, la réaction excessive cible une communauté particulière. Cette réaction excessive cause l'aliénation de la communauté, ce qui donne de l'importance au groupe au sein de cette communauté qui a commis des actes violents et donne à la communauté envie de l'aider.

Je vous mets en garde contre le danger d'essayer de déterminer lequel de ces trois facteurs est le plus important. Il ne s'agit que de trois catégories génériques qui visent à ouvrir le dialogue et n'expliquent pas en elles-mêmes les complexités du terrorisme.

Le sénateur Tkachuk : Plus tôt, vous avez parlé de l'information du public avec le sénateur Jaffer. Que voulez-vous dire exactement par « information du public »? Quelles sont les deux choses que le public ne sait pas et au sujet desquelles il doit être informé?

M. Wark : J'ai utilisé ce terme pour parler de processus plutôt que du fond. Le fond peut être variable et peut évoluer au fil du temps, selon le contexte de sécurité nationale.

Lorsque je parle de la nécessité d'améliorer l'information du public, je fais allusion à deux choses. M. Littlewood a mentionné l'une de ces choses lorsqu'il a dit que la population canadienne mérite que le gouvernement du Canada lui communique des rapports réguliers sous une quelconque forme systémique — que ce soit directement ou par l'entremise du Parlement — afin qu'elle puisse être au courant des évaluations des menaces. Ce genre de rapports réguliers existe dans beaucoup d'autres pays. Aux États-Unis, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et dans d'autres pays, il s'agit d'un processus habituel parce que ces gouvernements comprennent qu'une population renseignée pourra reconnaître les menaces, appuiera les politiques et contribuera aux stratégies antiterroristes.

Comme je l'ai déjà dit, les gouvernements successifs, que ce soit les conservateurs ou les libéraux, ont failli à leur responsabilité de renseigner la population à cet égard. En 2004, il y a eu la déclaration sur la sécurité nationale. Il s'agissait peut-être d'une expérience utile, mais, depuis, elle dort sous la poussière.

Il n'y a aucune raison pour laquelle le gouvernement du Canada ne devrait pas renseigner les Canadiens directement, régulièrement et sur le fond, que ce soit par l'entremise du Parlement ou des deux voies de communication — je veux dire par là qu'une déclaration stratégique selon laquelle le gouvernement maîtrise la situation et la population ne doit pas s'inquiéter ne suffit pas. Les Canadiens doivent être informés des faits réels non seulement relatifs aux menaces internes à la sécurité canadienne, mais également concernant les menaces sur la scène internationale.

The second thing is that there needs to be a way in which a proper study of this subject to inform the young generation, the coming generation can be accomplished in institutions of post-secondary education. Perhaps you will look at me and say, that is the job of post-secondary institutions, but post-secondary institutions have their own problems in coming to grips with new issues. They have not done well in this field in Canada in a post-9/11 world. We need dedicated mechanisms and a government kick-start to ensure there will be a new generation of academics and knowledgeable students who can pursue these studies in the future.

The demand is there; the supply is not. It is one of the two key deficits I regard as being present in Canadian national security policy, which is that we have neither that public education initiative from the government nor do we have a take-up from the universities in this regard.

Mr. Thompson: I suppose one aspect of public education or one way of gauging it is when we come into informed opinion from the public — when we scan letters to the editor or if we are on a talk show and the calls are coming in. I find, generally, the involved and engaged public is often aware of issues.

It took this public a while but they came to understand who the Tamil Tigers were. It took a long time but they finally remembered that Air India was a Canadian problem, not an Indian problem. That must have taken about 15 years.

Again, that public is the public that is involved. I cannot say the general public knows much about terrorism, and there are attitudes that perpetuate themselves. I have a great deal of irritation that I still encounter the idea that all terrorists are insane. They are not. That idea is clearly not the case, but that opinion is still widespread among many members of the public. There is also the idea that terrorism is how poor or weak people fight back against the strong, which is another misnomer.

How do we redress this issue? I agree with Mr. Wark that the only real way is to mount a sustained campaign of education in the schools. In civics classes and everything else, run a section on terrorism and remind people about some of the fundamental verities of it.

Mr. Littlewood: I think understanding the terrorist threat, or the lack of understanding of it, broadly speaking, within Canadian society is an outcome of the fact that security discourse on all kinds of security issues within Canada — coming from the perspective of a U.K. national who moved here four years ago — is baffling to an outsider. Why are security issues not a prominent issue within discussions in the House of Commons and the Senate or within the broader society? Canada is a safe, stable, secure democracy.

Senator Tkachuk: It is because of our next door neighbour.

Ensuite, nous devons trouver un moyen de permettre aux jeunes d'étudier ce sujet de manière appropriée dans des établissements d'enseignement postsecondaire. Vous croyez peut-être qu'il s'agit d'une responsabilité qui incombe aux établissements d'enseignement postsecondaire eux-mêmes, mais ces établissements ont déjà de la difficulté à faire face aux nouveaux enjeux qui font surface. Ils n'ont pas fait grand-chose dans ce domaine au Canada après le 11 septembre. Nous avons besoin de mécanismes spécialement conçus et d'un coup de fouet du gouvernement pour garantir qu'il y aura une nouvelle génération d'universitaires et d'étudiants bien informés qui peuvent entreprendre des études dans ce domaine à l'avenir.

La demande existe; l'offre n'y est pas. Il s'agit de l'un des deux éléments clés que je considère comme une lacune dans la politique de sécurité nationale canadienne. Le gouvernement n'a pas pris d'initiatives pour renseigner la population, et les universités, elles non plus, n'ont rien fait à cet égard.

M. Thompson : Je suppose que nous pouvons évaluer l'un des aspects du niveau d'information du public grâce aux tribunes comme le courrier des lecteurs des journaux ou les émissions-débats dans lesquelles on répond aux appels téléphoniques du public. Je trouve que, généralement, le public bien renseigné est souvent au courant des enjeux.

Cela a pris un certain temps, mais ce public a fini par comprendre qui étaient les Tigres tamouls. Ça a pris un certain temps, mais il a finalement compris que l'attentat contre Air India était un problème canadien, et non un problème indien. Je pense que cela a pris environ 15 ans.

Encore une fois, c'est de ce public qu'il est question. Je ne peux pas dire que la population générale connaît beaucoup de choses sur le terrorisme, et il y a des attitudes qui se perpétuent. Je ressens beaucoup de frustration quand j'entends dire que tous les terroristes sont fous. Ils ne le sont pas. Il est évident que ce n'est pas le cas, mais cette opinion est toujours répandue parmi une grande partie de la population. Il y a également des gens qui croient que le terrorisme est le moyen employé par les pauvres ou les faibles pour se défendre contre les forts, ce qui est une autre idée fausse.

Comment devons-nous régler ce problème? Je suis du même avis que M. Wark. Nous devons organiser une campagne soutenue d'information dans les écoles. Dans les cours d'éducation civique et dans tous les autres cours, il faut intégrer une section sur le terrorisme et rappeler aux gens certaines des vérités fondamentales à son sujet.

M. Littlewood : Je crois que ce qui permet de comprendre la menace terroriste ou le manque de compréhension à son égard, en général, au sein de la société canadienne, c'est le discours sur toutes les questions de sécurité au sein du Canada, qui est déroutant pour un étranger comme moi qui est arrivé du Royaume-Uni il y a quatre ans. Pourquoi les questions de sécurité ne font-elles pas l'objet de plus de discussions à la Chambre des communes et au Sénat, ou dans l'ensemble de la société? Le Canada est une démocratie sûre, stable et sans risque.

Le sénateur Tkachuk : C'est à cause de nos voisins immédiats.

Mr. Littlewood: Perhaps that is so. To most Canadians, it may be someone else's problem. Perhaps one can justify that situation and accept it, but the reality of the security community, and that of lawmakers and policy-makers, is to recognize that is not just the case; there is a grey zone that needs to be considered. Awareness of the global picture and how it affects Canada is an important part of raising that awareness. These are small steppingstones; none of them is this magic bullet that will make the problem disappear for us.

Senator Tkachuk: To follow up, we used to enjoy the James Bond films because they always had some international conspiracy to destroy or to prevent from taking over the world.

The Chair: That was one of reasons.

Senator Tkachuk: Yes, it was. We were used to people going to war and reading about wars among states, but not about war with organizations. In this particular case, the organization is a terrorist organization and an international organization that leaves lots of clues around — as many clues as Hitler left with *Mein Kampf*. Anyone who read the book would have known what he was going to do, and it would have been no surprise. It was so unbelievable that no one believed what they were doing.

How do you go to war against an organization? If they had taken a submarine and destroyed the Port of Halifax, we would have been attacked by an organization that had names that we take credit for. How do we declare war on that organization and then how do we deploy our forces to fight that war?

Mr. Thompson: If we look at the jihad movement, sometimes they have people who are proxies for a government that is sometimes hostile. For example, the Iranian Revolutionary Guard Corps are proxies for Iran. There are regional militias; tribal organizations; autonomous individuals who pick up on the ideology off the Internet and decide to join it; and everything in between. Al Qaeda is only one component of a much larger movement. The only thing they have in common is the ideology and that is the thing we should try to fight; but Western democracies have a hard time fighting a specific ideology.

If we look back 30 years, the ideology that was causing us the most trouble — by comparison to the current problems, they were trivial — was the radical left, and look how well we have been fighting them. We have not tried nor has it been necessary.

The ideology behind the jihad movement is not from one single thread. We cannot begin to go after the movement without perhaps committing to actions or undertaking approaches that are alien to us, which we have carefully weeded out of our psychology — practices we have avoided for a long time.

M. Littlewood : C'est peut-être vrai. Pour la plupart des Canadiens, il s'agit du problème de quelqu'un d'autre. Cette situation est peut-être justifiable et acceptable, mais, pour les responsables de la sécurité, les organismes législatifs et les décisionnaires, il faut reconnaître que ce n'est tout simplement pas le cas; il y a une zone grise qu'il faut prendre en considération. Pour informer la population, il faut lui faire prendre connaissance de la situation mondiale et des répercussions qu'elle a sur le Canada. Il s'agit de petits pas; il n'y a pas de solution qui fera disparaître le problème pour nous.

Le sénateur Tkachuk : Dans cet ordre d'idées, nous aimions les films de James Bond parce qu'il y avait toujours une conspiration internationale visant la destruction ou la conquête de la planète.

Le président : C'était l'une des choses que nous aimions.

Le sénateur Tkachuk : Oui. Nous entendions souvent parler des gens qui partaient en guerre et nous faisions des lectures sur les guerres entre les États, mais nous ne savions rien des guerres menées contre des organisations. Dans ce cas précis, l'organisation est une organisation terroriste internationale qui laisse beaucoup d'indices — autant d'indices qu'en a laissé Hitler dans *Mein Kampf*. Quiconque avait lu le livre aurait dû savoir ce qu'il allait faire. Ce n'aurait pas dû être surprenant. C'était si incroyable que personne ne croyait ce qui se passait.

Comment mène-t-on une guerre contre une organisation? Si elle avait pris possession de l'un de nos sous-marins et détruit le port d'Halifax, nous aurions su à qui nous avions affaire. Comment déclarons-nous la guerre à cette organisation et comment déployons-nous nos forces pour mener cette guerre?

M. Thompson : Si nous prenons le cas du mouvement jihadiste, parfois, nous avons affaire à des personnes qui sont les mandataires d'un gouvernement hostile. Par exemple, les Gardiens de la révolution islamique en Iran représentent l'Iran. Il y a des milices régionales; des organisations tribales; des personnes autonomes qui prennent connaissance de l'idéologie par Internet et décident d'y adhérer; et tout ce que l'on peut imaginer. Al-Qaïda n'est que l'une des composantes d'un mouvement beaucoup plus large. La seule chose que tous ces groupes et toutes ces personnes ont en commun est leur idéologie, et c'est ça qu'il faut combattre; mais les démocraties occidentales ont de la difficulté à mener un combat contre une idéologie particulière.

Si nous revenons 30 ans en arrière, l'idéologie qui nous posait le plus gros problème — et par rapport à nos problèmes actuels, ce n'était rien —, c'était la gauche radicale, et vous voyez comment nous avons réussi à la combattre. Nous n'avons même pas essayé, et ce n'était pas nécessaire.

L'idéologie qui sous-tend le mouvement jihadiste ne suit pas un fil conducteur unique. Nous ne pouvons pas commencer à lutter contre le mouvement sans d'abord nous engager à prendre des mesures ou à adopter des approches qui nous sont étrangères, que nous avons consciencieusement éliminées de notre psychologie — il s'agit de pratiques que nous évitons depuis longtemps.

We do not discriminate based on religion anymore. We cannot. What do we do when we have this religiously based hostile ideology? We teach ourselves not to go after teachers, not to go after particular institutions and to let people practice things for themselves. However, here we have teachers, community groups and everyone else that propagate the ideology. How do we go after the ideology?

This is the problem with terrorism; it has always been a tails-I-win, heads-you-lose proposition. In this particular case, the stakes are higher. However, do we remain a democracy and fully tackle every aspect of the ideology or do we start thinking about those specific circumstances when we can go after the transmission points of the ideology?

How do we discriminate against the Wahhabi Da'wa and not against other aspects of Islam? I do not know how to begin. We need a wider debate on that issue. How do we go after the Khomeini's?

We talk about al Qaeda but the most dangerous group in the world is Hezbollah. It makes the most money, has the most arms and is the most disciplined. We hardly realize they are around because they remain so quiet, and the ideological agents behind the group are almost unheard of. The Jamaat-ud-Dawa practice almost openly. When was the last time you heard about the Khomeini preachers' organization? Is there one? There seems to be one because they are recruiting people and propagating the ideology, but we do not know how they are doing it.

Senator Jaffer: For clarification, Senator Smith asked you a question about the Toronto 18. I do not remember the name of the operation but the reason for the skepticism was that another 12 or 14 people were arrested. Most of those cases ended as immigration issues or people overstaying their visas. That case went nowhere. Do you remember the details of that case? People were unsure of what happened.

Mr. Wark: I remember the case but I cannot remember the code name for the operation. It was understood to be a botched investigation that was launched inappropriately by Citizenship and Immigration Canada. In the beginning, it was not a security case, and most of the charges had to be withdrawn because the situation had been overhyped. I believe it was called Project Thread and, although I cannot remember the precise chronology of events, it occurred at least a couple of years prior to the arrests in the original Toronto 18 case. Whether public memory was strong enough to link the two cases, I am not sure.

Senator Jaffer: For the community, it was strong enough. That is why some of us hoped that this one would not be like that operation, and be seen in a bad light.

I will ask about two things. You spoke about Somalia. We are looking at the present threats to our country. We have touched on the issue of Somalia. Can you give us more knowledge on the

Nous ne pratiquons plus de discrimination religieuse. Nous ne pouvons plus le faire. Que faisons-nous lorsque nous faisons face à une idéologie hostile fondée sur la religion? Nous avons appris à ne pas pourchasser les enseignants ni les institutions particulières et à laisser les gens pratiquer ce qu'ils veulent. Toutefois, maintenant, il y a des enseignants, des groupes communautaires et plein d'autres gens qui propagent l'idéologie en question. Comment combattons-nous l'idéologie?

C'est le problème que pose le terrorisme; il s'est toujours agi d'une situation de double contrainte. Dans ce cas particulier, il y a gros à perdre. Cependant, demeurons-nous une démocratie pour nous attaquer à chaque aspect de l'idéologie ou commençons-nous à penser aux circonstances particulières dans lesquelles nous pouvons combattre les points de transmission de l'idéologie?

Comment pratiquer la discrimination contre le Wahhabi Dawa et pas contre les autres aspects de l'islam? Je ne sais pas où commencer. Nous avons besoin d'un débat plus large sur la question. Comment lutter contre les Khomeini?

Nous parlons d'Al-Qaïda, mais le groupe le plus dangereux sur l'échelle planétaire est le Hezbollah. C'est lui qui fait le plus d'argent, qui a le plus d'armes et qui est le plus discipliné. Nous ne nous rendons presque pas compte de sa présence parce qu'il est discret et parce que les agents idéologiques qui soutiennent le groupe sont méconnus. Le Jamaat-ud-Dawa pratique presque ouvertement. Quand avez-vous entendu parler de l'organisation de prêcheurs de Khomeini pour la dernière fois? Y en a-t-il une? Il semblerait qu'il y en ait une parce qu'elle recrute des gens et propage l'idéologie, mais nous ne savons pas comment elle le fait.

Le sénateur Jaffer : Par souci de clarification, le sénateur Smith vous a posé une question sur les 18 de Toronto. Je ne me souviens plus du nom de l'opération, mais il y a eu du scepticisme parce que 12 ou 14 autres personnes ont été arrêtées. Au bout du compte, pour la plupart de ces personnes, il n'était question que de problèmes d'immigration ou de visas expirés. Cette affaire n'a mené nulle part. Vous souvenez-vous des détails? Les gens n'ont pas vraiment su ce qui était arrivé.

M. Wark : Je me souviens de l'affaire, mais j'ai oublié le nom de code de l'opération. On a convenu du fait qu'il s'agissait d'une enquête bâclée qui avait été lancée de manière inappropriée par Citoyenneté et Immigration Canada. Au début, il ne s'agissait pas d'une affaire de sécurité, et la plupart des accusations ont dû être retirées parce que la situation avait été exagérée. Je crois que c'est l'opération Project Thread, et, même si j'ai oublié l'ordre précis des événements, elle a été menée quelques années avant les arrestations effectuées dans l'affaire initiale des 18 de Toronto. Peut-être les deux affaires ont-elles été reliées dans le souvenir de la population. Je n'en sais rien.

Le sénateur Jaffer : Pour la communauté, ça avait pas mal d'importance. C'est la raison pour laquelle certains de nous ont espéré que cette opération ne serait pas mal vue comme l'autre.

Mes questions porteront sur deux choses. Vous avez parlé de la Somalie. Nous examinons les menaces actuelles pour notre pays. Nous avons abordé la question de la Somalie. Pourriez-vous nous

issue of what we should be aware of, in particular in terms of the threat within? I want to hear about the issue of Somalia.

Mr. Littlewood: I must be honest and say that I am not a Somali expert or a Somali terrorism expert. Perhaps of note here is that, in part, this group is an example of problems within a state being, or having been, exploited by external groups that are part of the violent threats. The state failure in Somalia is beginning to have a detrimental impact on other countries, such as Canada and the United States that have significant Somali populations. Over the last 18 months, we have seen a few cases of individuals who have gone to Somalia reputedly for training or involvement with radical Islamic groups. They return in most cases to the United States with a view to perpetrating terrorist acts for some kind of objective.

Given the existence of a Somali community in Canada, we have to be aware of that situation. Given the ability of Somali communities to travel within North America, we have to be aware of it not only from a national perspective but also from the perspective of keeping one eye on the requirements of dealing and allying with the United States. The specific details of the Somali case are beyond my expertise at this time.

Senator Jaffer: I struggle with whether we encourage homegrown terrorists by virtue of some foreign policies. I will ask the three of you to respond, including the question on Somalia.

Mr. Thompson: As you have probably noticed, I tend to argue that, as opposed to a political motive for terrorism, there is always an underlying emotional psychological motive.

Through Canada's experience with other people's wars, we have seen that terrorism is often an issue of identification. For example, a group of people who have left their homeland, often under troubled circumstances, have come to Canada to make new lives for themselves. The children and grandchildren miss the thing that defined the older generation and feel they need to make up for it. The problem is that they do not understand the homeland for the way it is, but they are willing to listen to another appeal. For example, the Fenian nationalists were the children of the Irish potato famine generation.

The children of Tamil Tigers do not understand the old realities of Sri Lanka and are far more militant than their parents. The parents came here in the early 1990s under grim circumstances, but the youngsters missed that experience. Some of them have a sense that part of their identity is missing and that there is unfinished business back in the homeland. Where that sense exists, there will always be someone willing to exploit it. People are recruited from Canada for the Somali militia, which was the antecedent to the current al Shabaab group.

renseigner davantage sur la question et sur les choses dont nous devons prendre connaissance, particulièrement en ce qui concerne la menace interne? J'aimerais entendre parler de la Somalie.

M. Littlewood : Je dois être honnête et vous dire que je ne suis pas un expert sur la Somalie et sur le terrorisme somalien. Ce qu'il est peut-être important de souligner, c'est que, en partie, le cas de la Somalie reflète les problèmes au sein d'un État qui est ou qui a été exploité par des groupes externes qui font partie des menaces violentes. La défaillance de l'État en Somalie commence à avoir des répercussions négatives sur d'autres pays qui ont une population somalienne importante, comme le Canada et les États-Unis. Au cours des 18 derniers mois, nous avons dû faire face, à quelques reprises, à des personnes qui étaient allées en Somalie, probablement pour être formées par des groupes islamiques extrémistes ou pour participer aux activités de tels groupes. Dans la plupart des cas, ils retournent aux États-Unis pour commettre des actes terroristes liés à un objectif quelconque.

Compte tenu de l'existence d'une communauté somalienne au Canada, nous devons être au courant de cette situation. Les communautés somaliennes sont capables de voyager en Amérique du Nord. Nous devons donc être conscients de la situation, non seulement d'un point de vue national, mais également pour le bénéfice de nos relations et de notre alliance avec les États-Unis. Je ne connais pas, pour le moment, les détails précis du cas de la Somalie.

Le sénateur Jaffer : J'ai de la difficulté à déterminer si nos politiques étrangères encouragent les terroristes nés ici. Je vous demanderais à tous les trois de répondre et de parler de la Somalie.

M. Thompson : Comme vous l'avez peut-être remarqué, j'ai tendance à maintenir, pour expliquer le terrorisme, l'importance de la motivation émotionnelle et psychologique sous-jacente toujours présente, par opposition à la motivation politique.

Le Canada a vu d'autres peuples mener des guerres, et nous avons appris que le terrorisme est souvent lié à l'identité. Par exemple, un groupe de gens qui ont quitté leur pays d'origine, souvent dans des circonstances troublantes, sont venus au Canada pour commencer une nouvelle vie. Les enfants et les petits-enfants n'ont pas les mêmes racines que la génération précédente et ils cherchent à combler ce vide. Le problème, c'est qu'ils ne voient pas le pays d'origine pour ce qu'il est, mais ils sont prêts à entendre une autre histoire. Par exemple, les nationalistes féniens étaient les enfants de la génération qui avaient vécu la famine de la pomme de terre, en Irlande.

Les enfants des Tigres tamouls ne comprennent pas ce qui a véritablement eu lieu au Sri Lanka et ils sont beaucoup plus militants que leurs parents. Les parents sont arrivés ici au début des années 1990 dans des circonstances malheureuses, mais les jeunes n'ont pas vécu cette expérience. Certains d'entre eux ont l'impression qu'il leur manque une partie de leur identité et qu'il reste des choses à régler dans leur pays d'origine. Là où ce sentiment existe, il y aura toujours quelqu'un qui est prêt à l'exploiter. On a recruté des gens du Canada pour la milice somalienne, qui a précédé le groupe Al-Shabab actuel.

The other side is that some Somali Canadians, including those who came over in the early 1990s, have been going back to act as a stabilizing element. Some of the fights between what passes for the Somali government and the al Qaeda proxy in Somalia have been between Canadians. I do not think of Canadians who have gone back to Somalia to stabilize the country as that much of a problem compared to those who gravitate toward the militants.

These are a couple of the dimensions to our problem with Somalia. Of course, with the Somalis, we have the classic ingredients for an increased likelihood of involvement in organized crime among the youngsters. In Alberta and in parts of the United States, we see more and more organized crime in those communities. We have seen this phenomenon in the past with groups from other countries, a phenomenon that adds another dimension to some of the unrest inside Somali communities. There is a high murder rate in Alberta among the Somalis, which relates to organized crime.

Mr. Wark: I have a quick comment on the Somali situation and the question of how it links to Canadian or western policy. The United States recently arrested two American citizens on allegations that they had been apprehended in the act of proceeding to Somalia to engage in terrorist activity. A couple of interesting pieces about this situation appeared in the *New York Times* today. It is interesting that these individuals and others are convinced that part of the reason they want to engage in the fight in Somalia is so they can come into conflict with American forces illegitimately in Somalia as occupiers, but there are no American or Canadian military forces in Somalia at this time.

The concern was expressed publicly by William Elliott, Commissioner of the RCMP, and by American authorities that the al Shabaab movement clearly contributes to current instability and insurgency in Somalia. Al Shabaab seems keen on generating a foreign fighter cadre from Western expatriate elements of that community, and is deliberately recruiting from the United States and Canada. The organization has constructed a means to do that through the Internet and through religious preaching, including messaging from a Khomeini cleric by the name of Anwar al-Awlaki, who encourages people to join the movement as a way of participating in a pan-Islamic goal of defeating Western engagement and interests in Somalia.

The concern is this contribution to instability in Somalia and the potential blowback of young Somalis who go over, fight, see the turbulence and bloodshed, gain paramilitary and military skills, return to Canada further radicalized and possibly use those skills in Canada or the U.S. That flow of events is of concern.

L'autre côté de la médaille, c'est que certains Canadiens d'origine somalienne, y compris certains de ceux qui sont arrivés au début des années 1990, retournent là-bas pour agir en tant qu'éléments stabilisants. Certains des combats que l'on croit opposer le gouvernement somalien et la cellule d'Al-Qaïda en Somalie opposaient en fait des Canadiens de positions divergentes. Selon moi, les Canadiens qui sont retournés en Somalie en vue de stabiliser le pays ne sont pas un problème important, contrairement à ceux qui gravitent autour des militants.

Notre problème avec la Somalie comporte diverses dimensions. Bien sûr, au sein de la communauté somalienne, il y a tous les ingrédients classiques qui favorisent la participation des jeunes au crime organisé. En Alberta et dans certaines parties des États-Unis, il y a de plus en plus de crime organisé au sein de ces communautés. Ce phénomène n'est pas nouveau, et, par le passé, il a touché des groupes venus d'autres pays, ce qui ajoute une autre dimension aux troubles au sein des communautés somaliennes. Le taux de meurtres est élevé parmi les Somaliens en Alberta, ce qui est lié au crime organisé.

M. Wark : J'aimerais rapidement faire un commentaire sur la situation de la Somalie et sur ses liens avec la politique canadienne ou occidentale. Les États-Unis ont récemment arrêté deux citoyens américains à la suite d'allégations selon lesquelles on les avait appréhendés tandis qu'ils se rendaient en Somalie pour commettre des actes terroristes. Aujourd'hui, dans le *New York Times*, il y avait quelques renseignements intéressants sur cette situation. Ce qui est intéressant, c'est que ces personnes et d'autres veulent participer aux combats en Somalie, en partie, parce qu'elles veulent combattre les forces américaines qui occupent illégitimement la Somalie, mais il n'y a pas de forces militaires américaines ni canadiennes en Somalie présentement.

Le commissaire de la GRC, William Elliott, de même que les autorités américaines, se disent préoccupés par le fait que le mouvement Al-Shabaab contribue clairement à l'instabilité et aux activités d'insurgés en Somalie. Le mouvement Al-Shabaab semble vouloir créer un groupe de combattants étrangers composé de membres de la communauté d'expatriés en Occident, et il effectue sciemment son recrutement aux États-Unis et au Canada. L'organisation a trouvé le moyen de faire cela en utilisant Internet et des sermons religieux, y compris des messages transmis par un ecclésiastique de Khomeini du nom d'Anwar al-Awlaki. Ce dernier encourage les gens à adhérer au mouvement de manière à contribuer à l'objectif panislamique qui consiste à faire obstacle à la présence et aux intérêts occidentaux en Somalie.

Ce qui est préoccupant, c'est cette contribution à l'instabilité en Somalie et le refoulement possible des jeunes Somaliens qui se rendent là-bas, combattent, sont témoins des turbulences et de l'effusion de sang, acquièrent des aptitudes paramilitaires et miliaires, reviennent au Canada encore plus radicalisés et peuvent utiliser ces aptitudes au Canada ou aux États-Unis. Cette suite d'événements est une préoccupation.

Senator Joyal: Mr. Wark, in your presentation you mentioned that there are still two long-standing problems. The first is that there is too much emphasis on intelligence collection and not enough on evaluation that leads to a strategic plan to answer back.

Can you be more specific? That is a broad judgment on the work of CSIS and the other Canadian agencies.

Mr. Wark: I will do my best. It is an interesting question and you have pinned me in ways that I may not be fully able to answer appropriately.

It is a traditional problem for all intelligence and policy communities that intelligence services tend to overspend on gathering information as opposed to the effort that needs to be put into evaluating the significance of that information and ensuring that there are systems to place it in front of decision-makers where decision-makers have an opportunity to reflect on it.

Canada shares a traditional problem that is present in many intelligence communities. We spend a great deal on intelligence collection and partly we are forced into that circumstance because increasingly we have to invest in high tech systems for intelligence collection, be it ways of tapping into the Internet, signals intelligence interception and surveillance or other forms of monitoring. These systems become increasingly complex and throw up increasing quantities of information.

The logical reflection on this system is that it does not matter how much information they collect if they do not have a capacity to understand what it is telling them. They are only generating more and more data without sufficient understanding.

I will explain how this issue comes home to roost in Canada, although I cannot be specific because much of this happens behind the screen of national security confidentiality. In the post 9/11 world, I think we woke up to the fact that we were insufficiently strong on the intelligence analysis side, and CSIS tried to ramp up its capabilities. Many other agencies suddenly found themselves in the intelligence analysis business, including Transport Canada, to name one. The Department of National Defence vastly increased its intelligence directorate resources to perform analysis, as did the Department of Foreign Affairs and International Trade and so on. Everyone was following the logic, if you like, that we need more and better. However, that process happened in an ad hoc fashion. We created a variety of sometimes-not-well-connected analytical units across the spectrum of government operations. As we created those units, we diluted the pool of real analytical talent, which takes a long time to grow and mature. We have not appreciated what we needed to do. We may have appreciated that we need better analysis, but our ad hoc response to that phenomenon has been insufficient.

Le sénateur Joyal : Monsieur Wark, dans votre exposé, vous avez mentionné qu'il y a deux problèmes déjà anciens. Le premier, c'est la trop grande importance accordée à la collecte de renseignements, et le peu d'évaluation qui pourrait mener à un plan stratégique d'intervention.

Pouvez-vous être plus précis? Il s'agit d'un jugement assez large sur le travail du SCRS et des autres organismes canadiens.

M. Wark : Je vais faire de mon mieux. C'est une question intéressante, et vous m'avez mis dans une position qui ne me permettra peut-être pas de répondre de manière appropriée.

Les organismes de renseignement et le milieu de l'orientation stratégique ont toujours eu ce problème. Les services de renseignement ont tendance à consacrer trop d'argent à la collecte de renseignements au lieu de déployer leurs efforts pour évaluer l'importance de cette information et garantir qu'il y a des systèmes en place pour la communiquer aux décisionnaires et leur donner l'occasion d'y réfléchir.

Ce problème ne touche pas seulement le Canada; il est présent dans de nombreux services de renseignement. Nous consacrons beaucoup de ressources à la collecte de renseignements et, en partie, nous sommes obligés de le faire parce que nous sommes tenus, de plus en plus, d'investir dans des systèmes de haute technologie pour la collecte de renseignements, qu'il s'agisse d'espionnage électronique sur Internet, de l'interception et de la surveillance de renseignements électromagnétiques ou d'autres formes de surveillance. Ces systèmes sont de plus en plus complexes et produisent des quantités de plus en plus importantes d'information.

Logiquement, peu importe la quantité d'information que l'on collecte, si l'on n'a pas la capacité de comprendre la signification de cette information, on génère de plus en plus de données sans les comprendre de manière adéquate.

J'expliquerai quelle forme prend ce problème au Canada, même si je ne peux pas fournir de détails puisqu'une grande partie de cette information est protégée par la confidentialité en matière de sécurité nationale. Depuis le 11 septembre, je crois que nous avons compris que nous ne sommes pas assez forts en analyse de renseignements, et le SCRS a essayé de renforcer ses capacités. De nombreux autres organismes se sont soudainement mis à faire de l'analyse de renseignements, dont Transports Canada, pour n'en nommer qu'un seul. Le ministère de la Défense a multiplié les ressources affectées à sa direction du renseignement pour l'analyse, tout comme l'ont fait le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et plusieurs autres. Tout le monde a adopté la logique selon laquelle il fallait des ressources plus nombreuses et plus efficaces, si l'on veut. Toutefois, ce processus s'est fait au coup par coup. Nous avons créé diverses unités analytiques pour couvrir le large éventail des activités du gouvernement, et ces unités n'étaient pas toujours en lien les unes avec les autres. À mesure que nous avons créé ces unités, nous avons dilué le bassin de véritables talents analytiques, dont le développement et la croissance avaient été longs. Nous n'avions pas compris ce qu'il fallait faire. Nous avions peut-être compris que de meilleures analyses étaient nécessaires, mais notre réaction ponctuelle à ce phénomène a été insuffisante.

The Integrated Threat Assessment Centre is an interesting phenomenon, but it is an experiment with many problems that we might want to discuss another day.

I will try to answer your question by saying that it is a traditional problem. We have begun to address it, but I do not think we have addressed it well. We have allowed too many analytical units of varying degrees of polity to grow up in the Canadian system without investing in a strong core central analytical unit of the kind that we need, a real fusion centre, which is what ITAC was meant to be. However, it does not have the capacity to fulfil that function.

Senator Joyal: You said that the policy-making decision process does not take into account the nature of the threat and integrate it into its decision-making capacity. Can you expand more on that point?

We raised that point with representatives of the RCMP, CSIS and DND last week. The answer we received was either a glass half full or half empty. In other words, it was not totally convincing that the system of government was organized such that in every department and at the centre, it was integrated enough to be effective.

Mr. Wark: Again, I am blindly trying to feel the beast, in a way, and this situation is again a product of national security confidentiality issues. Any outside observer will have difficulties providing an honest answer to your question, and any inside observer will also have honest difficulties providing an answer to your questions in an open forum.

My sense is that the difficulty we face is that it has not been the tradition of many departments of government to fully integrate intelligence material, analysis and products into decision-making. It has not been the tradition, especially, to integrate them at the senior level, the cabinet table. I think that goes to what people often say is the absence of an intelligence culture in Canada, whatever that means. It is incontrovertible that we do not have that intelligence culture, but why we do not have it is a complex issue. We are evolving slowly in that direction, but that evolution has been forced by the pace of post 9 11 events.

To be succinct and to give one indication of where we understand the problem but have not fully resolved it, we can ask ourselves who, at the senior-most level, pays attention to intelligence on a regular basis. In Canada, the Prime Minister still does not have a high-level regular intelligence product that fulfills the function of the joint intelligence committee in the U.K. The President of the United States has a daily intelligence briefing. We never had that or thought we needed it. I think we need it now, but we still do not have it.

Le Centre intégré d'évaluation des menaces est un phénomène intéressant, mais il s'agit d'une expérience qui pose de nombreux problèmes. Nous pourrons peut-être en discuter une autre fois.

Je vais essayer de répondre à votre question en disant qu'il s'agit d'un problème de longue date. Nous avons commencé à l'aborder, mais je ne pense pas que nous avons trouvé la solution. Nous avons permis la création, dans le système canadien, d'un trop grand nombre d'unités analytiques à divers degrés d'administration étatique sans investir dans une unité analytique centrale solide du type dont nous avons besoin, c'est-à-dire un véritable centre de fusion. C'est ce que le CIEM devait être. Cependant, il n'a pas la capacité de remplir cette fonction.

Le sénateur Joyal : Vous avez dit que le processus décisionnel d'élaboration des politiques ne tient pas compte de la nature de la menace et ne l'intègre pas dans sa capacité décisionnelle. Pouvez-vous nous donner plus de précisions à ce sujet?

Nous avons soulevé ce point devant les représentants de la GRC, du SCRS et du MDN la semaine dernière. Selon la réponse que nous avons reçue, le verre était soit à moitié plein soit à moitié vide. Autrement dit, on n'était pas entièrement convaincu que le système de gouvernement était organisé de manière à être suffisamment intégré pour être efficace dans chaque ministère de même qu'au centre.

M. Wark : Encore une fois, j'essaie aveuglément de me faire un aperçu du problème, d'une certaine manière, et, je le répète, les questions de confidentialité liées à la sécurité nationale sont un obstacle. Tout observateur extérieur aura de la difficulté à répondre honnêtement à votre question, tandis que tout observateur intérieur hésitera à le faire dans une tribune ouverte.

Selon moi, la difficulté à laquelle nous faisons face relève du fait qu'il n'est pas dans les habitudes d'un bon nombre de ministères du gouvernement d'intégrer pleinement les renseignements secrets, l'analyse et les produits de ces renseignements dans la prise de décisions. Traditionnellement, on n'intègre pas ces choses au niveau supérieur, c'est-à-dire au Cabinet. Je crois que cela reflète ce que les gens disent souvent être l'absence d'une culture du renseignement au Canada, quel que soit le sens qu'on veuille attribuer à cette affirmation. Il est incontestable que nous n'avons pas cette culture du renseignement, mais les raisons pour cela sont complexes. Nous évoluons lentement dans ce sens, mais cette évolution a été précipitée par les événements du 11 septembre.

Pour donner succinctement une indication de notre compréhension du problème et de notre incapacité de le régler entièrement, nous pouvons nous demander qui, parmi les plus hauts dirigeants, porte constamment attention aux renseignements de sécurité. Au Canada, le premier ministre n'a toujours pas de service régulier de renseignement de haut niveau pouvant ressembler au comité conjoint du renseignement au Royaume-Uni. Le président des États-Unis reçoit quotidiennement une séance d'information sur les renseignements de sécurité. Nous n'avons jamais eu cela ni cru que c'était nécessaire. Je pense que c'est nécessaire maintenant, mais ça n'existe toujours pas.

We created a top-level cabinet committee to look regularly at intelligence issues in relation to security, and the committee was chaired for a time by John Manley. We had a dedicated public safety committee. In recent years, post-2006, we watered down the cabinet committee so that it is now a cabinet committee on public safety and foreign affairs.

I suggest that the very fact that we think it is sufficient to have one cabinet committee looking at these two different, albeit related, and complex areas gives us an indication that we have not yet seized on the priority that this question of intelligence influencing policy-making on broad security issues has to acquire.

Senator Furey: Mr. Thompson, you referred to Mr. Fadden's accidental cabal comment. You referred to those who consciously contribute to that and those who subconsciously contribute to it. We know that Mr. Wark has made it known on a number of occasions that he disagrees with this accidental cabal issue.

Why do you embrace the concept? Is it because you think that members of the groups to which he referred, which are "single-issue NGOs, advocacy journalists and lawyers," overemphasize the individual-rights side of the security and rights equation, or are there other reasons?

Mr. Thompson: This goes back to my observation over the years that the thinking of most people in political matters is often unconscious. There are some people who are thought of as being from the progressive left and therefore disliking anything that seems to be conservative or reactionary. There are some people who do not like defence or policing at an instinctive level. There are some people who honestly believe that these matters are human rights abuses that have to be taken care of. Other people use human rights abuse as a cover for their own beliefs, perhaps at an unconscious level. As well, there are, again, the front organizations for the various Islamic groups that are working to disable our police and security apparatus where and when they can.

Senator Furey: Are you content to buy into the idea of an accidental cabal?

Mr. Thompson: Accidental cabal; again, I stated that I believe that deliberate cabals are few and far between.

Senator Furey: You made a distinction between those who contribute consciously and those who contribute unconsciously.

The Chair: Mr. Wark, I want to engage you with your notion that we lack a full, if I understood correctly, public annual report on the national security threat, such as exists in other democracies like our own.

If I weave together two or three of the comments you made, I conclude that because we do not have an intelligence culture, governments of different affiliations over the years have not been prone to move in this direction.

Nous avons créé un comité du Cabinet de niveau supérieur pour examiner régulièrement les questions de renseignement de sécurité, et John Manley en a été le président pendant un certain temps. Nous avons eu un comité de la sécurité publique. Au cours des dernières années, après 2006, nous avons élargi le mandat du comité du Cabinet, lequel se penche maintenant sur la sécurité publique et les affaires étrangères.

À mon avis, le fait que nous croyions qu'un seul comité du Cabinet est suffisant pour examiner ces deux domaines complexes et différents, quoique reliés, indique que nous n'avons pas encore saisi toute l'importance d'utiliser le renseignement de sécurité dans l'élaboration des politiques sur les questions de sécurité dans leur ensemble.

Le sénateur Furey : Monsieur Thompson, vous avez mentionné le commentaire de M. Fadden sur la cabale involontaire qui existe. Vous avez dit que certaines personnes contribuent consciemment à cette cabale tandis que d'autres y contribuent inconsciemment. Nous savons que M. Wark a nié l'existence de ce phénomène à plusieurs reprises.

Pourquoi croyez-vous à ce concept? Est-ce que c'est parce que vous croyez que les membres des groupes dont il a parlé, c'est-à-dire « les ONG à but unique, les journalistes qui défendent les présumés terroristes et les avocats », accordent trop d'importance aux droits individuels par rapport à la sécurité, ou avez-vous d'autres raisons?

M. Thompson : Au fil des ans, j'ai appris que les réflexions politiques de la plupart des gens sont souvent inconscientes. Il y a des gens qui sont considérés comme étant de la gauche progressiste et qui s'opposent donc à tout ce qui semble être conservateur ou réactionnaire. Il y a des gens qui, instinctivement, n'apprécient pas la défense ni les services de police. Il y a des gens qui croient sincèrement qu'il s'agit de violations des droits de la personne auxquelles on doit mettre fin. D'autres gens utilisent les violations des droits de la personne pour masquer leurs propres croyances, parfois inconsciemment. De plus, il y a, encore une fois les organisations de front des divers groupes islamiques qui travaillent en vue d'invalider nos services de police et notre appareil de sécurité chaque fois qu'elles en ont l'occasion.

Le sénateur Furey : Êtes-vous prêt à souscrire à l'idée d'une cabale involontaire?

M. Thompson : Une cabale involontaire; encore une fois, j'ai dit que je croyais que les cabales volontaires étaient très rares.

Le sénateur Furey : Vous avez fait une distinction entre ceux qui contribuent consciemment et ceux qui contribuent inconsciemment à ce phénomène.

Le président : Monsieur Wark, j'aimerais vous parler de votre position selon laquelle, si je vous ai bien compris, nous avons besoin d'un rapport public annuel sur les menaces à la sécurité nationale, comme il en existe dans d'autres démocraties comme la nôtre.

Si je me fie à deux ou trois des commentaires que vous avez faits, j'en conclus que, comme nous n'avons pas de culture du renseignement, les gouvernements formés par divers partis au fil des ans n'ont pas été enclins à adopter cette orientation.

Except for the Security Intelligence Review Committee, we also have no structured parliamentary oversight with respect to security activities, certainly not with respect to the Royal Canadian Mounted Police, and certainly not with respect to defence security. I expect that the distinguished officials who appeared before us last week, and did an excellent job, all had far higher security clearances than anyone sitting around the Senate side of this table, for good and substantial reason.

If there was that kind of report, I assume your belief would be that it would be debated at Parliament, there would be committee hearings and it would perform a function of public education.

What are the elements, by category, that you and your colleagues on the expert panel might wish to see included in that kind of report?

Mr. Wark: Thank you for the opportunity of trying to outline this report. This kind of report can find a model, for example, in either the U.S. national security strategy statements — substantive documents, the most recent iteration of which was released last week by the Obama administration — or maybe a little more pointedly in the annual threat assessments that the Director of National Intelligence in the United States is required to provide to Congress.

We see a combination of things in these kinds of documents, and the documents are replicated in other forms and other national jurisdictions, for example, the U.K. security strategy, and other statements in the Netherlands, France and so on. We see a substantive discussion of the nature of the international security environment and the kinds of threats that are present in the 21st century, and these threats, of course, are complex. They can range from threats posed by nation-states and non-state actors to threats posed by forces that are beyond human agency, such as ecological degradation and natural disasters. Some portrait of the international security environment and how it might impact on Canada's national security interests would be a key component of this document.

The other aspect would be to explain Canadian policy responses. How is the Canadian government at the federal level, where it has primary jurisdiction, marshalling its resources, spending taxpayers' dollars, to try to meet these threats in the present and in the future? One way that this kind of annual reporting can be of value is to make sure it is not simply a snapshot in time about a specific year but it looks back and ahead and discusses trends because trends themselves will be important parts of this kind of discussion. Whether it was done as a result of a direct documentary production by the government, perhaps from the National Security Adviser to Parliament, or generated in terms of a report prepared for a parliamentary committee, there are various things we could do here.

However, as you suggest, it points to the absence of any parliamentary committee of a kind that was once suggested we might create to deal with security and intelligence issues, and was

Mis à part le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, nous n'avons également pas de surveillance parlementaire structurée des activités de sécurité menées par la Gendarmerie royale du Canada ou par le ministère de la Défense et de la Sécurité. J'imagine que les distingués représentants qui ont comparu devant nous la semaine dernière et qui ont fait un excellent travail avaient des autorisations de sécurité beaucoup plus élevées que n'importe quel membre du comité sénatorial, et cela est justifié.

Si un rapport de ce genre existait, je présume que vous croyez qu'on en débattrait au Parlement, qu'on tiendrait des audiences à son sujet et qu'il permettrait de renseigner le public.

Quels sont les éléments, par catégorie, que vous et vos collègues ici présents aimeriez voir inclus dans ce type de rapport?

M. Wark : Merci de me donner l'occasion d'essayer de décrire ce rapport. Ce type de rapport pourrait se fonder, par exemple, sur le modèle des déclarations américaines sur les stratégies en matière de sécurité nationale — il s'agit de documents de fond, dont la plus récente version a été diffusée la semaine dernière par l'administration Obama — ou peut-être qu'il pourrait s'agir d'un document plus pointu comme les évaluations annuelles de la menace que le directeur du renseignement national aux États-Unis doit fournir au Congrès.

Nous voyons une combinaison de choses dans ces types de documents, lesquels prennent d'autres formes dans d'autres pays, par exemple, la stratégie de sécurité du Royaume-Uni, et d'autres déclarations aux Pays-Bas, en France et dans d'autres États. Ces documents rendent compte de la nature du contexte de la sécurité internationale et des types de menaces qui sont présentes au XXI^{e} siècle, lesquelles sont, bien sûr, complexes. Elles peuvent comprendre les menaces posées par des nations-États et des acteurs non étatiques, de même que des menaces posées par des forces qui ne dépendent pas des humains, comme la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles. Un portrait du contexte de la sécurité internationale et des répercussions qu'il peut avoir sur les intérêts canadiens dans le domaine serait une composante clé de ce document.

Les interventions stratégiques canadiennes y seraient également expliquées. Comment le gouvernement du Canada, à l'échelle fédérale, où il a la compétence principale, mobilise-t-il ses ressources et dépense-t-il l'argent des contribuables pour tenter de réagir à ces menaces actuelles et futures? Un tel rapport annuel sera d'autant plus utile si on s'assure qu'il ne s'agit pas tout simplement d'un aperçu ponctuel de la situation durant une année particulière. Il devra comprendre un regard sur le passé et des prévisions, et aborder les tendances parce que ces dernières sont une partie importante de ce type de communication. Il pourrait s'agir d'un document produit directement par le gouvernement, peut-être par le conseiller en matière de sécurité nationale au Parlement, ou d'un rapport préparé pour un comité parlementaire. Les possibilités sont nombreuses.

Cependant, comme vous l'avez dit, cela nous rappelle l'absence d'un comité parlementaire qui se pencherait sur les questions liées à la sécurité et au renseignement. Par le passé, on a suggéré la

the result of all-party consensus at one time. The bill died on the Order Paper in 2006, if I recall. The instruments we have allowed to substitute, for example, the public versions of the Security Intelligence Review Committee report and the inspector general's certificate, are redacted documents, and they are so heavily redacted that, from my perspective, reading them over many years, they are of little value as an educational tool.

I have two things in conclusion. We need that kind of annual reporting of the substantive kind from the government through Parliament. We need a dedicated parliamentary committee with some form of security clearance available to it that can expertly evaluate, critique and judge the nature of those reports and allow that document to be taken up by the media, the informed community and Canadians to digest as they will.

Mr. Thompson: The only distinction I will add is that I would plead that such a document be frank, forthright and clear. The old U.S. Patterns of Global Terrorism document that was issued for the general public, which means the media, used to be the defining document for media and public discussions of terrorism for many years. We could produce something like that document, especially if it talked about domestic issues.

The other point, of course, is that SIRC's public statements used to be masterpieces of brevity, which meant the release of the document was a nonstory: There is nothing to report; everything is fine; move on, citizen.

If we are to have a factual debate, we need the facts.

Mr. Littlewood: I agree with my colleagues. I suggest going for an annual report, perhaps by the National Security Adviser, however it is laid before Parliament or the cabinet, and that the document is public, which will allow us, over time — it is not an instant response — to require someone to look at the various trend lines that affect security, which, if nothing else, will at least give people like me or Professor Wark extra ammunition for people who are dazzled simply by the latest headline. If people can look at the trend line, then they will not want to look at the headlines. That is the key issue here. We are building a picture over time.

Senator Smith: What level of confidence do you have that this government will issue a frank, candid and forthright report such as you describe?

The Chair: Or any government, to be fair.

Senator Smith: Any government.

Mr. Thompson: Hope springs eternal.

création d'un tel comité, ce qui, à une certaine époque, avait recueilli le consensus de tous les partis. Le projet de loi est mort au Feuilleton en 2006, si je m'en souviens bien. Les outils que nous avons créés en tant que remplacement, par exemple, les versions publiques du rapport du Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité et le certificat de l'Inspecteur général, sont des documents si épurés que, du point de vue d'une personne qui les lit depuis de nombreuses années, ils ont peu de valeur en tant qu'outils informatifs.

Je vais donc mentionner avec deux choses, en conclusion. Nous avons besoin de ce genre de rapport annuel de fond de la part du gouvernement, par l'entremise du Parlement. Nous avons besoin d'un comité parlementaire bénéficiant d'une autorisation de sécurité lui permettant d'évaluer, de critiquer et de juger de manière éclairée la nature de ces rapports, et nous devons communiquer ce document aux médias, à la communauté renseignée et aux Canadiens afin qu'ils l'interprètent comme bon leur semble.

M. Thompson : La seule chose que j'aimerais ajouter, c'est que, dans ce document, on doit être franc, honnête et clair. L'ancien document américain sur les modèles de terrorisme global, qui était diffusé à la population générale, ce qui veut dire les médias, a été le document de référence pour les médias et les discussions publiques sur le terrorisme pendant de nombreuses années. Nous pourrions produire quelque chose de semblable, surtout pour aborder les questions d'ordre national.

L'autre chose que je voulais souligner, c'est que, bien sûr, les déclarations publiques du CSARS étaient de véritables modèles de concision, ce qui veut dire que leur publication était essentiellement inutile : il n'y a rien à signaler; tout va bien; citoyens, reprenez le cours normal de votre vie.

Si nous voulons un débat fondé sur des faits, il nous faut des faits.

M. Littlewood : Je suis d'accord avec mes collègues. Je suggérerais un rapport annuel, peut-être produit par le conseiller en matière de sécurité nationale, quelle que soit la manière que l'on décide de le communiquer au Parlement ou au Cabinet. Ce document serait public, ce qui nous permettrait, au fil du temps — ça ne serait pas quelque chose d'instantané — d'examiner les diverses tendances qui influent sur la sécurité. Ainsi, à tout le moins, des gens comme M. Wark et moi serons mieux outillés pour répondre aux gens qui se laissent impressionner par les titres des journaux du jour. Si les gens peuvent déceler des tendances, ils ne se préoccuperont pas des titres des journaux. C'est ça, la clé. Nous voulons donner un aperçu au fil du temps.

Le sénateur Smith : Dans quelle mesure êtes-vous confiant devoir le gouvernement au pouvoir publier un rapport empreint de franchise et d'honnêteté comme ce que vous avez décrit?

Le président : Ou, par souci d'impartialité, n'importe quel gouvernement.

Le sénateur Smith : N'importe quel gouvernement.

M. Thompson : L'espérance est un puits sans fond.

Senator Smith: That was a good answer.

Senator Joyal: On a point of information, chair, I want to share with the members of the committee and our witnesses that it was one of our first recommendations, a long time ago. The government came close to accepting the establishment of a permanent committee. There was an election and the Canadian voters decided otherwise. I think for you gentlemen and for us as senators, we have to come back to that recommendation, first and foremost.

The Chair: I cannot agree more with that proposition. With that, may I express the committee's thanks and the Senate's thanks to Professor Littlewood and Professor Wark. Mr. Thompson, you have been forthcoming and generous with your time. As an expert panel, you have assisted us immensely. We thank you very much and for the work you continue to do in this field.

(The committee adjourned.)

Le sénateur Smith : C'est une bonne réponse.

Le sénateur Joyal : À titre d'information, monsieur le président, j'aimerais aviser les membres du comité et nos témoins du fait que c'était l'une de nos premières recommandations, il y a longtemps. Le gouvernement a failli accepter l'établissement d'un comité permanent. Il y a eu des élections, et les électeurs canadiens en ont décidé autrement. Je crois que pour vous, messieurs, et pour nous en tant que sénateurs, nous devons revenir sur cette recommandation, d'abord et avant tout.

Le président : Je suis tout à fait d'accord sur cette proposition. Sur ce, je vous remercie, monsieur Littlewood et monsieur Wark, au nom du comité et au nom du Sénat. Monsieur Thompson, vous avez été ouvert et généreux de votre temps. En tant qu'experts, vous nous avez énormément aidés. Nous vous remercions beaucoup du travail que vous continuez de faire dans ce domaine.

(La séance est levée.)

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Poste-payé
Lettermail / Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Mackenzie Institute:

John Thompson, President.

As individuals:

Wesley Wark, Professor, Munk School of Global Affairs, University of Toronto;

Jez Littlewood, Director, Canadian Centre of Intelligence and Security Studies, Carleton University.

TÉMOINS

Mackenzie Institute :

John Thompson, président.

À titre personnel :

Wesley Wark, professeur, Munk School of Global Affai Université de Toronto;

Jez Littlewood, directeur, Canadian Centre of Intelligence a Security Studies, Université Carleton.

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

Government Publications

LIBRARY
University of Toronto

Third Session
Fortieth Parliament, 2010

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Special Senate Committee on

Anti-terrorism

Chair:
The Honourable HUGH SEGAL

Monday, June 14, 2010

Issue No. 3

Third meeting on:
The study on matters relating to anti-terrorism

WITNESSES:
(*See back cover*)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial spécial sur l'

Antiterrorisme

Président :
L'honorable HUGH SEGAL

Le lundi 14 juin 2010

Fascicule n° 3

Troisième réunion concernant :
L'étude sur les questions relatives à l'antiterrorisme

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

THE SPECIAL SENATE COMMITEE ON ANTI-TERRORISM

The Honourable Hugh Segal, *Chair*

The Honourable Serge Joyal, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Cowan (or Tardif)	Nolin
Furey	Patterson
Jaffer	Smith, P.C.
* LeBreton, P.C. (or Comeau)	Tkachuk
	Wallin

* Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Marshall (*June 14, 2010*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR L'ANTITERRORISME

Président : L'honorable Hugh Segal

Vice-président : L'honorable Serge Joyal, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

* Cowan (ou Tardif)	Nolin
Furey	Patterson
Jaffer	Smith, C.P.
* LeBreton, C.P. (ou Comeau)	Tkachuk
	Wallin

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénateur Marshall (*le 14 juin 2010*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, June 14, 2010
(4)

[*English*]

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met at 1 p.m. this day, in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Hugh Segal, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Furey, Jaffer, Joyal, P.C., Nolin, Patterson, Segal, Tkachuk and Wallin (8).

In attendance: Dominique Valiquet and Jennifer Bird, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 27, 2010, the committee continued its examination on matters relating to anti-terrorism. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

As an individual:

Dwight Hamilton, Author, *Terror Threat: International and Homegrown Terrorists and Their Threat to Canada.*

Northgate Group Corp.:

Michel Juneau-Katsuya, Chief Executive Officer.

As an individual:

Ronald Crelinsten, Senior Research Associate, Centre for Global Studies, University of Victoria.

The chair made an opening statement.

Mr. Hamilton, Mr. Juneau-Katsuya and Mr. Crelinsten each made a statement and answered questions.

At 3:31 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 14 juin 2010
(4)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 heures, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Hugh Segal (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Furey, Jaffer, Joyal, C.P., Nolin, Patterson, Segal, Tkachuk et Wallin (8).

Également présents : Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement : Dominique Valiquet et Jennifer Bird, analystes.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 mai 2010, le comité poursuit son étude sur les questions relatives à l'antiterrorisme. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Dwight Hamilton, auteur, *Terror Threat : International and Homegrown Terrorists and Their Threat to Canada.*

Northgate Group Corp. :

Michel Juneau-Katsuya, président-directeur général.

À titre personnel :

Ronald Crelinsten, associé de recherche principal, Centre for Global Studies, Université de Victoria.

Le président fait une déclaration d'ouverture.

MM. Hamilton, Juneau-Katsuya et Crelinsten font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 15 h 31, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Barbara Reynolds

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 14, 2010

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met this day at 1 p.m. to examine matters relating to anti-terrorism.

Senator Hugh Segal (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, welcome to the fourth meeting of the Special Senate Committee on Anti-terrorism during the Third Session of the Fortieth Parliament. We are continuing our hearings into the dynamics of terrorism, how they have changed, and how our security forces are able to address those changing dynamics. We are fortunate to have three expert witnesses today to help us with our examination of these matters. They have agreed to travel long distances, in some cases, and have provided written statements. Following opening statements of 10 minutes each, I will open the floor to questions by senators.

Our first witness, Mr. Dwight Hamilton, author and former member of the Canadian military intelligence, has written extensively on terrorist related issues. He is the principal author and editor of *Inside Canadian Intelligence*, which exposes the new realities of espionage and international terrorism; and a co-author with Kostas Rimsa of *Terror Threat: International and Homegrown Terrorists and Their Threat to Canada*.

He will be followed by Mr. Michel Juneau-Katsuya, who is a former senior officer of the Royal Canadian Mounted Police and the Canadian Security Intelligence Service. He has been involved as a criminal investigator, intelligence officer and strategic analyst. He was in charge of contingency and emergency planning for CSIS and his knowledge of Asia earned him Directorship of the Strategic Analysis Unit for Asia-Pacific. He is now with the Northgate Group Corp. and offers advice and counsel to both the public and private sectors.

He will be followed by Professor Ronald Crelinsten, who has a PhD in criminology from l'université de Montréal. He is a founding member of the editorial board of *Terrorism and Political Violence*, the leading academic journal in terrorism studies. He is on the international advisory board of the *International Journal of Conflict and Violence*. He was a professor of criminology at the University of Ottawa from 1982 to 2004, and principal researcher on a research project on gross human rights violations at Leiden University in the Netherlands, and is a senior research member of the Centre for Global Studies at the University of Victoria. We are fortunate that you have made time in your busy careers to help us through some of these issues. Mr. Hamilton, please proceed.

Dwight Hamilton, Author, *Terror Threat: International and Homegrown Terrorists and Their Threat to Canada*, as an individual: These remarks are intended to provide insight for the subcommittee into the evolving nature of terrorism in Canada,

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 14 juin 2010

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 heures, pour examiner des questions relatives à l'antiterrorisme.

Le sénateur Hugh Segal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, bienvenue à la quatrième séance du Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme pour la troisième session de la 40e législature. Nous poursuivons nos audiences sur les dynamiques du terrorisme, leurs transformations, et la façon dont nos forces de sécurité peuvent faire face à ces dynamiques en transformation. Nous avons la chance de recevoir trois experts aujourd'hui pour nous aider à étudier ces enjeux. Certains se sont déplacés sur une longue distance et ils ont fourni des déclarations écrites. Je permettrai aux sénateurs de poser des questions après les déclarations préliminaires de 10 minutes chacune.

Notre premier témoin, M. Dwight Hamilton, auteur et ancien membre du renseignement militaire de la Défense nationale, a beaucoup écrit sur les questions liées au terrorisme. Il est l'auteur principal et le rédacteur de *Inside Canadian Intelligence*, qui expose les nouvelles réalités de l'espionnage et du terrorisme international; et il est le coauteur, avec Kostas Rimsa, de *Terror Threat : International and Homegrown Terrorists and Their Threat to Canada*.

Il sera suivi de M. Michel Juneau-Katsuya, un ancien haut gradé de la Gendarmerie royale du Canada et du Service canadien du renseignement de sécurité. Il a exercé les fonctions d'enquêteur, d'agent du renseignement et d'analyste stratégique. Il était responsable des plans d'urgence pour le SCRS et sa connaissance de l'Asie lui a valu le poste de directeur de l'Unité de l'analyse stratégique pour l'Asie du Pacifique. Il est maintenant chez Northgate Group Corp et conseille des clients des secteurs publics et privés.

Il sera suivi du professeur Ronald Crelinsten, qui détient un doctorat en criminologie de l'Université de Montréal. Il est un des membres fondateurs du comité de rédaction de *Terrorism and Political Violence*, la plus importante revue spécialisée consacrée à l'étude du terrorisme. Il siège au Conseil consultatif international du *International Journal of Conflict and Violence*. Il a été professeur de criminologie à l'Université d'Ottawa de 1982 à 2004, et est chargé de recherche principal pour un projet de recherche sur les violations flagrantes des droits de la personne à l'Université Leiden au Pays-Bas, et il est chercheur principal du Centre for Global Studies de l'Université de Victoria. Nous sommes chanceux que vous ayez trouvé le temps dans vos horaires chargés de nous aider avec certaines de ces questions. Monsieur Hamilton, veuillez débuter.

Dwight Hamilton, auteur, *Terror Threat : International and Homegrown Terrorists and Their Threat to Canada*, à titre personnel : Ces observations ont pour but de donner au sous-comité un aperçu de la nature en évolution du terrorisme au

the activities of the security services managing this threat and suggestions on how various stakeholders might improve the effectiveness of a broad-based counterterrorism agenda in Canada.

Due to space and time considerations, I will not cover the activities of the Liberation Tigers of Tamil Eelam, the Babbar Khalsa International, or Canada's involvement in the Afghanistan theatre of military operations.

The primary security threat facing Canada in 2010 is the continuing dilemma of Islamic jihadist homegrown terrorists. The chance of physical harm to Canadian citizens and property is highest from this group. With respect to the organization of individuals who are drawn to this activity, the basic concept of cell structures, support networks and affinity groups, as discussed in detail in chapter 10 of my book written with Kostas Rimsa, still holds. Despite their name, homegrown cells nearly always have links that cross international borders. With Islamic jihaddism possessing a transglobal appeal unlike anything seen since the days of the Comintern, this is a key issue as seen by the case of the Toronto 18. Not only can senior operational advice and leadership come from abroad, but also we see young Canadians from even moderate families venture to overseas conflict zones for a primer in jihad. Upon their return, they could bring invaluable experience to any homegrown operation.

Homegrown cells have become increasingly important to the al Qaeda leadership due to the changing circumstances of the post-9/11 environment. On the international stage, many senior and middle level al Qaeda commanders have been and are being killed and captured by security forces. Most recently, there were the internal and external operations chiefs in December 2009 and the group's number three man Mustfa al-Yazid earlier this month. This has created pressure to gain success via methods that do not necessarily trump the kill count of the 9/11 operation and that do not have the risk associated with their highly trained operatives crossing borders. One leader has stated that many small strikes, including failures, may have the same desired result in keeping up the momentum of the message. Keep in mind that while only three homegrown terrorist attacks have caused mass casualties — Madrid, London and Fort Hood — there have been over 200 foiled plots around the world since 2001.

Much time has been spent by opinion leaders attempting to ascertain a single root cause that is evident from al Qaeda belief systems that would explain the motivation for jihadist actions. Such simplicity is a fallacy. In chapter 6 of the book, there is a sliding scale of beliefs from conservative to extreme and an overview of broad jihadist motivations can be found in the section entitled "Basic Facilitators." The evolving global situation

Canada, des activités des services de sécurité gérant cette menace, ainsi que des suggestions sur la façon dont divers intervenants pourraient accroître l'efficacité d'un programme de lutte contre le terrorisme au Canada de portée générale.

En raison de facteurs spatiaux et temporels, je n'aborderai pas les activités des Tigres libérateurs de l'Eelan Tamoul, de Babbar Khalsa International, ni l'implication du Canada sur le théâtre des opérations militaires en Afghanistan.

La principale menace en matière de sécurité qui se pose au Canada en 2010 est le dilemme concernant les terroristes jihadistes islamiques d'origine intérieure. Le risque de préjudices physiques et matériels pour les citoyens qui provient de ce groupe est le plus élevé. En ce qui a trait à l'organisation des individus qui sont attirés vers cette activité, le concept de base de structure cellulaire de réseaux de soutien et de groupes d'affinités, qui est analysé en détail au chapitre 10 de l'ouvrage que j'ai rédigé avec Kostas Rimsa, reste pertinent. En dépit de leur nom, les cellules d'origine intérieure ont presque toujours des liens qui s'étendent au-delà des frontières internationales. Compte tenu du fait que le jihaddisme islamique possède un attrait trans-mondial tel qu'on n'en a jamais vu depuis l'époque du Komintern, il s'agit d'une question clé, comme en fait foi l'affaire de la bande des 18 terroristes de Toronto. Non seulement un leadership et des conseils opérationnels de niveau supérieur peuvent-ils provenir de l'étranger, mais nous voyons maintenant de jeunes Canadiens, même issus de familles modérées, s'aventurer dans des zones de conflit à l'étranger pour s'initier au jihad. À leur retour, ils pourraient apporter une expérience précieuse à toute opération d'origine intérieure.

Les cellules d'origine intérieure ont pris de plus en plus d'importance pour le leadership d'Al-Qaïda en raison des circonstances changeantes de la conjoncture suite au 11 septembre 2001. Sur la scène internationale, de nombreux commandants d'Al-Qaïda de niveaux supérieur et intermédiaire ont été tués ou capturés par les forces de sécurité. Tout récemment, il s'agissait des chefs des opérations intérieures et extérieures, en décembre 2009, et du numéro trois du groupe, Mustfa al-Yazid, au début du mois. Cela a donné lieu à l'exercice de pression pour qu'on parvienne à la réussite voulue au moyen de méthodes qui n'éclipsent pas nécessairement le compte de tueries d'une opération du genre de celle du 11 septembre 2001, et ne présentent pas les risques associés au fait que des militants hautement entraînés traversent les frontières. L'un des leaders a affirmé que de nombreuses petites frappes, y compris les échecs, peuvent avoir le même résultat souhaité pour ce qui est de maintenir la force du message. Gardez à l'esprit que, bien que seulement trois attaques terroristes d'origine intérieure aient entraîné des pertes massives — Madrid, Londres et Fort Hood — plus de 200 complots ont été déjoués dans le monde depuis 2001.

Les leaders d'opinion ont passé beaucoup de temps à tenter de déterminer une cause profonde unique manifeste parmi les systèmes de croyances d'Al-Qaïda qui expliquerait la motivation sous-jacente aux actions jihadistes. Une telle simplicité est une fausseté. Une échelle de croyances mobile allant de conservateur à extrême est présentée au chapitre 6 de mon livre et un aperçu des motivations jihadistes générales se trouve dans la partie intitulée

virtually guarantees jihadists no shortage of ammunition to support their world view. There seems to be nothing on the immediate horizon that would cause them to turn their swords into ploughshares.

With the firebombing this May of an Ottawa bank and the vandalism of Toronto-area banking machines as a result of the upcoming G8 and G20 summits, the question arises whether these acts might be the precursor of something more serious than the socio-political activism and property damage. A group referring to itself as the FFFC claims responsibility for the Ottawa attack.

This event sequence reflects the example of the early days of Direct Action, which was a leftist anarchist group of terrorists active in Canada during the 1980s. Two points are relevant to today's situation. First, Direct Action's attacks became larger and more sophisticated with time. Second, not one person from the direct support arm of about 40 operatives from cells in Vancouver, Winnipeg, Toronto and Montreal was ever charged.

Over two decades have passed since then, but the appeal of multi-cause and anti-establishment adventure has not vanished. It can only be predicted to increase, given the uncertain economic position the Western world now finds itself in. Today, in a society that many of various political stripes feel has lost its vision, we see increasing numbers of technically sophisticated, underemployed youth looking for someone to set an example. Jihadists are not the only ones looking for a mission. There are many to choose from. As recently as two weeks ago, a veteran activist from Victoria, who had been trained as a human shield and who had previously undertaken similar missions in hostile environments, was reported missing from the Gaza-bound ship *Challenger II* after it was stormed by Israeli commandos. The press report included a quote from the friend of the human shield: "It is what he does; it is what he believes in." This source was a former convicted Direct Action cell leader who had served seven years in a Canadian prison for the group's activities.

Regarding the readiness and capabilities of security forces to deal with the current emerging threats due to the situation described above, it is my assessment that the Kenny reports coupled with ongoing monitoring by the Auditor General have been excellent in pointing out the shortcomings in the nation's defences. However, if these recommendations are not followed through by government and simply gather dust on the shelf, Canada could be in for an unpleasant surprise someday soon, given the likelihood that groups will employ complex terrorism tactics aided by increasingly sophisticated weapons technology. It is certain that homegrown groups will improve their effectiveness with time. Numerous small strikes can add up to something significant if conducted simultaneously. Remember what 15 mailbox bombs planted around Westmount in 1963 led to.

« Basic Facilitators ». La situation mondiale en évolution garantit pratiquement aux jihadistes de ne pas manquer de munitions pour concrétiser leur vision du monde. Il ne semble rien y avoir à l'horizon immédiat qui les inciterait à échanger leurs épées pour des charrues.

Compte tenu de l'attaque à la bombe incendiaire d'une banque d'Ottawa en mai et du vandalisme des machines bancaires de la région de Toronto liés aux sommets du G8 et du G20, on peut se demander si ces actes peuvent être des précurseurs de quelque chose de plus sérieux que l'activisme sociopolitique et le dommage matériel. Un groupe qui s'identifie lui-même en tant que FFFC a revendiqué la responsabilité de l'attaque survenue à Ottawa.

Cette série d'événements rappelle les premiers jours d'Action directe, un groupe de terroristes gauchiste et anarchiste qui était actif au Canada au cours des années 1980. Deux aspects sont pertinents quant à la situation d'aujourd'hui. Premièrement, les attaques d'Action directe ont pris de l'expansion et sont devenues plus sophistiquées avec le temps. Deuxièmement, aucun individu provenant de la branche de soutien direct comptant environ 40 militants issus de cellules de Vancouver, Winnipeg, Toronto et Montréal n'a jamais été accusé.

Plus de deux décennies se sont écoulées depuis, mais l'attrait de l'aventure à causes multiples et contestataire n'a pas disparu. On ne peut s'attendre qu'à ce qu'il s'accroisse, compte tenu de la position économique incertaine dans laquelle le monde occidental se trouve actuellement. Aujourd'hui, dans une société qui, de l'avis des partisans de nombreuses convictions politiques, a perdu sa vision, on voit des nombres croissants de jeunes chômeurs très perfectionnés sur le plan technique chercher quelqu'un pour donner l'exemple. Les jihadistes ne sont pas les seuls à chercher une mission. Il y a de nombreuses missions parmi lesquelles choisir. Il y a à peine deux semaines, un activiste chevronné de Victoria, qui avait été entraîné en tant que bouclier humain et qui avait entrepris antérieurement des missions similaires dans des environnements hostiles, a été déclaré disparu du navire *Challenger II* à destination de Gaza, après que ce dernier ait été pris d'assaut par les commandos israéliens. Le reportage de presse comportait une citation d'un ami du bouclier humain : « C'est ce qu'il fait; c'est ce à quoi il croit. » Cette source était un ancien chef de cellule d'Action directe qui avait purgé une peine d'emprisonnement de sept ans au Canada en raison des activités du groupe.

Pour ce qui est de l'état de préparation et des capacités des forces de sécurité qui sont nécessaires pour composer avec les menaces actuelles et nouvelles attribuables à la situation décrite ci-dessus, je crois les rapports Kenny, combinés à la surveillance continue de la vérificatrice générale, ont eu l'excellent résultat de faire ressortir les lacunes de la défense du pays. Toutefois, si les recommandations en question ne sont pas mises en œuvre par le gouvernement et ne font que recueillir la poussière sur les tablettes, le Canada pourrait s'exposer à une surprise très désagréable sous peu, compte tenu de la probabilité que des groupes utilisent des tactiques terroristes complexes, aidés par une technologie des armes de plus en plus évoluée. Il est certain que les groupes d'origine intérieure amélioreront leur efficacité avec le temps. De nombreuses petites frappes pourront avoir une

In my opinion, the most important positive change in the national security landscape since 9/11 has been the development of a task force approach to intelligence and law enforcement by our various agencies.

Institutional siloing has always been the Achilles heel of Western security services, and the Americans are still dealing with their classic divisions in the uproar over the Detroit bomber earlier this year. We should strengthen inter-agency bonds and ideally strive for a seamless approach.

Further strengths include attempting to forge a community-based policing approach at the ground level in response to Islamic jihadism. Security forces must continue to increase recruitment from the Muslim Canadian population yet be especially careful with infiltration in their ranks, since that is a tried and true terrorist tactic. Keep in mind that a member of the Toronto 18 trained in our military.

Immigration levels in Canada will continue to increase in the near and medium terms due to the fact that we do not have enough workers to drive the complex economy Canada has put into place over the last half century. The effect of this demographic trend will include increasing screening duties for CSIS, amongst other things.

I believe it is a platitude among those of us who follow this issue that the security certificate regime must be replaced with a procedure to deport undesirables. Perhaps a third party diplomatic arrangement would work, whereby a host country would accept these people in return for something Canada can offer of equal value. There has been a tremendous waste of taxpayers' money so far in this battle. Government lawyers have had years to come up with a solution, yet we are no further ahead than when the procedure was introduced.

Further trouble is evident in a continuing court drama with persons launching litigation against the government regarding their treatment in international affairs. Already a growth industry, suing the government for its perceived sins within the murky world of international terrorism will soon be an established part of Canadiana. In order to prevent judges from bankrupting the federal treasury with escalating damage awards, perhaps a formal compensation for grievances regime, similar to what was established in the wake of the October crisis, would be pragmatic.

As for our courts prescribing anger management courses for convicted terrorists, with all due respect, not only does this send the worst kind of message to the public, it is wrong. Terrorists are

incidence importante si elles sont exécutées simultanément. Souvenez-vous de ce à quoi ont mené les 15 bombes posées dans des boîtes aux lettres dans le quartier de Westmount en 1963.

À mon avis, le changement positif le plus important dans le paysage de la sécurité nationale depuis le 11 septembre a été la création d'une approche axée sur les groupes de travail par rapport aux renseignements et à l'application de la loi par différentes organisations.

Le travail en vase clos a toujours été le talon d'Achille des services de sécurité occidentaux, et les Américains sont toujours aux prises avec leurs divisions classiques dans le tumulte suscité par le plastiqueur de Detroit un peu plus tôt cette année. Nous devrions renforcer les liens entre les organisations et idéalement, s'efforcer d'adopter une approche sans heurt.

Parmi les autres forces, on compte la tentative d'élaborer une approche communautaire pour les services de police sur le terrain en réponse au Jihad islamique. Les forces de sécurité doivent continuer à augmenter le recrutement de musulmans canadiens tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'infiltration dans leurs rangs puisqu'il s'agit d'une tactique terroriste typique qui a déjà été employée. N'oubliez pas qu'un membre des 18 accusés de Toronto avait suivi une formation dans nos forces armées.

Les niveaux d'immigration au Canada continueront d'augmenter à court et à moyen terme en raison du fait que nous n'avons pas suffisamment de travailleurs pour stimuler l'économie complexe que le Canada a mise en place au cours des cinq dernières décennies. Cette tendance démographique aura pour effet, entre autres, d'augmenter les tâches de sélection du SCRS.

Ceux qui suivent le dossier s'accordent pour dire que le régime de certificat de sécurité doit être remplacé par une procédure d'expulsion des indésirables. Peut-être qu'un arrangement diplomatique avec une tierce partie pourrait fonctionner, dans le cadre duquel un pays hôte accepterait ces gens en échange de quelque chose de valeur égale que le Canada peut offrir. On a dépensé jusqu'ici des sommes faramineuses tirées des poches des contribuables pour livrer cette bataille. Les avocats du gouvernement ont eu des années pour trouver une solution, pourtant nous en sommes pas plus avancés que lorsque la procédure a été mise en place.

Le drame devant les tribunaux se poursuit et on constate que d'autres problèmes ressortent du drame judiciaire continu, des personnes intentant des poursuites contre le gouvernement au sujet du traitement qui leur a été réservé dans le cadre des affaires internationales. Déjà en croissance, l'industrie des poursuites contre le gouvernement pour ses soi-disant péchés dans le monde nébuleux du terrorisme international fera bientôt partie intégrante du fait d'être Canadien. Pour empêcher les juges de vider le Trésor en attribuant des montants de plus en plus élevés à titre d'indemnisation, peut-être serait-il pratique d'établir un régime d'indemnisation formel semblable à celui qui a été mis en place après la crise d'octobre.

En ce qui concerne les tribunaux qui obligent les terroristes condamnés à suivre des cours de maîtrise de la colère, sauf votre respect, cela envoie le mauvais message au public en plus d'être

not angry. This is no street fight. Terrorism is a tactic of unconventional war and terrorists and their sympathizers are highly motivated individuals, some of whom would calmly kill us with pleasure, not anger. So the Toronto 18 convict who completed such a course, rather than spending a decade behind bars, which sentencing permits, is now free as a bird; but at least he is not angry. Indeed, his lawyer has said that he is "very happy," and wants to study engineering.

Many experts believe that terrorists cannot be rehabilitated, so if what I have stressed in my earlier writings that an ideas war needs to be won, it is imperative to concentrate on reaching the young before the seed has been planted.

Therefore, it would be wise to develop an anti-terrorism community outreach and public relations infrastructure of some sort. This would not only attempt to destroy the romance of extremism via communication initiatives and dedicated activities but would also include an innovative route that gives conscientious parents the opportunity to receive help if they find their young turning to jihad. It is imperative that this be tied in to the school system.

Very strong leadership in this area is required. Explore ideas like public-private partnerships or tax breaks for corporations that show badly needed vision and throw some serious money at this problem. Turn prominent moderate Muslim Canadian business leaders into anti-jihadist ambassadors. So far, Canada has been lucky to have had less civil strife from jihadist sympathizers than nations such as Great Britain, France and others in Europe, so this is a window of opportunity to keep it that way.

Finally, it could well be argued that the greatest strategic problem Canada faces with terrorism lies in the court of public opinion. It is here that we must look to the media to set an example. Unfortunately, some of its members have been setting a terrible one. In October 2009, CSIS director Richard Fadden spoke publicly of a loose partnership of non-governmental organizations, lawyers and advocacy journalists creating a new hero for our age, a sort of freedom fighting jihadist akin to left-wing undergraduate icon Che Guevara. Here are the director's words:

> It sometimes seems that to be accused of having terrorist connections in Canada has become a status symbol, a badge of courage. . . .To some members of civil society, there is a certain romance to this."

Nothing would enhance anti-terrorist effectiveness more in our lawful society than the discrediting of this misguided mindset. The Toronto 18 were not a bunch of kids, as a senior television news producer once opined to me. They were wannabe mass murderers. It was not a "hapless winter camping adventure" that took place

totalement inacceptable. Les terroristes ne sont pas en colère. Il ne s'agit pas d'une bataille de rue. Le terrorisme est une tactique de guerre non conventionnelle et les terroristes, de même que leurs sympathisants, sont des personnes très motivées. Certains d'entre eux pourraient tuer de sang froid et par pur plaisir, non pas par colère. Le condamné de la bande des 18 accusés de Toronto qui a suivi un tel cours, plutôt que de passer une décennie derrière les barreaux, ce que l'on peut obtenir grâce à une peine, est maintenant libre comme l'air; mais au moins, il n'est pas en colère. En effet, son avocat a dit qu'il était « très heureux » et qu'il voulait étudier l'ingénierie.

De nombreux experts estiment que les terroristes ne peuvent pas être réadaptés. Si ce que j'ai mentionné dans mes écrits antérieurs, soit qu'une guerre d'idées devrait être remportée, est vrai, il est impératif de se concentrer sur les jeunes pour leur tendre la main avant que la graine de terrorisme ne soit plantée.

Par conséquent, il serait judicieux d'élaborer une infrastructure de relations publiques ou une stratégie communautaire de sensibilisation à l'antiterrorisme. Une telle initiative nous permettrait de tenter de détruire l'attrait de l'extrémisme par le biais d'initiatives de communication et d'activités connexes, en plus de constituer une façon novatrice de donner aux parents consciencieux l'occasion de recevoir de l'aide s'ils découvrent que leur enfant se tourne vers le jihad. Il est impératif qu'une telle démarche s'inscrive dans le système scolaire.

À ce titre, nous avons besoin d'un leadership affirmé. Explorer des idées, telles que les partenariats publics-privés ou les allègements fiscaux pour les entreprises qui manquent cruellement de vision et qui investissent sérieusement pour régler ce problème. Il faudrait transformer les chefs d'entreprise musulmans canadiens modérés éminents en ambassadeurs antijihadistes. Jusqu'ici, le Canada a eu la chance de vivre moins de conflits civils attribuables aux sympathisants jihadistes que des pays comme la Grande-Bretagne, la France, et d'autres pays européens. Par conséquent, il s'agit d'une occasion à saisir pour maintenir cet état de fait.

Finalement, on pourrait dire que le plus important problème stratégique qu'a le Canada avec le terrorisme, c'est l'opinion publique. L'occasion est donnée aux médias de donner l'exemple. Malheureusement, certains médias ont donné un terrible exemple. En octobre 2009, le directeur du SCRS, Richard Fadden, a parlé publiquement d'un partenariat large entre les organisations non gouvernementales, les avocats et les journalistes défenseurs des droits, créant du coup un héros pour notre ère, une espèce de partisan du jihad se battant pour la liberté semblable à l'idole gauchiste étudiant, Che Guevara. Voilà ce qu'a dit le directeur :

> Parfois, on dirait que le fait d'être accusé d'avoir des liens terroristes au Canada est devenu un symbole de prestige, un insigne de courage... Pour certains membres de la société civile, ce concept est en quelque sorte romantique.

Rien n'accroîtrait davantage l'efficacité des mesures antiterroristes dans notre société respectueuse de la loi que le discrédit de cet état d'esprit erroné. Les 18 de Toronto n'étaient pas des enfants, comme me l'a dit un jour un directeur principal du service des informations. Ils rêvaient de devenir massacreurs.

in Ontario cottage country in 2005, as a columnist for the country's largest newspaper seems to want the Canadian public to believe. It was practice.

Look at it this way. If the battle of Toronto had succeeded, the loss of life on our soil would have exceeded anything in the country's history. It would have made the Dieppe raid seem like a strawberry social. Perhaps today those Canadians who lie beneath that bloody beach in France should be angry.

Michel Juneau-Katsuya, Chief Executive Officer, Northgate Group Corp.: I wrote a text for today, but true to my French genes I probably took twice as much time as I have been allotted. I will ad lib to touch on my points. Basically my points will be the same as the text have you received.

I would immediately put in context my comments by mentioning that since 9/11 over $900 billion has been spent worldwide in the fight against terrorism. As just mentioned by Mr. Hamilton, there have been hundreds of terrorist attacks and plots for terrorist attacks and literally thousands of people have died. The question that any logical person would ask immediately is: Are we any closer to the end of terrorism. Unfortunately, the answer is no, not at all.

You asked three specific questions I will address directly. The first one is about the nature of terrorism. Has it changed and evolved differently? Back in 2002, in a series of interviews I mentioned, I predicted there would be four waves of terrorism. Unfortunately today I am coming to announce there is a fifth one that just emerged on the horizon.

The first wave was the al Qaeda soldiers, al Qaeda people who have been trained by al Qaeda in their camp who were sent abroad to conduct attacks on the Western world. The second wave was other terrorist groups that did not necessarily get trained by al Qaeda but embraced their cause and decided to pick up the torch with al Qaeda. The third wave was the so-called homegrown terrorism, kids who grew up in the country, who were born in the country and decided to attack that country, again embracing the cause of al Qaeda.

The fourth one was mentioned also by Mr. Hamilton just a moment ago, what I refer to as the special interest groups, groups that do not necessarily embrace the al Qaeda cause, the extremist cause but, inspired by anarchists or anti-globalization ideology, have decided to push the agenda a little further. In the last five years, just to give you an example, there have been 11 bombings in Canada directly related to those incidents: two in the province of Quebec related to anti-globalization and anti-American ideology; six in B.C. that are linked to eco-terrorism, particularly; two in Alberta linked to eco-terrorism and neo-Nazism; and one in Ottawa that we suffered about three weeks

Ce n'est pas une « malheureuse petite aventure de camping hivernal » qui a eu lieu en Ontario dans la région des chalets en 2005, comme voudrait le faire croire au public canadien un chroniqueur d'un des grands journaux de ce pays. C'était une pratique.

Voyons le problème sous un angle différent. Si la bataille de Toronto avait réussi, les pertes de vies en sol canadien auraient été plus importantes que tout ce qui s'est produit dans l'histoire du pays. À côté, le raid de Dieppe est une totale fête des fraises. Peut-être qu'aujourd'hui, les Canadiens qui sont enterrés sous le sable de cette plage ensanglantée en France devraient être en colère.

Michel Juneau-Katsuya, président-directeur général, Northgate Group Corp. : J'avais rédigé un texte en prévision d'aujourd'hui, mais fidèle à mes gènes français, j'ai probablement pris deux fois plus de temps que ce qu'on m'avait alloué. J'improviserai un peu pour aborder certains points. Mes propos seront semblables à ce que vous trouvez dans le texte que vous avez reçu.

J'aimerais immédiatement situer le contexte en mentionnant que depuis le 11 septembre, plus de 900 milliards de dollars ont été dépensés à l'échelle mondiale pour lutter contre le terrorisme. Comme vient de le mentionner M. Hamilton, il y a eu des centaines d'attentats terroristes et de préparation d'attentions terroristes. Des milliers de personnes sont mortes. La question qui se pose immédiatement à l'esprit d'une personne logique est la suivante : verrons-nous bientôt la fin du terrorisme? Malheureusement, la réponse est non, pas du tout.

Vous avez posé trois questions précises auxquelles je répondrai directement. La première portait sur la nature du terrorisme. A-t-elle changé et évolué différemment? En 2002, dans une série d'entrevues dont j'ai fait mention, j'avais prévu qu'il y aurait quatre vagues de terrorisme. Malheureusement, aujourd'hui, je vous annonce qu'une cinquième vague se profile à l'horizon.

La première vague était celle des soldats d'Al-Qaïda, ces gens qui avaient été entraînés par Al-Qaïda dans leur camp et qui ont été envoyés à l'étranger pour perpétrer des attaques contre le monde occidental. La seconde vague était celle des groupes terroristes qui n'avaient pas été nécessairement entraînés par Al-Qaïda mais qui avaient adopté leur cause et décidé de prendre la relève. La troisième vague était celle du soi-disant terrorisme d'origine intérieure, l'œuvre de jeunes qui avaient grandi et qui étaient nés dans ce pays et qui avaient décidé de l'attaquer, encore une fois prenant fait et cause pour Al-Qaïda.

La quatrième vague a aussi été mentionnée par M. Hamilton il y a quelques minutes; c'est celle que j'appelle les groupes d'intérêt spéciaux, ces groupes qui n'adoptent pas nécessairement la cause d'Al-Qaïda, la cause extrémiste, mais qui sont inspirés par les idéologies anarchiste ou altermondialiste et qui ont décidé de faire avancer leurs intérêts politiques. Au cours des cinq dernières années, à titre d'exemple, il y a eu 11 attentats à la bombe au Canada qui étaient directement liés à ces incidents : deux dans la province de Québec, en lien à l'antimondialisation et l'idéologie anti-américaine; six en Colombie-Britannique, en lien à l'écoterrorisme surtout, deux en Alberta, liés à l'écoterrorisme et

ago. All those are done by groups other than al Qaeda or religious extremists, but they want to push, like I said, society over the edge and rebuild a new society from its ashes.

Unfortunately, this leads us to talk also about the issue of the G8 and G20 summits. As we know, in a couple of weeks we will have the two summits, and already we have indications that they will be ugly. I believe that these meetings will go down in history for a multiple of negative reasons. One will be the violent clashes that will take place between the police and protestors. Since 1999 we have been witnessing a trend that is constantly going in the wrong direction. Unfortunately, albeit with the intention of doing a better job of controlling the crowds, I think the police have become more a part of the problem than a part of the solution.

We decided to remove from the site demonstrators who are legitimately trying to exercise their democratic right of airing their grievances with elected officials and to park them in a corral where they can demonstrate unheard and unseen. This has contributed to the frustration of the most extremist elements within these groups, justifying their taking action on their own, as we saw in Ottawa recently. We have already been witnessing this in Toronto with the acts of vandalism that have already taken place. I believe that this is only the tip of the iceberg and that we will see much more.

It is important that I speak of a new form of terrorism that has been emerging, which is Al Qaeda narco-terrorism. In West Africa, where I work quite extensively, we have been witnessing more and more cooperation between Colombian cartels that have decided to move cocaine into the area because there is no coast guard or defence of any kind on the entire western coast of Africa. The boats can come very close to shore and dump cocaine into the water to be picked up by fishermen who bring it ashore. These drugs are destined for either Europe or Asia.

Through intelligence sources, we have confirmed that Al Qaeda's African branch has been linked with these people. The danger is that this is a phenomenal source of revenue, recruiting capabilities and weapons acquisition for these groups. We can easily imagine that, just like the current experience in Colombia with the FARC or the ENL, narco-terrorists will see this as their business.

The difference between criminal activities and terrorism is that terrorists are not in the business of terror. They exist because they have a cause and want to express a grievance. Narco-terrorism and criminality is another thing. They are in the business of crime. The moment that terrorism and criminal activities mix, terrorism becomes a business. Although this is quite grave, it does not represent an immediate threat to Canada because it will probably happen in Africa, but the spill-over of such practice will definitely reach us.

au néonazisme et un à Ottawa, qui a été perpétré il y a trois semaines environ. Toutes ces attaques sont menées par des groupes autres qu'Al-Qaïda qui ne sont pas des extrémistes religieux, mais qui veulent, comme je l'ai dit, amener la société au bord du gouffre et créer une nouvelle société de ses cendres.

Malheureusement, cela nous amène à parler des sommets du G8 et du G20. Comme nous le savons, les deux sommets se tiendront dans quelques semaines, et déjà on sent que les choses vont mal tourner. Je pense que ces réunions resteront dans les mémoires pour diverses mauvaises raisons, notamment les affrontements violents entre la police et les manifestants. Depuis 1999, une tendance regrettable se dessine. Malheureusement, bien que son intention fut de mieux maîtriser les foules, la police fait davantage partie du problème que de la solution.

On a décidé d'écarter du site les manifestants qui essaient en toute légitimité d'exercer leur droit démocratique et d'exprimer leurs doléances auprès des représentants élus, et de les installer dans un corral où ils pourront manifester ni vu ni connu. Cela a contribué à contrarier les éléments les plus extrémistes de ces groupes, qui s'en servent pour se justifier d'avoir pris les choses en main, comme on l'a vu récemment à Ottawa. Des actes de vandalisme ont déjà été commis à Toronto. Je crois qu'il ne s'agit là que de la partie visible de l'iceberg, et qu'on verra bien pire.

Je me dois également de parler d'une nouvelle forme de terrorisme, le narcoterrorisme d'Al-Qaïda. En Afrique occidentale, où j'ai beaucoup travaillé, on constate une coopération croissante avec les cartels de la drogue colombiens qui ont décidé d'acheminer de la cocaïne dans cette région parce qu'il n'y a ni Garde côtière ni système de défense sur toute la côte Ouest de l'Afrique. Les bateaux viennent très près des côtes et larguent la cocaïne, qui est ensuite ramassée par des pêcheurs qui la ramènent sur la terre ferme. Ces cargaisons sont destinées à l'Europe ou à l'Asie.

Grâce à nos sources de renseignements, nous avons pu confirmer que les cellules africaines d'Al-Qaïda se sont associées à ces gens. Le problème, c'est que c'est une occasion en or pour celles-ci d'empocher de grosses sommes d'argent, de recruter de nouveaux membres et d'accroître leur stock d'armement. On peut facilement s'imaginer que, comme on l'a vu en Colombie avec les FARC et l'ENL, les narcoterroristes en fassent leur commerce.

La différence entre les activités criminelles et le terrorisme, c'est que les terroristes ne font pas le commerce de la terreur. Ils veulent défendre une cause et exprimer leur grief. Or, le narcoterrorisme et la criminalité, c'est une autre paire de manches. Ces gens là en font leur métier. Dès que les activités terroristes et criminelles se rejoignent, le terrorisme devient une industrie. Bien que ce soit très inquiétant, cela ne représente pas une menace immédiate pour le Canada parce que c'est probablement l'Afrique qui va être aux prises avec ce problème, mais nous en ressentirons sans aucun doute les retombées.

Recall the attack by a young Nigerian on a flight going to America on December 25. He was trained by this specific group, which is now linked to the Colombian cartel. That is an extremely worrisome connection that we had not anticipated.

I was talking about the nature of terrorism earlier. There are various opinions about the causes of terrorism and where it comes from. I agree that it is a form of military intervention of a kind, a war tactic, but we must understand where terrorism comes from, which leads me also to speak to your second question, which is, have the law enforcement agencies advanced significantly in fighting terrorism. My answer to this question will be yes, in part.

The problem is that every intervention we have made with the police, the military, with sending troops to Afghanistan, and even in the intelligence world, has been treating only the symptoms, only the surface of the problem. We will not be capable of resolving the issue of terrorism in this way alone. As a matter of fact, I dare say that we could triple the budget of CSIS, the RCMP and the military and still not stop terrorism because, at the end of the day, when one terrorist gets through the net, even if he or she does not succeed in their attack, they make a mockery of all the efforts and money we have expended and sacrifices we have made.

For example, three years ago when we had the liquid bombing in London, not a plane went down, not a person was killed or hurt, yet we changed the way we travel and we spent millions of dollars changing the way we do security. Even when they do not succeed, they succeed, so terrorists always have the upper hand; thus my recommendation that we must address the root cause of terrorism.

Terrorism, in my view, comes from an element of grief that has not been heard or dealt with properly. I think we all share a certain amount of responsibility for the situation that currently prevails worldwide. We know where those elements of grief come from. They come from the situation in Palestine and the occupied territory, the situation in South Lebanon, the situation in Iran, and the support that we give to corrupt governments in the gulf because we want access to their oil, et cetera. If we could remove those elements, we would remove their motivation for fighting. When there is no motivation to fight, no one has a career path of blowing themselves up.

The third question is whether civil society and private business can do more. We can definitely do much more. Unfortunately, I do not think there has been enough encouragement to do more. To use a popular expression, security is everyone's business. Unfortunately, in this country we are used to having the government foot the bill for security all the time. I am now in the private sector, and my clients are saying that they are ready to play a part, but that they need support. We are currently in a reactive mode.

Rappelons-nous que le jeune nigérien qui a mené l'attaque terroriste de Noël à bord d'un vol à destination des Amériques avait été formé par cette cellule, laquelle est maintenant associée au cartel colombien. Il s'agit d'une alliance extrêmement inquiétante que nous n'avions pas prévue.

Je vous parlais plutôt de la nature du terrorisme. Les causes et origines du terrorisme sont diverses. Je conviens qu'il s'agit d'une forme d'intervention militaire, d'une tactique de guerre, mais nous devons bien comprendre l'origine du terrorisme, et c'est ce qui m'amène à votre deuxième question, à savoir est-ce que les autorités chargées de l'application des lois réussissent mieux à combattre le terrorisme. Oui, en partie.

Le problème, c'est que toutes les mesures prises par la police et l'armée, y compris l'envoi de troupes en Afghanistan, ainsi que par les Services de renseignements, n'ont visé que le traitement superficiel des symptômes du problème. Cette seule approche ne nous permettra pas de régler la question du terrorisme. En fait, j'irais même jusqu'à dire qu'on pourrait tripler le budget du SCRS, de la GRC et de l'armée sans pouvoir réussir à mettre fin au terrorisme, parce qu'au bout du compte, si un seul terroriste réussit à passer à travers les mailles du filet, même si il ou elle ne réussit pas son attentat, on aura tourné en dérision tous les efforts et toutes les sommes investies et les sacrifices accomplis.

Par exemple, il y a trois ans, lorsqu'il y a eu l'attentat à la bombe liquide à Londres, aucun avion ne s'est écrasé, personne n'a été tué ou blessé, toutefois, nous avons changé la façon dont nous nous déplaçons et avons dépensé des millions de dollars pour changer nos méthodes de sécurité. Même lorsque nous ne réussissons pas, ils réussissent, alors les terroristes ont toujours l'avantage; c'est pourquoi je recommande que nous nous concentrions sur les causes profondes du terrorisme.

Le terrorisme, à mon avis, est issu de frustrations qui n'ont pas été entendues ou auxquelles on n'a pas répondu adéquatement. Je crois que nous avons tous une certaine part de responsabilité pour la situation qui prévaut actuellement dans le monde. Nous savons d'où proviennent ces frustrations. Elles proviennent de la situation en Palestine et des territoires occupés, de la situation au Sud du Liban, de la situation en Iran, et du soutien que nous accordons à des gouvernements corrompus dans le Golfe parce que nous voulons avoir accès à leur pétrole, et cetera. Si nous pouvions supprimer ces frustrations, nous pourrions retirer leur motivation à se battre. Quelqu'un qui n'a aucune raison de se battre ne choisit pas comme carrière de se faire exploser.

La troisième question est de savoir si la société civile et les entreprises privées peuvent faire davantage. Nous pouvons certainement faire plus. Malheureusement, je ne crois pas qu'on ait suffisamment encouragé les gens à faire davantage. Pour reprendre une expression populaire, la sécurité, c'est l'affaire de tous. Malheureusement, dans ce pays, nous avons l'habitude de laisser le gouvernement payer la facture pour la sécurité sans exception. Je suis maintenant dans le secteur privé, et mes clients disent qu'ils sont prêts à faire leur part, mais qu'ils ont besoin de soutien. Nous sommes actuellement en mode réaction.

The old Solicitor General's department did a study about five years ago that demonstrated that 80 to 85 per cent of the critical infrastructure in Canada is either owned or operated by the private sector. When the government said that they would protect the critical infrastructure, the private sector said that they had not waited for the government but had already done so themselves, but they needed to move from a reactive to a proactive position.

There are some solutions that we can implement ourselves in this field. For example, the Information Sharing Analysis Centre in the U.S. groups companies together and share information with a third trusted party, and the information is shared with the community as intelligence. The bill is shared on an economy of scale by all the companies.

I will speak for my last minute to two topics that I believe are very important for Canada, albeit perhaps a little out of the scope of this committee. There are two security issues that I would like to bring to your attention. One is foreign espionage. It has been proven that we are losing billions of dollars. Yes, terrorism kills. However, in my view, foreign espionage activities in Canada are creating much more damage to our ability to compete internationally.

Finally, in the spirit of the great legacy left by Prime Minister Pearson, I think Canada could and should take the lead in global security. This country needs a national vision, and this could be it. Unfortunately, by all accounts, analysts are saying that this world will get much worse before it gets better. Our natural resources have been depleted and there is global warming, et cetera. Therefore, Canada could give itself the leading role, as we did with South Africa with apartheid. We were able to get rid of apartheid without a single gun being fired. I believe we are capable of that again, if we give ourselves that vision.

[*Translation*]

The Chair: Thank you for your contribution.

[*English*]

I will now call on Professor Crelinsten.

Ronald Crelinsten, Senior Research Associate, Centre for Global Studies, University of Victoria, as an individual: Thank you for the opportunity to speak to you today.

[*Translation*]

I could easily spend at least an hour on each of your questions.

L'ancien ministère du Solliciteur général a fait une étude il y a environ cinq ans qui a démontré que de 80 à 85 p. 100 des infrastructures essentielles au Canada appartiennent au secteur privé ou sont exploitées par celui-ci. Lorsque le gouvernement a dit qu'il allait protéger les infrastructures essentielles, le secteur privé a répondu qu'il n'avait pas attendu le gouvernement et qu'il avait déjà lui-même assuré cette protection, mais qu'il avait besoin d'être davantage proactif.

Nous pouvons nous-mêmes appliquer certaines solutions dans ce domaine. Par exemple, le Information Sharing Analysis Centre aux États-Unis regroupe des entreprises et partage de l'information avec une tierce partie de confiance, et l'information est partagée avec la communauté à titre de renseignement. La facture et les économies d'échelle sont partagées entre toutes les entreprises.

Pendant ma dernière minute, je veux vous parler de deux sujets qui selon moi sont très importants pour le Canada, quoique peut-être un peu à l'extérieur du domaine de compétence du comité. Il y a deux questions de sécurité que j'aimerais porter à votre attention. D'abord, l'espionnage étranger. Il a été prouvé que nous perdons des milliards de dollars. Oui, le terrorisme tue. Toutefois, à mon avis, les activités d'espionnage étranger au Canada créent davantage de dommage à notre capacité de compétitionner internationalement.

Finalement, dans l'esprit de l'extraordinaire héritage laissé par le premier ministre Pearson, je crois que le Canada pourrait et devrait jour un rôle de leader en matière de sécurité mondiale. Ce pays a besoin d'une vision nationale, et ce pourrait être notre réponse. Malheureusement, selon tous les analystes, le monde verra sa situation s'aggraver avant qu'elle ne s'améliore. Nos ressources naturelles ont été réduites, et il y a le réchauffement de la planète, et cetera. Ainsi, le Canada pourrait se donner un rôle de leader, comme nous l'avons fait avec l'Afrique du Sud relativement à l'apartheid. Nous avons pu mettre fin à l'apartheid sans qu'un seul coup de feu ne soit tiré. Je crois que nous pouvons y arriver encore une fois, si nous nous donnons cette vision.

[*Français*]

Le président : Nous vous remercions de votre contribution.

[*Traduction*]

Je cède maintenant la parole à M. Crelinsten.

Ronald Crelinsten, associé de recherche principal, Centre for Global Studies, Université de Victoria, à titre personnel : Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

[*Français*]

Je pourrais facilement consacrer au moins une heure à chacune de vos questions.

[*English*]

My remarks today are dealt with in much greater detail in my recent book *Counter-terrorism*, where I try and develop a comprehensive framework for countering terrorism in the 21st century.

Your first question deals with what might be called "the new terrorism thesis", which argues that there has been a rise of religiously motivated or inspired terrorism in the mid-1990s. One variant of this thesis is David Rapoport's wave theory — not the same as our previous speaker — where he argues that there have been four waves of modern terrorism: 19th century anarchists; early 20th century anti-colonialists; mid-20th century left-wing revolutionaries; and then late 20th century religious fundamentalists.

Besides this religious motivation, other features of this new terrorism include: increasing lethality; wanting a lot of people dead; lack of interest in political goals but more interested in religious or millennial goals; a transnational and globalized phenomenon that acts across borders all over the world; fanatical, willing to die, and unwilling to negotiate, particularly in the context of suicide terrorism. This all necessitates pre-emption and targeted killing as the best response. It is argued that old antiterrorism methods just will not work.

There are facts that do not fit this new terrorism thesis, what we might call counterfactuals. First, religiously motivated terrorism is actually very old, dating back at least to the Jewish Zealots of the 1st century AD. There are late 20th century secular groups, such as the Tamil Tigers, which also use suicide attacks. Some terrorist attacks with large numbers of casualties pre-dated the supposed mass casualty terrorism of the 1990s; most notably the 1985 Air India bombing.

The first wave of anarchists were transnational, acting across borders and in many countries, while third wave groups like the FLQ were inspired by a transnational ideology of national liberation and urban guerrilla. On a tactical level, terrorists remain rather conservative, favouring the traditional tactics of bombing, assassination, armed assaults and hostage taking. Religiously inspired groups such as Hamas often have clear political goals. Even al Qaeda has political goals: the overthrow of apostate regimes in Egypt, Jordan and Saudi Arabia, among others. Suicide bombers are smart bombs and, as such, may not be deterred although even that is debatable. There are many others involved who may be, especially communities where they live. Deterrence or negotiations may also be possible. What we have is old wine in new bottles.

[*Traduction*]

Mes remarques d'aujourd'hui sont étayées dans mon récent livre, *Counter-terrorism*, dans lequel je tente d'élaborer un cadre détaillé pour contrer le terrorisme au XXI^{e} siècle.

Votre première question porte sur ce qu'on pourrait appeler la thèse du nouveau terrorisme, selon laquelle il y a eu une hausse du terrorisme motivée ou inspirée par la religion au milieu des années 1990. La théorie de la vague de David Rapoport — pas la même que l'intervenant précédent — est une variation de cette thèse, selon laquelle il définit quatre vagues de terrorisme moderne : les anarchistes du XIX^{e} siècle, les anticolonialistes du début du XX^{e} siècle; les révolutionnaires gauchistes du milieu du XX^{e} siècle; et les fondamentalistes religieux de la fin du XX^{e} siècle.

Outre sa motivation religieuse, et les autres caractéristiques de ce nouveau terrorisme comprennent les suivantes : létalité accrue; vouloir la mort de nombreuses personnes; manque d'intérêt pour des objectifs politiques, mais davantage d'intérêt pour les objectifs religieux ou du millénaire; un phénomène transnational et mondialisé agissant au-delà des frontières partout dans le monde; fanatique, prêt à mourir et non disposé à négocier, surtout dans le contexte des attentats-suicides. Tout cela nécessite la préemption et des tueries ciblées en tant que meilleure réaction. On fait valoir que les vieilles méthodes antiterroristes ne seront pas efficaces.

Il y a des faits qui ne s'inscrivent pas dans la thèse du nouveau terrorisme, que nous appellerons contrefactuels. D'abord, le terrorisme fondé sur des motifs religieux est en fait très vieux, remontant au moins aux zélotes juifs du premier siècle. Il y a des groupes laïcs de la fin du XX^{e} siècle, tels que les Tigres tamouls, qui utilisent également des attaques suicidaires. Certaines attaques terroristes qui ont entraîné de grands nombres de victimes étaient antérieures au supposé terrorisme de masse des années 1990; l'exemple le plus important étant le bombardement d'Air India en 1985.

La première vague d'anarchistes était transnationale, les terroristes agissant au-delà des frontières et dans de nombreux pays, tandis que les groupes de la troisième vague tels que le FLQ étaient inspirés par une idéologie transnationale de libération nationale et de guérilla urbaine. Au niveau tactique, les terroristes restent plutôt conservateurs, favorisant les techniques traditionnelles de bombardements, d'assassinats, d'assauts armés et de prises d'otages. Les groupes inspirés par la religion, tels que le Hamas, ont souvent des objectifs politiques clairs. Même Al-Qaïda a des objectifs politiques : le renversement des régimes apostats en Égypte, en Jordanie, en Arabie saoudite, entre autres. Les bombes humaines sont des bombes intelligentes et, à ce titre, ne peuvent pas être dissuadées, même si c'est discutable. Il y a un grand nombre d'autres personnes impliquées qui le sont peut-être, en particulier les collectivités où elles vivent. La dissuasion ou des négociations sont peut-être également possibles. Plus ça change, plus c'est la même chose.

[*Translation*]

The more things change, the more they stay the same.

[*English*]

Terrorist groups tend to innovate within the same rather limited arsenal of tactics. For example, the 9/11 attacks combined skyjacking with suicide bombing. The 2008 Mumbai attacks combined armed assault and hostage taking with the use of BlackBerrys, GPS navigators, CDs full of high-resolution satellite images obtained from Google Earth and multiple cell phones with switchable SIM cards that were difficult to track. The attackers spoke to each other using satellite phones and kept tabs on their fellow terrorists by watching live TV reports in the hotel rooms they occupied, while their handlers back in Pakistan egged them on and gave them feedback on the police response, also gleaned from live TV reports.

In short, then, rather than a new terrorism, today's terrorists operate in new contexts using new variations, new technologies, relying on new combinations of old tactics. Old threats persist or transform while new threats emerge. The result is a combination of new and old. I would argue the biggest game changer is the Internet and electronic technology.

As for the nature of al Qaeda, is it a global insurgency or a brand name? Pre-9/11 al Qaeda was hierarchical, leader-directed, well organized and enjoyed state sponsorship by the Taliban. Post-9/11 and Afghanistan invasion, al Qaeda became diffuse and disorganized with no safe haven or state sponsor. They outsourced to like-minded regional groups and propagated an ideological narrative that promotes self-directed operations and attacks. Al Qaeda has become a brand name, which inspires self-radicalization.

The concept of global insurgency masks local contexts and agendas. Many governments use the concept to lump their insurgency problems into the global anti-terrorism effort, such as Russia with Chechnya, China with Xinjiang and Uzbekistan with its Islamic opposition.

Self-radicalization takes many forms and does not always lead to violence. When it does, it can take different forms. In the case of some Americans or Canadians of Somali origin, for example, a parallel can be made with Canadians who went to Spain to fight in the Spanish Civil War. The home-grown threat relates more to citizens or landed immigrants going abroad to receive terrorist training and coming back home to launch attacks, aiding and abetting others to launch terrorist attacks elsewhere, such as in the Khawaja case, or planning and preparing for attacks at home without going abroad for training such as the Toronto 18. Al

[*Français*]

Plus ça change, plus c'est pareil.

[*Traduction*]

Les groupes terroristes ont tendance à innover au moyen du même arsenal de tactiques, plutôt restreint. Par exemple, les attaques du 11 septembre ont combiné les détournements d'avions et les attentats-suicides à la bombe. Pour les attaques de 2008 à Mumbai, on a utilisé des assauts armés et la prise d'otages, ainsi que des BlackBerrys, des navigateurs GPS, des CD remplis d'images par satellite à haute résolution obtenues de Google Earth, ainsi que de multiples téléphones cellulaires munis de cartes SIM commutables qui étaient difficiles à retracer. Les agresseurs communiquaient au moyen de téléphones satellites et se tenaient au courant des activités de leurs camarades terroristes en regardant les reportages télévisés en direct dans les chambres d'hôtel qu'ils occupaient. Leurs dirigeants depuis le Pakistan les incitaient et leur fournissaient une rétroaction au sujet des réactions de la police, également recueillies dans les reportages télévisés en direct.

Bref, plutôt que d'avoir créé un nouveau terrorisme, les terroristes d'aujourd'hui s'activent dans de nouveaux contextes, en utilisant de nouvelles variations de nouvelles technologies, ainsi que de nouvelles combinaisons de vieilles tactiques. Les vieilles menaces persistent ou sont transformées, tandis que de nouvelles menaces apparaissent. Le résultat est une combinaison du nouveau et de l'ancien. Je dirais que les facteurs les plus importants de changement des règles de jeu sont Internet et la technologie électronique.

Pour ce qui est de la nature d'Al-Qaïda, est-ce un soulèvement mondial ou une marque de commerce? Avant le 11 septembre, Al-Qaïda était hiérarchique, dirigé par des leaders, bien organisé et parrainé par l'État par l'intermédiaire des talibans. Après le 11 septembre et l'invasion de l'Afghanistan, Al-Qaïda est devenu diffus et désorganisé, sans asile sûr ou promoteurs étatiques. Ils ont eu recours à des groupes régionaux animés des mêmes idées et ont propagé une rhétorique idéologique qui favorise les opérations et les attaques autodirigées. Al-Qaïda est devenu une marque de commerce qui inspire l'autoradicalisation.

Le concept de soulèvement mondial masque les contextes et les programmes locaux. De nombreux gouvernements utilisent le concept pour regrouper leurs problèmes de soulèvement dans l'effort antiterrorisme mondial, comme la Russie avec la Tchétchénie, la Chine avec Xinjiang et l'Ouzbékistan avec les opposants islamiques.

L'autoradicalisation prend de nombreuses formes et ne mène pas toujours à la violence. Lorsqu'elle mène à la violence, elle peut prendre différentes formes. Dans le cas de certains Américains ou Canadiens d'origine somalienne, par exemple, un parallèle peut être établi avec les Canadiens qui sont allés en Espagne pour prendre part à la guerre civile espagnole. La menace d'origine intérieure a trait au fait que plus de citoyens ou d'immigrants établis se rendent à l'étranger pour recevoir une formation en terrorisme et reviennent au pays pour lancer des attaques, aider et encourager d'autres à lancer des attaques terroristes ailleurs

Qaeda leaders have recently posted appeals on the Internet, encouraging individuals to plan simple attacks that do not require a lot of knowledge and preparation. This highlights the threat of the lone wolf who prepares and acts alone.

In short, there is a blurred boundary between al Qaeda-directed plans and activities and self-directed ones. Al Qaeda is trying to stay relevant and engaged while seriously degraded in capacity. This does not mean that all communiqués are heeded or that they lead to plans or attacks.

In relation to your second question, anti-terrorism activities and plans can be short, medium or long term. They can be tactical or strategic, reactive or proactive, coercive or persuasive, offensive or defensive. They can be local, regional or global.

The legislative and structural changes in Canada since 2001 have tried to be more proactive and strategic. There appears to be recognition of the importance of an all-of-government approach as reflected, for example, in the creation of Public Safety Canada. NATO, too, is increasingly aware of the importance of this approach.

Enhanced power should always be matched by enhanced oversight and accountability, especially when the requirements of secrecy conflict with those of transparency. There is evidence that this principle has been recognized, if not always adhered to. Security intelligence and proactive policing pose special challenges to democratic societies and care must be taken to infuse security measures with democratic values and practices.

Democratic practice tends to enhance security, though many believe the opposite to be true. The best anti-terrorist plan will never completely eliminate the risk of terrorism as our previous speaker said. For this reason alone, democratic principles should not be abandoned lightly and anti-democratic practices must be subjected to enhanced oversight and sunset clauses that demand accountability when the sun sets.

From a fiscal perspective, elaborate anti-terrorist equipment, programs, plans or even analytics designed to out-think the terrorist can be expensive in terms of money, time and personnel. In an era of economic turmoil, cost/benefit considerations become more acute. From a political perspective, quick fixes and harsh rhetoric sometimes appear more attractive than long-term solutions and nuanced explanation. Political will and human capital are just as important as financial resources in determining how best to act for the safety interests of society.

comme dans l'affaire Khawaja, ou à planifier et préparer des attaques chez eux, sans aller recevoir de formation à l'étranger, tel que les 18 de Toronto. Les chefs d'Al-Qaïda ont affiché récemment des appels sur Internet, encourageant les participants à planifier de simples attaques qui n'exigent pas beaucoup de connaissances ou de préparation. Cela fait ressortir la menace du loup solitaire qui se prépare et agit seul.

Bref, il y a une limite trouble entre les activités et les plans dirigés par Al-Qaïda et les activités et les plans autodirigés. Al-Qaïda tente de rester pertinent et engagé, tandis que sa capacité a été sérieusement diminuée. Cela ne signifie pas qu'il ait donné suite à tous ses communiqués ou que ces derniers mènent à des plans et des attaques.

Pour ce qui est de votre deuxième question, les activités et les plans antiterroristes peuvent être à court, à moyen ou à long terme. Ils peuvent être tactiques ou stratégiques, réactifs ou proactifs, coercitifs ou persuasifs, offensifs ou défensifs. Ils peuvent être locaux, régionaux ou mondiaux.

Les changements législatifs et structuraux qui ont eu lieu depuis 2001 au Canada avaient pour but de tenter d'être plus proactifs et stratégiques. On semble reconnaître l'importance d'une approche incluant l'ensemble du gouvernement comme l'illustre, par exemple, la création de Protection civile Canada. L'OTAN aussi est de plus en plus consciente de l'importance de cette approche.

L'accroissement des pouvoirs devrait toujours être accompagné par l'accroissement de la supervision et de la responsabilité, en particulier lorsque les exigences du secret entrent en conflit avec celles de la transparence. Il existe des preuves que ce principe a été reconnu, sinon toujours appliqué. Les renseignements relatifs à la sécurité et le maintien proactif de l'ordre posent des défis particuliers aux sociétés démocratiques, et il faut toujours prendre soin d'intégrer les valeurs et les pratiques démocratiques dans les mesures de sécurité.

La pratique démocratique a tendance à accroître la sécurité, bien qu'un grand nombre de personnes croient que le contraire est vrai. Le meilleur plan antiterroriste n'éliminera jamais complètement le risque de terrorisme, comme l'a dit l'intervenant précédent. Pour cette seule raison, les principes démocratiques ne devraient pas être abandonnés à la légère et les pratiques antidémocratiques doivent être assujetties à des dispositions de temporisation et de surveillance accrue qui exigent une reddition de comptes à la fin de la période de temporisation.

Du point de vue fiscal, le matériel, et les programmes, ou même les analyses antiterroristes conçus pour déjouer les terroristes peuvent être coûteux, sur les plans des fonds, du temps et du personnel. À notre époque de bouleversements économiques, les facteurs coûts/avantages deviennent plus aigus. D'un point de vue politique, les solutions rapides et la rhétorique radicale semblent parfois plus attrayantes que les solutions à long terme et les explications nuancées. La volonté politique et le capital humain sont tout aussi importants que les ressources financières pour déterminer la meilleure façon d'agir pour protéger les intérêts de la société en matière de sécurité.

Looking at the short term, strengthening cyber capabilities of the police and intelligence agencies, increasing port security and the screening of containers and air cargo are all important. Ensuring or improving information sharing among intelligence and law enforcement agencies is related to the tricky question of when to arrest. This issue continues to present difficult challenges, such as the proper relationship between intelligence and evidence, the protection of sources and methods versus the prosecution of a criminal case, and balancing the needs of security and justice.

Our closest allies, the U.S. and the U.K., have different approaches to this problem. Where does Canada come down on the issue? Increasing the representation of Canada's culturally and linguistically diverse communities in its security and law enforcement organizations should be a top priority in the immediate term.

In the medium term, antiterrorism measures can have unintended consequences in terms of facilitating or accelerating radicalization processes and enabling terrorist recruitment. An anti-terrorism strategy that includes human rights and cross-cultural education for communities at risk and for state officials dealing with these communities might avoid this trap. Public education about the nature of the terrorist threat to Canada both at home and abroad and the limits to what government can do about it can strengthen public trust in government. It can also prevent unrealistic public expectations concerning the government's capabilities in dealing with radicalization and terrorism. This could serve to inoculate the public against the kind of media sensationalism that break out during a real crisis so that they are less prone to panic or demand quick solutions that, in the long run, create more problems than they solve. An added benefit of educating the general public would be to prevent the kinds of scapegoating or fear-driven prejudices that play into the hands of radical ideologues and terrorist leaders who seek to justify their own hate-filled rhetoric and their violent actions.

De-radicalization efforts that include providing communities with the tools and knowledge to counter terrorist narratives and to recognize and report the signs of radicalization and the move towards violence are important, and here I echo other speakers saying that a community policing approach to anti-terrorism is the most conducive to this approach, including education of control agents who deal on a daily basis with the very people who are presently perceived as most likely to be susceptible to radicalization or involved in terrorism.

In the long term, resolution of the most persistent conflicts abroad must become a top priority for Foreign Affairs, development and aid and peace building. Canada used to punch

À cour terme, le renforcement des capacités électroniques de la police et des organismes de renseignement, l'accroissement de la sécurité portuaire et du contrôle des conteneurs ainsi que des cargaisons aériennes sont tous importants. L'assurance ou l'amélioration de l'échange d'information entre les organismes de renseignement et d'application de la loi est liée à la question épineuse à savoir quand mettre sous arrêt. Cette question continue de poser des défis difficiles, tels que le rapport approprié entre le renseignement et la preuve, la protection des sources et des méthodes, par opposition à la poursuite d'une affaire criminelle et à l'établissement d'un équilibre entre les besoins en matière de sécurité et de justice.

Nos plus proches alliés, les États-Unis et le Royaume-Uni, ont différentes approches relativement à ce problème. Quelle est la position du Canada sur cette question? L'accroissement de la représentation des diverses collectivités culturelles et linguistiques du Canada au sein de ces organismes de sécurité et d'application de la loi devrait également être une priorité absolue en termes immédiats.

À moyen terme, les mesures antiterroristes peuvent avoir des conséquences imprévues sur le plan de la facilitation ou de l'accélération des processus de radicalisation, et de facilitation du recrutement terroriste. Une stratégie d'antiterrorisme qui intègre les droits de la personne et l'éducation interculturelle pour les collectivités à risque et pour les représentants de l'État qui ont des rapports avec ces collectivités permettrait peut-être d'éviter ce piège. L'information du public au sujet de la nature de la menace terroriste pour le Canada, tant au pays qu'à l'étranger, et au sujet des limites de ce que le gouvernement peut faire à cet égard, peut renforcer la confiance du public dans le gouvernement. Elle peut également prévenir des attentes irréalistes de la part du public quant aux capacités du gouvernement de composer avec la radicalisation et le terrorisme. Ceci pourrait servir à inoculer le public contre les types de sensationnalisme médiatique qui se manifestent pendant une crise réelle, de sorte que le public soit moins susceptible de céder à la panique ou d'exiger des solutions rapides qui, à long terme, créent plus de problèmes qu'elles n'en règlent. Un avantage supplémentaire de l'information du grand public consisterait à prévenir la création de boucs émissaires ou de préjugés fondés sur la peur qui jouent en faveur des idéologues radicaux et de leaders terroristes qui cherchent à justifier leurs discours empreints de haine et leurs actions violentes.

Les efforts de déradicalisation qui permettent d'offrir aux collectivités des outils et des connaissances nécessaires pour contrer le discours terroriste et pour reconnaître et signaler les signes de radicalisation et l'évolution vers la violence sont importants. Je suis d'accord avec d'autres intervenants pour dire qu'une approche antiterroriste fondée sur les services de police communautaires est la plus propice à cet égard. Cette approche doit faire notamment appel à la sensibilisation des agents de contrôle qui ont affaire chaque jour aux personnes même qui sont perçues actuellement comme étant les plus susceptibles de radicalisation ou d'implication dans le terrorisme.

À long terme, le règlement des conflits les plus persistants à l'étranger doit devenir une priorité absolue pour les Affaires étrangères, le développement et l'aide, ainsi que la consolidation

above its weight in this area and should do so again. This is in Canada's security interest since it is such conflicts that provide fanatics and ideologues with the material to spin their narratives of hate and violence and to seduce alienated individuals onto the path towards terrorist violence.

Your third question deals with what might be called the comprehensive approach, or all-of-government approach. There are many different models of anti-terrorism other than the traditional coercive models of criminal justice and war. Each one implicates society, business, labour and non-security agencies in different ways. I will list them and highlight a few of them, in the interests of time, and we can come to this in questions.

The criminal justice model and the war model are the basic approaches. The citizens and communities play a role in reporting crime. The media plays a big role in promoting public support for war. The intelligence model speaks for itself. I will also say linguistically and culturally diverse communities are crucial here. The defensive model stresses infrastructure protection, target hardening, emergency preparedness, disaster management, public health and citizen resilience. The private sector is crucial, as are public health agencies and environmental protection agencies and those agencies responsible for government revenues and expenditures, as well as politicians and the media.

The persuasive or communication model, or hearts and minds approach, deals with de-radicalization. Diaspora communities are crucial, as is the media, and business groups and trans-national corporations can also play a role here in ensuring that their practices conform to environmental, cultural or labour practices and regulations.

Less traditional models include the development model, which focuses on capacity building in post-conflict and failed states, as well as foreign aid and development. NGOs are important. The human security model deals with improving the lives of individual citizens through poverty reduction, education and professional training.

The gender model recognizes that most terrorists are male, that women terrorists are often motivated by revenge over the death of their male relatives, and that mothers, daughters or spouses can play an important role in de-radicalization and disengagement. International and trans-national cooperation means the involvement of civil society and the private sector, as well as IGOs, NGOs and trans-national groups and business groups. A

de la paix. Le Canada avait l'habitude de jouer dans la cour des grands à cet égard, et il devrait le faire à nouveau. Cela est dans l'intérêt du Canada en matière de sécurité, puisque de tels conflits fournissent aux fanatiques et aux idéologues le matériel dont ils ont besoin pour répandre leurs discours de haine et de violence et pour séduire les individus aliénés et les orienter sur la voie de la violence terroriste.

Votre troisième question concerne ce qu'on peut appeler l'approche exhaustive ou l'approche à l'échelle du gouvernement. Il existe de nombreux modèles différents d'antiterrorisme, autres que les modèles coercitifs traditionnels de la justice criminelle et de la guerre. Chacun d'eux fait appel à la société, aux entreprises, aux travailleurs et aux organismes autres que les organismes de sécurité de différentes façons. Comme mon temps est limité, je n'en présenterai que quelques-uns. On pourra y revenir lors de la période de questions.

Le modèle de justice criminelle et le modèle guerrier sont des approches de base. Les citoyens et les collectivités jouent un rôle dans le signalement des crimes. Les médias, quant à eux, jouent un rôle important en moussant le soutien du public à l'égard de la guerre. Le modèle du renseignement n'a pas besoin de présentation. J'ajouterai ici qu'il est essentiel de compter sur des communautés diverses sur les plans linguistique et culturel. Le modèle défensif met l'accent sur la protection de l'infrastructure, le renforcement des cibles, la préparation aux situations d'urgence, la gestion des catastrophes, la santé publique et la résistance des citoyens. Le secteur privé joue un rôle essentiel à cet égard, tout comme les organismes de santé publique, les organismes de protection de l'environnement, de même que les organismes responsables des dépenses et des revenus du gouvernement, la classe politique et les médias.

Le modèle persuasif ou communicatif, ou encore l'approche fondée sur le cœur et l'esprit, vise la déradicalisation. Les diasporas sont essentielles à cet égard, tout comme le sont les médias. Pour leur part, les groupes d'entreprise et les multinationales peuvent jouer un rôle en veillant à ce que leurs activités respectent les pratiques et les règlements régissant l'environnement, la culture et le travail.

Parmi les modèles moins traditionnels, on compte celui axé sur le développement, qui se concentre sur le renforcement des capacités au sein des États défaillants à la suite de conflits, et sur l'aide et le développement à l'étranger. Les ONG sont importantes à cet égard. Pour sa part, le modèle axé sur la sécurité humaine vise à améliorer la vie des citoyens grâce à la réduction de la pauvreté, à l'éducation et à la formation professionnelle.

Le modèle axé sur le sexe reconnaît que la plupart des terroristes sont des hommes, que les femmes terroristes sont souvent motivées par la vengeance de la mort des membres masculins de leurs familles, et que les mères, les filles et les épouses peuvent jouer un rôle important en matière de déradicalisation et de désengagement. La coopération internationale et transnationale s'entend de la participation de la société civile et

truly comprehensive approach means combining all of the above. It is not which model to use, but when to use which model, in which combination or order, and for how long.

Senator Joyal: I know that my colleagues have many questions to ask of our witnesses. Thank you for your contribution today.

You have centred on many initiatives that deal with a number of departments that are mentioned in your paper, but none of you has stressed the role of Parliament or parliamentarians in this context, be it at the provincial or federal level, since security is not an exclusive field of jurisdiction. Would you care to comment on that?

The Chair: It is possible, senator, that we are not as important to this process as some of us might think. However, I will let our experts address that matter.

Mr. Crelinsten: Thank you for that question, Senator Joyal. I rushed through my comments, but I did refer to the role of politicians at several points.

Politicians are the favourite source for media as well. The media run to politicians for the official take on things. In fact, I have studied terrorism in the media as well. Margaret Thatcher coined the phrase "the oxygen of publicity" for terrorism. That is, without publicity, it would die. She criticized the media often for privileging the terrorists' point of view. I have done quantitative and qualitative work, and found that it is not true. Most of the time, the media echoes the politicians and the official line of law enforcement.

Parliamentarians at all levels — and I am glad you mentioned provincial as well, and even municipal governments, because with the communities, it is important at that level, too — can play an important role in public education, in openness and transparency about the kinds of things that law enforcement and security agencies cannot be as open about. You have access to the oversight reports. You have excellent committees like this as well. Through your reporting to the public, you can try to make clear what the real threats are and how limited government is. Several of us have emphasized the role of the private sector. The nongovernmental agencies are very important.

The other role would be networking with those people — networking with parliamentarians in other countries to learn best practices, doing field trips, networking with business, as Mr. Juneau-Katsuya said. In your daily work, through networking contacts and public education, there is a huge role to play.

du secteur privé, y compris des organismes intergouvernementaux, des ONG, des groupes transnationaux et des groupes d'entreprise. Une approche réellement exhaustive exige d'allier les différents modèles que je viens de présenter. Il ne s'agit pas de déterminer quel modèle utiliser, mais plutôt d'établir quand utiliser tel ou tel modèle, selon quelle combinaison ou quel ordre et pendant combien de temps.

Le sénateur Joyal : Je sais que mes collègues ont de nombreuses questions à poser aux témoins. Merci de vos exposés.

Vous vous êtes concentrés sur de nombreuses initiatives qui touchent un certain nombre des ministères mentionnés dans votre document, mais aucun d'entre vous n'a insisté sur le rôle du Parlement ou des parlementaires dans ce contexte, aussi bien à l'échelle provinciale qu'à l'échelle fédérale, la sécurité n'étant pas un champ de compétence exclusif. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

Le président : Il est possible, sénateur, que nous ne sommes pas aussi importants dans ce dossier que certains pourraient le croire. Cependant, écoutons ce que les spécialistes ont à dire à ce chapitre.

M. Crelinsten : Merci de cette question, sénateur. J'ai dû donner mon exposé rapidement, mais j'ai fait référence au rôle des politiciens à quelques reprises.

Les politiciens constituent la source de renseignements préférée des médias. Les médias les consultent pour connaître le point de vue officiel. En fait, j'ai aussi étudié le terrorisme dans les médias. Margaret Thatcher avait créé l'expression « l'oxygène de la publicité » en parlant du terrorisme. Elle voulait dire que, sans publicité, le terrorisme mourrait. Elle critiquait les médias qui, selon elle, privilégiaient trop souvent le point de vue de terroristes. J'ai fait des études quantitatives et qualitatives à ce sujet, et j'ai observé que cette affirmation n'est pas fondée. La plupart du temps, les médias se font l'écho des politiciens et suivent le discours officiel de l'application de la loi.

Les parlementaires de tous les niveaux — je suis heureux que vous ayez mentionné les provinces, et c'est même le cas des administrations municipales, car ce dossier est aussi important pour les municipalités — peuvent jouer un rôle important en matière de sensibilisation du public. Ils peuvent favoriser l'ouverture et la transparence dans les questions que les organismes d'application de la loi et de sécurité doivent traiter avec moins d'ouverture. Vous avez accès aux rapports de surveillance. Vous pouvez également compter sur d'excellents comités, comme le vôtre. Grâce à la présentation de rapports au public, vous tentez d'attirer l'attention sur les menaces réelles et sur les limites du gouvernement. Plusieurs d'entre nous ont insisté sur le rôle du secteur privé. Les ONG sont très importantes.

L'autre rôle consiste dans la formation de réseaux — avec des parlementaires d'autres pays afin de découvrir les pratiques exemplaires, d'effectuer des visites sur le terrain, de tisser des liens avec des entreprises, comme l'a indiqué M. Juneau-Katsuya. Votre travail vous amène quotidiennement à former des réseaux et à sensibiliser le public, et il s'agit d'un rôle très important.

[*Translation*]

Mr. Juneau-Katsuya: That is a very important issue, because unfortunately we are also confronted with some naïveté on the part of members and elected representatives. We see that in the area of counter-intelligence and antiterrorism.

Take for instance a community of great significance in Toronto, the Tamils. For a long time, and still today, the LTTE dominated the Tamil community. Given the size of the community in Toronto, they cover three electoral ridings.

For a very long time, too long, political parties and governments over the last 20 years had ignored the alarm bells and calls for help from the community. The LTTE had literally taken its own community hostage.

The LTTE, in other words the Tamil Tigers, had no intention of harming the Canadian people in general, but had found a way to take money from their people. The authorities estimated that on average $10 million had been extorted from the Tamil community and sent away to support Tamil terrorist activities abroad. This happened despite constant appeals from the authorities to government to warn them of this hostage-like situation. It is our responsibility to protect our citizens.

Fortunately, the situation changed a few years ago when the government finally decided to list the LTTE as a terrorist group. Immediately, in the span of two weeks, the RCMP started carrying out searches to find essential information which would serve to bring the group's leadership to its knees.

My example illustrates the extent to which it is important for elected representatives to get information from CSIS and the authorities.

We have a great deal of information available to us. It is very important to access it so as not to give tacit, direct or implicit support to groups that do not deserve it nor want it. The information is important also because we do not want to look ridiculous being at a photo op or taking part in things. In reality, the rest of the world is looking at us and wondering what is going on over there when the United States, Europe, even the UN took 10 years to find the LTTE was a terrorist group. That is the first point.

Another important point regarding politicians is that they should listen to the community and business people who are prepared to financially contribute to doing this so long as they get something in exchange. There needs to be something in it for them, but they are prepared to engage in the fight and to contribute.

Politicians need to translate these demands into concrete action where the authorities can support private sector initiatives.

[*Français*]

M. Juneau-Katsuya : C'est une question très importante parce que malheureusement nous sommes confrontés aussi à une certaine naïveté de la part des députés et des gens qui sont élus. Nous le voyons dans le domaine du contre-espionnage et dans le domaine de l'antiterrorisme.

Je prendrai l'exemple d'une communauté qui a une grande importance à Toronto, la communauté tamoule. Pendant très longtemps, le LTTE, et encore aujourd'hui, a dominé la communauté tamoule. De par le nombre qu'ils sont à Toronto, ils couvrent trois circonscriptions électorales.

Pendant très longtemps, trop longtemps, les partis politiques, les gouvernements qui se sont succédé pendant les 20 dernières années, ont ignoré les cris d'alarme et les appels au secours de la communauté. Littéralement, le LTTE avait pris en otage sa propre communauté.

Le LTTE n'avait pas l'intention, c'est-à-dire les Tigres tamouls, de faire du mal à la population canadienne en général, mais avait trouvé une façon de soutirer de l'argent. Les autorités ont estimé qu'en moyenne dix millions de dollars étaient extorqués de la communauté tamoule pour être envoyés en soutien aux activités terroristes des Tamouls à l'extérieur. Cela malgré les appels constants faits par les autorités auprès du gouvernement pour les avertir de cette situation de prise en otage. C'est notre responsabilité de protéger nos citoyens et citoyennes.

Heureusement, la situation a changé il y a quelques années quand finalement le gouvernement a décidé de déclarer le LTTE comme étant un groupe terroriste. Immédiatement, on l'a vu en l'espace de deux semaines, la GRC commençait à faire des perquisitions afin de trouver l'information essentielle servant à décapiter la tête du groupe.

Mon exemple cherche à illustrer dans quelle mesure il est important pour les élus de se renseigner auprès du SCRS et des autorités.

Nous avons énormément d'information à notre disposition. C'est très important pour ne pas accorder un soutien tacite, direct ou implicite à des groupes qui ne le désirent pas ou qui ne le méritent pas. L'information est importante en même temps pour éviter d'avoir l'air fou parce qu'on s'adonne à des séances photo et on participe à des choses. En réalité, le reste du monde nous regarde et se demande ce qui se passe là-bas alors que les États-Unis, l'Europe, voire même l'ONU ont pris dix ans pour déclaré que le LTTE, étaient des terroristes. C'est un premier élément.

Un autre élément important concernant les élus, c'est qu'ils devraient beaucoup plus écouter la communauté et le monde des affaires qui sont prêts à contribuer financièrement pourvu qu'il leur revienne quelque chose en retour. Il doit y avoir quelque chose pour eux, mais ils sont prêts à s'engager dans la lutte et à contribuer.

Il faut que les élus puissent traduire ces demandes en des actions concrètes où les autorités pourront soutenir les initiatives du secteur privé.

[*English*]

Mr. Hamilton: I have a specific role to recommend for parliamentarians and enthusiastic backbenchers, to spearhead this outreach program that I talked about before. I am aware that the Mounties and CSIS have such a program, but I was envisioning something much more comprehensive. MPs would be great in spearheading the coordination of business and teachers into one. Let us do it at the microlevel to see if it works; start locally. Get the MP to bring all these things together. Business will be crucial because my plan would see 100 per cent of the money come from business. The government has its hands full and should spend its money on what it is doing with enforcement, et cetera. I want to come up with something that does not cost the government a cent, so parliamentarians would have to be the lobbyists, which they are good at doing. It would not take much to shame these people into compliance to find the money to start the programs. That would be my role for parliamentarians.

Senator Wallin: We have been discussing this over the course of a couple of weeks. As we do each week, I will try to deal with this question.

Mr. Crelinsten has laid it out specifically. We have the criminal justice model and the anti-terrorist model in terms of how we see the behaviour of those involved in acts of terror. You will see my biases here. My question is about crime versus terror. I would like each answer to be in the context of Mr. Hamilton's remarks that terrorists are not angry and, therefore, we cannot placate them by being nicer or by changing the way we deal with them or by understanding them or by lending them an ear. We know it is harder to prosecute acts of terror in a transparent media-saturated democracy. Is that why we have opted for the criminal model or is there some other justification that I am missing?

Mr. Juneau-Katsuya: When we face the issue of terrorism, as I tried to state in my comments, we are working on two different planes. When we talk about forced intervention by authorities, we are confronted with an immediate threat. We are "under siege" and the threat is real. Unfortunately, that only treats the symptom because the root cause of the problem is elsewhere.

The criminal element versus the anti-terrorism element creates a challenge for our society. In a sense, we want to use both in a way, yet have two avenues. That confusion will have to be resolved in due course through the justice system. Along the way, it will be challenged all the way to the Supreme Court of Canada, who will define what is what. Perhaps that is part of the problem that we created with the anti-terrorist element versus the criminal element. At the same time, it was not criminal action. We needed something different.

[*Traduction*]

M. Hamilton : J'aurais une fonction précise à recommander aux parlementaires et aux simples députés enthousiastes : diriger le Programme d'approche communautaire dont j'ai parlé plus tôt. Je sais que la GRC et le SCRS ont un programme du genre, mais j'envisage quelque chose de plus large portée. Des députés pourraient assurer la coordination des entreprises et des enseignants. Pour vérifier si le programme fonctionne, on pourrait d'abord le mettre en œuvre à l'échelle locale. Le député de la circonscription visée pourrait agir comme coordonnateur. Les entreprises auraient un rôle essentiel à jouer à cet égard, car mon plan prévoit qu'elles financeraient 100 p. 100 du programme. On ne peut pas s'attendre à ce que le gouvernement contribue davantage; il devrait continuer à financer l'application de la loi. Je veux proposer un programme qui ne coûterait rien au gouvernement, de façon à ce que les parlementaires jouent le rôle de lobbyistes, un rôle qu'ils jouent très bien. Il ne serait alors pas si difficile de trouver l'argent pour financer les programmes. Voilà la fonction que je réserverais aux parlementaires.

Le sénateur Wallin : Nous discutons de ce dossier depuis environ deux semaines. Comme c'est l'habitude chaque semaine, j'aimerais aborder quelques points.

M. Crelinsten a bien exposé la question. Nous pouvons utiliser le modèle de justice criminelle et le modèle antiterroriste afin de comprendre le comportement de ceux qui commettent des actes terroristes. Vous verrez ici ce que je privilégie. Ma question porte sur la comparaison entre la criminalité et le terrorisme. J'aimerais qu'on me réponde à la lumière de ce que M. Hamilton a dit, à savoir que les terroristes ne sont pas en colère et, par conséquent, qu'on ne peut pas les apaiser en étant plus gentil, en changeant d'attitude à leur égard, en essayant de les comprendre ou en leur prêtant l'oreille. Nous savons qu'il est plus difficile, dans une démocratie qui laisse une grande place à la transparence et aux médias, de poursuivre ceux qui ont commis des actes de terrorisme. Est-ce pourquoi nous avons choisi le modèle criminel, où y a-t-il une autre justification qui m'échappe?

M. Juneau-Katsuya : Dans le cas du terrorisme, comme j'ai essayé de l'expliquer dans mon exposé, nous attaquons le problème de deux façons. Les interventions forcées de la part des autorités se font lorsque nous sommes confrontés à une menace immédiate. Nous sommes « assiégés » et la menace est réelle. Malheureusement, cela ne traite que les symptômes parce que la cause du problème se trouve ailleurs.

Faire la part entre l'élément criminel et l'élément antiterroriste est un défi pour nos sociétés. Nous essayons d'une certaine façon d'utiliser les deux, mais il y a deux moyens de procéder. Le système judiciaire devra clarifier cette confusion le temps venu. Entre-temps, il y aura des contestations jusqu'en Cour suprême du Canada, qui définira la situation. Cela fait peut-être partie du problème que nous avons créé entre l'élément antiterroriste et l'élément criminel. Mais ce n'était pas un acte criminel. Nous avions besoin de quelque chose de différent.

Senator Wallin: That is what I am trying to get at. When we have acts of terror, I know it is difficult to prosecute, and they end up suing us. At some point, we have to make a judgment about this. If we are to pursue it as a criminal matter, then we have to toughen the criminal model. If we are to pursue it using the anti-terrorist model, then the separate legislation will have to be more transparent to be acceptable. We are moving by default if we put it in the criminal justice system and, thereby, creating a whole host of other problems.

Mr. Juneau-Katsuya: Our safeguard mechanisms have been built into the criminal justice system, within which we have some fundamentals that prevent us from doing what the Bush Administration did, which was to go supra-judicial. That is the dangerous problem. We will have to be accountable to someone for that one day.

Senator Wallin: It is just different.

The Chair: As a supplementary, Mr. Hamilton said that a grievance adjustment system outside the courts might make more sense. My question, which is consistent with what we have heard so far, is: Would that grievance adjustment system be notwithstanding the Charter of Rights and Freedoms? Would we suspend the operation of the Charter of Rights and Freedoms — i.e. bring in legislation? The Supreme Court of Canada has just ruled that not only does the Charter of Rights and Freedoms apply to all court activities but also to federal and provincial administrative tribunals across the country. What you suggest constitutes a potential bridge between Senator Wallin's concern about two different streams and the constraints we have with the different models that Mr. Crelinsten has referenced in terms of our approach. Is there a kernel of a new idea that you want the committee to reflect upon more seriously? We would appreciate your advice on the matter.

Mr. Hamilton: I will work on the question and get back to the committee. With the Criminal Code system, intelligence services have a problem. I know this is not classified but I do not know whether the public is aware that the Toronto 18 strike was at least the third cell in Toronto. The first cell was Algerian and the second cell al Qaeda. The problem that the Mounties and CSIS had was that they could not produce Criminal Code evidence, which is needed to hold up in a criminal court.

Senator Wallin: That is what I was saying.

Mr. Hamilton: The problem in this world of terrorism is that often when you reach that point, it is too late because the terrorist momentum has gone past the chance to catch these people.

CSIS and the Mounties followed a standard operating procedure: they performed a disrupt action. Some of the guys in the cell left the country and some of them did not leave. Basically, CSIS and the RCMP make the cell aware that they are being monitored and they try to put pressure on them. I know that the Mounties and CSIS did the absolute best they could do but, quite frankly, we have to fix the system because it is not good enough.

Le sénateur Wallin : Voilà où je veux en arriver. Lorsqu'il y a des actes terroristes, je sais qu'il est difficile de poser des accusations, et les accusés ensuite nous poursuivent. À un moment donné, il faut se décider. Si on le traite comme un problème criminel, alors il faut que le modèle criminel devienne plus strict. Si nous décidons d'utiliser le modèle antiterroriste, ces lois devront être plus transparentes afin d'être acceptables. Nous suivons par défaut la voie du système de justice criminelle, et nous créons donc toute une autre série de problèmes.

M. Juneau-Katsuya : Nos mécanismes de sécurité sont intégrés au système de justice criminelle, dans lequel se trouvent des principes qui nous empêchent de faire ce que l'administration du président Bush a fait, c'est-à-dire d'aller au-delà du système judiciaire. C'est un problème dangereux. Il faudra un jour rendre des comptes à ce sujet.

Le sénateur Wallin : C'est tout simplement différent.

Le président : J'ai une question pour M. Hamilton qui a dit qu'un système de règlement des griefs extrajudiciaire serait peut-être mieux. Dans le cadre de ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant, ma question est la suivante : est-ce que ce système de règlement des griefs respecterait la Charte des droits et libertés? Suspendrions-nous l'application de la Charte des droits et libertés — par exemple par une loi? La Cour suprême du Canada vient juste de statuer que non seulement la Charte des droits et libertés s'applique à toutes les activités judiciaires, mais également aux tribunaux administratifs fédéraux et provinciaux partout au pays. Ce que vous suggérez pour répondre à la préoccupation du sénateur Wallin à propos des différentes approches dans le cadre des contraintes des différents modèles dont M. Crelinsten a parlé. Est-ce le germe d'une nouvelle idée sur laquelle vous aimeriez que le comité se penche plus longuement? Nous aimerions connaître votre avis à ce sujet.

M. Hamilton : Je vais réfléchir à la question et transmettre ma réponse au comité. Les Services de renseignements ont un problème avec le système du Code criminel. Je sais qu'il ne s'agit pas d'information secrète, mais je ne sais pas si la population sait que le groupe des 18 de Toronto était au moins la troisième cellule à Toronto. La première était algérienne et la deuxième, d'Al-Qaïda. Le problème qu'avaient la GRC et le SCRS était qu'ils ne pouvaient pas produire de preuves en vertu du Code criminel, qui sont nécessaires en cour criminelle.

Le sénateur Wallin : C'est ce que je disais.

M. Hamilton : Dans le cadre du terrorisme, le problème est que souvent lorsque vous arrivez à ce stade, il est trop tard parce que la dynamique du terrorisme ne nous permet plus d'attraper ces gens.

Le SCRS et la GRC ont suivi une procédure normale : ils ont perturbé une action. Certains des hommes de la cellule ont quitté le pays et d'autres pas. En gros, le SCRS et la GRC ont fait savoir à la cellule qu'elle était surveillée et ils ont essayé de faire pression sur eux. Je sais que la GRC et le SCRS ont fait le mieux qu'ils pouvaient, mais franchement, nous devons corriger le système parce que ce n'est pas suffisant.

I believe that I speak for many Canadians when I say that we do not care if they are disrupted terrorists; we simply do not want them running around. We have to find some way that law enforcement agencies and intelligence agencies can deal with some of these people without having to produce that much.

Historically, terrorism wound up in the Criminal Code system. Since more recent events, what has changed is mostly a loss-of-life issue so that they resemble acts of war.

The Chair: Senator Wallin, did you want to add to that?

Senator Wallin: I think we are getting at it. I do not know whether Mr. Crelinsten has anything else to say, but I think we are getting to the heart of it right there with Mr. Hamilton's remarks.

The Chair: Professor Crelinsten talked about the different models but, I think it is fair to say, as I read through the actual written presentation, did not tilt towards any particular model but seemed to imply that a mix of different models was necessary, depending on the context. Is that a fair reading of your advice to the committee?

Mr. Crelinsten: It is a fair reading, and as you talk about criminal justice and war, the history is interesting. In the 1985 Senate hearings William Kelly chaired, terrorism was not in the Criminal Code. Murder was and all the things that terrorists do were in the Criminal Code, and I actually testified and argued that it is good that way because the minute you create special offences you get into this mess.

After 9/11, I was not in the country and I would not have stopped it anyway — I could not have because the momentum was just too huge — and many countries went that way. Australia went that way, as did the U.K. Germany did not, somehow. They do not have specific anti-terrorism offences; they use procedure. However, I referred to the "when to arrest" question, and this is really it. The U.K. goes as long as possible with their intelligence. They even risk an attack coming. They will go as late as possible, and the 2006 liquid plot in fact was finally broken up because of a media leak through Condoleezza Rice's press conference and they just had to act quickly, but they were very angry. The U.S. is now using law enforcement for disruptive practices. They will arrest quickly just to keep them off balance.

As a criminologist I would argue for a return to pure criminal justice. It performs a deterrence function, but in cases to avoid all the problems you have, you have to beef up your intelligence and rely on intelligence much more until you can get a good case. In cases where you cannot, then the U.K. tried control orders, house arrest, and the courts do not allow it because we are democracies.

Je crois parler au nom de nombreux Canadiens lorsque je dis que nous ne voulons pas savoir que ce sont des terroristes dont on a perturbé les actions; nous voulons simplement qu'ils ne soient pas en liberté. Il faut trouver une façon pour que les autorités policières et les services de renseignements puissent s'occuper de ces individus sans avoir à présenter autant de preuves.

Pour des raisons historiques, le terrorisme s'est retrouvé sous le système du Code criminel. Depuis les derniers événements, il y a plus de pertes de vie et donc ils ressemblent plus à des actes de guerre.

Le président : Sénateur Wallin, vouliez-vous ajouter quelque chose?

Le sénateur Wallin : Je pense que nous touchons au but. Je ne sais pas si M. Crelinsten veut ajouter quelque chose, mais je pense que les observations de M. Hamilton touchent au vif du sujet.

Le président : Le professeur Crelinsten a parlé de différents modèles, mais je crois qu'on peut dire, suite à la lecture de son mémoire, qu'il ne semblait pas favoriser un modèle en particulier, mais semble plutôt indiquer une combinaison des différents modèles nécessaires, selon le contexte. Est-ce une bonne interprétation de vos propos?

M. Crelinsten : C'est une bonne interprétation, et il est intéressant d'examiner le passé lorsque l'on parle de la justice criminelle et de la guerre. Lors des audiences sénatoriales de 1985 présidées par William Kelly, le terrorisme n'était pas inclus dans le Code criminel. Le meurtre et toutes les autres choses que les terroristes font y étaient inclus, et j'ai dit alors que c'était une bonne chose parce que dès que l'on crée des infractions spéciales, on se retrouve avec un problème.

Après le 11 septembre 2001, je n'étais pas au Canada et je n'aurais rien pu faire de toute façon — parce que le mouvement était trop important — et de nombreux pays sont allés dans cette direction. L'Australie l'a fait, tout comme le Royaume-Uni. Cependant, pas l'Allemagne. Ils n'ont pas de crimes précis liés au terrorisme, ils utilisent des procédures. Cependant, j'ai parlé de la question du moment de l'arrestation, et voilà ce dont il s'agit. Le Royaume-Uni va aussi loin que possible avec ses renseignements. Il prend même le risque d'une attaque. Ils attendront autant que possible, et le complot aux explosifs liquides de 2006 a été démantelé à cause d'une fuite médiatique lors de la conférence de presse de Condoleezza Rice, et ils ont dû agir rapidement, mais ils étaient très en colère. Les États-Unis utilisent maintenant les forces policières pour perturber les activités des terroristes. Ils font rapidement des arrestations pour les désorganiser.

En tant que criminologue, je proposerais le retour à une justice criminelle pure. Cela a un effet dissuasif, mais pour éviter tous les problèmes que l'on a, il faut améliorer nos services de renseignements et dépendre d'eux beaucoup plus jusqu'à ce qu'on ait un bon dossier. Lorsque cela n'est pas possible, le Royaume-Uni a essayé d'utiliser des mesures restrictives et l'assignation à résidence, mais les tribunaux ne le permettent pas parce que nous sommes des démocraties.

In that case, you do your best, and that is where the other list comes in. Solving the Palestinian conflict would ultimately solve a lot of the problems, but that is foreign affairs and is much longer term. The gender model I mentioned, educating women and girls. Ziad Jarrah, the man who flew the plane that was crashed in Pennsylvania, had a Turkish girlfriend. Against orders of Ramzi Binalshibh, he insisted on going back to Hamburg to say goodbye. There was a chance he would have been dissuaded. The head of al Qaeda in Maghreb quit because his wife told him to, so women play a role here. Educating women, they have fewer kids, they have fewer what the Chinese call bare branches around — these idle men who wander into anything from skydiving to terrorism. Development, all these other models are crucial. To avoid the problems we have now, rely on the intelligence model as long as you can until you have good evidence and then hit it with criminal justice.

Senator Jaffer: I have a quick comment on what Professor Crelinsten said about women playing a role. I worked with women in the tribal land in Pakistan. We are trying to dissuade young men from becoming suicide bombers, speaking to their mothers, but it is a long-term process. It is trying to direct our resources to another area.

There are so many questions I could ask, but we have limited time, so I will concentrate on one area which causes me great anxiety, and that is what we call homegrown terrorists. It was encouraging to hear from all of you that we need to deal with the symptoms. If I get a second question, I will ask you about that aspect.

You have all addressed the issue of homegrown. You have talked about other terrorism, but I want to concentrate on the jihadist. If you were to do a list, what do we need to reach out to people in the community? For example, some time ago, we set up the terrorism round table. I do not know what happened to the terrorism round table; we do not hear about it anymore. A round table of community leaders had been set up. Today, I am not sure what we are doing in the community to reach out to young people. You talked about the teachers.

If there was a to-do list, if we were doing a report, what do we need to look at to reach out to these young people to make them inclusive? You have talked about them being part of the security force, and I was encouraged with the great strides CSIS has made. I think we are doing that, but what else do we need to do?

Mr. Crelinsten: From the government perspective, we are in a bit of a dilemma with the homegrown terrorists, because the more it looks government-led, the more you have problems of trust. It has to start in the communities with community leaders, teachers, schools. Some of the de-radicalization programs in Singapore and Malaysia and some of those countries use what is called a

Dans de tels cas, on fait de son mieux, et c'est à ce moment qu'on peut utiliser l'autre liste. Résoudre le conflit palestinien permettrait de résoudre un grand nombre de problèmes, mais il s'agit là d'affaires étrangères et c'est à beaucoup plus long terme. Le modèle axé sur le sexe que j'ai mentionné, l'éducation des femmes et des filles, est une autre solution. Ziad Jarrah, l'homme qui pilotait l'avion qui s'est écrasé en Pennsylvanie, avait une petite amie turque. Malgré les ordres de Bin al-Shidh, il a insisté pour retourner à Hambourg pour lui dire adieu. On aurait pu le dissuader de poursuivre. Le chef d'Al-Qaïda au Maghreb a démissionné parce que sa femme lui a dit de le faire, alors les femmes jouent un rôle dans ces situations. En éduquant les femmes, elles ont moins d'enfants, elles ont moins de branches nues, comme disent les Chinois, autour de ces hommes en chômage qui essaient un peu de tout, du parachute au terrorisme. Tous ces autres modèles, comme le développement, sont essentiels. Pour éviter les problèmes que nous avons maintenant, utilisons les services de renseignements aussi longtemps que possible jusqu'à ce qu'on ait de bonnes preuves, et puis frappons grâce à la justice criminelle.

Le sénateur Jaffer : J'ai une observation brève au sujet de ce qu'a dit le professeur Crelinsten à propos du rôle des femmes. J'ai travaillé avec des femmes des terres tribales du Pakistan. Nous essayons de convaincre les jeunes hommes de ne pas devenir des kamikazes, en parlant à leurs mères, mais c'est un processus à long terme. C'est une tentative d'utiliser nos ressources dans un autre domaine.

Je pourrais poser tant de questions, mais le temps est limité, alors je vais me concentrer sur un domaine qui m'inquiète grandement, et c'est celui des terroristes d'origine intérieure. Il est encourageant de vous entendre dire que nous devons nous occuper des symptômes. Si je peux poser une deuxième question, elle sera à ce sujet.

Vous avez tous parlé des terroristes d'origine intérieure. Vous avez parlé de l'autre forme de terrorisme, mais je veux me concentrer sur les jihadistes. Si vous deviez dresser une liste, avec qui devons-nous discuter pour être entendus dans les collectivités? Par exemple, il y a quelque temps, nous avons mis en place la table ronde sur le terrorisme. Je ne sais pas ce qui lui est arrivé; on n'en entend plus parler. Une table ronde des leaders des communautés avait été mise en place. Aujourd'hui, je ne sais pas ce que l'on fait dans les communautés pour rejoindre les jeunes. Vous avez parlé des enseignants.

S'il y avait une liste de choses à faire, si nous rédigions un rapport, que devrions-nous faire pour rejoindre ces jeunes pour leur donner un sentiment d'appartenance à la collectivité? Vous avez parlé de ceux qui faisaient partie des forces de sécurité, et je suis encouragée par les grands progrès que le SCRS a faits. Nous faisons ces choses, mais que pouvons-nous faire d'autre?

M. Crelinsten : Le gouvernement se trouve devant un dilemme en ce qui concerne les terroristes d'origine intérieure, puisque si l'initiative semble menée par le gouvernement, des problèmes de confiance surgissent. Il faut débuter dans les communautés avec les leaders, les enseignants, les écoles. Certains des programmes de déradicalisation au Singapour et en Malaisie et dans d'autres pays

mentoring process. Here might be a role for parliamentarians at the very local level too, to go back to Senator Joyal's question. You have to work with the communities so that they trust the authorities to come to them when they see problems happening.

Let us not forget that it was the father of the Christmas bomber who warned people. It was the system that failed. Families are concerned and they should know which number to dial, who to get to, and parliamentarians could work on that in maintaining open lines.

It has to start through the community through education and through trust building. You used the word "long-term." This is the most important thing to mention. It goes way beyond an electoral horizon. On a one-to-one level, they found creating a sense of belonging, a sense of empowerment, a sense that they can get a job, do something useful and fruitful works best. I was being flippant when I said you can do something from skydiving to terrorism. Many of these young men are risk-seekers. They are thrill-seekers and could easily be channelled towards skydiving. I would not underestimate something like allowing communities to have skydiving programs, thrill-seeking programs, something else they could do. Perhaps soccer — the World Cup — sports, education, and religion of course is very important in terms of countering the inaccurate interpretations of the Quran and Islam. There are many specific concepts that are misrepresented.

I will give you one example: that all Muslims should distrust non-Muslims. I forget the Arabic phrase for it, but it is wrong. Muhammad was very respectful of the King of Persia, for instance, so it is just wrong, but they say it. How do you educate them? Most of the young jihadis do not know Islam. They do not know Arabic. They listen to radical preachers on the web or in illegal mosques and they speak in English, and they learn a mishmash and use it to justify things. We need counter-narratives

I was at a conference in Australia where the Victoria police work very well with the communities at risk. It is a very good model. The RCMP is looking at similar things. Mr. Hamilton mentioned it as well, but one woman at the conference said, "I am a Muslim; I am part of the Victoria community, and when they come to the religious leaders, I am an atheist, I never go to the mosque, I feel left out." Privileging only religion is not right. We have to know who the communities are and who all the leaders are.

Mr. Juneau-Katsuya: When we talk specifically about homegrown terrorism, we are talking about young men and women who are feeding themselves, just like we have been told a moment ago, with ideas coming from abroad. They are not necessarily people who are experiencing oppression. They are not necessarily people who saw their homes destroyed by a military

utilisent un processus de mentorat. Les parlementaires ont peut-être un rôle à jouer au plan local, pour revenir à la question du sénateur Joyal. Il faut discuter avec les communautés pour qu'elles fassent confiance aux autorités et les avertissent lorsqu'elles voient des problèmes.

N'oublions pas que c'est le père du terroriste de Noël qui a lancé l'alerte. C'est le système qui a échoué. Les familles s'inquiètent et devraient savoir qui appeler, qui rejoindre, et les parlementaires pourraient s'assurer que les lignes de communication demeurent ouvertes.

Il faut commencer par l'éducation et l'établissement de la confiance dans les communautés. Vous avez parlé de long terme. C'est la chose la plus importante. Cela dépasse un horizon électoral. Dans une relation personnelle, on a constaté que ce qui fonctionne le mieux c'est de créer un sentiment d'appartenance, un sentiment de prise en charge de soi, de possibilité d'obtenir un emploi et de faire quelque chose d'utile. J'ai été un peu désinvolte en disant que l'on pouvait faire du parachutisme ou du terrorisme. Nombre de ces jeunes hommes aiment le risque. Ce sont des casse-cou et on pourrait facilement les diriger vers le parachutisme. Je ne sous-estimerais pas une mesure comme de permettre aux communautés d'avoir des programmes de parachutisme, des programmes casse-cou, quelque chose de différent à faire. Peut-être le soccer — la Coupe du monde — les sports, l'éducation et la religion bien sûr est très importante pour contrer les fausses interprétations du Coran et de l'islam. Il y a de nombreuses idées précises qui sont dénaturées.

Je vais vous donner un exemple. Tous les musulmans devraient se méfier des non-musulmans. J'oublie la phrase en arabe, mais elle est fausse. Mohammed respectait beaucoup le roi de Perse, par exemple, alors c'est une idée fausse, mais c'est ce qu'on dit. Comment éduquer ces gens? La plupart des jeunes jihadistes ne connaissent pas l'islam. Ils ne connaissent pas l'arabe. Ils écoutent des prédicateurs radicaux sur le web ou dans des mosquées illégales et ils parlent en anglais, et ils apprennent un méli-mélo de choses et l'utilisent pour se justifier. Nous avons besoin d'arguments contraires.

J'étais à une conférence en Australie où les policiers de Victoria travaillent très bien avec les communautés à risque. C'est un très bon modèle. La GRC étudie des choses semblables ici. M. Hamilton l'a mentionné, mais une des femmes à la conférence a dit : « Je suis musulmane; je fais partie de la communauté de Victoria, et lorsqu'ils viennent voir les leaders religieux, je suis une athéiste, je ne vais jamais à la mosquée, je me sens exclue. » Il ne faut pas seulement s'occuper de la religion. Nous devons comprendre les communautés et savoir qui en sont les leaders.

M. Juneau-Katsuya : Lorsque l'on parle particulièrement du terrorisme d'origine intérieure, on parle de jeunes hommes et femmes qui se nourrissent, comme on vient de le dire, d'idées de l'étranger. Il ne s'agit pas nécessairement de personnes opprimées. Ce ne sont pas nécessairement des gens qui ont vu leur maison détruite par un officier de l'armée, ou d'autres choses semblables.

commanding officer or anything of that nature. They are people who have been recruited intellectually, ideologically, and eventually, because they are young, emotionally, and that represents a phenomenal challenge.

The community can do a lot. We need to extend our perspective. Our natural tendency is to look at Al Qaeda and Muslim radicals, but there are many more. For instance, there was an incident in the Sikh community in B.C. recently where a parade was held to glorify martyrs, bombers and terrorists. This cannot be tolerated by the community. We have laws that enable us to step in immediately and stop this. It was community leaders who organized that parade, and we cannot tolerate that.

Unfortunately, within the psychology of a terrorist, in addition to seeking the thrill there is a romanticized idea of being a freedom fighter, of fighting for one's brothers and sisters. They have not even experienced the things against which they are fighting, but they get totally engulfed by them.

We need to work with the community leaders and somehow demonstrate that Canada, and the Western world at large, is serious in trying to address some of the grievances I talked about. When there is no tangible action, the moderates have no voice. It fuels the extremists, who say, "See, we told you that they are doing nothing." We have to give a voice to the moderates.

Mr. Hamilton: I have been hearing from the community that many of them are very scared to speak out, which is understandable.

The Chair: Are you saying that moderates and people who would have no interest in violence in many of these communities are frightened to speak out?

Mr. Hamilton: Yes. From Tarek Fatah, a spokesperson in Toronto, we have heard that we must come up with a way of directly communicating with them without creating fear or risk to them. We have to put them at ease. Moderate Muslim Canadians are the future of our country. Unless we seize that now, we could be in a lot of trouble.

Senator Tkachuk: I am not a big fan of the grievance theory. I do not think a person becomes an anti-Semite on his own. There is a culture that helps make a person believe what he believes, and it is all around those people. Bin Laden was not interested in the Palestinian cause. Before 9/11, he said he gravitated toward terrorism because the Americans were in Saudi Arabia. It was a foreign policy question; it was not a big deal. It was not that people were being killed or starved to death in Saudi Arabia. He went nuts and recruited all these people because the Americans were in Saudi Arabia. It is difficult to overcome a man like that who is able to recruit people. I think he was able to recruit those people because of the milieu in which those people live, which is totalitarianism, anti-democracy and lots of hate to go around about Jews, White people and Christians, all of which makes them easy pickings.

Ce sont des gens qui ont été recrutés sur un plan intellectuel ou idéologique, et peut-être parce qu'ils sont jeunes et émotifs, et cela constitue un défi phénoménal.

La communauté peut jouer un grand rôle. Nous devons élargir notre perspective. Notre tendance naturelle est de penser à Al-Qaïda et aux musulmans radicaux, mais il y en a bien d'autres. Par exemple, il y a eu récemment un incident dans la communauté sikhe de la Colombie-Britannique où une parade a été organisée pour glorifier les martyrs, les kamikazes et les terroristes. La communauté ne peut pas tolérer cela. Nous avons des lois qui nous permettent d'agir sur-le-champ et de mettre fin à de telles choses. Ce sont les leaders de la communauté qui ont organisé la parade, et nous ne pouvons tolérer cela.

Malheureusement, dans la psychologie d'un terroriste, en plus de rechercher les émotions fortes, il y a l'idée romantique d'être un combattant de la liberté, de se battre pour ses frères et ses sœurs. Ils n'ont même pas fait l'expérience des choses contre lesquelles ils se battent, mais ils sont complètement consommés par elles.

Nous devons parler aux leaders des communautés et leur montrer d'une certaine façon que le Canada, et le monde occidental en général, essaie sérieusement de corriger certaines des situations problématiques dont j'ai parlé. Lorsqu'il n'y a pas d'action tangible, les modérés n'ont pas de voix. Cela nourrit les extrémistes qui disent : « Voyez, on vous avait dit qu'ils ne faisaient rien. » Nous devons donner une voix aux modérés.

M. Hamilton : J'entends dans les communautés que de nombreuses personnes ont très peur de parler, ce qui est compréhensible.

Le président : Dites-vous que les gens modérés et les gens qui ne s'intéressent pas à la violence dans certaines de ces communautés ont peur de parler?

M. Hamilton : Oui. Tarek Fatah, un porte-parole à Toronto, nous a dit que nous devons trouver une façon de communiquer directement avec eux sans susciter la peur ou créer des risques pour eux. Ils doivent se sentir à l'aise. Les Canadiens musulmans modérés représentent l'avenir de notre pays. À moins d'en profiter maintenant, nous pourrions connaître de nombreux problèmes.

Le sénateur Tkachuk : Je ne suis pas un grand amateur de cette théorie des doléances. Je ne crois pas que l'on devient antisémite par soi-même. Il y a une culture qui amène cette personne à croire ce qu'elle croit, et ces choses les entourent. Ben Laden ne s'intéressait pas à la Palestine. Avant le 11 septembre 2001, il a dit qu'il s'est intéressé au terrorisme parce que les Américains étaient présents en Arabie saoudite. C'était une question d'affaires étrangères; ce n'était pas très important. Les gens ne se faisaient pas tuer ou ne mouraient pas de faim en Arabie saoudite. Il a perdu la boule et a recruté tous ces gens parce que les Américains étaient en Arabie saoudite. Il est difficile de vaincre un homme comme cela qui peut recruter des gens. Je pense qu'il a pu les recruter à cause du milieu dans lequel ces gens vivaient, le totalitarisme, le manque de démocratie et beaucoup de haine envers les Juifs, les Blancs et les chrétiens, ce qui est un terreau très fertile.

What is our narrative to the homegrown people who are being fed the same stuff and are responding to it?

Mr. Juneau-Katsuya: That is an accurate comment. Before becoming an anti-foreign policy element, bin Laden was a creation of the CIA. He was created to serve a purpose during the war against the Soviets in Afghanistan. He became disillusioned when the CIA abandoned that group.

I agree with you that terrorists will pick whatever cause will help them. Sometimes they will use the Palestinian cause to recruit, sometimes the promise of 77 virgins, and sometimes Saudi Arabia.

Senator Tkachuk: He went back to Saudi Arabia and took part in his family's business. They were wealthy construction people. He did not become a revolutionary because the CIA made him one; he already was one.

Mr. Juneau-Katsuya: I agree that he was recruited because of his inclination. I said earlier that these young people are recruited intellectually. Homegrown terrorists are not recruited because of what they have experienced. The terrorists that come from abroad are recruited for a multitude of reasons. However, there is a common denominator. I believe that religion is a minute component of recruitment. A larger component is the political-ideological perspective that is fed by some of the events that they witness.

You are talking about ideology, anti-Semitic attitude, et cetera. That is rooted in the culture that comes from historical events. That is how a culture evolves. It does not appear suddenly; it is nourished and built over time.

In the Israeli-Palestinian situation, probably all families on both sides of the fence have experienced grief and loss of loved ones. Some people may think that that makes it impossible to reconcile these people, but I do not think so. I think we can reconcile them by demonstrating certain actions within our community.

As an example, President Obama recently asked that the term "Islamic extremist" no longer be used, because not all Muslim people are extremists. It is very important to be sensitive and careful about what and who we are talking about. Being careful about the discourses that we have can go a long way.

Senator Tkachuk: Not using the language does not make it so. In other words, they also no longer use the word "terrorist" down south, but that does not mean that there are not terrorists. There is such a thing as Islamic extremists, and they are a particular group within the community that is causing the problem.

Mr. Juneau-Katsuya: Why not call them "religious extremists" so we can include the Christian militia also?

Comment explique-t-on que des gens nés ici à qui l'on transmet le même message se sentent interpellés?

M. Juneau-Katsuya : C'est une observation juste. Avant de s'insurger contre la politique étrangère, ben Laden jouait un rôle qui avait été créé par la CIA. Il servait les intérêts de la CIA durant la guerre contre l'Union soviétique en Afghanistan. Il a perdu ses illusions lorsque la CIA a abandonné son groupe.

Je suis d'accord avec vous. Les terroristes embrasseront n'importe quelles causes qui servent leurs intérêts. Parfois, ils invoquent la cause des Palestiniens aux fins du recrutement, parfois ils promettent 77 vierges et même l'Arabie saoudite.

Le sénateur Tkachuk : Il est rentré en Arabie saoudite et il a participé aux affaires de sa famille. C'est une famille riche ayant des intérêts dans le secteur de la construction. Ce n'est pas la CIA qui en a fait un révolutionnaire, il l'était déjà.

M. Juneau-Katsuya : Exactement, il a été recruté parce qu'il était susceptible de l'être. J'ai dit plus tôt que ces jeunes personnes sont embrigadées pour des raisons intellectuelles. Les terroristes nés en sol canadien ne sont pas recrutés sur la base de leur expérience personnelle. Les terroristes qui proviennent de l'étranger sont embrigadés pour tout un ensemble de raisons. Toutefois, il existe un dénominateur commun. Je crois que la religion n'est qu'une infime composante des arguments de recrutement. L'aspect politico-idéologique a beaucoup plus de poids et s'appuie par les événements dont ils sont témoins.

Je fais référence à l'idéologie, à une attitude antisémite, et cetera. Ces éléments sont enracinés dans une culture qui s'appuie sur des événements historiques. Voilà comment une culture évolue. Cela n'apparaît pas soudainement, c'est plutôt nourri au fil du temps.

Dans le cas du conflit israélo-palestinien, probablement que toutes les familles des deux côtés de la clôture ont connu la perte d'êtres chers et le deuil. Certains peuvent avancer que cela rend impossible toute réconciliation, mais je ne suis pas d'accord. Je pense que nous pouvons les réconcilier en leur montrant certains gestes qui ont été posés au sein de notre collectivité.

Par exemple, le président Obama a récemment demandé à ce que l'expression « extrémiste islamique » ne soit plus utilisée, parce que ce ne sont pas tous les musulmans qui sont des extrémistes. Il est donc très important de faire preuve de délicatesse et de prudence lorsqu'on parle d'un phénomène ou d'une personne. Le fait de faire attention à nos propos peut améliorer beaucoup le dialogue.

Le sénateur Tkachuk : On change les mots, mais pas le concept. En d'autres termes, ils n'utilisent plus l'expression « terroriste » aux États-Unis, mais cela ne signifie pas qu'ils ne sont pas des terroristes. Il y a effectivement des extrémistes islamiques qui constituent un groupe précis de personnes au sein de la communauté qui pose problème.

M. Juneau-Katsuya : Alors pourquoi ne pas les appeler « des extrémistes religieux », de manière à inclure la milice chrétienne également?

Senator Tkachuk: That is not true. There are no Christian militia bombing buildings like the World Trade Centre. No Christian group has gone to war.

Mr. Juneau-Katsuya: The Oklahoma City bombing was done by a militia.

Senator Tkachuk: The Oklahoma City bombing was done by a person inside but not for religious reasons. It was for political reasons. He was a nutbar who thought the government was too powerful and he wanted to blow it up. The fact that he happened to be of a particular religious persuasion does not really matter.

Mr. Juneau-Katsuya: When we look at their recruitment and their discourses and other aspects, Christianity, White power and so on had a lot to do with it.

Senator Tkachuk: Are you saying that this particular person, this one person —

Mr. Juneau-Katsuya: McVeigh.

Senator Tkachuk: — who caused that criminal act in Oklahoma, can be correlated to the group that took the flights on 9/11, to al Qaeda? Are they the same thing?

Mr. Juneau-Katsuya: There is a very similar pattern in terms of discourses, motivation, in terms of the generation of the will to do what they have done. They are not the same words but the same pattern.

Senator Tkachuk: That is very interesting.

I have one more question. I am not familiar with how Revenue Canada treats charitable donations to religious groups, except that religious groups can write receipts for charitable donations. How are Muslims organized? An imam can open up a place in a shopping centre and call it a mosque. Does Revenue Canada then treat him as a charitable group?

Mr. Juneau-Katsuya: There is an application process. If they qualify during the application process and everything, yes.

Senator Tkachuk: How does a religious group qualify? How does our Ukrainian Catholic church in Saskatoon qualify? Do they send that application in as a national organization, do they have the same income tax number, or do they send it as an individual church in that parish?

The Chair: It might also be helpful, independent from the answers from our panellists on this question, for us to request a detailed research note on the precise point. Therefore, the way various religious groups go to CRA and are approved, and what the tests and thresholds are going forward about their activities. That would be helpful and I would appreciate that very much.

Le sénateur Tkachuk : C'est inexact. Il n'y a pas de milice chrétienne qui bombarde des immeubles comme le World Trade Centre. Aucun groupe chrétien ne s'est lancé dans une guerre.

M. Juneau-Katsuya : L'explosion à Oklahoma City était le fait d'une milice.

Le sénateur Tkachuk : Cet attentat a été réalisé par un membre d'une milice, mais pas pour des raisons religieuses. Il s'agissait de raisons politiques. C'était un taré qui pensait que le gouvernement était trop puissant et qu'il devait le faire exploser. Le fait qu'il soit d'une confession religieuse précise n'a rien à voir avec l'attentat.

M. Juneau-Katsuya : Lorsque nous étudions leurs méthodes de recrutement et leurs discours ainsi que d'autres aspects, le fait qu'ils soient des chrétiens, suprématistes blancs ou autres est très important.

Le sénateur Tkachuk : Donc, d'après vous, cet homme...

M. Juneau-Katsuya : M. McVeigh.

Le sénateur Tkachuk : ... qui a commis cet acte criminel en Oklahoma pourrait entrer dans la même catégorie que le groupe qui a pris le contrôle des avions le 11 septembre et qu'Al-Qaïda? Ce serait la même chose?

M. Juneau-Katsuya : Il y a beaucoup de similitude au niveau du discours, de la motivation et de la façon dont ils en sont arrivés à faire ce qu'ils font. La terminologie est différente, mais le schéma est le même.

Le sénateur Tkachuk : C'est très intéressant.

J'ai une autre question. Je ne sais pas très bien comment l'Agence du revenu du Canada traite les dons de charité versés aux groupes religieux, sauf peut-être que les groupes religieux peuvent émettre des reçus pour dons de charité. Comment cela fonctionne-t-il chez les musulmans? Un imam peut ouvrir un local dans un centre commercial et déclarer que c'est une mosquée. Est-ce que Revenu Canada va le considérer comme étant une organisation caritative?

M. Juneau-Katsuya : Il faut suivre un processus de demande. Si l'organisation répond aux critères, oui.

Le sénateur Tkachuk : Comment un groupe religieux peut-il être éligible? Comment est-ce que, par exemple, notre église catholique ukrainienne à Saskatoon pourrait être éligible? Est-ce que l'organisation doit envoyer une demande à titre d'organisme national, est-ce qu'on emploie le même numéro que sur les déclarations d'impôt sur le revenu ou est-ce que chaque église présente une demande par paroisse.

Le président : Indépendamment des réponses des témoins à cette question, il serait également utile que le comité demande une note d'information sur une recherche détaillée à ce sujet. Par conséquent, nous pourrions savoir la façon dont les groupes religieux présentent et font approuver leurs demandes auprès de l'ARC, et quels critères et seuils sont employés dans le cadre de cet examen. Ce serait très utile et je vous en serais très reconnaissant.

Mr. Juneau-Katsuya: In two lines, basically they have a process, they can apply, and it is a fairly rubber stamp, easy process to obtain this kind of nomination. One of the problems that we in Canada face is that many sects have been able to obtain that privileged status. Similarly, we also face the problem that there are not enough CRA officers to investigate those organizations. That loophole has been used and abused for a long period of time by various terrorist groups to funnel money through various perspectives, and even criminal organizations to a certain extent.

Since 9/11, much emphasis has been put on trying to break the back of terrorists by breaking their financial capabilities. Unfortunately, this will come to an end to a certain extent. It might work in Canada for a time but it will come to an end very soon due to this new trend I just mentioned. If narco-terrorism now is becoming a wonderful source of wealth through moving cocaine for cartels, they will not need necessarily as much as they used to from this source.

Senator Tkachuk: Money is big in all of this. If bin Laden had not been worth a couple of hundred million dollars, I do not think he would have been as successful as he was.

Senator Nolin: I want to go back to the fundamental question that was asked by Senator Wallin: Which model should we pursue, criminal or otherwise? I liked your answer, Professor Crelinsten, because I am of a similar view. When we were first studying the law, many people around the table felt that we should work with the Criminal Code, because we are better at working within it than creating new crimes.

Mr. Hamilton, I was intrigued by your answer when you mentioned that in Toronto there is a problem with the Criminal Code and quality of evidence. I do not know the answer. If law enforcement faces a problem of enforcing the law maybe the law is not clear. That is probably the problem. Maybe we will have to change and amend the wording of the crime itself. Otherwise, should we create a parallel system? Who will referee that system?

That is the question Senator Wallin asked. I think we have a good system.

Mr. Hamilton: The term "parallel system" makes me nervous.

Senator Nolin: Likewise; we are still a country of law. The rule of law is critical.

Mr. Juneau-Katsuya: The security certificate was a parallel system. It was a total failure. The right for a country to protect itself and to remove undesirable elements is a totally acceptable right.

[*Translation*]

Senator Nolin: I fully agree with you.

M. Juneau-Katsuya : Brièvement, il y a un processus à suivre. Pour obtenir ce type de désignation on passe surtout par une simple formalité. L'un des problèmes que nous avons au Canada, c'est que beaucoup de sectes ont été en mesure de se prévaloir de ce statut privilégié. Le fait qu'il n'y ait pas assez d'agents de l'ARC pour enquêter sur ces organisations pose aussi problème. Cette lacune a longtemps été utilisée à mauvais escient par les différents groupes terroristes pour acheminer de l'argent un peu partout, même à des organisations criminelles dans une certaine mesure.

Depuis les attentats du 11 septembre, on s'est surtout attelé à essayer de neutraliser les terroristes en les privant de leurs moyens financiers. Malheureusement, cette pratique est appelée à prendre fin, dans une certaine mesure. Au Canada, on peut employer cette pratique pendant un certain temps, mais bientôt, elle s'avérera inefficace en raison de la nouvelle tendance dont j'ai parlé. Si le narcoterrorisme devient maintenant une source fiable d'enrichissement grâce au trafic de cocaïne pour les cartels de la drogue, il ne s'avérera pas aussi nécessaire d'avoir recours à cette autre source.

Le sénateur Tkachuk : L'argent, c'est le nerf de la guerre. Si ben Laden n'avait pas valu quelques centaines de millions de dollars, je ne crois pas qu'il aurait aussi bien réussi dans son entreprise.

Le sénateur Nolin : J'aimerais revenir à la question fondamentale qui a été posée par le sénateur Wallin : quel modèle devrions-nous adopter, les poursuites criminelles ou d'autres moyens? Je suis d'accord avec vous, professeur Crelinsten, car je partage votre point de vue. Lorsque nous avons commencé à étudier le droit, beaucoup de participants estimaient que nous devrions employer le Code criminel, car nous avons été plus efficaces en le respectant qu'en créant de nouvelles infractions.

Monsieur Hamilton, j'ai été intrigué par votre réponse. Vous avez dit qu'à Toronto, il y a un problème avec l'application du Code criminel et la qualité des preuves. Je n'ai pas de réponse à vous donner. S'il y a un problème dans l'application de la loi, peut-être que la loi n'est pas assez claire. C'est probablement là le problème. Peut-être que nous devrions changer la loi ou reformuler l'infraction. L'autre option qui s'offre à nous, c'est de créer un système parallèle. Qui surveillerait ce système?

Voilà la question posée par le sénateur Wallin. Je crois que nous avons un bon système.

M. Hamilton : L'expression « système parallèle » me rend nerveux.

Le sénateur Nolin : Moi aussi, après tout nous sommes encore un État de droit. La primauté du droit est essentielle.

M. Juneau-Katsuya : Le régime des certificats de sécurité constitue un système parallèle. C'était un échec total. Le droit d'un pays de se protéger et d'expulser les éléments indésirables est un droit totalement acceptable.

[*Français*]

Le sénateur Nolin : Je suis entièrement d'accord.

Mr. Juneau-Katsuya: On the other hand, CSIS is now faced with a situation where they are called to testify; and rather than reveal the evidence they have amassed, because they have not acquired it in the context of criminal proceedings, we see that after having spent millions of dollars on legal proceedings, some may accuse us — the United Nations do so — of having misused the law in going after certain individuals.

So, CSIS is in a position where it has to withdraw charges at the last minute rather than go ahead because it does not want to reveal its evidence. That is quite problematic. Some would say that it has led us to a dead end and that perhaps we should have let the RCMP continue to do the work that it was doing in the past.

[*English*]

Senator Nolin: The question raised by Senator Wallin is fundamental to the work of this committee. Should we pursue the criminal model? That model was not started last week. Jurisprudence has been built over more than 120 years. In 1982 we made the Charter part of our structure. Because we have hurdles in the system do we create a new one? I personally do not agree.

The Chair: Just as a point of history, if we think about the War Measures Act, it was basically an instrument to set aside all the protections of the criminal law.

Senator Nolin: We have had some experience with that.

The Chair: Indeed. Then if you think about the Charter of Rights and Freedoms, which emerged in the post-War Measures Act period, and then if you think about the way in which they have been invoked at various times, legitimately by defence counsel on behalf of their clients — which is what an open system of jurisprudence provides — and then if you think about the requirement to break up something before it happens on a prophylactic basis, whether you have sufficient evidence to prosecute or not, we get to the nub, I think, of the question you are dealing with.

Senator Nolin: That is law enforcement. If they need more powers then that is probably a good question. Do they need more power and more flexibility in enforcing the law? That is something we may discuss.

Mr. Juneau-Katsuya: One of the challenges that exist is within the education of the judges. We have seen some pretty strange conclusions. We have seen it in the Air India trial. We have seen it in the Khawaja trial. One of the problems we are facing is perhaps the education and knowledge of judges.

From the law enforcement point of view, personally my position is criminal. We should revise and fine-tune the Criminal Code if necessary, because we have, as I mentioned in my previous answer, some of the safeguard mechanisms within that system. As you pointed out, it has been around for 120 years, and we have polished that "furniture" for quite a while.

M. Juneau-Katsuya : D'un autre côté, le SCRS fait maintenant face à une situation où ils sont appelés à témoigner; et plutôt que de révéler la preuve qu'ils ont accumulée, parce qu'ils ne l'ont pas vraiment accumulée dans un contexte de procédures criminelles, on voit qu'après avoir dépensé des millions de dollars en procédures, certains peuvent nous accuser — les Nations unies le font — d'avoir abusé du droit contre certains individus.

Le SCRS se retrouve donc, à la dernière minute, à devoir dire qu'ils retirent les accusations plutôt que de continuer parce qu'ils ne veulent pas révéler leur preuve. C'est très problématique. Certains disent même qu'un cercle complet a été fait et que, peut-être, nous aurions dû laisser à la GRC le travail qu'ils faisaient auparavant.

[*Traduction*]

Le sénateur Nolin : La question soulevée par le sénateur Wallin est essentielle aux travaux du comité. Devrions-nous poursuivre avec le modèle pénal? Ce modèle ne date pas d'hier. La jurisprudence a été accumulée pendant plus de 120 ans. En 1982, nous avons enchâssé la Charte dans notre structure. Le fait de connaître certains écueils au sein du système justifie-t-il la création d'un nouveau système? Je ne suis pas de cet avis.

Le président : Du point de vue historique, rappelons-nous que la Loi sur les mesures de guerre constituait essentiellement un instrument visant à contourner toutes les protections rattachées au droit criminel.

Le sénateur Nolin : Nous avons une certaine expérience de cela.

Le président : En effet. Mais si l'on pense à la Charte des droits et libertés, qui a été adoptée dans les années suivant l'application de la Loi sur les mesures de guerre, et si l'on pense à la manière dont la Charte a été invoquée à divers moments, de manière légitime par les avocats de la défense au nom de leurs clients — ce que prévoit un régime de jurisprudence ouvert — et si l'on songe à la nécessité de démanteler quelque chose avant qu'elle ne se réalise de manière préventive, qu'il y ait ou non suffisamment de preuves pour intenter une poursuite, nous arrivons au cœur, je pense, de la question que vous soulevez.

Le sénateur Nolin : C'est une question d'application de la loi. S'il leur faut davantage de pouvoirs, c'est probablement une bonne question. Ont-ils besoin de nouveaux pouvoirs ou d'une plus grande souplesse dans l'application de la loi? C'est une chose dont nous pourrions discuter.

M. Juneau-Katsuya : L'un des défis consiste à former les juges. Il y a eu des conclusions assez étranges : nous l'avons vu au procès Air India. Nous l'avons vu au procès Khawaja. L'un des problèmes auquel nous faisons face c'est peut-être celui de la formation et des connaissances des juges.

Du point de vue de l'application de la loi, pour ma part, je pense qu'il s'agit d'une question pénale. Nous devrions modifier et affiner le Code criminel au besoin, car comme je le disais dans ma dernière réponse, le système comporte déjà des mécanismes de sauvegarde. Comme vous le disiez, il existe depuis environ 120 ans et cela fait donc pas mal de temps qu'on l'améliore.

Senator Nolin: We have made some errors. we have corrected them and still some errors exist.

Mr. Juneau-Katsuya: It is a work-in-progress.

The Chair: Mr. Hamilton and Mr. Crelinsten, do you want to respond to the question put by Senator Nolin?

Mr. Crelinsten: I said before that if you want to stick with criminal justice, you have to rely on the intelligence to get as much as you can to build a good case. The first trial of anyone implicated in the 9/11 attacks was in Germany, and the trial failed ultimately because the U.S. refused to release any evidence that could be used in court. The proof is usually there, but it is protected. The RCMP commissioner said at a conference last year that you have to educate intelligence and law enforcement people about how to share, and intelligence people should perhaps collect intelligence with criminal prosecution in mind so they can share more. There is also the foreign intelligence, which is crucial. You do not want to ruin your relations, which can become another reason to step back. You have to work with foreign agencies, too, to create a culture of law enforcement and respect for intelligence sharing across the spectrum. All these stovepipes were created — the Church commission in the U.S. and the McDonald commission here — and we have our histories where we try to separate intelligence. Now, 9/11 has brought them back together again.

Mr. Hamilton: Are legislators comfortable with the notion of tinkering with certain things with in the Criminal Code? That would be a lot better than throwing out the baby with the bath water, because at least you have a grid work to start with. You can foresee problems if, for example, for this offence, you get so much, but if it is terrorism, you get an extra penalty or something. You can foresee many gray areas. Is the potential harm that a terrorist could do to the country greater than the potential harm a criminal could do? If it is multiplied by 5,000, policy-makers have a real sticky wicket to deal with. We have been raised to value life as being sacred. One life equals 500. I do not know how, ethically, we could get our heads around that subject, but pragmatically, given the potential harm one terrorist could do, it does exceed what a criminal act would be.

Senator Nolin: Mr. Juneau-Katsuya, the definition implies an element of intent. We had hours of discussion around this table in the previous committee, talking about whether or not intent should be an aspect of the crime. When you start with the intent, you create a nightmare for lawyers.

Senator Wallin: However, that element is in the law right now, and that is important.

Senator Nolin: We were wondering whether we should keep intent in the law.

Le sénateur Nolin : Nous avons commis des erreurs, nous les avons corrigées et il existe encore des erreurs.

M. Juneau-Katsuya : C'est un travail qui ne finit jamais.

Le président : Monsieur Hamilton et monsieur Crelinsten, voulez-vous répondre à la question du sénateur Nolin?

M. Crelinsten : J'ai déjà dit que si vous vouliez vous restreindre à la justice pénale, vous devez compter sur les services de renseignement pour obtenir toutes les preuves nécessaires pour monter un dossier solide. Le premier procès d'une personne impliquée dans les attaques du 11 septembre s'est déroulé en Allemagne et s'est soldé par un échec parce que les États-Unis ont refusé de fournir des preuves qui auraient pu être utilisées pendant le procès. En général la preuve existe, mais elle est protégée. Lors d'une conférence l'an dernier, le commissaire de la GRC a dit qu'il fallait enseigner aux services de renseignement et d'application de la loi l'échange d'information et que les services de renseignement devraient peut-être réunir des renseignements en vue d'une poursuite criminelle, de manière à pouvoir échanger plus d'informations. Il y a aussi les renseignements étrangers qui sont essentiels. Nous ne voulons pas ruiner nos relations, ce qui devient une autre raison de reculer. Il faut travailler également avec les organismes étrangers afin de créer une culture d'application de la loi et de respect de l'échange de renseignements chez tous les intervenants. On a créé toutes ces cloisons — suite à la Commission Church aux États-Unis et à la Commission McDonald ici — et dans le passé nous avons eu nos raisons de séparer les différents services de renseignements. Maintenant, le 11 septembre nous force à les réunir.

M. Hamilton : Est-ce que les législateurs seraient favorables à la modification de certaines dispositions du Code criminel? Ce serait bien mieux que de jeter le bébé avec l'eau du bain, parce que ce serait au moins un point de départ. On peut prévoir des problèmes si, par exemple, telle infraction est passible d'une telle peine sauf s'il s'agit d'un acte de terrorisme qui donnerait lieu à une peine additionnelle. Nous pouvons prévoir de nombreuses zones grises. Est-ce que le tort qu'un terroriste pourrait causer au pays est plus grave que celui que pourrait causer un criminel? Si c'est multiplié par 5 000, les décideurs auront à traiter une question très délicate. On nous a habitués à considérer que la vie est sacrée. Une vie égale à 500. Sur le plan éthique, je ne sais pas comment nous pourrions approcher cette question, mais sur le plan pratique, le tort que peut causer un terroriste est effectivement plus grave que le tort que peut causer un criminel.

Le sénateur Nolin : Monsieur Juneau-Katsuya, la définition sous-tend un élément d'intention. Nous avons passé des heures à discuter autour de cette table dans le comité précédent pour déterminer si l'intention devait être un des éléments du crime. Commencer avec l'intention, c'est créer un cauchemar pour les avocats.

Le sénateur Wallin : Toutefois, cet élément figure déjà dans la loi, et c'est important.

Le sénateur Nolin : On se demandait si nous devions garder le facteur intention dans la loi.

[*Translation*]

Mr. Juneau, you were talking to us about the protection of critical infrastructure. You were referring to the fact that over 80 per cent of this infrastructure is privately owned. You seemed to elaborate on the fact that there are modes of interaction between security services and the private sector that have not worked. I would like to hear you expand on that.

Mr. Juneau-Katsuya: They have not even seen the light of day.

Senator Nolin: I understand; is it because there is a wall there?

Mr. Juneau-Katsuya: That is it! Resistance comes from the authorities. The responsibility for critical infrastructure protection is that of government, the owners or operators are mainly from the private sector. When the time comes to move from being reactive to being proactive, we then ask the authorities to provide information, so that we can get an idea of the problem ahead of time so as to diminish its impact. Unfortunately, the authorities say that they cannot share information for a variety of reasons such as national security, a lack of security clearance, et cetera. Any excuse works so as not to have to share information.

Senator Nolin: In your document, you referred to models that had been suggested to them. What were these models?

Mr. Juneau-Katsuya: The main one is mainly inspired by something that is already operational in the United States, the ISAC, Information Sharing Analysis Center. This is more or less how it works. It began under the Clinton administration. You bring together companies from certain industrial sectors, establish a price for each company, which amounts to taking on the cost of operations — and these companies share information with a team responsible for analyzing it. Once you add in the information coming from government, you are able to bring the various components together.

I will give you an example of an incident that occurred in 2002. A group of 25 security heads of major Alberta oil companies meet once a month to discuss security matters. The goal is not to be competitive or work against other companies, but to help each other. At one of these meetings, one security head raised his hand to say that his company had just received a bomb threat letter and that anyone hearing of anything similar should let him know. Someone else replied that three weeks before, someone had broken into one of his warehouses and stolen dynamite sticks. Each head had reported to its own RCMP detachment, but the RCMP had not made the connections.

That said, it all turned out well. Following the meeting, this most recent information was handed to the RCMP, which proceeded to make some arrests. The dynamite sticks were found. Everything is fine, but if someone had stolen this dynamite in Nova Scotia and had brought it by bus, for instance, to

[*Français*]

Monsieur Juneau, vous nous parlez de la protection des infrastructures essentielles. Vous faites référence au fait que plus de 80 p. 100 des propriétés de ces infrastructures est privé. Vous semblez développer le fait qu'il y a des modèles d'interaction entre les services de sécurité et le privé qui n'ont pas fonctionné. Je voudrais vous entendre un peu plus sur cela.

M. Juneau-Katsuya : Ils n'ont jamais même vu le jour.

Le sénateur Nolin : Je comprends, c'est parce qu'il y a une muraille?

M. Juneau-Katsuya : Voilà! La résistance vient des autorités. La responsabilité de protéger les infrastructures essentielles revient au gouvernement, la propriété où les opérateurs viennent principalement du secteur privé. Lorsque vient le temps de passer d'un mode réactif à un mode proactif, on demande aux autorités de partager des informations, histoire de voir à l'avance le problème afin qu'on puisse diminuer son impact. Malheureusement, les autorités disent qu'elles ne peuvent pas partager l'information pour diverses raisons telles que la sécurité nationale, l'absence de codes de sécurité nécessaires et autres. On trouve toutes les excuses au monde pour ne pas partager l'information.

Le sénateur Nolin : Vous parlez dans votre document de modèles qui leur ont été suggérés. Quels étaient ces modèles?

M. Juneau-Katsuya : Le modèle principal s'inspire d'un modèle déjà en fonction aux États-Unis, le ISAC, Information Sharing Analysis Center. Grosso modo, voici comment il fonctionne. Cela a commencé sous l'administration Clinton. On regroupe les compagnies par secteurs industriels, on établit un prix pour chaque compagnie — ce qui revient à endosser le coût des opérations — et ces compagnies partagent leurs informations avec une équipe chargée d'en faire l'analyse. Une fois entrée l'information provenant du gouvernement, on est capable de rattacher les différentes informations ensemble.

Je vous donne l'exemple d'un incident qui s'est produit en 2002. Un groupe de 25 directeurs de sécurité responsables de la sécurité pour les grandes compagnies pétrolières de l'Alberta se réunit une fois par mois pour discuter sécurité. Le but n'est pas d'être compétitif ou de nuire aux autres compagnies, mais de s'aider. Lors d'une de ces rencontres, un directeur lève la main pour dire que sa compagnie vient de recevoir une lettre d'attentat à la bombe et que si quelqu'un a entendu parler de quelque chose de le lui faire savoir. Quelqu'un d'autre lui répond que trois semaines passées quelqu'un a défoncé un de ses entrepôts et volé des bâtons de dynamite. Chacun d'eux avait fait rapport à leur détachement respectif de la GRC, mais la GRC n'avait pas fait les liens.

Cependant, l'histoire finit bien. Suite à la réunion, ces dernières informations ont été passées à la GRC, qui a pu procéder à des arrestations. On a retrouvé les bâtons de dynamite. Tout est beau, mais si quelqu'un avait volé la dynamite en Nouvelle-Écosse et l'avait ramenée par autobus, par exemple, jusqu'en Alberta, cela

Alberta, things would have been different, as one of the members said, that link would not have been made. The conclusion is that we must share this information amongst all of us.

The problem is that the authorities do not want to share this information because it is too sensitive. So, we will be basing ourselves on the American model and create a similar entity. The American government provided $3 million to create these groups, of which there are 12. The rest of the cost is privately funded.

Senator Nolin: By the members because it is their property.

The Chair: Does anyone want to add anything?

[*English*]

Senator Furey: My question is along the lines of Senator Nolin's. Any time we talk about this particular issue, it always revolves around trying to balance security needs with Charter rights. As you said, Mr. Hamilton, if we tweak the Criminal Code, we cannot tweak it without bumping up against the Charter. You talked about Director Richard Fadden of CSIS when mentioning a loose partnership of various groups. Another witness quoted Director Fadden as well. I guess you cannot be director of CSIS and not be oft quoted. One quotation that was brought to our attention is that he said, in effect, there is an accidental cabal of single issue NGOs, advocacy journalists and lawyers that has succeeded in inhibiting our counter-terror effectiveness. Do you agree with that? Where do you see this balance? Do you see it going in favour of our need for security, or do you see something more on respect of the Charter rights side?

Mr. Crelinsten: That type of talk worries me, I have to say.

Senator Furey: You mean Director Fadden's talk?

Mr. Crelinsten: Yes. Not yours. Thank you for raising that.

The Chair: Many of us worry about Senator Furey, but not to that extent.

Mr. Crelinsten: Maybe one day.

In any case, people do their jobs. Defence lawyers have to do their job. The media has to do their job. I did refer to the media earlier. I do not know what was in Inspector Fadden's head when he said that or in what context he was speaking or whether he was trying to be provocative.

It reminds me of the time I was interviewed by a CJOH reporter in Ottawa. CSIS had just been formed in 1984, and most of CSIS was former RCMP security officers. A Soviet diplomat was being tailed by CSIS, and he did the classic trick of slowing down at a green light and speeding off when it turned red. CSIS followed through the red light and Ottawa police stopped and

aurait été différent, comme l'a souligné un des membres, on n'aurait pas pu faire le lien. La conclusion est qu'on doit partager cette information tous ensemble.

Le problème est que les autorités ne veulent pas la partager l'information parce que c'est trop délicat. Donc, on va prendre modèle sur les États-Unis et on va se doter d'une entité semblable. Pour favoriser la création de ces entités, au nombre de 12, le gouvernement américain a donné trois millions de dollars. Le reste des coûts est financé par le privé.

Le sénateur Nolin : Par les membres parce qu'il s'agit de leur propriété.

Le président : Quelqu'un voudrait-il ajouter autre chose?

[*Traduction*]

Le sénateur Furey : Ma question correspond un peu à celle du sénateur Nolin. Dès qu'on parle de cette question particulière, on se retrouve toujours à essayer d'équilibrer les besoins en matière de sécurité avec les droits accordés par la Charte. Comme vous l'avez dit, monsieur Hamilton, si nous peaufinons le Code criminel, nous ne pouvons pas le modifier sans devoir faire face aux dispositions de la Charte. Vous avez parlé du directeur, Richard Faden, du SCRS, lors de la mention d'un partenariat élargi des divers groupes. Un autre témoin a également cité le directeur Fadden. J'imagine qu'on ne peut pas être directeur du SCRS sans être souvent cité. Une chose qui a été portée à notre attention, c'est qu'il a dit, en fait, qu'il existe une cabale qui est le fruit du hasard constituée d'ONG, de journalistes défenseurs des droits et d'avocats qui ont réussi à mitiger notre efficacité en matière de contre-terrorisme. Est-ce vrai? Où se trouve l'équilibre selon vous? Pensez-vous que ça va pencher en faveur de notre besoin en matière de sécurité ou bien voyez-vous plutôt un parti pris plus favorable pour le respect de la Charte des droits?

M. Crelinsten : Je dois dire que ce genre de discours me préoccupe.

Le sénateur Furey : Vous voulez dire les propos du directeur Fadden?

M. Crelinsten : Oui. Pas les vôtres. Je vous remercie d'avoir soulevé ce point.

Le président : Nous sommes nombreux à nous méfier du sénateur Furey, mais pas à ce point.

M. Crelinsten : Peut-être un jour.

De toute façon, les gens font leur travail. Les avocats de la défense doivent faire leur travail. Les médias ont le droit de faire le leur. Je vous ai déjà parlé des médias. Je ne sais pas à quoi pensait l'inspecteur Fadden lorsqu'il a dit cela ou dans quel contexte il a prononcé ses paroles, ou bien s'il essayait d'être provocateur.

Ça me rappelle la fois où un journaliste de CJOH à Ottawa m'a interviewé. Le SCRS venait tout juste d'être mis sur pied en 1984, et la plupart des gens qui le composaient étaient d'anciens agents de sécurité de la GRC. Un diplomate soviétique faisait l'objet d'une filature par un agent du SCRS, et il a fait le truc classique de ralentir à un feu vert et d'accélérer au moment où il est passé

ticketed them. His question was, "Is this not outrageous? Is our security not threatened?" My response was along the lines of: There are rules for civilian security agents; they have to follow the law. They should have more equipment so that they can say, "I lost them; you pick it up over there." There are solutions other than breaking our laws. If they do not like it, they can go back to the RCMP. The reporter was not happy because he was looking for a certain angle.

We live in a democracy. It is much easier to fight terrorism in a totalitarian state. Someone might have referred to Israeli Justice Barak's famous phrase about fighting with one hand behind our back. As I said in my remarks, the democratic approach ultimately strengthens our security. We have to then think about how we deal with this aspect. We have to let the defence do their job.

I was asked to be a witness for the defence in a Palestinian case. Someone was accused of terrorism, and the defence lawyer asked me if I would testify in a trial involving an attack on a plane. The plane belonged to EL AL and was used for a civilian purpose sometimes and for a military purpose sometimes. It was attacked when it was in civilian use, but the attack was considered an act of war. I said I would not testify because I do not agree.

Lawyers try to find the best case. It is the same with the media. That is their right. If they make mistakes, as we all do, they should be called on them. Transparency is important. Maybe CSIS's job is harder because they are under the spotlight, but then they have to train better and develop things better.

The Chair: Mr. Hamilton, do you want to add anything?

Mr. Hamilton: I certainly do not want to quote Mr. Fadden for the third time. I received a phone call when that comment went out in the paper, and my boss, who was an editor for many years, said, "This guy sounds like you. All you do is say this all the time." I said, "Yes, it is more than just a one-off." I used to do it for a living, and I know how to juxtapose headlines, utilize neuro-linguistic programming to get an effect. Basically, I know how to not tell the truth by telling the truth and vice versa, like anyone who would be in the media.

The Chair: Are you forcing me to defend the integrity of the media? Are you putting me in that situation as chair of the committee? I am asking the rhetorical question so I am prepared for when that moment comes.

au feu rouge. L'agent du SCRS l'a suivi sur le feu rouge, et un policier d'Ottawa l'a arrêté et a émis une contravention. Sa question était la suivante : « N'est-ce pas scandaleux? Notre sécurité n'est-elle pas menacée? » Et j'ai répondu un peu de la façon suivante : il existe des lois pour les agents de sécurité civils; ils doivent se plier à la loi. Ils devraient disposer davantage de matériel afin qu'ils puissent dire : « Il m'a filé entre les doigts; continuer la poursuite d'où tu es. » Il y a d'autres façons de se conduire que d'enfreindre la loi. Si ça ne leur plaît pas, ils n'ont qu'à retourner à la GRC. Le journaliste n'était pas content parce qu'il voulait obtenir un certain point de vue.

Nous vivons dans une démocratie. Il est beaucoup plus facile de combattre le terrorisme dans un état totalitaire. Quelqu'un aurait pu citer la phrase célèbre du juge israélien Barak selon laquelle on se bat avec une main dans le dos. Comme je l'ai mentionné plus tôt, l'approche démocratique renforce ultimement notre sécurité. Il faut ensuite penser à la façon dont nous allons aborder cet aspect. Il faut laisser le soin aux avocats de la défense de faire leur travail.

Un avocat de la défense m'a demandé de témoigner dans le cas concernant un Palestinien. Quelqu'un avait été accusé de terrorisme, et l'avocat de la défense m'avait demandé si je voudrais témoigner dans un procès concernant une attaque dans un avion. Cet avion appartenait aux lignes aériennes EL AL, et il était quelquefois utilisé pour des activités civiles et d'autres fois pour des activités militaires. L'avion avait été attaqué lorsqu'on l'utilisait pour des activités civiles, mais l'attaque était considérée comme étant un acte de guerre. J'ai dit que je ne témoignerais pas parce que je n'étais pas d'accord.

Les avocats s'efforcent de trouver la meilleure cause. Il en va de même pour les médias. C'est leur droit. S'ils font des erreurs, ce qui arrive à tout le monde, il convient de leur en demander compte. La transparence est importante. Peut-être le travail du SCRS est-il plus difficile parce que les projecteurs sont braqués sur le service, mais il lui incombe alors d'assurer une meilleure formation et de mieux développer les choses.

Le président : Monsieur Hamilton, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

M. Hamilton : Je ne voudrais surtout pas citer M. Fadden pour la troisième fois. On m'a appelé au téléphone quand ce commentaire a paru dans le journal et mon patron, qui a été rédacteur en chef pendant de nombreuses années a fait la remarque suivante : « On croirait vous entendre. Vous n'arrêtez pas de répéter la même chose. » Ce à quoi j'ai répondu : « Oui, ce n'est pas le seul cas. » C'est ainsi que je gagnais ma vie autrefois et je sais comment juxtaposer les titres, utiliser la programme neurolinguistique pour obtenir un certain effet. En d'autres termes, je sais comment ne pas dire la vérité en disant la vérité et vice versa, comme toute autre personne qui travaille dans les médias.

Le président : Allez-vous me contraindre à défendre l'intégrité des médias? Me mettez-vous dans cette situation, en tant que président du comité? Si je pose la question rhétorique, c'est pour être prêt quand le moment viendra.

Mr. Hamilton: No, I am dead against press censorship, of course. I think there could be a window of opportunity. Back in the 1980s when Reagan and Thatcher were in power, and there were many airline hijackings. There was the famous TWA one, the guy up in the cockpit with the pilot and they would not let the plane leave the tarmac. The Americans did it this way. The media was not trying to be obstructionist but were letting things leak and screwing up the negotiations for the hostage release. The Americans wanted to work on a set of guidelines, and believe it or not, the press went along with it because the press did not want to be seditious or whatever.

I am not saying it will be that easy, but there needs to be some sort of initiative because censorship is not possible because you cannot break down that pillar because tyranny begins when freedom ends.

The Chair: Not to be provocative, but to add historically, when Ambassador Taylor was so helpful in getting the Americans out of Iran, the Canadian media did, I believe, show remarkable restraint. They had the story long before it was written. They were asked to show restraint. Their own judgment led them to show restraint, and that restraint was vital to a successful execution of the operation to get those folks out of Tehran. It is not a one-sided story, to be fair, and I am not suggesting you are implying that.

Mr. Juneau-Katsuya: As Mr. Crelinsten just said, everyone has a job to do. I do not know what Director Fadden had in mind when he spoke, but his statement was criticizing a certain critique that comes from certain individuals. This critique is healthy in our system. If anything, I would say that CSIS has to carry its own cross because they do not talk enough. When journalists call and try to be informed about what is going on, the only thing they get is "no comment." That does not help. Somewhere, somehow, the cynical perspective, which I may have sometimes, will reason that maybe it is because it serves their own purpose when they do that.

We were talking about the private sector a moment ago. I am in the private sector. For 31 years I have been a practitioner in the field of security and intelligence. If I am on contract and I fail, it is not long before my client will cut me off. If CSIS fails and there is another terrorist attack, their budget doubles. What is the incentive to work harder here, to a certain extent?

The Chair: You are not questioning the motivation, just the judgment they apply on occasion to their execution, just so we are clear?

Mr. Juneau-Katsuya: Exactly. Thank you very much. In that perspective, my preoccupation is with not sharing or educating the general public. For example, immediately after 9/11, popular polling was done. Surveys revealed that over 50 per cent of the population were ready to let some of their civil rights go in order

M. Hamilton : Non je suis farouchement opposé à toute censure, bien sûr. Je pense qu'il pourrait y avoir une occasion à saisir. Pendant les années 1980, quand Reagan et Thatcher étaient au pouvoir, il y avait beaucoup de détournements d'avion. Il y a eu le fameux détournement de l'avion de TWA, avec le gars dans le poste de pilotage avec le pilote, où on a refusé de laisser l'avion décoller. C'est comme ça que les Américains ont procédé. Les médias n'essayaient pas de faire de l'obstruction, mais permettaient des fuites qui entravaient les négociations pour que les otages soient libérés. Les Américains voulaient travailler selon un ensemble de principes directeurs et, croyez-le ou pas, la presse a accepté, parce qu'elle ne souhaitait pas être séditieuse ou quoi que ce soit.

Je ne dis pas que ce sera facile, mais il faut une initiative d'une sorte ou d'une autre parce que la censure n'est pas possible. On ne peut pas mettre à bas ce pilier, car la tyrannie commence là où prend fin la liberté.

Le président : Sans vouloir faire de la provocation, je voudrais ajouter que, par le passé, quand l'ambassadeur Taylor a tant contribué à la sortie des Américains de l'Iran, les médias canadiens ont fait preuve, me semble-t-il, d'une remarquable retenue. Ils savaient ce qui se passait longtemps avant de le publier. On leur a demandé de faire preuve de retenue. Leur propre sens commun les a amenés à faire preuve de retenue, retenue qui était essentielle pour que soit menée à bien l'opération permettant à ces gens de fuir Téhéran. Il ne s'agit pas de présenter un seul côté des choses, pour être équitable, et je ne suggère pas que c'est ce que vous impliquez.

M. Juneau-Katsuya : Comme M. Crelinsten vient de le dire, chacun a son travail et doit le faire. Je ne sais pas à quoi a pensé M. Fadden quand il a dit ce qu'il a dit, mais sa déclaration critiquait une critique émanant de certains individus. La critique est une chose saine dans notre système. Peut-être d'ailleurs le SCRS doit-il porter sa propre croix pour avoir choisi de ne pas dire grand-chose. Quand des journalistes appellent et tâchent de s'informer sur ce qui se passe, la seule réponse fournie est : « Pas de commentaires ». Ce n'est pas d'un grand secours. D'une certaine façon, le point de vue cynique que je peux avoir parfois peut se justifier du fait que le SCRS se conduit ainsi pour servir ses propres fins.

Nous parlions il y a un moment du secteur privé. Moi, je suis dans le secteur privé. Depuis 31 ans, je travaille dans le domaine de la sécurité et du renseignement. Si j'ai un contrat et que j'échoue, mon client a vite fait de me remercier. Si le SCRS échoue et qu'il y a une autre attaque terroriste, le budget du service double. On peut se demander alors quel est l'avantage de travailler plus fort?

Le président : Vous ne remettez pas en doute leur motivation, seulement le jugement dont ils font preuve lors de la perpétration de l'acte, n'est-ce pas?

M. Juneau Katsuya : Exactement. Merci beaucoup. Ce qui me préoccupe, c'est le fait que l'on n'avise pas ou ne sensibilise pas le public. Par exemple, tout de suite après les attentats du 11 septembre, les sondages effectués ont révélé que plus de 50 p. 100 de la population étaient prêts à céder une partie de ses

to feel safer. I would say, "Time out. Some of those civil rights take generations to come to fruition." We have to be able to educate the general population.

I think the journalists, lawyers and so on ask the right questions because these are the beacons that we have in these moments of fog and challenge. If anything at all, I would like CSIS to educate more — not turn out propaganda but do more to educate the general population.

Senator Tkachuk: We have talked about the parallel system and a number of questions were raised by Senator Furey and Senator Nolin, but when the terrorists attacked on 9/11, it was not an act of murder, although it was murder. They were committing an act that they believed was the beginning of the end of civilization, of the end of the right to have civil rights, of the end of the right to have a charter of rights. Their goal is not to kill someone; their goal is to kill so many people that all our rights are lost. There must be a crime that is so terrible that we would need to treat it in a totally different manner and say this is not a normal crime committed against an individual because they do not like the individual. This crime is a threat to all of us and to the very essence of a free and democratic society.

I do not want to get to the point of saying that we should suspend civil rights but there are certain crimes that require us in democratic societies to look at them in a totally different way. It has nothing to do with protecting civil rights. It is to protect us so that we can protect civil rights.

The Chair: Mr. Crelinsten, would you engage first on that?

Mr. Crelinsten: This is a key question, and it relates to understanding what terrorism is all about. You hit it on the head when you said that the aim is not murder per se because the people who are attacked are just vehicles for something else.

However, I think you are a bit blinded by the numbers involved. Going back to the October crisis, I have always said the October crisis teaches us everything we need to know when we are talking around this table because we learned everything there. When Pierre Laporte was kidnapped, some of you might remember the reports of a Nelson cell. The way in which Paul Rose wrote his communiqués and operated made people think that the FLQ were much bigger. It was not 9/11 but it caused panic in all levels of government and the War Measures Act, which had not been used since WWII, was invoked and soldiers patrolled the streets. The solution came from the police, despite all the people who were rounded up.

To Trudeau's credit, the special emergency regulations under the War Measures Act were removed in several months; so there was a sunset. When you look at it from this perspective, a huge crisis was dealt with in an emergency way, then it was over and we

droits civils pour se sentir davantage en sécurité. Je dirais : « Ca suffit. Certains de ces doits civils sont le fruit de plusieurs générations de travail. » Il faut informer le grand public.

Je pense que les journalistes et les avocats notamment posent les bonnes questions parce qu'ils sont les lanternes qui nous éclairent en cette période nébuleuse comportant plusieurs défis. J'aimerais que le SCRS informe le public, et ne se contente pas de faire de la propagande.

Le sénateur Tkachuk : Nous avons parlé d'un système parallèle et le sénateur Furey, de même que le sénateur Nolin, ont soulevé un certain nombre de questions. Lorsque les terroristes ont perpétré les attentats du 11 septembre, ils n'ont pas commis de meurtres, bien qu'en fait, c'était bien de cela qu'il s'agissait. Ils commettaient un acte qui, à leur avis, signifiait le début de la fin de la civilisation, du droit d'avoir des droits civils, du droit d'avoir une Charte des droits. Leur but n'était pas de tuer quelqu'un; il était de tuer suffisamment de personnes pour que nous perdions tous nos droits. Il faudrait un crime qui soit si terrible qu'il devrait être traité d'une façon totalement différente pour que l'on puisse dire qu'il ne s'agit pas d'un crime normal commis contre quelqu'un parce que l'auteur n'aime pas la personne en question. Ce crime constitue une menace pour tout le monde et pour l'essence même d'une société libre et démocratique.

Je ne veux pas dire que nous devrions suspendre les droits civils, mais certains crimes nécessitent que les sociétés démocratiques les examinent de près d'une façon totalement différente. Cela n'a rien à voir avec la protection des droits civils. Il s'agit de nous protéger pour que nous puissions protéger nos droits civils.

Le président : Monsieur Crelinsten, vouliez-vous répondre en premier à cette observation?

M. Crelinsten : C'est une question clé en lien avec la compréhension de la nature du terrorisme. Vous tapez dans le mille lorsque vous dites que le but n'est pas le meurtre en tant que tel, parce que les gens qui en font les frais ne sont que le moyen d'arriver à d'autres fins.

Toutefois, je pense que vous êtes un peu aveuglé par les chiffres. Pour revenir sur la crise d'octobre, j'ai toujours dit qu'elle pouvait nous apprendre tout ce dont nous avons besoin de savoir ici parce qu'elle contient tous les enseignements à tirer. Lorsque Pierre Laporte a été kidnappé, une cellule appelée Nelson a fait des rapports, dont vous vous souvenez peut-être. La façon dont Paul Rose rédigeait ses communiqués et exerçait ses activités laissait croire aux gens que le FLQ était beaucoup plus important qu'il ne l'était en réalité. Ce n'était pas aussi grave que les attentats du 11 septembre, mais cette situation a suscité la panique dans les ordres de gouvernement et était à l'origine de l'invocation de la Loi sur les mesures de guerre, qui n'avait pas été utilisée depuis la Deuxième Guerre mondiale, et le déploiement de soldats dans les rues. La solution a été fournie par la police, malgré tous les gens qui étaient arrêtés.

Pour attribuer à Trudeau le mérite qui lui revient, les règlements d'urgence spéciaux en vertu de la Loi sur les mesures de guerre ont été éliminés quelques mois plus tard; ils avaient donc une fin. En abordant la question sous cet angle, on se rend

went back. In fact, we co-opted many of the separatists and helped them with many programs in the long term. Many of them went to the Partis Quebecois and took the political route, which has had its consequences. The main goal of 9/11 was not to end civilization as we know it; it was to trigger a reaction that would raise revolutions in apostate regimes in the Middle East. It was not related to the faraway enemy at that point.

A political scientist by the name of Jeanne Knutson once said that there are two thresholds that terrorists have to be concerned about: One is a threshold of attention in that they must do something interesting enough or they will be ignored. The other is the level of violence in that if they go too far, they will provoke a backlash. From al Qaeda's point of view, 9/11 was a mistake because they triggered a backlash — the invasion of Afghanistan. Iraq was a mistake that gave victory to al Qaeda. They grabbed victory from defeat because 9/11 went too far and triggered the correct response, the invasion of Afghanistan and the overthrow of the Taliban. If we had stopped there and forgotten about Iraq, we might be better off today.

Senator Furey: My question is to Mr. Juneau-Katsuya is a bit off the beaten track but important. You mentioned in your opening comments that foreign espionage is having a huge impact on our economy. Can you elaborate on that?

The Chair: There might even be a book to reference on this. I will not do that because that would be inappropriate, but our guest might do so.

Mr. Juneau-Katsuya: Thank you for offering me this marketing opportunity. I co-authored a book entitled *Nest of Spies: The Startling Truth About Foreign Agents at Work Within Canada's Borders*. To quantify what I am talking about, there are five types of espionage activity in Canada: economic; industrial; foreign interference, whereby countries send their police to manipulate, intimidate and control communities; political, whereby people manipulate the democratic process and our elected officials; and military. All these forms of espionage affect our society. The greatest financial impact is with economic and industrial espionage. Economic espionage occurs when a country sends its intelligence service to steal our trade secrets. Industrial espionage occurs when one company steals secrets from another company. At the end of the day, such activities do damage to our country.

In 1995, I was with CSIS as the Chief of Asia-Pacific. I asked one of my analysts at the time to perform an assessment based on fact: How much money are we losing annually because of economic or industrial espionage? We were able to demonstrate

compte qu'une crise très grave a été réglée de façon urgente, puis tout était fini et les choses sont retournées à la normale. En fait, nous avons rallié nombre de séparatistes au sein du gouvernement et les avons aidés grâce à de nombreux programmes à long terme. Nombre d'entre eux se sont joints au Parti québécois et se sont lancés en politique, ce qui a eu des conséquences. L'objectif principal des attentats du 11 septembre n'était pas de mettre un terme à la civilisation telle que nous la connaissons; c'était de susciter une réaction qui entraînerait des révolutions dans les régimes apostats du Moyen-Orient. À ce moment-là, ce n'était pas lié à l'ennemi lointain.

Une politologue appelé Jeanne Knutson a dit que les terroristes doivent se préoccuper de deux choses : l'attention, c'est-à-dire qu'ils doivent faire quelque chose de suffisamment intéressant sinon on les ignorera; puis la violence, c'est-à-dire que s'ils vont trop loin ils vont provoquer un effet de ressac. Du point de vue de Al-Qaïda, les événements du 11 septembre ont été une erreur parce qu'ils ont abouti à un effet de ressac — l'invasion de l'Afghanistan. L'Irak était une erreur qui a fait triompher Al-Qaïda. Ils ont fait d'une défaite une victoire, parce qu'ils avaient dépassé les bornes avec les attentats du 11 septembre et qu'ils avaient suscité une réponse correcte, c'est-à-dire l'invasion de l'Afghanistan et le renversement des talibans. Si nous nous étions arrêtés là et que nous avions mis l'Irak de côté, notre situation serait bien meilleure aujourd'hui.

Le sénateur Furey : Ma question s'adresse à M. Juneau-Katsuya, et elle est peu courante mais importante. Vous avez mentionné dans votre déclaration préliminaire que l'espionnage étranger a une immense incidence sur notre économie. Pouvez-vous nous en dire davantage?

Le président : Peut-être y a-t-il un ouvrage auquel vous pourriez faire référence. Je n'en mentionnerai aucun parce que ce serait inapproprié, mais peut-être que notre invité pourrait le faire.

M. Juneau-Katsuya : Merci de me donner la possibilité de faire cette publicité. J'ai coécrit un livre intitulé *Nest of Spies : The Startling Truth About Foreign Agents at Work Within Canada's Borders*. Pour quantifier un peu ce que j'avance Je dois dire qu'il y a cinq types d'activités d'espionnage au Canada : économique, industrielle, interférence étrangère dans le cadre de laquelle des pays envoient leur corps de police pour faire de la manipulation, intimider et contrôler des collectivités; politique, c'est-à-dire où des gens manipulent le processus démocratique ainsi que nos représentants élus; et militaires. Toutes ces formes d'espionnage ont une incidence sur notre société. L'espionnage économique et industriel a la plus grande incidence financière. L'espionnage économique a lieu lorsqu'un pays envoie des membres de son service de renseignement voler nos secrets commerciaux. L'espionnage industriel a lieu lorsqu'une société vole les secrets d'une autre entreprise. Au bout du compte, ces activités nuisent à notre pays.

En 1995, je travaillais pour le SCRS en tant que chef de la zone Asie-Pacifique. J'ai demandé à un de mes analystes de l'époque de faire une analyse fondée sur des faits : combien d'argent l'espionnage économique ou industriel nous fait perdre chaque

that at the time we were losing on average $10 billion to $12 billion per year in Canada. In the U.S. a similar study was conducted. They estimated a loss of $24 billion, which is twice as much. However, their economy is 10 times bigger than ours, so per ratio, we were losing five times more than the U.S. A small country like ours cannot afford such a loss. To my knowledge, no other study of that nature, to try to quantify and qualify how much money we are losing, has been produced. Unfortunately, the U.S. has prepared more studies. The director of the FBI recently revealed that in its estimation, the U.S. currently loses $250 billion per year. They have experienced an exponential increase. We can only speculate that if we double what we lost in 1995, we are probably close to the reality.

[*Translation*]

The Chair: I remember that, as I had an opportunity to read your book in detail.

[*English*]

I do not think that you made a connection between the espionage issue, which is real and compelling, and an approximate terrorist threat. Is that fair to say?

Mr. Juneau-Katsuya: I did not make that link. The two issues function on different planes.

The next question is: Why Canada? Why do we have so much? There are myriad reasons. First, there is a lack of discussion around the subject. All governments, one after the other, refuse to talk about it. They practice the policy of speak no evil, see no evil. That goes to the detriment of our industries because companies are not aware that they have been spied upon. They come to Canada because Canada is a knowledge-based society. We have phenomenal research centres, and we offer a lot of cutting edge technology in many fields, but we do not have a law to protect us. Two short sections were added in an impromptu fashion when we revised the Official Secrets Act, but they have never been used. There is no law so law enforcement does not devote any attention to that perspective and, therefore, there are no resources to investigate.

At the end of the day, the private sector is left to its own devices to try to protect itself, which it is capable of doing. That speaks to the business culture, more than to anything else, which comes from awareness. In my humble estimate, if not for the fact that terrorist acts kill people, foreign espionage would be and should be the most pressing national security issue for Canada.

année? Nous avons pu démontrer qu'à cette époque nous perdions en moyenne de 10 à 12 milliards de dollars par année au Canada. Aux États-Unis, une étude semblable a été réalisée. Ils ont estimé une perte de 24 milliards de dollars, soit deux fois plus qu'au Canada. Toutefois, il faut rappeler que leur économie est 10 fois plus importante que la nôtre, par conséquent, par habitant nous perdions cinq fois plus que les États-Unis. Un petit pays comme le nôtre ne peut pas se permettre de telles pertes. À ma connaissance, il n'y a aucune autre étude de cette nature qui essaie de quantifier et de qualifier les sommes perdues. Malheureusement, il y a eu d'autres études de faites aux États-Unis. Le directeur du FBI a récemment révélé que selon cette organisation, les États-Unis perdent actuellement 250 milliards de dollars par année. Ces pertes se sont accrues de façon exponentielle. On peut seulement spéculer que si nous doublons nos pertes de 1995, notre approximation sera probablement près de la réalité.

[*Français*]

Le président : Je m'en souviens, car j'ai eu l'opportunité de lire votre livre en détail.

[*Traduction*]

Je ne pense pas que vous ayez fait un lien entre la question de l'espionnage qui est vraie et probante, et une approximation de la menace terroriste. Est-ce exact?

M. Juneau-Katsuya : Je n'ai pas fait ce lien. Ces deux questions évoluent sur des niveaux différents.

La prochaine question est celle-ci : pourquoi le Canada? Pourquoi y en a-t-il autant ici? Il y a toute une panoplie de raisons. D'abord, il y a un manque de discussion sur cette question. Tous les gouvernements, les uns après les autres, refusent d'en parler. Ils adoptent la politique du je ne dis rien de mal, je ne vois rien de mal. Cela se fait au détriment de nos industries parce que les entreprises ne savent pas qu'on les a épiées. Ils viennent au Canada parce que le Canada est une société axée sur la connaissance. Nous avons des centres de recherche phénoménaux, et nous offrons de la technologie de pointe dans bien des secteurs, mais nous n'avons pas de loi pour nous protéger. Deux petites dispositions ont été ajoutées de façon impromptue lorsque nous avons modifié la Loi sur les secrets officiels, mais elles n'ont jamais été mises en application. Comme il n'y a pas de loi, les responsables de l'application de la loi n'y portent pas attention; ils n'ont donc aucune ressource pour faire des enquêtes.

Au bout du compte, le secteur privé est livré à lui-même pour tenter de se protéger, ce qu'il est capable de faire. Cela montre bien la culture d'entreprise, plus que toute autre chose, lorsqu'il est question de sensibilisation. À mon humble avis, si ce n'était pas du fait que les actes de terrorisme tuent les gens, l'espionnage étranger serait et devrait être la question de sécurité nationale la plus urgente pour le Canada.

Since no one has looked at it, I humbly suggest that this committee address these issues. You have the capability to investigate and to call witnesses. We cannot pretend to be capable of determining solutions if we are ignorant of the issues.

Senator Patterson: I would like to raise something that was not focused on much in the presentations but is significant: the role of the Internet in promoting terrorism. Investigations using the Internet have been effective in identifying back to source and prosecuting child offenders. Do you have comments on the role of the Internet in radicalizing our youth? Putting aside the question of criminal law versus other approaches, should there be provisions against promoting terrorism on the Internet?

Mr. Hamilton: The Internet is so significant that you could say it is possibly the new spine of how a terrorist organization would go about executing some of its strategies. That will accelerate. Since I wrote the last book, there have been changes that fundamentally altered the way in which people communicate, such as YouTube and Twitter. Those applications are only a couple of years old. If technology is growing at that speed, we will probably see more things in the next five years. In other words, it is growing exponentially. The rate is the same with weapons technology. Both of those elements are danger zones. I have no idea what sort of weapons we will have on the street in 10 years. I can walk into Radio Shack today and find stuff selling for $4.99 that the best armies in the world did not have 10 or 20 years ago.

I hesitate to predict. We should give it ten years, but getting the checks in place now would be a very good idea.

Mr. Juneau-Katsuya: You are totally right. Communication at large, and the Internet in particular, is a phenomenal challenge for the intelligence and law enforcement agencies. With the data that we can send through an iPhone or any device of that nature we can take a picture of someone getting off a plane and send it immediately to a hit team that will then have the exact description of the person they are looking to hit. Terrorists now have encryption to which we do not have the key, because it is mathematically impossible to break their codes.

The young generation is phenomenally agile in employing those technologies. This is a phenomenal challenge for law enforcement. They can communicate across borders without interception.

As someone once said, "It is not the message, it is the medium." The medium is being used to manipulate the minds of all sorts of radicals. That has happened to many young people. We see various groups exploiting this medium. About two years ago, an al Qaeda-related group sent a message that Canada should be attacked and, more specifically, the oil industry in Alberta. Next to giving a street address, it is somewhat difficult to

Puisque personne n'a examiné la question, je suggère humblement que le comité le fasse. Vous avez la capacité de faire enquête et d'inviter des témoins. Nous ne pouvons prétendre être en mesure de déterminer des solutions si nous ne connaissons pas les enjeux.

Le sénateur Patterson : Je voudrais soulever une question dont on n'a pas beaucoup parlé dans les exposés, mais qui est importante : le rôle d'Internet dans la promotion du terrorisme. Des enquêtes utilisant Internet ont été très efficaces pour déterminer la source et poursuivre les agresseurs d'enfants. Avez-vous des commentaires au sujet du rôle d'Internet pour radicaliser nos jeunes? Si l'on met de côté la question du droit pénal par opposition aux autres approches, devrait-il y avoir des dispositions contre la promotion du terrorisme sur Internet?

M. Hamilton : Internet est tellement important que l'on pourrait dire que c'est peut-être la nouvelle façon pour une organisation terroriste d'exécuter certaines de ses stratégies. Cela se fera de plus en plus. Depuis que j'ai écrit mon dernier livre, il y a eu des changements qui ont modifié de façon fondamentale la façon dont les gens communiquent, notamment YouTube et Twitter. Ces applications n'existent que depuis quelques années. Si la technologie se développe à cette vitesse, nous verrons sans doute encore plus de choses au cours des cinq prochaines années. En d'autres termes, c'est une croissance exponentielle. Les techniques des armes croissent également à un rythme exponentiel. Ces deux éléments sont des domaines à risque. Je n'ai aucune idée quel genre d'armes nous retrouverons dans la rue dans 10 ans. Je peux entrer chez Radio Shack aujourd'hui et y trouver des choses qui se vendent 4,99 $ et que les meilleures armées au monde n'avaient pas il y a 10 ou 20 ans.

J'hésite à faire des prédictions. Nous devrions attendre 10 ans, mais je pense que ce serait une bonne chose de mettre en place des vérifications dès maintenant.

M. Juneau-Katsuya : Vous avez tout à fait raison. Les communications en général et Internet en particulier constituent un défi phénoménal pour les organismes d'application de la loi et les organismes de renseignement. Avec les données qu'il est possible d'envoyer par iPhone ou tout appareil de cette nature, il est possible de prendre une photo d'une personne qui descend d'un avion et de l'envoyer immédiatement à un commando qui aura alors la description exacte de la personne qu'il veut exécuter. Les terroristes ont maintenant un cryptage dont nous n'avons pas la clé, car il est mathématiquement impossible de déchiffrer leurs codes.

La jeune génération est phénoménalement apte à utiliser cette technologie. C'est un énorme défi pour la police. Il est possible de communiquer d'un côté et de l'autre de la frontière sans interception.

Comme quelqu'un l'a déjà dit : « Ce n'est pas le message, c'est le médium. » Le médium est utilisé pour manipuler l'esprit de toutes sortes de radicaux. C'est ce qui est arrivé à de nombreux jeunes. Il y a divers groupes qui exploitent ce médium. Il y a environ deux ans, un groupe lié à Al-Qaïda a envoyé un message disant que le Canada devrait être attaqué, et plus spécifiquement, l'industrie pétrolière en Alberta. À moins de donner une adresse

stop there. That is a way to communicate at large with an audience that welcomes those messages. We do not know who will pick that message up and who will be the next lone wolf to do something.

Mr. Crelinsten: This is a great question. In my presentation I said that the Internet and electronic technology were the game changer. Look at all the technologies involved in the Mumbai attacks.

Research has shown that in 2007 email was surpassed as the way of communicating among young people. Email is passé now. Twitter and Facebook have taken over. It is predicted that by 2015 mobile will take over from desktop, that is, mobile phones and other new technologies.

The Chair: It strikes me that the other side of that is that all mobile technology is based on radio signals that are much more easily monitored than the old hard line proposition. Therefore, the challenge, as you rightly define it, and as Senator Patterson has referenced, also represents a remarkable opportunity for lawful observation on a prophylactic basis by our security services. Am I being too optimistic?

Mr. Crelinsten: No, that is a very good suggestion, and that is why I called for, in the short term, increasing the Internet capabilities of law enforcement and intelligence. You mentioned pornography, and that is an excellent point. What has been done in the area of child pornography should be emulated in this area as well. Law enforcement is getting up to snuff on this medium, although I know that computer technology in government is lagging way behind because of budgets.

All types of people, including members of the royal family, have been caught because of cell phone technology. Messages were heard that should not have been heard. It should be a very useful way of collecting information. It has been done in anti-radicalization, for instance.

Momin Khawaja wrote a blog, and it was available in court and has become a source for research. A Canadian researcher has done a study of Momin Khawaja's blog in which he talked about how he got radicalized. It was in 2002 and the second intifada. He was a secular Muslim and he started looking at videos and reading blogs about what was going on in Palestine. He then started reading half baked theories of jihad and became radicalized through the Internet alone. He was not recruited.

Mr. Juneau-Katsuya: The problem and challenge is that the terrorists adapt very quickly and very well. They learn from the examples that Mr. Crelinsten shared a moment ago and are more careful the next time.

In a lucky incident, in a raid in Colombia in which they were trying to capture some cartel members, they had the wrong address, went across the street and accidentally stumbled upon

municipale, c'est en quelque sorte difficile de s'arrêter là. C'est une façon de communiquer en général avec un auditoire qui accueille bien ces messages. Nous ne savons pas qui va recevoir le message et qui sera le prochain rebelle qui fera quelque chose.

M. Crelinsten : C'est une excellente question. Dans mon exposé, j'ai dit qu'Internet et la technologie électronique avaient changé les règles du jeu. Il suffit de voir toutes les technologies qui ont été utilisées dans les attaques à Mumbai.

Les études ont démontré qu'en 2007 le courriel était la principale façon de communiquer pour les jeunes. Le courriel est maintenant chose du passé. Twitter et Facebook l'ont remplacé. On prévoit que d'ici 2015 la technologie mobile, c'est-à-dire les téléphones cellulaires et les autres nouvelles technologies, remplacera la bureautique.

Le président : Je suis surpris de constater que l'envers de la médaille, c'est que toutes les technologies mobiles utilisent des signaux radios qui peuvent être surveillés beaucoup plus facilement que les anciennes lignes terrestres. Par conséquent, comme vous l'avez justement indiqué, et comme l'a mentionné le sénateur Patterson, le défi représente également une occasion remarquable pour une observation légale comme moyen de prévention pour nos services de sécurité. Suis-je trop optimiste?

M. Crelinsten : Non, c'est une très bonne suggestion, et c'est pour cette raison que je demande, à court terme, une augmentation des capacités Internet d'application de la loi et de renseignements. Vous avez mentionné la pornographie, et c'est un excellent argument. Ce qui s'est fait dans le domaine de la pornographie infantile devrait être répété dans ce domaine également. L'application de la loi rattrape son retard dans le cas de ce média, mais je sais que les technologies informatiques au gouvernement ont pris beaucoup de retard en raison des budgets.

Toutes sortes de gens, y compris des membres de la famille royale, se sont fait prendre en raison de la technologie cellulaire. Des messages qui n'auraient pas dû être entendus ont été interceptés. Il devrait s'agir d'une façon très utile de recueillir de l'information. Par exemple, cela a été fait dans le domaine de l'antiradicalisation.

Momin Khawaja a écrit un blogue qui a été utilisé devant un tribunal et est devenu une source de recherche. Un chercheur canadien a étudié le blogue de Momin Khawaja, où il parlait de la façon dont il s'est radicalisé. C'était en 2002, pendant la seconde intifada. Il était un musulman séculier et il a commencé à regarder des vidéos et à lire des blogues sur ce qui se passait en Palestine. Il a ensuite commencé à lire des théories bâclées sur le jihad et s'est radicalisé seulement grâce à Internet. Il n'a pas été recruté.

M. Juneau-Katsuya : Le problème et le défi, c'est que les terroristes s'adaptent très rapidement et très bien. Ils apprennent des exemples mentionnés par M. Crelinsten il y a un instant et, la fois suivante, ils sont plus prudents.

Lors d'un incident heureux, dans un raid en Colombie au cours duquel ils tentaient de capturer des membres d'un cartel, ils avaient la mauvaise adresse, sont allés de l'autre côté de la rue et

the cartel's communication centre. They called the NSA, and the NSA found some equipment that they had never seen. The cartel was better equipped than the NSA itself.

Another problem is that the encrypting capabilities that are readily accessible on the Internet makes things very difficult for law enforcement. The United States has tried to pass a law providing that the key to all encryption technology will have to be given to the government. However, this impinges on the right to privacy.

Senator Furey: I appreciate what you are saying with respect to the use of the Internet as a tool for spreading the message. Is it, in your view, also perhaps the weapon of the future for creating chaos among institutions, organizations and government?

Mr. Juneau-Katsuya: I mentioned that terrorists are extremely conservative in their technique. So far we have been lucky, because our Achilles heel is not the killing of people; our Achilles heel is our economic system. Cyber-spys, from China in particular, have pinned us on a regular basis. They understand that all our critical infrastructure can go down in one shot. If terrorists come to understand that, they might shut down our air control system, for example. If they do that, planes could not land, although we would have planes in the air. That would be an incredible terrorist attack with many victims. They could cripple our financial institutions or our communications systems, et cetera.

Yes, that could be a weapon of choice. In every terrorist attack is a logistical element. When a terrorist group prepares for an attack, they must consider the probability of succeeding with their technical capability, their understanding of the target and the opportunity they are taking to conduct the attack, among other things.

Mr. Crelinsten: On the conservative nature of terrorists and looking at their goals, we have seen cyber-attacks in Estonia in terms of the political realm, and states are using it. We suspect that China has been doing it with Google, that is, industrial espionage.

Terrorists can do so many things on the cheap that they do not necessarily need that element yet. Again, it relates to what I said before about putting the threshold too high. I cannot imagine a group really wanting to completely disrupt the infrastructure of the West or where they would go with it, unless they were truly millennial and trying to bring about the second coming of Christ or something.

Senator Joyal: Returning to the issue of the criminal justice model, how would you react to the possibility to establishing within our criminal court a division that specializes in terrorist activities? There could be a special prosecutor who is sworn in and

sont accidentellement tombés sur le centre de communication du cartel. Ils ont appelé la NSA, et celle-ci a trouvé des équipements qu'elle ne connaissait pas. Le cartel était mieux équipé que la NSA elle-même.

Un autre problème, c'est que les capacités de cryptage accessibles sur Internet rendent les choses très difficiles pour les organismes d'application de la loi. Les États-Unis ont tenté d'adopter une loi prévoyant que la clé de toutes les technologies de cryptage devait être remise au gouvernement. Toutefois, cela viole le droit à la vie privée.

Le sénateur Furey : Je comprends ce que vous dites au sujet de l'utilisation d'Internet comme outil pour faire passer un message. Selon vous, pourrait-il aussi s'agir de l'arme de l'avenir pour semer le chaos dans les institutions, les organisations et le gouvernement?

M. Juneau-Katsuya : J'ai indiqué que les terroristes sont extrêmement conservateurs dans leur technique. Jusqu'à maintenant, nous avons eu de la chance, parce que notre talon d'Achille n'est pas l'assassinat des gens; notre talon d'Achille, c'est notre système économique. Les cybers espions, en particulier ceux de la Chine, nous ont épinglés à répétition. Ils comprennent que toutes nos infrastructures essentielles peuvent s'effondrer instantanément. Si les terroristes le comprenaient, ils pourraient bloquer notre système de contrôle aérien, par exemple. S'ils le faisaient, les avions ne pourraient pas atterrir, mais il y aurait tout de même des avions dans les airs. Cela constituerait une attaque terroriste incroyable qui ferait de nombreuses victimes. Ils pourraient paralyser nos institutions financières ou nos systèmes de communications, par exemple.

Oui, il pourrait s'agir d'une arme de choix. Dans chaque attentat terroriste, il y a un élément de logistique. Lorsqu'un groupe terroriste se prépare en vue d'un attentat, il doit envisager la possibilité de réussite avec leurs capacités techniques, leur compréhension de la cible et l'occasion qu'ils saisissent de mener une attaque, entre autres choses.

M. Crelinsten : Au sujet de la nature conservatrice des terroristes et en examinant leurs objectifs, nous constatons que des cybers attaques ont eu lieu en Estonie dans le domaine politique, et que les États s'en servent. Nous soupçonnons la Chine de l'avoir fait avec Google, c'est-à-dire de l'espionnage industriel.

Les terroristes peuvent faire tant de choses à peu de frais qu'ils n'ont pas nécessairement besoin de cet élément pour l'instant. Encore une fois, cela revient à ce que j'ai dit auparavant sur le fait de placer la barre trop haut. J'ai du mal à imaginer un groupe qui voudrait réellement troubler complètement l'infrastructure occidental ou l'objectif que ce groupe tenterait d'atteindre, à moins qu'il ne tente réellement de provoquer le second avènement du Christ, par exemple.

Le sénateur Joyal : Pour revenir à la question du modèle de justice criminelle, comment réagiriez-vous à la possibilité de créer, dans notre cour pénale, une division spécialisée dans les activités terroristes? Il pourrait y avoir un procureur spécial qui aurait

trained in intelligence. With that, perhaps CSIS and the RCMP would feel more at ease opening their files.

The Chair: I believe that the French have a separate division focused on this issue.

Mr. Juneau-Katsuya: That was exactly what they had been doing and it was extremely efficient. However, we still have a challenge when we present the evidence. In the Canadian criminal justice system, you are allowed to see the evidence in order to prepare your defence.

The Chair: The presumption of innocence is not as compelling in the French system.

Mr. Juneau-Katsuya: Yes, which is contrary to the French.

Senator Joyal: The position of special advocate that we have established in this system is a way to filter the intelligence that normally the court would have access to. After the decision of the court on the security certificate and the one by the court in Britain, in my opinion, the position of special advocate is a halfway point between showing nothing and walking away with the file under your arm and showing the court that there was an element of security that could not be disclosed to protect the sources or protect other investigations and so on.

It seems to me that there is a flexibility that could exist in the system that would give us a better option in prosecuting terrorism within the confines of the criminal justice system under the protection that the Charter affords, yet in a way that would put the court in a better position to adjudicate on the case.

Mr. Juneau-Katsuya: The solution is somewhere in that zone. I do not think it has been found yet. We have not come to that balance that needs to be present. One of the problems is with the authority, CSIS in particular, which has been ill prepared because the culture has evolved faster than their court system or preparation because they were not capable or ready to deliver enough evidence.

It infuriated one of the judges, who said, "Okay, share some. I will give you the chance to decide what you want to share, but share some evidence." They did not share anything, so the judge got angry and said, "All right, you do not want to share anything? You will share everything." That is where they had to bow out and say we will not share; we are not pursuing anymore. There is a balance.

I know there has been a lot of discussion and debate among law societies about the value of those advocates. Somehow, they got access. However, how much have they shared and how valuable was it to the defence to be able to prepare themselves? To be capable of offering enough while respecting some of the boundaries that we rightly self impose remains a challenge for us, if you want to allow individuals to prepare their defence to confront your peers that are accusing you and the evidence presented against you.

prêté serment et qui aurait une formation dans le domaine du renseignement. Ainsi, le SCRS et la GRC seraient peut-être plus à l'aise pour ouvrir leurs dossiers.

Le président : Je pense que les Français ont une division distincte pour cela.

M. Juneau-Katsuya : C'est exactement ce qu'ils faisaient et c'était extrêmement efficace. Toutefois, nous continuons d'avoir des problèmes lorsque nous présentons des preuves. Dans le système de justice pénale canadien, on a le droit de voir la preuve pour préparer sa défense.

Le président : La présomption d'innocence n'est pas aussi impérieuse dans le système français.

M. Junea-Katsuya : Oui, ce qui ne ressemble pas du tout aux Français.

Le sénateur Joyal : Le poste de défenseur spécial que nous avons créé dans le système constitue une méthode pour filtrer les renseignements auxquels les tribunaux auraient normalement accès. Après la décision du tribunal sur le certificat de sécurité et celle du tribunal en Grande-Bretagne, selon moi, le poste de défenseur spécial se situe entre la divulgation nulle et le fait de partir avec le dossier sous le bras en montrant au tribunal qu'il y avait un élément de sécurité qui ne pouvait pas être divulgué pour protéger les sources ou d'autres enquêtes, par exemple.

Selon moi, il pourrait y avoir une souplesse dans ce système qui nous donnerait une meilleure option pour poursuivre les terroristes dans le cadre du système de justice pénale en vertu de la protection prévue par la Charte, d'une façon qui placerait le tribunal dans une meilleure position pour statuer sur le cas en question.

M. Juneau-Katsuya : C'est quelque part ici que se trouve la solution. Je ne pense pas qu'elle ait été trouvée. Nous n'avons pas réussi à établir cet équilibre nécessaire. L'un des problèmes réside au sein de l'autorité, le SCRS en particulier, qui est mal préparé parce que la culture a évolué plus rapidement que le système judiciaire ou au niveau de la préparation parce qu'ils n'ont pas été en mesure ou qu'ils n'étaient pas prêts à fournir des preuves suffisantes.

Cela a mis en colère l'un des juges, qui a dit : « D'accord, échangez des renseignements. Je vous donne la possibilité de décider ce que vous voulez divulguer, mais vous devez divulguer certaines preuves. » Ils n'ont rien divulgué, de sorte que le juge s'est mis en colère et a dit : « Très bien, vous ne voulez rien divulguer? Dans ce cas, vous allez tout divulguer. » C'est alors qu'ils ont dû se retirer en disant qu'ils n'allaient rien divulguer et qu'ils arrêteraient là. Il y a un équilibre.

Je sais que les sociétés de droit ont beaucoup discuté et débattu de l'importance de ces défenseurs. Pour une raison ou pour une autre, on leur a permis l'accès à des renseignements. Toutefois, qu'ont-ils divulgué et à quel point cela était-il utile à la défense pour se préparer? Pour être en mesure d'offrir suffisamment tout en respectant certaines des limites que nous avons raison de nous imposer continue d'être un défi pour nous, si on doit permettre aux individus de préparer leur défense afin de confronter les pairs qui les accusent et de faire face à la preuve présentée contre eux.

Senator Joyal: Professor Crelinsten, do you share those views?

Mr. Crelinsten: Yes, it is part of these intractable problems. Education is one part. Maybe even before it gets to a court room, intelligence agencies and law enforcement agencies need to work together and try to decide together, perhaps, what evidence could be used and how to develop a strong case, even as you collect intelligence.

It is that "when to arrest" question. It could be generalized to when to switch over from intelligence gathering to prosecution. Everyone should commit to it. CSIS would have to commit to it, knowing that they could give enough evidence that it would hold up in court, then they would go ahead. Otherwise, they say "Let us collect some more and see where we can go." Once you have gone that way, security clearances for judges and defence lawyers arise.

Could we create someone who looks at the evidence who is not involved in the trial? The media and supposed cabals say that a lot of the stuff is held back to cover up mistakes. We all know that happens.

We never know why they are holding back. Can we get someone to figure it out; SIRC or maybe the inspector general or someone? They could say, "You are holding back to correct this mistake. Someone will be hung out to dry for that, but it has to go forward." That is the dilemma.

Senator Joyal: Yet I do not think our system has been able to adjust to that approach. I still feel we are frozen in a context whereby there is no capacity, as you said, in the system, at one level or another, to judge the seriousness and the substance of the argument that the intelligence should not be provided or could be provided to a certain point. We are left in a state of limbo which could lead to the conclusion that, because we cannot prosecute under the usual Criminal Code sections, we need another system.

Mr. Crelinsten: It relates to a previous question about the number of lives lost and things like that. The British broke the Nazis' Ultra code, and they knew that Coventry would be bombed. They could not do anything to prepare because it would tell the Nazis they knew the code, so they let Coventry be bombed.

The human rights violations project I was on was run by an NGO founded by a Dutch admiral. He once argued against torture in this way. He said, "If there were a mine on one of my ships and the only way I could get that information was to torture someone, I would let the ship blow up."

Le sénateur Joyal : Monsieur Crelinsten, êtes-vous d'accord?

M. Crelinsten : Oui, cela fait partie de ces problèmes insolubles, l'éducation aussi. Peut-être même avant d'en arriver au tribunal, les agences de renseignements et d'application de la loi doivent travailler ensemble et tenter de décider ensemble, peut-être, les preuves qui pourraient être utilisées et déterminer la façon d'établir un bon dossier, même pendant la collecte de renseignements.

Il s'agit de la question suivante : « Quand procéder à l'arrestation ». On pourrait généraliser cette question et dire qu'il s'agit de déterminer quand il faut passer de la cueillette d'information à la poursuite. C'est un engagement que tous devraient prendre. Le SCRS devrait s'y engager, sachant qu'ils peuvent donner suffisamment d'éléments de preuve qui pourraient être acceptés au tribunal, c'est à ce moment-là qu'ils procéderaient. Sinon, ils nous disent : « Laissez-nous recueillir davantage d'information pour voir jusqu'où nous pouvons aller. » Une fois engagé dans cette voie, il faut se poser la question des habilitations de sécurité pour les juges et les avocats de la défense.

Pourrions-nous nommer quelqu'un qui examine les éléments de preuve et qui ne soit pas impliqué dans la poursuite? Les médias et ceux qui font partie de la cabale disent que bien des choses ne sont pas dévoilées afin de couvrir des erreurs. Nous savons tous que c'est le cas.

Nous ne savons jamais pourquoi ils refusent de divulguer certaines choses. Est-ce que quelqu'un pourrait essayer de savoir pourquoi? Que ce soit le CSARS, l'inspecteur général ou bien quelqu'un d'autre? Ils pourraient dire : « Vous ne voulez pas divulguer certaines informations pour corriger une erreur. Quelqu'un se fera réprimander pour ça, mais cette information doit être divulguée. » Voilà le dilemme.

Le sénateur Joyal : Je ne pense pourtant pas que notre système ait pu s'adapter à ce genre d'approche. J'estime toujours que nous sommes embourbés dans un contexte où il n'y a pas de capacité, comme vous dites, dans le système, à un niveau ou à un autre, pour juger du sérieux et de la substance de l'argument visant à ce que des renseignements de sécurité soient fournis ou non à un certain point. On se retrouve dans les limbes, ce qui pourrait mener à la conclusion que puisqu'on ne peut pas poursuivre en vertu des dispositions habituelles du Code criminel, on a donc besoin d'un autre système.

M. Crelinsten : Cela se rapporte à une question antérieure concernant le nombre de vies qui ont été perdues et ce genre de chose. Les Britanniques ont percé le code Ultra des nazis, et ils savaient que Coventry allait être bombardé. Ils ne pouvaient rien faire pour se préparer afin que les nazis ne se doutent pas que leur code avait été percé, ils ont donc laissé Coventry se faire bombarder.

Le projet sur les violations des droits humains sur lequel je travaillais était dirigé par une ONG fondée par un amiral néerlandais. Il s'est prononcé contre la torture en disant : « S'il y avait une mine sur l'un de mes navires et que la torture était le seul moyen de la localiser, je laisserais ce navire exploser. »

These are political decisions. From an intelligence-versus-law-enforcement point of view, maybe we have to say we have to reveal certain evidence even if we blow a source or reveal a procedure, if we want a conviction. That has to be the decision, but who makes it?

Senator Joyal: I think we have to have within our judicial system a way for that adjudication to take place, before going in front of the judge. In that way, the Crown knows to which point it will be able to rely on that file and not find itself left in the cold because CSIS has withdrawn saying it does not want to give anymore.

They take the risk when they enter into a file because they do not know at which point they will have to say no. We do not have an intermediary level whereby we vet the intelligence before we start.

That is why I think that, within the present criminal justice system — which I totally support, personally — we need to have that capacity at a level whereby the public would know there has been a real process of adjudicating, hearing two conflicting views and so forth. That is where I feel something is missing in our system, and it finally led to the conclusion that the system works half and half. We are dissatisfied with the end result, so we should look for something else. I think the system could be improved.

Mr. Crelinsten: I think they say the guilty person prefers the Anglo and the innocent person prefers the French.

Senator Nolin: It is a good system to evaluate the evidence. That is the principle.

Senator Jaffer: I started this line of questioning earlier. We are all talking about how to deal with the disease but not how to prevent the disease. You spoke about the symptoms. One of the comments was that it is Foreign Affairs, but it is everything to us; we cannot just say Foreign Affairs looks after that. It affects the community.

In your explanations you have spoken about the second intifada and how it affects people here. We are a small world now and we hear things.

I would like to hear from you as to how to prevent terrorism through the policies we set. I will give you an answer: We must get the communities involved in our democratic system. In the end, our politicians have to listen to what the community wants. That is a long-term goal.

What do we need to do and how do we deal with that?

Ce sont des décisions politiques. Du point de vue du renseignement de sécurité par rapport à l'application de la loi, peut-être devons-nous dire qu'il faut révéler certains éléments de preuve même si cela nous oblige à dévoiler une de nos sources ou à révéler un processus, si nous voulons une déclaration de culpabilité. Voilà la décision qu'il faut prendre, mais qui doit la prendre?

Le sénateur Joyal : Je pense qu'il faut prévoir dans notre système judiciaire un moyen qui permette de rendre de telles décisions arbitrales avant de passer devant le juge. Ainsi, la Couronne saura jusqu'à quel point elle peut se fier compter sur les éléments d'un dossier et ne pas se retrouver laissée pour compte parce que le SCRS s'est retiré en disant qu'il ne voulait plus rien divulguer.

Le risque qu'ils prennent lorsqu'ils se penchent sur un dossier, c'est qu'ils ne savent pas à quel moment ils devront dire non. Il n'existe pas de niveau intermédiaire où l'on examine l'information avant de commencer.

C'est pour cette raison que je pense que, dans le cadre du système de justice pénale actuel — que je soutiens tout à fait —, il faut que nous ayons cette capacité à un niveau où le public saurait qu'un véritable processus d'arbitrage a eu lieu, c'est-à-dire que des opinions contradictoires et ainsi de suite ont été présentées. C'est à ce niveau que je trouve qu'il manque quelque chose dans notre système, et qui fait en sorte que l'on conclut que le système fonctionne tant bien que mal. Nous sommes insatisfaits des résultats finaux, alors nous cherchons autre chose. Le système pourrait être amélioré.

M. Crelinsten : Je pense qu'ils disent que les coupables préfèrent le système anglais et les innocents le système français.

Le sénateur Nolin : Le principe est que c'est un bon système d'évaluation des éléments de preuve.

Le sénateur Jaffer : J'ai commencé cette série de questions plus tôt. Nous parlons tous de la façon dont il faut traiter la maladie, mais non pas de la façon de la prévenir. Vous avez parlé des symptômes. Quelqu'un disait que cela relevait des Affaires étrangères, mais c'est tout pour nous; on ne peut pas tout simplement dire que les Affaires étrangères vont s'en occuper. Cela touche à toute la collectivité.

Dans vos explications, vous avez parlé de la deuxième Intifada et de la façon dont cela touche les gens ici. Le monde est petit de nos jours et nous entendons parler de certaines choses.

J'aimerais que vous nous disiez comment prévenir le terrorisme par le biais des politiques que nous établissons. Je vais vous donner une réponse : Nous devons susciter la participation des collectivités dans notre système démocratique. Au bout du compte, nos politiciens doivent écouter ce que veulent les collectivités. Il s'agit d'un objectif à long terme.

Que devons-nous faire et comment devons-nous faire face à cela.

I do not know if you completely gave me an answer as to how we get the community involved to prevent homegrown terrorism. What are we doing now to prevent that?

Mr. Juneau-Katsuya: I totally support the idea of being careful to not look only at the symptoms to the exclusion of the cause. When it comes to cause, the community has to be involved because one of the problems that exists currently is that the moderates do not have a voice any more.

Some countries have been capable of going on and performing certain actions that everyone agreed to condemn but no tangible action is done to change the course of action. We just have to take the recent intervention of the Israeli navy against the flotilla that was sent. We let situations degenerate to such a point that if you dare to talk about it you will be accused of taking a side. It is not a question of being on either side. It is a question of finding reasonable people capable of meeting other reasonable people and allowing them to gather together. This is where we could help quite a lot.

Of course, it is difficult sometimes to get involved in foreign countries, in policies from which we are far removed, and someone will always accuse us of not taking care of our own business. However, there are things that can start right here, that can be the seed of what will come later.

We have to be well educated about which group represents what and carries which message or which political agenda. That is an enormous start. There are situations that will necessitate financial intervention, because some of the grievance and the root cause of terrorism, in my point of view, comes from political, economic, and even legal perspectives.

This panel is well educated, and you know very well that we will not reinvent history, but at some point we have to be capable of departing from it and be able to write the future in a different perspective.

I am conscious that I am not necessarily giving in my answer immediate tangible aspects. It demands greater assessment to come up with concrete answers. We will be judged on our concrete actions. We will not be judged on our intentions or words. We will be judged, as the British saying goes, by the proof that is in the pudding.

Senator Jaffer: You said we need to play a leadership role. I am not trying to put words in your mouth, but you spoke about the role we played in apartheid. Therefore in our foreign policy we could play the kind of role we played to end apartheid; is that right?

The Chair: As a supplementary question, are you suggesting that if the *casus belli* disappeared, if the Palestinians and Israelis reached a mutually agreeable consensus about how to sort things out and there was peace, and all the Gulf cooperation states

Je ne sais pas si vous m'avez donné une réponse complète à savoir comment faire pour susciter la participation de la collectivité afin d'empêcher les activités de terrorisme intérieures. Que faisons-nous à l'heure actuelle pour prévenir cela?

M. Juneau-Katsuya : Je suis tout à fait d'accord avec l'idée de faire attention de ne pas se pencher uniquement sur les symptômes à l'exclusion de la cause. Lorsqu'il s'agit de la cause, la collectivité doit participer parce qu'un des problèmes qui existent actuellement, c'est que les modérés n'ont plus voix au chapitre.

Certains pays ont été capables de mener à bien certaines actions que tous s'entendaient pour condamner, mais aucune action concrète n'est prise pour changer le cours des choses. Il suffit de prendre comme exemple les récentes interventions de la Marine israélienne contre la flottille qui se dirigeait vers Israël. Nous laissons les situations dégénérer au point tel que si l'on ose en parler, on sera accusé de prendre position. Ce n'est pas une question de prendre pour l'une ou l'autre des parties. Il s'agit plutôt de trouver des personnes raisonnables capables de rencontrer d'autres personnes raisonnables et de leur permettre de se réunir. C'est à ce chapitre que nous pourrions être très utiles.

Bien sûr, il est quelquefois difficile de s'ingérer dans les activités de pays étrangers, et dans des politiques qui sont très éloignées de nous, et quelqu'un nous accusera toujours de ne pas nous mêler de nos affaires. Toutefois, il y a des choses qui peuvent être mises en place maintenant et qui peuvent servir de base à ce qui viendra plus tard.

Il faut être bien renseigné, à savoir quel groupe représente quoi et quel est son message ou son programme politique. C'est un énorme début. Il y a des situations où il faudra intervenir financièrement, parce que certains des griefs et des causes profondes du terrorisme, selon moi, découlent de perspectives politiques, économiques et même juridiques.

Les membres de ce panel sont bien instruits, et vous savez très bien que nous ne réécrirons pas l'histoire, mais à un moment donné, nous devons être en mesure de nous en détacher et être capables d'écrire l'avenir dans une perspective différente.

Je sais très bien que, dans ma réponse, je ne vous donne pas nécessairement des éléments immédiatement tangibles. Il faut évaluer la question davantage pour proposer des réponses concrètes. Nous serons jugés sur les mesures concrètes que nous adopterons. Nous ne serons pas jugés par rapport à nos intentions ou à nos paroles. Comme on dit, c'est au fruit que l'on juge l'arbre.

Le sénateur Jaffer : Vous avez dit que nous devons jouer un rôle de leadership. Je n'essaie pas de vous faire dire ce que vous n'avez pas dit, mais vous avez parlé du rôle que nous avons joué dans l'apartheid. Par conséquent, grâce à nos politiques étrangères, nous pourrions jouer le genre de rôle que nous avons eu pour les nations de l'apartheid; est-ce exact?

Le président : À titre de question supplémentaire, dites-vous que si le *casus belli* disparaissait, que si les Palestiniens et les Israéliens s'entendaient d'un commun accord pour régler les choses et faire la paix et que tous les États du Golfe qui coopèrent

became appropriate democracies by your standards overnight, and Iran stood down from the nuclear threat that it is in the process of imposing, and all those tensions diminished, that would by definition end the terrorist threat?

Do you think that the terrorist proposition, even the narco-terrorist proposition that you were arguing earlier, is actually a self-contained business model, would all evaporate when all these difficulties, Sri Lanka, et cetera, evaporated, that they are only tied to that and there is not in fact a group of people for whom the terrorist option in any community is the most compelling one for a whole bunch of other reasons? I want to be clear that that is what you are saying because it is a very interesting, a touch utopian, but encouraging proposition.

Mr. Juneau-Katsuya: That is exactly what I am saying. Remove the motivation, remove the will to fight because when you remove the motivation you remove the will to fight.

The Chair: This is critical. I ask our colleagues on the panel to offer their perspective on that.

Mr. Hamilton: I see the point. I do not know if I would be quite that optimistic, but with jihadism what we are dealing with, as you may know, there was a classic great power contrast between Christianity and Islam. It goes back long before any sort of zealous jihadists got an idea to kind of hijack a sliver of a religion. That would be a good way to put it.

The Chair: Do you think the Sunni-Shia issue would disappear when these other questions were resolved? That has been the source of some violence in the mix.

Mr. Hamilton: That is a good one.

The Chair: Same framework perhaps. I will let Mr. Hamilton reflect. Professor Crelinsten, do you want to add anything?

Mr. Crelinsten: I will give two examples. In regard to the IRA question, when Gerry Adams went the political route, it was a sea change and most people went along with it, but the real IRA split off. There are some people who talk about risk taking. They love it. With the Kurds in the southeast of Turkey, there was a point when Abdullah was captured, when things looked hopeful, but then new people came along and decided to continue to fight. I would say if all those things were resolved, it might take the wind out of the sails of most jihadists but some of them might find another excuse to continue.

The other example I want to give you is from Action Directe in France. Mitterrand pardoned all the imprisoned Action Directe members. He was highly criticized, especially when a few of those people went on to commit serious violent acts. The fact is that the majority did go back to civilian life and renounced violence, and those who committed the crimes were easily caught by police. In the long term, it was a good policy, and the same can be applied to the Red Brigade.

devenaient des démocraties selon nos normes du jour au lendemain et que l'Iran renonçait à la menace nucléaire qu'il fait planer sur nous et que toutes ces tensions diminuaient, que, par définition, cela signifierait la fin des menaces terroristes?

Croyez-vous que le terrorisme, même le narcoterrorisme dont vous parliez plus tôt, est en fait un système autonome qui disparaîtrait lorsque tous ces problèmes, le Sri Lanka et j'en passe, disparaîtront, que ce terrorisme, cette option terroriste, n'existe qu'en raison de ces problèmes et que le terrorisme n'est pas une solution attrayante pour d'autres raisons? Je veux m'assurer que c'est bien ce que vous dites parce que c'est une proposition plutôt encourageante, mais peut-être un peu utopique.

M. Juneau-Katsuya : C'est exactement ce que je dis : faites disparaître la motivation et le désir de se battre disparaîtra

Le président : C'est un aspect déterminant. Je vais demander aux autres membres du panel de nous dire ce qu'ils en pensent.

M. Hamilton : Je vois ce qu'on veut dire. Je ne sais pas si je serais aussi optimiste, parce qu'avec le jihad islamique auquel nous avons affaire, comme vous le savez peut-être, il y avait un grand conflit de pouvoir classique entre le monde chrétien et le monde islamique. Et ce conflit a commencé bien avant que des jihadistes zélés aient eu l'idée d'exploiter leur religion. Ce serait une bonne façon d'expliquer les choses.

Le président : Pensez-vous que le problème entre sunnites et chiites disparaîtra lorsque ces autres problèmes seront réglés? En fait, ce problème explique une partie de la violence.

M. Hamilton : Oui peut-être.

Le président : Peut-être que les choses se déroulent dans le même contexte. Je vais laisser M. Hamilton y penser. Monsieur Crelinsten, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Crelinsten : Je vais vous donner deux exemples si vous voulez bien. Pour ce qui est de l'IRA, lorsque Gerry Adams a opté pour la voie politique, c'était un changement radical et la majorité des gens ont accepté cette proposition, mais la vraie IRA s'est séparée. Il y a des gens qui parlent de prendre des risques. Ils adorent cela. Pour ce qui est des Kurdes dans le sud-est de la Turquie, lorsque Öcalan a été capturé, il y avait une lueur d'espoir, mais par la suite, de nouveaux intervenants ont décidé de poursuivre la lutte. À mon avis, si tous ces problèmes étaient réglés, peut-être que la majorité des jihadistes laisseraient tomber le combat, mais certains d'entre eux trouveront peut-être une autre raison de poursuivre la lutte.

L'autre exemple que je veux vous donner est celui d'Action directe en France. Mitterrand a décidé d'amnistier les membres d'Action directe qui étaient derrière les barreaux. Il a été vertement critiqué, tout particulièrement lorsque certains d'entre eux ont par la suite commis des actes de violence graves. Le fait est que la majorité est retournée à la vie civile et a renoncé à la violence, et ceux qui ont commis des crimes par la suite ont facilement été repris par la police. À long terme, c'était une bonne politique et la même chose vaut pour les Brigades rouges.

However, it is more complex than that. It depends on the type of terrorism and the context. Some people will want to continue the fight. The IRA went into drug running and business. Some people like power.

Senator Jaffer: The second part of my question is: What are we doing now to reach out to the communities?

The Chair: Are we doing enough? That is implicit.

Mr. Juneau-Katsuya: My answer was going to be not enough, which is obvious. Unfortunately, since the early 1990s Canada has been pulling back more and more from a position of influence that it used to have. We used to be capable of being the broker in a lot of discussions and negotiations between different parties.

One of the great challenges we are currently facing is that we are facing a non-state adversary. That is a great challenge. We will not have someone across the table, thus, again, the need to try to give voice to the moderate element within the community. I think to some extent that echoes the approach of reaching the wives and sisters; reaching the people who are capable of saying no.

It is in human nature, without being an adaptation of Rousseau, to go for peace and harmony and seek happiness. The abnormal manifestation that we see in society of some people who are thrill-seekers, and some outright nut cases, has a compound effect. That is because of one element that I have mentioned in my text though not in my comments, which is the appearance of the non-Muslim terrorists who are inflating the ranks of the terrorists. The Jihad Janes, with blond hair and blue eyes, are starting to appear more and more. We are now seeing some disenfranchised people who are seeing terrorism as a vehicle that used to be, in the 1960s, found in more radical political groups. Now suddenly they are seeing this group as perhaps the one that will be the megaphone they need to express their anger.

The Chair: I want to thank our guests for taking time from their busy lives to help us through this. The analysis they have brought and the reflection they have helped us with has been of immense value to the work of the committee.

Senator Jaffer: May I ask the chair if we could consider requesting the Library of Parliament to provide us with information on what is being done for outreach programs and what is the status of the round table that was created by the government.

The Chair: The question is duly noted. I will ask our staff to respond to that as promptly as possible.

(The committee adjourned.)

Cependant, les choses ne sont pas aussi simples que cela, tout dépend du type de terrorisme et du contexte. Certains continueront à vouloir se battre. L'IRA a opté pour le trafic des drogues et pour les affaires. Certains aiment le pouvoir.

Le sénateur Jaffer : Voici la deuxième partie de ma question : que faisons-nous actuellement pour rejoindre ces collectivités?

Le président : Faisons-nous assez? C'est ce que vous semblez demander.

M. Juneau-Katsuya : J'allais dire pas suffisamment, ce qui est plutôt évident. Malheureusement, depuis le début des années 1990, le Canada semble céder de plus en plus la position d'influence qu'il avait jadis. Nous pouvions à l'époque être l'intermédiaire dans nombre de discussions et de négociations entre diverses parties.

Un des grands défis auxquels nous sommes confrontés est le fait que notre adversaire n'est pas un État. C'est tout un défi. Personne ne sera assis de l'autre côté de la table devant nous, d'où l'importance, encore une fois, de laisser l'élément modéré de la communauté s'exprimer. Je crois que dans une certaine mesure, cela rejoint ce qu'on avait dit, soit essayer de rejoindre les épouses et les sœurs, rejoindre ceux et celles qui peuvent dire non.

La nature humaine, sans chercher à adapter ce que disait Rousseau, recherche la paix, l'harmonie et le bonheur. La manifestation anormale que nous voyons au sein de la société chez certaines personnes qui recherchent les sensations fortes, et des gens qui sont tout simplement cinglées, a un effet composé. C'est en raison d'un des éléments que j'ai signalés dans mon texte, mais pas dans mes commentaires, à savoir l'apparition de terroristes non musulmans qui viennent grossir les rangs des terroristes. Les Jihad Janes, aux cheveux blonds et aux yeux bleus, sont de plus en plus nombreuses. Certaines personnes marginalisées jugent que le terrorisme est un véhicule utile comme dans les années 1960, ce qu'on retrouve dans les groupes politiques plus radicaux. Soudainement, elles voient ce nouveau groupe comme le porte-voix dont elles ont besoin pour exprimer leur colère.

Le président : Je tiens à remercier nos témoins d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer aujourd'hui pour discuter de cette question. Ils nous ont fourni des renseignements et des idées fort utiles pour nos travaux.

Le sénateur Jaffer : Puis-je demander au président s'il est possible de demander à la Bibliothèque du Parlement de nous fournir des renseignements sur ce qu'on fait dans le domaine de programmes de rayonnement et ce qu'il en est de la table ronde qui a été mise sur pied par le gouvernement.

Le président : Je prends bonne note de votre question. Je demanderai au personnel de répondre à cette question le plus rapidement possible.

(La séance est levée.)

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Poste-payé
Lettermail / Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

As an individual:

Dwight Hamilton, Author, *Terror Threat: International and Homegrown Terrorists and Their Threat to Canada.*

Northgate Group Corp.:

Michel Juneau-Katsuya, Chief Executive Officer.

As an individual:

Ronald Crelinsten, Senior Research Associate, Centre for Global Studies, University of Victoria.

TÉMOINS

À titre personnel :

Dwight Hamilton, auteur, *Terror Threat : International Homegrown Terrorists and Their Threat to Canada.*

Northgate Group Corp. :

Michel Juneau-Katsuya, président-directeur général.

À titre personnel :

Ronald Crelinsten, associé de recherche principal, Centre for Gl Studies, Université de Victoria.

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

1
2
S71
7

Governm
Publicat



LIBRARY
AUG 1 2 2010
University of Toronto

Third Session
Fortieth Parliament, 2010

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Special Senate Committee on

Anti-terrorism

Chair:
The Honourable HUGH SEGAL

Monday, June 21, 2010

Issue No. 4

Fourth meeting on:
The study on matters relating to anti-terrorism

WITNESSES:
(*See back cover*)

Troisième session de la quarantième législature, 2010

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial spécial sur l'

Antiterrorisme

Président :
L'honorable HUGH SEGAL

Le lundi 21 juin 2010

Fascicule n° 4

Quatrième réunion concernant :
L'étude sur les questions relatives à l'antiterrorisme

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

THE SPECIAL SENATE COMMITTEE
ON ANTI-TERRORISM

The Honourable Hugh Segal, *Chair*

The Honourable Serge Joyal, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Cowan (or Tardif)	Manning
Furey	Nolin
Jaffer	Smith, P.C.
* LeBreton, P.C. (or Comeau)	Tkachuk
	Wallin

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Marshall (*June 21, 2010*).

The Honourable Senator Marshall replaced the Honourable Senator Patterson (*June 14, 2010*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL
SUR L'ANTITERRORISME

Président : L'honorable Hugh Segal

Vice-président : L'honorable Serge Joyal, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

* Cowan (ou Tardif)	Manning
Furey	Nolin
Jaffer	Smith, C.P.
* LeBreton, C.P. (ou Comeau)	Tkachuk
	Wallin

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénateur Marshall (*le 21 juin 2010*).

L'honorable sénateur Marshall a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 14 juin 2010*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, June 21, 2010
(5)

[*English*]

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met at 1 p.m. this day, in room 2, Victoria Building, the Chair, the Honourable Hugh Segal, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Furey, Joyal, P.C., Manning, Nolin, Segal, Smith, P.C., Tkachuk and Wallin (8).

In attendance: Dominique Valiquet and Jennifer Bird, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 27, 2010, the committee continued its examination on matters relating to anti-terrorism. *(For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.)*

WITNESSES:

As individuals:

Martin Rudner, Distinguished Research Professor Emeritus, Carleton University;

Tom Quiggin, Senior Research Fellow, Canadian Centre of Intelligence and Security Studies, Carleton University;

Steven Hutchinson, Assistant Professor, Department of Criminology, University of Ottawa.

The chair made an opening statement.

Mr. Rudner, Mr. Quiggin and Mr. Hutchinson each made a statement and answered questions.

At 3:27 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 21 juin 2010
(5)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 heures, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Hugh Segal (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Furey, Joyal, C.P., Manning, Nolin, Segal, Smith, C.P., Tkachuk et Wallin (8).

Également présents : Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement : Dominique Valiquet et Jennifer Bird, analystes.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 mai 2010, le comité poursuit son étude sur les questions relatives à l'antiterrorisme. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Martin Rudner, professeur distingué émérite, Université Carleton.

Tom Quiggin, chercheur supérieur attaché à l'université, Canadian Centre of Intelligence and Security Studies, Université Carleton;

Steven Hutchinson, professeur adjoint, Département de criminologie, Université d'Ottawa.

Le président fait une déclaration.

MM. Rudner, Quiggin et Hutchinson font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 15 h 27, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Barbara Reynolds

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 21, 2010

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met this day at 1 p.m. to examine matters relating to anti-terrorism (topic: current status of terrorism: the Canadian threat environment).

Senator Hugh Segal (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, this is the fifth meeting of the Special Senate Committee on Anti-terrorism of this session of this Parliament. I can report that Bill S-7 was given second reading by the chamber last week. We will have the minister and his officials as witnesses next Monday to review the bill and begin putting a series of questions to them about the content of the bill. Many of the questions were eloquently raised by Senator Furey in his speech at second reading.

Today, we will continue analyzing how the terrorist threat has changed in Canada over the last five years and how our security forces have adapted to deal with those changes.

We are fortunate to have three expert witnesses with us today. Martin Rudner is a Professor Emeritus at Carleton University's Norman Paterson School of International Affairs. In many ways, he is the intellectual godfather of security studies here in Canada. He has written several books and articles on terrorism, security and intelligence. He has also contributed to many presentations on those subjects, including "Nature of the Security Threat" for the Department of Justice of Canada, the training program on the appointment of special advocates in 2008; and "Protecting Canada's Critical National Infrastructure Against Terrorism," a joint presentation for the Department of Foreign Affairs and International Trade, the Department of Justice Canada and the Israel Embassy in 2009. He also testified before the committee in 2005 on the threat environment.

Professor Tom Quiggin spent 15 years in the Armed Forces, including five years on the operational side and 10 years in the intelligence branch. This service has included service to the Crown on the ground during the war in Bosnia and Croatia, as well as work in Russia, Belarus, Poland, Ukraine, Albania and many other countries. He has worked in an intelligence capacity for a number of government organizations, including the Privy Council Office, Citizenship and Immigration Canada in war crimes intelligence, Canada Border Services Agency, the Canada Revenue Agency, and the Department of Justice Canada. He has worked for the International War Crimes Tribunal for the former Yugoslavia and provided intelligence and evidence training for the defence lawyers who were part of the Guantanamo Bay Military Commissions. He is also a researcher at the Nanyang Technological University for the Singapore government's advanced research project into risk assessment and horizon scanning.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 21 juin 2010

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 heures, pour étudier des questions relatives à l'antiterrorisme (sujet : contexte actuel du terrorisme : l'étendue de la menace pour le Canada).

Le sénateur Hugh Segal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, il s'agit de la cinquième séance du Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme de la présente session parlementaire. Je vous signale que le projet de loi S-7 était rendu à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre la semaine dernière. Le ministre et les fonctionnaires responsables témoigneront sur cette mesure législative lundi prochain. Nous commencerons alors à leur poser des questions à ce sujet. Le sénateur Furey a soulevé bien des questions avec éloquence à l'étape de la deuxième lecture.

Nous poursuivons aujourd'hui l'analyse de l'évolution de la menace terroriste ces cinq dernières années au Canada et de la façon dont nos forces de sécurité se sont adaptées.

Nous avons la chance de recevoir trois spécialistes. Martin Rudner est professeur émérite à l'École des affaires internationales Norman Paterson de l'Université Carleton. Il est à bien des égards l'initiateur des études sur la sécurité au Canada. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles sur le terrorisme, la sécurité et le renseignement. Il a aussi participé à plusieurs exposés sur ces questions, dont « Nature of the Security Threat » pour le compte du ministère de la Justice Canada, le programme de formation sur la nomination des avocats spéciaux en 2008; et « Protecting Canada's Critical National Infrastructure Against Terrorism, » une initiative conjointe du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, du ministère de la Justice Canada et de l'ambassade d'Israël en 2009. Il a également témoigné sur l'étendue de la menace devant le comité en 2005.

Le professeur Tom Quiggin a travaillé 15 ans dans les forces armées, soit cinq ans aux opérations et 10 ans au renseignement. Il a fait partie du contingent canadien durant les guerres de Bosnie et de Croatie, en plus d'avoir été affecté en Russie, au Bélarus, en Pologne, en Ukraine, en Albanie et dans plusieurs autres pays. Il a travaillé au service de renseignement d'un certain nombre d'organisations gouvernementales, comme le Bureau du Conseil privé, Citoyenneté et Immigration Canada, où il a travaillé aux crimes de guerre, l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Agence du revenu du Canada et le ministère de la Justice Canada. Il a fait partie du tribunal international des crimes de guerre en ex-Yougoslavie et il a donné un programme de formation sur le renseignement et la preuve aux avocats de la défense pour les commissions militaires à Guantanamo Bay. Il est également chercheur à l'Université de technologie Nanyang pour le projet de recherche avancée sur l'évaluation du risque et l'avenir du gouvernement de Singapour.

Professor Steve Hutchinson has been with the Department of Criminology at the University of Ottawa since January 2008. His dissertation on security matters was completed at Carleton University, Ottawa, under the direction of Dr. Pat O'Malley, Canada Research Chair in Criminology and Criminal Justice. His areas of research focus include national security and intelligence, terrorism and organized crime, including proceeds of crime, laws and money laundering; policing, both public and private; contemporary innovations in criminal justice policy; and, for our purposes, security and risk theories.

Thank you, gentlemen, for making time in your schedules to help us through our deliberations. I will call on Mr. Rudner to start. We will ask you to stay within 10 minutes for your opening statements, so that members will have ample opportunity to pose their questions.

Martin Rudner, Distinguished Research Professor Emeritus, Carleton University, as an individual: It is an honour and a privilege to appear before the Special Senate Committee on Anti-terrorism.

As you suggest, I will begin my remarks by focusing on the evolution of terrorism over recent decades. I will begin by referring to a concept of the terrorism cycle. For many people, "terrorism" constitutes the attacks, blasts, firings and explosions that cause human loss of life and physical damage. However, terrorism consists of a sequence of activities and actions that culminate in the attack.

This concept was originally developed for the Commission of Inquiry into the Investigation of the Bombing of Air India Flight 182 and was included in my research report for the final report of that commission. It was cited extensively by Mr. Justice Major. I will summarize the concept here before this committee.

The terrorism cycle consists of a sequence of actions and activities, logically commencing with: strategic planning by terrorists; the recruitment of activists and operatives; their training as cadres and militants for the terrorist organizations; terrorist fundraising and money transfers; and the procurement of materiel logistics, such as weapons, explosives, falsified passports and other requirements for the terrorist mission.

There is also, importantly, intelligence and infiltration of the institutions of targeted countries. For example, we know that al Qaeda has made efforts to infiltrate organizations such as the Metropolitan Police in the United Kingdom, the British security service; and the security authorities of the Netherlands, Denmark and the United States. They have a professional terrorist intelligence capability.

We also know that they engage in communications through the Internet and various other media of messaging. We know that they engage in propaganda, education and indoctrination. We know they create an infrastructure of safe houses and sleeper cells. They undertake tactical preparations for attacks and engage in reconnaissance on targets. Then they engage in the assaults on targets.

Steve Hutchinson est professeur au Département de criminologie de l'Université d'Ottawa depuis janvier 2008. Il a présenté son mémoire sur des questions de sécurité à l'Université Carleton, à Ottawa, sous la direction de M. Pat O'Malley, titulaire d'une chaire de recherche du Canada en criminologie et justice pénale. Ses travaux portent avant tout sur la sécurité nationale, le renseignement, le terrorisme et le crime organisé, notamment les produits du crime, les lois et le blanchiment d'argent; l'application de la loi dans les domaines public et privé; les innovations contemporaines concernant la politique de justice pénale; et enfin, ce qui nous intéresse particulièrement, les théories sur la sécurité et le risque.

Je vous remercie, messieurs, de prendre le temps de nous aider dans nos travaux. Je demanderais à M. Rudner de commencer. Vous avez 10 minutes pour présenter votre exposé. Ainsi, les sénateurs auront amplement l'occasion de poser des questions.

Martin Rudner, professeur distingué émérite, Université Carleton, à titre personnel : C'est un honneur et un privilège de comparaître devant le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme.

Comme vous l'avez indiqué, je vais commencer mon exposé en me concentrant sur l'évolution du terrorisme durant les dernières décennies. Je vais tout d'abord parler du concept de cycle du terrorisme. Pour beaucoup, le « terrorisme », ce sont des attaques, des explosions et des fusillades qui font des morts et des blessés. Mais, en fait, le terrorisme, c'est une série d'activités et d'actions qui se terminent par une attaque.

Le concept a d'abord été élaboré par la Commission d'enquête relative aux mesures d'investigation prises à la suite de l'attentat à la bombe commis contre le vol 182 d'Air India. Je l'ai d'ailleurs inclus dans mon rapport de recherche présenté pour la préparation du rapport final de la commission. Le juge Major en a parlé abondamment. Je vais vous résumer le concept.

Le cycle du terrorisme consiste en une série d'actions et d'activités qui commence logiquement par : la planification stratégique; le recrutement de militants et de participants; leur formation en tant que membres d'organisations terroristes; des collectes et des transferts de fonds; et l'acquisition d'équipements de logistique, comme des armes, des explosifs, des passeports falsifiés et d'autres matériels dont ont besoin les terroristes pour leur mission.

Fait notable, le cycle du terrorisme comprend aussi le renseignement et l'infiltration des institutions des pays visés. Par exemple, nous savons qu'Al-Qaïda a déployé des efforts pour infiltrer des organisations comme la Police métropolitaine au Royaume-Uni, le service de sécurité britannique et celui des Pays-Bas, du Danemark et des États-Unis. Les terroristes sont des professionnels en matière de renseignement.

Nous savons aussi qu'ils communiquent par Internet et d'autres moyens; qu'ils s'occupent de propagande, d'éducation et d'endoctrinement; qu'ils établissent un réseau de maisons de passeurs et de cellules dormantes. Ils se préparent sur le plan tactique et partent en mission de reconnaissance pour ensuite attaquer les cibles.

Each of these activities is a terrorist activity and each constitutes an offence under terrorism legislation in democracies, including Canada. It is important for the committee to have a perspective of a terrorism cycle to address legislative responses to the terrorist threat.

How does this concept act out in terms of al Qaeda? I think we can identify four waves of international militant jihadist terrorism that waves the flag of al Qaeda.

It began with the Afghan Arabs, located mainly in Afghanistan during the Taliban period, proclaiming jihad against the West and the United States, and against Muslim societies which, in their view, did not conform to their dictates of Islam. They engaged in terrorist attacks on targets in Europe, the Middle East and the 9/11 attacks against the United States.

There was a second wave that followed upon the Muslim countries' own self-defence against terrorism. These were countries like Egypt; even Syria, which is a Baathist, socialist country; Algeria; Morocco; and others.

Militants fled to sanctuaries in the West — Western Europe, the United Kingdom, and even North America, which I referred to in my published work as Takfir wa al-Hijra. That notion, coming from the legacy of the prophet Mohammed himself, is of cutting oneself off from infidel societies and going into exile. Mohammed went from Mecca to Medina, there reorganizing and rebuilding for the counterattack.

We had a range of exiles fleeing the Arab and Muslim worlds to democracies where they engaged in two activities in the terrorism cycle; first and foremost, propaganda and agitation to seek to overthrow the regimes in the Muslim world, which they regarded as apostate; second, recruitment of compatriots in the Western World who would engage in the counterattack against what they regarded as apostates in Algeria, Egypt, Syria, Morocco and other countries.

This wave led to the fourth wave. The spinoff of this recruitment effort led to home-grown terrorism in most Western societies, including Canada. These people were mainly from first or second generation immigrant families from the Arab or Muslim world who took up the banner of jihad against their own democratic societies. Al Qaeda calls this fourth wave al Qaeda al Oum, the mother al Qaeda, and it is based somewhere in the border areas of Pakistan and Afghanistan and is led by Osama bin Laden and his cadre. They now form a global franchise modeled after a doctrine developed by one of al Qaeda's leading theorists, Abu Musab al-Suri, which is known as the system of systems. Rather than have a hierarchical organization, they have a flat organization of networks of networks across the world which receive doctrinal leadership from the mother al Qaeda, led by Osama bin Laden. They have regional organizations in Yemen, Saudi Arabia, West Africa, North Africa, Southeast Asia and other regions that undertake some of the other activities in the terrorism cycle, ultimately fomenting home-grown groups to undertake attacks against targets in their home countries. That is the evolution of the four waves of al Qaeda to the present.

Toutes ces activités terroristes constituent une infraction en vertu des lois sur le terrorisme dans les démocraties, notamment au Canada. Il importe que le comité ait une vision d'ensemble du cycle du terrorisme pour répondre à la menace par des mesures législatives.

Comment le concept s'applique-t-il à Al-Qaïda? Je pense que nous pouvons cerner quatre vagues de terrorisme jihadiste international sous l'égide de cette organisation.

Tout a commencé lorsque les Arabes qui habitaient principalement en Afghanistan durant la période talibane ont proclamé le jihad contre l'Occident, les États-Unis et les sociétés musulmanes qui ne se conformaient pas aux diktats de l'islam selon eux. Ces terroristes ont mené des attaques en Europe, au Moyen-Orient et aux États-Unis, le 11 septembre 2001.

Une deuxième vague est survenue quand des militants ont attaqué les systèmes de défense contre le terrorisme des pays musulmans comme l'Égypte, la Syrie baathiste et socialiste, l'Algérie, le Maroc, et cetera.

Des militants se sont réfugiés en Occident — en Europe de l'Ouest, au Royaume-Uni et même en Amérique du Nord, un phénomène que je nomme Takfir wa al-Hijra dans mes écrits. D'abord présentée par le prophète Mahomet, cette notion implique de se couper des sociétés infidèles et de partir en exil. Mahomet est parti de La Mecque pour aller à Médine, où il a réorganisé et rebâti le mouvement de contre-attaque.

Toute une série de personnes ont quitté les États arabo-musulmans pour participer à deux activités du cycle du terrorisme dans les démocraties. D'abord et avant tout, ces terroristes ont fait de la propagande et ont causé de l'agitation pour renverser les régimes dans les États musulmans qu'ils estimaient traîtres. Ils ont ensuite recruté des compatriotes dans les pays occidentaux pour contre-attaquer l'Algérie, l'Égypte, la Syrie, le Maroc et d'autres pays jugés dissidents.

Ces efforts ont provoqué une quatrième vague de terrorisme, soit la menace intérieure dans la plupart des sociétés occidentales, comme au Canada. Les gens étaient surtout recrutés dans les familles d'immigrants de première ou de deuxième génération provenant d'États arabo-musulmans pour participer au jihad contre leurs sociétés démocratiques. Al-Qaïda appelle cette quatrième vague Al-Qaïda al Oum, la mère Al-Qaïda. Oussama ben Laden et son équipe la dirigent à partir de régions frontalières du Pakistan et de l'Afghanistan. Le mouvement est désormais mondial et il se fonde sur une doctrine élaborée par un des principaux théoriciens d'Al-Qaïda, Abu Musab al-Suri : le système des systèmes. Au lieu d'être organisés de manière hiérarchique, ces terroristes forment une organisation horizontale de réseaux qui en dirigent d'autres dans le monde et qui appliquent la doctrine de la mère Al-Qaïda, menée par Oussama ben Laden. Il y a des organisations régionales au Yémen, en Arabie saoudite, en Afrique de l'Ouest, en Afrique du Nord, en Asie du Sud-Est et dans d'autres régions où on effectue certaines activités liées au cycle du terrorisme, dont l'aboutissement est de créer des groupes locaux qui vont mener des attaques contre des cibles dans leurs pays. Il s'agit de l'évolution des quatre vagues d'Al-Qaïda jusqu'à présent.

How have the security and intelligence authorities in democracies responded?

As an aside, I submitted to the clerk of the committee my report to the Air India commission of inquiry, in both French and English, which deals in detail with this subject. I think we could use our time better to focus on the third topic.

The Chair: Copies have been distributed.

Mr. Rudner: It was cited extensively by Mr. Justice Major, and I would be happy to answer questions on it today or later.

I want to address the third issue, because it addresses something that has not been taken up in Canada to the extent that it deserves, and that is the threats to our critical energy infrastructure by terrorists and our capacity to respond effectively to protect our energy infrastructure from those threats.

Al Qaeda itself has explicitly targeted energy infrastructure, and Canada has been targeted, in particular, because we are an energy superpower, and we are the major exporter of oil and gas to the United States. The strategic objectives of al Qaeda in this respect are, first, to damage the economies of what they call the infidel world; second, to weaken the capacity of the infidel world to respond to their operational threats, namely, terrorism; and, third, to exploit U.S. import dependency and to bleed American dry. That is a direct quote from Osama bin Laden.

The targets are the pipelines; oil wells; refineries and; in particular, specialized personnel, that is, company executives and technical people; and offshore platforms and shipping. Tankers have been attacked, including a French tanker, the S.S. *Limburg*. There have been attacks on energy infrastructure that are hardly ever reported on in our media. There have been attacks in the Middle East, Iraq, Saudi Arabia, Yemen — even on a Canadian company, Nexen, in Yemen — Turkey, Europe, the United Kingdom, the Netherlands and France, the United States, and attempted attacks here in Canada. As I mentioned, in 2007, *Sawt al-Jihad,* the publication of al Qaeda in the Arabian Peninsula, explicitly targeted Canada.

In terms of Canada's response, we have been essentially passive and reactive. However, we can determine three different types of approaches to the protection of critical energy infrastructure or, indeed, critical infrastructure generally.

There is, first, the defensive reactive approach, that is, guards and gates, hardening the target. These activities are undertaken by private firms, municipalities and airports to protect the integrity of a physical facility, a singularity. The approach is essentially, however, reactive and protective.

The second approach is called a risk management approach. That tends to be defensive, responding to vulnerable assessments. Resources are allocated by the organization concerned — the business, the airport, et cetera — to cover actuarial risks. With knowledge gained from past experience, resources are allocated to

Comment les responsables de la sécurité et du renseignement ont-ils réagi dans les démocraties?

Par ailleurs, j'ai soumis à la greffière du comité mon rapport de la commission d'enquête sur Air India, qui traite du sujet en détail, en anglais et en français. Je pense que notre temps serait mieux employé si nous nous concentrions sur le troisième sujet.

Le président : Des exemplaires ont été remis.

M. Rudner : Le juge Major en a parlé abondamment. Je serai heureux de répondre à vos questions à ce sujet aujourd'hui ou plus tard.

Je veux parler de la troisième question, parce que le Canada ne l'a pas traitée comme il se doit. Il s'agit des menaces terroristes à nos infrastructures énergétiques essentielles et de notre capacité à réagir efficacement pour les protéger.

Al-Qaïda vise explicitement les infrastructures énergétiques. Le Canada est particulièrement ciblé, parce qu'il est une superpuissance énergétique et qu'il est le principal exportateur de pétrole et de gaz naturel aux États-Unis. Les objectifs stratégiques d'Al-Qaïda à cet égard sont : d'abord, nuire aux économies dans ce qui est pour cette organisation le monde infidèle; ensuite, affaiblir la capacité du monde infidèle de réagir à ses menaces opérationnelles, soit les actes terroristes; enfin, exploiter la dépendance des États-Unis à l'égard des importations et saigner le pays à blanc. Ce sont les propos exacts d'Oussama ben Laden.

Les cibles sont les oléoducs, les puits de pétrole, les raffineries et, plus particulièrement, le personnel qualifié, soit les cadres des entreprises et les techniciens, sans parler des plates-formes de forage en mer et de la marine marchande. Des pétroliers comme le navire français *Limburg* ont été attaqués. Il y a eu des attaques contre les infrastructures énergétiques qui n'ont presque pas été rapportées dans nos médias. Des attaques sont survenues au Moyen-Orient, en Irak, en Arabie saoudite, au Yémen — notamment contre l'entreprise canadienne Nexen —, en Turquie, en Europe, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en France et aux États-Unis, sans compter les attaques ratées au Canada. Comme je l'ai dit, dans *Sawt al-Jihad*, la publication d'Al-Qaïda dans la péninsule arabique, on indiquait viser explicitement le Canada en 2007.

Pour ce qui est de la réaction du Canada, elle a été essentiellement passive. Nous pouvons toutefois déterminer trois types d'approches à la protection des infrastructures essentielles, énergétiques ou non.

Tout d'abord, il y a l'approche défensive réactive, soit la présence de gardiens et de barrières pour renforcer les cibles. Ces activités sont menées par des entreprises privées, des municipalités et des aéroports pour protéger chaque installation. Cependant, cette approche est essentiellement réactive et défensive.

La deuxième approche est celle de la gestion du risque. Elle est plutôt défensive, car elle se fait en réaction à des évaluations de vulnérabilité. Les ressources sont allouées par les organismes concernés — l'entreprise, l'aéroport, entre autres — pour couvrir les risques actuariels. Par expérience, les ressources servent à

offset vulnerabilities. The emphasis tends to be on consequence management; that is, how to manage the negative consequences of an attack on a facility.

The third approach is what I call proactive-preventive-strategic. With this approach, initiatives are taken to identify the threats in advance to prevent the attacks. This approach requires an integrated, all-source assessment to give early warning and a coordinated response. The emphasis is on resilience. Whatever happens, the target is up and running immediately. The best example of this approach is the attacks on the London underground in July 2007. The trains were running in 24 hours; the enemy was defeated.

How do we organize ourselves in Canada? In my assessment, we have a fragmented federal leadership. The Privy Council Office has no particular responsibility or emphasis on the protection of our critical energy infrastructure. The international assessment staff, which is based at PCO, has no individual whose full-time or even part-time job is analyzing threats to critical energy infrastructure, even though we are a superpower. Public Safety Canada has a junior level officer responsible for critical infrastructure protection and, until recently, senior management was indifferent to threats and challenges of critical infrastructure protection. About four weeks ago, the new deputy minister spoke at a conference organized by Carleton University where he signalled his intention to remedy this situation. I hope and trust that he will do so.

The department responsible for day-to-day regulation and management of the energy sector is Natural Resources Canada. Alas, their effective and innovative critical energy infrastructure protection division was closed down for lack of funding. Public Safety Canada, which had hitherto funded that unit, ceased funding it. Even though 40 per cent of their budget lapses at the end of the financial year, I am told, they preferred not to fund, and the unit was closed down.

The Chair: When was that, professor?

Mr. Rudner: Within the past year.

The responsibility has now shifted to single individuals attached to other components of NRCan. By the way, they also lost an important research initiative. I say good things about them not only in my personal assessment, but an audit done by the Auditor General of Canada and published indicates how successful, innovative and effective that unit was in Natural Resources Canada. It was one of the few experiences of the Auditor General giving high compliments to a unit engaged in national security.

There is also the Integrated Threat Assessment Centre, ITAC, which has a responsibility for integrated analysis of threats to Canada and they do not have a full-time person involved in critical infrastructure and no one with a particular interest in energy.

The Canadian Security Intelligence Service, CSIS, has a small unit currently of three capable people, but that is all we have responsible for the protection of the energy interests of an energy

pallier la vulnérabilité. On a tendance à mettre l'accent sur la gestion des conséquences négatives d'une attaque contre une installation.

La troisième approche est stratégique, préventive et proactive. Des initiatives sont prises pour déterminer à l'avance les menaces et prévenir les attaques. Cette approche demande une évaluation intégrée dans tous les milieux pour donner l'alerte rapidement et réagir de manière coordonnée. L'accent est mis sur la résistance. Peu importe ce qui arrive, la cible est immédiatement remise en état de fonctionner. Le meilleur exemple? Les attaques dans le métro de Londres en juillet 2007. Le service avait repris dans les 24 heures; l'ennemi était vaincu.

Comment faut-il s'organiser au Canada? À mon avis, notre leadership fédéral est fragmenté. Le Bureau du Conseil privé n'a pas de responsabilité particulière en ce qui concerne la protection de nos infrastructures énergétiques essentielles. Parmi le personnel chargé de l'évaluation internationale au BCP, personne ne travaille à temps plein ou même à temps partiel pour analyser les menaces aux infrastructures énergétiques essentielles, malgré que nous soyons une superpuissance. À Sécurité publique Canada, il y a un adjoint responsable de la protection des infrastructures essentielles. Jusqu'à récemment, les cadres supérieurs ne se préoccupaient pas des menaces et des problèmes que pose la protection de ces infrastructures. Il y a quatre semaines, le nouveau sous-ministre a signalé son intention de remédier à la situation lorsqu'il a pris la parole à une conférence organisée par l'Université Carleton. J'espère et j'ai confiance qu'il va y arriver.

Ressources naturelles Canada régit et gère le secteur de l'énergie au quotidien. Malheureusement, sa division efficace et innovatrice qui s'occupait de la protection des infrastructures énergétiques essentielles a été fermée par manque de fonds. Sécurité publique Canada a cessé de la financer, même si 40 p. 100 du budget n'avaient pas été dépensés à la fin de l'exercice.

Le président : Quand cela est-il arrivé, monsieur?

M. Rudner : L'an dernier.

Ce sont maintenant des personnes de différentes sections à Ressources naturelles Canada qui sont responsables. En passant, ce ministère ne peut plus compter sur une importante unité de recherche. Non seulement je disais du bien de cette unité, mais la vérificatrice générale du Canada a indiqué que cette unité de Ressources naturelles Canada connaissait du succès, qu'elle innovait et qu'elle était efficace. La vérificatrice générale a rarement louangé une équipe chargée de la sécurité nationale.

Il y a aussi le Centre intégré d'évaluation des menaces, le CIEM, qui procède à l'analyse intégrée des menaces au Canada. Mais aucun employé à temps plein ne s'occupe des infrastructures essentielles et personne n'est affecté au secteur de l'énergie.

Au Service canadien du renseignement de sécurité, le SCRS, il y a présentement une petite unité de trois personnes compétentes. Cela dit, personne d'autre n'est responsable de la protection de

superpower. The Royal Canadian Mounted Police have a single person part-time. Defence and Research Development Canada have a larger staff, but they are on the research side.

My time is almost up. Let me refer to one issue that I want to bring before the committee because it is the problematic one. That is the problem of risk management. We will hear a lot about it. Mr. Justice Major, in his final report, had an entire section on it in volume 1.

The problem with risk management is that risk managers evaluate, in a sense, actuarial risk: What do we know from past experience that tells us where our liabilities lie. The problem with terrorism is we are dealing with "wicked risks." Not wicked in a moral sense — though it is wicked in a moral sense — but wicked in the sense that we have no actuarial experience. The 9/11 attacks happened once; the London attacks happened once; and the Madrid attacks happened once.

In other words, our adversary is creative, innovative, adaptable and agile. Things happen once and we cannot measure them by actuarial standards. They are, in effect, low probability, catastrophic-consequence risks. The way we deal with it, in my assessment, is by trying to use our mind to enter the mind of the adversary through detailed and professional analysis.

In other words, if al Qaeda has decided not to attack an oil field it will not be attacked. If they have decided to attack an oil field, it will be attacked. The good thing, so to speak, is that al Qaeda engages in a discourse. It has to obtain legitimacy from religious authorities and there is a discourse that we can access. With analytical competence and skills, we can enter the mind of the adversary and understand the "wicked risks" to our energy sector.

I am sorry I may have gone over my time period, but thank you for your attention.

The Chair: I know that you have generated fodder for a lot of questions from my colleagues, and we will come back to you with those questions once our other witnesses have had a chance to make their presentation.

Let me now call on Mr. Hutchinson.

Steven Hutchinson, Assistant Professor, Department of Criminology, University of Ottawa, as an individual: Again, I thank you for inviting us here today, and me, in particular, and taking time to listen to what we have to say on these important issues before the committee.

I want to shift focus and talk about a couple of slightly different trends in the terrorist threat environment in Canada, which will pick up on issues that Mr. Rudner introduced for us.

It seems clear that the number of attempted terrorist attacks and successful terrorist attacks in Canada and in the United States has increased over the last decade. Several reports from Canada and

intérêts énergétiques de la super puissance énergétique que constitue le pays. À la Gendarmerie royale du Canada, il n'y a qu'une personne qui travaille à temps partiel. À Recherche et développement pour la défense Canada, les effectifs sont plus importants, mais on y fait de la recherche.

Mon temps est presque écoulé. Permettez-moi de parler de la question problématique, soit la gestion des risques. Nous en entendons beaucoup parler. Dans le rapport final du juge Major, une section complète du volume I y est consacrée.

Le problème de la gestion des risques, c'est que les gestionnaires des risques évaluent, dans un sens, le risque actuariel : d'après notre expérience, quels sont nos handicaps? Le terrorisme pose problème dans la mesure où nous devons gérer des « risques insidieux ». Pas insidieux dans le sens moral — même si ce l'est —, mais dans le sens que nous n'avons pas d'expérience actuarielle. Les attaques du 11 septembre 2001 sont arrivées une fois, tout comme celles de Londres et de Madrid.

Autrement dit, notre ennemi est créatif et innovateur, il s'adapte et il est habile. Les choses se produisent une fois. Nous ne pouvons pas mesurer la menace par des normes actuarielles. Les risques sont faibles, mais les conséquences sont catastrophiques. À mon avis, pour s'occuper du problème, il faut essayer de pénétrer l'esprit de notre ennemi par une analyse professionnelle détaillée.

Autrement dit, si Al-Qaïda a décidé de ne pas attaquer un champ de pétrole, il sera épargné. Dans le cas contraire, le champ sera attaqué. Ce qui est bien, si l'on peut dire, c'est qu'Al-Qaïda s'exprime. Nous avons accès aux communications de cette organisation, car elle doit obtenir l'approbation des autorités religieuses. Grâce à nos compétences analytiques et à nos qualifications, nous pouvons pénétrer l'esprit de notre ennemi et comprendre les « risques insidieux » qui existent dans notre secteur énergétique.

Je suis désolé si j'ai dépassé le temps dont je disposais. Je vous remercie de votre attention.

Le président : Vous avez soulevé bien des questions chez mes collègues. Nous vous les poserons après avoir entendu les exposés des autres témoins.

Passons à M. Hutchinson.

Steven Hutchinson, professeur adjoint, département de criminologie, Université d'Ottawa, à titre personnel : Je vous remercie de nouveau de m'avoir invité aujourd'hui et de prendre le temps d'écouter ce que nous avons à dire sur ces questions importantes.

Je veux parler de deux ou trois tendances légèrement différentes qui concernent la menace terroriste au Canada pour faire suite aux problèmes abordés par M. Rudner.

Il paraît clair que le nombre d'attaques terroristes réussies ou non qui se sont produites au Canada et aux États-Unis a augmenté ces 10 dernières années. Dans ces deux pays, on indique

the United States have noted that we have seen almost double the number of terrorist attempts and attacks since 9/11 from the decade prior.

While the focus often in the media and in our minds is on spectacular and highly organized attacks that have been planned if not always carried out, there are also a large number of attacks and planned attacks by individuals that seemingly operate alone or operate in concert with two or three other individuals, and have somewhat tenuous links to larger terrorist organizations like al Qaeda.

Both Richard Reid, "the shoe bomber" who we know well, and Farouk Mutallab, "the underwear bomber" who we are also familiar with, operated and planned their attacks to take down airliners, largely on their own. After the fact, Richard Reid was later tied to a terrorist training camp in Afghanistan. In terms of planning his attack from within North America, he planned that attack largely on his own. We have also made links to financing issues coming from other groups.

Likewise the attempted bombing in Times Square in New York recently was also perpetrated — planned, organized and carried out — by a lone individual. Again, that attempt was unsuccessful. After the incident, that individual was linked to almost a dozen other suspects and, perhaps, the Pakistani Taliban. However, the planning of the acts themselves has been happening at times on an individual level.

Next, I will deal with individuals operating on their own and not necessarily as part of a larger, well-organized terrorist group. These individuals, according to family and friends of these individuals after the fact — and I will talk about the home-grown terrorist aspect in a minute — went through periods of growing and intensifying in their radical militancy beliefs prior to organizing, planning and carrying out their attacks.

One thing I want to suggest is that while it is extremely important to focus on some of the larger international terrorist organizations, there seems to be an emergent trend in North America in domestic terrorist attacks and attempts, which are being undertaken by individuals, to a large degree acting on their own.

Well-organized terrorist groups like al Qaeda, Hamas and Hezbollah have influence in Canada and the United States, and Mr. Rudner has touched on some of the aspects of that influence. However, these groups are increasingly paralleled by individuals acting alone, or what has been referred to in the terrorist subculture as "lone wolf" terrorists; small groups of close confidants or even one individual acting alone.

The problem with this type is that strategically it can pose a difficult issue for law enforcement and intelligence agencies. In general, what we have learned from investigating organized terrorist groups and from investigating organized crime groups is that the larger an organization is, the more members it has, the higher the risk it runs of being detected by someone outside the group or being penetrated by law enforcement or intelligence operatives.

dans plusieurs rapports que le nombre d'attaques terroristes perpétrées ou tentées depuis le 11 septembre 2001 a pratiquement doublé par rapport aux 10 années précédentes.

Même si les médias et le public se concentrent souvent sur les attaques spectaculaires et très organisées qui sont menées à bien ou non, il y a aussi un grand nombre d'attaques réalisées et planifiées par des individus qui semblent agir seuls ou se réunir en groupe de deux ou trois et qui ont peu de rapport avec les grandes organisations terroristes comme Al-Qaïda.

Richard Reid, qui avait des explosifs dans les chaussures, et Farouk Mutallab, qui avait des explosifs dans les sous-vêtements, deux hommes bien connus, ont aussi planifié leurs attaques et agi en grande partie seuls pour détruire des avions de ligne. À la suite des événements, on a associé Richard Reid à un camp de formation terroriste en Afghanistan. Cet homme avait cependant planifié son attaque en Amérique du Nord sans recevoir beaucoup d'aide. Des liens ont également été établis avec d'autres groupes concernant le financement.

La récente tentative d'attentat à la bombe survenue à Times Square, à New York, a aussi été planifiée, organisée et menée par une seule personne. La tentative a échoué. À la suite de l'incident, on a établi un lien entre l'individu et près d'une douzaine d'autres suspects. De plus, l'auteur présumé est possiblement associé aux talibans du Pakistan. Cependant, l'attentat a parfois été planifié par une seule personne.

Je vais maintenant parler des individus qui agissent seuls, sans nécessairement faire partie d'un important groupe terroriste bien organisé. Selon le témoignage recueilli auprès de la famille et des amis après les événements, les individus — et je vais parler du terrorisme intérieur dans une minute — sont passés par des périodes d'intensification de leurs croyances extrémistes avant d'organiser, de planifier et de mener leurs attaques.

J'insiste pour dire que, même s'il est extrêmement important de se pencher sur certaines grandes organisations terroristes internationales, une tendance semble se dessiner en Amérique du Nord concernant les attaques terroristes et les tentatives d'attaques par des gens qui agissent en grande partie seuls.

Les groupes terroristes bien organisés comme Al-Qaïda, le Hamas et le Hezbollah ont une influence au Canada et aux États-Unis. M. Rudner a parlé de certains aspects de cette influence. Toutefois, ces groupes sont de plus en plus concurrencés par des personnes qui agissent seules, ceux qu'on appelle les « loups solitaires » dans la sous-culture terroriste. Ce sont des petits cercles d'initiés ou même des personnes qui agissent seules.

Ce type de terrorisme pose problème sur le plan stratégique dans les domaines de l'application de la loi et du renseignement. En général, nous avons appris des enquêtes menées sur les groupes terroristes et les groupes criminels organisés que plus une organisation est grande, plus elle a de membres, plus elle court le risque d'être démasquée ou d'être infiltrée par des agents d'application de la loi ou du renseignement.

Large groups operating outside the law, such as organized crime and larger terrorist organizations, depend upon or have to depend upon a significant amount of trust, loyalty and confidentiality of the members of their groups, even though we have seen a rise in the sort of networking of terrorist groups, which removes some of that close contact between leaders and subordinates. In any case, these groups still require a certain amount of trust and loyalty of their members.

As a result, many complex terrorist groups plots, like the Toronto 18 not too long ago — and there are several examples from Britain as well — have not been successful, and have been penetrated by law enforcement and intelligence officers. This is, perhaps, part of the reason why one al Qaeda spokesperson recently praised the "lone wolf" approach; the idea of an individual acting on their own from within a Western country. The spokesperson was specifically praising Nidal Hasan, the U.S. army major who shot and killed 13 of his fellow soldiers at Fort Hood. The spokesperson called him a pioneer, a trail blazer and a role model who has opened the door, lit a path and shown the way forward for every Muslim who finds themselves among the unbelievers.

While there has not been an enormous shift toward individuals acting along, we are starting to see an increasing trend. Acting alone requires a different frame of analysis and indeed, different techniques from law enforcement and intelligence.

Immediately following the September 11 attacks, investigative and analytical focus was understandably on large, well-organized international terrorist groups such as al Qaeda, and of course it is important to maintain this focus as these groups continue to pose a threat to Canadian national security.

Yet increased security measures that have been put in place since and prior to 9/11, and the increasing pressure on terrorist organizations both domestically and internationally, has created an environment where it is more difficult for such well-organized and large groups to plan and carry out complex and spectacular operations. This environment can help explain this trend toward individual attacks. I believe it is likely we will continue to see an increasing number of individuals and small groups that operate largely alone and from within Western countries like Canada and the U.S.

Linked with this trend toward a more individualized form of action, or "lone wolf" terrorism, is a trend that has not been fully explored yet, either on the academic side of things or, to a large extent, by policing and intelligence agencies.

It entails what we might think of as the maturation and proliferation of the radical Islamist ideology, which now seems to have almost a subculture of its own, with adherents in Canada and followers in the United States and in other Western liberal countries as well as in other parts of world.

There has been a process where radicalized Islamist principles and objectives have developed beyond being relevant only to a specific subset of Muslim populations, for example, but the principles and

Les grands groupes qui font fi des lois, comme les groupes du crime organisé ou les grandes organisations terroristes, sont très dépendants de la confiance accordée à leurs membres, qui doivent être loyaux et discrets, même si nous constatons l'émergence d'une sorte de réseau terroriste, qui évite aux dirigeants d'être en contact étroit avec leurs subordonnées. Quoi qu'il en soit, ces groupes dépendent toujours d'une certaine confiance devant être accordée aux membres, qui doivent être fidèles.

Cela fait que de nombreux plans complexes élaborés par des groupes terroristes, comme ceux qu'ont mis en œuvre les 18 de Toronto il y a peu de temps — il y a également plusieurs exemples en Angleterre —, ont été déjoués par des agents d'application de la loi et du renseignement. C'est peut-être en partie pourquoi un représentant d'Al-Qaïda a récemment louangé l'approche du « loup solitaire », soit un individu qui agit seul dans un pays occidental. Le porte-parole faisait plus particulièrement l'éloge de Nidal Hasan, le major de l'armée américaine qui a tué par balle 13 collègues à Fort Hood. Il a dit que cet officier était un pionnier et un modèle, quelqu'un qui avait indiqué la voie à suivre à tous les musulmans qui se retrouvent parmi les incroyants.

Même s'il n'y a pas eu un changement énorme concernant les individus qui agissent seuls, la tendance commence à s'accentuer. Ce type de terrorisme demande de mettre en œuvre un autre cadre d'analyse et des techniques d'application de la loi et du renseignement différentes.

On peut comprendre que, tout de suite après les attaques du 11 septembre 2001, le champ d'enquête et d'analyse portait sur les grands groupes terroristes internationaux bien organisés comme Al-Qaïda. Il importe bien sûr de continuer de s'intéresser à ces groupes, qui posent toujours une menace à la sécurité nationale du Canada.

Le renforcement des mesures de sécurité effectué avant et après le 11 septembre 2001 et l'augmentation de la pression exercée sur les organisations terroristes au pays et à l'étranger compliquent la tâche des grands groupes bien organisés qui cherchent à planifier et à réaliser des activités complexes et spectaculaires. Cela peut expliquer en partie la tendance des terroristes à attaquer de manière individuelle. Selon moi, le nombre d'individus et de petits groupes qui agissent en grande partie seuls continuera probablement d'augmenter dans les pays occidentaux comme le Canada et les États-Unis.

En parallèle à cette tendance à une forme d'action plus individuelle, le terrorisme du « loup solitaire », il y a une tendance qui n'a toujours pas été étudiée à fond par les chercheurs ou, encore moins, par les services de police et de renseignement.

On peut voir cela comme la maturation et la prolifération de l'idéologie islamiste radicale, dont on dirait presque qu'elle a maintenant sa sous-culture, à laquelle des personnes adhèrent au Canada, aux États-Unis, dans d'autres pays occidentaux qui prônent la tolérance et ailleurs dans le monde.

On ne s'adresse plus seulement à une partie précise des populations musulmanes pour diffuser les principes et les objectifs radicaux liés à l'islam. Par exemple, ces principes et objectifs ont

objectives have evolved and matured into a larger and more organized ideology with broader appeal to a variety of different disenfranchised or marginalized individuals in democratic societies, as well as in, for instance, Middle Eastern and Arab nations.

This newly pervasive and entrenched ideology seems to have its own subculture, which is itself organized around a broad set of militant principles taken from several different versions of radical Islam. These principles and objectives run directly counter to more mainstream Western democratic ideals, and the forming of this ideology has indeed become more mainstream in its appeal. In other words, it applies to a broader audience than it did perhaps 10 or 15 years ago.

Reports show us that various types of individuals, for one reason or another, now progress through stages of radicalization before ultimately making a decision to engage in terrorism. Other than the highly visible examples of the September 11 attacks and the case of the Toronto 17 and some of the larger and more spectacular cases, many of the terrorist attacks that have occurred in the past decade in North America have been planned and carried out by radicalized individuals who were not previously proponents of radical or militant Islamic ideas.

Again, these comments are preliminary since there has not been a lot of research on this area yet. There also seems to be a certain cachet in adopting a radical terrorist ideology; in adopting a counter-American, anti-American and anti-capitalist ideology. That ideology carries a certain currency among certain subsets of the population and among certain subcultures as well.

This cachet may be based, at least in part, on the honour and pride many suicide martyrs and terrorist bombers are afforded in certain regions of the Middle East. In Palestine and Gaza, for example, otherwise relatively well-rounded and educated young men are continuously being groomed to be martyrs upon reaching manhood by militant units and even by their own families.

Reports of large groups of young men and increasingly young women as well who want to grow up one day to be martyrs are now common. In these communities, great honour and respect are bestowed upon those who answer the call to terrorist violence, and these precise sentiments seem in some ways to be spreading beyond the specific regions where martyr bombings are themselves commonplace.

Investigating, analyzing and staying on the cusp of these and other organizational, ideological and cultural trends in terrorism in the last decade, and changes to the threat environment itself, are central to being able to successfully prevent terrorist violence in Canada. It appears as though, despite perhaps what was initial tunnel vision after 9/11, the focus on large and well-organized international terrorist organizations has now broadened to include a variety of other manifestations of contemporary terrorism, which do not always follow that same pattern, even if we have not yet fully developed radicalization intervention programs or even a theory or stage theory of radicalization itself.

évolué en une idéologie globale bien organisée qui attire toutes sortes de laissés-pour-compte et de marginaux dans les sociétés démocratiques, au Moyen-Orient et dans les pays arabes.

Cette idéologie plus convaincante et radicale semble donner lieu à une sous-culture, elle-même organisée selon un vaste ensemble de principes recueillis dans plusieurs versions de l'islam radical. Ces principes et objectifs vont directement à l'encontre des idéaux dominants dans les démocraties occidentales. Cette idéologie attire davantage de personnes qu'il y a, disons, 10 ou 15 ans.

Des rapports indiquent qu'il y a différents types d'individus qui, pour une raison ou une autre, se radicalisent désormais peu à peu avant de finalement embrasser le terrorisme. Si l'on exclut des exemples très connus comme l'attentat du 11 septembre 2001, les 17 de Toronto ainsi que certaines affaires importantes et très spectaculaires, bien des attaques terroristes survenues ces 10 dernières années en Amérique du Nord ont été planifiées et réalisées par des individus radicalisés qui, auparavant, ne partageaient pas les idées des extrémistes islamiques.

Je répète qu'il s'agit d'observations préliminaires, car il n'y a toujours pas eu beaucoup de recherche effectuée à ce sujet. Il semble également y avoir quelque chose de séduisant dans l'idée de souscrire à une idéologie terroriste radicale comme l'antiaméricanisme et l'anticapitalisme. Ces idéologies sont relativement populaires dans certaines parties de la population et certaines sous-cultures.

Cet attrait est peut-être fondé, à tout le moins en partie, sur l'honneur et la fierté que suscitent bon nombre de terroristes faits martyrs, dans certaines régions du Moyen-Orient, lorsqu'ils ont commis une attaque suicide ou un attentat à la bombe. Par exemple, en Palestine et à Gaza, de jeunes hommes, par ailleurs relativement bien équilibrés et éduqués, sont continuellement incités à se faire martyrs une fois qu'ils auront atteint l'âge adulte par des militants et même par leurs familles.

Des rapports montrent qu'il est désormais chose courante pour bien des jeunes hommes et un nombre croissant de jeunes femmes de vouloir être martyrs un jour. Dans ces communautés, on réserve de grands honneurs et on accorde beaucoup de respect à ceux qui répondent à l'appel de la violence terroriste, un phénomène qui semble à certains égards s'étendre à d'autres régions que celles où les martyrs d'attentats à la bombe font partie du paysage.

Ces 10 dernières années, les enquêtes, les analyses et la surveillance en ce qui concerne notamment les tendances organisationnelles, idéologiques et culturelles ainsi que les changements relatifs à l'étendue de la menace ont été essentielles pour prévenir la violence terroriste au Canada. Même si nous avons peut-être adopté une vision étroite après les événements du 11 septembre 2001, il semble que nous n'examinons plus seulement les grands groupes terroristes internationaux bien organisés, mais aussi toutes sortes d'activités liées au terrorisme contemporain, et ce, malgré que nous n'ayons toujours pas élaboré de programmes complets d'intervention contre la radicalisation ni même une théorie ou une ébauche de théorie sur ce problème.

For example, police and intelligence agencies such as the RCMP and CSIS have initiated research and analysis projects centering on the processes and dangers of radicalization and what they refer to as homegrown terrorism. I believe we ought to continue to devote sufficient resources to these emergent problems, though they are not sensationalized as much as the some of the larger, more spectacular incidents have been.

Central to this endeavour is first arriving at some understanding of the stages or phases of radicalization that individuals go through, then determining the risk factors that can lead toward radicalization in different individuals and communities, because they will change across groups and individuals, therefore coming up with, and being able to plan and initiate, effective intervention stage strategies at different and appropriate junctures.

These programs will be extremely valuable for understanding the multi-faceted nature of the terrorist problem, and I believe we have come a long way in the last 10 years, and especially 5 years, in understanding that the broader problem of terrorism is much broader, complex and multi-faceted than we at first might have thought.

The Chair: You have a minute left.

Mr. Hutchinson: I will conclude quickly. I have comments on how these issues are particularly important and practically important for policing agencies but also other agencies in the public sector and in the private sector as well.

As we have come to understand that crime is a Canadian problem that everyone must take part in preventing in some way, so too I think we can approach the problem of terrorism and suggest that there are more institutions and agencies beyond policing agencies and intelligence agencies that can play a role in preventing terrorist attacks and attempts in Canada.

We know individuals in society, by and large, have played a large role in foiling terrorist attempts, both on the airliners in the case of the Richard Reid attempted bombing, but also in, for instance, the New York Times Square attempted bombing where individuals and citizens played an important role. I will be happy to provide further comments on that subject, and specific comments about what police and intelligence agencies are doing to come to grips with this broader problem, but I will leave it there for now.

The Chair: I appreciate that very much. We will, of course, circulate as part of evidence your full statement, and we will have ample time for questions where you can perhaps add information.

Before calling on Mr. Quiggan, when I introduced him few moments ago, perhaps I should have indicated that his service in Bosnia and Croatia as well as work in Russia, Belarus, Poland, Ukraine, Albania and other countries was done as an employee of Her Majesty the Queen in the Right of Canada.

We appreciate the work you have done for this country in those places. We understand why you might not be at liberty to disclose the full realm of those activities, but I would be remiss if I did not express our appreciation on behalf of this committee and

Par exemple, les services de police et de renseignement comme la GRC et le SCRS ont entrepris des projets de recherche et d'analyse sur les processus et les dangers de la radicalisation et sur ce qu'ils appellent le terrorisme intérieur. Je pense que nous devons continuer de consacrer des ressources suffisantes concernant ces nouveaux problèmes, même s'ils ne sont pas aussi sensationnels que l'ont été certains événements importants plus spectaculaires.

Il faut avant tout parvenir à comprendre dans une certaine mesure les étapes ou les phases de la radicalisation des individus et ensuite déterminer les facteurs de risque qui peuvent mener des individus et des communautés à se radicaliser. Comme ces risques changent selon les groupes et les personnes, il faut élaborer des stratégies d'intervention efficaces et réussir à les mettre en œuvre aux moments opportuns.

Ces programmes seront extrêmement utiles pour comprendre les nombreux aspects du terrorisme. Je pense que nous avons fait beaucoup de progrès ces 10 dernières années, et plus particulièrement ces cinq dernières années, pour comprendre que le terrorisme est un problème plus complexe et plus vaste que nous ne l'avions envisagé au départ.

Le président : Il vous reste une minute.

M. Hutchinson : Je vais conclure rapidement. Je dois aborder l'importance particulière que revêtent ces questions sur le plan pratique pour les services de police, mais aussi pour les organismes des secteurs public et privé.

Même si nous avons compris que tous les Canadiens doivent participer à la prévention du crime, je pense que nous devons approcher le problème du terrorisme en mettant à contribution un plus grand nombre d'institutions et d'organismes autres que les services de police et de renseignement pour prévenir les attentats terroristes au Canada.

Nous savons que des particuliers ont contribué de manière significative à prévenir des attentats terroristes. Par exemple, ils ont joué un rôle important dans la tentative d'attentat à la bombe de Richard Reid et celle de Times Square, à New York. Je serai heureux de parler davantage de cela et de ce que font les services de police et de renseignement pour s'attaquer à ce problème complexe, mais je vais en rester là pour l'instant.

Le président : C'est très apprécié. Nous allons bien sûr remettre la transcription complète de votre déclaration et nous aurons amplement le temps de poser des questions pour que vous puissiez donner d'autres informations.

Avant de céder la parole à M. Quiggan, je signale que, tout à l'heure, j'aurais peut-être dû dire qu'il a servi le Canada en Bosnie et en Croatie de même qu'il a été affecté en Russie, au Bélarus, en Pologne, en Ukraine, en Albanie et dans d'autres pays.

Nous vous sommes reconnaissants du travail que vous avez effectué pour le Canada dans ces pays. Nous comprenons que vous n'êtes peut-être pas autorisé à communiquer l'entièreté de ces activités. Cependant, je manquerais à mon devoir si je

the Senate of Canada for the work you have done in your prior service for the Armed Forces and intelligence in this country.

Tom Quiggin, Senior Research Fellow, Canadian Centre of Intelligence and Security Studies, Carleton University, as an individual: Thank you. Let me reiterate the comments of my colleagues that it is regarded as a privilege and honour to be here, not a burden at all.

Let me first talk a bit about myself, some of my beliefs and what I have come to believe over the years; some of the things the service has given me. I will provide a background story on one of the national security certificate cases and my involvement in it, and use that case as a means to address the three different specific questions you have put to us. In closing, I will identify two key words that I think should be focused on — those key words being "knowledge" and "money." I will talk more about those words at the end.

First, for myself, I would say I am a strict constitutionalist, a strong believer in law and order. I believe that the state requires an effective and confident legal system and an intelligence and police system. I also believe, however, that the highest values must be maintained by the state, especially during a time of crisis or under a time of pressure. When we are under pressure in a state of crisis, it is not the time to let our values down.

I have also seen in a personal way the effects of failure: the consequence of failed states and the consequence of political violence. This experience has been primarily, but not exclusively, as a result of my service on the ground in places like Bosnia and Croatia, and having worked in failed states such as Albania.

I have also served in a number of roles where pragmatism and facts were critical to mission success or to survival, for that matter. As such, I have become relentlessly attached to pragmatism, and I am keen on finding the basis of facts. Part of the reason is that I formally served in ocean open search and rescue with the military, anti-submarine warfare in the North Atlantic and as an intelligence officer in Bosnia and Croatia.

Subsequent to military service, I spent time with national security investigations with the RCMP, particularly the Momin Khawaja investigation here in Ottawa, and I was involved in preparing risk and threat assessments for the Prime Minister, for cabinet, for senators, for members of the other place and for federally appointed judges. Additionally, I have testified six different times in criminal —

The Chair: On behalf of another kind of survival, can I ask you to slow down so our translators can survive this challenging experience with you?

Mr. Quiggin: Yes; it is on the record of the Federal Court of Canada that I talk too much and I talk too fast.

The Chair: So far, as you are well within your 10 minutes, I am only dealing with the fast part.

n'exprimais pas ma reconnaissance au nom du comité et du Sénat du Canada pour ce que vous avez accompli en tant que militaire et agent de renseignement au service du pays.

Tom Quiggan, chercheur supérieur attaché à l'université, Canadian Centre of Intelligence and Security Studies, Université Carleton, à titre personnel : Je vous remercie. Permettez-moi de dire à l'instar de mes confrères qu'il s'agit d'un privilège et d'un honneur d'être ici, et que c'est loin d'être un fardeau.

Permettez-moi de parler tout d'abord de moi, de certaines croyances que j'ai adoptées au fil des ans et de certaines choses que m'a apportées le service. Je parlerai de ma participation à une affaire de certificat de sécurité nationale, qui me permettra de répondre à trois questions précises que vous nous avez posées. Pour terminer, je donnerai deux mots clés sur lesquels nous devons selon moi nous concentrer — « connaissance » et « argent ». J'en parlerai davantage à la fin de mon exposé.

Je dirais tout d'abord que je suis un constitutionnaliste convaincu, quelqu'un qui croit fermement à l'ordre public. Je pense que l'État a besoin de systèmes de justice, de renseignement et de police efficaces et fiables. Je pense aussi que les grandes valeurs sont une affaire d'État, en particulier durant une crise ou une période difficile. Il ne faut pas renier nos valeurs dans une période trouble.

J'ai également constaté personnellement les effets de l'échec : les conséquences qu'entraînent les États défaillants et la violence politique. J'en ai majoritairement, mais pas exclusivement, pris conscience durant mon service dans les pays comme la Bosnie et la Croatie et pour avoir travaillé dans les États en déroute comme l'Albanie.

De plus, j'ai joué des rôles où le pragmatisme et les faits étaient essentiels au succès de la mission, sinon à notre survie. C'est pourquoi je suis maintenant un adepte résolu du pragmatisme et que je tiens à vérifier les informations. C'est en partie dû au fait que j'ai déjà été affecté aux opérations militaires de recherche et de sauvetage en haute mer, à la lutte anti-sous-marine dans l'Atlantique Nord et en tant qu'agent de renseignements en Bosnie et en Croatie.

Après mon service militaire, j'ai participé aux enquêtes sur la sécurité nationale à la GRC, plus particulièrement à celle réalisée sur Momin Khawaja, à Ottawa. J'ai pris part à la préparation d'évaluations du risque et de la menace pour le premier ministre, le Cabinet, des sénateurs, des députés et des juges fédéraux. J'ai également témoigné à six reprises dans des affaires pénales...

Le président : Puis-je vous demander de ralentir pour que les interprètes sortent vivants de cette expérience difficile?

M. Quiggin : D'accord; à la Cour fédérale du Canada, on sait que je parle trop, et trop vite.

Le président : Jusqu'à présent, comme vous êtes loin d'avoir dépassé vos 10 minutes, je ne parle que du débit.

Mr. Quiggin: My apologies to the translators.

Let me move next to telling a brief story about Hassan Almrei and the national security certificate case that landed him in jail for 6 and a half or 7 years. In April 2008, I was contacted by Paul Copeland, a defence lawyer from Toronto. I was slightly shocked to receive a phone call from a defence lawyer, given the fact that all my service has been to the RCMP, police units, tribunals, et cetera.

Nonetheless, Mr. Copeland asked me if I would read the security intelligence review on Mr. Almrei, and if I would give an accounting of what I thought about it. The summary intelligence review is the public explanation of the intelligence case against Mr. Almrei, and attempts to explain why he had spent, at that point, six and a half years in jail.

My initial response was to be polite to him but ignore it. Nonetheless, I chose to read the summary intelligence review he emailed me and it was a life-changing experience. About 20 minutes into reading the summary intelligence review, SIR, I could tell a number of things: There was no case against Hassan Almrei, despite the fact he spent years in jail, which references my earlier thoughts on constitutionalism in law. There was no indication that Mr. Almrei was a member of al Qaeda, nor any indication that he was a member of any affiliated or associated group of al Qaeda.

You might ask how I could determine that situation so quickly in 20 minutes after this had been happening for several years. It comes down to a key basic fact: theoretical knowledge about terrorism and practical knowledge about current terrorist groups.

By way of an example, the SIR identified the Muslim Brotherhood and said Mr. Almrei's family had a member in the Muslim Brotherhood. It suggested that somehow makes him al Qaeda. The simple reality is that not all terrorist groups like each other. The Muslim Brotherhood, in particular, has sworn off violence. They hate al Qaeda with a passion, and al Qaeda hates them with a passion we cannot begin to understand.

Consequently, having a member of someone's family in the Muslim Brotherhood suggests that individual probably would not be in al Qaeda. Mr. Almrei is also a hafiz; that is to say, he has memorized the Quran and he is capable of passing a test put forward by the Saudi government that shows he can do so. It is rare in the extreme to find a terrorist who comes from a strong religious background of any faith. Those folks that brought us 9/11, the London subway bombing, et cetera, come from families that are low-practising or non-practising when it comes to religion. Individuals who are vulnerable to extremism are vulnerable precisely because of their lack of religious knowledge, not because of it.

Anyway, the case eventually went in front of Mr. Justice Mosley of the Federal Court, who I believe is the assistant deputy minister who also brought us the current counterterrorism law. He examined this case, shall we say, extensively over a period of time. At the end, he came forward and said in his decision:

M. Quiggin : Je présente mes excuses aux interprètes.

Permettez-moi maintenant de parler brièvement de l'histoire de Hassan Almrei et de l'affaire de certificat de sécurité nationale qui l'a mené en prison pendant six ans et demi ou sept ans. En avril 2008, j'ai été contacté par Paul Copeland, un avocat de la défense de Toronto. J'ai été quelque peu surpris de recevoir un appel d'un avocat de la défense, étant donné que j'ai toujours travaillé pour la GRC, des services de police, des tribunaux, et cetera.

Cela dit, M. Copeland m'a demandé de consulter l'examen du renseignement de sécurité concernant M. Almrei pour en livrer un témoignage. Le résumé de l'examen du renseignement se veut l'explication officielle de l'affaire concernant M. Almrei. On tentait alors de justifier grâce à lui pourquoi cet homme avait passé six ans et demi en prison.

J'ai d'abord refusé poliment, mais j'ai tout de même consulté l'examen qu'on m'avait envoyé par courriel et j'en suis sorti transformé. Après 20 minutes, je pouvais affirmer que rien ne justifiait les soupçons qu'on avait conçus à l'égard de Hassan Almrei, même si cette personne avait passé des années en prison, ce qui renvoie à mes réflexions sur le constitutionnalisme en droit. Rien n'indiquait que M. Almrei était membre d'Al-Qaïda ou d'un groupe affilié ou associé à cette organisation.

Vous vous demandez peut-être comment j'ai fait pour constater cela aussi rapidement, en 20 minutes, plusieurs années après. La réponse se trouve dans un fait établi : les connaissances théoriques sur le terrorisme et les connaissances pratiques sur les groupes terroristes actuels.

Par exemple, le rapport mentionnait les Frères musulmans et indiquait que l'un des membres de la famille de M. Almrei en était membre. Il laissait entendre que d'une façon ou d'une autre, cela faisait de lui un membre d'Al-Qaïda. Le fait est que les groupes terroristes ne s'aiment pas tous. Les Frères musulmans, en particulier, ont juré de renoncer à la violence. Ils détestent passionnément Al-Qaïda, et Al-Qaïda les déteste à un point tel que nous ne pouvons pas le concevoir.

Par conséquent, le fait qu'un membre de la famille d'une personne fasse partie des Frères musulmans laisse supposer que cette personne ne serait pas membre d'Al-Qaïda. M. Almrei est également un hafiz, c'est-à-dire qu'il connaît le Coran par cœur et qu'il est en mesure de passer un examen du gouvernement saoudien qui montre que c'est le cas. Les terroristes qui ont de fortes croyances religieuses, peu importe la confession, sont extrêmement rares. Les auteurs des attentats du 11 septembre, de l'attentat à la bombe dans le métro de Londres, et cetera., viennent de familles qui pratiquent peu leur religion ou qui ne pratiquent pas de religion. Les gens qui sont vulnérables à l'extrémisme le sont précisément en raison de leur manque de connaissances religieuses, et non pas le contraire.

De toute façon, l'affaire a été soumise au juge Mosley, de la Cour fédérale, qui, je crois, est également le sous-ministre adjoint à qui l'on doit la loi antiterroriste actuelle. Il a examiné cette affaire, disons, de façon intensive pendant une certaine période. Au bout du compte, dans la décision qu'il a rendue, il a dit :

I am satisfied that Hassan Almrei has not engaged in terrorism and is not and was not a member of an organization that there are reasonable grounds to believe has, does, or will engage in terrorism. I find that there are no reasonable grounds to believe that Hassan Almrei is today, a danger to the security of Canada. Thus, I find that none of the grounds of inadmissibility in subsection 34(1) of the Act have been made out and, accordingly, I find the certificate is not reasonable and must be quashed.

This decision came after the man spent six and a half years in jail with no representation.

It should be noted that a basic knowledge of terrorism and a theoretical knowledge of terrorism helped serve in undoing that case and getting it straightened out. On a slightly more positive note, I would say that the case of Momin Khawaja, here in Ottawa, made extensive use of good knowledge, as the Toronto 18 case did, which some people feel had its ups and downs. Nonetheless, most of those cases were successful. They are good examples of how to do things right, so the possibilities are there.

You asked about the motivation, culture and purpose of an individual who might contemplate a terrorist act. I think it is worth noting that, in the last 2,000 or so years, the motivation for terrorism has not changed. Terrorism is a political act. Terrorism is the act of the weak against the strong; it is the methodology of the weak, in other words. Terrorism is an attempt to use violence to change the policy of the stronger party.

There are multiple ways of examining terrorism or in studying it. One is to look at the typologies, and one typology is to say there are five sorts of terrorism. There is ethno-national terrorism, which includes groups such as the Liberation Tigers of Tamil Eelam, LTTE, in Sri Lanka or Basque Fatherland and Liberty, ETA, in Spain.

There is political-religious terrorism, which tends to be at the top of the agenda these days. Political-religious terrorism includes al Qaeda, Lashkar-e-Taiba, the Moro Islamic Liberation Front, et cetera.

Terrorism of the extreme left and right still exists. One of the older examples of the extreme left is the Baader-Meinhof Group, and Timothy McVeigh in America is an example of the extreme right.

There is also single-issue terrorism. These folks have issues with the environment, abortion, et cetera. They operate around a single issue.

There is also state-sponsored terrorism. It is not as in vogue as it used to be. A lot of states have dropped out of it, and are not sponsoring it anymore. Libya has gotten out of the business, for instance. However, Iran serves as a wonderful example currently

Je suis convaincu qu'Hassan Almrei ne s'est pas livré au terrorisme et n'est pas ni n'a jamais été membre d'une organisation dont on a des motifs raisonnables de croire qu'elle est, a été ou sera l'auteur d'actes terroristes. Je conclus qu'il n'y a aucun motif raisonnable de croire qu'Hassan Almrei constitue aujourd'hui un danger pour la sécurité du Canada. Par conséquent, je conclus qu'aucun des motifs d'interdiction de territoire énoncés au paragraphe 34(1) de la Loi n'a été établi et, par conséquent, je conclus que le certificat n'est pas raisonnable et doit être annulé.

Cette décision a été rendue après que l'homme a passé six ans et demi en prison sans avoir été représenté.

Il faut signaler que des connaissances de base et des connaissances théoriques sur le terrorisme ont permis d'annuler cette affaire et de la régler. Sur une note un peu plus positive, je dirais que dans l'affaire de Momin Khawaja, ici à Ottawa, on a utilisé amplement de connaissances solides, tout comme dans l'affaire des 18 de Toronto, pour laquelle certaines personnes considèrent qu'il y a eu des hauts et des bas. Néanmoins, la plupart de ces affaires ont donné de bons résultats. Il s'agit de bons exemples qui illustrent comment bien faire les choses; on ne manque donc pas de possibilités.

Vous m'avez demandé de parler des motifs, de la culture et de l'objectif d'une personne qui envisage de commettre un acte terroriste. Je crois qu'il est important de noter qu'au cours des deux derniers siècles, les motifs qui ont poussé les gens à commettre des actes terroristes n'ont pas changé. Le terrorisme, c'est un acte politique. Le terrorisme, c'est un acte commis par les plus faibles contre les plus forts; en d'autres mots, c'est la méthode employée par les plus faibles. Le terrorisme, c'est le recours à la violence pour tenter de changer la politique du plus fort.

Il y a différentes façons d'examiner le terrorisme ou de l'étudier. L'une d'elles consiste à examiner les typologies, et il y a cinq types de terrorisme. Il y a le terrorisme ethno-national, qui compte des groupes comme les Tigres de libération de l'Eelam tamoul, TLET, au Sri Lanka ou la Patrie basque et liberté, ETA, en Espagne.

Il y a le terrorisme politico-religieux, qui semble être le principal type de terrorisme de nos jours. Le terrorisme politico-religieux inclut Al-Qaïda, le Lashkar-e-Toiba, le Front Moro islamique de libération, et cetera.

Les terrorismes d'extrême gauche et d'extrême droite existent toujours. Le groupe Baader-Meinhof est l'un des plus vieux exemples de terrorisme d'extrême gauche, et Timothy McVeigh aux États-Unis est un exemple de terroriste d'extrême droite.

Il y a également le terrorisme à cause unique. Les gens qui le pratiquent se préoccupent de dossiers comme l'environnement, l'avortement, et cetera. Ils agissent pour une cause particulière.

Mentionnons aussi le terrorisme parrainé par l'État, qui a perdu du terrain. Bon nombre d'États ont abandonné ce type de terrorisme et ne le parrainent plus. Par exemple, la Libye a cessé de le faire. Toutefois, l'Iran est présentement un merveilleux

of a state that deliberately sponsors and, as far as can be told, is increasing its sponsorship of Hezbollah, which is important for us here in Canada. We will talk about that issue later.

The specific motivations for individuals are something that has changed over the years. Momin Khawaja in Ottawa underwent a period of radicalization from approximately September 2000 to a point where he was committing terrorist acts that would be considered criminal by the Criminal Code of Canada by January 2002. His specific motivation — the thing that turned him on to extremism — was the Palestinian territories and the second intifada, which started in September 2000.

Interestingly, for his colleagues in the United Kingdom, who were also convicted, their founding interests were around Kashmir and the results of Kashmir, and a little about Afghanistan. What is fascinating is that, collectively, when they started working together as a group, they shifted their focus from Afghanistan, which is the country they wanted to support and be involved with, to the United Kingdom, which is where they wanted to carry out bombing attacks. The Iraq invasion led by the United Kingdom and America is what motivated and caused that change.

In all these types of terrorism, it is clear to say that the motivators are political. The identity of the groups might be religious; the justifications they give for mass killing, et cetera, might be tied up in religious ideology; and the cohesion may be provided by religious morals. However, the actual motivators are political.

The lesson in all this experience is that what happens over there matters over here. The decisions we make here in Canada about whether to be involved in the war in Iraq, the Middle East or Afghanistan also matter over here — not only over there.

The second question you asked was about the adaptation to new realities by intelligence and police. Dr. Rudner used the terms "passive" and "reactive," which I think are about as good an explanation as I could come up. There have been improvements in government agencies and I am not discounting those improvements. We are better now than we were five years ago and we are better now than we were in 1985.

However, our improvements have been reactive, incremental and modest. The bad guys, on the other hand — and by "bad guys" I mean transnational terrorism, organized crime, human smuggling, drugs, money laundering, et cetera — have improved logarithmically. The gap between where we are and where they are has opened over the last several years.

The story I told about Hassan Almrei was to drive home a point, and that point is knowledge. Power by itself is no deterrence to terrorism. America is the world's largest superpower and the most powerful nation ever. All that military power they had did nothing to deter terrorism. Technology by itself is not necessarily an asset in the pursuit of terrorism; often, it becomes a liability because it shapes our thinking.

exemple d'État qui parraine délibérément le terrorisme et qui, pour autant qu'on le sache, accroît son parrainage au Hezbollah, ce qui est important pour nous au Canada. Nous allons en discuter tout à l'heure.

Les motifs précis des terroristes ont changé au fil des ans. À Ottawa, Momin Khawaja est passé par une période de radicalisation à partir de septembre 2000 environ, à un point tel qu'en janvir 2002, il commettait des actes terroristes considérés criminels selon le Code criminel du Canada. Son motif précis — ce qui l'a mené vers l'extrémisme —, ce sont les territoires palestiniens et la deuxième Intifada, qui a commencé en septembre 2000.

Fait intéressant, dans le cas de ses collègues du Royaume-Uni, qui ont également été reconnus coupables, leurs intérêts de base concernaient le Cachemire, les conséquences pour le Cachemire et, dans une moindre mesure, l'Afghanistan. Ce qui est fascinant, c'est que lorsqu'ils ont commencé à travailler en groupe, ils ont délaissé l'Afghanistan, le pays qu'ils voulaient soutenir, pour concentrer leurs efforts sur le Royaume-Uni, où ils voulaient commettre des attentats à la bombe. C'est l'invasion en Irak dirigée par le Royaume-Uni et les États-Unis qui a motivé ce changement.

Pour tous ces types de terrorisme, il est clair que les motifs sont d'ordre politique. Il pourrait s'agir de groupes religieux; ainsi, les justifications qu'ils donnent aux massacres commis, entre autres, pourraient être liées à une idéologie religieuse; et la cohésion peut s'expliquer par une morale religieuse. Toutefois, les motifs réels sont d'ordre politique.

La leçon à retenir est la suivante : ce qui se passe là-bas a de l'importance ici. Également, le choix que nous faisons ici au Canada de participer ou non à la guerre en Irak, au Moyen-Orient ou en Afghanistan, a de l'importance ici — et non pas seulement là-bas.

La deuxième question que vous avez posée portait sur l'adaptation des services de renseignement et de police aux nouvelles réalités. M. Rudner a utilisé les termes « passif » et « réactif »; c'est, à mon avis, la meilleure explication qui me vienne à l'esprit. On a amélioré les organismes gouvernementaux, et je ne minimise pas l'importance de ces améliorations. Nous sommes meilleurs aujourd'hui qu'en 2005 et qu'en 1985.

Toutefois, ces améliorations ont été réactives, limitées et modestes. De leurs côtés, les méchants — c'est-à-dire les gens qui participent à des activités liées au terrorisme transnational, au crime organisé, à la migration clandestine, aux drogues, au blanchiment d'argent, et cetera — se sont améliorés du point de vue logarithmique. L'écart entre notre situation et la leur augmente depuis plusieurs années déjà.

Je vous ai parlé de la situation de Hassan Almrei pour soulever un point, à savoir les connaissances. La puissance ne peut à elle seule empêcher le terrorisme. Les États-Unis forment la plus grande superpuissance et le plus puissant pays jamais connu. Malgré tout le pouvoir militaire qu'il possède, ce pays n'a rien fait pour empêcher le terrorisme. La technologie en elle-même n'est pas nécessairement un atout dans la lutte contre le terrorisme; souvent, elle devient un handicap, car elle façonne notre mentalité.

The various agencies we have in Canada all too often cut funds to training — they do not provide broad training — and they shift analysts around endlessly in and out of positions, so analysts are not given a chance to build the knowledge they need. This problem is ongoing. It is also important to note now that most knowledge exists outside of government. Even in areas of presumed government confidence, such as defence, intelligence and security, most knowledge exists outside of government so most of the answers we need probably will lie outside of government, also.

Let me make two closing comments about knowledge and money. In terms of knowledge, there are a number of centres around the world that deal with the issues of political violence and terrorism. The best ones often exist either outside of government or at arm's length to their government, albeit operating with inside government agencies. The knowledge they are producing, much of which is transferable to Canada, can be used here in Canada. If we had a centre of knowledge in Canada that dealt with politics, political violence and terrorism, we would automatically have a network around the world willing to engage and assist us.

Mr. Justice Major, in his Air India report, has suggested that such a centre should be created here in Canada. In my opinion, it is a pragmatic idea — and I am a strong believer in pragmatic ideas — and long overdue. The countries willing to cooperate with us are Netherlands, Norway, Austria, Sweden, America, Singapore and Morocco. The list is long, and the benefits to us would be great.

Even Hezbollah has a think tank. This group is primarily a terrorist group with a political wing, and it has its own think tank to study political violence. We do not have one in Canada. I am not suggesting that, if we did create a group in Canada, we should link up with Hezbollah and deal with them. However, I suggest that we should read their work carefully, because groups such as Hezbollah, Hamas and the Muslim Brotherhood have rapidly expanded their influence in Canada in only the last few years, and they have expanded that influence through their convergence with the extreme left. The extreme left in Canada has a series of projects with groups such as Hezbollah, Hamas, the Cairo Conference, et cetera.

My final comment will be on money. Senator Segal mentioned at the start that Bill S-7 has received second reading and is now at committee stage. This bill was sponsored by the Canadian Coalition Against Terror, C-CAT. It is a brilliant and relentlessly pragmatic idea because within terrorist groups, there are three groups of people. There are the terrorists themselves. These people plan the attacks and make and plant the bombs. The second ring around that one are the supporters. These people are financial and logistics people, members of the community who provide safe houses, tickets, et cetera. A third loose ring of people around that

Les divers organismes que nous avons au Canada réduisent trop souvent les fonds consacrés à la formation — ils n'offrent pas de formation générale — et compte tenu du roulement élevé de leurs analystes, ces derniers n'ont pas la possibilité d'acquérir la base de connaissances dont ils ont besoin. Ce problème persiste. Il importe également de souligner que les connaissances se trouvent en grande partie à l'extérieur du gouvernement. Même dans des secteurs supposément confidentiels du gouvernement, comme la défense, les services de renseignement et la sécurité, la plupart des spécialistes se trouvent à l'extérieur du gouvernement; par conséquent, la plupart des réponses qu'il nous faut se trouvent à l'extérieur également.

En terminant, permettez-moi de vous parler des connaissances et de l'argent. Pour ce qui est des connaissances, un certain nombre de centres partout dans le monde étudient les questions de violence politique et de terrorisme. Souvent, les meilleurs se trouvent à l'extérieur du gouvernement ou sont indépendants de leur gouvernement, même s'ils mènent des activités dans des organismes gouvernementaux. Les connaissances que ces centres produisent, dont la plupart peuvent être transmises au Canada, sont pertinentes pour notre pays. Si nous avions un centre de connaissances qui étudiait les politiques, la violence politique et le terrorisme, tout un réseau mondial serait automatiquement prêt à nous aider.

Dans son rapport sur Air India, le juge Major a affirmé qu'on devrait créer un tel centre au Canada. À mon avis, c'est une idée pragmatique — et je crois fermement aux idées pragmatiques —, et on aurait dû le faire depuis longtemps. Les pays qui sont prêts à collaborer avec nous sont les Pays-Bas, la Norvège, l'Autriche, la Suède, les États-Unis, Singapour et le Maroc. La liste est longue, et ce serait très avantageux pour nous.

Même le Hezbollah a son centre d'études et de recherches. C'est avant tout un groupe terroriste qui a une aile politique, et il a son propre centre d'études et de recherches où l'on étudie la violence politique. Nous n'en avons pas au Canada. Je n'insinue pas qu'en créant un groupe au Canada, il nous faudrait établir des liens avec les membres du Hezbollah et traiter avec eux. Toutefois, je dis que nous devrions lire leurs travaux attentivement, car au cours des dernières années seulement, des groupes comme le Hezbollah, le Hamas et les Frères musulmans ont étendu leur influence rapidement au Canada et ils y sont arrivés grâce à leur convergence avec l'extrême gauche. L'extrême gauche au Canada a une série de projets avec des groupes comme le Hezbollah, le Hamas, la Conférence du Caire, et cetera.

Mon dernier point porte sur l'argent. Au début, le sénateur Segal a dit que le projet de loi S-7 a été adopté à l'étape de la deuxième lecture et qu'il est maintenant étudié en comité. Ce projet de loi a été parrainé par la Coalition canadienne contre le terrorisme, la C-CAT. C'est une idée brillante et très pragmatique, car les groupes terroristes comptent trois types de membres. Il y a tout d'abord les terroristes eux-mêmes. Ces gens préparent les attaques, construisent les bombes et les font poser. Il y a également les sympathisants. Il s'agit du personnel de soutien, des financiers, des membres de la collectivité qui fournissent des

one are willing to throw them a few dollars and turn a blind eye.

It is extremely difficult to deter terrorists themselves through legislative authority because they are committed to a cause, they tend to be true believers, and they tend to believe they are above or beyond the law anyway. However, most critical is that the second ring of people are members of the community who have investments, businesses and positions in the community, and they do not like to be in the public limelight. They do not have the courage to become involved in terrorist activities, so they tend to stay in the backrooms. Bill S-7, if enacted the way it is, will shine a bright light on those people, and those people do not want to be exposed publicly.

In my view as an ex-military person and one who has worked in law enforcement and analysis, I would say that Bill S-7 will have a strong deterrent effect on those people who are enabling terrorism. In other words, if we cut off the money and cut off the support, it becomes difficult to be a terrorist.

In closing, it is unfortunate that we did not have a bill like Bill S-7 in 1984. If we had, the whole Air India situation and its fallout would look much different than it does today. In other words, following the Air India bombing, 9/11, and a series of other attacks, this bill would have been an extremely useful civil litigation tool to go after; not the terrorists, but the people who make terrorism possible through funding support.

The Chair: Thank you very much, Mr. Quiggin.

Mr. Rudner, you talked about the efforts of these various groups to infiltrate and attempt to infiltrate police and security forces in other countries. Do you have any advice about what some of those infiltrations issues may be in our own country?

Mr. Rudner: Alas, we have no public knowledge of efforts by the adversary to penetrate the Canadian security and intelligence community or whether they have been stopped. We do know, however, that there has been success in virtually every country of which we are friends and allies. My assumption is that it is unlikely we were ignored by the adversary.

I believe that the solution lies in the blend between counter-intelligence and counter-terrorism. Counter-intelligence has been allowed to have a lower profile in the intelligence community since 9/11, whereas counter-terrorism has a high profile. In my opinion, it is time to merge, at least in part, the two aspects of intelligence, as in defence of Canada, bringing counter-terrorism to counter-intelligence and counter-intelligence to counter-terrorism.

The Chair: Thank you for that.

Senator Joyal: Welcome, and thank you for your contribution.

maisons sécuritaires, des billets, et cetera. Le dernier groupe, qui est plutôt large, se compose de personnes disposées à fournir quelques dollars et à fermer les yeux.

Il est extrêmement difficile de décourager les terroristes au moyen d'une compétence législative, car ils sont de vrais sympathisants qui défendent une cause et, de toute façon, ils ont tendance à croire qu'ils sont au-dessus des lois. Toutefois, le plus important, c'est que dans le cas du deuxième groupe, les personnes sont des membres de la collectivité qui ont des placements, qui possèdent des entreprises et qui exercent des fonctions au sein de la collectivité; voilà pourquoi ils n'aiment pas attirer l'attention. Comme ils n'ont pas le courage de participer à des activités terroristes, ils tendent à rester dans l'ombre. Si le projet de loi S-7 est adopté tel quel, il permettra d'exposer ces gens qui veulent rester dans l'ombre.

En tant qu'ex-militaire ayant travaillé dans le domaine de l'application et de l'analyse de la loi, je dirais que le projet de loi S-7 aura un effet très dissuasif sur les personnes qui rendent le terrorisme possible. En d'autres mots, si nous éliminons le financement et le soutien, il deviendra difficile d'être terroriste.

Pour conclure, il est malheureux qu'en 1984, nous n'ayons pas eu à notre disposition un projet de loi comme le projet de loi S-7. Si cela avait été le cas, toute la situation liée à Air India et ses répercussions seraient bien différentes. Autrement dit, après l'explosion de l'appareil d'Air India, les événements du 11 septembre et une série d'autres attaques, ce projet de loi aurait été un outil de contestation civile extrêmement utile pour s'attaquer non pas aux terroristes, mais aux gens qui rendent le terrorisme possible en le finançant.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Quiggin.

Monsieur Rudner, vous avez parlé des efforts que mènent ces divers groupes pour s'infiltrer dans les forces de police et de sécurité dans d'autres pays. Savez-vous si ce problème existe dans notre propre pays?

M. Rudner : Malheureusement, nous ne savons pas si l'adversaire a tenté de s'infiltrer dans les services de sécurité et de renseignement canadiens ou si des gens ont été arrêtés. Par contre, nous savons qu'ils ont réussi à le faire dans pratiquement tous nos pays amis et alliés. Mon hypothèse, c'est qu'il est peu probable que l'adversaire nous ait perdus de vue.

Je crois que la solution réside dans la fusion de la contre-ingérence et du contre-terrorisme. Depuis le 11 septembre 2001, on accorde à la contre-ingérence une place plus discrète et au contre-terrorisme, une place plus importante dans le milieu collectivité du renseignement. À mon avis, il est temps de fusionner, au moins en partie, les deux aspects du renseignement, comme dans le secteur de la défense du Canada, en incluant le contre-terrorisme dans la contre-ingérence et vice versa.

Le président : Merci de cette intervention.

Le sénateur Joyal : Bienvenue, et merci de votre contribution.

I draw your attention to the recommendation of former Justice Major in his report on the inquiry into the Air India bombing, because at least two of you, as you mentioned in your testimony, were part of his investigation.

I have two reactions to the report, and I want your comment on those reactions. The first is that it does not seem that we have learned how to manage the isolation of the various agencies involved in maintaining security in Canada. Mr. Justice Major's first recommendation deals with the appointment of a national security adviser in the Privy Council who will have the responsibility "to resolve, with finality, disputes among the agencies responsible for national security."

That recommendation scares me, because it makes me think there is a turf war such as the one in the United States that allowed 9/11 to happen. We have been reassured by representatives of the RCMP, CSIS, DND and other agencies that they speak to one another and they coordinate with one another. However, the main recommendation of Justice Major indicates that there is still much improvement to be made to ensure that the agencies are efficient.

My second reaction is with regard to the legal tools to which we have had access in relation to prosecutions. I know that Mr. Quiggan has been involved in the national security certificate debates. One recommendations is that the CSIS Act should be amended to provide for greater sharing of information with other agencies, and that the Canada Evidence Act should be amended to create a new national security privilege. That recommendation makes it clear that the Canada Evidence Act is not appropriate for prosecutions that involve disclosure and retention of strategic information. Justice Major also recommended that federal prosecutorial guidelines should be amended. It seems that our legal tools are not appropriate to face the challenges posed in bringing these issues to court.

Do we still have a long way to go before being able to address security in Canada, aside from everything you have described, with the legal system we have in Canada?

Mr. Rudner: Thank you very much for two very cogent questions. I will answer them ad seriatim, and then the others can answer as well.

Apropos the concept of a more robust national security adviser to the Prime Minister, in Mr. Justice Major's report, on that line of argument he cites my research report to that commission precisely because I was of the view that we need a more robust national security adviser or coordinator of the intelligence community to, first, overcome the various silos. We need coordinated response.

Second, we need proactive initiatives. Someone has to have the big picture, driven by analysis and knowledge, to build on Mr. Quiggan's point, not simply driven by a sense that there is

J'attire votre attention sur la recommandation qu'a faite l'ancien juge Major dans son rapport au sujet de l'enquête sur l'attentat à la bombe contre le vol d'Air India, car au moins deux d'entre vous, comme vous l'avez mentionné dans votre exposé, ont participé à cette enquête.

J'ai eu deux réactions au rapport, et je veux connaître votre opinion là-dessus. La première, c'est qu'il semble que nous n'ayons pas appris comment gérer la question de l'isolement des différents organismes qui jouent un rôle dans le maintien de la sécurité au Canada. La première recommandation du juge Major a trait à la nomination d'un conseiller en matière de sécurité nationale au Conseil privé qui aurait la responsabilité de « résoudre, de manière définitive, les différends entre les organismes responsables de la sécurité nationale ».

Cette recommandation me fait peur, car elle me donne à penser qu'il y a une guerre intestine comparable à celle qui a donné lieu aux événements du 11 septembre aux États-Unis. Des représentants de la GRC, du SCRS, du MDN et d'autres organismes nous ont assurés qu'ils communiquent entre eux et qu'ils coordonnent leurs activités. Cependant, d'après la recommandation principale du juge Major, il faut apporter des améliorations pour assurer l'efficacité des organismes.

Ma deuxième réaction porte sur les outils législatifs auxquels nous avons eu accès en ce qui concerne les poursuites. Je sais que M. Quiggin a participé aux débats sur le certificat de sécurité national. On recommande entre autres que la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité soit modifiée pour prévoir l'échange accru d'informations avec d'autres organismes, et que la Loi sur la preuve au Canada soit modifiée pour établir un nouveau privilège relatif à la sécurité nationale. Cette recommandation montre clairement que la Loi sur la preuve au Canada ne convient pas aux poursuites qui concernent la divulgation et la conservation de renseignements stratégiques. Le juge Major a également recommandé la modification des lignes directrices fédérales en matière de poursuite. Il semble que nos outils législatifs soient mal adaptés pour faire face aux difficultés que pose la défense de ces questions devant les tribunaux.

Avons-nous encore beaucoup de chemin à faire avant de pouvoir régler les questions de sécurité au Canada, mis à part tout ce que vous avez décrit, dans le cadre du système judiciaire dont le Canada est doté?

M. Rudner : Merci beaucoup d'avoir posé ces deux questions très pertinentes. Je vais répondre à chacune d'elles, puis les autres pourront y répondre également.

À propos de l'idée de nommer un conseiller du premier ministre en matière de sécurité nationale qui jouerait un rôle majeur, dans son rapport, le juge Major cite mon rapport de recherche présenté à cette commission justement parce que j'étais d'avis que nous avions besoin d'un conseiller en matière de sécurité nationale ou d'un coordonnateur de la collectivité du renseignement qui aurait un rôle majeur à jouer pour, en premier lieu, en finir avec le cloisonnement. Il nous faut une intervention coordonnée.

En deuxième lieu, il nous faut des initiatives proactives. Quelqu'un doit avoir une vue d'ensemble, guidée par des analyses et des connaissances, pour renforcer l'argument de

something out there that requires investigation, but driven on knowledge and insight of what needs investigation. The idea was an intelligence-analysis-driven agenda with a national security adviser to the Prime Minister at the helm; an adviser who has leverage, not only by virtue of having the ear of the Prime Minister but also by having a modest discretionary budget that can be allocated to the various agencies involved to supplement their resources so they can be proactive. However, they are accountable to Parliament for those supplementary allocations of resources.

I believe that adviser is extremely important and I hope that the Government of Canada will give serious consideration to Mr. Justice Major's recommendation.

On the link between intelligence and evidence, I was honoured and privileged to serve on the O'Connor Commission, commonly known as the Arar Commission. Mr. Justice O'Connor was concerned about intelligence sharing, yet his written recommendation said that nothing in this report should be understood as limiting the responsibility of the secured intelligence community to share intelligence; nothing should be understood as a constraint. However, everyone in the intelligence community understood his report as suggesting they should not share and that they are better off not sharing lest they appear before another judicial commission of inquiry.

The consequences of that report now have to be undone in my opinion because sharing is vital for reasons that all three of us have addressed. I believe committee members have heard this view from others as well and from your own understanding of the challenges of counter-terrorism. I will say though that there is a challenge of using intelligence as evidence in court. There is no question. The challenge, as Senator Joyal suggests, comes from the problem of disclosure. Our courts require cross-examination and that is absolutely appropriate in criminal cases and in other case cases in a democracy, but let me suggest that other jurisdictions have also dealt with this issue.

For example, the Netherlands enacted legislation that enables their signals intelligence, which is arguably the most sensitive and secretive of all the intelligence functions, to be brought before the courts in a modality that enables it to be used as evidence, yet sources and methods are not disclosed.

One thing that we must do as part of our process is not only build knowledge about the adversary, but build knowledge about our friends and allies in other democracies and how they have dealt with the adversary.

The Chair: Does anyone else wish to respond?

M. Quiggan, au lieu de se laisser tout simplement guider par une impression que quelque chose mérite enquête; le tout doit être guidé par une connaissance de ce qui nécessite une enquête. L'idée, c'était d'instaurer un programme axé sur l'analyse du renseignement, sous la direction d'un conseiller en matière de sécurité nationale auprès du premier ministre; un conseiller qui a du poids, non seulement en vertu du fait qu'il retient l'attention du premier ministre, mais également parce qu'il peut allouer un budget discrétionnaire modeste aux différents organismes, budget qui s'ajoute à leurs ressources pour leur permettre d'être proactifs. Toutefois, ils sont responsables devant le Parlement de ces ressources supplémentaires.

Je crois que la présence d'un conseiller est extrêmement importante et j'espère que le gouvernement du Canada étudiera sérieusement la recommandation du juge Major.

Concernant le lien entre le renseignement et les preuves, j'ai eu l'honneur et le privilège de siéger à la Commission O'Connor, qu'on appelle communément la Commission Arar. Le juge O'Connor était préoccupé par la communication des renseignements, mais dans sa recommandation écrite, il disait que rien dans ce rapport ne devrait être perçu comme une volonté d'empêcher la collectivité du renseignement de communiquer des renseignements; rien ne devrait être perçu comme une contrainte. Toutefois, tous les gens de la collectivité du renseignement ont cru que dans son rapport, le juge indiquait qu'ils ne devraient pas communiquer des renseignements et qu'il valait mieux pour eux de ne pas le faire au cas où ils comparaîtraient devant une autre commission d'enquête judiciaire.

À mon avis, les conséquences de ce rapport doivent maintenant être annulées, car pour des raisons que nous avons tous les trois présentées, il est essentiel de communiquer les renseignements. Je crois que les membres du comité ont entendu d'autres personnes dire la même chose et qu'ils le comprennent grâce à leur propre compréhension des difficultés du contre-terrorisme. Je dirais cependant qu'utiliser des renseignements comme preuve devant le tribunal comporte des difficultés. Cela ne fait aucun doute. La difficulté, comme le sénateur Joyal le dit, vient du problème de la divulgation. Nos tribunaux exigent le contre-interrogatoire et c'est tout à fait convenable dans les affaires criminelles et dans d'autres affaires dans une démocratie, mais permettez-moi d'affirmer que d'autres pays y ont également fait face.

Par exemple, les Pays-Bas ont adopté une loi qui permet de présenter devant les tribunaux des renseignements d'origine électromagnétique, qui sont dans une certaine mesure les renseignements les plus confidentiels de tous, d'une façon qui permet de les utiliser comme preuve, sans divulguer les sources et les méthodes.

L'une des choses que nous devons faire dans notre processus, c'est accroître nos connaissances non seulement de l'adversaire, mais également de nos amis et de nos alliés des autres démocraties et de la façon dont ils font face à l'adversaire.

Le président : Quelqu'un d'autre veut-il répondre?

Mr. Quiggin: I agree completely that the two functions, intelligence and law enforcement, are in isolation from each other. As Mr. Rudner pointed out, the Arar Commission had the effect of chilling that effect even more than it was before.

A possible answer is to look at how other countries have done it. For instance, the Danes have taken all their national security investigations, put them under one roof, so the intelligence people and the law enforcement people work in the same building, on the same computer systems, they eat in the same cafeteria, they work for the same boss. It is effective there, perhaps, because of Danish culture and Danish history, but it is a model worth looking at.

The other alternative is to look at what other countries have done and say that these two systems will never want to share with each other. No large bureaucratic entity wants to share all its information with the other large bureaucratic entity, and especially when intelligence is on one side and enforcement is on the other because they have different mandates.

In a number of countries, for example, in the Netherlands, Peter Knoop has left the Dutch foreign ministry and is starting a new agency on radicalization, which the Dutch government will operate and fund but at arm's length from the government. The agency will be an excellent resource for many people to learn from the Dutch. The Norwegians do the same thing through the Norwegian Defence Research Establishment, FFI, which operates out of their defence ministry. The Swedes have Magnus Ranstorp as head of their Centre for Asymmetric Threat Studies, which operates out of the Swedish National Defence College but operates at arm's length from their authority. In other words, he can share.

Perhaps one of the answers is to realize most of the knowledge we need for these operations, both intelligence and law enforcement, already exists. It is out there. It is a matter of finding a location where it can be dealt with. That is where a centre like the one Mr. Justice Major proposed to study political violence and terrorism can do that kind of thing because it is outside of the government's reach — it is outside the reach of the intelligence and the police agencies, yet it can still find that information we need at the tactical operational and strategic level.

There are answers there; there are possibilities there. It is a matter of being creative and aggressive like other countries have been in the past.

The Chair: Mr. Hutchinson, do you wish to add anything?

Mr. Hutchinson: I echo my colleagues' comments and will add another slant. In terms of the types of organizations we are confronted with from a policing and intelligence perspective, we see them more and more to be networked organizations that share information among themselves extremely well. In approaching

M. Quiggin : Je suis tout à fait d'accord pour dire que les deux fonctions, le renseignement et l'application de la loi sont isolés l'une de l'autre. Comme M. Rudner l'a dit, la Commission Arar a eu l'effet de le confirmer encore plus qu'auparavant.

Une solution possible serait d'examiner de quelle façon les autres pays l'ont fait. Par exemple, comme les Danois ont mis toutes leurs enquêtes sur la sécurité nationale sous le même toit, les services de renseignement et les responsables de l'application de la loi travaillent dans le même édifice, utilisent les mêmes systèmes informatiques, mangent dans la même cafétéria et relèvent du même patron. C'est peut-être efficace là-bas en raison de la culture et de l'histoire danoises, mais il vaut la peine d'examiner ce modèle.

L'autre choix que nous avons c'est d'examiner ce que d'autres pays ont fait et dire que ces deux systèmes ne voudront jamais communiquer entre eux. Aucune grande entité bureaucratique ne veut communiquer tous ses renseignements à l'autre grande entité bureaucratique, surtout quand les services de renseignement sont d'un côté et que les organismes d'application de la loi sont de l'autre parce qu'ils ont des mandats différents.

Par exemple, aux Pays-Bas, Peter Knoop a quitté le ministère des Affaires étrangères et est en train de créer un nouvel organisme sur la radicalisation, que le gouvernement néerlandais fera fonctionner et financera, mais qui sera indépendant du gouvernement, et un certain nombre de pays ont fait le même genre de choses. L'organisme néerlandais sera une excellente source d'inspiration pour bien des gens. Les Norvégiens font la même chose par l'institut norvégien de recherche pour la défense, le FFI, qui fonctionne à partir du ministère de la Défense. En Suède, Magnus Ranstorp est à la tête du centre d'études des menaces asymétriques, qui fonctionne à partir du collège suédois de la défense nationale, mais qui est indépendant du gouvernement. En d'autres mots, on peut communiquer les renseignements.

Peut-être que l'une des solutions, c'est de nous rendre compte que la plupart des connaissances dont nous avons besoin pour ces opérations, tant du côté du renseignement que de celui de l'application de la loi, existent déjà. Elles sont là. Il s'agit de trouver un endroit où on peut les apprendre. C'est le genre de chose qu'un centre comme celui que le juge Major a proposé pour étudier la violence politique et le terrorisme peut faire, car le gouvernement n'a pas de prise sur lui — tout comme les services de renseignement et de police, et il peut toujours trouver les renseignements dont nous avons besoin du point de vue tactique, opérationnel et stratégique.

Il existe des solutions, des moyens. Il suffit de créativité et de détermination, comme d'autres pays en ont eues par le passé.

Le président : Monsieur Hutchinson, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Hutchinson : Je me fais l'écho de mes collègues, et j'ajouterai une autre perspective. Nous constatons que les organisations auxquelles s'intéressent les services de police et de renseignement sont de plus en plus en réseaux et échangent très efficacement les renseignements entre elles. Pour lutter contre

that type of environment, it can hamper us if we cannot do the same thing with our institutions, both among governments and also public and private institutions to a certain extent.

I agree with the recommendation. I think also that sharing information indeed should be a priority and it should be right up front. That sharing goes counter to the tradition of the intelligence agency's silos and some of the jurisdictional battles that they have had, and it is not easy to get rid of.

Senator Furey: A question was asked of the director of the Integrated Threat Assessment Centre about the flow of information between agencies like the RCMP, the Integrated Threat Assessment Centre and CSIS. Her response was positive. Do you think part of the problem is that the agencies themselves do not see a problem here?

Mr. Hutchinson: I would look at the particular agencies myself. Perhaps at the management level or in certain areas of the RCMP and CSIS feelings can be different than, for instance, the rank-and-file RCMP officers and intelligence officers. Mr. Quiggin will know more practically about those divisions, but within organizations there can be diverging opinions.

Mr. Quiggin: How do I answer that question without getting anyone into trouble?

The Chair: "Maybe" is a word that works on occasion.

Mr. Quiggin: I have worked for a number of different agencies within government: PCO, CIC, the RCMP and DOJ — the whole alphabet soup. I have worked for them all at one point or another. My observations first might be somewhat contrary to the director of ITAC. Having worked for some of the central agencies such as PCO, I did not always see a ready flow of information, and I did see a lot of turf battles.

I will further add to that and say, at the working level, at the rank-and-file level, if the pressure is on, folks can work together. They will drop that whole CSIS, RCMP, CIC, CBSA kind of thing. If the pressure is on, people will work together and the job will get done. They will find ways of creatively circumventing certain obstacles. That is a good thing.

At the top, we seem to receive direction from the senior leaders saying we must share, we must do better. That is good, but then there is this morass in the middle of senior managers and mid-level bureaucrats, who on a regular basis seem to decide that bureaucratic imperative outweighs operational success. That is the constant struggle.

It is worth noting that the Roman Senate had this same discussion 2,000 years ago.

The Chair: Look how that worked out.

Mr. Quiggin: It did not work out well in the long run and that is a fact.

Senator Smith: I might muse a bit in terms of what I have heard from all three and then you can respond.

elles, ce pourrait être un handicap pour nous que de ne pas pouvoir en faire autant avec nos institutions, tant au sein des gouvernements qu'entre institutions publiques et privées, dans une certaine mesure.

Je suis d'accord avec la recommandation. Je pense aussi que l'échange de l'information devrait, de fait, être en tête de liste des priorités. Cet échange va à l'encontre de la tradition de cloisonnement de l'organisme de renseignement, et de certaines luttes de pouvoirs qui s'y sont livrées. Il n'est pas facile de s'en défaire.

Le sénateur Furey : On a demandé à la directrice du Centre intégré d'évaluation des menaces si les renseignements circulaient entre les organismes comme la GRC, le Centre intégré d'évaluation des menaces et le SCRS. Elle a répondu par l'affirmative. Pensez-vous que le problème pourrait venir en partie de ce que les organismes eux-mêmes n'ont pas conscience du problème?

M. Hutchinson : J'examinerais les organismes en question. Peut-être voit-on les choses autrement au niveau de la direction ou dans certains secteurs de la GRC et du SCRS, par exemple parmi les agents subalternes de la GRC et du renseignement. M. Quiggin connaît mieux ces secteurs, mais les points de vue peuvent diverger au sein des organisations elles-mêmes.

M. Quiggin : Comment puis-je répondre à cette question sans mettre personne en difficulté?

Le président : Le terme « peut-être » est parfois assez utile.

M. Quiggin : J'ai travaillé pour plusieurs organismes du gouvernement : le BCP, CIC, la GRC et JUS — tout l'alphabet y passe. J'ai travaillé pour chacun d'eux à un moment ou à un autre. Mes observations pourraient quelque peu contredire la perception de la directrice du CIEM. Dans des organismes centraux comme le BCP, je n'ai pas toujours vu l'information circuler librement, et j'ai assisté à beaucoup de luttes internes.

J'ajouterai qu'au niveau opérationnel, chez les subalternes, la collaboration est possible sous pression. Les gens peuvent mettre de côté tous ces sigles, SCRS, GRC, CIC, ASFC. Quand la situation l'exige, ils collaborent et le travail se fait. Ils trouvent des moyens créatifs de contourner certains obstacles. C'est une bonne chose.

Au haut de l'échelle, les directives de la haute direction semblent nous pousser à échanger, à faire mieux. C'est bon, mais ensuite il y a cette ribambelle de cadres intermédiaires et de bureaucrates qui, régulièrement, semblent décider que les impératifs bureaucratiques ont préséance sur le succès opérationnel. C'est une lutte de tous les instants.

Il faut dire que le Sénat romain a eu cette même discussion il y a 2 000 ans.

Le président : Vous voyez ce que cela a donné.

M. Quiggin : Les résultats à long terme n'ont pas été mirobolants, c'est un fait.

Le sénateur Smith : Je vais peut-être méditer un peu à haute voix sur ce que vous avez dit tous les trois, et vous pourrez répondre par la suite.

When I heard about a lot more money, for example, I was into my law office this morning at King and Bay in Toronto and there has been way too much money spent on security. It is not the kind of society that I want to live in. I think there are more cost-effective ways of doing that the next time. However, when we think about all the money the Americans have, and all the networks, yet 10 years later they do not seem one bit wiser as to where Osama bin Laden is. They always say he is somewhere around Pakistan and Afghanistan, and hopping around a bit. I wonder how many billions have been spent on that subject.

What we heard from Mr. Hutchinson is that in the future it may be — I was thinking of the Lone Ranger — the lone wolf. If a terrorist is in fact a lone wolf, like the incident in Times Square, with your huge network I do not know how you can pick up on that type of operation. There is then the reference to the failed states.

I do not think Somalia has anything to do with this because it is for money. However, with the suicide bomber stuff somehow they are persuaded that they are going straight to heaven and I do not know if they think they will have a huge harem there or whatever it is that prompts them to become a suicide bomber, but some people are prepared to do it.

If we spend money, what is the most cost-effective way to spend it? For example, with the Toronto 18 and those young people, the initial reaction of the community — and I am from Toronto — was that they thought the police were overreacting. However, more than half of them have pled guilty.

If we want to educate those young people, it probably will not work if it comes from us. It must come from their own society and their own people. They might believe it if they hear it from their own people. I think there might have been a wake-up call there.

Whatever the amount of money is, where do you think it is best and most strategically spent if we are to have an appreciable impact on this situation becoming better rather than worse?

Mr. Quiggin: In terms of cost-effectiveness, one discussion I touched on during my presentation was the idea of knowledge, which is more effective than technology or power. You are correct in your statement that the Americans have spent unknown billions of dollars, and they do not feel any safer now than they did on September 12, 2001, the day after 9/11.

Because we are Western states and we are technocratic, we have a fascination with technology, structure and organization. Currently, we spend boatloads of money on those new intrusive-type X-ray machines in the airports. We believe that somehow, technology will solve our security problems. In reality, anyone that studies airport security for any length of time knows that what we need at the end of the day are a series of soft-security approaches followed by one or two hard points, and the security must be knowledge driven.

J'étais dans mon cabinet d'avocat, ce matin, au coin des rues King et Bay à Toronto, par exemple, quand j'ai entendu parler de dépenses extraordinaires. Apparemment, on avait beaucoup trop dépensé sur la sécurité. Ce n'est pas le genre de société dans laquelle je veux vivre et je crois qu'on pourrait trouver des solutions beaucoup plus économiques pour la prochaine fois. À bien y penser, même avec tout l'argent investi et tous leurs réseaux, 10 ans plus tard, les Américains ne sont pas plus près de trouver Oussama ben Laden. Ils disent toujours qu'il est quelque part au Pakistan ou en Afghanistan, qu'il se déplace d'un endroit à l'autre. Je me demande combien de milliards ont déjà été dépensés là-dessus.

M. Hutchinson nous a dit qu'à l'avenir, ce pourrait être quelqu'un qui fait cavalier seul. Je ne suis pas sûr que votre gigantesque réseau puisse repérer le genre d'activité d'un terroriste qui fait cavalier seul, comme dans le cas de l'incident survenu à Times Square. Et puis on a parlé des États défaillants.

Je ne crois pas que la Somalie y soit impliquée, parce que c'est pour de l'argent. Cependant, on trouve le moyen de convaincre les bombes humaines qu'ils iront tout droit au paradis, et je ne sais pas s'ils pensent qu'ils auront un énorme harem ou ce qui les pousse à commettre des attentats suicides, mais il y a des gens qui sont prêts à le faire.

Si nous dépensons de l'argent, quel serait le moyen le plus efficace de le faire? Par exemple, quand on a arrêté les 18 de Toronto, ces jeunes gens, la première réaction de la communauté — et je vis à Toronto —, a été de dire que la police allait trop loin. Et pourtant, plus de la moitié ont plaidé coupables.

Si nous voulons éduquer ces jeunes, nous n'arriverons probablement pas à grand-chose nous-mêmes. Il faut que cela vienne de leur propre société, de leur communauté. Ils pourraient accorder foi à l'enseignement des leurs. Je crois bien que l'événement a pu susciter une prise de conscience.

Quel que soit le montant, quel serait l'emploi le meilleur et le plus stratégique à faire de cet argent, si nous voulons avoir un effet valable sur cette situation, pour qu'elle s'améliore au lieu de s'aggraver?

M. Quiggin : Pour ce qui est de l'utilisation efficace des fonds, j'ai parlé, dans mon exposé, du savoir, qui fait plus que la technologie ou le pouvoir. Vous avez raison, après avoir dépensé on ne sait combien de milliards de dollars, les Américains ne se sentent pas plus en sécurité aujourd'hui que le 12 septembre 2001, au lendemain de la tragédie du 11 septembre.

Comme nous sommes des pays occidentaux technocrates, nous avons le culte de la technologie, de la hiérarchie et de l'organisation. Nous dépensons en ce moment des sommes phénoménales pour installer ces nouvelles machines indiscrètes à rayons X dans les aéroports. Nous comptons sur la technologie pour résoudre nos problèmes de sécurité. En réalité, quiconque étudie pendant un certain temps la sécurité dans les aéroports se rend compte que ce qu'il nous faut, en fin de compte, c'est une gamme de mesures de sécurité non contraignantes conjuguées à une ou deux mesures fermes, et que la sécurité doit être fondée sur les connaissances.

If we look at the folks that are good tactically at providing airport security — the Singaporeans and Israelis do the best job — the neat thing about their airports is that people go through them quickly.

Singapore Changi Airport is one of the world's busiest and nicest airports. One can arrive by taxi, obtain a boarding card, go through security and be in the restaurant in about 20 to 25 minutes on a slow day. They can provide that speed because their system is driven by knowledge, by intelligence people and by background, not by a bunch of machines that are a one-point checkpoint. The Israelis have much the same approach. They engage in a lot of behavioural profiling rather than hard technology approaches.

In terms of cost-effectiveness, I would say that is one way to go. It is cheaper, better and less intrusive. In addition, the human rights types will be less concerned about these methodologies than other kinds. It will be a win-win situation all the way around.

In terms of knowledge, the production and distribution of knowledge is cheaper than the production and distribution of tanks, fighter planes and whatever. A centre like the one Mr. Justice Major proposed will cost millions over a period of 10 years. It will not cost hundreds of millions or tens of millions.

It is in the approach. We should be more intelligence- and thought-driven in our security at places like airports and borders. In terms of allowing us to feel better, safer and knowing what we are doing, a knowledge-led approach will be much more effective in cost terms than a technology approach.

The Chair: Do you have a small supplementary question, Senator Nolin?

Senator Nolin: Yes; in the U.S., following the long analysis they conducted on the September 11 attacks, it was concluded that there was a failure of the intelligence network. Is that right? I think they came to that conclusion, yet nothing has changed. Why is that?

Mr. Quiggin: The American intelligence community, I think, has 16 different organizations that operate within it.

Senator Nolin: The principle is the same; namely, sharing, intelligence and driven by, or not driven by, human knowledge.

Mr. Quiggin: Interestingly enough, the Central Intelligence Agency, CIA, and the Federal Bureau of Investigation, FBI, are not subject to the authority of the Director of National Intelligence, DNI, which is strange, and the DNI has no budgetary control over the agencies.

As a result, if we look at where they were 10 years ago and where they are now, there have been modest improvements. Realistically, I do not think they are any further ahead overall than they were 10 years ago. That is because they have this massive amount of agencies and turf battles, and there is no one person who, at the end of the day, cracks a skull and makes things happen.

Il suffit de voir les pays qui s'y entendent en matière de sécurité dans les aéroports — Singapour et Israël en sont les meilleurs exemples. Ce qui est agréable dans ces aéroports-là, c'est qu'on y passe rapidement.

L'aéroport Changi de Singapour est l'un des plus beaux aéroports du monde, et l'un des plus achalandés. On peut y arriver en taxi, obtenir sa carte d'embarquement, avoir passé le poste de sécurité et être attablé dans un restaurant en 20 ou 25 minutes les jours les plus lents. Ils doivent leur rapidité à un système fondé sur les connaissances, le renseignement et les antécédents, plutôt qu'à un tas de machines qui font une vérification ponctuelle à un point de contrôle. C'est un peu semblable en Israël. Ils font beaucoup de profilage comportemental plutôt que de ne se fier qu'à la technologie « dure ».

Pour favoriser l'utilisation efficace des fonds, je dirais que c'est une solution. C'est plus économique, mieux et moins indiscret. De plus, les défenseurs des droits de la personne se soucient moins de ces méthodes. Tout le monde y gagnerait.

Pour ce qui est du savoir, la production et la diffusion des connaissances sont moins coûteuses que la production et la distribution de chars d'assaut, d'avions de chasse et tout le reste. Un centre comme celui que propose le juge Major coûtera des millions de dollars sur une période de 10 ans. Cette solution ne coûterait pas des dizaines ou des centaines de millions.

Tout est dans la façon de s'y prendre. La sécurité d'endroits comme les aéroports et les frontières devrait plus s'appuyer sur le renseignement et la réflexion. Une approche fondée sur le savoir sera beaucoup plus efficace par rapport aux coûts qu'une approche technologique pour nous rassurer et nous donner le sentiment d'être en sécurité et de savoir ce que nous faisons.

Le président : Avez-vous une autre brève question, sénateur Nolin?

Le sénateur Nolin : Oui. À la suite de la longue analyse qu'ils ont menée sur les attaques du 11 septembre, les États-Unis ont conclu à une défaillance du réseau de renseignement. Est-ce vrai? Je pense que c'est la conclusion qu'ils ont tirée, et pourtant rien n'a changé. Pourquoi?

M. Quiggin : La communauté du renseignement des États-Unis compte, je crois, 16 organismes distincts.

Le sénateur Nolin : Le principe est le même, soit l'échange de renseignement fondé ou non sur les connaissances humaines.

M. Quiggin : Ce qui est curieux, c'est que l'organisme de renseignement central, la CIA, et le bureau d'enquête, le FBI, ne relèvent pas du directeur du renseignement national, le DNI, et le DNI n'exerce aucun contrôle budgétaire sur les organismes.

En conséquence, si on regarde la situation d'il y a 10 ans et celle d'aujourd'hui, les progrès ont été modestes. Si on est réaliste, je ne pense pas que les Américains soient plus avancés de façon générale qu'il y a 10 ans. C'est parce qu'ils ont cette pléthore d'organismes et de guerres de territoire. Les décisions et l'action, au bout du compte, ne dépendent pas que d'une personne.

When we see Mr. Justice Major's suggestion that the national security adviser should have final authority, I assume that means budgetary or disciplinary authority, or the ability to take the issue to the Prime Minister. That is the kind of solution we need, where skulls can be cracked at the end of the day and people can be told to get on with the mission or we will find the next guy.

Mr. Hutchinson: I wish to follow up on those comments in a similar vein. It is a difficult question, where to draw the line between how much money to put into something and for what reasons. I agree that throwing money at a problem is not always the best solution. I also tend to agree that simply upping technological capacity is not always a good solution, either.

There are certain baseline elements that will be important. I tend to agree that if, as a society in Canada, we decide we want to be serious about preventing terrorism and learning all about it, then we need some sort of centre of knowledge. I suggest that centre would be useful outside of government. There are things like ITAC that have a fair bit of success, for sure.

The problem is, when does one agree to put money into a venture like that centre and when not? I do not have a good answer. There are things we need to have. Those of us who are interested in studying and learning about terrorism and want to apply for grants to pursue research and conduct long-term studies of radicalization, for instance, sometimes have a difficult time coming up with that money.

In that sense, a small amount of money can allow someone to conduct a long-term longitudinal study of radicalization in Canada. We do not have a centre that organizes even scholars who are interested in terrorism and that are dispersed across our country. We come together only at these conferences once every 12 months.

In terms of those things that I know of, it is probably a good idea to centralize our knowledge about this broad problem.

Mr. Rudner: Senator Smith, to me the question is not how much money we spend, but what is the value added. The key thing is the value added for the money invested.

We are talking about investment and value-added knowledge in at least three dimensions. Dimension one is the question: What paradigms do the terrorists adhere to? For example, what are their goals? What is their strategy to realize those goals? What tactics do they use to implement those strategies? That is the terrorist's paradigm. We study it because they themselves discuss it more or less openly to arrive at what they would regard as optimal solutions. If we study it, we follow it, we learn it.

The second question is: Who are the terrorists? For example, in my mind, we need people who are familiar and comfortable with the methodologies of sociology, so we study who becomes terrorists. In Britain, for example, the University of Oxford published a major study in their sociology unit of captured al Qaeda people in Europe. They found that the predominant field of knowledge of terrorists captured in Europe was engineering, the second one was medicine and the third one was computer

Quant le juge Major suggère que le conseiller en matière de sécurité nationale détienne le pouvoir de décision finale, je suppose qu'il entend par-là le pouvoir budgétaire ou disciplinaire, ou la capacité de saisir directement le premier ministre du problème. C'est le genre de solution qu'il nous faut, qui engendre l'action et qui fait qu'on peut dire à des gens : « Exécutez la mission ou nous trouverons quelqu'un d'autre. »

M. Hutchinson : J'aimerais poursuivre dans la même veine. Il est difficile de savoir où fixer la limite de ce qu'on investit dans quelque chose, et de la justifier. Je conviens que l'argent n'est pas toujours la meilleure solution à un problème. Je suis aussi porté à penser que la simple augmentation de la capacité technologique n'est pas non plus forcément une solution.

Il y aura certains éléments de base importants. Je suis plutôt d'accord que, en tant que société, au Canada, si nous décidons résolument de prévenir le terrorisme et de tout savoir à son sujet, il nous faut une espèce de centre du savoir. Je pense que ce centre serait utile en tant qu'entité distincte du gouvernement. Certains, comme le CIEM, remportent un peu de succès, sans le moindre doute.

Le problème, c'est de savoir quand il faut accepter d'investir dans un concept comme ce centre, et quand en rejeter l'idée. Je n'ai pas de réponse. Il faut certains éléments. Ceux d'entre nous qui voudraient étudier et connaître le terrorisme et qui tentent d'obtenir des bourses pour mener des recherches et effectuer des études à long terme de la radicalisation, par exemple, ont parfois de la difficulté à les obtenir.

Une modeste somme permettrait à un chercheur de faire une étude longitudinale à long terme de la radicalisation au Canada. Nous n'avons aucun centre qui réunisse même les chercheurs éparpillés dans tout le pays qui s'intéressent au terrorisme. Nous ne nous rencontrons que dans le cadre de ces conférences annuelles.

D'après ce que je sais, il conviendrait probablement de centraliser nos connaissances sur ce vaste problème.

M. Rudner : Sénateur Smith, pour moi, la question n'est pas tant de savoir combien d'argent il faut dépenser, mais quelle en est la valeur ajoutée. La clé, c'est la valeur ajoutée en regard des sommes investies.

Nous parlons d'investissement et de connaissances à valeur ajoutée sur au moins trois plans. D'abord, il faudrait savoir à quels paradigmes les terroristes adhèrent. Par exemple, quels buts visent-ils? Quelle est leur stratégie pour les atteindre? Quelles tactiques vont-ils employer pour mettre en œuvre ces stratégies? C'est le paradigme du terroriste. Nous l'étudions parce qu'eux-mêmes en discutent plus ou moins ouvertement pour trouver ce qu'ils considéreraient comme des solutions optimales. Si nous l'étudions, si nous en faisons un suivi, nous arriverons à le savoir

La deuxième question est la suivante : Qui sont les terroristes? Par exemple, j'estime qu'il nous faut des gens qui connaissent bien les méthodologies de la sociologie, et qui sont à l'aise avec elles, pour déterminer ce qui amène quelqu'un au terrorisme. En Grande-Bretagne, par exemple, le module de sociologie de l'Université d'Oxford a publié une importante étude sur les membres d'Al-Qaïda capturés en Europe. On y constate que le principal domaine de spécialité des terroristes capturés en Europe

sciences. We now learn things about who constitutes the body of terrorists in Europe. The second question is the mindset. What do these people have as their psychological attribute that makes an engineer, doctor or computer sciences expert become a Jihadist terrorist? We need that knowledge.

Third, in my mind, we want to know, frankly, how democracies deal with this issue by way of comparative analysis of how other democratic jurisdictions have responded appropriately and democratically to the terrorist threat to learn best practices. In my mind, all these things can be studied, as my colleagues suggest, with a modest investment, immense value-added and free-stranding research units composed of scholars, academics and people with operational experience who know language, culture, history and the dynamics of terrorism.

We can receive value-added from reasonably modest investment which, to my mind, like my colleagues said, can make significant contributions to our capacity to deal with a threat.

Senator Wallin: I want your response to two points, whether it is the question of creating a centre of knowledge or the notion of a czar. We are talking about both those things in a context that will not allow either to work.

There is no serious approach to this issue. The reaction on the campus of the University of Waterloo was swifter and stronger to steroid use by a sports team than it was to the Toronto 18, which originated in Waterloo. I am not kidding. We have an issue where we do not think it is our problem and we think catching Osama bin Laden will solve the issue.

First, how do you create the demand for the kinds of services or mechanisms you are talking about, whether it is a czar or centres of knowledge?

Second, the reason we have expensive machines and randomization of folks at places like airports is because machines are Charter-proof. Every time they do anything that involves soft intelligence, they have their hands slapped. As much as you say that you want to be able to see someone crack skulls, on the other hand, you say we need to live within the rules and not compromise our values. How do we make that happen with those two fundamentally diametrically opposed views?

Mr. Quiggin: First, behavioural profiling as practiced by the Singaporeans, Israelis and a few others, receives lots of bad press, partly because no one stands up and defends it effectively. Behavioural profiling is a whole lot less intrusive and a lot less focused on race, ethnicity, language or clothing than any other system. It is a matter of getting out there. If one had a voice that could speak effectively, like a centre of knowledge, we could educate the public more effectively and deal with them more effectively in forums like this one today, for example.

était le génie, le second, la médecine et le troisième, l'informatique. Nous apprenons des choses sur la composition de l'organe terroriste en Europe. Le deuxième facteur, c'est la mentalité. Quelles sont les caractéristiques psychologiques qui poussent un ingénieur, un médecin ou un informaticien à devenir un terroriste du Jihad? Nous avons besoin de le savoir.

Troisièmement, très franchement, il nous faut savoir comment les démocraties composent avec ce problème en effectuant une analyse comparative des mesures qu'ont prises les autres pays démocratiques pour faire face de manière appropriée et démocratique à la menace terroriste, dans le but de recenser les pratiques exemplaires. Je pense que tous ces aspects peuvent être étudiés, comme le suggèrent mes collègues, avec un modeste investissement, avec des modules de recherche indépendants qui présentent une immense valeur ajoutée et qui seraient composés de chercheurs, d'universitaires et de gens qui ont de l'expérience opérationnelle et qui connaissent la langue et la culture des terroristes ainsi que l'histoire et la dynamique du terrorisme.

Un investissement raisonnablement modeste peut représenter une valeur ajoutée susceptible, j'en conviens avec mes collègues, de nettement accroître notre aptitude à faire face à une menace.

Le sénateur Wallin : J'aimerais connaître votre avis sur deux choses, à savoir le concept de centre du savoir et celui de grand manitou de l'information. Nous envisageons ces deux concepts dans un contexte incompatible pour l'un comme pour l'autre.

Nous ne prenons pas le problème assez au sérieux. La réaction à l'Université de Waterloo a été plus vive et plus rapide lorsqu'il s'est agi d'emploi de stéroïdes par une équipe sportive que des 18 de Toronto, un groupe qui s'est constitué à Waterloo. Je ne plaisante pas. Nous avons un problème si nous ne pensons pas que cela nous regarde et si nous croyons que la capture d'Oussama ben Laden résoudra tout.

Tout d'abord, comment créer la demande pour le genre de services ou de mécanismes dont vous parlez, que ce soit un grand manitou de l'information ou des centres du savoir?

Deuxièmement, la raison d'être des machines coûteuses et du contrôle aléatoire dans les aéroports par exemple, c'est que les machines résisteraient à toute contestation fondée sur la Charte. Dès qu'on fait quoi que ce soit pour recueillir des renseignements en douceur, on se fait taper sur les doigts. Vous dites souhaiter que quelqu'un puisse prendre les décisions, mais du même souffle, vous dites aussi qu'il nous faut composer avec les règles et ne pas faire de compromis sur nos valeurs. Comment est-ce possible, avec ces points de vue diamétralement opposés?

M. Quiggin : Tout d'abord, le profilage comportemental tel que pratiqué à Singapour, en Israël et ailleurs a très mauvaise presse, en partie parce que personne ne se porte à sa défense. Le profilage comportemental est nettement moins intrusif que tout autre système et beaucoup moins axé sur la race, l'origine ethnique, la langue ou l'habillement. C'est une question de sensibilisation. Un centre du savoir, disons, capable de se faire entendre, permettrait de beaucoup mieux sensibiliser le public et de composer beaucoup plus efficacement avec ces problèmes sur les tribunes comme celle-ci, par exemple.

In terms of being Charter-proof, I have had this discussion with other government agencies. It would be fun in the future to see the government and the Department of Justice Canada start to use the Charter itself as a counter-terrorism mechanism and say, We have people in Canada, some of whom are being funded by the government through charities.

Senator Wallin: Thank you. That is exactly right.

Mr. Quiggin: We have situations here in the country where the government is indirectly funding groups through charities, which are federally and duly registered, which are advocating a series of beliefs which fall well outside the Charter and Canadian values.

I have written on this issue and discussed it with people. It would be interesting to see the government or the Department of Justice Canada say, "We will start applying the Charter as a test to funding here in Canada; if we are to fund a group, directly or indirectly, or allow a group to have status, directly or indirectly, then we want to ensure this particular group and the values they are preaching pass a Charter test."

The Charter cuts both ways and could be a good counterterrorism mechanism.

The Chair: Depending on how that was done, is there a risk that many religious organizations, who, by definition, have different distinctions relative to adherence to different faiths, could find themselves falling outside the Charter? I cannot imagine that is your intent.

Mr. Quiggin: No, it is not the intent. However, if we are to fund them through charities and things like that, then the government has a right to establish a tougher standard. Whether they fall outside the Charter in their particular beliefs, the question is whether they are advocating those beliefs to be pushed on someone else? I make that critical distinction. If they are off doing their own thing, fine. If they are pushing values on someone else, then they have moved into a different territory.

Senator Wallin: I think my concern is evident. We are being stopped. We have this discussion every week. When we impose criminal evidentiary standards in a terrorism case, we will never meet them, or it is difficult to do so.

I think some of the problems are the right hand and the left hand not wanting to talk to each other. In some cases, they deliberately do not talk because one's standard of a test for evidence would prevent them from gathering the intelligence they need to gather.

Mr. Quiggin: I have testified at a number of cases under different standards. The *Khawaja* case was criminal, so we were subject to the "beyond a reasonable doubt" standard. The Federal Court standard is broader and is an easier standard to meet. If enacted, Bill S-7 would be a Federal Court civil action standard,

Pour ce qui est de résister à une contestation fondée sur la Charte, j'en ai déjà discuté avec d'autres organismes gouvernementaux. Il serait intéressant que le gouvernement et le ministère de la Justice du Canada se mettent à exploiter la Charte comme mécanisme de lutte contre le terrorisme. Il y a au Canada des groupes qui sont financés par le gouvernement, par l'intermédiaire d'organismes de bienfaisance.

Le sénateur Wallin : Merci. C'est très juste.

M. Quiggin : Il arrive que notre gouvernement finance indirectement des groupes par l'intermédiaire d'organismes de bienfaisance dûment enregistrés à l'échelle fédérale, qui prônent diverses croyances qui n'ont rien en commun avec la Charte et les valeurs canadiennes.

J'ai écrit sur le sujet et j'en ai discuté avec des gens. Il serait intéressant que le gouvernement ou le ministère de la Justice dise : « Nous allons désormais nous fonder sur la Charte pour accorder le financement au Canada; si nous devons financer un groupe ou lui accorder un statut, que ce soit directement ou indirectement, nous voulons nous assurer que ce groupe particulier et les valeurs qu'il prône sont conformes à la Charte. »

La Charte s'applique dans les deux sens et pourrait être un bon mécanisme de lutte contre le terrorisme.

Le président : Selon la manière dont on procède, ne risque-t-on pas que les nombreux organismes religieux qui, par définition, se distinguent par leurs règles d'adhésion et leurs croyances, ne satisfassent plus à la Charte? Je ne pense pas que ce soit ce que nous recherchions.

M. Quiggin : Non, ce n'est pas notre intention. Cependant, si nous devons les financer par l'intermédiaire d'organismes de bienfaisance entre autres, le gouvernement a le droit de fixer des critères plus rigoureux. Leurs croyances particulières peuvent bien ne pas concorder avec la Charte, mais il s'agit de déterminer s'ils enseignent ces croyances à d'autres. Je fais cette distinction fondamentale. Ils peuvent bien mener leur vie comme bon leur semble. S'ils inculquent ces valeurs à quelqu'un d'autre, c'est tout autre chose.

Le sénateur Wallin : Je pense que ce qui me préoccupe est clair. On nous met les bâtons dans les roues. Nous avons cette discussion chaque semaine. Quand on impose des normes relatives à la preuve criminelle pour les cas de terrorisme, il nous est difficile, voire impossible, d'y satisfaire.

Je crois que les problèmes viennent en partie de ce que la main droite ne veut pas savoir ce que fait la main gauche. Dans certains cas, c'est délibéré, parce que les normes relatives aux éléments de preuve des uns pourraient empêcher les autres d'obtenir les renseignements dont ils ont besoin.

M. Quiggin : J'ai témoigné dans le cadre de diverses affaires qui étaient assujetties à des normes différentes. L'affaire *Khawaja* était une affaire pénale. C'était donc la norme « hors de tout doute raisonnable ». La norme de la Cour fédérale est de plus vaste portée et plus facile à satisfaire. Si le projet de loi S-7 est

and not a criminal action standard. The standards of evidence are lower, broader and easier to meet, frankly.

Senator Smith, you were talking about cost effectiveness. Bill S-7 will provide a relatively cost-effective means to go after a much broader group of people who support terrorism and support it at a standard of evidence that is lower than the criminal evidence we have to deal with when dealing with the Ontario Superior Court or criminal courts.

Mr. Rudner: Senator Wallin, I want to address the first part of your question, which was Canada's security culture. To make a joke on part of your question, if Canada caught Osama bin Laden, most Canadians would be of the view we should give him a lecture, in both official languages, on sustainable development, gender equity, regional balance, et cetera, and he would come over.

Senator Wallin: And tell him not to do it again.

Mr. Rudner: To be serious, I think you are absolutely right that most Canadians do not have a sense that terrorism constitutes a threat to Canada.

Where does the problem lie? I think it lies partly with government and partly in education. Part of the difficulty in a democracy is in the way we manage, for example, our legal process for the administration of justice. The Crown tends not to disclose to the public things that it is of the view are *sub judice* and should be addressed only before the court. In the United Kingdom, the United States, Australia and most of Europe, information about the terrorist threat and the people captured can be disclosed to the media without being seen to prejudice the rights to a free trial.

How we can work this out as a balance in Canada will depend on our Charter and legal traditions, but it is something we ought to examine. I believe an informed public is vital to the administration of justice, just as a fair trial is vital to the administration of justice.

Allow me one other word on the education side. Here, I find myself troubled. My colleague, Professor Hutchinson, mentioned there is a small tribe of people in Canada in universities who teaching and research national security and terrorism. Count the number on both hands, and you have summed it up. For example, we almost 2,000 Canada research chairs were established under the auspices of the Government of Canada. Only one single position to a junior scholar at the University of Laval was given to national security issues. Not one was given to intelligence.

There is a drought of resources in the higher education system. The students come in immense numbers to register in the courses where this subject is taught. The constraint is from the supply side. How do we overcome the supply side constraint?

The Canadian funding councils for research will not fund national security and terrorism research as a matter of policy. This issue came up between the Canadian Association for

ratifié, c'est la norme de poursuite civile de la Cour fédérale qui s'appliquera, et non une norme de poursuite pénale. Les normes relatives aux éléments de preuve sont moins rigoureuses, plus vastes et, bien franchement, plus faciles à satisfaire.

Sénateur Smith, vous parliez d'efficacité des fonds investis. Le projet de loi S-7 créera un mécanisme relativement efficace pour poursuivre beaucoup plus de gens qui soutiennent le terrorisme, à la faveur d'une norme relative aux éléments de preuve qui est moins restrictive que celle liée à la preuve au pénal qu'appliquent la Cour supérieure de justice de l'Ontario et les tribunaux pénaux.

M. Rudner : Sénateur Wallin, j'aimerais répondre au premier segment de votre question, sur la culture de la sécurité du Canada. Je me permets de plaisanter un peu. Si le Canada attrapait Oussama ben Laden, la plupart des Canadiens proposeraient qu'on lui fasse un sermon, dans les deux langues officielles, sur le développement durable, l'égalité entre les sexes, l'équilibre régional, et cetera, et il serait accueilli ici.

Le sénateur Wallin : Et il faudrait lui dire de ne pas recommencer.

M. Rudner : Sérieusement toutefois, je pense que vous avez tout à fait raison, la plupart des Canadiens n'ont pas l'impression que le terrorisme constitue une menace pour le Canada.

Où est le problème? Je pense qu'il vient en partie du gouvernement, et en partie de l'éducation. La difficulté, dans une démocratie, réside notamment dans le mode de gestion du processus judiciaire pour l'administration de la justice. La Couronne a tendance à ne pas divulguer au public des éléments d'affaires qui, selon elle, sont en instance et dont il ne convient donc de parler que devant le tribunal. Au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Australie et dans la plus grande partie de l'Europe, l'information sur la menace terroriste et les suspects arrêtés peut être communiquée aux médias sans que ce soit considéré comme préjudiciable au droit à un procès impartial.

L'atteinte d'un juste équilibre au Canada dépendra de la Charte et de nos traditions juridiques, mais cela mérite réflexion. J'estime qu'il est vital pour l'administration de la justice que le public soit informé, dans la même mesure qu'un procès équitable est vital pour l'administration de la justice.

Permettez-moi un mot sur l'éducation. Je suis préoccupé. Mon collègue, M. Hutchinson, a dit qu'il y a dans les universités du Canada un petit groupe dont l'enseignement et la recherche sont axés sur la sécurité nationale et le terrorisme. On peut les compter sur les doigts des deux mains. Près de 2 000 chaires de recherche du Canada ont été établies sous les auspices du gouvernement du Canada. Une seule porte sur les enjeux liés à la sécurité nationale, et elle a été attribuée à une professeure adjointe de l'Université Laval. Il n'y en a pas eu une seule pour le renseignement.

Il y a pénurie de ressources dans le système d'enseignement de troisième niveau. Les étudiants s'inscrivent en grand nombre aux cours qui portent sur le sujet. Le problème est dans l'offre. Comment le surmonter?

À cause de leur politique, les conseils subventionnaires canadiens ne financeront pas la recherche sur la sécurité nationale et le terrorisme, par principe. La question s'est posée

Security and Intelligence Studies and the Social Sciences and Humanities Research Council, SSHRC. SSHRC will not fund it because it is too sensitive.

In my opinion, funding should not be direct funding. CSIS and the RCMP should not be in the business of endowing university programs. It is not appropriate. On the other hand, the director of CSIS meeting with university presidents at a cocktail party and saying, by the way, the national security and intelligence studies you are doing are of value, sends a message of precedent into the university community that, perhaps, we ought to build up our capacity.

For the Senate and parliamentarians to say so would give a major leverage forward. We have a supply side problem, which must be addressed.

The Chair: Mr. Rudner, I think you would agree with my experience at the Institute for Research on Public Policy and at universities. The discipline you talk about is, by definition, interdisciplinary. The vertical stovepipe operation in a lot of these academic shops — are you a historian, a political scientist or a sociologist — works against the interdisciplinary funding base.

Young academics worry about tenure and moving up in the process. Often, they have to choose a path that falls into one of those stovepipes or there is no way for them to advance in the academy. There may be problems on the government side, which Mr. Justice Major has effectively measured on the knowledge piece. However, our colleagues in the academic community have a bit of head-clearing work to do, as well, as part of this process, if my saying so is not too forward.

Before I call on Senator Furey, I want to ask colleagues on the panel to reflect on the premise of lawful disruption. We have had testimony before this committee that said that the Toronto 18 was the second or third network that police and security forces were pursuing.

While there was insufficient evidence with respect to the prior networks and there was sufficient evidence on the Toronto 18, other methodologies, referred to euphemistically as lawful police work, to disrupt those networks were employed in a fashion that had the desired effect, namely, of disrupting those networks before damage could be done. I think Canadians have a clear distinction in their own minds between prophylactic work by police and intelligence forces that keep bad things from happening and legitimate law enforcement prosecutorial activities that bring before our constitutional legal justice system those who are guilty of either having done bad things or having conspired to do bad things.

I am not asking you to respond to that comment now. I ask you to reflect on it, but it would be good if we had a moment before we finish this hearing to have your perception on it.

Senator Furey: We have heard testimony that, because of past successes, there appears to be a sense of complacency in Canada about the threat of terrorism. Do you agree that there is a sense of

entre l'Association canadienne pour les études de renseignement et de sécurité et le Conseil de recherches en sciences humaines, le CRSH. Le CRSH ne la financera pas parce que c'est trop délicat.

Je ne pense pas que le financement devrait être direct. Le SCRS et la GRC ne devraient pas se mêler de création de programmes universitaires. Ce n'est pas correct. D'un autre côté, si le directeur du SCRS rencontre les présidents d'universités à une réception et leur dit : « En passant, les études sur la sécurité nationale et le renseignement que vous faites sont importantes », il veut signaler aux universitaires qu'il faudrait en faire davantage à ce chapitre.

En faisant de même, le Sénat et les parlementaires auraient une énorme influence. Nous avons un problème d'offre, qu'il faut régler.

Le président : Monsieur Rudner, je pense que vous seriez d'accord avec les conclusions que j'ai tirées de mon expérience à l'Institut de recherche en politiques publiques et dans les universités. Par définition, la question dont vous parlez est interdisciplinaire. Le mode de fonctionnement cloisonné dans bon nombre de ces centres universitaires — qu'on soit historien, politicologue ou sociologue — est contraire à la base de financement interdisciplinaire.

Les jeunes universitaires se préoccupent de permanence et d'avancement professionnel. Souvent, ils doivent choisir un cheminement qui s'inscrit dans l'univers cloisonné, sinon ils n'avanceront pas. Il est possible qu'il y ait des problèmes du côté du gouvernement, que le juge Major a effectivement cernés, sur le plan des connaissances. Cependant, nos collègues de la communauté universitaire ont eux aussi un travail de réflexion à faire, dans le cadre de ce processus, si je peux me permettre cette franchise.

Avant de laisser la parole au sénateur Furey, j'aimerais demander à mes collègues du comité de réfléchir au principe de la perturbation licite. Un témoin a dit au comité que les 18 de Toronto étaient le deuxième ou le troisième réseau que la police et les forces de sécurité surveillaient.

Bien qu'on ait manqué de preuves sur les autres réseaux et qu'on en ait eu assez sur les 18 de Toronto, d'autres méthodes, désignées par l'euphémisme « travail policier licite », ont été employées pour perturber ces réseaux et ont eu l'effet souhaité, c'est-à-dire qu'elles les ont perturbés avant que le mal soit fait. Je pense que les Canadiens savent très bien établir une distinction entre le travail de prévention de la police et des services de renseignement pour empêcher le mal d'être fait d'une part, et les activités légitimes d'application de la loi qui visent à traduire devant nos tribunaux les auteurs d'actes répréhensibles ou de complots pour en exécuter d'autre part.

Je ne vous demande pas de répondre tout de suite à ce commentaire, mais seulement d'y réfléchir. Il serait bon de réserver un moment avant la fin de l'audience pour que vous nous disiez ce que vous en pensez.

Le sénateur Furey : Un témoin nous a dit que les succès passés semblent avoir favorisé la baisse de la vigilance au Canada face à la menace du terrorisme. Estimez-vous qu'il y a baisse de la vigilance

complacency in the public in general? More particularly, given Parliament's response to the threat, what do you think parliamentarians are demonstrating; a sense of complacency, false security or an awareness of the threat?

Mr. Rudner: I believe there is a complacency deeply rooted in Canadian political culture and, indeed, in the Canadian media. I think the commanding hypothesis of most Canadians is, we are nice people; we are decent; how could anyone want to bear us harm? Sadly, there are organizations that engage in activities in this country that do harm us. There are even organizations that engage in activities internationally targeting us to be harmed, so we are confronted with a reality and we are not content dealing with it. We are in a state of denial.

In my opinion, I believe Parliament must exercise leadership, not to frighten Canadians, and not to be alarmist, but to be realistic with Canadians. Parliament must find ways and means of explaining to constituents and the broader public, and to provide media with statements to the effect, that these are the threats; this is why we are threatened; this is the nature of the danger facing us; and, by the way, we should have confidence in our security and intelligence committee. This is not an effort to panic people.

Let me quote Lord Carlile, who was the independent reviewer of the terrorism legislation in the U.K. He made the point that the reason there have not been attacks is precisely because of the success of the security and intelligence community in dealing with these threats in a society where people are aware of the threats.

Perhaps we can come back to disruption later.

Senator Tkachuk: Should we stay in Afghanistan? We are there because of terrorist attacks, so I think this question is a national security question.

Mr. Quiggin: When I was working in Singapore in 2006-07, that exact question came up; what about Afghanistan. From a Canadian point of view, I we need to step back and take a larger look. It is not Afghanistan that is really the shape of the future; it is Pakistan and the Pakistan border region that is the true problem to our future and the future of many other people.

Whether we should keep the military in Afghanistan is almost a tactical or operational question. We need to back off and look at the larger strategic question of how we go about engaging in Pakistan and keeping its economy going enough that it does not collapse, and how we change the points of view of the Pakistanis, because it is the Pakistani ISI, et cetera, that is causing many problems.

dans le public? Plus précisément, à en juger par la réaction du Parlement à la menace, quelle attitude les parlementaires affichent-ils, selon vous, à cet égard? Baisse de la vigilance, sentiment de fausse sécurité ou conscience de la menace?

M. Rudner : Je crois qu'il y a une complaisance solidement ancrée dans la culture politique canadienne et, à n'en pas douter, dans les médias canadiens. Je pense que l'hypothèse qui prévaut chez les Canadiens est celle-ci : nous sommes des gens bien et honnêtes, alors comment est-il possible que quelqu'un nous veuille du mal? Malheureusement, il y a des organisations qui s'engagent, à l'intérieur même de notre pays, dans des activités qui nous causent du tort. Il y a même des organisations qui s'engagent dans des activités à l'échelle internationale et dont l'objectif est de nous faire du mal. En conséquence, nous faisons face à une certaine réalité, et l'idée de nous en occuper ne nous plaît pas. Nous nions l'évidence.

À mon avis, le Parlement doit prêcher par l'exemple : il ne doit pas effrayer les Canadiens et, au lieu d'adopter une attitude alarmiste, il doit faire preuve de réalisme. Le Parlement doit trouver des façons et des moyens de fournir des explications aux électeurs et au public en général. Il doit aussi transmettre aux médias des communiqués qui disent : voici en quoi consistent les menaces, voici la nature du danger auquel nous faisons face et, en passant, nous devrions faire confiance à notre Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Nous n'essayons pas de semer la panique chez les gens.

Permettez-moi de citer lord Carlile, qui était le vérificateur indépendant de la loi sur le terrorisme en Grande-Bretagne. Il a affirmé que la raison pour laquelle il n'y a pas eu d'attaques, c'est précisément parce que les organismes du domaine de la sécurité et du renseignement ont réussi à s'occuper de ces menaces et ce, dans une société où les gens sont au courant des menaces.

Nous reviendrons peut-être sur la perturbation plus tard.

Le sénateur Tkachuk : Devrions-nous rester en Afghanistan? Nous y sommes en raison des attaques terroristes. Je pense donc qu'il s'agit d'une question de sécurité nationale.

M. Quiggin : Quand je travaillais à Singapour en 2006-2007, cette même question a été posée : qu'en est-il de l'Afghanistan? D'un point de vue canadien, je dois prendre du recul et regarder la situation sous un angle plus large. En réalité, ce n'est pas l'Afghanistan qui façonnera l'avenir. Le vrai problème, pour notre avenir et celui de nombreux autres peuples, c'est le Pakistan et la région de la frontière pakistanaise.

La question de savoir si nous devons garder nos forces militaires en Afghanistan est, en quelque sorte, une question tactique ou opérationnelle. Nous devons prendre du recul et examiner la question sous un angle stratégique plus large pour déterminer de quelle façon nous nous y prendrons pour nous engager au Pakistan et pour nous assurer que son économie fonctionnera à un rythme suffisant pour éviter son effondrement. Nous devons aussi chercher à savoir comment modifier l'opinion des Pakistanais, parce que c'est l'ISI pakistanaise, et cetera, qui cause de nombreux problèmes.

Canada keeps saying that we want to be an international power, we want to be involved and we want to be a peacekeeper. Well, we are in it or we are out of it, folks. My view is that we should continue to have a role in the region. How that role is shaped, who leads it, et cetera, is up for much discussion, but if we are serious about being a world presence, a G8 and G20 kind of country, then we had better stay engaged and focus on the issue.

Mr. Rudner: I think the real question is why we are there. I believe that the purpose was both morally and politically justified. We were there to prevent Afghanistan from being a sanctuary for international terrorist assaults on the rest of the world, including the Islamic world, first and foremost. However, there was a mission shift. The mission shift comes, frankly, because all of us in the North Atlantic Treaty Organization, NATO, community are democracies. We tried to transform Afghanistan in our own image of liberal democracies. The political culture of Afghanistan regards this transformation as an alien imposition by non-believers on a society that has never experienced colonialism, and resisted the Soviet Union and the United Kingdom precisely because it is proud of its capital T traditions. Its traditions, in fact, include behaviour and values that are antithetical to our Charter of Rights and Freedoms and our concept of political democracy. We have had a clash between every good intention and local culture and beliefs. The resistance is growing precisely because we are seen by Afghans as a threat to their cultural order, their value system. Frankly, it is a real dilemma for which there is no easy solution.

Senator Tkachuk: Before we went there, the Taliban was their cultural order.

Mr. Rudner: There was no resistance to the Taliban.

Senator Tkachuk: People live in the Stone Age and behave like they live in the Stone Age, and present a threat to democracies that do not want to live in the Stone Age. Do we not have a responsibility to say that we think they can change without losing their culture and values; that perhaps a high school education, and not beating up women and such things are a good way to go. Can we not be more frank about why we are there? We cannot bury our heads. I have heard people say that we have disturbed their culture. What culture?

Mr. Rudner: For them it is a deeply-rooted culture, and that is our dilemma.

Senator Tkachuk: I know that, but it is dangerous.

Le Canada dit toujours qu'il veut être une puissance internationale, qu'il veut intervenir et qu'il veut être un gardien de la paix. Eh bien, soit nous sommes engagés, soit nous ne le sommes pas, mes amis. À mon avis, nous devrions continuer à jouer un rôle dans la région. En quoi consistera ce rôle et qui en assurera la gouverne? Voilà autant de questions qui susciteront de nombreux débats, mais si nous avons vraiment l'intention d'être présents sur la scène mondiale, à l'image d'un pays digne du G8 et du G20, nous avons intérêt à demeurer engagés et à nous concentrer sur la question.

M. Rudner : Je pense que la véritable question, c'est de savoir pourquoi nous nous sommes là. Je crois que notre objectif était justifié tant sur le plan moral que sur le plan politique. Nous étions là d'abord et avant tout pour empêcher l'Afghanistan de devenir un refuge pour ceux qui désirent mener, à l'échelle internationale, des attaques terroristes contre le reste du monde, y compris contre le monde islamique. Cependant, il y a eu un changement dans la nature de la mission, ce qui s'explique par le fait que nous tous, les membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, de l'OTAN, sommes des démocraties. Nous avons essayé de transformer l'Afghanistan pour en faire une démocratie libérale semblable à la nôtre. Compte tenu de la culture politique de l'Afghanistan, cette transformation est perçue comme une mesure imposée par des non-croyants étrangers sur une société qui n'a jamais vécu le colonialisme, qui a résisté à l'Union soviétique et au Royaume-Uni précisément en raison du fait qu'il s'agit d'un pays qui est fier de ses traditions, avec un T majuscule. En fait, les traditions de l'Afghanistan comprennent des comportements et des valeurs considérés comme contraires à notre Charte des droits et libertés et à notre façon de concevoir la démocratie politique. Chacune de nos bonnes intentions est entrée en conflit avec la culture et les croyances locales. La résistance s'intensifie précisément parce que nous sommes perçus par les Afghans comme une menace pour leur culture et leur système de valeurs. Franchement, il s'agit d'un vrai dilemme pour lequel il n'y a pas de solution facile.

Le sénateur Tkachuk : Avant que nous y allions, leur culture, c'était celle des talibans.

M. Rudner : Il n'y avait pas de résistance envers les talibans.

Le sénateur Tkachuk : Les gens vivent à l'âge de pierre, se comportent comme s'ils vivaient à l'âge de pierre et sont une menace pour les démocraties qui ne veulent pas vivre à l'âge de pierre. N'avons-nous pas la responsabilité de dire que nous pensons qu'ils peuvent changer sans perdre leur culture et leurs valeurs, que peut-être qu'un peu d'éducation de niveau secondaire — plutôt que de battre les femmes et des choses de ce genre — constitue une bonne voie à suivre. Ne pouvons-nous pas être plus francs au sujet des raisons pour lesquelles nous sommes là? Nous ne pouvons pas nous enfouir la tête dans le sable. J'ai entendu des gens dire que nous avons perturbé leur culture. Quelle culture?

M. Rudner : Pour eux, il s'agit d'une culture qui a des racines très profondes, et voilà où se trouve notre dilemme.

Le sénateur Tkachuk : Je le sais, mais c'est dangereux.

Mr. Rudner: It is dangerous, but they are prepared to fight for what they believe is their cultural integrity, and to kill us in ordinate numbers. We are not prepared to pay that price in blood and in treasure. That is our dilemma.

We are not there for evil purposes; we are there for purposes that are in our national interest, and which I believe are in the international security interest, but how do we reconcile this view with the Afghan view of their value system, their beliefs and their political integrity?

Senator Wallin: I think we have to make a distinction in these discussions between Taliban and Afghans. The Afghan culture was there prior to 10 years of Taliban rule. These people were not preserving Afghan culture.

Mr. Quiggin: One of the true failures of the missions has been, as Dr. Rudner pointed out, that we have tried to democratize the place. I know that foreign affairs love this kind of thing and that it is popular among Canadians, but in reality the country does not need democracy; it needs some kind of development. If the water comes through the pipes, if the sewage system works, if the local school is open and if no one is hammering the village with heavy artillery today, it is a good day.

When development occurs over a period of time, they will find their way to a better future. It may be founded on traditional Afghan culture, which can take years to move, but it will go there. If we tell them that we will impose democracy on them, they will resist it on principle, if nothing else. The right approach is required as much as anything else. We are still trying to measure the country by democratic standards, and that is not going to happen, and nor should it.

Senator Tkachuk: Why do they vote?

Mr. Quiggin: They have a tradition of voting through a series of councils that they have had for years. They are told to vote, so they do it. Most vote straight down tribal lines or community lines, as they are told to by their communities, and they have a feeling that something will happen. Of course, nothing has because there has been only the empty act of an election.

In the West, we say, Oh, look; they had an election in Haiti, Somalia or Afghanistan, and we pat ourselves on the back and think it is great. However, we tend to think that the mere fact of having an election is something. We tend to think of the process itself, which is an Ottawa bureaucratic mentality. It is good the process is working, but we need results, which means roads, water in pipes and food on tables. That kind of thing will bring peace and stability in the long run.

Senator Tkachuk: I have one last question, related to Senator Wallin's point. Let us say everyone left. What would happen?

M. Rudner : C'est dangereux, mais ils sont prêts à se battre pour ce qu'ils croient être leur intégrité culturelle, et à nous tuer en grand nombre. Nous ne sommes pas préparés à payer ce prix en sang et en argent. Voilà notre dilemme.

Nous n'y sommes pas à des fins malveillantes; nous sommes là pour des raisons d'intérêt national qui sont, je crois, dans l'intérêt de la sécurité internationale. Comment allons-nous faire pour concilier ce point de vue avec celui des Afghans au sujet de leur système de valeurs, de leurs croyances et de leur intégrité politique?

Le sénateur Wallin : Aux fins de la discussion, je crois que nous devons faire une distinction entre talibans et Afghans. La culture afghane existait avant les 10 années du règne des talibans. Ces gens ne protégeaient pas la culture afghane.

M. Quiggin : Un des échecs réels des missions a été, comme l'a indiqué le professeur Rudner, le fait que nous avons essayé de démocratiser le pays. Je sais qu'au ministère des Affaires étrangères, on aime ce genre de choses et que c'est une mesure qui plaît aux Canadiens, mais en réalité, le pays n'a pas besoin de démocratie; il a besoin d'une certaine forme de développement. Si l'eau circule dans les conduites, si le système d'égouts fonctionne, si l'école locale est ouverte et que le village n'est pas soumis à des tirs d'artillerie lourde aujourd'hui, c'est une bonne journée.

Si le développement se poursuit pendant une certaine période de temps, les Afghans trouveront la route à suivre qui les conduira vers un avenir meilleur. Il se peut que cela soit fondé sur la culture afghane traditionnelle, qui peut prendre des années pour bouger, mais ils vont y arriver. Si nous leur disons que nous allons leur imposer la démocratie, ils résisteront par principe, à tout le moins. Nous avons besoin d'adopter la bonne approche, et c'est tout aussi nécessaire que n'importe quoi d'autre. Nous nous acharnons à évaluer le pays selon des normes démocratiques, mais en vain; de toute façon, ce n'est pas ainsi qu'on devrait procéder.

Le sénateur Tkachuk : Pourquoi votent-ils?

M. Quiggin : Ils ont l'habitude de voter par l'entremise d'une série de conseils qu'ils ont depuis des années. On leur dit de voter, donc ils votent. La plupart votent selon les lignes de pensée établies par la tribu ou la communauté, dans le sens que leur dicte la communauté, et ils ont l'impression que quelque chose va se passer. Bien entendu, rien ne s'est produit parce qu'il y a seulement eu un semblant d'élections.

En Occident, nous disons : « Oh, regardez, il y a eu élections en Haïti, en Somalie ou en Afghanistan. » Nous nous félicitons et nous pensons que c'est fantastique. Cependant, nous avons tendance à penser que le simple fait de tenir des élections représente quelque chose. Nous avons tendance à penser au processus lui-même, ce qui est la mentalité bureaucratique qui prévaut à Ottawa. Il est bien que le processus fonctionne, mais nous avons besoin de résultats, c'est-à-dire des routes, de l'eau dans les aqueducs et de quoi manger. C'est ce qui amènera la paix et la stabilité à long terme.

Le sénateur Tkachuk : J'ai une dernière question, qui est liée à ce dont le sénateur Wallin parlait. Supposons que tout le monde s'en allait. Que se passerait-il?

Mr. Quiggin: The Pakistanis would jump for joy. The Indians would be full of fear. The Russians would hate it with a passion, and Afghanistan would probably go back to what it was under a Taliban type rule, unless one of the particular groups is able to establish control.

One reason Pakistan continues to agitate in Afghanistan is because Pakistan's single greatest fear remains India, and with good historical reason. If that fear could be withdrawn from the equation — if Pakistan and India were truly at some sort of stable relationship — Pakistan would no longer feel the need to agitate the problem in Afghanistan.

If NATO as a whole, or if the entire world, lifted up and took off out of Afghanistan tomorrow, the Pakistanis would be back there in a flash trying to reorganize what they had done in the past. The road to peace in Afghanistan probably lies through New Delhi and Islamabad, not through Kabul.

Mr. Rudner: I have two other interventions. From the north, near Uzbekistan, there is an Uzbek population in the northern part of Afghanistan. That is why it is the most stable place until now. In the west of Afghanistan are the Iranians, which is the Dari population. They speak a Persian language and they are of the Shia faith. They were repressed by the Taliban. Once again, they have benefited from the NATO presence, interestingly enough. That benefit would become unstuck with a NATO withdrawal.

Senator Manning: Welcome, witnesses. I believe Professor Hutchinson mentioned the role that other agencies play in Canada in preventing terrorism, and the increased role that police and other agencies would play in preventing it. Can you elaborate on that point for us?

Mr. Hutchinson: As a criminologist, I try to draw on other areas where we have large knowledge bases, like organized crime, and see what is applicable to what is happening in policing and intelligence agencies with respect to terrorism in the last ten years.

In terms of crime prevention and managing the problem of crime in Canadian society, we have seen that it works okay to devote a single institution to responding to criminal complaints, investigating suspects, making arrests and passing off suspects to prosecution and to the courts. It works okay if we react and we are responding to criminal events.

Some of my colleagues touch on the issue of prevention, as well. If we want to prevent individuals in Canada from radicalizing and becoming engaged in terrorist incidents, or if we want to prevent terrorist attacks on Canadian soil more generally, we need a networked approach. Not only do we need public institutions and agencies like CSIS and the RCMP to communicate, but I believe there is a role for the private sector to play. For instance, with respect to crime prevention, the insurance industry has been seminal in pushing forward the idea of Neighbourhood Watch programs, which are effective in

M. Quiggin : Les Pakistanais sauteraient de joie. Les Indiens seraient inquiets. Les Russes détesteraient cela avec passion, et l'Afghanistan retournerait probablement à ce qu'il était sous un régime semblable à celui des talibans, à moins qu'un des différents groupes ne soit en mesure de prendre le contrôle.

Une des raisons pour lesquelles le Pakistan continue de créer de l'agitation en Afghanistan, c'est parce que l'Inde demeure la plus grande crainte du Pakistan, pour de bonnes raisons historiques. Si on pouvait retirer cette peur de l'équation, c'est-à-dire si le Pakistan et l'Inde avaient vraiment une relation stable, le Pakistan ne ressentirait plus le besoin de créer de l'agitation en Afghanistan.

Si l'OTAN, dans son ensemble, ou si le monde entier quittait l'Afghanistan demain, les Pakistanais y retourneraient en un clin d'œil pour essayer de réorganiser ce qu'ils avaient fait dans le passé. Le chemin vers la paix en Afghanistan passe probablement par New Delhi et Islamabad, et non par Kaboul.

M. Rudner : J'ai deux autres commentaires. Au nord — dans la partie nord de l'Afghanistan —, près de l'Ouzbékistan, on retrouve des Ouzbeks. C'est pourquoi il s'agit du lieu le plus stable jusqu'à présent. Dans l'Ouest de l'Afghanistan, il y a les Iraniens, soit les Daris. Ils parlent une langue perse et sont de confession chiite. Ils ont été réprimés par les talibans. Fait intéressant à noter, ils ont, encore une fois, bénéficié de la présence de l'OTAN. Cet avantage serait perdu si l'OTAN se retirait.

Le sénateur Manning : Bienvenue, chers témoins. Je crois que le professeur Hutchinson a mentionné le rôle — en matière de prévention du terrorisme — que jouent d'autres organismes au Canada, et le rôle accru que les services de police et d'autres organismes auraient à jouer en la matière. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

M. Hutchison : En ma qualité de criminologue, je cherche à m'appuyer sur d'autres domaines, dans lesquels nous avons de bonnes connaissances, comme le crime organisé, et à voir ce qui s'applique à ce qui s'est fait au cours des 10 dernières années en matière de terrorisme au sein des organismes de police et de renseignement.

En ce qui concerne la prévention du crime et la gestion du problème de la criminalité dans la société canadienne, nous avons observé que le fait de n'avoir qu'une seule institution pour s'occuper des accusations criminelles, d'interroger des suspects, de faire des arrestations et de transmettre les dossiers des suspects au procureur et aux tribunaux donne de bons résultats. C'est le cas si nous réagissons et si nous répondons à des actes criminels.

Certains de mes collègues parlent aussi de la question de la prévention. Si nous voulons empêcher des personnes qui sont au Canada de se radicaliser et de s'engager dans des activités terroristes, ou si nous voulons prévenir les attaques terroristes en sol canadien, plus généralement, nous avons besoin d'une approche en réseau. Non seulement les institutions publiques et les organismes comme le SCRS et la GRC doivent communiquer entre eux, mais je crois que le secteur privé a un rôle à jouer. Par exemple, en ce qui concerne la prévention du crime, l'industrie de l'assurance a fortement appuyé l'idée des programmes de

reducing crime rates in certain communities. The insurance industry plays a role in that program.

I think there are roles for other private sector agencies in preventing terrorism. From what I know of private sector institutions, it seems to be demanded by law. Our financial institutions have to report suspicious transactions and cash transfers over a certain amount. The amount used to be over $10,000, but I think they have changed that amount now. Some of those principles are embedded in law and we force private institutions and the private sector to come on board with this notion of somehow being engaged in preventing terrorism.

It is not that I have thought out a well-planned model for engaging different actors and agencies from every sector. However, there are things to be said about engaging private businesses, for instance, in urban centres, which tend to be the most common targets of terrorist incidents. Does there need to be some sort of business communication network where they can talk about, and share, information? I believe the private sector should also communicate with police responsible for governing, policing and managing urban infrastructure and urban locations.

Again, to stop something from happening, ultimately a sole agency or institution will not be able to do it; it has to be a collaborative effort. We have to agree that we will all have some role to play.

In terms of specific recommendations for specific agencies with respect to terrorism, it is an interesting question. We have not thought that far down the line because, traditionally, we talk only about the state agencies of CSIS and the RCMP. There is not much discourse or discussion about the role of the private sector.

The Chair: Do other members of the panel wish to contribute or add to that answer?

Mr. Rudner: I will mention one thing, to build on Professor Hutchinson's point. In the energy sector, some of the major oil companies have developed their own capacity, first, to gather information about perceived threats and, second, to prepare an analysis. There is an energy and utilities network system in the energy sector, which is encouraged and supported by NRCan, precisely to achieve that end. It is probably one of the few such institutionalized initiatives in Canada.

The Chair: I think the average Canadian is of the view that, through satellite photography, various other sensing devices, police cooperation and private sector databases, someone somewhere has a handle on core infrastructure. Someone has an understanding of the proximate and medium-term risks and has a plan to address that threat. Would they be wildly naive in coming to that conclusion?

surveillance de quartier, qui aident à réduire le taux de criminalité dans certaines communautés. Le secteur de l'assurance joue un rôle dans ce programme.

Je pense que les autres organismes du secteur privé ont un rôle à jouer en matière de prévention du terrorisme. Selon ce que je connais des entreprises du secteur privé, il semblerait que c'est ce que la loi exige. Nos institutions financières doivent signaler les transactions suspectes et les transferts en espèces qui dépassent un certain montant. Celui-ci était autrefois de 10 000 $, mais je crois qu'il a maintenant été modifié. Certains de ces principes sont intégrés dans la loi, et nous obligeons les institutions privées et le secteur privé à accepter l'idée qu'ils sont en quelque sorte engagés dans la prévention du terrorisme.

Ce n'est pas que j'ai pensé à un modèle bien structuré qui tient compte de l'engagement des différents acteurs et des organismes de tous les secteurs. Cependant, il faut parler de la mobilisation des entreprises privées, par exemple, dans les centres urbains, qui sont généralement des cibles prisées des attaques terroristes. Doit-il y avoir une sorte de réseau de communication des entreprises pour leur permettre de parler de ce qu'ils savent et d'échanger des renseignements? Je crois que le secteur privé devrait également communiquer avec les corps policiers responsables de la gestion, de la sécurité et de la gestion des infrastructures urbaines et des zones urbaines.

Encore une fois, pour empêcher un évènement de survenir, un seul organisme ou une seule institution ne serait pas en mesure de le faire, en fin de compte; cela doit être fait grâce à un effort concerté. Nous devons convenir que nous avons tous un rôle à jouer.

En ce qui concerne des recommandations précises — en matière de terrorisme — à l'intention de ces organismes en particulier, il s'agit d'une question intéressante. Nous n'avons pas poussé la réflexion à ce sujet plus loin parce que, traditionnellement, nous ne parlons que des organismes d'État comme le SCRS et la GRC. Il n'y a pas beaucoup de discussion ou de débat sur le rôle du secteur privé.

Le président : D'autres membres souhaitent-ils intervenir ou ajouter quelque chose à cette réponse?

M. Rudner : Je n'ajouterai qu'une seule chose, pour poursuivre dans la même veine que le professeur Hutchinson. Dans le secteur de l'énergie, certaines des grandes sociétés pétrolières ont développé, d'une part, leur propre capacité de recueillir des renseignements sur les menaces perçues et, d'autre part, d'en faire l'analyse. À cette fin, les entreprises du domaine de l'énergie et les services publics ont créé un réseau pour le secteur de l'énergie. Ressources naturelles Canada appuie et soutient le projet. C'est probablement l'une des rares initiatives institutionnalisées de ce genre au Canada.

Le président : Je crois que le Canadien moyen est d'avis qu'en ce qui concerne les infrastructures essentielles, quelqu'un quelque part maîtrise la situation — grâce à la photographie par satellite, aux divers autres dispositifs de détection, à la coopération policière et aux bases de données du secteur privé. Quelqu'un connaît les risques immédiats et les risques à moyen terme et a un plan pour faire face à cette menace. Seraient-ils trop naïfs d'en arriver à cette conclusion?

Mr. Rudner: Entirely and absolutely, yes. The network does not do this work.

The Chair: Do you want to come off the fence and tell us how you really feel?

Mr. Rudner: Not only does it not exist at that macro perspective, we do not have yet in Canada a model of the interdependencies of our critical national infrastructure, so that, for example, natural gas drives electric power, which drives water supply to hospitals.

Senator Wallin: Should we take this discussion off the record?

Mr. Rudner: It is on the public record.

Senator Wallin: I know.

Mr. Rudner: We have not even gone to that extent yet in Canada.

The Chair: Do you want to add to that answer?

Mr. Quiggin: The only two small bright lights, perhaps, are the provinces of New Brunswick and Alberta, which both have a critical infrastructure program in place. Alberta is probably further ahead than New Brunswick, but both of them are at least thinking down the right path. They have waited for federal leadership. It has not happened, so they said, if all else fails, we will do it ourselves.

The Chair: I recall some years ago that a ministry or an office was created for the protection of vital infrastructure and it had a senior deputy minister in charge. Am I hallucinating?

Mr. Quiggin: It was Emergency Preparedness Canada, which became the Office of the Critical Infrastructure Protection, which somehow disappeared into Public Safety Canada. I ask any of you where to go to find this critical infrastructure plan, because I would like to read it. I do not think it exists.

The Chair: Maybe it has to be secret, by definition, so we cannot see it.

Mr. Rudner: An action plan was issued two weeks ago by this unit. It was five years in the drafting, and it essentially says that there should be information sharing, full stop.

The Chair: At least we can give them credit in taking great care in its preparation.

Mr. Rudner: Yes.

Senator Joyal: I have two sets of questions. Professor Rudner, you talked a lot about the security of infrastructure in relation to energy, but you did not mention biochemical risks at all, which are even greater, in my opinion, though I might be wrong. You are the expert and I am not. However, can you comment?

M. Rudner : Tout à fait et sans contredit : oui. Le réseau ne s'occupe pas de cela.

Le président : Voulez-vous cesser d'être assis entre deux chaises et nous dire ce que vous pensez vraiment?

M. Rudner : Non seulement cela n'existe pas dans ce contexte global, mais au Canada, nos infrastructures essentielles nationales ne sont toujours pas intégrées de façon à ce que, par exemple, le gaz naturel soit utilisé pour produire de l'électricité, ce qui permettra d'alimenter les hôpitaux en eau.

Le sénateur Wallin : Devrions-nous avoir cette discussion à huis clos?

M. Rudner : C'est une discussion publique.

Le sénateur Wallin : Je le sais.

M. Rudner : Nous ne sommes pas encore allés aussi loin au Canada.

Le président : Voulez-vous ajouter quelque chose à cette réponse?

M. Quiggin : Les deux seules petites lueurs d'espoir, peut-être, sont les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta, qui ont toutes deux un programme d'infrastructures essentielles. L'Alberta est probablement plus avancée que le Nouveau-Brunswick, mais au moins, les deux empruntent la bonne ligne de pensée. Ces provinces ont attendu que le gouvernement fédéral trace la voie à suivre. Cela ne s'est pas produit. Elles se sont donc dit que si rien n'aboutit, elles le feraient elles-mêmes.

Le président : Je me souviens qu'il y a un certain nombre d'années, un ministère ou un organisme a été créé pour la protection des infrastructures essentielles et qu'un sous-ministre principal en était responsable. Ai-je des hallucinations?

M. Quiggin : Il s'agissait de Protection civile Canada, qui est devenu le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile, et qui, en quelque sorte, a disparu au sein de Sécurité publique Canada. Je demanderais à quiconque parmi vous de me dire où aller pour trouver ce plan pour la protection des infrastructures essentielles, parce que j'aimerais le lire. Je ne pense pas qu'il existe.

Le président : Peut-être doit-il être secret, par définition, pour que nous ne puissions pas le consulter.

M. Rudner : Il ya deux semaines, un plan d'action a été publié par cet organisme. Il a fallu cinq ans pour le rédiger. En somme, le plan stipule qu'il faut qu'il y ait échange d'information, point.

Le président : Au moins, nous pouvons leur accorder le mérite d'avoir préparé le tout avec soin.

M. Rudner : Oui.

Le sénateur Joyal : J'ai deux séries de questions. Monsieur Rudner, vous avez beaucoup parlé de la sécurité des infrastructures énergétiques, mais vous n'avez pas du tout mentionné les risques biochimiques qui, à mon avis — même si je peux me tromper —, sont encore plus grands. Le spécialiste, c'est vous, et non pas moi. Cependant, pouvez-vous commenter?

My second question is: Justice Major has come to the conclusion that we need a supra authority to govern the various agencies; as you said, to give order to the whole, to have a broader picture and so forth. Even in his own comments, those measures should be taken immediately, before enactment of legislation on national security privilege and so on. In other words, the decision is an administrative one that is in the hands of the Prime Minister, if I conclude correctly.

Why has the Department of Public Safety been unable to assume that responsibility so we have to look somewhere else? Is it not a conclusion that the present authority of the Minister of Public Safety is not delivering what should be expected from the minister? I am not here targeting any of the ministers. I am thinking only in terms of structure of government operations.

Mr. Rudner: I will answer the first question first. Energy, in my discussion for this committee, was presented as a target. Biochemical attack is a tactic of the adversary. Yes, there is no question that, as a tactic, biochemical threats are to be taken seriously, especially since we know the educational profile of terrorists, as has been disclosed by the University of Oxford and other studies of the captured terrorists. Many terrorists have a science background, including medicine and engineering. Given that particular profile, yes, biochemical threats are serious. Energy, in my view, represents a target so there is a tactic target.

Senator Joyal: For infrastructure, I will give an example: water infrastructure — drinking water in cities, for instance. If someone were to try to pollute those sources by spreading any kind of virus, they could kill a lot of people before authorities are ready to intervene.

Mr. Rudner: Yes, indeed, and water is considered one of Canada's 10 critical infrastructure sectors exactly for that reason. The problem is, of course, that responsibility for water, like the responsibility for many other sectors, is dispersed in Canada. It belongs with the municipalities. No federal unit deals with drinking water. That situation creates a different sort of problem, which I think the committee should address as part of the topic of critical national infrastructure. Yes, your point is well taken.

Let me also address the second question you put with respect to national security adviser. I believe Mr. Justice Major, like you say, has the view that the decision to give the national security adviser more robust capabilities is an administrative one. What is interesting, I should add, is that in Mr. Justice Major's report, he points out that virtually every other national security adviser or coordinator prior to the current one opposed this idea. It was essentially me and Professor Bruce Hoffman, another academic,

Ma deuxième question est la suivante : le juge Major en est venu à la conclusion que nous avons besoin d'une autorité supérieure pour régir les divers organismes. Comme vous l'avez dit, il faut ordonner l'ensemble, avoir une vision plus large et tout le reste. Selon ses propres observations, ces mesures devraient être prises immédiatement, même avant l'adoption de la loi sur le privilège relatif à la sécurité nationale, et cetera. Autrement dit, la décision est d'ordre administratif et elle relève du premier ministre, si j'ai bien compris.

Pourquoi le ministère de la Sécurité publique n'a pas été capable d'assumer cette responsabilité, que nous avons donc dû confier à quelqu'un d'autre? N'est-on pas en train de conclure que les pouvoirs actuels du ministre de la Sécurité publique ne lui permettent pas d'exercer l'autorité qui devrait lui être dévolue? Je ne cible aucun ministre en particulier; je fais uniquement référence à la structure des opérations gouvernementales.

M. Rudner : Je vais commencer par répondre à la première question. Dans ma déclaration devant ce comité, j'ai dit que le secteur de l'énergie était présenté comme une cible. Les attaques biochimiques font partie des tactiques de l'adversaire. Oui, indubitablement, comme tactiques, les menaces biochimiques ne doivent pas être prises à la légère, surtout que l'on connaît maintenant le niveau d'instruction des terroristes, si l'on se fie aux révélations de l'Université d'Oxford et aux conclusions d'autres études portant sur les terroristes que l'on a capturés. Beaucoup de terroristes ont une formation scientifique, y compris en médecine et en ingénierie. Étant donné ce profil particulier, oui, les menaces biochimiques sont à prendre au sérieux. À mon avis, le secteur énergétique constitue une cible tactique.

Le sénateur Joyal : Prenons l'exemple des infrastructures d'eau potable dans les villes. Si quelqu'un décidait de contaminer ces sources d'alimentation en eau en y répandant un virus, il pourrait tuer beaucoup de gens avant que les autorités ne puissent intervenir.

M. Rudner : Effectivement, d'ailleurs, les infrastructures d'eau potable sont considérées comme l'un des 10 secteurs à surveiller au Canada, précisément pour cette raison. Bien sûr, le problème c'est que la responsabilité de l'eau, tout comme la responsabilité dans beaucoup d'autres secteurs, est fragmentée. Elle incombe aux municipalités. Il n'existe aucun organisme fédéral qui s'occupe de l'eau potable. Cette situation crée un autre genre de problème sur lequel, à mon avis, le comité devra se pencher dans le cadre de son étude sur les infrastructures nationales essentielles. Oui, ce que vous avez dit est très juste.

Permettez-moi de répondre maintenant à votre deuxième question au sujet du conseiller en matière de sécurité nationale. Je crois que le juge Major, comme vous l'avez dit, considère que la décision de donner au conseiller en matière de sécurité nationale plus de pouvoirs est une décision administrative. J'ajouterais qu'il est intéressant de voir que dans son rapport, le juge Major fait remarquer que pratiquement chaque autre conseiller ou coordinateur en matière de sécurité nationale qui a précédé celui

who advocated it, and Mr. Justice Major accepted it. The question is why did the others oppose it?

One must read their texts and you can see the reasons for their opposition; essentially bureaucratic traditions in my opinion. However, the problem here is that the Department of Public Safety does not have responsibility for the national security adviser. That responsibility belongs to the Privy Council Office. The minister responsible for public safety, according to law, is responsible for coordination of particular agencies, and is the portfolio manager for CSIS, RCMP, Canada Border Services Agency, Corrections Canada, and probation. The Minister of Public Safety does not have control of CSC and other components of the Canadian security and intelligence community. That minister does not have, in effect, the authority to redirect the national security adviser. That authority belongs to the Prime Minister.

Senator Joyal: In other words, minister is responsible for the agencies individually, and answers for the budget and for their general operation, according to the principle of ministerial responsibility that has been alleged as being the paramount elements of our system. However, the minister today cannot say that the minister will exercise the overall responsibility of planning and giving direction and making sure that we break the silo walls between all them?

Mr. Rudner: The Minister of Public Safety does not have budgetary or legal responsibility, for example, for the departments responsible for critical infrastructure: NRCan, Transport Canada, the Department of Finance Canada and the rest. The minister is confined to a leading coordinating role, which is moral suasion, but the national security adviser to the Prime Minister, in Mr. Justice Major's view, because it is at the prime ministerial level, would have, should have, more robust leadership and leverage.

Senator Joyal: In other words, the minister will be able to go beyond the individual departmental to direct any department whose responsibility falls within the overall plan, and within the overall planning of objectives and priority objectives, to take initiatives; is that what you are telling me?

Mr. Rudner: Yes, that is the view I have and I believe to which Mr. Justice Major subscribes.

Senator Joyal: On the issue of the Canada Evidence Act, were you involved in the discussion with Mr. Justice Major on the need to amend the Canada Evidence Act, section 38 and section 39, to provide for a capacity to balance what should remain confidential and what can be tabled in court in terms of making sure the prosecution has a better outcome than what we have seen in the past?

Mr. Rudner: No, I did not have any input into that discussion.

qui est en poste actuellement était opposé à cette idée. C'est surtout le professeur Bruce Hoffman, un autre universitaire, et moi-même qui l'avons défendue; et le juge Major l'a acceptée. La question est de savoir pourquoi les autres n'y étaient pas favorables.

Il faut lire leurs écrits pour connaître les raisons qui se résument, selon moi, à des considérations bureaucratiques. Toutefois, le problème, ici, c'est que le conseiller en matière de sécurité nationale ne relève pas du ministère de la Sécurité publique, mais du Bureau du Conseil privé. D'après la loi, le ministre responsable de la sécurité publique est responsable de la coordination d'agences particulières et il gère les portefeuilles du SCRS, de la GRC, de l'Agence des services frontaliers du Canada, du Service correctionnel du Canada et des Services de probation. Le ministre de la Sécurité publique n'exerce pas de contrôle sur le SCC ni sur d'autres composantes des services de renseignement et de sécurité au Canada. En vérité, ce ministre n'a pas le pouvoir de réinterroger le conseiller en matière de sécurité nationale. Ce pouvoir incombe au premier ministre.

Le sénateur Joyal : Autrement dit, le ministre est responsable de chacune des agences citées et doit répondre de leur budget et de leur fonctionnement général respectif, conformément au principe de la responsabilité ministérielle que l'on a décrit comme un des éléments primordiaux de notre système. Toutefois, le ministre ne peut pas dire aujourd'hui que le ministre exercera la responsabilité globale consistant à planifier, donner des directives et s'assurer que l'on fera tomber les barrières qui séparent les différents organismes, n'est-ce pas?

M. Rudner : Le ministre de la Sécurité publique n'a pas de responsabilité budgétaire ou juridique, par exemple, à l'égard des ministères responsables d'infrastructures essentielles comme RNCan, Transports Canada et le ministère fédéral des Finances, entre autres. Le ministre est confiné dans un rôle de gestion de la coordination, qui lui permet d'exercer une certaine pression morale, mais le conseiller en matière de sécurité nationale auprès du premier ministre, selon le juge Major, étant donné qu'il est au niveau du premier ministre, aurait et devrait avoir un pouvoir et une influence plus grands.

Le sénateur Joyal : Autrement dit, le ministre pourra dépasser ce cadre afin de donner des directives à n'importe quel ministère dont la responsabilité entre dans le plan général, et prendre des initiatives à l'intérieur de la planification globale des objectifs et des priorités; est-ce bien ce que vous êtes en train de me dire?

M. Rudner : Oui, c'est ce que je crois, et il me semble que c'est aussi ce que pense le juge Major.

Le sénateur Joyal : À propos de la Loi sur la preuve au Canada, avez-vous participé aux discussions avec le juge Major sur la nécessité de modifier cette loi, notamment les articles 38 et 39, afin de trouver un équilibre entre ce qui devrait demeurer confidentiel et ce qui pourrait être déposé devant les tribunaux pour que la poursuite puisse disposer de plus de moyens qu'elle n'en avait par le passé?

M. Rudner : Non, je n'ai pas participé à ces discussions.

Mr. Quiggin: I want to put forward one quick view on the Canada Evidence Act. In the British case, when a section 38-type problem comes up, the judge who hears the section 38 argument is the same judge who runs the criminal trial. Here in Canada, if we have a criminal trial and a section 38 issue comes up, everyone has to pack up and move across the street to the Federal Court, which may or may not be sitting at that particular period of time, and may or may not have a judge available. Finally, they have their hearing, receive their decision and then they go back across the street to the criminal judge, tell the judge what happens and away they go again. It is a long-drawn-out process.

In most other countries, as I said, the same judge hears the section 38 concerns as the one who hears the criminal trial. If that process was amended here in Canada, the speed of the process would increase dramatically; it would be a wonderful idea.

Momin Khawaja's trial here in Ottawa was derailed numerous times by section 38, and was drawn out exactly for that reason.

Senator Joyal: Do you think the judges that are called upon to adjudicate on those issues have the professional expertise to deal with those issues in the context of the difficulty of all the balancing between the confidentiality and the Canada Evidence Act? Do the judges have the expertise to be sure that the court will be sensitive enough to the differences when they hear those cases, if we compare them to the average cases that those judges hear?

Mr. Quiggin: I have had the pleasure of sitting in front of Mr. Justice Mosley on a couple of different occasions, and in his case, I can assure you he has a broad knowledge of how the intelligence community works and is not shy about cross-examining witnesses.

Senator Joyal: Is that because of his past experience?

Mr. Quiggin: I believe so, yes. I have also seen over the years though — certainly with respect to the Momin Khawaja trial in which I testified — it is not the job of the intelligence community or the law enforcement community to educate judges. One does not do that. However, I have seen judges say, Okay, I will sit back and you explain this to me.

There is a willingness on their part to entertain new ideas and new knowledge, which is a positive thing. I am aware of the fact that behind the scenes education programs are going on for federal judges and for criminal judges I believe as well. Probably more of that would be a good thing because the courts are moving into an area that traditionally they have not touched in the past, and they are like everyone else, they have need to be brought along.

The Chair: I notice that Mr. Quiggin has been qualified as a court expert on intelligence sourcing and reliability by the Federal Court, and on jihadist terrorism in both federal and criminal courts.

M. Quiggin : J'aimerais dire quelque chose rapidement au sujet de la Loi sur la preuve au Canada. En Grande-Bretagne, lorsqu'il y a un problème à propos de l'équivalent de l'article 38 de la loi canadienne, le juge qui entend la cause est le même que celui qui dirige le procès criminel. Ici, au Canada, si une question est soulevée en vertu de l'article 38 dans un procès criminel, tout le monde doit traverser la rue pour se rendre à la Cour fédérale, sans avoir la certitude qu'elle siègera ou qu'il y aura un juge disponible à ce moment-là. Enfin, une fois l'audience terminée et la décision rendue, il faut traverser la rue dans l'autre sens pour s'adresser au juge du tribunal pénal, lui expliquer la situation et ainsi de suite. C'est un processus fastidieux.

Dans la plupart des autres pays, le juge qui entend les requêtes au sujet de l'équivalent de l'article 38 dirige aussi le procès pénal. Si ce processus était modifié au Canada, les procédures se feraient beaucoup plus rapidement; ce qui serait une excellente idée.

Le procès de Momin Khawaja, ici à Ottawa, a déraillé à de nombreuses reprises en raison de l'article 38, et c'est exactement pour cette raison qu'il a duré aussi longtemps.

Le sénateur Joyal : Pensez-vous que les juges appelés à se prononcer sur ces questions ont l'expertise professionnelle nécessaire, compte tenu de la difficulté d'établir un équilibre entre la confidentialité et l'application des disposions de la Loi sur la preuve au Canada? Si on compare ces affaires à celles que les tribunaux sont habitués de traiter, les juges ont-ils les compétences requises pour s'assurer que le tribunal sera suffisamment sensible à ces différences lorsqu'il entendra des causes de ce genre?

M. Quiggin : J'ai eu le plaisir de me retrouver en face du juge Mosley à quelques occasions, et je peux vous assurer, en ce qui le concerne, qu'il a toute les connaissances nécessaires sur la façon dont les services de renseignement fonctionnent et qu'il est très à l'aise dans les contre-interrogatoires de témoins.

Le sénateur Joyal : Est-ce en raison de son expérience?

M. Quiggin : Oui, je crois. J'ai également remarqué au fil des ans — particulièrement dans le cadre du procès de Momin Khawaja dans lequel j'ai témoigné — que ce n'est pas le travail des services de renseignement ou d'application de la loi d'éduquer les juges; ce n'est pas à eux de le faire. Toutefois, j'ai vu des juges demander qu'on leur explique comment cela fonctionnait.

Ils sont désireux de comprendre de nouveaux concepts et d'assimiler de nouvelles connaissances, ce qui est positif. Je sais qu'en coulisses, il y a des programmes de formation destinés aux juges fédéraux et aux juges traitant des affaires criminelles également. Il ne serait pas mauvais qu'il y en ait un peu plus, parce que les tribunaux commencent à s'occuper de questions auxquelles ils n'étaient pas habitués, et les juges sont comme tout le monde, ils doivent parfois se faire guider.

Le président : Je fais remarquer que M. Quiggin a été qualifié d'expert des questions relatives aux sources et à la fiabilité des renseignements par la Cour fédérale et qu'il est également expert en matière de terrorisme jihadiste, tant auprès de la Cour fédérale que des tribunaux pénaux.

As a matter of curiosity, how would that qualification have happened? Who would have provided that certification for the purposes of evidence and a trial and its proceeding?

Mr. Quiggin: In any given proceeding in Canada, be it in the Federal Court or the criminal court, either the defence or the prosecution can put forth an individual and say they would like this individual to testify, not on facts of the case but on their opinion about the case. The opposing side, be it defence or prosecution, has the right to oppose that individual. They can challenge the witness and say they do not think the witness is credible, they do not think the witness has the background, et cetera.

The Chair: Or to attest to it.

Mr. Quiggin: Or to attest to it, if they will, and then, at the end of the day, the presiding judge says, I hereby accept your expertise within a narrowly defined area, in which case the witness is qualified, or the judge can say no. It is as simple as that.

Mr. Rudner: To add to Mr. Quiggin's point, like him, I have appeared before judges of the Federal Court, and I am impressed with the quality of their knowledge. We ran a seminar for judges of the Federal Court on issues dealing with terrorism. It was not to define the law, but to examine terrorism as a phenomenon and intelligence as a response so that judges could have an understanding of where intelligence and national security have distinctions within themselves that make them different than criminality, conventionally understood.

Together with the Federal Court of Canada and the Supreme Court of Canada, the Carleton centre mounted a major international conference on the administration of justice and national security in democracies in June of 2007. We had 14 or 15 supreme-court-level judges from nine countries, plus academics from Canada and around the world, at this conference. Over 200 people from the legal and judicial community attended. The book on that conference should be published later this year.

Together, academics, judges and legal professionals have tried to build up the knowledge base in this country by comparing other jurisdictions and examining our own experience so that we can achieve the end that Senator Joyal suggests.

Senator Joyal: We are going almost in a circle here. Earlier you said that the academic community does not have sufficient capacity to conduct long-term studies on terrorism and so on. You said that there is only half a person in a chair at Laval University. At the same time, if the judges who will hear these cases do not have the proper background to understand the phenomenon and the various contexts and intricacies of how things operate, we will miss the boat in preparing the court.

J'aimerais savoir, par simple curiosité, comment vous avez obtenu cette qualification? Qui vous a donné cette certification pour les fins de la preuve, dans le cadre d'un procès et des procédures qui l'entourent?

M. Quiggin : Dans n'importe quel procès au Canada, que ce soit à la Cour fédérale ou dans un tribunal pénal, la défense et la poursuite peuvent demander qu'un individu vienne témoigner, pas sur les faits reliés à l'affaire, mais pour donner son opinion. L'autre partie, que ce soit la défense ou la poursuite, a le droit de s'y opposer. Elle peut arguer que le témoin en question n'est pas crédible, qu'il n'a pas les compétences nécessaires, et cetera.

Le président : Ou aussi le prouver.

M. Quiggin : Effectivement, et si c'est le cas, au bout du compte, le juge qui préside le procès pourra dire s'il reconnaît l'expertise du témoin qualifié dans un domaine étroitement défini ou s'il refuse d'entendre ce témoin. C'est aussi simple que cela.

M. Rudner : J'aimerais ajouter un commentaire à ce que vient de dire M. Quiggin. J'ai aussi comparu devant des juges de la Cour fédérale et j'ai été impressionné par le niveau de leurs connaissances. Nous avons organisé un séminaire destiné aux juges de la Cour fédérale qui portait sur le terrorisme. L'objet de ce séminaire n'était pas de définir la loi, mais de voir le terrorisme comme un phénomène et les renseignements comme une réponse, pour que les juges puissent comprendre la différence entre les questions de renseignement et de sécurité nationale et en quoi celles-ci se distinguent des activités criminelles telles qu'on les entend normalement.

Conjointement avec la Cour fédérale du Canada et la Cour suprême du Canada, le centre Carleton a organisé en juin 2007 une conférence internationale majeure sur l'administration de la justice et la sécurité nationale dans les démocraties. Cette rencontre a attiré 14 ou 15 juges des plus hauts tribunaux de neuf pays, en plus d'universitaires canadiens et de partout dans le monde. Plus de 200 personnes des milieux juridique et judiciaire y ont participé. Le livre de cette conférence devrait être publié un peu plus tard cette année.

Ensemble, les universitaires, les juges et les professionnels de la justice ont tenté d'acquérir une base de connaissances, dans ce pays, en se comparant à d'autres et en examinant leur propre expérience, de façon à pouvoir arriver à faire, au bout du compte, ce que propose le sénateur Joyal.

Le sénateur Joyal : Nous tournons un peu en rond. Un peu plus tôt, vous avez dit que les universitaires n'avaient pas les moyens suffisants pour effectuer des études à long terme sur le terrorisme, et cetera. Vous avez ajouté qu'il n'y avait qu'une personne qui travaillait à mi-temps sur ces questions, dans une chaire de l'Université Laval. En même temps, si les juges qui doivent entendre ces affaires n'ont pas l'expérience nécessaire pour comprendre le phénomène ainsi que les différents contextes et détails complexes sur la manière dont tout cela fonctionne, nous ne réussirons pas à bien préparer les tribunaux.

Mr. Hutchinson, you are a professor of criminology. How do you teach terrorism in universities for the law courts?

Mr. Hutchinson: Terrorism tends to appear as a subcategory of a variety of disciplines. Sociology becomes interested in terrorism as it intersects with sociological issues. Geographers are also interested as it intersects with geography, et cetera. For criminology, we tend to teach the distinctions and similarities between terrorism as a legal category of crime, but also as an act.

Most criminal offences in the Criminal Code of Canada, other than, for instance, sexual assault and other sexual offences, have some motive or profit element. Terrorism, as my colleagues have mentioned, does not have that same profit orientation, so there is a fundamental distinction between terrorism and other crimes. We consider terrorism a legal crime, but in a lot of contexts that is not a good way to think about it. It is useful for legal purposes so that we can prosecute terrorist offences, but in terms of what a judge needs to know, my hope is that they will understand some similarities, in that it is useful in legislation to have terrorism listed as a criminal offence. However, it is different from traditional criminal offences as well, so we try to teach both sides.

Senator Joyal: I have the same question on the issue of special advocates. When this committee discussed the position of special advocate, and made a recommendation about the position, one of our concerns was that those appointed as advocates could no longer defend people accused of terrorism because they would be seen as neutral sources of information for the court. If we do not provide enough training for judges, lawyers and other experts in the legal system, we will find ourselves improperly equipped for the kind of adaptation that Justice Major suggested we would need to better face terrorism threats.

Mr. Quiggin: I have given three training sessions for the special advocate lawyers in the Department of Justice, and I have always focused on the subject of intelligence in evidence. I gave one training session for the defence lawyers with the Guantanamo Bay military commission focusing again on intelligence in evidence. I believe that the special advocate program is working. It is evolving and must change. It was set up initially in a constrained manner, as you described, that is, if someone became a special advocate here, it froze their ability to work elsewhere. I think they are moving away from that, and the pressure is on the Department of Justice to do so.

If the training sessions continue, and if the process continues to evolve, then it is moving in the right direction and we will have defence lawyers who can build up a body of knowledge and learn how to ask the right questions, yet they still can be constrained by the secrecy legislation so that they are not spreading the

Monsieur Hutchinson, vous êtes professeur de criminologie. Comment enseignez-vous le terrorisme, dans les universités, à ceux qui travailleront dans nos tribunaux?

M. Hutchinson : Le terrorisme tend à être traité comme une sous-catégorie dans une multitude de disciplines. Les sociologues commencent à s'y intéresser en raison des implications sociologiques. Les géographes s'intéressent également au terrorisme pour les implications géographiques, et cetera. Quant aux criminologues, ils essaient d'enseigner les distinctions et les similitudes entre le terrorisme vu comme activité criminelle, mais aussi comme un acte en tant que tel.

La plupart des infractions criminelles figurant dans le Code criminel du Canada outre, par exemple, les agressions sexuelles et autres crimes de même nature, ont un mobile ou sont motivées par des considérations vénales. Le terrorisme, comme l'ont mentionné mes collègues, n'est pas motivé de la même façon par l'appât du gain; il y a donc une différence fondamentale entre le terrorisme et les autres types d'activités criminelles. Nous considérons le terrorisme comme une activité criminelle, mais dans beaucoup de contextes sur lesquels nous nous méprenons. C'est utile pour des fins juridiques, car cela nous permet de poursuivre les auteurs d'activités terroristes, mais j'espère que les juges comprendront certaines similitudes puisqu'il est utile, dans la loi, de considérer le terrorisme comme une activité criminelle, mais pas de la manière traditionnelle dont on l'entend. Alors, nous essayons d'enseigner les deux facettes.

Le sénateur Joyal : Je me pose la même question au sujet des avocats spéciaux. Lorsque nous avons discuté de cette fonction et que nous avons formulé une recommandation à cet égard, l'une des choses qui nous préoccupaient, c'est que les avocats spéciaux ne pourraient plus défendre des gens accusés de terrorisme, puisqu'ils seraient considérés comme une source d'information impartiale pour le tribunal. Si nous ne formons pas suffisamment les juges, les avocats et les autres experts du système judiciaire, nous serons insuffisamment outillés pour nous adapter, ce dont nous avons besoin pour mieux affronter les menaces terroristes, selon le juge Major.

M. Quiggin : J'ai donné trois séances de formation pour les avocats spéciaux au ministère de la Justice. Dans les trois cas, j'ai principalement abordé le sujet du renseignement comme élément de preuve. J'ai donné une autre séance de formation aux avocats de la défense de la commission militaire de Guantanamo Bay, au cours de laquelle je mettais aussi l'accent sur le renseignement comme élément de preuve. À mon avis, le programme des avocats spéciaux fonctionne. Il évolue et doit changer. Au départ, il était restrictif, comme vous l'avez décrit. En effet, si on devenait un avocat spécial ici, on ne pouvait plus travailler ailleurs. Je crois que des pressions sont exercées auprès du ministère de la Justice pour que ce ne soit plus le cas.

Tant que les séances de formation se poursuivent et que le processus continue à évoluer, le programme est sur la bonne voie. Nos avocats de la défense pourront acquérir tout un bagage et apprendre à poser les bonnes questions, mais ils continueront d'être assujettis à la loi sur le secret pour que ce qu'ils savent ne se

knowledge where it should not be. I think the program has been an effective one. It is working, but it still needs to evolve and be subject to due process.

Senator Joyal: In section 21, Justice Major recommends that the special advocate who is attached to the Immigration Act be extended in the context of a prosecution for a person accused of terrorism.

Last week, I raised the issue of finding a neutral ground where the privileged information can be balanced. We find ourselves in a situation where agencies have information that they do not want to release because they are afraid that it will be used in a prosecution where it will be made public, which will jeopardize other investigations. There is a need to have a neutral ground so that the court can be satisfied that what will be retained as confidential will not hurt the outcome of the trial, which is a key factor for the efficiency of the system.

Mr. Rudner: I refer you to the British model, because our system was patterned in good part, although not entirely, on the U.K. experience. In the U.K., there is a special office with a secretariat of the special advocates. That office constitutes the bureau where the confidential information is retained, and which monitors the retention of national security confidentiality. The Department of Justice may well at some point re-examine the British model and see to what extent, if at all, it can be adapted and applied here in Canada, for the reasons that you indicated.

The Chair: As might this committee.

Senator Furey: Mr. Quiggin, in your opening remarks, you referred to five groups of terrorists: ethnic-social, political-religious, extreme left and right, single-issue, and state-sponsored. How do you rank them in terms of potential threat to Canada? In general, how sophisticated are these terrorists in terms of education, fundraising, weaponry, communications and that sort of thing?

Mr. Quiggin: In the 1970s, ethno-national terrorist groups were right at the top, and the extreme left and extreme right followed behind. Single-issue terrorism was not that big a deal, and political-religious terrorism was virtually unheard of. Currently, that situation has inverted itself and a straight statistical analysis would say that political-religious groups, in terms of sheer numbers, dominate the process, followed by ethno-national and then probably by single-issue groups. State-sponsored terrorism, as I mentioned, has been in recession for years, and it is only the Iranians who genuinely can be accused of continuing that process.

In terms of where we are going in the future, political-religious groups will be with us for a while yet, and we may as well learn to love it. All too often, the focus is on Islam, but it is not always only Islam that has a problem. There are fundamentalist groups in a host of other areas that do not tend to make the news.

retrouve pas entre de mauvaises mains. Jusqu'à maintenant, le programme a été très efficace, à mon avis. Il fonctionne, mais il doit continuer d'évoluer.

Le sénateur Joyal : Le juge Major recommande que, dans les poursuites pour terrorisme, les avocats spéciaux bénéficient des pouvoirs que prévoit la Loi sur l'immigration, et il fait référence à l'article 21.

La semaine dernière, j'ai mentionné qu'il faudrait trouver un moyen d'évaluer les renseignements confidentiels d'une manière impartiale. À l'heure actuelle, il arrive que des organismes refusent de transmettre certains renseignements de crainte qu'ils soient utilisés dans le cadre d'une poursuite et qu'ils soient diffusés, ce qui entraverait le cours d'autres enquêtes. Il faut trouver un moyen de permettre au tribunal de s'assurer que la non-divulgation de renseignements confidentiels ne nuira pas à l'issue du procès, une condition essentielle à l'efficacité du système.

M. Rudner : J'aimerais vous parler du modèle britannique, puisque notre système est en grande partie basé sur celui du Royaume-Uni. Le Royaume-Uni s'est doté d'un bureau spécial qui comporte un secrétariat des avocats spéciaux. C'est là que les renseignements confidentiels sont conservés. Ce bureau assure la confidentialité liée à la sécurité nationale. Pour les raisons que vous avez mentionnées, peut-être que le ministère de la Justice pourrait un jour évaluer à nouveau le modèle britannique afin de déterminer dans quelle mesure il pourrait être adapté pour le Canada et être utilisé ici.

Le président : Le comité aussi pourrait s'en charger.

Le sénateur Furey : Monsieur Quiggin, dans votre exposé, vous avez parlé de cinq types de terroristes : ethniques et sociaux, politiques et religieux, d'extrême gauche et d'extrême droite, défenseurs d'une cause particulière et parrainés par l'État. Pourriez-vous les classer selon la menace potentielle qu'ils représentent pour le Canada? En général, quel est le niveau d'éducation de ces terroristes? À quel point sont-ils évolués sur le plan du financement, de l'armement, des techniques de communication, et cetera?

M. Quiggin : Dans les années 1970, les organisations terroristes ethniques et nationales remportaient la palme; elles étaient suivies de près par celles de l'extrême gauche et de l'extrême droite. Les terroristes défendant une cause particulière n'étaient pas si nombreux, et on n'entendait pratiquement jamais parler du terrorisme politique et religieux. À l'heure actuelle, c'est l'inverse. Des analyses statistiques simples nous montreraient que les groupes politiques et religieux sont les plus nombreux, suivis des groupes ethniques et nationaux, puis probablement des groupes défendant une cause particulière. Comme je l'ai dit, le terrorisme parrainé par l'État est en régression depuis plusieurs années; seuls les Iraniens peuvent encore véritablement être accusés d'y avoir recours.

Dans l'avenir, nous aurons affaire aux groupes politiques et religieux pendant encore un certain temps, alors nous ferions mieux de nous y faire. Trop souvent, les groupes islamiques retiennent l'attention, mais ce ne sont pas les seuls qui posent problème. Il existe des groupes fondamentalistes dans bien d'autres sphères qui ne font habituellement pas les manchettes.

In terms of the things that keep me awake at night, terrorism is a threat, but so are being run over by a car, falling off my motorcycle and being hit by lightning. All these things are threats, so we adapt to them and deal with them.

When I look five to ten years down the road, the things that keep me awake at night are chemical and biological weapons in the hands of terrorist groups driven by scientists who have an environmental or global outlook.

Political-religious issues will be a problem, and ethno-national issues will be an ongoing problem in a lot of countries. However, the real stuff that scares me five to ten years down the road are environmental and "Earth first" kinds of groups, driven by scientists whose objectives on a number of occasions are to reduce the earth's population to what they determine to be a sustainable level. Those groups are the ones that scare the daylights out of me.

Senator Furey: How sophisticated are terrorists today, on average?

Mr. Quiggin: There is often a conception that terrorists are insane, they were subject to sexual abuse or beaten up when they were children, they are the products of poverty, et cetera.

Generally speaking, however, the terrifying thing about terrorists is how normal they are. Most of them are well educated. If we take a sampling of terrorists, on average, they tend to be better educated than the population they are drawn from. Are they educated? The answer is, usually, yes. Are they affected by drugs and alcohol? Generally speaking, the answer is, no; the incidence of alcoholism and drug use amongst terrorists is again less than the population from which they are drawn.

In terms of claims of mental disease or mental defect, terrorist groups, again, on average, have a lower incidence of mental disease or defect than the population from which they are drawn. That is a bit concerning.

It is interesting to note that the Momin Khawajas of the world, so to speak, tend to be well educated, technically savvy, they come from good families and they have low-practicing religious backgrounds but they tend to be rather amateurish. Being a terrorist is hard work and requires a lot of skill. Terrorists need financial, technical, operational and leadership skills, and it is hard to develop those skills in a society like ours. Typically, once they carry out one attack, they are hunted down and it becomes difficult.

The fear in the future lies in situations where terrorists are able to group and be able to operate without a lot of outside pressure. Afghanistan was such a threat because they were able to go up into the hills and run their camps virtually undisturbed from the outside. That situation typically happens in countries where there

Même s'il est vrai que le terrorisme est une menace, il ne faut pas oublier que se faire renverser par une voiture, tomber de sa motocyclette ou être frappé par la foudre en sont d'autres exemples. Nous nous adaptons à toutes ces menaces.

Voilà plutôt ce qui m'empêche de dormir : d'ici cinq à dix ans, des groupes de terroristes dirigés par des scientifiques qui ont une certaine vision de l'environnement ou du monde pourraient posséder des armes chimiques et biologiques.

Dans bien des pays, les questions politiques et religieuses de même que les enjeux ethniques et nationaux continueront de poser problème. J'ai toutefois vraiment peur de ce que pourront faire les groupes environnementalistes comme « Earth first » d'ici cinq à 10 ans. Des scientifiques dont l'objectif est bien souvent de réduire la population mondiale jusqu'à un niveau qu'ils jugent soutenable se trouvent à la tête de ces groupes. J'en ai une peur bleue.

Le sénateur Furey : En général, à quel point les terroristes d'aujourd'hui sont-ils évolués?

Mme Quiggin : On a souvent l'impression que les terroristes ont perdu la raison, qu'ils ont été victimes d'agressions sexuelles ou battus dans leur enfance, qu'ils sont le résultat de la pauvreté, et cetera.

Le plus terrifiant, c'est justement à quel point les terroristes sont normaux, en général. La plupart d'entre eux ont un bon niveau d'éducation. Si on étudiait un échantillon de terroristes, on constaterait qu'ils sont en moyenne plus cultivés que la population de laquelle ils proviennent. Les terroristes sont-ils instruits? Habituellement, la réponse est oui. Consomment-ils de la drogue et de l'alcool? En général, la réponse est non. Encore ici, l'alcoolisme et la toxicomanie chez les terroristes sont des problèmes moins fréquents que dans la population de laquelle ils sont issus.

En moyenne, les terroristes sont aussi moins fréquemment atteints de maladies mentales ou de troubles mentaux que leur population d'origine. C'est un peu inquiétant.

Il est intéressant de constater que les Momin Khawaja de ce monde ont généralement un bon niveau d'éducation, sont au fait des derniers progrès technologiques, proviennent de bonnes familles et sont peu pratiquants, mais qu'ils sont souvent assez amateurs. Il faut travailler fort et avoir beaucoup d'habiletés pour être un terroriste. Ils doivent être dotés de compétences en finances et d'habiletés techniques et opérationnelles. Ils doivent aussi faire preuve de leadership. Il est toutefois difficile d'acquérir ce genre de compétences dans une société comme la nôtre. En général, après avoir mené une attaque, les terroristes sont pourchassés et c'est d'autant plus difficile.

Dans l'avenir, nous craignons que les terroristes puissent se regrouper et s'adonner à leurs activités sans subir beaucoup de pressions extérieures. La raison pour laquelle l'Afghanistan représentait une telle menace, c'est que les terroristes ont pu se rassembler dans les collines du pays et y installer leurs camps

are large amounts of political instability; where there is no law enforcement or intelligence that can reach out and touch them.

In the future, we should look at failed states. Somalia is on the list of places we should be concerned about, as are Sudan, Afghanistan, northern Pakistan, et cetera.

Are they sophisticated? Yes, most of them are well educated. Are they highly experienced? The current crop is not, because we so badly disrupted them in Afghanistan and a few other countries. However, they are starting to come back and they are starting to relearn.

Senator Furey: Do you see the use of the Internet to disrupt financial institutions, governments and society in general as a huge threat?

Mr. Quiggin: I see it as "a" threat but, again, not a massive threat. Interestingly, there have been a couple of attempts by terrorist groups to have a mass attack on Internet, but it requires a huge amount of skill, technology and luck to achieve a cascading effect, which is what they want.

However, there was a recent plot in London where a couple of young fellows decided they wanted to mount a terrorist threat against the Internet. They came up with the rather novel idea of identifying where the primary node is in the U.K. It is in a building and there is a picture of it on the Internet; you can find it, as it is not hard to find. It is in the Canary Wharf area.

They also discovered that all the backup computers to the computers that bring all the Internet traffic into the U.K. are in the same building. Who designed that? I am not sure, but it was probably an engineer and not a security guy.

At any rate, after considering the idea of an Internet-based attack, they decided it was too hard and thought the idea was to have someone take a job as a cleaner inside the building and then pour gasoline on the building and burn it. It was a much more pragmatic attempt at an Internet attack, given that all the servers that control all the U.K.'s Internet traffic are all in the same building. We are not that much further ahead here.

Mr. Rudner: I want to add one thing to Mr. Quiggin's important point on the Internet. Not only is the Internet a method of attack, but it has been an important instrument for recruitment.

Senator Furey: For important proselytizing.

pratiquement sans que le monde extérieur vienne les déranger. Ce genre de situation survient généralement dans des pays où le contexte politique est très instable, là où aucun organisme d'application de la loi ou service de renseignement ne peut les trouver.

Nous devrions désormais surveiller les États déstructurés. La Somalie figure parmi les endroits qui devraient attirer notre attention, comme le Soudan, l'Afghanistan, le Nord du Pakistan, et cetera.

Sont-ils évolués? Oui. La majorité d'entre eux ont un bon niveau d'éducation. Sont-ils très expérimentés? En ce qui concerne les groupes terroristes d'aujourd'hui, la réponse est non puisque nous les avons tellement dérangés en Afghanistan et dans quelques autres pays. Ils commencent toutefois à revenir en force et à réapprendre.

Le sénateur Furey : Croyez-vous qu'Internet représente une grande menace s'il est utilisé pour perturber les opérations des institutions financières et les activités des gouvernements et de la société en général?

M. Quiggin : Je considère que c'est un danger parmi d'autres, mais pas un grand danger. Il est intéressant de souligner que des groupes terroristes ont tenté quelques fois des attaques informatiques massives au moyen de l'Internet, mais il leur aurait fallu, pour parvenir à leur objectif, énormément de compétences, de moyens technologiques et de chance pour que se produise l'effet domino qu'ils recherchaient.

Récemment, deux jeunes hommes ont comploté, à Londres, pour réaliser un attentat prenant Internet pour cible. Ils ont eu l'idée novatrice de déterminer où se trouve le nœud primaire d'Internet au Royaume-Uni. Il est dans un bâtiment dont on peut voir une photo dans Internet et qui est facile à trouver. C'est dans le secteur de Canary Wharf.

Ils ont pu se rendre compte, chemin faisant, que le même bâtiment abrite et les ordinateurs principaux, et les ordinateurs de secours par lesquels passent toutes les données du réseau Internet à destination et en provenance du Royaume-Uni. Qui a eu cette idée? Je ne le sais pas, mais c'était probablement un ingénieur, et non un spécialiste de la sécurité.

Quoi qu'il en soit, après avoir jonglé avec l'idée de procéder à une attaque informatique au moyen d'Internet, ils ont décidé que c'était trop difficile et qu'il valait mieux trouver une personne qui réussirait à obtenir un emploi de concierge dans le bâtiment et qui y déverserait de l'essence pour y mettre le feu. C'est beaucoup plus pragmatique, comme approche, qu'une attaque informatique au moyen d'Internet, puisque tous les serveurs gérant les données du réseau Internet au Royaume-Uni se trouvent dans le même bâtiment. Nous ne sommes pas beaucoup mieux à cet égard au Canada.

M. Rudner : Permettez-moi d'ajouter une chose au point important que vient de soulever M. Quiggin à propos d'Internet. Ce réseau n'est pas seulement un moyen d'effectuer des attaques informatiques, mais c'est aussi un instrument important de recrutement.

Le sénateur Furey : Un instrument important de prosélytisme.

Mr. Rudner: Both proselytizing and recruitment. For example, Anwar al-Awlaki, an American-born individual now in Yemen, has two major proselytization programs on the Internet that have had a powerful influence, including here in Canada. One is "The Constants of Jihad" and the other is "44 Ways to Support Jihad." They have a theoretical doctrine and tactical doctrine available for anyone who can play with a mouse.

Senator Nolin: I want to go back to Mr. Hutchinson's answer to my colleague, Senator Joyal. The question was about discretion in comparing "regular" crimes and Criminal Code infractions and terrorist criminal activities.

As you know, the infraction of terrorism already includes a notion of motivation. We had a discussion a few years ago as to whether we remove the motivation — be it religious, or all the details when we first adopted the law many years ago, in 2001. Should we remove that reference?

Mr. Hutchinson: It is an interesting question. Any legal definition —

Senator Joyal: It is too complicated; it causes a problem for the prosecutors, perhaps.

Mr. Hutchinson: Yes, but it both includes and excludes certain things.

Senator Nolin: That was my question. What does it add to the evidence needed to support an infraction?

Mr. Hutchinson: In legal terms, there might not be much that the definition adds. We identified it post 9/11 because we were borrowing language from similar legislation in the United States at first. Also, legal documents are part of the understanding we had at the time of what was going on; this was a political-type crime. It was different from regular crimes we come into contact with.

I worry about legal definitions and I always question them because they draw lines about which activities are prosecutable and which are not. If that motivational factor is not there, is it still legally a "terrorist act"?

Senator Nolin: That is the core of my question: Should we maintain the definition? We both accept that the criminal motivation, the *mens rea*, is there. We came to the conclusion that adding another hurdle —

Senator Joyal: Were we creating an obstacle to serving the purpose we wanted it to serve?

Senator Nolin: Exactly.

Mr. Hutchinson: I had not thought about it that way. That is an interesting way to put it.

M. Rudner : De prosélytisme et de recrutement. Par exemple, Anwar al-Awlaki, qui est né aux États-Unis et qui vit actuellement au Yémen, a mis sur pied deux programmes importants de prosélytisme sur Internet. Ce sont des programmes qui ont une grande influence, y compris ici, au Canada. L'un de ces programmes s'appelle « les constantes du jihad » et l'autre, « 44 façons d'appuyer le jihad ». Ils comprennent une doctrine théorique et une doctrine tactique accessibles à quiconque sait se servir d'une souris.

Le sénateur Nolin : Je voudrais revenir sur la réponse de M. Hutchinson à mon collègue, le sénateur Joyal. La question portait sur la comparaison entre les crimes « ordinaires » prévus dans le Code criminel et les activités terroristes.

Comme vous le savez, le motif du crime fait partie de la définition du terrorisme. Nous avons discuté il y a quelques années de la possibilité d'exclure le motif de la définition, de manière à ce qu'il n'importe aucunement que le crime soit commis par conviction religieuse ou pour une autre raison précisée dans la loi que nous avons adoptée au départ, il y a de nombreuses années, en 2001. Faut-il enlever cet élément de la définition?

M. Hutchinson : C'est une question intéressante. Toute définition juridique...

Le sénateur Joyal : C'est trop compliqué. C'est un obstacle pour les procureurs, peut-être.

M. Hutchinson : Oui, mais la définition inclut et exclut certaines choses.

Le sénateur Nolin : C'est le sens de ma question. En quoi cet élément de la définition augmente-t-il le fardeau de la preuve?

M. Hutchinson : Sur le plan juridique, cet élément n'ajoute pas grand-chose à la définition. Nous l'avons inclus au départ dans la loi que nous avons adoptée, peu après les attentats du 11 septembre 2001, parce que nous avons emprunté la formulation employée dans une loi semblable adoptée aux États-Unis. La loi reflète la vision que nous avions du problème à l'époque. C'était un crime commis pour un motif à caractère politique. C'était ce qui distinguait ce crime des autres crimes.

Les définitions juridiques me causent des soucis, et je m'interroge toujours à leur sujet parce qu'elles délimitent la frontière entre les activités pour lesquelles une personne peut être inculpée et celles pour lesquelles elle ne peut pas l'être. Si le motif n'est pas présent, peut-on dire quand même qu'il s'agit d'un « attentat terroriste » au sens de la loi?

Le sénateur Nolin : C'est le cœur de ma question : faudrait-il conserver la définition telle quelle? Nous acceptons tous les deux que le motif criminel, ou l'intention coupable, est présent. Nous sommes arrivés à la conclusion que l'ajout d'un autre obstacle à franchir...

Le sénateur Joyal : Avons-nous créé un obstacle empêchant la loi d'avoir l'effet voulu?

Le sénateur Nolin : Exactement.

M. Hutchinson : Je n'avais jamais vu la question sous cet angle. C'est une façon intéressante de la présenter.

The Chair: In our last session, our colleague, Senator Tkachuk, used the example of someone walking into a supermarket to commit armed robbery and who may, with his shotgun, kill five or six people in the process. You will correct me if I am wrong, Senator Tkachuk. He argued it is different from someone who walks into a school to kill a bunch of kids for a political process. That crime is a different crime and we need to be able to deal with it differently.

I do not disagree with the question put by Senator Nolin, which reflects prior discussions in this committee about what would add to the prophylactic and prosecutorial activity. However, a point was made by one of our colleagues that they are, in the public's mind, very different offences.

Senator Joyal: One seeks a personal benefit; the person entering a shopping centre has a goal to take the goods. However, the other person kills X number of people for a political purpose, which is essentially what existed in the definition struck by the court. Justice Rutherford in Ontario struck that definition. They removed the proof of the ideological objective that the person was having in perpetrating the murders or the damages that the person intended to inflict.

That is the difference between the *mens rea*, which is the ill intent, and the ideologies behind the ill intent. That is where there is a nuance between the two. People in the general public understand that; it is clearly understood that if someone commits a crime for the objective of personal gain or for a specific objective related to the person who is targeted, it is different than someone who perpetrates a crime to attack the overall political or societal order, which is where terrorism enters.

The Chair: Does anyone on the panel care to respond to Senator Nolin's question?

Senator Joyal: I am sorry to interrupt you, Senator Nolin, but we had those discussions and we seem to be repeating them because the system does not seem to reflect that.

The Chair: Is there any advice anyone on the panel cares to offer?

Mr. Rudner: As a non-lawyer, one would hesitate going into the law, but it seems to me the question of motivation can be helpful for prosecutions, if one thinks of the terrorism cycle beyond only the terrorist attack; for example, propaganda, indoctrination, recruitment or terrorism finance. Often the money is raised in Canada by a non-governmental organization. The NGO will not fund an attack in Canada, but it could fund an attack in Sri Lanka, Morocco or wherever. To have motivation as part of the legislation could enable prosecution for each phase of the terrorism cycle that happens in Canada, whereas if we do not have it and rely only on a physical, criminal assault in Canada, we have narrowed our capacity to deal with this terrorism cycle.

Le président : Lors de notre dernière séance, notre collègue, le sénateur Tkachuk, s'est servi de l'exemple d'une personne qui commet un vol qualifié dans un supermarché et qui tue cinq ou six personnes à cette occasion, avec son fusil de chasse. Corrigez-moi si je me trompe, monsieur le sénateur Tkachuk. Le sénateur a soutenu que ce crime est différent de celui d'une personne qui tue des enfants dans une école pour des motifs politiques. Ce sont des crimes différents, qui doivent être traités différemment.

Je ne suis pas en désaccord avec le sénateur Nolin lorsqu'il pose sa question, qui nous rappelle les discussions antérieures de notre comité sur l'utilité de cet élément de la définition pour prévenir le crime et poursuivre les criminels. Cependant, l'un de nos collègues a fait valoir que, dans l'esprit du public, ce sont des infractions très différentes.

Le sénateur Joyal : Dans un cas, il s'agit d'une personne qui cherche un gain personnel. Elle entre dans un centre commercial dans le but de s'emparer des marchandises qui s'y trouvent. Dans l'autre cas, la personne tue des gens pour une raison politique, ce qui correspond à la définition invalidée par le juge Rurtherford, en Ontario. La décision du juge a pour effet d'éliminer l'obligation de prouver que la personne poursuivait un objectif idéologique lorsqu'elle a commis des meurtres ou infligé des préjudices de façon préméditée.

Il y a une différence entre prouver une intention coupable et prouver qu'une idéologie est à l'origine de cette intention. C'est là que se situe la nuance entre les deux. Le public en général le comprend. Il est clairement admis que, si une personne commet un crime pour en tirer un gain personnel ou pour une raison précise concernant la personne visée, c'est différent du crime commis par la personne qui décide de s'attaquer à l'ordre politique ou social globalement, ce qui en fait un terroriste.

Le président : Quelqu'un parmi nos invités voudrait-il répondre à la question du sénateur Nolin?

Le sénateur Joyal : Je suis désolé de vous interrompre, monsieur le sénateur Nolin, mais ce sont des discussions que nous avons déjà tenues et qui semblent se répéter parce que le système n'a pas été adapté en conséquence.

Le président : L'un de nos témoins voudrait-il nous donner son avis à ce sujet?

M. Rudner : Comme je ne suis pas avocat, j'hésite à aborder cette question juridique, mais il me semble que, dans l'optique de la poursuite, les motifs de la personne peuvent être utiles. On n'a qu'à songer au cycle du terrorisme, au-delà de l'attentat lui-même. Par exemple, la propagande, l'endoctrinement, le recrutement ou le financement du terrorisme. Souvent, l'argent est collecté au Canada par une ONG qui ne financera pas un attentat au Canada, mais pourrait le faire au Sri Lanka, au Maroc ou ailleurs. En incluant les motifs dans la définition du crime, on se donne les moyens de poursuivre les responsables de chacune des phases du cycle du terrorisme qui se produisent au Canada. À l'inverse, si les motifs sont absents de la définition et si on doit tenir compte uniquement des actes criminels commis physiquement au Canada, nous nous privons d'un moyen pour lutter contre le cycle du terrorisme.

The Chair: I want the panel to reflect on that issue of lawful disruption versus prosecutorial prophylactic activity. I raise that issue because if we look at the Toronto 18, clearly undercover officers and others in support of the security services penetrated a group that may have ended up being capable of inflicting serious damage, and a prosecution was achieved and disruption took place before the damage took place.

Do we have the capacity in your judgment, based on your assessment of our security forces, to prevent enough of that activity in enough of the circumstances that may be central to the threat that we face on the spectrum, or do the Toronto 18 become the exception that proves the rule that we are resourced insufficiently in some of these areas?

Mr. Quiggin: First, I will give some background. A term is floated around the international community frequently now called "the duty to prosecute." It basically means that it is not enough to disrupt an organization if they are trying to carry out an attack; to maintain the public confidence and to have the judicial system function properly, we have to move that situation to a prosecution phase so justice is not only done, it is seen to be done.

Having said that, I believe you are correct. The ability to reach the standard in Canada is exceptionally difficult; to prove an act beyond a reasonable doubt. In the case of Momin Khawaja that was accomplished. The case in Quebec and the Toronto 18 all prove that it can be done, albeit with exceptional difficulty.

It has been my experience in the past, having worked with law enforcement, that the concept of disruption is still a valid concept, whether it is done by intelligence or police agencies, and we will have to rely on it. Often, during an investigation, one way to disrupt the potential act is to knock on the door of someone and ask if that person is involved in a plot with that person over there or in some sort of terrorist activity. Of course, the individual will say no, but we know that the instant we close the door, the individual will run over to see the buddy, and they know they are found out so the plot stops.

As an objective, I say we should maintain that high standard. We need to look at that duty to prosecute. That is where we need to aim, but with the understanding that we will fall short regularly.

Mr. Rudner: Let me reinforce Mr. Quiggin's point by also mentioning that in the British experience, there were cases where sufficient cause was not found, disruption did not take place nor did arrests, and terrorist incidents happened. The British experience was to design a strategy that they currently call Contest 2, which has the four Ps: protect, prepare, pursue and prevent. I would add a fifth P for Canada — prosecute. Each of these Ps, I believe, is a legitimate element in counter-terrorism,

Le président : J'aimerais que nos témoins se penchent sur la question des interventions légales pour perturber les activités terroristes, par comparaison avec la protection par les poursuites judiciaires. Je soulève cette question parce que, dans le cas des 18 de Toronto, des agents secrets ont réussi, avec l'aide d'autres personnes œuvrant dans le domaine de la sécurité, à infiltrer un groupe qui aurait pu en fin de compte faire passablement de dégâts. Des poursuites judiciaires ont pu être intentées et les activités terroristes ont pu être perturbées avant qu'un attentat soit commis.

Selon l'évaluation que vous faites de nos forces de sécurité, disposons-nous de moyens de prévention suffisants, compte tenu des circonstances et de la gamme des dangers qui peuvent se présenter? Les 18 de Toronto sont-ils plutôt l'exception qui confirme la règle, à savoir que nous manquons de ressources à certains égards?

M. Quiggin : Permettez-moi premièrement de vous parler des idées générales qui entourent cette question. On parle fréquemment, un peu partout dans le monde, du « devoir de poursuivre en justice ». Essentiellement, cela signifie qu'il ne suffit pas de perturber les activités d'une organisation qui prépare un attentat. Pour que les gens puissent être convaincus que le système judiciaire fonctionne toujours comme il se doit, celui-ci ne doit pas simplement intervenir au nom de la justice, mais il doit se manifester au vu et au su de tous, dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Cela dit, je crois que vous avez raison. Il est très difficile, au Canada, d'arriver à faire la preuve nécessaire au-delà de tout doute raisonnable. Dans le cas de Momin Khawaja, on y est parvenu. L'affaire au Québec et celle des 18 de Toronto montrent qu'on peut y arriver, même si c'est très difficile.

Mon expérience de collaboration avec les forces de l'ordre m'a permis de constater que l'idée de perturber les activités criminelles est toujours valable, que ce soient les services de renseignement ou les services de police qui s'en chargent. C'est un moyen auquel nous devrons avoir recours. Souvent, on se rend compte, au cours d'une enquête, qu'on peut empêcher qu'un acte criminel soit commis en frappant à la porte de quelqu'un et en lui demandant si une personne donnée est impliquée dans un complot ou participe à des activités terroristes. Évidemment, ce quelqu'un dira non, mais nous savons que, dès que la porte se refermera, il courra raconter l'histoire à son ami. Ils sauront qu'ils sont découverts, et le complot s'arrêtera là.

Selon moi, nous devrions nous fixer comme objectif un idéal difficile à atteindre. Nous devons tâcher de nous acquitter de notre devoir de traduire les criminels en justice. C'est ce que nous devons viser, mais nous devons aussi nous dire que nous allons régulièrement rater cet objectif.

M. Rudner : Permettez-moi de confirmer ce que vient de dire M. Quiggin. En Grande-Bretagne, il y a eu des cas où l'on n'a pas trouvé suffisamment de preuves, où l'on n'a ni perturbé les activités terroristes, ni procédé à des arrestations et où des attentats terroristes se sont produits. En s'appuyant sur l'expérience tirée de ces échecs, on a conçu dans ce pays une stratégie qu'on nomme actuellement là-bas Contest 2 et qui repose sur les quatre P : protéger, préparer, pourchasser et prévenir. Pour le Canada,

whether by intelligence or law enforcement, to make sure that the public safety is ensured. For some types of cases, I do not believe we will achieve a prosecutorial standard but we can achieve a protection standard or a pursue standard.

The phrase used in the intelligence community is "the tool box;" use the tool box for all five Ps to protect the national security and public safety of our society.

Mr. Hutchinson: I do not have too much to add. My senior colleagues know a fair bit more about the security intelligence community than I do, obviously. However, there is that element of moral condemnation to sentencing, or at least to prosecuting, these types of crimes. I think it needs to happen on a somewhat regular basis. However, I agree that it could be considered also as part of a continuum of counterterrorist strategies. The prosecution of these cases will happen regularly because we have to reaffirm in some ways our sense of moral condemnation of that type of act, but the variety of strategies also should be considered as useful, if not as legitimate. We will not always be successful in prosecuting these things in court.

The Chair: Members of the panel, Mr. Quiggin, Mr. Rudner, Mr. Hutchinson, thank you for the time you have made available to us. It has been helpful. I know that my colleagues share that gratitude. I believe it is also fair to say that all of us, regardless of what criticisms and concerns we have about the integration of our national security operations, want to wish both our uniformed and other security officials working so hard over the next few days every success in preventing difficult things from happening, and protecting not only our international guests but Canadians from whatever threats may exist. I know that is the view of this entire committee.

Colleagues, now that we have second reading of Bill S-7, our steering committee will meet to discuss the process for next week when we are planning on having the minister and officials, and then, how we proceed thereafter. We will be return to you between now and next week to ensure we are comfortable with the plans moving forward.

(The committee adjourned.)

j'ajouterais un cinquième P : poursuivre en justice. Chaque P correspond selon moi à un élément qui a sa place dans la lutte antiterrorisme livrée par les services de renseignement et les services de police, dans le but d'assurer la sécurité publique. Dans certains cas, je ne pense pas que nous pourrons nous rendre au stade des poursuites judiciaires, mais nous pourrons protéger les gens et pourchasser les personnes malintentionnées.

Dans le monde du renseignement, on emploie l'expression « coffre à outils ». Il s'agit d'avoir recours aux cinq P du coffre à outils pour maintenir la sécurité nationale et la sécurité publique dans notre société.

M. Hutchinson : Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Mes collègues ont plus d'expérience que moi et, bien entendu, ils en savent davantage que moi sur le monde du renseignement. Cependant, on prononce un jugement moral important lorsqu'une personne est déclarée coupable, ou du moins lorsqu'elle est poursuivie pour un crime de ce genre. Il faudrait que cela se produise assez régulièrement. Mais je suis d'accord pour dire que c'est un élément parmi d'autres, dans la panoplie des stratégies antiterrorisme. Des poursuites judiciaires seront intentées régulièrement parce que nous devons affirmer régulièrement notre ferme opposition morale aux actes de ce genre, mais les autres stratégies doivent être considérées comme également utiles, à défaut d'avoir la même légitimité. Nous n'arriverons pas toujours au stade de la poursuite judiciaire.

Le président : Je remercie maintenant les témoins, M. Quiggin, M. Rudner et M. Hutchinson, d'avoir bien voulu nous consacrer du temps. Messieurs, vos témoignages nous ont été utiles. Je sais que mes collègues vous sont reconnaissants, eux aussi. Quelles que soient nos critiques et nos objections au sujet de l'intégration des activités dans le domaine de la sécurité nationale, au Canada, je crois pouvoir m'exprimer au nom de tous les membres du comité en souhaitant les meilleurs résultats possibles aux gens qui œuvrent dans ce domaine et qui travailleront très fort au cours des prochains jours, en uniforme ou autrement, pour prévenir des événements fâcheux et pour protéger non seulement nos invités étrangers, mais également les Canadiens contre les dangers qui peuvent exister. Je sais que j'exprime ainsi le point de vue de l'ensemble du comité.

Chers collègues, le projet de loi S-7 en étant à l'étape de la deuxième lecture, notre comité directeur se réunira pour discuter de la marche à suivre au cours des prochaines semaines. Nous déterminerons quand nous recevrons le ministre et les fonctionnaires et comment nous procéderons par la suite. Nous communiquerons avec vous d'ici la semaine prochaine pour nous assurer que le calendrier de travail de notre comité vous convient.

(La séance est levée.)

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Poste-payé
Lettermail / Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

As individuals:

Martin Rudner, Distinguished Research Professor Emeritus, Carleton University;

Tom Quiggin, Senior Research Fellow, Canadian Centre of Intelligence and Security Studies, Carleton University;

Steven Hutchinson, Assistant Professor, Department of Criminology, University of Ottawa.

TÉMOINS

À titre personnel :

Martin Rudner, professeur distingué émérite, Université Carleto

Tom Quiggin, chercheur supérieur attaché à l'université, Canadi Centre of Intelligence and Security Studies, Université Carlet

Steven Hutchinson, professeur adjoint, département de criminolo Université d'Ottawa.

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

Government Publications



LIBRARY
AUG 1 4
University

Third Session
Fortieth Parliament, 2010

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Special Senate Committee on

Anti-terrorism

Chair:
The Honourable HUGH SEGAL

Monday, June 28, 2010

Issue No. 5

First meeting on:

Bill S-7, An Act to deter terrorism and to amend the State Immunity Act

APPEARING:
The Honourable Vic Toews, P.C., M.P.,
Minister of Public Safety

WITNESSES:
(*See back cover*)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial spécial sur l'

Antiterrorisme

Président :
L'honorable HUGH SEGAL

Le lundi 28 juin 2010

Fascicule n° 5

Première réunion concernant :

Le projet de loi S-7, Loi visant à décourager le terrorisme et modifiant la Loi sur l'immunité des États

COMPARAÎT :
L'honorable Vic Toews, C.P., député,
ministre de la Sécurité publique

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

48302

THE SPECIAL SENATE COMMITTEE ON ANTI-TERRORISM

The Honourable Hugh Segal, *Chair*

The Honourable Serge Joyal, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Cowan (or Tardif)	Plett
Furey	Smith, P.C.
Jaffer	Tkachuk
* LeBreton, P.C. (or Comeau)	Wallace
	Wallin

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Wallace replaced the Honourable Senator Nolin (*June 28, 2010*).

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Marshall (*June 25, 2010*).

The Honourable Senator Marshall replaced the Honourable Senator Manning (*June 21, 2010*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR L'ANTITERRORISME

Président : L'honorable Hugh Segal

Vice-président : L'honorable Serge Joyal, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

* Cowan (ou Tardif)	Plett
Furey	Smith, C.P.
Jaffer	Tkachuk
* LeBreton, C.P. (ou Comeau)	Wallace
	Wallin

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Wallace a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 28 juin 2010*).

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénateur Marshall (*le 25 juin 2010*).

L'honorable sénateur Marshall a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 21 juin 2010*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, June 17, 2010:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Tkachuk, seconded by the Honourable Senator LeBreton, P.C., for the second reading of Bill S-7, An Act to deter terrorism and to amend the State Immunity Act.

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Di Nino, that the bill be referred to the Special Senate Committee on Anti-terrorism.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 17 juin 2010 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Tkachuk, appuyée par l'honorable sénateur LeBreton, C.P, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-7, Loi visant à décourager le terrorisme et modifiant la Loi sur l'immunité des États.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Di Nino, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, June 28, 2010
(6)

[*English*]

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met at 12:59 p.m. this day, in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Hugh Segal, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Jaffer, Joyal, P.C., Plett, Segal, Smith, P.C., Tkachuk, Wallace and Wallin (8).

Other senator present: The Honourable Senator Baker, P.C.(1).

In attendance: Jennifer Bird, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 17, 2010, the committee began its examination of Bill S-7, An Act to deter terrorism and to amend the State Immunity Act.

APPEARING:

The Honourable Vic Toews, P.C., M.P., Minister of Public Safety.

WITNESSES:

Public Safety Canada:

Larisa Galadza, Senior Director, Acting, National Security Policy Directorate;

Agnes Levesque, Counsel, Legal Services;

Emmanuelle Deault-Bonin, Senior Policy Analyst, National Security Policy Directorate.

The chair made an opening statement.

Minister Toews made a statement and, together with Ms. Galadza and Ms. Levesque, answered questions.

Ms. Deault-Bonin was invited to the table and, together with Ms. Galadza and Ms. Levesque, answered questions.

At 2:54 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 28 juin 2010
(6)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 12 h 59, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Hugh Segal (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Jaffer, Joyal, C.P., Plett, Segal, Smith, C.P., Tkachuk, Wallace et Wallin (8).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Baker, C.P. (1)

Également présente : Jennifer Bird, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 17 juin 2010, le comité entreprend son étude du projet de loi S-7, Loi visant à décourager le terrorisme et modifiant la Loi sur l'immunité des États.

COMPARAÎT :

L'honorable Vic Toews, C.P., député, ministre de la Sécurité publique.

TÉMOINS :

Sécurité publique Canada :

Larisa Galadza, directrice principale, intérimaire, Direction des politiques sur la sécurité nationale;

Agnès Levesque, avocate, Services juridiques;

Emmanuelle Deault-Bonin, analyste principale des politiques, Direction des politiques sur la sécurité nationale.

Le président fait une déclaration.

Le ministre Toews fait un exposé, puis, avec l'aide de Mmes Galadza et Levesque, répond aux questions.

Mme Deault-Bonin est invitée à la table, puis, avec l'aide de Mmes Galadza et Levesque, répond aux questions.

À 14 h 54, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière intérimaire du comité,

Shaila Anwar

Acting Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 28, 2010

The Special Senate Committee on Anti-terrorism, to which was referred Bill S-7, An Act to deter terrorism and to amend the State Immunity Act, met this day at 12:59 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Hugh Segal (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, this is the sixth meeting of the Special Senate Committee on Anti-terrorism, in the Third Session of Canada's Fortieth Parliament. Today we are fortunate to have with us, accompanied by officials, the Minister of Public Safety, the Honourable Vic Toews, P.C., M.P., whose department has created the act before us. Bill S-7, which creates a right of action in Canadian courts by Canadians who have been harmed by terrorist acts and makes consequent amendments to the State Immunity Act, received second reading in the Senate of Canada on June 17 and is before us today for the first time.

The minister, who has other obligations before other Senate committees this afternoon, is here for an hour. His officials can stay longer to take further questions from colleagues around the table beyond those the minister is able to take himself in his time with us. The minister has an opening statement. We are delighted to have him with us.

Hon. Vic Toews, P.C., M.P., Minister of Public Safety: I am pleased to be here today to discuss a very important piece of legislation, Bill S-7, the justice for victims of terrorism act.

As we all know, global terrorism remains a serious threat to our security. Terrorist acts continue to claim the lives of too many innocent civilians and to cause losses and devastation across the world. The report of the Air India commission of inquiry reminds us in very clear terms that Canada and Canadians are not immune to this threat.

Canada, along with its security partners and allies, remains committed to protecting its citizens and interests from terrorist acts, and has implemented a number of measures to prevent, deter, disrupt and counter terrorism at home and abroad. As part of this unwavering commitment, in April 2010, we introduced another initiative, Bill S-7, previously Bill C-35, to complement our existing counterterrorism tools. The bill aims to deter terrorism and address the needs of victims of terrorism by providing them with the ability to seek redress for losses resulting from terrorist acts.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 28 juin 2010

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme, qui est saisi du projet de loi S-7, Loi visant à décourager le terrorisme et modifiant la Loi sur l'immunité des États, se réunit aujourd'hui, à 12 h 59, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Hugh Segal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, nous voici réunis à l'occasion de la sixième réunion du Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme, pour la troisième session de la 40e législature. Nous avons la chance aujourd'hui d'accueillir l'honorable Vic Toews, ministre de la Sécurité publique, député et membre du Conseil privé. Il est accompagné de quelques collaborateurs de son ministère, d'où émane le projet de loi dont nous sommes saisis. Le projet de loi S-7, qui donne le droit aux Canadiens qui ont subi des pertes ou des dommages à la suite d'actes terroristes d'avoir recours aux tribunaux canadiens et qui apporte des modifications corrélatives à la Loi sur l'immunité des États, a franchi l'étape de la deuxième lecture au Sénat le 17 juin; nous nous penchons donc aujourd'hui pour la première fois sur ce projet de loi.

Le ministre, qui a d'autres obligations à remplir auprès d'autres comités sénatoriaux cet après-midi, sera avec nous pendant une heure. Ses collaborateurs resteront plus longtemps pour répondre aux questions des membres du comité auxquelles le ministre n'aura pas eu le temps de répondre. Le ministre a préparé une déclaration préliminaire. Nous sommes enchantés de l'accueillir aujourd'hui.

L'honorable Vic Toews, C.P., député, ministre de la Sécurité publique : Je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour parler d'un texte de loi très important, soit le projet de loi S-7, Loi sur la justice pour les victimes d'actes de terrorisme.

Comme nous le savons tous, le terrorisme à l'échelle mondiale représente toujours une grave menace à notre sécurité. Les actes de terrorisme continuent de faucher la vie de civils innocents et de causer des pertes et la dévastation à l'échelle mondiale. Le rapport de la Commission d'enquête sur la tragédie du vol d'Air India rappelle très clairement que le Canada et la population canadienne ne sont pas immunisés contre cette menace.

Le Canada, ainsi que ses alliés et partenaires en matière de sécurité, est toujours déterminé à protéger ses citoyens et ses intérêts contre les actes de terrorisme et il a mis en œuvre plusieurs mesures afin de prévenir, de décourager, de perturber et de contrer le terrorisme ici comme ailleurs. Nous avons, dans le cadre de notre engagement inébranlable, lancé en avril 2010 une autre initiative, soit le projet de loi S-7 — auparavant le projet de loi C-35 —, qui complétera nos outils actuels de lutte contre le terrorisme. Le projet de loi vise à décourager le terrorisme et à répondre aux besoins des victimes d'actes de terrorisme en leur offrant la possibilité d'obtenir réparation pour les pertes attribuables à de tels actes.

I welcome today's opportunity to discuss in greater detail some key elements of this bill. Specifically, I would like to briefly explain the proposed cause of action and how it addresses victims' needs. I would also like to say a few words on how the bill would target states that support perpetrators of terrorism.

In our election platform, we committed to introduce legislation to allow Canadians who have been affected by terrorism to sue the sponsors of terrorist organizations, including to recover funds from states that are designated as sponsors of terrorism. Bill S-7 meets this commitment by allowing any victim of terrorism whose cause of action has a real and substantial connection to Canada to sue, in a Canadian court, the following: first, perpetrators of terrorism, including individuals, organizations and terrorist entities listed pursuant to the Criminal Code; and second, supporters of terrorism, including individuals, organizations, listed terrorist entities and foreign states designated by the government. I will come back to this last point in a few moments.

Of course, as with any matter of civil litigation, it would be up to the court to determine whether the connection between the cause and Canada is sufficient for any specific cause to be considered and judged. Courts normally assess a number of factors to determine whether they can hear a case, including, among other things, the link between the jurisdiction where the claim is filed and the plaintiff and the defendant, and the involvement of other parties to the suit.

Bill S-7 further stipulates that victims of terrorism may sue perpetrators of terrorism and their supporters for loss or damages that result from terrorist acts that occurred anywhere in the world on or after January 1, 1985. This is important, as the retroactivity of the bill would allow victims of past terrorist acts to seek redress. In making this bill retroactive to 1985, we are also sending a clear message to the world that those who perpetrate or support terrorist acts remain accountable to this day.

Bill S-7 is all about demonstrating Canada's leadership against the perpetrators and supporters of terrorism, including foreign states that are believed to support or have supported terrorism. To do that, the bill proposes amendments to the State Immunity Act, which would provide the Governor-in-Council with the authority, upon the recommendation of the Minister of Foreign Affairs in consultation with the Minister of Public Safety, to list foreign states that are deemed to have supported a terrorist entity that is already listed pursuant to the Criminal Code.

As you know, lifting a state's immunity is a significant foreign policy decision, one that cannot be taken lightly. That is why we would base such a decision on a rigorous mechanism and concrete

Je profite de l'occasion aujourd'hui pour approfondir certains éléments clés de ce projet de loi. J'aimerais, en particulier, expliquer brièvement la cause d'action avancée et la façon dont elle permet de répondre aux besoins des victimes. J'aimerais également dire quelques mots sur la façon dont le projet de loi ciblera les États qui soutiennent les auteurs d'actes de terrorisme.

Dans notre programme électoral, nous nous sommes engagés à adopter des dispositions législatives pour permettre aux Canadiens qui sont touchés par des actes de terrorisme d'intenter des poursuites contre ceux qui soutiennent les organisations terroristes, ce qui comprend le recouvrement de fonds des États reconnus comme des promoteurs du terrorisme. Le projet de loi S-7 honore cet engagement en permettant à une victime de terrorisme dont la cause d'action est liée de façon réelle et importante au Canada d'intenter des poursuites devant un tribunal canadien contre, d'une part, les auteurs d'actes terroristes, ce qui englobent les particuliers, les organisations et les entités terroristes figurant sur la liste pertinente du Code criminel, et, d'autre part, les personnes qui soutiennent le terrorisme, notamment les particuliers, les organisations, les entités terroristes figurant sur la liste ainsi que les États étrangers désignés par le gouvernement. Je m'attarderai sur ce dernier point dans quelques instants.

Au même titre que toute autre question litigieuse au civil, il incombera bien entendu aux tribunaux de déterminer si le lien qui existe entre la cause et le Canada est suffisant pour qu'une cause en particulier soit étudiée et jugée. Les tribunaux tiennent normalement compte de plusieurs facteurs afin de déterminer si une cause peut être entendue, y compris le lien qui existe entre l'administration où la déclaration est déposée et le demandeur ainsi que le défendeur et la participation d'autres parties à la poursuite.

Le projet de loi S-7 stipule de plus que les victimes d'actes de terrorisme peuvent intenter des poursuites contre les terroristes et les personnes qui les soutiennent pour pertes ou dommages attribuables à des actes de terrorisme qui ont été perpétrés à un endroit ou à un autre dans le monde le 1er janvier 1985 ou après. Cette disposition est importante, car la rétroactivité du projet de loi permettra aux victimes d'actes de terrorisme commis par le passé de demander réparation. En rendant ce projet de loi rétroactif à 1985, nous transmettons également un message clair au monde entier que les auteurs d'actes de terrorisme ou ceux qui les soutiennent demeurent tenus responsables jusqu'à ce jour.

Le projet de loi S-7 démontre que le Canada joue un rôle de chef de file contre les auteurs d'actes de terrorisme et ceux qui les soutiennent, y compris les États étrangers qui sont présumés appuyer ou avoir appuyé le terrorisme. Pour ce faire, nous envisageons d'apporter, au moyen du projet de loi, des modifications à la Loi sur l'immunité des États pour autoriser le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre des Affaires étrangères, en consultation avec le ministre de la Sécurité publique, d'inscrire sur une liste les États étrangers qui sont présumés avoir appuyé une entité terroriste qui figure déjà sur la liste conformément au Code criminel.

Comme vous le savez, lever l'immunité d'un État représente une décision stratégique déterminante au chapitre des affaires étrangères qui ne peut être prise à la légère. Voilà pourquoi nous fonderions

criteria. Indeed, we believe that providing support to terrorist entities listed pursuant to the Criminal Code — a list which is established through a detailed, effective analytical process — is an adequate criterion to justify the listing of a state sponsor.

To establish the list of state supporters of terrorism, the Minister of Foreign Affairs, in consultation with the Minister of Public Safety and with the support of the intelligence community, would first make a recommendation to the Governor-in-Council. Should the Governor-in-Council be satisfied that there are reasonable grounds to believe that the proposed state supported terrorism, this state would be placed on the list and its immunity would be lifted.

There are safeguards. The bill would require the Minister of Foreign Affairs, in consultation with the Minister of Public Safety, to review the list of states every two years to determine whether these states should remain on the list. Listed states could also submit an application to the Minister of Foreign Affairs to be delisted. The decision to remove a state from the list would also be made by the Governor-in-Council, upon recommendation by the Minister of Foreign Affairs, after having consulted with the Minister of Public Safety.

Once on the list, state supporters of terrorism could be sued for damages and losses that occurred as a result of terrorist acts conducted by entities to which they provided support. If a favourable judgment were issued to a victim, the defendant, including a listed state, would have an obligation to comply with the court's order or its assets and property could be seized.

Bill S-7 provides an avenue for the government to assist successful plaintiffs; indeed, the bill calls for the ministers of Foreign Affairs and Finance to provide assistance, within the confines of their mandates and to the extent reasonably practical, in identifying and locating the property under Canadian jurisdiction of a foreign state against which a judgment has been rendered.

Upon receiving a formal request from a successful plaintiff, the ministers would review it as appropriate, including any similar past requests. Ministers would then communicate relevant information to parties responsible for executing the judgment.

Of course, ministers would need to be satisfied that doing so would not damage Canada's interests. Also, the Minister of Foreign Affairs would need to be of the view that to do so would not be injurious to the conduct of Canada's international relations.

I would also like to point out that before releasing anything, the information would be thoroughly reviewed to ensure ministers are complying with legal obligations, including the Privacy Act and the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

une telle décision sur un mécanisme rigoureux et des critères concrets. En effet, nous estimons que le soutien accordé à des entités terroristes désignées en vertu du Code criminel — qui figurent sur une liste dressée à l'aide d'un processus d'analyse approfondie et efficace — permet de justifier l'inscription d'un État.

Pour dresser la liste des États qui soutiennent le terrorisme, le ministre des Affaires étrangères formulera tout d'abord, en consultation avec le ministre de la Sécurité publique et avec l'aide des membres de la collectivité du renseignement, une recommandation au gouverneur en conseil. Si le gouverneur en conseil estime qu'il existe effectivement des motifs raisonnables de croire que l'État proposé a soutenu des activités terroristes, cet État sera inscrit sur la liste et son immunité sera levée.

Des mesures de protection sont prévues. En vertu du projet de loi, le ministre des Affaires étrangères, en consultation avec le ministre de la Sécurité publique, sera tenu de revoir tous les deux ans la liste des États pour déterminer si ces États devraient continuer d'y figurer. Les États inscrits sur la liste pourront également présenter une demande au ministre des Affaires étrangères pour être retirés de la liste. La décision de supprimer le nom de l'État de la liste sera prise par le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre des Affaires étrangères, après consultation avec le ministre de la Sécurité publique.

Dès qu'ils figureront sur la liste, les États qui soutiennent le terrorisme pourront faire l'objet d'une poursuite pour dommages et pertes subis à la suite d'actes de terrorisme commis par des entités qu'ils ont appuyées. Si un jugement était favorable à une victime, le défendeur, y compris un État inscrit sur la liste, sera obligé de se plier à la décision du tribunal ou ses biens seront saisis.

Le projet de loi S-7 prévoit des mesures pour que le gouvernement puisse venir en aide aux demandeurs qui ont obtenu gain de cause. Le projet de loi prévoit en effet que les ministres des Affaires étrangères et des Finances fourniront leur aide, aux termes de leur mandat et dans une mesure raisonnable, pour désigner et retracer les biens sous compétence canadienne qui appartiennent à un État étranger contre lequel un jugement a été rendu.

Dès réception d'une demande en bonne et due forme d'un demandeur ayant obtenu gain de cause, les ministres passeront le tout en revue, comme il se doit, y compris toute demande similaire présentée auparavant. Les ministres transmettront ensuite l'information pertinente à la partie chargée de l'exécution du jugement.

Bien entendu, les ministres devront veiller à ce que les mesures appliquées ne puissent aller à l'encontre des intérêts du Canada. Le ministre des Affaires étrangères devra également être d'avis que les mesures appliquées ne seront pas préjudiciables aux relations du Canada sur la scène internationale.

J'aimerais également souligner qu'avant la diffusion de toute information, celle-ci sera étudiée minutieusement de façon à s'assurer que les ministres se conforment aux obligations juridiques prévues, notamment celles prévues par la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Charte canadienne des droits et libertés.

I am sure you will agree that going through any legal process can be quite taxing. This is especially true when it is to seek redress for losses resulting from events as devastating and traumatizing as acts of terrorism. Therefore, to support victims of terrorism as much as possible, and save them the anxiety of having to go through stressful procedures more than once, Bill S-7 would also require Canadian courts to recognize foreign judgments in favour of victims. However, for this to occur, criteria under Canadian law for recognizing foreign judgments in Canada must be met in each case. Furthermore, any judgments against foreign states must be against those states that are already on the list of state supporters of terrorism. This provision would allow Canadian courts to recognize reliable foreign judgments in favour of a victim of terrorism, while providing flexibility to reject those rendered for political reasons or by courts with questionable judicial practices.

Bill S-7 is a sound and appropriate piece of legislation that would effectively complement our existing counterterrorism measures. It would help us in further deterring terrorism while responding to victims' needs. This bill demonstrates Canada's leadership against the perpetrators and supporters of terrorism around the world.

Thank you very much for your attention. I would now be happy to answer questions, as much as I can. This is quite a technical bill, and I do have very competent individuals with me who can answer the legal or technical aspects of this bill.

The Chair: I point out to colleagues that Ms. Larisa Galadza is Senior Director, National Security Policy Directorate of the department, on an acting basis, and Ms. Agnes Levesque, is Legal Services counsel at the department.

Can I ask my deputy chair, Senator Joyal, if he would like to begin the questioning?

Senator Joyal: Thank you, and welcome to you, Mr. Minister, and your assistants. I would have hoped that Senator Furey, being the critic of the bill, would have started the questioning, but I am happy to do so.

The Chair: I do have a question from Senator Furey which I will put, should you fail to do so. He called from the lawn of the Senate on earthquake day.

Senator Joyal: Mr. Minister, do you know any other states that have taken a similar initiative to Bill S-7? If so, could you point out the differences in terms of enabling legislation? Could you give us a broader perspective to the initiative taken in that bill?

Vous conviendrez, j'en suis convaincu, que l'adoption d'un processus judiciaire peut être relativement contraignante. C'est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit d'obtenir réparation pour les pertes subies à la suite d'événements aussi dévastateurs et traumatisants que les actes de terrorisme. Par conséquent, pour appuyer du mieux possible les victimes d'actes de terrorisme et leur épargner l'anxiété liée à la soumission répétée à des procédures stressantes, le projet de loi S-7 exigera également que les tribunaux canadiens puissent reconnaître les jugements rendus à l'étranger qui sont favorables aux victimes. Cependant, pour que cela se produise, les critères en vertu de la Loi canadienne visant à reconnaître au Canada les jugements rendus à l'étranger doivent être respectés dans chaque cause. De plus, tout jugement contre les États étrangers doit viser ceux qui sont déjà inscrits sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme. Cette disposition permettra aux tribunaux canadiens de reconnaître les jugements fiables rendus à l'étranger en faveur d'une victime d'un acte de terrorisme tout en nous accordant la marge de manœuvre nécessaire nous permettant de ne pas tenir compte des jugements rendus pour motifs politiques ou par des tribunaux dont les pratiques judiciaires sont douteuses.

Le projet de loi S-7 est un projet de loi rigoureux et pertinent qui complétera efficacement nos mesures actuelles de lutte contre le terrorisme. Il contribuera à dissuader davantage les actes de terrorisme tout en répondant aux besoins des victimes. Il est la preuve que le Canada joue un rôle de chef de file contre les terroristes et ceux qui soutiennent le terrorisme sur la scène internationale.

Je tiens à vous remercier de votre attention. J'accepterais maintenant volontiers de répondre à vos questions, au meilleur de mes connaissances. Il s'agit d'un projet de loi assez technique; c'est pourquoi j'ai en ma compagnie des personnes très compétentes qui pourront répondre à vos questions de nature juridique ou technique.

Le président : J'aimerais souligner à mes collègues que Mme Larisa Galadza est la directrice principale intérimaire de la Direction des politiques sur la sécurité nationale et que Mme Agnes Levesque est avocate aux Services juridiques du ministère.

Puis-je demander à mon vice-président, le sénateur Joyal, s'il souhaite entamer la série de questions?

Le sénateur Joyal : Merci. Je vous souhaite la bienvenue, monsieur le ministre, à vous et à vos collaborateurs. J'espérais que le sénateur Furey, qui est le porte-parole en ce qui concerne le projet de loi, entamerait la série de questions, mais je suis heureux de le faire.

Le président : Je vais d'ailleurs poser une question qui émane du sénateur Furey, si vous ne la posez pas vous-même d'abord. Il a appelé alors qu'il se trouvait sur la pelouse de la Colline du Parlement le jour du tremblement de terre.

Le sénateur Joyal : Monsieur le ministre, savez-vous s'il y a d'autres États qui ont mis en œuvre une initiative similaire au projet de loi S-7? Si c'est le cas, pourriez-vous nous mentionner les différences qui existent en termes de loi habilitante? Pourriez-vous nous brosser un portrait plus global des mesures prévues par le projet de loi?

Mr. Toews: Indeed, other states have taken similar initiatives. The Americans have brought forward legislation. There are, of course, substantial differences between the legislations. For example, the Canadian legislation contains a clause dealing with retroactivity to January 1, 1985. To my understanding, the American legislation does not include a specific retroactivity clause. There are a number of other distinctions, if I could use that term.

Senator Joyal: Let me be more specific while your assistants are looking at their files. On the process of establishing the list — I am referring to the foreign state list specifically, because of course it amends the State Immunity Act — what process does the United States follow in relation to their anti-terrorism legislation?

Mr. Toews: As I understand it, it is fairly similar. The notes that I have, for example, indicate that of course in Canada perpetrators and supporters of terrorism, including states designated by the government as supporters of terrorism may be sued. In the United States a state designated as sponsor of terrorism or its official employee or agent acting within the scope of his or her office that perpetrate or support terrorist acts may be sued. The U.S. Department of State is responsible for establishing and maintaining the list of state sponsors of terrorism.

Larisa Galadza, Senior Director, Acting, National Security Policy Directorate, Public Safety Canada: Minister Toews is correct that the United States has a provision for listing state sponsors of terrorism. The bill that they have that opens the civil cause of action is not specifically for terrorism, however. The list is separate and is published on an annual basis. States that are currently designated are Cuba, Iran, Sudan, Syria, and a number of countries were recently removed from their list including Iraq, Libya, Yemen and North Korea. This gives you a flavour of the countries they have, but it is a specific list established on an annual basis.

Senator Joyal: Why did you decide to establish retroactivity to 1985? It is a long time ago, in world history. I tried to understand where we were in 1985 in terms of terrorism activity. It is certainly not a context we have known since 2001. Why did you specifically decide upon that date?

Mr. Toews: In listening to those who made representations to government and government officials about the issue of retroactivity, it appeared that 1985 was a crucial period of time in which the face of terrorism and how it affected Canada changed Canada's relationship with terrorists in the world.

Of course, there were some specific incidents, for example, the Air India bombing in 1985. However, just generally speaking, I can say that 1985 was seen as somehow crucial in that terrorism was no longer a foreign matter but a matter that, in fact, affected Canadians very directly. It was chosen, therefore, to allow victims to go back as far as 1985.

M. Toews : En effet, d'autres États ont mis en œuvre des initiatives législatives similaires, notamment les États-Unis. Bien entendu, il existe de grandes différences entre les lois. Par exemple, le projet de loi du Canada prévoit une disposition de rétroactivité applicable à compter du 1er janvier 1985. Et à ma connaissance, la loi des États-Unis ne comprend pas une telle disposition. Il existe quelques autres distinctions, si je peux le dire ainsi.

Le sénateur Joyal : Laissez-moi préciser ma question pendant que vos collaborateurs consultent leurs documents. Quel processus les États-Unis suivent-ils pour établir la liste — je parle ici précisément de la liste des États étrangers, qui constituerait évidemment une modification à la Loi sur l'immunité des États — en vertu de leur législation concernant l'antiterrorisme?

M. Toews : À ma connaissance, il est assez similaire. D'après les notes que j'ai en main, au Canada, on peut par exemple intenter une poursuite contre les auteurs d'actes terroristes et les personnes qui soutiennent le terrorisme, y compris les États qui sont considérés par le gouvernement comme des États qui soutiennent le terrorisme. Aux États-Unis, on peut intenter une poursuite contre un État qui est considéré comme un promoteur du terrorisme ou encore un agent ou un employé officiel qui, dans le cadre de son travail pour l'État, commet ou soutient des actes de terrorisme. Le Département d'État des États-Unis est chargé d'établir et de tenir à jour la liste des États promoteurs du terrorisme.

Larisa Galadza, directrice principale intérimaire, Direction des politiques sur la sécurité nationale, Sécurité publique Canada : Ce que dit monsieur le ministre est exact : les États-Unis ont bel et bien une disposition qui concerne l'inscription des États promoteurs du terrorisme à une liste. Cependant, leur projet de loi qui permet un recours au civil ne s'applique pas précisément au terrorisme. La liste est indépendante et elle est publiée tous les ans. À l'heure actuelle, Cuba, l'Iran, le Soudan et la Syrie sont des États qui figurent sur cette liste et un certain nombre de pays, par exemple l'Irak, la Libye, le Yémen et la Corée du Nord, ont été retirés. Ces exemples vous donnent une idée des pays qui y figurent, mais il s'agit d'une liste bien précise qui est établie tous les ans.

Le sénateur Joyal : Pourquoi avez-vous décidé d'inclure une disposition de rétroactivité à compter de 1985? Si on regarde tout ce qui s'est passé dans le monde — j'essaie de me rappeler où en était le terrorisme en 1985 —, ça remonte à loin. Le contexte est bien différent depuis 2001. Pourquoi avez-vous choisi cette date?

M. Toews : D'après les témoignages qui ont été faits au gouvernement et à ses représentants sur la question de la rétroactivité, il en est ressorti que l'année 1985 a été un moment crucial où le terrorisme et son incidence sur notre pays ont modifié la relation du Canada avec les terroristes du monde entier.

Évidemment, il y a eu quelques incidents précis, comme l'attentat à la bombe perpétré contre le vol d'Air India en 1985. Cependant, de façon générale, je peux dire que l'année 1985 a été considérée, d'une certaine manière, comme cruciale, dans la mesure où le terrorisme n'était plus une question étrangère, mais plutôt une question qui concernait très concrètement les Canadiens. Afin de permettre aux victimes de remonter jusqu'en 1985, c'est l'année qui a été retenue.

Senator Joyal: In your opinion, what other incidents have occurred since 1985 where, in your opinion, Canadians could be concerned or could be seen as now having an opportunity to sue foreign states?

I am thinking of Libya, for instance. At the time, as you know, that the incident happened, Libya denied any responsibility. Later on, through global pressure, Libya recognized that they were sponsoring and they accepted some responsibility to compensate the victims. I am thinking of Libya because the Libyan case is so well known to everyone. Do you have any other case in mind where you feel that, by bringing the retroactivity so far back, we would catch other countries other than the Air India incident that you have mentioned?

Mr. Toews: I have not focused on any countries in particular, and deliberately so. We wanted to leave that open. We did not want to colour a court's consideration of these matters. We saw 1985 as a turning point.

Senator Joyal: The problem I see is that, according to the legislation, a country must be on the terrorist list. If I, as a Canadian citizen, wanted to sue a country for something that happened in the 1990s, for instance, how could I sue that country if it is not on the list today? It is one thing to say today, we want to see country X on the bad list because they are bad, but that country, in the 20 years before, might have been in a totally different context. How would one make the connection to make that retroactivity real?

Mr. Toews: It is a difficult issue. I think it illustrates the difficulty of retroactivity in any statutory context. The Governor-in-Council will consider those issues in placing people on the list, but the focus primarily is deterrence into the future, as opposed to simply looking at issues of compensation.

Your point is that a country, in 1986, could have been a rogue country and in 2000 is completely rehabilitated.

Senator Joyal: The Libya case is a good example.

Mr. Toews: Without mentioning names, countries can be rehabilitated, if we can use that word in the context of a country. That is a difficult issue and it is something that the Governor-in-Council will have to consider. Is this an ongoing rogue state that sponsors terrorism? Have there been incidents in the past where that country may have sponsored terrorism, it has stopped, and in that period of time there were some activities that could have caused damage? The Governor-in-Council will consider that issue. It is not an easy decision, but once we have chosen to move retroactively, that brings those types of problems, both legal and political.

Senator, as you are aware, the general principle of state immunity is a fundamental principle to our foreign relations system. It was for that reason, for example, that we chose to make

Le sénateur Joyal : Selon vous, depuis 1985, y a-t-il eu d'autres incidents qui pourraient concerner des Canadiens ou ouvrir la voie à des poursuites contre des États étrangers?

Je pense à la Libye, en particulier. Comme vous le savez, au moment de l'incident, la Libye a nié toute responsabilité. Toutefois, à la suite des pressions exercées par la communauté internationale, la Libye a reconnu qu'elle avait financé ces activités et a accepté, dans une certaine mesure, la responsabilité d'indemniser les victimes. Je pense à la Libye parce que c'est un cas que tout le monde connaît bien. Avez-vous d'autres exemples en tête pour lesquels vous croyez qu'une rétroactivité aussi grande permettrait de viser d'autres pays que ceux qui ont été impliqués dans l'incident d'Air India que vous avez mentionné?

M. Toews : Je n'ai visé aucun pays en particulier, et c'était voulu. Nous sommes ouverts à toutes les possibilités. Nous ne voulons pas influer sur l'examen que le tribunal fera de ces questions. Nous avons considéré l'année 1985 comme un tournant.

Le sénateur Joyal : Selon moi, le problème qui se pose, c'est qu'un pays doit être inscrit sur la liste des terroristes, selon la loi. Par exemple, si je voulais poursuivre un pays, en tant que citoyen canadien, pour un incident survenu dans les années 1990, comment pourrais-je y parvenir si ce pays ne figure pas sur la liste aujourd'hui? Nous avons beau dire aujourd'hui que nous voulons qu'un certain pays figure sur la liste noire parce que c'est un État voyou, mais il demeure que ce pays, 20 ans plus tôt, pouvait se trouver dans un contexte fort différent. Comment peut-on faire en sorte que l'application de cette rétroactivité soit fidèle à la réalité?

M. Toews : C'est une question complexe. Je pense que cela illustre le problème de la rétroactivité dans un cadre législatif. Le gouverneur en conseil examinera ces questions pour déterminer s'il ajoute des pays à la liste, mais on doit mettre l'accent sur la dissuasion, dans l'avenir, plutôt que simplement sur les questions d'indemnisation.

L'argument que vous avancez, c'est qu'un pays pouvait être considéré comme un État voyou en 1986, et avoir complètement redoré son image en 2000.

Le sénateur Joyal : Le cas de la Libye est un exemple éloquent.

M. Toews : Pour ne pas les nommer, certains pays peuvent être revenus dans le droit chemin, si on veut. C'est une question complexe que le gouverneur en conseil devra examiner. S'agit-il d'un État voyou qui finance le terrorisme depuis longtemps? Par le passé, y a-t-il eu des incidents qui démontrent que ce pays peut avoir financé des activités terroristes, puis qu'il a cessé de le faire, et qu'au cours de cette période, certaines activités qui ont été menées pourraient avoir causé des dommages? Le gouverneur en conseil se penchera sur ces questions. Ce n'est pas une décision facile à prendre, mais lorsqu'on choisit la rétroactivité, cela entraîne ce type de problèmes, à la fois juridique et politique.

Sénateur, comme vous le savez, le principe général de l'immunité des États est un principe fondamental pour nos relations extérieures. C'est pour cette raison, par exemple, que

exceptions to the rule rather than simply throw it open and say you can sue basically anyone you want. Throwing that whole principle out, I would think, would cause all kinds of difficulties.

We continue to affirm that general principle of state immunity and then make specific exceptions, because the principle of state immunity is such a fundamental principle to the overall relationship between countries. The example that you raised is not only a difficult one but also one that we could not necessarily afford to ignore. We will have to grapple with that, perhaps.

Senator Tkachuk: Twenty-five Canadians were killed on September 11, 2001. Canadians were killed in foreign countries in the 1990s. I know of two Canadians who were killed by acts of terrorism in Israel. There have been other incidents where Canadians were killed, Air India being one example.

Senator Joyal: I am sorry to interrupt, Minister Toews, but allow me to present the same argument. September 11 is a good example because Canadians were killed, but whom do we sue in that context? Do we sue the Afghanistan government of the Taliban who provided training, money, et cetera to terrorists? Would you put the Afghanistan government on the list to sue? That is a good example of my point.

The Chair: It strikes me that as in any action before a court; the litigant has to make a case based on fact and substance. The case as to whom they might wish to sue has to be established in law, and the judge would have the same jurisdiction to say that the case has or has not been well made, as would be the case of any other cause before a court. No one would expect a bill to preclude that proposition.

Senator Joyal: The country must be on the list. That is the preliminary point.

Mr. Toews: How do you make a political decision to put a country on the list when that country has rehabilitated itself? For example, we might assume that Afghanistan was involved in some way in the terrorist attacks on September 11, but today, Afghanistan is our ally. In 2010, do we put Afghanistan on that list in order to sue? That is the difficult political decision that governments will have to make.

Another proposal, senator, is that we simply open it up to any country that does not have an extradition treaty with Canada, which includes about 111 countries. I foresee difficulties in doing that because it would substantially undermine the principle of state immunity in the world and would create untold problems in terms of foreign relations. This is the narrowest approach and does create some difficulty for government, but it is the more responsible approach.

nous avons choisi de faire exception à la règle plutôt que de simplement faire preuve d'une ouverture totale en permettant à tout un chacun d'intenter une poursuite contre n'importe qui. L'élimination de ce principe fondamental pourrait causer bien des problèmes, à mon avis.

Nous continuons de soutenir ce principe général de l'immunité des États et de faire des exceptions dans des cas particuliers, parce que c'est un principe fondamental pour les relations entre les pays. L'exemple que vous avez présenté est difficile à comprendre, mais nous ne pouvons pas nécessairement nous permettre de ne pas en tenir compte. Nous devrons probablement composer avec cette situation.

Le sénateur Tkachuk : Le 11 septembre 2001, 25 Canadiens ont perdu la vie. Dans les années 1990, des Canadiens ont été tués à l'étranger. Je connais deux Canadiens qui ont été victimes d'actes de terrorisme en Israël. Des Canadiens ont perdu la vie dans d'autres incidents; l'attentat perpétré contre le vol d'Air India en est un exemple.

Le sénateur Joyal : Je suis désolé de vous interrompre, monsieur le ministre, mais j'aimerais présenter le même argument. Les événements du 11 septembre sont un exemple éloquent parce que des Canadiens ont été tués, mais dans ce contexte, contre qui devons-nous intenter une poursuite? Devons-nous poursuivre le gouvernement afghan dirigé par les talibans qui ont fourni la formation, l'argent, et cetera, aux terroristes? Ajouteriez-vous l'Afghanistan à la liste des pays à poursuivre? Cet exemple illustre bien ce que je veux dire.

Le président : Force m'est de constater que comme c'est le cas pour toute poursuite intentée auprès d'un tribunal, le plaignant doit appuyer son argumentation sur les faits et le contenu. La question de savoir qui est visé par la poursuite doit être établie en droit, et le juge pourra dire que la cause a été bien ou mal présentée, comme c'est le cas pour les autres causes dont est saisi un tribunal. Personne ne peut s'attendre à ce qu'un projet de loi puisse faire obstacle à cette proposition.

Le sénateur Joyal : Le pays doit faire partie de la liste. Tout part de là.

M. Toews : D'un point de vue politique, comment prenez-vous la décision d'inscrire un pays sur la liste lorsque ce pays est revenu dans le droit chemin? Par exemple, nous pouvons supposer que l'Afghanistan a participé, dans une certaine mesure, aux attaques terroristes du 11 septembre, mais aujourd'hui, l'Afghanistan est un de nos alliés. En 2010, devons-nous ajouter l'Afghanistan à la liste pour permettre les poursuites contre ce pays? Voilà une décision difficile sur le plan politique que les gouvernements devront prendre.

Selon une autre proposition, monsieur le sénateur, nous pourrions simplement inscrire sur cette liste tous les pays qui n'ont pas signé de traité d'extradition avec le Canada, c'est-à-dire environ 111 pays. Je prévois qu'il sera difficile d'aller de l'avant avec cette proposition puisqu'elle ébranlerait considérablement le principe de l'immunité des États dans le monde et qu'elle pourrait causer énormément de problèmes en ce qui concerne les relations extérieures. C'est une approche restrictive qui poserait des problèmes au gouvernement, mais c'est l'approche la plus responsable.

Senator Smith: I think you have clarified the 1985 date with regard to Air India. I witnessed that plane take off. I will never forget it. I remember seeing some men looking out the window as it flew by me. They wore turbans, one of them was red. I saw their faces. It was a fluke that I saw them, and I have always had strong feelings about that tragic incident.

I am curious as to whether, in the case of Air India specifically, the class action mechanisms kick in or does everyone have to file individually? What happens in such a situation?

Mr. Toews: This does not impact upon the general powers that the courts have today in imposing class action lawsuits. You would have to meet those criteria. It does not impact on the court or, in my opinion, preclude the court from utilizing the class action proceedings, which have a whole other set of difficulties, especially in this context.

Senator Smith: There is the criminal side and the civil action side, plus the costs. I sense that part of the problem was the trial of a couple of persons who were acquitted. Obviously, some people had evidence and if they had taken the stand to say what they knew, the result might have been different.

I am speaking hypothetically of course. Given the conclusions by Justice Major, if someone reconsiders his or her testimony, or comes forward with additional information, for whatever reason, does this open any new opportunities? I do not think that would happen on the criminal side but might it happen on the civil damages side.

Mr. Toews: Yes, and you raise a very good point concerning the role of the court in bringing facts to the public's knowledge that would otherwise not come forward. In a criminal proceeding, where the onus is on the Crown to prove every element of the charge beyond a reasonable doubt, an accused is not obliged and, indeed, no comment can be made about an accused not taking the stand and raising any of the facts. In a criminal context, you can have a very different result than in a civil context. The most prominent example of that can be found in *People v. Simpson* in the United States when O.J. Simpson was acquitted of murder in the criminal context but found liable for the wrongful deaths of the two individuals that he had been charged with killing criminally.

The civil process brought out matters that the criminal process did not bring out. There is no right of a person who is a defendant in a civil suit to say, "I will not testify." There is an obligation. If that person chooses not to testify, inferences can be drawn against that individual.

This civil process has a beneficial public interest impact, especially when we are dealing with something like terrorism. That is not to be underestimated in the benefit of this kind of process for public information and knowledge.

Le sénateur Smith : Je pense que vous avez expliqué le choix de 1985 avec l'incident du vol d'Air India. J'étais présent lors du décollage de l'avion. Je ne l'oublierai jamais. Je me souviens d'avoir vu quelques hommes qui regardaient par le hublot au moment du décollage. Ils portaient des turbans, et l'un d'entre eux était rouge. J'ai vu leurs visages. C'est par pur hasard que je les ai vus, et cet incident tragique réveille toujours chez moi beaucoup d'émotion.

Je me demande si, dans le cas d'Air India en particulier, un recours collectif est intenté ou s'il revient à chacun de déposer une poursuite? Que se produit-il dans une telle situation?

M. Toews : Cela n'a aucune incidence sur les pouvoirs généraux dont disposent les tribunaux aujourd'hui en ce qui concerne l'application des recours collectifs. Il faut satisfaire à certains critères. Ce type de situation n'a pas d'incidence sur le tribunal ou, selon moi, n'empêche pas le tribunal de faire appel aux recours collectifs, qui comportent un ensemble d'autres difficultés, surtout dans ce contexte.

Le sénateur Smith : Il y a les poursuites au criminel et au civil, sans oublier les coûts. Je pense qu'une partie du problème découle du procès de deux ou trois personnes qui ont été acquittées. Évidemment, certaines personnes possédaient des éléments de preuve et si elles étaient intervenues pour dire ce qu'elles savaient, les résultats auraient peut-être été différents.

Il ne s'agit que d'hypothèses, évidemment. Compte tenu des conclusions auxquelles est arrivé le juge Major, si quelqu'un revient sur son témoignage, ou présente des informations nouvelles, pour quelque raison que ce soit, cela ouvre-t-il de nouvelles possibilités? Je ne pense pas que cela puisse être le cas lors d'une poursuite au criminel, mais lors d'une poursuite pour réparations civiles, peut-être.

M. Toews : Oui, et vous avez soulevé un argument très pertinent concernant le rôle du tribunal de soumettre à la population des faits qui n'auraient pas été rendus publics autrement. Dans le cas d'une poursuite au criminel, où il incombe à la Couronne d'étayer chaque élément de la poursuite hors de tout doute raisonnable, un accusé n'est pas obligé de comparaître et, dans les faits, aucun commentaire ne peut être formulé concernant un accusé qui ne présente pas de témoignage. L'issue d'une poursuite au criminel peut être très différente d'une poursuite au civil. À cet égard, l'un des exemples les plus éloquents est l'affaire *People v. Simpson* aux États-Unis, à l'issue de laquelle O.J. Simpson a été acquitté d'un meurtre au criminel, mais a été reconnu coupable de délits ayant causé la mort de deux personnes pour laquelle il avait été accusé au criminel.

Les poursuites au civil ont fait ressortir des points que les poursuites au criminel n'ont pas fait ressortir. Dans un procès civil, le défendeur n'a pas le droit de refuser de témoigner. Il est obligé. S'il choisit de ne pas témoigner, on peut conclure qu'il est coupable.

Les poursuites au civil ont un effet bénéfique sur l'intérêt public, surtout lorsqu'il est question du terrorisme. Les renseignements et les connaissances du public représentent un avantage qu'il ne faut pas sous-estimer dans ce genre de poursuites.

Senator Smith: There could be some potential in that, which was my gut sense.

Mr. Toews: The fact that someone has been acquitted criminally does not preclude an action that might implicate them and find them liable under this process provided all other conditions are met.

Senator Smith: It is also on a different scale, on the balance of probabilities, as opposed to beyond a reasonable doubt. There is a difference between those two scales.

Hypothetically speaking, if the evidence were overwhelming against a rogue state like North Korea that a military exchange occurred and we lost Canadians in the exchange, would there be potential for this to kick in?

Mr. Toews: I am trying to think quickly of all possibilities.

Senator Smith: Even if you got a judgment, I do not know how you would ever collect a cent from that rogue state or any other rogue state.

Mr. Toews: That is an entirely different issue and needs to be clear. For example, even the assistance afforded by the two ministers to the victim is essentially to identify the assets within Canada. Canada does not become the enforcer of the judgment. That remains in the civil process. In many contexts, the judgment is symbolic rather than real in terms of collecting money.

Senator Smith: And the rogue states may not have the assets.

Mr. Toews: I should point out that even today, if an individual is involved in a terrorist act, for example, in Canada, that individual cannot only be prosecuted by the relevant attorney general but also made liable in a civil suit. There are civil ramifications that flow from that. Simply because it was a terrorist act does not preclude that from occurring.

What this is doing, however, is bringing the foreign state to heel in terms of its involvement in a terrorist incident.

Senator Jaffer: Mr. Minister, you said the Air India tragedy was the worst terrorist act in our country, but I do not think that was a state issue. We are not blaming any state for that act of terrorism. I just want to clarify that.

Mr. Toews: That is a good point. Our focus is on how we respond to terrorism generally, and if there are state sponsors and organizations that support terrorism, then there is a mechanism to deal with their involvement. That is why I am hesitant to get into the whole issue of Air India, because what it did should have changed Canadians' attitude about the reality of terrorism being very present in Canadian lives and in the Canadian context. I make no comment about any state sponsored act.

Le sénateur Smith : Il existe peut-être là un potentiel, si je me fie à mon instinct.

M. Toews : Le fait qu'une personne soit acquittée au criminel n'empêche pas qu'une action puisse la mettre en cause et la déclarer responsable en vertu de cette procédure pourvu que toutes les autres conditions soient respectées.

Le sénateur Smith : C'est également à une autre échelle, selon la prépondérance des probabilités, par opposition à hors de tout doute raisonnable. Il y a une différence entre ces deux échelles.

En théorie, si les preuves étaient accablantes contre un État voyou comme la Corée du Nord selon lesquelles un échange militaire a eu lieu pendant lequel nous avons perdu des Canadiens, serait-il possible de mettre cela en application?

M. Toews : J'essaie de réfléchir rapidement à toutes les possibilités.

Le sénateur Smith : Même si vous obtenez un jugement, je ne sais pas comment vous feriez pour recevoir un sou de cet État voyou ou de tout autre État voyou.

M. Toews : C'est une question tout à fait différente qu'il faut clarifier. Par exemple, même l'aide accordée par les deux ministres à la victime consiste essentiellement à trouver les capitaux au Canada. Le Canada ne devient pas l'exécuteur du jugement. Celà demeure dans la procédure civile. Dans bien des cas, le jugement est symbolique plutôt que réel pour ce qui est de percevoir de l'argent.

Le sénateur Smith : Et les États voyous ne disposent peut-être pas des actifs.

M. Toews : Je dois préciser que même aujourd'hui, si une personne est impliquée dans un acte terroriste, par exemple, au Canada, elle ne peut pas simplement être poursuivie par le procureur général compétent mais elle peut aussi être tenue responsable dans un procès civil. Des ramifications civiles en découlent. Cela peut se produire même s'il s'agit d'un acte terroriste.

Toutefois, cela permet de ramener l'État étranger à l'ordre quant à sa participation à un incident terroriste.

Le sénateur Jaffer : Monsieur le ministre, vous avez dit que la tragédie d'Air India était le pire acte terroriste commis dans notre pays, mais je ne crois pas qu'il s'agissait d'une affaire d'État. Nous ne blâmons aucun État pour cet acte de terrorisme. Je tiens simplement à apporter cette précision.

M. Toews : C'est un bon point. Nous mettons l'accent sur la manière dont nous réagissons au terrorisme en général, et dans le cas où des États et des organisations appuient le terrorisme, il existe alors un mécanisme qui permet de prendre des mesures à l'égard de leur participation. C'est pourquoi j'hésite à aborder l'affaire d'Air India, parce qu'elle aurait dû changer l'attitude des Canadiens à propos de la réalité du terrorisme étant très présente dans la vie des Canadiens et dans le contexte canadien. Je ne fais aucun commentaire sur tout acte parrainé par l'État.

Senator Jaffer: I am concerned. Maybe people here in this room understand, but people watching us may not understand. I do not want anyone to think that the Air India bombing started this legislation because I do not think there ever has been question of anyone attributing this case to any state.

I want to be certain there is no issue of any state involvement in the Air India attack. I spent the morning with the Prime Minister of India, who is committed to working on this issue in his country. I want to make sure there is no issue of any state blame in this case.

Mr. Toews: Let me be clear: The choice of the date does not point the finger at any particular state.

Senator Jaffer: I wanted to clarify that. Thank you.

Minister, ever since Senator Tkachuk introduced Bill S-7 I have been concerned about one item. I would like you to clarify Article 31 of the Vienna Convention on Diplomatic Relations, which states:

> A diplomatic agent shall enjoy immunity from the criminal jurisdiction of the receiving State. He shall also enjoy immunity from its civil and administrative jurisdiction . . . .

I assume that we are signatory to Article 31 of that convention.

Mr. Toews: Yes.

Senator Jaffer: Mr. Minister, I need your help in understanding how we deal with this legislation while we are a signatory to the Vienna Convention on Diplomatic Relations.

Mr. Toews: This legislation proposes a specific exception to that exemption. I have indicated that I prefer listing countries specifically as opposed to having general criteria that could put many countries into that category. I think that would undermine the fundamental principle of state immunity that is so essential to foreign relations.

There must be, in my opinion, a very deliberate consideration by government as to whether or not state immunity should be lifted in respect of any particular country. That is why we have chosen this particular route.

Agnes Levesque, Counsel, Legal Services, Public Safety Canada: In section 6 of the State Immunity Act, Canada has chosen to limit the state immunity where there is a death, personal or bodily injury, or damages to or loss of property. This limitation to the state immunity already exists in Canada and, as Minister Toews said, we are sparsely adding to it.

Senator Jaffer: Can you walk me through when the convention comes into place; did we have any reservations to that? How will we deal in the future with a situation if we are challenged? We often — and the minister will know this well — when legislation

Le sénateur Jaffer : Je suis inquiète. Peut-être que les gens ici dans cette salle comprennent, mais les gens qui nous regardent ne comprennent peut-être pas. Je ne veux pas que personne pense que l'explosion de l'appareil d'Air India a donné naissance à ce projet de loi, parce qu'il n'a jamais été question de mettre cette tragédie sur le compte d'un État.

Je veux m'assurer qu'il n'est aucunement question de la participation d'un État dans l'attentat contre le vol d'Air India. J'ai passé la matinée avec le premier ministre de l'Inde, qui est déterminé à se pencher sur ce dossier dans son pays. Je tiens à garantir qu'il n'est pas question de faire porter le blâme à l'État dans ce dossier.

M. Toews : Je serai clair : le choix de la date ne vise aucun État en particulier.

Le sénateur Jaffer : Je tenais à faire cette précision. Merci.

Monsieur le ministre, depuis que le sénateur Tkachuk a présenté le projet de loi S-7, un point me préoccupe. J'aimerais que vous clarifiiez l'article 31 de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, qui est ainsi libellé :

> L'agent diplomatique jouit de l'immunité de la juridiction pénale de l'État accréditeur. Il jouit également de l'immunité de sa juridiction civile et administrative [...]

Je présume que nous sommes signataires de l'article 31 de cette convention.

M. Toews : Oui.

Le sénateur Jaffer : Monsieur le ministre, j'ai besoin de votre aide pour comprendre comment nous pouvons débattre ce projet de loi tout en étant signataires de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

M. Toews : Ce projet de loi propose une exception précise à cette exemption. J'ai indiqué avoir une préférence pour inscrire les pays sur une liste plutôt que d'avoir des critères généraux qui pourraient mettre beaucoup de pays dans cette catégorie. Je crois que cela nuirait au principe fondamental de l'immunité des États qui est si essentiel aux relations étrangères.

À mon avis, le gouvernement doit bien réfléchir de manière à décider si l'immunité de certains États devrait être levée. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi cette voie.

Agnes Levesque, avocate, Services juridiques, Sécurité publique Canada : À l'article 6 de la Loi sur l'immunité des États, le Canada a choisi de restreindre l'immunité des États en cas de décès ou de dommages corporels, ou de dommages aux biens ou de la perte de ceux-ci. Cette restriction à l'immunité des États existe déjà au Canada et, comme le ministre Toews l'a dit, nous ajoutons peu à cela.

Le sénateur Jaffer : Pouvez-vous me rappeler lorsque la convention est entrée en vigueur, avions-nous des réserves à cet égard? Dans l'avenir, que ferons-nous si on intente des poursuites contre nous? Souvent, et le ministre le sait très bien, lorsque le

comes through, ask if it is "Charter proof?" Of course, this is not about the Charter, but is this legislation before us "Vienna convention proof"?

Ms. Levesque: If I can get back to you on that specific question, I would be in a better position to give you a more complete answer.

Senator Jaffer: I would like a detailed rationale on this and then we may have more questions of the minister.

Senator Wallin: I think everyone knows the intent. If an act of terrorism occurs on American soil with 9/11 you are not suing America. The question is what or with whom in Afghanistan do you deal, seeing as the governments and the systems have changed?

What is your sense of creating liability? If we actually put this on the books, do you have someone who neither goes through the Charter — because you are right, it is not a Charter case — or, as I am thinking, something through you to the UN?

Have we looked at the reverse onus? If you look at whether it is Air India or the Toronto 18, we could think of other cases to mention.

Mr. Toews: My understanding is that even when we adopt an international convention, it does not deprive us of the right to limit the application of that convention in one way or another through appropriate legal action. That is what we are doing in this particular case. We are limiting the general principle.

I do not want to get too much into the legal items because we will have an opinion on that, but we are limiting the general application of that fundamental rule of the relationship between states in the modern world.

Let us take the case of 9/11. The damage took place in the United States. A relative of a Canadian killed there brings the application alleging that a particular country was behind that specific incident; there was some kind of a state support for one of these listed terrorist organizations. We know the identity of the listed terrorist organization and we determine the state that gave financial or other support to the individual. The person then goes to the Canadian court and says he or she is initiating an action against that state for supporting that particular terrorist act. The court will then determine whether that country is on the list. If it is on the list, the action can proceed against the country. If the country is not on the list, then the individual cannot proceed against that country.

The Chair: May I ask a supplementary on that point? Clause 4(4) of the bill deals with the court having the right to set aside a case unless the litigant has applied for arbitration in the country where the allegation has been made that the source of the activity had been inspired.

If you look at two named organizations — Hezbollah and Hamas — Iran denies any connection with them, except spiritually. I have had diplomats from Iran in my office make that denial as clearly as possible.

projet de loi est accepté, on se demande s'il est « à l'épreuve de la Charte ». Évidemment, il n'est pas question de la Charte, mais ce projet de loi devant nous est-il « à l'épreuve de la Convention de Vienne »?

Mme Levesque : Si je peux vous revenir sur cette question, je serais plus en mesure de vous donner une réponse complète.

Le sénateur Jaffer : J'aimerais avoir une justification détaillée; nous aurons peut-être ensuite d'autres questions à poser au ministre.

Le sénateur Wallin : Je pense que tout le monde connaît le sens. Si un acte de terrorisme est commis en sol américain, comme le 11 septembre, on ne poursuit pas l'Amérique. La question consiste à savoir avec qui en Afghanistan fait-on affaire, compte tenu que les gouvernements et les systèmes ont changé?

Comment fait-on pour trouver un responsable? Si on met le tout par écrit, est-ce que quelqu'un invoquera la Charte — parce que vous avez raison, il n'est pas question de la Charte ici — ou, selon moi, intentera une action auprès de l'ONU en passant par vous?

S'est-on penché sur l'inversion du fardeau de la preuve? Il y a les cas d'Air India et des 18 de Toronto, mais d'autres cas pourraient être mentionnés.

M. Toews : D'après ce que je comprends, même si nous adoptons une convention internationale, cela ne nous prive pas du droit de restreindre l'application de cette convention d'une manière ou d'une autre par les poursuites judiciaires appropriées. C'est ce que nous faisons dans ce cas précis. Nous limitons le principe général.

Je ne veux pas entrer en détail dans les aspects juridiques, puisque nous obtiendrons l'avis de quelqu'un à cet égard, mais nous limitons l'application générale de cette règle fondamentale de la relation entre États dans le monde moderne.

Prenons le cas du 11 septembre. Les dommages ont été causés aux États-Unis. Le proche d'un Canadien tué là-bas prétend qu'un certain pays est derrière cet incident; un État a en quelque sorte donné son appui à l'une des organisations terroristes inscrites sur la liste. On connaît l'identité de l'organisation terroriste inscrite et on détermine l'État qui a fourni les fonds ou une autre forme de soutien à l'individu. Le proche en question va devant un tribunal canadien pour intenter une action contre l'État qui a appuyé cet acte terroriste en particulier. Le tribunal déterminera ensuite si le pays figure sur la liste. Si c'est le cas, le pays peut faire l'objet de poursuites. Dans le cas contraire, personne ne peut intenter des poursuites contre ce pays.

Le président : Puis-je poser une autre question à ce sujet? Le paragraphe 4(4) du projet de loi indique que le tribunal a le droit de rejeter une action sauf si le plaideur a demandé l'arbitrage dans le pays où l'allégation a été formulée selon laquelle la source de l'activité avait été inspirée.

En ce qui concerne deux organisations visées — le Hezbollah et le Hamas — , l'Iran nie tout lien avec elles, excepté sur le plan spirituel. Des diplomates de l'Iran sont venus dans mon bureau pour expliquer ce démenti le plus clairement possible.

These organizations are on the named list. If a Canadian felt that he or she had been damaged by activities advanced by those individuals and presented a cause before a Canadian court, Iran would, first, deny any connection. Second, Iran could say we will set up an internal arbitration process under international law, which could go on forever, thereby in a sense removing the right of cause in practical terms from the Canadian who sought to use this act for that purpose. Further to Senator Wallin's question, can you give us advice on how that might operate?

Ms. Levesque: If you look at clause 4, it says the court could refuse if the plaintiff did not give an opportunity for arbitration. The paragraph does not require that the arbitration be completed or that it be resolved. Also, I think maybe a court would consider if the plaintiff is too quick in filing its lawsuit or, at the same time, if there are delays. I think it would be on a factual basis.

Mr. Toews: Clearly, the situation that you are pointing out — that there is no good faith on the part of the country — is something that the court in Canada could take into consideration.

The Chair: That is very helpful.

Senator Wallin: As a clarification, your argument is that we would be protected if someone decided to sue Canada, because some members of the Toronto 18 happen to be Canadian citizens, because we are not on the list. Therefore, the assumption would be that we would go to the country of inspiration or training.

Mr. Toews: In that particular case, we are not dealing with a foreign state. The point I wanted to raise is that just because you have a terrorist act does not mean that it excludes other civil remedies. For example, if the Canadian government were somehow complicit in a terrorist act, that would give rise to a cause of action under our existing legislation. Therefore, this would not affect that in any way.

The Chair: Although Senator Baker is not formally a member of the committee, we are delighted to welcome him today.

Senator Baker: I welcome the minister to the committee. When we think about retroactive or retrospective regulation, we think about the minister back in the 1980s, when he took on the chartered banks as far as wages were concerned in another capacity. He went right to the Manitoba Court of Appeal, where he unfortunately lost, but it was a noble effort.

That was on retrospective legislation. Of course, we have no problem here because this is civil legislation. If it were criminal, it would be protected by section 11(*g*) of the Charter.

My first question is trying to figure out exactly what the bill does. The United States has a lot of experience in this matter of litigation relating to terrorism acts, and I do not know if there has been a successful litigation relating to that as yet in the United States. There have been payouts of money. Fortunately, the

Ces organisations figurent sur la liste. Si un Canadien croyait avoir subi des préjudices en raison d'activités organisées par ces individus et qu'il présentait une cause devant un tribunal canadien, l'Iran nierait d'abord tout lien. Ensuite, l'Iran pourrait vouloir établir un processus d'arbitrage interne en vertu du droit international, qui pourrait durer une éternité, retirant ainsi dans un sens le droit de cause en pratique au Canadien qui a voulu se prévaloir de cette loi dans ce but. Pour faire suite à la question du sénateur Wallin, pouvez-vous nous expliquer comment cela pourrait fonctionner?

Mme Levesque : Pour ce qui est de l'article 4, il est dit que le tribunal pourrait refuser si le demandeur n'a pas permis l'arbitrage. Le paragraphe n'exige pas que l'arbitrage soit terminé ni que le différend soit réglé. Je crois aussi qu'un tribunal tiendrait compte du fait que le demandeur intente rapidement une action en justice autant que du fait qu'il tarde à le faire. Je crois qu'il se baserait sur les faits.

M. Toews : De toute évidence, la situation que vous signalez — c'est-à-dire que le pays ne fait aucunement preuve de bonne foi — pourrait certainement être prise en considération par les tribunaux canadiens.

Le président : C'est très utile.

Le sénateur Wallin : Pour préciser, selon votre argument, nous serions protégés si quelqu'un décidait de poursuivre le Canada, parce que certains membres des 18 de Toronto s'avéraient être des citoyens canadiens, parce que nous ne sommes pas sur la liste. Donc, je suppose que nous remonterions au pays d'inspiration ou de formation.

M. Toews : Dans ce cas précis, nous ne traitons pas avec un État étranger. Le point que je tenais à faire valoir, c'est qu'un acte terroriste ne signifie pas que d'autres poursuites civiles sont exclues. Par exemple, si le gouvernement canadien était en quelque sorte complice dans un acte terroriste, cela donnerait lieu à une cause d'action en vertu de nos lois en vigueur. Alors, rien ne changerait cela d'aucune façon.

Le président : Même si le sénateur Baker n'est pas officiellement membre du comité, nous sommes heureux de l'accueillir aujourd'hui.

Le sénateur Baker : Je souhaite la bienvenue au ministre. Lorsqu'on pense à une réglementation rétroactive ou rétrospective, on pense au ministre dans les années 1980, alors qu'il s'en est pris aux banques à charte au point de vue des salaires, au moment où il exerçait d'autres fonctions. Il est allé directement à la Cour d'appel du Manitoba, où il a malheureusement perdu, mais c'était un noble effort.

C'était la législation rétrospective. Bien sûr, nous n'avons aucun problème ici parce qu'il s'agit de la législation civile. S'il s'agissait de la législation pénale, l'inculpé serait protégé par l'alinéa 11*g*) de la Charte.

Ma première question vise à découvrir exactement à quoi sert le projet de loi. Les États-Unis ont beaucoup d'expérience dans les litiges liés aux actes de terrorisme, et je ne sais pas s'ils ont déjà remporté un litige concernant le terrorisme. De l'argent a été versé. Heureusement, les États-Unis ont ce qu'ils appellent la Loi

United States has what they call a Justice for Victims of Terrorism Act, which allows the government to pay out the money and to then seek redress from the state.

The bill talks about a cause of action; it says "any person that has suffered loss or damage." Does this loss or damage relate to the parameters set in section 6 of the State Immunity Act? Is that what we are starting from?

I notice Ms. Levesque mentioned that we have, in section 6 of the State Immunity Act, "death or bodily injury." Those were your words. As I recall, when we passed that legislation in 1985, it also said "personal injury."

Ms. Levesque: I was not there in 1985.

Senator Baker: Is that not in the present legislation?

Ms. Levesque: It is death, personal or bodily injury — all three of them.

Senator Baker: In your opinion, will this cover claims for personal injury?

Ms. Levesque: At clause 4 of the bill, we have the heading of cause of action and it states "any person that has suffered loss or damage. . ." It would the court's responsibility to interpret the meaning of "loss" and how broadly it should be applied. If you have a personal loss —

Senator Baker: Yes. We are changing the State Immunity Act at section 6 considerably, and that is where the substance of the bill proposes a new section 6.1, after the section in the act that identifies what types of injury can be litigated against the state. Is that correct? It is section 6 of the present State Immunity Act.

Ms. Levesque: Proposed section 6.1 in the bill would lift the immunity from the state that supports terrorism.

Senator Baker: Yes, but which immunity? It lifts what is in section 6, which precedes it:

> A foreign state is not immune from the jurisdiction of a court in any proceedings that relate to
>
> (*a*) any death or personal or bodily injury, or
>
> (*b*) any damage to or loss of property

Mr. Toews: If I could intervene, for my own clarity, are you asking whether there is an inconsistency between the loss covered in the State Immunity Act and what we are doing in this legislation? Is there some kind of discrepancy that is not covered in this act, so that a state could still come by and say you have lifted the immunity for a certain portion of the damages but not all of the damages, so there is still some immunity left?

sur la justice pour les victimes d'actes de terrorisme, qui permet au gouvernement de débourser de l'argent et de demander réparation à l'État concerné.

Le projet de loi fait mention d'une cause d'action; il indique : « toute personne qui a subi des pertes ou des dommages ». Ces pertes ou ces dommages sont-ils liés aux paramètres énoncés dans l'article 6 de la Loi sur l'immunité des États? Est-ce notre point de départ?

Mme Levesque a mentionné que, à l'article 6 de la version anglaise de la Loi sur l'immunité des États, il était question de « death or bodily injury ». Ce sont les mots que vous avez employés. Si je me souviens bien, quand nous avons adopté la loi en 1985, il était aussi question de « personal injury », c'est-à-dire dommages à la personne.

Mme Levesque : Je n'étais pas là en 1985.

Le sénateur Baker : Ce n'est pas dans la législation actuelle?

Mme Levesque : Ils s'y trouvent tous les trois — « death, personal or bodily injury ».

Le sénateur Baker : À votre avis, cela englobera-t-il le droit d'intenter des actions relativement aux dommages à la personne?

Mme Levesque : À l'article 4 du projet de loi, sous l'en-tête « cause d'action », on peut lire « toute personne qui a subi des pertes ou des dommages... » Ce serait au tribunal que reviendrait la responsabilité d'interpréter le sens du mot « pertes » et de déterminer la portée de son application. Si vous subissez des dommages...

Le sénateur Baker : Oui. Nous modifions considérablement l'article 6 de la Loi sur l'immunité des États, et le projet de loi propose essentiellement l'inclusion d'un article 6.1, après l'article où il est question des types de dommages à l'égard desquels l'État ne bénéficie pas de l'immunité. Est-ce exact? Il s'agit de l'article 6 de l'actuelle Loi sur l'immunité des États.

Mme Levesque : L'article 6.1 que propose le projet de loi retirerait leur immunité aux États qui soutiennent le terrorisme.

Le sénateur Baker : Oui, mais de quelle immunité s'agit-il? Il retire l'immunité dont il est question à l'article 6, qui le précède :

> L'État étranger ne bénéficie pas de l'immunité de juridiction dans les actions découlant :
>
> *a*) des décès ou dommages corporels;
>
> *b*) des dommages aux biens ou pertes de ceux-ci.

M. Toews : Si vous me permettez d'intervenir, je voudrais m'assurer de bien comprendre. Est-ce que vous cherchez à savoir s'il y a une incohérence entre les pertes dont il est question dans la Loi sur l'immunité des États et ce que contient le projet de loi? Vous voulez savoir s'il y a un écart quelconque par rapport à cette loi, de sorte qu'un État pourrait quand même dire que nous avons retiré l'immunité à l'égard de certains dommages, mais pas de tous les dommages, et que l'immunité existe donc toujours en partie?

Senator Baker: I will tell you why I am asking. If you follow this along, you will note that the French version is different than the English version of section 6. It is considerably different and when we passed the law, we did not notice it. The French only talks about bodily injury.

The Ontario Court of Appeal ruled in *United States of America v. Friedland* that this would cover personal injury. However, the Supreme Court of Canada came along in *Schreiber v. Canada* and said no, the State Immunity Act does not cover personal injury; it only covers death and bodily injury and the English shall not be complied with.

What I am trying to get at is what kind of loss and damage will this new law create that is different from what is presently there?

Ms. Levesque: I would like to draw your attention to section 3 of the act, which states that "a foreign state is immune from the jurisdiction of any court in Canada."

If we add proposed section 6.1, we are saying there is no immunity from the court in Canada, where the foreign state has supported terrorism, in connection with this cause of action. Then we go to the cause of action, which says the person who has suffered loss or damage. Therefore, I believe we are outside the application of section 6.

Senator Baker: In other words, you are saying this will open up, to any person who brings action, what we consider to be the normal personal injury and damages. That would include psychological and mental harm, not just bodily harm. It would transgress over into the normal injuries that we can claim in a normal action in litigation. Is that correct?

Ms. Levesque: Yes. It would be for the courts to decide, but that is my understanding.

Senator Baker: It would be for the courts to decide? What is the intent?

Ms. Levesque: The intent is to allow any person who has suffered loss or damage in or outside Canada to be able to —

Senator Baker: Therefore, the intent is not to tie it to what is presently there in section 6 of the State Immunity Act. Beginning at section 6, it says personal bodily injury or death.

Ms. Levesque: That is it.

Senator Baker: It does not tie it to that. This is extraneous to it. This is a whole new area of contemplation for the courts. Is that correct?

Ms. Levesque: That is my understanding.

Le sénateur Baker : Je vais vous dire pourquoi je vous pose cette question. La version française de l'article 6 est différente de la version anglaise. Elle est très différente et, quand nous avons adopté la loi, nous ne l'avons pas remarqué. Le français parle uniquement de dommages corporels.

Dans l'affaire *United States of America v. Friedland*, la Cour d'appel de l'Ontario a statué que cela engloberait les dommages à la personne. Par contre, la Cour suprême du Canada a dit dans *Schreiber c. Canada* que, non, la Loi sur l'immunité des États n'englobe pas les dommages à la personne; elle n'englobe que les décès et les dommages corporels, et la version anglaise ne devrait pas être suivie.

J'essaie de savoir quels types de pertes et de dommages prévus dans cette nouvelle loi sont différents de ceux que nous avons actuellement.

Mme Levesque : J'aimerais attirer votre attention sur l'article 3 de la loi, qui dit que « l'État étranger bénéficie de l'immunité de juridiction devant tout tribunal au Canada ».

Si nous y ajoutons l'article 6.1 proposé, nous disons qu'il n'y a pas d'immunité de juridiction au Canada lorsque l'État étranger a soutenu le terrorisme, en rapport avec cette cause d'action. Nous allons ensuite à la cause d'action, où l'on parle de toute personne qui a subi des pertes ou des dommages. Par conséquent, je crois que nous sortons de l'application de l'article 6.

Le sénateur Baker : Si je comprends bien, vous dites que ce projet de loi va offrir à toute personne la possibilité d'intenter des actions pour ce que nous considérons être des pertes et des dommages à la personne normaux. Cela engloberait non seulement les dommages corporels, mais aussi les dommages psychologiques et mentaux. Cela irait au-delà des limites des dommages habituels pour lesquels nous pouvons normalement intenter une action. Est-ce exact?

Mme Levesque : Oui. Ce serait aux tribunaux de décider, mais c'est ce que je comprends.

Le sénateur Baker : Ce serait aux tribunaux de décider? Quel est l'objectif?

Mme Levesque : L'objectif est de permettre à toute personne ayant subi des pertes ou des dommages au Canada ou à l'étranger de...

Le sénateur Baker : Par conséquent, l'objectif n'est pas d'établir un lien avec ce qui existe déjà dans l'article 6 de la Loi sur l'immunité des États. Dès l'article 6, on parle de décès ou de dommages corporels.

Mme Levesque : C'est exact.

Le sénateur Baker : Aucun lien n'est établi. C'est sans rapport. C'est un aspect tout à fait nouveau que les tribunaux vont devoir examiner. Est-ce bien cela?

Mme Levesque : C'est ce que je comprends.

Senator Baker: By the way, I think the best answer to why it dates back to 1985 is because the State Immunity Act came into being in Canada in that year. Therefore, it would be logical, minister, for you to put it back to 1985, January 1.

In the United States, — and I follow the law pretty carefully in these matters — I do not know of any case that has been adjudicated in favour of the person bringing the action, but there have been successes. I have mentioned it before. The state has undertaken by law, under the Justice for Victims of Terrorism Act, a responsibility in which payouts have taken place, and then it is left up to the state to collect. Is there any contemplation that you know of by the government to enact a similar measure in Canada?

Mr. Toews: No, we do not have a similar provision in this act. Senator Baker, when you indicate there has been no success, there has been success in obtaining a judgment.

Senator Baker: Loads of judgments: 6,000.

Mr. Toews: That is right, so about $19 billion worth of judgments. The issue of collection is a very different issue.

Senator Baker: You are right.

Mr. Toews: Have we set up a similar process by which people could claim against the government and then the government collects? No, we have not.

Senator Plett: I want to welcome my member of Parliament to the committee today. Mr. Minister, I want to go have some clarification on the retroactivity in the proposed legislation.

You made a comment about certain countries rehabilitating themselves and then being taken off the list. If I steal 100 cars and then decide to be rehabilitated, I still have to be penalized for stealing the 100 cars. I am wondering what rationale there is. If a country is involved in an act of terrorism and a lawsuit is brought against them, and then they decide that they have rehabilitated themselves — I can understand possibly taking them off the list — why would we not expect them to pay for their past deeds?

Mr. Toews: For example, if you took action and stole 100 cars in a country where it was not illegal to steal 100 cars and then 25 years later someone comes by and says they will make that a crime, and because you stole 100 cars 25 years ago, now we will hold you liable. You say that is not fair; there was not a law in place at the time.

This is not a criminal process but a civil one. Part of the same issue must be considered when we are looking at state immunity. There was no liability for that state 25 years ago — no liability at all. It has said, despite the fact whether it was liability or not, we realize that that activity is somehow wrong in a moral or other sense, and we will not embark upon that course of conduct any longer.

Le sénateur Baker : Soit dit en passant, je pense que la meilleure explication au fait que l'on remonte à 1985, c'est que la Loi sur l'immunité des États est entrée en vigueur au Canada cette année-là. Il serait donc logique pour vous, monsieur le ministre, de remonter au 1er janvier 1985.

Aux États-Unis — et je suis la loi de très près relativement à ces questions —, je ne suis au courant d'aucun cas qui a été jugé en faveur de la personne ayant intenté l'action, mais il y a eu des résultats positifs. Je l'ai déjà dit. En vertu de la Loi sur la justice pour les victimes d'actes de terrorisme, l'État a pris une responsabilité légale au titre de laquelle des montants ont été accordés, et c'est ensuite à l'État de décider de percevoir ou non cet argent. Savez-vous si le gouvernement envisage d'adopter une mesure semblable au Canada?

M. Toews : Non, cette loi ne contient aucune disposition semblable. Sénateur Baker, vous dites qu'il n'y a eu aucun résultat positif, mais des jugements ont bel et bien été prononcés.

Le sénateur Baker : Des tonnes de jugements : 6 000.

M. Toews : C'est exact. Des jugements dont la valeur s'élève à environ 19 milliards de dollars. Pour ce qui est de la perception de cet argent, c'est une question tout à fait différente.

Le sénateur Baker : Vous avez raison.

M. Toews : Pour ce qui est de savoir si nous avons établi un processus semblable selon lequel les gens pourraient poursuivre le gouvernement et le gouvernement percevrait ensuite l'argent, non, nous ne l'avons pas fait.

Le sénateur Plett : J'aimerais souhaiter la bienvenue parmi nous à mon député. Monsieur le ministre, j'aimerais avoir quelques explications sur la rétroactivité qui est proposée dans le projet de loi.

Vous avez parlé de la réadaptation de certains pays qui sont ensuite retirés de la liste. Si je vole une centaine de voitures et que je décide de me réadapter, je dois tout de même être puni pour avoir volé une centaine de voitures. J'essaie de comprendre le principe. Si un pays prend part à un acte de terrorisme et qu'il fait l'objet d'une poursuite, et qu'il choisit ensuite de se réadapter — je peux comprendre que l'on puisse le retirer de la liste —, pourquoi ne paierait-il pas pour ce qu'il a fait dans le passé?

M. Toews : Supposons que vous avez volé une centaine de voitures dans un pays où ce n'est pas illégal de voler une centaine de voitures et que, 25 ans plus tard, quelqu'un décide d'en faire un crime et de vous tenir responsable du vol que vous avez commis il y a 25 ans. Vous allez dire que ce n'est pas juste; aucune loi ne vous l'interdisait à l'époque.

Il ne s'agit pas d'un processus pénal, mais d'un processus civil. Les mêmes éléments s'appliquent en partie dans l'examen de l'immunité des États. L'État n'avait aucune responsabilité à cet égard il y a 25 ans — absolument aucune responsabilité. Cela dit, qu'il y ait eu une responsabilité ou non, nous réalisons que cette activité est mal sur le plan moral ou autre, et nous n'irons pas plus loin sur cette question de comportement.

Then, when the government is met with placing someone on the list in this situation, do you then put that country on the list because of the conduct that happened 25 years ago when there was absolute immunity for that type of conduct?

I know that is a rough example, as your example was fairly rough as well. The point is it is something that government will have to consider in looking at a particular country, whether that should go on the list. I think it is a better system than simply saying, we will throw open, for example, any country that does not have an extradition treaty with us, all 111 of them, and now will become subject to possible lawsuits, where they were not subject to those lawsuits previously.

Before we put our relationships with 111 countries in jeopardy, we want to be very careful about what countries are on that list. We will look at various factors. I suspect that some of the factors that we will look at are issues of our relationship with that country, what that country is doing in terms of its relationships in the broader international context.

In addition, it was pointed out to me that there are limitation periods that apply in current civil proceedings. If we were simply to say you can sue, how far back can you go? Seven years, because of the limitation period?

Senator Plett: I appreciate what you are saying. I support the bill, minister, but it is of very little consolation to the people who are victims of terrorism because we have taken a country off the list.

Mr. Toews: I understand.

Senator Wallace: Thank you. I would like to focus on the actual payment of a judgment. It is wonderful that this bill would create a cause of action, but it is another thing, as Senator Baker has touched upon, to actually have the victims paid for the damages covered by that judgment.

In your presentation you mention that your ministry — and I believe another ministry — would be able to assist plaintiffs in identifying property located in Canada that could be available for seizure in order to satisfy a judgment. You said that information could be communicated for the purpose of executing the judgment. Of course, ministers would need to be satisfied that doing so would not damage Canada's interests.

I am wondering what that means. We have a situation where the courts have found judgment against a perpetrator of terrorism, assets are in Canada, they should be available to satisfy the judgment but there seems to be somewhat of a reservation that you have mentioned there about where the government would cooperate. I am just wondering what that means.

Ms. Galadza: It is within the confines of the mandate. It is specifically to identify and locate those assets. There is nothing about the execution of any further power to then seize those assets.

Alors, quand le gouvernement doit décider d'inclure dans la liste un pays qui se trouve dans une telle situation, doit-il tenir compte de ce qui s'est produit il y a 25 ans, lorsque l'immunité était absolue pour ce type de comportement?

Je sais que c'est un exemple un peu approximatif, mais le vôtre l'était également. Le fait est que c'est un aspect dont le gouvernement va devoir tenir compte quand viendra le temps de décider si un pays doit être inscrit ou non sur cette liste. Je crois que c'est mieux que de simplement jeter sur la liste, par exemple, tout pays avec lequel nous n'avons pas conclu de traité d'extradition, et il y en a 111, ce qui signifierait que ces pays pourraient désormais faire l'objet de poursuites civiles alors que ce n'était pas le cas auparavant.

Pour ne pas compromettre nos relations avec ces 111 pays, nous allons décider avec beaucoup de circonspection quels pays seront inscrits sur cette liste. Nous allons tenir compte de divers facteurs. J'imagine que parmi ces facteurs, il y aura la nature de nos relations avec ce pays et des relations qu'il entretient sur la scène internationale.

De plus, il m'a été signalé que les poursuites civiles actuelles pouvaient faire l'objet d'un délai de prescription. Si nous nous contentons de dire qu'il est possible d'intenter des poursuites, jusqu'à quand pourra-t-on remonter? Jusqu'à sept ans, à cause du délai de prescription?

Le sénateur Plett : Je comprends ce que vous dites. Je suis en faveur de ce projet de loi, monsieur le ministre, mais c'est une très mince consolation pour les victimes du terrorisme qui vont constater que nous avons retiré un certain pays de la liste.

M. Toews : Je comprends.

Le sénateur Wallace : Merci. J'aimerais aborder la question de l'exécution des jugements. C'est une excellente chose que ce projet de loi crée une cause d'action, mais c'en est une autre, comme le sénateur Baker y a fait allusion, que de faire verser aux victimes les dommages et intérêts qui leur ont été accordés par un jugement.

Dans votre exposé, vous mentionnez que votre ministère — et je crois que cela concerne également un autre ministère — pourrait aider les demandeurs à identifier les propriétés localisées au Canada qui pourraient faire l'objet d'une saisie dans le cadre de l'exécution d'un jugement. Vous avez dit que ces renseignements pourraient être communiqués aux parties pour l'exécution du jugement. Bien entendu, les ministres devront d'abord vérifier que cela ne va pas à l'encontre des intérêts du Canada.

Je me demande ce que cela veut vraiment dire. Nous sommes dans une situation où les tribunaux ont prononcé un jugement contre l'auteur d'un acte de terrorisme, et où des biens qui se trouvent au Canada devraient pouvoir être utilisés pour exécuter le jugement, mais il semble y avoir une sorte de réserve que vous avez mentionnée au sujet de la collaboration du gouvernement dans un cas comme celui-ci. Je me demande simplement ce que cela signifie.

Mme Galadza : Cela s'inscrit dans le cadre du mandat. Il s'agit précisément d'identifier et de localiser ces biens. Il n'y a rien qui concerne l'exercice d'un autre pouvoir qui consisterait à saisir ces biens.

Mr. Toews: The point I think the senator was making is that my comments say that we have a country on the list and we have a judgment on it. The ministers have said there is a building here in downtown Toronto that is owned by this particular country. The reservation, then, is saying this could damage Canada's interests. Is there a specific statutory provision that says Canada would not release that information because it would be injurious to our information?

Ms. Galadza: I am not aware of a statutory provision. Certainly there are Privacy Act provisions. We can get back to you with the specifics of whether that is laid out in the law.

Senator Wallace: That is fine. I was just wondering what was meant by that statement. That would be helpful if you could do that.

Ms. Levesque: The section is meant to provide some flexibility to consider facts individually. At the time of the request, the government determines all of the considerations at play before disclosing this information.

This does not prevent the plaintiff from obtaining the information elsewhere and trying to execute that judgment against, for example, this property. It would still be open to the plaintiff, even though the information might not come directly from the Minister of Finance or the Minister of Foreign Affairs.

Mr. Toews: The senator's question still needs to be answered. Under what authority does the Government of Canada knowingly have information regarding an asset and say that it will not provide the successful plaintiff with that information?

Ms. Levesque: The authority is found in a section of the State Immunity Act.

Mr. Toews: Which section is that?

Ms. Levesque: I should know this by heart.

Mr. Toews: It is a very good question. It is unusual in the sense that you are already a successful plaintiff and you have received a judgment. However, now, there is some discretion on the part of government not to disclose that information to you despite the fact that the country has assisted is terrorist activities.

Senator Wallace: The clear intent of the bill is to assist victims of terrorism.

Ms. Levesque: The authority is found in section 12(1) of the State Immunity Act, which provides for the assistance to identify and locate, unless the Minister of Foreign Affairs believes that to do so would be injurious to Canada's international relations or either minister believes that to do so would be injurious to Canada's other interests. The Minister of Finance would identify the financial assets and the Minister of Foreign Affairs would identify the property of the foreign state. That is found in section 12(1) of the State Immunity Act.

M. Toews : Je crois que le sénateur faisait référence à mes commentaires dans lesquels je disais qu'un pays figurait sur la liste et que nous avions un jugement qui le condamnait. Les ministres ont fait savoir que ce pays est propriétaire d'un immeuble situé au centre-ville de Toronto. La réserve que j'ai exprimée est qu'il faut se demander si cela risque de nuire aux intérêts du Canada. Existe-t-il une disposition législative précise qui interdit au Canada de communiquer ce renseignement parce que cela risquerait d'être préjudiciable à notre information?

Mme Galadza : Je ne connais pas de disposition législative à ce sujet. Il y a bien sûr les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Nous pouvons vous transmettre plus tard des détails au sujet de ce qui est prévu par cette loi.

Le sénateur Wallace : Très bien. Je me demandais simplement ce que voulait dire cette dernière déclaration. Il serait utile que vous fassiez cela.

Mme Levesque : Cet article a pour but d'introduire une certaine souplesse dans l'examen de chacun des faits. Au moment de la demande, le gouvernement doit examiner les différents intérêts en jeu avant de communiquer des renseignements.

Cela n'empêche pas le demandeur d'obtenir ces renseignements d'une autre façon et d'essayer d'exécuter le jugement contre, par exemple, ce bien. Le demandeur pourrait certainement le faire, même si cette information ne lui est pas communiquée directement par le ministre des Finances ou par le ministre des Affaires étrangères.

M. Toews : Cela ne répond toujours pas à la question du sénateur. Quelle est la disposition qui donne au gouvernement du Canada le pouvoir de refuser de fournir au demandeur qui a obtenu gain de cause les renseignements qu'il possède au sujet d'un bien?

Mme Levesque : Ce pouvoir est énoncé dans un article la Loi sur l'immunité des États.

M. Toews : À quel article?

Mme Levesque : Je devrais le savoir par cœur.

M. Toews : C'est une excellente question. C'est une situation inhabituelle dans la mesure où il s'agit d'un demandeur qui a gagné sa cause et obtenu un jugement en sa faveur. Le gouvernement dispose toutefois d'un certain pouvoir discrétionnaire et peut décider de ne pas lui communiquer ces renseignements même si le pays en cause a été complice d'activités terroristes.

Le sénateur Wallace : L'objet manifeste du projet de loi est d'aider les victimes de terrorisme.

Mme Levesque : Cette disposition se trouve au paragraphe 12(1) de la Loi sur l'immunité des États, qui prévoit que le ministre des Affaires étrangères peut aider le demandeur à identifier et à localiser des biens, à moins qu'il n'estime que cela serait préjudiciable aux intérêts du Canada sur le plan des relations internationales ou aux autres intérêts du Canada. Le ministre des Finances s'occupe d'identifier les biens financiers, alors que le ministre des Affaires étrangères est responsable de l'identification des propriétés de l'État étranger. Cela se trouve au paragraphe 12(1) de la Loi sur l'immunité des États.

The amendment to section 12(1) of the State Immunity Act in Bill S-7 subclause 12.1(2) states:

> In exercising the power referred to in subsection (1), the Minister of Finance or the Minister of Foreign Affairs, as the case may be, may not disclose
>
> (*a*) information that was produced in or for a government institution, without the authorization of the government institution; and
>
> (*b*) information produced in circumstances

The Chair: Senators, Minister Toews has other obligations before Senate committees this afternoon. I am delighted that Ms. Emmanuelle Deault-Bonin, Senior Policy Analyst, Public Safety Canada, has joined other officials at the table to take further questions.

Mr. Toews: I want to clarify, Mr. Chair, that I have other obligations but not before another Senate committee. I do not want the record to say that I have disappeared and that I am not before a Senate committee.

The Chair: We do not want you to ever disappear, minister. That is not in the national interest, under any circumstances. Thank you very much for your time.

Senator Joyal: Ms. Levesque, I would like to come back to the procedure on serving a judgment. A Canadian successful in receiving a judgment would incur a procedure to seize a property. Article 31(2) of the Vienna Convention on Diplomatic Relations states:

> A diplomatic agent is not obliged to give evidence as a witness.

How would you compel a diplomatic agent from another country that has been the object of a court decision to testify in court and confirm that that property belongs to that government? The Vienna convention is clear that the diplomatic agent is not obliged to give evidence as a witness.

Ms. Levesque: Under Canada's State Immunity Act, the state does not have immunity, but an exception is provided in the act. With this bill, we would have an exception in the State Immunity Act. There would not be immunity. If the court is asking for evidence and the state refuses to provide the evidence, then the court would be in a position to consider the evidence that it has before it, which would be the evidence provided by the plaintiff.

Senator Joyal: That raises the point of retaliation. For example, let us suppose that the Government of Canada has a decision against North Korea and North Korea has property in Canada. The person who received the judgment would seize that property or seek the permission of the court to seize the property. What would prevent the North Korean government from seizing

L'amendement au paragraphe 12(1) de la Loi sur l'immunité des États qu'introduit le paragraphe 12.1(2) du projet de loi S-7 est rédigé comme suit :

> Dans le cadre de l'exercice de ce pouvoir, le ministre ne peut communiquer aucun renseignement produit par ou pour une institution fédérale sans l'autorisation de celle-ci, ni aucun renseignement qui n'a pas été ainsi produit sans l'autorisation de la première institution fédérale à l'avoir reçu.

Le président : Sénateurs, le ministre Toews doit s'acquitter d'autres obligations devant des comités sénatoriaux cet après-midi. Je suis ravi que Mme Emmanuelle Deault-Bonin, analyste principale des politiques, Sécurité publique Canada, ait accepté de rester pour répondre à d'autres questions.

M. Toews : Je dois préciser, monsieur le président, que j'ai effectivement d'autres obligations, mais qui ne concernent pas un autre comité sénatorial. Je ne voudrais pas que le compte rendu indique que j'ai disparu et que je n'ai pas comparu devant un comité sénatorial.

Le président : Nous ne voudrions pas que vous disparaissiez, monsieur le ministre. Ce ne serait pas dans l'intérêt national, quelles que soient les circonstances. Merci de nous avoir consacré votre temps.

Le sénateur Joyal : Madame Levesque, j'aimerais revenir à la procédure à suivre pour signifier un jugement. Le Canadien qui aurait obtenu un jugement favorable devrait suivre une procédure pour saisir un bien. L'article 31(2) de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques énonce :

> L'agent diplomatique n'est pas obligé de donner son témoignage.

Comment pourriez-vous obliger l'agent diplomatique d'un autre pays visé par une décision judiciaire à témoigner en cour pour confirmer que le bien en question appartient effectivement à ce gouvernement? La Convention de Vienne dit clairement que l'agent diplomatique n'est pas obligé de livrer son témoignage.

Mme Levesque : Aux termes de la Loi sur l'immunité des États, l'État ne bénéficie pas d'une immunité, mais la loi prévoit une exception. Avec ce projet de loi, il y aurait une exception dans la Loi sur l'immunité des États. Il n'y aurait pas d'immunité. Si le tribunal demande des preuves et que l'État en question refuse de les lui fournir, le tribunal pourrait alors se fonder sur les preuves qui lui auront été présentées, y compris celles présentées par le demandeur.

Le sénateur Joyal : Cela soulève la question des représailles. Par exemple, supposons que le gouvernement du Canada a obtenu une décision contre la Corée du Nord et que ce pays possède des biens au Canada. La personne qui a obtenu le jugement pourrait saisir ce bien ou demander au tribunal l'autorisation de le saisir. Qu'est-ce qui empêcherait le gouvernement de la Corée du Nord de saisir des

Canadian property or a Canadian interest in Korea as a matter of retaliation, given that it would be outside the Vienna convention?

Ms. Levesque: That would be a matter for the North Korean government to decide based on their legal system, the application of their legislation and the treaties to which they are a party.

Senator Joyal: That is the problem with the bill. You have not answered the question on the procedures under international law for Canada to denounce the Vienna convention in order to open the immunity to criminal litigation in circumstances that are not contemplated in the Vienna convention. Has Canada informed or does Canada intend to inform its co-signatories to the Vienna convention?

I understand the convention is tabled with the Secretary-General of the United Nations to inform its partners that generally Canada has decided to afford itself the capacity to sue certain members of the United Nations in circumstances that are contemplated in the bill.

If any country were to decide to open the convention and not notify its partners, as the minister said, it would be playing a difficult game. The world would not be the same without certain immunities on which the member states rely.

Ms. Levesque: I will have to get back to the committee on this matter. The Department of Foreign Affairs might have some input as to what approach Canada would take.

Senator Tkachuk: Do you allow lawsuits for commercial purposes?

Ms. Levesque: Yes.

Senator Joyal: Has Canada notified the person responsible for the Vienna convention that it is contemplating opening the criminal aspect of the convention?

Ms. Levesque: I am not aware of it.

The Chair: Surely we would all be concerned if the Government of Canada were to give such notification prior to the matter even receiving third reading in this chamber before it goes to the House of Commons. We want parliamentary due process to be respected.

Senator Joyal: We understand that. I am asking what procedure is to be followed. I am sure that Canada will want to evaluate the impact that such eventual notification would have on its partners, and that is what I am trying to understand.

I am not suggesting that Canada give notification before the bill is passed. We do not know if the bill will pass.

I want to know what procedure is to be followed so that we could have a better understanding of what actions can be expected from other countries in response.

Ms. Galadza: I am not aware of the specific process but it is important to know so we can return to the committee with that information in writing.

biens canadiens ou de nuire aux intérêts canadiens en Corée en guise de représailles, étant donné que cela n'est pas prévu par la Convention de Vienne?

Mme Levesque : Ce serait au gouvernement de la Corée du Nord de prendre une décision en fonction de son système juridique, de l'application de ses lois et des traités dont il est signataire.

Le sénateur Joyal : C'est le problème que pose ce projet de loi. Vous n'avez pas répondu à la question au sujet des procédures prévues par le droit international permettant au Canada de répudier la Convention de Vienne pour lever l'immunité en matière pénale dans des cas qui n'ont pas été prévus par la Convention de Vienne. Le Canada a-t-il informé les États cosignataires de la Convention de Vienne, ou a-t-il l'intention de le faire?

Je sais que la convention a été déposée auprès du secrétaire général des Nations Unies dans le but d'informer ses partenaires que, d'une façon générale, le Canada a décidé de s'attribuer le pouvoir de poursuivre certains membres des Nations Unies dans les cas prévus par le projet de loi.

Si un pays décidait de rouvrir la convention sans en avertir ses partenaires, comme le ministre l'a dit, il se placerait dans une situation délicate. Le monde ne serait pas comme il est s'il n'y avait pas les immunités sur lesquelles certains États membres s'appuient.

Mme Levesque : Il faudra que je transmette plus tard ma réponse au comité. Le ministère des Affaires étrangères a peut-être des commentaires à faire au sujet de l'approche que pourrait adopter le Canada.

Le sénateur Tkachuk : Autorisez-vous les poursuites à des fins commerciales?

Mme Levesque : Oui.

Le sénateur Joyal : Le Canada a-t-il informé la personne responsable de la Convention de Vienne qu'il envisageait de renoncer à l'aspect pénal de la convention?

Mme Levesque : Je ne sais pas.

Le président : Ce serait quelque peu inquiétant si le gouvernement donnait un tel avis avant même que le projet de loi n'ait été adopté en troisième lecture par le Sénat avant d'être transmis à la Chambre des communes. Nous voulons que le processus parlementaire soit respecté.

Le sénateur Joyal : Nous comprenons. Je demande simplement quelle serait la procédure. Je suis certain que le Canada souhaitera évaluer les répercussions qu'un tel avis pourrait avoir sur ses partenaires, et c'est ce que j'essaie de comprendre.

Je ne demande pas que le Canada donne cet avis avant que le projet de loi soit adopté. Nous ne savons pas encore s'il le sera.

Je veux savoir quelle procédure sera suivie de façon à mieux comprendre les réactions que pourraient avoir certains autres pays à l'égard de ce projet de loi.

Mme Galadza : Je ne connais pas ce processus particulier, mais il est important de le savoir. Nous allons vérifier et transmettre ce renseignement par écrit au comité.

Senator Jaffer: Senator Tkachuk said we could do a civil process but the Vienna convention applies only to the criminal process. Is that correct?

The Chair: This bill is about civil liability.

Senator Jaffer: We are talking about the Vienna Convention on Diplomatic Relations.

Senator Joyal: The nuance, Mr. Chair, is that we are dealing with state property. We are not in a commercial enterprise. We are dealing with state property and as such, it is covered under Article 31 of the Vienna convention. The convention lists the exemptions that Senator Tkachuk mentioned concerning the commercial activity. It is totally two different sets of activities.

The Chair: It strikes me, in the case of some of the countries we have discussed, there are the equivalents of their Crown corporations that do commercial business in Canada and are subject to commercial litigation for various reasons.

As I understand, the purpose of this bill is to broaden the basis with respect to diluting the state immunity provisions so one can litigate in the event one feels that one has been harmed by that state. At that point, all of the assets that state might have through Crown corporations or whatever in this country would be open to detection and then pursued should a positive judgment be received by the plaintiff in that circumstance.

Senator Jaffer: To add to that, we are asking how the Vienna convention fits into it.

The Chair: Indeed, and concerning that question, officials, to their credit, have offered to bring back some detailed information for us in that respect.

Senator Joyal: I am sure one would ponder the reaction against Canadian interests in the listed countries. Let us show an example. I do not want to mention any specific country because it is against the proper way of doing things, but a country for which assets would be seized in Canada could certainly be tempted to seize Canadian interests, saying it would hold the assets until the litigation with Canada is clear.

The Chair: To hold them in escrow.

Senator Joyal: Exactly. That could happen. Have you evaluated that type of impact?

Ms. Galadza: There is provision in the bill for that evaluation in two respects. The first type of evaluation is in the process of listing the countries and the process that it goes through with the Governor-in-Council to think about, in particular, the impact on the conduct of international relations. Second, there is the evaluation with respect to sharing information about the assets a country might have in Canada and the flexibility given to the Minister of Foreign Affairs and the Minister of Finance not to disclose that information should one minister or both considers it injurious to the conduct of international affairs.

Le sénateur Jaffer : Le sénateur Tkachuk a déclaré que nous pouvons intenter des poursuites civiles, mais la Convention de Vienne s'applique uniquement au processus pénal. Est-ce exact?

Le président : Le projet de loi traite de responsabilité civile.

Le sénateur Jaffer : Nous parlons de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

Le sénateur Joyal : La différence, monsieur le président, est que nous parlons de biens appartenant à un État. Il ne s'agit pas d'une entreprise commerciale. Nous nous intéressons aux propriétés d'un État, ce qui est visé par l'article 31 de la Convention de Vienne. La convention énumère les exceptions que le sénateur Tkachuk a mentionnées, au sujet des activités commerciales. Ce sont deux genres d'activités tout à fait différentes.

Le président : Je viens de penser au fait que, dans le cas de certains pays dont nous avons parlé, il y a des équivalents de leurs sociétés d'État qui exercent des activités commerciales au Canada et qui sont partie à des litiges commerciaux pour diverses raisons.

D'après ce que j'ai compris, le projet de loi a pour but de repousser les limites et d'assouplir les dispositions relatives à l'immunité des États pour qu'une personne qui s'estime lésée par un État puisse intenter des poursuites contre cet État. À ce moment-là, tous les actifs que cet État possède par l'intermédiaire de sociétés d'État ou d'autres organismes dans notre pays pourraient être identifiés puis saisis, si le demandeur obtient gain de cause.

Le sénateur Jaffer : Dans le même ordre d'idées, je voudrais savoir comment la Convention de Vienne s'intègre à cette mesure.

Le président : Effectivement, et à ce propos, je répète que les collaborateurs du ministre ont accepté de nous fournir des informations détaillées sur ce sujet.

Le sénateur Joyal : Je suis sûr qu'il faudrait tenir compte des réactions possibles contre les intérêts canadiens dans les pays figurant sur cette liste. Je vais vous donner un exemple. Je ne veux pas mentionner de pays en particulier, parce que ce n'est pas la bonne façon de faire les choses, mais un pays dont les biens seraient saisis au Canada pourrait certainement être tenté de saisir des biens appartenant à des intérêts canadiens et de les retenir jusqu'à ce que le litige avec le Canada soit réglé.

Le président : Les retenir en dépôt fiduciaire

Le sénateur Joyal : Exactement. Ça pourrait arriver. Avez-vous examiné ce genre de répercussion?

Mme Galadza : Le projet de loi contient une disposition qui permet ce type d'évaluation sur deux points. Le premier type d'évaluation est le processus d'établissement de la liste des pays en cause et le processus qui amène le gouverneur en conseil à réfléchir, en particulier, aux répercussions d'une telle liste sur les relations internationales. Le deuxième type d'évaluation touche la communication des renseignements concernant les actifs qu'un pays pourrait posséder au Canada et la latitude qui est accordée au ministre des Affaires étrangères et au ministre des Finances de ne pas divulguer cette information si un ministre, ou les deux, estime que cela serait préjudiciable à la conduite des affaires internationales.

Senator Joyal: In a civil litigation, when you take an action, you are allowed in certain circumstances to seize the property so that your judgment is real. Those are called provisional measures to save your future interest.

Can you confirm that there would be a similar opportunity for a Canadian suing a state, to be able to take provisional measures against that state in the case that the judgment would be favourable to that litigant?

Ms. Levesque: Yes, clause 8 of Bill S-7 proposes to amend section 11(3) of the State Immunity Act. The immunity act at section 11 says that it is not possible to have an injunction or a specific performance against the state unless you have written consent. However, an exception states that the section does not apply to an agency of the foreign state or, as it would be amended, to a foreign state set out on the list.

The Chair: Just so I am clear on that, because it is an important point; if I think I have a cause of action, an aircraft has gone down and a loved one has been lost and I think there is prima facie evidence that country A has supported that terrorist act, I could then move, under the provisions you have just cited, on an injunction basis to seize assets.

Ms. Levesque: Yes.

The Chair: Prior to the pursuit of my other legal activity created by this bill, my legal right to litigate so that those assets are in fact in place should I get a positive judgment and, of course, the other side could argue against the injunction in the normal course, if the government is on the list. That is very helpful.

Ms. Levesque: Then also there is an amendment to section 12 of the State Immunity Act, which talks about the seizure of the property, not in a provisional measure but in a more definite measure.

Senator Joyal: In execution of the judgment.

The Chair: Pursuant to a judgment.

Ms. Levesque: Yes, so both aspects are covered.

Senator Jaffer: I had reservations before I heard from our witness and now I have even more reservations. It bothers me that a country is in one day and out the next day. Are not you creating country profiling? One day we have an issue with a certain country and the next day because of national interests or because other words have been used, that country is "rehabilitated." How will this system work?

Ms. Galadza: It works through a rigorous process of review and assessment by the Governor-in-Council. We do that with terrorist entities under the Criminal Code, and a much similar process would be put in place for listing states.

Le sénateur Joyal : Dans un procès civil, lorsque vous intentez une action, vous avez le droit dans certaines circonstances de saisir des biens pour que votre jugement puisse être exécuté. C'est ce qu'on appelle des mesures provisoires en vue de préserver un droit futur.

Pouvez-vous nous confirmer si le Canadien qui poursuivrait un État pourrait prendre ce genre de mesure, c'est-à-dire de prendre des mesures provisoires contre l'État dans le cas où il obtiendrait un jugement favorable?

Mme Levesque : Oui, l'article 8 du projet de loi S-7 propose de modifier le paragraphe 11(3) de la Loi sur l'immunité des États. L'article 11 de la Loi sur l'immunité énonce que le tribunal ne peut accorder une injonction ou une exécution en nature contre l'État sans le consentement écrit de celui-ci. Il y a toutefois une exception qui précise que cette disposition ne s'applique pas aux organismes d'un État étranger ni, avec la modification, à un État étranger inscrit sur cette liste.

Le président : Je veux être sûr de bien comprendre, parce que c'est là un point important; si je pense avoir une cause d'action, un avion s'est écrasé et j'ai perdu un être cher et je pense qu'il existe des preuves prima facie indiquant que le pays A a apporté son soutien à cet acte de terrorisme, je pourrais alors demander, aux termes des dispositions que vous venez de citer, une injonction pour que ces biens soient saisis.

Mme Levesque : Oui.

Le président : Avant de poursuivre les autres activités juridiques que permettrait ce projet de loi, je pourrais exercer mon droit légal d'intenter des poursuites pour que ces biens soient en fait disponibles dans le cas où j'obtiendrais un jugement favorable, et bien sûr, la partie adverse pourrait présenter des arguments contre l'injonction, si ce gouvernement figure sur la liste. Voilà qui est très utile.

Mme Levesque : Il y a aussi une modification qui a été apportée à l'article 12 de la Loi sur l'immunité des États, qui parle de la saisie de propriétés, non pas en tant que mesure provisoire, mais de mesure définitive.

Le sénateur Joyal : Pour l'exécution d'un jugement.

Le président : Conformément à un jugement.

Mme Levesque : Oui, les deux aspects sont donc couverts.

Le sénateur Jaffer : J'avais quelques réserves avant d'entendre notre témoin, mais maintenant j'en ai encore plus. Je trouve gênant qu'un pays puisse figurer sur la liste un jour et en disparaître le lendemain. N'allez-vous pas faire du profilage de pays? Un jour nous avons un problème avec un pays donné et le lendemain, à cause de nos intérêts nationaux, ou parce que d'autres déclarations ont été faites, ce pays est « réhabilité ». Comment va fonctionner ce système?

Mme Galadza : Il y aura un processus d'examen et d'évaluation rigoureux par le gouverneur en conseil. Nous effectuons ce genre d'évaluation avec les organismes terroristes aux termes du Code criminel et nous allons mettre sur pied un processus très semblable pour dresser la liste de ces États.

As far as one day in, one day out, every two years, it would be reviewed and within that context, a listed state could apply to be removed from the list. There are provisions for that request to be executed quickly.

The fundamentals of state immunity are important. The process needs to be rigorous to ensure we do not have a country on the list that does not belong there. That is why that two-year provision is in place, with additional mechanisms as well.

The Chair: Do officials know whether that two-year interval and the assessment process about who stays on the list, who is added to the list or who is removed from the list, is a process to which Canadians are given any opportunity to be supplicants in terms of making their point of view known on the matter? Is that an internal process to government outside the purview of public consultation as far as you know?

Ms. Galadza: That process will be established by the Department of Foreign Affairs and we have not yet even engaged the department in consultation.

The Chair: Is it a process yet to be established?

Ms. Galadza: The process is yet to be established, that is correct, and it would be under regulations that would be published in the *Canada Gazette*, but the specifics of the process, again, will be established by the Department of Foreign Affairs.

Senator Jaffer: I have a concern. Litigation is slow going and perhaps when you answer you can tell us what happens when a country is removed and litigation is midway. What happens to that process? Perhaps you might reply in writing to that question.

Why do we not take these cases to the International Criminal Court? Under Article 7, paragraph 2 of the Rome Statute of the International Criminal Court, crimes against humanity, why would not we take this to the international court? Why do we want to do this here?

Ms. Levesque: I think an individual could not commence a proceeding before the international court; it would have to be a state. This is allowing the victims to commence proceedings.

Senator Jaffer: We will help the victims, the way I understand it, is that correct?

Ms. Levesque: Yes.

Senator Smith: At first blush, the bill sounds noble and decent and I think well intended. However, I am worried that it may be falling into the platitude category. In other words, it is a great platitude but does it have any relevance to actual fact situations where it fits?

We initially heard — and I think this was genuine — that the 25 years was influenced by Air India, which was 25 years ago, but it is not really relevant because there is no state. Yes, there were some

Vous dites qu'un jour, un pays est sur la liste, et que le lendemain, il n'y est plus. En fait, tous les deux ans, il ferait l'objet d'un examen, et dans ce contexte, un État inscrit pourrait demander à être retiré de la liste. Des dispositions existent pour le traitement rapide de ce type de demande.

Les principes fondamentaux de l'immunité des États sont importants. Le processus doit être rigoureux afin de garantir qu'on ne trouve, sur la liste, aucun pays qui ne devrait pas y être. Voilà pourquoi la disposition de deux ans existe et s'ajoute aux autres mécanismes.

Le président : Les représentants savent-ils si cet intervalle de deux ans et le processus visant à évaluer qui restera sur la liste, qui y sera ajouté ou qui en sera retiré permettent aux Canadiens de donner leur point de vue sur la question? À votre connaissance, s'agit-il d'un processus interne qui ne s'applique qu'au sein du gouvernement et qui dépasse les limites des consultations publiques?

Mme Galadza : Ce processus sera établi par le ministère des Affaires étrangères; nous n'avons pas encore demandé au ministère de participer à des consultations.

Le président : Il vous reste encore à établir le processus?

Mme Galadza : Oui, c'est bien ça, et cela se fera au titre des règlements qui seront publiés dans la *Gazette du Canada*, mais, comme je l'ai dit, ce sera le ministère des Affaires étrangères qui établira les détails du processus.

Le sénateur Jaffer : J'ai une inquiétude : les litiges avancent lentement. Peut-être que lorsque vous répondrez, vous pourriez nous dire ce qui se passe lorsqu'un pays se voit retirer de la liste une fois la procédure à mi-parcours. Que se passe-t-il alors? Peut-être que vous pourriez simplement répondre à cela par écrit.

Pourquoi n'acheminons-nous pas ces affaires à la Cour pénale internationale? Si l'on songe au paragraphe 7(2) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui porte sur les crimes contre l'humanité, pourquoi ne pourrions-nous pas demander à la cour internationale d'instruire ces affaires? Pourquoi souhaitons-nous le faire ici?

Mme Levesque : Je crois qu'on ne peut engager des procédures devant la cour internationale; cela se ferait seulement s'il s'agissait d'un État. Cela permet aux victimes d'introduire une instance.

Le sénateur Jaffer : De ce que je comprends, nous aiderons les victimes, est-ce bien cela?

Mme Levesque : C'est exact.

Le sénateur Smith : De prime abord, le projet de loi semble noble et décent, et je crois qu'il a des objectifs louables. Toutefois, j'ai bien peur qu'il ne soit qu'un ramassis de banalités. Autrement dit, il serait vraiment plat, mais pourrait-il être utile, de quelque façon que ce soit, dans les situations réelles où il pourrait être appliqué?

Nous avons d'abord entendu dire — et je crois que cela était sincère — que l'adoption de la limite de 25 années a été influencée par l'incident du vol Air India, qui s'est déroulé il y a 25 ans. Or,

people in Canada from one particular community who mostly come from Punjab and would like to see it become an independent state. However, there is no state involved in any of that.

Ironically, if there is any state that may be culpable in Air India, it is Canada. I suppose under the common law, tort law, it was their negligence. What Justice Major concluded was that if the RCMP and CSIS had been getting along, it probably would not have happened. That seems to fall under the negligence category, at first blush.

I forget what year the Lockerbie crash occurred but if there were Canadians on that flight and it occurred within the 25 years, seeing as Libya is off the list, it would not apply.

It sounds noble and well intended, but I am trying to think of an actual situation to which it would apply. Even if it did apply — say there was some North Korean thing — in these rogue states, you will never get a nickel out of them anyway.

The Chair: To be fair to the officials, the minister did try to indicate that the main purpose of this bill is to be a deterrence going forward and that its applicability to events in the past may or may not be clear.

Senator Smith: By the linkage with Air India, are you establishing a level of expectation that does not really relate to reality? People may be even more disappointed because they think they did not do anything; and if they had had their act together, it would not have happened. All of a sudden this comes out. I just hate establishing high levels of expectation for people if they are not going to relate to reality. Those are just musings; it is not so much a question, but maybe I could get a reaction.

Ms. Levesque: I would like to bring you back to the text of the bill, which proposes to create a cause of action against those who commit the terrorist offence. I would be punishable under the Criminal Code. Also, it is if a foreign state or a listed entity or another person or a person that supports terrorism, so it is not limited to being able to identify a state that would have supported terrorism; it is broader than that. The cause of action that is created here is for both the perpetrators and those who support them.

Senator Smith: That is assuming they have any assets that are in a jurisdiction where you can get at them. If I start thinking about reality situations that fit these criteria, no examples leap to mind.

Ms. Levesque: I think this happens in all claims where there is a risk that the defendant might not have assets.

The Chair: Surely, we have a history of Canada being part of sanction agreements against countries where some of their assets in this part of the world are affected. In some cases, they do not

cela n'est pas vraiment pertinent parce qu'aucun État ne se rattache à l'événement. Oui, il y avait bien au Canada certaines personnes d'une collectivité bien précise provenant principalement du Panjab qui auraient aimé voir leur État devenir indépendant. Toutefois, aucun État n'est mêlé à cette histoire.

Ironiquement, s'il y avait un État à blâmer dans l'affaire Air India, ce serait le Canada. J'imagine qu'aux termes de la common law et du droit de la responsabilité délictuelle, le pays a fait preuve de négligence. Ce que le juge Major a conclu, c'est que si la GRC et le SCRS avaient travaillé ensemble, rien de tout cela ne serait probablement arrivé. Voilà qui semble donc, de prime abord, tomber dans la catégorie de la négligence.

Je ne me rappelle plus en quelle année a eu lieu l'attentat de Lockerbie, mais s'il y avait des Canadiens à bord de ce vol, comme c'était il y a moins de 25 ans — la Libye n'est plus un État inscrit —, cela ne s'appliquerait pas.

Le projet de loi semble noble et avoir des objectifs louables, mais je cherche encore une situation réelle à laquelle il pourrait s'appliquer. Et même s'il s'appliquait à une situation — disons en lien avec la Corée du Nord —, on n'arriverait jamais à obtenir de l'argent de ces États voyous.

Le président : Soyons justes envers les collaborateurs du ministre : le ministre a lui-même essayé de montrer que le principal objectif de ce projet de loi est de décourager le terrorisme et il a souligné une ambiguïté possible concernant son applicabilité aux événements passés.

Le sénateur Smith : Vous faites le lien avec l'affaire Air India; seriez-vous en train d'établir des attentes irréalistes? Les personnes pourraient être encore plus déçues à l'idée qu'elles n'ont rien fait et que si elles avaient uni leurs efforts, rien de tout cela ne se serait passé. Et tout à coup, nous entendons cela. Je déteste vraiment créer des attentes élevées pour des personnes irréalistes... Ce n'était que des rêvasseries, et ce n'est pas vraiment une question, mais peut-être que j'en aurai fait réagir certains.

Mme Levesque : J'aimerais vous ramener au libellé du projet de loi, qui propose la création d'une cause d'action contre ceux qui commettent des infractions terroristes. Je serais punie en application du Code criminel. En outre, il faut savoir s'il s'agit d'un État étranger, d'une entité inscrite, d'une autre personne ou d'un partisan du terrorisme. Ça ne se limite pas à mettre le doigt sur un État qui aurait soutenu des activités terroristes; c'est plus vaste que cela. La cause d'action qui est créée ici l'est à la fois pour les auteurs de crime et ceux qui les appuient.

Le sénateur Smith : Ça, c'est si l'on suppose qu'ils ont des actifs dans des pays où l'on peut prendre des mesures contre eux. Je ne vois vraiment aucune situation réelle qui réponde à ces critères.

Mme Levesque : Je crois que cela arrive pour chaque demande où le défendeur pourrait n'avoir aucun actif.

Le président : Il ne fait aucun doute que le Canada a conclu des ententes en matière de sanctions contre certains pays, dans des situations où une partie de leurs actifs étaient ébranlés dans cette

have assets in this part of the world, but that does not mean we do not engage in sanctions agreements with allies against countries that are bad actors on various issues.

To be fair, the same difficulty would also exist in terms of whether there are assets or business activities emanating from Canada that would be relevant to those sanctions. I expect some of that would also apply here.

Senator Wallace: My question comes back to what Senator Smith is touching on, which is the issue of being able to satisfy the Canadian judgment that would arise under this act. As you pointed out, if there are assets against the judgment debtor in Canada, those could be available to satisfy the judgment.

However, I am thinking of a situation where there are known assets in other countries. My comment relates perhaps more to this bill and to the enforcement of judgments' issues generally.

Once having the judgment in Canada, are there countries in the world that we have reciprocal arrangements with where we can enforce a judgment of the Canadian courts? For example, if we knew that a rogue state or an organization that was the judgment debtor had assets in Switzerland, would we have the ability to register that judgement in Switzerland and have it enforced against those assets?

Ms. Levesque: I think so. I am not exactly sure what the rules are in Switzerland, but the principles are that you would ask the foreign court to recognize the Canadian judgment. Afterwards, it can be executed in that country according to their legislation.

Senator Smith: I do not think this bill would help that, would it?

Senator Wallace: No, but it gives the cause of action. It enables the action to be taken and the judgment to be recorded against the perpetrator, and then it can go the next step. As I see it, that would be the advantage of the bill.

Ms. Levesque: Yes; the bill is creating a cause of action for which you obtain a judgment, which will be like any other judgment that can be executed in a foreign country upon recognition by the foreign state or the foreign court.

Senator Wallace: Without the bill, you could not get the judgment in the first place, as it stands today.

Ms. Levesque: Correct.

Senator Baker: This is a very difficult subject and the witnesses deserve to be congratulated for their answers. Upon reflection, if you would like to change any of your answers, you could notify the committee in writing as to the correct interpretation that should have been given.

Most of the litigation regarding the State Immunity Act in Canada has been related to matters other than terrorism. It has been related to torture, for example; there are several cases. Did

partie du monde. Parfois, il arrive qu'il n'y ait aucun actif dans cette partie du monde, mais cela ne signifie pas que nous n'avons pas signé, avec des alliés, des ententes en matière de sanctions contre des pays qui sont de mauvais joueurs dans divers dossiers.

Pour être honnête, il faut dire que le même problème se pose également lorsqu'il s'agit de déterminer si le Canada a des actifs ou s'il mène des activités commerciales en lien avec ces sanctions. Je m'attends à ce qu'une partie de tout cela s'applique également ici.

Le sénateur Wallace : Ma question revient à ce qu'a dit le sénateur Smith pour ce qui est d'être en mesure d'exécuter le jugement que rendrait le Canada aux termes de cette loi. Comme vous l'avez souligné, s'il y a des actifs contre le débiteur judiciaire au Canada, ils pourraient servir à l'exécution du jugement.

Toutefois, j'ai en tête une situation où il y aurait des actifs connus dans d'autres pays. Mon commentaire se rattache peut-être plus au projet de loi et à l'application des jugements, en général.

Y a-t-il des pays avec lesquels nous aurions des accords de réciprocité et dans lesquels nous pourrions appliquer un jugement rendu par un tribunal canadien? Par exemple, si nous savions qu'un État voyou ou une organisation qui a agi comme débiteur judiciaire avait des actifs en Suisse, serions-nous en mesure de faire enregistrer ce jugement en Suisse et de voir à son application contre ces actifs?

Mme Levesque : Je crois que oui. Je ne suis pas certaine des règles qui sont en vigueur en Suisse, mais d'après les principes établis, on devrait demander au tribunal étranger de reconnaître le jugement canadien, après quoi il pourrait être exécuté dans le pays visé, au titre de la législation de l'endroit.

Le sénateur Smith : Je ne crois pas que ce projet de loi permettrait cela, est-ce que je me trompe?

Le sénateur Wallace : Non, mais il fournirait une cause d'action. Il permettrait à l'instance d'être introduite et au jugement d'être enregistré contre l'auteur du crime, puis la prochaine étape pourrait s'enclencher. À mon avis, voilà l'avantage que présente le projet de loi.

Mme Levesque : Oui. Le projet de loi fournit une cause d'action pour laquelle on obtient un jugement, qui sera comme tout autre jugement pouvant être exécuté dans un pays étranger après avoir été reconnu par ce pays ou son tribunal.

Le sénateur Wallace : Sans le projet de loi, on ne pourrait même pas obtenir de jugement, comme c'est le cas aujourd'hui.

Mme Levesque : Oui.

Le sénateur Baker : Voilà une question très difficile à aborder, et les témoins méritent qu'on les félicite pour leurs réponses. Après réflexion, si vous voulez modifier l'une ou l'autre de vos réponses, veuillez simplement en aviser le comité par écrit en lui présentant l'interprétation qui devrait avoir été donnée.

La plupart des litiges passés que l'on associe à la Loi sur l'immunité des États au Canada se rattachent à autre chose qu'au terrorisme. Plusieurs affaires se rattachent à la torture, par

the department give consideration to expanding the scope of the bill to include those other areas? Did you have much representation in that area?

Ms. Galadza: In previous iterations of the bill, there were representations made to an expansion of the definition. However, the purpose of this act is to deter terrorism specifically. That is its focus, and it is linked in terrorism in the way that the Criminal Code defines it and lists entities and so forth.

Senator Baker: As far as your cause of action is concerned and the words you have used in the English version, are you fairly confident it corresponds to the French interpretation?

Ms. Levesque: We try to be as rigorous as possible. Sometimes there are differences between the two languages, and the courts have a way to interpret both versions in order to best reflect the intent of Parliament.

Senator Baker: The interpretation is usually the most restricted one, is it not?

Ms. Levesque: It depends on the provision that needs to be interpreted.

Senator Joyal: I have a supplementary to the execution of a judgment abroad. Could you look into your file to see if it ever happened that a country was successful in executing a judgment against another country in a third country? That is essentially the question that Senator Wallace asked.

Ms. Levesque: I can certainly look it up.

Senator Joyal: If these are theoretical issues or if there is a precedent we could look and see how it happened.

Ms. Levesque: If we are talking about the execution of a judgment against a state, it would depend in part if the state in which we are trying to execute the judgment is lifting immunity.

Senator Joyal: Under the State Immunity Act.

Ms. Levesque: Under their immunity legislation and for the purposes of the judgment obtained in Canada. While there may be judgments recognized against the state, for example, for commercial activities, I am not sure that a similar fact scenario has been tested in courts in other countries.

Senator Joyal: That is why it seems to me that it is so particular that I doubt there is a precedent. Of course, I might not be aware of it. That is why I am interested in knowing about it.

Ms. Levesque: Yes. At the same time, as I mentioned earlier, the cause of action is not only against the foreign states but also against listed entities or any other person that supported terrorism. You could have a judgment against someone from country A, and you try to execute the judgment in country B because you know that the person has assets in that second country. I am sure that has occurred, but I will confirm.

exemple. Est-ce que le ministère a réfléchi à la possibilité d'élargir la portée du projet de loi de sorte à inclure ces autres domaines? Beaucoup d'observations vous ont-elles été présentées à cet égard?

Mme Galadza : Lorsqu'on a apporté des modifications antérieures au projet de loi, on a proposé d'élargir la définition. Toutefois, l'objectif de cette loi est tout spécialement de décourager le terrorisme. Voilà son principal objectif, et cela se rattache au terrorisme en ce sens que le Code criminel le définit, énumère une liste d'entités, et cetera.

Le sénateur Baker : Pour ce qui est de votre cause d'action et des mots que vous avez utilisés dans la version anglaise, êtes-vous certaine, dans la mesure du possible, que la version française y correspond bien?

Mme Levesque : Nous essayons de faire notre travail avec le plus de rigueur possible. Parfois, il y a des différences entre les deux langues, mais les tribunaux savent présenter des interprétations des plus justes, qui sont fidèles à l'intention du Parlement.

Le sénateur Baker : L'interprétation, c'est habituellement ce qui est le plus restreint, est-ce que je me trompe?

Mme Levesque : Cela dépend de la disposition qui doit être interprétée.

Le sénateur Joyal : J'aurais une chose à ajouter au sujet de l'exécution d'un jugement à l'étranger. Pourriez-vous regarder dans votre dossier pour voir s'il est déjà arrivé qu'un pays réussisse à exécuter un jugement contre un autre pays dans un État tiers? En gros, voilà la question qu'a posée le sénateur Wallace.

Mme Levesque : Je peux certainement le vérifier.

Le sénateur Joyal : Il faudrait vérifier s'il s'agit de questions théoriques ou s'il existe un précédent que nous pourrions examiner.

Mme Levesque : Si l'on parle ici d'exécuter un jugement contre un État, cela dépend, en partie, de si l'État dans lequel nous souhaitons exécuter le jugement en est à l'étape de la levée de l'immunité.

Le sénateur Joyal : Au titre de la Loi sur l'immunité des États.

Mme Levesque : Au titre de la loi concernant l'immunité et pour les besoins du jugement rendu au Canada. Bien qu'il puisse y avoir des jugements qui soient reconnus contre l'État, par exemple pour des activités commerciales, je ne suis pas certaine qu'un scénario similaire ait déjà été mis à l'essai dans des tribunaux d'autres pays.

Le sénateur Joyal : La question est vraiment particulière, et c'est pour cette raison que je crois qu'il n'existe aucun précédent. Bien entendu, il pourrait en exister un dont je ne serais pas au courant. Voilà pourquoi j'aimerais en savoir davantage.

Mme Levesque : Oui. Cependant, comme je l'ai dit plus tôt, la cause d'action n'est pas toujours présentée contre les États étrangers; parfois, elle est présentée contre des entités inscrites ou d'autres partisans du terrorisme. On peut avoir un jugement contre une personne du pays A et essayer d'exécuter un jugement dans le pays B, lorsqu'on sait que la personne a des actifs dans ce second pays. Je suis certaine que cela est déjà arrivé, mais je confirmerai cela.

Senator Joyal: Thank you. My other question is in relation to the minister's statement on page 4, the penultimate paragraph.

Ms. Galadza: The one that starts with, "As you know . . ."

Senator Joyal: Yes. I will read it for the benefit of our listeners:

> As you know, lifting a state's immunity is a significant foreign policy decision, one that cannot be taken lightly. That is why we would base such a decision on a rigorous mechanism and concrete criteria.

I want to underline, "rigorous mechanism and concrete criteria."

According to section 83.01 of the Criminal Code, to which the new section 2 of the act refers, a listed entity means a listed country.

> "listed entity" means an entity on a list established by the Governor in Council under section 83.05.

Then we go to section 83.05 of the Criminal Code, and it states:

> . . . the Governor in Council is satisfied that there are reasonable grounds to believe that
>
> (*a*) the entity has knowingly carried out, attempted to carry out, participated in or facilitated a terrorist activity; or
>
> (*b*) the entity is knowingly acting on behalf of, at the direction of or in association with an entity referred to in paragraph (*a*).

In Bill S-7, proposed paragraph 6.1(2) to the State Immunity Act states:

> . . . the Governor in Council is satisfied that there are reasonable grounds to believe that the foreign state supported or supports terrorism.

What was the "rigorous mechanism" that the minister was referring to? Is it a new mechanism that will be adopted through regulations? What is the "concrete criteria?"

Ms. Levesque: There is the mechanism to be created, but also currently in the act "supporting terrorism" is defined and brings us back to sections 83.02 to 83.04, and then 83.18 to 83.23 of the Criminal Code. That is where we will find what "supporting terrorism" means. The Governor-in-Council will have to determine if there are reasonable grounds to believe. Therefore, on an objective basis, if the foreign state has been providing or collecting property for certain activities — I am looking at les notes inframarginales — making available property or services for terrorist purposes, et cetera. That is what the Governor-in-Council will have to consider in determining if there are reasonable grounds to believe that the foreign state has supported terrorism.

Le sénateur Joyal : Merci. Mon autre question se rattache à la déclaration du ministre, plus précisément au deuxième paragraphe de la page 5.

Mme Galadza : Au paragraphe qui commence par « Comme vous le savez... ».

Le sénateur Joyal : Oui. Je vais le lire pour les personnes qui nous écoutent.

> Comme vous le savez, lever l'immunité d'un État représente une décision stratégique déterminante au chapitre des affaires étrangères, décision qui ne peut pas être prise à la légère. Voilà pourquoi nous fonderions une telle décision sur un mécanisme rigoureux et des critères concrets.

J'aimerais mettre l'accent sur « un mécanisme rigoureux et des critères concrets ».

Selon l'article 83.01 du Code criminel, auquel l'article 2 du projet de loi fait référence, une « entité inscrite » est un « pays inscrit ».

> « entité inscrite » Entité inscrite sur la liste établie par le gouverneur en conseil en vertu de l'article 83.05.

On nous renvoie à l'article 83.05 du Code criminel, qui prévoit que :

> [...] toute entité dont il est convaincu [...] qu'il existe des motifs raisonnables de croire :
>
> a) que, sciemment, elle s'est livrée ou a tenté de se livrer à une activité terroriste, y a participé ou l'a facilitée;
>
> *b*) que, sciemment, elle agit au nom d'une entité visée à l'alinéa *a*), sous sa direction ou en collaboration avec elle.

Dans le projet de loi S-7, le paragraphe 6.1(2) que l'on propose d'ajouter à la Loi sur l'immunité des États dispose que :

> [...] tout État étranger s'il est convaincu [...] qu'il existe des motifs raisonnables de croire que cet État soutient ou a soutenu le terrorisme.

Quel est le « mécanisme rigoureux » dont a parlé le ministre? Est-ce un nouveau mécanisme qui sera adopté au moyen de la réglementation? Que sont les critères concrets?

Mme Levesque : Il faut créer le mécanisme, mais la notion de soutien du terrorisme est définie dans la loi actuelle; je vous renvoie aux articles 83.02 à 83.04 et 83.18 à 83.23 du Code criminel, où la notion est expliquée. Le gouverneur en conseil devra déterminer s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un État soutient le terrorisme. Objectivement parlant, il devra déterminer si l'État étranger a fourni ou réuni des biens pour certaines activités — je lis les notes inframarginales —, ou encore rendus disponibles des biens ou des services dans l'intention de les voir utiliser pour une activité terroriste, notamment. C'est sur ces éléments que le gouverneur en conseil devra se fonder pour établir s'il existe des motifs raisonnables de croire que l'État étranger a soutenu le terrorisme.

Senator Joyal: In other words, it would be on the same grounds in the Criminal Code. There would not be another mechanism than the one provided in the Criminal Code?

Ms. Levesque: There are other considerations that are in the process of being developed. It will be on the recommendation of the Minister of Foreign Affairs, in consultation with the Minister of Public Safety. In addition to the specific activities referred to in the Criminal Code, there will be other considerations.

Senator Joyal: Yes, because there could be an intelligence element of information that the Minister of Foreign Affairs or the Minister of Public Safety might have.

Ms. Galadza: Section 83.05 of the Criminal Code provides for the listing of a terrorist entity, and Bill S-7 provides for the listing of a state.

What Ms. Levesque has referred to is that in the Criminal Code we find some of those concrete bases that might be used. You are exactly right; there might be additional information as well. That is why the Minister of Foreign Affairs, upon consultation with the Minister of Public Safety, makes a recommendation to the Governor-in-Council to make sure that that full picture is considered.

Senator Joyal: The Governor-in-Council with the contribution of the Minister of Public Safety and the Minister of Foreign Affairs has access to privileged intelligence that I, as a victim, may not have. I take a country to court on elements of information that I base my evidence on to convince the judge, on reasonable grounds, that the country is responsible for the terrorist activity, for supporting it, encouraging it or taking part in it.

I see a great distinction between what I, as an individual citizen, can go to court and prove in court and what the Governor-in-Council can conclude based on reasonable grounds with information that is not accessible to me.

The Chair: Just so I am clear on the question, you are asking about the basis upon which the Crown would seek to add or subtract a country from the list. It may, in fact, have access to proprietary information not available to the general public. It strikes me, however, that Canadians who felt they had been wronged and damaged and sought the cause of action created by this bill, to make their case before the court would have to have their allegations pass the same evidentiary test of the reasonable person in order to be sustained. That is the normal obligation any court applies in any civil matter. This does not purport in any way to alter that.

Senator Smith: You assume the court has jurisdiction to put it on the list.

The Chair: No, putting it on the list is a matter for the Crown, although I, as a citizen, could seek a writ of mandamus to force the Crown to put some country on the list if I felt I had the right to do so. I would do that based on evidence I would advance in support of — my suggestion — a writ of mandamus.

Le sénateur Joyal : Autrement dit, ce serait aux mêmes motifs que ceux qui sont énoncés dans le Code criminel; il n'y aurait pas d'autre mécanisme.

Mme Levesque : D'autres facteurs sont en cours d'examen. La recommandation viendra du ministre des Affaires étrangères, après consultation du ministre de la Sécurité publique. D'autres facteurs viendront s'ajouter aux activités qui sont expressément nommées dans le Code criminel.

Le sénateur Joyal : Oui, car il est possible que le ministre des Affaires étrangères ou le ministre de la Sécurité publique détiennent de l'information provenant du renseignement.

Mme Galadza : L'article 83.05 du Code criminel prévoit l'inscription sur une liste de toute entité terroriste, et le projet de loi S-7 prévoit l'établissement d'une liste pour les États.

Mme Levesque a fait référence au fait que le Code criminel contient des assises concrètes qui pourraient nous servir. Vous avez tout à fait raison; des renseignements supplémentaires pourraient s'ajouter. C'est pour cette raison que le ministre des Affaires étrangères, après consultation du ministre de la Sécurité publique, présente une recommandation au gouverneur en conseil pour faire en sorte qu'aucun aspect ne soit mis de côté.

Le sénateur Joyal : Grâce à ce que lui apportent les ministres de la Sécurité publique et des Affaires étrangères, le gouverneur en conseil a accès à des renseignements privilégiés auxquels les victimes n'ont peut-être pas accès. Une victime qui décide de poursuivre un État fonde son argumentation sur les éléments de preuve dont elle dispose pour convaincre le juge qu'il existe des motifs raisonnables de croire que cet État s'est livré à une activité terroriste, l'a soutenue, l'a facilitée ou y a participé.

Je vois une très grande différence entre ce que je peux présenter devant un tribunal en ma qualité de citoyen et ce que le gouverneur en conseil peut conclure quant aux motifs raisonnables en se fondant sur des renseignements dont je ne peux disposer.

Le président : Je veux m'assurer de bien comprendre la question. Vous cherchez à savoir sur quoi se fonderait la Couronne pour ajouter ou retirer un État de la liste. Il est vrai qu'elle pourrait avoir accès à des renseignements exclusifs dont la population ne peut disposer. Mais j'ai pensé à quelque chose : les allégations avancées par les Canadiens qui ont l'impression d'avoir été lésés, qui croient qu'on leur a porté préjudice, et qui veulent se prévaloir du droit d'action rendu possible par le projet de loi et plaider leur cause en justice, devront tout de même satisfaire au critère de la personne raisonnable pour être reconnues comme éléments de preuve valides. C'est l'obligation normale que chaque tribunal applique dans chaque affaire au civil. En aucune façon cherche-t-on ici à modifier ce principe.

Le sénateur Smith : Vous partez du principe que la cour a compétence pour l'ajouter à la liste.

Le président : Non, c'est la Couronne qui a compétence pour ajouter un État à la liste; toutefois, en tant que citoyen, je pourrais demander un bref de mandamus qui intimerait à la Couronne d'ajouter un État à la liste, si je croyais avoir un tel droit. J'agirais ainsi en me fondant sur les éléments de preuve que je présenterais à l'appui d'un bref de mandamus — ma suggestion.

A citizen still has the right to act if he feels the Crown is being incompetent or negligent in not putting someone on the list. A local resident of that country who feels the country is unfairly being maligned also has the right to ask for a writ of mandamus to force them off the list if the Crown does not respond to the normal interaction between citizens and take the advice in that fashion.

Senator Smith: You passed your law exam.

The Chair: I have never set foot in a law school except for the purpose of running for office. The last time I was successful was just down the street at the University of Ottawa.

Ms. Levesque: If I may, I think it might be useful to separate the processes. One is for the Governor-in-Council to consider if there are reasonable grounds to believe that the foreign state supported terrorism. Once that state is on the list, then the plaintiff goes before the court and asks the court, on a balance of probabilities, to determine if the state has supported the listed entity. It is not the same standard.

In order to have sufficient evidence, I would presume that the plaintiff would have access to the same mechanisms as in any other litigation matter to examine and cross-examine the defendant, the listed entity or the individual person who has committed the terrorist activity. Afterward, if the foreign state decides to appear and participate in the litigation, you can examine and cross-examine the foreign state as a defendant. You can also make access to information requests under the Access to Information Act. That would be on a case-by-case basis. It is a matter for the plaintiff to determine the chances of success.

The Chair: I have a supplementary. The principle hold as established by the minister earlier that in a civil matter, which this bill creates the right of, should a state choose not to show up in response to the plaintiff's action because they do not feel they are governed by the jurisdiction, that does not limit, if otherwise compliant, the judge's right to make a decision based on civil liability notwithstanding whether it is a rogue state, as the case may be. The civil procedure does not stop because the respondent chooses not to show. I want that to be clear.

Ms. Levesque: No. My colleague is also pointing to clause 4 of the bill, paragraph 3(*b*), where the limitation period is suspended if you cannot ascertain the identity of the listed entity, the person or the foreign state. It gives the plaintiff more time to commence the proceedings.

Senator Joyal: I am still puzzled by the difficulty of proving the link between the state and the alleged terrorism act. The government would have access to information to put that country on the list that but I, as a simple citizen, would not have access to all of the intelligence that the government relies on for listing countries. How could an individual citizen prove his case against a country with only the information that appears in the newspaper? I have limited means to establish the link of responsibility between terrorists who have perpetrated the damages and the entity or the state that I allege has sponsored, helped or secured it.

Un citoyen a encore le droit d'agir s'il a l'impression que la Couronne fait preuve d'incompétence ou de négligence parce qu'elle n'ajoute pas une certaine entité à la liste. Un habitant d'un pays qui se retrouve sur la liste a lui aussi le droit, s'il est convaincu que son pays fait injustement l'objet de diffamation, de demander un bref de mandamus pour forcer la Couronne à retirer l'État de la liste si les méthodes traditionnelles qui s'offrent à lui n'ont rien donné.

Le sénateur Smith : Vous avez réussi votre examen du Barreau.

Le président : Je n'ai jamais mis les pieds dans une faculté de droit sauf pour faire campagne. J'ai connu mes derniers succès pas très loin d'ici, à l'Université d'Ottawa.

Mme Levesque : Si je puis, je crois qu'il serait utile de faire une distinction entre les processus. L'un d'eux concerne le gouverneur en conseil, qui doit déterminer s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un État étranger a soutenu des activités terroristes. Une fois que l'État est ajouté à la liste, le demandeur se présente devant le tribunal pour savoir si, selon la prépondérance des probabilités, l'État a soutenu une entité inscrite. Ce n'est pas le même critère.

Pour avoir suffisamment d'éléments de preuve, j'imagine que le demandeur aurait accès aux mêmes mécanismes que ceux qui sont utilisés lors de procès afin d'interroger et de contre-interroger le défendeur, l'entité inscrite ou la personne qui s'est livrée à une activité terroriste. Par la suite, si l'État étranger décide de comparaître, il peut être interrogé et contre-interrogé à son tour en tant que défendeur. Il est aussi possible de présenter des demandes d'accès à l'information, conformément à la Loi sur l'accès à l'information. Il faut y aller au cas par cas. Il revient au demandeur de peser ses chances de succès.

Le président : J'aimerais ajouter quelque chose. Le principe tenu pour établi par le ministre un peu plus tôt veut que dans une affaire au civil — droit que donne le projet de loi —, le fait qu'un État décide de ne pas comparaître pour répondre aux allégations du demandeur car il ne pense pas relever de la compétence de notre pays ne limite en rien — supposant que tout soit conforme — le droit du juge de rendre une décision fondée sur la responsabilité civile, peu importe que l'État soit considéré comme un État voyou ou non. La procédure civile ne s'arrête pas parce que le défendeur refuse de comparaître. Je tiens à ce que ce soit bien clair.

Mme Levesque : Non. Ma collègue se reporte également à l'alinéa 4(3)*b*) du projet de loi, qui dispose que la prescription est suspendue si on est incapable d'établir l'identité de l'entité inscrite, de la personne ou de l'État étranger. Tout cela donne au demandeur plus de temps pour entreprendre une action en justice.

Le sénateur Joyal : La difficulté qu'on a à prouver le lien entre l'État et l'acte terroriste présumé me laisse toujours perplexe. Le gouvernement aurait accès aux renseignements nécessaires pour faire ajouter le pays à la liste, renseignements dont je ne pourrais disposer dans leur totalité en ma qualité de simple citoyen. Comment un simple citoyen peut-il gagner sa cause contre un État en se servant uniquement des renseignements publiés dans les journaux? Je dispose de moyens limités pour établir le lien de responsabilité entre les terroristes qui ont causé des dommages et l'entité ou l'État qui, selon moi, aurait financé, facilité ou rendu possible une telle activité.

The Chair: Do any of our witnesses wish to help in that respect?

Ms. Levesque: I would think that the matter would be the same in many instances where someone wants to sue a state. They might face great difficulties trying to obtain information. At the same time, as was mentioned, the judge would have to consider the evidence that it has before him or her in determining a balance of probabilities. If there is no counter-evidence to rebut the plaintiff's allegations, the court would consider that.

In addition, the cause of action here is to allow a person to sue the foreign state for the support of the terrorism and not to provide evidence that the foreign state directly contributed to the terrorist activity. The different step is that the victim does not have to prove that the foreign state's participation directly caused the damages suffered.

Senator Tkachuk: This is a counterterrorism bill. Would there not be deterrence in the fact that no state wants to be on that list?

Ms. Levesque: That would be a reasonable affirmation, yes.

Senator Tkachuk: Especially two North American countries, where all of these states like to put their cash. If all civilized countries had laws like this, it would be difficult for terrorists to raise the cash necessary to commit terrorist acts. The uncivilized countries are the ones committing acts of terrorism. The act of states listing countries would help to prevent terrorism in the future.

Senator Joyal: The minister referred to concrete criteria. Will they be published in the form of regulation through the Governor-in-Council or will they be in the form of an internal confidential mechanism?

Ms. Galadza: The criteria, as we mentioned before, include those listed in the Criminal Code. The actual mechanism, how those criteria will be taken into consideration and the process are being developed.

Senator Joyal: You do not know whether it will be made public in the form of regulations?

Ms. Galadza: I cannot say at this time but we can get back to you after consulting with our colleagues to determine their intentions.

The Chair: As a committee, we may have a view as a committee about how that process should be made public. We could express that should we choose to do so. Senator Jaffer wanted a supplementary.

Senator Jaffer: You do not have to answer my supplementary question today. What happens if you are in the middle of litigation and the country is removed? Does our government still participate? How does that work? We know that even the simplest of litigation takes over two years.

Le président : Est-ce qu'un de nos témoins souhaite nous éclairer sur ce point?

Mme Levesque : Je crois que ce serait la même chose dans la plupart des cas où une personne cherche à poursuivre un État; elle pourrait éprouver de grandes difficultés à obtenir de l'information. Mais il ne faut pas oublier, comme il a été mentionné, que le juge examinera les éléments de preuve dont il est saisi pour déterminer la prépondérance des probabilités. Si aucun élément ne vient réfuter les allégations du demandeur, la cour en tiendra compte.

De plus, la cause d'action dans ce cas-ci serait de permettre à une personne de poursuivre l'État étranger pour avoir appuyé le terrorisme, et non de fournir des preuves que l'État étranger a directement contribué aux activités terroristes. L'alternative est que la victime n'ait pas à prouver que la participation de l'État étranger a directement causé les torts subis.

Le sénateur Tkachuk : Il s'agit d'un projet de loi contre le terrorisme. Le simple fait qu'aucun État ne veuille que son nom figure sur cette liste n'aura-t-il pas un effet dissuasif?

Mme Levesque : On pourrait le croire, en effet.

Le sénateur Tkachuk : Surtout pour les deux pays nord-américains, où tous ces États aiment investir leur argent. Si tous les pays civilisés avaient des lois comme celle-ci, ce serait difficile pour les terroristes d'amasser l'argent nécessaire pour commettre leurs actes. Les pays non civilisés sont ceux qui commettent des actes de terrorisme. Le simple fait d'inscrire sur une liste les pays ayant commis des actes d'État pourrait aider à prévenir le terrorisme à l'avenir.

Le sénateur Joyal : Le ministre a fait référence à des critères concrets. Ces critères seront-ils publiés sous forme de réglementation par le gouverneur en conseil ou le seront-ils sous forme de mécanisme interne et confidentiel?

Mme Galadza : Comme nous l'avons déjà dit, les critères comprennent ceux énumérés dans le Code criminel. Le mécanisme concret par lequel ces critères s'appliqueront de même que le processus qui s'y rattache sont actuellement en cours d'élaboration.

Le sénateur Joyal : Vous ne savez pas s'ils seront rendus publics sous forme de réglementation?

Mme Galadza : Je ne peux pas le dire pour le moment, mais nous pouvons vous revenir là-dessus quand nous aurons consulté nos collègues pour connaître leurs intentions.

Le président : En tant que comité, nous pourrions faire connaître notre point de vue sur la façon dont le processus devrait être rendu public. Nous pourrions vous faire part de notre position si nous décidons de nous prononcer là-dessus. Le sénateur Jaffer avait une question complémentaire.

Le sénateur Jaffer : Vous n'avez pas à répondre à ma question aujourd'hui. Qu'arriverait-il si un pays était retiré de la liste en plein milieu d'un litige? Notre gouvernement serait-il toujours impliqué? Comment cela fonctionne-t-il? Nous savons que même le plus simple des litiges prend plus de deux ans avant de se régler.

Ms. Levesque: It is at the time when you commence the proceedings if the state is listed. It is not necessarily at a time when a judgment is pronounced.

Senator Jaffer: Sorry, I did not mean to cut you off. In the case of national interest, we remove that country. What happens? Does our government continue to support the litigant through the process? I am confused.

The Chair: Take Libya as an example because it was cited earlier. Let us assume that this law had been in place after the Air India bombing, that Canadians had been affected by that act of terrorism and that they had launched an action. Libya was on the list and that litigation took some time. In the interim, Libya was removed from the list. As I understand what Ms. Levesque said, if they were on the list ab initio, the litigation continues. As we all know, and people around this table who are practitioners know better than I, the vast majority of civil litigation ends up with a settlement on the courthouse steps. This is another tool that a victim might use to try to achieve some settlement. Depending on where the country sits in the firmament of civilized countries, it might want to provide a settlement for other public interest foreign relations reasons, whether, as many settlements do, it stipulates that they do not accept any responsibility but as an act of grace they are prepared to encourage a settlement in this manner. Those options would not be cut off by this legislation.

Senator Jaffer: I would like to add to what my colleague has said. If the country did not settle, would Canada continue to support the person who brought the action given that the country is no longer on the list?

Ms. Levesque: The participation of the Canadian government is found in section 12.(1) of the State Immunity Act. It assists when a judgment has been rendered. Once a judgment is rendered, the Minister of Foreign Affairs and the Minister of Finance could disclose the information as set out in section 12.(1) of identifying and locating the assets within the confines of their own mandate in considering the international relations or because either minister believes that it would be injurious to Canada's other interests. I believe that is the extent of the obligations that are in the act for the assistance.

Senator Jaffer: This section bothers me. We have gone through the process, we have arrived at a judgment, and at the time of the judgment, Canada removes that country from the list. Foreign Affairs now says it is injurious to our interests to pursue it any further. What happens then?

Ms. Galadza: A judgment is a judgment of the court.

Senator Jaffer: I understand that. What happens now that Canada will not help them identify the property in their country?

Ms. Levesque: You can still try to execute the judgment as any other judgment could be executed. It is a question for the plaintiff to obtain the information otherwise.

Mme Levesque : Il faut voir si le nom du pays figurait sur la liste lorsque les procédures ont été entamées, et non au moment où le jugement est rendu.

Le sénateur Jaffer : Je suis désolée, je ne voulais pas vous interrompre. Et si nous retirons ce pays pour l'intérêt national, que se passe-t-il? Notre gouvernement continuerait-il d'appuyer le plaideur pendant le processus? Je suis confuse.

Le président : Reprenons l'exemple de la Lybie, puisqu'il en a déjà été question. Disons que cette loi avait été en place après les attentats d'Air India, que les Canadiens auraient été affectés par cet acte de terrorisme et qu'ils auraient intenté une action. La Lybie se trouvait alors sur la liste, mais les procédures ont pris un certain temps à se régler. Entre-temps, la Lybie a été retirée de la liste. Si je comprends bien ce que Mme Levesque a dit, si le pays était inscrit sur la liste *ab initio*, alors les poursuites suivent leur cours. Comme nous le savons tous, et les professionnels assis à cette table le savent mieux que moi, la grande majorité des procès civils se règlent par un arrangement devant le tribunal. C'est une autre façon, pour une victime, d'arriver à une entente. Selon la place qu'occupe le pays parmi les pays civilisés, celui-ci pourrait vouloir trouver un arrangement pour d'autres raisons d'intérêt public touchant les relations extérieures, et pourrait demander, comme c'est le cas dans bon nombre d'arrangements, qu'il ne soit tenu responsable de rien, bien qu'il soit disposé à trouver un terrain d'entente pour prouver sa bonne foi. Ce type d'entente serait toujours possible même après l'entrée en vigueur de cette loi.

Le sénateur Jaffer : J'aimerais ajouter quelque chose à ce que mon collègue vient de dire. Si le pays refuse tout arrangement, le Canada continuerait-il d'appuyer la personne qui aura intenté les poursuites si le pays ne fait plus partie de la liste?

Mme Levesque : La participation du gouvernement canadien est définie au paragraphe 12(1) de la Loi sur l'immunité des États. Cette disposition s'applique une fois que le verdict est connu. Quand un jugement est rendu, le ministre des Affaires étrangères et le ministre des Finances peuvent, comme le prévoit le paragraphe 12(1), identifier et localiser les actifs de l'État visé, dans le cadre de leur mandat en tenant compte des relations internationales ou si, de l'avis de l'un ou l'autre des ministres, cela est préjudiciable aux autres intérêts du Canada. Je crois que ce sont là les limites des obligations prévues par la loi pour ce qui est de l'aide accordée.

Le sénateur Jaffer : Ce paragraphe me dérange. Et si nous passons par tout le processus, mais qu'une fois arrivé au jugement, le Canada retire le pays de la liste. Le ministre des Affaires étrangères considère maintenant que ce serait préjudiciable à nos intérêts d'aller plus loin. Que se passe-t-il?

Mme Galadza : Un jugement est un jugement des tribunaux.

Le sénateur Jaffer : Je comprends cela. Mais qu'arrive-t-il si le Canada refuse d'aider à identifier les biens du pays?

Mme Levesque : Il est toujours possible d'appliquer le jugement de la même façon qu'on appliquerait n'importe quel autre jugement. Il s'agit, pour le plaignant, d'obtenir les renseignements par d'autres moyens.

Senator Jaffer: I thought this bill was to help our government to help the plaintiff to identify the property in our country. That is how I understood it.

The Chair: After a judgment.

Senator Jaffer: After a judgment, exactly. That is what I understood; but by the time the person receives the judgment, the country is off the list, for whatever reason, then will our country help the litigant identify the property?

The Chair: Let me run through this and share my own initial response to what is a very thoughtful question on your part Senator Jaffer.

If we are in the process of considering the removal of country A from the list and there was in fact a litigation proceeding through the courts against that country, if I were the Minister of Foreign Affairs, or the deputy minister or the desk officer for that part of the world, my recommendation to the Government of Canada would be that in going through the process of removing country A from the list, can we get a sign of good faith from them so as to help us deal with this legitimate litigation that is in the courts. That would be in the normal course of Foreign Affairs, and one can think of what went on between the British government and others, and the government of Libya with respect to the settlements offered to the survivors of those who died in the Lockerbie process, none of which was provisioned by the courts, and all of which was part of foreign relations activities between them.

Senator Jaffer: I suggest, chair, that when we are looking at observations, that may be an observation we may want to make.

The Chair: By all means.

Senator Tkachuk: That was a point I wanted to make. No government will make this decision in a vacuum. They will be looking at what is transpiring with their citizens against this country and take that into consideration before they proceed. I am sure there will be negotiations as to how that would all work out. Like everything else, they would not just cut them off at the pass so to speak.

Senator Joyal: Is it the intention of the government that the bill be enacted as an act of Parliament to take it internationally in the forum whereby anti-terrorism is discussed among partners of Canada so other states might follow suit on the example of Canada in relation to that bill?

Senator Tkachuk: I think the United Nations has encouraged nations to create acts like this, if I am not mistaken.

Ms. Galadza: Yes, you are right in terms of terrorist financing. Those discussions take place in a number of international fora. How this bill would play into it I cannot say just yet and certainly Foreign Affairs would lead that effort. However, you are correct in saying that one of the intentions of this bill is to show international leadership in combating terrorist financing and state sponsorship to terrorism.

Le sénateur Jaffer : Je pensais que l'objectif de ce projet de loi était d'aider notre gouvernement à identifier les propriétés de notre pays pour le plaignant. C'est du moins ce que j'avais compris.

Le président : Après le jugement.

Le sénateur Jaffer : Après le jugement, exactement. C'est ce que j'avais compris; mais si le pays est retiré de la liste pour quelque raison que ce soit avant que la personne n'ait reçu le jugement, notre pays aidera-t-il cette partie à identifier les biens de l'État en cause?

Le président : Permettez-moi d'examiner la question et de donner ma réponse personnelle à cette question très pertinente de la part du sénateur Jaffer.

Si nous étions en train d'examiner la possibilité de retirer le pays A de la liste alors que ce pays fait déjà l'objet de poursuites devant les tribunaux, et si j'étais le ministre des Affaires étrangères, ou le sous-ministre, ou la personne responsable de cette partie du monde, je recommanderais au gouvernement du Canada, avant de retirer le pays de la liste, de s'assurer de sa bonne foi et de lui demander sa collaboration relativement à ce cas devant les tribunaux. Ce serait la procédure normale aux Affaires étrangères. Il n'y a qu'à penser à ce qui est fait entre le gouvernement britannique et d'autres et le gouvernement de la Libye relativement aux règlements offerts aux survivants des victimes de l'attentat de Lockerbie. Rien n'a été ordonné par les tribunaux, et tout cela faisait partie des relations extérieures entre les pays.

Le sénateur Jaffer : Je propose, monsieur le président, que cela fasse partie de nos observations quand nous en serons rendus là.

Le président : Absolument.

Le sénateur Tkachuk : J'aimerais ajouter quelque chose. Aucun gouvernement ne prendra de décision en vase clos. Ils tiendront compte du point de vue de la population de leur pays avant de faire quoi que ce soit. Je suis certain qu'il y aura des négociations sur la façon de faire. Comme pour tout le reste, ils ne feront pas que leur mettre des bâtons dans les roues, si je puis dire.

Le sénateur Joyal : Le gouvernement a-t-il l'intention de faire de cette loi une loi du Parlement pour en discuter à des forums internationaux sur la lutte contre le terrorisme avec les partenaires du Canada, de sorte que d'autres États pourraient suivre l'exemple du Canada?

Le sénateur Tkachuk : Je crois que les Nations Unies encouragent déjà les pays à adopter une loi comme celle-ci, si je ne m'abuse.

Mme Galadza : Oui, c'est vrai pour le financement des activités terroristes. Les discussions sont déjà entamées à plusieurs forums internationaux. De quelle façon ce projet de loi pourrait avoir une incidence, je ne saurais le dire, mais ce serait certainement une initiative de la part d'Affaires étrangères. Cependant, vous avez raison quand vous dites que l'un des objectifs de ce projet de loi est de montrer un leadership international dans le dossier de la lutte contre le financement des activités terroristes et l'aide accordée par les États pour ce type d'activités.

The Chair: FINTRAC, which is part of our instrumental toolkit against terrorist financing, would be one of the organizations that could provide information to assist, as Senator Jaffer has said, the litigant in gaining access to assets that might be the result of a judgment.

Senators, I am sure you will agree that our officials from Public Safety Canada have done yeomen's work in helping us through a complex process. I want to thank all three of you for being here and being forthcoming. We may call you back at some point and we are awaiting some further information from you, which you have undertaken to deliver.

Senators, your steering committee will look at prospects for next Monday when the Senate may very well be in session, at which point we would be meeting. We have already had some requests to appear before the committee and we will give that consideration. Your steering committee will get back to you very quickly about our putative plans for Monday.

Senator Jaffer: May I ask if the steering committee would look at the issues that have come up about witnesses from Foreign Affairs?

The Chair: That is a very thoughtful idea. I will ensure it goes to the steering committee indeed.

Thank you all very much, and if I have a motion for adjournment, I will accept it.

Senator Joyal: So moved.

The Chair: The committee is adjourned.

(The committee adjourned.)

Le président : Le CANAFE, qui est l'un des outils dont nous disposons pour la lutte contre le financement des activités terroristes, est l'une des organisations qui pourraient fournir des renseignements pour aider, comme le sénateur Jaffer l'a dit, les parties à accéder aux biens qui pourraient faire l'objet d'un jugement.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je suis certain que vous conviendrez avec moi que les agents de Sécurité publique Canada nous ont rendu un service inestimable en nous aidant à examiner ce processus complexe. Je tiens à vous remercier tous les trois d'être venus ici. Il est possible que nous vous rappelions à propos des renseignements que vous avez accepté de nous fournir.

Mesdames et messieurs les sénateurs, le comité examinera les possibilités pour lundi prochain; comme le Sénat semble parti pour siéger, nous nous réunirons à ce moment. Nous avons déjà reçu des demandes à comparaître devant le comité, aussi nous allons les examiner. Le comité vous reviendra très rapidement avec les plans putatifs pour lundi.

Le sénateur Jaffer : Puis-je demander si le comité a l'intention de se pencher sur les questions soulevées par les témoins d'Affaires étrangères?

Le président : Voilà une brillante idée. Je vais m'assurer que le comité examine cette question.

Merci beaucoup à vous tous. Si quelqu'un présente une motion d'ajournement, je vais l'adopter.

Le sénateur Joyal : Je présente une motion en ce sens.

Le président : La séance est levée.

(La séance est levée.)

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Poste-payé
Lettermail / Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

The Honourable Vic Toews, P.C., M.P., Minister of Public Safety.

WITNESSES

Public Safety Canada:

Larisa Galadza, Senior Director, Acting, National Security Policy Directorate;

Agnes Levesque, Counsel, Legal Services;

Emmanuelle Deault-Bonin, Senior Policy Analyst, National Security Policy Directorate.

COMPARAÎT

L'honorable Vic Toews, C.P., député, ministre de la Sécurité publiqu

TÉMOINS

Sécurité publique Canada :

Larisa Galadza, directrice principale, intérimaire, Direction d politiques sur la sécurité nationale;

Agnes Levesque, avocate, Services juridiques;

Emmanuelle Deault-Bonin, analyste principale des politique Direction des politiques sur la sécurité nationale.

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

Government Publications

Third Session
Fortieth Parliament, 2010

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Special Senate Committee on

Anti-terrorism

Chair:
The Honourable HUGH SEGAL

Monday, July 5, 2010
Monday, July 12, 2010

LIBRARY
AUG 25 2010
University of Toronto

Issue No. 6

Second and third (final) meetings on:

Bill S-7, An Act to deter terrorism and to amend the State Immunity Act

WITNESSES:
(*See back cover*)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial spécial sur l'

Antiterrorisme

Président :
L'honorable HUGH SEGAL

Le lundi 5 juillet 2010
Le lundi 12 juillet 2010

Fascicule nº 6

Deuxième et troisième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi S-7, Loi visant à décourager le terrorisme et modifiant la Loi sur l'immunité des États

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

48309-48319

THE SPECIAL SENATE COMMITTEE ON ANTI-TERRORISM

The Honourable Hugh Segal, *Chair*

The Honourable Serge Joyal, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Baker, P.C.	Jaffer
* Cowan	* LeBreton, P.C.
(or Tardif)	(or Comeau)
Dallaire	Marshall
Furey	Patterson
Greene	Tkachuk

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Greene replaced the Honourable Senator Nolin (*July 12, 2010*).

The Honourable Senator Baker, P.C., replaced the Honourable Senator Joyal, P.C. (*July 12, 2010*).

The Honourable Senator Dallaire replaced the Honourable Senator Smith, P.C. (*July 12, 2010*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Wallin (*July 12, 2010*).

The Honourable Senator Smith, P.C., replaced the Honourable Senator Dallaire (*July 5, 2010*).

The Honourable Senator Joyal, P.C., replaced the Honourable Senator Baker, P.C. (*July 5, 2010*).

The Honourable Senator Baker, P.C., replaced the Honourable Senator Joyal, P.C. (*July 5, 2010*).

The Honourable Senator Dallaire replaced the Honourable Senator Smith, P.C. (*July 5, 2010*).

The Honourable Senator Marshall replaced the Honourable Senator Plett (*June 29, 2010*).

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Wallace (*June 29, 2010*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR L'ANTITERRORISME

Président : L'honorable Hugh Segal

Vice-président : L'honorable Serge Joyal, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Baker, C.P.	Jaffer
* Cowan	* LeBreton, C.P.
(ou Tardif)	(ou Comeau)
Dallaire	Marshall
Furey	Patterson
Greene	Tkachuk

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Greene a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 12 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Baker, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Joyal, C.P. (*le 12 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Dallaire a remplacé l'honorable sénateur Smith, C.P. (*le 12 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénateur Wallin (*le 12 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Smith, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Dallaire (*le 5 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Joyal, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Baker, C.P. (*le 5 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Baker, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Joyal, C.P. (*le 5 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Dallaire a remplacé l'honorable sénateur Smith, C.P. (*le 5 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Marshall a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 29 juin 2010*).

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Wallace (*le 29 juin 2010*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, July 5, 2010
(7)

[*English*]

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met at 1 p.m. this day, in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Hugh Segal, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Dallaire, Furey, Jaffer, Nolin, Segal, Tkachuk and Wallin (8).

In attendance: Jennifer Bird and Dominique Valiquet, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 17, 2010, the committee continued its examination of Bill S-7, An Act to deter terrorism and to amend the State Immunity Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 5.*)

WITNESSES:

Foreign Affairs and International Trade Canada:

David Sproule, Deputy Legal Adviser, Director General, Legal Affairs Bureau;

Hugh Adsett, Director, Criminal, Security and Diplomatic Law Division.

Canadian Coalition Against Terror:

Aaron Blumenfeld, Counsel;

Sheryl Saperia, Senior Advisor.

As an individual:

Victor D. Comras (by videoconference).

Public Safety Canada:

Agnès Lévesque, Counsel, Legal Services.

The chair made an opening statement.

Mr. Sproule made a statement and, with Mr. Adsett, answered questions.

At 2 p.m., the committee suspended.

At 2:05 p.m., the committee resumed.

Mr. Blumenfeld and Ms. Saperia each made a statement and, together, answered questions.

Mr. Comras made a statement and answered questions.

At 3:12 p.m., the committee suspended.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 5 juillet 2010
(7)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 heures, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Hugh Segal (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Dallaire, Furey, Jaffer, Nolin, Segal, Tkachuk et Wallin (8).

Également présents : Jennifer Bird et Dominique Valiquet, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 17 juin 2010, le comité poursuit son étude du projet de loi S-7, Loi visant à décourager le terrorisme et modifiant la Loi sur l'immunité des États. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 5 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Affaires étrangères et Commerce international Canada :

David Sproule, jurisconsulte adjoint, directeur général, Direction des affaires juridiques;

Hugh Adsett, directeur, Direction du droit criminel, de la sécurité et des traités.

Canadian Coalition Against Terror :

Aaron Blumenfeld, avocat;

Sheryl Saperia, conseillère principale.

À titre personnel :

Victor D. Comras (par vidéoconférence).

Sécurité publique Canada :

Agnès Lévesque, avocate, Services juridiques.

Le président ouvre la séance.

M. Sproule fait une déclaration puis, avec l'aide de M. Adsett, répond aux questions.

À 14 heures, la séance est suspendue.

À 14 h 5, la séance reprend.

M. Blumenfeld et Mme Saperia font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

M. Comras fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 15 h 12, la séance est suspendue.

At 3:13 p.m., the committee resumed.

Ms. Lévesque made a statement and answered questions.

At 3:27 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, July 12, 2010
(8)

[*English*]

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met at 1 p.m. this day, in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Hugh Segal, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Dallaire, Furey, Greene, Jaffer, Marshall, Patterson, Segal and Tkachuk (9).

In attendance: Dominique Valiquet and Anna Gay, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 17, 2010, the committee continued its examination of Bill S-7, An Act to deter terrorism and to amend the State Immunity Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 5.*)

It was agreed that the committee discuss general draft observations before proceeding to clause-by-clause consideration of Bill S-7, An Act to deter terrorism and to amend the State Immunity Act.

The Honourable Senator Jaffer tabled a copy of three proposed amendments to the observations.

The Honourable Senator Tkachuk moved:

That the committee approve the observations, with the additions proposed by Senator Jaffer.

The question being put on the motion, it was adopted.

With leave and pursuant to rule 97(7.1), it was agreed to dispense with clause-by-clause consideration of Bill S-7, An Act to deter terrorism and to amend the State Immunity Act.

The Honourable Senator Tkachuk moved:

That all clauses, the preamble and title, carry, and that the observations, as amended, be appended to the report.

The question being put on the motion, it was adopted.

À 15 h 13, la séance reprend.

Mme Lévesque fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 15 h 27, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 12 juillet 2010
(8)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 heures, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Hugh Segal (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Dallaire, Furey, Greene, Jaffer, Marshall, Patterson, Segal et Tkachuk (9).

Également présents : Dominique Valiquet et Anna Gay, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 17 juin 2010, le comité poursuit son étude du projet de loi S-7, Loi visant à décourager le terrorisme et modifiant la Loi sur l'immunité des États. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 5 des délibérations du comité.*)

Il est convenu que le comité examine les observations générales avant de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-7, Loi visant à décourager le terrorisme et modifiant la Loi sur l'immunité des États.

L'honorable sénateur Jaffer dépose le texte de trois amendements proposés touchant les observations.

L'honorable sénateur Tkachuk propose :

Que le comité approuve les observations, avec les ajouts proposés par le sénateur Jaffer.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec le consentement du comité et conformément à l'article 97(7.1) du Règlement, il est convenu de passer outre à l'étude article par article du projet de loi S-7, Loi visant à décourager le terrorisme et modifiant la Loi sur l'immunité des États.

L'honorable sénateur Tkachuk propose :

Que tous les articles, le préambule et le titre soient adoptés et que les observations, modifiées, soient annexées au rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Jaffer moved:

That Senator Segal, Senator Furey and Senator Tkachuk be empowered to approve the final version of the observations being appended to the report taking into consideration today's discussion, and with any necessary editorial, grammatical or translation changes as required.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that this bill be reported without amendment and with observations to the Senate, at the earliest opportunity.

At 1:30 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

L'honorable sénateur Jaffer propose :

Que les sénateurs Segal, Furey et Tkachuk soient habilités à approuver la version finale des observations annexées au rapport en prenant en considération les discussions tenues aujourd'hui, et après que l'on y aura apporté toutes les modifications requises du point de vue du libellé, de la langue ou de la traduction.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu de faire rapport dès que possible du projet de loi au Sénat, sans modification mais avec des observations.

À 13 h 30, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Barbara Reynolds

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, July 5, 2010

The Special Senate Committee on Anti-terrorism, to which was referred Bill S-7, An Act to deter terrorism and to amend the State Immunity Act, met this day at 1 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Hugh Segal (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, this is the seventh meeting in the Third Session of the Fortieth Parliament of the Special Senate Committee on Anti-terrorism. We are delighted to have two panels of witnesses today. Our first panel is made up of David Sproule, Deputy Legal Adviser from Foreign Affairs and International Trade Canada, DFAIT; and Hugh Adsett, Director, Criminal, Security and Diplomatic Law Division, also from DFAIT. We are grateful to the senior officials from DFAIT for making themselves available on relatively short notice.

Your presence here will help us with questions that were raised at the last hearings of this committee about the linkage between the provisions of Bill S-7 relative to litigation and the list of nominated countries that are allegedly bad actors with respect to the sponsorship of terrorism and how that list might be addressed.

[*Translation*]

I know you have opening statements. So please make them and then we will ask you questions.

[*English*]

David Sproule, Deputy Legal Adviser, Director General, Legal Affairs Bureau, Foreign Affairs and International Trade Canada: Honourable senators, thank you for the opportunity to appear today before the Special Senate Committee on Anti-terrorism as you consider Bill S-7, an act to deter terrorism and to amend the State Immunity Act.

I will be pleased to respond to any questions you have on the bill, particularly from a foreign affairs perspective. However, I would like to take this opportunity to speak to two issues that I understand came up during this committee's hearings last week.

The first is the issue of the relationship between the proposed amendments to the State Immunity Act contained in Bill S-7 and Canada's obligations under the Vienna Convention on Diplomatic Relations.

As senators may know, the Vienna Convention on Diplomatic Relations was adopted in 1961 and came into force for Canada in 1966. It largely codifies long-standing rules of customary international law and requires states to take a number of steps to facilitate diplomatic relations, including providing accredited

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 5 juillet 2010

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme, auquel a été renvoyé le projet de loi S-7, Loi visant à décourager le terrorisme et modifiant la Loi sur l'immunité des États, se réunit aujourd'hui, à 13 heures, pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Hugh Segal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, il s'agit aujourd'hui de la septième séance du Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme que nous tenons dans le cadre de la troisième session de la 40e législature. Nous sommes heureux d'accueillir deux groupes de témoins aujourd'hui. Notre premier groupe est composé de David Sproule, jurisconsulte adjoint et directeur général de la Direction des affaires juridiques, à Affaires étrangères et Commerce international Canada, le MAECI, et Hugh Adsett, directeur de la Direction du droit criminel, de la sécurité et des traités, qui nous vient aussi du MAECI. Nous sommes reconnaissants envers les hauts fonctionnaires du MAECI de s'être libérés dans un délai relativement court.

Votre présence ici nous aidera à régler des questions qui ont été soulevées à la dernière réunion du comité au sujet des liens entre les dispositions du projet de loi S-7 relatives aux litiges et à l'inscription d'un État qu'on soupçonne d'appuyer le terrorisme, ainsi qu'à trouver les mesures à prendre pour s'en occuper.

[*Français*]

Je sais que vous avez des déclarations liminaires. Je vous invite donc à les faire, après quoi nous vous poserons des questions.

[*Traduction*]

David Sproule, jurisconsulte adjoint, directeur général, Direction des affaires juridiques, Affaires étrangères et Commerce international Canada : Honorables sénateurs, merci de m'avoir donné l'occasion de comparaître aujourd'hui devant le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme, dans le cadre de votre étude du projet de loi S-7, Loi visant à décourager le terrorisme et modifiant la Loi sur l'immunité des États.

Je serai heureux de répondre à toute question que vous pourriez avoir au sujet du projet de loi, particulièrement du point de vue des affaires étrangères. Cependant, j'aimerais profiter de cette occasion pour parler de deux questions qui ont été soulevées la semaine dernière au cours des délibérations du comité, si j'ai bien compris.

La première est la question du lien entre les modifications de la Loi sur l'immunité des États prévues dans le projet de loi S-7 et les obligations du Canada en vertu de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

Comme vous le savez peut-être, la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques a été adoptée en 1961 et elle est entrée en vigueur, pour le Canada, en 1966. La convention codifie, en somme, les règles du droit international coutumier établies de longue date et elle oblige les États à adopter un certain nombre

diplomats with immunity from the jurisdiction of the receiving state. Canada has implemented its obligations under the Vienna convention through the Foreign Missions and International Organizations Act.

The law of state immunity, on the other hand, is distinct from the law of diplomatic immunity, and its content derives largely from state practice and custom. Many widely accepted practices, such as commercial activity, are an exception to state immunity. Some of these are codified in a 2004 treaty on state immunity known as the United Nations Convention on Jurisdictional Immunities of States and Their Property. Canada is not a signatory to this treaty, which has been ratified to date by only 10 states.

In general terms, the law of diplomatic immunity provides for limits on the jurisdiction of states over accredited diplomats. The law of state immunity provides for limits on the jurisdiction of states over states and their property. This distinction in international law between diplomatic immunity and state immunity is also found in Canadian law. Section 16 of the State Immunity Act reads as follows:

> If, in any proceeding or other matter to which a provision of this Act and a provision of the *Extradition Act*, the *Visiting Forces Act* or the *Foreign Missions and International Organizations Act* apply, there is a conflict between those provisions, the provision of this Act does not apply in the proceeding or other matter to the extent of the conflict.

In other words, in the event of a conflict between the State Immunity Act and the Foreign Missions and International Organizations Act, the State Immunity Act would not apply to the extent of the conflict.

I understand that questions were raised at your last meeting also as to whether the amendments that Bill S-7 would make to the State Immunity Act would be inconsistent with Canada's obligations under the Vienna Convention on Diplomatic Relations. The short answer is that nothing in Bill S-7 would be inconsistent with Canada's obligations under the Vienna Convention on Diplomatic Relations. Canada's obligations under the Vienna convention are implemented under a different act, the Foreign Missions and International Organizations Act, and the proposed amendments to the State Immunity Act would not affect those obligations.

The second question was on the process that would be used for listing states. As colleagues from Public Safety Canada indicated, a detailed examination of that issue has not yet begun. The bill provides that the Governor-in-Council may, "on the recommendation of the Minister of Foreign Affairs made after consulting with the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness," establish a list of foreign states that support terrorism, if "the Governor-in-Council is satisfied that there are reasonable grounds to believe that the foreign state supported or supports terrorism."

de mesures pour favoriser les relations diplomatiques, y compris le fait que l'État accréditant doit accorder l'immunité diplomatique aux membres du personnel diplomatique. Le Canada a satisfait à ses obligations en vertu de la Convention de Vienne par l'intermédiaire de la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales.

D'autre part, la Loi portant sur l'immunité des États se distingue de la loi sur l'immunité diplomatique, et son contenu découle largement des pratiques des États et de coutumes. De nombreuses pratiques généralement acceptées, comme les activités commerciales, sont des exceptions en ce qui concerne l'immunité des États. Certaines d'entre elles sont codifiées dans un traité sur l'immunité des États adopté en 2004, qui est connu sous le nom de Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens. Le Canada n'est pas un signataire de ce traité, qui jusqu'à ce jour a été ratifié par seulement 10 États.

En termes généraux, la loi sur l'immunité diplomatique prévoit des restrictions sur la compétence des États en ce qui concerne les diplomates accrédités et impose aux États des limites en ce qui concerne les États et leurs biens. La distinction entre l'immunité diplomatique et l'immunité des États que l'on retrouve en droit international existe également en droit canadien. L'article 16 de la Loi portant sur l'immunité des États se lit comme suit :

> Les dispositions de la *Loi sur l'extradition*, de la *Loi sur les forces étrangères présentes au Canada* et de la *Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales* l'emportent sur les dispositions incompatibles de la présente loi.

Autrement dit, en cas de litige entre la Loi sur l'immunité des États et la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales, la Loi sur l'immunité des États ne s'appliquerait pas au litige.

J'ai cru comprendre qu'au cours de votre dernière réunion, des questions ont été aussi soulevées quant à savoir si les modifications à la Loi sur l'immunité des États prévues dans le projet de loi S-7 seraient incompatibles avec les obligations du Canada en vertu de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. En deux mots, il n'y aurait aucune incompatibilité. Les obligations du Canada sont mises en œuvre en vertu d'une autre loi, la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales, et les modifications prévues à la Loi sur l'immunité des États n'auront aucune incidence sur ces obligations.

La deuxième question portait sur le processus qui serait utilisé pour l'inscription des États. Comme des collègues de Sécurité publique Canada l'ont indiqué, l'examen approfondi de cette question n'a pas encore été entrepris. Le projet de loi prévoit que le gouverneur en conseil peut, « sur la recommandation du ministre des Affaires étrangères faite après consultation du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile », établir une liste sur laquelle il peut inscrire tout État étranger qui soutient le terrorisme si « le gouverneur en conseil est convaincu qu'il existe des motifs raisonnables de croire que cet État soutient ou a soutenu le terrorisme. »

If the bill passes into law, DFAIT will prepare a list of countries based on a preliminary assessment of whether countries have been known to provide support to an entity listed under the Criminal Code.

An intelligence analysis process would be initiated to assess each case against the strict criteria set out in the terrorism provisions of the Criminal Code. Proposed new section 2.1 of the bill provides that the acts or omissions that constitute state support for terrorism are those listed in sections 83.02 to 83.04 or 83.18 to 83.23 of the Criminal Code. These acts include financing terrorism and participating in or contributing to the activity of a terrorist group.

Foreign Affairs and International Trade Canada would be the central repository for collecting and analyzing the information. In parallel to the intelligence analysis, DFAIT would also identify potential risks and consequences associated with proposed listings, including those pertaining to Canada's diplomatic relations with the state in question and to foreign policy and economic considerations and other Government of Canada priorities. In conducting this assessment, DFAIT would consult with other interested departments.

Given that this bill is still at a preliminary stage, DFAIT has not yet begun the research and analysis that would be required to make these recommendations to the minister.

The Chair: Thank you.

Mr. Adsett, did you want to add to that, or will you only help with any questions that come up in your area of responsibility?

Hugh Adsett, Director, Criminal, Security and Diplomatic Law Division, Foreign Affairs and International Trade Canada: I will be happy to help with questions.

The Chair: That is very much appreciated.

I have a generic question about the way in which the list would be prepared. If I were the ambassador for the Kingdom of Saudi Arabia here in Ottawa, while there may be a series of stories about various parts of Saudi society that may or may not be supporting terrorist activities in other parts of the world, I would have a very strong view about my country never being listed on any formal list that Foreign Affairs and International Trade Canada might have.

How might I make representations in that respect, if I heard that there was some risk of that happening unjustifiably, in my view as the ambassador?

Second, would the Canadian public who have various concerns from various communities about how the list is put together have a chance to make representations on the final content of the list? Clearly, one's right to litigate under the provisions of the bill before us today is severely constrained by whether or not there is a country that is on that list and, therefore, is subject to potential litigation on the provisions of this law.

Si le projet de loi est adopté, le MAECI préparera une liste de pays fondée sur une évaluation préliminaire des pays qui sont reconnus avoir soutenu une entité inscrite dans le Code criminel.

Un processus d'analyse des renseignements de sécurité serait mis en œuvre pour évaluer chaque cas en fonction de critères stricts établis dans la partie du Code criminel qui porte sur le terrorisme. Le nouvel article 2.1 proposé dans le projet de loi prévoit que les actes ou les omissions sur lesquels on se base pour déterminer si un État soutient le terrorisme sont ceux qui sont sanctionnés par l'un des articles 83.02 à 83.04 ou 83.18 à 83.23 du Code criminel. Ces actes comprennent le financement du terrorisme et la participation ou la contribution aux activités d'un groupe terroriste.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international serait le dépôt central responsable de la collecte et de l'analyse des renseignements. Parallèlement, le MAECI déterminerait les risques éventuels et les conséquences associées aux inscriptions proposées, y compris celles qui concernent les relations diplomatiques du Canada avec l'État en cause et les questions liées à la politique étrangère, à l'économie et aux autres priorités du gouvernement du Canada. Au cours de ces évaluations, le MAECI consulterait les autres ministères concernés.

Étant donné que ce projet de loi n'en est qu'à l'étape préliminaire, le MAECI n'a pas encore commencé la recherche et l'analyse qui seraient nécessaires pour faire ces recommandations au ministre.

Le président : Merci.

Monsieur Adsett, vouliez-vous ajouter quelque chose à cela, ou allez-vous simplement aider à répondre aux questions qui concernent votre champ de compétence?

Hugh Adsett, directeur, Direction du droit criminel, de la sécurité et des traités, Affaires étrangères et Commerce international Canada : Je serai heureux d'aider à répondre aux questions.

Le président : Nous vous en saurons gré.

J'ai une question générale au sujet de la façon dont la liste sera préparée. Si j'étais l'ambassadeur de l'Arabie saoudite en poste ici à Ottawa, tandis qu'il pourrait y avoir une série d'histoires au sujet de diverses parties de l'Arabie saoudite qui appuieraient ou non des activités terroristes dans d'autres parties du monde, j'aurais une opinion très arrêtée à propos du fait que mon pays pourrait un jour être inscrit sur une liste du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

De mon point de vue d'ambassadeur, comment pourrais-je faire connaître mon opinion si j'entendais parler qu'il existait un risque que cela se produise sans aucune justification?

Deuxièmement, les Canadiens de diverses communautés, qui ont toutes sortes de préoccupations quant à la façon dont la liste est dressée, auront-ils la chance de présenter leurs observations au sujet de la liste finale? En vertu du projet de loi que nous examinons aujourd'hui, le droit d'une personne de contester est fortement limité, sans l'ombre d'un doute, selon qu'un pays soit sur la liste ou non. En conséquence, ce droit pourrait être limité par les dispositions de cette loi.

Any advice or counsel you could offer, I am sure, would be of great value to the committee.

Mr. Sproule: Thank you, Mr. Chair. Let me begin by reiterating that the modalities of this review mechanism are still to be worked out. Therefore, it would be premature for me to speculate in too much detail.

With respect to the first consideration that you mentioned, namely, input about Saudi Arabia and their views, presumably it would include our experts in the department, our geographic divisions, who are in constant touch with the various governments that they look after to advise and provide that type of background information.

The Chair: Could I ask, again, where you think you would find yourselves in the event that the Islamic Republic of Iran, which protests directly that it has no linkage with either Hamas or Hezbollah, other than a spiritual one, but is viewed by our own security services as being in some way connected with the support of terrorist activities or groups that are on our Canadian list of terrorist groups, were placed on that list? Do you have any sense of how that might be addressed? Clearly, their diplomatic representatives here would take a strong view that it would be an act of some hostility to define them as formal sponsors of terrorist activity one way or another.

With respect to the other countries that will fall in and out of that category over time — and if you do not have an answer because the process has not been elaborated, that is fine — is it fair for us to conclude, as members of this committee, that advice from this committee in its report on how that process might operate would be of value to the public service in this circumstance? Would that be an inappropriate and wildly optimistic conclusion on my part?

Mr. Sproule: Advice from Parliament is always valuable and welcome. We would welcome any advice and recommendations that this committee might have.

The Chair: Thank you, Mr. Sproule.

Senator Jaffer: I wish to thank both of you for coming here. I have some preliminary questions. If I do not finish, maybe I can go on the second round.

Did I understand you correctly to say that, for some of the questions that we raised last week on the list and other matters, not enough research has been done for you to be able to give us a response? For example, what are the criteria for forming the list? Did you say that not enough research has been done for you to tell us today what the criteria would be?

Mr. Sproule: We need to elaborate the modalities for the consideration of states that could possibly be part of that list. Therefore, it is premature for me to speak at this stage about what those might be because they have not been developed.

Je suis certain que tout conseil que vous pourriez nous fournir nous sera très utile.

M. Sproule : Merci, monsieur le président. Permettez-moi tout d'abord de répéter que les modalités de ce mécanisme d'examen restent toujours à établir. Par conséquent, il serait trop tôt pour que je m'aventure à en parler trop en détail.

En ce qui concerne le premier point que vous avez mentionné, notamment ce que vous avez dit au sujet de l'Arabie saoudite et de son point de vue, on suppose que cela inclurait les spécialistes du ministère, nos divisions qui traitent des questions de politique étrangère, qui entretiennent des relations continues avec les gouvernements dont ils s'occupent, ce qui leur permettra de nous conseiller et de nous fournir ce genre de renseignements.

Le président : Pourrais-je demander, encore une fois, dans quelle position vous vous retrouveriez si l'Iran, qui réfute les allégations selon lesquelles il aurait des liens — autres que spirituels — avec le Hamas ou le Hezbollah, mais que nos propres services de sécurité considèrent comme impliqué, d'une façon ou d'une autre, dans le soutien à des activités terroristes ou à des groupes qui se trouvent sur la liste canadienne des groupes terroristes, était inscrit sur cette liste? Avez-vous une idée de la façon dont on pourrait s'en occuper? Il ne fait pas de doute que ses représentants diplomatiques verraient le fait qu'on les considère officiellement, d'une façon ou d'une autre, comme des commanditaires d'activités terroristes comme un acte hostile.

En ce qui concerne les autres pays qui, au fil du temps, vont se retrouver à entrer et sortir de cette catégorie — et si vous n'avez pas de réponse parce que le processus n'est pas établi, ce n'est pas grave —, est-il juste de conclure, en notre qualité de membres du comité, que dans ces circonstances, les recommandations que le comité fera dans son rapport seront utiles au ministère? En arriverais-je à une conclusion erronée et exagérément optimiste?

M. Sproule : Les recommandations du Parlement sont toujours utiles et bienvenues. Nous accueillerons favorablement tout conseil et toute recommandation du comité.

Le président : Merci, monsieur Sproule.

Le sénateur Jaffer : J'aimerais vous remercier tous les deux d'être venus ici. J'ai des questions préliminaires. Si je ne termine pas, je pourrais les poser au cours de la deuxième série de questions.

Vous ai-je bien entendu dire que, pour certaines des questions que nous avons soulevées la semaine dernière au sujet de la liste, entre autres, il n'y a pas eu assez de recherche pour vous permettre de nous donner une réponse? Par exemple, quels sont les critères pour établir une liste? Avez-vous dit qu'il n'y a pas eu assez de recherche pour vous permettre de nous dire, aujourd'hui, quels seraient ces critères?

M. Sproule : Nous devons établir les critères de sélection des États qui pourraient être inscrits sur la liste. Par conséquent, à ce stade, il est trop tôt pour que je puisse vous parler des critères parce qu'ils n'ont pas encore été établis.

As I just said to the chair, we would welcome advice from this committee if it has views about how we might go about our work within the parameters of what has already been set out in the bill, namely, that a recommendation from the Minister of Foreign Affairs would be made in consultation with the Governor-in-Council and his colleague, the Minister of Public Safety.

Senator Jaffer: We have been given this bill before us, yet you are saying that you have not thought out how you will put the list together. I find that difficult to rationalize. Is that what you are saying?

Mr. Sproule: We know that the main criterion is that there must be reasonable grounds to believe that the state has been in support of terrorism. However, decisions about the modalities for that are for our minister to determine. We will certainly make recommendations to him about how he wishes to go about consideration.

Senator Jaffer: Reading the bill carefully, when it comes to the list, I understand that you look at the first ground that you talked about, namely, aiding terrorism. You then ask the departments if that country should be listed. Am I correct?

Mr. Sproule: We would utilize resources available in our department, in our experience.

Senator Jaffer: No, not your department. Clause 10 states that in exercising the power referred, you would also ask the other departments whether the country should be listed.

Mr. Sproule: It specifically sets out that our minister would consult with the Minister of Public Safety. In that process, we would draw on information that we would have, as a government, on activities of the state that is under consideration.

Senator Jaffer: You would also look at whether it would be injurious to Canada's international relations, is that right?

Mr. Sproule: Yes, indeed.

Senator Jaffer: There are some criteria already set out.

Mr. Sproule: That is a consideration, yes.

Senator Jaffer: Victor Comras, formerly from the U.S. Department of State, testified at our Legal and Constitutional Affairs Committee on this issue. He spoke about the list of designated countries ending up undermining the U.S. legislation. He said that we should not go there, that we should not enact this legislation. His exact words were as follows: "If we had to do it over again, I have no doubt we would have done it without a list." He then went on to say, "Please learn from our lesson. . . . do not make the same mistake."

These are not new remarks to you; you know these remarks. What do you have to say?

Mr. Sproule: Senator, I am a public servant. My job is to implement the policy that my government wishes.

Senator Jaffer: I understand; you are right.

Comme je viens tout juste de le dire au président, nous accueillerons favorablement les recommandations du comité s'il a une idée de la façon dont nous pourrions faire notre travail en fonction de ce qui a déjà été prévu dans le projet de loi, comme le fait qu'une recommandation du ministre des Affaires étrangères serait faite après consultation du gouverneur en conseil et de son collègue, le ministre de la Sécurité publique, notamment.

Le sénateur Jaffer : Ce projet de loi nous a été renvoyé, mais vous dites que vous n'avez pas pensé à la façon dont vous allez dresser la liste. J'ai de la difficulté à comprendre. Est-ce bien ce que vous dites?

M. Sproule : Nous savons que le principal critère, c'est que nous devons avoir de bonnes raisons de croire que l'État a soutenu le terrorisme. Cependant, les décisions relatives aux modalités relèvent du ministre. Nous allons certainement lui faire part de nos recommandations en ce qui concerne la marche à suivre pour ce faire.

Le sénateur Jaffer : En ce qui concerne la liste, lorsqu'on lit le projet de loi attentivement, j'en déduis que vous considérez d'abord le premier critère dont vous avez parlé, c'est-à-dire le soutien au terrorisme. Vous demandez ensuite aux ministères si ce pays devrait être inscrit sur la liste. Ai-je raison?

M. Sproule : Selon notre expérience, nous utiliserions les ressources auxquelles notre ministère a accès.

Le sénateur Jaffer : Non, pas votre ministère. L'article 10 stipule que dans l'exercice de ce pouvoir, vous demanderiez également aux autres ministères si le pays devrait être inscrit.

M. Sproule : La loi énonce précisément que notre ministre consulterait le ministre de la Sécurité publique. Au cours du processus, nous nous servirions des renseignements que nous aurions à notre disposition, à titre de gouvernement, sur les activités de l'État en cause.

Le sénateur Jaffer : Vous examineriez aussi la possibilité que la mesure soit préjudiciable aux intérêts du Canada sur le plan des relations internationales, n'est-ce pas?

M. Sproule : Oui, tout à fait.

Le sénateur Jaffer : Des critères ont déjà été établis.

M. Sproule : Nous prenons aussi ce fait en considération, oui.

Le sénateur Jaffer : Victor Comras, un ancien employé du département d'État américain, a témoigné sur la question devant le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles. Il a expliqué que la liste de pays désignés a eu pour résultat de miner la loi américaine. Il nous a recommandé de ne pas procéder ainsi, de ne pas adopter le projet de loi. Voici ce qu'il a dit exactement : « S'il fallait tout refaire, je suis persuadé que nous nous passerions de cette liste. » Il a aussi ajouté : « Je vous invite à tirer une leçon de notre expérience. [...] ne faites donc pas la même erreur. »

Ce n'est pas la première fois que vous entendez ces remarques; vous les connaissez. Qu'avez-vous à répondre?

M. Sproule : Sénateur, je suis fonctionnaire. Mon rôle est d'instaurer les politiques selon la volonté de mon gouvernement.

Le sénateur Jaffer : Je comprends; vous avez raison.

Mr. Sproule: I would leave a response to that question perhaps to one of our ministers.

Senator Jaffer: You are right. We will get the minister to come here. You are absolutely correct. I wanted you to say that so I could tell the chair that we need the minister to come. Thank you very much.

My last question is about treaties. I raised the Vienna convention, and you gave a thorough answer, so I will not ask you about that. Are there any other treaties that would be affected by this legislation?

Mr. Sproule: Not to my knowledge, but I will ask my colleague in case I have omitted something.

Mr. Adsett: To follow up on Mr. Sproule's answer, not to my knowledge either; I do not know of any treaties to which Canada is party that would be affected by this legislation.

Senator Wallin: Just a quick point on your reference earlier to modalities. When you make reference to modalities, do you mean that you would deal with this through regulation, as most other laws are dealt with?

Mr. Sproule: I was referring to the procedures that would be set up for consideration: in the form of a committee in terms of who would be consulted with when elaborating a list; all the procedures that would be in place before a minister made a formal recommendation to the Governor-in-Council.

Senator Wallin: It is before the fact, not after the fact; that is what you are talking about?

Mr. Sproule: Yes.

Senator Wallin: The regulation would spell out how, when, where and why.

Mr. Sproule: Yes; that is, once we have a Governor-in-Council decision.

Senator Wallin: What is your assessment, if you have done one as such, of the purpose of this? I know it seems pretty clear that it is compensation for victims. There is a sense of redress or closure or maybe even empowerment. However, there is also the second strand, which is that this is a way to get at those that fund terrorism, be they states or whatever, and the funding of terrorism in general. Is that reason enough, on its own merit, to proceed with some form of legislation that would capture that?

Mr. Sproule: I see this legislation as first and foremost a deterrent to states who may contemplate such activities. I think that is set out in the bill itself as a primary purpose.

Senator Wallin: Anything else would be what?

Mr. Sproule: There are other secondary purposes, too. I think a decision has been made by the sponsors of the legislation, and their purpose would also be to ensure that that was backed up with some concrete action.

M. Sproule : Je demanderais peut-être plutôt à l'un de nos ministres de répondre à la question.

Le sénateur Jaffer : Vous avez raison. Nous allons inviter le ministre à se présenter devant le comité. Vous avez tout à fait raison. Je voulais que vous donniez cette réponse pour que je puisse dire au président qu'il faut que le ministre comparaisse. Merci beaucoup.

Ma dernière question porte sur les traités. J'ai parlé de la Convention de Vienne, et vous avez présenté une réponse détaillée; je ne vous interrogerai donc pas à ce sujet. Y a-t-il d'autres traités sur lesquels la mesure législative aurait une incidence?

M. Sproule : Pas à ma connaissance, mais je demanderais à mon collègue de répondre au cas où j'aie omis quelque chose.

M. Adsett : Pour ajouter à la réponse de M. Sproule, pas à ma connaissance non plus; je ne suis au courant d'aucun traité auquel le Canada est partie sur lequel la mesure législative aurait une incidence.

Le sénateur Wallin : J'aimerais revenir brièvement sur ce que vous avez dit au sujet des modalités. Lorsque vous parlez de modalités, entendez-vous que vous traiterez de la question au moyen de règlements, comme on le fait avec la plupart des lois?

M. Sproule : Je parlais des procédures qui seraient établies et qu'il faudrait considérer — sous la forme d'un comité pour déterminer qui serait consulté au moment de dresser la liste —; toutes les procédures qui seraient instaurées avant qu'un ministre présente une recommandation officielle au gouverneur en conseil.

Le sénateur Wallin : Vous parlez de ce qui sera fait avant et non après, c'est bien cela?

M. Sproule : Oui.

Le sénateur Wallin : Le règlement expliquerait comment, quand, où et pourquoi.

M. Sproule : Oui, une fois que le gouverneur en conseil aura pris une décision.

Le sénateur Wallin : À votre sens — si vous vous êtes penchés sur la question —, quel est le but de la mesure? Je sais qu'il semble plutôt clair qu'elle vise à donner une compensation aux victimes. On y sent une volonté de réparer ou de donner aux victimes la possibilité de tourner la page ou même peut-être de prendre en main leur destin. Or, il y a aussi le second volet, celui en vertu duquel la mesure servira à s'attaquer à ceux qui financent le terrorisme, qu'il s'agisse d'États ou d'autres entités, et au financement du terrorisme. La raison donnée suffit-elle, ses mérites sont-ils suffisants pour qu'on adopte une mesure législative qui englobe le tout?

M. Sproule : À mon sens, la mesure législative vise d'abord et avant tout à décourager les États qui considèrent la possibilité de mener des activités de ce genre. Je pense que c'est l'objectif principal qui est décrit dans le projet de loi même.

Le sénateur Wallin : Quels seraient les autres objectifs?

M. Sproule : Il y a également d'autres objectifs secondaires. Je pense que les parrains de la mesure législative ont pris une décision, et ils viseraient aussi à faire en sorte que le tout soit appuyé par des mesures concrètes.

Senator Wallin: Do you think this actually addresses the issue, though, of the financing of terror, those who have money, whether it is state-sponsored or indirectly state-sponsored through the acknowledgement or the acceptance of drug lordism or whatever it may be?

Mr. Sproule: We have one other example, an international example of a country that has similar legislation. There have been judgments of considerable amounts in favour of the plaintiff, although my understanding is that only a small proportion of that has been realized as compensation.

Senator Wallin: Is your department concerned, in terms of your assessment of this, about retaliatory action or that others may then, in turn, point to Air India or the Toronto 18, saying that we are just as subject to this as anyone else?

How has that been assessed in terms of looking at the legislation?

Mr. Sproule: Among the criteria that can be considered by our minister, in consultation with the Minister of Public Safety, are considerations such as you set out; namely, the effect it might have on our diplomatic and commercial relations, our security stance, and so on.

Senator Wallin: Has this been considered and accepted as reasonable?

Mr. Sproule: There is the opportunity for the minister to consider all those factors.

Senator Furey: Thank you, gentlemen, for coming today.

I have a couple of questions. I want to talk a little about the troublesome listing provision that seems to be causing some confusion.

Before we go to that, I want to draw your attention, Mr. Sproule, to clause 4(4) of the bill, which speaks to an arbitration clause, basically. The language is not mandatory, as you can see, but it sort of gives, I would suggest, the defendant country something to hang its hat on. Lawyers in the room will know that when you go banging on a judge's door, if you are looking for certain types of remedies, one of the first questions you will be asked is whether there are other remedies available to you that you have not exhausted, especially certain types of remedies.

Why is this clause there? Is it because of any foreign relations issues that Canada has with other countries, or is it a result of contractual relationships that we may have or treaties that we may have signed? Can you shed any light on that?

The Chair: If I could, Senator Furey, we did ask this precise question in your absence. The clarity we received from the officials from the Department of Justice Canada was that the mere fact that one has launched a request for arbitration would not impede someone from seeking litigation. That is a little off topic.

Le sénateur Wallin : Or, à votre avis, est-ce que la mesure s'attaque vraiment à la question du financement de la terreur par ceux qui ont de l'argent, qu'ils soient appuyés directement ou indirectement par l'État au moyen notamment de la reconnaissance ou de l'acceptation des barons de la drogue?

M. Sproule : Il existe un autre exemple, à l'échelle internationale, d'un pays qui a une loi semblable. Là, des décisions ont été rendues en faveur du plaignant, quoique je crois comprendre que seule une petite proportion des sommes importantes qui y étaient associées a été accordée sous la forme de compensation.

Le sénateur Wallin : Selon votre appréciation de la question, votre ministère craint-il qu'il y ait représailles ou que d'autres soulèvent à leur tour l'attentat commis contre Air India ou les 18 de Toronto pour montrer que de telles choses peuvent tout aussi bien se produire ici qu'ailleurs?

Quelles conclusions ont été tirées sur ce plan dans le cadre de l'examen de la mesure législative?

M. Sproule : Les critères qui peuvent être pris en considération par notre ministre, en consultation avec le ministre de la Sécurité publique, comprennent des préoccupations comme celles que vous venez de mentionner; notamment, les conséquences potentielles de la mesure sur nos relations diplomatiques et commerciales, sur notre sécurité et ainsi de suite.

Le sénateur Wallin : Les préoccupations ont-elles été prises en considération et ont-elles été jugées raisonnables?

M. Sproule : Le ministre a la possibilité d'examiner tous ces facteurs.

Le sénateur Furey : Merci d'être ici aujourd'hui, messieurs.

J'ai quelques questions. J'aimerais aborder brièvement la disposition épineuse visant l'établissement de la liste, qui semble la source d'une certaine confusion.

Or, avant de me pencher sur ce sujet, j'aimerais attirer votre attention, monsieur Sproule, sur le paragraphe 4(4) du projet de loi, qui contient essentiellement une clause d'arbitrage. Ce qui y est prévu n'est pas obligatoire, comme vous pouvez le constater; or, j'avancerais que la clause donne en quelque sorte au pays défendeur une disposition à laquelle se raccrocher. Les avocats ici présents savent que si vous allez cogner à la porte d'un juge à la recherche de certains types de recours, l'une des premières questions qu'il vous posera, c'est si vous avez épuisé toutes les autres voies de recours possibles, en particulier certaines formes de recours.

Pourquoi le projet de loi contient-il cette clause? Est-ce en raison de difficultés qui existent entre le Canada et d'autres pays sur le plan des relations extérieures, de relations contractuelles que nous entretenons ou de traités que nous avons signés? Pouvez-vous apporter certaines précisions?

Le président : Si vous me permettez, sénateur Furey, nous avons posé exactement la même question pendant votre absence. La précision que nous avons reçue des agents du ministère de la Justice Canada, c'est que le seul fait d'avoir présenté une demande d'arbitrage n'empêcherait pas quelqu'un d'intenter une action. Nous nous éloignons un peu de notre sujet.

Senator Furey: I read that, chair, but I want to delve a little deeper into this.

The Chair: By all means. I am sorry to interrupt.

Mr. Sproule: Yes, it is permissive, not mandatory. I believe the thinking was exactly what was set out in the provision itself, which is that it would provide states with an opportunity to settle lawsuits beforehand, particularly for acts that may have happened within their own territory.

Senator Furey: That is one way of looking at it, and I agree it can be looked at that way. I perhaps have more of a complicated way of looking at it. I see it as being used by states as a stumbling block, a delay tactic, and another way of not addressing the issue that plaintiffs raise. However, that is probably a debate that could go on forever.

On the listing matter, I cannot see, for the life of me, how we could exclude government or DFAIT or the Governor-in-Council when it comes to creating a list of countries under this act. As you know, some critics of this act — and if not exactly this act, certainly other iterations of this act — have said that a listing provision by government will tend to politicize, if not overly politicize, the process. We already have such an arrangement, as you pointed out, in section 83 of the Criminal Code with respect to listing.

What manner of chaos will we create if we do not have a listing provision, if we go to some of the suggestions that others are making, such as let us deal with countries that do not have extradition treaties with Canada, for example? If you have an extradition treaty with Canada, you will not be listed. If you do not have an extradition treaty with Canada, you will be listed.

What manner of chaos will this create with respect to our whole foreign affairs policy?

Mr. Sproule: I will begin by addressing specifically the extradition treaty existence as a basis for which to establish.

As you probably know, senator, there are many countries with which we do not have extradition arrangements, many of which we consider to be countries with similar values and strong legal systems. The reasons for not having extradition treaties with certain countries are numerous. It certainly is not restricted to the fact that we have legal systems that are very different or that we would not see as the same as ours or of the same value or level as ours.

Given the many reasons extradition arrangements have not been made with many countries, separate and apart from considerations in this case, we do not believe that that would be the best basis upon which to judge which states to include and which states not to include on a list.

Le sénateur Furey : J'ai lu ce que vous venez de dire, monsieur le président, mais je veux approfondir un peu la question.

Le président : Je vous en prie. Pardonnez l'interruption.

M. Sproule : Oui, ce que la clause prévoit est facultatif, et non obligatoire. Je crois que l'idée était exactement ce qui est énoncé dans la disposition, soit que la clause permettrait aux États de régler les poursuites au préalable, en particulier en ce qui a trait aux actes accomplis sur leur territoire.

Le sénateur Furey : Vous venez de décrire l'une des façons d'interpréter la clause, et je suis d'accord qu'on peut la comprendre ainsi. L'interprétation que j'en fais est peut-être plus compliquée. À mon sens, les États pourraient se servir de la disposition comme d'une pierre d'achoppement, d'une tactique dilatoire et d'une façon additionnelle de ne pas traiter les dossiers présentés par les plaignants. Or, le débat sur la clause pourrait sûrement se poursuivre indéfiniment.

Au sujet de la liste, je ne comprends tout simplement pas comment on peut exclure le gouvernement, le MAECI ou le gouverneur en conseil de l'élaboration d'une liste de pays en vertu de la loi. Comme vous le savez, certains opposants à la mesure législative — et sinon précisément à celle-ci, certainement à ses autres versions — ont déclaré qu'une disposition visant l'établissement d'une liste par le gouvernement risque de politiser, voire de politiser à outrance, le processus. Comme vous l'avez souligné, il existe déjà une disposition de ce genre à l'article 83 du Code criminel.

Quel chaos sèmerons-nous si nous n'adoptons pas une disposition visant l'établissement d'une liste, si nous suivons certaines des suggestions présentées par d'autres, par exemple : occupons-nous des pays qui n'ont pas conclu de traités d'extradition avec le Canada? Si vous êtes partie d'un traité d'extradition avec le Canada, vous ne serez pas inscrit sur la liste. Sinon, vous le serez.

Quel chaos cette façon de procéder sèmera-t-elle par rapport à notre politique en matière d'affaires étrangères?

M. Sproule : Je vais aborder d'abord précisément l'idée de fonder l'inscription à la liste sur l'existence de traités d'extradition.

Comme vous le savez probablement, sénateur, nombreux sont les pays avec lesquels nous n'avons pas conclu d'ententes relatives à l'extradition; nous considérons beaucoup d'entre eux comme des pays ayant des valeurs semblables aux nôtres et un système judiciaire solide. Par ailleurs, il y a de multiples raisons qui expliquent pourquoi nous n'avons pas conclu de traités d'extradition avec certains pays, et elles ne se limitent certainement pas au fait que nos systèmes judiciaires diffèrent grandement les uns des autres ou que nous percevons les leurs comme étant dissemblables au nôtre, ou même comme n'ayant pas la même valeur ou n'étant pas au même niveau.

Compte tenu de la multiplicité des raisons pour lesquelles nous n'avons pas conclu de traités d'extradition avec nombre de pays, raisons qui sont distinctes des considérations relatives au sujet à l'étude, à notre avis, ce fait ne constituerait pas la meilleure condition sur laquelle se fonder pour déterminer quels États inscrire sur la liste.

Senator Furey: Bypassing the Governor-in-Council when it comes to listing, when I looked at some of the other commentaries, could only mean that judges all across the country would be making the decisions with respect to claims that were brought to them. In other words, judges across the country would be making decisions with respect to who will be on a terrorist list and who will not. What sort of havoc would that create with our foreign affairs policy?

Mr. Sproule: I am a lawyer, and I am comfortable with the judiciary. However, I am also a public servant, so I am also comfortable, of course, with our Governor-in-Council making those decisions.

Senator Furey: I was not meaning to cast any aspersions on our judiciary. However, we would essentially have judges in different parts of the country making decisions based on completely different sets of facts that I think, in the end, would seriously impact on our foreign relations with the countries that have been dealt with. The act will have no guide in it for the judges to use, that I can see, that would create any consistency.

It is not really a question of whether or not the judges have the competence to do it — they certainly do; however, the application of it would have no consistency. That is the issue I am trying to get at.

Mr. Sproule: I think most commentators and observers would see something as important as this as a Crown prerogative.

Senator Furey: In response to Senator Wallin's question about the purpose, you mentioned that really the nuts and bolts of this bill are to serve as a deterrent for countries. From what I have seen and heard from the people who are involved in this, I think they would much prefer to see this as actually creating a remedy for victims, and that that should really be the sum and substance of it. Do you not see it that way?

Mr. Sproule: I see it that way, but my answer was predicated on the first important aspect and purpose that I saw. However, you are quite right; that is another purpose of the bill.

Senator Tkachuk: My question is a follow-up to Senator Furey's question on extradition treaties with Canada and those countries with which we do not have extradition treaties. You mentioned that many countries have similar values and legal systems. How many would there be?

Mr. Sproule: How many countries with similar values and legal systems are there?

Senator Tkachuk: Yes, and those with which we do not have an extradition treaty?

Mr. Sproule: I thought I had heard that there are more than 100 countries, but I could be wrong.

Senator Tkachuk: With how many do we not have an extradition treaty?

Mr. Sproule: I think dozens. For example, we do not have an extradition treaty with Ireland.

Le sénateur Furey : Le fait de ne pas passer par le gouverneur en conseil pour établir la liste, comme certains commentaires que j'ai lus suggèrent de le faire, voudrait dire que les juges de partout au pays prendraient les décisions sur les demandes qui leur seraient présentées. Autrement dit, ce serait les juges de tous les coins du pays qui décideraient qui inscrire sur la liste de terroristes et qui ne pas inscrire. Quels ravages cette façon de procéder ferait-elle dans notre politique en matière d'affaires étrangères?

M. Sproule : Je suis avocat et je fais confiance au système judiciaire. Toutefois, je suis aussi fonctionnaire, ce qui signifie, bien sûr, que je suis également à l'aise à l'idée que ce soit le gouverneur en conseil qui prenne les décisions.

Le sénateur Furey : Je ne tentais aucunement de calomnier notre système judiciaire. Or, le résultat serait essentiellement que les juges de différents coins du pays prendraient des décisions fondées sur des facteurs tout à fait distincts, ce qui finirait, à mon avis, par avoir des conséquences considérables sur nos relations extérieures avec les pays concernés. Je ne vois rien dans la loi qui servirait de guide aux juges et qui permettrait une certaine uniformité.

La question n'est pas vraiment de déterminer si les juges ont les compétences nécessaires pour ce faire — ils les ont certainement; or, il n'y aurait aucune uniformité dans la façon d'appliquer la loi. Voilà le point auquel je voulais en venir.

M. Sproule : Je pense que la plupart des commentateurs et des observateurs considéreraient une question d'une telle importance comme relevant de la prérogative de la Couronne.

Le sénateur Furey : Dans votre réponse à la question du sénateur Wallin au sujet de l'objectif, vous avez mentionné que le but réel du projet de loi est de servir de moyen de dissuasion pour les pays. Selon ce que j'ai vu et entendu, je pense que les personnes qui participent à l'initiative préféreraient de beaucoup que la mesure permette en fait d'introduire un recours pour les victimes et que ce soit là le véritable fond du projet de loi. N'êtes-vous pas d'accord?

M. Sproule : Je suis d'accord, mais ma réponse était fondée sur le premier objectif et aspect important que j'y ai vu. Toutefois, vous avez tout à fait raison; c'est aussi l'un des buts du projet de loi.

Le sénateur Tkachuk : J'ai une question complémentaire à celle du sénateur Furey au sujet des traités d'extradition du Canada et des pays avec lesquels nous n'en avons pas conclu. Vous avez mentionné que de nombreux pays ont des valeurs et un système judiciaire semblables aux nôtres. Combien y en a-t-il?

M. Sproule : Combien de pays ont des valeurs et un système judiciaire semblables aux nôtres?

Le sénateur Tkachuk : Oui, et les pays avec lesquels nous n'avons pas de traité d'extradition?

M. Sproule : Je pensais avoir entendu qu'il y en a plus de 100, mais je peux me tromper.

Le sénateur Tkachuk : Quel est le nombre de pays avec lesquels nous n'avons pas de traité d'extradition?

M. Sproule : Des douzaines, je crois. Par exemple, nous n'en avons pas avec l'Irlande.

Senator Tkachuk: I understand that. With how many do we not have an extradition treaty?

Mr. Sproule: We do not have an extradition treaty with 110 countries.

Senator Tkachuk: Of those, how many countries have similar values and legal systems to Canada?

Mr. Sproule: Senator, I do not know.

Senator Tkachuk: Outside of maybe Ireland, who else?

Mr. Sproule: Australia; there are others, but I do not know them.

Senator Tkachuk: I am asking because this is important. Senator Furey posed the question, and you cannot dismiss it with a blank answer. If there are many others, then how many are there?

Mr. Sproule: Senator, I just would offer that it would be complex.

Senator Tkachuk: There are probably not that many; that is what I am trying to get at. I would like to see that list of 110 countries.

Mr. Sproule: We would certainly be pleased to provide you with a list of countries with which we do not have extradition treaties.

The Chair: It is the countries with whom we do not have extradition treaties that would, should they either meet or fail other criteria, be eligible to be put on the list of countries that could be sued under the provisions of Bill S-7; is that correct? If they had an extradition agreement with us already, then Bill S-7 would not apply. One could apply under normal criminal procedures for access to individuals and whatever in those other jurisdictions. Do I understand that to be the case?

Mr. Sproule: The proposal did not make it into this bill, but my understanding was that, if we had an extradition treaty with that country, they would not be eligible to be considered to be put on the list.

The Chair: That is on a prima facie basis, unless there was evidence to the contrary.

Mr. Sproule: That was my understanding. Perhaps the authors of earlier bills could speak more authoritatively.

Senator Tkachuk: That would be the rationale for not having it in the bill. I am trying to further Senator Furey's query because I did not think the answer was adequate. I am trying to figure out if the reason that we do not have the question of extradition as countries that could be sued because we do not have an agreement with them, and you said there were many countries that have similar values and legal systems. I took that to be the reason for that being put aside and that we are now at a list system. That is why I asked the question about how many would there be that would have similar legal systems and values to us.

Le sénateur Tkachuk : Je vois bien, mais avec combien de pays nous n'avons pas de traité d'extradition?

M. Sproule : Nous n'avons pas de traité d'extradition avec 110 pays.

Le sénateur Tkachuk : De ce nombre de pays, combien ont des valeurs et un système juridique comparables à ceux du Canada?

M. Sproule : Je ne sais pas, monsieur le sénateur.

Le sénateur Tkachuk : Mis à part peut-être l'Irlande, quel autre pays?

M. Sproule : L'Australie; il y en a d'autres, mais j'ignore lesquels.

Le sénateur Tkachuk : Je vous pose la question parce que c'est important. Le sénateur Furey vous a posé la même question et vous ne pouvez pas éviter d'y répondre. S'il y en a beaucoup d'autres, alors combien y en a-t-il?

M. Sproule : Monsieur le sénateur, tout ce que je peux dire, c'est que la réponse à cette question est complexe.

Le sénateur Tkachuk : Ils n'y en a probablement pas autant; c'est ce que j'essaie de vous faire dire. J'aimerais voir cette liste de 110 pays.

M. Sproule : Nous serons ravis de vous fournir la liste des pays avec lesquels nous n'avons pas de traité d'extradition.

Le président : Ce sont ces pays, avec lesquels nous n'avons pas de traité d'extradition qui, selon qu'ils répondent ou non aux critères, pourraient être inscrits dans la liste des pays susceptibles de poursuites au titre des dispositions du projet de loi S-7, n'est-ce pas? S'ils ont déjà un traité d'extradition avec nous, le projet de loi S-7 ne s'appliquerait donc pas. Quelqu'un pourrait engager une procédure pénale pour avoir accès à des particuliers ou à toute autre partie dans ces pays. Est-ce bien cela?

M. Sproule : La proposition n'a pas été incluse dans le projet de loi, mais j'ai cru comprendre que, si nous avions un traité d'extradition avec un pays, ce dernier ne pourrait pas être inscrit dans la liste.

Le président : Ce serait de prime abord, sauf en cas de preuves indiquant le contraire.

M. Sproule : C'est ce que j'avais compris. Peut-être que les auteurs des projets de loi précédents seraient en mesure d'en dire davantage.

Le sénateur Tkachuk : Cela expliquerait pourquoi la proposition n'est pas incluse dans le projet de loi. J'essaie d'approfondir la question du sénateur Furey parce que la réponse ne m'a pas semblé appropriée. J'essaie de comprendre si l'omission de la question de l'extradition est due au fait que des pays pourraient être poursuivis parce que nous n'avons pas de traité avec eux, et vous avez déclaré que beaucoup de pays ont des valeurs et des systèmes juridiques similaires. Je conclus alors que c'est la raison pour laquelle cette question a été mise de côté et que nous utilisons maintenant un système de liste. Voilà pourquoi je vous ai demandé le nombre de pays qui ont des valeurs et un système juridique comparables aux nôtres.

Mr. Sproule: Another explanation that I provided was that there may be other reasons that we do not have an extradition treaty with a particular country.

Senator Tkachuk: That could be, but I will wait for the list of 110 countries; I will look at that first.

The Chair: We will accept the undertaking to provide us with that list at your earliest convenience. We appreciate that.

Senator Dallaire: Senator Tkachuk queried countries that have similar legal systems, and that is fine, but values might be more difficult. You used Ireland as an example. I assume you are not using Northern Ireland as your example because surely that is not necessarily the methodology that we would want to use as criteria for solving problems in our country, although it is moving and advancing progressively.

You are deputy legal adviser, correct?

Mr. Sproule: Yes.

Senator Dallaire: In that capacity, you are competent to respond to a query directed to the effectiveness of this legislation with respect to its application to our diplomatic activities, are you not? As you said yourself, as a public servant in that role, you can answer a direct question to that specific point.

Mr. Sproule: Senator, the decision has been made that this legislation will go ahead. I am not sure if my views on whether it will be effective or not are central anymore. I will do my best to ensure it is implemented as intended and as effectively as possible.

Senator Dallaire: By the time it has left the department or the department as part of the matrix that was inputting into this legislation, your input was done at that point and the government has decided to pursue this legislation. You are now here providing us with clarification. However, is that clarification as to your input into that legislation at that time?

Mr. Sproule: I am providing you with clarification into the effects and the possible considerations when this legislation becomes law.

Senator Dallaire: Right, which is what you were doing when it came across your desk; is that correct?

The Chair: I will interrupt if I may, senator. I think it is completely fair to ask a public servant to offer a view as to those instruments that are before us and the way they might operate. As to the advice they may have given in confidence within the department, it is unfair to ask them to share that with us because it puts them in an awkward situation.

Senator Dallaire: Thank you for that, and we will leave it at that.

I wish to use an example. We were both in Cambodia in 1992. If this legislation is implemented, what would happen to the people who were tortured and had their assets taken away at the

M. Sproule : L'autre explication que j'ai donnée, c'est qu'il peut y avoir d'autres raisons pour lesquelles nous n'avons pas de traité d'extradition avec un pays en particulier.

Le sénateur Tkachuk : C'est possible, mais j'attends de voir la liste des 110 pays; c'est ce que je consulterai en premier.

Le président : Nous prenons note de l'engagement que vous avez pris de nous communiquer cette liste dans les meilleurs délais et nous vous en remercions.

Le sénateur Dallaire : Le sénateur Tkachuk a demandé quels étaient les pays qui ont un système juridique semblable au nôtre, et c'est une bonne question, mais pour ce qui est des valeurs, il serait plus difficile d'y répondre. Vous avez cité l'exemple de l'Irlande. Je suppose que vous ne suivez pas l'Irlande du Nord comme modèle car ce n'est certainement pas l'exemple que nous voudrions utiliser pour régler les problèmes dans notre pays même si là-bas la situation s'améliore progressivement.

Vous êtes conseiller juridique adjoint, n'est-ce pas?

M. Sproule : Oui.

Le sénateur Dallaire : À ce titre, vous êtes qualifié pour répondre à une question sur l'efficacité du projet de loi au niveau de son application dans le cadre de nos activités diplomatiques, n'est-ce pas? Comme vous l'avez dit, en tant que fonctionnaire à ce poste, vous pouvez répondre à une question directe sur ce point particulier.

M. Sproule : Monsieur le sénateur, il a été décidé que le projet de loi aille de l'avant. Je ne suis pas sûr que mon avis sur son efficacité ou inefficacité soit encore important. Je ferai de mon mieux pour veiller à ce qu'il soit mis en œuvre comme prévu est aussi efficacement que possible.

Le sénateur Dallaire : Dès qu'il a quitté le ministère qui a recommandé l'inclusion de propositions dans le projet de loi, votre participation est arrivée à terme et le gouvernement a décidé de faire avancer le projet de loi. Vous êtes ici pour nous donner des éclaircissements. Cependant, est-ce que cela clarifie votre participation au projet de loi à cette époque?

M. Sproule : Je vous donne des éclaircissements au sujet des effets et des considérations éventuelles suite à la promulgation du projet de loi.

Le sénateur Dallaire : Entendu, et c'est ce que vous faisiez quand il a atterri sur votre bureau, n'est-ce pas?

Le président : Permettez-moi d'intervenir, monsieur le sénateur. Il me semble tout à fait légitime de demander à un ou une fonctionnaire son avis concernant les instruments que nous examinons et la façon dont ils pourraient fonctionner. Cependant, il n'est pas juste de lui demander de nous faire part des conseils qu'il ou elle a pu donner à titre confidentiel au sein du ministère parce que cela le ou la placerait dans une situation délicate.

Le sénateur Dallaire : Merci de le mentionner; je m'en tiendrai là.

J'aimerais utiliser un exemple. Nous étions tous les deux au Cambodge en 1992. Si le projet de loi entre en vigueur, que deviendra-t-il des personnes, qui vivent actuellement au Canada,

time by the Khmer Rouge and who are living now in Canada? Questions remain about the Khmer Rouge and Cambodia and the collection of funds and so on. Would a person be able to use this legislation to go after the Cambodian government or to try to go after whatever is left of the Khmer Rouge structure? What would they go after?

Mr. Sproule: Torture is not specifically set out in this bill — it is terrorism, or the support of terrorism. Many would say that a state decision to utilize torture might be part of a more general act of terrorism or that maybe the use of terrorism included torture by one of the entities listed in the legislation.

On the more general question, without talking specifically about any one country, if a state was put on the list, then at that point it would be possible for an action to be brought in a Canadian court. It would also be possible, if there was a finding in another court about support for terrorism, to seek to have that judgment enforced by a Canadian court.

Senator Dallaire: If an entity is collecting funds in this country for terrorist activities yet the terrorist activities are occurring in their country, that would not involve us because it is not terrorism specifically against this country; is that right?

Mr. Sproule: There would have to be a substantial connection between the individual seeking redress — that is, Canada — and the cause of action. If there is, that would give that person the opportunity to bring an action in Canada.

The Chair: If that person is living in Canada as a permanent resident, is that a sufficient connection in your understanding of the law?

Mr. Sproule: It is not sufficient in and of itself, but it would be a consideration.

Senator Dallaire: I would like to return to the listing process because it is approved when the government implements the legislation.

Is there a methodology by which the criteria and, ultimately, the list would be reviewed by a parliamentary committee or a parliamentary entity that has been created to monitor this application of an entity that has significant ramifications in regard to our position internationally with these other countries?

Mr. Sproule: As the bill now stands, the review is by the Minister of Foreign Affairs, no less than every two years.

Senator Dallaire: It is by the minister only, so Parliament would not be in any way involved in either setting the criteria or reviewing the list; is that correct?

Mr. Sproule: I am not aware of a provision for parliamentary review in the bill.

Senator Dallaire: I wanted to bring that specific point up.

mais qui ont été torturées et qui ont perdu leurs biens quand les Khmers rouges étaient au pouvoir? Sera-t-il possible de recourir au projet de loi pour intenter une action contre le gouvernement cambodgien ou pour tenter d'attaquer en justice ce qui reste de l'appareil des Khmers rouges? Des questions sur les Khmers rouges, le Cambodge, la levée de fonds, et cetera, demeurent sans réponse. Que peuvent réclamer ces personnes?

M. Sproule : Le projet de loi ne mentionne pas spécifiquement la torture — il y est question de terrorisme ou du soutien au terrorisme. Nombreux sont ceux qui diraient que la décision d'un État de pratiquer la torture pourrait faire partie d'un acte terroriste plus général ou que peut-être le recours au terrorisme incluait de la torture exercée par l'une des entités énumérées dans le projet de loi.

Sur la question plus générale, sans viser de pays en particulier, dès qu'un État est inscrit dans la liste, il est possible d'intenter une action dans un tribunal canadien. Il sera également possible, si un soutien au terrorisme a été constaté par un autre tribunal, de demander l'exécution du jugement par un tribunal canadien.

Le sénateur Dallaire : Si une entité lève des fonds pour financer des activités terroristes qui auront lieu dans le pays de cette entité, nous ne serions pas impliqués puisque ce terrorisme ne cible pas particulièrement le Canada, n'est-ce pas?

M. Sproule : Il faut que l'affaire ait un lien réel et substantiel avec le demandeur, c'est-à-dire le Canada, et dans ce cas, la partie qui demande réparation pourrait intenter une action au Canada.

Le président : Est-ce que, d'après votre connaissance de la loi, le fait que cette personne vive au Canada en tant que résident permanent constitue un lien réel et substantiel suffisant?

M. Sproule : À lui seul, ce lien ne suffit pas, mais il sera pris en considération.

Le sénateur Dallaire : J'aimerais revenir au processus de la liste car il sera approuvé au moment de l'application du projet de loi par le gouvernement.

Existe-t-il une méthode selon laquelle les critères et, finalement, la liste seront examinés par un comité parlementaire ou un organisme parlementaire mis sur pied afin de suivre la demande faite par une entité qui a une influence importante sur ces autres pays en ce qui concerne notre position sur la scène internationale?

M. Sproule : Dans son libellé actuel, le projet de loi prévoit un examen qui doit être fait au moins une fois tous les deux ans par le ministre des Affaires étrangères.

Le sénateur Dallaire : Seulement par le ministre, donc le Parlement ne serait aucunement impliqué dans l'établissement des critères ou l'examen de la liste; est-ce exact?

M. Sproule : À ce que je sache, il n'y a pas de disposition prévoyant un examen du projet de loi par le Parlement.

Le sénateur Dallaire : Je tenais à souligner ce point particulier.

This bill has a great deal to do with compensation for people who have been injured or considered potentially injured through the processes of terrorism.

Are we pursuing the concept of compensation to victims as policies through DFAIT? Are we actually looking into that?

Mr. Sproule: I can only comment about international trends in this regard. The position in which victims who have suffered at the hands of individuals or governments find themselves is being taken into consideration more and more. For example, the International Criminal Court now has a very elaborate system to address the problems of victims, and even in the court itself, victims can make representations in this regard.

I would say, in general terms, that the role of victims is receiving increasing attention in international fora and tribunals.

Senator Dallaire: Does this bill not move down that road, in a sense?

Mr. Sproule: In a general sense, you can say that there is increasing recognition that the acts this bill seeks to deter should not go with impunity, and part of that is to give an opportunity to victims to bring forward legitimate cases where they have been treated badly.

Senator Dallaire: If we had added to this legislation — Bill C-35 had a some of it — torture, genocide and crimes against humanity, would that have made it more complex or simply more complete with respect to applying this legislation to Canada's perspective internationally?

Mr. Sproule: I would need to examine more carefully the Criminal Code to see the various aspects of terrorism. However, those are considerations that would go into a determination of whether or not there was support for terrorism.

Senator Dallaire: That would be within the definitions of torture.

Mr. Sproule: On this question, I had better defer to my Department of Justice colleagues who can speak to section 83 of the Criminal Code with more authority.

Senator Dallaire: It is terribly underfunded, and you can tell your colleagues that I think so.

Senator Furey: Mr. Sproule, I want to go back to the arbitration clause, clause 4(4) of the bill that says the following:

> The court may refuse to hear a claim against a foreign state under subsection (1) if the loss or damage to the plaintiff occurred in the foreign state and the plaintiff has not given the foreign state a reasonable opportunity to submit the dispute to arbitration in accordance with accepted international rules of arbitration.

Now, I understand your point of view that the best possible interpretation of that clause is that it is put there to give foreign countries an opportunity to resolve any issues with plaintiffs who are claiming that they are victims of terrorist acts.

Le projet de loi parle beaucoup de dédommagements versés aux personnes qui ont été blessées ou considérées comme ayant été potentiellement blessées lors d'attaques terroristes.

Voulons-nous faire de l'idée de dédommagements aux victimes une politique au MAECI? Est-ce quelque chose que nous étudions?

M. Sproule : À cet égard, je ne peux m'exprimer que sur les tendances internationales. Le fait que l'on accorde de plus en plus d'attention aux victimes qui ont souffert aux mains d'individus ou de gouvernements. Par exemple, la Cour pénale internationale dispose maintenant d'un système très sophistiqué pour régler les problèmes des victimes qui peuvent plaider devant la cour même.

De manière générale, les tribunaux et les forums internationaux s'intéressent de plus en plus aux victimes.

Le sénateur Dallaire : Le projet de loi ne suit-il pas cette tendance, dans une certaine mesure?

M. Sproule : La tendance générale qui se renforce est que les actions que le projet de loi cherche à dissuader ne devraient pas rester impunies, et cela est possible en partie en donnant aux victimes l'occasion de présenter des cas légitimes de maltraitance exercée à leur égard.

Le sénateur Dallaire : Si nous avions ajouté au projet de loi — le projet de loi C-35 en contenait une partie — la torture, le génocide et les crimes contre l'humanité, est-ce qu'il aurait été plus complexe ou tout simplement plus complet au plan de son application dans le cadre de la perspective internationale du Canada?

M. Sproule : Il me faudrait examiner plus attentivement les divers aspects du terrorisme énoncés dans le Code criminel. Toutefois, ces considérations serviront à déterminer s'il y a eu ou non un soutien au terrorisme.

Le sénateur Dallaire : Cela entrerait dans la définition de la torture.

M. Sproule : Pour répondre à cette question , je ferais mieux de m'en remettre à mes collègues du ministère de la Justice qui peuvent parler en toute connaissance de cause de l'article 83 du Code criminel.

Le sénateur Dallaire : Il manque terriblement de financement; vous pouvez rapporter à vos collègues que c'est ce que je pense

Le sénateur Furey : Monsieur Sproule, je veux revenir à la disposition relative à l'arbitrage, au paragraphe 4(4) du projet de loi qui dit :

> Le tribunal peut refuser d'entendre une demande déposée à l'encontre d'un État étranger en application du paragraphe (1) si le demandeur a subi les pertes ou les dommages dans l'État étranger et qu'il n'a pas accordé à cet État la possibilité raisonnable de soumettre le différend à l'arbitrage conformément aux règles d'arbitrage internationales reconnues.

Je comprends maintenant votre point de vue voulant que la meilleure explication possible de ce paragraphe est qu'il est inclus pour donner aux pays étrangers l'occasion de régler tout différend avec des demandeurs prétendant être victimes d'actes terroristes.

However, I delved a little deeper into that particular section as I was not totally satisfied with the response last week. My view of that particular section is that it is more open to be used and abused by foreign states to stymie, delay and put off plaintiffs, and if it is open to that type of interpretation, why is it there? Does it really need to be there?

Mr. Sproule: The issue is, as you suggest, whether the provision provides a reasonable delay or whether it would, in effect, prevent litigation. Our view is that it would provide for reasonable delay.

Senator Furey: It allows for unreasonable delay — if you were a plaintiff, it would probably be unreasonable delay.

Again, I support the purpose of this bill, which is to try to make life as least complicated for plaintiffs as possible. I do not see it as anything other than complicating a process that will be complicated enough anyway. At the end of day, we have issues of compensation that we have not even dealt with and that plaintiffs will have to deal with on a whole different claim that does not even come into our discussions.

I wonder why it is there. If a country is inclined to resolve an issue through arbitration, would it not be inclined to resolve the issue at first instance once the matter has been put to that country? You go to arbitration only if you think you have something to arbitrate.

Mr. Sproule: It is limited to actions that take place in that country, too, and I would think that what would prompt this would be a formal initiation of an action in a Canadian court to get the attention of the state involved.

That state would presumably look very carefully at whether or not it would be advantageous to try to settle with the alleged victim before it goes through a Canadian court process, which could be difficult for that state as well.

Senator Furey: In the absence of international obligations requiring Canada to put something such as this in a bill, would it diminish the bill at all if we took it out, in your opinion?

Mr. Sproule: I will let our ministers respond to that. That is a very central policy consideration.

[*Translation*]

Senator Nolin: I would like to go back to one of your answers to Senator Tkachuk.

I want this to be clear. You are saying that there are no criteria for creating the list provided for in Bill S-7. So, the whole issue of listing a state with which we have an extradition treaty has nothing to do with Bill S-7. Is that your answer?

Cependant, j'ai étudié un peu plus en profondeur ce paragraphe et je n'étais pas entièrement satisfait de la réponse de la semaine dernière. Je pense que ce paragraphe est plus susceptible d'être l'objet d'une utilisation abusive de la part d'États étrangers afin d'entraver, de retarder et de décourager les plaintes, et s'il peut être utilisé ainsi, pourquoi alors est-il inclus dans le projet de loi? Est-il vraiment nécessaire qu'il y soit?

M. Sproule : La question, comme vous l'avez suggéré, est de savoir si le paragraphe offre un délai raisonnable ou s'il empêche le litige. Nous pensons qu'il offrira un délai raisonnable.

Le sénateur Furey : Il offre un délai déraisonnable — pour un demandeur, le délai est probablement déraisonnable.

Je répète que je suis en faveur de l'intention du projet de loi, soit d'essayer de simplifier le plus possible la vie des demandeurs. À mon avis, il ne fait que compliquer un processus qui sera de toute façon assez compliqué. En fin de compte, il y a des problèmes de dédommagement que nous n'avons même pas abordés et auxquels se heurteront les demandeurs dans le cadre d'une réclamation complètement différente et dont nous n'avons même pas discuté.

Je me demande pourquoi il s'y trouve. Si un pays souhaite régler un différend au moyen de l'arbitrage, ne serait-il pas enclin à régler le problème dès le départ, dès que l'affaire lui est présentée? On n'accepte l'arbitrage que si l'on estime avoir quelque chose qui doit être arbitrée.

M. Sproule : C'est limité aussi aux actions intentées dans ce pays, et je pense qu'une action officiellement intentée dans un tribunal canadien dans le but d'attirer l'attention de l'État concerné est à l'origine de ce paragraphe.

Cet État pèsera supposément très attentivement les avantages et les inconvénients liés à un règlement du différend avec la victime présumée avant de s'engager dans le processus judiciaire canadien, une situation qui pourrait s'avérer également difficile pour cet État.

Le sénateur Furey : Puisqu'aucune obligation internationale n'exige du Canada qu'il ajoute un tel paragraphe dans un projet de loi, pensez-vous que le projet de loi serait affaibli par le retrait de ce paragraphe?

M. Sproule : Je laisse à nos ministres le soin de répondre à cette question. Il s'agit là d'une considération d'ordre politique très importante.

[*Français*]

Le sénateur Nolin : J'aimerais revenir sur une de vos réponses au sénateur Tkachuk.

Je veux que ce soit clair. Vous dites qu'il n'y a aucun critère quant à la constitution de la liste prévue dans le projet de loi S-7. Alors, toute cette question qui tourne autour de l'inscription d'un État avec lequel on aurait conclu un traité d'extradition n'a rien à voir avec le projet de loi S-7. Est-ce bien votre réponse?

[*English*]

Mr. Sproule: The decision about whether or not a country is to list would certainly rely on the minister's recommendation in consultation with his colleague and would rely on a careful study of the Criminal Code provisions that are applicable, mostly in section 83. It would also rely heavily on information that the minister received from other parts of the government about the activities of the state involved. They would rely on many considerations and considerable information before coming to any conclusion.

[*Translation*]

Senator Nolin: The fact that we have an extradition treaty with a foreign state could be a consideration, but it is not set out in Bill S-7 as a consideration that the minister must take into account in order to convince himself and his cabinet colleagues that the name of a state should be added to the list.

[*English*]

Mr. Sproule: The existence or non-existence of an extradition treaty per se is not a consideration that is set out in the bill.

[*Translation*]

Senator Nolin: Could you provide me with the list of the states with which we have an extradition treaty? I should know it by heart but that is not the case.

[*English*]

Mr. Sproule: Again, senator, I have to emphasize the criterion set out for the minister in his recommendation to the Governor-in-Council is whether there is reasonable grounds to believe.

[*Translation*]

Senator Nolin: You understand our interest in that issue since judges will have such latitude when it comes to adding a state to the list under paragraph 4(1)(*b*). There can be some confusion after a number of years of case law under Bill S-7. That is why the evaluation criteria to be used by the Governor-in-Council are so important.

There is both a prerogative and a judge's request to enforce the act. We are concerned, or at least I am, about these two aspects existing at the same time.

The Chair: Once the bill is passed, what administrative policies could the Minister of Foreign Affairs use to make recommendations on the list itself and its contents? When the time comes to sign treaties with one country or another, that key question must be asked.

[*Traduction*]

M. Sproule : La décision visant à savoir si un pays doit être inscrit ou non se fondera sur la recommandation prise par le ministre en consultation avec son collègue et sur une étude attentive des dispositions du Code criminel applicables, particulièrement dans l'article 83. La décision dépendra aussi largement des renseignements fournis au ministre par d'autres secteurs du gouvernement sur les activités de l'État concerné. Avant d'arriver à une conclusion, beaucoup de facteurs et de renseignements seront examinés.

[*Français*]

Le sénateur Nolin : Le fait que nous ayons conclu un traité d'extradition avec un État étranger pourrait être pris en considération, mais n'est pas prévu dans le projet de loi S-7 comme étant une considération sur laquelle le ministre doit se pencher pour se convaincre et convaincre ses collègues du Cabinet que la liste devrait contenir le nom de cet État.

[*Traduction*]

M. Sproule : L'existence ou l'absence d'un traité d'extradition n'est pas une considération énoncée dans le projet de loi.

[*Français*]

Le sénateur Nolin : J'aimerais avoir la liste des États avec lesquels nous avons conclu un traité d'extradition. Je devrais la connaître par cœur, mais ce n'est pas le cas.

[*Traduction*]

M. Sproule : Encore une fois, sénateur, je dois souligner que le critère énoncé par le ministre dans sa recommandation au gouverneur en conseil est de savoir s'il y a ou non des motifs de croire qu'un État soutient ou a soutenu le terrorisme.

[*Français*]

Le sénateur Nolin : Vous comprenez l'intérêt que nous portons à cette question puisque les juges auront aussi une assez grande marge de manœuvre pour faire qu'un État soit ou non dans la liste en vertu de l'alinéa 4(1)*b*). Une certaine confusion peut régner après certaines années de jurisprudence en application du projet de loi S-7. C'est la raison pour laquelle les critères d'évaluation qui seront utilisés par le gouverneur en conseil revêtent toute leur importance.

À la fois s'applique une prérogative et à la fois une demande d'un juge d'appliquer la loi. Notre préoccupation vient du fait de la coexistence de ces deux phénomènes, du moins en ce qui me concerne.

Le président : Une fois le projet de loi adopté, de quelles politiques administratives le ministre des Affaires étrangères pourra-t-il se servir pour faire des recommandations sur la liste elle-même et son contenu? Cette question clé, quand viendra le moment de signer des accords avec un pays ou un autre, devra être posée.

The witness points out that this has nothing to do officially with the content of the act as such right now. But as a committee, it is very important for us to be up to date on the administrative procedures or policies that the department intends to issue, since these are crucial for implementing the bill that was referred to us. We are supposed to study the content of a bill in parliamentary terms, but what actually happens after passing a bill involves many unexpected elements.

Senator Nolin: My concern stems from the fact that, if there were only clause 4(1)(*a*), that is, a list established under royal prerogative by the Governor-in-Council, I could live with that, especially if it is revised every two years and it is published.

I have a problem with the co-existence of two types of lists, the one in clause 4(1)(*a*), which we have just talked about, and the one in clause 4(1)(*b*), since judges want something solid to be able to make decisions based on specific criteria.

The Chair: I will give the witnesses a chance to answer.

[*English*]

Mr. Adsett: Going through the bill and the criteria set out in the bill, the bill creates the possibility for a list of states to be created. The reference in clause 4(1)(*b*) to the foreign state has to be read back to the list of states that is created by the Governor-in-Council. It is not the judiciary that creates the list of states; only the Governor-in-Council creates the list of states.

The only other reference to a list in this bill is the listed entities that appear in the Criminal Code, but that list of entities is created through the process for creating listed entities under the Criminal Code, if that helps to clarify the response. The list of states that is to be created under Bill S-7 is not a judicially created list of states, but a list of states created by the Governor-in-Council.

[*Translation*]

Senator Nolin: Why is there a paragraph (*b*) in clause 4(1)?

Mr. Adsett: Are you asking why there are two lists?

Senator Nolin: In clause 4(1)(*b*), it is written: "foreign state" or "listed entity or other person." Why does the word "listed" not apply to "foreign state"?

[*English*]

Mr. Adsett: Perhaps the best way I can describe that would be that that paragraph sets out the cause of action and describes the breadth of the cause of action itself in clause 4(1)(*b*). This act lifts state immunity in certain circumstances, in the circumstances described in the bill itself. In clause 4 is a description of the cause of action against a foreign state, and clause 4(1)(*b*) describes the breadth of the cause of action. In the next part — the question of

Le témoin nous indique que cela n'a à rien à voir officiellement avec le contenu de la loi comme tel en ce moment, mais en tant que comité, il est très important que nous soyons au courant des procédures administratives ou politiques que le ministère entend émettre, car ces procédures seront très importantes dans l'application du projet de loi dont nous sommes saisis. Nous sommes portés à étudier le contenu d'un projet de loi en termes parlementaires mais, dans la réalité, les événements qui surviennent, suite à l'adoption d'un projet de loi, comportent beaucoup d'imprévus.

Le sénateur Nolin : Ma préoccupation vient du fait que s'il n'y avait que l'alinéa 4(1)*a)*, c'est-à-dire une liste établie en vertu de la prérogative royale par le gouverneur en conseil, je vivrais avec cela, surtout s'il y a une révision tous les deux ans et qu'elle est publiée.

J'ai un problème quant à la coexistence de deux types de listes, soit l'alinéa 4(1)*a*), celle dont on vient de parler, et l'alinéa 4(1)*b*), car les juges voudront du solide afin de pouvoir fonder leur décision sur des critères précis.

Le président : Je vais laisser aux témoins la chance de nous répondre.

[*Traduction*]

M. Adsett : En parcourant le projet de loi et les critères qui y sont énoncés, on entrevoit la possibilité de créer une liste d'États. Dans l'alinéa 4(1)*b*), la référence à l'État étranger doit être lue en consultant la liste d'États établie par le gouverneur en conseil. La liste d'États n'est pas créée par le système judiciaire; elle n'est établie que par le gouverneur en conseil.

Les entités inscrites qui apparaissent dans le Code criminel constituent la seule autre référence à une liste dans le projet de loi, mais ces entités inscrites sont établies par le processus visant à créer des entités inscrites aux termes du Code criminel, si cela aide à mieux comprendre la réponse. La liste d'États qui doit être créée aux termes du projet de loi S-7 n'est pas créée par le système judiciaire, mais par le gouverneur en conseil.

[*Français*]

Le sénateur Nolin : Pourquoi y a-t-il un paragraphe *b*) à l'alinéa 4(1)?

M. Adsett : Votre question est de savoir pourquoi il y a deux listes?

Le sénateur Nolin : À l'alinéa 4(1)*b*), on dit : l'« État étranger » ou « toute entité inscrite ». Pourquoi le mot « inscrit » n'apparaît-il pas après le mot « étranger »?

[*Traduction*]

M. Adsett : La meilleure façon d'expliquer cela serait peut-être de rappeler que ce paragraphe établit la cause d'action et son étendue à l'alinéa 4(1)*b*). Cette loi lève l'immunité des États dans certaines circonstances qui sont décrites dans le projet de loi. Une description de la cause d'action contre un État étranger se trouve à l'article 4. L'alinéa 4(1)*b*) décrit l'étendue de la cause d'action. À la prochaine partie — la question de savoir si une action peut être

whether a state can or cannot be sued — you have to look to see if the state is on the list. The two issues are separated conceptually in the bill itself. The first question is what is the cause of action, and that is drafted in 4(1)(*a*) and (*b*). That describes the legal basis for the cause of action and how it is defined. Any person who suffered loss or damage inside or outside of Canada as a result of an act or omission that would be punishable under Part II.1 of the Criminal Code, the terrorism provisions of the Criminal Code, and it describes who that cause of action can be brought against. In 4(1)(*a*), it is a listed entity or person, and in 4(1)(*b*) it is a foreign state or listed entity or other person. Like listed entities or persons, you could already potentially sue foreign states in Canada; however, with foreign states, you have to go that next step and lift their immunity. Therefore, that provision appears elsewhere in the bill and provides for immunity being lifted for those listed states. It is simply a way to distinguish the elements. The element in clause 4(1) deals with the cause of action — how to describe it — and the second element is dealt with elsewhere, which is which states can be sued, and those that can be sued or, more accurately, those whose immunity is lifted are those who appear on this list.

[*Translation*]

Senator Nolin: So, are we going to get the list of states with which we can sign treaties?

[*English*]

Mr. Adsett: Yes.

Senator Furey: You talked about lifting immunity of foreign states. I find that confusing. Can you explain what you mean by that in this context?

Mr. Adsett: The State Immunity Act provides that foreign states have immunity under Canadian law, and it also provides exceptions in certain instances. For example, there is an exception for commercial activity, an exception to the general principle of state immunity.

Senator Furey: There can be foreign states listed that have no immunity or are not covered by the immunity act; is that correct?

Mr. Adsett: Bill S-7 provides that foreign states can be put on a list and their immunity lifted for the purposes of a law suit that would be brought under Bill S-7 itself. The bill describes the cause of action for the law suit that would be brought, and then for those states that are listed, the immunity they would otherwise have under the State Immunity Act is lifted for the purposes of that cause of action.

Senator Furey: Maybe I am just not hearing you right. To clarify, I think you are saying that those foreign states that have immunity would have it lifted.

Mr. Adsett: That is correct.

intentée ou non contre un État — il faut consulter la liste pour voir si l'État y est inscrit. Les deux questions sont séparées du point de vue conceptuel dans le projet de loi. Qu'est-ce que la cause d'action? C'est la première question que l'on trouve dans les alinéas 4(1)*a*) et *b*) décrivant le fondement juridique nécessaire pour intenter une action. Toute personne qui a subi au Canada ou à l'étranger des pertes ou des dommages par suite de tout acte ou omission qui est sanctionné par la partie II.1 du Code criminel, les dispositions antiterroristes du Code criminel, et y est écrit contre qui cette action peut être intentée. À l'alinéa 4(1)*a*), c'est une entité inscrite ou une personne et à l'alinéa 4(1)*b*), c'est un État étranger ou toute entité inscrite ou autre personne. Tout comme il est possible d'intenter une action contre une entité inscrite ou une personne, il est déjà pratiquement possible au Canada d'intenter des actions contre des États étrangers, quoique dans ce cas il faille passer par une étape de plus et lever leur immunité. Cette disposition apparaît ailleurs dans le projet de loi et permet de lever l'immunité des États inscrits dans la liste. C'est tout simplement un moyen de faire la distinction entre les éléments. L'élément au paragraphe 4(1) traite de la cause d'action — comment la décrire — et le deuxième élément est traité ailleurs, il concerne les États contre lesquels une action peut être intentée et ceux qui peuvent être poursuivis ou, plus précisément, ceux dont l'immunité est levée et ceux qui sont inscrits dans la liste.

[*Français*]

Le sénateur Nolin : Alors nous aurons la liste des États avec lesquels on peut conclure des traités?

[*Traduction*]

M. Adsett : Oui.

Le sénateur Furey : Vous avez parlé de lever l'immunité des pays étrangers. Je trouve que cela porte à confusion. Pouvez-vous nous expliquer ce que vous entendez par là dans ce contexte?

M. Adsett : La Loi sur l'immunité des États accorde l'immunité aux pays étrangers en vertu du droit canadien et elle prévoit également certains cas d'exceptions. Par exemple, il existe une exception concernant les activités commerciales, une exception quant au principe général de l'immunité des États.

Le sénateur Furey : Il se peut que des États figurant sur la liste n'aient pas d'immunité ou qu'ils ne soient pas régis par la Loi sur l'immunité des États; c'est exact?

M. Adsett : Le projet de loi S-7 prévoit que l'on peut inscrire des États étrangers sur une liste et que l'on peut lever leur immunité aux fins d'une poursuite intentée en vertu de ce même projet de loi. Le projet de loi décrit le motif d'action de la poursuite en justice. Enfin, l'immunité normalement accordée aux États inscrits sur la liste en vertu de la Loi sur l'immunité des États serait levée aux fins de ce motif d'action.

Le sénateur Furey : Je ne vous comprends peut-être pas bien. Afin de clarifier les choses, je crois que vous dites que l'immunité qu'ont ces États étrangers serait révoquée.

M. Adsett : C'est exact.

Senator Furey: There are foreign states that can be listed to which this does not apply.

The Chair: Senator Furey, what states with whom we have diplomatic relations would not now be governed by State Immunity Act regulations?

Senator Furey: I am just asking the witness to clarify the comment that all foreign states that would be listed on this would have to have their immunity revoked first. I am qualifying that by saying that there are foreign states that have immunity under the State Immunity Act.

Is that correct?

Mr. Adsett: Senator, all foreign states under the State Immunity Act have immunity as the State Immunity Act stands.

Bill S-7 would allow for the creation of this list that would, within the scope of the cause of action that is defined in the State Immunity Act, allow for the lifting of the immunity of those states that are on that list. It is the states on the list whose immunity would be lifted. Does that clarify it?

Senator Furey: Yes. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Sproule and Mr. Adsett for giving of your time today.

Colleagues, our next witnesses are, from the Canadian Coalition Against Terror, C-CAT, Mr. Aaron Blumenfeld and Ms. Sheryl Saperia, and I believe Mr. Blumenfeld will make an opening statement.

We also have, from the United States via teleconference, Mr. Victor Comras, who is a former international monitor at the United Nations responsible for overseeing the implementation of the UN Security Council measures against terrorism and terrorism financing. Prior to his work at the UN, Mr. Comras worked for the U.S. Department of State for 35 years in various capacities and appears to have survived that experience in good health and good shape, which we view as a success in and of itself.

We are pleased to have witnesses from the Canadian Coalition Against Terror with us. C-CAT is a strong citizen advocacy group that has been working on this issue. C-CAT is a non-profit organization and was active in support of a prior iteration of this bill, which was considered by a prior Parliament.

Please proceed with your opening statement, Mr. Blumenfeld.

Aaron Blumenfeld, Counsel, Canadian Coalition Against Terror: Thank you, Mr. Chair, and good afternoon, honourable senators. Thank you for the opportunity to be here.

The Canadian Coalition Against Terror is made up of Canadian victims of terror and professionals involved in the fight against terrorism. Our members include Canadian terror victims of the Air India bombing, the 9/11 attacks, the Bali bombing and attacks in Los Angeles, Israel and elsewhere.

Le sénateur Furey : Il y a des États étrangers qui peuvent figurer sur la liste et pour lesquels cela ne s'applique pas.

Le président : Sénateur Furey, quelles sont les nations avec lesquelles nous avons des relations diplomatiques qui ne seraient pas régies par le règlement de la Loi sur l'immunité des États?

Le sénateur Furey : Je demande seulement au témoin de clarifier son observation pour savoir s'il faudrait que tous les États étrangers figurant sur cette liste se fassent d'abord révoquer leur immunité. Je présume qu'il dit qu'il y a des États étrangers qui ont une immunité en vertu de la Loi sur l'immunité des États.

Est-ce exact?

M. Adsett : Sénateur, dans l'état actuel de la Loi sur l'immunité des États, tous les États étrangers qui y sont assujettis ont une immunité.

Le projet de loi S-7 permettrait de créer cette liste d'États dont on pourrait lever l'immunité, dans le cadre du motif d'action défini dans la Loi sur l'immunité des États. Ce sont les pays se trouvant sur la liste qui se feraient révoquer leur immunité. Est-ce que c'est plus clair?

Le sénateur Furey : Oui. Merci.

Le président : Monsieur Sproule, monsieur Adsett, je vous remercie de nous avoir accordé votre temps aujourd'hui.

Chers collègues, nos prochains témoins sont M. Aaron Blumenfeld et Mme Saperia, de la Canadian Coalition Against Terror, la C-CAT. Je crois que M. Blumenfeld fera une déclaration préliminaire.

Nous entendrons également par téléconférence, depuis les États-Unis, M. Victor Comras, ancien contrôleur international onusien qui était chargé de surveiller la mise en œuvre des mesures contre le terrorisme et le financement des activités terroristes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Avant de travailler à l'ONU, M. Comras a occupé diverses fonctions au département d'État américain pendant 35 ans. Il semble avoir survécu à cette expérience, ce qui constitue une réussite en soi.

Nous sommes ravis d'accueillir des témoins de la Canadian Coalition Against Terror. C-CAT est une importante organisation de parrainage civique à but non lucratif qui travaille sur cet enjeu. Nous avons soutenu activement une version antérieure de ce projet de loi, qui a fait l'objet d'un examen lors d'une précédente législature.

Veuillez faire votre déclaration préliminaire, monsieur Blumenfeld.

Aaron Blumenfeld, avocat, Canadian Coalition Against Terror : Merci, monsieur le président. Bonjour à tous les sénateurs. Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion d'être des vôtres.

La Canadian Coalition Against Terror, ou C-CAT est constituée de victimes du terrorisme et de professionnels engagés dans la lutte contre le terrorisme. Nous comptons parmi nos membres des victimes canadiennes de l'attentat à la bombe contre Air India, des attentats du 11 septembre, des attentats à la bombe de Bali ainsi que d'attentats perpétrés à Los Angeles, en Israël et ailleurs dans le monde.

I have practiced commercial litigation since 1993 with Borden Ladner Gervais LLP in Toronto, and I will bring some of that experience to bear in my remarks.

I will address three issues: first, the nature of terrorism; second, I will provide a legal framework for the bill; and, third, I will set out why Bill S-7 is, in principle, good public policy.

The bill's conceptual framework starts with the underlying principle that money is the lifeblood of terrorism, and, therefore, the sponsorship of terrorism is an integral component of the terrorist economy, which has an annual turnover of many billions of dollars.

The money spent on terrorist attacks is just the tip of the iceberg of the terrorist economy. Many terrorist groups spend the vast majority of their money and resources on winning over the hearts and minds of people by funding hospitals, employment programs and, of course, schools, where they teach their political and religious ideologies.

Osama bin Laden, for example, spent hundreds of millions of dollars on infrastructure and regime support in Afghanistan and the Sudan, including building a highway from Khartoum to the Red Sea. He did this to ingratiate himself with the local populace and leadership, which gave him safe haven while he planned attacks elsewhere. He had a network of financiers who transferred money to his organization through charities and non-governmental organizations, NGOs, to pay for this. Without a sanctuary from which to organize and recruit, al Qaeda could not have launched its attacks.

Bill S-7 uses the definition of listed terrorist entity found in sections 83.01 and 83.05 of the Criminal Code. There are currently 43 such listed entities, and many operate in ways similar to al Qaeda.

In some cases, terrorist groups funded by certain states gradually take power in parts of other states. Such state sponsorship of terrorism is fundamentally an attack on another nation's sovereignty, which has legal implications, as we will come to.

Thus, terror financing is inseparable from and essential to the terrorism itself. Therefore, if you can cut off the money supply, the terrorist groups will wither away, and Bill S-7 aims to do that in Canada.

With respect to the legal framework for the bill, there is presently no legal recourse in Canada for holding state sponsors of terror liable for their actions abroad. Our law governing the liability of foreign states is predicated on the assumption that states should and generally do respect each other's sovereignty and, accordingly, should be afforded certain protections, including immunity from lawsuits as set out in the State Immunity Act.

Je pratique le droit commercial depuis 1993 au cabinet Borden Ladner Gervais s.r.l. de Toronto, et je vais mettre à contribution une partie de cette expérience pour faire mes observations.

Je vais aborder trois questions. Je parlerai d'abord de la nature du terrorisme, puis j'aborderai les fondements juridiques du projet de loi avant d'exposer les raisons qui nous font croire que le projet de loi S-7 constitue, en principe, une politique publique satisfaisante.

Le cadre conceptuel de ce projet de loi part du principe sous-jacent selon lequel l'argent est le moteur du terrorisme et que, par conséquent, les États qui soutiennent ce dernier font partie intégrante de l'économie terroriste, laquelle rapporte chaque année des milliards de dollars.

Les fonds investis dans une attaque terroriste ne sont toutefois que la pointe de l'iceberg de l'économie des terroristes. De nombreux groupes terroristes consacrent la grande majorité de leur argent et de leurs ressources à gagner la faveur du public en finançant des hôpitaux, des programmes d'emploi et, bien sûr, des écoles où ils enseignent leurs idéologies politiques et religieuses.

Par exemple, Oussama ben Laden a dépensé des centaines de millions de dollars pour soutenir les infrastructures et le régime en Afghanistan et au Soudan, y compris la construction d'une route reliant Khartoum à la mer Rouge. Il l'a fait pour s'attirer les bonnes grâces de la population locale et des dirigeants, ce qui lui a donné refuge pendant qu'il préparait des attaques ailleurs. Pour payer ces dépenses, il avait un réseau de financiers qui transféraient des fonds à son organisation par l'intermédiaire d'organisations caritatives et non gouvernementales. Al-Qaïda n'aurait pas pu lancer ses attaques si ce groupe terroriste n'avait pas eu de sanctuaire à partir duquel il pouvait organiser ses activités et faire du recrutement.

Le projet de loi S-7 utilise la définition des entités terroristes inscrites, qui se trouve aux articles 83.01 et 83.05 du Code criminel. Il y a actuellement 43 entités inscrites, dont beaucoup fonctionnent de manière semblable à Al-Qaïda.

Dans certains cas, des groupes terroristes financés par certains États prennent progressivement le pouvoir de certaines régions d'autres États. Fondamentalement, un tel État qui soutient le terrorisme porte atteinte à la souveraineté d'un autre pays, ce qui entraîne des conséquences juridiques, comme nous allons l'expliquer plus tard.

Ainsi, le financement du terrorisme est indissociable du terrorisme comme tel et il lui est indispensable. Par conséquent, si l'on réussissait à couper les vivres aux groupes terroristes, ils finiraient par disparaître, et c'est ce que vise le projet de loi S-7 au Canada.

En ce qui concerne le cadre juridique du projet de loi, il n'existe actuellement aucun recours judiciaire au Canada pour que les États qui soutiennent le terrorisme soient tenus responsables de leurs actes à l'étranger. Notre loi régissant la responsabilité des États étrangers tient pour acquis que les États doivent mutuellement respecter leur souveraineté — et ils le font, en général. Par conséquent, il est prévu qu'ils devraient jouir de certaines protections, y compris l'immunité contre les poursuites judiciaires conformément à la Loi sur l'immunité des États.

However, past assumptions about sovereignty and the law are now confronted with new challenges. Ultimately, when a state sponsors terrorist entities to attack the citizens, assets and home fronts of other countries, it is fundamentally an attack on the sovereignty of those countries. However, as mentioned, under our current law, those state sponsors benefit from the immunity and avoid any legal accountability in Canada. The law prevents victims from responding through our courts. This is truly an uneven playing field.

The premise for this bill is that state immunity is founded on a universal respect for the international community of states and the rule of law but that terrorist attacks are actions against the integrity of the international public order, in effect an attack on all states, because they undermine that order. Thus, terror sponsorship is an attack on society as a whole that transcends the impact on the immediate victims. Therefore, a foreign state does not deserve immunity when it sponsors terrorism.

As you know, and as the previous witness indicated, the law recognizes that state immunity is not absolute. There are several exceptions in clauses 4 to 8 of the bill, such as the right to sue foreign states in Canadian courts for breach of contract and personal injury in Canada. Such claims against foreign states routinely come before our courts, and they generally do not even make the news, and any state can be sued.

If states are not immune from suit in their commercial undertakings, it does not make sense that they should be immune for sponsoring terrorism. In summary, Bill S-7 is a necessary and modest exception to state immunity to address the new realities of the 21st century.

I now wish to now summarize three reasons why the legislation is, in our respectful view, good public policy and why it will have a positive impact. First, it works, and it will help to deter future terrorism by filling in a gap in the present law; second, it helps reframe the public debate on terrorism by recognizing the real victims, which can also help catalyze other government actions; third, it can help give innocent victims a sense of accountability and finality. This is the right thing to do.

As to the first point, this type of legislation is not a silver bullet that on its own will stop terrorism. However, together with criminal prosecutions and regulations directed at freezing the flow of money associated with terrorist groups, it can be an essential part of a framework that will deter terrorism.

The original inspiration for this type of legislation was the U.S. civil rights legislation that was used by groups such as the Southern Poverty Law Center to get judgments against the Ku Klux Klan,

Cependant, les hypothèses du passé sur la souveraineté et le droit sont désormais confrontées à de nouveaux défis. En fin de compte, quand un État soutient des entités terroristes pour attaquer les citoyens, les actifs et les fronts intérieurs d'autres pays, il s'agit fondamentalement d'une attaque contre la souveraineté de ces pays. Toutefois, comme cela a été mentionné, en vertu de la loi actuelle, ces États qui soutiennent le terrorisme bénéficient d'une immunité et évitent ainsi toute responsabilité juridique au Canada. La loi empêche les victimes de fournir une réponse par l'intermédiaire de nos tribunaux. Les règles du jeu sont vraiment inégales.

La prémisse de ce projet de loi, c'est que l'immunité des États est fondée sur le respect universel de la communauté internationale et de la primauté du droit, mais que les attentats terroristes sont des actes allant à l'encontre de l'intégrité de l'ordre public international, et constituent une attaque contre tous les États, puisqu'ils minent cet ordre. Ainsi, le soutien du terrorisme constitue une attaque contre la société dans son ensemble qui transcende les répercussions sur les victimes immédiates. Par conséquent, un État étranger qui soutient le terrorisme ne mérite pas l'immunité.

Comme vous le savez et comme le précédent témoin l'a mentionné, la loi reconnaît que l'immunité des États n'est pas absolue. Les articles 4 à 8 du projet de loi comptent plusieurs exceptions, dont le droit de poursuivre des États étrangers devant les tribunaux canadiens pour violation de contrat et dommages à la personne au Canada. On présente régulièrement de telles revendications contre des États étrangers devant nos tribunaux. Elles ne font habituellement même pas les manchettes. Tout État peut être poursuivi.

Si les États ne sont pas immunisés contre les poursuites dans leurs entreprises commerciales, il n'est pas sensé de maintenir leur immunité en ce qui concerne le soutien du terrorisme. En résumé, le projet de loi S-7 représente une exception nécessaire et modeste à l'immunité des États pour répondre aux nouvelles réalités du XXI^{e} siècle.

J'aimerais maintenant résumer les trois raisons qui nous font croire que le projet de loi constitue, à notre humble avis, une politique publique satisfaisante qui aura des effets positifs. Tout d'abord, une telle loi fonctionne. Elle permet de prévenir d'éventuels actes terroristes en comblant les lacunes du droit actuel. Ensuite, elle facilite la réorientation du débat public sur le terrorisme en permettant de reconnaître les vraies victimes. Cela pourrait également entraîner d'autres mesures de la part du gouvernement. Enfin, elle peut aider à donner aux victimes innocentes un certain sentiment de responsabilité et de finalité. C'est la bonne solution.

En ce qui concerne le premier point, ce type de projet de loi n'est pas une solution miracle qui, à lui seul, mettra fin au terrorisme. Cependant, avec des poursuites pénales et un règlement visant à geler le flux monétaire lié aux groupes terroristes, il pourrait s'agir d'un élément essentiel d'un cadre en vue de décourager le terrorisme.

Le projet de loi s'inspire d'une loi américaine en matière de droits civils qu'ont invoquée des groupes comme le Southern Poverty Law Center pour obtenir des jugements contre le

or KKK, and its leadership. It was not criminal proceedings alone that stopped the KKK. Rather, the victims also used the courts to bring civil claims that enabled them to seize the headquarters of the KKK and related groups and bankrupt their leadership. Without resources, their operations were severely curtailed.

We are particularly concerned about terrorism sponsorship. It is difficult to obtain a criminal conviction because of the *mens rea* requirement and because sponsors abroad are typically not pursued criminally. While the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada, FINTRAC, reports hundreds of millions of dollars a year in suspected terrorist financing in Canada, there have only been two successful prosecutions for terror financing here.

Civil claims have advantages over criminal charges in these cases. Apart from the lower burden of proof, in criminal cases you cannot compel the accused to testify or turn over information because of the right against self-incrimination. You can do this in civil suits, however. In contrast to the dearth of criminal convictions against terror financiers, expert witnesses in many U.S. civil cases have successfully demonstrated the flow of funds from states to terrorist groups, and terror sponsors have been found liable for their actions. Further, in civil claims, the victim and her narrative is an essential part of the process as a party.

The colossal costs and high stakes of criminal trials can discredit the government and counterterrorism efforts if they fail, such as with the Air India bombing trial. Civil cases are at the very least an effective complement to this.

We have distributed some materials. First, let me apologize that they are not translated into French. They were put together at the last minute. I will address a few of them.

One of them is an article from *The New York Times* on Ron Motley, the lead plaintiffs' lawyer in the 9/11 litigation in the U.S. He describes some of the creative methods he has used to gather evidence around the globe on the sponsorship of al Qaeda — evidence the FBI did not get.

Lest you wonder whether civil terrorism suits are effective, Mr. Motley was so committed that he spent $12 million in the first two years investigating the case. Before that, he was the lead lawyer, representing 25 states, who secured a $246 billion settlement with Big Tobacco. He is a leading American lawyer.

There are good reasons why leading American lawyer are suing and exposing terrorist sponsors: the litigation is powerful, and they have been successful.

Ku Klux Klan, ou le KKK, et ses leaders. Ce ne sont pas uniquement des procédures au criminel qui ont mis fin aux activités du KKK, mais plutôt les victimes qui ont intenté des poursuites civiles leur ayant permis de saisir les quartiers généraux du KKK et des groupes connexes et de mettre leurs leaders en faillite. Sans ressources, leurs activités étaient paralysées.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le soutien du terrorisme. Il est difficile d'obtenir une condamnation en raison de l'exigence quant à l'intention criminelle et du fait que les États étrangers qui soutiennent le terrorisme ne sont généralement pas poursuivis en matière pénale. Bien que des rapports publiés par le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, le CANAFE, laissent entendre que, chaque année, des centaines de millions de dollars sont versés au Canada à des activités qui pourraient servir à financer des terroristes, il n'y a eu que deux poursuites pour financement du terrorisme au pays.

Les actions au civil comportent des avantages par rapport aux accusations criminelles dans ces cas-là. Outre le faible fardeau de la preuve, dans les affaires pénales, on ne peut pas obliger l'accusé à témoigner ou à révéler des renseignements en raison du droit contre l'auto-incrimination. Il est toutefois possible de le faire dans les poursuites civiles. Contrairement au manque de condamnations contre les financiers liés au terrorisme, des témoins experts dans de nombreuses affaires civiles américaines ont réussi à démontrer l'apport de fonds des États aux groupes terroristes, et les États qui soutiennent le terrorisme ont été tenus responsables de leurs actes. En outre, dans les actions civiles, la victime et son récit constituent une partie essentielle du processus auquel la victime prend part.

Les coûts immenses et les enjeux élevés découlant de procès criminels peuvent discréditer le gouvernement et les efforts de lutte contre le terrorisme s'ils échouent, comme c'était le cas pour le procès d'Air India. Les affaires au civil sont à tout le moins un complément efficace à cet égard.

Nous vous avons remis des documents. Tout d'abord, je dois présenter des excuses, car ils ne sont pas traduits en français. Nous les avons préparés à la dernière minute. Je vais parler de certains d'entre eux.

Vous y trouverez notamment un article du *New York Times* à propos de Ron Motley, l'avocat principal des demandeurs dans le litige sur les attentats du 11 septembre aux États-Unis. Il décrit certaines méthodes créatives auxquelles il a eu recours pour recueillir des preuves dans le monde entier à propos du soutien à Al-Qaïda — des preuves que le FBI n'a pas réussi à obtenir.

Si vous vous demandez si les poursuites civiles contre le terrorisme sont efficaces, M. Motley avait ce dossier tellement à cœur qu'il a dépensé 12 millions de dollars au cours des deux premières années dans le cadre de ses enquêtes sur l'affaire. Avant cela, il était l'avocat principal, représentant 25 États, qui ont obtenu un règlement de 246 milliards de dollars avec Big Tobacco. Il est un éminent avocat américain.

Il y a de bonnes raisons pour lesquelles les principaux avocats américains poursuivent et exposent les États qui soutiennent le terrorisme : le litige est considérable, et ils ont réussi.

The United States enacted similar legislation to Bill S-7 in the 1990s after requests from victims groups. This allowed family members of the victims of Pan American World Airways' Flight 103, known as Pan Am Flight 103, which exploded over Lockerbie, to sue Libya. After the negative publicity over Libya's involvement, Libya ultimately agreed to pay the families $10 million each. Libya made an initial payment, over time, of $2.3 billion to those victims, and, in 2008, made a further payment of $1.5 billion to compensate these victims and other terror victims. Of course, no admission of liability was made in the context of that compensation.

Arguably, the suit, the publicity and the sanctions led Libya to change its state policy, end its nuclear program and leave the terrorism business. This was an enormous victory in the war on terrorism, and victims were key drivers. Ultimately, state sponsors are rational and can be deterred, which is a key objective.

By way of other examples, according to the Congressional Research Service, U.S. terror victims received $97 million from blocked Cuban assets; $377 million from an Iranian foreign military sales account; and over $90 million from Iraqi government assets, all held by the U.S. government.

The amount collected by plaintiffs' lawyers, other than from foreign assets held by the government, is unknown. We have a couple of examples of that, but plaintiffs' lawyers typically keep this information guarded because if one discovers, for example, an Iranian asset that may be in a different name in one court district, any publicity may result in that being shared with other judgment holders.

In 2008, the United States Congress passed amendments that will make collection easier. Among other things, the Justice for Victims of Terrorism Act makes it easier to pursue banks associated with terror sponsors; enables victims to collect on state sponsors' hidden commercial assets if a sufficient connection to the country is established; and creates an automatic lien when the claim is started over any real or tangible property in the control of the defendant state in the judicial district. It is quite strong.

A few months after this legislation was passed, the victims of the 1983 bombing of the U.S. marine barracks in Lebanon, which killed 241 servicemen, tied up $2 billion in a clearing house account called Clearstream, which was held with Citibank in New York. The U.S. Department of the Treasury, with court permission, provided information to the plaintiffs that linked the money to Iran, which the court had earlier found sponsored the attack. This court file is under seal and almost no information

Les États-Unis ont adopté une loi semblable au projet de loi S-7 dans les années 1990 à la suite des demandes des groupes de victimes. Grâce à cette loi, les membres de la famille des victimes de l'explosion au-dessus de Lockerbie du vol 103 de Pan American World Airways, connu sous le nom de vol 103 de Pan Am, ont pu intenter une action contre la Libye. Après toute la publicité négative dont la Libye a fait l'objet quant à son rôle dans cette affaire, elle a en fin de compte accepté de verser 10 millions de dollars à chacune des familles. La Libye a d'abord versé à ces victimes un montant qui, au fil du temps, a totalisé 2,3 milliards de dollars. En 2008, elle a effectué un paiement supplémentaire de 1,5 milliard de dollars pour indemniser ces victimes et d'autres victimes du terrorisme. Bien sûr, il n'y a eu aucune reconnaissance de responsabilité dans le cadre de cette compensation.

On peut soutenir qu'ensemble, les poursuites, la publicité et les sanctions ont amené la Libye à modifier sa politique, à mettre fin à son programme nucléaire et à abandonner ses activités terroristes. C'était une victoire colossale contre le terrorisme, et les victimes en ont été le moteur principal. Cela prouve qu'à la longue, les États qui appuient le terrorisme peuvent être raisonnables et qu'on peut les dissuader, ce qui est un objectif clé.

Pour vous donner d'autres exemples, d'après le Congressional Research Service, aux États-Unis, les victimes du terrorisme ont reçu 97 millions de dollars de fonds cubains bloqués, 377 millions d'un compte de ventes militaire étranger iranien et plus de 90 millions de dollars de biens du gouvernement irakien. Tous ces fonds sont détenus par le gouvernement américain.

En dehors des actifs étrangers détenus par le gouvernement, le montant total perçu par les avocats des demandeurs est inconnu. Nous en avons quelques exemples, mais les avocats des demandeurs gardent généralement cette information parce que, par exemple, si l'on découvrait dans un tribunal de district qu'un avoir iranien est peut-être sous un autre nom, toute publicité entraînerait le partage de cet avoir avec les autres personnes pour lesquelles un jugement a été rendu.

En 2008, le Congrès américain a adopté des modifications rendant le recouvrement plus facile. Entre autres choses, la Loi sur la justice pour les victimes d'actes de terrorisme facilite les poursuites contre les banques associées aux États qui appuient le terrorisme. Elle permet également aux victimes de percevoir des éléments d'actif commercial cachés de ces États si un lien satisfaisant est établi avec le pays. Enfin, elle crée en outre un privilège automatique lorsque la revendication porte d'abord sur des biens réels ou matériels dans le contrôle de l'État défendeur dans le district judiciaire. Il s'agit d'une loi très forte.

Quelques mois après l'adoption de cette loi, les familles des victimes du bombardement de casernes des Marines au Liban, qui a tué 241 militaires en 1983, ont immobilisé 2 milliards de dollars dans un compte d'une chambre de compensation appelée Clearstream. Ces fonds étaient détenus par la Citibank à New York. Le département du Trésor américain, avec la permission du tribunal, a fourni des renseignements aux demandeurs qui ont permis d'établir un lien avec l'Iran, le pays qui avait soutenu

is publicly available, but in your package you will find an article from late last year in *The Wall Street Journal* entitled "U.S. Freezes $2 Billion in Iran Case." which describes this.

You may wonder why Iran would be transferring $2 billion through the U.S., assuming that it is Iranian money, which, as far as I know, has not been found by a court at this point. If you want to exchange U.S. dollars into another currency, you must generally go through the large clearing houses in the U.S. It is not easy to operate in global markets without the ability to trade in U.S. dollars.

Imagine the impact that this approach could have if it were exported to other major currencies, for example, the Canadian dollar, the euro, the British pound, and so on.

Finally, we have distributed one other letter from the head of the Israel Law Center, which specializes in this type of litigation. That one firm placed $600 million in liens on terrorist assets or state assets and collected $72 million for victims of terror. They reference a case last week in which the New York State Court of Appeals affirmed an award to terror victims of a New York property owned by an Iranian bank.

The second reason these suits are good is the effect of the publicity that they generate. They reframe the public debate; they can galvanize public opinion against terrorists and their sponsors.

In England, a lawyer named Jason McCue successfully obtained judgment last year for the Omagh bombing against IRA members. He writes that terrorists use the media as a channel to justify their actions to the public and portray themselves as underdogs or victims and their enemies as large, oppressive forces. Civil suits can give the victims a chance to humanize their plight while showing the terrorists for what they are. A civil action juxtaposes the cold-blooded killer with the mother who lost her son.

The sponsors of terrorism often think differently from the terrorist groups. They fear the publicity and exposure that follow being named in a suit. David Aufhauser, the former general counsel to the U.S. Department of the Treasury, remarked:

> . . . the bankers of terror are cowards. They have too much to lose by transparency. Name, reputation, affluence, freedom, status. They're the weak link in the chain of violence. They are not beyond deterrence.

This applies, I say, not only to bankers but to state sponsors as well.

As a final example, publicity from civil suits can also spur government investigations and criminal prosecutions. For instance, the launching of a lawsuit by terror victims in the U.S.

l'attentat, d'après le jugement qu'avait rendu plus tôt le tribunal. Ce dossier du tribunal est revêtu d'un sceau et presque aucune information n'est accessible au public, mais dans la documentation fournie, vous trouverez un article du *Wall Street Journal*, datant de la fin 2009 et intitulé « U.S. Freezes $2 Billion in Iran Case », qui décrit la situation.

Vous vous demandez peut-être pourquoi l'Iran aurait transféré 2 milliards de dollars aux États-Unis, et c'est en supposant qu'il s'agit d'argent iranien, ce qui, à ma connaissance, n'a pas fait l'objet d'un jugement rendu par un tribunal à ce stade. Pour convertir des dollars américains en une autre devise, il faut généralement passer par les grandes chambres de compensation américaines. Il est difficile de faire du commerce sur les marchés mondiaux sans la capacité de le faire en dollars américains.

Imaginez les répercussions que pourrait avoir cette démarche si on l'appliquait à d'autres grands régimes monétaires, dont le dollar canadien, l'euro, la livre sterling et ainsi de suite.

Enfin, nous vous avons remis une autre lettre provenant du chef du Israel Law Center, qui se spécialise dans ce genre de causes. Cette société a établi des privilèges de 600 millions de dollars sur les avoirs des terroristes ou sur des biens d'État et perçu 72 millions de dollars pour les victimes du terrorisme. La semaine dernière, le centre a fait allusion à une affaire dans laquelle la New York State Court of Appeals a confirmé l'octroi aux victimes du terrorisme d'une propriété à New York appartenant à une banque iranienne.

De plus, les poursuites sont efficaces en raison de la publicité qui en découle. Elles permettent de redéfinir le débat public. Elles peuvent même galvaniser l'opinion publique contre les terroristes et les groupes qui les appuient.

En Angleterre, l'an dernier, un avocat du nom de Jason McCue a réussi à obtenir un jugement contre l'Armée républicaine irlandaise concernant l'attentat à la bombe perpétré à Omagh. Il a écrit que les terroristes utilisent les médias pour justifier leurs activités auprès du public. D'après lui, ils s'en servent également pour se présenter comme des opprimés ou des victimes et leurs ennemis, comme des oppresseurs de taille. Une action au civil peut donner aux victimes l'occasion d'humaniser leur souffrance, tout en montrant les terroristes sous leur vrai jour. Une poursuite civile juxtapose le meurtrier sans pitié à la mère qui a perdu son fils.

Souvent, ceux qui appuient le terrorisme pensent différemment des groupes terroristes. Ils craignent la publicité négative qu'ils attireraient s'ils étaient nommés dans des poursuites. Comme l'a fait observer David Aufhauser, ancien avocat général du Trésor américain :

> [...] les banquiers qui financent des activités terroristes sont des lâches. Ils ont trop à perdre s'ils sont transparents : leur réputation, leur fortune, leur liberté et leur statut. Ils sont le talon d'Achille de la chaîne de violence. Ils ne sont pas à l'abri de la dissuasion.

À mon avis, cela ne s'applique pas seulement aux banquiers, mais aussi aux États qui appuient le terrorisme.

Voici un dernier exemple : la publicité découlant des actions civiles pousse parfois les gouvernements à mener des enquêtes et à intenter des poursuites au criminel. Par exemple, les poursuites

against a foreign bank that was alleged to have knowingly aided a terrorist group by distributing compensation money to the families of suicide bombers led to a stream of new and improved laws in Jordan where the bank was based. It also led to a probe by U.S. regulators, and the United States Department of Justice commenced criminal investigations.

Therefore, the publicity that accompanies civil suits can be a key tool in winning the war on terror.

Finally, victims feel some degree of solace, justice and finality from presenting their story to the court and receiving a decision holding the wrongdoers publicly and permanently accountable and responsible. To many, this measure of closure can be more important than the compensation.

In a world where terrorism is too common and extremely difficult for states such as Canada to fight, Bill S-7 will allow private citizens to strike back at terrorists and their backers and to bring lawsuits, which can undermine the viability and legitimacy of terrorist organizations and their sponsors.

If, as we hope, you support the bill, we respectfully ask that you speedily pass it. It would be a fitting tribute to the Air India families, who recently commemorated the 25th anniversary of their losses. The Canada India Foundation has provided a strong letter of endorsement, which has been distributed with our materials.

Sheryl Saperia, Senior Advisor, Canadian Coalition Against Terror: Honourable senators, thank you for the opportunity to speak to you today. As my colleague Mr. Blumenfeld has explained, we are here on behalf of the Canadian Coalition Against Terror. C-CAT speaks on behalf of victims in advocating for enhanced counterterrorism measures, not just to ensure that these particular victims see some measure of justice in their lifetimes but also to ensure that other Canadians never have to experience the same horrors of terrorists murdering their parents, spouses or children or of being injured themselves.

As some of you may know, it has now been five years since C-CAT initiated this campaign for the passage of federal legislation that would grant Canadian terror victims the ability to launch civil lawsuits against local and state sponsors of terror. During this time, we have watched the introduction of no fewer than eight private members' bills and two government bills, with Bill S-7 being the most recent.

Bill S-7, while different in some ways from the legislative model that we have proposed in the past, would constitute an essential addition to our arsenal of counterterrorism tools that is peaceful, operates within the rule of law, and does not infringe on anyone's civil liberties. It is time for Bill S-7 to be passed.

Having said that, with no victims testifying today, I would like to be their advocate in ensuring that this bill is not drafted in a way that unnecessarily provides advantages for terrorist sponsors

intentées aux États-Unis par des victimes de terrorisme contre une banque étrangère soupçonnée d'avoir aidé sciemment un groupe terroriste en dédommageant les familles des kamikazes ont incité la Jordanie, où la banque était basée, à adopter de nouvelles lois ou à modifier ses lois existantes. Par ailleurs, cela a déclenché une enquête par l'organisme de réglementation des banques aux États-Unis ainsi qu'une enquête criminelle par le département américain de la Justice.

Par conséquent, la publicité qui accompagne les poursuites au civil peut être un outil clé dans la guerre contre le terrorisme.

Enfin, les victimes ont un certain sentiment de réconfort, de justice et de finalité lorsqu'elles racontent leur histoire au tribunal et qu'une décision est rendue pour tenir publiquement les auteurs responsables du préjudice de manière permanente. Pour nombre d'entre eux, cette mesure offrant la possibilité de clore l'incident peut être plus importante que la compensation.

Aujourd'hui, le terrorisme est monnaie courante, et la lutte engagée par les États comme le Canada à cet égard est extrêmement difficile. Vu ce contexte, le projet de loi S-7 permettra aux particuliers de se venger des terroristes et de leurs bailleurs de fonds en intentant des poursuites qui risquent de miner la viabilité et la légitimité des organisations terroristes et de leurs promoteurs.

Si, comme nous l'espérons, vous appuyez le projet de loi, nous vous demandons respectueusement de l'adopter sans tarder. Ce serait rendre un bel hommage aux familles des victimes d'Air India, qui ont récemment célébré le 25e anniversaire de leurs pertes. La Canada India Foundation a fourni une lettre d'appui solide qui vous a été remise avec nos documents.

Sheryl Saperia, conseillère principale, Canadian Coalition Against Terror : Chers sénateurs, merci de nous donner l'occasion de vous parler aujourd'hui. Comme l'a expliqué mon collègue, M. Blumenfeld, nous sommes ici au nom de la Canadian Coalition Against Terror. C-CAT parle au nom des victimes pour promouvoir des mesures renforcées de lutte contre le terrorisme, non seulement pour que les familles de ces victimes en particulier voient une certaine justice au cours de leur vie, mais aussi pour éviter aux autres Canadiens d'éprouver les mêmes horreurs de terroristes tuant leurs parents, leurs conjoints ou leurs enfants, ou encore d'être blessés eux-mêmes.

Comme certains d'entre vous le savent, il y a maintenant cinq ans que C-CAT a lancé cette campagne visant l'adoption d'une loi fédérale qui permettrait aux victimes du terrorisme au Canada d'intenter des poursuites civiles contre les États qui soutiennent le terrorisme. Pendant ce temps, pas moins de huit projets de loi d'initiative parlementaire et deux d'initiative gouvernementale ont été déposés, le projet de loi S-7 étant le plus récent.

Bien que différent à certains égards du modèle législatif que nous avons proposé par le passé, le projet de loi S-7 constituerait un ajout essentiel à notre arsenal d'outils de lutte pacifique contre le terrorisme. Il s'agit d'une lutte qui respecte la primauté du droit et qui ne porte pas atteinte aux libertés civiles de qui que ce soit. Il est temps que le projet de loi S-7 soit adopté.

Cela dit, étant donné qu'aucune victime ne témoigne aujourd'hui, j'aimerais défendre leurs intérêts pour veiller à ce que ce projet de loi ne soit pas rédigé de manière à offrir sans raison

at the expense of the victims. While I urge you to pass this bill now, I would respectfully encourage you to consider several amendments that I believe are both minor and uncontroversial and that would greatly strengthen the bill without delaying its passage through the Senate.

Let me start with the listing process. By "listing," of course, I refer to the process by which the government decides which foreign states will appear on the list of terrorist-sponsoring states that can be sued under the legislation.

Before I do that, many of you have asked today about the extradition process and how that would differ. I am happy to answer any questions about that as well during the question period. However, right now, I will focus on the list as it is currently drafted in the government bill.

Honourable senators, there is a noticeable discrepancy, an imbalance, in the bill's amendments to the State Immunity Act between the language used to describe the listing process, on the one hand, and the delisting process, on the other hand, which benefits the alleged state sponsor of terror over the victim.

With respect to the listing process, C-CAT would suggest the following small but important amendments:

First, and most important, use mandatory language such as "shall" or "must" rather than optional language such as "may" to ensure that the Governor-in-Council will initiate the process for creating a list of state sponsors of terror. Otherwise, there is a good chance that a list will never be created.

Second, require that a first list of designated states be established within six months of the bill's passage to ensure that terror victims do not have to wait for years to utilize the bill — and this is in addition to the years already spent waiting for the bill to be passed. The list should be reviewed every year after that to determine whether there are reasonable grounds to add any foreign states to the list rather than subtract from it. Currently, there is only a requirement for a review to decide whether a foreign state ought to be delisted.

Third, in response to Senator Jaffer's very good question from last week, we would suggest that the bill be amended to provide that once a state is listed and a civil suit against that state is initiated, the suit must be allowed to proceed to its completion, including the collection of any damages awards, even if the foreign state is delisted in the middle of the process. This will assure a plaintiff that he or she will not waste vast amounts of time and resources launching a suit that could be derailed at any time by a delisting.

valable des avantages aux États qui soutiennent le terrorisme, au détriment des victimes. Bien que je vous exhorte à adopter ce projet de loi maintenant, j'aimerais respectueusement vous inciter à envisager plusieurs modifications qui sont à la fois mineures et non controversées et qui permettraient de renforcer considérablement le projet de loi sans retarder son adoption au Sénat.

Permettez-moi de commencer par le processus d'établissement d'une liste. Bien sûr, par « établissement d'une liste », je fais allusion au processus selon lequel le gouvernement décide quels États étrangers figurent sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme et qui peuvent faire l'objet d'une poursuite en vertu de la loi.

Avant d'aborder ce sujet, vous êtes nombreux à avoir posé des questions au sujet du processus d'extradition et du traitement particulier qui lui serait réservé. Je serai ravie de répondre à toutes vos interrogations à cet effet pendant la période de questions. J'aimerais toutefois me pencher sur la description de la liste qui figure actuellement dans le projet de loi d'initiative gouvernementale.

Honorables sénateurs, les amendements du projet de loi que l'on propose d'apporter à la Loi sur l'immunité des États présentent une lacune frappante, un déséquilibre. Le langage utilisé dans les descriptions du processus d'ajout et de retrait à la liste oriente la situation sur une pente qui semble favoriser les présumés États qui soutiennent le terrorisme, et ce, aux dépens des victimes.

En ce qui concerne le processus d'établissement de la liste, C-CAT aimerait proposer les légères modifications suivantes, qui sont tout de même importantes.

Tout d'abord, la question qui est pour nous de la première importance, c'est l'utilisation de verbes soulignant l'idée d'obligation tels que « doit », au lieu de verbes laissant un choix, comme « peut ». Il faut que ce soit impératif que le gouverneur en conseil amorce le processus d'établissement d'une liste des États qui soutiennent le terrorisme. Sans cette clarification du texte, il est fort probable qu'une telle liste ne verra jamais le jour.

En second lieu, il est essentiel qu'une liste des États désignés soit établie dans les six mois suivant l'adoption du projet de loi pour permettre aux victimes du terrorisme de faire appel à la loi sans tarder. Nous ne devrions pas ajouter au fardeau des années déjà passées à attendre l'adoption du projet de loi. Il devrait par la suite y avoir un examen annuel de la liste qui viserait à déterminer s'il y a lieu de croire qu'il serait judicieux d'ajouter des États étrangers à la liste plutôt que d'en retirer. À l'heure actuelle, la seule exigence en matière d'examen porte sur la décision de retirer ou non un État étranger de la liste.

Troisièmement, en réponse à l'excellente question posée la semaine dernière par le sénateur Jaffer, nous proposons d'apporter un amendement au projet de loi de sorte qu'une fois une poursuite civile intentée contre un État figurant sur la liste, le procès pourra poursuivre son cours jusqu'à la perception desmontants imposés par la cour lors du jugement en dommages-intérêts, même si l'État étranger venait à être retiré de la liste en cours de processus. Ainsi, les demandeurs auront l'assurance que leurs ressources et efforts n'auront pas été investis en vain dans une poursuite qui pourrait à tout moment être neutralisée par le retrait d'un État figurant sur la liste.

There are two other amendments outside of the listing process that are extremely minor but would go a long way in helping the victims.

First, let us look at proposed new section 12.1 of the amendments to the State Immunity Act, which allows the Minister of Finance and the Minister Foreign Affairs to provide assistance to victims in identifying the property and assets of a foreign state implicated in terrorist sponsorship. Once again, the language is "may" rather than "shall." However, by making the government's disclosure of information about the foreign state's assets only optional, the provision is rendered largely ineffective. The additional words — you can see it for yourself — "within the confines of his or her mandate" and "to the extent that is reasonably practical," which are already found in the government bill, as well as the long series of exceptions for not having to disclose the information, already ensure that the ministers will not be compelled to provide information in unreasonable or inappropriate circumstances.

For my final recommended amendment, I would draw your attention to clause 4(2) of the bill, which requires the civil suit to have a real and substantial connection to Canada for it to be heard in a Canadian court.

According to a recent Court of Appeal for Ontario case called *Van Breda v. Village Resorts Limited*, there is presently no presumption that living in a particular jurisdiction is a sufficient connection for this purpose. It is, therefore, essential that the legislation explicitly state that a person's Canadian citizenship or permanent resident status is enough to establish a real and substantial connection to Canada. Otherwise, the bill could allow for an unacceptable situation in which Canadian victims will be unable to seek justice in Canadian courts.

Most, if not all, of the cases that will be brought against foreign states under this bill will involve damage outside of Canada, due in part to the fact that a foreign state already has no immunity under the State Immunity Act for damages it causes to someone in Canada. There will likely be no connection to Canada other than the Canadian nationality of the victim. The bill should be amended to provide the assurance that a plaintiff's Canadian citizenship or permanent resident status is enough to gain access to a Canadian court. Indeed, it is worth noting that jurisdictional issues caused many defendants to be dismissed from the 9/11 action in the United States. We should learn from this and make Bill S-7 jurisdiction-friendly, so to speak, for Canada.

In my remaining time, I wish to briefly address some issues that have been raised and that may require clarification, no amendments.

J'aimerais vous entretenir de deux amendements extrêmement mineurs qui ne portent pas sur le processus d'établissement de la liste, mais aideraient de façon significative les victimes dans leurs démarches.

Tournons premièrement notre attention vers le nouvel article 12.1 des amendements à la Loi sur l'immunité des États. Cet article permet aux ministres des Finances et des Affaires étrangères d'aider les victimes à dresser la liste des biens et des actifs d'un État étranger soutenant le terrorisme. Nous remarquons encore une fois que l'on utilise le verbe « peut », et non « doit ». Dans le cas qui nous occupe, le fait de rendre simplement optionnelle la divulgation de renseignements par le gouvernement érode presque intégralement l'efficacité de la disposition. Vous pouvez constater que le projet de loi d'initiative gouvernementale est truffé d'expressions comme « dans le cadre de son mandat » et « dans la mesure du possible » ainsi qu'une longue liste d'exceptions permettant aux ministres d'omettre la divulgation des renseignements dans des circonstances déraisonnables ou inappropriées.

Le dernier amendement que j'aimerais vous recommander porte sur le paragraphe 4(2) du projet de loi, qui exige que la poursuite civile ait un lien véritable et substantiel avec le Canada afin que la cause soit entendue par un tribunal canadien.

L'affaire *Van Breda v. Village Resorts Limited*, présentée devant la Cour d'appel de l'Ontario, nous révèle qu'il n'existe actuellement aucune présomption selon laquelle le fait de vivre dans un territoire en particulier constitue un lien suffisant aux yeux de la loi. Par conséquent, il est essentiel que le projet de loi énonce clairement que la citoyenneté canadienne et le statut de résident permanent sont suffisants pour établir un lien véritable et substantiel avec le Canada. Sans cette clarification, le projet de loi pourrait admettre des situations inacceptables où des victimes canadiennes ne seraient pas en mesure de demander que justice soit faite devant les tribunaux canadiens.

La plupart des poursuites qui seront intentées contre les États étrangers en vertu de ce projet de loi, sinon la totalité d'entre elles, concerneront des dommages subis à l'extérieur du Canada, ce qui est dû en partie au fait que, selon la Loi sur l'immunité des États, ceux-ci ne bénéficient d'aucune immunité lorsqu'ils occasionnent des dommages à quelqu'un au Canada. Dans la plupart des cas, il est probable que les actes de terrorisme n'auront aucun lien avec le Canada, mis à part la nationalité de la victime. Le projet de loi devrait donc être modifié de façon à ce que la citoyenneté canadienne du demandeur ou son statut de résident permanent au Canada suffise à lui garantir l'accès à un tribunal canadien. En effet, il est important de noter que des questions de compétence ont empêché bon nombre de défendeurs d'être poursuivis aux États-Unis relativement aux événements du 11 septembre. Nous devrions en tirer des leçons et rendre le projet de loi S-7 plus favorable aux Canadiens, si je peux m'exprimer ainsi.

Pendant les minutes qu'il me reste, je désire aborder brièvement certaines questions qui ont été soulevées et qui exigent peut-être des précisions, et non des modifications.

The terms "retrospectivity" and "retroactivity" are often but incorrectly used interchangeably. It is C-CAT's view that the legislation is retrospective rather than retroactive because it imposes liability for past events but does not change the law as of the time that those events occurred.

Regardless, though, from a legal perspective, the legislature may enact retroactive and retrospective legislation provided that its intent to do so is expressed clearly in the language of the law, which is the case in this bill. As Senator Baker correctly pointed out last week, because the bill does not create any criminal liability but only civil liability, there is no infringement of section 11(*g*) of the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

Ultimately, it is essential that the Air India victims, whose mistreatment over the last 25 years is now a matter of public record, be allowed to use this legislation to sue their wrongdoers, even if, as Senator Jaffer pointed out last week, there may be no foreign state responsible. The Air India victims have been extremely supportive of this bill.

Also some discussion has taken place about the arbitration clause, especially by Senator Furey, which is in clause 4(4) of the bill and which requires the victim to pursue arbitration with the foreign state before being able to sue. I would like to clarify once again that this clause only applies where a victim wants to sue a foreign state when the terrorist attack occurred on the soil of that foreign state. It is unlikely that this clause will be used often, as it is rare for a foreign state to launch a terrorist attack on its own soil. Therefore, I would not worry about this provision.

Lastly, I would like to address the question of the bill's impact on our foreign relations. First, Canada's key allies will not be subject to this legislation because, simply put, the listing process precludes such an eventuality. Second, the legislation represents a modest addition to a whole series of measures already enacted by Canada since 9/11. Similar to other countries, Canada has passed tough and controversial anti-terror legislation, revisited immigration policies and banned terrorist organizations. We even went to war in Afghanistan. All of these measures were pursued despite risk to our foreign policy. This shift reflects the recognition that terrorism represents a unique transnational threat requiring unique responses.

Third, the depth of Canada's standing in the international arena will not be undermined by allowing for litigation that leading Canadian lawyers have confirmed is only actionable in carefully defined cases of clear-cut and egregious state sponsorship of terror.

Fourth, fear of retaliation, whether through violence or reciprocal lawsuits, as Senator Wallin mentioned earlier, cannot be Canada's sole guiding principle of diplomacy. As John Norton

Les mots « rétrospectif » et « rétroactif » sont souvent utilisés de manière interchangeable, ce qui est incorrect. La C-CAT est d'avis que la mesure législative est rétrospective plutôt que rétroactive, car elle tient les États responsables d'événements passés, mais ne modifie pas les lois qui étaient en vigueur au moment où ces événements ont eu lieu.

Quoi qu'il en soit, sur le plan juridique, la législature peut adopter une loi rétroactive ou une loi rétrospective, à condition que ses intentions soient indiquées clairement dans le libellé, ce qui est le cas dans ce projet de loi. Comme le sénateur Baker l'a mentionné la semaine dernière, étant donné que le projet de loi n'entraîne pas de responsabilité criminelle, mais seulement une responsabilité civile, le paragraphe 11*g*) de la Charte canadienne des droits et libertés n'est pas transgressé.

Au bout du compte, il est essentiel que cette mesure législative permette aux victimes d'Air India, dont le traitement au cours des 25 dernières années a été déplorable — le public en est maintenant pleinement conscient —, de poursuivre les gens qui leur ont causé des torts, même si, comme le sénateur Jaffer l'a souligné la semaine dernière, il se peut qu'aucun État étranger ne soit responsable. Les victimes d'Air India sont extrêmement favorables à ce projet de loi.

En outre, le paragraphe 4(4), qui exige que la victime accorde à l'État étranger la possibilité de soumettre le différend à l'arbitrage avant d'être en mesure de le poursuivre, a fait l'objet de discussions, en particulier de la part du sénateur Furey. Je voudrais préciser encore une fois que ce paragraphe s'applique seulement si la victime souhaite poursuivre un État étranger à propos d'une attaque terroriste qui s'est déroulée sur son territoire. Il est peu probable qu'on ait souvent recours à ce paragraphe, car il est rare qu'un État étranger lance une attaque terroriste sur son propre territoire. Par conséquent, je ne me préoccuperais pas trop de cette disposition.

Enfin, j'aimerais aborder la question des répercussions que ce projet de loi aura sur nos relations étrangères. Premièrement, les principaux alliés du Canada ne seront pas assujettis à cette mesure législative parce qu'en clair, le processus d'inscription empêchera cette éventualité. Deuxièmement, la mesure législative n'est qu'un léger ajout à toute la série de mesures que le Canada a déjà prises depuis les événements du 11 septembre. À l'instar d'autres pays, le Canada a adopté des mesures législatives antiterroristes strictes et controversées, a réexaminé ses politiques en matière d'immigration et s'est élevé contre les organisations terroristes. Nous sommes allés à la guerre en Afghanistan. Nous avons pris toutes ces mesures en dépit des risques qu'elles présentaient pour notre politique étrangère. Ce changement indique que nous avons pris conscience de la menace transnationale particulière que constituait le terrorisme et des interventions particulières qu'elle nécessitait.

Troisièmement, la réputation du Canada à l'échelle internationale ne sera pas ternie parce que nous autoriserons des actions en justice dans ce que d'éminents avocats canadiens estiment être des cas bien définis de parrainage flagrant de la terreur par des États.

Quatrièmement, comme le sénateur Wallin l'a mentionné plus tôt, notre crainte des représailles violentes et notre peur d'être poursuivis à notre tour ne peuvent pas être les seuls principes qui

Moore, a professor of law at the University of Virginia and the director of the Center for National Security Law, has explained, the retaliation argument does not recognize the responsive nature of the context. He says that it is bizarre to worry about a few terrorist nations allegedly proceeding against our assets in a setting where they are willing to kill and torture us and to participate broadly against us to harm us in every way possible.

The real issue, as with any defensive response, is whether we should be effectively fighting back using the tools at our disposal.

Senators, I have spoken to you as advocate for the victims, who have been the driving force behind this effort. As I mentioned earlier, this is the tenth time that a bill of this sort has been introduced. There is a growing urgency amongst the victims and the communities that have supported them. As one Air India victim pointed out recently, victims are dying waiting for this bill to be passed.

We now need your support to ensure that the bill is not derailed once again. While we have suggested some proposed amendments, we do not wish these suggestions to be the cause of further delay. We feel it is imperative that this bill be given the approbation of the Senate and passed at the earliest possible opportunity.

The general principles of this bill have been endorsed by the Prime Minister, Liberal leader Michael Ignatieff and by senators and MPs of all parties, as well as by leading legal and counterterrorism experts. I urge you to look at the section of quotes in your folder. It is time for Bill S-7 to be passed.

I thank you for your time and would be pleased to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you, Ms. Saperia, for that articulate presentation.

We will now go to the United States for Mr. Comras, who has been waiting patiently and will share with us his perspective on the anti-terrorist battle, something on which he has been an ally of Canada in his work in the U.S. Department of State and elsewhere for many years.

Victor D. Comras, as an individual: Thank you for the opportunity to present my views on this important counterterrorism legislation, which you have now for consideration. I will try to be brief and will be glad to supplement this statement with further information as you require it.

For two years, I served as one of the five international monitors, charged by the UN Security Council with overseeing and reporting on what countries were actually doing to implement the UN measures against al Qaeda, the Taliban and related terrorists. My principal role was to report on the measures being

influencent la diplomatie canadienne. Comme John Norton Moore, un professeur de droit à l'Université de la Virginie et le directeur du Center for National Security Law, l'a expliqué, l'argument relatif aux représailles ne tient pas compte de nature réactive du contexte. Il trouve étrange que les gens s'inquiètent des mesures que quelques nations terroristes pourraient prendre pour nuire à nos avoirs, alors qu'elles sont prêtes à nous torturer, à nous assassiner et à participer activement à des activités qui nous causent du tort de toutes les façons possibles.

Comme c'est le cas chaque fois que nous agissons de manière défensive, nous nous demandons si nous devrions vraiment riposter avec les outils dont nous disposons.

Sénateurs, je vous ai parlé en tant que défenseur des victimes, lesquelles sont l'élément moteur de cette initiative. Comme je l'ai mentionné plus tôt, c'est la dixième fois qu'un projet de loi de ce genre est présenté. Les victimes et les collectivités qui les soutiennent ont le sentiment que cette question est de plus en plus urgente. Comme une victime d'Air India l'a mentionné récemment, les victimes meurent pendant qu'elles attendent l'adoption de ce projet de loi.

Nous avons maintenant besoin de votre appui pour nous assurer que le projet de loi n'est pas avorté une fois de plus. Bien que nous ayons suggéré certaines modifications, nous ne voulons pas qu'elles retardent davantage son adoption. Nous croyons qu'il est impératif que le Sénat approuve ce projet de loi et qu'il soit adopté dans les plus brefs délais.

Les principes généraux qui sous-tendent ce projet de loi sont appuyés par le premier ministre, le chef libéral, Michael Ignatieff, les sénateurs, les députés de tous les partis ainsi que par d'éminents experts juridiques et d'éminents experts en matière de lutte contre le terrorisme. Je vous prie d'examiner la section qui contient les citations dans votre dossier. Il est temps d'adopter le projet de loi S-7.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de m'écouter, et c'est avec plaisir que je répondrai à toutes les questions que vous pourriez avoir.

Le président : Merci, madame Saperia, de votre exposé très clair.

Nous passons maintenant à M. Comras des États-Unis, qui a attendu patiemment et qui nous communiquera son point de vue sur la lutte contre le terrorisme. Dans le cadre de son travail au département d'État des États-Unis et ailleurs pendant de nombreuses années, il a été l'allié du Canada dans ce domaine.

Victor D. Comras, à titre personnel : Je vous remercie de me donner l'occasion de vous exposer mon opinion à propos de cette importante mesure législative antiterroriste qui est actuellement à l'étude. Je vais m'efforcer d'être bref, et c'est avec plaisir que j'étofferai ma déclaration en vous fournissant des renseignements supplémentaires au besoin.

Pendant deux ans, j'ai été l'un des cinq observateurs internationaux à qui le Conseil de sécurité de l'ONU avait confié la tâche de surveiller ce que les pays faisaient pour mettre en œuvre les mesures contre Al-Qaïda, les talibans et d'autres terroristes connexes que l'ONU préconisait. Ma principale

taken to freeze assets and to stop them from acquiring the funds and other economic resources they needed to operate. I saw first-hand the challenges and lapses in such counterterrorism efforts.

Despite our efforts to date, we have not stemmed the flow of funds to terrorist organizations, and we have not been that successful in holding those who knowingly provide and handle such funding accountable.

It is true that most countries now have in place measures to freeze al Qaeda assets and Taliban resources as well. Numerous individuals and entities, including so-called charities and nonprofits, have actually been identified and designated by the UN, the United States and by others in this regard, yet many of them remain active and continue to finance terrorism. This represents a great problem for all of us, particularly since the world of terrorism goes well beyond al Qaeda and the Taliban.

We are still very far from achieving a needed international consensus on who is a terrorist and what constitutes terrorism financing. Remember, it is still not illegal, in most countries of the world, to provide funding to terrorist organizations such as Hamas or Hezbollah or to other terrorist organizations not directly associated with al Qaeda. In this regard, the UN International Convention for the Suppression of the Financing of Terrorism has had only limited value.

Most troubling is the fact that several countries continue to support, supply and fund various terrorist groups, often under the guise of social welfare, religious education or national liberation. The U.S. Department of State's list of state sponsors of terrorism falls seriously short in this regard. Today, that list includes only four countries: Cuba, Iran, Sudan and Syria. However, a closer reading of the State Department's own annual international terrorism assessment report makes it clear that state sponsorship of terrorism is certainly more widespread.

In this regard, I would like to refer you to the excellent work done by Daniel Byman in his 2008 report for the Brookings Institution, "The Changing Nature of State Sponsorship of Terrorism" and his book, *Deadly Connections: States that Sponsor Terrorism*. From this work, it can easily be seen that the problem continues to involve a substantial number of countries that believe that their own state interests are served by such terrorist organizations. Consider, for example, Yemen's or Saudi Arabia's open support for various Palestinian-related terrorist groups, including the provision of financial stipends to the families of suicide bombers; or Pakistan's aid to terrorist groups fighting in India; or Hugo Chávez's the support for the FARC.

responsabilité consistait à rendre compte des mesures qui étaient prises pour bloquer leurs avoirs et pour les empêcher d'obtenir les fonds et les autres ressources économiques dont ils avaient besoin pour fonctionner. J'ai pu constater de mes propres yeux les difficultés que posaient ces efforts antiterroristes et les failles qu'ils comportaient.

Malgré nos efforts, nous n'avons pas interrompu jusqu'à maintenant le financement des organisations terroristes, et nous n'avons pas très bien réussi à tenir responsable ceux qui fournissent et gèrent sciemment ces fonds.

Il est vrai que la plupart des pays ont maintenant pris des mesures pour bloquer les avoirs d'Al-Qaïda et les ressources des talibans également. En fait, les Nations Unies, les États-Unis et d'autres pays ont signalé dans ce but de nombreuses personnes et de nombreuses entités, y compris des soi-disant œuvres de charité ou organismes sans but lucratif, et, pourtant, bon nombre d'entre elles poursuivent leurs activités et continuent de financer le terrorisme. Cela représente un énorme problème pour nous tous, en particulier parce que le terrorisme ne se limite pas à Al-Quaïda et aux talibans.

Nous sommes encore loin d'être tombés d'accord à l'échelle internationale sur ce qui constitue une organisation terroriste ou du financement destiné au terrorisme. N'oubliez pas que, dans la plupart des pays du monde, il n'est toujours pas illégal de financer des organisations terroristes comme le Hamas, l'Hezbollah ou d'autres organisations terroristes qui ne sont pas directement liées à Al-Qaïda. En ce sens, la Convention internationale sur la répression du financement du terrorisme des Nations Unies est utile seulement jusqu'à un certain point.

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que plusieurs pays continuent d'appuyer, d'approvisionner et de financer divers groupes terroristes, souvent en prétextant fournir une aide sociale, contribuer à l'éducation religieuse ou soutenir la libération nationale. À cet égard, la liste des États commanditaires du terrorisme qu'a dressée le département d'État des États-Unis est grandement déficiente. À l'heure actuelle, elle compte seulement quatre pays : Cuba, l'Iran, le Soudan et la Syrie. Toutefois, quand on lit plus attentivement le rapport d'évaluation du terrorisme international que le département d'État publie annuellement, on constate clairement que le parrainage du terrorisme par les États est certainement beaucoup plus répandu.

À ce sujet, j'aimerais vous inviter à consulter l'excellent rapport que Daniel Byman a publié en 2008 pour le compte de la Brookings Institution et qui est intitulé « The Changing Nature of State Sponsorship of Terrorism » et son livre intitulé *Deadly Connections : States that Sponsor Terrorism*. Dans ses écrits, on peut constater aisément qu'un nombre important de pays continuent de financer des organisations terroristes parce qu'ils croient que c'est dans l'intérêt de leur État. Prenez, par exemple, le soutien que le Yémen ou l'Arabie saoudite apporte à divers groupes terroristes liés à la Palestine, y compris le paiement d'allocations aux familles des kamikazes; ou l'aide que le Pakistan fournit aux groupes terroristes qui combattent en Inde; ou l'appui qu'Hugo Chávez apporte aux FARC.

The United States has been among the most active venues for ferreting out those who finance terrorism and for trying to put them out of business or behind bars. To my knowledge, we are still the only jurisdiction where victims-of-terrorism plaintiffs can actually seek to hold those who finance terrorism civilly responsible. I hope that Canada will soon join us in this regard and lead the way for other countries to take more seriously the need to provide such redress to the victims of terrorism.

The key U.S. legislation here is the Antiterrorism and Effective Death Penalty Act of 1996. This legislation includes the financing of terrorism in its definition of terrorism and makes it a crime to provide material support to any designated foreign terrorist organization. Section 2333 of this act opens U.S. courts to take up the claims of those who most directly suffer from such acts of terrorism — the victims themselves. It provides that:

> Any national of the United States injured in his or her person, property, or business by reason of an act of international terrorism, or his or her estate, survivors, or heirs, may sue therefor in any appropriate district court of the United States and shall recover threefold the damages he or she sustains and the cost of the suit, including attorney's fees.

In addition, U.S. courts have allowed claims to be filed by non-American victims of terrorism for certain terrorist acts overseas where an individual or entity in the U.S. or subject to U.S. jurisdiction is alleged to have provided material support to those responsible. These cases are brought under the U.S. Alien Tort Claims Act.

The cases being pursued under these statutes have established both the workability and the utility of permitting such civil litigation against terrorists and those providing them material support. They have produced a body of jurisprudence that has served to delineate and address many of the complex issues involved. That body of law is still evolving, but its basic outlines remain clear in the landmark *Boim* case. That case stems from the 1996 killing by Hamas operatives in Israel of a 17-year-old American citizen named David Boim. His family brought a law suit in U.S. federal court against several U.S. entities, including the Holy Land Foundation and the Quranic Literacy Institute that were actively soliciting and collecting funds destined for Hamas.

The case was reviewed several times at the appeal level, but the final outcome upheld the principle that the provision of funds to designated foreign terrorist organizations for any purpose falls well within the purview of the civil lawsuits permitted by section 2333.

Les États-Unis sont l'un des endroits où l'on travaille le plus activement à dénicher ceux qui financent le terrorisme et à tenter de mettre un terme à leurs activités ou de les faire incarcérer. À ma connaissance, nous sommes toujours le seul pays où les victimes du terrorisme peuvent tenter de tenir les commanditaires du terrorisme responsables civilement. J'espère que le Canada suivra bientôt notre exemple à cet égard et montrera la voie aux autres pays afin qu'ils prennent plus au sérieux la nécessité d'offrir un tel recours aux victimes du terrorisme.

La principale loi américaine en vigueur à cet égard est appelée la Antiterrorism and Effective Death Penalty Act adoptée en 1996. La loi mentionne le financement du terrorisme dans sa définition du terme, et elle criminalise tout soutien matériel apporté à une organisation terroriste étrangère désignée. L'article 2333 de cette loi autorise les tribunaux américains à accepter des demandes provenant des personnes qui sont touchées le plus directement par ces actes de terrorisme, c'est-à-dire les victimes elles-mêmes. Elle stipule ce qui suit :

> Tout citoyen des États-Unis dont la personne, les biens ou les affaires subissent des dommages en raison d'un acte de terrorisme international, ou sa succession, ses survivants ou ses héritiers peuvent intenter des poursuites dans n'importe quelle cour de district appropriée des États-Unis et récupérer trois fois la valeur des dommages qu'il a subis ainsi que le coût de la poursuite, y compris les honoraires de l'avocat.

En outre, les tribunaux américains autorisent des victimes de terrorisme non américaines à présenter des demandes concernant certains actes de terrorisme qui ont eu lieu à l'étranger, lorsqu'une personne ou une entité aux États-Unis ou une personne ou une entité assujettie à la compétence américaine aurait apporté un soutien matériel aux personnes responsables des actes de terrorisme. Ces procès sont intentés en vertu de la Alien Tort Claims Act américaine.

Les procès intentés en vertu de ces lois ont démontré l'applicabilité de ces dernières et l'utilité d'autoriser des litiges civils contre les terroristes et ceux qui leur apportent un soutien matériel. Ils ont produit une jurisprudence qui a permis de définir et d'aborder bon nombre des questions complexes qu'ils comportent. Cet ensemble de règles de droit évolue toujours, mais leurs grandes lignes de base restent claires dans la décision historique rendue dans l'affaire *Boim*. Cette cause découle de l'assassinat en 1996 d'un citoyen américain âgé de 17 ans appelé David Boim par des agents du Hamas. Sa famille a poursuivi devant une cour fédérale américaine plusieurs entités américaines, dont la Holy Land Foundation et le Quranic Literacy Institute qui sollicitaient activement des donateurs et recueillaient des fonds destinés au Hamas.

La cause a été examinée à plusieurs reprises à l'étape de l'appel, mais la décision finale a confirmé le principe selon lequel le financement d'organisations terroristes étrangères désignées, pour quelque raison que ce soit, relève bien de l'article 2333 qui autorise les poursuites civiles.

Numerous cases have followed, directed also at those funding these terrorist organizations. While collecting many of the large judgments awarded has sometimes proved problematic, these judgments have been quite successful in putting these nefarious fundraising organizations and those running them out of business.

In July 2004, six American families — victims of Palestinian terrorism in Israel during the Al-Aqsa Intifada — sued Jordan's Arab Bank under section 2333. They maintained the Arab Bank disbursed millions of dollars in support payment to families of suicide bombers, which served as a further incentive for attacks. Arab Bank had routed much of this money through its New York office to convert it to U.S. currency. In a sister case, the court also permitted foreign nationals who were victims of Hamas terrorism to sue Arab Bank and U.S. federal courts under the Alien Tort Claims Act.

These cases, and many like them, have had a profound impact on the way international financial institutions now conduct their business, particularly with respect to the adoption of effective know-your-customer and due-diligence procedures. Both U.S. and foreign charities, social and financial organizations are now doubly cautious when it comes to treating with organizations that employ or condone terrorist acts; and we have all benefited from this.

When the United States Congress passed the Antiterrorism and Effective Death Penalty Act of 1996 and amended it in the USA PATRIOT Act — the full title being Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act of 2001 — it intended that once a foreign terrorist organization had been designated that it would be cut off from funds collected by local organizations for any purpose. Congress recognized that funds are fungible and that any donations going to terrorist groups, no matter what the stated purpose, would benefit their operations, including the execution of their terrorist attacks. Congress was intent on eliminating a loophole used by terrorist organizations to solicit and collect funds for their operations.

It was also clear to U.S. legislators that something had to be done to deal with the difficult problem state sponsorship of terrorism posed. Such actions were ostensibly protected by claims of sovereign immunity that had long been used and abused by certain governments and their operatives to fend off any accountability for such violations of international law. The classic notion that sovereign immunity would protect such acts is clearly on the wane, both in terms of terrorism and torture. Manuel Noriega, Augusto Pinochet, Radovan Karadzic and Slobodan Milosevic are but a few names of former heads of state held accountable for their acts, despite their claims of sovereign immunity entitlement.

De nombreux procès ont suivi visant également ceux qui finançaient ces organisations terroristes. Bien que, parfois, il ait été difficile de recouvrer l'argent accordé par les jugements rendus, ceux-ci ont plutôt bien réussi à mettre un terme aux activités de ces organismes de financement néfastes et de ceux qui les dirigeaient.

En juillet 2004, six familles américaines — victimes du terrorisme palestinien en Israël pendant l'intifada d'Al-Aqsa — ont poursuivi la Banque arabe de Jordanie en vertu de l'article 2333. Ils ont soutenu que la Banque arabe avait versé des millions de dollars en allocations aux familles des kamikazes, ce qui incitait les Palestiniens à mener d'autres attaques. La Banque arabe avait utilisé sa succursale de New York pour acheminer la majeure partie de l'argent afin de convertir les fonds en dollars américains. Dans une affaire semblable, la cour a également permis à des étrangers qui avaient été victimes du terrorisme du Hamas de poursuivre celui-ci et les cours fédérales américaines en vertu de la Alien Tort Claims Act.

Ces affaires, et beaucoup d'autres comme elles, ont eu des effets majeurs sur la façon dont les institutions financières internationales mènent maintenant leurs activités, en particulier en ce qui a trait à l'adoption de procédures basées sur la connaissance du client et sur la diligence raisonnable. Les organisations caritatives, sociales et financières américaines et étrangères sont maintenant doublement prudentes quand elles traitent avec des organisations qui ont recours à des actes terroristes ou qui les tolèrent; et cela a été avantageux pour nous tous.

Lorsque le Congrès américain a adopté l'Antiterrorism and Effective Death Penalty Act de 1996 et l'a modifié par l'USA PATRIOT Act — dont le titre complet est la « Loi de 2001 pour unir et renforcer l'Amérique en fournissant les outils appropriés pour déceler et contrer le terrorisme » —, il voulait faire en sorte qu'une fois que l'organisation terroriste étrangère aurait été désignée, elle ne recevrait plus de fonds recueillis par des organisations locales à quelque fin que ce soit. Le Congrès a reconnu que les fonds sont fongibles et que tous les dons qui sont destinés à des groupes terroristes, peu importe l'objectif déclaré, seraient utiles pour leurs activités, y compris l'exécution de leurs attaques terroristes. Le Congrès était déterminé à éliminer une échappatoire qu'utilisent les organisations terroristes pour solliciter et amasser des fonds pour leurs activités.

Pour les législateurs américains, il était également clair qu'il fallait faire quelque chose pour régler le problème épineux de l'appui de certains États aux actes de terrorisme. De tels actes étaient apparemment protégés par l'idée d'immunité des pays souverains, que des gouvernements et leur personnel utilisaient depuis longtemps et dont ils avaient abusé pour éluder toute responsabilité pour de telles violations du droit international. L'idée classique que l'immunité de la souveraineté protège de tels actes est clairement en déclin, tant pour le terrorisme que pour la torture. Manuel Noriega, Augusto Pinochet, Radovan Karadzic et Slobodan Milosevic ne sont que quelques exemples d'anciens chefs d'État qui ont dû répondre de leurs actes, malgré leurs revendications du droit à l'immunité de la souveraineté.

Congress amended the Foreign Sovereign Immunities Act, FSIA, to allow U.S. victims of terrorism to sue those countries that had been designated by the U.S. Department of State as sponsors of terrorism. Extending U.S. federal court jurisdiction to cover such cases against the foreign countries and agents raised complex and contentious issues, and, for several years, a see-saw battle took place in the courts between the United States Congress and the administration to clarify the intended scope and nuances of this important foreign sovereign immunity exemption.

In January 2008, United States Congress and the administration reached agreement on this with the passage and signing of the Department of Defense Appropriations Act, 2008. Section 1083 of that act clearly established an express private right of action against state sponsors of terrorism and entities. Successful plaintiffs can also impose their own liens now on the property of these entities and states found within U.S. jurisdiction.

The "state sponsor of terrorism" exception in the Foreign Sovereign Immunities Act applies in cases against a designated foreign state. This act reads as follows:

> . . . against a foreign state for personal injury or death that was caused by an act of torture, extrajudicial killing, aircraft sabotage, hostage taking, or the provision of material support or resources for such an act if such act or provision of material support or resources is engaged in by any official, employee, or agent of such foreign state while acting within the scope of his or her office, employment, or agency.

The constraining factor here is the fact that so few countries that support terrorism have actually been designated. We owe it to our citizens and to all victims of terrorism to rectify this shortcoming.

In the meantime, attorneys representing victims-of-terrorism plaintiffs and some judges are employing and exploring some very novel legal approaches to get around these limitations and to do justice. In the 9/11 related cases, for example, plaintiff attorneys are seeking to attach responsibility to countries such as Saudi Arabia by using traditional tort-law principles concerning Saudi Arabia's alleged control and support for the funding activities of the Saudi charities implicated in funding the 9/11 attackers.

The legislation that you are considering today will be an important step in the direction of holding those who fund terrorism accountable, including state sponsors of terrorism. This legislation is particularly laudable because it recognizes, as it should, the legitimate right of the victims of terrorism to seek redress, compensation and justice.

Pass this legislation, and you will be adding considerably to our arsenal for combating international terrorism. Thank you.

Le Congrès a modifié la Foreign Sovereign Immunities Act, la FSIA, pour permettre aux victimes de terrorisme américaines de poursuivre les pays que le département d'État américain avait désignés comme parrains du terrorisme. Le fait d'étendre la compétence de la Cour fédérale américaine pour couvrir de telles affaires contre les pays et les agents étrangers a soulevé des questions complexes et controversées, et pendant plusieurs années, le Congrès américain et l'administration américaine se sont livré un combat interminable devant les tribunaux pour mettre au clair la portée et les nuances prévues de cette exemption importante à l'immunité de la souveraineté étrangère.

En janvier 2008, le Congrès américain et l'administration américaine ont conclu un accord à cet égard et ont adopté et signé la Department of Defense Appropriations Act. L'article 1083 de cette loi prévoyait clairement un droit privé d'action contre les États et les entités qui soutiennent le terrorisme. Les demandeurs qui atteignent leur but peuvent également imposer un droit de rétention sur les biens des entités et des États qui se trouvent sur le territoire américain.

L'exception de « l'État qui parraine le terrorisme » qui figure dans la Foreign Sovereign Immunities Act s'applique dans les procès intentés contre un État étranger désigné. Cette loi se lit comme suit :

> [...] contre un État étranger pour des lésions corporelles ou le décès qui ont été causés par un acte de torture, une exécution sommaire, le sabotage d'un avion, une prise d'otage, ou le fait de donner un soutien matériel ou des ressources pour un tel acte, si un fonctionnaire, un employé ou un agent de cet État étranger commet un tel acte ou donne un soutien matériel ou des ressources dans le cadre de ses fonctions.

Le facteur contraignant, c'est que dans les faits, seul un petit nombre de pays qui soutiennent le terrorisme ont été désignés. Nous devons à nos citoyens et à toutes les victimes de terrorisme de combler cette lacune.

Entre-temps, les avocats qui représentent les demandeurs qui ont été victimes de terrorisme ainsi que des juges utilisent et explorent certaines approches juridiques très nouvelles pour contourner ces limites et pour rendre justice à ces victimes. Par exemple, dans le cas des poursuites liées aux événements du 11 septembre 2001, les avocats cherchent à tenir responsables des pays comme l'Arabie saoudite en utilisant les principes traditionnels du droit de la responsabilité délictuelle concernant le contrôle présumé de l'Arabie saoudite exercé sur les activités de financement d'organisations caritatives saoudiennes qui ont contribué au financement des attaques du 11 septembre 2001 et de l'appui présumé de ce pays à de telles activités.

Le projet de loi que vous examinez aujourd'hui constituera une étape importante pour tenir responsables de leurs actes les personnes qui financent le terrorisme, y compris les États qui le parrainent. Le projet de loi est particulièrement louable, car il reconnait, comme il le devrait, le droit légitime des victimes du terrorisme de demander réparation, de réclamer une compensation et d'obtenir justice.

Adoptez le projet de loi, et vous aurez amélioré considérablement votre arsenal pour lutter contre le terrorisme international. Merci.

The Chair: Thank you very much, Mr. Comras.

Colleagues, we have some time for questions. I should also point out that Ms. Lévesque from the legal services branch of Public Safety Canada has asked to come before us to clarify something she indicated to us when she last appeared before us. It is appropriate that we afford her the opportunity before we adjourn today.

Senator Jaffer: Thank you to the three of you for your presentations.

Mr. Comras, I understand that you appeared before our Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs on October 30, 2009; am I correct on that?

Mr. Comras: The last time I appeared, I believe it was on an issue related to Iran. Perhaps I am suffering from a mental lapse. That is the only one I recall in 2009.

Senator Jaffer: With respect to the listing of states, which you have spoken about indirectly, what is your opinion on whether we should have country profiling or a list of states or not have a list of states but enable victims to get compensation?

Mr. Comras: I have always held the very broad view on this that international terrorism is a violation of international law. It and torture by states should fall within a separate category, and there should be universal jurisdiction, and states should be held accountable in our courts and in your courts for such actions, particularly if we can find the appropriate nexus to our own state. I have always suggested that we should be as large as we possibly can when it comes to the inclusion of states. I would have preferred that the issue defines the exemption rather than a designated list, but a designated list is better than nothing.

Senator Jaffer: Mr. Comras, I have your comments to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs in which you said for us to not go there, do not enact the legislation, and that if the U.S. were to do it again, you have no doubt you would have done it without a list. You concluded by saying to please learn from your lesson and do not make the same mistake.

Mr. Comras: That is still my view. However, I do recognize, perhaps more now, that there are many who do not share my view in the United States. My view is the correct course, and the course I believe Congress would adopt today would be to broaden this exemption as much as possible. I believe they showed that in their actions in 2008 with the last time in which they passed legislation in this regard.

Ms. Saperia: Mr. Comras had indeed testified in the Senate in 2008, so it was two years ago, on a private member's bill which was an earlier iteration on this. I just also want to clarify the context in which I believe he made that quote. It is true he said do not go through it in terms of the list, but what he was not saying was that there ought to be no list at all. Instead, he was

Le président : Merci beaucoup, monsieur Comras.

Chers collègues, nous disposons d'un peu de temps pour poser des questions. Je signale également que Mme Lévesque, des Services juridiques de Sécurité publique Canada, a demandé de comparaître devant nous pour apporter des précisions sur quelque chose qu'elle nous a dit lors de sa dernière comparution. Je crois qu'il est opportun que nous lui donnions l'occasion de témoigner aujourd'hui, avant la fin de nos travaux.

Le sénateur Jaffer : Merci à vous trois de vos déclarations préliminaires.

Monsieur Comras, je crois comprendre que vous avez déjà comparu devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles le 30 octobre 2009; est-ce exact?

M. Comras : La dernière fois que j'ai témoigné, je crois que c'était au sujet d'une question liée à l'Iran. J'ai peut-être un trou de mémoire. C'est la seule dont je me souviens pour 2009.

Le sénateur Jaffer : Concernant la liste des États dont vous avez parlé indirectement, à votre avis, devrions-nous faire du profilage de pays ou avoir une liste d'États, ou bien ne pas avoir de liste d'États, mais permettre aux victimes d'obtenir une compensation?

M. Comras : À ce sujet, j'ai toujours été d'avis que le terrorisme international est une violation du droit international. Le terrorisme international et le recours à la torture par des États devraient constituer une catégorie à part, il devrait y avoir une justice universelle, et les États devraient être tenus responsables de tels actes dans nos tribunaux et dans les vôtres, en particulier si nous pouvons trouver le lien qui convient pour notre propre État. J'ai toujours dit que nous devrions inclure le plus d'États possible. J'aurais préféré qu'on définisse l'exemption plutôt que de donner une liste désignée, mais il est préférable d'avoir une liste désignée que de ne rien avoir du tout.

Le sénateur Jaffer : Monsieur Comras, j'ai les remarques que vous avez faites devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles où vous nous avez dit de ne pas le faire, de ne pas suivre cette voie et d'aller de l'avant avec ce projet de loi, et que s'il fallait tout refaire, vous étiez persuadé que les États-Unis se passeraient de cette liste. Vous avez terminé en nous invitant à tirer une leçon de votre expérience et à ne pas faire la même erreur.

M. Comras : C'est toujours mon opinion. Toutefois, je reconnais, peut-être encore plus maintenant, que bien des gens ne partagent pas mon point de vue aux États-Unis. Mon point de vue correspond à la voie à suivre, et à mon avis, la voie que le Congrès suivrait aujourd'hui serait d'élargir cette exemption le plus possible. Je crois que les Américains l'ont montré grâce aux mesures qui ont été prises en 2008, la dernière fois qu'ils ont adopté une loi à cet égard.

Mme Saperia : Monsieur Comras a effectivement témoigné en 2008, donc il y a deux ans, au sujet d'un projet de loi d'initiative parlementaire qui était une version antérieure de celui-ci. De plus, je veux seulement apporter des précisions sur le contexte dans lequel, à mon avis, il a fait cette déclaration. Il est vrai qu'il a dit de ne pas aller de l'avant en ce qui concerne la liste,

encouraging the extradition mechanism. In other words, not to say there ought to be no restrictions on which states to be sued, but just a different type of restriction.

Senator Jaffer: I have limited time so I want to go into another issue. I hope Mr. Comras will come back and clarify what you said after I finish asking you questions. Soon after the last time the legislation was reintroduced as Bill C-35, you were on the Tom Clark show, and the interviewer asked if the bill would get any results. You said it was would be more symbolic, and then you said there were some other practical things, and I think today with your amendments you have clarified that. I will not ask that question.

The Chair: Just as a matter of principle, if you say something about what a witness said some other place, she has the right to clarify. Just so we are clear. We do not attack people and then move on.

Senator Jaffer: I am not attacking her.

The Chair: Just as a matter of principle and courtesy.

Senator Jaffer: Do you feel attacked?

Ms. Saperia: Thank you. I do not feel attacked.

Senator Jaffer: I was commending her. I wish you would let me finish my question. I was going to say, before the chair so rudely cut me off, that I commend you for the work you do and I commend you for the work you do for the Air India community. For 25 years, victims have suffered. I wanted some clarifications on some things, and one was when you spoke on the Tom Clark show. He wondered if it is, at its essence, really a way for people to feel better about things. These are his words, not mine. You went on to say that there was a symbolic aspect of the court judgments, and then you went on and I am pleased today you have clarified.

The idea of this bill is very important. Victims do need to be compensated. I would like you both to comment on what the U.S. has done. Should that not be a better way of going? With their Justice for Victims of Terrorism Act of 2000, the U.S. government can compensate victims of terrorism for harm suffered as a result of terrorist acts sponsored by a foreign state, leaving it up to the U.S. government to seek compensation from the foreign state in question. If I may just clarify a bit more, Mr. Blumenfeld, I heard you before, and you have spoken about how complicated this bill is and how difficult it would be for victims on their own to pursue these remedies. I would like to hear from both of you as to what you think. Do we need to or should we, and I would certainly encourage it, do something else to help the victims to get the rightful judgment they are owed?

mais il ne disait pas qu'il ne devrait pas y avoir de liste du tout. Il encourageait plutôt les mesures d'extradition. En d'autres mots, il n'a pas dit qu'il ne devrait pas y avoir de restrictions sur la désignation des États à poursuivre, mais qu'il devrait y avoir un différent type de restrictions.

Le sénateur Jaffer : Comme je n'ai pas beaucoup de temps, je veux parler d'un autre sujet. J'espère que M. Comras précisera ce que vous avez dit une fois que j'aurai terminé de vous poser des questions. Peu de temps après que le projet de loi a été présenté de nouveau comme le projet de loi C-35, vous étiez à l'émission de Tom Clark, et l'intervieweur vous a demandé si le projet de loi donnerait des résultats. Vous avez dit qu'il serait davantage symbolique et qu'il y avait certaines autres choses pratiques, et je crois qu'aujourd'hui, grâce à vos modifications, vous avez mis cela au clair. Je ne vais pas poser cette question.

Le président : Seulement par principe, si vous dites quelque chose au sujet de propos qu'a tenus un témoin ailleurs, elle a le droit d'apporter des éclaircissements. Il doit en être ainsi pour que les choses soient bien claires. Nous n'attaquons pas les gens pour ensuite passer à autre chose.

Le sénateur Jaffer : Je ne l'attaque pas.

Le président : C'est seulement une question de principe et de courtoisie.

Le sénateur Jafer : Vous sentez-vous attaquée?

Mme Saperia : Merci. Non, je ne me sens pas attaquée.

Le sénateur Jaffer : Je la félicitais. Je souhaiterais que vous me laissiez terminer ma question. Ce que je m'apprêtais à dire, avant que le président m'interrompe brutalement, c'est que je vous félicite de votre travail et du travail que vous faites pour les gens d'Air India. Des victimes souffrent depuis 25 ans. Je voulais obtenir des précisions sur certains points, et l'une d'elles concerne votre participation à l'émission de Tom Clark. Il se demandait essentiellement si c'est vraiment une façon pour les gens de se sentir mieux. Ce sont ses paroles, et non pas les miennes. Vous avez ajouté qu'il y avait un aspect symbolique aux décisions judiciaires, et vous avez continué, et je suis heureuse que vous ayez clarifié les choses aujourd'hui.

L'idée du projet de loi est très importante. Les victimes ont besoin d'obtenir une compensation. J'aimerais que vous donniez tous les deux votre opinion sur ce que les États-Unis ont fait. Ne serait-ce pas une meilleure façon de procéder? Grâce à sa Justice for Victims of Terrorism Act de 2000, le gouvernement américain peut indemniser des victimes pour le tort qu'elles ont subi par suite d'actes terroristes parrainés par un État étranger, ce qui laisse au gouvernement le soin de réclamer une compensation à l'État en question. Si je peux seulement m'exprimer un peu plus clairement, monsieur Blumenfeld, j'ai entendu vos propos, et vous avez dit à quel point vous trouviez que ce projet de loi est compliqué et à quel point ce serait difficile pour les victimes d'intenter elles-mêmes ces recours. J'aimerais savoir ce que vous en pensez tous les deux. Nous faut-il ou devrions-nous, ce que j'encouragerais certainement, faire autre chose pour aider les victimes à obtenir le jugement qui leur revient, le jugement auquel elles ont droit?

Ms. Saperia: First, it was funny to hear myself being quoted. That is an interesting experience. Certainly the bill does have an important symbolic element, but I hope that what I was conveying on that show, because my position on this has not changed at all, is that much beyond the symbolic element, this bill has real practical effect. This is what Mr. Blumenfeld was speaking to in his testimony. It can deter terrorism, because successful judgments can bankrupt terrorist organizations. It can prevent attacks, and it can deter future terrorist attacks because terrorist sponsors do fear being listed in a court document. They are the ones who are relying on anonymity, in contrast to the terrorists themselves, who love publicity. The sponsors do not want to be named. There is also the compensation element, which is important for victims, and the fact that victims themselves actually have a chance to participate in a court proceeding. In criminal cases, as we know, it is the Crown who represents the victim, but the victim does not play an official role. That is important as well. For all of these reasons, I do think there will be enormous practical impact and the symbolic aspect is just the cherry on top.

I know you had asked about the U.S. experience and also generally about making this bill more effective and other amendments. Certainly in the amendments I spoke to today, my objective was to allow all of you to consider, as I put it, small ways of improving the bill that I think will have meaningful impact. What I hope will not happen is for there to be even more delays in getting this bill through, because it has now been too many years that victims have been waiting. We have at every step of the road been met with elections and prorogations and just simple ordinary delays in this process. At this particular moment in time, I would urge you very respectfully to consider the amendments that we spoke about today. In fact, we went so far as to give you suggested language to use, which is in your folder for those amendments.

Mr. Blumenfeld: To me, the key impact here will be from the lifting of the state immunity. What follows from that is that the effectiveness of this bill will very much depend on the number of countries that are on that list and which countries and so on. If the list consists of North Korea, then I can confidently tell you that the bill will not have much impact, but if there are other countries that are engaged much more in international trade, then it will likely have considerably more impact. The U.S. experience shows these bills have impacted a great deal and can even influence the foreign and domestic policies of such countries.

Apart from that, in terms of what the Canadian victims are looking for, I cannot speak for all of them, as everybody has their own individual perspective on this, but I do not see any movement out there in Canada looking for government money for this. The victims know that, based on U.S. experience, if you have motivated plaintiffs' attorneys doing the investigation and

Mme Saperia : Tout d'abord, j'ai trouvé amusant qu'on me cite. C'est une expérience intéressante. Il est certain que le projet de loi comporte un élément symbolique important, mais j'espère que ce que j'ai communiqué lors de cette émission, car mon opinion n'a pas changé du tout à cet égard, c'est qu'au-delà de l'élément symbolique, le projet de loi a des effets concrets. C'est ce dont M. Blumenfeld parlait dans son témoignage. Le projet de loi peut empêcher le terrorisme, car des jugements favorables peuvent mettre en faillite les organisations terroristes. Il peut empêcher que des attaques aient lieu, et il peut empêcher de futures attaques terroristes, car les parrains du terrorisme craignent de figurer sur la liste d'un document judiciaire. Ce sont ceux qui misent sur l'anonymat, contrairement aux terroristes mêmes, qui eux, aiment qu'on leur fasse de la publicité. Les parrains ne veulent pas qu'on les nomme. Il y a également la question de la compensation, qui est importante pour les victimes, et du fait que les victimes ont une possibilité de participer à des procédures judiciaires. Comme nous le savons, dans des affaires criminelles, c'est la Couronne qui représente la victime, mais la victime ne joue pas un rôle officiel. Cela est important également. Pour toutes ces raisons, je pense qu'il y aura des conséquences pratiques énormes et que l'aspect symbolique n'est que la cerise sur le sundae.

Je sais que vous avez posé des questions sur l'expérience des États-Unis et également, de façon générale, sur la façon de rendre ce projet de loi plus efficace et sur d'autres modifications. Il est certain que pour ce qui est des modifications dont j'ai parlé aujourd'hui, mon objectif, c'était de vous permettre à tous de prendre en considération, comme je le dis, des façons modestes d'améliorer le projet de loi, qui, selon moi, auront des répercussions importantes. Ce que j'espère, c'est qu'on ne tarde pas davantage à adopter le projet de loi, car les victimes attendent depuis un trop grand nombre d'années. À toutes les étapes, nous avons dû nous heurter à la tenue d'élections, à des prorogations et à de simples retards au cours du processus. À ce moment-ci, je vous prierais très respectueusement d'examiner les modifications dont nous avons parlé aujourd'hui. En fait, nous sommes allés jusqu'à vous suggérer les mots à utiliser pour ces modifications, ce qui est dans votre dossier.

M. Blumenfeld : Personnellement, je crois que c'est en levant l'immunité de certains États qu'on verra une différence majeure. En outre, l'efficacité de cette mesure législative dépendra notamment beaucoup du nombre de pays sur la liste et de qui sont ces pays. Si seule la Corée du Nord est visée, je peux vous dire avec assurance que la loi aura peu d'impact, mais si elle touche d'autres pays davantage engagés dans le commerce international, il y a des chances que les effets soient considérables. L'expérience américaine montre que ce genre de mesure législative a eu d'énormes répercussions et peut même avoir une influence sur les politiques intérieures et étrangères des États concernés.

Sinon, pour ce qui est des victimes canadiennes, je ne peux dire à leur place ce qu'elles cherchent à obtenir, car chaque cas est particulier, mais je ne vois aucun mouvement, au Canada, destiné à demander de l'argent au gouvernement pour cela. Les victimes savent, en se fondant sur l'expérience aux États-Unis, qu'avec des avocats de la défense motivés qui mènent les enquêtes et lancent

launching these suits, with some work, there will be assets out there, and there will be accountability at the end of day for those responsible. I think they will be happy with that.

Finally, you can always improve the bill. In the U.S., there have been many iterations since 1996, but the priority now is to pass it.

Senator Furey: I want to thank the witnesses for coming today. Thank you for taking the time to be with us. Mr. Blumenfeld, you raised the issue of the State Immunity Act. I am not sure if you heard the previous witnesses.

I am trying to understand the present state of the law in Canada. Is it your understanding that, given the present State Immunity Act, no foreign country has state immunity for acts that create bodily harm or property damages within Canada?

Mr. Blumenfeld: Yes.

Senator Furey: Therefore, the thrust of this act is really to create a new extraterritorial cause of action for plaintiffs.

Mr. Blumenfeld: Yes.

Senator Furey: Thank you. I just wanted to clarify that.

Ms. Saperia, thank you for pointing out that issue with respect to the arbitration clause. If it has to be used at all, which would certainly be in unusual circumstances, if we leave it in there, are we not creating two classes of plaintiffs? Because of a certain quirk of circumstances, we are requiring one set of plaintiffs, if it is used, to go through what I consider to be a laborious and expensive process.

If you agree, do you think it would diminish the act in any way if we were to remove it?

Ms. Saperia: I personally am not married to this provision. If you, as a group, decide that this provision ought not to be there, I do not believe that removing it will be overly detrimental to the bill. I very much appreciate your concern, which is for the victims. You do not want an extra obstacle that a foreign state can take advantage of to cause a delay.

I like that this wording strongly suggests only that the plaintiff give the foreign state a reasonable opportunity to submit the dispute to arbitration. That does not mean that the arbitration procedure must be completed; it means that there must be a reasonable attempt to submit it. I hope that a court would look at the context of the situation so that if there had been a reasonable attempt and the foreign state was not responding, the court would accept the case to be heard there.

Senator Furey: Thank you.

Mr. Comras, it is quite obvious from your presentation and your resumé that you have been very heavily involved in the issue of terrorist financing. I find one issue in particular troublesome, bothersome and quite puzzling.

les poursuites, on peut obtenir des résultats, avec un peu de persévérance, et que les responsables finiront par devoir rendre des comptes. Je pense que cela les satisfera.

Enfin, je dirais qu'on peut toujours améliorer la mesure législative. Aux États-Unis, on y a apporté de nombreux amendements depuis 1996, mais la priorité est maintenant d'adopter le projet de loi.

Le sénateur Furey : Je tiens à remercier les témoins de leur présence parmi nous aujourd'hui et du temps qu'ils nous accordent. Monsieur Blumenfeld, vous avez parlé de la Loi sur l'immunité des États. Je ne sais pas si vous avez entendu les témoins qui vous ont précédés.

J'essaie de comprendre l'état actuel de la loi au Canada. Selon vous, la Loi sur l'immunité des États présentement en vigueur n'accorde l'immunité à aucun pays étranger pour des actes causant des lésions corporelles ou des dommages matériels au Canada, n'est-ce pas?

M. Blumenfeld : Effectivement.

Le sénateur Furey : Par conséquent, l'objet de cette mesure législative consiste à créer une nouvelle cause d'action extraterritoriale pour les avocats de la défense.

M. Blumenfeld : Oui.

Le sénateur Furey : Merci. Je tenais à ce que ce soit précisé.

Madame Saperia, merci d'avoir soulevé la question de la clause d'arbitrage. Si on devait l'invoquer, et ce serait bien sûr dans des circonstances exceptionnelles, si on décidait de la laisser, est-ce qu'on ne créerait pas deux catégories de demandeurs? À cause d'un certain type de circonstances, nous demanderions à une catégorie de demandeurs, advenant le cas où cette clause serait invoquée, de suivre ce que je qualifierais de processus laborieux et coûteux.

Croyez-vous que la portée de la loi serait restreinte, si on retire cette disposition?

Mme Saperia : Personnellement, je ne suis pas très attachée à cette disposition. Si vous, en tant que groupe, décidez qu'elle ne devrait plus y figurer, je ne pense pas que le fait de l'enlever nuirait grandement au projet de loi. Je comprends très bien vos préoccupations au sujet des victimes. Vous ne voulez pas d'obstacle supplémentaire dont pourrait profiter un pays étranger pour retarder les choses.

Je me réjouis que ce libellé recommande fortement que le demandeur donne à l'État étranger la possibilité raisonnable de soumettre le différend à l'arbitrage. Cela ne signifie pas que la procédure d'arbitrage devra être complétée, mais qu'il faudra faire des efforts raisonnables pour soumettre le différend à l'arbitrage. J'espère qu'un tribunal examinera le contexte, de sorte que si, malgré les tentatives raisonnables, un État étranger fait quand même la sourde oreille, le tribunal acceptera que la cause soit entendue.

Le sénateur Furey : Merci.

Monsieur Comras, il semble évident, à en juger par votre exposé et votre curriculum vitae, que vous vous êtes grandement intéressé au financement des activités terroristes. Il y a une question, en particulier, que je trouve troublante, inquiétante et assez intrigante.

Doing a bit of Monday morning quarterbacking, if we look back at the 9/11 event, the London bombings and even the Toronto 18, we see that all the financing for the participants was through small amounts of money. For example, the terrorist Hani Hanjour who was involved in 9/11 received a number of wire transfers over four or five months in 1998, all under $2,500. He paid cash for pilot training in $200 allotments and things of that nature. The situation was much the same for some of the other terrorists involved.

Given these small numbers, what can we do to improve the terrorist financing legislation that we have in place in Canada, with which you are familiar? I am not sure that anything we have in place will catch the frontline terrorists when they are dealing with numbers that small.

Mr. Comras: You are quite right that the cost of launching a terrorist attack itself can be very minor. The cost of creating, maintaining, soliciting, recruiting and indoctrinating is considerably higher. The terrorism budget for any terrorist organization usually runs into the millions of dollars. Terrorism is big business, even if the last part, the cost of the attack itself, might be quite minor.

Cutting off the funds that create the foundation for terrorists is essential. That can be done, I think, by getting at material support and inhibiting those who would provide such material support to terrorist organizations, which actively seek to raise the considerable funds needed through every means possible.

Since the funds used for attacks are small, the best we can do is to identify them and use them as an investigative tool. We need to follow the money to the cell before it is able to use the small amounts of money to do what it means to do. We are becoming increasingly effective at that. Cutting off the financial support for terrorism cuts off the indoctrination, recruitment, maintenance and training of terrorists.

Senator Wallin: All of you gave very compelling testimony today. I share your view that, while this may not be a perfect bill, we do not want to let perfection be the enemy of the possible.

That said, having read some of the concerns about the United States and their legislation and given that we have some unique issues here, such as the Charter, are you prepared to have this in place as is with the possibility of having a different iteration of it in the future as some of these elements are tested? Is that a reasonable position?

Ms. Saperia: If the choice is either to pass the bill as it is today or to amend the bill and pass it at a later unknown time, I would prefer the bill be passed as it is today. The victims have waited too long.

Sans vouloir faire le gérant d'estrade, je dirais que dans le cas des attaques du 11 septembre, des attentats à la bombe de Londres et même du groupe des 18 de Toronto, tout le financement des participants à ces activités terroristes s'est fait au moyen du versement de petits montants d'argent. Par exemple, le terroriste Hani Hanjour, impliqué dans les attaques du 11 septembre, a reçu plusieurs virements télégraphiques étalés sur une période de quatre à cinq mois en 1998, tous inférieurs à 2 500 $. Il a payé comptant sa formation de pilote, par tranches de 200 $, par exemple. C'était un peu la même chose pour plusieurs des autres terroristes impliqués.

Étant donné les méthodes utilisées, que pouvons-nous faire pour améliorer la loi sur le financement des activités terroristes en vigueur au Canada, que vous connaissez bien? Je ne suis pas sûr que les dispositions actuelles nous permettent de coincer les terroristes actifs qui reçoivent des sommes aussi minimes.

M. Comras : Vous avez bien raison de dire que le coût de lancement d'une attaque terroriste peut être très faible. Les dépenses liées à la création, à l'aide matérielle, à la sollicitation, au recrutement et à l'endoctrinement sont nettement plus élevées. Le budget de n'importe quelle organisation terroriste se calcule normalement en millions de dollars. C'est une grosse affaire, même si le coût de la phase finale, de l'attaque comme telle, peut être dérisoire.

Il est essentiel de cibler le financement sur lequel reposent les activités terroristes. On peut y parvenir, je crois, en s'en prenant à l'appui logistique et en neutralisant ceux qui fournissent cet appui aux organisations terroristes qui cherchent activement à réunir, par tous les moyens possibles, les fonds considérables dont elles ont besoin.

Étant donné que les sommes consacrées aux attaques sont minimes, le mieux que nous puissions faire serait de déterminer leur provenance et de s'en servir comme outil d'enquête. Il nous faut suivre la trace des fonds pour remonter jusqu'à la cellule terroriste avant que celle-ci n'utilise les petits montants qu'elle reçoit pour mettre ses plans à exécution. Nous y arrivons de mieux en mieux. Couper les sources de financement des activités terroristes permet d'empêcher l'endoctrinement, le recrutement, le soutien matériel et la formation des terroristes.

Le sénateur Wallin : Vous nous avez tous livré des témoignages convaincants aujourd'hui. Je suis d'accord avec vous que même si ce projet de loi n'est pas parfait, nous ne devons pas faire du mieux l'ennemi du bien.

Ceci étant dit, après avoir lu des écrits au sujet des inquiétudes entourant les États-Unis et leurs lois, et compte tenu du fait que nous sommes confrontés à des problèmes uniques ici, comme celui concernant la Charte, j'aimerais savoir si vous êtes prêts à aller de l'avant, quitte à ce que nous fassions des changements plus tard, à mesure que certains éléments seront mis à l'épreuve? Est-ce une position raisonnable?

Mme Saperia : Si on doit choisir entre faire passer le projet de loi tel quel ou le modifier et l'adopter à une date ultérieure indéterminée, je préfère qu'on l'adopte dans sa forme actuelle, car les victimes attendent depuis trop longtemps déjà.

Mr. Blumenfeld: I share that position. However, I believe the proposed amendments are fairly minor, so if they can easily be done, they ought to be done.

Senator Wallin: Mr. Comras, do you have the same view, namely, that time is of the essence?

Mr. Comras: The time is certainly ripe now for the legislation to be passed. As I have said, we have done it. It would be nice to have Canada join us. It would be nice to be able to build on that foundation to convince other countries to join also with such victims-of-terrorism legislation.

The Chair: I have a question for all three of our panellists. I want to stand back from the process, as I am sure you all have. In a sense, it is not hard to understand the dynamic. Independent of the dynamic in this committee, which I think is a relatively non-partisan one, the dynamic within a government is understandable. In DFAIT, they will seek to build language into a bill that gives the minister to whom they report and the Governor-in-Council as much flexibility as possible so that they can use their judgment with respect to who is on the list and who is not.

Public Safety Canada seeks to have a bill that provides real rights of litigation to people who feel that they have been the victims of terrorist acts as the core principles of the bill and the anti-terrorist commitment in which Canada shares. I am sure some of these dynamics took place, Mr. Comras, between state and God knows who else in the U.S. government.

Given the nature of that dynamic, I want to reflect on the amendments, which struck me as quite rational and thoughtful and tightening up in many ways. You will understand that that will unleash a fresh round of the dynamic, and I have no idea how the minister might respond.

I know that Senator Jaffer, among others, would like to have the minister reappear. We might be able to put that question to the minister when he does come back. However, you can understand how the dynamic that you suggest will re-energize that debate within the public service. Everyone will be acting in the best of faith trying to do what they think is right.

What advice can you give us about unleashing that dynamic and how that dynamic has worked in the United States as well?

As a committee, when we go forward and consider the contents of this bill and the recommendations that we might make — or the amendments, as has been suggested by one of our panellists today — we want to take that consideration into our thoughts and processes to do something constructive as opposed to unwittingly delaying. I would be interested in all your perspectives on that.

I wish to start with Ms. Saperia because I think you are the one who put the precise amendments in an articulate fashion.

M. Blumenfeld : Je partage ce point de vue. Toutefois, je crois que les amendements proposés sont assez mineurs, et que s'il est possible de les faire facilement, il ne faudrait pas s'en priver.

Le sénateur Wallin : Monsieur Comras, pensez-vous aussi que le temps presse?

M. Comras : Le moment est certainement propice pour adopter ce projet de loi. Comme je l'ai dit, nous l'avons fait et ce serait bien que le Canada nous emboîte le pas. Il vaudrait mieux consolider nos assises pour convaincre d'autres pays d'adopter comme nous des lois pour les victimes d'actes terroristes.

Le président : J'ai une question qui s'adresse à nos trois témoins. J'aimerais prendre un peu de recul par rapport au processus, comme vous tous en avez pris, j'en suis sûr. D'une certaine manière, la dynamique n'est pas difficile à comprendre. Indépendamment de la dynamique de ce comité, qui est selon moi relativement peu partisane, la dynamique au sein d'un gouvernement est compréhensible. Au MAECI, on cherchera à donner au projet de loi une tournure qui confèrera au ministre auquel on se rapporte, ainsi qu'au gouverneur en conseil, le plus de latitude possible, de façon à exercer son jugement au moment de déterminer qui devra figurer sur la liste.

Sécurité publique Canada voudrait un projet de loi donnant de réels pouvoirs de poursuite à ceux qui se considèrent victimes d'actes terroristes, pouvoirs qui seraient au cœur de la mesure législative et de l'engagement canadien de lutte contre le terrorisme. Je suis sûr qu'il y a eu des manœuvres de la sorte, monsieur Comras, entre l'État et Dieu seul sait qui au sein du gouvernement américain.

Étant donné la nature de cette dynamique, j'aimerais réfléchir aux amendements, que j'ai d'ailleurs trouvés particulièrement rationnels, réfléchis et rigoureux à bien des égards. Vous comprendrez que cela va donner lieu à une toute nouvelle dynamique, et j'ignore complètement comment pourrait réagir le ministre.

Je sais que le sénateur Jaffer, entre autres, voudrait que le ministre comparaisse encore une fois. Nous pourrions donc réserver cette question pour lui, quand il reviendra témoigner devant le comité. Toutefois, vous pouvez comprendre comment la dynamique que vous décrivez pourrait relancer le débat au sein de la fonction publique. Tout le monde agira de bonne foi en essayant de faire ce qu'il croit juste.

Pourriez-vous nous donner des conseils sur la manière d'engager cette dynamique et nous expliquer également comment cela s'est passé aux États-Unis?

En tant que comité, lorsque nous examinons la teneur de ce projet de loi et de nos recommandations — ou des amendements, comme l'a laissé entendre un de nos témoins aujourd'hui —, nous voulons le faire de manière constructive et non retarder le processus involontairement. J'aimerais avoir votre avis à tous sur la question.

Je commencerais par vous, madame Saperia, car je crois que vous êtes celle qui a présenté les amendements de façon articulée.

Ms. Saperia: I do agree with your assessment of that dynamic. In structuring my testimony today, I was very cognizant of that. If I were told that I had all the time in the world to make this a perfect bill, my list of amendments would be much longer. However, my objective was to strengthen the bill for the victims in ways that would not unleash a fury of debate and controversy. These are the amendments that I believe could be done in short order. If I am mistaken, then I would say that the bill should be passed as it is; it could always be amended at a later date. Bills are revised every day, and that would be an ongoing process. At least let victims begin the process of trying to pursue litigation and trying, therefore, to prevent other Canadians from becoming victims.

The Chair: Mr. Blumenfeld, did you want to add to that in some way?

Mr. Blumenfeld: When the victims testified two years ago on a predecessor bill, a Liberal senator said, in good faith, that this bill will pass. Obviously, there is a time-consuming aspect to the dynamic to which you referred. I think it is important to avoid that at this point, given the passage of time.

The Chair: I understand. Mr. Comras, can you share with us your perspective, having been through the American experience on this?

Mr. Comras: The Washington perspective is that timing is everything. This seems to be the right time, so I hope you will act. One never knows what comes along and whether the timing will be as propitious in the future. The basic principle in Washington has always been when it is time, do it. When it seems to come together and you have enough of a consensus, push ahead.

The Chair: Thank you very much for that.

Honourable senators, I do not have any other senator on the question list. With your permission, I will express our committee's thanks to Mr. Blumenfeld, Ms. Saperia and Mr. Comras for your forthcoming, direct and helpful involvement here today. Your testimony will be of immense value to the committee going forward.

We will next hear from Ms. Agnès Lévesque, counsel from Public Safety Canada, who has asked for an opportunity, pursuant to her testimony last week, to visit with us to clarify one or two points that she made. We are appreciative of the initiative and the due diligence involved in her request and that she is with us today.

We will have some time for a few questions should they emerge from your testimony. Please proceed.

Agnès Lévesque, Counsel, Legal Services, Public Safety Canada: Thank you very much. One of the clarifications I would like to make is more specifically about the question of if a state is removed from the list what would happen for the plaintiff, should the plaintiff be successful.

Mme Saperia : Je suis d'accord avec vous sur la dynamique. J'en ai été parfaitement consciente aujourd'hui, pendant que je structurais mon témoignage. Si on m'avait dit que je pouvais prendre tout mon temps pour rendre ce projet de loi parfait, ma liste d'amendements serait beaucoup plus longue. Toutefois, mon objectif a été de renforcer la mesure législative au profit des victimes et de manière à ne pas susciter de débats houleux ni de la controverse. Je crois que ces amendements peuvent être faits rapidement. Si je me trompe, je dirais qu'on pourrait adopter le projet de loi tel quel et faire les modifications à une date ultérieure. On revoit des mesures législatives tous les jours; cela fait partie du processus courant. Permettons au moins aux victimes d'avoir la possibilité de lancer des poursuites et, du même coup, d'empêcher que d'autres Canadiens deviennent victimes à leur tour.

Le président : Monsieur Blumenfeld, vouliez-vous ajouter quelque chose?

M. Blumenfeld : Il y a deux ans, lorsque des victimes sont venues témoigner à propos d'un projet de loi antérieur, un sénateur libéral avait dit, en toute bonne foi, que ce projet de loi serait adopté. Évidemment, la dynamique à laquelle vous avez fait référence demande du temps. Je pense que dans les circonstances, il serait important d'éviter de prolonger cela davantage.

Le président : Je comprends. Monsieur Comras, pourriez-vous nous donner votre point de vue sur la question, à la lumière de votre expérience américaine?

M. Comras : À Washington, on pense que le facteur temps est primordial. Il semblerait que ce soit le moment opportun, alors j'espère que vous allez agir. On ne sait jamais ce qui nous attend et s'il y aura un moment plus propice dans l'avenir. À Washington, on applique toujours le principe de base suivant : quand c'est le moment d'intervenir, il faut passer à l'action. Quand les points de vue semblent converger et qu'il y a consensus, il faut aller de l'avant.

Le président : Merci beaucoup pour ces observations.

Honorables collègues, je n'ai pas d'autres noms sur ma liste de sénateurs qui voulaient poser des questions. Alors, avec votre permission, je vais remercier M. Blumenfeld, Mme Saperia et M. Comras pour leurs interventions pertinentes, directes et éclairantes devant notre comité aujourd'hui. Vos témoignages nous seront fort utiles dans nos travaux futurs.

Nous allons maintenant entendre Mme Agnès Lévesque, avocate à Sécurité publique Canada, qui a demandé la possibilité, à la suite de son témoignage de la semaine dernière, de venir préciser certains éléments de ses interventions. Nous lui sommes reconnaissants de cette initiative, ainsi que de sa diligence raisonnable, et nous la remercions d'être ici aujourd'hui.

Nous nous gardons un peu de temps pour vous poser quelques questions, le cas échéant. Allez-y, je vous en prie.

Agnès Lévesque, avocate, Services juridiques, Sécurité publique Canada : Merci beaucoup. L'un des éclaircissements que j'aimerais apporter concerne plus précisément la question de savoir quelles seraient les conséquences pour le demandeur dont la requête aurait été acceptée, advenant le cas où un État serait retiré de la liste.

Upon further reflection, two scenarios might arise. If a state is listed, the plaintiff would commence proceedings. Before a judgment is rendered, if the state is delisted, without being able to predict exactly what a court would say, it is probable that the state would likely benefit from the immunity again. Therefore, the court would no longer have jurisdiction to hear the matter.

The second scenario would be if the state is delisted after the judgment is rendered. The plaintiff would then have a successful judgment that could be executed. However, it is unlikely that the provisions providing for assistance in the bill would apply.

The Chair: I want to be clear on this. This is a pretty important and fundamental proposition. You are now saying that if I, as a victim of terrorism, launched an action against a country that was on the list, but over the period of that action — that is, the normal rollout of time — that country was then delisted, my cause of action would likely fail, without predicting what a judge might say, insofar as the provisions of this act are concerned. Is that what I hear you saying?

Ms. Lévesque: With respect to the foreign state, yes. However, any other defendant that could be sued, which is provided for in the bill, would still stand.

The Chair: That strikes me as a fundamental shift on where we were on this issue last time. I am appreciative of the clarifications so that colleagues can be fully abreast of that. As we are in the mindset of amendments, it strikes me that — and, I realize you will not be able to offer us advice or counsel on this — one of the things, if I read the questions from my colleagues accurately, would be a proposition around tightening that premise so that someone was not disqualified in their actions simply because a country, by virtue of various geopolitical dynamics, was delisted. That is to say, although the case against them was substantive *ab initio* in the courts, the country was delisted because they did whatever they did.

You do not have to comment on that. If we did not want that to happen, we would have to do something to the bill to keep it from happening. If we did not want someone to lose their right to litigate by virtue of delisting, we would have to do something to this piece of litigation to change that, if I understand what you are saying.

Ms. Lévesque: If you want to change that, I would think so.

The Chair: I understand.

Ms. Lévesque: I hesitate to bring this forward, but I understand that there might be some provisions — and, I am not sure exactly which legislation either, so I am not sure how useful I am here — where there is an indication that, within a time period, a certain government would have been considered at fault, for example, from 1939 to 1945, but afterwards would not have been considered at fault.

The Chair: You are talking about some statutory expression of limitation?

Après mûre réflexion, il apparaît que deux scénarios sont possibles. Si un État figure sur la liste, le demandeur pourra lancer des procédures. Avant qu'une décision ne soit rendue, si l'État est retiré de la liste, sans être en mesure de prédire ce qu'un tribunal dirait, il est probable que l'État en question bénéficierait encore de l'immunité. Par conséquent, le tribunal ne serait plus habilité à entendre la cause.

Selon le deuxième scénario, si un État est retiré de la liste après qu'un tribunal aura rendu sa décision, le demandeur aura une décision favorable exécutoire. Toutefois, il est peu probable que les dispositions consistant à offrir de l'aide, prévues dans la mesure législative, s'appliquent.

Le président : J'aimerais que ce soit bien clair. C'est une proposition assez importante et fondamentale. Vous dites maintenant que si moi, en tant que victime d'un acte terroriste, je me lance dans une poursuite contre un État figurant sur la liste, mais qu'au bout d'un certain temps — c'est-à-dire au cours du déroulement normal du processus —, l'État en question est retiré de la liste, ma cause d'action est susceptible d'être nulle et non avenue, sans présumer de ce que pourrait dire un juge, si on se fie aux dispositions actuelles de cette mesure législative. Est-ce bien ce que vous venez de dire?

Mme Lévesque : Pour ce qui est du pays étranger, oui. Néanmoins, toute poursuite contre n'importe quel autre défendeur demeurerait valide, comme le prévoit le projet de loi.

Le président : Je trouve que c'est un virage à 180 degrés par rapport au point où nous étions la dernière fois. J'apprécie ce genre d'éclaircissements, car je veux que mes collègues soient pleinement informés des enjeux. Étant donné que nous réfléchissons aux amendements, je suis frappé de voir que — et je me rends compte que vous ne serez pas en mesure de nous conseiller là-dessus — l'une des propositions, si je comprends bien les questions de mes collègues, consisterait à resserrer cette condition, de façon à ce qu'une personne ne voie pas ses efforts réduits à néant parce qu'un pays, à cause de divers intérêts géopolitiques, est retiré de la liste. C'est-à-dire qu'un État peut être retiré de la liste pour une raison quelconque, même si les preuves retenues contre lui *ab initio* par les tribunaux sont significatives.

Inutile de vous prononcer là-dessus. Si nous ne voulons pas que pareille situation se produise, nous devons modifier le projet de loi en conséquence. Si nous refusons que quelqu'un perde son droit de poursuite à cause du retrait d'un État de la liste, nous devrons changer cette mesure législative, si je vous ai bien compris.

Mme Lévesque : Effectivement, si vous voulez la changer.

Le président : Je comprends.

Mme Lévesque : J'hésite à en parler, mais je crois comprendre qu'il y aurait des dispositions — je ne me rappelle pas très bien dans quelle loi, alors je ne sais pas si je vous aide beaucoup — indiquant que, pendant une certaine période, un certain gouvernement aurait été considéré fautif, par exemple entre 1939 et 1945, mais qu'ensuite, il ne l'aurait plus été.

Le président : Faites-vous allusion à un certain énoncé législatif au sujet de la limitation?

Ms. Lévesque: Yes.

The Chair: I understand. I appreciate that point.

Ms. Lévesque: That is, perhaps, something that could be considered.

The Chair: That is very helpful.

I have Senator Jaffer who wishes to put a question.

Senator Jaffer: This was my preoccupation. It still is, and I am even more concerned now. Can you clarify for me — you did, but I want further clarification — proposed new section 12.1, assistance for judgment creditors?

Let us say that state A is on the list, then it is delisted. We have the judgment. Will Canada then not help the victim?

Ms. Lévesque: Let me ensure that I understand your question.

Senator Jaffer: The assistance is for identifying the property. That is, the Minister of Finance would identify the property. The Minister of Finance would contact the government departments and find out if they are willing to share that information. Clause 12.1 says that the assistance that the Minister of Finance would give to the victim would be withdrawn. Do I understand that correctly?

Ms. Lévesque: I am not certain how the government or how the ministers would react. However, when I read the language found in proposed new section 12.1, the requirement is that you would need a judgment rendered against the foreign state in proceedings referred to in proposed new section 6.1.

When we turn to proposed new section 6.1, we are referring to a foreign state that is set out on the list. If the foreign state is no longer on the list, I do not think that the minister would be able to assist.

The Chair: Senator Jaffer's question is very important here. It says that the citizen has taken a foreign government that is on the list to court and the courts have ruled in favour of the citizen and rendered a judgment that says that assets now must be liquidated and provided in recompense to that citizen. Then that country is delisted, and the Department of Finance and others, who, by this bill, would have an obligation to be of assistance, are relieved of that obligation because the country has been delisted, rendering the judgment, essentially, null and void, if it is against that country — just so we are clear. Clarity here is very important.

I believe the way you answered Senator Jaffer's question was to say that the conviction took place under proposed new section 12.1 and the Department of Finance operates under the provisions of proposed new section 6.1. Those provisions require that you be on a list. If you have had a judgment rendered against you, as a country, and you arrange to be delisted in whatever way, then the Department of Finance has no further obligation to pursue your assets in assisting the plaintiff simply because the law says that if you are not on the list, no one will pursue your assets.

Mme Lévesque : Oui.

Le président : Je comprends. C'est pertinent.

Mme Lévesque : C'est peut-être quelque chose à envisager.

Le président : C'est très utile.

Le sénateur Jaffer souhaite poser une question.

Le sénateur Jaffer : Cela me préoccupait, mais maintenant, vous me voyez plus inquiète qu'avant. Pourriez-vous m'expliquer davantage — même si vous avez déjà donné des précisions à ce sujet — en quoi consiste le nouvel alinéa proposé au paragraphe 12.1 concernant l'aide accordée au créancier bénéficiaire du jugement?

Admettons qu'un État A se trouve sur la liste, puis qu'il soit retiré, et que nous ayons une décision de tribunal. Est-ce à dire que le Canada ne pourrait aider la victime?

Mme Lévesque : Je veux être sûre de bien comprendre votre question.

Le sénateur Jaffer : L'aide consiste à identifier les biens. C'est le ministre des Finances qui s'en chargerait. Il communiquerait avec différents ministères pour leur demander s'ils veulent bien lui fournir l'information voulue. Le paragraphe 12.1 dit que l'aide que le ministre des Finances serait susceptible d'accorder aux victimes pourrait être supprimée. Ai-je bien compris?

Mme Lévesque : J'ignore comment le gouvernement ou les ministres réagiraient. Toutefois, si je me fie au libellé du nouveau paragraphe 12.1 proposé, il faudrait avoir un jugement rendu contre un État étranger dans le cadre des procédures visées dans le nouveau paragraphe 6.1 proposé.

Et le nouveau paragraphe 6.1 proposé fait référence à un État étranger figurant sur la liste. Si l'État est retiré de cette liste, je doute que le ministre puisse faire grand-chose.

Le président : La question du sénateur Jaffer est très importante. On dit que si un citoyen a poursuivi un gouvernement étranger devant les tribunaux et que ces derniers ont rendu une décision en faveur du citoyen, les biens doivent être liquidés et donnés au citoyen lésé. Mais si le pays visé est retiré de la liste, le ministère des Finances et tous ceux qui, en vertu de cette mesure législative, auraient l'obligation d'aider le citoyen, seraient dégagés de cette obligation parce que le pays ne figurerait plus sur la liste, ce qui rendrait du même coup nul le jugement contre le pays en question. Il faut que ce soit bien clair, car c'est très important dans les circonstances.

Je crois qu'en répondant à la question du sénateur Jaffer, vous avez dit que l'accusation se ferait en vertu du nouveau paragraphe 12.1 proposé, et que le ministère des Finances agirait conformément aux dispositions du nouveau paragraphe 6.1 proposé. Selon ces dispositions, l'État visé doit figurer sur la liste. Si un jugement est rendu contre un pays donné et que celui-ci s'arrange, d'une manière ou d'une autre, pour ne plus être sur cette liste, le ministère des Finances ne sera plus dans l'obligation d'identifier les biens et d'aider le demandeur, simplement parce que la loi dit que si le pays n'est plus sur la liste, on ne peut plus chercher à localiser ses actifs.

Ms. Lévesque: However, the validity of the judgment remains.

The Chair: The validity of the judgment remains, but the ability of the Department of Finance to act in a constructive way to help the citizen realize that judgment is cut off right at the knees because the country has been delisted, if I understand what you are saying.

Ms. Lévesque: Yes, and I would think that is probably what might happen.

The Chair: I understand.

Senator Furey: Did you say that that is what would happen or you think that is what would happen, Ms. Lévesque?

Ms. Lévesque: I am not certain. I cannot predict the future, but I am looking at the language and the provisions in the act.

Senator Furey: That is your opinion?

Ms. Lévesque: I am not trying to give legal advice but trying to help you read the bill.

Senator Furey: As the chair has said, it is very important to us to know what you think on it.

Ms. Lévesque: I am here to help you read the bill.

Senator Tkachuk: Was that the intent? What was the intent when the legislation was written?

Ms. Lévesque: Oh, my. I am not sure exactly how to express the intent of Parliament.

Senator Tkachuk: No, what would be the intent of the people writing the legislation? What was their intent?

Ms. Lévesque: What is my personal intent? I do not have one.

Senator Tkachuk: No, no. You were part of the group that was here with the minister last week.

Ms. Lévesque: Yes, I was.

Senator Tkachuk: This is not a question that you would not have been asked at that time, the three of you and the minister. What would the intent have been of the legislation? Would the intent have been that if a country was delisted, the person who had an action that was successful would then lose the ability to capture the results of that civil action?

Ms. Lévesque: As I mentioned earlier, the judgment remains valid.

Senator Tkachuk: I know that.

Ms. Lévesque: When you look at the provisions of the bill, I see great consideration is being given to the Minister of Foreign Affairs' position if assistance would be injurious to Canada's interests.

The Chair: I think we said last week when the same matter came up in a slightly different way that if you assume there is a negotiated process between Canada and the country to be delisted, and if we already had on the books a judgment against that country on behalf of a Canadian citizen, then it strikes me as highly likely that the officials of the Department of Foreign

Mme Lévesque : Cependant, la validité du jugement demeure.

Le président : Peut-être, sauf que la capacité du ministère des Finances d'agir de manière constructive pour aider le citoyen à appliquer la décision du tribunal est sapée, parce que le pays visé a été retiré de la liste, si je suis bien votre raisonnement.

Mme Lévesque : Oui; je crois que c'est probablement ce qui arriverait.

Le président : Je comprends.

Le sénateur Furey : Avez-vous dit que c'est ce qui arriverait ou que c'est ce que vous pensez qui arriverait, madame Lévesque?

Mme Lévesque : Je ne suis pas certaine. Je ne peux prédire l'avenir; je me fie au libellé et aux dispositions de la loi.

Le sénateur Furey : C'est votre opinion?

Mme Lévesque : Je n'essaie pas d'émettre un avis juridique, mais plutôt de vous aider à interpréter le projet de loi.

Le sénateur Furey : Comme l'a dit le président, il est très important que nous sachions ce que vous en pensez.

Mme Lévesque : Je suis ici pour vous aider à interpréter le projet de loi.

Le sénateur Tkachuk : Était-ce le but visé, lorsque le projet de loi a été rédigé?

Mme Lévesque : Eh bien, je ne vois pas très bien comment je pourrais exprimer l'intention du Parlement.

Le sénateur Tkachuk : Non, quel était le but de ceux qui ont rédigé le projet de loi? Était-ce celui-là?

Mme Lévesque : Quel est mon objectif personnel? Je n'en ai pas.

Le sénateur Tkachuk : Non, non. Vous faisiez partie du groupe venu accompagner le ministre la semaine dernière.

Mme Lévesque : C'est exact.

Le sénateur Tkachuk : Ce n'est pas une question qu'on n'aurait pas pu poser à ce moment-là aux trois personnes présentes, dont vous étiez, et au ministre. Quel était l'objectif visé avec cette mesure législative? Était-il de faire en sorte que si un pays est retiré de la liste, la personne qui a obtenu gain de cause devant un tribunal verra disparaître ses chances de retirer des bénéfices de la poursuite civile?

Mme Lévesque : Comme je l'ai dit précédemment, le jugement demeure valide.

Le sénateur Tkachuk : Je le sais.

Mme Lévesque : En examinant les dispositions du projet de loi, vous pouvez constater qu'on accorde beaucoup d'importance au rôle du ministre des Affaires étrangères dans le cas où l'aide pourrait être préjudiciable aux intérêts du Canada.

Le président : Je crois que la semaine dernière, nous avons dit, quand la même question a été abordée sous un angle légèrement différent, que si on présume qu'il existe une procédure négociée entre le Canada et le pays devant être retiré de la liste, et qu'on a connaissance de l'existence d'une décision favorable à un citoyen canadien, il est fort probable que les fonctionnaires du ministère des

Affairs or our ambassador in that country or the minister would try to get some satisfaction from that country for the judgment prior to delisting as part of an overall negotiation, although the legislation, of course, cannot provide for that by definition.

Ms. Lévesque: I would think that that probably would be something that could be considered when determining if a state should or should not remain on the list.

Senator Jaffer: To clarify, Mr. Chair, I said last time that if this bill goes forward, we should make an observation that we expect that to happen.

The Chair: Indeed.

Senator Dallaire: I would like to pursue the clarification of what the interpretation by the civil servants and ultimately the minister would be in a scenario where you have this much room to manoeuvre. Although I am an optimist at heart, I have also been an assistant deputy minister in the Canadian government. It would be the nature of the beast that if the government can be protected from becoming engaged in something that would involve it beyond the strict mandate of legislation, then the government will not go there. There may be goodwill, but it would not necessarily hold water when it goes up the chain of people who decide whether to do it or not, for a variety of reasons. I think that is why you said that the way it is written leaves that open for people to simply drop the ball.

Ms. Lévesque: I think it is a question of flexibility.

[*Translation*]

Senator Dallaire: I congratulate you on your optimism.

[*English*]

The Chair: We are actually looking at here, colleagues, if I may, the classic tension in the design and shaping of governing instruments. We often say that it is too bad that the minister did not have more discretion or that there was not more parliamentary discretion and that it was not so prescribed by the contents of the act.

On the other hand, when you try to give prescription and provide a measure of flexibility, then people ask if this will in some way be contradictory to the purposes of the act. I do not think there is any wilful attempt to dilute the purposes of the act. The desire is to have a fair amount of balances, the right balance. It is our job, as members of this committee, to offer our views on that as the process goes forward.

Ms. Lévesque, I want to thank you for coming forward and helping us better understand.

If I have a motion to adjourn, I will accept it.

Senator Furey: So moved.

The Chair: The meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

Affaires étrangères, notre ambassadeur dans le pays concerné ou même le ministre lui-même essaieront d'obtenir satisfaction auprès du pays à l'égard du jugement rendu, avant que ce dernier ne soit retiré de la liste dans le cadre d'une négociation globale, même si la loi, bien sûr, ne peut prévoir une chose pareille, par définition.

Mme Lévesque : Je crois que ce pourrait être quelque chose à considérer au moment de déterminer si un pays doit rester sur la liste ou pas.

Le sénateur Jaffer : Que ce soit clair, monsieur le président, la dernière fois, j'ai dit que si cette mesure législative devait aller de l'avant, nous devrions faire une observation indiquant que c'est ce à quoi nous nous attendons.

Le président : Bien sûr.

Le sénateur Dallaire : J'aimerais obtenir davantage de précisions au sujet de l'interprétation que pourraient faire les fonctionnaires et, au bout du compte, le ministre, dans le cas où on aurait une marge de manœuvre aussi grande. Même si je suis optimiste de nature, j'ai aussi été sous-ministre adjoint au gouvernement fédéral. Il serait tout à fait normal que le gouvernement se protège et ne s'engage pas au-delà du strict mandat que lui confère la loi. On peut faire preuve de bonne volonté, mais cela ne tiendrait pas la route quand on remonterait la voie hiérarchique jusqu'aux personnes qui décideraient si c'est faisable ou pas, pour toutes sortes de raisons. Je crois que c'est pour cela que vous avez dit que le libellé du projet de loi permet de laisser tomber l'affaire.

Mme Lévesque : Je pense que c'est une question de souplesse.

[*Français*]

Le sénateur Dallaire : Je vous félicite de votre optimisme.

[*Traduction*]

Le président : Je crois que nous sommes en train d'examiner, chers collègues, si je puis me permettre, la tension classique dans la conception et le façonnement des instruments gouvernementaux. Nous disons souvent que c'est bien dommage que le ministre ou les parlementaires n'aient pas bénéficié de plus de pouvoir discrétionnaire, et que ce n'était pas prévu ainsi dans la loi.

D'un autre côté, quand on essaie d'apporter des solutions et d'accorder une certaine souplesse, les gens demandent si ce n'est pas, d'une certaine manière, contradictoire avec l'objet de la loi. Je ne crois pas qu'il y ait de tentative délibérée d'atténuer les objectifs de la loi. Ce que l'on veut, c'est trouver un juste équilibre. Notre travail, comme membres de ce comité, consiste à exposer nos points de vue à mesure que le processus avance.

Madame Lévesque, je tiens à vous remercier d'être venue nous aider à mieux comprendre les tenants et les aboutissants.

Si quelqu'un veut proposer une motion d'ajournement, je l'accepterai.

Le sénateur Furey : J'en fais la proposition.

Le président : La séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Monday, July 12, 2010

The Special Senate Committee on Anti-terrorism, to which was referred Bill S-7, An Act to deter terrorism and to amend the State Immunity Act, met this day at 1 p.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator Hugh Segal (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: With your indulgence, honourable senators, I would like to start on time. As the chamber will be gathering at two o'clock, I would like to use our time as effectively as possible and ensure everyone has a chance to participate in the process.

This is the eighth meeting of the Special Senate Committee on Anti-terrorism of the Third Session of the Fortieth Parliament. On the agenda for today, colleagues, is clause-by-clause consideration of Bill S-7.

Various discussions have taken place over the last several meetings, many observations have been reflected and a document with respect to a good portion of those observations was prepared by committee staff. It has been circulated to all members of the committee. I believe that took place on Thursday and Friday.

Also circulated was a list prepared by the Department of Foreign Affairs of those countries with whom we actually do have extradition treaties and those with whom we do not. I was surprised at the length of the list of those countries with whom we do not have an extradition treaty. It struck me that work needs to be done to ensure that our laws are applicable abroad when necessary with respect to Canadian citizens, but that is not our purpose here today.

Here is what I would recommend as a modus vivendi for our meeting today. Before moving to clause by clause, I would like to reflect on the observations prepared for our consideration and get the views of senators. I have had a very constructive discussion with Senator Jaffer, who has specific proposals to make for addition to the observation list beyond the observations that are before us. If it is acceptable that we first discuss the observations and then move to clause-by-clause consideration, then we will proceed in that fashion.

With your permission, I would call on Senator Jaffer to help us with the observations she would like to see included with the list that has already been distributed. Once we have had that discussion, I would like to then get views on the list of observations already distributed before we move to clause by clause.

If that is acceptable, honourable senators, I will call on Senator Jaffer to help us through those very constructive additional thoughts she wanted to put forward for our consideration.

Senator Jaffer: Thank you, Mr. Chair, for giving me this opportunity to speak. I understand that the bill will go to the Senate after clause-by-clause consideration and that if we want to make amendments, we will make them at third reading.

OTTAWA, le lundi 12 juillet 2010

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme, auquel a été renvoyé le projet de loi S-7, Loi visant à décourager le terrorisme et modifiant la Loi sur l'immunité des États, se réunit aujourd'hui, à 13 heures, pour étudier le projet de loi article par article.

Le sénateur Hugh Segal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Avec votre permission, honorables sénateurs, je voudrais commencer à l'heure. Comme le Sénat se réunira à 14 heures, j'aimerais que nous utilisions notre temps de la façon la plus efficace possible, et que nous nous assurions que tout le monde peut participer au processus.

Il s'agit de la huitième séance du Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme de la troisième session de la quarantième législature. Chers collègues, nous avons à l'ordre du jour l'étude article par article du projet de loi S-7.

Au cours des dernières réunions, diverses discussions ont eu lieu, beaucoup d'observations ont été présentées et le personnel du comité a préparé un document portant sur une bonne partie de ces observations. Il a été distribué à tous les membres du comité. Je crois que cela a eu lieu jeudi et vendredi.

Nous avons également distribué une liste des pays avec lesquels nous avons un traité d'extradition et des pays avec lesquels nous n'en avons pas; cette liste a été préparée par le ministère des Affaires étrangères. J'ai été étonné de voir le nombre de pays avec lesquels nous n'avons pas de traité d'extradition. J'ai été frappé par l'ampleur du travail qui doit être accompli pour garantir aux citoyens canadiens que nos lois s'appliquent à l'étranger lorsque c'est nécessaire, mais il n'est pas question de cela aujourd'hui.

Voici ce que je propose comme modus vivendi pour notre séance d'aujourd'hui. Avant de procéder à l'étude article par article, j'aimerais examiner les observations qui ont été portées à notre attention et obtenir le point de vue des sénateurs. J'ai eu une discussion très constructive avec le sénateur Jaffer, qui veut proposer des observations précises à ajouter à celles que nous avons devant nous. Si nous sommes d'accord pour discuter tout d'abord des observations et ensuite passer à l'étude article par article, alors nous procéderons de cette façon.

Avec votre permission, je demanderais au sénateur Jaffer de nous expliquer les observations qu'elle voudrait inclure dans la liste qui a déjà été distribuée. Une fois que nous en aurons discuté, avant que nous passions à l'étude article par article, j'aimerais obtenir votre point de vue sur la liste d'observations qui a déjà été distribuée.

Si nous sommes d'accord, honorables sénateurs, je demanderais au sénateur Jaffer de nous faire part de ces autres idées très constructives qu'elle voulait porter à notre attention.

Le sénateur Jaffer : Je vous remercie, monsieur le président, de me donner l'occasion de prendre la parole. Je crois comprendre que le projet de loi ira au Sénat après son étude article par article, et que si nous voulons y apporter des amendements, nous le ferons à l'étape de la troisième lecture.

The Chair: Absolutely. Nothing we do here in any way constrains or limits the debate on third reading. It is fair to say that as a matter of good faith, the sponsor of the bill and I will work as hard as we can over the summer months to see how many of the observations might be turned into amendments before third reading. If that happens in our chamber, the bill will then go forward to the House of Commons. Providing the house does not make amendments, the bill does not have to come back to the Senate. If, on the other hand, it goes to the house and all the amendments are only addressed there, the bill will come back to the Senate, which will add to the time frame considerably. Your understanding in that respect is correct.

Senator Jaffer: I also had a good discussion with the sponsor of the bill, Senator Tkachuk. I am pleased that he consulted with me, and we will work together in the summer to look at amendments. I appreciate the fact that he contacted me about my concerns.

I want to thank the people who prepared the observations. They were very thorough.

I have prepared my comments in both languages. You have already covered the first one. I will go to number 3.

On page 3 of your list, you have already talked about the government considering victims' rights to sue the Government of Canada in the event that the Governor-in-Council delists a country. I would like you, chair, and the committee to make this stronger by saying that we recommend that the government consider becoming the defendant if they are going to delist a country so that the victims' rights are clear.

The Chair: You will recall the question that was asked last time, and a public servant came back to us from the Department of Justice to offer clarification. In the event that a case is launched and a judgment is rendered for the plaintiff, if the government involved is delisted before a judgment has been achieved, before some restitution has been given by virtue of that judgment, then the effect of the act is null and void. At that point people asked the question: Could the defendant not then sue Her Majesty in Right of Canada? Having taken the action to delist, that would then produce a circumstance where the plaintiff had nowhere to go and no option.

Senator Jaffer appears to be making the conclusion of that discussion quite explicit: If the Canadian government were to decide to delist a country on the terrorist list, one that had been found responsible for a terrorist act and a judgment had been rendered, the act of delisting would mean that the Government of Canada would become the respondent in that circumstance. That is the purport of that recommendation. I must say that I think the principle strengthens the bill quite substantially. I would like to open that proposition to discussion around the table.

Le président : Absolument. Ce que nous faisons ici ne limite en rien le débat en troisième lecture. Il est juste de dire qu'en toute bonne foi, le parrain du projet de loi et moi travaillerons le plus fort possible au cours de la saison estivale pour déterminer combien de ces observations pourraient devenir des amendements avant l'étape de la troisième lecture. Si cela se fait dans notre Chambre, le projet de loi sera envoyé à la Chambre des communes. À condition que la Chambre n'y apporte pas d'amendements, le projet de loi n'a pas à être renvoyé au Sénat. D'un autre côté, s'il est envoyé à la Chambre des communes et que tous les amendements sont apportés là-bas, le projet de loi retournera au Sénat, ce qui prolongera le délai de façon considérable. À cet égard, vous comprenez bien les choses.

Le sénateur Jaffer : J'ai également eu une bonne discussion avec le parrain du projet de loi, le sénateur Tkachuk. Je suis heureuse qu'il m'ait consultée, et nous allons travailler ensemble au cours de l'été pour examiner des amendements. Je lui suis reconnaissante d'avoir communiqué avec moi pour me parler de mes préoccupations.

Je veux remercier les gens qui ont préparé les observations. Elles sont très complètes.

J'ai préparé mes observations dans les deux langues. Vous avez déjà couvert la première. Je vais passer à la troisième.

Si vous regardez à la page 3 de votre liste, vous avez déjà parlé du fait que le gouvernement pourrait envisager d'accorder aux victimes le droit de poursuivre le gouvernement du Canada dans le cas où le gouverneur en conseil radie de la liste un pays. Je voudrais que vous, monsieur le président et les membres du comité, renforciez cette disposition en disant que nous recommandons que le gouvernement envisage de devenir le défendeur si un pays est radié de la liste, pour que les droits des victimes soient clairs.

Le président : Vous vous souviendrez de la question qui a été posée la dernière fois; un fonctionnaire du ministère de la Justice nous a fourni des éclaircissements. Si une affaire était portée devant la justice et qu'un jugement était rendu pour le demandeur, si le gouvernement en question était radié de la liste avant qu'un jugement ait été rendu, avant que des dédommagements aient été obtenus en vertu de ce jugement, alors l'effet de la loi serait nul. À ce moment-là, les gens ont posé la question suivante : le défendeur ne pourrait-il pas alors poursuivre Sa Majesté la Reine du chef du Canada? En prenant les mesures pour radier le pays de la liste, on engendrerait une situation où le demandeur ne pourrait aller nulle part et n'aurait pas d'options.

La conclusion que semble très clairement tirer le sénateur Jaffer de cette discussion, c'est que si le gouvernement canadien décidait de radier un pays de la liste de terroristes, un pays qui a été jugé responsable d'un acte terroriste, et qu'un jugement était rendu, le fait de le radier de la liste signifierait que le gouvernement du Canada deviendrait le défendeur dans ce contexte. C'est le but de cette recommandation. Je dois dire que je crois que le principe renforce considérablement le projet de loi. J'aimerais que nous discutions de cette proposition.

Senator Baker: I agree with everything you say, simply because of the experience in the United States and the advice given to you. You have not gotten to your observations yet.

The Chair: Not yet, no. We are dealing with Senator Jaffer's additional observations to the core list, and then we will move directly to the core list of observations.

Senator Baker: I think Senator Jaffer pointed out that it is addressed in the core list.

Senator Jaffer: Yes.

I did not know where to put the other one so I would like some assistance with that. If you remember, Mr. Comras said that in the U.S., four countries are listed. If there is a place for this, and if the committee agrees, I would like us to look at encouraging the government to be more — I do not know the word — creative.

The Chair: You mean more robust in creating the list.

Senator Jaffer: Yes.

The Chair: That can go into the section on the list and its criteria, which was addressed. The premise is that rather than have a list with the same three countries on it all the time, when the criteria are established, the government should be looking for a list that actually reflects the terrorist threats as they exist from time to time, not just in one region of the world but other regions of the world, so that Canadians who are victims of terrorism are not disenfranchised because the list is too narrow. I think that reflects some of the discussion we have had around this table. Are colleagues comfortable with that?

Senator Marshall: I have a question. I think it is probably better left to when we get into the main observations.

Senator Jaffer: My last comment is this: I am, as are others in this room, preoccupied with how victims will enforce these rights. I circulated something where the ICC has created a trust fund for victims. I have not had the privilege of working on this bill as long as others have, but from what I know, in the U.S. a bill like this goes hand in hand with another bill that helps victims. It is called the Justice for Victims of Terrorism Act. It becomes the defendant and it takes over; once the judgment has been entered, it is the government that helps the victim.

If everyone agrees, I would like to encourage the government, as part of this package or as part of what we are doing, to consider a similar kind of bill to the U.S. Justice for Victims of Terrorism Act of 2000, because I believe those go hand in hand.

The Chair: Just to be supportive of that proposition, we have had testimony indicating that various governments with robust programs to protect the victims of terrorism have a range of instruments. It is not just one act; it is a range of instruments. One

Le sénateur Baker : Je souscris à tout ce que vous avez dit, simplement en raison de l'expérience des États-Unis et du conseil qu'on vous a donné. Vous n'avez pas encore parlé de vos observations.

Le président : Non, pas encore. Nous discutons des observations que le sénateur Jaffer ajoute à la liste principale, et ensuite nous passerons directement aux observations de la liste principale.

Le sénateur Baker : Je crois que le sénateur Jaffer a dit que c'est dans la liste principale.

Le sénateur Jaffer : Oui.

Comme je ne savais pas où mettre l'autre, j'aimerais avoir de l'aide. Si vous vous souvenez bien, M. Comras a dit qu'aux États-Unis, il y a une liste de quatre pays. S'il y a de la place pour cela, et si le comité accepte, j'aimerais que nous encouragions le gouvernement à être davantage — comment dire — énergique.

Le président : Vous voulez dire que vous souhaitez qu'il soit plus énergique dans la création de la liste?

Le sénateur Jaffer : Oui.

Le président : Cela peut faire partie de l'article portant sur la liste et ses critères, dont nous avons parlé. Nous partons du principe que plutôt que d'avoir une liste sur laquelle figurent toujours les trois mêmes pays, lorsque les critères seront établis, le gouvernement devrait opter pour une liste qui reflète, en fait, les menaces terroristes telles qu'elles se présentent à un moment donné, et non seulement dans une région du monde, mais dans d'autres régions, pour que les Canadiens qui sont victimes de terrorisme ne soient pas privés de leurs droits parce que la liste est trop limitée. Je pense que cela illustre une partie des discussions que nous avons tenues ici. Chers collègues, êtes-vous à l'aise avec cela?

Le sénateur Marshall : Je veux soulever un point. Je crois qu'il serait préférable d'examiner la question lorsque nous discuterons des observations principales.

Le sénateur Jaffer : Voici mon dernier commentaire. Je me préoccupe, tout comme d'autres personnes dans la salle, de la façon dont les victimes feront respecter ces droits. J'ai distribué un document qui porte sur le Fonds au profit des victimes, qui a été créé par la Cour pénale internationale. Je n'ai pas eu le privilège de travailler au projet de loi aussi longtemps que d'autres personnes, mais d'après ce que je sais, aux États-Unis, un tel projet de loi va de pair avec un autre projet de loi qui aide les victimes. Il s'agit de la Loi sur la justice pour les victimes d'actes de terrorisme. Il devient le défendeur et il prend le contrôle; une fois que le jugement a été rendu, c'est le gouvernement qui aide la victime.

Si tous sont d'accord, j'aimerais encourager le gouvernement, dans le cadre de ce projet ou de ce que nous faisons, à considérer la possibilité de mettre au point un projet de loi semblable à la Loi américaine sur la justice pour les victimes d'actes de terrorisme de 2000, car, à mon avis, ces mesures vont de pair.

Le président : Juste pour appuyer la proposition, j'aimerais noter que nous avons recueilli des témoignages selon lesquels divers gouvernements dotés de programmes solides de protection des victimes d'actes de terrorisme disposent d'une vaste gamme

of the instruments used, at least by our neighbours to the south, related to a standing in between in a way that provided a measure of financial support and assistance to the actual victim plaintiffs.

When I saw this as a recommendation, it struck me that this was true to the testimony we have heard and, as an observation, would strengthen the robust nature of the debate at third reading in many ways. As chair of the committee I certainly have no difficulty with the recommendation, but I defer to others who may wish to comment or put questions to Senator Jaffer in that respect.

Senator Tkachuk: I have no problem with the principle and the idea itself. I have no problem with the way the senator words it as "consider."

The Chair: We have difficulty in this place creating any financial obligation for the Crown, and I am very sensitive to that. However, an observation is an observation.

That being said, if, for example, the government were to make an announcement in the next six months about new legislation to add to our instruments for the protection of Canadians from terrorism, that would respond outside the frame of reference of this particular bill but consistent with the observations.

With that caveat, senator, I am quite comfortable as well.

Senator Dallaire: Are we allowed to insert into observations to a bill a reference that could incur financial measures?

The Chair: I defer to the other, more long-standing senators around the table than myself, but my understanding is that we cannot make an amendment to a bill or create a law that will add to the Crown's expenses. However, recommendations about what legislative program we think would strengthen the purport of this bill are completely within our purview, and many reports of Senate committees have done that over the years. I think we are okay to do that.

Senator Dallaire: I have no problem with the report. It is just that the observations, to me, represent another level.

The Chair: I do not think there is any difficulty at all. They have the status of formal observations of a committee of this place and, if passed by the chamber when the report is considered, then of the chamber itself.

Colleagues, are we comfortable with adding those recommendations to whatever it is we might now approve with respect to the observations before us?

Senator Tkachuk: Providing we are consistent with what we approve, yes.

The Chair: Absolutely.

Hon. Senators: Agreed.

d'instruments. Ils n'ont pas seulement une loi; ils ont toute une gamme d'instruments. L'un d'entre eux, qui est utilisé du moins par nos voisins du Sud, est lié à une interposition qui permet de fournir une certaine somme d'aide financière aux victimes mêmes qui déposent la demande.

Lorsque je l'ai lue, la recommandation m'a semblé concorder avec les témoignages que nous avons entendus et j'ai pensé que sous la forme d'une observation, elle renforcerait le débat à l'étape de la troisième lecture de nombreuses façons. À titre de président du comité, je n'ai certainement rien contre la recommandation, mais je m'en remets aux autres sénateurs qui auraient des commentaires à faire ou des questions à poser au sénateur Jaffer à ce sujet.

Le sénateur Tkachuk : Le principe et l'idée même ne me gênent aucunement, ni le fait que le sénateur emploie le mot « considérer ».

Le président : Il est difficile pour nous de créer des obligations financières pour la Couronne, et je tiens certainement compte de ce fait. Toutefois, une observation, c'est une observation.

Cela dit, si, par exemple, au cours des six prochains mois, le gouvernement annonçait l'ajout d'une nouvelle mesure législative à nos instruments visant à protéger les Canadiens contre le terrorisme, cette réponse se situerait à l'extérieur du cadre de référence du projet de loi dont nous traitons, tout en correspondant aux observations.

Cette précision apportée, je suis aussi à l'aise, monsieur le sénateur.

Le sénateur Dallaire : Sommes-nous autorisés à inclure dans des observations sur un projet de loi quelque chose qui pourrait provoquer des mesures financières?

Le président : Je m'en remets aux sénateurs ici présents qui siègent depuis plus longtemps que moi, mais je crois comprendre que nous ne pouvons pas apporter un amendement à un projet de loi ou créer une loi qui ajoutera aux dépenses de la Couronne. Toutefois, nous sommes bel et bien habilités à présenter des recommandations par rapport au programme législatif qui, à notre sens, renforceront l'objectif du projet de loi; on l'a fait dans de nombreux rapports du Sénat au fil des années. Je pense que nous pouvons faire de telles choses.

Le sénateur Dallaire : Le rapport ne me gêne aucunement. C'est juste que selon moi, les observations se trouvent à un autre niveau.

Le président : Je ne crois pas du tout qu'il y ait de problème. Il s'agit d'observations officielles d'un comité du Sénat et, si elles sont adoptées par la chambre au moment de l'examen du rapport, du Sénat même.

Chers collègues, voulons-nous ajouter les recommandations à ce que nous approuverons maintenant en ce qui a trait aux observations que nous avons devant nous?

Le sénateur Tkachuk : Si nous sommes cohérents dans ce que nous approuvons, oui.

Le président : Absolument.

Des voix : D'accord.

The Chair: Thank you.

We will now move to the draft observations.

Senator Baker: I was here for a portion of the evidence on this bill. I want to observe on the record that I was pleased to hear the government say — the interpretation given — that it covers all damages that one would expect through the normal damage proceedings one would have in Canada. In other words, it would not just cover bodily injury, as in section 6 of the State Immunity Act. This has been interpreted by the Supreme Court of Canada, as everyone knows, to mean just bodily injury, although the English says "personal . . . injury."

The senator to my right has litigated this many times. Personal injury normally covers pain and suffering, loss of enjoyment of life, psychological and mental damage, et cetera, and I was pleased to see that the department defined, as the purpose of the bill, damages to include all of those matters.

I have one other small point. The Supreme Court of Canada in *Schreiber*, 2002, observed that our State Immunity Act is worded differently than some of the other nations, but it made mention of Britain. In Britain, the wording is that the event being litigated need not take place in Britain, but the cause of it would commence with or be associated with an event in Britain.

That was an interesting observation by the Supreme Court of Canada. Perhaps the department could have a look at that particular paragraph for future reference.

The Chair: I may be answering a question that you are not asking, and I would be delighted to be corrected by you should I do so. My understanding of the critical criteria is that they involve a Canadian who is a citizen of this country or a permanent resident and that there is no constraint as to whether the terrorist act transpires within the geographical territory of Canada or in some other part of the world. If I misunderstand that and officials from the Department of Justice want to bring that to our attention, that would be fine. However, my understanding is that this bill does not limit the geographic context within which someone might claim damage — which I believe is your definition of damage — and seek redress under the provisions of this law.

Senator Baker: Yes, whereas the State Immunity Act, as presently worded, is different in that the damage sought would have to be from an event that took place within Canada.

The Chair: One of the interesting implications of this bill going forward, of course — and it says right on the cover — is that it is a series of amendments to the State Immunity Act. However, as the jurisprudence rolls out and various courts make different

Le président : Merci.

Maintenant, nous allons passer à l'ébauche des observations.

Le sénateur Baker : J'ai assisté à une partie des séances sur le projet de loi. J'aimerais mentionner, pour le compte rendu, que j'ai été ravi que le gouvernement déclare, dans l'interprétation donnée, qu'il s'étend à tous les dommages-intérêts auxquels on s'attendrait dans le cadre des procédés habituels liés aux dommages-intérêts au Canada. Autrement dit, il n'englobe pas seulement les dommages corporels, comme c'est le cas de l'article 6 de la Loi sur l'immunité des États. En effet, comme tout le monde le sait, selon l'interprétation de la Cour suprême du Canada, cette disposition se limite aux dommages corporels, bien que la version anglaise parle de « personal [...] injury », soit de préjudice personnel.

Le sénateur assis à ma droite a contesté cette interprétation à de nombreuses reprises. Habituellement, le concept de préjudice personnel englobe la souffrance et la douleur, la perte de jouissance de la vie, les dommages psychologiques et mentaux, et cetera, et j'ai été ravi que le ministère précise, relativement à l'objectif du projet de loi, que les dommages incluent tous ces points.

J'ai une autre brève observation. En 2002, dans *Schreiber c. Canada*, la Cour suprême du Canada a noté que notre Loi sur l'immunité des États n'est pas formulée de la même manière que celle d'autres nations; on mentionne la Grande-Bretagne à titre d'exemple. Là, selon le libellé de la loi, l'incident qui fait l'objet du litige ne doit pas être arrivé au pays, mais sa cause doit être liée à une affaire qui a commencé ou qui s'est produite en Grande-Bretagne.

Cette observation de la Cour suprême du Canada est intéressante. Le ministère pourrait jeter un coup d'œil au paragraphe en question et le consulter ultérieurement.

Le président : Je réponds peut-être à une question que vous n'avez pas posée et je serai ravi que vous me corrigiez si c'est le cas. Je crois comprendre que selon les critères essentiels, on doit avoir affaire à un citoyen ou à un résident permanent du Canada, mais il n'y a aucune contrainte en ce qui a trait à l'endroit où l'acte de terrorisme est commis, que ce soit à l'intérieur du territoire géographique du Canada ou ailleurs dans le monde. Si j'ai mal compris et si des représentants du ministère de la Justice veulent nous le faire remarquer, ce serait très bien. Or, à ma connaissance, le projet de loi n'impose pas de limite sur le plan du contexte géographique dans lequel une personne réclame des dommages-intérêts — et je crois qu'il s'agit de votre définition du terme « dommages » — et demande réparation en vertu des dispositions de cette loi.

Le sénateur Baker : Oui, alors que la Loi sur l'immunité des États, dans sa version actuelle, est différente, car les dommages-intérêts réclamés doivent être liés à un incident qui s'est produit en territoire canadien.

Le président : Bien sûr, l'une des implications intéressantes du projet de loi — c'est écrit sur la page couverture même —, c'est qu'il s'agit d'une série de modifications à la Loi sur l'immunité des États. Or, au fur et à mesure qu'on établit la jurisprudence et que

decisions about its provisions, we will see how profoundly the State Immunity Act has or has not been changed, which we can only surmise as we sit here today.

Senator Baker: Excellent.

As it relates to the present bill, one would assume that a court would look at the present provisions, the meaning of damages under the State Immunity Act, and the exceptions. However, the court need not do that now because it has been explicitly explained in the presentation of this bill that it covers all damages, which is I think what Senator Tkachuk wished to do in the beginning.

The Chair: Indeed.

Senator Tkachuk: Yes, I did.

The Chair: Are there any other questions or comments about the general observations that were circulated by our Library of Parliament staff on Thursday and Friday?

Senator Marshall: I wanted to make a comment about delisting.

The Chair: Could you give us a page number?

Senator Marshall: I am speaking from memory because I have read the document. In one area we talk about a listed country being delisted in the middle of an action, and later on we talk about establishing a fund to provide money for people to sue, including the Government of Canada. Are we setting this up so that the Government of Canada provides funding for an individual to sue the Government of Canada?

The Chair: My understanding is twofold. First, once a judgment has been rendered against a country on the list, we will be recommending in our observations that Her Majesty the Queen in Right of Canada not delist that country because that would have the effect of rendering null and void the judgments already achieved in open court.

Second, in the event there is a delisting — and that is something Senator Jaffer has tried to help us with — we would then ask that Her Majesty the Queen accept the liability because the Government of Canada has made the decision to delist, and there are implications in doing so.

If you read some of the testimony we heard when you were serving a higher purpose on another committee, we discussed, in effect, that when the Crown delists a country deemed to be a terrorist country, you face the liability of someone suing the Canadian Crown for having done so.

Moreover, in the negotiations around delisting, we would expect that Foreign Affairs would say to the country they are about to delist, "There are one or two matters in which we need you to engage because there has been a judgment rendered on behalf of Canadian citizens, and if you could help us with that, it might obviate the problem and allow us to go to delisting more quickly." We wanted to ensure that that was part of the testimony and the thrust of our discussion.

les divers tribunaux prononcent des décisions différentes au sujet de ses dispositions, nous verrons à quel point la Loi sur l'immunité des États a été modifiée; en ce moment, nous ne pouvons que conjecturer.

Le sénateur Baker : Excellent.

En ce qui concerne le projet de loi, on présumerait que le tribunal se penche sur les dispositions actuelles, sur la définition du terme « dommage » employée dans le cadre de la Loi sur l'immunité des États et sur les exceptions. Or, maintenant, le tribunal n'aura plus à procéder ainsi, car on explique clairement dans la présentation du projet de loi qu'il inclut tous les dommages, ce qui était, je crois, l'intention originale du sénateur Tkachuk.

Le président : En effet.

Le sénateur Tkachuk : Oui, c'est exact.

Le président : Y a-t-il d'autres questions ou commentaires au sujet des observations générales que le personnel de la Bibliothèque du Parlement a fait circuler jeudi et vendredi?

Le sénateur Marshall : J'aimerais dire quelque chose au sujet de la radiation.

Le président : Pouvez-vous nous donner la page?

Le sénateur Marshall : Je parle de mémoire parce que j'ai lu le document. Dans une section, on parle de radier de la liste au milieu d'une action un pays inscrit, puis d'établir un fonds afin de fournir de l'argent aux gens pour qu'ils puissent intenter des poursuites, y compris contre le gouvernement du Canada. Sommes-nous en train de créer un système dans le cadre duquel le gouvernement du Canada octroie des fonds à une personne pour lui permettre de poursuivre le gouvernement du Canada?

Le président : Je crois comprendre deux choses. Premièrement, une fois qu'un jugement a été rendu contre un pays inscrit, nous recommanderons dans nos observations que Sa Majesté la Reine du chef du Canada ne radie pas le pays de la liste puisqu'une telle action aurait pour conséquence de frapper de nullité tous les jugements déjà prononcés en audience publique.

Deuxièmement, s'il y a radiation — le sénateur Jaffer a tenté de nous aider sur ce plan —, nous demanderions à Sa Majesté la Reine d'assumer la responsabilité puisque le gouvernement du Canada a pris la décision de radier le pays et cette décision n'est pas sans conséquence.

Si vous lisez certains témoignages que nous avons entendus pendant que vous serviez une cause plus élevée au sein d'un autre comité, vous verrez que nous avons discuté du fait que si l'on décide de radier un pays jugé terroriste, l'on expose la Couronne canadienne à des poursuites.

De plus, dans le cadre des négociations sur le retrait de la liste, on pourrait s'attendre à ce que le ministère des Affaires étrangères dise ceci au pays qu'il est sur le point de radier de la liste : « Il y a une ou deux affaires auxquelles vous devez participer car un jugement a été rendu au nom des citoyens canadiens, et si vous pouviez nous aider à cet égard, cela pourrait enrayer le problème et nous permettre de vous radier de la liste plus rapidement. » Nous voulions faire en sorte que ce point soit soulevé dans notre témoignage et qu'il soit au coeur de notre discussion.

Are there any other questions about the observations before us?

Senator Tkachuk: I move that we accept them.

The Chair: Senator Tkachuk moves that the observations be accepted as added to by Senator Jaffer. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Contrary minded, if any?

Unanimously agreed.

With that, I would like to now move to clause-by-clause consideration of Bill S-7. I am informed by our clerk that we have two options. One is to go through the bill clause by clause, with the postponement of the title and the preamble; or we can go the other route, which is to merely ask for a motion to approve the entire content of the bill, all the clauses, the title and the preamble.

Because of time constraints, I would be delighted to move in the latter fashion but would certainly understand if colleagues had a preference for moving in the former fashion, namely, going clause by clause in the traditional way.

We do have either option. Is there a consensus with respect to proceeding in the second fashion, which is approving all the clauses, the preamble and the title with one motion?

Senator Tkachuk: I so move only because no one has given any indication of amendments, so we can deal with it in one fell swoop.

The Chair: Senator Furey, do you agree?

Senator Furey: Absolutely.

The Chair: We have a motion to approve the content of Bill S-7 — the preamble, the title and all the clauses — and to do so in a report that will include all the observations we have also discussed and approved this afternoon. All those in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

We also require your approval with respect to the tiny editorial overview by our staff regarding the observations that have been made by Senator Jaffer. It is an editorial function, not a content function. Traditionally, committees seek a motion that the Subcommittee on Agenda and Procedure, which is Senator Tkachuk, myself and Senator Joyal, be empowered to approve the final version of the observations being appended to the report, taking into consideration today's discussion and with any necessary editorial, grammatical or translation changes as required. If Senator Joyal is unavailable, then I am delighted, on behalf of the other side, to offer anyone who might work with us on the content.

Senator Jaffer: Because he is the critic, I suggest Senator Furey.

Y a-t-il d'autres questions au sujet des observations qui ont été formulées?

Le sénateur Tkachuk : Je propose que nous les acceptions.

Le président : Il est proposé par le sénateur Tkachuk que les observations soient acceptées, telles que le sénateur Jaffer les a ajoutées. Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

Le président : Y en a-t-il qui sont contre?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Sur ce, j'aimerais maintenant passer à l'étude article par article du projet de loi S-7. La greffière m'informe que deux options s'offrent à nous. Nous pouvons soit passer en revue le projet de loi article par article, en reportant l'étude du titre et du préambule, soit emprunter l'autre voie, qui consiste simplement à proposer une motion pour approuver le contenu du projet de loi dans son intégralité, tous les articles, le titre et le préambule.

À cause des contraintes de temps, je serais ravi de proposer la dernière option, mais je comprendrais certainement si mes collègues préféraient la première, c'est-à-dire procéder à l'étude article par article, comme on le fait d'habitude.

Nous avons ces deux options. Sommes-nous d'accord pour procéder de la deuxième manière, soit d'approuver tous les articles, le préambule et le titre dans une seule motion?

Le sénateur Tkachuk : J'en fais la proposition seulement parce que personne ne semble vouloir présenter des amendements, si bien que nous pouvons les approuver en bloc.

Le président : Êtes-vous d'accord, sénateur Furey?

Le sénateur Furey : Tout à fait.

Le président : Nous sommes saisis d'une motion visant à approuver le contenu du projet de loi S-7 — le préambule, le titre et tous les articles — dans le cadre d'un rapport qui renfermera toutes les observations dont nous avons également discuté et que nous avons approuvées cet après-midi. Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci.

Nous avons également besoin de votre approbation pour que notre personnel examine rapidement le libellé quant aux observations formulées par le sénateur Jaffer. C'est un examen de la forme et non pas du contenu. Habituellement, les comités veulent une motion pour que le Sous-comité du programme et de la procédure, qui est composé du sénateur Tkachuk, du sénateur Joyal et de moi-même, soit habilité à approuver la version finale des observations annexées au rapport, en tenant compte de la discussion d'aujourd'hui et des changements de forme, de grammaire ou de traduction, au besoin. Si le sénateur Joyal n'est pas disponible, alors je serai ravi, au nom de l'autre côté, de proposer quiconque pourrait travailler avec nous sur le contenu.

Le sénateur Jaffer : Comme il est le critique, je propose le sénateur Furey.

The Chair: Let us put in Senator Furey's name. Will someone move that motion?

Senator Jaffer: I so move.

The Chair: Thank you, Senator Jaffer.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: That motion is now approved.

Let me now talk about timing. We believe that the chamber will sit at least today and most likely tomorrow. We know for sure about those two things. Would it be the will of the committee that if the editorial function is consolidated and done quickly between today and tomorrow, that this report be filed with the chamber tomorrow and that this committee cease its review of this bill?

Senator Tkachuk: At the earliest opportunity.

The Chair: If honourable senators are agreeable, then we will proceed on that basis.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is there any other business?

Senator Dallaire: Not having participated, I hope I am not throwing in a red herring into things. From my background and experience, I know there are people who have felt that the security by our own government is failing. Although that is not touched upon here, is there a provision in the security act where an individual could argue that the Canadian government has not been effective in its protection of the individual? Could they actually use a similar exercise to go against the Canadian government?

The Chair: The normal rights that a citizen has when he believes that the laws and statutes of this country have not been observed by the Crown and have not been enforced are not in any way diminished by this bill.

There is a series of recommendations from the Major royal commission on the Air India bombing. When we meet to consider what our agenda may be as a committee in the fall, notwithstanding bills that may emerge in the House of Commons with respect to the renewal of the anti-terrorism legislation, we might give some thought to considering those recommendations. Moreover, we may wish to give some thought to serving notice that we would like the senior agencies addressed in the those recommendations to appear before the committee and answer precisely your question and see what they have done since the work of that royal commission or what they are in the process of doing to accommodate those recommendations and to make them real. Given our general reference from the Senate to look at anti-terrorism initiatives broadly, independent of specific legislative matters, we would have the freedom to do that. If that is the will of committee members, I would be more than delighted to have both sides take that to their respective leaderships in the fall.

Le président : Inscrivons le nom du sénateur Furey. Quelqu'un pourrait-il proposer la motion?

Le sénateur Jaffer : J'en fais la proposition.

Le président : Merci, sénateur Jaffer.

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est maintenant approuvée.

Permettez-moi maintenant de parler du moment opportun. Nous croyons que la Chambre siégera à tout le moins aujourd'hui et fort probablement demain. Nous en sommes certains. Si l'examen de la forme est consolidé et qu'il est fait rapidement aujourd'hui et demain, le comité accepterait-il que le rapport soit soumis à la chambre demain et que le comité cesse son étude du projet de loi?

Le sénateur Tkachuk : Le plus tôt possible.

Le président : Si les honorables sénateurs sont d'accord, nous procéderons ainsi.

Des voix : D'accord.

Le président : Quelqu'un veut-il ajouter quelque chose?

Le sénateur Dallaire : Comme je n'ai pas participé, j'espère que je ne tergiverserai pas. D'après mon parcours et mon expérience, je sais qu'il y a des gens qui ont trouvé que la sécurité assurée par notre gouvernement est déficiente. Bien que ce ne soit pas ce dont il est question ici, existe-t-il une disposition dans la loi sur la sécurité où une personne pourrait soutenir que le gouvernement canadien n'est pas parvenu à la protéger efficacement? Les gens pourraient-ils recourir à une pareille manoeuvre pour s'opposer au gouvernement canadien?

Le président : Le projet de loi ne porte d'aucune façon atteinte aux droits normaux qu'un citoyen détient lorsqu'il croit que les lois du pays n'ont pas été observées par la Couronne et qu'elles n'ont pas été appliquées.

La commission royale d'enquête Major sur l'attentat à la bombe contre un vol d'Air India a émis une série de recommandations. Lorsque nous nous réunirons pour examiner ce que pourrait être le programme de notre comité à l'automne, malgré les projets de loi qui peuvent être présentés à la Chambre des communes concernant le renouvellement de la loi antiterroriste, nous pourrions envisager de prendre en considération ces recommandations. De plus, nous pourrions vouloir songer à informer les organismes principaux qui sont visés par ces recommandations que nous aimerions qu'ils comparaissent devant le comité, qu'ils répondent précisément à votre question et qu'ils constatent ce qu'ils ont fait depuis le travail de cette commission royale ou ce qu'ils sont en train de faire pour tenir compte de ces recommandations et pour les concrétiser. Compte tenu de l'ordre de renvoi du Sénat pour examiner les initiatives de lutte contre le terrorisme de façon générale, ce qui exclut les questions législatives précises, nous aurions la liberté de le faire. Si c'est la volonté des membres du comité, je serais ravi de demander aux deux côtés d'en faire part à leurs leaders respectifs à l'automne.

Senator Jaffer: I am pleased that Senator Dallaire has suggested this. I was going to suggest to the Senate that our committee study the Air India recommendations and have senior officials tell us what the plan is.

I would like the committee to look at the issue of special advocates. Minister Day wanted us to study that issue, and the work has not been done. I would like us to visit that issue because that is the job he asked us to do.

The Chair: I agree. We have a general order of reference on anti-terrorism measures, so it is up to the committee to reflect on where we next wish to go when we meet before the fall. I will circulate ideas in that respect to all members of the committee so we have a chance to reflect on them, share them with our respective leaderships, get their direction and proceed accordingly.

Senator Jaffer: In the past, the challenge has been that there has been a point of view that we are a special committee and we only meet when there is legislation or a special study before us. We may have to convince our leaderships that this should be continued.

The Chair: I think that is right, but I am grateful to our respective leaderships for approving the general reference that the Special Senate Committee on Anti-terrorism shall consider matters relating to anti-terrorism. That is a separate reference from the one we had for this bill, and it would be separate from the one we might have for Bill C-14 and Bill C-17, which are still working their way through the lower house.

Senator Tkachuk: Senator Furey was the critic on Bill S-7, and he and I have worked together very well. This is the second committee that I have sat on with Senator Furey, and we have never had a vote on division in two years. I would like to thank him, but I also wish to say that if we were in charge in the Senate today, we would probably not have a vote and would be going home tomorrow morning.

The Chair: The risk that our two leaderships want to contain is that goodwill and cooperation leave this room on a contagious basis. They will worry about that, but here we can celebrate it for as long as we are able.

Senator Tkachuk: A few minutes, I believe.

Senator Dallaire: Senator Wallin is not here, but as Deputy Chair of the National Security and Defence Committee, I want to raise our workplan for the fall where we might consider having the two committees sit together on the Air India scenario. There has been no discussion on whether the National Security and Defence Committee or the Special Committee Anti-terrorism should take the lead. That discussion should happen before we finalize our workplan.

The Chair: To be fair to your chair, who is sadly delayed today, she has raised the prospect of the two committees meeting together. That would probably require some intervention by our leaderships,

Le sénateur Jaffer : Je suis enchantée que le sénateur Dallaire en ait fait la suggestion. J'allais proposer au Sénat que notre comité étudie les recommandations relatives à Air India et que les hauts fonctionnaires nous disent quel sera le plan.

J'aimerais que le comité examine la question des avocats spéciaux. Le ministre Day voulait que nous étudiions le dossier, et le travail n'a pas été fait. J'aimerais que nous nous penchions sur cette question car c'est ce qu'il nous a demandé de faire.

Le président : Je suis d'accord. Nous avons un ordre de renvoi général en ce qui concerne les mesures de lutte contre le terrorisme, alors il incombe au comité de réfléchir à la voie que nous voulons emprunter lorsque nous reprendrons nos travaux à l'automne. Je vais communiquer des idées à cet égard à tous les membres du comité pour que nous ayons la chance d'y réfléchir, d'en faire part à nos leaders respectifs, entendre leurs conseils et intervenir en conséquence.

Le sénateur Jaffer : Par le passé, le défi, c'était que nous sommes un comité spécial et que nous nous réunissons seulement lorsque nous sommes saisis d'une mesure législative ou d'une étude spéciale. Il se peut que nous ayons à convaincre nos leaders que le comité devrait être maintenu.

Le président : Je pense que c'est correct, mais je remercie nos leaders respectifs d'approuver l'ordre de renvoi général selon lequel le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme devrait examiner des questions relatives à l'antiterrorisme. C'est un renvoi distinct de celui que nous avions pour ce projet de loi, et il serait également distinct de celui que nous pourrions avoir pour les projets de loi C-14 et C-17, qui sont en train de faire leur chemin à la Chambre basse.

Le sénateur Tkachuk : Le sénateur Furey était le critique en ce qui a trait au projet de loi S-7, et lui et moi avons très bien travaillé. Il s'agit du deuxième comité auquel je siège avec le sénateur Furey, et nous n'avons jamais voté différemment en deux ans. J'aimerais le remercier, mais je veux également dire que si nous avions eu le contrôle au Sénat aujourd'hui, nous n'aurions probablement pas procéder au vote et nous rentrerions à la maison demain matin.

Le président : Le risque que nos deux leaders veulent limiter, c'est que la bonne volonté et la coopération s'envolent et que ce soit épidémique. Ils s'en inquiéteront, mais ici, nous pouvons le célébrer aussi longtemps que nous le pourrons.

Le sénateur Tkachuk : Quelques minutes, je crois.

Le sénateur Dallaire : Le sénateur Wallin n'est pas ici, mais, en tant que vice-président du Comité de la défense nationale et de la sécurité, je veux soulever qu'à l'automne, nous pourrions envisager la possibilité que les deux comités se réunissent pour discuter du dossier entourant Air India. Il n'y a pas eu de discussion pour déterminer si le Comité de la défense nationale et de la sécurité ou le Comité spécial sur l'antiterrorisme devrait prendre les devants. Cette discussion devrait avoir lieu avant que nous mettions la dernière main à notre programme.

Le président : Pour être juste envers votre président, qui a malheureusement été retardé aujourd'hui, elle a soulevé la possibilité que les deux comités se réunissent. Il faudrait

and the chairs and deputy chairs of the two committees would probably have to meet together to consider how that might proceed. Certainly, this particular chair would be open to that idea because many of the people who sit on this committee also sit on the other committee and it would be a productive use of everyone's time.

Senator Dallaire: Perhaps we can note that it should be brought forward, because the National Security and Defence Committee has a continuum of which this is a component, and perhaps the leadership thereof should be notified of this plan of action.

The Chair: It is in the minutes now.

Senator Tkachuk: Until we solve the budget problem, the committees can merge.

The Chair: Let us not go down that road just now.

Colleagues, I would entertain a motion to adjourn.

Senator Furey: I so move, Mr. Chair.

The Chair: This committee stands adjourned until the call of the chair in the fall.

(The committee adjourned.)

probablement que nos leaders interviennent et que les présidents et les vices-présidents des deux comités se rencontrent pour examiner la façon de procéder. Pour ma part, je serais ouvert à l'idée car un grand nombre de personnes qui siègent à ce comité siègent aussi à l'autre, et ce serait une utilisation productive du temps de tout le monde.

Le sénateur Dallaire : Nous pouvons peut-être noter que l'idée devrait être présentée, car cela fait partie du continuum du Comité de la sécurité nationale et de la défense, et les leaders devraient donc être informés du plan d'action.

Le président : C'est inscrit au compte rendu maintenant.

Le sénateur Tkachuk : Jusqu'à ce que nous réglions le problème du budget, les comités peuvent fusionner.

Le président : Attendons un peu avant de nous lancer dans cette voie.

Chers collègues, je suis prêt à recevoir une motion d'ajournement.

Le sénateur Furey : J'en fais la proposition, monsieur le président.

Le président : Les travaux du comité sont suspendus jusqu'à nouvelle convocation de la présidence à l'automne.

(La séance est levée.)

MAIL ➤ POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Poste-paye
Lettermail / Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Monday, July 5, 2010

Foreign Affairs and International Trade Canada:

David Sproule, Deputy Legal Adviser, Director General, Legal Affairs Bureau;

Hugh Adsett, Director, Criminal, Security and Diplomatic Law Division.

Canadian Coalition Against Terror:

Aaron Blumenfeld, Counsel;

Sheryl Saperia, Senior Advisor.

As an individual:

Victor D. Comras (by videoconference).

Public Safety Canada:

Agnès Lévesque, Counsel, Legal Services.

TÉMOINS

Le lundi 5 juillet 2010

Affaires étrangères et Commerce international Canada :

David Sproule, jurisconsulte adjoint, directeur général, Direction des affaires juridiques;

Hugh Adsett, directeur, Direction du droit criminel, de la sécurité et des traités.

Canadian Coalition Against Terror :

Aaron Blumenfeld, avocat;

Sheryl Saperia, conseillère principale.

À titre personnel :

Victor D. Comras (par vidéoconférence).

Sécurité publique Canada :

Agnès Lévesque, avocate, Services juridiques.

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

Government Publications

Third Session
Fortieth Parliament, 2010

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Special Senate Committee on

Anti-terrorism

Chair:
The Honourable HUGH SEGAL

Monday, October 4, 2010

Issue No. 7

Fifth meeting on:

The study on matters relating to anti-terrorism

WITNESSES:
(See back cover)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial spécial sur l'

Antiterrorisme

Président :
L'honorable HUGH SEGAL

Le lundi 4 octobre 2010

Fascicule nº 7

Cinquième réunion concernant :

L'étude sur les questions relatives à l'antiterrorisme

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

48343

SPECIAL SENATE COMMITEE ON ANTI-TERRORISM

The Honourable Hugh Segal, *Chair*

The Honourable Serge Joyal, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Cowan
(or Tardif)
Furey
* LeBreton, P.C.
(or Comeau)
Marshall
Mitchell
Nolin
Smith, P.C.
Tkachuk
Wallin

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Mitchell replaced the Honourable Senator Jaffer (*October 4, 2010*).

The Honourable Senator Smith, P.C., replaced the Honourable Senator Dallaire (*July 20, 2010*).

The Honourable Senator Joyal, P.C., replaced the Honourable Senator Baker, P.C. (*July 20, 2010*).

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Greene (*July 12, 2010*).

The Honourable Senator Wallin replaced the Honourable Senator Patterson (*July 12, 2010*).

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR L'ANTITERRORISME

Président : L'honorable Hugh Segal

Vice-président : L'honorable Serge Joyal, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

* Cowan
(ou Tardif)
Furey
* LeBreton, C.P.
(ou Comeau)
Marshall
Mitchell
Nolin
Smith, C.P.
Tkachuk
Wallin

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Mitchell a remplacé l'honorable sénateur Jaffer (*le 4 octobre 2010*).

L'honorable sénateur Smith, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Dallaire (*le 20 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Joyal, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Baker, C.P. (*le 20 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Greene (*le 12 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Wallin a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 12 juillet 2010*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, October 4, 2010
(9)

[*English*]

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met at 1:00 p.m. this day, in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Hugh Segal, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Furey, Joyal, P.C., Marshall, Mitchell, Segal, Smith, P.C., Tkachuk and Wallin (8).

In attendance: Dominique Valiquet and Cynthia Kirkby, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 27, 2010, the committee continued its examination on matters relating to anti-terrorism. *(For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.)*

WITNESSES:

As individuals:

Guillermo R. Aureano, Internship Coordinator, Department of Political Science, University of Montreal, Associate Researcher, CIPSS;

Stéphane Leman-Langlois, Professor, Laval University, Director, Terrorism and Counterterrorism Research Group.

Al Sunnah Foundation:

Sayyid Ahmed Amiruddin, Chairman.

The chair made an opening statement.

Mr. Aureano and Mr. Leman-Langlois each made a statement and answered questions.

At 2:25 p.m., the committee suspended.

At 2:30 p.m., the committee resumed.

Mr. Amiruddin made a statement and answered questions.

At 3:17 p.m., the committee suspended.

At 3:19 p.m., the comittee resumed.

Pursuant to rule 92(2)(e), the committee proceeded in camera to consider a draft agenda.

At 3:22 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 4 octobre 2010
(9)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 h, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Hugh Segal (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Furey, Joyal, C.P., Marshall, Mitchell, Segal, Smith, C.P., Tkachuk et Wallin (8).

Également présents : Dominique Valiquet et Cynthia Kirkby, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 mai 2010, le comité poursuit son étude sur les questions relatives à l'antiterrorisme. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Guillermo R. Aureano, coordonnateur des stages, Département de science politique, Université de Montréal, chercheur associé, CEPSI;

Stéphane Leman-Langlois, professeur, Université Laval, directeur, Équipe de recherche sur le terrorisme et l'antiterrorisme.

Fondation Al Sunnah :

Sayyid Ahmed Amiruddin, président.

Le président prend la parole.

MM. Aureano et Leman-Langlois font une déclaration, puis répondent aux questions.

À 14 h 25, la séance est suspendue.

À 14 h 30, la séance reprend.

M. Amiruddin fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 15 h 17, la séance est suspendue.

À 15 h 19, la séance reprend.

Conformément à l'article 92(2)e) du Règlement, le comité se réunit à huis clos pour examiner le projet d'ordre du jour.

À 15 h 22, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Barbara Reynolds

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, October 4, 2010

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met this day at 1:00 p.m. to examine matters relating to anti-terrorism.

Senator Hugh Segal (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Colleagues, welcome. This is the eighth meeting of the Special Senate Committee on Anti-terrorism of the Third Session of the Fortieth Parliament of Canada.

As we await legislation from the House of Commons, we continue our inquiry into the changing nature of the terrorist threat in Canada. Today we have two parts to our meeting; first, a panel with two specialists in research on anti-terrorism, and second, a presentation from a community leader on a 12-step de-radicalization program taking place in Toronto.

I will introduce our guests.

[*Translation*]

Our first witness is Mr. Stéphane Leman-Langlois, a criminology professor at the School of Social Work, Laval University. He holds the Canada Research Chair in Surveillance and the Social Construction of Risk and is Research Director for the Terrorism and Counterterrorism Research Group at the International Centre for Comparative Criminology at the University of Montreal.

He is also a member of the Institut québécois des hautes études internationales, at Laval, and the Raoul-Dandurand Chair in Strategic and Development Studies at UQAM. His research has focused on justice during political transitions, policing, security intelligence, terrorism and new surveillance technologies. His most recent publications include, with Jean-Paul Brodeur, in 2009, *Terrorisme et antiterrorisme au Canada*, in 2008, *Technocrime: Technology, Crime and Social Control*, and, in 2007, *La Sociocriminologie*.

On the same panel, we would also like to welcome Professor Guillermo Aureano, a lecturer with the Department of Political Science at the University of Montreal and associate researcher with the Centre for International Peace and Security Studies since it was founded.

Professor Aureano has completed postdoctoral studies at the Paris Institut d'études politiques and served as consultant to UNESCO and the Canadian Department of Foreign Affairs. His primary teaching and research interests are the new threats to international security (terrorism, organized crime, drug trafficking, corruption and money laundering).

In 2007, he received the Award for Excellence in Teaching from the Faculty of Arts and Science. The following year, the University of Montreal also gave him the Award for Excellence in Teaching.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 4 octobre 2010

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 h, pour examiner des questions relatives à l'antiterrorisme.

Le sénateur Hugh Segal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue, chers collègues. Nous entamons la huitième réunion du Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme de la troisième session de la 40e législature du Canada.

En attendant le renvoi d'un projet de loi de la Chambre des communes, nous continuons d'examiner la nature changeante de la menace terroriste au Canada. Aujourd'hui, notre réunion comporte deux volets; d'abord, nous recevons un groupe de témoins composé de deux spécialistes en recherche sur l'antiterrorisme et, deuxièmement, un leader communautaire nous présentera un exposé sur un programme de déradicalisation de 12 étapes qui a été mis en place à Toronto.

Je vais présenter nos invités.

[*Français*]

Notre premier témoin est M. Stéphane Leman-Langlois, professeur de criminologie à l'École de service social de l'Université Laval, à Québec. Il est titulaire de la chaire de recherche du Canada en surveillance et construction sociale du risque, et directeur de l'Équipe de recherche sur le terrorisme et l'antiterrorisme au Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal.

Il est également membre de l'Institut québécois des hautes études internationales, à Laval, et de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQAM. Ses travaux ont porté sur la justice en période de transition politique, sur la police, le renseignement de sécurité, le terrorisme et les nouvelles technologies de surveillance. Ses plus récentes publications sont, avec Jean-Paul Brodeur, en 2009, *Terrorisme et antiterrorisme au Canada*, en 2008, *Technocrime : Technology, Crime and Social Control*, et, en 2007, *La Sociocriminologie*.

Sur le même panel, nous recevons aussi le professeur Guillermo Aureano, chargé de cours au département de science politique de l'Université de Montréal et chercheur associé au Centre d'études sur la paix et la sécurité internationale depuis sa création.

Le professeur Aureano a effectué des études post-doctorales à l'Institut d'études politiques de Paris et offert ses services de consultant à l'UNESCO et au ministère des Affaires étrangères du Canada. Son principal domaine d'enseignement et de recherche est les nouvelles menaces à la sécurité internationale (terrorisme, crime organisé, trafic de drogue, corruption et blanchiment).

En 2007, il a reçu le Prix d'excellence en enseignement de la faculté des arts et des sciences. L'année suivante, l'Université de Montréal lui décernait également le prix d'excellence en enseignement.

[*English*]

We are delighted to have the benefit of your advice and counsel and will be pleased if we can then put questions to you, both on the substance of your presentation and also on the broader work you have done in this area.

Professor Aureano, we will start with you.

[*Translation*]

Guillermo R. Aureano, Internship Coordinator, Department of Political Science, University of Montreal, Associate Researcher, CIPSS, as an individual: Mr. Chair, I am going to be making a presentation on the fight against the funding of terrorism. Two years before the attacks of September 11, a former CIA agent, now a university professor, Paul Pillar, argued that the financial response to terrorism is and will remain illusory. He said that it was impossible to prevent the attacks by following the money trail. Nevertheless, he also emphasized the importance of the symbolic value of the fight against terrorism, particularly because of its intimidating effect and also to show that the government was taking action against terrorism on all fronts.

For all intents and purposes, therefore its usefulness, in his opinion, even before September 11, was limited. The facts appeared to support Paul Pillar. There is no real evidence of attacks or plots that were foiled by following this money trail. However, the battle against the financing of terrorism has turned out to be a very effective, strategic geo-political tool.

After September 11, 2001, throughout the world, we witnessed a process to harmonize antiterrorism legislation that may have occurred at the fastest pace ever seen in contemporary history. Nearly every country passed legislation to fight against the funding of terrorism. Even those countries that already had provisions, that already had a relatively formidable legislative arsenal, felt compelled to legislate even further.

Indeed, most of this terrorism-related harmonization was done by simply adapting the existing legislative and legal measures to deal with drug money. Very little innovation was done at this level. However, two important changes were noted: first, the FATF, which is a front-line international agency to fight money laundering — the Financial Action Task Force, established by the G7 — strongly emphasized, alluding to certain suspicions regarding the funding of September 11, the need to control charities, particularly Islamic ones, which was entirely new and pushed this need to the forefront.

Another significant change is that, under the United States Patriot Act, the United States has turned into a type of information pump, by drastically changing the legislation governing correspondent banks, which enables a very large number of American banks to conduct transactions with small local banks elsewhere in the world. Now data must be collected for all correspondent bank transactions.

[*Traduction*]

Nous sommes ravis de pouvoir profiter de vos conseils et de vos recommandations, et nous serions très heureux de pouvoir par la suite vous poser des questions, tant sur le fond de votre exposé que sur le travail que vous avez réalisé sur cette question.

Monsieur Aureano, nous allons commencer avec vous.

[*Français*]

Guillermo R. Aureano, coordonnateur des stages, Département de science politique, Université de Montréal, chercheur associé, CEPSI, à titre personnel : Monsieur le président, je vais faire une présentation sur la lutte au financement du terrorisme. Déjà, deux ans avant les attentats du 11 septembre, un ancien de la CIA, reconverti à l'enseignement universitaire, Paul Pillar, estimait que la riposte financière au terrorisme était chimérique et qu'elle le resterait. Il disait qu'il était impossible de prévenir des attentats en suivant la piste de l'argent. Toutefois, il a insisté également sur l'importance de l'utilité symbolique de la lutte au terrorisme, notamment par son effet intimidant et aussi pour démontrer que le gouvernement agissait contre le terrorisme sur tous les plans.

Du point de vue pratico-pratique, donc, son utilité lui semblait, déjà avant le 11 septembre, limitée. Les faits semblent avoir donné raison à Paul Pillar. On ne connaît pas vraiment des attaques ou des complots de grande envergure qui auraient été déjoués suivant cette piste de l'argent. Mais la lutte au financement du terrorisme s'est avérée, du point de vue géopolitique, un outil stratégique de la plus grande importance.

Après le 11 septembre 2001, il y a eu, de par le monde, un processus d'harmonisation du droit pour lutter contre le terrorisme qui a été peut-être le plus rapide que l'on ait connu dans l'histoire contemporaine. Presque tous les pays ont légiféré pour lutter contre le financement du terrorisme. Même les pays qui disposaient déjà d'un appareil, d'un arsenal législatif assez imposant se sont vus dans l'obligation de légiférer encore.

La plupart de cette harmonisation du terrorisme repose en fait sur une simple adaptation de l'arsenal du dispositif législatif et juridique, qui existait pour lutter contre l'argent de la drogue. Il y a eu peu d'innovations à ce niveau. Cependant, on peut souligner deux changements importants : d'une part le GAFI, qui est un organisme international de première ligne dans la lutte contre le blanchiment — le Groupe d'action financière internationale, mis sur pied par le G7 —, a beaucoup insisté en faisant écho de certains soupçons sur le financement du 11 septembre, sur la nécessité de contrôler les œuvres de charité, notamment islamiques, et cela a été toute une nouveauté qu'on ait mis cette nécessité de l'avant.

Un autre changement important avec la United States Patriot Act, c'est le fait que les États-Unis sont devenus une sorte de pompe à informations, en changeant de manière radicale la législation qui régit la banque de correspondance, qui permet à un grand nombre de banques américaines de transiger avec de petites banques locales de par le monde. Désormais, la collection des informations, à partir de toutes les transactions en banque de correspondance, est devenue obligatoire.

These two major changes have suffered a very different fate. The FATF had to recognize, for various reasons — I could go into them later on — that it was very difficult to control charities, particularly all of the Awallah systems that are very popular with migrant workers in order to send money to their countries of origin. This still holds true today.

However, the United States did manage to collect a great deal of information and still does so regularly today, on correspondent banking. There is even a bill currently before the U.S. Congress, requiring banks not only to collect this information and report any suspicions, but also to forward all of the collated information to a central government agency of the United States.

Indeed, the entire discussion on the fight against the funding of terrorism is based on a few suppositions, on a few *a priori* which are, in a nutshell, quite simple. It is presumed, for instance, that the terrorists require large amounts of money in order to carry out organized attacks and that, for the most part, they use the formal financial system or that the controls of the systems can be adapted to a more informal system. These are all doubtful *a priori*, suppositions. Indeed, as certain professors have said, including Tom Naylor, the attacks were carried out, for the most part, as a result of the self-financing of the members, the people who prepare them. Moreover, we must remember that the government must demonstrate that it is taking action. So we find ourselves in a type of dead end in this antiterrorist battle. On the one hand, the scientific community and even some researchers are quite clear about the fact that it is very difficult if not impossible to single out, from the huge body of transactions, those that will enable you to uncover a future attack, and on the other hand, the governments must show that they are taking action against terrorism on all fronts, including the financial front.

Stéphane Leman-Langlois, Professor, University Laval, Director, Terrorism and Counterterrorism Research Group, as an individual: Thank you, Mr. Chair, for inviting me. I am honored to present my little research before this committee.

I was asked to provide you with a comprehensive overview of terrorism trends, which I have done by means of the three or four sections in my document. I will be referring to a few small graphs that I have included in this document. You may find it helpful to follow along with me.

My remarks today are based on information from a data bank on terrorist acts that has been established in Canada since 1973. You will note that we have indicated the evolution of the terrorist threat in Canada from 1973 to 2006 — that is 2006 and not 2010 — because we are waiting to receive more information on terrorist acts before including them immediately in the data bank. So the trends that I am going to be referring to today are up to 2006, but I do not believe that there is a great deal of difference between 2006

Ces deux grands changements ont connu un sort très différent. Le GAFI a dû se rendre compte que, pour différentes raisons — je pourrais approfondir plus tard —, le contrôle des œuvres de charité et surtout de tous les systèmes d'Awallah très utilisés par les travailleurs migrants pour envoyer de l'argent dans leur pays d'origine était très, très difficilement contrôlable. Encore aujourd'hui, on fait le même constat.

Cependant, les États-Unis ont réussi à collecter une grande quantité d'informations et le font régulièrement encore sur la banque de correspondance. Il y a même un projet de loi en ce moment au Congrès américain, non seulement pour exiger aux banques de colliger ces informations et de faire des déclarations des soupçons, mais également pour transmettre toutes les informations colligées à une agence centrale du gouvernement des États-Unis.

En fait, toute la discussion sur la lutte au financement du terrorisme repose sur quelques suppositions, sur quelques *a priori* somme toute assez simples. On suppose, par exemple, que les terroristes ont besoin des grandes sommes d'argent pour commettre des attentats organisés et qu'ils se servent, en grande partie, du système financier formel ou que les contrôles de ces systèmes peuvent être adaptés à un système plus informel. Ce sont toutes des *a priori*, des suppositions dont on peut douter. En fait, comme le disent plusieurs professeurs, dont Tom Naylor, les attentats sont commis, en grande partie, avec l'autofinancement des membres, des gens qui les préparent. Et, par ailleurs, il faut également tenir compte que le gouvernement doit démontrer qu'il agit. Donc, on est dans une sorte de cul-de-sac dans la lutte antiterroriste. D'une part il y a, dans la communauté scientifique et même chez les chercheurs, une conscience assez claire que c'est très difficiles de saisir, dans la masse de transactions, celles qui vont permettre de dépister un futur attentat, si ce n'est impossible, mais, d'autre part, les gouvernements doivent démontrer qu'ils agissent contre le terrorisme sur tous les plans, y compris le plan financier.

Stéphane Leman-Langlois, professeur, Université Laval, directeur, Équipe de recherche sur le terrorisme et l'antiterrorisme, à titre personnel : Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir invité. C'est un honneur pour moi de venir vous présenter mes petites recherches devant ce comité.

On m'a demandé de présenter un portrait global des tendances dans le terrorisme, ce que j'ai fait dans les trois ou quatre sections de mon papier. Je vais faire référence à quelques petits graphiques que j'ai inclus dans ce papier. Si vous voulez suivre avec moi, cela pourrait peut-être aider.

Ce dont je vais vous parler aujourd'hui est basé sur la construction d'une banque de données sur les actes terroristes au Canada depuis 1973. Vous remarquerez que nous indiquons l'évolution de la menace terroriste au Canada de 1973 à 2006, — c'est 2006 non pas 2010 — parce qu'on attend d'avoir plus d'informations sur des actes terroristes avant de les inclure immédiatement dans la banque de données. Donc, les tendances dont je veux vous parler aujourd'hui finissent en 2006, mais je ne

and 2010. The best that we could have done today would have been perhaps to have included 2009 data, because 2010 is not yet over. However, I do believe that the data is valid even though it is not completely up to date.

The first thing to note, according to the databank at least, is that terrorism appears to have been an activity that took place in Canada particularly during the 1980s. In Figure No. 1, you can see very clearly that there was strong activity during the 1980s followed by a very weak period of activity, one that was, statistically speaking, close to zero. And you see two curves on the graph because a distinction has been made. As you know, there has been a great deal of discussion regarding the definition of terrorism. Consequently, depending on whether you define terrorism more or less broadly, there may be more or fewer acts of terrorism that need to be included. What you see here on the first graph is a curve showing all of the terrorist acts that I referred to as nuisances or background terrorism, which primarily consists of threats, plots that were never carried out, significant acts of vandalism, et cetera. And you have another curve which designates more violent terrorism, which probably is more closely in line with the more universal definition of terrorism. You can see that the two curves — there was in fact a period of activity which more or less corresponds, in the 1980s in both cases — follow each other on a more or less constant basis in the years that follow. And this curve is not unique to Canada. If we were to trace the international curve or the curve of various foreign countries and we were to put the years over the Canadian curve, they pretty well match, and also they show heavy intensity during the 1980s and a subsequent drastic reduction.

I have given you a reference: for example, Europol collects statistics on terrorist events that occurred in Europe and breaks them down according to whether the incidents are a result of separatist, left wing or Islamic terrorism. In all cases, there has been between a 40 to 43 per cent drop in the past year, namely from 2008 to 2009. The case of Canada here is no different from the other countries of the world.

If we take a look at Figure No. 2, it explains what I have just said, that the background curve, as you've already seen in Figure No. 1, is much higher than the violence curve; the pie slice shows us the same thing. If we were to imagine that terrorism means random violence, a great deal of massive destruction, you have something that can be seen in the smallest pie slice represented by that, representing less than 2 per cent, rounded off here in the figure, it is less than 1.5 per cent. And then you have to look at the international graph for Canadian content. For example, let us say that there are incidents that occur in Peru; let us say that the Canadian Embassy in Peru came under attack, this would go in to our databank because we account for all attacks where Canada is involved, whether they involve Canadians, terrorists or victims, or where Canada is targeted symbolically.

And so, even if we put all of that into our huge salad bowl of terrorists, we can see that the seriousness of the acts is very low. In all probability, if we were to create the same pie slice in all and

pense pas qu'il y ait eu beaucoup de différence entre 2006 et 2010. Le mieux qu'on pourrait faire aujourd'hui, c'est peut-être d'inclure les données de 2009, parce que l'année 2010 n'est pas encore terminée. Je pense que c'est tout à fait valide même si on n'est pas à la seconde près.

La première chose à noter, selon la banque de données du moins, il semble que le terrorisme a été surtout une activité au Canada dans les années 1980. Sur le graphique n° 1, vous voyez très bien une assez forte activité dans les années 1980 suivie d'une période d'activité très faible et même on pourrait dire statistiquement proche de zéro. Et vous voyez deux courbes sur le graphique parce qu'on a fait une distinction. Comme vous le savez, il y a beaucoup de discussions sur la définition du terrorisme. Donc, selon qu'on définisse le terrorisme d'une façon plus ou moins large, il va y avoir plus ou moins d'actes de terrorisme à y inclure. Ce que vous avez sur le premier graphique, c'est une courbe qui est l'ensemble du terrorisme que j'appelle des nuisances ou du bruit de fond terroriste, qui consiste essentiellement en des menaces, des complots qui n'ont pas abouti, des actes de vandalisme importants et cetera. Et vous avez une autre courbe qui vise le terrorisme plus violent, ce qui est probablement plus proche d'une définition plus universelle du terrorisme. Vous voyez que les deux courbes, — enfin il y a eu une période d'activité qui correspond à peu près, dans les années 1980 dans les deux cas — se suivent à peu près de façon constante dans les autres années qui suivent. Et cette courbe n'est pas unique au Canada. Si on calque la courbe internationale ou des courbes de pays étrangers différents et que l'on met les années par-dessus la courbe du Canada, cela va ressembler à peu près à celle-là, également avec une forte intensité dans les années 1980 et une baisse pour le moins vertigineuse ensuite.

Je vous ai mis une référence : par exemple, Europol amasse des statistiques sur les événements terroristes qui ont lieu en Europe et les découpe selon que ce soit du terrorisme séparatiste, du terrorisme de gauche ou du terrorisme islamique. Et dans tous les cas, on a une variation d'environ 40 à 43 p. 100 à la baisse dans l'année qui vient de se terminer, soit 2008 à 2009. Le cas du Canada ici n'est pas différent des autres pays du monde.

Si on regarde un peu la figure n° 2, elle reprend ce que je viens de dire, que finalement la courbe du bruit, comme vous le voyez déjà dans le graphique n° 1 est beaucoup plus haute que la courbe de la violence; la pointe de tarte nous montre la même chose. Si on s'imagine que terrorisme égale violence sans distinction, très, très grande destruction, vous avez quelque chose comme la plus petite des pointes de tarte qui est représentée par cela, c'est moins de 2 p. 100, ici arrondi dans le graphique, c'est moins de 1,5 p. 100. Et là il faut aller chercher à l'international du contenu canadien. Par exemple, il va y avoir des incidents qui se sont passés au Pérou; quand on attaque l'ambassade du Canada au Pérou, cela entre dans notre banque de données parce qu'on tient compte de toutes les attaques où le Canada est impliqué, que ce soit des Canadiens, que ce soit des terroristes ou que ce soit des victimes, ou que le Canada soit visé de façon symbolique.

Et donc si, même en prenant tout cela dans notre immense salade de terroristes, on arrive quand même à des actes de gravité très faibles. Probablement que si on faisait la même pointe de

every country in the world, Canada would have the slice showing the least violence, or, we could say that we would be very very close to the last place in this category.

One thing, however, that is interesting is that we can break down terrorism as well, not only according to the seriousness of the perpetrated acts, but also according to the motivation, the political statement that the individuals who carried out this gesture were trying to make.

Figure 3 shows the type of activity prevalent in each type of terrorism. I do not want to begin to define all of that for you because this could take quite a long time, and I want to refer you to something else in order to go into more details. If we look at the good old conventional type of demand terrorism or separatism terrorism, you can see that these types of terrorism — and here we are talking about Canada, obviously, rely on acts of terrorism that are much less serious. And those terrorists who perpetrated much more serious acts of terrorism, including plots that were relatively credible, which we refer to as restoration terrorism, which includes the infamous terrorism of al Qaeda, which is talked about to great length in the medias, but it also includes, in Canada, all kinds of things such as, for example, the Air India attack. And we can see that with this type of motive, there is a tendency to cast a much wider net, and, obviously, to cause a lot more damage.

We cannot make too many conclusions about this, however, because we are basing our decisions on a very small number of acts. We must not draw conclusions based on statistical trends because we do not have adequate numbers for these trends. It is, however, interesting to observe that the infamous terrorism of restoration is not what we saw back in the 1980s. Back then, there was practically none. And this is terrorism that is much more contemporary in our day and age.

As I mentioned to you, this is subject to an analysis based on statistics that do not exist, but we do have something that is somewhat akin to a change in the type of terrorism conducted in Canada, because the type of terrorism found here has been transformed.

In the second part, I would like to talk to you about a few small trends which may be more qualitative in nature. I would like to talk about what we refer to as homegrown terrorism — often referred to as domestic terrorism, but I do not think that that quite matches the definition of homegrown terrorism. Homegrown is something that we thought we observed as of September 11, first of all because we paid a bit more attention to terrorism from that time on, but also because the focus of attention, up until then, had been more closely trained on international terrorism, mainly, the terrorist who changed countries, who is based abroad and who attacks a foreign country. Indeed, we started talking about homegrown terrorism primarily in conjunction with Great Britain, when we realized that long-time citizens, individuals who had been landed immigrants for a long time, were starting to commit acts of terrorism on British soil. We said that this was a new phenomenon.

tarte dans tous les pays du monde, le Canada aurait la pointe où il y a le moins de violence, ou disons très, très proche des derniers de cette catégorie.

Une chose intéressante par contre, c'est qu'on peut découper le terrorisme aussi, pas seulement selon la gravité des actes commis, mais également selon la motivation, le motif politique recherché par les personnes qui ont posé les gestes.

Vous avez, dans la figure 3, comme un découpage du type de terrorisme par rapport aux motifs des terroristes qui ont attaqué. Je ne veux pas commencer à vous définir tout cela parce que c'est passablement long, et je peux vous référer à autre chose pour aller plus en détails. Si on regarde le bon vieux terrorisme classique de revendication ou le terrorisme de séparatisme, vous voyez que ces types de terrorisme — et là on parle du Canada, évidemment — vont faire appel à des actes de terrorisme de gravité beaucoup moindre. Et ceux qui font appel à des actes de terrorisme de gravité plus grande, incluant des complots qui étaient relativement crédibles, c'est ce qu'on appelle le terrorisme de restauration qui inclut le fameux terrorisme d'Al-Qaïda dont il est fortement question dans les médias, mais cela inclut, au Canada, toute sorte de choses comme l'attaque d'Air India, entre autres. Et on voit qu'avec ce type de motif, on a tendance à viser beaucoup plus large et, évidemment, à causer des dommages en conséquence.

On ne peut pas trop s'avancer dans les conclusions là-dessus parce qu'on juge quand même à partir d'un nombre très faible. Il ne faut pas se lancer dans des conclusions sur les tendances statistiques parce qu'on n'a pas des nombres qui sont suffisants pour ces tendances. Il est quand même intéressant de voir que le fameux terrorisme de restauration, ce n'est pas celui qu'on voit dans les années 1980. Dans les années 1980, il n'y en a pratiquement pas. Et c'est un terrorisme, qui est beaucoup plus contemporain à notre époque.

Comme je vous l'ai mentionné, c'est sujet à une analyse statistique non existante, mais on a quelque chose comme peut-être un changement dans la teneur du terrorisme au Canada, parce que le type de terrorisme qu'on y pratique a été transformé.

Deuxième partie, j'aimerais vous parler de quelques petites tendances au niveau peut-être plus qualitatif. J'aimerais parler de ce qu'on appelle le « homegrown terrorism » — souvent on dit « terrorisme domestique », mais je ne pense pas que cela corresponde tout à fait à la définition de « homegrown terrorism ». Le « homegrown terrorism », c'est quelque chose qu'on s'est imaginé observer à partir du 11 septembre, premièrement parce qu'on a porté un peu plus d'attention au terrorisme à partir de ce moment, mais également parce que le sujet d'attention, jusqu'à cette époque, c'était beaucoup plus le terrorisme international, donc le terroriste qui change de pays, qui est basé à l'étranger et qui attaque un pays étranger. En fait, c'est surtout en Grande-Bretagne qu'on a commencé à parler de « homegrown terrorism », quand on s'est aperçu que des citoyens de longue date, des immigrants reçus de longue date, se mettaient à commettre des actes sur le territoire britannique, on s'est dit que c'était un nouveau phénomène.

The fact that terrorists are suddenly motivated locally and attack locally is not what is important to note. There is nothing new about that. Indeed, homegrown terrorism is not a new phenomenon because people are attacking local targets, but because the motivation that causes these people to take action comes from an external source. That is what is a little bit new.

We have always had terrorists that have been motivated locally, for local political reasons. However, the terrorists who are perpetrating attacks in Great Britain because of international events that occur outside of Great Britain — that aspect, however, is new. So it is not the homegrown aspect that is new, but rather the external motivation.

One last comment on this, perhaps a hypothesis, but again there are very few numbers available on this. My next point will deal with information technology. I have three important observations and I will wrap up with those.

First, information technology is often spoken about as being a powerful recruitment tool for terrorists. To date, that has not really been borne out by the facts. We haven't seen very many terrorists who have become terrorists because they were in contact with other terrorists on the Internet.

Second, terrorists have become more and more informed about what is happening on the outside. That perhaps partially explains this famous motivation through external events. In other words, new information technology puts individuals in contact with a series of international events that may increase their feelings of powerlessness and perceived injustice, as one would say in criminology, and therefore encourages a certain number of individuals — obviously a very small minority — to act based on what they perceive has being an unjustified attack against people they identify with.

Third, these technologies are not used to directly commit terrorist acts, and therefore for now we cannot really observe cyberterrorism. There is not any, unless you use a very broad definition of cyberterrorism. What we can observe, however, is that the use of the Internet or information technology by terrorists changes the way in which they organize themselves. They have much less of a need to meet each other and they can use these new technologies to organize their group and communicate with each other. That could change the way terrorist networks are structured. We will not do a network analysis but what is important is to note that terrorist cells are probably undergoing a structural transformation. Once again, there are not actually any statistics one can use; this is a qualitative observation.

The Chair: We will now move on to question period. I will ask the deputy chair, Senator Joyal, to begin.

Senator Joyal: Thank you, Mr. Chairman. Welcome gentlemen. My first question is for Mr. Leman-Langlois and my second question will be for Mr Aureano.

Ce qui est important de noter, ce n'est pas le fait que des terroristes sont soudainement motivés localement et attaquent localement. Cela n'a rien de nouveau. En fait, le « homegrown terrorism » n'est pas un nouveau phénomène parce que maintenant on attaque des cibles locales, mais bien parce que la motivation qui fait agir ces gens vient de l'extérieur. C'est ce qui est quand même un peu plus nouveau.

On a toujours eu des terroristes motivés localement, donc pour des causes politiques locales. Cependant, des terroristes qui attaquent en Grande-Bretagne à cause d'événements internationaux à l'extérieur de la Grande-Bretagne, c'est quand même nouveau. Ce qui est nouveau, ce n'est pas le « homegrown terrorism », c'est la motivation extérieure.

Une dernière remarque là-dessus, peut-être une hypothèse, mais encore là, on a très peu de chiffres à se mettre sous la dent à ce sujet. Mon prochain point a trait aux technologies de l'information. Je note trois choses importantes, je vais d'ailleurs finir là-dessus.

Premièrement, on parle souvent des technologies de l'information comme étant une puissance de recrutement des terroristes. Jusqu'à maintenant, c'est assez peu démontré par les faits. On ne voit pas beaucoup de terroristes qui deviennent des terroristes parce qu'ils ont été en contact avec d'autres terroristes sur Internet.

Deuxièmement, on voit que les terroristes sont de plus en plus informés sur ce qui se passe à l'extérieur. C'est peut-être une des explications de la fameuse motivation par des événements extérieurs. C'est-à-dire que les technologies nouvelles de l'information mettent des gens en contact avec une série d'événements internationaux qui peuvent augmenter leur sentiment d'impuissance, d'injustice subie, comme on dit en criminologie, et donc pousser un certain nombre d'individus — on parle évidemment d'une infime minorité — à agir en fonction de ce qu'ils croient être une attaque indue contre les personnes auxquelles ils s'identifient.

Troisièmement, ces technologies ne sont pas utilisées pour commettre du terrorisme directement, donc on ne peut pas vraiment observer le cyberterrorisme pour l'instant. Il n'y en a presque pas, à moins qu'on utilise une définition très large de cyberterrorisme. Ce qu'on peut noter, cependant, c'est que l'utilisation de l'Internet ou des technologies de l'information par les terroristes transforme la manière dont ils s'organisent. Ils ont donc beaucoup moins besoin de se rencontrer et ils peuvent utiliser ces nouvelles technologies pour organiser leur groupe et communiquer les uns avec les autres. Cela peut changer la façon dont les réseaux terroristes sont structurés. On ne fera pas d'analyse de réseau, mais l'important est de voir qu'il y a probablement une transformation des structures des cellules terroristes. Encore là, on ne peut pas vraiment se fier sur les chiffres, c'est plutôt qualitatif qu'autre chose.

Le président : Nous allons maintenant passer à la période de questions. Je vais demander au coprésident du comité, le sénateur Joyal, de bien vouloir commencer.

Le sénateur Joyal : Merci, monsieur le président. Bienvenue messieurs. Ma première question s'adresse à M. Leman-Langlois, et, ensuite, je poserai une question à M. Aureano.

Mr. Langlois, you appear to be saying that the motivating factors that may encourage first, second or third-generation Canadians to commit terrorist acts are external events rather than an injustice that may be perceived in Canada. In other words, the circulation of international information may cause an individual, a Canadian, to decide to link up with a network or to look for motivation in this international information that corresponds to the kind of acts that he will commit.

If that is your conclusion, then what kind of approach should be developed in order to monitor or prevent that kind of mobilization? What do we do?

Mr. Leman-Langlois: I do not think that there is really a miracle solution that can be immediately applied. Obviously one can talk about Canada's position in the world and its reputation. What is Canada perceived to be doing in the world? And what will Canada's image be in the sources of information coming from abroad? That is strictly long-term work. This involves significant changes in our foreign policy, in Canada's activities abroad, and in its actions on foreign territories. I think that Canada's image abroad is still very good for now. In foreign sources of information, Canada is generally completely absent in the majority of cases. With respect to the other sources, it still has a relatively good image except with respect to Afghanistan.

Before looking for an immediate solution, we can say we are going to censor the Internet and that would probably be our first reflex, however this is a self-destructive strategy, and in the end we will not be very successful and it will probably have many more negative than positive consequences. I think we can hope to change the way in which Canadians perceive phenomena and events abroad based on a Canadian perspective — that is what we are interested in right now — by paying attention to Canada's image in this information from abroad. Once again, this is not a button that we can press to all of a sudden transform our image.

Senator Joyal: On page 3 of your brief you mentioned three cases involving with international networks. Ahmed Ressam or Saïd Namouh, the "Maskinongé terrorist", as you described him, or again Mohammed Khawadja, are Canadians who linked up with international networks. They did not target Canada because they were dissatisfied with Canada. They attacked Canada or any other target because they shared the goal of an international group. In my opinion, that is a particularly important factor when it comes to developing a preventive approach. I think that prevention is a very important part of any antiterrorist policy that we need to understand. In order to understand it, we have to figure out where that conviction link is that triggers an individual to become motivated or mobilized to act. Based on the cases that you have highlighted it seems to me that criticism of Canada is not an issue so much as the more global context of international politics, the Middle East issues, the way in which certain

Monsieur Langlois, vous semblez soutenir que la mobilisation, qui peut amener des Canadiens de première, deuxième ou troisième génération à poser des gestes de terrorisme, serait plutôt extérieure que celle d'une injustice ressentie au Canada. C'est-à-dire que c'est plutôt par l'information internationale qui circule qu'un individu, un Canadien, pourrait être amené à se raccorder à un réseau ou encore à puiser dans l'information internationale la motivation qui correspond à ses valeurs d'interprétation des gestes qu'il doit poser.

Si tel est la constatation que vous faites, quelle serait, à ce moment-là, l'approche que l'on devrait développer pour surveiller ou pour prévenir ce type de mobilisation? Comment peut-on y faire face?

M. Leman-Langlois : Je pense qu'il n'y a pas vraiment de recette miracle d'application directe immédiate. C'est sûr qu'on peut parler de la position du Canada dans le monde, de sa réputation. Qu'est-ce que le Canada semble être en train de faire dans le monde? Et qu'est-ce que l'image du Canada va être dans ces sources d'information qui nous viennent de l'extérieur? Mais cela, c'est strictement à long terme. Ce sont des changements importants dans la politique extérieure, dans les activités du Canada à l'extérieur, dans les interventions qu'il fait sur les territoires étrangers. Selon moi, l'image du Canada à l'étranger reste encore très bonne pour l'instant. Dans ces sources d'information extérieures, le Canada est généralement complètement absent, dans l'immense majorité des cas. Dans le reste de ces sources, il fait quand même relativement bonne figure, sauf pour ce qui est en rapport à l'Afghanistan.

Il n'en reste pas moins que si on cherche une solution maintenant, on pourrait dire qu'on va censurer Internet, et c'est probablement le premier réflexe qui nous arrive, mais c'est une stratégie autodestructrice qui, finalement, ne donnera pas grand-chose et qui va probablement avoir beaucoup plus de conséquences négatives que positives. Selon moi, on peut espérer transformer la façon dont les Canadiens perçoivent les phénomènes et les événements à l'étranger en fonction du Canada — c'est ce qui nous intéresse maintenant —, en faisant attention à l'image qui est renvoyée du Canada par ces informations à l'extérieur. Encore là, ce n'est pas un bouton sur lequel on peut appuyer pour soudainement transformer cette image.

Le sénateur Joyal : Vous avez parlé, à la page 3 de votre mémoire, de trois cas sur le plan des réseaux internationaux. Ahmed Ressam ou Saïd Namouh, le « terroriste de Maskinongé », comme vous le décrivez, ou encore Mohammed Khawadja, ce sont plutôt des Canadiens qui se sont rattachés à des réseaux internationaux. Ils ne visaient pas le Canada parce qu'ils étaient mécontents du Canada. Ils s'attaquaient au Canada ou à une cible quelconque parce qu'ils partageaient les objectifs d'un groupe international. À mon avis, c'est un des éléments particulièrement importants dans l'approche que l'on doit développer à l'égard de la prévention. Selon moi, il y a un élément important de prévention dans une politique antiterroriste qu'on doit arriver à comprendre. Pour la comprendre, il faut percevoir où est le maillon de la conviction qu'un individu obtient qu'il est motivé ou mobilisé à poser un geste. Il me semble que d'après les cas que vous soulignez, ce n'est pas à l'égard du Canada qu'est la critique, c'est plutôt dans

international organizations intervene in regional conflicts. I think it is that context that we should be focusing on. Am I right, or is that not where our attention should be focused?

Mr. Leman-Langlois: I think that you are absolutely right. First, those three cases involved very different personal radicalization stories. For example, Ahmed Ressam became radicalized after coming into contact with a group of individuals as a small-time criminal, who was stealing coats and wallets. The process that ensued was completely different and had nothing to do with international information or information technology. Obviously. However, Saïd Namouh's case was almost the opposite, that is that he was very involved in broadcasting information on intervention in foreign countries.

You are also right in saying that these individuals were not focusing on Canadian targets. However, what you must pay attention to is the fact that all three cases involved individuals who had been on the CSIS radar, and who were arrested or arrested at the last minute after CSIS lost track of them, as in the case of Ressam, for example, but this is like looking for needles in haystacks. Here we have investigations that were undertaken in the traditional manner and that put an end to those plots. However if you want some type of automatic process that will enable you to detect the radicalization of individuals without any investigation, I think that would be almost impossible because you are talking unique cases, so unique, involving such unique circumstances, that there is no such thing as a one-size-fits-all method that will allow you to detect that kind of radical transformation, that takes on greater proportions in those cases.

Senator Joyal: Mr. Aureano, you do not appear to support the idea that the financing of terrorism at the international level is an important part of training for budding terrorists. When you look into the past of many perpetrators of terrorism, you realize that they went somewhere, to Afghanistan at the time, or to another country — that shall remain nameless to avoid causing a diplomatic incident — for a period of training, a training camp, et cetera, and that is costly. People have to travel, pay for airline tickets, stay in these countries and so on. It seems to me that the government cannot afford to lose interest in tracking the financing of certain international organizations which are banned under the Antiterrorism Act. I believe that remains an important aspect of the growth of these groups and the possibility of a large-scale terrorist attack. I agree with you that a suicide bomber does not perhaps represent a significant investment in terms of preparation and involvement. One individual can cause considerable damage, but the fact remains that international networks exist and are funded through illegal activities, or through funding that becomes illegal because it is destined for

le contexte plus global de la politique internationale, de la question du Moyen-Orient, de la manière dont certains organismes internationaux interviennent dans des conflits régionaux. C'est plutôt dans ce contexte, à mon avis, que l'attention doit se concentrer. Ai-je raison ou ce n'est pas là qu'est la cible prioritaire?

M. Leman-Langlois : Je pense que vous avez tout à fait raison. Premièrement, ces trois cas ont des histoires personnelles de radicalisation qui sont très différentes. Par exemple, Ahmed Ressam s'est radicalisé au contact d'un groupe de personnes en tant que petit criminel de bas étage, qui volait des manteaux et des portefeuilles. Donc, le processus qui a suivi s'est révélé complètement différent et n'a rien à voir avec l'information internationale et les technologies de l'information. C'est sûr. Par contre, vous avez le cas de Saïd Namouh qui est pratiquement le contraire, c'est-à-dire que c'est quelqu'un qui est très impliqué dans la diffusion de cette information au sujet de l'intervention dans les pays étrangers.

Vous avez également raison de dire que ces personnes ne visaient pas des cibles canadiennes. Par contre, la chose à laquelle il faut faire attention, c'est que dans les trois cas, on a des personnes qui ont été sur le radar du SCRS, qui ont été arrêtées ou arrêtées *in extremis* après que le SCRS en ait perdu la trace, comme dans le cas de Ressam, par exemple, mais il s'agit d'aiguilles dans des bottes de foin. Ici, on a quand même des enquêtes qui se font de façon traditionnelle et qui ont mis fin à ces complots-là. Cependant, si vous voulez quelque chose qui va être automatisé au sens où vous allez pouvoir détecter la radicalisation de personnes sans faire d'enquête, je pense que c'est carrément impossible parce que vous parlez de cas tellement uniques, tellement exceptionnels, qui ont une historique tellement particulière qu'il n'y a pas de moyens qui vont s'appliquer à tout le monde et qui vont pouvoir détecter ce genre de passage au radicalisme, qui est amplifié dans ces cas-là.

Le sénateur Joyal : Monsieur Aureano, vous ne semblez pas soutenir que le financement du terrorisme à l'échelle internationale est un élément important de la formation des terroristes en herbe. Quand on prend connaissance du passé de plusieurs auteurs d'actes terroristes, on se rend compte qu'ils sont allés quelque part, en Afghanistan à l'époque ou dans un autre pays — que je ne nommerai pas pour ne pas créer d'incident diplomatique —, pour une période d'entraînement, un camp de formation, et cetera, qui est quand même coûteux. Les gens doivent se déplacer, ils doivent payer des billets d'avion, ils doivent séjourner dans ces pays et cetera. Il me semble que suivre la filière du financement d'un certain nombre d'organismes internationaux, qui sont sur la liste des organismes proscrits par la Loi antiterroriste, c'est une activité à laquelle le gouvernement ne peut pas se désintéresser. Cela reste un élément important, à mon avis, de la croissance des groupes et de la possibilité d'un acte terroriste qui soit posé à grande échelle. Je suis d'accord avec vous, un individu qui se fait sauter comme kamikaze, cela ne représente peut-être pas un investissement important en termes de préparation et d'implication. Un seul

illegal purposes. Do you not think that aspect remains an essential one? It is not the only one, but as part of an antiterrorism strategy, tracking the financing of terrorist groups is important.

Mr. Aureano: Absolutely. By that I mean the deterrent effect this can have on known organizations, as you mentioned; that is important. It is difficult to achieve, as these organizations often borrow names, create companies, and so on, to continue their operations.

This deterrence is undeniable and important. We cannot deny its importance nor can we deny the symbolic role it plays. It shows governments that we are concerned and taking action to thwart terrorism. Analysis is also important. Following attacks, we can track and gain a better understanding of how certain cells operate. As for prevention, most authors have their doubts. Tom Naylor, a Canadian researcher, Ibrahim Warde, or other Dutch authors conducting research internationally, all agree that prevention is the most problematic. In other words, researchers are unaware of any cases where tracking the financing made it possible to prevent an attack.

When you talk about training in third countries, which countries I will not mention either, you need simply look at what we know about the failed attack last May 1 in New York — surely you remember it — by Faisal Shahzad. According to him, he put away $4,500 to prepare, for the travel plus five days of training, which did not do much good in the end, as he was unable to build the explosive device. His cohorts allegedly put in $4,900, for a total of just under $10,000.

If you look at another case where we have a better understanding of how the financing was arranged, such as the Madrid attacks of three or four years ago, you can see that the terrorists took considerable risks raising funding. They committed minor offences and constantly ran the risk of being caught, for example because of small drug transactions or because of petty theft perpetrated on individuals, which would jeopardize preparations for a major attack. Tracking the money in that case after the fact taught us a lot about terrorism.

As a deterrent, it is important to have an arsenal ready against the funding of terrorism. However, to prevent terrorist attacks, the work in progress does not inspire much of a positive or optimistic vision. It is extremely difficult, and the dynamics are the same as my colleague just mentioned, namely the dynamics of the needle in the haystack.

In the world, there are many migrant workers — as I state in the document that I handed out — who conclude thousands upon thousands of small transactions to help their family back in their homeland. Now it is extremely difficult among thousands of transactions, to detect a transaction that contributes either directly or indirectly to the funding of a terrorist network. We

individu peut causer des dégâts considérables, mais il n'en demeure pas moins que les réseaux internationaux existent et que ces réseaux se financent à travers des activités illicites ou du financement qui devient illicite parce qu'on le dirige vers des fins illicites. Est-ce que vous ne croyez pas que cela reste quand même un des éléments essentiels? Ce n'est pas le seul, mais dans une stratégie globale de lutte au terrorisme, la trace du financement des groupes terroristes est un élément important.

M. Aureano : Tout à fait. C'est-à-dire qu'il y a une fonction dissuasive que vous mentionnez par rapport aux organisations déjà connues qui est importante. Cela est difficile à faire parce que ces organisations vont sûrement emprunter un nom, créer des sociétés, et cetera, pour continuer à transiger.

La fonction dissuasive est indéniable, elle est importante. Ce serait inutile de le nier, c'est très important. La fonction symbolique également. Pour les gouvernements, on démontre qu'on est préoccupé, qu'on agit sur tous les plans contre le terrorisme. La fonction analytique est également importante. Après les attentats, on peut suivre et mieux comprendre comment certaines cellules fonctionnent. Quant à la fonction préventive, la plupart des auteurs en ont des doutes. Tom Naylor, chercheur au Canada, Ibrahim Warde ou encore des auteurs hollandais, qui effectuent des recherches sur le plan international, tous s'entendent pour dire que la fonction préventive est plus difficile. C'est-à-dire qu'on ne connaît pas vraiment de cas où la piste de l'argent a permis de prévenir des attentats.

Quand vous parlez de l'entraînement dans des pays tiers, que je ne nommerai pas non plus, prenez l'exemple de ce qu'on connaît sur l'attentat raté du 1er mai à New York — vous vous en souvenez sûrement — par Faisal Shahzad. Selon ses dires, il a mis de côté 4 500 dollars pour sa préparation, c'est-à-dire un voyage et plus de cinq jours d'entraînement, qui n'ont pas servi à grand-chose parce qu'il n'a pas pu monter son engin explosif. Ses comparses auraient mis 4 900 dollars. Donc en dessous de 10 000 dollars.

Si vous prenez, par exemple, un cas où on connaît bien mieux le financement, celui des attentats de Madrid, il y a déjà trois ou quatre ans, vous voyez que ce sont des terroristes qui ont pris énormément de risques pour pouvoir se financer. Ils commettaient de menus délits et ils couraient toujours le risque de se faire attraper, par exemple par une petite transaction de drogues ou un vol à la tire, hypothéquant de cette façon la préparation d'un grand attentat. Or, suivre la piste de l'argent dans ce cas, a posteriori, cela nous permet d'apprendre plus sur le terrorisme.

De façon dissuasive, il est important d'avoir un arsenal contre le financement du terrorisme. Cependant, du point de vue de la prévention des attentats, l'état des travaux ne permet pas d'avoir une vision positive ou une vision trop optimiste. C'est extrêmement difficile, et c'est la même logique que mon collègue mentionnait tantôt, c'est-à-dire la logique de l'aiguille dans la botte de foin.

Dans le monde, il y a des quantités de travailleurs migrants — tel que je le mentionne dans le document que j'ai transmis — qui effectuent des milliers et des milliers de petites transactions pour venir en aide à leur famille dans leur pays d'origine. Or, détecter, dans des milliers de transactions, la transaction qui contribue à financer directement ou indirectement un réseau terroriste, c'est

are far from being able to do that. However, it is true that having to register, to give out one's information and to declare one's suspicions all act as deterrents, but these measures are deterrents rather than preventive measures.

[*English*]

Senator Marshall: My first question is for Mr. Leman-Langlois. Let us go back to the concept again about radicalization and second- and third-generation immigrants. What sort of analysis has been done? You talked about the fact that there is no recipe and we are looking for a needle in a haystack. Have we completed enough work to try to assess what leads people; what are the characteristics that point out certain people to us? Have we undertaken enough work, and if not, who should undertake it? Can you speak to that issue? It seems like we have targeted a certain segment of the population, but is there some way we can tell in advance who may be at risk?

Mr. Leman-Langlois: So far there is not. There is growing literature on this subject but it is far from enough. Part of our problem is that there are few cases that we can study to the extent that we could come up with a model. What we can see when we line up all the cases is that the stories of radicalization are extremely different. Some cases take place over a matter of years and some within hours. Within hours, it is a case of the last straw breaking the camel's back and someone throws a Molotov cocktail at a Jewish landmark, people may be hurt and that sort of thing. Radicalization is extremely unpredictable and it comes in so many different flavours that we do not have a full particular of radicalization so far. When we do, I suspect there will be so many different modalities of radicalization that it will not be easy to find out what to do in terms of trying to stop it.

The other problem with radicalization is that it is difficult to tell various kinds of radicalization apart. A lot of radicalization takes place through speech; radical speech. People talk about killing Mr. X, Mr. Y and blowing up this or that, and they talk about it a lot, it turns out. Lots of people talk about these acts and we are all thinking about al Qaeda here, but there are many neo-Nazi radicals and there is the rise of the extremist right and the militia movement in the United States. Probably there will be repercussions in Canada sooner or later, and I suspect these groups are having repercussions already. A lot of people have extreme speech; they talk about killing, how they will kill and all that. Only a small minority will move to any kind of plot. There is a big difference between the two groups.

Often on the Internet, because I am on the Internet often myself, I find myself in a one-upmanship sort of discourse. I do not talk about terrorism; I talk about cameras or whatever my hobby happens to be at the time. Someone says something about

extrêmement difficile. Nous sommes loin de là. Cependant, il est vrai que la fonction dissuasive de devoir s'enregistrer, de devoir communiquer ses informations et de faire des déclarations de soupçons est certaine, mais il y a une fonction dissuasive plutôt que préventive.

[*Traduction*]

Le sénateur Marshall : Ma première question s'adresse à M. Leman-Langlois. J'aimerais revenir encore une fois au concept de la radicalisation et des immigrants de deuxième et troisième générations. Quelles sortes d'analyses ont été réalisées? Vous avez dit qu'il n'y avait pas de recette et que nous cherchons une aiguille dans une botte de foin. Avons-nous accompli suffisamment de travail pour essayer d'évaluer ce qui incite les gens; quelles sont les caractéristiques qui font en sorte que l'on retient certaines personnes? Avons-nous fait suffisamment de travail à cet égard et, sinon, qui devrait l'entreprendre? Pouvez-vous nous parler de cette question? Il semble que nous ayons ciblé une certaine partie de la population, mais existe-t-il une façon qui nous permettrait de déterminer à l'avance qui peut être à risque?

M. Leman-Langlois : Jusqu'à ce jour, il n'y en a pas. Il y a de plus en plus d'information sur cette question, mais c'est loin d'être suffisant. Une partie du problème découle du fait qu'il n'y a pas suffisamment de dossiers nous permettant d'établir un modèle. Ce qu'on peut voir, quand on examine les différents cas, c'est que les récits de radicalisation sont extrêmement différents. Dans certains cas, cela peut prendre quelques années et, dans d'autres, cela se fait en quelques heures. Lorsque cela se produit en quelques heures, il s'agit essentiellement de la goutte qui fait déborder le vase et qui fait en sorte que quelqu'un lance un cocktail Molotov sur un monument juif, geste qui peut blesser certaines personnes et donner lieu à divers résultats. La radicalisation est extrêmement imprévisible, et elle comporte tellement de facettes qu'à ce jour, nous n'avons toujours pas un modèle de radicalisation. Lorsque nous en aurons un, je crains qu'il y ait tellement de facettes aux cas de radicalisation qu'il sera difficile de déterminer ce que nous pouvons faire pour y mettre un frein.

L'autre problème ayant trait à la radicalisation, c'est qu'il est difficile de distinguer les divers cas de radicalisation les uns par rapport aux autres. Une bonne partie de la radicalisation a lieu par la parole; c'est-à-dire par des discours radicaux. Les gens parlent de tuer M. X ou M. Y et de faire sauter telle ou telle chose, et ils en parlent beaucoup, d'après ce qu'on a pu déterminer. Bien des gens parlent de ce type de geste et nous pensons tous à Al-Qaïda ici, mais il y a de nombreux radicaux néo-nazis, et il y a également la montée de la droite extrémiste et de milice aux États-Unis. Cela aura probablement des répercussions au Canada tôt ou tard, et je soupçonne que ces groupes ont déjà une incidence ici. Bien des gens parlent d'actions extrêmes; ils parlent de commettre des meurtres et de la façon dont ils vont exécuter ces meurtres. Seule une petite minorité ira jusqu'à fomenter un complot quelconque. Il existe une grande différence entre ces deux groupes.

Bien souvent dans Internet, parce que je navigue sur Internet bien souvent moi-même, je me retrouve en présence de discours où il y a de la surenchère. Je ne parle pas de terrorisme, mais plutôt d'appareils-photo ou du sujet ou du passe-temps qui

a subject and I want to say more, so I write even more. Then someone else in the discussion forum says, "Oh, no, but you do not know this, this and this."

People often talk on the Internet that way and it is difficult for someone who is monitoring this discourse to figure out who is so serious about this subject that they will not only talk about it but will take steps to do it. This is the problem with radicalization. This limit is almost impossible to see.

Senator Marshall: For that example, the question is: How do you determine which ones are the talkers and which ones are the doers? As you were saying earlier, there is no recipe. However, when you look at this situation, it is almost as if you are assessing risk.

I notice that you hold the Canada Research Chair in Surveillance and the Social Construction of Risk. What is the social construction of risk? Does it relate to what we are talking about now?

Mr. Leman-Langlois: Yes, it certainly does. Social construction of risk is about how we perceive risk and how we decide what is more important and less important risk; how we decide whether we will drive or fly somewhere, and how this decision squares off with the probability of harm occurring. It turns out it is difficult, the way we perceive things. For instance, we tend to perceive less risk with things that we are familiar with, or that we are in control of — for instance, driving a car — and a lot more risk with things we are less familiar with, like flying in a plane, although I suppose people here fly a lot more than an average Canadian. In a plane we are not in control. We sit back and there is a locked door and someone else flying that plane. We do not even see that person; we know the name if we catch it when the engines are starting. We perceive flying as a higher risk. Statistically, the reality is the exact opposite; we are far safer in the air than we are on the road.

There is a story about September 11. A number of people cancelled flights and drove to their destination following September 11. There were almost 4,000 more road deaths following September 11, because people drove to their destinations instead of flying.

Senator Marshall: It comes back to what you said earlier; there is no recipe.

To go back now to this document that was handed out a few minutes ago with data going up to 2006, is there an issue with regard to obtaining current data? You said the number of cases is

m'intéresse à ce moment-là. Quelqu'un mentionne quelque chose sur un sujet et j'ai le goût d'en dire davantage alors j'en écris encore davantage. Ensuite, quelqu'un d'autre dans le forum de discussion dit, « Ah non, mais vous n'êtes pas au courant de telle ou telle chose. »

Les gens ont souvent tendance à agir et à discuter ainsi sur Internet, et c'est difficile pour quelqu'un qui fait de la surveillance de déterminer qui est sérieux sur tel sujet et qui, en plus d'en parler, prendra des mesures concrètes pour mener son projet à bien. C'est ce qui pose problème avec la radicalisation. Il est presque impossible de déterminer quelle est la limite.

Le sénateur Marshall : Par rapport à cet exemple, je vous pose la question : Comment déterminer qui sont les grands parleurs et qui vont passer à l'acte? Comme vous l'avez dit plus tôt, il n'y a pas de recette. Toutefois, lorsqu'on examine cette situation, c'est presque comme si on évalue les risques.

Je vois que vous êtes titulaire de la Chaire de recherche du Canada en surveillance et en construction sociale du risque. Qu'est-ce que la construction sociale du risque? Y a-t-il un lien avec ce dont on discute maintenant?

M. Leman-Langlois : Oui, tout à fait. La construction sociale du risque examine la façon dont nous percevons le risque et dont nous décidons ce qui constitue un risque plus ou moins important; la construction sociale du risque examine la façon dont nous décidons si nous allons nous rendre quelque part en voiture ou en avion et comment cette décision se compare avec la probabilité que survienne une menace. Cela s'avère être difficile, la façon dont nous percevons les choses. Par exemple, nous avons tendance à accorder moins de risque aux choses qui nous sont familières ou que nous contrôlons — par exemple, conduire une voiture — et nous associons davantage de risques aux choses qui nous sont moins familières, comme prendre l'avion, même si je suppose que les gens ici présents volent beaucoup plus que la moyenne des Canadiens. Nous n'avons aucun contrôle dans un avion. Nous nous assoyons, les portes sont verrouillées et quelqu'un d'autre pilote l'avion. Nous ne voyons même pas le pilote; nous entendons son nom si nous prêtons attention au moment où on enclenche les moteurs. Nous percevons le vol en avion comme étant un risque supérieur. Statistiquement, la réalité est tout à fait contraire; nous sommes davantage en sécurité dans les airs que sur la route.

Il y a un récit concernant le 11 septembre. Un certain nombre de personnes ont annulé leurs vols et ont conduit pour se rendre à leurs destinations à la suite du 11 septembre. On a relevé près de 4 000 accidents routiers de plus après le 11 septembre, parce que les gens ont décidé de se rendre à destination en voiture plutôt que de prendre l'avion.

Le sénateur Marshall : Cela revient à ce que vous disiez plus tôt; il n'y a pas de recette.

Revenons au document qui a été distribué il y a quelques minutes et qui contient les données qui remontent à 2006, y a-t-il un problème pour ce qui est d'accéder à des données actuelles? Vous

small, but is there a problem with regard to obtaining data? You need data to keep your assessment going. Is there an issue with regard to current data? If we had data to 2010, what would it show?

Mr. Leman-Langlois: I have the records. I do not put them in the database before court cases are heard and we need to file evidence. Not that I take the court as a final authority on what is real; a court is a special process that comes to judicial conclusions, but we wait to have the final story before we put the record in a database. All this information has been collected but it has not been integrated in a database yet. I suspect it shows what you see there. You will not see a new trend suddenly, I suspect.

Senator Marshall: It will follow along the same line.

Mr. Leman-Langlois: I am sure, yes.

Senator Marshall: Chair, do I have time to ask Mr. Aureano one question?

The Chair: Yes you do.

Senator Marshall: When we talk about following the money trail, I have the impression this trail was not a big help but it was some help, and that it was almost more of a preventive thing.

Am I correct in understanding that the money trail would be followed in all countries? Is it followed in Canada and then in the U.S? Do you know whether one country follows this trail better than other countries, or do all countries have the same practices? Does Israel have the best practice and the U.S. the next best?

Can you elaborate on the money trail a little more? My background is as an accountant so I am always interested in money. Can you elaborate on that subject a little bit? I am interested in what you have to say.

[*Translation*]

Mr. Aureano: There is not a single model that stands out after having finished all the reading. In terms of efficiency, an excellent article was published in the *New York Times* on September 12 this year, entitled "Following the dirty money". The author of this article is a former secret agent who succeeded in completely destabilizing and practically bankrupting the BCCI, the Bank of Credit and Commerce International, in one of the greatest financial money laundering scandals. This reminds us of a basic factor: there cannot be a properly working anti money-laundering system if the work is not accompanied at the same time by information gathering, through double agents who pretend to be delinquents or people who need services. But these entrapment operations are very costly and they require highly qualified personnel. They are difficult to prepare, difficult to carry out, and this is perhaps why there are not that many being done, or perhaps we have not been advised about this kind of operation.

avez dit que le nombre de dossiers est faible, mais qu'il y avait un problème pour ce qui est d'obtenir des données? Vous avez besoin de données pour poursuivre votre évaluation. Y a-t-il des difficultés pour ce qui est d'obtenir des données actuelles? Si nous avions des données jusqu'en 2010, que pourrions-nous y voir?

M. Leyman-Langlois : J'ai ces données. Je ne les saisis pas dans la banque de données avant que la cause soit entendue par les tribunaux et que nous devions présenter les éléments de preuve. Pas que je m'en remette au tribunal en tant qu'autorité finale pour déterminer ce qui est vrai; un tribunal suit un processus spécial qui nous permet de tirer des conclusions juridiques, mais nous attendons d'avoir l'ensemble des données avant d'intégrer un dossier à la base de données. Toute cette information a été recueillie, mais n'a pas encore été intégrée dans une base de données. J'imagine que nous pourrions en tirer ce que nous voyons dans ce document. Je ne pense pas qu'il y ait de nouvelles tendances.

Le sénateur Marshall : Ce sera dans le même ordre d'idée.

M. Leman-Langlois : Sans aucun doute, oui.

Le sénateur Marshall : Monsieur le président, ai-je le temps de poser une question à M. Aureano?

Le président : Oui.

Le sénateur Marshall : Quand on parle de suivre les pistes de l'argent, j'ai l'impression que cette piste n'a pas été d'une très grande utilité et que cette mesure a été prise davantage à titre préventif.

Est-ce que j'ai raison de dire que les pistes de l'argent seraient suivies dans tous les pays? On suit les pistes au Canada et par la suite aux États-Unis? Savez-vous s'il y a un pays où on fait un meilleur suivi par rapport aux autres pays, ou bien est-ce que tous les pays adoptent les mêmes pratiques? Est-ce qu'on assure un meilleur suivi en Israël, et les États-Unis se retrouvent-ils au deuxième rang?

Pouvez-vous nous parler davantage de ces pistes? J'ai de l'expérience comme comptable, de sorte que l'argent m'intéresse toujours. Pouvez-vous nous parler davantage de cette question? Je suis intéressé par ce que vous avez à dire à ce sujet.

[*Français*]

M. Aureano : De toutes les lectures effectuées il n'y a pas un modèle qui ressort. Si on parle en termes d'efficacité, un excellent article a été publié dans le *New York Times* le 12 septembre dernier, qui s'intitule « Following the dirty money ». L'auteur de cet article est un ancien agent secret qui a réussi à déstabiliser complètement, à acculer à la faillite la BCCI, la Bank of Credit and Commerce International, ce qui a été un des grands scandales financiers de blanchiment. Il nous rappelle une chose essentielle : il n'y a pas de système anti blanchiment qui fonctionne bien s'il n'y a pas d'activités de renseignement simultanément, c'est-à-dire des agents doubles qui se font passer pour des délinquants ou des gens qui ont besoin de services. Mais ce sont des opérations de piégeage, qui sont très coûteuses, qui demandent un personnel hautement qualifié. Elles sont difficile à préparer, difficile à réaliser, et c'est pourquoi, peut-être, on n'en fait plus tellement ou on n'a pas de nouvelles sur ce type d'opérations.

In most countries today, there is a centralization of information based on financial information cells like the CANAF here in Canada. These cells have been criticized over the years, because they are rather slow. It must be said that these groups work on the basis of information they receive regarding he suspicions of banks or financial officers. However, we must say that these cells are always in a reactive mode, they do not provoke anything, they do not produce any intelligence. I think that this double agent, Mansour — that is his last name — is right to a great extent: we must go forward and prepare provocation or incitement operations — only where it seems justifiable, obviously, because otherwise there are legal problems.

There also was — and your question is very important — a widespread standardization effort beginning with September 11, as I said at the beginning of my speech, and this was perhaps the quickest such phenomenon in the world regarding such a sensitive issue. Before September 11, all the countries resisted, because they are very jealous of their independence when it comes to criminal law and fiscal law. But in any case, all the countries found ways to adapt, even if they adopted the same anti-money-laundering model, and they all allowed themselves a certain amount of flexibility in the application of the model.

Some very good research on the flexibility in each country has just been published in France.

[*English*]

Senator Furey: Thank you, gentlemen, for coming today. I am interested in hearing your views on the terrorist use of the Internet, not so much from the perspective of proselytizing, recruiting or, as Professor Leman-Langlois said, organizing, but more from the point of view of creating havoc and chaos in our day-to-day institutions such as our banks, governments, municipal services, hospitals and that sort of thing.

Mr. Leman-Langlois: There are stories that go around of people creating such havoc, so far not terrorists, but hackers, and sometimes young hackers. Some stories are not true and are apocryphal, such as the story of the supposed young hacker who almost managed to open the main dam at the Hoover Dam, for instance.

That story flows around a lot. It has become a mythology of cyberterrorism. It never happened but it stays in people's minds as an example of what terrorists can do if they manage to obtain access to Supervisory Control and Data Acquisition, SCADA, systems; computers used to control anything from dams to water purification to electrical distribution.

Of course, the information networks themselves are used by banks or financial transactions, by government agencies, et cetera; all of these networks are to a certain extent vulnerable to all forms of cyber-attacks.

Dans la plupart des pays, aujourd'hui, il y a une centralisation des informations à partir des cellules de renseignement financier, comme le CANAF ici au Canada. Ces cellules sont critiquées année après année, du fait d'une certaine lenteur. Toutefois, il faut dire que ces cellules travaillent à partir des déclarations de soupçon qu'elles reçoivent de la part des banques ou des agents financiers. Donc, elles sont toujours à la traîne, elles ne provoquent pas, ne produisent pas des informations. Je pense que cet agent double, Mansour — c'est son nom de famille —, a raison dans une très large mesure : il faut aller de l'avant, préparer ces opérations de provocation ou d'incitation — là où cela semble justifié, bien évidemment, parce que, autrement, il y a un problème légal.

Il y a eu également, — et votre question est très importante — un grand phénomène de standardisation à partir du 11 septembre, comme je l'ai dit au début de mon allocution, et c'est peut-être le plus rapide au monde concernant une question aussi délicate. Avant le 11 septembre, tous les pays étaient réfractaires, parce que très jaloux de leur indépendance en matière pénale et fiscale. Mais de toute façon, tous les pays se sont accommodés, même s'ils ont adopté un même modèle anti blanchiment, et tous se sont donné une certaine marge de manœuvre au niveau de leur application.

Une très bonne recherche sur la marge de manœuvre de chaque pays vient également d'être publiée en France.

[*Traduction*]

Le sénateur Furey : Merci, messieurs, d'être ici aujourd'hui. J'aimerais savoir ce que vous pensez de l'utilisation d'Internet par les terroristes, pas forcément en ce qui a trait à son usage pour faire du prosélytisme, du recrutement ou, comme l'a dit M. Leman-Langlois, de l'organisation, mais plutôt pour ce qui est de semer la pagaille et le chaos dans nos institutions au jour le jour comme les banques, les gouvernements, les services municipaux et les hôpitaux, entre autres.

M. Leman-Langlois : Il y a des récits selon lesquels les gens créent ce genre de problèmes mais, jusqu'à maintenant, il ne s'agit pas de terroristes mais plutôt de pirates informatiques et bien souvent, de jeunes pirates. Certains récits sont faux ou douteux, comme celui concernant un jeune pirate informatique qui aurait presque réussi à ouvrir le barrage principal de Hoover Dam, par exemple.

Cette histoire circule beaucoup et fait maintenant partie de la mythologie du cyberterrorisme. Cet incident ne s'est jamais produit, mais c'est le genre de récit qui reste dans l'esprit des gens comme exemple de ce que les terroristes pourraient faire s'ils réussissaient à accéder au Supervisory Control and Data Acquisition System ou le SCADA américain. Il s'agit des ordinateurs servant à assurer le contrôle des barrages et des systèmes de purification d'eau en passant par le réseau de distribution électrique.

Bien sûr, les réseaux d'information eux-mêmes sont utilisés par les banques pour effectuer des opérations financières, ainsi que par les organismes gouvernementaux, entre autres; tous ces réseaux sont, dans une certaine mesure, vulnérables à toute forme d'attaque cybernétique.

The Government of Canada recently decided to spend a new $90 million on protecting some of this infrastructure against cyber-attacks — not cyberterrorism per se, but it is part of the target. Fortunately, so far there has been no real attempt at such an attack. Of course, we have to differentiate between an attack on the Internet itself — websites or databases on the Internet — and the use of the Internet network to cause havoc in the real world, through, for instance, infrastructure. If we limit ourselves to attacks on the Internet we can see that some groups have started to use traditional — "traditional" is a strange word to use with regard to the Internet — denial-of-service attacks, for instance, against government websites when they disagree with governments. Some people include these attacks in the definition of cyberterrorism. They say there has been this much cyberterrorism because such-and-such websites were defaced or information was stolen, changed or destroyed, et cetera. I think that a proper definition of cyberterrorism must include some kind of effect in the real world. If they simply attack the network itself, I do not think it is sufficient to count as cyberterrorism. Even the attacks against those websites are oftentimes extremely minor and can be fixed in a matter of hours or, at the absolute worst, a few days, so we are talking about something that is of much lower impact.

I am not afraid of these attacks, because I do not think terrorists are particularly interested in that type of attack, but we should look at how terrorists can attack infrastructure through the Internet. My gut feeling is that terrorists are not interested in this type of attack because even though we think of this attack as something that will hurt us a lot, terrorists do not see it as an interesting military-type action where stuff explodes, so it will be a spectacular semi-martyr scenario. Terrorists like to leave an immediate scar on the landscape and this type of attack will not provide it. Either that, or terrorists are completely incompetent and cannot manage it, but I think the reason is that they are not particularly interested in that type of attack.

The Chair: Mr. Aureano, do you care to comment?

[*Translation*]

Mr. Aureano: One of the major problems is certainly the fact that we can keep on scaring ourselves for a very long time, and it is very easy to scare oneself. However up to now, as my colleague just said, the possible and true terror attacks have had much less importance.

Let me give you an example: there have been entire programs on Radio-Canada, which is far from being a sensational network, regarding the possibility that some terrorists might blow up the big Hydro-Quebec dams in Northern Quebec, without any preliminary inquiries — that a journalist could have raised. For instance, how many trucks of dynamite would it take to cause

Le gouvernement du Canada a décidé récemment de dépenser 90 millions de dollars supplémentaires pour protéger une partie de cette infrastructure contre les cyberattaques — non pas contre le cyberterrorisme en tant que tel, mais à l'égard des cibles du cyberterrorisme. Heureusement, jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de véritable tentative d'attaque de ce genre. Bien sûr, il faut faire la différence entre une attaque effectuée sur Internet en tant que telle — c'est-à-dire visant les sites Web ou les bases de données sur le Web — et le recours à Internet pour causer des dommages dans le vrai monde par l'entremise, par exemple, de l'infrastructure. Si on s'en tient aux attaques sur Internet, on peut voir que certains groupes ont commencé à avoir recours à des attaques traditionnelles — « traditionnelles » est un mot étrange à utiliser relativement à Internet — pour refuser le service, par exemple, à des sites Web gouvernementaux lorsqu'ils sont en désaccord avec les gouvernements. Certaines personnes incluent ce genre d'attaques dans la définition du cyberterrorisme. Elles disent qu'il y a eu un certain nombre d'attaques cyberterroristes parce que tel ou tel site Web a été modifié ou que de l'information a été volée, modifiée ou détruite, entre autres. Je pense qu'une bonne définition du cyberterrorisme doit comprendre certains effets dans le monde réel. Lorsqu'on attaque uniquement le réseau en tant que tel, je ne pense pas que cela soit suffisant pour constituer du cyberterrorisme. Bien souvent, les attaques contre ces sites Web sont très mineures et elles peuvent être réparées en l'espace de quelques heures ou bien, dans le pire des cas, en quelques jours, de sorte que nous parlons de quelque chose qui a une incidence beaucoup moindre.

Je ne crains pas ces attaques parce que je ne pense pas que les terroristes soient particulièrement intéressés par ce type d'attentat, mais on devrait se pencher sur la façon dont les terroristes peuvent s'attaquer à l'infrastructure en se servant d'Internet. J'ai l'impression que les terroristes ne sont pas intéressés par ce type d'attentat parce que même si nous estimons que ces attaques nous porteraient un tort immense, pour les terroristes, il ne s'agit pas d'attentat de type militaire intéressant avec des explosions, donc ce serait un événement spectaculaire qui ne ferait que des demi-martyres. Les terroristes aiment laisser une cicatrice immédiate dans notre infrastructure et ce type d'attaque ne leur permettrait pas de le faire. C'est soit cela, soit les terroristes sont complètement incompétents et ne savent pas comment faire, mais j'estime que c'est parce qu'ils ne sont pas particulièrement intéressés par ce type d'attentat.

Le président : Monsieur Aureano, aimeriez-vous intervenir?

[*Français*]

M. Aureano : Un des problèmes majeurs, c'est sans doute qu'on peut se faire peur très longtemps et c'est très facile de se faire peur. Mais jusqu'à présent, comme mon collègue vient de le dire, les attaques possibles et véritables ont été de beaucoup moindre importance.

Je cite toujours un exemple : il y a eu des émissions entières à Radio-Canada, qui est pourtant loin d'être une chaîne à sensation, sur la possibilité que des terroristes fassent sauter l'ensemble des grandes digues d'Hydro-Québec dans le Nord du Québec, sans qu'on se pose quelques questions préalables — que le journaliste aurait pu se poser. Par exemple, combien de camions de dynamite

even the slightest problem in one of these huge concrete dams? When we raise the same question regarding the possibility of contaminating all the potable water in Montreal, in Ottawa or in some other big Canadian city, what quantity of bacterial material would you need? Can a terrorist group do this? Does it have not only the will but also the capability of carrying it out? When we want to scare ourselves, we can scare ourselves no end, that is certain, but we must always wonder, if these attacks were as easy to carry out as certain journalists or researchers or politicians have been telling us, then why have they not already carried out? This is, I believe, the question that we should always be asking.

Between the will to do evil and the capability to do evil, there is a large gap, there is often a discrepancy. The same thing applies with weapons of mass destruction, biological weapons, radiological weapons or chemical weapons. There might be some will to use them, but they are a long way from being able to do so. I think that it is always important to take into account this difference between the declared will and the real capability to do harm.

[*English*]

Senator Furey: I am looking at your graph, Professor Leman-Langlois, on the grading by seriousness of terrorist acts in Canada. I believe I heard you say that the graph is reflective of what is happening elsewhere in the world. Is that because we are doing as good a job as other countries, or are there other intervening factors? As well, I want to ask both gentlemen if they think perhaps Canada should move in the direction of a U.K.-U.S. parliamentary-type oversight committee of intelligence and anti-terrorism.

Mr. Leman-Langlois: First, I do not believe that the graph has a strong relationship to counterterrorism. To a certain extent it does. In the 1970s, all sorts of measures were taken against hijacking airplanes, for instance. It is hard to believe today that people were not even searched before boarding a plane until not so long ago, or they could check in baggage and not travel on the plane — all things that we can no longer do. Those measures already existed in the 1980s. In the 1980s, we had a boiling over of a certain number of issues. We had constitutional issues here in Canada that made certain elements boil over, let us put it that way. Since then, the reason there has been a lowering of issues, I believe, is the same reason there has been a constant lowering in crime rates since these years. If we look at crime statistics, we will see not a drop but a steady decline in crime from the end of the 1980s. The reason is that the population is becoming older. It sounds a little weird, but many of the young men who commit crimes, including terrorism, become older and move on to other things, other interests, or they go to jail. We have a population that is older and that older population impacts both crime statistics and that special form of crime we call terrorism. I think that an older population is the reason.

faudrait-il pour le moindrement provoquer un problème dans un de ces immenses barrages de béton? Quand on se pose la même question sur la possibilité de contaminer toute l'eau potable de Montréal, d'Ottawa ou d'une grande ville canadienne, quelle quantité de culture bactériologique faudrait-il? Est-ce qu'un groupe terroriste peut faire cela? Est-ce qu'il a non seulement la volonté mais la capacité de le faire? Quand on veut se faire peur, on peut se faire peur à l'infini, c'est certain, mais la question est toujours de se demander : si ces attaques étaient aussi faciles à mener que certains journalistes, certains chercheurs, certains politiciens également nous le disent, pourquoi n'ont-elles pas déjà été faites? C'est, je crois, la question que nous devons toujours nous poser.

Entre la volonté de faire mal et la capacité de le faire, il y a une brèche importante, il y a souvent un fossé. C'est la même chose pour les armes de destruction massives, biologiques, radiologiques ou chimiques. Il y a peut-être une volonté de les utiliser, mais, de là à ce que ce soit faisable, il y a un fossé important. Je crois que c'est toujours important de tenir compte de cette différence entre la volonté affichée et la capacité réelle de nuisance.

[*Traduction*]

Le sénateur Furey : J'examine votre graphique, monsieur Leman-Langlois, où on trouve une gradation des attentats terroristes au Canada en fonction de leur gravité. Je crois vous avoir entendu dire que le graphique était semblable à ce qui se passe ailleurs dans le monde. Est-ce parce que l'on fait de l'aussi bon travail que les autres pays ou y a-t-il d'autres facteurs en jeu? J'aimerais aussi demander à nos deux messieurs s'ils pensent que le Canada devrait peut-être suivre l'exemple du Royaume-Uni et des États-Unis et créer un comité de surveillance de type parlementaire pour les renseignements et l'antiterrorisme.

M. Leman-Langlois : D'abord, je ne pense pas que le graphique soit vraiment lié à l'antiterrorisme. Il l'est dans une certaine mesure. Dans les années 1970, toutes sortes de mesures ont été prises pour lutter contre le détournement d'avion, par exemple. Il est difficile de croire aujourd'hui qu'on ne fouillait même pas les gens avant l'embarquement il n'y a pas très longtemps ou que ceux-ci pouvaient enregistrer leurs bagages sans prendre l'avion. Nous ne pouvons plus faire ce genre de choses. Ces mesures existaient déjà dans les années 1980. Au cours de cette période, un certain nombre de questions sont devenues pressantes. Certaines questions constitutionnelles au Canada ont entraîné un débordement dans d'autres domaines, si je puis dire. Depuis, certaines questions ont perdu de la visibilité pour la même raison qu'il y a eu une réduction du taux de criminalité depuis. Prenons les statistiques sur la criminalité. Nous constatons qu'il y a non seulement une réduction de celui-ci, mais un déclin constant depuis la fin des années 1980. La raison qui explique ce phénomène, c'est que la population vieillit. Cela semble un peu étrange, mais nombre de jeunes hommes qui commettent des crimes, y compris des actes terroristes, vieillissent et passent à d'autres choses. Ils acquièrent de nouveaux intérêts ou vont en prison. La population vieillit, ce qui a une incidence sur le taux de criminalité et le type de crime que nous appelons terrorisme. La population vieillit, et je pense que c'est la raison sous-jacente.

Your second question is about oversight of intelligence. Yes, I think we need this oversight. I wish this committee was something like that. An oversight of intelligence services in Canada from a parliamentary perspective has nothing to do with what I just said. I believe that would be the way to go, yes.

[*Translation*]

Mr. Aureano: Perhaps you know that I come from Argentina, a country that is suffering from severe democratic and institutional deficiencies, and thus I can only be in support of a committee, because this strengthens an essential characteristic of democracy, i.e. the system of accountability which defines democracy. This is especially true for an intelligence community that is rather scattered about through various organizations and that always suffers from problems of institutional jealousy and perhaps is used to a certain independence. I also think, as does my colleague, that this could eventually be a gold mine of information for us as researchers. Thus, all this, I am certain, is very important not only from the analytical point of view but also from the institutional point of view.

[*English*]

Senator Tkachuk: Mr. Leman-Langlois, you mentioned oversight of intelligence by a parliamentary committee. Were you thinking that it would be the Canadian Security Intelligence Service, CSIS, and anyone else? Were you thinking of something as in the United States where parliamentarians, members of the house or Senate, are sworn to secrecy and receive special briefings; that kind of committee? I think we should have something like that oversight, but I want your opinion on how it would work exactly.

Mr. Leman-Langlois: I did not come prepared for this question.

Senator Tkachuk: You brought it up.

Mr. Leman-Langlois: It would be the second part, as far as I am concerned, with officials of government having oversight not only for CSIS but also for everyone who is involved in intelligence, including the RCMP and multiple agencies. I think the Canada Border Services Agency is engaged in a lot of intelligence that we know nothing about. The CBSA is busy with this activity. They have a colossal database with data mining programs that I will not name. They have all these technologies that they are using, too. Of course, no one even knows about these activities let alone oversees what they are doing, how they are doing it and the consequences.

Senator Tkachuk: How do we deal with the Bloc?

Mr. Leman-Langlois: The Bloc Québécois or the other block?

Senator Tkachuk: I am talking about the Bloc Québécois in the house, yes. On the intelligence in this committee, how would we deal with the Bloc?

Votre deuxième question porte sur la surveillance des renseignements. Oui, je pense qu'on a besoin d'un tel mécanisme. J'aimerais que le comité ait ce genre de fonction de surveillance des services de renseignement au Canada. Il aurait une perspective parlementaire qui n'a rien à voir avec ce que je viens de mentionner. Je pense que nous devrions emprunter cette voie, oui.

[*Français*]

M. Aureano : Vous savez peut-être que je viens de l'Argentine, qui est un pays qui souffre d'un déficit démocratique et institutionnel important, alors je ne peux être que pour un comité, car cela renforce ce qui est propre à la démocratie, c'est-à-dire le système de reddition de comptes, qui est définitif. C'est surtout vrai pour une communauté du renseignement qui est un peu éparpillée dans différents organismes et qui a toujours des problèmes de jalousie institutionnelle, et, parfois, est habitué à une certaine autonomie. Je pense également, comme mon collègue, que, pour nous chercheurs, ce serait éventuellement une mine d'information. Donc, c'est d'un point de vue analytique également, mais surtout du point de vue institutionnel que cela s'avère, j'en suis absolument persuadé, d'une grande importance.

[*Traduction*]

Le sénateur Tkachuk : Monsieur Leman-Langlois, vous avez parlé de la surveillance des renseignements de sécurité par un comité parlementaire. Pensez-vous que le SCRS, le Service canadien du renseignement de sécurité, devrait en être responsable? Envisagiez-vous quelque chose de semblable à ce que l'on trouve aux États-Unis, où les parlementaires, les députés de la Chambre et les sénateurs sont tenus au secret sous la foi du serment et participent à des réunions spéciales? Je pense que nous devrions disposer de mécanismes de surveillance de ce genre, mais j'aimerais connaître votre avis sur la façon de procéder.

M. Leman-Langlois : Je ne me suis pas préparé pour cette question.

Le sénateur Tkachuk : C'est vous qui en avez parlé.

M. Leman-Langlois : À mon avis, ce serait la deuxième option. Des fonctionnaires seraient responsables d'assurer la surveillance non seulement pour le SCRS, mais pour quiconque exerce des activités dans le domaine du renseignement, y compris la GRC et de nombreux autres organismes. Je pense que l'Agence des services frontaliers du Canada exerce beaucoup d'activités dans le domaine du renseignement dont nous ne savons rien. L'ASFC est très active dans ce dossier. Elle dispose d'une base de données colossale qui comprend des programmes de forage de données dont je tairai le nom. Elle utilise aussi toutes sortes de technologies. Bien sûr, on ignore tout de ces activités, alors imaginez les surveiller, examiner leurs processus et leurs conséquences.

Le sénateur Tkachuk : Quoi faire avec le Bloc?

M. Leman-Langlois : Le Bloc québécois ou l'autre bloc?

Le sénateur Tkachuk : Je parle du Bloc québécois qui est à la Chambre, oui. En ce qui concerne le comité de surveillance, qu'est-ce qu'on ferait avec le Bloc?

Mr. Leman-Langlois: I do not know. I have not given that subject much thought.

The Chair: No; that area of inquiry may be another one that we pursue at another date.

Senator Wallin: Thank you, guests, for being here today. I was interested in an important distinction that I understood you both to make that domestic terrorism does not equal homegrown terrorism and vice versa because it is about motivation. I guess it does not matter whether they are mad at Canada or not mad at Canada. This country would be the site of their target because they obviously use targets of opportunity.

I have two questions in two different directions that come from that point. One is more specifically about the work that you do. When we try to deal with this issue — and as everyone has said, it is complicated — do we best try to deal with the individual or do we try to deal with the community? There is always an overlay of whether you can relate to people on those issues, but that is an important point.

If we go over to the other side, one of the issues that arises from time to time in this committee is whether we treat people who are involved in terrorism as criminals, as enemy combatants or as soldiers in the war on terror. If they are citizens and domestic residents, and because it is difficult to define that global area of the war on terror, what do we think about that when we talk about domestic or homegrown terrorism, because that definition raises another issue. I want to hear from both of you on that point.

[*Translation*]

Mr. Aureano: With regard to the government's plan, I will once again refer to my country of origin where some terrorism came out of the middle class and also the upper class that is called the patrician class in Argentina; these people are very rich, their wealth is immense. Thus, it is always very difficult to understand the motivation and I believe that intervention should be done at a collective level. If we look in retrospect, as we should, at the training of guerillas and terrorists in Argentina, we can see, for instance, that many of them were "recruited" in right wing and extreme right wing Catholic organization activities and then, there was a reversal during the 1960s, and they converted back to Marxism, to various branches of Marxism. Perhaps we should have intervened on a collective level and carried out programs to avoid the radicalization that was a trend and known to all. I think that from the government's point of view, individual interventions are unlikely and even impossible.

Your other question, if I understand correctly, is about the status that should be given to these terrorists, especially from a legal point of view. I believe, and this is my very personal opinion, that their status should be exactly the same as that of any other citizen who commits such a serious crime, one that would fall under the current Criminal Code.

Creating a different status means that we give these individuals some importance, that we attract attention to them and then we end up creating martyrs. This is perhaps one of the objectives

M. Leman-Langlois : Je l'ignore. Je n'y ai pas trop pensé.

Le président : Non, nous pourrions nous pencher sur ce sujet un autre jour.

Le sénateur Wallin : Merci à nos invités d'être venus ici aujourd'hui. Je suis intéressée par une distinction importante que vous avez tous les deux faite. Le terrorisme intérieur n'est pas synonyme de terrorisme sur place et vice versa parce que l'aspect clé ici, c'est la motivation. Peu importe si les terroristes sont fâchés contre le Canada ou non. Ce pays serait leur cible parce que manifestement, ils saisissent les chances qui s'offrent à eux.

J'ai deux questions qui portent sur deux aspects liés à ce point. L'une porte précisément sur le travail que vous faites. Pour régler ce problème — et tout le monde l'a dit, il est compliqué —, ferait-on mieux de l'aborder du point de vue individuel ou communautaire? On se demande toujours si on peut vraiment toucher les gens dans ces dossiers, mais c'est une question importante.

Passons à l'autre aspect. Au comité, l'une des questions qui est de temps en temps soulevée est la suivante : traitons-nous les gens qui commettent des actes terroristes comme des criminels, comme des combattants ennemis ou comme des soldats dans la guerre contre le terrorisme? Si ce sont des citoyens ou des résidents, puisqu'il est difficile de définir les termes en cette ère de mondialisation et de guerre contre le terrorisme, à quoi pensons-nous lorsque nous parlons de terrorisme sur place ou intérieur? La définition soulève une autre question. J'aimerais savoir ce que tous deux, vous en pensez.

[*Français*]

M. Aureano : En ce qui a trait au plan d'intervention du gouvernement, je vais encore faire référence à mon pays d'origine où il y a eu du terrorisme issu des classes moyennes et des classes, qu'on appelle en Argentine, patricienne, très riche, immensément riche. Donc, la motivation est toujours très difficile à saisir et le niveau d'intervention, je crois, doit être collectif. Si on regarde avec le recul qui s'impose pour la formation des guérillas et des terroristes en Argentine, vous voyez, par exemple, que beaucoup ont été « recrutés » dans des activités d'organisation catholique de droite et d'extrême droite et que, par une sorte de revirement dans les années 1960, se sont reconvertis au marxisme, à différentes branches du marxisme. Il aurait peut-être fallu une intervention collective et des programmes pour éviter cette radicalisation qui était dans l'air et qui était connue de tous. Je crois que du point de vue du gouvernement, les interventions individuelles sont improbables, voir impossibles.

L'autre question, si j'ai bien compris, vous vous demandez quel serait le statut à accorder à ces terroristes surtout du point de vue légal. Je crois, et c'est une opinion très personnelle, que le statut doit être exactement le même que celui de tout autre citoyen qui commet un crime d'une telle gravité et qui serait déterminée par le Code criminel courant.

Créer un statut différentiel signifie qu'on donne une importance, qu'on fait ressortir un individu et éventuellement, qu'on crée des martyrs. C'est peut-être un des objectifs d'Al-Qaïda. D'après de

pursued by al Qaeda. Much research suggests that al Qaeda, that has no political project for creating a country, and that has no social organization model to propose apart from recreating a Muslim community that has never existed, may have as its most immediate political objective the provision of martyrs for Islam. If we give the terrorists a different status, especially the Islamic terrorists, we convert them into martyrs and the same applies to white supremacists or any other group or small cell that would thus have the people who had sacrificed themselves for their cause confirmed as martyrs.

This is why I believe that we need to treat everyone on the same footing, as nothing extraordinary, that we must manage to deal with this kind of crime through the proper channels without making a special case out of it, because that would be favourable to the objectives of radical groups.

[*English*]

The Chair: Mr. Leman-Langlois, do you wish to add anything?

Mr. Leman-Langlois: I do not have much to add, but calling these people "soldiers" makes them play the role that they set for themselves. People watching them think that these people are soldiers. They are soldiers for freedom, justice, Islam or whatever cause. The extreme right militants in the U.S. think of themselves as soldiers. They dress like soldiers, they use military weapons and they have military organizations. If you confirm that they are soldiers, in ideological terms it is extremely counterproductive.

It is not only us making this point. One of the major experts in the field of international terrorism, Marc Sageman, says the same thing in his latest book. When we arrest these guys, we treat them like criminals. We do not make a big case out of arresting them. That is difficult to do, but we do not do it. We do not show everyone the thousands of police who were material in bringing them to justice. We do not show that it was a huge deal. We do not put snipers on the roof. Every extra layer of security and danger that we represent portrays an image that reinforces that approach.

Senator Wallin: I understand that theory. Earlier, you gave the example of a pickpocket. If the pickpocket is looking for $10 so that individual can go and buy a burger and a Coke, or maybe a joint, then that is one thing. If individuals are picking pockets because they are funding terrorist activity, does the state's response have to be different?

Mr. Leman-Langlois: We already have laws about financing terrorism. The laws go far enough to cover the difference between these two things. If they are financing terrorism, they are responsible for something altogether different than buying a burger.

[*Translation*]

Mr. Aureano: I think that changing the status is clearly counterproductive.

nombreuses recherches, Al-Qaïda, qui n'a pas un projet politique de créer un pays, qui n'a pas un modèle d'organisation sociale à proposer autre que celui de recréer une communauté musulmane qui n'a jamais existée, peut-être que l'objectif politique le plus immédiat d'Al-Qaïda est de donner des martyrs à l'Islam. Si nous donnons un statut différentiel aux terroristes, surtout à ceux d'origine islamique, nous les convertissons en martyrs et il en va de même pour les suprématistes blancs ou pour tout autre groupe ou groupuscule qui verrait confirmé le statut de martyr de ceux qui se sont sacrifiés pour la cause.

C'est pourquoi je crois qu'il faut donner une sorte de bain, de rien d'extraordinaire, mais d'arriver à le traiter dans les canaux prévus pour ce type de crime sans en faire un cas spécial, car cela concorde avec les objectifs des groupuscules radicalisés.

[*Traduction*]

Le président : Monsieur Leman-Langlois, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Leman-Langlois : Je n'ai pas grand-chose à ajouter, mais qualifier ces gens de « soldats » leur fait jouer le rôle qu'ils se sont attribués. Les gens qui les regardent pensent que ce sont des soldats. Ce sont des soldats de la liberté, de la justice, de l'islam, et cetera. Les militants d'extrême droite aux États-Unis se voient comme des soldats. Ils s'habillent comme des soldats, ils utilisent des armes et ils font partie d'organisations militaires. Si vous confirmez qu'ils sont des soldats, vous agissez d'une façon très contre-productive au point de vue de l'idéologie.

Nous ne sommes pas les seuls à l'affirmer. L'un des principaux experts en terrorisme international, Marc Sageman, affirme la même chose dans son dernier livre. Lorsque nous arrêtons ces gens, nous les traitons comme des criminels. Nous ne montons pas leur arrestation en épingle. C'est difficile, mais nous évitons tout de même de le faire. Nous ne montrons pas les milliers de policiers qui ont contribué à les traduire en justice. Nous ne faisons pas grand cas de l'affaire. Nous ne plaçons pas de tireurs d'élite sur les toits. Chaque mesure de sécurité additionnelle donne une impression qui renforce cette approche.

Le sénateur Wallin : Je comprends cette théorie. Un peu plus tôt, vous avez fourni l'exemple d'un voleur à la tire. Si ce voleur veut obtenir 10 $ afin de s'acheter un hamburger et un Coke, ou encore peut-être un joint, c'est une chose. Mais si les gens sont en train de voler pour financer des activités terroristes, est-ce que l'État ne devrait pas réagir autrement?

M. Leman-Langlois : Nous avons déjà des lois en ce qui concerne le financement du terrorisme. Les lois sont assez importantes pour couvrir la différence entre ces deux points. Si les gens volent à la tire afin de financer le terrorisme, alors ils sont responsables de quelque chose de bien différent que de simplement vouloir acheter un hamburger.

[*Français*]

M. Aureano : Je crois que le changement des statuts est carrément contre-productif.

[*English*]

Senator Smith: Some of us roam around a bit. In recent days, there was the Eiffel Tower incident. You are all familiar with that incident. Several European governments have issued a high level of awareness and sensitivity; so have the Canadian and U.S. governments. It reminded me of the first few weeks and months after 9/11. I was travelling to New York frequently then for various business reasons. One could not board a plane without being a bit nervous, in particular when going to New York. I remember one incident that might not be politically correct, but I cannot resist telling you about it.

I was on a plane and sitting up front. There was an empty seat beside me. They announced that one passenger was missing and they hoped to leave soon. All of a sudden, at the last minute, in cames this big guy. He had a bag; he looked stressed. He said about one sentence to the attendants and I was certain that he was neither Canadian nor American, which was confirmed. He sat down and the plane taxied right out. I was asking myself, "Who is this man?" We were almost at the runway and the plane started to roar down it, and I was totally relaxed. I was totally relaxed because — and this is the honest truth — out of the corner of my eyes, I saw him make the sign of the cross.

Senator Joyal: I thought you were Anglican.

Senator Smith: I am a Baptist — not that it matters.

Are there behavioural patterns here for members of al Qaeda? How we define al Qaeda these days or being connected to it is anything but clear. Is there some pleasure that people take if everyone in the Western World, as you vaguely described it, are stressed, nervous and worried? Are these leaks real?

When we hear these stories and all these high alert notices, I know all you can do is speculate — and the man was not from Argentina; I wish to point that out — what do you think about? Are there thoughts that come to mind when that many major Western governments say, we have information that we should be nervous about because it sounds as if there is a good chance they are planning something big?

Mr. Leman-Langlois: It allows various ideologues on the terrorist side to remain relevant and say, we are still in the game and we are still in the media and on the front page; although we do not do anything, they still talk about us all the time.

Osama Bin Laden has his name in the paper, as does al Qaeda, although, as you say, it is an extremely vague thing. People like to write it on their business card if they want to sound important in the terrorism world.

These alerts are an echo of a possible terrorist attack that does not occur, but it still keeps the movement and the ideology on the front pages.

[*Traduction*]

Le sénateur Smith : Certains d'entre nous voyagent beaucoup. Dernièrement, il y a eu l'incident de la tour Eiffel. Vous connaissez tous cet incident. Plusieurs gouvernements européens ont émis des niveaux élevés de sécurité. Les gouvernements canadien et américain l'ont fait également. Cela m'a rappelé les semaines et les mois qui ont suivi les événements du 11 septembre. J'allais souvent à New York pour les affaires. Il était impossible de monter à bord d'un avion sans se sentir un peu nerveux, et plus particulièrement lorsqu'on se rendait à New York. Je me rappelle bien d'un incident qui n'est peut-être pas politiquement correct, mais je ne peux résister à l'envie de vous le raconter.

J'étais assis à l'avant de l'avion. Le siège d'à côté était vide. Ils ont annoncé qu'il manquait encore un passager avant que l'avion ne puisse décoller. Tout d'un coup, à la toute dernière minute, est entré un homme massif. Il avait un sac et il avait l'air stressé. Il a dit environ une phrase aux agents de bord et j'étais certain qu'il n'était ni Canadien ni Américain. Ce fait a d'ailleurs été confirmé. Il s'est assis et l'avion s'est dirigé vers la piste de décollage. Je me suis demandé : « Qui est donc cet homme? ». Nous étions presque sur la piste et les moteurs de l'avion avaient commencé à vrombir. J'étais tout à fait calme. J'étais vraiment calme car — et c'est la vérité — du coin de l'oeil, je l'avais vu faire le signe de la croix.

Le sénateur Joyal : Je pensais que vous étiez anglican.

Le sénateur Smith : Je suis baptiste — mais cela importe peu.

Existe-t-il des comportements typiques représentant les membres d'Al-Qaïda? Notre définition actuelle d'Al-Qaïda ou de ce qui s'y rattache est très peu claire. Est-ce que les gens prennent plaisir à savoir que tout le monde dans les pays occidentaux sont, comme vous l'avez vaguement décrit, stressés, nerveux et inquiets? Est-ce que ces fuites sont réelles?

Quand nous entendons toutes ces histoires et ces avis d'alertes maximales, je sais que vous ne pouvez qu'émettre des hypothèses — et, en passant, j'aimerais souligner que l'homme en question était Argentin — que pensez-vous? Qu'est-ce qui vous vient à l'esprit lorsque bon nombre de gouvernements occidentaux disent qu'ils ont des renseignements qui devraient nous rendre nerveux parce qu'il semblait y avoir de bonnes chances que les terroristes planifient un gros attentat?

M. Leman-Langlois : Cela permet à bon nombre d'idéologues terroristes de rester pertinents et de dire qu'ils sont encore présents dans les médias et même qu'ils font la une; bien qu'ils ne fassent rien, on parle quand même tout le temps d'eux.

Le nom de Oussama ben Laden se trouve dans le journal, ainsi que celui d'Al-Qaïda bien que, comme vous le dites vous-même, il s'agisse d'un terme très vague. Les gens aiment même l'inscrire sur leur carte d'affaires s'ils veulent avoir l'air important dans le monde du terrorisme.

Ces alertes sont un écho d'une attaque terroriste éventuelle qui ne se produit pas, mais cela permet au mouvement et à l'idéologie de rester à la une.

Senator Smith: Maybe it does, but within a small group. For most mainstream groups within the Islamic community, if anything it further alienates them.

Mr. Leman-Langlois: Of course.

Senator Smith: When that Toronto-18 incident first happened, a number of people said police were overreacting. These people could not believe it when over half the Toronto-18 pleaded guilty. If anything, incidents like those alienate them from the overwhelming majority of people from the Islamic community. Maybe they do not care about them. I am only probing your thoughts.

[*Translation*]

Mr. Aureano: All these waves of threats, especially against France, took place in a very specific context, namely a government that showed itself to be almost uncompromising regarding issues with certain immigrants, such as the Eastern European Roma, but also regarding the entire issue that we hear very little about, but which is very current in France and in Europe, of the Islamic veil. These threats are made in a very specific context and the governments are always worried and they always need the population as a witness and they need to show that they are doing something. It is better to have advised people of the threat, than to have something happen afterwards that makes it seem that we did not act in time. This is also a way of showing that we are prepared to face the terrorist threat with the essential counterattack mentioned by my colleague Stéphane, namely that we show the terrorists that they are still part of the game and that we are contributing in a certain way to highlighting the threat that they want to deploy against the west. This game is always ambivalent, it is not a linear game when it comes to raising the threat level. In the United States, we saw very clearly with the constant decrease, that we were moving from one level to another depending on certain threats whose origins we did not know. This kept the population alert and showed that reality was proactive.

[*English*]

Senator Mitchell: My first question is a big one, but I will ask you to give me what you have on it.

Do you believe that Canada has deployed sufficient resources efficiently managed in this sector to protect Canadians properly against terrorist acts and terrorist threats in the prevailing environment? Is it possible to assess that situation?

Mr. Leman-Langlois: There are a lot of resources and a lot of different aspects of the matter.

Lately our main police agencies — and I use "police" in the widest sense of the word — including CSIS, the RCMP and important municipal police forces, have shown us in the last eight to nine years that they have found a way to work together. They are far more efficient at leading investigations. The Ahmed Ressam story probably was the last crack of the whip that showed that both agencies had failed miserably at something. It was only

Le sénateur Smith : C'est peut-être le cas, mais seulement pour un petit groupe. Pour la plupart des groupes au sein de la collectivité islamique, cela ne fait que les aliéner davantage.

M. Leman-Langlois : Bien entendu.

Le sénateur Smith : Lorsque l'incident du groupe des 18 de Toronto s'est produit, bon nombre de gens ont dit que la police exagérait. Ces mêmes personnes n'arrivaient pas à y croire lorsque plus de la moitié du groupe des 18 de Toronto ont plaidé coupable. De tels incidents ne font que les aliéner de la vaste majorité des gens de la collectivité islamique. Peut-être qu'ils ne se soucient pas d'eux. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

[*Français*]

M. Aureano : Toutes ces vagues de menaces, surtout à l'égard de l'État français, ont eu lieu dans un contexte très particulier, c'est-à-dire un gouvernement qui s'est montré presque intraitable sur la question de certains immigrants, dont les gitans de l'Europe de l'Est, mais également sur toute la question, dont nous entendons très peu parler, mais qui est très présente en France et en Europe, du voile islamique. Ces menaces se font dans un contexte très particulier et surtout les gouvernements sont toujours inquiets et ont toujours besoin de prendre à témoin la population et de montrer qu'on agit. C'est mieux d'avoir relevé la menace, qu'après coup si quelque chose arrive, montrer qu'on n'a pas agit à temps. C'est aussi une façon de démontrer qu'on est préparé devant la menace terroriste avec le contrecoup essentiel signalé par mon collègue Stéphane, que l'on démontre aux terroristes qu'ils sont toujours partis du jeu et que l'on contribue d'une certaine façon à la mise en scène de la menace qu'ils veulent déployer contre l'Occident. C'est un jeu qui a toujours ses ambivalences, qui n'est pas un jeu linéaire, celui de relever le statut de la menace. Aux États-Unis, on a vu très clairement avec la diminution constante, on passait d'un niveau à un autre dépendamment de certaines menaces dont on ne connaissait pas l'origine. Cela tenait la population en alerte et démontrait que la réalité était pro active.

[*Traduction*]

Le sénateur Mitchell : Je vais d'abord vous poser une question très large, et j'aimerais que vous y répondiez au meilleur de vos connaissances.

Croyez-vous que le Canada a déployé suffisamment de ressources et qu'elles ont été bien gérées afin de protéger adéquatement les Canadiens contre les actes et les menaces terroristes dans le contexte actuel? Êtes-vous en mesure d'évaluer cette situation?

M. Leman-Langlois : Bon nombre de ressources ont été déployées. Ce sujet comporte de nombreux aspects.

Dernièrement, nos principales agences policières — et j'utilise le terme « police » au sens le plus large — dont le SCRS, la GRC et les forces policières municipales, nous ont indiqué que dans les huit ou neuf dernières années, ils ont trouvé un moyen de travailler ensemble. Ils sont beaucoup plus efficaces lorsqu'ils mènent des enquêtes. L'affaire Ahmed Ressam était probablement le dernier contre-exemple qui montrait que les deux agences avaient failli

the word "extremist" that caused a U.S. customs agent to stop Ahmed Ressam at the border, although he was on the radar of both the RCMP and CSIS for a long time before that. Since then, we have seen a lot more efficiencies, better deployment of resources and better use of resources. There were a couple of little hiccups with Maher Arar, for instance, which was a bad mark for our police forces although they are not ultimately responsible for the whole thing.

With the Toronto-18, the latest arrests, and things like that, we see that they can work together. Another major event other than Ahmed Ressam that showed that something ultimately had to be done was the biker gangs in Quebec. They forced a new kind of policing. Special organizations of police forces were invented more or less. They were imported then to fight terrorism. I think both these events explain the better policing we have today.

In terms of money, no, I think we still spend lots of money on terrorism — an immense amount of money. However, that amount depends on what we call "fighting terrorism." If we say we are in Afghanistan fighting terrorism, then that is a whole big slice of money that we spend on terrorism that we can discuss. If we are talking about other things, then that is different again.

Senator Mitchell: I am talking about policing.

Mr. Leman-Langlois: With policing, we are doing a pretty good job.

[*Translation*]

Mr. Aureano: I also think that if we take into account, for instance, the notification put out by the White House after the failed attack last Christmas in an American airport, we can only share Stéphane's point of view, because coordination seems to be even more important than the quantity of available resources.

Coordination, especially in a country as large and diverse as Canada, is even more important than the quantity of resources. It determines the possibility of succeeding in creating this coordination. That said, the history of all institutions, without any exceptions, shows that coordination is always extremely difficult. Institutional jealousies, turf wars are as important as coordination efforts. We must not lose sight of this fact and believe that we have reached some kind of nirvana of coordination in Canada or anywhere else. Perhaps there was progress and the police rejoiced over this coordination when three suspected terrorists were arrested in Ottawa, a little more than a month ago. This is something very difficult not only for policing institutions, but for all institutions in general.

[*English*]

Senator Mitchell: The answer to this question may have been woven throughout your other answers and if so, I ask that you consolidate it. I read an article some time ago, which I think was

lamentablement à la tâche. Ce n'était que le mot « extrémiste » qui a fait en sorte que le douanier américain a arrêté Ahmed Ressam à la frontière, alors que cela faisait bien longtemps qu'il était sous la mire de la GRC et du SCRS. Depuis, le système est beaucoup plus efficace, et l'on déploie et utilise mieux les ressources. Il y a eu également quelques pépins avec l'affaire Maher Arar, ce qui a entaché la réputation de nos forces policières même si, au bout du compte, elles n'étaient pas responsables de toute l'affaire.

Avec les dernières arrestations, et celles du groupe des 18 de Toronto, nous pouvons voir qu'ils peuvent travailler ensemble. L'affaire des motards au Québec est un autre exemple outre celui d'Ahmed Ressam qui a permis de montrer qu'il fallait faire quelque chose. Ces événements ont créé une nouvelle façon d'effectuer le maintien de l'ordre. On a grosso modo créé des organisations spéciales de forces policières. On les a ensuite utilisées pour combattre le terrorisme. Je pense que ces deux événements permettent de comprendre pourquoi nous avons un meilleur maintien de l'ordre de nos jours.

Pour ce qui est du financement, eh bien, je pense que nous dépensons beaucoup d'argent pour lutter contre le terrorisme. Il s'agit d'un montant faramineux. En revanche, ce montant dépend de ce que nous définissons comme tombant sous la rubrique « lutter contre le terrorisme ». Si nous disons que nous nous trouvons en Afghanistan pour lutter contre le terrorisme, alors nous pourrions parler de tout l'argent que nous dépensons là-bas. Si nous parlons d'autres choses, alors il s'agit d'une situation différente.

Le sénateur Mitchell : Je parle du maintien de l'ordre.

M. Leman-Langlois : Nous faisons un très bon travail dans le domaine du maintien de l'ordre.

[*Français*]

M. Aureano : Je pense également que si l'on tient compte, par exemple de l'avis de la Maison-Blanche après l'attentat raté de Noël l'année dernière dans un aéroport américain, on ne peut que partager l'avis de Stéphane, car la coordination semble plus importante encore que la quantité des ressources disponibles.

La coordination, surtout dans un pays aussi grand que le Canada et si divers, est encore plus importante que le nombre de ressources. Elle détermine la possibilité de réussir cette coordination. Cela n'empêche pas que l'histoire de toutes les institutions, sans exception, démontre que la coordination demeure extrêmement difficile. Les jalousies institutionnelles, les querelles de clocher sont aussi importantes que les efforts de coordination. Il ne faut pas le perdre de vue et croire qu'on a atteint une sorte de nirvana de la coordination ni au Canada ni nulle part ailleurs. On a avancé peut-être et la police s'est réjouie de cette coordination lorsque trois supposés terroristes ont été arrêtés à Ottawa, il y a un peu plus d'un mois. C'est une chose extrêmement difficile non seulement pour les institutions policières, mais pour toutes les institutions.

[*Traduction*]

Le sénateur Mitchell : La réponse à ma question se trouve peut-être déjà dans les réponses que vous avez fournies au préalable, mais je vous demanderais de m'en faire un résumé. J'ai lu un

in *The New York Times*, by someone who had been senior in this area in the United States. He struck a positive note, because he said there is reason to expect that this terrorism may be a cycle that will run its course. He made the point that, although it is hard to believe, a lot of the al Qaeda leadership has been killed and much of the organization has been isolated.

You might say the same thing has happened to other terrorist leadership, which is leaving many young men on the Internet coordinating or trying to coordinate great relationships, often bragging and using, as you said, over-the-top language. Even if these people are serious, they cannot be lead effectively because the group is so dispersed.

The expectation of this expert is that in time this terrorism will run its course. For those of us who thought it would never end, this outlook is positive. What is your assessment? Is there any truth in that analysis?

Mr. Leman-Langlois: In terms of al Qaeda and the multinational terrorism that it was, that is true; it has run its course. It was an outlier in terms of statistics. When we look at terrorism, al Qaeda is more of an exception than a rule. It is not representative of terrorism as a greater category of activity. That terrorism is almost over. What we hear today is that people call themselves al Qaeda because it is more evocative than calling themselves an alphabet soup of letters, an acronym, or something else they might come up with. If they call themselves al Qaeda, they are immediately on the radar for the media. That attention is helpful to them.

The centralized al Qaeda we had in the 1990s, which ran all these attacks from a command-and-control, tight network of individuals, is an era that has passed. However, does that mean we will no longer have terrorism? Terrorists do not need a centralized organization to have terrorism. The FLQ, crisis, Front de liberation du Québec, here showed that the cells were in tenuous contact, if in contact at all. The cells were isolated groups that shared an ideology, which they spoke about it in their newspaper *La Cognée*,and other communiques. They did not coordinate their actions at all with one another, and yet we had this crisis.

I think the al Qaeda era is finished and we are into the next era. There is no way anyone can say that by 2010, 2015 or 2035, there will not be any terrorism anymore. That is impossible.

[*Translation*]

Mr. Aureano: If we look at the attacks that were carried out in the United States and in Canada, they all failed or they were short-circuited by the police, which is a good sign. This means that al Qaeda, or those who claim to belong to al Qaeda are not succeeding in recruiting or training terrorists properly, so that they can succeed in their attacks. There is also the fact that each failed attack or attack that was short-circuited by the authorities reminds people of September 11, and therefore even the symbolic power of a failed attack is important in the west.

article dans, si ma mémoire est bonne, le *New York Times*. Il était écrit par un homme qui était haut placé dans ce domaine aux États-Unis. Il était positif, car il disait que l'on pouvait s'attendre à ce que le terrorisme soit un cycle qui se termine. Il indiquait que, bien que ce soit difficile à croire, bon nombre des chefs d'Al-Qaïda avaient été tués et qu'une bonne partie de l'organisation était maintenant isolée.

On pourrait dire que la direction d'autres groupes terroristes a subi un peu le même sort. Ainsi, de nombreux jeunes hommes, laissés à eux-mêmes, essaient de coordonner les opérations sur Internet, souvent en se vantant et en ayant recours à un langage excessif. Même s'ils sont sérieux, il ne peut pas y avoir de direction efficace, parce que le groupe est trop dispersé.

L'expert en question s'attend à ce que ce genre de terrorisme disparaisse. Pour ceux d'entre nous qui pensent ne jamais en voir la fin, c'est encourageant. Qu'en pensez-vous? Cette analyse est-elle bien fondée?

M. Leman-Langlois : En ce qui concerne Al-Qaïda et le terrorisme multinational qu'il représentait, il est vrai que cela a fait son temps. Il s'agissait d'une aberration sur le plan statistique. En effet, en matière de terrorisme, Al-Qaïda est plus une exception qu'une règle. Le groupe ne représente pas le terrorisme dans son ensemble, et ce genre d'activité a presque disparu. Aujourd'hui, des gens reprennent le nom Al-Qaïda parce qu'il est plus évocateur qu'une soupe à l'alphabet, qu'un acronyme quelconque ou que n'importe quel autre titre qu'ils pourraient se donner. S'ils s'appellent Al-Qaïda, ils obtiennent immédiatement une couverture médiatique, ce qui est à leur avantage.

Le groupe Al-Qaïda centralisé des années 1990, dont les attaques étaient dirigées par un petit réseau de gens responsables du commandement et du contrôle, fait partie d'une ère révolue. Cependant, cela élimine-t-il la possibilité de terrorisme? Les terroristes n'ont pas besoin d'organisation centralisée. Ici, lors de la crise du FLQ, on a constaté que les cellules du Front de libération du Québec n'entretenaient que très peu de contacts, voire pas du tout. Les cellules isolées partageaient une idéologie, qu'elles exposaient dans leur journal, *La Cognée*, et dans d'autres communiqués. Elles ne coordonnaient aucunement leurs actions entre elles, et pourtant, une crise a bien éclaté.

Je pense que l'ère Al-Qaïda est terminée et qu'on passe au prochain chapitre. On ne peut absolument pas prétendre que d'ici 2010, 2015 ou 2035, il n'y aura plus de terrorisme. C'est impossible.

[*Français*]

M. Aureano : Si on regarde les attentats perpétrés aux États-Unis et au Canada, ils ont tous été ratés ou court-circuités par la police; ce qui est de bon augure. Cela veut dire que Al-Qaïda, ou ceux qui se réclament de Al-Qaïda, n'arrivent pas à recruter ou à entraîner des terroristes bien comme il faut qui puissent réussir leur coup. Il y a aussi que chaque attentat raté ou court-circuité par les autorités remémore le 11 septembre, donc la puissance symbolique même d'un attentat raté en Occident est importante.

I think we are going to see the emergence of gangs, as we already see in Africa, that will claim they are a part of al Qaeda to get all the publicity, but will be perhaps more interested by ransoms and the money they can extort from people they kidnap than in various kinds of religious or ideological claims. It is also difficult to foresee, because we do not know how the situation will evolve in Central Asia. Two countries that are occupied by the west and other countries are facing serious political and economic problems. Therefore it is extremely difficult to foresee how the situation will evolve in the Middle East and in Central Asia. Thus, al Qaeda might be a thing of the past, but al Qaeda could be claimed or revived by other groups. It is always a possibility for various reasons, especially, as I said earlier, to grab the spotlight.

I am optimistic because the most recent attacks have shown how difficult it is to recruit good terrorists or to be able to train them properly. From that perspective, I am rather optimistic. There is a lot of amateur work going on. However, regarding the evolution of the sociopolitical situation in Central Asia and in the Middle East, I am a little less optimistic.

[*English*]

The Chair: Colleagues, we have reached the end of our first session. I want to thank, on your behalf, Professor Leman-Langlois and Professor Aureano for their thoughtful and constructive counsel and advice and for their frank responses to a broad range of questions.

We are fortunate to have with us Sayyid Ahmed Amiruddin, who is the chair and founder of Al Sunnah Foundation of Canada and vice-president of the Islamic Supreme Council of Canada. In 2006, he founded the concept of a systematic de-radicalization program as a counter-radicalization program initiative in Canada in response to the 2006 Toronto-18 terror plot. His program is specifically tailored to undermine the ideological underpinnings of extremist ideology. Over 50 mosques and Islamic organizations throughout Canada have since privately endorsed his de-radicalization program to their congregations. Today, he will share with us the main components of the 12-step program, and he has agreed to take questions.

I welcome our guest here today. Much of our testimony today has been about how to analyze what is happening and how to assist with policing and coordination. Our guest is one Canadian who is working to prevent bad things from happening, and I think his advice and insights will be of immense value to our committee.

Mr. Amiruddin, I give you the floor.

Sayyid Ahmed Amiruddin, Chairman, Al Sunnah Foundation: Thank you. Canadians have been painfully confronted with the fact that some Canadians, born and raised here or raised here, are receptive to extremist propaganda and manipulation. As we know, a number of them underwent a radicalization process and were successfully recruited for the "jihad against Canada," with the ultimate prospect of martyrdom.

Je crois qu'on va voir apparaître des bandes, comme on en voit déjà en Afrique, qui se réclameront de Al-Qaïda pour se mettre sous le feu de la rampe, mais qui seront peut-être plus intéressés par les rançons, l'argent qu'ils peuvent soutirer des gens qu'ils ont kidnappés, que par différents types de revendications d'origine religieuse ou idéologique. Il est également difficile de le prévoir, car nous ne savons pas comment évoluera la situation en Asie centrale. Il y a deux pays qui sont occupés par l'Occident et d'autres pays, qui font face à de graves problèmes politiques et économiques. C'est donc extrêmement difficile de prévoir de quelle manière évoluera la situation au Moyen-Orient et en Asie centrale. Donc, c'est possible que Al-Qaïda soit chose du passé, mais que Al-Qaïda soit revendiqué ou ravivé par d'autres groupes. C'est toujours possible pour différentes raisons, surtout pour se mettre, comme je le disais tantôt, sous le feu de la rampe.

Je suis optimiste parce que les derniers attentats ont démontré la grande difficulté à attirer de bons terroristes ou à les entraîner convenablement. De ce point de vue, je suis plutôt optimiste. Il y a un grand amateurisme. Toutefois, du point de vue de l'évolution de la situation sociopolitique en Asie centrale et au Moyen-Orient, je suis un peu moins optimiste.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, voilà qui clôt notre première séance. Je tiens à remercier, en votre nom, MM. Leman-Langlois et Aureano de leurs conseils réfléchis et constructifs ainsi que de leurs réponses franches à diverses questions.

Nous avons le privilège d'avoir avec nous Sayyid Ahmed Amiruddin, président et fondateur de la Fondation Al Sunnah du Canada, et vice-président du Conseil suprême islamique du Canada. En 2006, il a créé le concept d'un programme de déradicalisation systématique afin de prévenir la radicalisation au Canada à la suite du complot terroriste des 18 de Toronto en 2006. Son programme est spécialement conçu pour miner les bases de l'idéologie extrémiste. Depuis, plus de 50 mosquées et organisations islamiques au Canada ont fait la promotion de son programme de déradicalisation auprès de leurs fidèles. Aujourd'hui, il nous parlera des principales composantes de son programme en 12 étapes, puis il répondra à nos questions.

Je souhaite donc la bienvenue à notre invité ici aujourd'hui. La plupart des témoignages jusqu'à maintenant ont porté sur la façon d'analyser ce qui se passe et d'appuyer l'application de la loi et la coordination. Notre invité est un Canadien qui s'emploie à prévenir de malheureux événements, et je pense que ses conseils et ses idées seront d'une aide précieuse à notre comité.

Monsieur Amiruddin, à vous la parole.

Sayyid Ahmed Amiruddin, président, Fondation Al Sunnah : Merci. Les Canadiens ont été douloureusement confrontés au fait que certains citoyens, qui sont nés ou qui ont grandi au pays, sont sensibles à la propagande et à la manipulation des extrémistes. Comme nous le savons, un certain nombre d'entre eux ont subi un processus de radicalisation et ont été recrutés dans un mouvement de « jihad contre le Canada », dont la perspective ultime est le martyre.

These groups of individuals, who pose an imminent threat to our national security, were effectively radicalized over a period of time through a wide variety of means but, from what I know, mostly through the widely available Internet-based al Qaeda propaganda.

The court hearings from the Toronto-18 case specifically reveal that the group in the 2006 Toronto-18 case was inspired by al Qaeda propaganda while residing in Mississauga and the Greater Toronto Area.

The threat represented by al Qaeda-inspired extremism in Canada, as we know, has grown into a considerable and permanent external and homegrown threat. From a couple of specific cases in 2003 and 2004 — that of Mansour Jabarah and Momin Khwaja, for example — to the arrests of the Toronto 18 group in 2006, it appears that a process of radicalization is definitely present here in Canada.

Much different from the Israeli-Palestinian equation, the radicalization process of Western-raised individuals is not triggered by oppression, perceived suffering, revenge or desperation; rather, this radicalization is motivated specifically by ideology.

The 9/11 Commission Report, one of the earliest reliable texts on this issue, reports on page 362 that:

> Usama Bin Laden and other Islamist terrorist leaders draw on a long tradition of extreme intolerance within one stream of Islam (a minority tradition) from at least Ibn Taimiyya, through the founders of Wahabism . . . That stream is motivated by religion and does not distinguish politics from religion, thus distorting both . . . With it there is no common ground — not even respect for life — on which to begin a dialogue.

The jihadi-Salafi ideology is the driver that radicalizes —

The Chair: Mr. Amiruddin, can I ask you to slow down a little bit. Our translators are working hard to catch every word, so if you can slow down a tiny bit, that will be of great assistance. Thank you so much.

Mr. Amiruddin: The jihadi, or the Salafi-jihadist, ideology is the ideology that drives young men and women born and raised in the West to carry out "autonomous jihad" via acts of terrorism against their home countries. While many followers of this particular stream of Islam may not advocate jihad directly via acts of terrorism, or may even condemn terrorism wholly, the fact remains that this ideology is the only stream within the Islamic tradition that is directly conducive to the radicalization process and the sanctioning of "autonomous jihad" via acts of terrorism.

The Salafi ideology has served as the inspiration for numerous homegrown groups, including the March 2004 Madrid bombers, Amsterdam's Hofstad Group, London's July 2005 bombers and specifically, the Toronto-18 group arrested in 2006.

Ces groupes, qui présentent un danger imminent pour la sécurité nationale, ont été radicalisés sur une certaine période de temps, par des moyens de toutes sortes, mais, de ce que j'en sais, surtout par la propagande d'Al-Qaïda répandue partout par Internet.

Les audiences du tribunal, dans l'affaire de l'attentat terroriste des 18 de Toronto, en 2006, ont révélé que le groupe s'était laissé inspirer par la propagande d'Al-Qaïda, tout en vivant à Mississauga et dans la région du Grand Toronto.

Le risque que pose l'extrémisme d'Al-Qaïda au Canada, comme nous le savons, s'est transformé en un danger considérable et permanent, venant tant de l'extérieur que de l'intérieur du pays. Depuis les quelques cas isolés de 2003 et 2004, soit ceux de Mansour Jabarah et de Momin Khwaja, jusqu'à l'arrestation du groupe des 18 de Toronto en 2006, il semble qu'un processus de radicalisation soit à l'oeuvre ici même au Canada.

Contrairement à l'équation Israël-Palestine, le processus de radicalisation à l'oeuvre en Occident n'est pas alimenté par l'oppression, la perception de souffrance, le désir de vengeance ou le désespoir, mais plutôt par l'idéologie.

Selon le rapport de la Commission d'enquête sur les événements du 11 septembre, l'un des premiers documents sérieux sur la question, à la page 362 :

> Oussama ben Laden et les autres leaders du terrorisme islamiste s'appuient sur la longue tradition d'intolérance extrême qui caractérise l'un des courants de l'Islam (une tradition minoritaire), dont les origines remontent au moins à Ibn Taymiyya en passant par les fondateurs du Wahhabisme [...] Ce courant est motivé par la religion et ne fait pas de distinction entre la religion et la politique, ce qui contamine les deux... Avec elle, il n'y a pas de terrain commun — et même pas le respect de la vie — à partir duquel engager un dialogue.

L'idéologie jihadi-salafi est le moteur de la radicalisation...

Le président : Monsieur Amiruddin, pourrais-je vous demander de ralentir un petit peu? Nos interprètes s'efforcent de rendre chaque mot, alors si vous pouviez ralentir un peu, cela les aiderait énormément. Merci beaucoup.

M. Amiruddin : L'idéologie djihadiste ou jihadi-salafi invite des jeunes hommes et des jeunes femmes nés en Occident à se livrer à un « djihad autonome » en commettant des actes de terrorisme contre leurs pays. Bien que de nombreux adeptes de ce courant de l'islam ne soient pas partisans d'un djihad axé sur des actes de terrorisme, et soient même opposés à la violence, il reste que ce courant idéologique de la tradition islamiste est le seul qui contribue directement au processus de radicalisation et qui recommande un « djihad autonome » pour en prendre la forme d'actes de terrorisme.

L'idéologie Salafi a servi d'inspiration à divers groupes de terroristes « maison », et notamment aux poseurs de bombes de 2004 à Madrid, au groupe Hofstad d'Amsterdam, aux poseurs de bombes de juillet 2005 à Londres et au groupe des 18 de Toronto arrêtés en juin 2006.

In 2005, prior to the arrests of the Toronto-18 group, our foundation carried out a detailed survey on radicalization and homegrown extremism in Canada. We shared our concerns with authorities and community leaders to give them a better understanding of the potential and imminent threat posed by homegrown radicalization. In 2006, with the arrests of the Toronto-18 group, our concerns proved to be true.

We found that to create and sustain effective de-radicalization strategies, there must be three main components in this process of counterterrorism. First is the prevention of radicalization through fostering committed partnerships with expert groups within given communities who are working towards the delegitimization of violent extremism; second is the proliferation of an integral cultural counter-narrative in the context of being Canadian; and third is the integration of people at the individual, social and political level.

Our foundation focuses particular attention on the following priority in the specific context of supporting de-radicalization and preventing radicalization: We are committed to identifying the causes, drivers and means of radicalization and proactively to crafting strategies and plans to diffuse or ideally to eliminate these subversive and severely destructive elements within at-risk cultural communities.

We have devised a systematic de-radicalization strategy, or program. Our strategy focuses primarily on the psycho-spiritual development and ideological rehabilitation of at-risk youth. We achieve this goal through our 12-step program.

I initially submitted a handout, which will be given out after this presentation. Because of the amount of information in the handout, there was not enough time to translate it.

Through our 12-step program, from the get-go, or step 1, individuals are made aware of the theological, ethical and legal aspects of their own culture pertaining to clarifying the beliefs, states and actions that give rise to extremism. They are empowered with knowledge of psycho-spiritual perfecting paradigms within their own culture. By the time an individual completes the 12 steps of our program, the traces and vestiges of extremism are wholly uprooted from them.

We are implementing this program at two levels. We have provided it at the grassroots level since 2006. Over 50 mosques in Canada have implemented parts of our program to their respective congregations. If we are to deal with this issue of radicalization on a national level and at a level where we can tackle the problem from its roots, we believe our program needs to be backed with resources to be implemented.

The success of our implementation strategy is based on a group of professionals and experts that we deal with to implement our strategy. These various groups are outlined in that bigger document, which you will have access to after this meeting.

En 2005, avant l'arrestation du groupe des 18 de Toronto, notre fondation avait réalisé une étude détaillée de la radicalisation et de l'extrémisme « maison » au Canada. Nous avions fait part de nos inquiétudes aux autorités et aux leaders communautaires afin de mieux leur faire comprendre le risque imminent de danger que posait ce phénomène de radicalisation. En 2006, les inquiétudes formulées par notre fondation se sont concrétisées, lorsque les 18 terroristes de Toronto ont été arrêtés.

Nous avons constaté que pour créer et mettre en place des stratégies efficaces de déradicalisation, il faut faire intervenir trois grands facteurs de contre-terrorisme. Tout d'abord, il faut prévenir la radicalisation en favorisant un partenariat actif avec des spécialistes présents au sein des communautés qui travailleront à délégitimer l'extrémisme violent. Deuxièmement, il faut répandre un contre-discours islamique qui intègre la réalité de l'appartenance au Canada. Troisièmement, il faut s'adresser aux gens sur le plan individuel, social et politique.

Notre fondation entend centrer son attention sur la priorité suivante, dans un effort pour prévenir la radicalisation et soutenir une démarche déradicalisation : Nous nous engageons à déterminer les causes, les moteurs et les moyens de la radicalisation et à élaborer activement des plans et des stratégies visant à désamorcer et idéalement à éliminer les éléments subversifs et destructeurs présents au sein des communautés culturelles à risque du Canada.

Nous avons conçu une stratégie, ou un programme, de déradicalisation systématique. Notre stratégie mise avant tout sur le développement psycho-spirituel et la réhabilitation idéologique de la jeunesse à risque. Nous comptons y parvenir grâce à un programme en 12 étapes.

J'avais à l'origine fourni un document, qui vous sera distribué après mon exposé. Étant donné la quantité de renseignements qu'il contient, nous n'avons pas eu le temps de le faire traduire.

Les personnes qui suivent notre programme en 12 étapes apprennent dès le départ à connaître les aspects théologiques, éthiques et juridiques de leur propre culture, ce qui permet d'éclairer les croyances, les états et les actes qui donnent lieu à l'extrémisme. Elles se font également transmettre un savoir portant sur les paradigmes de perfectionnement psycho-spirituel qui ont cours dans leur culture. Une fois franchies les 12 étapes du programme, toute trace ou tout vestige d'extrémisme se trouve éradiqué.

Nous mettons ce programme en oeuvre à deux niveaux. Nous l'offrons à la population générale depuis 2006. Plus de 50 mosquées au Canada ont mis en oeuvre des parties de notre programme dans leur congrégation respective. Si nous voulons nous attaquer à la source du problème de radicalisation au niveau national, nous croyons que notre programme doit bénéficier de financement.

La réussite de notre stratégie de mise en oeuvre repose sur un groupe de professionnels et d'experts avec lesquels nous traitons. Ceux-ci sont énumérés dans le document plus volumineux que vous pourrez consulter après la séance.

For example, we have medical practitioners as advisers in the implementation of our program, such as psychologists and psychiatrists, who can provide guidance and advice on medical and other factors that may be enablers in the radicalization process, which may be surprising to many. Specifically, we deal with hyper-religiousity, which is a diagnosed system of bi-polar disorder treated with prescription drugs.

We have identified academic advisers and we have social workers who give us an idea of social issues that may drive individuals down that path of radicalization. We have established effective community relationships with clergy and with interfaith leaders to give us better leverage and to put us in a better position to deal with input from community members.

Level one of our implementation strategy to prevent radicalization and deter home-grown terrorism in Canada, includes a mass communication campaign, the setting up of a website, a hotline, brochures, posters and advertising in the mainstream and ethnic media to allow Canadians to know the existence of an independent, non-law-enforcement organization and its ability to aid fellow citizens and fellow Canadians.

We intend to work with all public and private educational systems to carry out annual presentations, similar to how we have presentations against drugs and drug prevention. We also aim to provide training and certification courses in our 12-step de-radicalization program to community leaders, members and individuals concerned, throughout the community. This training is similar to how St. John Ambulance or other organizations within the community carry out certification courses to identify those specific signatures exclusive to the radicalization process and to help deal with radicalization at that individual level.

We have also come up with an evaluation plan. Specifically, we hope to achieve, through the implementation of our de-radicalization strategy throughout Canada, deterrence in radicalization and terrorism overall, related specifically to our cultural group. We hope to increase dialogue in rejecting terrorism and rejecting the drivers behind the radicalization process within our community. We also aim to decrease anti-Semitism, which we found to be a main driver in radicalization of individuals, both on the right, as we are discussing in the U.S., for example, and also for those who are motivated by al Qaeda-inspired extremism.

We also aim at reducing anti-Western, anti-secular jihadist sentiments within our community, and we expect an increase in the popularity of the relevant counter-narrative, specifically aimed at delegitimizing the ideology that drives young men and women, raised in this part of the world, to carry out acts of terrorism against their countries.

Last, but not least, we aim to increase participation in our democratic process of individuals from our community.

Par exemple, nous avons des médecins, des psychologues et des psychiatres, qui nous conseillent dans la mise en oeuvre de notre programme, et qui peuvent nous orienter et nous donner des conseils d'ordre médical ou nous renseigner sur d'autres facteurs pouvant favoriser le processus de radicalisation, et qui pourraient vous surprendre, comme l'hyper-religiosité, soit un diagnostic de bipolarité traitée par des médicaments.

Nous avons aussi accès à des universitaires et faisons appel à des travailleurs sociaux qui peuvent nous renseigner sur les problèmes sociaux qui pourraient pousser les gens à s'engager sur le chemin de la radicalisation. Nous avons en outre établi des relations efficaces avec le clergé et des leaders oecuméniques afin qu'ils nous aident à rejoindre la population.

Le premier niveau de mise en oeuvre de notre stratégie visant à prévenir la radicalisation et le terrorisme « maison » au Canada comprend une campagne de communication de masse, la création d'un site Web, une ligne téléphonique directe, des brochures et le lancement d'une campagne de publicité dans les journaux à grande diffusion et dans les journaux ethniques pour faire connaître l'existence d'un organisme indépendant, non lié aux forces de l'ordre, et sa volonté d'aider les Canadiens.

Nous comptons établir des contacts avec les systèmes d'éducation public et privé afin d'y faire des présentations annuelles, comme celles qui cherchent à prévenir la consommation de drogues. Nous désirons également donner une formation aux leaders communautaires et à d'autres personnes désireuses de s'initier au programme de déradicalisation en 12 étapes et à obtenir une accréditation, comme c'est le cas pour les cours de l'Ambulance St-Jean ou d'autres organisations communautaires. Nous comptons ainsi repérer les signes distinctifs du processus de radicalisation et le traiter au cas par cas.

Nous avons également prévu un plan d'évaluation. Plus précisément, grâce à la mise en oeuvre de notre stratégie de déradicalisation partout au Canada, nous entendons dissuader les gens et les prévenir contre la radicalisation et le terrorisme, surtout dans notre groupe culturel. Nous espérons accroître le dialogue invitant les gens à rejeter le terrorisme et les moteurs qui sous-tendent le processus de radicalisation au sein de nos communautés. Nous souhaitons également une réduction de l'antisémitisme, puisque nous avons constaté qu'il s'agit là d'un des principaux moteurs de la radicalisation, du côté de la droite, comme il en est question aux États-Unis, par exemple, mais également chez ceux qui adhèrent à un extrémisme inspiré de celui d'Al-Qaïda.

Nous souhaitons en outre une réduction des autres sentiments négatifs visant l'Occident et le monde séculier dans notre communauté, et la promotion d'un contre-discours plus constructif visant à délégitimer l'idéologie qui pousse les jeunes hommes et femmes qui ont grandi ici à commettre des actes de terrorisme dans leurs pays.

Enfin, nous voulons que notre initiative favorise la participation des membres de notre communauté au processus démocratique.

We must look specifically at Canadian Muslims as we are dealing with radicalization in the context of al Qaeda-inspired extremism. We note that Canadian Muslims represent the largest growing denomination in Canada, with a population growth rate, according to Statistics Canada, of 128.9 per cent since 1991.

What we are faced with is a feeling of being neglected by government agencies in terms of being allocated sufficient resources to carry out our programs. I have been carrying out my program since 2006 and have not yet received, or applied for, any government funding because there are no programs to my knowledge that would specifically support our already ongoing efforts. I have been implementing this program with my own efforts and with community support.

What we feel is happening, as a result of the lack of resources made available to us to implement our strategy on a grand scale within our country, is that there is a growing trend, within our community and within the rest of the mainstream community that I feel is destroying the harmony of our multi-cultural society. That trend is an epidemic rise in mistrust between 3 per cent of our population and the rest of Canada, each of whom are beginning to view each other as "the other."

A good example is Senator Smith's experience on the plane that he spoke about when he was nervous and, as soon as that individual did what he did, Senator Smith's discomfort left him.

We specifically have estimated, through our accountants, a minimum cost of implementing such a program, as you will see in the handout.

We feel our program is a logical solution to cutting costs in domestic counter-terrorism, and a solution to prevent radicalization in at-risk communities, as we have already demonstrated. Simply put, our program works. If our government wants 3 per cent of our nation's population, with the youngest age median in Canada, to address radicalization effectively, before it reaches the state of involvement of law enforcement agencies, the government must fund pro-active initiatives and solutions like ours.

We look forward to establishing a relationship with authorities, as we already have in the past, and maintaining that relationship in order to support our program, which we are confident will save lives and is of benefit to all Canadians.

The Chair: Thank you, and I will open the floor to questions. I will take the chairman's prerogative and ask one specific question.

You made reference to the 12-step approach. When many of us, including you, hear the term "12 steps," I am sure one of the thoughts that occurs to you is that is classically one of the references to programs that help people work their way out of some sort of addiction, whether it is alcohol, tobacco or whatever. That type of program usually implies an ongoing presence in the community, whether it is Alcoholics Anonymous chapters or

On pense surtout aux musulmans canadiens, puisqu'il est question de radicalisation dans le contexte de l'extrémisme inspiré d'Al-Qaïda. Il convient de noter que les musulmans du Canada forment le groupe confessionnel affichant la plus forte croissance au pays, avec un taux de plus de 128,9 p. 100 depuis 1991, selon Statistique Canada.

Or, nous avons l'impression de ne pas bénéficier du soutien financier et de l'engagement nécessaires de la part du gouvernement pour mettre en oeuvre nos programmes. J'offre le mien depuis 2006 et je n'ai pas encore reçu, ni demandé, de financement gouvernemental parce qu'il n'existe aucun programme, à ma connaissance, qui appuierait expressément nos efforts en cours. J'offre ce programme par mes propres moyens et grâce à l'appui de ma communauté.

Étant donné qu'on ne met pas suffisamment de ressources à notre disposition pour mettre en oeuvre notre stratégie à grande échelle d'un bout à l'autre du pays, je constate une tendance croissante au sein de notre communauté et de la population en général qui a pour effet de détruire l'harmonie dans notre société multiculturelle. Celle-ci contribue allègrement à nourrir la méfiance entre une tranche de 3 p. 100 de la population et le reste du Canada, chacun en venant à considérer l'autre comme « étranger ».

L'anecdote du sénateur Smith est un bon exemple. Il a parlé de son expérience en avion, du fait qu'il était nerveux et que, dès que la personne en question a fait ce qu'elle a fait, il s'est senti beaucoup plus à l'aise.

Nous avons estimé, grâce à nos comptables, le coût minimal de la mise en oeuvre d'un programme comme le nôtre, comme vous pouvez le constater dans le document.

Nous considérons que notre programme est la solution logique qui permettra de réduire les coûts du contre-terrorisme au pays et préviendra la radicalisation des jeunes des collectivités à risque, comme nous en avons déjà fait la preuve avec succès. En bref, notre programme marche. Si le gouvernement veut que les 3 p. 100 de sa population, dont l'âge médian est le plus bas au pays, règlent le problème de la radicalisation avant qu'il n'atteigne des proportions nécessitant l'intervention des forces de l'ordre, il doit financer des initiatives proactives et des solutions comme celles que nous proposons.

Nous espérons de tout coeur établir un rapport fructueux avec les autorités, comme par le passé, et maintenir celui-ci afin de soutenir notre programme, lequel, nous en sommes convaincus, se révèlera bénéfique pour l'ensemble des Canadiens et sauvera des vies.

Le président : Merci, nous allons maintenant passer aux questions. Je vais me prévaloir de la prérogative du président et poser une question bien précise.

Vous avez parlé de votre démarche en 12 étapes. Lorsque nous entendons cette expression, nous pensons, vous y compris, j'en suis certain, aux programmes bien connus qui aident les gens à se sortir d'une dépendance quelconque, soit à l'alcool, au tabac ou autre. Ce genre de programmes reposent habituellement sur une participation constante au sein de la communauté, qu'il s'agisse d'un groupe d'Alcooliques anonymes ou d'autres groupes de

other support groups, wherein they can be confirmed and encouraged in their desire to disengage from what is deemed to be a destructive activity for themselves, and not a helpful community activity.

Does your approach envisage some kind of support mechanism once people at risk have been constructively identified, invited to look at and consider other options and to have a fresh assessment, for example, of hyper-religiousity, et cetera? Does your program anticipate support mechanisms in the community? Clearly people receive support from their peers, and, if they are isolated from their peers in some context, that makes the task for them — and I expect for you and those working with you — even more challenging.

Mr. Amiruddin: In the past and to date, we have worked with different organizations within our community: over 50 mosques have implemented this program. What we see now is the rising trend in high school students becoming more receptive to al Qaeda propaganda, which is widely available on the Internet.

Some organizations within the community, I personally feel, may have been part of the indoctrination stage. The New York Police Department report on home-grown extremism has identified four stages of the radicalization process, and the third stage in this process is the indoctrination stage. This stage does not necessarily call to arms or to struggle against the home countries where these individuals are based. However, in my experience I think it is also important for us to have some sort of a network throughout the country set up where we can work directly with high schools, not only community centres, mosques and religious institutions across the country, to work proactively towards deterring the radicalization process.

Senator Joyal: When I was listening to you, I could not but think that the religious factor is an important one for some people who are more receptive to a religious message than to a political message, per se, for the reasons that you will easily understand.

Effectively, if we have to address that fact, how can we answer the need to prevent indoctrination on the basis of the interpretation of religious beliefs that lead to jihad?

Mr. Amiruddin: We specifically look at the opinions of experts in this field. They have identified, within the Islamic tradition, for example, one particular stream of Islam, which does not necessarily call for terrorist acts, or terrorism for that matter, but is conducive to the radicalization process.

A way to perhaps implement that program, in the context of the Canadian Muslim community, for example, is, while not directly becoming involved in the religious affairs of the community, to make programs available for organizations that are proliferating a counter-narrative that is more conducive to being a well-integrated Canadian and something that supports our concept of democracy within the context of being Canadian.

Senator Joyal: If I recall from the background information that was released with the Toronto-18 group of people in the incident that we know of, most of them had been regulars at the mosque where the imam was preaching to a point almost of resorting to violence. How do we monitor — or can we — within the

soutien, où les gens sont appuyés dans leur désir de se défaire de ce qui est considéré comme une activité destructrice, et non constructive.

Votre démarche prévoit-elle un mécanisme de soutien après que les gens à risque aient été repérés, invités à envisager d'autres options et à voir d'un oeil nouveau l'hyper-religiosité, par exemple? Votre programme prévoit-il un mécanisme d'aide au sein de la communauté? De toute évidence, les gens ont l'appui de leur pairs, donc l'isolement leur complique la tâche, à eux, mais également à vous et à ceux qui vous aident.

M. Amiruddin : Jusqu'à maintenant, nous travaillons avec diverses organisations au sein de notre communauté : plus de 50 mosquées ont déjà mis en oeuvre ce programme. Nous constatons que les élèves des écoles secondaires sont de plus en plus réceptifs à la propagande d'Al-Qaïda, qui est grandement répandue sur Internet.

J'ai l'impression que certaines organisations au sein de la communauté ont pu contribuer à leur endoctrinement. Le service de police de New York, dans son rapport sur l'extrémisme local, a divisé le processus de radicalisation en quatre étapes, dont le troisième est l'endoctrinement. Il ne s'agit pas d'un appel aux armes contre les pays d'origine de ces gens. Cependant, il est selon moi important d'établir un réseau national nous permettant de travailler directement avec les écoles secondaires et non pas seulement avec les centres communautaires, les mosquées et les institutions religieuses partout au pays. Il faut être proactif dans la lutte contre le processus de radicalisation.

Le sénateur Joyal : En vous écoutant, je ne pouvais m'empêcher de penser que le facteur religieux est particulièrement important pour ceux qui sont plus réceptifs à un message religieux que politique, par exemple, pour des raisons évidentes.

Dans ce cas, comment prévenir efficacement l'endoctrinement basé sur une interprétation des croyances religieuses qui mènent à un djihad?

M. Amiruddin : Nous sollicitons l'opinion d'experts dans ce domaine. Ceux-ci ont cerné, au sein de la tradition islamique, par exemple, une idéologie particulière qui ne pousse pas nécessairement à la perpétration d'actes terroristes ou au terrorisme en général, mais qui favorise le processus de radicalisation.

Dans le contexte de la communauté musulmane canadienne, il serait peut-être possible de mettre en oeuvre ce programme sans intervenir directement dans les affaires religieuses de la communauté, mais plutôt en offrant des programmes aux organisations qui diffusent un contre-discours plus susceptible de favoriser l'intégration au sein de la population canadienne et d'appuyer le concept de démocratie comme faisant partie de l'identité canadienne.

Le sénateur Joyal : Si je me souviens bien des renseignements qui ont été publiés concernant l'incident du groupe des 18 de Toronto, la plupart d'entre eux allaient régulièrement à une mosquée où l'imam prêchait presque que le recours à la violence. Comment surveiller ces activités — si cela est même possible —, dans les

framework of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, that activity in a way that recognizes the freedom of religion, and prevent that kind of belief from being spread to persons who are more vulnerable than others because they are younger, generally, and more susceptible to being convinced by those calls?

In contrast, we have a person with a certain level of maturity — as you have heard from our earlier witnesses today — whereby a person has grown up, and, let us say, is now 45 or 50 years old, has seen life in a different perspective and is less susceptible to being convinced or to answer a call to jihad. That seems to me to be the conundrum of the situation.

Mr. Amiruddin: I think that, specifically, if we adopt the best global policies or practices used by our allies throughout the world, we do not have to be so concerned with necessarily reinventing the wheel on how to deal with this issue.

Canada, like other Western democracies, has a number of rights that are available to its citizens in regard to freedom of religion and speech. However, in this particular context of al Qaeda-inspired extremism we must see that, while we are interested in being politically correct and protecting the rights of our fellow citizens, which we should be, the fact remains that some individuals exposed to one particular type of indoctrination are pulled or drawn toward radicalization. That process is, specifically, in my understanding, almost the catalyst in that process to turn a thoroughly indoctrinated individual into an aspiring terrorist. It is not even something that they would learn at mosques; rather it is propaganda widely available through the Internet.

I can visit YouTube, for example, and view videos of al Qaeda propaganda from Russia and all over the world. From my understanding and my insight into the Toronto-18 group and the other groups that I have looked at, the best solution for us to prevent that final stage in the radicalization process, which has been identified as jihadization, is to come up with some sort of system where we come up with a strategy to prevent al Qaeda propaganda from entering our country and being viewed. It would be similar to how we prevent people from viewing child pornography or different things that are unacceptable to us as a society. Something that leads to the fourth stage of the radicalization process, which is what we know as jihadization, where individuals are motivated to carry out acts of terrorism against their fellow citizens, should not be allowed into the country in the first place.

On an international level, we have to see specifically what we face. In Canada we have many initiatives within our community. We have gone out of our way to prove to fellow Canadians that we do not accept this type of thinking, that we reject it. For example, our organization, the Islamic Supreme Council of Canada, and also our foundation, issued a fatwa earlier this year condemning terrorism again, in addition to what has been going on since 9/11. Another Canadian Muslim imam, Sheik Tahir-ul-Qadri, who recently migrated here from Pakistan, issued a 600-page fatwa

limites de la Charte canadienne des droits et libertés, tout en respectant la liberté de religion, et comment empêcher que ce genre de croyances soit transmises à des gens plus vulnérables parce qu'en général plus jeunes et plus susceptibles de répondre à l'appel?

Par opposition, les gens ayant un certain niveau de maturité — comme l'ont dit nos témoins plus tôt — qui ont, disons, 40 ou 50 ans, ont une vision différente de la vie et sont moins susceptibles d'adhérer à ces croyances ou de répondre à un appel au djihad. Voilà qui, selon moi, décrit bien la situation.

M. Amiruddin : Je pense que si nous adoptons les pratiques exemplaires employées par nos alliés partout dans le monde, nous n'avons pas à nous inquiéter de réinventer la roue pour trouver des solutions à ce problème.

Le Canada, comme d'autres démocraties occidentales, garantit un certain nombre de droits à ses citoyens à l'égard de la liberté de religion et de parole. Cependant, dans le cas précis de l'extrémisme d'Al-Qaïda, bien que nous devions toujours être politiquement corrects et protéger les droits de nos concitoyens, il n'en demeure pas moins que certaines personnes exposées à un certain type d'endoctrinement pouvaient être attirées par la radicalisation. Selon moi, c'est le catalyseur qui transforme une personne endoctrinée en un terroriste en puissance. Ce n'est même pas quelque chose qu'on apprend dans les mosquées, mais il s'agit plutôt une propagande répandue partout sur Internet.

Vous pouvez, par exemple, consulter sur YouTube des vidéos de propagande d'Al-Qaïda de la Russie ou d'ailleurs dans le monde. De ce que j'ai retenu du groupe des 18 de Toronto et des autres groupes sur lesquels je me suis penché, la meilleure solution pour prévenir l'étape finale du processus de radicalisation, appelée jihadisation, consiste à trouver un système ou une stratégie qui empêcherait la propagande d'Al-Qaïda de pénétrer dans notre pays et d'être consultée. C'est comme empêcher les gens de consulter de la pornographie juvénile ou d'autres sujets inacceptables dans notre société. Ce qui mène à la quatrième étape du processus de radicalisation, qu'on connaît sous le nom de jihadisation, où les personnes sont poussées à commettre des actes de terrorisme contre leurs concitoyens, ne devrait pas être admis au pays.

Il faudrait voir quelle est la situation à l'échelle internationale. Au Canada, nous nous sommes déjà dotés de nombreuses initiatives au sein de notre communauté. Nous nous sommes donnés beaucoup de mal pour prouver aux autres Canadiens que nous n'acceptons pas cette idéologie, que nous la rejetons. Par exemple, notre organisation, le Conseil suprême islamique du Canada, ainsi que notre fondation ont émis plus tôt cette année une fatwa condamnant encore une fois le terrorisme, ce qui vient s'ajouter aux efforts déjà déployés depuis les attaques du

against terrorism stating explicitly to young men and women that those callings toward acts of terrorism are not callings toward the Islamic understanding of paradise, but rather invite people towards hell.

We rejecting that ideology and mindset in whatever way we can, but we are limited because we are community-based organizations. We are faced with the difficulty of breaking the legitimacy that this ideology currently carries, due to its monopoly at the heart of the Islamic world in the Middle East, without specifically giving names of countries.

This ideology, which has been found to be the root or the driver behind the radicalization of young men and women in the West, and particularly in Canada, enjoys a strong legitimacy throughout the Muslim world and even in Canada. My organization is faced with a severe obstacle when we attempt to delegitimatize it because of the monopoly that particular ideology enjoys in the heart of the Muslim world.

Perhaps another initiative we can take is to have members from our government work with their counterparts in the Middle East, specifically that one country that is responsible for the proliferation of this ideology, and try to work perhaps even towards breaking the monopoly of that one particular group in the heart of the Muslim world. This initiative is not because we are interested in the affairs of what religion is practiced in a different country or otherwise, but one must keep in mind that every year, over 4,000 Canadians, for example, visit that same country for a pilgrimage.

We are concerned with what they are coming back with, and what they are being indoctrinated with. Not every person going to that one country for that pilgrimage, greater or lesser, is being indoctrinated, but they are being exposed to that ideology. That ideology is enjoying strong legitimacy within the relevant cultural group because of that monopoly. That initiative would be an important part of deterring or preventing radicalization.

The Chair: A number of senators want to ask questions, so thank you very much.

Senator Tkachuk: The Nazis and the Communists, to me, were the greatest terrorists of the 20th century. They had enemies. The Nazis did not like the Jews, and the Communists did not like the capitalists.

Who is the enemy of extreme terrorists?

Mr. Amiruddin: The enemy of the extreme terrorists, specifically, are those individuals opposed to their world view and their ideal world model for a government. They are calling toward the revival of the Caliphate, similar to what was present during the time of the Ottoman Empire, but ironically the government they are calling toward, this world government, is very different from the model of the Ottoman time. Therefore, their enemies are anyone who stands in the way of this global call.

In Afghanistan, what we fail to point out repeatedly — as I see in media — is that the legitimacy that the jihad against western soldiers and against Hamid Karzai's government enjoys is specifically drawn from the fact that they have appointed a

11 septembre. Un autre imam canadien, Sheik Tahir-ul-Qadri, qui a récemment émigré du Pakistan, a émis une fatwa de 600 pages contre le terrorisme expliquant clairement aux jeunes hommes et femmes que ces appels à commettre des actes de terrorisme n'ouvrent pas dans l'islam la porte du paradis, mais plutôt de l'enfer.

Nous rejetons cette idéologie et cette attitude sur tous les fronts, mais nous sommes limités parce que nous sommes des organisations communautaires. Il nous est difficile de contrer l'impression de légitimité de cette idéologie, puisqu'elle est bien ancrée au coeur du monde islamique du Moyen-Orient — nul besoin de nommer de pays précis.

Cette idéologie, le mentor de la radicalisation des jeunes hommes et femmes de l'Occident, et particulièrement du Canada, est largement considérée comme légitime dans le monde musulman et même au Canada. Mon organisation, qui tente de délégitimer cette idéologie, n'a pas la tâche facile étant donné le monopole dont elle jouit au coeur du monde musulman.

Peut-être pourrait-on envisager une autre initiative, soit de faire en sorte que des membres de notre gouvernement travaillent en collaboration avec leurs homologues du Moyen-Orient, plus particulièrement dans le pays responsable de la propagation de cette idéologie, pour essayer de mettre fin au monopole que détient ce petit groupe au coeur du monde musulman. Pas que nous nous intéressions à la religion qui est pratiquée dans un autre pays, mais il faut garder à l'esprit que chaque année, plus de 4 000 Canadiens se rendent dans ce même pays pour un pèlerinage.

On s'inquiète de ce qu'ils ramènent ici, et de ceux qui pourraient être endoctrinés. Tous les pèlerins ne sont pas endoctrinés, mais ils n'en demeurent pas moins exposés à cette idéologie. Cela est largement considéré comme légitime au sein du groupe culturel en question en raison de son omniprésence. L'initiative proposée contribuerait donc grandement à dissuader ou à prévenir la radicalisation.

Le président : Merci beaucoup. Maintenant, un certain nombre de sénateurs voudraient poser des questions.

Le sénateur Tkachuk : À mon avis, les nazis et les communistes étaient les plus grands terroristes du XX^{e} siècle. Ils avaient leurs ennemis. Les nazis n'aimaient pas les Juifs, et les communistes n'aimaient pas les capitalistes.

Qui est l'ennemi des terroristes extrémistes?

M. Amiruddin : Les ennemis des terroristes extrémistes sont ceux qui s'opposent à leur vision du monde et à leur modèle mondial idéal de gouvernement. Ils demandent le rétablissement du califat quelque chose de semblable à ce qui était en place au temps de l'Empire ottoman, mais paradoxalement, le gouvernement vers lequel ils tendent, ce gouvernement mondial, est très différent de ce qui était en place au temps de l'Empire ottoman. Par conséquent, leurs ennemis, ce sont tous ceux qui s'opposent à cette vision mondiale.

En Afghanistan, ce que l'on oublie sans cesse de mentionner, notamment les médias, c'est que la légitimité du djihad mené contre les soldats occidentaux et le gouvernement de Hamid Karzaï découle précisément du fait qu'ils ont nommé un chef, le

leader, Mulah Omar, to be the Caliph of this worldwide Caliphate. They see themselves as soldiers of Mulah Omar's Caliphate, fighting to establish this government in Afghanistan, and they look at expanding that government into the central Asian region, and different parts of the world that then would join into this Caliphate.

Senator Tkachuk: In your 12-step program it seems that the most successful and dramatic incidents, the *USS Cole* incident, 9/11, and many others that are public, involved suicide bombers. We deal with suicide bombers in Afghanistan, and the Americans deal with them in Iraq. How do you deal with that subject? How do you deal with suicide bombing as part of your program, with parents letting their children — do you know what I mean? To me, it seems so beyond anything that I know. How do you deal with that thought process when you deal with imams or groups that spread this kind of belief?

Mr. Amiruddin: The most important component of our program is the delegitimatization of the ideology that is conducive to that radicalization process, and leads one to legitimatize acts of terrorism. Part of our strategy and part of the strategy of counter-narrative groups throughout the world that are working with their own governments or with different governments in the world against the al Qaeda call to terrorism, inspired by al Qaeda, specifically focus or aim at delegitimatizing the ideology that makes terrorism permissible.

These individuals, keep in mind, are highly devoted to their faith. These individuals prefer not to look at, if they are males, a beautiful woman that walks by. They follow their religion strictly. These individuals do not eat non-halal meat. These individuals are particular and devoted to their faith. How do you convince someone who is so devout and devoted to their faith and piety to justify in their hearts and minds, the carrying out of a suicide attack against their fellow citizens?

The world community of experts on terrorism has come to conclude that this process is specifically motivated by ideology. In our 12-step program, the way we address that process is by delegitimatizing the ideology that justifies these types of attacks, making them impermissible, making individuals understand that, from an Islamic — because this community is the one we are speaking of — point of view, acts like this do not carry one to paradise, as promised to them by their al Qaeda leaders or by different groups that radicalize them. Rather, these acts lead them straight to where they do not wish to go, which, in the Islamic or religious context, is hell.

Senator Furey: Thank you very much for coming today. I congratulate you on your program. I think it is an excellent program. I agree that the program is a logical solution to preventing radicalization. When I look at the implementation through mass communication, working with the school system and training public officials, it appears to me that the program is geared toward just that: prevention.

mollah Omar, au poste de calife de ce califat mondial. Ils se considèrent comme les soldats du califat du mollah Omar qui combattent pour établir ce type de gouvernement en Afghanistan. Ils cherchent à établir ce gouvernement dans la région de l'Asie centrale, dans différentes parties du monde qui ensuite se joindraient à ce califat.

Le sénateur Tkachuk : Dans votre programme à 12 étapes, l'incident le plus efficace et le plus spectaculaire est celui du *USS Cole*, du 11 septembre et certains autres qui sont publics, comme les attentats suicides à la bombe. Nous luttons contre ces attentats suicides à la bombe en Afghanistan et les Américains le font en Irak. Comment aborder le sujet? Comment traiter des attentats suicides à la bombe dans votre programme, avec les parents qui laissent leurs enfants — voyez-vous ce que je veux dire? Cela dépasse tout ce que je connais. Comment s'attaquer à ce processus mental lorsqu'il y a des imams ou des groupes qui répandent ce genre de croyances.

M. Amiruddin : La composante la plus importante de notre programme est la délégitimation d'une idéologie qui favorise le processus de radicalisation et légitime les actes de terrorisme. Notre stratégie et celle des groupes qui cherchent à contrer ce discours de par le monde et qui travaillent avec leur propre gouvernement ou d'autres dans le monde pour lutter contre l'appel au terrorisme lancé par Al-Qaïda vise en partie à délégitimiser l'idéologie qui rend le terrorisme acceptable.

N'oubliez pas que ces personnes sont très dévotes. Ces gens, s'ils sont des hommes, préfèrent ne pas regarder une jolie femme qui marcherait dans la rue. Ils respectent leur principe religieux de façon rigoureuse. Ils ne consomment pas de viande qui n'est pas halal. Ces gens sont particuliers et dévoués à leur confession. Comment quelqu'un qui est si dévot et dévoué à sa religion et à la foi peut-être convaincu dans son coeur et dans son esprit que les attentats suicides commis contre ses concitoyens sont justifiés?

Les experts mondiaux en matière de terrorisme sont arrivés à la conclusion que ce processus est motivé par l'idéologie. Dans notre programme de 12 étapes, nous tentons de contrer ce processus par la délégitimation de l'idéologie qui justifie ces types d'attaques, pour les rendre inacceptables, pour faire comprendre aux gens que, d'un point de vue islamique, parce que c'est la communauté dont nous parlons, de tels actes n'ouvrent pas les portes du paradis comme le promettent les chefs d'Al-Qaïda ou différents groupes qui radicalisent les gens. Ces actes les mènent plutôt directement où ils ne veulent pas aller, c'est-à-dire en enfer, pour un musulman ou une personne religieuse.

Le sénateur Furey : Merci beaucoup d'être venu aujourd'hui. Je voudrais vous féliciter pour votre programme. Je pense qu'il est excellent. Je conviens que le programme est une solution logique pour contrer la radicalisation. La mise en oeuvre de celui-ci par le biais de communication de masse, la collaboration avec le réseau scolaire et la formation des fonctionnaires me laissent croire que le programme est justement axé sur cela : la prévention.

Does it work, or what, if anything, works on young men and women who have already bought into the jihad-Salafi ideology and have gone over to the dark side? Is there any hope for those individuals, or are we looking at prevention only on a go-forward basis?

Mr. Amiruddin: When dealing with individuals who are radicalized, again, I will refer to the four stages of radicalization. If we are talking about individuals who are in the first or second stage, which are the pre-radicalization stage and the self-identification stage where they are beginning to explore the Salafist ideology, or even at the third stage where they are indoctrinated thoroughly, if we can reach out to them through our de-radicalization strategy and work at shifting their thought process and delegitimatizing the legitimacy of carrying out suicide attacks, then we will be effective.

However, individuals who have passed that third stage of radicalization — they are consuming al Qaeda propaganda from the Internet and they are ready to carry out attacks at the right moment when the opportunity strikes — are not individuals we see ourselves as having the capacity or the resources to intervene with. We hope that our national security apparatus and the international efforts against terrorism will be more effective in dealing with those individuals.

Senator Smith: How many people have completed your program, and how do you define completion? Do they go to a certain number of classes, are there focus groups, and are there exams or a paper they have to write? What are the criteria for completing the program, and how many have completed it? Are there examples of how it has been successful?

Mr. Amiruddin: Definitely there are. To date, since 2006, we have a little over 200 individuals who have completed our 12-step program. That program was not marketed to them specifically as, "Here are the 12 steps; you are a radical and we want to de-radicalize you." That approach would not work and would defeat our entire strategy.

What we have set up, as you can see on our website today, are specific learning outlines that deal with the different points of interest within the cultural community in terms of ideology and theology that are conducive to the radicalization process. Through our learning outlines, we aim to delegitimatize that ideology.

As I said, over 200 people have completed that program, in terms of my own direct experience. That is one way. Those learning outlines have questions and answers. When they are completed, some individuals — in our particular case — have a question-and-answer session with me specifically, and they are awarded what we call, in our community, an ijazah. Ijazah means an Islamic certification or a licence stating that someone is trained in what that person has taken and that the person is certified as a sheik or an instructor in this one particular discipline.

Senator Smith: My other question relates to how you become sanctioned or blessed by the umbrella groups, for lack of a different word? I know there has been a little controversy over the

Est-ce efficace? Ou est-ce qu'il y a quoi que se soit d'efficace pour ces jeunes hommes et ces jeunes femmes qui adhèrent déjà à l'idéologie du jihad ou qui se considèrent salafistes et qui ont rejoint le mauvais côté? Y a-t-il de l'espoir pour ces gens où la prévention ne peut-elle fonctionner que pour les prochaines générations?

M. Amiruddin : En ce qui concerne les gens qui sont tombés dans la radicalisation, je vous renverrais aux quatre étapes du phénomène. Si nous parlons de gens qui en sont à la première ou à la seconde étape, l'étape de la préradicalisation et de l'identification, où l'on commence à explorer l'idéologie salafiste ou même à la troisième étape, où les gens sont endoctrinés complètement, si nous arrivons à communiquer avec eux par notre stratégie de déradicalisation et nos efforts pour changer leur processus mental et délégitimiser la perpétration d'attentats suicides, eh bien, nous serons efficaces.

Toutefois, les gens qui ont dépassé la troisième étape de la radicalisation consomment la propagande d'Al-Qaïda sur Internet et sont prêts à perpétrer des attentats au bon moment lorsqu'ils en auront l'occasion. Nous ne pensons pas disposer des capacités ou des ressources pour intervenir auprès de ces gens. Nous espérons que notre appareil de sécurité national et que les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme seront plus efficaces avec ces gens.

Le sénateur Smith : Combien de personnes ont terminé votre programme et comment déterminez-vous qu'une personne est arrivée à la fin de celui-ci? Est-ce que les participants doivent assister à un certain nombre de cours? Y a-t-il des groupes de travail? Doivent-ils passer des examens ou rédiger des textes? Quels sont les critères utilisés pour déterminer qu'on a terminé le programme et combien de personnes y sont arrivées? A-t-on de beaux exemples de réussite?

M. Amiruddin : Nous en avons assurément. À ce jour, depuis 2006, un peu plus de 200 personnes ont terminé notre programme à douze étapes. On ne leur a pas dit précisément que le programme comportait 12 étapes, qu'ils étaient radicalisés et que nous voulions les déradicalisés. Cette démarche ne fonctionnerait pas et irait à l'encontre de toute notre stratégie.

Ce que nous avons établi, et vous pouvez le voir sur notre site Web aujourd'hui, ce sont des grands objectifs d'apprentissage précis en lien avec différents points d'intérêt au sein de la communauté culturelle au chapitre de l'idéologie et de la théologie qui mènent au processus de radicalisation. Nous visons à délégitimiser cette idéologie par le biais de ces grandes lignes d'apprentissage.

Comme je l'ai dit, plus de 200 personnes ont terminé le programme, à ce que je sache. C'est une option. Ces objectifs comprennent des questions et des réponses. Lorsqu'elles terminé le programme, certaines personnes, surtout dans notre cas, participent à une session de questions et de réponses avec moi. Puis, on leur accorde ce que nous appelons dans notre communauté un ijazah, ou une certification islamique, une licence qui précise que le participant a été formé et certifié en tant que sheik ou instructeur dans une discipline particulière.

Le sénateur Smith : J'aimerais poser une autre question en lien avec l'approbation ou la bénédiction que vous obtenez de ces groupes de coordination, si je puis dire? Je sais qu'au cours des

last day or two that one of the current leaders was uninvited to give a speech because of bad words that had been used by a previous leader. I am aware of some of these umbrella groups. You are familiar with that one. Are there ones that include, say, the Sunni groups, the Shiite groups and some of the other factions? I know some of the Ismailis, some Muslims, do not consider them bona fide Muslims.

Who do you look to, to be sanctioned? Is your group from any one particular group? Is it a Sunni group? You get the gist of what I am talking about. Enlighten us on this area.

Mr. Amiruddin: I think, in dealing with that question, we have to understand better the at-risk group itself. In terms of al Qaeda-inspired extremism, it is not an issue that directly affects individuals following the Shiite faith or Sufis, for that matter. These individuals are from the Sunni interpretation of Islam, including my own organization, which is a Sunni organization.

That is one way of looking at it.

Senator Smith: Wahhabi is a group. I think the country you were referring to was Saudi Arabia.

Mr. Amiruddin: Yes, it was. Specifically, in dealing with this area, we have a group of organizations. We have, for example, the Center for Contemporary Arab Studies, which is a body of Canadian Muslim organizations affiliated to that stream within Sunni Islam. That body supports the traditional model or interpretation which, I would say, is open to Sufi Islam and does not reject it. One of the primary signatures of those individuals who are receptive to extremist manipulation, those groups, is their rejection, for example, of Sufism as a discipline within Islam altogether.

These groups we are working with now represent a silent majority within our community. These groups are specifically Sunni, and hence we are working to build bridges between other groups that are similar to ours. To date, as I said, we have over 50 organizations that are part of this one particular strategy.

Those groups within the Sunni group, generally, that may have literature available to their congregations that may be conducive to radicalization, those groups, of course, would reject our arguments. These arguments are not our arguments in regard to our concerns about the radicalization process. These arguments are the findings of groups such as the NYPD and the 9/11 commission report. They have access to a lot of resources and information that we cannot argue with.

Senator Marshall: Thank you very much for being here. I noticed from the document that you handed out that you also talk about implementation. You target general groups: You have your website, posters and your school visits.

Do you target specific individuals and groups in addition to the general group that you target? Do you narrow down your target to specific groups?

derniers jours, nous avons vécu une petite controverse liée au fait que les chefs actuels n'ont pas été invités à prononcer leur discours en raison des mots néfastes qui avaient été utilisés par un chef précédent. Je connais certains de ces groupes de coordination. Vous connaissez celui-là. Y en a-t-il qui inclut, disons, des groupes sunnites, des groupes chiites ou d'autres factions? Je sais que certains ismaéliens, certains musulmans, ne se considèrent pas comme des musulmans authentiques.

De qui recevez-vous votre approbation, relevez-vous d'un groupe en particulier? Est-ce un groupe sunnite? Vous savez de quoi je parle. Éclairez-nous sur ce point.

M. Amiruddin : Je pense que pour répondre à cette question, nous devons mieux comprendre le groupe qui est à risque. L'extrémisme inspiré d'Al-Qaïda ne touche pas directement les gens de confession chiite ou les soufis. Ces gens adhèrent à l'interprétation sunnite de l'islam, tout comme ma propre organisation, qui est aussi sunnite.

C'est une façon de voir les choses.

Le sénateur Smith : Les wahhabi sont un groupe. Je pense que le pays auquel vous faisiez allusion est l'Arabie saoudite.

M. Amiruddin : Oui, c'est vrai. Dans ce domaine précis, il y un regroupement d'organisations. Par exemple, il y a le Centre d'études arabes contemporaines, qui fait partie des organisations musulmanes canadiennes affiliées à l'islam sunnite. Cette organisation appuie le modèle ou l'interprétation traditionnelle qui, je dirais, est ouvert au soufisme et ne le rejette pas. L'une des principales caractéristiques des gens vulnérables à la manipulation des extrémistes, de ces groupes, c'est leur rejet du soufisme en tant que discipline au sein de l'islam, par exemple.

Ces groupes avec lesquels nous travaillons représentent maintenant une majorité silencieuse au sein de notre communauté. Ils sont sunnites et donc, nous travaillons à l'édification de ponts avec d'autres groupes semblables aux nôtres. À ce jour, comme je l'ai dit, plus de 50 organisations font partie de cette stratégie.

Ces groupes formant le groupe sunnite, en général, peuvent distribuer des documents qui peuvent mener à la radicalisation. Ces groupes, bien sûr, rejetteraient nos arguments. Pas nos arguments justifiant nos préoccupations au sujet du processus de radicalisation. Ces arguments sont les conclusions de groupes tels que la police de New York et celui responsable du rapport de la commission sur les événements du 11 septembre. Ils ont accès à d'importantes ressources et à des renseignements que nous ne pouvons contester.

Le sénateur Marshall : Merci beaucoup d'être venu ici aujourd'hui. J'ai noté que dans le document que vous avez distribué, vous parlez aussi des mises en oeuvre. Vous visez des groupes généraux. Vous avez un site Web, des affiches et organisez des visites dans les écoles.

Ciblez-vous des gens ou des groupes précis en plus de ces groupes généraux? Ciblez-vous des groupes précis?

Mr. Amiruddin: It depends on how we want to deal with it. Unfortunately, terrorism now is an international phenomenon. I do not think there is any high school student, for example, throughout Canada who does not know about terrorism, or is not exposed to some sort of media coverage of terrorism.

Once they are exposed to knowledge of terrorism in the context of al Qaeda, then they also have some sort of background understanding or preconceived notion of what Islam is or is not. In the context of al Qaeda, the knowledge is related to Islam or an Islamic so-called war against the West or other people who oppose their goals and agendas.

The way we have structured our 12-step program is not specifically to target or offend any particular group, but rather to take a generalized approach. We do not use the word "Muslim" or "Islam," for example; we use "at-risk cultural community," or "a cultural group." Our 12-step program is a program that can be applied to what was discussed earlier; the right-wing groups in America, for example. To apply it, all we have to do is work with a specific church group or a group that has a thorough understanding of the ideological or theological context of that group, and they can apply the same 12-step model to their group. It is not necessary that we identify specifically a cultural group for that program.

Senator Marshall: You talk about evaluation, and you mentioned evaluation in your document including information on the process. How do you measure the success of the program? If you are looking at spending a certain amount of money on the program, how do you determine whether your work has been successful?

Mr. Amiruddin: In the handout you will receive after the presentation, you will see our aims and objectives and how we will measure success. One way of measuring is through the media and occurrences of terrorist or home-grown terrorist cases. Another is to work closely with partners and the police, and any reports or complaints they want to share with us as a community-based organization. Parents sometimes do not know where to turn. That is another way of looking at it.

Another way is through surveys and different privately obtained data that we gather within the community, questionnaires for example. That data will give us a better understanding of where we stand in terms of this process. I have highlighted that process thoroughly in the handout. Hopefully, that handout will make it clearer.

Senator Marshall: What is your source of funding now, if that is something you can tell us. Did I understand you correctly that no government funding goes into the foundation?

Mr. Amiruddin: Not since I have been operating. It is important to point out that the task I am taking upon my shoulders and carrying out is out of goodwill as a good Canadian citizen. I was born in this country and this is my country. I look at this task as an important task because the current global climate

M. Amiruddin : Cela dépend de ce que nous voulons faire. Malheureusement, le terrorisme est maintenant un phénomène international. Je ne pense pas qu'il y ait un élève du secondaire au Canada qui, par exemple, ne sache pas que le terrorisme existe ou qui n'est pas exposé à la couverture que font les médias du terrorisme.

Une fois qu'ils en apprennent sur le terrorisme d'Al-Qaïda, ils comprennent aussi ce qu'est l'islam ou ce qu'il n'est pas. Ils ont aussi des idées préconçues à ce titre. En ce qui concerne Al-Qaïda, les connaissances se rapportent à l'islam ou à la soi-disant guerre islamique contre l'Occident ou d'autres personnes qui s'opposent à leurs programmes ou objectifs.

Nous avons structuré notre programme de 12 étapes de façon à adopter une approche généralisée et non pas à cibler ou offenser un groupe en particulier. Nous n'utilisons pas les termes « musulman » ou « islam » par exemple. Nous utilisons le terme « communauté culturelle à risque » ou « groupe culturel ». Notre programme en 12 étapes peut être appliqué à ce dont nous discutions un peu plus tôt, des groupes de droite en Amérique, par exemple. Pour ce faire, tout ce que nous avons à faire c'est de travailler avec un groupe religieux précis ou un groupe qui comprend bien le contexte idéologique ou théologique et qui peut appliquer le même modèle en 12 étapes à son propre groupe. Nous ne ciblons pas un groupe culturel précis dans le cadre de ce programme.

Le sénateur Marshall : Vous parlez d'évaluation, en fait vous le mentionnez dans votre document qui donne de plus amples renseignements sur le processus. Comment mesurez-vous l'efficacité du programme? Si vous voulez investir de l'argent dans le programme, comment pouvez-vous déterminer si ce dernier est efficace?

M. Amiruddin : Dans le document que vous recevrez tout à l'heure, vous pourrez en apprendre plus long sur nos objectifs et sur les méthodes employées pour mesurer les résultats obtenus. Par exemple, nous utilisons les médias et les rapports sur les cas de terrorisme ou de terrorisme maison. De plus, nous collaborons étroitement avec nos associés et la police, étudiant les rapports ou les plaintes qu'ils veulent bien partager avec nous à titre d'organisation communautaire. Souvent les parents ne savent pas vers qui se tourner. C'est une autre façon d'étudier la question.

Nous avons également recours à des données et des sondages obtenues de façon confidentielle au sein de la collectivité, par l'entremise de questionnaires par exemple. Ces données nous permettent de mieux saisir l'efficacité du processus. Dans le document qu'on vous remettra je donne de plus amples détails sur cette façon de faire les choses. J'espère que ce document saura vous éclairer.

Le sénateur Marshall : Pouvez-vous nous dire d'où provient votre financement? Est-ce que j'ai bien saisi, avez-vous bien dit que vous ne recevez aucune aide financière du gouvernement?

M. Amiruddin : Nous n'avons reçu aucune aide du gouvernement depuis que j'occupe mon poste. Il importe de signaler que j'assume cette responsabilité à titre de bon citoyen canadien. Je suis né au Canada, le Canada est mon pays. Je pense que le travail que je fais est une chose très importante compte tenu le climat international

of terrorism, and Islamic terrorism for that matter, affects me directly both as a Canadian and as a Muslim, so I have been doing that work.

My life and my security are at risk as well in what I am doing, yet I am still carrying out my job. Since 2006, since we implemented the plan, we have not received any government funding. Possibly, it is because of the lack of availability. That is one aspect to look at. The other is that we did not feel that we were necessarily given the opportunity to apply for some sort of funding to implement our strategy.

Senator Marshall: When you say you received no government funding, does that mean you have not applied yet or you applied and were rejected?

Mr. Amiruddin: There is no program that we can apply to specifically that fits directly into the work we are doing. From what I know, there is no specific program that I can apply to for funding for my program.

Senator Joyal: I understand from your answers to Senator Marshall that you were not part of the round table where representatives of various community groups and organizations involved with communities were called upon to share best practices and advise the Minister of Public Safety on initiatives to be taken.

Mr. Amiruddin: No, we are not.

Senator Joyal: You have never been invited?

Mr. Amiruddin: We have never been invited. If we were to deal with this particular issue honestly and highlight the problems posed by extremist ideology, and those interpretations within our cultural community that are problematic and give rise to extremist views and lead to radicalization, had it not been for the group that we set up of over 50 mosques and organizations throughout Canada, we would become a marginalized group. These other groups within our community are well funded from overseas governments in the establishment of their agendas.

One mosque particularly in Mississauga, where I am from, according to *The Globe and Mail*, was given over $5 million to start and $1.5 million every year, so they could fund their organization and carry out their plans.

If we were to tell that organization that these particular ideas or these particular books or teachings found in their mosque or in the library at their mosque, while they do not call for terrorism against Canada or any other country for that matter, are still conducive to the radicalization process, right away we would have an issue with them. We would have a hard time working with them because they would reject our findings. The findings are not ours, but rather those of experts in the field.

actuel caractérisé par le terrorisme, le terrorisme islamique en fait, ce qui me touche directement à la fois comme Canadien et comme musulman. C'est pourquoi je fais ce travail.

Même si ma vie et ma sécurité personnelle sont en péril en raison de mon travail, je persévère. Depuis 2006, lorsque nous avons mis sur pied ce plan, nous n'avons reçu aucune aide du gouvernement. Peut-être le gouvernement n'a-t-il pas suffisamment d'argent. C'est possible. Le fait est que nous n'avons pas l'impression que nous ayons vraiment eu l'occasion de demander le financement nécessaire pour lancer notre stratégie.

Le sénateur Marshall : Lorsque vous dites que vous n'avez reçu aucune aide financière du gouvernement, est-ce que cela veut dire que vous n'avez pas présenté de demande ou que vous avez présenté une demande qui a été rejetée?

M. Amiruddin : Il n'existe pas de programme dans le cadre duquel nous pourrions demander une aide financière qui corresponde vraiment aux services que nous offrons. À ma connaissance, il n'existe aucun programme particulier dans le cadre duquel je pourrais demander une aide financière pour mon projet.

Le sénateur Joyal : Je constate, d'après les réponses que vous avez données au sénateur Marshall, que vous n'avez pas participé à la table ronde où étaient invités des représentants de divers groupes et organisations communautaires pour discuter des meilleures pratiques et pour offrir des conseils au ministre de la Sécurité publique quant aux initiatives que devait adopter le gouvernement.

M. Amiruddin : Non, nous n'avons pas participé à cette table ronde.

Le sénateur Joyal : Vous n'avez jamais été invité?

M. Amiruddin : Nous n'avons jamais été invités. Si nous composions avec ce problème de façon honnête et faisions ressortir les dangers associés à l'idéologie extrémiste et à certaines interprétations qu'on retrouve au sein de notre communauté culturelle et qui donnent naissance à ces opinions extrémistes et à la radicalisation, nous serions marginalisés aujourd'hui n'eût été le groupe de quelque 50 mosquées et organisations du Canada que nous avons mises sur pied. Ces autres groupes communautaires reçoivent un financement important de gouvernements étrangers pour faire avancer leur programme idéologique.

D'après le *Globe and Mail*, une mosquée de Mississauga, d'où je viens d'ailleurs, a reçu plus de 5 millions de dollars pour mettre sur pied son programme et le lancer et 1,5 million de dollars chaque année pour poursuivre ses activités.

Si nous disions à cette organisation que, bien qu'ils ne constituent pas un appel au terrorisme commis à l'endroit du Canada ou d'un autre pays, les idées, livres et enseignements que l'on peut trouver dans leur mosquée ou dans la bibliothèque de leur mosquée incitent tout de même à la radicalisation du processus, cela poserait tout de suite problème. On aurait du mal à travailler avec eux, car ils rejetteraient nos conclusions. Ces conclusions ne sont pas les nôtres, mais plutôt celles des spécialistes dans le domaine.

The Chair: Is it fair to conclude as a final matter, that because your organization has been so hands on, so direct and prepared to confront some of the elephants in the room that others do not want to talk about, both inside your community — which is not monolithic — and also inside the broader Canadian community, that work has made some people uncomfortable with your efforts because they have been so direct and so hands on? Am I overstating that point?

Mr. Amiruddin: No, I think you are stating it as it is. That is exactly the current condition that we are faced with.

If I can conclude with this point: I hope this meeting will allow the committee to see the importance of funding — or supporting through resources — organizations like mine that are working toward this important goal, which is of benefit to all Canadians.

The Chair: Sheik, I want to thank you for your time this afternoon. I know I speak for all my colleagues. It has been refreshing and encouraging that a young Canadian leader would take this kind of initiative and be prepared to share it with us this afternoon. Thank you very much.

Mr. Amiruddin: You are welcome.

The Chair: Colleagues, I need a two-minute, in camera session to talk about one or two future items.

(The committee continued in camera.)

Le président : Peut-on donc conclure que, parce que votre organisation était si directe et prête à affronter les sujets délicats que les gens ne voulaient pas aborder, tant au sein de votre collectivité — qui n'est pas monolithique — qu'au sein de la collectivité plus vaste du Canada, votre travail a mis les gens mal à l'aise car vos efforts étaient toujours tellement directs et à propos? Est-ce que j'exagère?

M. Amiruddin : Non, je pense que vous expliquez les choses telles qu'elles sont. Il s'agit précisément de la situation à laquelle nous faisons face.

Si vous me permettez, j'aimerais conclure comme suit : J'espère que cette réunion permettra au comité de comprendre l'importance de financer — ou d'appuyer par l'entremise de ressources — des organisations similaires à la mienne, qui travaillent pour atteindre un objectif important, qui profitera à tous les Canadiens.

Le président : Sheik, j'aimerais vous remercier d'avoir pris le temps de venir nous voir cet après-midi. Ma voix fait écho à celle de tous mes collègues. Cela a été fort rafraîchissant et encourageant que d'entendre un jeune chef canadien qui prend une telle initiative et a bien voulu la partager avec nous cet après-midi. Merci beaucoup.

M. Amiruddin : De rien.

Le président : Chers collègues, nous allons maintenant passer à huis clos pendant deux minutes afin de parler des travaux futurs du comité.

(Le comité poursuit ses travaux à huis clos.)

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Poste-payé
Lettermail / Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

As individuals:

Guillermo R. Aureano, Internship Coordinator, Department of Political Science, University of Montreal, Associate Researcher, CIPSS;

Stéphane Leman-Langlois, Professor, Laval University, Director, Terrorism and Counterterrorism Research Group.

Al Sunnah Foundation:

Sayyid Ahmed Amiruddin, Chairman.

TÉMOINS

À titre personnel :

Guillermo R. Aureano, coordonnateur des stages, Départemen science politique, Université de Montréal, chercheur ass CEPSI;

Stéphane Leman-Langlois, professeur, Université Laval, direct Équipe de recherche sur le terrorisme et l'antiterrorisme.

Fondation Al Sunnah :

Sayyid Ahmed Amiruddin, président.

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

Government
Publications

1
2
07
7





Third Session
Fortieth Parliament, 2010

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Special Senate Committee on

Anti-terrorism

Chair:
The Honourable HUGH SEGAL

Monday, November 15, 2010

Issue No. 8

Sixth meeting on:
The study on matters relating to anti-terrorism

WITNESSES:
(*See back cover*)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial spécial sur l'

Antiterrorisme

Président :
L'honorable HUGH SEGAL

Le lundi 15 novembre 2010

Fascicule nº 8

Sixième réunion concernant :
L'étude sur les questions relatives à l'antiterrorisme

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

3437

SPECIAL SENATE COMMITEE ON ANTI-TERRORISM

The Honourable Hugh Segal, *Chair*

The Honourable Serge Joyal, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Cowan
(or Tardif)
Furey
Jaffer
* LeBreton, P.C.
(or Comeau)
Marshall
Nolin
Plett
Smith, P.C.
Tkachuk

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Wallin (*November 15, 2010*).

The Honourable Senator Jaffer replaced the Honourable Senator Mitchell (*October 5, 2010*).

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR L'ANTITERRORISME

Président : L'honorable Hugh Segal

Vice-président : L'honorable Serge Joyal, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

* Cowan
(ou Tardif)
Furey
Jaffer
* LeBreton, C.P.
(ou Comeau)
Marshall
Nolin
Plett
Smith, C.P.
Tkachuk

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénateur Wallin (*le 15 novembre 2010*).

L'honorable sénateur Jaffer a remplacé l'honorable sénateur Mitchell (*le 5 octobre 2010*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http: www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, November 15, 2010
(10)

[*English*]

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met at 1 p.m. this day, in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Hugh Segal, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Furey, Jaffer, Joyal, P.C., Marshall, Plett, Segal, Smith, P.C., and Tkachuk (8).

In attendance: Dominique Valiquet and Cynthia Kirkby, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 27, 2010, the committee continued its examination on matters relating to anti-terrorism. *(For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.)*

WITNESSES:

Toronto Police Service:

Gordon Sneddon, Inspector, Intelligence Division, Integrated National Security Enforcement Team;

Tom Fitzgerald, Superintendent, Unit Commander, Intelligence Division.

Vancouver Police Department:

Robert Stewart, Inspector, Criminal Intelligence Section.

Service de police de la Ville de Montréal:

Philippe Pichet, Commander;

Robert Chartrand, Chief Inspector.

The chair made an opening statement.

Chief Inspector Chartrand, Commander Pichet, Inspector Stewart and Inspector Sneddon each made a statement, and, with Superintendent Fitzgerald, answered questions.

At 3:25 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 15 novembre 2010
(10)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 heures, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Hugh Segal (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Furey, Jaffer, Joyal, C.P., Marshall, Plett, Segal, Smith, C.P., et Tkachuk (8).

Également présents : Dominique Valiquet et Cynthia Kirkby, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 mai 2010, le comité poursuit son étude sur les questions relatives à l'antiterrorisme. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Service de police de Toronto :

Gordon Sneddon, inspecteur, Division du renseignement, Équipe intégrée de la sécurité nationale;

Tom Fitzgerald, surintendant, commandant d'unité, Division du renseignement.

Service de police de Vancouver :

Robert Stewart, inspecteur, Section des renseignements criminels.

Service de police de la Ville de Montréal :

Philippe Pichet, commandant;

Robert Chartrand, inspecteur-chef.

Le président ouvre la séance.

MM. Chartrand, Pichet, Stewart et Sneddon font chacun une déclaration, puis, avec M. Fitzgerald, répondent aux questions.

À 15 h 25, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Barbara Reynolds

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, November 15, 2010

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met this day at 1 p.m. to examine matters relating to anti-terrorism.

Senator Hugh Segal (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, this is the ninth meeting of the Special Senate Committee on Anti-terrorism, of the third session of the Fortieth Parliament.

[*Translation*]

I want to let our witnesses know that we have translation services into English and French, so feel free to use whichever official language you prefer.

[*English*]

As we await legislation from the House of Commons, we continue our inquiry into the changing nature of the terrorist threat in Canada. Today we have representatives from police forces in three major cities — Toronto, Montreal and Vancouver.

Before we begin, colleagues, I want to point out, as some of you may already know, that the former deputy commissioner of the Canadian Security Intelligence Service, Jack Hooper, died sadly and tragically of a heart attack at the age of 57. I want the committee's permission, on your behalf, to convey the committee's condolences to the family and our deep and compelling appreciation for the work he did in the defence of Canadians and in support of anti-terrorism activities throughout his distinguished career. If I have your permission, I will proceed accordingly.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Let me introduce our witnesses for today. From the Vancouver Police Department, we have Inspector Robert Stewart of the criminal intelligence section, CIS. This section focuses intelligence probes on various organized crime groups based on the findings of national, provincial and local threat assessments. In addition to organized crime concerns, CIS works closely with the RCMP and maintains a liaison role with British Columbia Integrated National Security Enforcement Team, E-INSET, in support of their mandate regarding national security investigations. Inspector Stewart joined the Vancouver Police Department in 1977 and is a third-generation Vancouver police officer.

[*Translation*]

Philippe Pichet, Commander, Montreal Police Force, Counter-terrorism and Emergency Measures Section, Operational Planning Division. Mr. Pichet was born in Montreal and joined the city's police force in 1991. He has a management certificate from the École des hautes études commerciales de Montréal and recently obtained his master's degree from the École nationale d'administration publique.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 15 novembre 2010

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 heures, pour examiner des questions relatives à l'antiterrorisme.

Le sénateur Hugh Segal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, il s'agit de la neuvième séance du Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme, de la troisième session de la quarantième législature.

[*Français*]

Je signale à nos invités que nous avons le service de traduction en anglais et en français, alors soyez à l'aise dans l'une ou l'autre de nos langues officielles.

[*Traduction*]

En attendant l'adoption du projet de loi par les députés, nous poursuivons l'étude de l'évolution de la menace terroriste au Canada. Nous accueillons aujourd'hui les représentants des services de police de Toronto, de Montréal et de Vancouver.

Avant de commencer, chers collègues, je tiens à souligner que, malheureusement, l'ancien sous-commissaire du SCRS, Jack Hooper, est mort subitement d'une crise cardiaque, à 57 ans. Avec votre permission, je désire transmettre nos condoléances à la famille et indiquer que nous sommes très reconnaissants du travail qu'a fait M. Hooper pour défendre les Canadiens et soutenir les activités antiterroristes, tout au long de sa carrière remarquable. Si vous êtes d'accord, je vais transmettre nos condoléances.

Des voix : D'accord.

Le président : Permettez-moi de vous présenter les témoins. Nous accueillons l'inspecteur Robert Stewart, Section des renseignements criminels, la SRC, Service de police de Vancouver. Cette section mène des enquêtes sur divers groupes criminalisés, selon l'évaluation de la menace sur les plans national, provincial et local. De plus, elle collabore étroitement avec la GRC et elle assume un rôle de liaison avec l'Équipe intégrée de la sécurité nationale de la Colombie-Britannique, l'EISN-E, concernant les enquêtes sur la sécurité nationale. L'inspecteur Stewart s'est joint au Service de police de Vancouver en 1977; il est policier de troisième génération, à Vancouver.

[*Français*]

Philippe Pichet, commandant, Service de police de la Ville de Montréal, Section antiterrorisme et mesures d'urgence, Division de la planification opérationnelle. Né à Montréal, il entre au Service de police de la Ville de Montréal en 1991. Il est titulaire d'un certificat en gestion de l'École des hautes études commerciales de Montréal. Il a obtenu récemment sa maîtrise dans le cadre d'un programme de l'École nationale d'administration publique.

Robert Chartrand, Chief Inspector, Montreal Police Force. In October 2008, Mr. Chartrand was appointed Chief Inspector and Deputy to the Assistant Director of the Special Investigations Unit of the Montreal Police Force (SPVM). Mr. Chartrand also sits as the SPVM representative on a number of committees, including the provincial committee on the Police Counter-Terrorism Management Structure — Operational Management Cell. He has a master's degree in public administration from ENAP and has received a number of distinctions in the course of his career.

[*English*]

From the Toronto Police Service, intelligence division, we have Inspector Gordon Sneddon. Inspector Sneddon is a 30-year member of the Toronto Police Service. He has spent the majority of his career in various investigative roles focused on the investigation and management of major criminal investigations. For the past 18 months, he has been seconded to the Integrated National Security Enforcement Team, located in Toronto, where he is in charge of operations.

He is accompanied today by Superintendent Tom Fitzgerald, intelligence division. Superintendent Fitzgerald has been a member of the Toronto Police Service for three decades. He has spent the majority of his career in an investigative capacity, primarily in divisional police command. For the past two years, he has been the unit commander of the Toronto Police Service intelligence division.

Gentlemen, we are honoured you made time from your busy schedules to assist us in our deliberations. I will call on our colleagues from Vancouver to make an opening statement.

[*Translation*]

And we will ask our other colleagues to say a few words before asking questions.

[*English*]

Robert Stewart, Inspector, Criminal Intelligence Section, Vancouver Police Department: On behalf of the Vancouver Police Department, I thank the committee for the opportunity to speak today about the evolving terrorist threat in Canada and the issues surrounding homegrown violent extremism. Although combating terrorism falls within the prescribed mandates of our national security agencies such as CSIS and the RCMP, I hope to point out the critical role that local law enforcement plays in the overall national security environment.

As I am sure you have heard in previous presentations, the threat environment as it affects Canadians and Canadian interests has evolved over the last 10 years. Although we still need to be concerned about global terrorist cells such as al Qaeda, who has labelled us as one of the crusader countries and thus a viable target, there is growing concern about the possibility of self-radicalized individuals and, in particular, a lone wolf, striking terror from within our borders.

Robert Chartrand, inspecteur-chef, Service de police de la Ville de Montréal. En octobre 2008, M. Robert Chartrand est nommé inspecteur-chef et adjoint à l'assistant-directeur au Service des enquêtes spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal. Il siège également à titre de représentant du SPVM à plusieurs comités, dont, entre autres, le comité provincial sur la Structure de gestion policière contre le terrorisme — cellule de gestion opérationnelle. Détenant une maîtrise en administration publique de l'ÉNAP, M. Chartrand a reçu plusieurs distinctions au cours de sa carrière.

[*Traduction*]

Nous accueillons l'inspecteur Gordon Sneddon, Division du renseignement, Service de police de Toronto. L'inspecteur Sneddon est membre du Service de police de Toronto depuis 30 ans. Pendant la plus grande partie de sa carrière, il a occupé des postes d'enquêteur qui l'ont amené à conduire de grandes enquêtes criminelles. Depuis 18 mois, il est détaché auprès de l'Équipe intégrée de la sécurité nationale, à Toronto, en tant que responsable des opérations.

M. Sneddon est accompagné de Tom Fitzgerald, chef de police, Division du renseignement. Le chef de police Fitzgerald est membre du Service de police de Toronto depuis 30 ans. Pendant la majorité de sa carrière, il a exercé des fonctions d'enquêteur, principalement en qualité de commandant de division. Il est chef de la Division du renseignement du Service de police de Toronto depuis deux ans.

Messieurs, nous vous remercions de nous aider dans nos délibérations, malgré vos emplois du temps chargés. Je demanderais aux témoins de Vancouver de faire un exposé.

[*Français*]

Et nous allons inviter nos autres collègues à apporter leur propre contribution avant de poser des questions.

[*Traduction*]

Robert Stewart, inspecteur, Section des renseignements criminels, Service de police de Vancouver : Au nom du Service de police de Vancouver, je vous remercie de me donner l'occasion de parler aujourd'hui de l'évolution de la menace terroriste au Canada et de l'extrémisme violent qui surgit de l'intérieur du pays. Même si la lutte contre le terrorisme relève d'organismes de la sécurité nationale comme le SCRS et la GRC, je désire souligner le rôle essentiel que jouent les services de police locaux.

Comme on vous l'a sûrement déjà dit, la menace a évolué ces 10 dernières années et elle nuit aux Canadiens et à leurs intérêts. Même si nous devons toujours nous préoccuper des groupes terroristes qui présentent une menace au niveau mondial, comme Al-Qaïda, qui a fait du Canada une cible potentielle, on craint de plus en plus que des individus radicalisés cherchent à semer la terreur à l'intérieur de nos frontières; on redoute particulièrement les attentats d'individus pouvant agir seuls.

In the former case, where an international terrorist plot requires a high degree of coordination and planning, the chance for interdiction and disruption by authorities has improved greatly over the last few years. In the latter case, this situation may not be the case. The perpetrator of a homegrown terrorist plot may well be a Canadian-born individual with no direct ties to any particular terrorist cell other than to be inspired by their ideology, and due to an inherent understanding of Canadian culture, may remain undetected until the actual attack.

In general, Western societies are aware that the greatest terrorist threat currently stems from violent Islamist extremist ideology, given that most of the attacks since 9/11 have been carried out by young Muslims. The frightening trend is that the perpetrators of these attacks have been citizens or residents of the countries they are targeting, and they are becoming radicalized in their home cities and communities.

There has been much discussion around what causes a seemingly normal member of society to engage in violent extremist behaviour. In February 2009, the RCMP national security criminal investigations community outreach division produced a report called *Radicalization — A Guide for the Perplexed*. The report discusses, as a probable cause, what it describes as the "single narrative." This is described as the Islamist extremist global message that the world is at war with Islam. One can see then how it may be possible, in the absence of a counter narrative, that disenfranchised youth can develop extremist views that may lead to violent behaviour.

What role does local law enforcement play in keeping our community safe from the evolving threat? One principle of modern day policing goes back to the days of Sir Robert Peel, where he stated that the police are the public and the public are the police. Successful law enforcement agencies adhere to this principle as they strive to attain close ties with the communities they serve.

In the United Kingdom, the British government has developed a national strategy aimed at countering violent extremism. Part of the program is in support of police developing effective relationships with at-risk communities. One philosophy behind the program is a belief that communities themselves will defeat terrorism and that the information needed to uncover and disrupt a terrorist plot will come out of the community through a local police officer.

In Vancouver, we have a number of community-centred programs that are entrenched within our daily deployment. Programs include community policing centres, a hate crimes unit and a domestic violence and criminal harassment unit. We also have direct liaison with the Aboriginal community, the homeless and sex trade workers. Our youth services section is well entrenched within the framework of youth activity in the city and regularly takes a lead in diffusing youth in crisis situations. In addition, we deliver a four-day citizens police academy, where community leaders and business leaders learn about police culture and receive police-related training.

Ces dernières années, il y a beaucoup plus de risque que les autorités émettent des interdictions et perturbent notre mode de vie, en raison d'un complot terroriste international qui demande beaucoup de coordination et de planification. Cependant, la menace peut être différente. L'auteur d'un complot terroriste peut être né au Canada et n'avoir aucun lien direct avec un groupe terroriste, sauf son idéologie. Puisqu'il comprend bien la culture canadienne, ce terroriste peut demeurer à l'abri des soupçons jusqu'au moment de l'attaque.

En général, les Occidentaux savent que la principale menace terroriste vient de l'islamisme violent, étant donné que la plupart des attentats survenus depuis le 11 septembre 2001 ont été perpétrés par de jeunes musulmans. Ce qui est inquiétant, c'est que les auteurs de ces attentats étaient des citoyens ou des résidants des pays qu'ils ont ciblés et qu'ils se sont radicalisés dans leur ville et leur communauté respectives.

On a beaucoup discuté de ce qui incite un citoyen qui paraît normal à adopter un comportement extrême et violent. En février 2009, les responsables du Programme de sensibilisation communautaire de la Direction des enquêtes criminelles relatives à la sécurité nationale de la GRC ont produit un rapport intitulé *Démystifier la radicalisation*. Le rapport donne une cause probable, appelée « discours universel ». Il s'agit du message que les extrémistes islamistes propagent partout dans le monde, selon lequel le monde a déclaré la guerre à l'islam. On peut s'imaginer qu'à défaut d'entendre le contraire, les jeunes marginaux peuvent adopter des points de vue extrémistes et un comportement violent.

Quel rôle les organismes d'application de la loi locaux jouent-ils dans la protection des citoyens contre cette nouvelle menace? Un principe du maintien de l'ordre moderne remonte au temps de sir Robert Peel, qui a déclaré que la police est la population et la population est la police. Les services de police efficaces respectent ce principe lorsqu'ils s'efforcent d'établir des liens étroits avec les communautés qu'ils servent.

Au Royaume-Uni, le gouvernement britannique a établi une stratégie nationale pour lutter contre l'extrémisme violent. Une partie du programme consiste à aider la police à entretenir des relations efficaces avec les communautés à risque. On estime ainsi que les collectivités peuvent elles-mêmes vaincre le terrorisme et qu'elles peuvent fournir aux agents de police sur place les renseignements nécessaires pour déjouer un complot terroriste.

À Vancouver, il existe un certain nombre de programmes communautaires, qui s'inscrivent dans les activités quotidiennes du service de police. Il y a notamment les centres de police communautaire, l'unité des crimes haineux et l'unité de lutte contre la violence conjugale et le harcèlement criminel, sans compter le lien direct que nous avons avec les Autochtones, les sans-abri et les travailleurs de l'industrie du sexe. La section des services à la jeunesse participe activement à la vie des jeunes en ville et elle désamorce souvent les situations de crise. En outre, nous offrons un programme de formation de quatre jours où les leaders des collectivités et les chefs d'entreprises peuvent apprendre les principes de base de l'intervention policière et recevoir une certaine formation.

Furthermore, we have a visibly diverse police force that attempts to mirror the communities we serve. Our recruitment efforts are aimed at selecting members from our local communities who bring with them a better understanding of the community issues, which helps foster a healthy relationship with the police.

Regarding the Muslim community specifically, the chief constable has held community leadership meetings that included prominent Muslim leaders from the Metro Vancouver area. Our diversity unit continues to maintain professional relationships with many ethnic and cultural federations and societies. Also, our domestic violence unit delivers presentations on family violence to many ethnic groups, including Muslim women.

Healthy communities have a history of working with the police to keep their communities safe. It is through these partnerships and relationships that we and other government agencies can demonstrate and provide a positive response to the single narrative.

Citizens as a whole have responded well to the number of community police initiatives aimed at protecting their communities. This response is evident by the success of such programs as Block Watch, Citizens' Crime Watch and Crime Stoppers.

We have two programs at the Vancouver Police Department specifically designed to educate the business community on indicators of a terrorist plot: Operation Securus and Project Griffin. The purpose of Operation Securus is to identify, inform and liaise with businesses in the city of Vancouver who provide a service or product that may assist a terrorist or terrorist group in executing an attack. The goal of the program is to protect the critical infrastructure of resources in the city against any terrorist activity.

To that end, identified businesses are approached and asked to participate voluntarily and become partners in our counterterrorism efforts by reporting any suspicious activities or encounters related to their day-to-day operations.

The Chair: Inspector, for example, if someone is in an agriculture supply business and someone purchases a large amount of fertilizer who does not seem to be a normal purchaser of that product, is that the kind of support and advice you are looking for?

Mr. Stewart: That is correct. They know their clientele best. If they spot unusual buying patterns or amounts they find to be suspicious, it probably is suspicious and they would let us know.

Of course, we assist by providing them with information about possible indicators.

Program participants, which are proprietors, operators and their employees, have a wealth of knowledge and experience specific to the business or industry. Right now we currently target eight categories of business: storage facilities, vehicle and craft rentals, hotels, training facilities, chemical labs, bulk fuels, outdoor equipment and supply, and hospitals.

Également, nous avons un service de police visiblement diversifié, qui s'efforce de représenter les collectivités que nous servons. Lorsque nous recrutons, nous cherchons à sélectionner des gens de la place, qui comprennent bien les problèmes de la collectivité et qui favorisent l'établissement d'une relation saine avec la police.

Concernant la communauté musulmane, le chef de police a rencontré des chefs musulmans importants, dans la grande région de Vancouver. Notre unité de la diversité maintient toujours des relations professionnelles avec de nombreuses fédérations et sociétés ethniques et culturelles. De plus, notre unité de lutte contre la violence conjugale présente des exposés à bien des groupes ethniques, notamment les femmes musulmanes.

Les collectivités saines ont toujours travaillé avec la police pour protéger leurs quartiers. Grâce à la collaboration de la population et aux relations que nous entretenons, les organismes gouvernementaux et les services de police peuvent donner le bon exemple et fournir une réponse positive au « discours universel ».

Les citoyens ont bien accueilli les initiatives de la police communautaire pour protéger leurs collectivités, comme le montre le succès remporté par des programmes comme celui de la surveillance de quartier, Citizens' Crime Watch et Échec au crime.

Le service de police de Vancouver a deux programmes qui visent en particulier à sensibiliser les gens d'affaires aux indices d'un complot terroriste. Il s'agit d'opération Securus et du projet Griffin. L'opération Securus a pour objet de repérer et d'informer les entreprises à Vancouver qui offrent un service ou un produit qui pourrait aider un terroriste ou un groupe terroriste à commettre un attentat. Le programme vise à protéger l'infrastructure et les ressources essentielles dans la ville contre toute activité terroriste.

À cette fin, nous demandons aux entreprises de participer à la lutte antiterroriste en signalant les activités suspectes ou les individus louches.

Le président : Monsieur l'inspecteur, voulez-vous, par exemple, qu'un fournisseur de produits pour les agriculteurs vous signale les cas où quelqu'un qui ne semble pas être un utilisateur habituel du produit achèterait une grande quantité de fertilisant?

M. Stewart : En effet, ce sont les entreprises qui connaissent le mieux leurs clients. Si elles constatent que quelqu'un achète une combinaison de produits inhabituels ou des quantités qui soulèvent des doutes, elles devraient nous mettre au courant.

Bien sûr, nous informons les gens sur les indices qu'ils peuvent déceler.

Les participants au programme, qui sont des propriétaires et des exploitants et leurs employés, ont une grande connaissance du domaine et beaucoup d'expérience. Nous ciblons actuellement huit secteurs : les installations d'entreposage, les entreprises de location de véhicules et d'embarcations, les hôtels, les installations de formation, les laboratoires de produits chimiques, les combustibles en vrac, le matériel et les fournitures de plein air ainsi que les hôpitaux.

Through Project Griffin, we train private security staff in the business community and reach out to the community as a whole to encourage reporting of any suspicious activity.

In the United States, they are rolling out a national campaign called "If You See Something, Say Something." It was originally implemented by the New York City's Metropolitan Transportation Authority and is now supported by the Department of Homeland Security. This campaign is billed as a simple and effective program to raise public awareness of indicators of terrorism, crime and other threats. It emphasizes the importance of reporting suspicious activity to transportation and law enforcement authorities.

In December 1999, the Millennium Bomber Ahmed Ressam stopped in Vancouver where he constructed a bomb that was intended to target the Los Angeles International Airport. Fortunately, Ahmed Ressam was arrested in Washington State as he attempted to enter the United States. Had these types of programs been in place at the time, it can be argued that his plot would have been discovered earlier, given the number of indicators that were evident during his stay at a Vancouver hotel.

Simply put, terrorism is a crime. A terrorist is a criminal and often a murderer. What ultimately sets the terrorist apart from being labelled a criminal lies in the motivation for the crime. A criminal or criminal organization usually commits the crime for personal or financial gains. A terrorist's goal is to bring a strong sense of fear to the community while bringing attention to, and further defending, their cause.

The responsibility of law enforcement at all levels is not only to investigate but, more importantly, to prevent crime to maintain a high level of public safety. The police are required to stop and prevent violent behaviour regardless of the motivation, and assistance from the community is a necessary and valuable tool.

The important role that local law enforcement plays in the national security picture came to light in the commission report by Justice John Major that detailed the findings of the Air India inquiry. At that time, the Air India bombing was the largest act of aviation terrorism in the world prior to 9/11. The report recognized the valuable knowledge that the Vancouver Police Department had in relation to the existence of extremism in the Sikh community. A quote from the report states:

> This was particularly true about Sikh extremism in Vancouver, where local police had successfully used a community policing approach to gain access to numerous sources in the Sikh community, from whom they had been able to obtain a wealth of intelligence about Sikh extremist organizations and individuals. . . .

The report also points out that there were challenges and deficiencies with the sharing of information and that there were insufficient networks in place to facilitate the flow of information from frontline officers to the national security entities. The report goes on to suggest that, "had information been officially shared, it might have prevented the destruction of Flight 182."

Dans le projet Griffin, nous donnons des cours au personnel de sécurité privé dans le milieu des affaires et nous demandons à tous d'encourager le signalement des activités suspectes.

Aux États-Unis, le département de la Sécurité intérieure a mis en œuvre la campagne nationale « If You See Something, Say Something ». Il s'agit d'un programme simple et efficace, d'abord lancé par la Commission de transport de New York, pour sensibiliser la population aux indices permettant de contrer le terrorisme, le crime et les autres menaces. On met l'accent sur le fait qu'il est important de signaler les activités suspectes aux autorités des transports et de l'application de la loi.

En décembre 1999, le poseur de bombes Ahmed Ressam a fait escale à Vancouver, où il a fabriqué une bombe destinée à exploser à l'aéroport international de Los Angeles. Heureusement, il a été arrêté dans l'État de Washington, lorsqu'il essayait d'entrer aux États-Unis. Il est permis de croire que si de tels programmes avaient été en place à l'époque, le projet aurait été découvert plus tôt, compte tenu du nombre d'indices flagrants que le terroriste a laissés au cours de son séjour dans un hôtel de Vancouver.

Bref, le terrorisme est un crime. Un terroriste est un criminel et, souvent, un meurtrier. Ce qui distingue un terroriste des autres criminels, c'est le motif du crime. En général, un individu ou une organisation criminelle commet un crime pour des raisons personnelles ou de l'argent. L'objectif d'un terroriste, c'est de semer un fort sentiment de peur dans la collectivité et d'attirer l'attention sur sa cause.

Il incombe à tous les organismes d'application de la loi non seulement de faire enquête, mais surtout de prévenir le crime pour maintenir un niveau élevé de sécurité publique. La police doit prévenir ou arrêter tout comportement violent, peu importe la motivation, et, à cet égard, l'aide de la collectivité est un outil indispensable et précieux.

Le rôle important que joue la police locale dans la sécurité nationale a été mis de l'avant dans le rapport du juge John Major concernant les conclusions de l'enquête sur le vol d'Air India. Avant les événements du 11 septembre, c'était l'acte de terrorisme aérien le plus important. Le rapport fait état des connaissances précieuses que le Service de police de Vancouver avait sur l'extrémisme dans la communauté sikhe. Voici un extrait du rapport :

> C'était particulièrement vrai dans le cas de l'extrémisme sikh à Vancouver, où le service de police local, grâce à une démarche de police communautaire, avait obtenu accès à de nombreuses sources au sein de la communauté sikhe, desquelles il avait réussi à obtenir une foule de renseignements sur des extrémistes sikhs et des organisations extrémistes sikhes [...]

Il est également dit dans le rapport que l'échange d'information faisait défaut et qu'on n'avait pas établi assez de réseaux pour faciliter la communication entre les agents de première ligne et les entités de sécurité nationale. Dans le rapport, on laisse entendre que si l'information avait été communiquée de façon efficiente, elle « aurait peut-être évité la destruction du vol 182. »

Today, we continue to work hard at improving the sharing of information among our national security partners. I can attest that Royal Canadian Mounted Police Assistant Commissioner Michaud is working diligently to ensure that the Vancouver Police Department is kept informed about nationality security issues. However, due to fiscal constraints on the part of the national security program, the ability to pay salary dollars for seconded members to work side by side with the E-INSET personnel is greatly restricted. As a result of our financial situation, our current working relationship is based on a liaison model.

Given that the overarching mandate for national security lies at the federal level, a best practice would be for the federal government to fund a branch office of E-INSET in one of our local facilities to be staffed by both local and federal resources. This branch office would greatly enhance the flow of information between the street and national security criminal investigations. Working closely together helps build the much needed trust that is required to ensure efficient sharing of information that can be vital to a successful multi-agency investigation.

It is the responsibility of our national security agencies to develop effective international networks to ensure the transmission of intelligence necessary to keep Canadians safe from the global threat. I believe that through partnerships with local law enforcement, these federal agencies can enhance our shared responsibility to keep Canadians safe from the real threat of domestic violent extremism.

The Chair: Thank you very much.

[*Translation*]

Before I ask the representatives from the Montreal police force to make their opening statement, I want to point out that they submitted a brief to the subcommittee. However, it is in English, even though the charter is bilingual.

Do I have permission to hand out the document for the purposes of our discussion and the presentation? The document came in just five minutes ago.

Senator Joyal: You are putting me in a very difficult position. I think our witnesses are familiar with the requirements of the Official Languages Act. Documents must be submitted in both official languages.

The Chair: There is some text in English and some text in French, but there are not separate presentations in each language. There is only one version of the presentation that incorporates both languages.

Senator Joyal: If the same document incorporates both anguages, that is fine.

The Chair: Thank you very much

[*English*]

I will ask the clerk to distribute the documents to our olleagues in the committee.

Nous continuons de travailler fort à améliorer l'échange d'information entre nos partenaires de la sécurité nationale. Je peux attester que le commissaire adjoint de la GRC, M. Michaud, travaille avec diligence pour que le Service de police de Vancouver soit tenu au courant des questions relatives à la sécurité nationale. Toutefois, en raison des restrictions budgétaires imposées au programme de la sécurité nationale, il est très difficile de payer le salaire de membres détachés pour collaborer avec l'EISN-E. Étant donné nos propres restrictions budgétaires, notre relation de travail se limite pour l'instant à la liaison.

Comme la sécurité nationale relève en général du gouvernement fédéral, l'idéal serait qu'il finance une division de l'EISN-E, qui s'installerait dans nos locaux et serait composée d'employés du service de police local et des services fédéraux. Cela permettrait d'améliorer beaucoup la communication entre les agents sur le terrain et les responsables des enquêtes criminelles relatives à la sécurité nationale. Si nous collaborons étroitement, nous pouvons bâtir la confiance dont nous avons tant besoin et communiquer de manière efficiente les informations qui peuvent être essentielles au succès d'une enquête à laquelle participent plusieurs organismes.

Nos organismes de sécurité nationale doivent mettre en place des réseaux internationaux efficaces pour communiquer les renseignements nécessaires à la protection des Canadiens contre la menace mondiale. Je crois que, grâce à des partenariats efficaces avec les services de police locaux, les organismes fédéraux peuvent nous aider à mieux nous acquitter de nos responsabilités communes, soit la protection des Canadiens contre la menace très réelle que présente l'extrémisme violent au pays.

Le président : Merci beaucoup.

[*Français*]

Avant de demander aux représentants du Service de police de Montréal de nous faire leur présentation liminaire, je tiens à signaler que ceux-ci ont fait parvenir au sous-comité un texte de présentation. Toutefois le texte est rédigé en anglais alors que la charte est bilingue.

Ai-je votre permission de distribuer le texte, aux fins de notre discussion et de la présentation? Le texte vient d'arriver il y a cinq minutes.

Le sénateur Joyal : Vous me placez dans une situation très difficile. Je crois que nos témoins connaissent les obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles. Les documents doivent être déposés dans les deux langues officielles.

Le président : On retrouve du texte dans les deux langues. La présentation n'est pas en anglais et en français. Les deux langues sont intégrées en une présentation.

Le sénateur Joyal : Si les deux langues sont présentes sur la même feuille d'information, c'est d'accord.

Le président : Je vous remercie infiniment.

[*Traduction*]

Je demanderais à la greffière de fournir les documents aux sénateurs.

[*Translation*]

I will now ask our witnesses from Montreal to give their presentation.

Robert Chartrand, Chief Inspector, Service de police de la Ville de Montréal: Mr. Chair, I want to begin by outlining the key events that led the force to take action against terrorist attacks in Montreal and Quebec. And I will explain how the Montreal police force works to combat terrorism. You have our presentation in front of you.

On December 6, 2004, a bomb damaged a hydro tower in Coaticook, a small town in the Eastern Townships, just outside of Montreal, following President Bush's visit to Canada on November 30, 2004. The admitted goal of the group responsible was to damage the Radisson-Nicolet-des-Cantons power line, which supplies New England and Boston with power. It was a way for them to express their disapproval of American imperialism.

Two years later, on August 8, 2006, the vehicle of the vice-president of the Canadian Petroleum Products Institute exploded in front of his home. Again, the explosion was purported to be an act of retaliation against the oil cartel and the exploitation of the public.

More recently, this past summer, on July 1, 2010, a federal building in Trois-Rivières was the target of a bombing. Fortunately, no one was injured.

After carrying out various intelligence measures and communicating with partners, we learned a number of things. For the past few years, the Police Counter-Terrorism Management Structure, which brings together Quebec's three main police forces — Sûreté du Québec, the Royal Canadian Mounted Police and the Montreal police force — has been sharing all intelligence. The action plan has three parts.

The first part focuses on the response. In other words, whenever an attack or an event occurs, it is immediately followed by an operational deployment.

Next, an investigation is conducted to determine the reasons behind the incident and, if possible, make arrests.

Since its creation, and in light of these three major events, the Police Counter-Terrorism Management Structure, along with our force, has used every means at its disposal to gain insight into the acts and, above all, to arrest those responsible.

According to our analysis, these three events all seem to point to a reality specific to Montreal. Apparently, a small group of anarchists has formed a close attachment with the student community, enabling the group to find funding and recruit sympathizers. These activities generally take place in settings where students are involved in politics. Political science and social science students are especially targeted by these groups.

[*Français*]

J'invite maintenant nos invités de Montréal à faire leur présentation.

Robert Chartrand, inspecteur-chef, Service de police de la Ville de Montréal : Monsieur le président, dans un premier temps, j'aimerais exposer les faits marquants qui ont amené le Service de police à réagir contre les attaques terroristes à Montréal et au Québec. Dans un deuxième temps, j'aimerais expliquer la façon dont travaille le Service de police de Montréal dans le but de contrer les activités terroristes. Vous avez sous les yeux notre texte de présentation.

Le 6 décembre 2004, une bombe a endommagé un pylône électrique à Coaticook, petite ville de l'Estrie, en banlieue de Montréal, suite à la visite du président Bush, le 30 novembre 2004. Le but avoué des protagonistes était d'endommager la ligne de transport Radisson-Nicolet-des-Cantons, qui alimente la Nouvelle-Angleterre et Boston en électricité. C'était une façon pour eux de démontrer leurs sentiments de désapprobation contre l'impérialisme américain.

Deux ans plus tard, le 8 août 2006, le véhicule du vice-président de l'Institut canadien des produits pétroliers explosait devant sa résidence. Encore une fois, cet acte fut revendiqué en guise de représailles contre le cartel du pétrole et l'exploitation des citoyens.

Plus récemment, soit l'été dernier, le 1er juillet 2010, à Trois-Rivières, un édifice fédéral fut la cible d'une bombe. Heureusement, l'explosion n'a fait aucun blessé.

Nos différentes démarches de renseignement et nos partenaires ont révélé plusieurs informations. Depuis quelques années, la structure de gestion policière contre le terrorisme, regroupant les trois principales forces policières du Québec, soit la Sûreté du Québec, la Gendarmerie royale du Canada et le Service de police de Montréal, se partage tous les renseignements. Le plan d'action comporte trois volets.

Le premier volet se situe au niveau de la réponse. En d'autres mots, dès qu'il se produit un attentat ou une action, un déploiement opérationnel s'effectue.

Dans un deuxième temps, une enquête est menée pour trouver les raisons de l'incident et, si possible, procéder à des arrestations.

Depuis sa création, et devant ces trois évènements d'envergure, la structure de gestion policière et notre service n'avons pas lésiné sur les moyens dans le but d'en arriver à comprendre les actes et surtout de procéder à des arrestations.

Nos études nous ont permis de conclure que ces trois actions semblent converger vers une réalité montréalaise. Il semble qu'un groupuscule d'anarchistes se colle directement au milieu étudiant, ce qui permet de trouver une forme de financement et de recruter des sympathisants. Ces activités sont menées principalement dans les milieux étudiants reliés à la politique. Les étudiants en sciences politiques et en sciences sociales sont particulièrement visés par ces groupes.

These groups make the police's job easier when they choose to protest in the streets. For example, every year since 2005, about 300 to 500 people have gathered in the streets of Montreal to protest against police brutality.

Since then, the Montreal police force has been able to make more than 400 arrests and to gather a significant amount of intelligence from within these groups. That figure says a lot about how diverse those who participate in this event are. The number of participants varies from year to year, which makes our job harder. Nevertheless, the information sharing that goes on between the three major police agencies gives us a lot more insight into this world.

What concerns do we have right now regarding the future and dangerous elements? Obviously, these people have some skill in making explosives. We saw evidence of that during the G20 Summit in Toronto, where people from Quebec, from Montreal, were arrested for having Molotov cocktails in their possession. So they have the capacity to get their message out using violence.

On the island of Montreal, our police vehicles are very often the target of graffiti and vandalism, both inside and out, as are our buildings; so we have put preventative strategies in place, such as cameras and undercover officers. That gives us the ability to get closer to these groups.

Obviously, the various demonstrations organized by groups to protest against police brutality put a drain on police resources. My colleague mentioned it earlier, the more costly and the larger the event, the harder we have to work to control the situation. Once again, partnerships play an important role at the national and provincial levels.

The underlying principle of these groups and coalitions is the rejection of authority in organized society. Under the doctrine of anarchism, the purpose of rejecting all government control is to create a society without domination, where individuals manage themselves through voluntary cooperation.

A great many people on the island subscribe to that philosophy. On June 9, 2010, for instance, a man in his fifties was arrested for an attack aimed at John Abbott College. So whenever a response is required, both the RCMP and Sûreté du Québec are notified, and that way, we are able to develop effective tools to deal with future activities.

As we speak, we are working on a joint management and co-location initiative to coordinate the intelligence efforts of Montreal's three major police agencies. Then we will be even more equipped to further penetrate this world through the collective sharing of key information.

If a terrorist act were to happen in Montreal, or Quebec, the structure would be deployed, making it possible to draw on the resources of the three major agencies.

Ces groupes facilitent le travail policier lorsqu'ils décident d'aller dans la rue pour manifester. Par exemple, à chaque année, depuis 2005, les manifestants contre la brutalité policière mobilisent environ 300 à 500 personnes dans les rues de Montréal.

Depuis 2005, le Service de police de la Ville de Montréal a réussi à procéder à plus de 400 arrestations et à colliger beaucoup de renseignements à l'intérieur de ces structures. Évidemment, ce chiffre démontre à quel point les partisans de cet événement sont diversifiés. Leur nombre varie d'année en année, ce qui complexifie notre travail. Malgré tout, le fait du partage de renseignements entre les trois grandes organisations nous permet de voir plus clairement à l'intérieur de cette réalité.

Quelles sont nos inquiétudes, actuellement, en ce qui concerne le futur ou les éléments de dangerosité? Évidemment, ces gens ont une certaine capacité en matière de fabrication d'explosifs. On l'a d'ailleurs vu lors du sommet du G20, à Toronto, où on a procédé à des arrestations de gens venant du Québec, de Montréal, avec des cocktails Molotov en leur possession. Ils ont donc la capacité de lancer des messages de violence.

À l'intérieur de l'île de Montréal, nos véhicules de police font très souvent l'objet de graffitis, de méfaits publics à l'intérieur de nos véhicules et même de nos établissements, ce qui nous porte à établir des stratégies de prévention, soit par caméra ou par infiltration d'agents doubles. Cela nous permet de nous rapprocher de leur réalité.

Les différentes manifestations organisées par des groupes pour dénoncer la brutalité policière ont évidemment un impact sur les ressources policières. Mon collègue le disait plus tôt : plus c'est dispendieux et de grande d'envergure, plus cela nous demande de travailler d'arrache-pied et de se rapprocher de la situation. D'où le partenariat, encore une fois, qui vient nous aider à l'intérieur de la compréhension nationale et de la compréhension provinciale.

Évidemment, les groupes ou les coalitions sont fondés sur le principe de la négation du principe d'autorité dans l'organisation sociale. Le refus de toute contrainte découlant des institutions, basé sur le principe de l'anarchisme, a pour but de développer une société sans domination, où les individus coopèrent librement dans une dynamique d'autogestion.

À l'intérieur de l'île, beaucoup d'individus sont ciblés. Le 9 juin 2010, notamment, un individu d'une cinquantaine d'années a été arrêté pour des actes perpétrés contre le Collège John Abbott. Donc, chaque fois qu'une intervention est sollicitée, autant la GRC que la Sûreté du Québec sont mis au parfum, ce qui nous permet de développer des outils efficaces en vue de contrer les activités futures.

Actuellement, nous avons l'intention de procéder à une cogestion, colocation, à l'intérieur du renseignement des trois grandes organisations à Montréal, ce qui permettrait d'être encore plus près de la réalité et d'un partage plus pointu du renseignement collectif.

Si un acte terroriste venait à voir le jour à Montréal ou au Québec, la structure se déploie et de cette façon, les ressources des trois grandes organisations sont mises à contribution.

If something more serious were to occur in Montreal, we also have a structure in place to respond very quickly, both in the heart of the city or on the outskirts. I will let Inspector Pichet explain that to you.

Philippe Pichet, Commander, Service de police de la Ville de Montréal: I am in charge of the response component. My unit determines how to coordinate the efforts of our troops with those of the other first responder groups on the island of Montreal, in terms of how we should proceed to foster a more integrated response and to achieve interoperability with the various organizations involved.

Keep in mind that Bill 19, respecting the organization of police services in Quebec, confers the responsibility of providing the response in the event of a terrorist attack within Quebec's borders to the Montreal police force.

My colleague talked about the Police Counter-Terrorism Management Structure, which is involved in intelligence and investigation, on one hand, and response measures, on the other.

I am going to talk about how we provide that response in Montreal, not only in coordination with the other police forces, but also in partnership with paramedics, firefighters and other stakeholders.

When I use the word "response," I am of course referring to readiness. We have various rules for intervention; we come up with methods to help our officers respond appropriately to a terrorist incident. We focus a great deal on the CBRN dimension.

As you will recall, Tokyo was the target of sarin gas attacks in 1995. In 1998, we received calls regarding a bomb and chemical threat in a Montreal subway station. Large numbers of police officers, firefighters, paramedics and city public health officials were called in. Everyone did their own job on their respective end. Bear in mind, we were not used to dealing with events of that nature. Our explosives technicians are used to handling explosive packages, but they are not equipped to handle chemical threats. Our firefighters have that capability, but they cannot deal with explosive packages.

A few things happened that year, prompting the people in our organizations to come together and form the Montreal counter-terrorism advisory committee, which is covered on the second page of the presentation.

The committee was formed on September 25, 1998, so three years before the 9/11 attacks. At the top, you can see the SPVM and the logos of the various agencies. There are about 11 in all. The committee is headed by the police force because we are talking about criminal acts. To the right, you will see the Royal Canadian Mounted Police, Sûreté du Québec and the Canadian Forces, because in terms of capacity, we are still a municipal police force, and the response required to deal with, say, a chemical or radiological attack would quickly exceed our capacity, and we may have to rely on the armed forces.

Dans le cas d'un événement plus pointu à Montréal, nous avons également développé une structure qui permet une réponse très rapide, au centre-ville ou en périphérie de Montréal, et je laisserai l'inspecteur Pichet vous expliquer cette structure.

Philippe Pichet, commandant, Service de police de la Ville de Montréal : Je suis responsable du volet réponse. Mon unité voit comment préparer nos troupes, comment faire, avec les autres organisations de premiers répondants sur l'île de Montréal, pour avoir une réponse plus intégrée et essayer qu'il y ait de l'interopérabilité entre les différentes organisations.

Il faut savoir qu'au Québec, la loi 19 sur les niveaux de service donne la responsabilité au Service de police de la Ville de Montréal d'assurer le volet réponse advenant un incident terroriste sur notre territoire.

Mon collègue vous a présenté la structure de gestion policière contre le terrorisme qui, d'un côté, traite du volet renseignements et enquêtes, et de l'autre côté, la réponse.

Ce que je vais vous montrer, c'est de quelle façon, à Montréal, on assure la réponse, non seulement en lien avec les autres services de police mais aussi avec nos partenaires ambulanciers, pompiers, et les autres services impliqués.

Quand je parle de réponse, je parle bien sûr au niveau préparation. Nous avons différentes règles d'intervention, nous développons des méthodes pour permettre à nos policiers de bien répondre à un incident terroriste. Nous parlons beaucoup du volet CBRN.

On se souvient qu'en 1995, il y a eu des attentats à Tokyo au gaz sarin. Il faut savoir qu'à Montréal, en 1998, on a vécu des appels, dans une station de métro, qui nous faisaient part d'une menace avec de l'explosif et des produits chimiques. On a donc dû déployer énormément de policiers, de pompiers, d'ambulanciers, ainsi que des gens de la santé publique de Montréal. Tout le monde travaillait un peu de leur côté. Et il faut savoir que ce sont des événements avec lesquels nous n'étions pas habitués. Nos techniciens en explosifs sont habitués à faire face à des colis explosifs, mais par contre, ils ne sont pas équipés pour le chimique. Nos pompiers sont équipés pour le chimique, mais pas pour faire face à des colis explosifs.

Il y a donc eu quelques événements cette année-là, ce qui a amené les gens de nos organisations à se rencontrer et décider de créer le Comité aviseur antiterroriste de Montréal, que je vais vous présenter sur la deuxième page de la présentation.

Ce comité est créé depuis le 25 septembre 1998, donc trois ans avant les attentats du 11 septembre. On voit en haut le SPVM et le logo des différentes organisations. On en compte 11 en gros. C'est dirigé par le service de police parce qu'on parle ici d'un acte criminel. Si on regarde, en allant vers la droite, on a la Gendarmerie royale du Canada, la Sûreté du Québec et les forces armées, parce que lorsqu'on parle en termes de capacité, on reste une municipalité; donc dans le cas d'attentats chimiques ou radiologiques, nos capacités seraient vite dépassées, on ferait donc affaire avec les forces armées, éventuellement.

Further down, you have the fire department, Service de sécurité incendie de Montréal. Earlier, I mentioned chemical, biological and radiological attacks, and these people are the experts; they have teams trained in the management of hazardous materials. So they are involved.

The Chair: Pardon me, but those groups are specially trained in that area?

Mr. Pichet: Hazardous materials, they have haz-mat teams.

Lower down, you have Urgences-santé Québec, the ambulance service that provides paramedical services on the island of Montreal. Next you have the STM. Why is the STM there? We are very aware that public transit is an easy target for terrorists. So since those first events occurred in a subway station, we included the city's transit commission, the Société de transport de Montréal. You should also note that we use buses in our decontamination procedure.

Then you have the city of Montreal's civil protection authority, the Centre de sécurité civile, which is responsible for consequence management. You also have the province's civil protection authority. Finally, you have the city's health and social services agency, the Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, which is responsible for coordinating all hospitals on the island of Montreal and includes the public health branch, the Direction de la santé publique. So we have doctors on our committee who are specialists in radiological, chemical and biological materials. When it comes time to establish the rules for intervention, having doctors at the table goes a long way. That is the committee, as it was formed in 1998. I will say that it may not have been easy in the beginning, but now that the committee has been around for 12 years, we have built relationships based on trust, and working together is easier. In the event of a terrorist incident, all the stakeholders would deploy resources to advise the commander on the scene.

I mentioned the rules for intervention. The committee established rules for intervention, and they were reviewed this year. We are in the midst of completing the process. In the event of a chemical incident, for instance, all the organizations would be included in the same response protocol. So each organization has a small part to play. Despite having different missions, we all share the same objective in the end: to better respond to the incident in question.

We also put a lot of focus on training, in other words, how to train our people, from the police officers to the first respondents, what equipment we should be buying and so forth. After 2001, considerable amounts of money were available, and a lot of equipment was purchased at that time. But progress is always being made, so we need to make sure that we always have the best equipment at our disposal.

And, of course, we do simulations, tabletop exercises and communications exercises. We carried out a full-fledged deployment exercise, called Métropole 2005, somewhat similar to what they did in Vancouver with TRANSGUARD I just before the Olympic games.

Plus bas, on a le Service des incendies de Montréal. Bien sûr, je vous ai parlé d'attentats chimiques, biologiques et radiologiques. Ces gens sont des experts et ils ont des équipes en gestion de matières dangereuses. Donc on fait appel à eux.

Le président : Excusez-moi, mais ces groupes sont entraînés avec cette spécialisation?

M. Pichet : « Hazardous materials », ils ont des équipes HazMat.

Plus bas, on retrouve la corporation d'Urgences Santé, le service ambulancier qui assure les services paramédicaux sur l'île de Montréal. Plus bas, on a la STM. Pourquoi on a mis la STM à cet endroit? On sait très bien que les transports de masses demeurent des cibles faciles au niveau des terroristes. Donc les premiers événements ayant eu lieu dans le métro, on a inclus la Société de transports de Montréal. Vous verrez aussi que dans notre processus de décontamination, on utilise des autobus.

On a le Centre de sécurité civile de la Ville de Montréal qui va assurer la gestion des conséquences. On a aussi la sécurité civile de la province qui est là. Et pour finir, on a l'Agence de santé et des services sociaux, qui est responsable de la coordination de tous les hôpitaux de l'île de Montréal, et aussi la Direction de la santé publique. On a donc des médecins sur notre comité, qui sont des experts en matière radiologique, chimique et biologique. Quand il est temps de faire des règles d'interventions, avoir des médecins à la table nous aide beaucoup. C'est le comité qui a été créé en 1998. Je vous dirais qu'au départ, ce n'était peut-être pas facile, mais maintenant que le comité existe depuis 12 ans, il y a une relation de confiance qui s'est bâtie, il est plus facile de travailler ensemble, et advenant un événement terroriste, on se déploierait sur la scène pour conseiller le commandant de scène sur le terrain.

Je vous ai parlé de règles d'intervention. Le comité a mis en place des règles d'intervention qui ont été revues cette année. On est en train de les terminer. Advenant un événement à caractère chimique, par exemple, cela fera en sorte que toutes les organisations sont incluses dans le même protocole d'intervention. Chaque organisation à donc un petit bout à faire; on sait qu'on a tous des missions différentes, par contre on a le même objectif en bout de ligne, c'est de mieux répondre à l'incident qui se passe, présentement.

On parle aussi beaucoup du volet formation, comment on forme nos gens, autant les policiers que les autres premiers répondants, quel équipement on doit acheter. On sait qu'après 2001, de gros montants d'argent étaient disponibles; beaucoup d'équipement a été acheté, à ce moment-là. Par contre, cela évolue beaucoup, et il faut s'assurer d'avoir toujours les meilleurs équipements disponibles.

Et bien sûr, les simulations. On fait aussi des exercices de table, des exercices pour les communications, mais on a aussi fait une simulation à grand déploiement, qui s'appelle Métropole 2005, un peu comme on a vu à Vancouver, l'exercice Transguard 1, qui a eu lieu juste avant les Jeux olympiques.

I will come back to that before I move on to the next slide, but essentially, we got to know one another over time. What is important to understand is that each organization has its own mission, and what the committee brought to the table was ensuring that all the organizations were able to carry out their respective missions while working towards the common goal.

I come back to the provincial structure on the next page. You can see there is a synthesis. On one hand, you have the intelligence and investigation component, and on the other, you have the response. The way we, in Montreal, provide that response is through CAAM, the counterterrorism advisory committee of Montreal. That is how we do it, because we feel interoperability is critical from a response standpoint.

The last page shows Montreal's civil protection plan. Quebec has a civil protection act, and those stakeholders are involved in managing the consequences. You have the incident and the scene. The scene itself requires management, but that gives rise to many other challenges, so the civil protection authority, in terms of the emergency response coordination centre, is responsible for managing the consequences in the event of a terrorist incident.

Before I finish, I just want to say that I usually give this presentation in an hour, but I cut it down for the purposes of the committee. Basically, what we are really trying to achieve is interoperability.

The Chair: Thank you very much.

[*English*]

I will now ask our colleagues from Toronto to give us their overview of the challenge.

Gordon Sneddon, Inspector, Intelligence Division, Integrated National Security Enforcement Team, Toronto Police Service: On behalf of Chief William Blair and the Toronto Police Service, I thank the committee for inviting us to speak and to keep issues related to terrorism on the minds of all Canadians.

You already heard of my background, but I want to reinforce that for the past 18 months I have had the opportunity to work at the Integrated National Security Enforcement Team, INSET, within Toronto, where I am the inspector in charge of operations.

Turning to threat environment and radicalization, I echo the sentiment of the previous witnesses from the RCMP and CSIS. The threat of terrorism to Canadians is real, fluid and ever-evolving. Al Qaeda and those inspired by al Qaeda remain a significant threat to Canadians at home and abroad. The conviction of the key members of the Toronto 18 should act as a wakeup call to those who question the extent of al Qaeda's inspiration and the existence of domestic radicalization in our communities. We should never lose sight of the fact that, had this group been successful in their plan, the loss of life and damage to property in Toronto and elsewhere would have been catastrophic.

An additional concern that increases the threat level has been in the reduction in the length of time or window of opportunity necessary to take an attack from conception to execution. For example, the planning and final execution of the September 11, 2001

Je reviendrai là-dessus avant de passer au prochain acétate, mais avec le temps, on a appris à se connaître, et ce qui est important, il faut comprendre que chaque organisation a sa propre mission, mais ce que le comité a amené, c'est qu'on est capable de respecter les missions de chacune des organisations tout en allant vers l'objectif commun.

À la prochaine page, je reviens à la structure provinciale. Vous voyez qu'elle est synthétisée. D'un côté, on a le renseignement et l'enquête, et de l'autre, la réponse. Comment on assure la réponse, nous, à Montréal, c'est avec les gens du CAAM — le Comité aviseur antiterroriste de Montréal. C'est de cette façon qu'on le fait parce qu'on pense que l'interopérabilité est très importante au niveau de la réponse.

À la dernière page, j'ai inclus le plan de sécurité civile à Montréal. Il y a une loi sur la sécurité civile et ces gens entreraient en fonction dans la gestion des conséquences. On aurait l'incident et la scène. Il faudrait gérer la scène comme telle, mais cela créerait aussi beaucoup de problématiques, donc la Sécurité civile, à même le Centre de coordination des mesures d'urgence, serait responsable de la gestion des conséquences d'un incident terroriste.

Je termine en vous disant qu'il s'agit d'une présentation que je fais habituellement en une heure, mais pour les besoins du comité, je l'ai résumée. En quelques mots, ce que nous prônons, c'est vraiment l'interopérabilité.

Le président : Merci infiniment.

[*Traduction*]

Je demanderais maintenant aux représentants de Toronto de nous donner un aperçu de la menace.

Gordon Sneddon, inspecteur, Division du renseignement, Équipe intégrée de la sécurité nationale, Service de police de Toronto : Au nom du chef de police William Blair et du Service de police de Toronto, je vous remercie de nous avoir invités à parler du terrorisme et de garder le sujet vif à l'esprit de tous les Canadiens.

On vous l'a déjà mentionné dans la présentation, mais j'insiste pour dire que, ces 18 derniers mois, j'ai la possibilité de travailler avec l'Équipe intégrée de la sécurité nationale, à Toronto, où je suis responsable des opérations.

Concernant la menace et la radicalisation, je partage l'impression qu'ont les témoins de la GRC et du SCRS. La menace terroriste qui pèse sur les Canadiens est réelle, insaisissable et en constante évolution. Al-Qaïda et ceux qui s'inspirent de son idéologie continuent de poser une menace importante pour les Canadiens, au pays et à l'étranger. La condamnation des principaux membres du groupe des 18 de Toronto devrait sonner l'alarme pour ceux qui doutent de la portée du message d'Al-Qaïda et de la radicalisation dans les collectivités du Canada. Nous ne devons jamais oublier que, si le plan du groupe des 18 avait été mené à bien, les pertes de vies et les dommages matériels auraient été catastrophiques, à Toronto et ailleurs.

Une autre préoccupation qui amplifie la menace, c'est la réduction du temps nécessaire pour exécuter un attentat. Par exemple, la planification et l'exécution des attentats du 11 septembre 2001 ont pris plusieurs années. De nos jours,

attacks took several years. The reality today is that attacks are planned and executed over a much smaller window of time. Recent documents distributed by al Qaeda via the Internet have advocated just that approach and given detailed direction and continued encouragement to those who may be contemplating such actions. This reduced window of opportunity drastically increases the pressure on law enforcement and security officials to prevent, detect and investigate criminal acts of terrorism as early as possible.

Going from global to local, Toronto is one of the most culturally diverse cities in the world. While this diversity has strengthened the city, it attracts some with loyalties that extend well beyond simply cheering for the soccer team of their birth country. Frequently, what happens a world away has an immediate ripple effect on the streets of Toronto. In fact, many global events have elicited local reactions. As an example, the decimation of the Liberation Tigers of Tamil Eelam, LTTE — an illicit entity in Canada — by the Sri Lankan government resulted in weeks of protest by LTTE supporters, many of whom showed open support of the terrorist group.

Of great concern to us is the current situation in Somalia and the impact of the global call-out for foreign fighters by the terrorist group al-Shabaab. The response by some Somali youth to answer this global call for support has shed light on the existence of radicalization in the U.S., and may offer insight into the extent of radicalization in Canada, particularly within our local Somali community.

The Toronto Police Service, like all municipal police services, provides first response policing services through its community. Our officers are often at the front line in the prevention of, and response to, criminal acts of terrorism. That first response also provides us with the opportunity at an early stage to detect, prevent, interrupt and interdict those who may be inclined to involve themselves, or are thinking of involving themselves, in such activity.

Being intelligence-led allows us to be proactive as opposed to reactive; in the fight against terrorism, being reactive equates to failure. The Toronto Police Service has taken a multifaceted approach to fighting terrorism and other crimes. It is recognized universally throughout the police service that only through the support and trust of the public can the police effectively combat crime, including terrorism.

The notion that the police are the public and the public are the police, espoused by Sir Robert Peel 150 years ago, is as true today as it was then. Every day, all the officers and civilian staff of the Toronto Police Service are engaged in efforts at developing, building and maintaining the public's trust.

Specific efforts I can point you toward are the work of the community mobilization unit, the local divisional community police liaison committees, the chief's advisory council, the chief's

les attentats sont planifiés et exécutés beaucoup plus rapidement. À cet égard, Al-Qaïda préconise une telle approche sur Internet depuis peu et elle donne des directives détaillées et un encouragement constant à ceux qui envisagent de commettre de tels actes. Le délai réduit avant le passage à l'acte augmente de beaucoup les pressions exercées sur les responsables de l'application de la loi et de la sécurité pour prévenir les actes terroristes et mener une enquête, dès que possible.

Revenons à l'échelle locale, Toronto est l'une des villes les plus diversifiées sur le plan culturel au monde. Même si la diversité de sa population enrichit la ville, elle attire certaines personnes qui conservent une loyauté dépassant de beaucoup l'appui à l'équipe de soccer de leur pays d'origine. Souvent, un événement qui survient à l'autre bout du monde produit une onde de choc qui se répercute immédiatement dans les rues de Toronto. En fait, de nombreux événements survenus ailleurs dans le monde ont suscité des réactions ici. Pensons notamment à l'élimination des Tigres de libération de l'Eelam tamoul, les TLET — une organisation déclarée illicite au Canada — par le gouvernement du Sri Lanka qui a provoqué des protestations des partisans des TLET pendant des semaines; or, bon nombre de ces manifestants se sont affichés ouvertement favorables au groupe terroriste.

La situation qui a cours actuellement en Somalie et l'invitation lancée partout dans le monde aux combattants étrangers à se joindre au groupe terroriste al-Shabaab nous inquiètent au plus haut point. La réponse de certains jeunes Somaliens à cette invitation a mis en lumière l'existence d'un phénomène de radicalisation aux États-Unis et pourrait bien également témoigner de l'étendue du problème au Canada, particulièrement à l'intérieur de la communauté somalienne locale.

Le Service de police de Toronto, comme tous les autres services de police municipaux, fournit à la communauté des services de première intervention. Nos agents sont souvent sur la première ligne pour la prévention des actes terroristes et l'intervention en cas d'attentat. Comme ils sont les premiers à agir, les policiers ont la possibilité de repérer, tôt dans leur cheminement, les individus qui peuvent être enclins ou qui peuvent songer à perpétrer de tels actes, et ils peuvent ainsi prévenir ou déjouer les attentats.

En mettant l'accent sur la collecte de renseignements, nous sommes en mesure de prévenir les activités criminelles au lieu d'y réagir. Le Service de police de Toronto a adopté une approche en plusieurs volets pour lutter contre le terrorisme et d'autres crimes. Tous les services de police reconnaissent qu'il leur faut la confiance et le soutien de la population pour lutter efficacement contre le crime, et le terrorisme tout particulièrement.

Le principe voulant que la police, c'est la population et que la population, c'est la police, auquel a adhéré sir Robert Peel il y a 150 ans, est tout aussi vrai aujourd'hui. Les agents et les civils à l'emploi du Service de police de Toronto s'efforcent tous, chaque jour, de gagner et de conserver la confiance de la population.

Au nombre des mesures prises pour établir de bonnes relations avec la communauté, je peux mentionner le travail de l'unité de mobilisation de la communauté, les comités locaux de liaison avec

youth advisory committee, the work of the community consultative committee serving the needs of many communities within Toronto and the newcomer outreach program.

A focus on the community consultative process allows the Toronto Police Service to create meaningful partnerships with all our communities. The Toronto Police Service is, and continues to make efforts to be, reflective of the community it services and consequently, it actively recruits in areas where there is need to increase representation.

While our work to achieve a diverse workforce continues, we have made considerable strides in achieving that goal. In fact, since 2008, the Toronto Police Service has been selected consistently as one of Canada's best diversity employers.

Increasing our diversity has strengthened our police service while providing another avenue for building trust with our community partners, thus increasing our capacity to fight terrorism.

As I have mentioned, the Toronto Police Service is a contributing partner on the RCMP-led Integrated National Security Enforcement Team, INSET. As you have been told previously by other witnesses, there are four INSETs in Canada located in Toronto, Vancouver, Montreal and Ottawa. Through the INSET framework, the Toronto Police Service formed part of the joint management team, actively assisting in the investigation of terrorism-related offences as well as collecting, analyzing and sharing national security-related information and intelligence among its partners.

Specifically related to terrorism, the Toronto Police Service continues to meet with community leaders and members to discuss issues related to terrorism and radicalization. I stress that these discussions on radicalization are in the early stages, but they are actively ongoing.

The conviction of those involved in the Toronto 18 case has brought renewed recognition and acceptance by some in the Muslim community who, prior to the convictions being registered, had expressed a sense of denial or disbelief.

Additionally, the Toronto Police Service has made enhancements and improvements over the past few years to its intelligence-gathering process, placing emphasis on becoming truly intelligence-led in policing and developing a capacity to predict, prevent and interrupt all crimes before they take place, including terrorism.

In the absence of prevention, vigorous enforcement of all laws against those who seek to carry out terrorist acts is an effective way to proceed.

I will identify three areas of concern and consideration for possible legislative change for your consideration. The first concern is the intelligence-to-evidence debate. The Toronto Police Service enjoys an excellent relationship with the RCMP, CSIS and all Canadian law enforcement agencies. However, as a

la communauté de la division, le conseil consultatif du chef, le comité consultatif sur les jeunes du chef, le travail effectué par le comité consultatif de la communauté qui s'emploie à répondre aux besoins de nombreuses collectivités de Toronto ainsi que le programme de liaison avec les nouveaux arrivants.

En mettant l'accent sur la consultation de la population, le Service de police de Toronto a pu nouer des partenariats utiles avec toutes les collectivités qu'il sert. Le service prend des mesures pour se doter d'un effectif représentatif de la population et recrute des employés dans les secteurs qui ne sont pas bien représentés dans ses rangs.

Nous poursuivons donc les efforts qui nous ont permis, jusqu'à maintenant, de faire des progrès considérables. En effet, depuis 2008, le Service de police de Toronto est désigné comme étant l'un des employeurs dont l'effectif est le plus diversifié au Canada.

En accueillant dans ses rangs des membres des collectivités qu'il sert, le service de police est devenu plus efficace et a été en mesure de gagner la confiance de ses partenaires dans la communauté, ce qui a augmenté d'autant sa capacité de combattre le terrorisme.

Comme je l'ai déjà mentionné, le Service de police de Toronto participe à l'Équipe intégrée de sécurité nationale, l'EISN. Comme vous l'ont dit d'autres témoins, il y a quatre EISN au Canada, basées à Toronto, Vancouver, Montréal et Ottawa. La participation du Service de police de Toronto à l'EISN l'a amené à se joindre à l'équipe de gestion mixte, dans laquelle il aide activement aux enquêtes sur les infractions liées au terrorisme, en plus de recueillir, d'analyser et de communiquer de l'information sur la sécurité nationale ainsi que d'autres renseignements avec ses partenaires.

En ce qui concerne plus particulièrement le terrorisme, le Service de police de Toronto continue de rencontrer des leaders et des membres des collectivités pour discuter de questions liées au terrorisme et à la radicalisation. Je précise que ces discussions sur la radicalisation en sont aux premières étapes, mais qu'elles ont cours de façon continue.

La condamnation des individus mêlés au groupe des 18 de Toronto a amené certains membres de la communauté musulmane à reconnaître le problème.

De plus, le Service de police de Toronto a apporté des améliorations au cours des dernières années à ses méthodes de collecte de renseignements, en mettant l'accent sur la communication des renseignements dans ses opérations policières et en se dotant d'une capacité de prévoir, de prévenir et de déjouer les crimes avant qu'ils soient commis, y compris les crimes de terrorisme.

Lorsque la prévention n'a pas été possible, une application rigoureuse de toutes les lois contre ceux qui cherchent à commettre des actes terroristes est une façon efficace de procéder.

Je vais maintenant soumettre à votre attention trois sujets de préoccupation qui pourraient nécessiter certains changements aux lois. Il y a d'abord le débat sur la nécessité de donner les renseignements qui serviront à la preuve dans les procès. Le Service de police de Toronto a une excellente relation de travail

police agency, our ability to make full use of intelligence is limited and conflicted as a result of the obligations of the Crown to make full disclosure in a criminal trial. The obligations of disclosure, when balanced against the need to protect sources, origins and techniques used to obtain that intelligence, present difficulties for the police, and I would suggest, CSIS and the court. The exceptions to the obligation to disclose are limited and, of course, legitimately subject to argument at trial. The Canada Evidence Act provides some measure of comfort, but is subject to argument and the decision of an individual court. Frequently, that argument and decision places CSIS information at risk with the prospect of a CSIS officer testifying in court, which until recently had been an unusual occurrence.

Consideration needs to be given to gathering intelligence from the outset, with the eye on the problem of how to turn information into admissible evidence in court at some point in the future.

CSIS, in its intelligence-gathering role, with increasing frequency shows an interest in people under active criminal investigation. That interest raises the prospect of two domestic agencies — CSIS and the police — gathering information or evidence independently, with the prospect of one of the two agencies not recognizing the significance of a piece of information that one may have that may be crucial to the other. Even with regular de-confliction between CSIS and the police, the potential for a gap to exist is real and unacceptable. This complex area is not unique to Canada and is one that, as a police officer involved in investigations and matters relating to national security, provides me with a strong sense of discomfort.

The second area that warrants a closer look relates to the open display or support of an illicit entity or terrorist group. The current anti-terrorism sections of the Criminal Code do not address this area. While respecting the Charter rights of Canadians, particularly freedom of speech and expression, during the demonstrations held in both Toronto and Ottawa in 2009 many witnessed frequent and open support for the illicit entity terrorist group. It became commonplace to see hundreds of LTTE supporters waving flags and wearing clothing that was supportive of the terrorist group, both on Parliament Hill and on the streets of Toronto. The United Kingdom addresses this issue by creating the offence of belonging to a proscribed group or wearing clothing that arouses suspicion that one is a member or supporter of the proscribed organization.

The final area of concern is when people depart from Canada. Monitoring the movement of Canadians and others as they leave Canada is a contentious issue. However, recent terrorism investigations into people leaving Canada to go overseas and fight with a terrorist group or to receive training in countries that support terrorism have been hampered by our inability to track when and where an individual left Canada. While the Canada

avec la GRC, le SCRS et tous les autres organismes canadiens d'application de la loi. Toutefois, nous ne pouvons pas utiliser tous les renseignements que nous recueillons parce que le procureur de la Couronne est tenu de divulguer la totalité de la preuve dans les affaires criminelles. L'obligation de divulgation, alors que nous devons protéger nos sources et les techniques utilisées pour obtenir nos renseignements, crée des difficultés pour la police et je dirais même aussi pour le SCRS et le tribunal. Les exceptions à l'obligation de divulgation sont limitées et, naturellement, elles peuvent être contestées de façon légitime lors du procès. La Loi sur la preuve au Canada prévoit certaines mesures d'accommodement, mais ces mesures peuvent être contestées et faire l'objet d'une décision par un tribunal en particulier. Souvent, la contestation de l'exception invoquée et la décision qui s'ensuit placent le SCRS dans une position où il risque d'être obligé de faire témoigner un de ses agents, une situation qui était très inhabituelle jusqu'à tout récemment.

Dans la collecte de renseignements, il faut maintenant tenir compte, dès le départ, de la façon dont on pourra rendre l'information admissible en preuve devant un tribunal.

Dans ses activités de collecte de renseignements, le SCRS s'intéresse de plus en plus aux personnes faisant l'objet d'une enquête criminelle. De ce fait, il se pourrait bien que deux organismes canadiens — le SCRS et la police — recueillent de l'information ou des éléments de preuve chacun de leur côté, sans reconnaître l'importance de l'information pour l'autre partie. Même si le SCRS et la police entretiennent des communications régulières, le risque d'une faille dans la transmission de l'information est bien réel et il est inacceptable. Cette situation complexe n'est pas unique au Canada mais elle crée un grand malaise chez moi, qui suis un agent de police affecté aux enquêtes et aux questions relatives à la sécurité nationale.

Le deuxième point sur lequel je veux apporter votre attention a trait à l'appui ouvert donné à une entité illicite ou à un groupe terroriste. Les articles du Code criminel sur la lutte contre le terrorisme ne traitent pas actuellement de cette question. Même si elles respectaient la Charte canadienne des droits et libertés, tout particulièrement les articles ayant trait à la liberté de parole et d'expression, de nombreuses personnes se sont affichées ouvertement en faveur du groupe terroriste des TLET lors de manifestations tenues à Toronto et à Ottawa en 2009. Il était devenu courant de voir, tant sur la Colline du Parlement que dans les rues de Toronto, des centaines de partisans des TLET brandir des drapeaux et porter des vêtements qui manifestaient leur appui au groupe terroriste. Le Royaume-Uni a réglé ce problème en criminalisant l'appartenance à un groupe prohibé ou le port de vêtements susceptibles de laisser entendre que la personne appuie une organisation prohibée ou en est membre.

Le dernier point dont je voudrais vous parler concerne les personnes qui sortent du Canada. La surveillance des Canadiens et d'autres personnes qui quittent le territoire du Canada est un sujet litigieux. Toutefois, dernièrement, des enquêtes sur des activités terroristes concernant des personnes qui quittaient le Canada pour se rendre à l'étranger joindre un groupe terroriste ou suivre un entraînement dans des pays favorables au terrorisme ont

Border Services Agency, CBSA, is responsible for managing the access of people and goods to and from Canada, it does not track people exiting Canada as others jurisdictions do.

In conclusion, the Toronto Police Service, along with its law enforcement and security partners, is actively engaged in investigating criminal acts of terrorism. While much work needs to be done with respect to understanding radicalization and the extent to which it occurs in the affected communities, the Toronto Police Service is committed to engaging its citizens on terrorism-related issues and seeks to empower its citizens through education and other consultative processes.

The Chair: Thank you very much. We have several senators who have expressed interest in posing questions. I will invite Senator Joyal from Quebec to pose a question.

Senator Joyal: Welcome, gentlemen. My first question is in relation to an incident that happened less than two weeks ago and one about which the Canadian public was generally informed, namely, the package that was sent to Canada from Yemen. What did you do when you learned about it? Were you privy to that information before President Obama went on air to inform Americans that it was coming? What did you do? Did it trigger reaction on the part of your services or did you say that it did not happen so we were safe that day?

[*Translation*]

I could have put the question to Mr. Chartrand because the plane was supposed to land in Montreal. What happens in a case like that? I imagine that those watching are probably wondering the same thing. What is the reaction when that kind of news is broadcast and when Canada is exposed not to a risk that emanates from a local anarchist group but to one that comes from outside the country, one that has the potential to cause major damage within the country?

Mr. Chartrand: For years, prior to the attacks on New York, North America, as a whole, never saw itself as the target of an attack. Never did it imagine that a threat could cross the ocean and target it. From that point forward, groups joined forces and became organized. Massive amounts of money were spent on the two airports, especially to control access and entry to the country. Despite all that, we realized that there were still vulnerabilities at the border; groups are at work within our borders. That is very clear.

An area where we were weak, on which we did not really have a solid grasp, was private freight transportation; that was somewhat overlooked in our oversight efforts. Obviously, as a result of that incident, we have taken swift action in terms of agreements and companies that can fall through the cracks. We realized that we still had work to do, that is for sure.

été minées par notre incapacité de suivre les mouvements de ces personnes. L'Agence canadienne des services frontaliers gère l'accès des gens et des biens au Canada et leur sortie du pays, mais elle ne suit pas les mouvements des gens qui sortent du Canada, comme d'autres gouvernements le font.

En conclusion, j'aimerais dire que le Service de police de Toronto, ainsi que ses partenaires de l'application de la loi et de la sécurité, s'emploie activement à enquêter sur les actes de terrorisme. Bien qu'il reste beaucoup à faire pour comprendre le phénomène de radicalisation et son étendue dans les communautés touchées, le Service de police de Toronto est déterminé à faire participer les citoyens à sa lutte contre le terrorisme et à leur donner des moyens pour agir en procédant à des activités de sensibilisation et à diverses consultations.

Le président : Merci beaucoup. Plusieurs sénateurs se sont montrés intéressés à poser des questions. Je vais inviter le sénateur Joyal, du Québec, à poser une question.

Le sénateur Joyal : Bienvenue, messieurs. Ma première question concerne un incident survenu il y a moins de deux semaines dont les Canadiens ont, dans l'ensemble, été informés, à savoir l'envoi d'un colis au Canada en provenance du Yémen. Qu'avez-vous fait lorsque vous avez appris la chose? Aviez-vous été mis au fait de l'incident avant que le président Obama s'adresse aux Américains sur le sujet? Qu'avez-vous fait? Vos services ont-ils pris des mesures pour réagir à l'incident ou avez-vous décidé de ne rien faire puisque que le complot n'avait pas abouti?

[*Français*]

J'aurais pu poser la question à M. Chartrand car l'avion devait atterrir à Montréal. Qu'arrive-t-il dans un cas comme celui-là? J'imagine que les gens qui nous écoutent doivent aussi se poser la question. Qu'est-ce que cela provoque lorsqu'une telle nouvelle est diffusée et que le Canada n'est pas exposé par une action de groupes anarchistes locaux, mais par un geste posé à l'extérieur du pays qui pourrait causer des dommages considérables au pays?

M. Chartrand : Depuis des années, avant l'attentat à New York, l'Amérique au complet ne pensait jamais être la cible d'attentat. Jamais on n'a cru que cela pouvait traverser l'océan et qu'on serait la cible d'une attaque. À partir de ce moment, les groupes se sont unifiés et organisés. On a tenté de dépenser davantage des sommes d'argent considérables aux deux aéroports notamment pour contrôler les accès et les entrées. Malgré tout, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait encore des ouvertures aux frontières; des groupes s'organisent à l'intérieur de nos terres. Cet exemple est très explicite.

Une faille qu'on ne contrôlait peut-être pas était l'envoi de courrier par l'entreprise privée, cela a échappé un peu à nos contrôles. Mais à partir de ce moment, il est clair qu'on réagit rapidement à l'intérieur des ententes avec les entreprises qui peuvent en échapper. On s'est rendu compte qu'on avait encore des devoirs à faire, c'est certain.

[*English*]

Senator Joyal: I invite your colleagues to answer also. I have additional questions as well.

Mr. Sneddon: As it relates to the specific response, obviously that happened quickly and came about unexpectedly. No real intelligence led up to it. An active criminal investigation commenced that included all partners conducting their own investigation, including CSIS, for example, liaising with CBSA and Transport Canada to ensure that Canadians were safe; ensuring that appropriate steps were taken for any future packages; and monitoring the sharing of information to ensure that it was taking place broadly with all the government agencies so that those in power to make the decisions could make the right decisions and be fully informed.

Senator Joyal: Perhaps Mr. Stewart can answer as well.

Mr. Stewart: In that case the federal authorities made sure that the correct news releases were in place so that the public knew what was happening in respect to issues involving Canada.

From the police perspective, we received a communiqué from criminal intelligence investigations almost immediately saying that there was nothing directly involved with Canada at that point in terms of any additional information that we needed to be concerned about.

From the local department perspective, first, we looked internally to see if we had any intelligence on our books that might relate to that case. We did not, but, again, it is everyone's responsibility to look at their own databases and what they know about similar modus operandi and if they have something to share about that case.

Senator Joyal: Mr. Chartrand told us that you can coordinate once the incident has happened, but how do you coordinate before the incident happens? I think Inspector Sneddon alluded to that coordination with CSIS. Each entity watches their realm of information. CSIS has information, the RCMP has information, and the Ontario Provincial Police department may have information.

[*Translation*]

Sûreté du Québec has information. How do you share information to prevent an incident? Are you each more or less left to your own devices before an incident happens? In that case, you are much more likely to react to an incident rather than prevent it. What kind of coordination is there in terms of sharing information to prevent incidents like the ones you described?

[*English*]

The Chair: I will add to that gathering evidence, gathering intelligence and prosecuting the bad guys. Everyone understands that. However, when there is opportunity for a lawful interruption

[*Traduction*]

Le sénateur Joyal : J'invite vos collègues à répondre également. J'ai aussi d'autres questions.

M. Sneddon : En ce qui concerne la réaction à l'incident, tout est survenu rapidement et de façon tout à fait inattendue. Aucun renseignement ne nous avait amenés à suspecter cet attentat. Une enquête criminelle a été mise en branle dans laquelle chaque partenaire a procédé à sa propre enquête; par exemple, le SCRS est entré en liaison avec l'Agence canadienne des services frontaliers et Transports Canada pour s'assurer que les Canadiens étaient en sécurité; des mesures appropriées ont été prises pour tous les colis futurs; enfin, on s'est assuré que la communication de l'information se faisait sur une grande échelle entre tous les organismes gouvernementaux de façon que les décideurs puissent prendre les bonnes décisions en étant parfaitement informés.

Le sénateur Joyal : M. Stewart pourrait peut-être répondre également.

M. Stewart : Les autorités fédérales ont diffusé des communiqués appropriés pour informer la population sur les questions qui mettaient en cause le Canada.

Pour ce qui est de la police, nous avons reçu presque immédiatement un communiqué des responsables des enquêtes criminelles nous affirmant que rien ne mettait le Canada en cause à ce moment-là et que rien n'indiquait que nous devions avoir des préoccupations particulières.

Pour ce qui est du service de police local, nous avons d'abord regardé au niveau interne si nous avions des renseignements dans nos registres qui pouvaient être reliés à l'affaire. Nous n'en avions pas, mais là encore, chacun a la responsabilité de regarder ses propres bases de données, d'examiner s'il possède des renseignements sur des *modus operandi* semblables et de déterminer s'il convient de communiquer des informations particulières.

Le sénateur Joyal : M. Chartrand nous a dit que vous pouvez coordonner vos interventions une fois que l'incident est survenu, mais comment pouvez-vous coordonner vos activités avant que l'incident se produise? Je crois que l'inspecteur Sneddon a fait allusion à cette coordination avec le SCRS. Chaque entité possède ses informations. Le SCRS a de l'information, la GRC en a aussi et le Service de police provinciale de l'Ontario peut en avoir également.

[*Français*]

La Sûreté du Québec a de l'information. Comment partagez-vous l'information pour prévenir l'incident? Êtes-vous plus ou moins laissé à vous-même avant que l'incident n'arrive? À ce moment, vous êtes beaucoup plus exposés à réagir plutôt qu'à prévenir. Quel est le niveau de coordination de l'information pour prévenir les incidents comme ceux que vous avez décrits?

[*Traduction*]

Le président : J'ajouterai à cela la collecte d'éléments de preuve et de renseignements et la mise en accusation des individus. Tout le monde comprend cela. Toutefois, lorsqu'il est possible de

of an activity before it takes lives — and, I take it that is Senator Joyal's question — that implies a measure of coordination and cooperation on a preventive basis.

Are you able to share from your perspective how you think that coordination and cooperation is operating; whether it is at an optimum level or whether it can be improved? Feel free to comment on the federal agencies and whether they are sharing the information that you need to protect the public on a real-time basis.

[*Translation*]

They share with you the information you need to protect the public.

Mr. Chartrand: There are no borders when it comes to the flow of information, be it in Europe, Asia or North America. More and more, people are communicating with one another. In this case, specifically, I think a gap originated at the cargo shipping level, and as far as I know, there were no explosives. It opened up an opportunity for use, but there were no explosives. If there had been, would we have been able to counter that shipment? We are asking ourselves that.

The coordination of intelligence happened both domestically and abroad; Interpol was involved, as were various sources of information on different continents. So in that respect, as soon as you have a threat, the information is communicated and shared. Our lines of communication are very viable and functional.

In this case, specifically, the private transportation of cargo is an area we have not examined. Fortunately, there was no explosion. Of course, each time ill intentions manifest in some unique way, we, too, continue to learn about new approaches, as we did with the New York attacks. In this case, we were not able to anticipate the incident, but that is less and less frequent.

Senator Joyal: As for my second question, how do you share information to prevent potential incidents if you do not have access to information on certain groups or individuals that CISIS, for example, is monitoring, or if the RCMP does not share with you how it can manage information it has obtained through Internet communications and so forth?

How can you be effective under those circumstances?

[*English*]

As Inspector Sneddon has said, they want to protect their source because they are afraid that if they go to court, they will be compelled to disclose; and with that fear, there is a tendency to keep the information for oneself. In my opinion, unless I am badly informed, I think this point is where we are weak in the exchange of information that you described in your chart as being from one to the other.

stopper de façon légitime une activité avant qu'elle soit mise à exécution — et je crois que c'est l'objet de la question du sénateur Joyal — il faut une certaine coordination et une certaine collaboration pour intervenir.

Pouvez-vous dire, à votre point de vue, comment cette coordination et cette collaboration fonctionnent; si elles sont à un niveau optimal ou s'il y a place pour l'amélioration? Sentez-vous bien libre de formuler des observations sur les organismes fédéraux et sur le fait qu'ils vous fournissent ou non, en temps réel, l'information dont vous avez besoin pour protéger la population.

[*Français*]

Ils partagent avec vous l'information qu'on doit avoir en main pour protéger le public.

M. Chartrand : En ce qui concerne le renseignement, les frontières sont tombées tant en Europe, qu'en Asie et qu'en Amérique. Les gens se parlent de plus en plus. Dans ce cas spécifique, je crois qu'il y a eu la création d'un « gap » à l'intérieur du transport des marchandises et à ma connaissance, je ne crois pas qu'il y ait eu des explosifs. Il y avait une possibilité d'utilisation, mais pas d'explosifs. S'il y avait eu des explosifs, aurions-nous été en mesure de contrer cet envoi? On se pose la question.

En ce qui a trait à la coordination du renseignement, on est allé tant au pays qu'à l'extérieur, à l'Interpol et vers différentes sources d'information émanant de différents continents. À ce sujet, dès qu'il y a menace, l'information est communiquée et diffusée. Nos canaux de communication sont très viables et fonctionnels.

Dans ce cas expressément : le transport de marchandises par voie privée, c'est une facette sur laquelle nous ne nous sommes pas penchés. Heureusement, il n'y avait pas de charges explosives. Rien n'empêche toutefois que, comme à New York pour l'attentat, à chaque particularité de mauvaises intentions, nous apprenons nous aussi, à l'intérieur, de nouvelles voies de transition. Dans ce cas-ci, c'en était une que l'on n'a pas été en mesure de prévoir, mais l'exception est de moins en moins régulière.

Le sénateur Joyal : Concernant ma seconde question, comment effectuez-vous le partage de l'information pour prévenir des incidents qui pourraient survenir si vous n'avez pas accès aux filatures que le SCRS peut effectuer, par exemple, de certains groupes ou certaines personnes ou si la Gendarmerie royale du Canada ne vous informe pas de la gestion qu'elle peut effectuer de l'information qu'elle obtient au niveau des échanges par Internet, et cetera?

Comment pouvez-vous intervenir efficacement?

[*Traduction*]

Comme l'inspecteur Sneddon l'a dit, le SCRS ou la GRC veulent protéger leurs sources de crainte que celles-ci soient contraintes de divulguer des renseignements si elles comparaissent devant le tribunal; c'est pourquoi chacun a tendance à garder l'information pour soi. À moins que je sois mal informé, c'est à mon avis une faille dans le processus d'échange d'information qui, d'après votre tableau, devrait aller dans les deux sens.

[*Translation*]

Mr. Chartrand: It is also important not to discount the public's participation in terms of groups or individuals who decide to rent an apartment or space that seems unusual. A lot of information that police forces have comes from the public. Obviously, between when an arrest is made and when there is an obligation to identify a complainant or the person providing the information, the important thing for us is still to forestall the potential for violence. Not everyone is charged. But one thing is certain: there are a lot more interventions than what you read about in the paper. So there is no doubt that the public provides information that is highly useful and that often goes unmeasured in terms of the percentage it represents. That is another way that we obtain important intelligence.

[*English*]

The Chair: I know Senator Tkachuk wants to ask a small supplementary question.

Senator Tkachuk: Senator Joyal asked an interesting question and I am not sure if we have an answer to it yet.

When they were searching that airplane in the United States and there was a suspicion that there were explosives on board, what were the Canadian police forces doing? They did not have any information ahead of time either; it was a big surprise to them. Was any action taken directly by the Canadian Forces that day or night with the packaging coming in from Yemen, the United Arab Emirates or other Middle East countries?

[*Translation*]

Mr. Pichet: I understand your question. If you look at the sheet we handed out, the biggest one, you will see a box in the top right corner referring to the strategic cooperation intelligence committee. A lot of intelligence goes through them. In this particular case, my intelligence division is responsible for gathering that information, which it receives from our federal and provincial partners. Sûreté du Québec also works with people in the U.S. If a specific intervention had been necessary that day, at the Montréal-Trudeau airport, for example — which was not the case because there was no real threat to Canada — the intelligence would have been covered by our provincial structure.

An intelligence committee brings together the three intelligence divisions of Montreal, the RCMP and Sûreté du Québec. If the information comes from Montreal, we share it with our colleagues. If it comes from our colleagues, they share it with us. And if we need to use that information or intelligence to carry out specific interventions in terms of prevention, the intelligence component communicates with the response component, so we can take tangible action, such as searching more passengers or tightening up security by posting more police officers. But everything is communicated under that structure.

[*Français*]

M. Chartrand : Il ne faut pas exclure non plus la participation du public à l'intérieur de regroupements ou d'individus, qui décident de louer un appartement ou un local qui semble inhabituel. Beaucoup d'informations émanent du public à l'intérieur des forces policières. Évidemment, entre procéder à l'arrestation et être obligé d'identifier le plaignant ou la personne qui donne l'information, l'important demeure pour nous de désamorcer un potentiel de violence. Ce n'est pas nécessairement tous les individus qui sont accusés. Mais une chose est sûre, c'est que les interventions sont plus nombreuses que ce que l'on peut lire dans les journaux. Il est donc certain que les informations qui proviennent de la population sont d'une grande utilité et d'un pourcentage souvent inestimé. Cela fait aussi partie de l'équipe qui nous achemine l'information du renseignement important.

[*Traduction*]

Le président : Le sénateur Tkachuk veut poser une courte question complémentaire.

Le sénateur Tkachuk : Le sénateur Joyal a posé une question intéressante à laquelle, je crois, les témoins n'ont pas encore répondu.

Lors de la fouille de l'avion aux États-Unis dans lequel on soupçonnait la présence d'explosifs, qu'a fait la force policière canadienne? Elle était très surprise, car elle n'en savait rien. La force policière a-t-elle pris des mesures directes ce jour-là ou cette nuit-là à l'égard des colis provenant du Yémen, des Émirats arabes unis ou d'autres pays du Moyen-Orient?

[*Français*]

M. Pichet : Je comprends bien votre question. Dans la feuille qu'on vous a distribuée, la plus grande, il y a une boîte en haut à droite qui s'intitule le Comité de coopération stratégique sur le renseignement. Beaucoup de renseignements y font leur entrée. Dans ce cas particulier, ma division du renseignement s'occupe de recueillir cette information qui lui est communiquée par nos partenaires fédéraux et provinciaux. Nous avons aussi des gens aux États-Unis qui participent à cela au niveau de la Sûreté du Québec. S'il y avait eu une intervention particulière à effectuer, entre autres, à l'aéroport Montréal-Trudeau cette journée-là — ce qui n'a pas été le cas car il n'y avait pas de menace réelle pour le Canada —, le renseignement se retrouvait à l'intérieur de notre structure provinciale.

Un comité de renseignement regroupe les trois divisions de renseignement de Montréal, de la GRC et de la Sûreté du Québec. Si l'information vient de Montréal, nous allons la transmettre à nos collègues. Si elle provient de nos collègues, ils vont nous la transmettre. Et avec cette information, si nous devons effectuer des interventions précises pour faire de la prévention à l'égard d'informations ou de renseignements que nous avons obtenus, la « partie renseignement » va parler à la « partie réponse » et nous serons en mesure de procéder à des interventions concrètes; comme, peut-être, fouiller plus de voyageurs ou renforcer la sécurité en augmentant le nombre de policiers, et cetera. Mais toute la communication se fait à l'intérieur de cette structure.

We also work with the RCMP in terms of a program to report suspicious incidents, and we notify partners through an information-sharing mechanism. If a transport company, such as the Société de transport de Montréal, notices something suspicious anywhere on its premises, it communicates that information, which will make its way to the appropriate police authority, so not just the Montreal police force, but also the RCMP and Sûreté du Québec. That is how the committee, which meets regularly, shares information.

That brings me back to suspicious UPS or FedEx packages. As soon as that kind of incident happens, the media pick it up and give it widespread coverage. That, in turn, makes our partners insecure and they want information. The intelligence division gives me information, which I can then use to reassure my partners if nothing materializes.

But if action is necessary, we will all intervene together. If prevention measures are needed, we will take them. But information flows much better than it did before because it is no longer isolated in the hands of a particular organization and can be found in the same place. So information sharing happens more easily.

Senator Joyal: Is there a connection between organized crime and individuals or groups who, in your opinion, pose a threat to Canadians in terms of possible terrorist initiatives?

Mr. Chartrand: We see more and more criminal activities such as fraud and data retrieval via the Internet being used to obtain funding for terrorist activities, and that is extremely detrimental. That is clear.

[*English*]

The Chair: Can I ask our colleagues from Vancouver and Toronto whether they care to respond to the question about the link between terrorist organizations and traditional organized crime? I know there have been concerns on the contraband tobacco side, for example, about investing from some of these terrorist organizations. Is there any light you care to shed for us on that question from Senator Joyal?

Mr. Stewart: Is there a link? I think there definitely can be, because organized crime is in the business to make money. That is what organized crime is all about, whether it is the drug trade, fraud, counterfeit products or whatever. There is a lot of money to be made. In every investigation into organized crime, it is prudent to make that probe to see where the money is going, whether it is financing terrorism overseas or around the country.

Without going into specific situations, we have seen this happen before, to varying degrees. All I suggest is that when you target organized crime, the investigators would be prudent to continue to monitor where those funds go. Organized crime is a huge source of money that any organization would not overlook in terms of a viable way to fund an operation, including a terrorist cell.

Nous travaillons également avec la GRC au niveau du programme de signalement d'incidents suspects et on va chercher les partenaires à travers un mécanisme d'échange d'informations. Si une compagnie de transport, comme la Société de transport de Montréal, voit quelque chose de suspect à l'intérieur de ses installations, elle va donner l'information et cette information aboutira à la police de juridiction; donc le Service de police de la Ville de Montréal, mais aussi à la GRC et à la Sûreté du Québec en même temps. Cela fait en sorte que ce comité, qui se réunit de façon régulière, va procéder à l'échange d'informations.

Je reviens également aux colis suspects de UPS et FedEx; aussitôt qu'un tel incident se produit, les médias le prennent et le diffuse énormément. Cela créé donc de l'insécurité chez nos partenaires et fait en sorte que nos partenaires veulent de l'information. La division du renseignement me donne donc de l'information et je peux ainsi sécuriser mes partenaires s'il ne se passe rien.

D'un autre côté, s'il y a quelque chose à faire, on le fera tous ensemble. S'il y a des mesures de prévention à adopter, nous le ferons, mais le renseignement circule beaucoup mieux qu'avant car il n'est plus dans des silos et il se retrouve au même endroit. L'échange est donc plus facile.

Le sénateur Joyal : Y a-t-il un lien entre le crime organisé et les groupes ou les individus qui, à votre avis, présentent des risques pour la sécurité des Canadiens en termes de mesures d'initiatives terroristes qui pourraient être entreprises?

M. Chartrand : Nous observons de plus en plus des activités criminelles comme les fraudes et les extractions de données par Internet, qui sont très néfastes et utilisées pour chercher du financement terroriste. Ça, c'est clair.

[*Traduction*]

Le président : Pourrais-je demander à nos collègues de Vancouver et de Toronto s'ils veulent répondre à la question portant sur le lien entre les groupes terroristes et le crime organisé traditionnel? Par exemple, je sais que, dans le cas du tabac de contrebande, les investissements de certains groupes terroristes sont une source de préoccupations. Pourriez-vous éclairer notre lanterne en réponse à cette question du sénateur Joyal?

M. Stewart : Existe-t-il un lien? Je crois que c'est tout à fait possible, parce que le crime organisé sert à faire de l'argent. C'est sa raison d'être, peu importe s'il s'agit de trafic de drogue, de fraude, de contrefaçons ou d'autres activités. Il y a beaucoup d'argent à faire. Dans le cadre de toute enquête sur le crime organisé, il est plus prudent d'explorer cette piste pour découvrir où va l'argent et déterminer s'il sert à financer le terrorisme à l'étranger ou au pays.

Sans entrer dans les détails, nous avons déjà observé ce phénomène à divers degrés. Je dis simplement que les enquêteurs du crime organisé devraient être prudents et continuer à surveiller la destination de l'argent. Le crime organisé est une source de revenus incroyable qu'aucun groupe, y compris une cellule terroriste, ne peut négliger s'il cherche un financement durable pour ses activités.

Mr. Sneddon: I agree. The Toronto experience has been in relation particularly to the LTTE; the amount of fraudulent activity committed by supporters of that particular terrorist group, and then the funnelling of those funds back to Sri Lanka. Of course, that is where we run into difficulty, because we have no way of establishing what the end product is, where the money goes and what the money is used for. Ultimately, that is what a court must determine, and that is where the difficulty arises in the evidence collection process.

The amount of money funnelled through that community is enormous. We are all well aware of previous investigations where large amounts of money have been funnelled to support the terrorist group. It would be naive to think that there are not elements of organized crime from within that community who are doing that, almost like a split ideology, where so much of the money goes to support the terrorist group and the rest goes to line their pockets.

The Chair: You made a recommendation about possible statutory activity that we might undertake around not having any association with terrorist groups. We now have legislation, as colleagues know, with regard to motorcycle gangs. Not only can they not be a member of any of those designated gangs, but they cannot be their accountant or rent space to them. Those associations are all potential criminal violations.

Are you suggesting essentially that we would be wise to consider, relative to the named terrorist groups on the official list, a similar criminal interdiction about any association demonstrating on behalf of those groups or wearing clothes that identify them, as the British have done?

In your view, are you saying that your preventive job would be easier if we had a specific criminal interdiction for that kind of activity?

Mr. Sneddon: That is exactly what I am saying.

The Chair: Thank you.

Senator Furey: Thank you, gentlemen, for coming today.

Inspector Stewart, you talked about cooperation. If we put aside the issue of evidence gathering, or information gathering and the information becoming evidence, is there willingness among organizations like CSIS, the Royal Canadian Mounted Police, provincial police forces and municipal police forces to share information?

Mr. Stewart: I will say yes there is. What stands in the way, though, is there is often not a proper structure in place to make the information sharing happen. There can be policy issues from each agency that make it difficult to share information.

A structure needs to be put in place to facilitate the sharing of information. In my experience as a police officer over the years, I can remember in the 1980s and 1990s where I might have said "no" to that question. However, today there is a huge willingness to share information, but we struggle with how to share it and make it efficient and effective.

M. Sneddon : Je suis d'accord. À Toronto, nous sommes surtout aux prises avec les Tigres de libération de l'Eelam tamoul; les membres de ce groupe terroriste s'adonnent à une quantité effroyable d'activités frauduleuses, puis ils acheminent l'argent au Sri Lanka. Bien entendu, c'est là que la situation se corse, car nous ne pouvons pas savoir en quoi consiste le produit final, où va l'argent et à quoi il sert. C'est ce que devra déterminer le tribunal au bout du compte, mais il est difficile d'accumuler des preuves à cet égard.

Des sommes d'argent astronomiques sont ainsi acheminées par l'intermédiaire de cette communauté. Nous connaissons tous bien les enquêtes passées qui ont révélé l'envoi de sommes faramineuses au groupe terroriste. Il serait naïf de croire qu'aucun membre du crime organisé appartenant à cette communauté ne s'adonne à ces activités; l'idéologie de ces membres est presque divisée, puisqu'une certaine somme sert à appuyer le groupe terroriste alors qu'ils se remplissent les poches avec le reste.

Le président : Vous avez recommandé que nous rédigions un projet de loi visant à interdire toute association avec un groupe terroriste. Comme vous le savez, une loi sur les bandes de motards est actuellement en vigueur. Il est interdit non seulement de faire partie des groupes désignés, mais aussi de s'occuper de leur comptabilité ou de leur louer un local. Les associations de ce genre pourraient toutes devenir des infractions criminelles.

Au fond, croyez-vous que nous devrions envisager de mettre en place ce genre de répression criminelle, à l'instar des Britanniques, pour toute preuve d'association avec un groupe terroriste dont le nom apparaît sur la liste officielle, que ce soit une action au nom du groupe ou des vêtements à son effigie?

D'après vous, une répression criminelle expressément pour ce genre d'activité faciliterait-elle votre travail de prévention?

M. Sneddon : C'est exactement ce que je crois.

Le président : Merci.

Le sénateur Furey : Messieurs, merci d'être venus aujourd'hui.

Inspecteur Stewart, vous avez parlé de coopération. Sans tenir compte de la collecte de preuves ou de renseignements qui serviront de preuves, les organismes comme le SCRS, la GRC, les forces policières provinciales et municipales sont-ils disposés à communiquer leurs renseignements?

M. Stewart : Je dirais que oui. Par contre, il arrive souvent qu'aucune structure adéquate ne soit en place pour la communication des renseignements, et c'est ce qui pose problème. Les politiques de chaque organisme peuvent entraver la communication des renseignements.

Il faut mettre en place une structure qui simplifie la communication des renseignements. Je suis agent de police depuis des années, et je me rappelle que j'aurais peut-être répondu « non » à cette question dans les années 1980 ou 1990. Toutefois, je constate aujourd'hui qu'on veut vraiment échanger des renseignements, mais qu'on a du mal à y arriver efficacement.

The Chair: With respect to Vancouver and the remarkable job all the police forces, supported by the Armed Forces and others, performed on that security operation for the Olympics, was there a horizontal body where the senior officers for the various groups in theatre, in situ, shared data on a real-time, situation-room basis so you all felt you had the data necessary, day by day, to react as constructively as you did?

Mr. Stewart: Yes, it was called the Joint Intelligence Group. We had the Joint Intelligence Group operations centre that was staffed with all those agencies — the RCMP, CSIS, military, local agencies — in an operational centre that was running 24/7. Anything that happened, or any request for information, was immediate and the response was immediate, and it was shared amongst everyone in that centre. It worked well because, again, that structure was in place to make that sharing happen.

The Chair: Are you saying, in answer to Senator Furey's question, that operational coherence and intelligence sharing does not now exist, in the absence of a special event of some sort, for which people are preparing?

Mr. Stewart: I do not say it does not exist, but it certainly can be improved upon. We know, for example, in Vancouver, as was mentioned earlier, we have the liaison position with our intelligence unit to work with the RCMP INSET. We are invited to a weekly briefing in that sense.

To share intelligence, however, a critical piece is trust between the agencies. I do not believe we can build that trust unless we are working side by side on a regular basis. When the event occurs, if we do not have the trust, we are behind the eight ball. We need it ahead of time, we need the structure in place, and we need to build that trust and be working side by side on a variety of issues. When intelligence comes in or needs to be shared efficiently, effectively and immediately, that structure and trust is in place and we can move forward. I think there is willingness in the police community in this country to share information. It is a matter of building the right types of units and centres, if you will, or operational centres, whatever it takes. It will take more study to ensure we find the best way to do it, but we need to build the structure of sharing information.

Senator Jaffer: You have spoken about structures. You said the Olympics worked because — if I understood you correctly — there was a structure in place. Are you talking about a structure like the one used in the Olympics, where you work together on a regular basis? Also, do you look at this structure as being a structure set by the federal government?

Mr. Stewart: Leadership from the federal government, especially in terms of national security, is paramount and must happen. The federal government must show that type of leadership and make it happen.

Le président : Dans le cadre des opérations de sécurité des Jeux olympiques à Vancouver, les forces policières ont accompli un travail remarquable, avec l'appui des forces armées et d'autres organismes. Pour réagir d'une manière aussi constructive que vous l'avez fait, y avait-il en place un organisme horizontal regroupant les divers groupes, dont les dirigeants, sur place, échangeaient des données en temps réel dans la salle de gestion de crise, ce qui permettait à tout le monde d'avoir accès quotidiennement aux données nécessaires?

M. Stewart : Oui; l'organisme s'appelait le Groupe mixte des renseignements. Le centre des opérations regroupait des employés de tous ces organismes — la GRC, le SCRS, des militaires et des services locaux — et fonctionnait sept jours par semaine, 24 heures par jour. On savait ce qui se passait en temps réel, on répondait sur-le-champ à toute demande de renseignement, et on communiquait ensuite l'information à tout le centre. Cela a bien fonctionné étant donné que la structure nécessaire était en place.

Le président : En réponse à la question du sénateur Furey, diriez-vous qu'il n'y a ni harmonisation des interventions ni échange de renseignements, à l'heure actuelle, en l'absence d'un événement particulier auquel on se préparerait?

M. Stewart : Je ne dis pas qu'il n'existe rien de tel, mais on peut certainement faire mieux. Comme quelqu'un l'a dit plus tôt, nous savons par exemple qu'à Vancouver, l'unité du renseignement comporte un poste de liaison qui travaille avec l'Équipe intégrée de la sécurité nationale de la GRC. Nous sommes conviés à une séance d'information hebdomadaire à ce sujet.

Par contre, la confiance entre les organismes est essentielle à l'échange des renseignements. Je crois que seul un travail régulier de collaboration permettra de bâtir cette confiance. Lors d'un évènement, la situation est impossible si la confiance n'est pas établie. Il faut se prendre à l'avance pour mettre en place la structure nécessaire afin de construire cette confiance et de travailler main dans la main à divers dossiers. Ainsi, lorsqu'il faudra communiquer des renseignements efficacement sur-le-champ, la structure et la confiance seront déjà en place et les choses pourront avancer. Je crois que les policiers du pays veulent échanger des renseignements. Il ne reste qu'à mettre en place les équipes et les centres qui conviennent, ou des centres des opérations, s'il le faut. Nous devrons étudier davantage la question pour nous assurer de trouver la meilleure façon de faire, mais il faut créer une structure pour assurer l'échange des renseignements.

Le sénateur Jaffer : Vous avez parlé de structures. Vous avez dit que le travail accompli pendant les Jeux olympiques a fonctionné — si j'ai bien compris — parce que la structure était en place. Faites-vous référence à une structure semblable à celle utilisée durant les Jeux olympiques, qui permet de travailler en collaboration de façon régulière? De plus, est-ce le gouvernement fédéral qui devrait la mettre en place?

M. Stewart : Il faut absolument que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership à cet égard, surtout en matière de sécurité nationale. Il doit s'assurer de jouer un rôle à cet égard.

In the United States, the Department of Homeland Security is providing that structure by developing 72 fusion centres throughout the country. The idea of those centres is to bring local, state, national and tribal police forces and agencies together into one area to share information. With each person they have the database of that person's agency, which is critically important. That structure is now in place to share.

Again, at the end of the day, it depends on how well the groups get along, but that is where that trust needs to be built. That is what I am talking about, the structure in place where we have the people with their databases in place in a common environment to build an intelligence-sharing environment.

Senator Furey: I am interested in your views, gentlemen, on the Internet. The vast majority of witnesses who came before us, when asked about the Internet, expressed concern about it being used as a communications tool, a tool for disseminating information, a tool for proselytizing new recruits.

When asked about it being used as a tool for wreaking havoc, for disrupting governments, institutions, like hospitals and banking institutions, et cetera, they did not see the Internet as a way that terrorists can create a lot of havoc in society. Do you think they are missing the boat here or do you think there should be more concern about the use of the Internet as a terrorist instrument?

Mr. Sneddon: I think cybercrime in particular is something we have to be concerned about and pay strong attention to. Not to speak on their behalf, but the leader in that regard is probably CSIS. That is the first point of contact to look for elements of that cybercrime happening, either in Canada or abroad, and taking steps to interrupt it.

It is a concern, because the point you raise of someone being able to access the networks of a government, banking institution or a large corporation could have a devastating effect on the country.

Mr. Stewart: In addition to those types of institutions, major critical infrastructure is controlled electronically. Our dam system, hydroelectricity and all that, if someone hacks into those systems it will cause disruption to the security of the country by shutting down the power grid and things like that. That can be done through hackers and destroying the critical infrastructure controls. There is a concern with that too.

Senator Furey: Commander Pichet, looking at your chart — and I am glad to hear you have had simulation exercises — how does it work? The protocol in terms of who is in charge, do all the agencies fall into line in terms of who calls the shots, and does the protocol work well?

Aux États-Unis, le département de la Sécurité intérieure a établi ce genre de structure grâce aux 72 centres de fusion créés partout au pays. Ces centres ont pour objectif de réunir en un seul endroit les forces policières et les organismes des villes, des États, du pays et des tribus pour assurer l'échange des renseignements. La base de données de l'organisme de chaque personne qui travaille dans un centre est accessible, ce qui est d'une importance capitale. Aux États-Unis, il existe donc maintenant une structure qui permet l'échange de l'information.

Je vous rappelle que tout dépend finalement de la bonne entente des groupes; c'est ici que la confiance entre en ligne de compte. Il faut mettre en place ce genre de structure, qui rassemble dans un lieu commun des gens et leurs bases de données, pour créer un environnement propice à l'échange des renseignements.

Le sénateur Furey : Messieurs, j'aimerais connaître votre avis à propos d'Internet. Lorsqu'on a posé la question aux témoins, la grande majorité d'entre eux se sont dits inquiets de ce qu'il puisse servir d'outil de communications servant à disséminer de l'information et à faire du prosélytisme auprès des nouvelles recrues.

Lorsque nous leur avons demandé si des terroristes pouvaient provoquer des ravages, perturber des gouvernements et des institutions comme les hôpitaux ou les banques grâce au web, ils nous ont répondu ne pas croire que les terroristes pourraient causer bien des dégâts au moyen d'Internet. Croyez-vous qu'ils ont tort et qu'il faut s'inquiéter davantage du fait que le web puisse servir d'outil aux groupes terroristes?

M. Sneddon : Je crois que nous devons nous préoccuper de la cybercriminalité en particulier et y accorder beaucoup d'importance. Loin de moi l'idée de parler au nom du SCRS, mais il est sans doute le chef de file dans le domaine. C'est probablement dans cette direction qu'il faut se tourner en premier lieu pour déceler ce genre de crimes, tant au Canada qu'à l'étranger, et pour prendre des mesures afin d'enrayer le problème.

C'est inquiétant, car si quelqu'un pouvait accéder aux réseaux d'un gouvernement, d'une banque ou d'une grande entreprise, comme vous l'avez suggéré, ce pourrait être dévastateur pour le pays.

M. Stewart : Ces institutions ne sont pas les seules qui sont touchées; nos principales infrastructures indispensables sont elles aussi contrôlées électroniquement. Par exemple, si une personne réussit à s'introduire dans les systèmes informatiques de nos barrages hydroélectriques, elle pourrait entre autres couper le réseau électrique et perturber la sécurité du pays. Si des pirates informatiques y arrivent, nous perdrons le contrôle des infrastructures indispensables. C'est inquiétant aussi.

Le sénateur Furey : Commandant Pichet, après avoir examiné votre tableau — je suis heureux d'entendre que vous avez effectué des simulations —, je me demande comment cela fonctionne. D'après le protocole, qui est responsable? Les organismes se conforment-ils aux décisions prises? Le protocole fonctionne-t-il bien?

[*Translation*]

Mr. Pichet: In fact, the Montreal police force is responsible for the committee. It meets twice a month to share information on what is happening. Everyone is kept informed of what is happening, and tendencies are studied. There is a member of our organization who looks at what is happening around the world and analyzes the various practices.

We meet twice a month, and if you are talking about a chemical intervention, health experts, firefighters and a police officer are in attendance, and they are responsible for adapting a chemical intervention protocol.

In terms of each member's specific expertise, keep in mind that the goal is to develop protocols that target interoperability. Just like the health experts and police, firefighters are very involved, and they serve as experts, as explosives technicians, and as forensic technicians.

At the beginning of each year, the committee outlines a work plan for the entire year. Once again, the committee meets twice a month under statutory requirements. Two years ago, we did a capacity study. At the federal level, the CBRN Research and Technology Initiative imported a DHS model.

We used the model to carry out a capacity study on our level of readiness. We were able to assess the situation and establish a work plan for the years ahead. And we carry out our activities in accordance with that plan.

Developments in terms of terrorist activities happen very quickly, and that is why the committee must continue its work and remain active.

[*English*]

Senator Furey: However, in a crisis situation, a committee cannot be making decisions. Someone has to take charge. What is your protocol? Who is the boss, who calls the shots, who deploys the various agencies in terms of an assessment of what is going wrong?

[*Translation*]

Mr. Pichet: We have an operating procedure at the Montreal police force. If something happens, be it an envelope containing suspicious powder or a larger scale terrorist incident, I am the commander on the scene. I am deployed to the scene, in the capacity of joint commander, and the committee advises me. However, I agree with you in that the committee cannot make the decisions. When an incident or a crisis occurs, you need someone in charge. I am the scene commander, of course, supported by our command centre. There is a higher authority calling the shots at the headquarters level, but I am in charge of operations on the scene.

Senator Joyal: When the incident happened involving the package from Yemen, did you call on someone in your team to determine whether there were other countries on the same track as

[*Français*]

M. Pichet : En fait, le Service de police de Montréal est responsable de ce comité. Les membres se rencontrent deux fois par mois pour échanger de l'information sur la situation. On tient les gens au courant de ce qui se passe et on examine les tendances. Il y a un membre de notre organisation qui regarde ce qui se passe dans le monde et qui analyse les différentes façons de faire.

Lorsqu'on se rencontre deux fois par mois et qu'il est question d'intervention chimique, des experts du domaine de la santé, des pompiers et un policier sont présents et responsables de l'adaptation d'un protocole d'intervention chimique.

En regard des expertises spécifiques de chacun des membres, n'oublions pas que le but est de développer des protocoles d'interopérabilité. Les pompiers, autant que les intervenants de la santé et les policiers, sont très impliqués et agissent en tant qu'experts, techniciens en explosifs et techniciens en identité judiciaire.

Au début de chaque année, on élabore un plan de travail pour toute une année. Encore une fois, on se rencontre de façon statutaire deux fois par mois. Il y a deux ans, on a fait une étude de capacité. Au niveau fédéral, l'IRTC, l'Initiative de recherche en technologie, CBRN a importé un modèle provenant du DHS.

Nous avons utilisé ce modèle pour faire une étude de capacité quant à l'état de préparation. Cela nous a permis d'établir un diagnostic de la situation, qui nous a menés à l'élaboration du plan de travail pour les années à venir. Et c'est en fonction de ce plan que nous menons à bien nos travaux.

Le phénomène des incidents terroristes évolue très rapidement et c'est pourquoi le comité doit maintenir ses activités et demeurer actif.

[*Traduction*]

Le sénateur Furey : Toutefois, en situation de crise, un comité ne peut pas prendre les décisions. Il faut que quelqu'un soit responsable. Quel est le protocole à cet égard? Qui est le patron, qui prend les décisions et déploie les organismes pour déterminer ce qui fonctionne mal?

[*Français*]

M. Pichet : On a des modes de fonctionnement au Service de police de la Ville de Montréal. S'il y a un incident qui se produit, que ce soit une enveloppe avec de la poudre suspecte ou un incident terroriste à plus grande échelle, je vais être le commandant de scène. Je vais me déployer sur la scène, dans un poste de commandement unifié et le comité va me conseiller. Cependant, je suis d'accord avec vous, je ne pense pas que le comité puisse prendre des décisions. Quand il y a un incident, une crise, cela prend un chef. Je vais être le commandant de scène, bien sûr, appuyé par notre centre de commandement. Sur le plan corporatif, il y a un plus haut niveau au quartier général qui dicte les enlignements, mais sur la scène, je vais être responsable des opérations.

Le sénateur Joyal : Quand l'incident du paquet en provenance du Yémen est survenu, avez-vous convoqué quelqu'un chez vous pour vérifier s'il n'y avait pas d'autres pays qui sont sur les mêmes

Yemen? In other words, countries where terrorist activities are on the rise? Should we not be trying to figure out whether there are planes from other countries that could also be carrying similar packages, packages that could do considerable harm, in terms of either passengers or crew members, or even when the plane lands? In other words, have you rung the bell to bring everyone together in an effort to figure out where we stand in terms of similar risks from other countries?

Mr. Pichet: Again, it all comes back to this: I rely heavily on what my intelligence people tell me. When I say intelligence people, I mean people on the inside, on the Montreal team, and those in our provincial structure. As far as the response goes, I am quick to communicate with the person in charge at the airport because the incident involved aircraft carrying cargo. I am in contact with the people at the airport. Our commander in charge at the airport is in contact with airport security, as well as carriers. In this instance, there was no reason to step up our efforts or proceed differently. The intelligence did not suggest that we should consider Montreal a potential target for other packages. If that had been the case, communication with the airport would have been established quickly. If it had been necessary, in Montreal, we would have kept planes on the tarmac and inspected packages one by one; we would have done that because we were already in contact with those in charge. What do I do? I call the person in my force who is responsible at the airport, who in turn is in contact with the airport employees involved in that kind of situation.

The Chair: If I recall correctly, the Canadian Forces escorted an aircraft from the region through Canadian airspace until it entered U.S. airspace, at which point the American air force was waiting to help with the aircraft. I would imagine that you were aware of that incident, and that it was handled as you described.

Mr. Pichet: We were aware, but it is important to bear in mind the speed at which information travels nowadays. As soon as the information is received — or sometimes shortly afterward — it is available on the Internet or on television. It is extremely fast.

[*English*]

Senator Marshall: I will start with a question for Inspector Stewart because he mentioned community involvement in his opening remarks but I am interested in hearing the views of all witnesses. You were talking about how you cannot fight terrorism on your own. You do have to depend on the community, and you spoke about outreach programs and approaching different groups. You also mentioned that certain suppliers have been identified that are considered high risk and how they are asked to report suspicious activities. Can you speak about your experience with regard to the uptake by the community and whether there is a general receptiveness or reluctance to working with the police? How successful has the interaction with the community been?

paramètres que le Yémen? C'est-à-dire des pays où le terrorisme peut être une activité en pente? Et est-ce qu'on ne devrait pas vérifier s'il n'y a pas d'autres avions qui arrivent du pays Y et qui pourraient aussi transporter des paquets comme celui-là, qui pourraient causer des dommages énormes, soit aux passagers et à l'équipage ou encore lorsque l'avion atterrit? En d'autres mots, avez-vous sonné la cloche pour dire que c'est le temps de réunir tout le monde et de vérifier où on en est par rapport aux risques correspondants ailleurs?

M. Pichet : En fait, je reviens encore à cela, je vais me fier beaucoup à ce que mes gens de renseignement vont me donner. Lorsque je parle des gens de renseignement, ce sont des gens à l'interne, au niveau de l'équipe à Montréal, et des gens de notre structure provinciale. Pour ce qui est de la réponse, je suis rapidement en lien avec la personne responsable à l'aéroport parce qu'on parlait ici d'avions transportant du cargo. Je suis en lien avec les gens de l'aéroport. Notre commandant responsable à l'aéroport est en lien avec l'agence de sûreté aéroportuaire et les transporteurs. Cette fois-là, il n'y avait pas matière à renforcement ou à faire les choses différemment. Le renseignement ne nous amenait pas à voir Montréal comme une cible pouvant recevoir d'autres paquets. Si cela avait été le cas, rapidement les liens étaient faits avec l'aéroport. S'il avait fallu, à Montréal, laisser les avions sur le tarmac et passer les paquets un à un, on l'aurait fait parce qu'on était déjà en lien avec les responsables. Qu'est-ce que je fais? J'appelle la personne responsable de mon service à l'aéroport, qui elle est en lien avec les employés de l'aéroport impliqués dans ce genre de situation.

Le président : Si je me souviens bien, les Forces canadiennes ont escorté un avion de la région, dans l'espace aérien canadien, jusque dans l'espace américain, où les forces aériennes américaines étaient là pour venir en aide à cet avion. J'imagine que vous étiez au courant de cet incident et qu'on l'a préparé comme vous l'avez indiqué?

M. Pichet : On était au courant, mais aujourd'hui, il faut tenir compte de la vitesse avec laquelle arrive l'information. Aussitôt que l'information entre — ou parfois un peu après —, elle est disponible sur Internet ou à la télévision. C'est extrêmement rapide.

[*Traduction*]

Le sénateur Marshall : Ma première question s'adresse à l'inspecteur Stewart, étant donné qu'il a parlé de la participation des communautés dans son discours d'ouverture; j'aimerais toutefois connaître l'avis de tous les témoins à cet égard. Vous dites que vous ne pouvez lutter seuls contre le terrorisme. Vous devez compter sur la communauté, et vous avez mentionné disposer de programmes de sensibilisation du public et vous être adressés à différents groupes. Vous avez aussi dit que des fournisseurs considérés comme risqués ont été identifiés et qu'ils doivent signaler toute activité suspecte. Selon votre expérience, pourriez-vous nous parler de l'accueil de la communauté, c'est-à-dire si elle est généralement encline à collaborer avec les policiers, ou bien si elle est réticente à le faire? Réussissez-vous à interagir avec la communauté?

Mr. Stewart: Our experience in Vancouver and probably in all major cities across Canada generally speaking is very good, very healthy. It is by exception that we have these issues that we are talking about today. The communities understand that the police are there to protect them. They understand there needs to be a positive working relationship. As I mentioned earlier, the programs we have in place are healthy, like Block Watch, which is a program where we train a block captain on how to take care of their neighbourhood. They enlist people in that block to help them report on suspicious things, and we inform them of activity that could come to their neighbourhood. They see a great benefit to that. It has been healthy.

In terms of visible minorities, our department hires visible minorities as well. I think 20 per cent of our department is classified as visible minorities; 25 per cent of our department is female. We look like the community itself, and so interacting with the community is what we do. It is facilitated by looking like the community.

They understand that, in terms of public safety issues, we will inform them if there is a public safety issue. We recently had gang shootings in Vancouver that we were concerned about, gang activity on a certain weekend, so we made a public statement about it. It was risky to make that statement; it might raise the level of fear in some people, but it was something we needed to do. The community responded well to it.

Senator Marshall: Is there much reluctance to becoming involved? Do they not want to become involved or sense a risk if they do?

Mr. Stewart: Generally speaking, people will always be a little reluctant to give evidence in court, which is why Crime Stoppers is such a valuable program. We receive lots of information through Crime Stoppers; it is anonymous.

For much of our information, they will not necessarily be required to give evidence in court. In making contacts with the community, I am not talking about developing sources, a clandestine picture. I am talking about knowing the shop owners and the people who work in the community, the people who come to our community for entertainment purposes, people who tell us about things that are happening with the people around them. They might know someone. We take that information and look into it and see if there is anything to it.

The risk of helping is not always there in terms of witnessing maybe a violent crime where they may have to give evidence and perhaps the suspects in the crime are organized crime figures. Yes, there can be a risk I suppose, but it is not always like that, and generally speaking, the public is receptive to the outreach programs that we have.

The Chair: I want to come back to Crime Stoppers. Do we have the equivalent of Crime Stoppers across our large cities operating in languages other than English and French for the communities where we have an interest in ensuring that as much information as possible that might come from those communities to assist us in our preventive activities is easily accessible? Can people in those communities make the same anonymous calls to assist us as other

M. Stewart : À Vancouver, et probablement dans toutes les principales villes du Canada, l'interaction avec les communautés est généralement très positive et saine. Les questions dont nous parlons aujourd'hui font exception. Les communautés comprennent que la police est là pour les protéger. Elles saisissent que les policiers doivent établir une relation positive dans le cadre de leur travail. Comme je l'ai déjà dit, les programmes en place sont bénéfiques, comme la surveillance de quartier, un programme dans le cadre duquel nous formons un responsable de quartier pour qu'il s'en occupe. Ce dernier recrute des gens dans son quartier, qui l'aideront à signaler les activités suspectes; nous l'avisons aussi de ce qui pourrait se passer dans son quartier. Ce programme bénéfique est très favorable pour les quartiers.

Au sein de notre service, nous embauchons aussi des membres des minorités visibles. Je crois que 20 p. 100 de notre personnel appartiennent à une minorité visible, et 25 p. 100 sont des femmes. Notre composition ressemble à celle de la collectivité; ainsi, nous réussissons mieux à interagir avec elle.

La collectivité comprend que nous la tiendrons au courant des problèmes touchant la sécurité publique. Les fusillades impliquant des gangs nous ont récemment causé du souci à Vancouver, de même que les activités des gangs, certains week-ends, et nous avons fait une déclaration publique à cet égard. C'était risqué, car nous aurions pu exacerber la crainte chez certains, mais il fallait que nous le fassions. La collectivité a bien réagi.

Le sénateur Marshall : Les gens hésitent-ils beaucoup à intervenir? Refusent-ils de le faire, ou ont-ils l'impression de courir un risque s'ils le font?

M. Stewart : De façon générale, les gens seront toujours un peu réticents à témoigner devant un tribunal; c'est pourquoi le programme Échec au crime est si utile. Ce programme anonyme nous permet d'obtenir bien des renseignements.

Pour la plupart des renseignements, les gens ne seront pas nécessairement obligés à témoigner devant un tribunal. Il s'agit d'entrer en contact avec la collectivité, et non pas de trouver des sources clandestines d'information. Nous devons connaître les propriétaires des magasins de même que les gens qui travaillent dans la collectivité et qui viennent s'y divertir pour qu'ils nous disent ce qui se passe autour d'eux. Ils connaissent peut-être quelqu'un. Nous recueillons l'information, l'examinons, puis déterminons si elle est pertinente.

Apporter son aide ne comporte pas toujours un risque. Il ne s'agit pas toujours du témoin d'un crime violent qui doit se présenter devant le tribunal alors que les suspects sont membres du crime organisé. Dans ce cas, j'imagine qu'il peut y avoir un risque, mais les choses ne se passent pas toujours ainsi. En général, le public se montre réceptif à nos programmes de sensibilisation.

Le président : J'aimerais revenir à Échec au crime. Dans les grandes villes, existe-t-il un programme équivalent dans d'autres langues que l'anglais ou le français, si l'on veut s'assurer de recueillir facilement le plus d'information possible auprès de certaines communautés pour nous aider dans nos activités de prévention? Les gens de ces communautés peuvent-ils aussi passer un appel anonyme dans leur langue, comme les autres peuvent le

folks can in English and French about more normative criminal activity, as opposed to terrorist kinds of activity? Are you comfortable in your cities that Crime Stoppers or its equivalent exists in that kind of diversity so that if someone, let us say in the Tamil community, a lawful member of the Tamil community, heard about precisely the kind of concern that Inspector Sneddon shared with us, that person would have a place to call in confidence to give information to assist police in their work?

[*Translation*]

In Montreal, in the large North African community.

[*English*]

Are you comfortable that those capacities are now there for citizens who want to help?

Mr. Fitzgerald: In Toronto, during some of the Tamil demonstrations, the large ones, in cooperation with our partners in INSET, we produced business cards instructing the Tamil community that the Crime Stoppers program was an option if they had information they wished to share with police. When someone phones Toronto Crime Stoppers, and I am sure it is similar in the other large jurisdictions, a translation service is available immediately over the telephone. It very much has been considered and is active.

[*Translation*]

Mr. Chartrand: In Montreal as well, the communities provide police with an opportunity to sit down and have a dialogue. In some communities, we often see people with problems adapting from one generation to the next. Encouraging people to get involved, either through crime stoppers telephone programs or neighbourhood watch programs, helps both sides gain insight into their respective realities. You will recall the incident in north Montreal, which taught us to adjust our approach and to understand the realities in certain communities.

Without necessarily getting into racial profiling, this helps police understand certain racial differences, to get out of their vehicles and to meet with people on the street. We are getting back to basics. Unfortunately, it takes these kinds of events for things to change. We learn from different situations.

Just like my counterparts in large municipalities, I would imagine, it is increasingly necessary for police to have close ties with the community, to try their best to form ties at the street level, if you will, without prejudice on either side.

It is also important to teach communities about our role, which s more than just arresting people, but protecting them as well. I hink big cities, at least, work very hard to do that.

faire en anglais ou en français, pour dénoncer une activité criminelle normale, par opposition à une activité terroriste? Croyez-vous que, dans nos villes, le programme Échec au crime ou un programme équivalent permet de répondre à cette diversité? Disons qu'un membre de la communauté tamoule qui respecte les lois entend justement parler de ce dont l'inspecteur Sneddon a fait mention : pourrait-il appeler quelque part en toute confiance pour donner l'information à la police et l'aider dans son travail?

[*Français*]

À Montréal, de la grande communauté africaine du Nord de l'Afrique.

[*Traduction*]

Croyez-vous que les citoyens qui veulent apporter leur aide peuvent le faire?

M. Fitzgerald : Lors des plus importantes manifestations tamoules à Toronto, nous avons distribué des cartes professionnelles, en collaboration avec nos partenaires de l'équipe intégrée de la sécurité nationale, pour dire à cette communauté que le programme Échec au crime existe pour ceux qui désirent communiquer des renseignements à la police. À Toronto, et probablement aussi dans les autres grandes villes, une personne qui téléphone à Échec au crime peut immédiatement avoir accès à un service de traduction. On s'est donc penché sur la question, et c'est ce qui existe.

[*Français*]

M. Chartrand : À Montréal également, les communautés permettent aux policiers de s'asseoir et de dialoguer avec elles. Souvent, on se rend compte que, dans certaines communautés, les gens ont des problèmes d'adaptation entre les générations. Inviter les gens à participer, soit par des lignes téléphoniques Info-Crime ou par des surveillances de quartier, permet de comprendre, de part et d'autre, les différentes réalités. On se rappelle l'événement de Montréal-Nord qui nous a permis justement d'amender nos démarches et de comprendre certaines réalités.

Sans toucher nécessairement au profilage racial, cela permet aux policiers de comprendre certaines différences entre les races, de sortir du véhicule automobile et de rencontrer les gens sur le trottoir. On revient à la base. Malheureusement, ces événements malheureux doivent arriver pour faire évoluer les choses. On apprend de certaines situations.

Autant que mes confrères dans les grandes municipalités, j'imagine, les policiers sont appelés de plus en plus à se rapprocher de la communauté, si on veut, à descendre au niveau de la rue et, tant bien que mal, tenter de laisser tomber des préjugés d'un côté comme de l'autre.

Il faut également permettre aux communautés de comprendre notre rôle, qui ne se limite pas à faire des arrestations, mais aussi à protéger les gens. Je pense qu'il y a beaucoup d'efforts consentis à l'intérieur des grandes villes, du moins.

[*English*]

Senator Marshall: Earlier you talked about protocol like keeping all the police forces, the army and the ambulance in the same loop, so there must be in each jurisdiction a protocol set up to receive public input, public complaints or reports from the public. Do I understand that correctly?

[*Translation*]

Mr. Chartrand: Absolutely. In Quebec, the police ethics committee gives the public an opportunity to denounce police attitudes, but before things reach that level, there are watch committees that meet regularly to establish positive relationships. Very often, minor issues can be settled during those discussions, without necessarily having to fill out a form or file a complaint. I think we have been successful over the years in terms of fostering encouragement and closer ties.

[*English*]

Senator Marshall: Is the same true in Vancouver, Inspector Stewart? There is a formal protocol for community involvement, a standard structure and involvement is not ad hoc?

Mr. Stewart: Formal in the sense — I am not sure I understand the question. There are a number of outreach programs. For example, outreach starts at school age with the school liaison officers in all the major schools and elementary schools. They interact. Our schools are diverse because we have a diverse city. From an early age, they interact with the police and understand the police role in the community. There is a lot of reporting and a lot of back and forth information- sharing with the children in the schools. As they move through the schools and grow up in the community, they have this relationship, and that is the goal of the outreach.

I think I saw a statistic the other day that said with our youth services program and because of the other programs we have, such as a social worker in a car who attends to domestic violent calls, and through the teachers we have partnerships with in the city of Vancouver, we reach 25 per cent of the population of the city with a message. We teach them how to approach the police and how to talk to the police. It is all part of the outreach.

I do not know if your question related to the 911 service as well.

Senator Marshall: Yes, it related mostly to the 911 service and how that kicks in; if there is a standard protocol, system or process.

Mr. Stewart: Vancouver is unique because we have something called E-Comm, which is basically a 911 service. It services the city of Vancouver but also all other outlying jurisdictions. If you know the layout in Vancouver, it is not like a metropolitan police force. There are a number of other police forces and many contract RCMP forces, so the calls come into a central dispatch.

[*Traduction*]

Le sénateur Marshall : Vous avez parlé plus tôt d'un protocole qui, par exemple, vise à tenir au courant toutes les forces policières, l'armée et les ambulances. Dans chaque ville, il doit y avoir un protocole qui prend en compte l'apport, les plaintes ou les signalements du public. Ai-je bien compris?

[*Français*]

M. Chartrand : Absolument. Au Québec, la Commission de la déontologie policière permet aux gens de dénoncer les attitudes policières, mais, avant d'en arriver là, il y a les comités de vigie où des rencontres régulières établissent de bons rapports. Très souvent, des problèmes mineurs sont réglés à l'intérieur de ces échanges, sans nécessairement avoir à remplir un formulaire et à dénoncer. Je pense que c'est l'encouragement et le rapprochement que nous avons encouragés depuis des années.

[*Traduction*]

Le sénateur Marshall : Inspecteur Stewart, en va-t-il de même à Vancouver? Existe-t-il un protocole officiel ayant trait à la collectivité, c'est-à-dire une structure établie selon laquelle les interventions ne sont pas ponctuelles?

M. Stewart : Je ne suis pas certain de comprendre la question ni le sens du mot « officiel ». Il existe un certain nombre de programmes de sensibilisation du public. Par exemple, un agent de liaison commence à sensibiliser les enfants dès l'âge scolaire dans toutes les principales écoles et dans les écoles élémentaires. Ils interagissent. Les écoles sont empreintes de diversité, tout comme la ville. Les jeunes commencent à interagir tôt avec la police, et ils comprennent son rôle au sein de la collectivité. La police recueille beaucoup d'information grâce aux discussions avec les enfants dans les écoles, qui relatent certaines situations. Lorsque les enfants passent d'une école à l'autre et grandissent au sein de la collectivité, ils gardent ce lien avec la police; c'est d'ailleurs l'objectif du programme de sensibilisation.

L'autre jour, j'ai vu une statistique selon laquelle 25 p. 100 de la population de la ville est à notre portée grâce au programme de services à la jeunesse et à d'autres programmes, notamment les travailleurs sociaux en voiture qui donnent suite aux appels dénonçant de la violence au foyer, et les enseignants de Vancouver avec qui nous sommes associés. Nous apprenons aux gens à aborder la police et à lui parler. Cela aussi fait partie de la sensibilisation.

J'ignore si votre question portait également sur le service d'urgence 911.

Le sénateur Marshall : Oui, je faisais principalement référence au rôle du 911; je voulais savoir s'il existe un protocole, un système ou un processus uniforme.

M. Stewart : À Vancouver, la situation est particulière puisque nous avons E-Comm, qui est finalement un service d'urgence 911. E-Comm est au service de la ville de Vancouver, mais aussi des régions avoisinantes. Vous savez peut-être que Vancouver ne dispose pas d'un service de police métropolitain. Tous les appels sont acheminés à un centre de répartition étant donné la présence d'autres forces policières et de la GRC.

Senator Marshall: Then they are handled. Is Toronto the same, Inspector Sneddon?

Mr. Sneddon: Yes, it is. The calls come into the communications bureau and are disseminated from there, not only to the police services jurisdiction but to any other policing agency that needs to know what the information is.

Senator Jaffer: It is interesting that you spoke about the public as the police and the police as the public. Inspector Stewart, I am biased; I come from your area and was involved in the Vancouver Police Department many years ago with building a multicultural police force.

I want to know what exists in Toronto. Does your police force reflect the community that exists presently in Toronto, especially in leadership roles? I have the same question for Montreal.

Mr. Sneddon: Absolutely; if you look at the structure of the Toronto Police Service and how that structure has changed, particularly over the past 10 years, you will notice there is a significant change and opportunity for people, whether they are female or minority, to be placed in positions of authority. That has been the position for some time.

If you look at the past three years in Toronto, in particular with hiring practices, 50 per cent of the classes have been either minority-based or female. The police service is working hard to achieve that structure.

Mr. Fitzgerald: It carries on right through the staff development processes so people from visible minorities in our communities as well as women are receiving opportunities to develop their policing skills. It has made it easier for us to transition people into higher ranks who are fully prepared to assume those responsibilities.

[*Translation*]

Mr. Chartrand: I would say the same thing, but I also want to mention the hiring of young police officers of Asian origin in Chinatown, for example. Their role slightly resembles that of a police ambassador in terms of speaking to the public with more ease. The same applies to the Haitian community in north Montreal or the Jamaican community in the Côte-des-Neiges district. It helps foster a better relationship.

Senator Jaffer: Is that also the case with the North African community?

Mr. Chartrand: Yes, them too.

[*English*]

Senator Jaffer: One of my preoccupations is the radicalization of homegrown terrorists, especially young people who are born here. One wonders what happens to them that they become radicalized.

Do you have national coordination between the police forces where information is shared on what is happening in different parts of the country? We know that, for example, in Toronto they may have a large Tamil community, whereas in Vancouver we do

Le sénateur Marshall : Les appels sont ensuite traités. Inspecteur Sneddon, la situation est-elle la même à Toronto?

M. Sneddon : Oui. Les appels arrivent au service des communications et sont répartis non seulement aux services de police, mais aussi à tout autre organisme de police qui doit en être au courant.

Le sénateur Jaffer : Fait intéressant, vous avez parlé du public en tant que police, et de la police en tant que public. Inspecteur Stewart, je ne suis pas objective, car je viens de votre région et, il y a bien des années, j'ai joué un rôle dans la mise en place de la force policière multiculturelle au sein du Service de police de Vancouver.

J'aimerais savoir comment les choses se passent à Toronto. La force policière reflète-t-elle la composition de la collectivité de Toronto, surtout dans les rôles de direction? J'aimerais aussi connaître la réponse pour Montréal.

M. Sneddon : Tout à fait; la structure du Service de police de Toronto a évolué, surtout au cours des 10 dernières années. Ce changement important donne l'occasion aux gens, y compris aux femmes et aux membres de minorités visibles, d'occuper une position d'autorité. C'est ce qui se passe depuis quelque temps.

À l'examen des pratiques d'embauche à Toronto au cours des trois dernières années, on remarque que 50 p. 100 des gens sont membres de minorités visibles ou sont des femmes. Le service de police travaille fort pour obtenir cette structure.

M. Fitzgerald : Cela se poursuit dans le cadre du perfectionnement professionnel, car les membres des minorités visibles de notre collectivité et les femmes ont l'occasion d'étendre leurs compétences policières. Ainsi, nous pouvons plus facilement faire avancer ceux qui sont tout à fait prêts à assumer plus de responsabilités.

[*Français*]

M. Chartrand : J'ajouterais la même chose, mais j'aimerais mentionner également l'aspect de l'embauche de jeunes policiers asiatiques, par exemple, dans le Chinatown, où celui-ci devient un peu un policier ambassadeur pour parler à la population plus aisément. Même chose au niveau des Haïtiens à Montréal-Nord ou des Jamaïcains dans Côte-des-Neiges, cela permet d'avoir une meilleure liaison.

Le sénateur Jaffer : C'est aussi le cas avec la communauté maghrébine?

M. Chartrand : Oui, également.

[*Traduction*]

Le sénateur Jaffer : La radicalisation des terroristes locaux, surtout des jeunes nés ici, fait partie de mes préoccupations. Je me demande ce qui leur arrive pour qu'ils se radicalisent.

Existe-t-il une coordination nationale des différentes forces policières visant à assurer l'échange de renseignements portant sur ce qui se passe dans les différentes régions du pays? Par exemple, nous savons que Toronto accueille une grande communauté

not have as large a community. I am talking about the Muslim issue. Do you have coordination? Is there cultural sensitivity — perhaps not cultural sensitivity but knowing the language of radicalization? Are you reaching those young people and finding a way to deradicalize them?

Mr. Sneddon: The whole radicalization process is something we are still learning about. I do not think there is any argument, whether you talk to the New York City Police Department that has published articles on radicalization — they have done a lot of work in that regard — or whoever on what their experience has been.

If you talk to policing agencies across the country and across the world, everyone is striving to get a handle on radicalization. No one seems to be able to do that. The ability to interrupt the process, and know or recognize the signs when someone is headed down a path where they are becoming more dissociated from their friends and perhaps starting to dress a different way, become more religious, that type of thing, are those possible indicators of radicalization? Possibly, but it can be due to other interests. It is something we are more aware of, but it is something we have much work to do to catch up on. There is a long way to go there.

The difficulty is exacerbated when we look at the communications over the Internet among groups like al Qaeda, which are focused on the individual and encouraging individuals to commit terrorist acts. They recognize that difficulty too, and they are astute enough to target those individuals and those people with a view to say, this is what you should do, and not only that, but this is how you should do it.

Senator Jaffer: I asked many questions and I want others to answer, but especially with the Toronto 18, have there been any programs to deradicalize them? I know in the U.K., they have programs with the police where they are deradicalizing youth that have been radicalized. Do we have programs like those in our country?

Mr. Sneddon: The issue is being studied. There is an ongoing study devoted to that issue on how these people became the way they are. That study is being completed by a professor from the University of Waterloo. It is ongoing now. Do we have all these things in place now? No, we do not.

Mr. Stewart: I do not believe we do. That is an area we obviously need to look at.

I was studying the British situation, and one of the issues about Islamic radicalization was not so much that the local communities were helping to radicalize the youth. It was that they were not helping with the counter narrative. They felt more dialogue was needed in the community about the opposite of that single narrative I spoke about earlier, namely, that the world is not at war with Islam; there are other issues. Part of the de-radicalization or the counter radicalization process would have that type of dialogue in those communities, or a counter narrative to what was said over the Internet or in coffee shops where particular individuals hang out and discuss those things.

tamoule, alors que celle-ci n'est pas si importante à Vancouver. Je fais référence aux musulmans. Existe-t-il une certaine coordination, une sensibilisation aux réalités culturelles — ou plutôt une connaissance du langage de la radicalisation? Pouvez-vous atteindre ces jeunes, et savez-vous comment les déradicaliser?

M. Sneddon : Nous sommes encore en apprentissage de l'ensemble du processus de radicalisation. Je crois que tout le monde serait d'accord avec moi, même le Service de police de la ville de New York, qui a publié des articles à ce propos — ce service a accompli beaucoup de travail à cet égard.

Tous les organismes de police au pays et dans le monde s'efforcent de comprendre la radicalisation. Personne ne semble y arriver. Si nous voulons mettre un terme à ce processus, nous devons connaître les signes indiquant qu'une personne s'engage dans cette voie et savoir les identifier; si une personne délaisse ses amis, commence peut-être à s'habiller différemment, pratique davantage sa religion et ainsi de suite, s'agit-il d'indices possibles de radicalisation? Peut-être, mais ces changements peuvent signifier une modification des intérêts. Nous avons davantage conscience de la situation, mais nous devrons travailler encore plus pour combler notre retard. Il y a encore beaucoup de chemin à faire.

Les choses se corsent davantage avec les communications par Internet, dont se servent des groupes comme Al-Qaïda pour cibler des personnes et les encourager à commettre des actes terroristes. Ces groupes sont conscients de cette difficulté et sont assez astucieux pour cibler ces gens en leur disant ce qu'ils doivent faire et même comment ils doivent le faire.

Le sénateur Jaffer : J'ai posé bien des questions, et j'aimerais que les autres y répondent aussi. Toutefois, dans le cas des 18 de Toronto, des programmes ont-ils été mis en place pour déradicaliser les membres de la cellule terroriste? Au Royaume-Uni, je sais que la police a recours à des programmes visant à déradicaliser les jeunes radicaux. Existe-t-il des programmes semblables au Canada?

M. Sneddon : Cette question est actuellement à l'étude. Un professeur de l'Université de Waterloo cherche en ce moment à découvrir comment ces gens peuvent en arriver là. À l'heure actuelle, nous ne disposons pas d'un programme semblable.

M. Stewart : Je ne crois pas que nous ayons un programme semblable. De toute évidence, nous devrons examiner la question.

J'ai étudié la radicalisation islamique en Grande-Bretagne; là-bas, le problème n'est pas vraiment que les communautés locales contribuent à radicaliser les jeunes. C'est plutôt leur refus de participer au contre-discours qui pose problème. Les forces policières sur place croient qu'il faut davantage exposer à ces communautés l'envers du discours universel dont j'ai parlé plus tôt, et qu'il faut leur dire que le monde n'a pas déclaré la guerre à l'islam; il existe d'autres problèmes sur terre. La déradicalisation ou la lutte contre la radicalisation passe par ce genre de dialogue avec les communautés, ou par un contre-discours en réponse aux propos échangés sur le web ou dans les cafés où certains se rassemblent pour discuter de la question.

Senator Jaffer: What is the situation in Montreal?

[*Translation*]

Mr. Chartrand: The anarchist movement is a rejection of all power structures. As far as police organizations go, it is difficult to open up communication or build a relationship. There is some apprehension there. The issue is not so much willingness on the part of police, but more so on the part of students and fringe groups. There are a slew of social and economic realities that govern police agencies. Despite the desire to help, and to understand and penetrate this world, we always encounter some form of resistance. First of all, you need to locate these people, which can be difficult given that they are on the fringes of society and belong to a number of splinter groups that we do not have access to. The first gateway is through student groups.

We try to give as many talks as possible on the subject. We patrol and try to have a presence in big institutions. The unfortunate events at both Dawson College and the École Polytechnique de Montréal were perpetrated by students who were feeling some level of frustration. So we try to penetrate and integrate into these institutions, both in and out of uniform. It is not a matter of simply gathering intelligence, but also having a presence. We sometimes organize soccer games or sports activities with students to encourage them to approach us and to show them that police officers are accessible and human.

Anarchists in Quebec are concentrated exclusively in Montreal. So the movement is not limited to just immigrants. In some immigrant groups, it is hard to change the way police are perceived. Despite our best efforts, cultural barriers lead to a negative perception of the police as a result of the corruption in some countries.

It can also be difficult to hire members of certain ethnic groups. We encourage the hiring of people from these ethnic communities. Some cultures, however, make that impossible to achieve. We put a lot of energy into that. We spend more and more time out in the field. It is still hard for certain communities to be receptive to us.

[*English*]

Senator Jaffer: Is there coordination across the country on radicalization? Inspector Stewart talked about coordination on different issues. Is there a group set up to share information across the country on how the youth are radicalized?

Mr. Stewart: I am not aware of a particular group, but we share information in publications, reports and hypotheses in reports that are generated by Public Safety Canada and by the police. We share information, but there is no particular group that I am aware of that coordinates that sharing.

Le sénateur Jaffer : Qu'en est-il de Montréal?

[*Français*]

M. Chartrand : Le mouvement anarchiste est une réaction contre toute structure de pouvoir. Lorsqu'on arrive à identifier des organisations policières, il n'est pas évident d'établir un pont ou un lien. On sent une certaine appréhension. Ce n'est pas que la bonne volonté des organisations policières soit absente; le problème se situe davantage au niveau du désir des étudiants ou des groupes marginaux. Sur le plan social et économique, toute une réalité gravite autour de l'organisation policière. Malgré les intentions de vouloir prêter main-forte, comprendre et essayer de cheminer, on rencontre toujours une certaine forme de résistance. Il faut tout d'abord localiser ces gens. Cette tâche est difficile étant donné qu'il s'agit de personnes marginales au sein de plusieurs groupuscules auxquels nous n'avons pas accès. La première porte d'entrée est celle des mouvements étudiants.

Nous tentons de donner le plus de conférences possibles à ce sujet. Nous patrouillons et tentons d'investir les grandes institutions. Lors des malheureux incidents du Collège Dawson et de Polytechnique, il s'agissait d'étudiants démontrant une certaine frustration. Nous tentons donc d'infiltrer et aussi de s'intégrer, en uniforme, dans ces institutions. Il ne s'agit pas seulement d'aller chercher des renseignements, mais d'assurer une présence. Nous organisons parfois des matchs de soccer ou des activités sportives avec les étudiants dans le but d'inviter les gens à nous approcher et réaliser que les policiers sont également accessibles et humains.

Au Québec, lorsque nous parlons d'anarchistes, nous parlons de Québécois ou de personnes purement montréalaises. Ce mouvement ne touche donc pas uniquement les immigrants. Toutefois, dans certains groupes d'immigrants la perception policière est difficile à défaire. Malgré nos efforts, des barrières culturelles font en sorte que les policiers sont mal perçus à cause de la corruption dans certains pays.

Il est aussi difficile d'approcher certains groupes ethniques lorsqu'il s'agit d'embauche. Nous favorisons l'embauche dans ces communautés ethniques. Cependant, certaines cultures font en sorte que nous ne pouvons pas envisager cette avenue. Nous déployons beaucoup d'énergie en ce sens. De plus en plus, nous sommes sur le terrain. Malgré tout, nous nous heurtons à un problème de réceptivité chez certaines communautés.

[*Traduction*]

Le sénateur Jaffer : Au pays, les efforts sont-ils coordonnés pour lutter contre la radicalisation? L'inspecteur Stewart a parlé de coordination à plusieurs égards. Existe-t-il un groupe visant à échanger des renseignements partout au pays sur la façon dont ces jeunes sont radicalisés?

M. Stewart : Je ne connais aucun groupe en particulier, mais Sécurité publique Canada et la police échangent des renseignements grâce à la publication de documents et de rapports qui présentent leurs hypothèses sur la question. Nous communiquons donc l'information, mais je ne connais aucun groupe qui coordonne le tout.

Senator Smith: On the subject of radicalization, Senator Jaffer referred to the Toronto 18 and the fact that a number of them were born and raised in this country. One good thing about it is that the majority of them pleaded guilty and did not deny it. We had a witness about three weeks ago from a group within the Muslim community that has a program, and we should provide you with a transcript of that evidence.

To what extent are your forces making a conscious effort to recruit people from these communities where some of the young people are vulnerable? You have officers that, over the long run, have some rapport, and, where there is a language benefit, that as well. Are you making an effort to recruit from those communities where there is a kind of chemistry such that they might listen to someone from their own community, whereas they are not so open-minded about outsiders like us. To what extent is there a conscious effort to develop people within your forces who have an advantage when it comes to trying to de-radicalize?

[*Translation*]

Mr. Chartrand: Members of the Montreal police force are increasingly representative of the city's population. Approximately one in two Montrealers belongs to an ethnic group. Thanks to the force's representativeness, we have the human resources to send members out to visit schools and to give talks to spark the interest of fellow members of their ethnic communities. Nevertheless, the audience still has to be open and receptive to that message. We deploy many efforts on that front.

[*English*]

Mr. Fitzgerald: Toronto is robust in trying to recruit from all our diverse communities. A considerable amount of effort and resources come through our committee work, which Inspector Sneddon touched upon, both at the chief's level with the consultative committees available to the chief, and at the grassroots in each of our divisions. As well, there are community policing liaison committees where people from all ethnicities, cultures and religions from around the world are invited to be part of those committees. These committees assist the division, and that is where the rapport is built with the frontline officers and where the trust begins. Through those efforts we have opportunities for recruitment and hiring people, not only in civilian and uniform positions but also in auxiliary positions and other volunteer capacities within the service. A considerable amount of effort goes into recruiting from those communities so that we are more reflective of those whom we serve, but recruiting from those communities has an operational benefit as well, which is what you are touching upon, senator.

Senator Plett: Inspector Sneddon, I read your presentation with interest last night, specifically, the comments about open displays of support for terrorist groups. Inspector Stewart in his opening comments said that terrorism is a crime, pure and simple, and I support that view.

Le sénateur Smith : Pour ce qui est de la radicalisation, le sénateur Jaffer a parlé des 18 de Toronto et du fait que plusieurs membres de cette cellule terroriste sont nés et ont grandi au pays. La majorité d'entre eux ont plaidé coupables sans rien nier, ce qui compte parmi les aspects positifs. Il y a environ trois semaines, nous avons entendu le témoignage d'un membre de la communauté musulmane qui dirige un programme; nous devrions vous en remettre le compte rendu.

Dans quelle mesure vos services de police déploient-ils consciemment des efforts pour recruter des membres des communautés dont certains des jeunes sont vulnérables? À long terme, vous auriez des agents de police liés à la communauté et qui parlent aussi sa langue. Essayez-vous de recruter des gens au sein de ces communautés pour créer une certaine chimie entre leurs membres et la police, étant donné qu'ils pourraient écouter quelqu'un qui vient de leur propre communauté, alors qu'ils ne sont pas tellement ouverts aux profanes comme nous? Dans quelle mesure vos services de police déploient-ils consciemment des efforts pour le perfectionnement de ses employés, ce qui constitue un avantage pour essayer de déradicaliser les adeptes?

[*Français*]

M. Chartrand : Au Service de police de Montréal, le personnel est de plus en plus représentatif de sa population. Environ un citoyen montréalais sur deux est d'origine ethnique. Grâce à cette représentativité importante, nos ressources humaines sont en mesure d'aller visiter les écoles et d'offrir un discours pour susciter l'intérêt des membres de leurs communautés ethniques respectives. Il faut toutefois que chacun fasse preuve d'ouverture d'esprit et de réceptivité. Les efforts sont nombreux à cet égard.

[*Traduction*]

M. Fitzgerald : Le Service de police de Toronto déploie des efforts énergiques pour essayer de recruter des membres de toutes les communautés de la ville. Bien des efforts et des ressources proviennent du travail de notre comité, dont l'inspecteur Sneddon a parlé, grâce aux comités consultatifs à la disposition du chef et à chacune de nos divisions. De plus, des comités de liaison entre la communauté et les forces policières réunissent des gens de tous les groupes ethniques, culturels et religieux du monde. Ces comités viennent en aide à la division, et c'est là que se tissent les liens et se bâtit la confiance avec les agents de première ligne. Ce travail nous donne l'occasion de recruter et d'embaucher des gens pour pourvoir non seulement des postes civils et d'agents de police, mais aussi des postes de police auxiliaire et d'autres postes bénévoles au sein du service. Nous déployons des efforts considérables pour recruter au sein de ces communautés pour que notre service reflète davantage ceux qu'il sert. Comme vous l'avez dit, sénateur, l'embauche au sein de ces communautés comporte aussi un avantage sur le plan des interventions.

Le sénateur Plett : Inspecteur Sneddon, j'ai lu votre exposé hier soir avec intérêt, et j'ai particulièrement apprécié les commentaires à propos de l'appui public d'un groupe terroriste. Dans sa déclaration liminaire, l'inspecteur Stewart a dit que le terrorisme est tout simplement un crime, et je partage son opinion.

Promoting hatred is a crime, and people go to jail for promoting hatred. I equate promoting terrorism with promoting hatred. Is there a gap in our law there? Clearly, to be a terrorist is illegal. What many of these people are doing is unconscionable, for example, giving money to terrorist organizations, as you referred to, and there seems to be nothing we can do about it.

I find that strange. If I stand on Parliament's steps and I promote hatred against a minority group, I will go to jail. Why do I not go to jail for promoting hatred against my country?

Mr. Sneddon: You are speaking about a section of the Criminal Code that does not relate to terrorism provisions. I know what you are talking about when you say the wilful promotion of hatred, advocating genocide and all the provisions in the Criminal Code. We actively make use of those provisions.

Where the gap exists is that for someone to facilitate the activities of a terrorist group, for example, raising money on behalf of, or in support of, a terrorist group is one issue. However, for someone to show open display of support for a terrorist group or for someone to be a member of a terrorist group is not an offence.

Senator Plett: To be a member of the group is not an offence, and yet to perform the act is an offence.

Mr. Sneddon: That is exactly right.

The Chair: I think it is fair to say that when we raise this kind of issue, the response we tend to receive from the Department of Justice is that the Criminal Code is complex enough. This issue came up when there was a specific proposal from Senator Grafstein for a specific Criminal Code prohibition on suicide bombing, not because we can do much to the suicide bomber after he or she has committed the deed, but because conspiracy to commit a crime is a crime. Hence, if people are circulating plans for bombs on the Internet, if people are counselling others on how to become a suicide bomber, we give the police more instruments with which to work.

What the Department of Justice has tended to say to both governments of different affiliations — so the civil servants have the same advice — is that any time we add more complexity to the Criminal Code, we make the job of the police and the Crown attorney tougher, not easier. What I heard Mr. Sneddon say is that in this specific case, with respect to showing support for a terrorist organization or being a member of a terrorist organization, that specificity in the Criminal Code would be of assistance to police, as opposed to causing more complexity and other difficulties. Do I understand that correctly?

Mr. Sneddon: That is correct. We have to look at the effect of allowing people to show that support. If we allow people to display support openly for a terrorist group in our major cities and on Parliament Hill, but at the same time we have already said

L'incitation à la haine est un crime passible d'une peine de prison. À mes yeux, la promotion du terrorisme et la promotion de la haine s'équivalent. Y a-t-il une lacune dans la loi? De toute évidence, les terroristes sont des criminels. Ce que beaucoup de ces gens font est inadmissible, notamment verser de l'argent à des organisations terroristes, comme vous en avez parlé, et il n'y a rien, semble-t-il, que nous puissions faire pour y remédier.

Je trouve cela étrange. Si je fais de la propagande haineuse contre un groupe minoritaire sur les marches du Parlement, je vais me retrouver en prison. Alors pourquoi ne m'envoie-t-on pas en prison lorsque j'incite à la haine contre mon pays?

M. Sneddon : Vous parlez d'un article du Code criminel qui ne se rapporte pas aux dispositions sur le terrorisme. Je sais à quoi vous faites référence lorsque vous parlez de la promotion délibérée de la haine, de l'encouragement au génocide et de toutes les dispositions du Code criminel. Nous avons souvent recours à ces dispositions.

Là où il y a un vide juridique, c'est lorsqu'une personne facilite les activités d'un groupe terroriste. Par exemple, si une personne amasse de l'argent au nom ou à l'appui d'un groupe terroriste, elle commet une infraction. Cependant, elle n'est pas en tort si elle ne fait qu'appartenir à une organisation terroriste ou lui manifeste ouvertement son appui.

Le sénateur Plett : Il n'est pas illégal d'appartenir à un groupe terroriste, ce qui l'est, c'est de perpétrer un acte terroriste.

M. Sneddon : Exactement.

Le président : Je pense qu'il est juste de dire que la plupart du temps, lorsque nous soulevons ce genre de question, le ministère de la Justice soutient que le Code criminel est déjà suffisamment complexe. Cette question a fait surface lorsque le sénateur Grafstein a proposé une disposition précise en vertu du Code criminel interdisant les attentats suicides, pas particulièrement dans le but de sévir contre les kamikazes après coup, mais plutôt parce que le complot en vue de commettre un acte terroriste constitue un crime. Par conséquent, si des gens font circuler des plans de bombes sur Internet ou montrent à d'autres comment devenir kamikazes, nous donnons aux policiers plus d'instruments avec lesquels travailler.

Le ministère de la Justice a souvent fait valoir, pendant le règne de deux gouvernements de différentes allégeances, que chaque fois que nous ajoutons à la complexité du Code criminel, nous compliquons la tâche de la police et de la Couronne au lieu de la simplifier. Pour ce qui est de manifester un appui ou d'appartenir à une organisation terroriste, si j'ai bien compris les propos de M. Sneddon, dans ce cas-ci, une précision dans le Code criminel ferait plus de bien que de tort, en ce sens qu'elle faciliterait le travail des policiers. Est-ce exact?

M. Sneddon : Absolument. Il faut analyser l'incidence de permettre aux gens de montrer ce soutien. Si nous autorisons les gens à exprimer leur appui à l'égard d'un groupe terroriste dans nos grandes villes et sur la Colline du Parlement, mais qu'en

it is a terrorist group, a prohibited entity, at this time within Canada, that situation is contradictory in my mind. The group is a prohibited entity but it is okay to support it openly.

The concern I have is that when we have people who openly support a terrorist group, it starts to dilute what the real message should be, which is that there is a reason why Parliament said these entities or terrorist groups were illicit. Anything that takes away from that message diminishes that reality.

[*Translation*]

The Chair: Now I want to ask the representatives from Montreal. Do you agree? Would it be helpful to introduce a specificity in the Criminal Code stating that being a member of a terrorist organization is a crime and cause for intervention?

Mr. Chartrand: Absolutely. We are moving in the right direction with the provision against organized crime, which has helped us immensely. Obviously, these matters require extremely lengthy and expensive investigations; but the provision is nonetheless effective in thwarting associations with criminal groups. We should use that initiative as a model going forward with respect to terrorism, which has become the focus for the next decade.

[*English*]

Senator Plett: Thank you for clarifying some of that issue. I want to support that view because, in my opinion, counselling someone to commit murder is a crime and the person can be put in jail for that act. Counselling people to blow themselves up as a suicide bomb is committing a crime. Terrorism is clearly there to commit crimes; therefore, counselling someone to commit terrorism should be the same.

I appreciate your comments and want to, again, commend you for the tremendous work you are doing. I am a substitute on this committee but I appreciate some of the challenges you face. Thank you for the work you are doing.

Senator Joyal: I want to come back to that concept of Inspector Stewart, which is to offer a counter narrative. ,

[*Translation*]

I want to illustrate my example for Inspector Chartrand with something I heard on the weekend, related to the events involving Mr. Rizzuto. Reporters were asking people about their reaction to the murder. I was shocked by the number of people who said that it was not serious, that they killed within their organizations so it was okay to let them peg each other off, that when so much rivalry exists between groups, they end up killing each other off.

To tie that back to the cargo parcel bombs, I get the sense that when incidents of this nature occur, the public pays a lot of attention to what the police says. No matter what, it is up to you the police, not the politicians, to intervene.

même temps, nous avons déjà déclaré qu'il s'agit d'un groupe terroriste, d'une entité interdite au Canada, à mon avis, c'est contradictoire. Le groupe est illégal, mais il est acceptable de l'appuyer ouvertement.

Si on permet aux gens de manifester leur appui à une organisation terroriste, je crains qu'on atténue le véritable message : le Parlement a déclaré ces entités illégales pour une raison. Tout ce qui s'en éloigne minimise cette réalité.

[*Français*]

Le président : Je pose la question aux collègues de Montréal. Êtes-vous du même avis? Est-ce que cela vous aidera si on inclut une proposition spécifiée dans le Code criminel qui dit que l'adhésion même à un groupe de terroristes représente un crime pour lequel on peut agir?

M. Chartrand : Tout à fait. On va dans la bonne direction avec l'article contre le gangstérisme et cela nous a grandement aidés. Évidemment, ce sont des enquêtes extrêmement longues et coûteuses, mais drôlement efficaces pour contrecarrer les associations à des groupes criminels. On devrait s'inspirer de cette initiative pour aller de l'avant en matière de terrorisme, qui est le sujet d'actualité de cette nouvelle décennie.

[*Traduction*]

Le sénateur Plett : Merci beaucoup d'avoir tiré les choses au clair. Je suis tout à fait favorable à cette idée parce qu'à mon avis, l'incitation au meurtre est un crime passible d'une peine de prison. L'incitation à commettre un attentat suicide est un acte criminel. La logique du terrorisme consiste clairement à commettre des crimes; par conséquent, l'incitation au terrorisme devrait être considérée au même titre.

J'apprécie vos commentaires et encore une fois, je tiens à vous féliciter pour le travail remarquable que vous faites. Je ne suis qu'un membre substitut du comité, mais je suis conscient des difficultés auxquelles vous êtes confrontés. Merci beaucoup.

Le sénateur Joyal : J'aimerais revenir au concept de l'inspecteur Stewart, qui est de présenter un contre-discours.

[*Français*]

Je vais illustrer mon exemple à l'inspecteur Chartrand par ce que j'ai entendu en fin de semaine, après les événements liés à M. Rizzuto. J'écoutais les commentaires des citoyens interrogés par les journalistes sur leur réaction face à ce meurtre. J'ai été étonné d'entendre les gens dire très souvent que ce n'était pas grave, qu'ils se tuaient entre eux, alors on les laissait s'éliminer, que lorsque les groupes développent tellement de rivalité, ils finissent par s'éliminer les uns les autres.

Je relie cela à l'incident des colis piégés envoyés par cargo. Il me semble que, lorsque des incidents de ce genre surviennent, l'attention des citoyens est extrêmement portée vers ce que la police dira. Malgré tout, ce sont vous, les policiers, et non pas les politiciens qui ont la responsabilité d'intervenir.

I would have liked the Montreal police to call a press conference to explain to people that what happened was extremely serious. This was not some western shootout where the good guy wins in the end.

The public does not understand just how complex the mafia, organized crime, is nowadays. We heard from witnesses who told us that it was at the point where organized criminals had even managed to infiltrate the judicial system and perhaps even the police. So this is not just some fight where the bad guys get rid of one another.

In the case of the cargo parcel, the public's attention and all media coverage was totally focused on the incident for a few hours. You had a captive, receptive audience, and you should have used that opportunity to send a message: You need to be cautious, you should know that, and so forth. Then people would believe you.

[*English*]

The timing, the psychological moment, is there. I feel, as a citizen, it is missing. You conduct the right investigation, I am not questioning that. However, the privileged moment where you can pass the message to the citizens — because they are aware, they are watching everything that takes place — is, to me, something important.

This morning was the funeral. I watched the news at 12 after the funeral. It was as if the funeral was for an honest citizen who had been unfortunately killed. I am sorry, but this is not what is happening there. It is a serious element.

The policemen who answered questions said only that we are doing this and we are doing that on the investigation, but this information is peripheral to the message that we should deliver that day. Of course, that is what would happen in any other city in Canada, be it Toronto or Vancouver. It seems to me when there is an incident like this one, we have a privileged moment to call on the interest and attention of citizens to say, this is where they have a role.

As you said and as you answered to other senators, you can try to appear nice to some communities and I totally support that; there is nothing more credible to a community than someone coming from that community. There are challenges there, but you have responsibility for the whole citizenry. The values of a society to be receptive to fighting terrorism and to fighting organized crime is not something that the citizens can say the police are taking care of it and I can go my own way. People in their own milieu have a responsibility. That is what we have been told around this table.

[*Translation*]

I wonder whether you are not missing golden opportunities here. You have a window for a few hours, or even two or three days, when you can get a message out. But what the public hears is inspectors or investigators measuring the bullet's trajectory, size

J'aurais souhaité que la police de Montréal convoque une conférence de presse pour expliquer aux citoyens que ce qui se produit est extrêmement grave. Il ne s'agit pas ici d'un film de Far West comme au cinéma où les gens se tuent les uns les autres et à la fin, c'est le bon qui gagne.

Les gens ne comprennent pas la complexité de la mafia aujourd'hui, du crime organisé. Des témoins nous ont dit que cela avait atteint un tel point que même le système judiciaire était infiltré et que peut-être la police était infiltrée. Par conséquent, on n'assiste pas uniquement à une lutte des méchants qui s'éliminent entre eux.

Dans le cas du cargo, pendant quelques heures, toute l'attention publique et de tous les médias était concentrée. Le public est captif et réceptif au message que vous devez leur offrir en leur disant : Vous devez être prudents, vous devez savoir que... Et là, les gens vous croiront.

[*Traduction*]

Psychologiquement, le moment est bien choisi. En tant que citoyen, je considère qu'on passe à côté de quelque chose. Vous menez la bonne enquête; je ne mets pas cela en doute. En revanche, je considère qu'il est important de transmettre le message à la population au moment opportun — alors qu'elle est aux aguets de tout ce qui se passe, et donc plus réceptive.

Ce matin, c'était les funérailles. J'ai regardé le téléjournal du midi qui en a fait la couverture. C'est comme si on assistait aux funérailles d'un honnête citoyen qui a malheureusement été tué. Je suis désolé, mais ce n'est pas le cas. C'est très sérieux.

Les policiers qui ont été interrogés ont uniquement dit qu'ils prenaient telle et telle mesure dans le cadre de l'enquête, mais cette information est bien secondaire par rapport au message qu'on aurait dû entendre. Évidemment, la même situation se produirait ailleurs au Canada, que ce soit à Toronto ou à Vancouver. Il me semble que lorsqu'un tel incident survient, il faut saisir l'occasion et attirer l'attention des citoyens sur le rôle qu'ils doivent jouer.

Comme vous l'avez dit plus tôt, vous pouvez essayer de bien paraître devant certaines communautés et je suis tout à fait d'accord avec cela; il n'y a rien de plus crédible pour une communauté qu'une personne issue de cette communauté. Il y a certes des difficultés, mais vous avez une responsabilité à l'égard de l'ensemble des citoyens. Les citoyens ne croient pas que la police leur reconnaît un rôle actif dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé. Les gens ont une responsabilité dans leur milieu. C'est ce qu'on nous a dit à cette table.

[*Français*]

Je me demande si vous ne laissez pas passer des occasions en or. Vous avez des fenêtres de quelques heures, de deux ou trois jours, où vous pouvez communiquer le message. Mais ce qu'on entend, ce sont les inspecteurs ou les investigateurs qui mesurent la distance de

and so forth. That is secondary to what is happening right then in society. I think you should rethink your approach. You should not be afraid of speaking to the media during those times.

[*English*]

The Chair: I believe the deputy chair will permit me to say that it strikes me that my colleague is adding to the mission beyond protecting the public, which is complex; beyond gathering evidence for lawful prosecution under the Constitution, which is complex; and beyond lawful interruption of events before they happen to protect the public, which is complex. He asks a fascinating question, which is the public education opportunity that people in uniform have in a fashion that the rest of us around this table never have. Politicians are open to a certain kind of public view that police officers, thank goodness, are not subjected to for all the right reasons.

The question may be a tough one to reflect on, but your advice will be of immense value to us. Part of the goal of the committee in taking a look at anti-terrorism activities is that of public education. Therefore, we will benefit from your advice. Even if there are qualifications or sensitivities that prohibit you from being engaged as fully as Senator Joyal suggests, we will be happy to hear about those, as well.

[*Translation*]

Mr. Chartrand: With respect to the murder of Vito Rizzuto, around 5 p.m. on Wednesday, when the police force was informed that an individual had been shot through the window of his home, the head of the gang squad took part in a media scrum in an effort to reassure the public.

The first role of the police force is to reassure the public. Of course, there are situations beyond our control, but in the flurry of activity that has surrounded Italian-based mob crime for the past year, the police has questioned some high-ranking gang members.

Information gathered in the course of the investigation suggested that certain other members could be targeted. That is why we had met with Mr. Rizzuto. Our role was precisely to reassure the public by explaining the circumstances and the situation to the extent possible, because, as was mentioned earlier, there are indeed some pieces of evidence that we cannot disclose.

What interests the media and forms the public's connection to the event? Obviously, it is the calibre of the gun, the length of the barrel, but also the facts, what happened, the circumstances of the murder. We have often tried to provide an explanation or to describe the facts, but there are times when people simply choose not to listen.

When the commander closes his remarks by saying that the incident occurred just three hours ago and that investigators are only starting to understand what happened, the media turns to

la balle ou la grosseur de la balle, et cetera. C'est secondaire par rapport à ce qui se produit à ce moment-là dans la société. Je crois que vous devriez revoir votre approche. Vous ne devriez pas avoir peur d'aller devant les médias lors de ces occasions.

[*Traduction*]

Le président : Je pense que le vice-président va me permettre de dire que je suis surpris d'entendre mon collègue demander aux policiers d'en faire davantage, en plus de leur mission déjà complexe de protéger le public, de rassembler des preuves pour intenter des poursuites en vertu de la Constitution et d'empêcher des événements de se produire afin de protéger la population. Il pose une question très intéressante; les gens en uniforme ont cette possibilité de sensibiliser le public que le reste d'entre nous n'avons pas. Les politiciens sont l'objet de certains préjugés de la part de la population et, heureusement, ce n'est pas le cas des policiers, pour toutes sortes de bonnes raisons.

La question peut vous sembler difficile, mais vos conseils nous seront d'une aide extrêmement précieuse. L'un des aspects du mandat du comité, dans le cadre de son étude des activités antiterroristes, c'est la sensibilisation du public. Par conséquent, vos conseils nous aideront énormément. Même si certains impératifs vous empêchent d'aller aussi loin que le veut le sénateur Joyal, nous serions heureux que vous nous en fassiez part.

[*Français*]

M. Chartrand : Concernant le meurtre de Vito Rizzuto, mercredi dernier aux alentours de 17 heures, lorsque l'information a été acheminée au service de police selon laquelle un individu avait été abattu à travers la vitre de son domicile, le commandant de l'escouade antigang a participé au « scrum » médiatique dans le but de rassurer la population.

Dans un premier temps, le rôle du service de police est de rassurer la population. Bien sûr, il y a des événements qu'on ne peut pas contrôler, mais dans le contexte de l'effervescence du crime organisé italien depuis un an, il y a des membres influents du crime organisé qui ont été interrogés par nos policiers.

Selon certaines informations, l'enquête amenait à penser que certains autres membres pourraient être la cible d'attentats. C'est pourquoi M. Rizzuto avait été rencontré à ce sujet. Notre rôle était justement de rassurer la population en lui exposant les circonstances et l'état de la situation dans les limites de ce qu'on pouvait dire. Parce que, effectivement, comme on le disait tantôt, il y a des éléments de preuve qu'on ne peut pas divulguer.

Qu'est-ce qui intéresse les médias et fait le lien entre la population et l'événement? C'est évidemment le calibre de l'arme, la longueur de l'arme; c'est aussi les faits, ce qui s'est produit, les circonstances du meurtre. On a beau tenter d'apporter des justifications ou d'exposer la réalité, mais il y a des fois où on préfère ne pas l'entendre.

Lorsque le commandant termine son allocation en disant : « Écoutez, ça fait trois heures et on commence à comprendre un peu », les médias se tournent vers des pseudo experts qui vont

so-called experts to speculate on what happened, which shifts people away from the facts and the focus. The voice the public hears is that of the media, and citizens cannot use the same channels of information.

Nevertheless, the media tries to obtain information to understand what happened. We are not trying to minimize the opportunity it presents or to hide so as not to disclose information, but very often the media will steer the conversation where they want it to go. And I do not think that is in the public's best interest.

I will tell you that we strive to communicate basic information and to pinpoint areas of concern, but there is always some information that is uncertain, depending on the circumstances or the event in question.

[*English*]

The Chair: Do witnesses from Vancouver or Toronto wish to engage on the issue?

Mr. Stewart: The senator has a good point and we often miss an opportunity to do exactly that. Police departments have to be careful in messaging in terms of what that message is when it comes to public safety because, although we have to inform, we do not want to incite fear when fear should not be there. We have to be careful.

In saying that, our department, and likely other departments as well, have a media relations office where we consider exactly that and how we will put the message out in relation to that crime or event. The message is carefully thought out. What we are talking about today can be added into the mix and considered from time to time. I agree it makes good sense to look at the event as a good opportunity to send out that message.

Mr. Fitzgerald: I will echo those comments. In the early stages of any of these serious cases, such as the murder of Mr. Rizzuto, the role of the initial responding police is to preserve the integrity of that case and be careful about not misinforming the public or other police agencies who may be engaged in supporting that effort.

At the same time, if we are to release this type of information, we want to provide some form of messaging to the community about public safety, and reassure them the community is safe and that the incident is an isolated one or that it likely will not impact ordinary folk minding their own business in that neighbourhood.

There is a need for the police to speak openly about the impact of organized crime and terrorism in our communities. Sometimes in trying to preserve the integrity of that case, we sometimes miss those opportunities in the short windows we spoke of. Our public affairs folks will remind investigating officers that they should speak to this need as well while they deliver the nuts and bolts of the investigation that they are prepared to release to the public, not to the detriment of the integrity of the investigation as a whole.

avancer leur théorie, ce qui fait qu'on s'éloigne de l'événement et de la préoccupation. La voix de la population ce sont les médias, et le citoyen ne peut pas utiliser les mêmes canaux d'information.

Toutefois, les médias tentent de chercher l'information pour essayer de comprendre l'événement. Ce n'est pas qu'on minimise l'opportunité, ce n'est pas non plus qu'on évite de sortir pour apporter des éléments d'information, mais très souvent les médias vont essayer d'amener la conversation là où ils la veulent. Et dans un tel cas, je ne suis pas convaincu que la population soit bien servie.

Je vous dirais qu'on s'efforce de diffuser les informations de base et qu'on essaie de cerner les préoccupations, mais il y a toujours des éléments d'information qui sont aléatoires selon les circonstances ou selon l'événement que l'on affronte.

[*Traduction*]

Le président : Est-ce que les témoins de Vancouver ou de Toronto souhaitent intervenir?

M. Stewart : Le sénateur a fait ressortir un élément intéressant; nous ratons souvent des occasions de prendre la parole. Les services de police doivent être prudents lorsqu'ils communiquent un message lié à la sécurité publique, parce que même si c'est notre devoir d'informer les citoyens, nous ne voulons surtout pas semer la crainte là où il n'y a pas lieu d'en avoir. Nous devons être prudents.

Cela dit, notre service, et probablement d'autres également, dispose d'un service de relations avec les médias où nous déterminons exactement cela et comment nous allons transmettre le message relativement au crime ou à l'évènement. Le message est mûrement réfléchi. Ce dont nous parlons aujourd'hui pourrait être pris en considération de temps à autre. Je conviens qu'il est logique de se servir d'un évènement pour transmettre ce message.

M. Fitzgerald : Je vais faire écho à ces observations. Dans les dossiers graves, comme le meurtre de M. Rizzuto, dès le début de l'enquête, le rôle du corps policier qui intervient est de préserver l'intégrité du dossier et de faire attention à ne pas mal renseigner le public ou les autres services de police qui peuvent y participer.

En même temps, si nous divulguons ce type d'information, nous voulons transmettre un message aux citoyens concernant la sécurité publique et les rassurer sur le fait que la collectivité est un lieu sûr et que ce qui s'est passé est un incident isolé qui n'aura probablement pas d'incidence sur le citoyen ordinaire qui s'occupe de ses affaires.

La police doit s'adresser à la population et parler ouvertement de l'incidence du crime organisé et du terrorisme sur nos collectivités. Parfois, en essayant de préserver l'intégrité du dossier, nous passons à côté de ces occasions qui ne durent que l'espace de quelques heures ou de quelques jours, comme nous l'avons dit plus tôt. Les responsables des relations publiques vont rappeler aux enquêteurs qu'ils doivent aborder cette question lorsqu'ils révèlent à la population certains éléments de l'enquête, mais pas au détriment de l'intégrité du dossier.

Your point is well taken and there could be many more press conferences or news conferences to raise Canadians' awareness of the dangers of organized crime in our communities.

Mr. Sneddon: I want to add to that. What we do raises an interesting and valid point. I want to bring you up to speed as to where we are in addressing it. Having a whole media strategy, having open dialogue with the media and being more up front with the media is very much on the forefront from the perspective of our own Integrated National Security Enforcement Team, INSET, from an RCMP-led perspective, and for Gilles Michaud, Assistant Commissioner for National Security at the national headquarters in Ottawa.

To give you an example, earlier this year, immediately prior to the G20, 3,300 pounds of ammonium nitrate were obtained fraudulently from a grower supply warehouse. It was of explosive grade, so it is a type of material that can be easily developed into an explosive device.

The thought process around that event was twofold: To send the message out to the public to see if we could locate the product to recover it as quickly as possible, but we also wanted to educate the public at the same time: This product is dangerous product and can be misdirected and directed for other purposes. We were fortunate in that regard.

As far as engaging the public through the media, within 20 minutes of the press conference, we had all the information we needed. Going back to your initial point, there was a strong focus on enhanced media engagement in a manner in which you have described.

Senator Joyal: Thank you. May I have another question?

This is an issue related to each of your presentations, and that is the Air India report. One major recommendation in that report was the appointment of a national security advisor who would have the responsibility to arbitrate between you, the RCMP, CSIS, DND sometimes and other services that might be involved in case there is a "problem of communication" between the various agencies to ensure all the agencies continue to play together.

I do not ask you to tell us the story of problems you might have had. I understand there have been problems in the past, and we have been told about them. However, do you favour the kind of proposal that was in the report, and do you see a real role for an arbitrator such as a national security advisor? Do you think it would be helpful in the performance of your duties?

[*Translation*]

Inspector Chartrand, despite the solid understanding that seems to exist, according to Inspector Pichet, would it be helpful to have that person support you in your role, given that you still need to rely on the various other agencies to achieve security objectives?

Ce que vous dites est très pertinent, et on pourrait tenir beaucoup plus de conférences de presse afin de sensibiliser les Canadiens aux dangers du crime organisé au sein de nos communautés.

M. Sneddon : J'aimerais poursuivre sur cette lancée. Ce que nous faisons soulève une question intéressante et valable. Permettez-moi de vous dire où nous en sommes actuellement dans notre intervention. L'Équipe intégrée de la sécurité nationale, l'EISN, la GRC et Gilles Michaud, le commissaire adjoint pour la sécurité nationale à l'administration centrale à Ottawa, sont tous favorables à une stratégie médiatique et à un discours ouvert et franc envers les médias.

Pour vous donner un exemple, plus tôt cette année, juste avant le G20, 3 300 livres de nitrate d'ammonium ont été obtenues frauduleusement auprès d'un entrepôt de fournitures agricoles. Il s'agit d'un composé chimique qui peut facilement être utilisé dans la fabrication d'explosifs.

Le processus de réflexion entourant cet évènement comportait deux volets : il fallait, d'une part, informer la population de la situation afin de retracer le produit le plus rapidement possible, et d'autre part, faire une mise en garde contre les dangers de ce produit pouvant être utilisé à des fins inappropriées. Nous avons eu de la chance à ce chapitre.

Nous nous sommes adressés au public par l'entremise des médias et, moins de 20 minutes après la conférence de presse, nous avions en main tous les renseignements dont nous avions besoin. Pour revenir à ce que vous avez dit plus tôt, on a beaucoup misé sur les médias.

Le sénateur Joyal : Merci. Puis-je poser une autre question?

J'aimerais parler d'un dossier qui touche chacune de vos présentations, et c'est le rapport d'Air India. L'une des principales recommandations de ce rapport porte sur la nomination d'un conseiller en matière de sécurité nationale qui ferait fonction d'arbitre entre vous, la GRC, le SCRS, le MDN parfois, et d'autres services qui pourraient être concernés dans l'éventualité d'un « problème de communication » entre les divers organismes afin d'assurer une collaboration continue.

Je ne vous demande pas de nous exposer tous les problèmes que vous avez eus. Je suis conscient que vous avez été confrontés à certains problèmes par le passé, parce qu'on nous l'a dit. Cependant, êtes-vous en faveur d'une telle proposition et voyez-vous la nécessité d'avoir un arbitre comme le conseiller en matière de sécurité nationale? À votre avis, cela pourrait-il vous aider dans l'exercice de vos fonctions?

[*Français*]

Inspecteur Chartrand, malgré la bonne entente qui semble exister, selon l'inspecteur Pichet, est-ce qu'il serait utile de s'assurer que cette personne serve d'appui à votre travail puisque, de toute façon, vous avez besoin de l'intervention des autres agences pour assurer que les objectifs de sécurité sont atteints?

Mr. Chartrand: I would say the important thing is to act as a lever. There is no hiding that every police organization has its own philosophy and attitude.

And as is often the case with integrated teams, the tendency is toward joint management, co-location, where being on the same floor finally brings people together under a shared ideology.

Unfortunately, certain ideologies still clash, and organizations will share information but leave out little bits along the way because they each have their own boss, their own jurisdiction, and that is normal. Something we still need to improve on is knocking down the barriers. I am certain that it can only help to cement our ties and strengthen our information sharing.

[*English*]

Senator Joyal: May I have feedback from the other inspectors we have had the pleasure of hearing from today?

Mr. Sneddon: I will be happy to respond. It is essential because, within the national security environment primarily but not exclusively, the RCMP collect information and evidence to one database. CSIS, another domestic agency in the same country, collects intelligence in a separate database. Those two databases do not link. The information flow from the police to the intelligence service is robust, and moves back and forth in an open and frank way. For a number of reasons, the information coming back that way cannot be as direct. That situation creates the potential for a piece of information or a piece of evidence that could be the solution to a particular crime or to advance an investigation, whether that be a criminal investigation or an intelligence probe, to sit in either of these databases without anyone knowing it exists. In the absence of knowing it is there, we are stuck.

In terms of your thinking of a national security advisor, I hope that the person has the appropriate number of staff because that person could be busy. I see an opportunity to have a person or an electronic system that monitors both databases to ensure that information is linked and pointed in the right direction.

The Chair: We have seen interesting developments in the United States, where their security czar has had difficulty because of existing interagency battles. The United States has a larger, more robust bureaucracy so those tensions are understandable with 18 or 19 national security agencies competing with each other in some fashion, which we do not have.

You said that you hope a national security advisor will have staff. Would you not need a statutory base for information sharing? What else could force a CSIS investigation to share data with a national security advisor who, as we speak today, is another deputy minister like all other deputy ministers appointed to the Privy Council Office?

We assume good faith and that people cooperate, share, work together and understand the imperatives of doing so, but without a statutory requirement there might always be a reason not to work

M. Chartrand : Je dirais que l'important est d'agir à titre de levier. Il ne faut pas se le cacher; les organisations policières ont chacune leur philosophie et leur attitude.

Et souvent, lorsqu'on fait des équipes intégrées, on tend vers la cogestion, la colocation, où, sur le même plancher, les gens vont enfin partager la même idéologie.

On se bute encore, malheureusement, à des idéologies différentes, où on partage le renseignement, mais quelque part, il y a souvent des petites réserves, parce qu'on a chacun nos patrons, nos juridictions, c'est normal. S'il y a un niveau sur lequel on doit encore s'améliorer, c'est de faire baisser les barrières. Je suis convaincu que cela ne pourrait qu'aider pour tenter de cimenter et d'offrir une liaison possible entre nous.

[*Traduction*]

Le sénateur Joyal : Puis-je avoir les commentaires des autres inspecteurs que nous avons eu le plaisir d'entendre aujourd'hui?

M. Sneddon : Je serais ravi de répondre. C'est essentiel parce que, dans le cadre de l'environnement de la sécurité nationale, la GRC obtient principalement ses renseignements et ses éléments de preuve à partir d'une base de données. Le SCRS, un autre organisme national, utilise une base de données distincte. Ces deux bases de données ne sont pas liées. La police et le service du renseignement échangent beaucoup d'information. Même si l'information circule franchement et ouvertement, pour certaines raisons, elle n'est pas aussi directe. Il pourrait arriver qu'un élément d'information ou de preuve susceptible de résoudre un crime ou de faire avancer une enquête, que ce soit une enquête criminelle ou une mission de reconnaissance, dorme dans l'une ou l'autre de ces bases de données sans qu'on ne le sache. Par conséquent, nous pourrions nous retrouver dans une impasse.

Quant au conseiller en matière de sécurité nationale, j'espère qu'il sera entouré d'une bonne équipe parce qu'il sera fort probablement très occupé. Je vois là une possibilité d'avoir une personne ou un système électronique permettant de surveiller ces deux bases de données afin d'assurer que l'information est liée et dirigée dans la bonne direction.

Le président : Nous avons assisté à des rebondissements intéressants aux États-Unis, après que le responsable de la sécurité eut éprouvé certaines difficultés en raison des batailles entre les divers organismes existants. Contrairement à nous, aux États-Unis, il y a 18 ou 19 organismes chargés de la sécurité nationale qui se font concurrence, d'une certaine manière, et toute cette vaste bureaucratie a occasionné bien des tensions.

Vous avez dit espérer que le conseiller en matière de sécurité nationale aura une équipe de soutien. N'auriez-vous pas besoin d'un fondement législatif pour cet échange de renseignements? Quoi d'autre pourrait obliger le SCRS à partager des données avec un conseiller en matière de sécurité nationale qui, au moment où l'on se parle, est un sous-ministre comme les autres nommé par le Bureau du Conseil privé?

Nous tenons pour acquis que les gens seront de bonne foi, qu'ils collaboreront et qu'ils mettront en commun leur information en comprenant la nécessité de le faire, mais

together, either because we do not want to see the intelligence operation fouled up by an evidence-gathering operation or vice versa, or because we do not want to get in the way of gathering evidence by sharing information in the wrong way, which might place an investigation in a difficult spot.

Do you agree that we need a statutory basis to force that sharing? Would that basis be resented at some level? For example, our friends in the Ontario Provincial Police operate under the same Criminal Code but in another jurisdiction. Another example is our friends from the Sûreté du Québec that have another jurisdiction.

I probe a little because you folks at the table here today have the operational experience at the highest level to help us understand what will make the most constructive difference to assist with the task.

Mr. Sneddon: The desire exists to share that information or to have the capacity to share it. Everyone is working as best they can, given the tools they have. Going back to your point of whether there should be legislation stating what these agencies must do, that legislation would be required absolutely. Candidly, I see legislation as a good way of keeping everyone honest and as a clear way of ensuring that nothing is missed. I am certain our greatest concern is missing something because no one wants to see anything missed because one miss is potentially disastrous.

Mr. Stewart: From our perspective, I most definitely agree with that point. I do not know how the NSA position would be mandated, but if it could be done in a statutory way, that would be great. If the position were created to develop the structure and framework that would hold everyone accountable, it would work well. It is not so much the fact that the willingness is not there, but rather that there is no system in place to ensure that it is done.

The Chair: There is no formal obligation.

[*Translation*]

Do our colleagues from Quebec have anything to add?

Mr. Chartrand: What I can tell you is that right now, in the country, we have SARC, an automated criminal intelligence system.

[*English*]

It was supposed to be a national system. I am not sure that all organizations follow that direction.

[*Translation*]

I think that if everyone contributes, the system is there and it works; it is just a matter of being willing to use it. There are still some major investigations that have been completed and that have yet to be inputted into SARC, the provincial SARC of Quebec, Sûreté du Québec-Montréal. There is already a system in place that the RCMP can use to access our data; the same goes for Sûreté du Québec.

souvent, ce qui ne doit pas obligatoirement être fait ne sera pas fait, que ce soit parce que nous ne voulons pas que l'activité de renseignements nuise à l'obtention des éléments de preuve ou vice versa, ou parce que nous ne voulons pas entraver la collecte de preuves en échangeant indûment des renseignements, ce qui pourrait placer une enquête dans une situation délicate.

Êtes-vous d'avis que nous devrions rendre cet échange de renseignements obligatoire? Est-ce que cette exigence légale serait vue d'un mauvais œil? Par exemple, nos homologues de la Police provinciale de l'Ontario sont assujettis au même Code criminel, mais relèvent d'une autre compétence. C'est la même chose pour nos homologues de la Sûreté du Québec.

Je me permets d'aller au fond de la question étant donné que vous êtes les mieux placés, compte tenu de votre vaste expérience opérationnelle, pour nous dire ce qui pourrait vous aider dans l'exercice de vos fonctions.

M. Sneddon : Il y a une volonté de partager cette information ou d'avoir la capacité de le faire. Chacun travaille du mieux qu'il peut, avec les moyens dont il dispose. Pour répondre à votre question, il devrait sans contredit y avoir une disposition législative à laquelle ces organismes devraient se conformer. En toute franchise, je considère que ce serait un bon moyen de s'assurer que tout le monde est honnête et qu'on ne passe pas à côté de quelque chose, ce qui est certainement notre plus grande crainte, étant donné les conséquences désastreuses que cela risquerait d'entraîner.

M. Stewart : Je suis tout à fait d'accord. J'ignore de quelle façon on mandatera le conseiller en matière de sécurité nationale, mais s'il est possible de le faire en adoptant une mesure législative, ce serait excellent. Si le poste permet d'élaborer une structure et un cadre afin que tous rendent des comptes, cela donnera de bons résultats. Ce n'est pas tant le fait qu'il n'y a pas de volonté, mais plutôt le fait qu'il n'y a pas de système en place pour assurer la conformité.

Le président : Il n'y a pas d'obligation légale.

[*Français*]

Est-ce que nos collègues du Québec veulent ajouter quelque chose à cela?

M. Chartrand : Ce que je peux dire c'est qu'actuellement, au pays, on a le Système automatisé de renseignements criminels, le SARC.

[*Traduction*]

C'était censé être un système national. Je ne pense pas que tous les organismes y contribuent.

[*Français*]

Je pense que si tout le monde contribue, le système est là, il est efficace, il ne s'agit que d'avoir la bonne volonté. Il y a encore des grandes enquêtes qui sont terminées et qui ne sont pas encore versées dans le SARC, le SARC provincial du Québec, Sûreté du Québec-Montréal. Il y a déjà un pont pour permettre à la GRC de venir chercher nos données; même chose pour la Sûreté du Québec.

Now, does every office make sure that its people contribute to the system correctly, inputting the most detailed and timely information? That remains to be seen.

[*English*]

Senator Jaffer: Mr. Sneddon, you said something about disclosure. You are a person seasoned in the court system, and disclosure is at the heart of the Canadian court system. Can you explain what you mean by not disclosing everything so as to protect sources? How do you test the material when you do not have full disclosure?

Mr. Sneddon: That is the balance we have to achieve. I said that it was a complex issue, but I did not say I had all the answers. I will explain it this way: CSIS in particular is happy with its sources of information and with how the information is collected. CSIS would be happy to convey the information provided there was some level of comfort that its source was not about to be compromised. I will give an example. On the policing side, a confidential source has a privilege. That privilege is well enshrined in law. The source holds the privilege and only the source can waive the privilege, except for a couple of circumstances. However, a CSIS source does not have that privilege because no legislation addresses that aspect; and that is where I see a gap. Cases will come through the courts in the near future where that gap will create an issue. That is an example of the kind of thing that can be adjusted and tweaked with a view to making it work better for everyone.

Senator Jaffer: We are aware of cases coming up and we will watch what happens. I will prod you a little more on that issue. Do you see the information being given to the judge? We have challenges in some of our current hearings where the judge and a court advocate can see the information. What were you thinking about how the information is to be conveyed, because it has to be conveyed to someone, whether a judge or a special advocate? How do you see the system being set up?

Mr. Sneddon: Without question, the judge needs to see it. Of course, there is the issue of whether the accused has the right to see it. That issue brings in this whole notion of special advocates. That step is positive. I do not propose to have all the answers that flow from that notion. A step in the right direction is having an independent counsel who represents the court and advises the judge as to what is contained within the material. The judge then is able to make a decision.

The Chair: It is deemed to be trusted by the Crown for the exercise of that activity.

Mr. Sneddon: Correct: That step is in the right direction, but it is only a step. It is a question of how far that goes.

Senator Jaffer: On the other end, how the information was obtained and where the information was obtained are issues because we have seen challenges there as well.

Maintenant, est-ce que chacun des bureaux fait en sorte que tout le monde contribue de la bonne façon et verse dans le SARC les informations les plus pointues et, contemporaines? Il faudrait voir.

[*Traduction*]

Le sénateur Jaffer : Monsieur Sneddon, vous avez parlé de divulgation. Vous avez beaucoup d'expérience dans le système judiciaire, et la divulgation est au cœur du système judiciaire canadien. Quand vous dites qu'on ne peut pas tout divulguer afin de protéger les sources, qu'entendez-vous par là? Comment pouvez-vous évaluer la véracité de l'information si vous n'avez accès qu'à des données partielles?

M. Sneddon : Nous devons atteindre un équilibre. J'ai dit qu'il s'agissait d'une question complexe et non pas que j'avais toutes les réponses. Je vais vous l'exposer de cette façon : le SCRS est satisfait de ses sources d'information et de la façon dont les renseignements sont recueillis. Il serait heureux de communiquer l'information dans la mesure où il est certain que sa source ne sera pas compromise. Je vais vous donner un exemple. Du côté de la police, une source confidentielle jouit d'un privilège. Ce privilège est clairement inscrit dans la loi. La source détient ce privilège et elle seule peut y renoncer, sauf dans certaines circonstances. Cependant, une source du SCRS n'a pas ce privilège parce qu'aucune mesure législative ne traite de cet aspect; et c'est là que je vois un vide juridique. Des causes aboutiront devant les tribunaux dans un futur rapproché et cela posera problème. C'est le genre de chose qu'on peut ajuster, dans l'intérêt de tous.

Le sénateur Jaffer : Nous savons que d'autres affaires seront entendues sous peu et nous surveillerons la situation. Je vais pousser la question un peu plus loin. À votre avis, ces renseignements devraient-ils être communiqués au juge? La situation est problématique dans certaines audiences que nous tenons actuellement en ce sens que le juge et un avocat spécial peuvent voir l'information. Étant donné que l'information doit forcément être communiquée à quelqu'un, que ce soit un juge ou un avocat spécial, comment envisagiez-vous la divulgation? Comment voyez-vous les choses se dérouler?

M. Sneddon : Le juge doit sans aucun doute voir l'information. Il reste maintenant à savoir si l'accusé en a le droit. Cette question introduit toute cette notion d'avocats spéciaux. Il s'agit d'une mesure favorable. Je ne propose pas que toutes les réponses découlent de cette notion. Cependant, il faudrait avoir, à tout le moins, un avocat indépendant qui représente le tribunal et qui conseille le juge quant au contenu des documents. Le juge sera ainsi en mesure de rendre une décision.

Le président : La Couronne doit avoir jugé que l'information est fiable dans l'exercice de cette fonction.

M. Sneddon : Exactement. C'est un pas dans la bonne direction, mais il y a encore bien des pas à faire. Il faut savoir jusqu'où cela peut aller.

Le sénateur Jaffer : D'un autre côté, il faut savoir où et comment l'information a été obtenue parce qu'il y a également des problèmes à ce chapitre.

Mr. Sneddon: That is right, and there are two other sections in the Canada Evidence Act that allow the Crown to make application to protect information that may be deemed injurious to Canada, whether that be information that has come from a foreign government or intelligence information. There are many unknowns, and the unknowns are what create discomfort and cause consternation on the part of people regarding information as it relates to the prosecution of these types of cases and the ability to share information adequately.

Senator Jaffer: Terrorism is a global issue. We have to share information with other countries and so we have to find ways, creative ways, of protecting information if we are to protect our public. We will have to keep looking at this issue of how we protect information. I am sure our committee at some stage will look at this issue.

The Chair: Thank you very much. Before I go back to Senator Joyal, I have a brief general question.

I think the average Canadian citizen would be of the view that all the police forces represented here today with respect to the normative criminal activity issues — drugs, prostitution, murder, immigration fraud and all the rest — would maintain whatever resources were appropriate with a view to your constraints relative to undercover activity to assist in the normative criminal intelligence work that you need to perform your tasks.

Should Canadians be confident, based on what we all know and accepting that there are never enough resources to do everything as well as we would like, that on the anti-terrorism and homegrown terrorism front those similar covert resources, which may be necessary from time to time, are reasonably available to you and that you are able to deploy them in a fashion that you are comfortable assists you in doing your job, or is there a serious deficiency either because of lack of language skills or community integration that we should be thinking about regarding how to make recommendations that assist our police forces in that respect?

Mr. Stewart: Are you talking about undercover operations in terms of investigating terrorist plots?

The Chair: It was a general question. I know that police officers do not comment on operations. I am not asking you to do that. It was a general question about resources.

Mr. Stewart: Everything we talk about is related to a crime, so that means if we have intelligence and it is criminal intelligence and there is a nexus to a crime, we prioritize our resources based on the magnitude of that crime. Therefore, yes, I think people can rest assured that we will make that right prioritization and obtain the resources we need to infiltrate, if need be, and interdict.

The Chair: You would be able to sort out the data sets you need?

Mr. Stewart: Yes.

M. Sneddon : Absolument, et il y a deux autres articles dans la Loi sur la preuve au Canada qui permettent à la Couronne de présenter une demande afin de protéger l'information pouvant porter atteinte au Canada, qu'elle provienne d'un gouvernement étranger ou qu'elle soit de nature délicate. Il y a beaucoup d'incertitude, et c'est ce qui inquiète et consterne les gens par rapport à la capacité d'échanger des renseignements adéquatement et d'intenter des poursuites judiciaires dans ce type d'affaires.

Le sénateur Jaffer : Le terrorisme est un phénomène mondial. Nous devons donc trouver des moyens créatifs d'échanger des renseignements avec les autres pays tout en protégeant notre population. Nous devrons continuer de nous pencher sur cette question de protection des renseignements. Je suis certaine que notre comité en sera saisi éventuellement.

Le président : Merci beaucoup. Avant de céder la parole au sénateur Joyal, j'aimerais brièvement poser une question d'ordre général.

Selon moi, le Canadien moyen peut penser que tous les corps policiers représentés ici aujourd'hui, en ce qui concerne les activités criminelles courantes — la drogue, la prostitution, les meurtres, les fraudes en matière d'immigration et ainsi de suite —, maintiennent le niveau de ressources approprié, malgré les contraintes liées à leurs activités d'infiltration, pour faciliter le travail relatif aux renseignements criminels nécessaire dans l'exercice de leurs fonctions.

D'après ce que nous savons et en acceptant le fait qu'il n'y aura jamais suffisamment de ressources, les Canadiens peuvent-ils être assurés que, sur les plans de l'antiterrorisme et du terrorisme national, ces mêmes ressources qui servent aux activités d'infiltration peuvent être déployées de façon raisonnable pour vous prêter main-forte, ou y a-t-il une importante lacune à ce chapitre — soit parce qu'on ne parle pas la langue ou qu'on a de la difficulté à intégrer le milieu — sur laquelle nous devrions nous pencher pour formuler des recommandations en vue d'aider nos corps policiers?

M. Stewart : Parlez-vous des activités d'infiltration dans le cadre d'enquêtes sur des complots terroristes?

Le président : C'était une question d'ordre général. Je sais que les policiers refusent de commenter leurs activités et je ne vous demande pas de le faire. C'était une simple question à propos de vos ressources.

M. Stewart : Nous nous occupons exclusivement des crimes, alors si nous avons des renseignements liés à un crime en particulier, nous allons affecter nos ressources en conséquence, selon l'importance du crime. En effet, je pense que les gens peuvent être assurés que nous allons nous concentrer sur les bonnes priorités et obtenir les ressources nécessaires pour infiltrer un groupe, au besoin, et l'intercepter.

Le président : Vous serez en mesure de trier les données dont vous avez besoin?

M. Stewart : Oui.

[*Translation*]

Mr. Chartrand: I would say that there is always some loss of resources, obviously. But I think we need to have confidence in the police's management of those resources because the police are increasingly skilled at allocating them properly.

[*English*]

Mr. Sneddon: The key to proper resourcing for these types of investigations is that the effort is not individual. One policing agency does not have ownership or jurisdiction but we take the collective approach, and if we have all players on the team going in the same direction, then we have a better chance of having the right result. We take that approach and continue to take it in these types of areas. Do I feel we have adequate resources to allow us to do what we do? Yes; sometimes I would like more language skills in particular areas, but that is something that will take time to achieve and we are working towards it.

[*Translation*]

Senator Joyal: I want to come back to Commander Pichet's table. You mentioned, at the bottom of the second table — which lists the different security agencies involved in counterterrorism efforts — the three police stakeholders: the RCMP, Sûréte du Québec and National Defence. Then you have the fire department, the emergency health agency, Urgences-santé, and the transit commission, STM.

[*English*]

There are many more public agencies. You referred to Hydro-Quebec towers and other colleagues mentioned the electrical dam — I think Inspector Stewart mentioned it. Those infrastructures are public, and there is also private infrastructure that is even more critical to a point than some of the public infrastructure. How do you involve the representatives of private infrastructure to ensure that they are responsive and pass on information to you if they have tips or if they feel they are exposed to a greater risk than they were before?

[*Translation*]

I will give you time to think about it. You rightly talked about the STM, which manages Montreal's subway and public transit system, but what about the equally important railway service or road transportation such as buses? Targeting a jam-packed bus on a Friday afternoon could do just as much damage as a subway train. So there are also major risks involving private infrastructure that provides public or semi public services. How do those organizations fit into your counterterrorism plan?

[*English*]

I ask the same question to you in Vancouver and Toronto. I feel that the challenge is the same.

Mr. Stewart: The Royal Canadian Mounted Police is rolling out a program called suspicious incident reporting, and that is exactly what they are trying to do. They are working with

[*Français*]

M. Chartrand : Je dirais qu'au niveau des ressources, on en perdrait toujours davantage; c'est évident. Je pense qu'il faut faire confiance à la gestion policière, qui est de plus en plus au fait de la bonne distribution et de la répartition.

[*Traduction*]

M. Sneddon : Pour affecter les ressources nécessaires à ce type d'enquêtes, il faut absolument adopter une approche collective. Un service de police à lui seul n'a pas la compétence pour y arriver, mais si tout le monde va dans la même direction, nous avons de meilleures chances d'obtenir de bons résultats. Nous continuons de miser sur cette approche dans ce genre d'enquêtes. Est-ce que je considère que nous avons les ressources adéquates pour nous permettre de nous acquitter de nos fonctions? Oui; parfois, j'aimerais que nous ayons davantage d'aptitudes linguistiques, mais ceci exige du temps et nous y travaillons.

[*Français*]

Le sénateur Joyal : Je voudrais revenir au tableau du commandant Pichet. Vous y avez mentionné, au bas le deuxième tableau — qui donne la liste des différentes unités de sécurité impliquées dans l'objectif de la lutte contre le terrorisme — les trois composantes des services de police : la GRC, la Sûreté du Québec et la Défense nationale. Vous avez ensuite le service des incendies, Urgences Santé et la STM.

[*Traduction*]

Il y a beaucoup d'autres organismes publics. Vous avez parlé des infrastructures d'Hydro-Québec, et d'autres collègues ont fait mention du barrage hydroélectrique — je pense qu'il s'agit de l'inspecteur Stewart. Ce sont des infrastructures publiques, mais il y a aussi des infrastructures privées qui sont encore plus essentielles. Comment vous y prenez-vous pour que les représentants d'infrastructures privées soient réceptifs et vous transmettent l'information lorsqu'ils ont des conseils à vous donner ou qu'ils estiment qu'ils sont exposés à un plus grand risque qu'avant?

[*Français*]

Je vous laisse le temps de réfléchir. Vous nous avez bien présenté le cas de la STM qui gère le service du métro de Montréal et des transports en commun, mais il y a le service ferroviaire qui est aussi important et les services de transport routier tels les autocars. Un autocar, le vendredi soir, qui est bondé de passagers, cela peut être aussi dommageable qu'une rame de métro. Il y a donc des risques importants qui sont aussi représentés par les infrastructures privées, qui dispensent d'une certaine façon des services publics ou semi publics. Comment procédez-vous pour intégrer ces groupes dans votre plan de lutte contre le terrorisme?

[*Traduction*]

J'aimerais également savoir ce qu'il en est à Vancouver et à Toronto. J'imagine que la situation est la même.

M. Stewart : La Gendarmerie royale du Canada a lancé un système de signalement d'incidents suspects, et c'est exactement ce qu'on essaie de faire. On veille à la sécurité des infrastructures

security, either private or public, of critical infrastructure and working out a program where they are trying to obtain security clearances for their main security personnel in those agencies or utilities, if you will, to be able to share information back and forth with the RCMP, and in turn, they train their people to look for suspicious incidents and report them.

Another piece of that puzzle is that if the suspicious incident occurred within the city of Vancouver, then we would be in the loop with what they were seeing. I cannot comment on where that program is at right now, but it is being rolled out and is something they are working on it at a national level. It is called Suspicious Incident Reporting, SIR.

[*Translation*]

Mr. Pichet: That is an excellent question. Over the years, a lot of agencies and organizations have tried to be a part of this committee, but we have to choose our members. There are 12 to 15 of us on the committee already, and if we gave everyone a place, we would quickly turn into a very large and less effective committee. The larger a committee is, the harder it is to manage.

I would also point out another reason why the STM has a place on the committee: it supplies equipment. Wherever we need to intervene on the island of Montreal, the STM supplies us with buses, not just for decontamination but also for the transportation of the wounded. It was not an easy decision. No doubt, administrators at the Montréal-Trudeau airport, the Montreal harbour, the eastern region of Montreal, the energy sector and so forth would like to be on the committee, as well. So we continue to maintain ties with my unit, while relying on subcommittees to incorporate those stakeholders.

At the airport, for example, there may be certain issues we need to address jointly, and the airport structure includes members of our police force, airport security, the Canada Revenue Agency, as well as the Canadian Air Transport Security Authority. Further to formal requests, we make sure that we keep people in the loop, but through the participation of subcommittees. That is how we are able to maintain ties with the stakeholders. If their infrastructure was the target of an incident, all of our members would participate in the response, in addition to the owners of the targeted infrastructure.

The same goes for the Port of Montreal. It recently acquired radiation detection equipment, like Halifax, I believe, so all import containers pass through a radiation detection portal. Our committee sat down with the port authority and the federal government in Ottawa to work out a user protocol specific to this portal. The first alert results in internal checks. On the second alert, first responders are called to the scene. Our committee was involved in that.

essentielles, qu'elles soient privées ou publiques, et on essaie d'obtenir les habilitations de sécurité pour les principaux membres du personnel de la sécurité de ces organismes ou services publics, si vous préférez, afin d'être en mesure d'échanger des renseignements avec la GRC qui, à son tour, formera son personnel sur le rapport d'incidents suspects.

En outre, si un incident suspect est rapporté à Vancouver, nous serons au fait de la situation. Je ne peux pas vous dire où en est le programme à l'heure actuelle, mais je sais qu'on est en train de le mettre en œuvre et qu'on y travaille à l'échelle nationale. Il s'agit du SIS — un système de signalement des incidents suspects.

[*Français*]

M. Pichet : C'est une excellente question. Au fil des années, beaucoup d'agences ou d'organisations ont essayé de devenir membre de ce comité, mais nous avons un choix à faire. Nous sommes environ 12 à 15 personnes et, si nous acceptons tout le monde, nous allons vite devenir un très grand comité au sein duquel les travaux ne seront pas aussi fructueux. En effet, plus un comité prend de l'importance en nombre, moins il est facile de gérer le tout.

Je vous dirai également que parmi les membres de ce comité, la Société de transport est présente aussi parce qu'elle fournit de l'équipement. Si nous devons intervenir partout sur l'île de Montréal, la STM va fournir des autobus : pour la décontamination et aussi pour le transport de personnes blessées. Je pense que le choix n'a pas été facile. Il est certain que des gens de l'administration de l'aéroport Montréal-Trudeau, du port de Montréal, du secteur de l'est de Montréal et du secteur de l'énergie voudraient peut-être aussi devenir des membres de ce comité. Nous continuons donc à entretenir des liens avec mon unité, mais en utilisant la formule des sous-comités pour y intégrer ces gens.

Par exemple, à l'aéroport, il est possible que nous ayons des points particuliers à déterminer ensemble et, dans l'organisation de l'aéroport, on retrouve notre service de police, les agents de la sûreté aéroportuaire, Douanes Canada et aussi l'Agence canadienne de la sûreté dans les transports aériens. Comme il y a eu des demandes officielles, cela fait en sorte que nous gardons des gens en lien continu avec le comité, mais en utilisant la formule des sous-comités. Je pense que c'est de cette façon que nous arrivons à conserver des liens. Si l'événement se produit au sein de leur propre infrastructure, tous ces gens vont intervenir en plus des propriétaires des infrastructures visées.

C'est la même chose pour le port de Montréal. Il a récemment acquis un portail radiologique, comme à Halifax, je crois, ce qui fait en sorte que tous les conteneurs à l'importation passent dans un conteneur pour détecter la radiation. Ce comité est allé s'asseoir avec les autorités du port et les autorités fédérales à Ottawa pour conclure un protocole spécifique à l'usage de ce portail. S'il y a une première alerte, il y a des vérifications internes. À la deuxième alerte, on appelle les premiers intervenants. Donc ce comité y a participé.

We will be conducting a simulation the day after tomorrow. An exercise to implement that procedure will be carried out at the Montreal harbour. I will be the person responsible on the scene, but I will be calling on everyone to do their jobs, and the port authority, as the site of the event, will play a complementary role. A spot on the committee is in high demand. First, there are the services: the people on the ground, police, paramedics and firefighters. Then, there are our police counterparts in other forces and the Canadian Forces, the people who can provide support in a chemical, biological or radiological situation, and the STM in terms of equipment. We still get stakeholders asking to join the committee. This is the way we have always managed the committee, which still looks like it did in 1998.

[*English*]

The Chair: Did colleagues from other jurisdictions want to comment?

Mr. Fitzgerald: Toronto has programs similar to what has been described here. The SIR program by the RCMP is very much in play in the Toronto area. The people from the various sectors you described — energy, transportation, et cetera — know that if they have a suspicion about an incident that occurs in their area, they phone the number for national security in Ottawa and alert the RCMP INSET folks to become engaged.

Toronto Police Service is also reaching out to our security professionals in the Toronto area through a program called Toronto Association of Police and Private Security, TAPPS, which is well established in the downtown core. We are looking to expand that program with other private security partners trusted by the police that have a reputation for sharing information and being reliable in the information that is shared with them. Finding the mechanism to expand that program is a bit of a challenge, but to be honest, I believe our private sector partners will be helpful in that regard.

The Chair: Colleagues, on your behalf, I want to express our profound appreciation to the senior police officers, inspectors, who have come from Montreal, Vancouver and Toronto to share their perceptions on this issue with us. It has been a constructive working session. It has been helpful to us.

So no one takes this issue for granted, none of us on this committee — and I think we speak for all Canadians — underestimate the complexity of your task, the intensity of your commitment to it or the challenge of keeping an open and free democracy safe from anti-terrorist activity, specifically one as diverse as ours.

[*Translation*]

On behalf of committee members, I want to thank you for the work you do.

Après-demain, il y aura une simulation. Il y aura un exercice au port de Montréal pour mettre en pratique ce procédé. Je devrais être en charge de la scène, mais je vais appeler tous ces gens, et les autorités du port vont se greffer à cela parce que l'événement s'y déroulera. Cependant, il y a une forte demande pour pouvoir y participer. Premièrement, on retrouve les services : terrain, police, ambulance et service des incendies. Il y a également nos collègues des autres forces policières et des forces canadiennes, les gens qui peuvent apporter du soutien dans l'aspect chimique, biologique et radiologique et la Société de transport en termes d'équipement. Cependant, on a des demandes pour que les gens puissent adhérer à ce comité. On l'a toujours géré de cette façon et le comité est à l'image de ce qu'il était en 1998.

[*Traduction*]

Le président : Les représentants des autres services de police souhaiteraient-ils intervenir?

M. Fitzgerald : À Toronto, on a mis sur pied des programmes semblables à ce qui vient d'être décrit. Le programme SIR de la GRC est largement utilisé dans la région. Les gens des divers secteurs que vous avez énoncés — l'énergie, les transports, et cetera — savent qu'ils peuvent utiliser le réseau info-sécurité nationale, situé à Ottawa, pour signaler toute activité suspecte survenue dans leur région à l'EISN de la GRC.

Le Service de police de Toronto établit également des liens avec les professionnels de la sécurité de la région par l'intermédiaire d'un programme intitulé Toronto Association of Police and Private Security, soit le TAPPS, qui est bien établi au centre-ville. Nous songeons à étendre ce programme à d'autres partenaires privés en matière de sécurité jugés crédibles par la police et qui ont une bonne réputation pour ce qui est de l'échange de renseignements fiables. L'expansion de ce programme présente certes un défi, mais pour être honnête, je crois que nos partenaires du secteur privé nous seront d'une grande aide.

Le président : Chers collègues, en votre nom, j'aimerais exprimer ma profonde reconnaissance aux agents de police supérieurs et aux inspecteurs, qui sont venus de Montréal, de Vancouver et de Toronto pour nous donner leurs points de vue sur le sujet. Ce fut une séance très constructive.

Personne ne prend cette situation à la légère et personne au sein du comité — et probablement au Canada — ne sous-estime la complexité de votre travail, l'intensité de votre engagement ou le défi de garder une libre démocratie, aussi multiculturelle que la nôtre, à l'abri de toute activité antiterroriste.

[*Français*]

De la part des membres du comité, je veux vous exprimer notre reconnaissance pour le travail que vous faites.

[*English*]

Thank you especially for the time you gave us today to assist us in our deliberations.

I remind colleagues and those viewing this hearing that on November 22 the committee will benefit from the presence of advisers to the British Government on the issue of radicalization. Dr. Tobias Feakin from the Royal United Services Institute and Professor Andrew Silke from the University of East London will share their information and insights with us.

(The committee adjourned.)

[*Traduction*]

Je vous remercie particulièrement du temps que vous nous avez consacré aujourd'hui pour nous aider dans nos délibérations.

Je tiens à rappeler à mes collègues et à ceux qui nous écoutent que, le 22 novembre, le comité aura la chance d'entendre des conseillers du gouvernement britannique sur la question de la radicalisation. M. Tobias Feakin, du Royal United Services Institute, et M. Andrew Silke, de l'Université d'East London, nous feront part de leurs idées sur le sujet.

(La séance est levée.)

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Toronto Police Service:

Gordon Sneddon, Inspector, Intelligence Division, Integrated National Security Enforcement Team;

Tom Fitzgerald, Superintendent, Unit Commander, Intelligence Division.

Vancouver Police Department:

Robert Stewart, Inspector, Criminal Intelligence Section.

Service de police de la Ville de Montréal:

Philippe Pichet, Commander;

Robert Chartrand, Chief Inspector.

TÉMOINS

Service de police de Toronto :

Gordon Sneddon, inspecteur, Division du renseignement, Équi intégrée de la sécurité nationale;

Tom Fitzgerald, surintendant, commandant d'unité, Division renseignement.

Service de police de Vancouver :

Robert Stewart, inspecteur, Section des renseignements criminels

Service de police de la Ville de Montréal :

Philippe Pichet, commandant;

Robert Chartrand, inspecteur-chef.

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

Government Publications

91
C2
007
57



LIBRARY

Third Session
Fortieth Parliament, 2010

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Special Senate Committee on

Anti-terrorism

Chair:
The Honourable HUGH SEGAL

Monday, November 22, 2010

Issue No. 9

Seventh meeting on:
The study on matters relating to anti-terrorism

WITNESSES:
(*See back cover*)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial spécial sur l'

Antiterrorisme

Président :
L'honorable HUGH SEGAL

Le lundi 22 novembre 2010

Fascicule n° 9

Septième réunion concernant :
L'étude sur les questions relatives à l'antiterrorisme

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

48462

SPECIAL SENATE COMMITEE ON ANTI-TERRORISM

The Honourable Hugh Segal, *Chair*

The Honourable Serge Joyal, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Cowan (or Tardif)	Nolin
Furey	Plett
Jaffer	Smith, P.C.
* LeBreton, P.C. (or Comeau)	Tkachuk
	Wallin

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Marshall (*November 19, 2010*).

The Honourable Senator Wallin replaced the Honourable Senator Plett (*November 16, 2010*).

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR L'ANTITERRORISME

Président : L'honorable Hugh Segal

Vice-président : L'honorable Serge Joyal, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

* Cowan (ou Tardif)	Nolin
Furey	Plett
Jaffer	Smith, C.P.
* LeBreton, C.P. (ou Comeau)	Tkachuk
	Wallin

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénateur Marshall (*le 19 novembre 2010*).

L'honorable sénateur Wallin a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 16 novembre 2010*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, November 22, 2010
(11)

[*English*]

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met at 1 p.m. this day, in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Hugh Segal, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Furey, Jaffer, Plett, Segal, Smith, P.C., Tkachuk and Wallin (7).

In attendance: Dominique Valiquet and Cynthia Kirkby, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 27, 2010, the committee continued its examination on matters relating to anti-terrorism. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

As an individual:

Andrew Silke, Director for Terrorism Studies, University of East London (by video conference).

Royal United Services Institute:

Tobias Feakin, Director, National Security and Resilience Department (by video conference).

The chair made an opening statement.

Mr. Silke and Mr. Feakin each made a statement and answered questions.

At 2:35 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 22 novembre 2010
(11)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 heures, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Hugh Segal (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Furey, Jaffer, Plett, Segal, Smith, C.P., Tkachuk et Wallin (7).

Également présents : Dominique Valiquet et Cynthia Kirkby, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 mai 2010, le comité poursuit son étude sur les questions relatives à l'antiterrorisme. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Andrew Silke, directeur, Études sur le terrorisme, Université d'East London (par vidéoconférence).

Royal United Services Institute :

Tobias Feakin, directeur, Département de sécurité nationale et de résilience (par vidéoconférence).

Le président ouvre la séance.

MM. Silke et Feakin font une déclaration, puis répondent aux questions.

À 14 h 35, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Barbara Reynolds

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, November 22, 2010

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met this day at 1 p.m. to examine matters relating to anti-terrorism.

Senator Hugh Segal (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, this is the tenth meeting of the Special Senate Committee on Anti-terrorism of the third session of the Fortieth Parliament.

As we await legislation from the House of Commons, we continue our inquiry into the changing nature of the terrorist threat in Canada. Today, we meet by video conference with two specialists in anti-terrorism from the United Kingdom.

Last summer, while on Commonwealth business, I had the privilege of meeting with these two leading academics and felt they could add significantly to our research. I am delighted they could make themselves available today by teleconference from London. Let me introduce our two guests.

Dr. Tobias Feakin is the Director, National Security and Resilience Department, Royal United Services Institute for Defence and Security Studies. Within this role, he is responsible for the growth of a research team examining issues pertaining to radicalization, terrorism, counter-terrorist policy and technologies, resilience, critical national infrastructure and the security impacts of climate change.

He has lectured at the Joint Services Command and Staff College and the North Atlantic Treaty Organization Defense College in Rome, as well as speaking internationally at numerous conferences and round-table discussions. As well as being quoted in many newspapers around the globe on this issue, he has appeared on the BBC, channel 4; NBC; Al Jazeera; and Sky News.

Professor Andrew Silke holds a chair in criminology at the University of East London, where he is the field leader for criminology and the Director for Terrorism Studies. He has a background in forensic psychology and criminology, and has worked both in academia and for government.

Professor Silke has published extensively on issues related to terrorism, conflict, crime and policing in journals, books and the popular press. He is the author of over 100 articles and papers on these subjects, and has given numerous talks and invited lectures at conferences and universities across the world.

Gentlemen, thank you for making yourselves available and giving us a chance to benefit from your expertise. It is good to see you both again looking so well, having survived the vagaries of the last few months in such robust and compelling health. Thank you for being here.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 22 novembre 2010

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 heures, pour examiner des questions relatives à l'antiterrorisme.

Le sénateur Hugh Segal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, il s'agit de la dixième séance du Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme de la troisième session de la 40e législature.

En attendant que la Chambre des communes nous soumette un projet de loi, nous poursuivons notre enquête sur l'évolution de la menace terroriste au Canada. Aujourd'hui, nous allons discuter par vidéoconférence avec deux spécialistes de l'antiterrorisme du Royaume-Uni.

J'ai eu le privilège de rencontrer ces deux universitaires de premier plan l'été dernier dans le cadre d'activités du Commonwealth, et j'ai pensé qu'ils pourraient apporter une contribution importante à notre étude. Je suis très heureux qu'ils aient pu se libérer aujourd'hui pour participer à la séance par téléconférence depuis Londres. Permettez-moi de vous présenter nos deux invités.

Tobias Feakin est le directeur du Département de sécurité nationale et de résilience au Royal United Services Institute (RUSI) for Defence and Security Studies. Il y a notamment pour mandat de développer une équipe de recherche sur des questions telles que la radicalisation, le terrorisme, les politiques et les technologies de contre-terrorisme, la résilience, l'infrastructure nationale essentielle et les répercussions des changements climatiques sur la sécurité.

Il a présenté des exposés au Joint Services Command and Staff College, au Collège de la défense de l'OTAN à Rome, de même qu'à une multitude de conférences et de tables rondes internationales. Il a été vu sur des réseaux télévisés tels que BBC, Channel 4, NBC, Al-Jazeera et Sky News et a été fréquemment cité par les journaux du monde entier.

Le professeur Andrew Silke est titulaire d'une chaire de criminologie à l'Université d'East London où il est également expert sur le terrain en criminologie et directeur du programme en études sur le terrorisme. Il possède une formation en psychologie judiciaire et en criminologie et a travaillé tant à l'université qu'au gouvernement.

Le professeur Silke a publié de nombreux écrits sur le terrorisme, les conflits, le crime et le maintien de l'ordre dans des revues et des livres, ainsi que dans la presse populaire. Il a publié plus de cent articles et communications sur ces sujets et a été invité à de nombreuses reprises à s'exprimer dans des conférences ou dans des universités aux quatre coins du monde.

Messieurs, merci de vous être libérés et de nous permettre de profiter de votre expertise. Ça fait plaisir de vous revoir, de constater que vous avez survécu aux aléas des derniers mois et que vous semblez être en grande forme. Merci d'être ici.

I understand you have opening statements. I will start with Mr. Feakin, and then I will open the floor to questions from our colleagues. We have senators here today from Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Newfoundland and Labrador, and British Columbia. Mr. Feakin, over to you.

Tobias Feakin, Director, National Security and Resilience Department, Royal United Services Institute: Thank you for the invitation today to present some of my thoughts on the United Kingdom threat and responses to terrorism. I will try to keep my opening statement brief so we can get into the question and answer portion.

The U.K. is obviously no stranger to dealing with terrorist threats, having spent much of the latter part of the 20th century coping with terrorism originating from Ireland. Whilst that threat was highly complex in its origins and the methods used to counter it, clear political goals and an operational modus operandi were being targeted, which meant that terrorists valued their own life when conducting their attacks.

The 2005 London bombings were a game changer for us in the U.K. for two key reasons: first, the concept of suicide terrorism was realized on the streets of London for the first time on the U.K. mainland — something that was entirely incomprehensible only a short time previously; and second, those who conducted the attacks were born, and lived, in the U.K.

Despite the resurgence of the distant Irish Republican threat that we are discovering in recent months, which is concerning due to the changing nature of that threat, if we look at the U.K. national security strategy that was published in recent weeks, the principal threat from terrorism in the U.K. still comes from al Qaeda and its affiliates — those inspired by al Qaeda and also by its ideology.

I want to go through the threat that is posed to the U.K. and conceptualize this threat somewhat. I like to think of it as an onion, a series of concentric circles, the innermost circle being the al Qaeda core, still a small number of tightly knit individuals who reside in the tribal regions of Waziristan and offer inspiration, training and attack planning for potential attacks in the U.K. In evidence that is being heard in terrorist court cases in the U.K., linkages to the al Qaeda core and to the tribal regions in Waziristan, through training, influence and attack planning, are still emanating from this region. It is still a clear danger to the U.K.

The next circle out from that core can be thought of as groups that are not so directly related to al Qaeda core leadership, but support the ideas, doctrine and methods of the core ideology. We can view these groups as the al Qaeda franchises, examples being al Qaeda in the Islamic Maghreb and al Qaeda in the Arabian Peninsula.

D'après ce que je sais, vous avez des déclarations préliminaires à présenter. Je vais commencer par M. Feakin, puis céder la parole à mes collègues qui pourront vous poser des questions. Il y a ici des sénateurs de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Colombie-Britannique. Monsieur Feakin, vous avez la parole.

Tobias Feakin, directeur, Département de sécurité nationale et de résilience, Royal United Services Institute : Merci de m'avoir invité à vous présenter aujourd'hui quelques-unes de mes réflexions au sujet de la menace terroriste à laquelle fait face le Royaume-Uni et de ses réactions. Je vais essayer de faire en sorte que mon exposé soit bref de façon que nous puissions passer à la période de questions.

La menace terroriste n'est évidemment pas une chose nouvelle pour le Royaume-Uni, qui a passé une bonne part de la deuxième partie du XX^{e} siècle à composer avec le terrorisme en provenance de l'Irlande. Cette menace était très complexe sur le plan de ses origines et des méthodes utilisées pour la contrer, mais des objectifs politiques et un mode opératoire clairs étaient visés, ce qui signifiait que les terroristes qui procédaient aux attaques tenaient à leur vie.

Les attentats à la bombe survenus à Londres en 2005 ont changé les règles du jeu pour nous, au Royaume-Uni, pour deux raisons principales : premièrement, le concept d'attentat-suicide se concrétisait dans les rues de Londres pour la première fois en Grande-Bretagne, ce qui était tout à fait incompréhensible quelque temps auparavant seulement, et, deuxièmement, les personnes qui ont mené les attaques étaient nées et avaient vécu au Royaume-Uni.

Malgré la résurgence de la vague menace républicaine irlandaise que nous découvrons depuis quelques mois, et qui est préoccupante en raison de la nature changeante de cette menace, si nous jetons un coup d'œil sur la stratégie nationale en matière de sécurité du Royaume-Uni, publiée au cours des dernières semaines, la principale menace terroriste qui plane sur le Royaume-Uni demeure celle d'Al-Qaïda et des groupes affiliés, c'est-à-dire les groupes inspirés par Al-Qaïda et par son idéologie.

'aimerais passer en revue la menace à laquelle fait face le Royaume-Uni et la conceptualiser dans une certaine mesure. Je l'imagine comme un oignon, une série de couches concentriques, le noyau d'Al-Qaïda étant au centre, encore formé d'un petit nombre de personnes entretenant des liens étroits, résidant dans les régions tribales du Waziristan et offrant inspiration, formation et planification en vue d'attaques éventuelles au Royaume-Uni. D'après les témoignages entendus dans le cadre des procès de terroristes au Royaume-Uni, des liens avec le noyau d'Al-Qaïda et avec les régions tribales du Waziristan, fondés sur la formation, l'influence et la planification d'attaques, existent encore dans cette région. Il s'agit encore clairement d'un danger pour le Royaume-Uni.

La couche suivante autour de ce noyau peut être vue comme étant composée des groupes qui ne sont pas directement liés aux dirigeants au noyau d'Al-Qaïda, mais qui appuient les idées, la doctrine et les méthodes découlant de l'idéologie du noyau d'Al-Qaïda. Nous pouvons voir ces groupes comme étant des franchises d'Al-Qaïda, par exemple Al-Qaïda au Maghreb islamique et Al-Qaïda dans la péninsule d'Arabie.

The increasing frequency of Somalia and Yemen as places used to train and radicalize individuals is obviously, as we have seen in the media, an increasing concern in the U.K. However, it is important to footnote, it is not something entirely new. It is something that has been ongoing for a number of years, preceding the case of Umar Farouk Abdulmutallab last Christmas. You can reference the speech by Jonathan Evans of two years ago, where he was already highlighting the danger he felt these particular regions posed.

The growing influence of Anwar al-Awlaki in Yemen is obviously troubling, especially in light of the new fame that he is afforded with the media, and his clever creation and usage of the English language in *Inspire* publication to radicalize, along with his utilization of the Internet.

The next layer of these concentric circles is the homegrown threat. This layer is the one that has most concerned and shocked the public in the U.K. for the last five years — groups of networked individuals who are born in the U.K. or are U.K. citizens utilizing mass fatality attacks against other U.K. citizens.

The outermost ring of the al Qaeda influence is perhaps the most difficult element of terrorist activity to detect and combat in the U.K — those who are acting independently of a group network or a structure. These individuals are gaining their ability to build explosive devices, as well as the knowledge of the ideology, predominantly from the Internet. Both in the U.S. and the U.K., there have been a number of recent incidents that point to an increase in activity of individuals acting alone, but with significant influence from al Qaeda ideology and influential individuals.

What has the response been in the U.K.? The U.K. response is contained within the U.K. counter-terrorist strategy called CONTEST. I noticed you have a review of various legislative means to combat terrorism, including in the U.K., but the U.K. strategy is based around the four Ps of prevent, prepare, protect and pursue.

Over the last 10 years, we have seen key ways in the U.K. in which the security mechanisms have been changed and the U.K. government has tried to deal with the threat here. First, there has been the change from reactive to pre-emptive policing. Within the U.K, we have developed the strategy of pre-emption.

If we look back to 2002-03, we were not entirely sure of the nature of the threat posed to the U.K. At that point, the methods they used for intelligence collection were rather crude, often involving the kicking down of doors and storming of buildings to obtain information, rather than acting on intelligence that had been gained in advance of those raids.

It did lead to a further understanding of the threat in the U.K., especially what was happening at the Finsbury Park Mosque in North London; but conversely, it led to a high level of anti-Muslim

Le fait que la Somalie et le Yémen soient de plus en plus souvent des endroits où l'on forme et l'on radicalise des personnes est évidemment, comme nous l'avons vu dans les médias, une source de préoccupation croissante au Royaume-Uni. Il est cependant important de noter que ce n'est pas tout à fait nouveau. C'est quelque chose qui se poursuit depuis un certain nombre d'années et qui date d'avant l'affaire Umar Farouk Abdulmutallab, à Noël l'an dernier. Vous pouvez consulter le discours prononcé par Jonathan Evans il y a deux ans, dans lequel il insistait déjà sur le danger que posaient ces régions en particulier selon lui.

L'influence croissante d'Anwar al-Awlaki au Yémen est évidemment troublante, surtout compte tenu de la célébrité nouvelle qu'il connaît grâce aux médias et de son utilisation brillante et créative de la langue anglaise dans la publication *Inspire* dans un but de radicalisation, ainsi que de son utilisation d'Internet.

La couche suivante de ces cercles concentriques, c'est la menace intérieure. Cette couche est celle qui a le plus préoccupé et choqué le public britannique au cours des cinq dernières années : des groupes de personnes qui font partie d'un réseau et qui sont nées au Royaume-Uni ou sont des citoyens britanniques qui mènent des attaques entraînant des pertes de vie massives contre d'autres citoyens britanniques.

Le cercle d'influence le plus éloigné du noyau d'Al-Qaïda est peut-être l'élément de l'activité terroriste le plus difficile à détecter et à combattre au Royaume-Uni, c'est-à-dire les personnes qui agissent indépendamment de tout réseau ou de toute structure. Ces gens acquièrent la capacité de fabriquer des engins explosifs ainsi qu'une connaissance de l'idéologie surtout au moyen d'Internet. Aux États-Unis comme au Royaume-Uni, il y a eu récemment un certain nombre d'incidents qui témoignent de l'accroissement du nombre de personnes qui agissent seules, mais qui sont fortement influencées par l'idéologie d'Al-Qaïda et les membres influents de ce groupe.

Quelle a été la réaction au Royaume-Uni? Cette réaction figure dans la stratégie de lutte contre le terrorisme intitulée CONTEST. J'ai remarqué que vous effectuez un examen des différents moyens législatifs pris pour combattre le terrorisme, y compris au Royaume-Uni, mais la stratégie britannique est fondée sur les quatre P : la prévention, la préparation, la protection et la poursuite.

Au cours des 10 dernières années, nous avons été témoins de changements importants dans les mécanismes de sécurité du Royaume-Uni et de la façon dont le gouvernement britannique a essayé de composer avec la menace qui plane ici. Tout d'abord, il y a eu le passage d'un mode réactif de maintien de l'ordre, à un mode préventif. Au Royaume-Uni, nous avons mis au point des stratégies de prévention.

Si nous revenons en arrière, en 2002-2003, nous n'étions pas tout à fait certains de la nature de la menace à laquelle faisait face le Royaume-Uni. À l'époque, les méthodes de renseignements étaient plutôt grossières, et elles consistaient souvent à défoncer des portes et à envahir des immeubles pour obtenir de l'information, plutôt que d'agir en fonction de renseignements obtenus avant ces raids.

Ça a permis de mieux comprendre la menace qui planait au Royaume-Uni, et surtout ce qui se passait à la mosquée de Finsbury Park dans le Nord de Londres, mais, par contre, ça a

sentiment among the communities, as police were perceived to be acting in a far too heavy-handed manner without enough evidence in advance.

The police began making far more use of intelligence-led operations — especially in light of the 2004 Dear and Bowery case, which was a watershed for U.K. policing — also interlinking more closely with MI5, the U.K. intelligence service. The pre-emptive policing doctrine was enabled through the increasing introduction of new legislative means, giving police increased powers to act in such a way.

The second way in which we have seen changes in the U.K. has been through the expansion and regionalization of counterterrorism police and intelligence assets.

The success of pre-emption is based upon those close linkages between intelligence service, MI5, and the counterterrorist police. Pre-emption has demanded a shift in cultures from what previously existed, whereby there was a lot of suspicion between the two organizations and, sometimes, a certain reluctance to share information.

However, this closer relationship has been enabled to a large degree by the decentralization of the counterterrorist police effort and also the decentralization of the intelligence service. Both these organizations now have a nationwide reach and coordination through four counterterorism hubs based in the U.K. Both organizations, but especially MI5, have expanded rapidly over the past ten years, enabling them to become adept at tracking and intercepting potential plots as they develop.

Third, we have had a raft of new counterterrorist legislative means introduced to enable the police to act in the way they do. We now have a wider number of activities for the preparation of terrorist attacks that have been made illegal and that allow individuals to be arrested in an appropriate time before an attack takes place. Again, I believe you have seen all the kinds of legislative means we have introduced in the U.K. However, this legislation has caused a great deal of controversy within U.K. society, especially around issues such as stop-and-search powers, control orders and the detention without charge periods that are allowed.

Currently the legislation is under review by the current government. It has been felt by many parts of the public that we now have too much of a heavy-handed approach legally, and that some of these areas of legislation are being applied inappropriately and in the wrong areas. The results of this particular review ongoing right now will be published before Christmas this year.

engendré un fort ressentiment envers les musulmans dans les collectivités, puisque les gens avaient l'impression que la police intervenait de façon beaucoup trop musclée sans obtenir de preuves au préalable.

La police avait commencé à avoir beaucoup plus recours aux opérations fondées sur le renseignement, surtout à la lumière de l'affaire Dear et Bowery en 2004, qui a été un événement marquant dans l'histoire de la police au Royaume-Uni, et aussi en lien de plus en plus étroit avec MI5, le service du renseignement britannique. La doctrine des mesures policières préventives a pu être appliquée par l'intermédiaire de l'adoption accrue de nouveaux moyens législatifs renforçant le pouvoir de la police d'agir ainsi.

L'autre aspect des changements que nous avons vus au Royaume-Uni, c'est l'expansion et la régionalisation des ressources policières et du renseignement consacrées à la lutte contre le terrorisme.

Le succès des mesures de prévention dépend de ces liens étroits entre le service du renseignement, MI5, et la police antiterroriste. La prévention a exigé un changement de culture, puisqu'il y avait auparavant beaucoup de méfiance entre les deux organisations et parfois une certaine réticence à échanger de l'information.

Toutefois, cette relation étroite a été rendue possible dans une large mesure par la décentralisation de l'initiative de police antiterroriste et aussi par la décentralisation du service de renseignements. Ces deux organisations ont maintenant une portée nationale, et leur coordination est assurée à l'échelle nationale par quatre centres de lutte contre le terrorisme au Royaume-Uni. Les deux organisations, mais surtout MI5, ont pris beaucoup d'expansion au cours des dix dernières années, ce qui leur a permis de devenir habiles à surveiller et à démanteler les complots pendant qu'ils se forment.

Ensuite, tout un lot de nouveaux textes législatifs portant sur la lutte contre le terrorisme ont été adoptés pour permettre à la police d'agir comme elle le fait. Le nombre d'activités de préparation d'attaques terroristes qui sont illégales est maintenant plus grand, ce qui permet d'arrêter les auteurs au bon moment, avant que les attaques n'aient lieu. Encore une fois, je crois que vous avez pu voir tous les textes législatifs qui ont été adoptés au Royaume-Uni. Cependant, ces mesures législatives ont engendré énormément de controverses au sein de la société britannique, surtout à l'égard des questions comme le pouvoir d'intercepter et de fouiller des gens, les ordonnances de contrôle et les périodes de détention sans accusations qui sont permises.

À l'heure actuelle, le gouvernement en place effectue un examen des mesures législatives. Beaucoup de segments de la population ont l'impression que notre démarche est trop musclée sur le plan des lois et que certaines de ces mesures législatives sont appliquées de façon inappropriée et dans les mauvais domaines. Les résultats de cet examen qui est en cours à l'heure actuelle seront publiés avant Noël.

The fourth area of change is through attempts to tackle the root causes of terrorism through the Preventing Violent Extremism Programme, Prevent for short. Approximately £60 million were put into the Prevent Programme intended to tackle the root causes of radicalization and terrorism in the U.K.

The difficulty of this program has come from confusion about what the program was trying to achieve in the communities targeted. This confusion especially emanated from a mistrust regarding whether the programs being funded constituted social work or security work. Many within the communities felt the programs were intelligence gathering mechanisms, and became less inclined to interact with them.

However, it must be remembered that the work conducted through this program in trying to understand the pathways to radicalization, alongside the excellent work being done in the academic community, led to a far higher granularity of understanding of exactly what was happening in the U.K. and the processes through which people were being drawn into terrorist activity.

The final element I will talk about is regarding the responsibility of a government, the speed at which governments respond and the consequences this response can have. Within the current "terrorist cloud," under which we now live, any serious attempted attack leads to a reaction from government, which has to be seen as addressing the security problems at hand along with filling in any apparent gaps in their mechanisms for securing the nation.

If you combine this reaction with the instant media and communications we now have, it means any attack, be it successful or otherwise, will receive coverage and gain worldwide headlines, thus requiring a response from governments in order to demonstrate that they can act decisively to secure their public.

Therefore, to a degree, the power is in the hands of the terrorists or the would-be terrorists, knowing that even if their attempt fails, if they can highlight the weakness in the security system, be it an airport or any other transportation hub, they will change the way in which the public go about their business.

Terrorism by its nature is aimed to change and inconvenience our patterns of everyday life and hopefully make us fearful of the unimaginable and the unknown. The political requirement to be seen to act in response to attempted terrorist attacks means that we are frequently reacting to events and attempting to play catch-up.

It is important that measured responses are taken, which allow us to be ahead of the curve. It is vital that responses do not play directly into the hands of terrorists by forcing changes to our everyday patterns of life and giving up liberties that have been fought so hard for in the past.

Le quatrième aspect du changement, ce sont les tentatives de s'attaquer aux causes fondamentales du terrorisme dans le cadre du programme de prévention de l'extrémisme violent, c'est-à-dire le volet de prévention. Environ 60 millions de livres ont été investis dans le programme de prévention visant à s'attaquer aux causes fondamentales de la radicalisation et du terrorisme au Royaume-Uni.

La difficulté qui s'est posée dans le cadre de ce programme venait de la confusion à l'égard de ce que le programme visait dans les collectivités ciblées. La confusion découlait tout particulièrement d'une certaine méfiance liée à la question de savoir si les programmes financés relevaient du travail social ou de la sécurité. Beaucoup de gens dans les collectivités croyaient que les programmes étaient des mécanismes de renseignement et sont ainsi devenus beaucoup plus réticents à y participer.

Toutefois, il ne faut pas oublier que le travail effectué dans le cadre de ce programme pour tenter de comprendre ce qui mène à la radicalisation ainsi que l'excellent travail effectué dans le milieu universitaire ont permis une compréhension beaucoup plus fine de ce qui se passait exactement au Royaume-Uni et des processus par lesquels les gens étaient attirés vers l'activité terroriste.

Le dernier élément que je vais aborder concerne la responsabilité du gouvernement, la rapidité avec laquelle les gouvernements réagissent et les conséquences de cette réaction. Étant donné la menace terroriste qui plane au-dessus de nous à l'heure actuelle, toute tentative d'attaque importante donne lieu à une réaction du gouvernement, qui doit être vue comme un moyen de régler les problèmes de sécurité qui se posent et de combler toute lacune apparente dans ses mécanismes de protection du pays.

Si l'on combine cette réaction aux médias et communications instantanées dont nous disposons aujourd'hui, la conséquence est que toute attaque, qu'elle soit réussie ou non, reçoit de l'attention et fait l'objet des manchettes partout dans le monde, ce qui exige une réaction des gouvernements, qui doivent démontrer qu'ils peuvent agir de façon décisive pour protéger leur population.

Ainsi, dans une certaine mesure, le pouvoir est entre les mains des terroristes ou des aspirants terroristes, qui savent que, même leur tentative échoue, s'ils peuvent mettre en lumière les faiblesses du système de sécurité, que ce soit dans un aéroport ou un autre élément important des systèmes de transport, ils vont modifier les activités de la population.

Le terrorisme vise en soi à modifier nos activités quotidiennes et à y nuire et, idéalement, à nous faire craindre l'inimaginable et l'inconnu. L'exigence politique de montrer que nous réagissons aux tentatives d'attaques terroristes suppose que nous réagissons fréquemment aux événements et tentons de faire du rattrapage.

Il est important que nos réactions soient mesurées, pour nous permettre de devancer la tendance. Il est essentiel que les réactions ne profitent pas directement aux terroristes en nous forçant à apporter des changements à notre vie quotidienne et à abandonner des libertés que nous avons lutté si fort pour obtenir dans le passé.

The Chair: I will now call on Professor Silke, after which we shall go to questions and answers.

Andrew Silke, Director for Terrorism Studies, University of East London, as an individual: Thank you for the invitation to speak before the committee today. I agree with much of what my colleague has said, and I will allow my statement to overlap with his comments. Therefore, I will go through my comments quickly.

If someone had said ten years ago that the biggest threat the U.K. would face on the terrorism front would be suicide attacks by home-grown extremists, few people — if anyone — would have believed that such a thing would be the reality, yet that is exactly what we have seen. We have had several attempted suicide attacks in the U.K., some of which have been successful. Fifty-eight people have been killed, including five suicide bombers and one police officer. We have seen a major response from the U.K. government to try to deal with this threat, including a series of new legislation, a comprehensive national strategy to deal with counterterrorism and a massive investment in resources to fund counterterrorism.

In my statement, I wish to highlight a few notable points. I think the U.K. experience in the past ten years reinforces the old finding that, in dealing with terrorism, two key issues are important. One of those is intelligence. We have to win the intelligence war; we have to be able to gain intelligence in what the enemy is doing and be able to act on this intelligence. The second key element is the battle for hearts and minds. We need to be able to win the hearts and minds of the community the terrorists are attempting to win support from. These issues are two key areas.

Looking at the hearts and minds battle in the U.K., which is the CONTEST strategy already referred to, the PREVENT strand has been focused on the key issue of preventing people from becoming radicalized to begin with, undermining support and sympathy for extremism within the communities at risk.

This element has also been one of the most controversial elements of the CONTEST strategy for a variety of reasons. Overall, spending on counterterrorism in the U.K. has increased massively over the past ten years. It was roughly at about £1 billion per annum back in 2000. Last year, approximately £2.5 billion were spent on counterterrorism, a massive increase. The original aim was that this funding would have gone up to £3.5 billion next year, but the current economic climate has hindered or reduced that amount, although spending in this area has been relatively ring-fenced.

In terms of PREVENT, my figures differ a little from my colleague's, though we can argue about it later. However, a recent government report said about £140 million were spent last year on

Le président : Je vais maintenant céder la parole à M. Silke, et nous passerons ensuite à la période de questions.

Andrew Silke, directeur, Études sur le terrorisme, Université d'East London, à titre personnel : Merci de m'avoir invité à prendre la parole devant le comité aujourd'hui. Je suis d'accord avec une bonne partie de ce que mon collègue a dit, et je vais permettre que ma déclaration reprenne en partie ses commentaires. Je vais donc faire les miens rapidement.

Si quelqu'un avait dit il y a dix ans que la menace la plus importante à laquelle le Royaume-Uni ferait face pour ce qui est du terrorisme, ce serait les attentats-suicides commis par des extrémistes provenant du pays même, peu de gens auraient cru que ce serait vrai — peut-être même personne —, néanmoins, c'est exactement ce que nous avons vu se produire. Il y a eu plusieurs tentatives d'attentats-suicides au Royaume-Uni, dont certaines ont réussi. Cinquante-huit personnes ont été tuées, y compris cinq bombes humaines et un agent de police. Pour contrer cette menace, le gouvernement britannique a adopté un vaste éventail de mesures législatives et une nouvelle politique nationale complète de lutte contre le terrorisme et a aussi accru considérablement ses dépenses dans le domaine du contre-terrorisme.

Dans ma déclaration, je souhaite insister sur quelques points importants. Je pense que l'expérience des dix dernières années au Royaume-Uni appuie la vieille thèse selon laquelle il y a deux facteurs cruciaux dans la lutte contre le terrorisme. L'un d'eux est le renseignement. Nous devons gagner la guerre du renseignement; nous devons être en mesure de nous renseigner sur ce que l'ennemi fait et d'agir en fonction du renseignement recueilli. Le second facteur, c'est la lutte pour gagner les cœurs et les esprits. Nous devons pouvoir gagner les cœurs et les esprits de la collectivité dont les terroristes cherchent à obtenir le soutien. Il s'agit là de deux éléments clés.

Pour ce qui est de la lutte parmi les cœurs et les esprits au Royaume-Uni, c'est-à-dire de la stratégie CONTEST dont il a déjà été question, le volet PRÉVENIR est axé sur l'élément clé qui consiste à empêcher que les gens se radicalisent au départ et à miner le soutien et la sympathie à l'égard de l'extrémisme au sein des collectivités à risque.

Cet élément a aussi été l'un des éléments les plus controversés de la stratégie CONTEST pour toutes sortes de raisons. De façon générale, les investissements dans le contre-terrorisme au Royaume-Uni ont augmenté de façon considérable au cours des dix dernières années. Ils atteignaient environ un milliard de livres par année en 2000. L'an dernier, environ 2,5 milliards de livres ont été consacrées au contre-terrorisme, ce qui constitue une augmentation considérable. Au départ, l'objectif était de faire passer ce financement à 3,5 milliards de livres l'an prochain, mais le climat économique actuel a eu pour effet de réduire ce montant, quoique les sommes dépensées dans ce domaine soient plus ou moins réservées à cette fin.

Pour ce qui est du volet PRÉVENIR, mes chiffres sont un peu différents de ceux de mon collègue, mais nous pourrons en discuter plus tard. Cependant, d'après un rapport gouvernemental

PREVENT-related work. This spending was about 5 per cent of the overall budget on counterterrorism, which is relatively small in terms of the size of the total budget.

I think there are a number of reasons why funding for PREVENT is modest compared to some of the other areas. One key reason is a lack of evidence. Almost no evaluations have been carried out of any PREVENT-related work, with the consequence that there are serious questions over what works and what does not.

When we do not have information on the impact of different initiatives, it is difficult to have evidence-led policy. Yet evidence of some types is available and out there. There have been a number of opinion polls and surveys of Muslim communities in the U.K., for example. These opinion polls have shown that attitudes towards the government seem to be improving in recent years. Back in 2006, 66 per cent of Muslim respondents in surveys reported they felt the British government was anti-Muslim in its policies and policing approaches. That number has now dropped to 33 per cent, which is still a sizable chunk of the population but it seems to reflect a shift in attitude and opinions.

This shift seems to be matched by what we are seeing in terms of fresh recruits to al Qaeda and linked extremism and, in the U.K., the number of plots and the number of convictions — all of this evidence seems to shows a reduction in the level of violence and activity that we are seeing in the U.K., compared to what we were seeing four years ago.

One issue that strikes me, and which will be controversial for some people, is that one of the tenets of many counterterrorism approaches to al Qaeda and al Qaeda-linked extremism is tackling the ideology. It is a fundamental issue in terms of dealing with this threat. I questioned this tenet to a degree as part of my work. I have been able to interview many prisoners convicted of terrorism offences in U.K. prison. Their understanding of the ideology, certainly when they were recruited and actively engaged in violence, is simplistic. These people were not scholars or deeply informed in the ideology. Their understanding of it was basic and, in some cases, fluid. For these types of people, an approach built around sending out counter-messages or counter-ideology would not have had much of an impact.

Foreign policy clearly plays a role. This is one of the key lessons from the U.K. in the past ten years. The British government, for much of that time, tried to resist the idea that foreign policy was having an impact on radicalization at home. Finally, there was acceptance that yes, it did have an impact. Iraq, in particular, was a key factor in radicalization. One thing we have seen in the U.K. is that a decline in radicalization at home has been associated with a decline in U.K. involvement in Iraq. Not all foreign policy is equally important. The conflict in

récent, environ 140 millions de livres ont été consacrées l'an dernier aux travaux liés à ce volet. Cette dépense représentait environ 5 p. 100 du budget global du contre-terrorisme, ce qui est assez modeste par rapport à la taille du budget total.

Je pense qu'il y a plusieurs raisons pour lesquelles le financement du volet PRÉVENIR est modeste comparativement à celui des autres domaines. L'une des raisons principales, c'est l'absence de données probantes. Pratiquement aucune évaluation du travail lié au volet PRÉVENIR n'a été effectuée, et la conséquence, c'est qu'on se pose des questions importantes au sujet de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas.

Puisque nous ne disposons d'aucune information sur les répercussions des différentes initiatives, il est difficile d'adopter des politiques axées sur des données probantes. Or, il est possible d'obtenir des preuves de certains types. Il y a eu plusieurs sondages d'opinion et enquêtes auprès des communautés musulmanes au Royaume-Uni, par exemple. Ces sondages d'opinion ont montré que les attitudes à l'égard du gouvernement semblent s'être améliorées dernièrement. En 2006, 66 p. 100 des répondants musulmans croyaient que les politiques et les méthodes policières du gouvernement britannique étaient antimusulmanes. Ce chiffre est maintenant passé à 33 p. 100, ce qui demeure une importante proportion de la population, mais qui semble refléter un changement d'attitude et d'opinions.

Ce changement semble correspondre à ce que nous constatons pour ce qui est des nouvelles recrues d'Al-Qaïda et de mouvements extrémistes connexes au Royaume-Uni, du nombre de complots et du nombre de déclarations de culpabilité; tout cela semble montrer une réduction du niveau de violence et d'activité, comparativement à ce que nous pouvions constater il y a quatre ans.

Une chose qui me frappe, et qui semble controversée pour certains, c'est que l'un des principes de base de beaucoup de mesures contre-terroristes visant Al-Qaïda et les groupes extrémistes liés à Al-Qaïda, c'est qu'il faut s'attaquer à l'idéologie. Il s'agit d'un enjeu fondamental de la lutte contre cette menace. J'ai remis en question ce principe de base dans une certaine mesure dans le cadre de mon travail. J'ai eu l'occasion d'interroger de nombreux prisonniers déclarés coupables d'infractions de terrorisme et emprisonnés au Royaume-Uni. Leur conception de l'idéologie, à tout le moins au moment où ils ont été recrutés et ont pris part à des actes de violence, était simpliste. Ces personnes n'étaient pas érudites ni très versées dans l'idéologie. Leur compréhension de la chose était superficielle et, dans certains cas, variable. Une approche fondée sur des messages ou une idéologie contraire n'aurait pas eu beaucoup d'effet sur ce genre de personne.

Il est clair que la politique étrangère joue un rôle. C'est l'une des leçons importantes à tirer de ce qui s'est passé au Royaume-Uni au cours des dix dernières années. Pendant une bonne partie de cette période, le gouvernement britannique a essayé de résister à l'idée que la politique étrangère avait un effet sur la radicalisation au pays. On a fini par admettre que oui, ça avait une incidence. L'intervention en Irak, en particulier, a été un facteur important de radicalisation. Une chose que nous avons constatée au Royaume-Uni, c'est que le déclin de la radicalisation a découlé du déclin de la

Afghanistan, for example, does not seem to have the same level of traction and the same impact among Muslim communities in the U.K. as Iraq had.

Perhaps another surprising observation is that in the U.K. we have had over 400 al Qaeda-linked extremists convicted of terrorism-related offences since 2001. Approximately 300 of these people have been released already, and many have received relatively short sentences. Most of these people are on the streets in the U.K. One finding is that there does not seem to be any evidence of these people re-engaging in extremism or becoming involved in violence again. The re-conviction rate or the reoffending rate of these individuals is extremely low. It has surprised many people who assumed that if someone was radicalized, chiefly engaged in violence and had spent time in prison, they would still be dangerous when they came out. From most of them we see that prison represents a transition period where they move on to other issues and away from violence.

One key challenge facing the U.K. over the past ten years has been striking the right balance between the various aims of the counterterrorism strategy. The strategy has different objectives that are not always compatible with each other. For example, the push to increase police powers or to increase powers of detention has often worked against efforts to prevent radicalization and win hearts and minds. This challenge is one of the struggles that continue as we move forward. The other major challenge that the U.K. faces is that the nature of the threat does not stay the same. Al Qaeda-linked extremism is still a serious problem, but in the U.K. we have seen a major resurgence of dissident Irish Republic violence, which one can see from announcements from the Home Office and from various security agencies. They are beginning to shift resources more and more to meet this threat. What would be telling is how well this current CONTEST strategy faces up to dealing with dissident Irish Republican terrorism. Much of what we see of CONTEST is designed more specifically to deal with the al Qaeda-linked extremism. Maybe it will not work as well when we try to deal with the threat of dissident Irish Republicans.

The Chair: Professors, thank you both. We have a robust list of senators to pose questions. I call on Senator Jaffer, from British Columbia.

Senator Jaffer: Thank you very much for both presentations, which I found most interesting. Before I ask my question, I want you to know that I am a dual citizen. I spent most of my young days in England. I think I know some of the communities you speak about. One thing that I believe you have done better in Britain than we are doing is in the area of preventing people from

participation du Royaume-Uni aux opérations en Irak. Ce ne sont pas toutes les politiques étrangères qui ont la même importance. Le conflit en Afghanistan, par exemple, ne semble pas avoir la même emprise et le même effet sur les communautés musulmanes du Royaume-Uni que l'intervention en Irak.

Une autre observation qui paraîtra peut-être surprenante, c'est que, depuis 2001, plus de 400 personnes ont été condamnées au Royaume-Uni pour activités terroristes liées à Al-Qaïda. Bon nombre de ces personnes se sont vu infliger des peines d'incarcération relativement courtes, et environ 300 d'entre elles ont déjà été libérées. La plupart de ces personnes circulent librement au Royaume-Uni. L'une des constatations qui ont été faites, c'est qu'il ne semble y avoir aucune preuve montrant qu'elles recommencent à se livrer à la violence et à l'extrémisme. Le taux de nouvelles condamnations ou de récidive de ces personnes est extrêmement faible. C'est quelque chose qui a surpris beaucoup de gens qui présumaient que, si une personne était radicalisée, qu'elle recourait surtout à la violence et qu'elle avait passé du temps en prison, elle serait encore dangereuse au moment de sa libération. Pour la plupart d'entre elles, nous constatons que la prison est une période de transition au cours de laquelle elle s'intéresse à d'autres enjeux et se désintéresse de la violence.

L'un des principaux défis qu'a dû relever le Royaume-Uni au cours des dix dernières années a été de trouver l'équilibre entre les différents objectifs de la stratégie de contre-terrorisme. Sa stratégie vise différents buts qui ne sont pas toujours compatibles. La pression en faveur de l'augmentation des pouvoirs policiers et des pouvoirs de détention, par exemple, a souvent nui aux efforts de prévention de la radicalisation et aux efforts visant à gagner les cœurs et les esprits. Nous continuons d'être aux prises avec ce problème aujourd'hui. D'autres défis importants que le Royaume-Uni doit relever, c'est que la nature de la menace n'est pas stable. L'extrémisme lié à Al-Qaïda demeure un problème grave, mais le Royaume-Uni a connu une importante résurgence de la violence dont les dissidents républicains irlandais sont à l'origine, ce dont témoignent les annonces faites par le Home Office et par différents organismes chargés d'assurer la sécurité. Ceux-ci commencent à réaffecter de plus en plus de ressources pour lutter contre cette menace. Ce qui serait révélateur, ce serait d'examiner à quel point la stratégie CONTEST en vigueur permettra de lutter contre les actes terroristes commis par les dissidents républicains irlandais. La plupart des éléments de la stratégie CONTEST sont conçus pour lutter précisément contre l'extrémisme lié à Al-Qaïda. Il est possible qu'ils ne fonctionnent pas aussi bien lorsque nous essaierons de lutter contre la menace que posent les dissidents républicains irlandais.

Le président : Merci à vous deux, messieurs. Nous avons une longue liste de sénateurs qui veulent poser des questions. Je cède la parole au sénateur Jaffer, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Jaffer : Merci beaucoup de vos deux exposés, que j'ai trouvés extrêmement intéressants. Avant de poser ma question, je veux que vous sachiez que j'ai la double citoyenneté. J'ai passé la majeure partie de ma jeunesse en Angleterre. Je crois que je connais certaines des communautés dont vous parlez. Une chose que, selon moi, vous avez mieux fait

becoming terrorists or supporting violent extremism, as suggested by the second of your four worksteams under CONTEST, PREVENT. I refer to the dialogue that you engage in, starting at the top with your Prime Minister and on down with the communities for intelligence gathering to win the hearts and minds of the people. I want both of you to educate us. When you talk about PREVENT, how are you trying to win the hearts and minds of the Muslim community?

Mr. Silke: There are a couple of different issues. PREVENT generally has taken the form of lots of relatively small projects funded at a local level. These projects take on a whole range. For example, projects range from talking to the children at school about exposing them to ideas on extremism and radicalization and what it looks like, to projects that attempt to work with vulnerable youth, sometimes by having former radicals come and work with them, and to initiatives that have attempted to challenge extremist ideology by attempting to have a counter-voice.

Many small projects like those examples have received tens of millions of pounds in funding. Whether the program works is a tough call. We have seen a decline in radicalization in the U.K. over the past five years. Supporters of PREVENT would say that this decline is the result of PREVENT-related work. For me, the evidence is not there to completely back up that claim. I would look at foreign policy and other things and say that those things are playing a bigger role.

Mr. Feakin: We found that, contrary to your statement, Senator Jaffer, there has been at times a disconnect between what has been stated at the centre, especially in vocalizing what the programs are supposed to look like and what they are trying to achieve, and what has happened within the regions and where are being enacted. Often the core message of government has not been vocalized well to the local level. In that sense, at times some of the programs have gone awry in terms of their objectives. Maybe the U.K. government has been fairly successful at winning hearts and minds but there are still many ways one can be critical of the approach. In some areas, there is a feeling that a lot of money is thrown at the issue of PREVENT but perhaps not enough strategy and not enough thought went into exactly how to direct that money to ensure, as Professor Silke said, accountability and an understanding of exactly how successful they had or had not been. We have looked at the research and that situation seemed to be the case in certain regions where programs had been enacted. There seemed to be no feedback mechanism for understanding how successful they had been. These reviews were conducted on a highly subjective level of analysis.

en Grande-Bretagne que nous, c'est d'empêcher les gens de devenir terroristes ou d'appuyer un mouvement extrémiste violent, comme l'indique le second de vos quatre volets dans le cadre de la stratégie CONTEST, c'est-à-dire PRÉVENIR. Je parle du dialogue que vous tenez, à partir du haut avec votre premier ministre et vers le bas avec les communautés pour le renseignement et pour gagner le cœur et l'esprit des gens. Je veux que vous nous éclairiez tous les deux. Lorsque vous parlez du volet PRÉVENIR, est-ce que vous essayez de gagner le cœur et l'esprit de la communauté musulmane?

M. Silke : Il y a deux ou trois enjeux différents. Le volet PRÉVENIR a, de façon générale, pris la forme d'un grand nombre de projets relativement petits et financés à l'échelon local. Ces projets portent sur toutes sortes de choses. Ils vont par exemple du fait de parler aux enfants dans les écoles pour leur présenter des idées sur l'extrémisme et la radicalisation et sur la façon de les reconnaître à des projets qui visent à travailler auprès des jeunes qui sont vulnérables, parfois en demandant à un ancien membre d'un mouvement radical de venir travailler avec eux, en passant par des initiatives visant à remettre en question l'idéologie extrémiste en présentant un point de vue contraire.

Beaucoup de petits projets comme ceux-ci ont bénéficié d'un financement de dizaines de millions de livres. Il est difficile de déterminer si le programme fonctionne. Nous avons constaté un déclin de la radicalisation au Royaume-Uni au cours des cinq dernières années. Les gens qui sont en faveur du volet PRÉVENIR diraient que ce déclin est le fruit du travail lié à ce volet. À mes yeux, les données probantes ne sont pas suffisantes pour l'affirmer avec certitude. Je jetterai un coup d'œil sur les politiques étrangères et sur d'autres choses et je dirais que ce sont ces choses qui jouent le rôle le plus important.

M. Feakin : Nous avons constaté, contrairement à ce que vous avez dit, sénateur Jaffer, qu'il y a parfois une différence entre ce qui est énoncé au centre, surtout pour ce qui est de dire ce à quoi les programmes doivent ressembler et ce qu'ils visent à accomplir, et ce qui s'est produit dans les régions où les programmes sont mis en œuvre. Il est souvent arrivé que le message fondamental du gouvernement n'ait pas été repris correctement à l'échelon local. En ce sens, les programmes ont parfois dérivé sur le plan de leurs objectifs. Le gouvernement britannique a peut-être connu passablement de succès pour ce qui est de gagner les cœurs et les esprits, mais on peut encore être critique de la démarche à beaucoup d'égards. Dans certaines régions, les gens ont l'impression qu'on consacre beaucoup d'argent au volet PRÉVENIR, mais qu'il n'y a peut-être pas suffisamment de stratégies et qu'il n'y a peut-être pas eu suffisamment de réflexion par rapport à la façon d'orienter le financement pour assurer, comme M. Silke l'a dit, une responsabilisation et une compréhension adéquates de ce qui a fonctionné et de ce qui n'a pas fonctionné. Nous avons examiné les travaux de recherche, et il semble que ça a été le cas dans certaines régions où le programme a été mis en œuvre. Il ne semblait pas y avoir de mécanismes de rétroaction permettant de comprendre dans quelle mesure le programme avait fonctionné. Les examens effectués étaient fondés sur une analyse hautement subjective.

Senator Jaffer: After 9/11, the Prime Minister of Britain dialogued with the Muslim leadership, which has continued to try to win hearts and minds. Does that group still exist? How effective is the dialogue with the leadership in the Muslim community?

Mr. Feakin: By reflecting on that initial dialogue with the Muslim leadership in the U.K., you highlighted one of the mistakes that the U.K. made. It may be something that others can learn from. There was a call for Muslim leaders from the U.K. to talk to the Prime Minister about these issues. In fact, many communities say that those people do not represent them, that they do not even know who they are, and that these leaders are self-appointed. One lesson we learned is to be careful about who states they are leaders, and ensure that it is the truth before engaging them. If then-Prime Minister Tony Blair had this to do over, perhaps he would have been more careful. It was the right thing to do but perhaps checks and balances need to be in place first to ensure that the leaders they are talking to are those who have the respect of the communities they serve.

Mr. Silke: I agree. There is general consensus that PREVENT is a good thing and that it is sensible and important as part of the counterterrorism strategy to have this strand focussed on hearts and minds specifically. That strand is definitely a strong aspect of the CONTEST strategy. The problem has been telling what is working.

The other part referred to is who we work with. That part has been controversial in the U.K. Some of the people asking for funding are people one does not want to be involved with. They are part of the problem, not the solution. There has been a learning process over the last couple of years where unsuitable individuals have been weeded out, but, unfortunately, they received funding. That issue is at the forefront of the prevention strategy; that is, we must work with the right people. For the government, initially that was a tough call to make.

Senator Smith: My question is to Mr. Feakin, but I am interested in Professor Silke's comments as well. I am intrigued that you completed your doctoral studies in Bradford. I am familiar with the ethnic composition of Bradford. Relatively speaking, it has one of the higher concentrations of the Muslim community than most parts of the U.K.

I am curious about something that involves Senator Jaffer's comments dealing with radical elements and trying to encourage de-radicalization elements. I seem to recall that some people were into violence from that area. On the academic side, when one thinks about the doctor who was in Scotland and blew himself up, one wonders why someone with an education in medicine could do something like that.

Can you take Bradford as an example? Maybe it was a coincidence that you studied there, I do not know. However, did the radical thinking penetrate the university area much? What was

Le sénateur Jaffer : Après le 11 septembre, le premier ministre britannique a discuté avec les dirigeants musulmans, ce qui lui a permis de continuer à gagner des cœurs et des esprits. Est-ce que ce groupe existe toujours? À quel point le dialogue avec les dirigeants de la communauté musulmane est-il efficace?

M. Feakin : Votre réflexion sur ce dialogue initial entre les dirigeants musulmans et le Royaume-Uni met en lumière l'une des erreurs que ce dernier a commises. Peut-être que d'autres peuvent profiter de la leçon. Les dirigeants musulmans ont été appelés par le gouvernement du pays à discuter des enjeux avec le premier ministre. En fait, beaucoup de communautés disent que ces gens ne les représentent pas, qu'ils ne savent même pas qui ils sont et que ce sont des dirigeants qui se sont nommés eux-mêmes. L'une des leçons que nous avons tirées, c'est qu'il faut examiner attentivement qui se déclare dirigeant et s'assurer qu'ils le sont vraiment avant de les faire participer au processus. Si l'ex-premier ministre Tony Blair avait à refaire tout ça, il serait peut-être plus prudent. C'était la bonne chose à faire, mais il faut peut-être mettre en place des freins et contrepoids pour s'assurer que les dirigeants à qui l'on s'adresse jouissent du respect des communautés qu'ils servent.

M. Silke : Je suis d'accord. Il y a un consensus général quant au fait que le volet PRÉVENIR est une bonne chose et qu'il est sensé et important dans le cadre de la stratégie de lutte contre le terrorisme de disposer d'un volet axé sur les cœurs et les esprits en particulier. Ce volet est assurément l'un des bons aspects de la stratégie CONTEST. Le problème, c'est de déterminer ce qui fonctionne.

L'autre chose dont il est question, c'est l'identité des personnes avec lesquelles nous travaillons. C'est quelque chose qui a suscité la controverse au Royaume-Uni. Certaines des personnes qui demandent du financement sont des personnes auxquelles on ne souhaite pas se mêler. Ils font partie du problème, pas de la solution. Il y a eu un processus d'apprentissage au cours des deux ou trois dernières années dans le cadre duquel les personnes qui ne convenaient pas ont été écartées, mais, malheureusement, elles ont reçu du financement. Cette question est à l'avant-plan de la stratégie de prévention, c'est-à-dire que nous devons travailler avec les bonnes personnes. Pour le gouvernement, au départ, il a été difficile d'en juger.

Le sénateur Smith : Ma question s'adresse à M. Feakin, mais j'aimerais entendre les commentaires de M. Silke aussi. Je suis intrigué par le fait que vous avez fait vos études doctorales à Bradford. Je connais bien la composition ethnique de Bradford. En proportion, cette ville a l'une des plus fortes concentrations de musulmans au Royaume-Uni.

Je suis curieux au sujet d'une chose liée aux commentaires du sénateur Jaffer concernant les éléments radicaux et au fait d'essayer d'encourager la présence d'éléments de déradicalisation. Je crois me rappeler que des gens de cette région recouraient à la violence. Du côté universitaire, lorsqu'on pense au médecin qui était en Écosse et s'est fait exploser, on se demande pourquoi une personne ayant une formation en médecine ferait une chose du genre.

Pouvez-vous prendre Bradford comme exemple? Peut-être que c'est une coïncidence que vous ayez étudié là-bas, je ne sais pas. Néanmoins, est-ce que la pensée radicale était très répandue dans

the thinking? How do you contrast that area with the community as a whole? Give us your thoughts on how whatever initiatives that have occurred have worked there?

We have heard, for example, from people in Mississauga, which is where the Toronto 18 crowd were based; and from groups from the Muslim community wanting support and assistance for their de-radicalization program. Do you have any thoughts on that issue, using the Bradford area as an example?

Mr. Feakin: I did not go to the University of Bradford with an agenda in that regard. However, it is surprising how many times this issue comes up in conversations. I lived there for seven years. It represents a good case study of how the issues play out. Within Bradford, a predominantly Pakistani community and a White working class community live side by side but are self-segregated. Having come from London to that area, I found the level of division between the sides shocking. The university itself is situated within that predominantly Pakistani community and I came into contact with women wearing the full burka and with a form of Islam that I had not experienced living in London.

The problems faced in Bradford are similar to a number of towns in the north of England. A number of lessons can be drawn from that experience. First, it seemed that the police and the intelligence networks of the U.K. were so London-centric that they did not have an understanding of what was happening and how much hatred was brewing within communities. I saw first-hand the kind of hatred between White and Pakistani communities that was brewing. Often, it was expressed through gang fights. Frequently, a number of Pakistani, White and AfroCaribbean gangs patrolled the area. There seemed to be an especially violent element to the Pakistani gangs that we came into contact with, as students.

There was a sense of disenfranchisement with their lot. There were few job opportunities and there was a disconnection between themselves and their relatives that highlighted the concerns that have come out in the academic literature about radicalization and the paths that lead to radicalization. A few of them played out here, one of which was the lack of economic opportunity; the other was a disconnection between their values and what they saw as their parents or grandparents selling out to the U.K. government because they experienced so much racial hatred during that initial time in the U.K.

There was also a strange connection between elements of extremist Islamic thought and U.S. gang culture as well. It was a strange blending to come into contact with.

That was one example. As you said, the individuals involved in the Glasgow bombing were well educated individuals with a hell of a lot of opportunity in life. There were leaked MI5 reports and all manner of other reports that support the thought that there is no one path to radicalization. However, a lot of lessons were learned. A lot of racially motivated riots had taken place there

le secteur de l'université? Comment les gens pensaient-ils? Comment qualifieriez-vous ce secteur par rapport au reste de la collectivité? Dites-nous ce que vous pensez au sujet du degré de réussite des initiatives qui ont été mises en place là-bas?

Nous avons entendu, par exemple, des gens de Mississauga, qui était le siège des activités des 18 de Toronto, ainsi que des groupes de la collectivité musulmane qui souhaitent obtenir de l'aide dans le cadre de leur programme de déradicalisation. Avez-vous des idées là-dessus, en utilisant la région de Bradford comme exemple?

M. Feakin : Je n'ai pas fréquenté l'Université de Bradford dans un but précis à cet égard. Il est cependant surprenant de constater à quel point cette question revient souvent dans les conversations. J'ai vécu là-bas pendant sept ans. C'est un bon sujet d'étude de cas permettant d'examiner les enjeux de façon concrète. À Bradford, une communauté qui est surtout pakistanaise et une communauté de travailleurs blancs vivent côte à côte, mais ne se mêlent volontairement pas. Lorsque je suis parti de Londres pour m'installer dans la région, j'ai été choqué de constater à quel point les deux clans sont divisés. L'université en tant que telle est située dans cette communauté qui compte surtout des Pakistanais, et j'ai côtoyé des femmes qui portaient une burka complète et j'ai connu une forme de l'islam que je n'avais pas connue à Londres.

Les problèmes auxquels on fait face à Bradford sont semblables à ceux que connaissent bon nombre de villes du Nord de l'Angleterre. Un certain nombre de leçons peuvent être tirées de cette expérience. Tout d'abord, il semble que les réseaux de police et de renseignements du Royaume-Uni étaient à ce point concentrés sur Londres qu'il n'y avait pas de compréhension de ce qui se passait et de la haine qui montait au sein des collectivités. J'ai pu constater moi-même le genre de haine qui montait entre les communautés de Blancs et de Pakistanais. Souvent, cette haine s'exprimait dans des batailles de gang. Il arrivait fréquemment que des gangs pakistanais, blancs et afro-antillais patrouillent dans le secteur. Les gangs pakistanais avec lesquels nous avons eu des contacts lorsque nous étions étudiants semblaient particulièrement violents.

Ces gens étaient désenchantés. Il y avait peu de possibilités d'emploi, et ils étaient déconnectés de leurs parents, ce qui correspondait aux préoccupations dont fait état la documentation universitaire au sujet de la radicalisation et de ce qui y mène. Quelques-uns des éléments qui mènent à la radicalisation étaient en jeu, dont l'absence de possibilités sur le plan économique et une déconnexion entre leurs valeurs et les concessions que leurs parents et leurs grands-parents avaient faites au gouvernement britannique parce qu'ils avaient vécu tant de haine et de racisme au cours de leur période d'établissement au Royaume-Uni.

Il y avait aussi un lien étrange entre les éléments de la pensée extrémiste islamique et la culture des gangs américains aussi. C'était un mélange étrange à voir.

Voilà donc un exemple. Comme vous l'avez dit, les personnes à l'origine du bombardement de Glasgow étaient très scolarisées et auraient pu profiter de toutes sortes d'occasions dans la vie. Des rapports de MI5 qui ont été diffusés à la suite de fuites et toutes sortes d'autres rapports existent qui soutiennent l'idée selon laquelle il n'y a pas qu'un seul processus de radicalisation. Cependant,

over the preceding 20 years. The de-centralization of counter intelligence capabilities were in direct relation to the disquiet in many places in the Midlands and in the north of England.

Senator Smith: Do you think the ideological difference is at the root of the problem or does it relate more to the lack of future economically? Some of the blue collar labour workers are permanently on welfare and these recent changes in the British budget will impact them. Do you think it is more economic than ideological?

Mr. Feakin: I think it is about people who are looking for something. They are looking for something to fill a gap, emotionally or otherwise. It is about people who want some kind of explanation or voice to express themselves. From what I have seen in my work, often it is people feeling lost in what they are doing, or people who have a real intellectual desire to understand and learn beyond their present being. That understanding and learning often comes in the form of an intelligent, influential individual who will show them that pathway into the literature and a reading of literature in a particular way. There are some people for whom lack of opportunity drove them toward this extremist ideology but lack of opportunity is not always the pathway; it is the combination of many. I seem to come back to the idea that it is people who are somewhat lost in life and are looking for something that mainstream life cannot offer them.

Mr. Silke: The evidence on the U.K. Muslim communities is that they have the highest levels of unemployment, the poorest levels of education and they live in the most deprived neighbourhoods. Yet we know that many people who have become involved in extremism are not from the poorest backgrounds; for example, they are doctors. The doctors involved in the Glasgow attack are a good example. The MI5 report highlights the fact that many of them come from middle class-type backgrounds.

We know that the link between economic deprivation and violent radicalization is not a straightforward answer. It is more a facilitating factor rather than a key thing that strikes people. When they interview these people, they find out that there are a lot of other factors that played a role in them becoming involved in terrorism. It is difficult to pin down this factor here as the most important one. The factors contribute and act together. For some individuals, economic deprivation and coming from a deprived background played a role in their pathway. Another person in the same cell can have a different trajectory into radicalization. That difference backs up the general finding that there is no single profile to explain why these people become involved.

The Chair: Before I call on Senator Wallin, I want to ask a brief question about the prison experience, Professor Silke, as you engaged with it. I know Senator Wallin will share that interest

beaucoup de leçons ont été tirées. Beaucoup d'émeutes motivées par le racisme avaient eu lieu au cours des 20 années précédentes. La décentralisation des capacités de contre-espionnage était en lien direct avec les bouleversements qui avaient lieu à de nombreux endroits dans le Centre et dans le Nord de l'Angleterre.

Le sénateur Smith : Croyez-vous que la différence idéologique est la racine du problème, ou est-ce que celui-ci a davantage trait à l'absence d'avenir économique? Certains cols bleus dépendent en permanence de l'aide sociale, et les changements apportés récemment par le budget de la Grande-Bretagne vont les toucher. Croyez-vous que ce soit davantage économique qu'idéologique?

M. Feakin : Je crois que ça a trait à des gens qui cherchent quelque chose. Ces gens cherchent quelque chose pour combler un vide, émotionnel ou autre. C'est lié à des gens qui cherchent une sorte d'explication ou une façon de s'exprimer. D'après ce que j'ai vu dans le cadre de mon travail, il s'agit souvent de gens qui se sentent perdus dans ce qu'ils font ou de gens qui ont un désir intellectuel authentique de comprendre et d'apprendre quelque chose qui dépasse ce qu'ils sont habituellement. Cette compréhension et cet apprentissage viennent souvent d'une personne intelligente et influente qui leur montre comment aborder la littérature et comment interpréter la littérature d'une certaine façon. Il y a des gens pour qui c'est l'absence de possibilités qui les a poussés à adopter une idéologie extrémiste, mais l'absence de possibilités n'est pas toujours la cause : les causes sont multiples. Je semble en revenir à l'idée qu'il s'agit de gens qui sont en quelque sorte perdus dans la vie, mais qui cherchent quelque chose que la vie ordinaire ne peut pas leur offrir.

M. Silke : Les données qui concernent les communautés musulmanes du Royaume-Uni nous apprennent que ce sont ces communautés qui ont le taux de chômage le plus élevé et le degré d'éducation le plus faible et qui vivent dans les quartiers les plus défavorisés. Néanmoins, nous savons que de nombreuses personnes qui se sont jointes à un mouvement extrémiste ne viennent pas des milieux les plus pauvres; il peut s'agir par exemple de médecins. Les médecins qui ont pris part aux attaques de Glasgow sont un bon exemple. Le rapport de MI5 souligne le fait que bon nombre d'entre eux sont issus de la classe moyenne.

Nous savons que le lien entre la pauvreté et la violence et la radicalisation n'est pas la réponse simple à la question. Il s'agit davantage d'un catalyseur que d'un élément fondamental qui transforme les gens. Lorsqu'on interroge ces gens, on constate qu'il y a beaucoup d'autres facteurs qui ont joué un rôle dans le fait qu'ils sont devenus des terroristes. Il est difficile d'isoler ce facteur et de déclarer qu'il s'agit du plus important. Les facteurs contribuent au résultat et agissent ensemble. Chez certaines personnes, la pauvreté et le fait d'être issues d'un milieu pauvre ont joué un rôle dans leur cheminement. Une autre personne de la même cellule peut avoir une trajectoire différente vers la radicalisation. Cette différence entre les deux appuie la conclusion générale selon laquelle il n'y a pas qu'un seul profil qui explique pourquoi ces personnes prennent part à des activités terroristes.

Le président : Avant de céder la parole au sénateur Wallin, je veux poser une brève question au sujet de l'expérience de la prison que vous abordez, monsieur Silke. Je sais que cette question va

because she had a background as a social worker in prisons in Saskatchewan many years ago and she understands what that experience is all about.

Based on your assessment of the lack of recidivism by the folks who were in prison for terrorism activities, was there something constructive, more than the normal prison activity, to help produce that positive outcome? Do you think these individuals also may have matured a bit and come to other conclusions about what is important in life? I am interested in your perspectives.

Mr. Silke: Of the people I have interviewed, none has been through a de-radicalization program in prison. One is in development and has been rolled out, but none of these people had gone through it. Most of the 300 have been released and they had not gone through anything like that program.

As for why they have changed, we can look at different factors but they themselves highlight the prison experience and the fact they paid a heavy price for what they have done, and they essentially want to get on with their lives. It is similar to what we hear from other types of offenders.

The difference with politically motivated offenders is this low re-conviction, partly because of the backgrounds they come from, which are different from other types of offenders. Similar work with para-militaries in Northern Ireland finds a similar picture emerging. While they do not necessarily turn away from the cause — they still support it, in terms of their personal involvement with the cause, they are no longer willing to break the law or engage in violence. They have moved away from violence and are more open and engaged with nonviolent strategies toward achieving their aims. We are seeing a similar thing with al Qaeda extremism.

The other thing with a lot of them is that they have a strong religious belief. For most of those I have interviewed in prison, their religious belief is deepened in prison. They regard themselves as more developed now than they were before they were incarcerated.

Part of this belief, certainly within Islam, is that God has a plan for them. For some of them, their belief says their life has been written, and part of that life was becoming involved in extremism. However, part was also being caught and convicted and then spending time in jail. For them, that means that God now intends for them to do something else. For some, it is that type of attitude — that they want to move on and do other things with their life and that this moving on can be compatible with their faith.

Senator Wallin: That was one of my questions to focus on because these numbers are counterintuitive. It does not reflect what happens in the general criminal population, so your last explanation was interesting.

intéresser le sénateur Wallin, puisqu'elle a été travailleuse sociale dans les prisons en Saskatchewan il y a de nombreuses années et qu'elle comprend cette expérience.

Vu ce que vous avez conclu au sujet de l'absence de récidive chez les personnes qui ont été emprisonnées pour activités terroristes, y avait-il quelque chose de constructif, en dehors des activités normales des prisons, qui avait contribué à ce résultat positif? Croyez-vous que les personnes concernées avaient également pris un peu de maturité et avaient tiré de nouvelles conclusions au sujet de ce qui est important dans la vie? Votre point de vue m'intéresse.

M. Silke : Aucune des personnes que j'ai interrogées n'avait subi un programme de déradicalisation en prison. Il y en a un qui est en cours d'élaboration et qui a été déployé, mais aucune de ces personnes ne l'avait suivi. La plupart des 300 personnes ont été libérées, et elles n'ont suivi aucun programme du genre.

Pour ce qui est de la raison pour laquelle elles ont changé, nous pouvons examiner différents facteurs, mais elles-mêmes parlent de l'expérience vécue en prison et du fait qu'elles ont payé très cher ce qu'elles ont fait et qu'elles veulent essentiellement refaire leur vie. C'est le même genre de chose qu'on entend de la part d'autres types de délinquants.

Ce qui est différent, dans le cas des délinquants dont la motivation est politique, c'est ce faible taux de récidive, qui est attribuable en partie au milieu duquel ils sont issus, qui est différent de celui duquel sont issus d'autres types de délinquants. Le portait d'une situation semblable se dégage de travaux du même genre effectués auprès de paramilitaires en Irlande du Nord. Ils n'abandonnent pas nécessairement la cause — ils l'appuient toujours, sur le plan personnel, mais ils ne sont plus prêts à enfreindre des lois et à commettre des actes de violence. Ils se sont détournés de la violence et sont plus ouverts à des stratégies pacifiques et ont davantage recours à ce genre de stratégies pour atteindre leurs buts. Nous constatons quelque chose du même ordre à l'égard de l'extrémisme lié à Al-Qaïda.

L'autre chose qui caractérise beaucoup de ces gens, c'est qu'ils sont très croyants. La plupart des personnes que j'ai interrogées en prison m'ont dit que leur foi est devenue plus forte en prison. Elles se voient comme étant plus épanouies qu'avant d'être incarcérées.

Cette croyance, dans le cas de l'islam, en tout cas, c'est que Dieu a planifié leur vie. La croyance de certaines de ces personnes, c'est que leur vie a été écrite et qu'il était écrit qu'elles participeraient à un mouvement extrémiste. Toutefois, il était aussi écrit qu'elles allaient se faire prendre, qu'elles allaient être déclarées coupables et qu'elles allaient passer du temps en prison. À leurs yeux, ce que ça signifie, c'est que Dieu veut maintenant qu'elles fassent autre chose. Pour d'autres — c'est ce genre d'attitude — il est temps de passer à autre chose et d'occuper leur vie autrement, et cette transition peut être compatible avec leur foi.

Le sénateur Wallin : C'était l'une des questions sur lesquelles je voulais me concentrer, parce que ces chiffres vont à l'encontre de ce qu'on croirait. Ils n'indiquent pas la même chose que ce qui se produit dans la population criminelle en général, et votre dernière explication était intéressante.

It leads me to a recurring question — you will not know this but my colleagues will. If you say the prison experience was de-radicalizing, for whatever set of reasons but including their faith, what are your views on the prosecution of this crime?

We have the debate taking place about whether all these acts should be treated simply as criminal matters, other forms of criminal activity, or whether, in a more American way, we set separatist activity aside and deal with it in military tribunals.

The Chair: Did you mean to say "terrorist"?

Senator Wallin: Yes, terrorist tribunals — whether those two approaches, given what you have said on this other issue, would then create different outcomes?

Mr. Silke: In the U.K, about 50 per cent of the prisoners have been convicted under criminal legislation, not under terrorism legislation. Conviction is on possession of explosives or something else, but it is linked to terrorist activity.

My personal view is that it is better to deal with them in the criminal justice system rather than create a separate system to try them. I think that opens up all sorts of dangerous problems. Within the U.K., it seems to be working well enough.

There were big fears initially in the U.K. that having them in the mainstream prison system would lead to widespread radicalization and recruitment of other prisoners. That does not seem to have happened, although a lot of people are still concerned about it. The reality is, we have not seen a lot of it.

Senator Wallin: To back up again, you prefer the criminal process because you think it further radicalizes them or has a different kind of impact if you used the terrorist stream, is that right?

Mr. Silke: I think so. To implement a terrorist stream, one probably also needs specialist prisons to hold these prisoners. They would have a concentration policy. They would have one or two prisons in the U.K. that would hold these 150 prisoners or thereabouts. We know from past experience that is not always a good thing to have these people concentrated — the Northern Ireland experience is telling.

Naturally, there were fears about them being dispersed more generally. Certain prisoners were dangerous — ideologues who were charismatic. We would not want these individuals wandering around a wing talking to lots of prisoners. However, overall, I think the criminal justice approach has worked here.

Ça m'amène à une question qui revient tout le temps — vous ne vous en rendez pas compte, mais, mes collègues, oui. Si vous dites que l'expérience en prison est un facteur de déradicalisation, pour quelque raison que ce soit, mais entre autres en raison de leur foi, quel est votre point de vue sur la procédure judiciaire qui s'applique à ce genre de crime?

Il y a un débat ici sur la question de savoir si ces actes devraient être traités simplement comme des actes criminels, comme d'autres types d'activités criminelles, ou s'il faut distinguer l'activité séparatiste et charger les cours martiales de trancher ce genre de questions, à l'américaine.

Le président : Vouliez-vous dire « terroriste »?

Le sénateur Wallin : Oui, les tribunaux terroristes — la question de savoir si ces deux démarches, compte tenu de ce que vous avez dit au sujet de l'autre question, donneraient donc des résultats différents.

M. Silke : Au Royaume-Uni, environ la moitié des prisonniers ont été déclarés coupables d'une infraction à une loi pénale, et non à une loi sur le terrorisme. La déclaration de culpabilité concerne la possession d'explosifs ou de quelque chose du genre, mais elle est liée à l'activité terroriste.

Selon moi, il est préférable de charger le système de justice pénale de s'occuper des terroristes que de créer un système à part pour leur procès. Je pense que ça pourrait engendrer toutes sortes de problèmes graves. Cela semble fonctionner assez bien au Royaume-Uni.

Au départ, on craignait beaucoup au Royaume-Uni que le fait de placer ces prisonniers avec les autres mènerait à une radicalisation à grande échelle et au recrutement d'autres prisonniers. Cela ne semble pas s'être produit, même si beaucoup de gens s'en inquiètent encore. En fait, nous n'avons pas vu beaucoup de cas où c'est ce qui s'est produit.

Le sénateur Wallin : Pour revenir en arrière encore une fois, vous préférez le processus pénal parce que vous pensez que ça les radicalise encore davantage ou que ça a des répercussions différentes si vous avez recours à des procédures spéciales pour les terroristes, n'est-ce pas?

M. Silke : Je pense que oui. Pour mettre en œuvre une procédure spéciale visant les terroristes, il faut probablement aussi avoir des prisons spécialisées où les détenir. Il y aurait une politique de concentration. Il y aurait une ou deux prisons au Royaume-Uni où seraient détenus ces 150 prisonniers ou à peu près. Nous avons pu constater dans le passé que ce n'était pas toujours une bonne chose que de placer tous ces gens au même endroit; ce qui s'est passé dans le cas de l'Irlande du Nord est révélateur à cet égard.

Naturellement, il y avait des craintes au sujet du fait que ces personnes soient dispersées de façon plus générale. Certains prisonniers étaient dangereux; c'était des idéologues qui avaient du charisme. Il ne fallait pas que ces personnes puissent se promener dans une aile de la prison et parler à beaucoup de prisonniers. Cependant, dans l'ensemble, je pense que la démarche axée sur la justice pénale a fonctionné ici.

Mr. Feakin: I think it is imperative that we deal with these issues through a due legal process and do not involve some kind of military element to the prosecution process. That legal process is one of the fundamentals of winning the hearts and minds battle: We will not treat you the same way that you treat us; we will give you the due legal process to go through.

That approach has caused difficulties at times, but I think it is the right way to do it. In that way, we do not elevate the status of terrorist in other people's eyes. By taking terrorism into that Guantanamo-like scenario, we can elevate the status of a suspected terrorist beyond what they should be allowed.

As my colleague said earlier on, for a lot of people convicted of terrorism, their understanding of Islam and their ability to vocalize that understanding is poor. What we should do as much as possible is to de-escalate the level of publicity we give these individuals.

Senator Wallin: My gut always takes me in the other direction, but you have made rational arguments.

Mr. Feakin, you talked about the way the terrorist looks for new approaches. In fact, al Qaeda announced on the weekend that they had a new strategy of smaller, more economically disruptive tactics in mind. They do not want to blow up the Twin Towers anymore; they want to send packages by United Parcel Service, UPS, because it causes more havoc in some sense.

How do we deal with that issue in general, but specifically when it comes to homegrown radicals and the increasing tendency of individuals to act alone, motivated by the power of one? This situation could be more serious than the one we face right now.

Mr. Feakin: As I said, the biggest headache that a government and those responding to terrorism acts must respond to is an individual, separate from a network group. It is far easier to pick up a group of individuals who have lines of contact than it is one person or even two people. That situation becomes difficult.

If we look at the kind of core ideology of al Qaeda back to 9/11, Osama bin Laden was quick to point out the economic symmetry of the 9/11 attack and how little that cost them. It is a core aim of al Qaeda and has been from the outset. When you look back at "Knights under the Prophet's Banner" and texts like that, it is always referred to — that the economic case symmetry is pivotal to what they are doing. Al Qaeda constantly tries to point out security weaknesses we have to try and prompt a big economic response.

M. Feakin : Je crois qu'il est impératif que nous réglions ces problèmes dans le cadre d'un processus juridique en bonne et due forme et que nous évitions de faire intervenir un quelconque élément militaire dans le processus de poursuites judiciaires. Le processus juridique est l'un des éléments fondamentaux de la lutte pour gagner les cœurs et les esprits : nous n'allons pas vous traiter de la même façon que vous nous traitez; nous allons vous offrir de suivre une procédure juridique en bonne et due forme.

Cette façon de faire a été parfois la source de difficultés, mais je pense que c'est la bonne façon de procéder. En faisant les choses de cette façon, nous ne donnerons pas un statut plus important au terroriste aux yeux des gens. En plaçant le terrorisme dans un scénario du genre de Guantánamo, nous élèverions le statut d'une personne soupçonnée de terrorisme au-delà de ce qu'elle devrait mériter.

Comme mon collègue l'a dit tout à l'heure, beaucoup des personnes déclarées coupables de terrorisme n'ont pas une bonne compréhension de l'islam et ne sont pas capables de bien expliquer ce qu'ils en comprennent. Ce que nous devrions essayer de faire autant que possible, c'est de leur faire le moins de publicité possible.

Le sénateur Wallin : Mon instinct me dit toujours le contraire, mais vous nous avez présenté des arguments rationnels.

Monsieur Feakin, vous avez parlé de la façon dont les terroristes cherchent de nouvelles façons de faire les choses. En fait, Al-Qaïda a annoncé pendant la fin de semaine que l'organisation réfléchit à une nouvelle stratégie composée d'éléments de portée moins grande, mais engendrant davantage de bouleversements économiques. Les membres d'Al-Qaïda ne veulent plus démolir les tours jumelles; ils veulent envoyer des colis par United Parcel Service, UPS, parce que ça perturbe davantage, dans un sens.

Comment devons-nous aborder ce problème en général, mais aussi en particulier lorsqu'il s'agit de gens radicaux issus du pays même et vu la tendance de plus en plus forte que des gens ont à agir seuls, motivés par l'ampleur de ce qu'une seule personne peut faire? Cette situation pourrait être encore plus grave que celle à laquelle nous faisons face en ce moment.

M. Feakin : Comme je l'ai dit, le plus grave problème auquel un gouvernement et les personnes chargées de réagir aux actes de terrorisme doivent faire face, ce sont les actes des personnes qui agissent indépendamment d'un réseau ou d'un groupe. Il est beaucoup plus facile d'intercepter un groupe de personnes qui communiquent entre elles qu'une seule personne ou même que deux personnes. Cette situation est en train de devenir difficile.

Si nous jetons un coup d'œil sur le genre d'idéologie fondamentale qui caractérisait Al-Qaïda à l'époque du 11 septembre, Ousama ben Laden a rapidement fait remarquer la symétrie qui existait, sur le plan économique, entre les attaques du 11 septembre et le fait que l'organisation les avait commises à peu de frais. C'est un but fondamental d'Al-Qaïda, depuis le début. Si on jette un coup d'œil en arrière sur « Chevaliers sous la bannière du Prophète » et d'autres textes du genre, il est toujours question du fait que la symétrie sur le plan économique est un élément pivot des activités d'Al-Qaïda. L'organisation essaie toujours de mettre en évidence nos points faibles sur le plan de la sécurité dans le but de susciter une réaction à grande échelle sur le plan économique.

That was something I was trying to highlight. We have to be careful, when we respond to discovery of packages in cargo, that we do not immediately jump on the bandwagon and spend billions of dollars or whatever it might be in responding to that one particular threat. By al Qaeda stating they intend to conduct smaller, more economically viable operations, they are pushing for a response. That is exactly what they want.

Senator Wallin: If we do not react, which is the other side, then complacency grows and there is no appetite to spend the money we need on security to deal with this situation.

Mr. Feakin: I am not saying we should not respond at all, but responses should not be vocalized within the first hour of a plot taking place, which we have seen occur in the U.K. a number of times.

It is about strong governance. We must say okay, this has happened; we will sit back and listen to the experts and then react. I know it takes a brave person to to do that, but personally, I think that is the right way to go about this situation. However, I am not a politician and I do not have the pressures that politicians have.

Senator Wallin: I think you would have to convince the media to change their ways too, and that might be tougher than the other issues.

Senator Furey: Thank you for taking time to be with us today.

My first question is for Professor Feakin. When you spoke about proactive programs to address root causes of terrorism, you indicated that a certain amount of confusion and mistrust arose, particularly over the PREVENT Programme. I can understand mistrust and confusion arising when people view the program as intelligence gathering, but what did you mean when you talked about it being a social program or security work?

Mr. Feakin: I referred to some of what Professor Silke spoke about. If you saw a lot of the projects involved in PREVENT, you probably would not immediately recognize them as being aimed at countering terrorism. You likely would think it is an after-school club or a group of guys playing football together. You would not perhaps immediately associate that activity with countering terrorist ideology within a community.

The confusion and suspicion has arisen from the communities when they look at these programs. They ask whether the program is funded through the PREVENT Programme. Is it only intelligence gathering? If so, they say, leave that program alone and do not go to that football club or youth group.

It is difficult. If you had access to the projects funded under PREVENT, I think it might become clearer to you. I do not know what right or privilege you have to to ask for some of that

C'était quelque chose que j'essayais de mettre en lumière. Nous devons être prudents, lorsque nous réagissons à la découverte de colis dans des marchandises, ne pas nous emporter et dépenser des milliards de dollars ou quoi que ce soit pour réagir à cette menace en particulier. Lorsque Al-Qaïda déclare vouloir mener des opérations à petite échelle et plus viables sur le plan économique, le but est de susciter une réaction. C'est exactement ce que veut l'organisation.

Le sénateur Wallin : Si nous ne réagissons pas, ce qui est l'autre point de vue, alors la complaisance augmente, et on ne veut plus dépenser l'argent que nous devons investir dans la sécurité pour régler le problème.

M. Feakin : Je ne dis pas que nous ne devrions pas réagir du tout, mais les réactions ne doivent pas être annoncées tout de suite après le dévoilement d'un complot, ce que nous avons vu se produire au Royaume-Uni à de nombreuses reprises.

Il s'agit d'assurer une bonne gouvernance. Nous devons nous dire : « D'accord, voilà ce qui est arrivé; nous allons écouter ce que les experts ont à dire avant de réagir. » Je sais que ça prend quelqu'un de brave pour faire ça, mais personnellement, je pense que c'est la bonne façon de gérer la situation. Toutefois, je ne suis pas politicien, et je ne subis pas les pressions que les politiciens subissent.

Le sénateur Wallin : Je pense qu'il faudrait aussi convaincre les médias de changer leur façon de faire, ce qui pourrait être plus difficile que dans les autres cas.

Le sénateur Furey : Merci d'avoir pris le temps de vous joindre à nous aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à M. Feakin. Lorsque vous avez parlé de programmes proactifs visant les causes fondamentales du terrorisme, vous avez dit qu'il y a eu une certaine dose de confusion et de méfiance, surtout en ce qui concerne le programme PRÉVENIR. Je peux comprendre qu'il y ait de la méfiance et de la confusion lorsque les gens voient le programme comme un programme de renseignement, mais que voulez-vous dire lorsque vous avez parlé de la question de savoir s'il s'agissait d'un programme social ou d'un travail de sécurité?

M. Feakin : Je parlais de certaines choses dont M. Silke avait parlé. Si vous observez bon nombre des projets qui s'inscrivent dans le cadre du volet PRÉVENIR, vous ne sauriez probablement pas immédiatement qu'ils visent à lutter contre le terrorisme. Vous penseriez probablement que ce sont des clubs d'activités parascolaires ou encore un groupe de gars qui jouent au soccer ensemble. Vous ne feriez peut-être pas immédiatement le lien entre cette activité et la lutte contre l'idéologie terroriste dans une collectivité.

La confusion et la méfiance ont vu le jour dans les collectivités lorsque les gens ont pris connaissance de ces programmes. Ils demandent si le programme est financé dans le cadre du programme PRÉVENIR. S'agit-il seulement de renseignement? Le cas échéant, disent-ils, oubliez ce programme et ne vous adressez pas au club de soccer ou au groupe de jeunes.

C'est difficile. Si vous aviez accès aux projets financés dans le cadre du volet PRÉVENIR, je pense que ce serait beaucoup plus clair dans votre esprit. Je ne sais pas quel genre de droits ou

information from the U.K. but it might be worthwhile to look at some of the projects funded under PREVENT, and the issues would be become clear immediately.

Senator Furey: I will use the number used for the PREVENT Programme, which is £60 million. If we were to create such a program, what advice would you give us to avoid those kinds of complications?

Mr. Silke: My key piece of advice is that some of the money has to be spent on evaluation. At the moment, almost none of it has. Therefore, after spending what one estimate puts at £60 million and another puts at £140 million, we do not know exactly what works and with what impact. Whatever you do, ensure some of it is spent on evaluating different projects.

The other element is that you must invest time and energy in selecting the partners to work with, so that you work with the right people. There has been a problem with PREVENT regarding the wrong people being involved. The other issue with PREVENT is that some groups they want to work with and that would be good partners will not engage because there is a stigma attached to PREVENT-related funding. There is a sense that it is intelligence gathering, and funded by security services. People are reluctant to become involved with the program because of that stigma. That is a pity. Therefore, any effort that can go into ensuring there is not such a stigma would be valuable, as would selecting the right partners.

Mr. Feakin: I want to reiterate a point I made during my introduction. Ensure the linkages and messages between the centre and the community level — the people having to enact the PREVENT work, if you like — are translated in the right way and that there is a good dialogue between the two. Also ensure it is transparent. Then, perhaps, you can get through some of the issues around that security-community work difficulty.

Senator Furey: I have one other short question. Professor Silke, you indicated in your comments that the rush to increase police powers often can be counterproductive. We know that most, if not all, law enforcement and security agencies constantly say they need more power. Are you advising us against going down that road?

Mr. Silke: Yes; I have never met a policeman who would not like extra powers or resources, and I have worked with many of them. We all would. However, the reality is one my colleague here has emphasized: Countering terrorism is a public relations exercise, to a degree, in the sense that they have to win hearts and minds. That is about propaganda; they have to look like they are the good guy.

privilèges vous devez demander pour que le gouvernement du Royaume-Uni vous donne accès à certains de ces renseignements, mais vous pourriez trouver utile d'examiner certains des projets financés dans le cadre du volet PRÉVENIR, et les enjeux deviendraient clairs immédiatement.

Le sénateur Furey : Je vais utiliser le chiffre cité pour le programme PRÉVENIR, qui est de 60 millions de livres. Si nous devions créer un programme du genre, quel conseil nous donneriez-vous pour éviter ce genre de complications?

M. Silke : Mon principal conseil, c'est d'utiliser une partie de cet argent pour l'évaluation. À l'heure actuelle, il n'y en a pratiquement pas. Ainsi, après avoir dépensé ce que l'un estime être 60 millions de livres, et l'autre, 140 millions de livres, nous ne savons pas exactement ce qui fonctionne et quelles sont les répercussions. Quoi que vous fassiez, assurez-vous qu'une partie de la somme est consacrée à l'évaluation des différents projets.

L'autre chose, c'est que vous devez consacrer du temps et de l'énergie à la sélection des partenaires avec lesquels vous allez travailler, de façon à travailler avec les bonnes personnes. Il y a eu des problèmes dans le cadre du programme PRÉVENIR parce que les mauvaises personnes ont participé. L'autre problème qui se pose, dans le cas du programme PRÉVENIR, c'est que certains des groupes avec lesquels on veut travailler et qui feraient de bons partenaires ne veulent pas participer parce que le financement lié au programme PRÉVENIR est étiqueté. On a l'impression qu'il s'agit de renseignement, et que le programme est financé par les services de sécurité. Les gens sont réticents à participer au programme à cause de cette étiquette. C'est dommage. Ainsi, tout effort visant à garantir qu'il n'y ait pas d'étiquette du genre serait utile, tout comme le fait de choisir les bons partenaires.

M. Feakin : Je veux répéter une chose que j'ai dite pendant mon introduction. Assurez-vous que les liens et les messages entre le centre et la collectivité — les gens qui doivent faire le programme de prévention, si vous voulez — sont bien interprétés et qu'il y a un bon dialogue entre les deux échelons. Assurez-vous aussi que le processus est transparent. Ensuite, vous pourrez peut-être régler certains des problèmes touchant la sécurité et le travail communautaires.

Le sénateur Furey : J'ai une dernière petite question. Monsieur Silke, vous avez dit dans vos observations qu'un accroissement rapide des pouvoirs policiers peut être improductif. Nous savons que la plupart des organismes d'application de la loi et de sécurité, sinon tous, disent constamment qu'ils ont besoin de plus de pouvoirs. Nous conseillez-vous d'éviter de nous engager sur cette voie?

M. Silke : Oui; je n'ai jamais rencontré un policier qui n'aimerait pas avoir plus de pouvoirs ou d'autres ressources, et j'ai travaillé avec beaucoup de policiers. Nous dirions tous la même chose. Cependant, la réalité est celle que mon collègue ici présent a décrite : la lutte contre le terrorisme est une affaire de relations publiques dans une certaine mesure, en ce sens qu'il faut gagner les esprits et les cœurs. C'est une question de propagande; il faut qu'ils aient l'air d'être les bons.

That was one of the problems in the U.K. As powers were increased, such as how long they can hold people, the control orders, et cetera, they began to undermine the appearance of having the moral high ground. That was an argument the extremists could use.

Therefore, one thing you have to remember is that, whether there are powers and other things you might like to do, it is sometimes better in the grander scheme to hold off and try and play by the rules. You will get benefits from doing that. It is because the terrorists break the rules so blatantly and in such extreme ways that they isolate and marginalize themselves. A key thing is not to fall into the trap the terrorists want.

We know one the key strategies for al Qaeda and other terrorist groups is that they want to provoke the government into introducing these measures because they hope the payoff will benefit them once the measures have an impact. We saw that impact in 2006 when Muslim communities in the U.K. were unhappy with the government, policy and policing. That impact has improved steadily over the past four or five years, and restraint of the use of a lot of powers has increased. For example, control order is controversial but it has been used only in 13 cases.

Senator Furey: I will save my question about control orders for the second round.

Senator Tkachuk: Welcome, gentlemen. Thanks very much for being with us today.

I want to pursue a point Professor Silke raised regarding foreign policy. I think you said that you thought foreign policy was either a partial cause or the cause of much of the terrorist thinking. You used Iraq as an example where you thought that the decreasing involvement in Iraq was the reason terrorism sentiment decreased. Can you expand on that, please?

Mr. Silke: Initially, for quite a period, the U.K. government's official line was that foreign policy is not a driver of radicalization. The government had pointed to the existence of extremists in the U.K. prior to 9/11, with the fact that terrorist attacks took place in the 1990s, as being proof.

That line did not wash well. There was a lot of anger among Muslim communities in the U.K. about those kinds of comments. People who have interviewed terrorists, and researchers who have worked in the area, have countered this view. The U.K. government now accepts that foreign policy does play a role. People can quibble over how much a role it plays, but it is a factor.

Iraq had much more of an impact than Afghanistan. That impact related primarily to the fact that Iraq was seen within the U.K. as a questionable conflict. It was potentially illegal and

C'est l'un des problèmes qui se sont posés au Royaume-Uni. Lorsqu'on a accru les pouvoirs, par exemple quant à la durée de la période pendant laquelle les policiers pouvaient détenir des gens, quant aux ordonnances de contrôle, et ainsi de suite, ça a commencé à nuire à la perception selon laquelle ils étaient du bon côté sur le plan moral. C'était un argument que les extrémistes pouvaient utiliser.

Une chose que vous ne devez donc pas oublier, c'est que s'il y a des pouvoirs et d'autres choses que vous aimeriez faire, il est parfois mieux dans l'ensemble de résister et d'essayer de jouer le jeu selon les règles. Vous en tirerez un avantage. C'est en enfreignant les règles de façon si évidente et si extrême que les terroristes s'isolent et se marginalisent. Une chose importante, c'est de ne pas tomber dans le piège que les terroristes nous tendent.

Nous savons que l'une des principales stratégies d'Al-Qaïda et d'autres groupes terroristes, c'est de pousser le gouvernement à adopter ce genre de mesures parce qu'ils espèrent en tirer un avantage une fois que les mesures auront des conséquences. Nous avons vu quelles étaient ces conséquences en 2006 lorsque les communautés musulmanes du Royaume-Uni étaient insatisfaites du gouvernement, des politiques et des services de police. Les choses se sont améliorées constamment à cet égard au cours des quatre ou cinq dernières années, et beaucoup de pouvoirs sont utilisés de façon de plus en plus restreinte. L'ordonnance de contrôle, par exemple, est une chose controversée, mais on n'y a eu recours que dans 13 cas.

Le sénateur Furey : Je vais garder ma question au sujet des ordonnances de contrôle pour le deuxième tour.

Le sénateur Tkachuk : Bienvenue, messieurs. Merci beaucoup de vous être joints à nous aujourd'hui.

Je veux poursuivre sur un point que M. Silke a soulevé au sujet des politiques étrangères. Je pense que vous avez dit que les politiques étrangères sont une cause partielle ou la cause d'une bonne partie de la pensée terroriste. Vous avez pris l'Irak en exemple, et vous avez dit que, selon vous, le retrait d'Irak est la raison pour laquelle les aspirations terroristes diminuent. Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet, s'il vous plaît?

M. Silke : Au départ, pendant assez longtemps, le point de vue officiel du gouvernement du Royaume-Uni était que les politiques étrangères n'étaient pas un facteur de radicalisation. Le gouvernement avait cité à l'appui le fait qu'il y avait des extrémistes au Royaume-Uni avant le 11 septembre et que des attaques terroristes avaient eu lieu dans les années 1990.

Ce point de vue n'a pas bien passé. Il y avait beaucoup de colère dans les communautés musulmanes du Royaume-Uni qui venait de ce genre de commentaires. Les gens qui ont interrogé des terroristes et les chercheurs qui ont travaillé dans le domaine ont exprimé un point de vue contraire. Le gouvernement britannique admet maintenant que les politiques étrangères jouent un rôle. Les gens peuvent ergoter sur l'importance de ce rôle, mais le fait est que c'est un facteur.

L'Irak a eu beaucoup plus de conséquences que l'Afghanistan. Ces conséquences découlaient principalement du fait que le conflit en Irak était vu au Royaume-Uni comme étant douteux. Les gens

morally dubious, and that view was among only the general population. Among the Muslim population, the conflict was seen as completely unjustified, especially when weapons of mass destruction were not found.

The images of violence that came from Iraq were galvanizing. Innocence played a bit part in fuelling radicalization. The 7/7 bombers made explicit reference in their statements to Iraq as a reason they carried out their acts of violence.

Foreign policy can play a role. The evidence of the U.K. supports that view. However, not all foreign policy has the same impact. For example, we have not seen the Afghanistan conflict having the same impact in the U.K. as Iraq had. Iraq was much more emotive for a range of different reasons.

Now that the Iraq conflict has passed in a sense, at least from the U.K. consciousness, it has been associated with a definite cooling in terms of tension here.

Mr. Feakin: I think we have seen that view reflected as well in U.K. policy. There is a clear acknowledgement now within our national security strategy and it has existed since its first incarnation in 2008. It states clearly that there is a direct linkage between foreign policy decisions abroad and what happens in the U.K. Admitting a mistake on that front was a difficult process for the U.K. government to go through. If we look at the way the Foreign and Commonwealth Office, FCO, conducts its counterterrorist work, it is tied into the whole PREVENT agenda and linking up with the U.K. Home Office officials who deal with the area, as well, to try and ensure those particular areas are linked up.

I agree with everything Professor Silke said on that front. The U.K. government now understands 100 per cent that the statements it makes and actions it undertakes abroad will have direct reflections back in U.K.

Senator Tkachuk: Foreign policy may have an effect but of course the kind of foreign policy may be a difference of opinion. For example, what is the rationalization for more radicalization when a secular government in Iraq, not a Muslim government, created more of a problem than attacking a Taliban government in Afghanistan, which is probably more associated with Muslim extremism?

Why would Afghanistan not be a problem? It would seem that Afghanistan would be more of a problem as far as the doctrine is concerned than Iraq.

Mr. Silke: One of the key things with Iraq was the justification for the conflict. The al Qaeda narrative is that the West is in Islamic lands for its own gain and benefit and is out to exploit them. Iraq tied nicely into that narrative.

pensaient qu'il pouvait être illégal et douteux sur le plan moral, et ce point de vue n'était que celui de la population en général. Au sein de la population musulmane, le conflit était vu comme étant tout à fait injustifié, surtout lorsqu'on n'a pas découvert d'armes de destruction massive.

Les images de violence en provenance d'Irak ont été galvanisantes. L'innocence a joué un rôle important dans la radicalisation. Les auteurs des attentats du 7 juillet ont cité l'Irak dans leur déclaration comme motif pour lequel ils avaient commis leurs actes de violence.

Les politiques étrangères peuvent jouer un rôle. Les données probantes recueillies au Royaume-Uni étayent ce point de vue. Toutefois, ce ne sont pas toutes les politiques étrangères qui ont le même effet. Le conflit en Afghanistan, par exemple, n'a pas eu le même effet au Royaume-Uni que le conflit en Irak. L'Irak a suscité beaucoup plus d'émotions pour toutes sortes de raisons différentes.

Maintenant que le conflit en Irak est chose du passé, en un sens, au moins dans la conscience britannique, la tension a vraiment diminué ici.

M. Feakin : Je pense que nous avons constaté aussi que ce point de vue s'est reflété dans les politiques britanniques. Il y a maintenant une reconnaissance claire dans notre stratégie nationale en matière de sécurité, et elle y est depuis la première version, qui date de 2008. La politique indique clairement qu'il y a un lien direct entre les décisions prises ailleurs dans le cadre des politiques étrangères et ce qui se produit au Royaume-Uni. Le gouvernement britannique a eu de la difficulté à admettre qu'il avait commis une erreur à cet égard. Si nous jetons un coup d'œil sur la façon dont le Foreign and Commonwealth Office, le FCO, dirige son travail de lutte contre le terrorisme, ce travail est lié à l'ensemble du programme PRÉVENIR et il y a des liens aussi avec les représentants du Home Office britanniques qui s'occupent de ce domaine, de façon à garantir que ces domaines sont liés.

Je suis d'accord avec tout ce que M. Silke a dit à ce sujet. Le gouvernement britannique comprend maintenant tout à fait que les déclarations qu'il fait et les mesures qu'il prend à l'étranger ont des conséquences directes au pays.

Le sénateur Tkachuk : Les politiques étrangères peuvent avoir un effet, mais, bien entendu, le genre de politiques étrangères peut dépendre d'une divergence d'opinions. Qu'est-ce qui justifie une radicalisation plus forte, par exemple, lorsqu'un gouvernement laïc en Irak, pas un gouvernement musulman, a engendré un problème plus important que l'attaque lancée contre un gouvernement taliban en Afghanistan, qui est probablement davantage liée à l'extrémisme musulman?

Pourquoi l'Afghanistan ne pose-t-il pas de problème? Il semble que l'Afghanistan devrait poser davantage problème que l'Irak sur le plan de la doctrine.

M. Silke : L'une des choses importantes en ce qui concerne l'Irak, c'est la justification du conflit. Le récit que diffuse Al-Qaïda, c'est que l'Occident occupe des terres qui appartiennent à l'Islam pour en tirer un bénéfice et est là pour les exploiter. L'Irak s'inscrit bien dans ce récit.

As we now know, the war was unjustified because Iraq did not have weapons of mass destruction. The legality was always questionable. It was sold as a U.S.-led grab for oil in Iraq. As a result, the war tied into al Qaeda's narrative that this grab is what the West does and what it is about.

That is why the war had such an impact. It was basically an illegal war that seemed to be unjust. The images of violence that came out of the war of people being killed, bloodshed and destruction was blamed on the West. It was an easy sell for al Qaeda.

The images of Abu Ghraib prison were highly damaging. Most of the people who have been involved in plots in the U.K. have watched many DVDs and jihadi-related propaganda on the Internet. Images from Iraq play a prominent role in this type of footage. It is emotive and one-sided but it paints the West in a negative light. In a sense, it provides a moral justification for those who become involved.

Afghanistan it is not as straightforward. The 9/11 attacks provided a rationale for intervention there. There is also the fact that the communities in the U.K. from which most recruits have come have been Pakistani in origin. In terms of the bleed over into Pakistan, suicide attacks are taking place in civilian areas in Pakistan. These attacks have muted the moral legitimacy of the Taliban or al Qaeda message in that particular conflict.

Afghanistan was seen as more justified and Iraq was not seen that way. That is one reason that there was such a different reaction to Iraq.

al QaedaSenator Tkachuk: I am not sure of this impression, but it seems that al Qaeda changes its story when it feels it can gain a little momentum from a foreign policy story. I will use Israel as an example. Al Qaeda was not big on the Palestinians until they thought they might recruit more people by coming onside with the Palestinians on the anti-Israel front. Most probably it was because of how people at home saw, over time, the actual foreign policy decision. Initially, when there was a lot of success against Iraq, there was not much mobilization of terrorists. However, as the war became more unpopular at home, they smartly were able to galvanize and use that as an excuse. They were not able to do that with Afghanistan because that war is still supported by the population, and therefore not fertile ground. I do not think it is the decision but rather how the domestic audience in the West sees the decision that causes the terrorist to use that situation as an example to recruit young people to their cause.

Comme nous le savons aujourd'hui, la guerre était injustifiée, puisque l'Irak ne possédait pas d'armes de destruction massive. La légalité a toujours été douteuse. On a prétendu que c'était une façon pour les États-Unis de s'approprier les ressources pétrolières de l'Irak. Résultat : la guerre s'inscrit dans le discours que tient Al-Qaïda selon lequel ce genre de vol est typique de la façon d'agir de l'Occident et que c'est de ça qu'il s'agit.

C'est la raison pour laquelle la guerre a eu tant de répercussions. C'était essentiellement une guerre illégale qui semblait injuste. Les images de violence provenant de la guerre, de gens qui se faisaient tuer, de bains de sang et de destruction étaient la faute de l'Occident. C'était une idée facile à propager pour Al-Qaïda.

Les images de la prison d'Abou Ghraïb ont fait beaucoup de dommages. La plupart des gens qui ont pris part à des complots au Royaume-Uni ont regardé beaucoup de DVD et de propagande liée au jihad sur Internet. Les images en provenance d'Irak jouent un rôle de premier plan dans ce genre de vidéo. Ce sont des messages empreints d'émotions et subjectifs, mais ils brossent un portrait négatif de l'Occident. Dans un sens, c'est une justification morale pour les personnes qui participent à des activités terroristes.

Dans le cas de l'Afghanistan, ce n'est pas aussi simple. Les attaques du 11 septembre ont permis de justifier l'intervention là-bas. Il y a aussi le fait que les communautés au Royaume-Uni dont sont issues la plupart des recrues sont d'origine pakistanaise. Pour ce qui est des répercussions au Pakistan, les attaques-suicides qui ont lieu là-bas ont lieu dans des zones civiles. Ces attaques ont enlevé la légitimité morale au message des talibans ou d'Al-Qaïda dans le cadre de ce conflit en particulier.

L'Afghanistan était vu comme étant plus justifié que l'Irak. C'est l'une des raisons pour lesquelles la réaction face à l'Irak a été si différente.

Le sénateur Tkachuk : Je ne suis pas sûr de cette impression, mais il me semble qu'Al-Qaïda change la version des faits lorsque l'organisation pense pouvoir tirer un petit avantage d'une histoire concernant les politiques étrangères. Je vais prendre l'exemple d'Israël. Al-Qaïda n'aimait pas particulièrement les Palestiniens avant de se rendre compte qu'il y avait moyen de recruter davantage de gens en se plaçant du côté des Palestiniens dans le mouvement anti-Israël. C'était fort probablement en raison de l'évolution de la perception des gens à la maison par rapport à la décision en matière de politiques étrangères en tant que telle. Au départ, lorsqu'il y a eu beaucoup de succès contre l'Irak, il n'y a pas eu une grande mobilisation de terroristes. Cependant, lorsque la guerre est devenue moins populaire au pays, ils ont eu l'intelligence de galvaniser les gens et d'utiliser ça comme un prétexte. Ils n'ont pas été en mesure de le faire pour ce qui est de l'Afghanistan, parce que la guerre est encore soutenue par la population, et ce n'est donc pas un terreau fertile. Je pense qu'il s'agit non pas de la décision, mais plutôt de la façon dont les gens ordinaires en Occident voient la décision qui fait en sorte que les terroristes utilisent cette situation comme exemple pour recruter des jeunes et les rallier à leur cause.

Mr. Feakin: You are right in the sense of al Qaeda — do not underestimate the power of their narrative and how they manipulate that narrative. Backing up your example are the 2004 bombings in Madrid. They attacked Madrid and pretty much forced the withdrawal of Spanish troops from Iraq off the back of that attack. We only need to look at what is going on in Europe currently. Supposedly, Osama bin Laden is making statements about the French and the banning of the burka. There is a heightened terrorist alert in France, where attacks could occur. Germany is under a heightened threat level, which is in no small way related to their deployment in Afghanistan as well as to statements by German Chancellor Angela Merkel that multiculturalism has not worked in Germany. Al Qaeda has a propensity to jump on the back of Western decisions made at home. The group manipulates and splits populations. The key point is that we seem to lose this battle of the narrative too easily at times, although not always.

Senator Tkachuk: I have one more observation for your comment. Radicalization is part of a community and culture when a culture teaches that violence is the way to solve problems. India was changed by peaceful means because it was part of the culture and part of the preaching of the culture, which led to an independent India.

However, part of this culture is to solve problems by cutting people's heads off or stoning them. When someone lives in such a culture and that is what is taught, it is easy to radicalize the community and say, "Why do we not just blow up a few buildings and kill a few thousand people? Maybe that will change their minds."

That is the issue we need to come to grips with. Those are the kinds of things we have to deal with in those communities that these young people come from.

Mr. Feakin: You have to be careful about saying it is a culture of violence. I do not think many Muslims I know would agree that it is a culture of violence. People have an interpretation of that culture.

Senator Tkachuk: Do not get me wrong.

Mr. Feakin: In responding, I want to emphasize that you have to be careful with the way you frame your thoughts.

Senator Tkachuk: Why do we have to be careful?

Mr. Feakin: People will jump on the back of that wording and use it for their own narrative. It comes down to the difficulty of our language and the way in which we frame responses to terrorism. The U.K. learned the hard way about the use of language and the way in which we describe various acts or groups. It is a hugely difficult area to reconcile.

Senator Plett: Professor Silke, I want to return to your response to Senator Segal's question about prisons, et cetera.

M. Feakin : Vous avez raison, en ce sens qu'Al-Qaïda... Ne sous-estimez pas la puissance de son discours et sa façon de le manipuler. Les attentats survenus à Madrid en 2004 étayent votre exemple. Al-Qaïda a attaqué Madrid et a ainsi essentiellement forcé le retrait d'Irak des troupes espagnoles. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur ce qui se passe en Europe en ce moment. Il paraît qu'Ousama ben Laden fait des déclarations au sujet des Français et de l'interdiction de la burka. L'alerte au terrorisme est accrue en France, où des attaques pourraient avoir lieu. Le niveau de menace est aussi accru en Allemagne ce qui n'est pas sans lien important avec le déploiement des troupes allemandes en Afghanistan ainsi que les déclarations de la chancelière, Angela Merkel, selon lesquelles le multiculturalisme n'a pas fonctionné en Allemagne. Al-Qaïda a une propension à tirer parti des décisions prises dans les pays occidentaux. Le groupe manipule et divise les populations. Le point essentiel, c'est qu'il semble que nous perdons cette bataille du discours trop facilement parfois, quoique ce ne soit pas le cas chaque fois.

Le sénateur Tkachuk : J'ai une dernière observation à faire au sujet de votre commentaire. La radicalisation fait partie d'une communauté et d'une culture lorsque cette culture enseigne que la violence est le moyen de régler les problèmes. L'Inde a été transformée par des moyens pacifiques, parce que ça faisait partie de la culture et des enseignements de cette culture, ce qui a mené l'Inde vers l'indépendance.

Cependant, régler les problèmes en décapitant ou en lapidant les gens fait partie de la culture dont nous parlons. Lorsqu'on vit dans une culture du genre et que c'est ce qui est enseigné, il est facile de radicaliser la communauté et de dire : « Nous pourrions peut-être démolir quelques édifices et tuer quelques milliers de personnes. Ça va peut-être les faire changer d'idée. »

Voilà l'enjeu que nous devons réussir à comprendre. C'est le genre de choses avec lesquelles nous devons composer et qui existent dans les communautés d'où ces jeunes sont issus.

M. Feakin : Il faut faire attention lorsqu'on affirme qu'il s'agit d'une culture de la violence. Je ne crois pas que beaucoup des musulmans que je connais seraient d'accord pour dire que c'est une culture de la violence. Les gens se font une idée de cette culture.

Le sénateur Tkachuk : N'interprétez pas mal ce que j'ai dit.

M. Feakin : En vous répondant, je vais insister sur le fait que vous devez faire attention à la façon dont vous formulez vos pensées.

Le sénateur Tkachuk : Pourquoi devons-nous faire attention?

M. Feakin : Les gens vont prendre ce que vous avez dit et vont l'utiliser dans leur propre discours. Cela se résume à la difficulté que pose le choix des mots que nous employons et la façon dont nous formulons nos réactions face au terrorisme. Le Royaume-Uni a appris à la dure qu'il faut bien choisir les mots qu'on emploie et faire attention à la façon dont nous décrivons les différents actes ou groupes. C'est un problème qui est extrêmement difficile à régler.

Le sénateur Plett : Monsieur Silke, je veux revenir sur votre réponse à la question du sénateur Segal sur les prisons et ainsi de suite.

I believe I heard you say that many people tried in the U.K. have been convicted, served time and are out on the streets. Many have experienced conversion, are no longer a threat and have gone on to other things.

I do not share your optimism. Obviously, al Qaeda has not had the same change of heart as you suggest that these individuals have had. These people have been serving al Qaeda for some time, and that is why they did what they did. Now, you are saying that they believe God has told them to move on and do other things. The God they have served in the past has been closely related to al Qaeda, and al Qaeda has not had that change of heart.

How are you keeping an eye on these people? Will they be considered a threat that you will continue to watch forever and a day? In the past, we have seen that these people are patient. They do not need to do something today or tomorrow. They can wait years and continue to mount their attack.

How are you keeping an eye on them? Is there a period of time after they are released from prison that they are deemed to be rehabilitated and no longer a threat to the U.K or other countries?

Mr. Silke: Some prisoners in the U.K are under Multi-Agency Public Protection Arrangements, MAPPA. They are risk management arrangements where the police, probation services and other agencies are involved in the supervision and monitoring of what the person does. These arrangements are time limited. After a period of time, these arrangements will stop; that is, the surveillance and the monitoring will stop. In some cases, arrangements last for years; in other cases they may only last for months.

There are former prisoners out there who have not been monitored formally and are not under formal surveillance. In the U.K., there are many fears about the potential for these people to become re-involved. If we look at the re-arrest and the re-conviction statistics, they are extremely low for these individuals. We tend to assume with terrorism, once a terrorist, always a terrorist. That is, once they are involved they never leave. That was said about the Irish Republican Army as well. The reality is that, for these people, their involvement in what they see as violent jihad is not meant to be a forever thing. It is not meant to be for their whole life. It is something that they do, and then they come away from it. They serve a tour and that is it. They do not constantly re-engage and they do not spend their whole life in violent jihad. It is something that they do, but for most people it is not meant to be something that they spend their whole life doing.

It is similar for people who join the conventional military, either in Canada or in the U.K. On average, in the U.K. most people are in the military only for about seven or eight years and then they will leave. How many rejoin after they leave? Extremely few rejoin. In a sense, they move on and that is part of their life that they put behind them.

Je crois que vous avez dit que beaucoup de gens qui ont subi un procès au Royaume-Uni ont été déclarés coupables, ont purgé une peine de prison et ont été libérés. Bon nombre d'entre eux ont été convertis, ne posent plus de menace et ont passé à autre chose.

Je ne partage pas votre optimisme. De toute évidence, Al-Qaïda n'a pas connu la même transformation que ces gens dont vous parlez. Ceux-ci ont été au service d'Al-Qaïda pendant un certain temps, et c'est la raison pour laquelle ils ont fait ce qu'ils ont fait. Maintenant vous dites qu'ils croient que Dieu leur a dit de passer à autre chose. Le Dieu qu'ils ont servi dans le passé est très près d'Al-Qaïda, et Al-Qaïda n'a pas vécu cette conversion.

Est-ce que vous gardez un œil sur ces gens? Est-ce qu'ils vont être considérés comme une menace que vous allez continuer de surveiller ad vitam aeternam? Nous avons eu l'occasion de constater que ces gens sont patients. Ils n'ont pas besoin d'agir aujourd'hui ni demain. Ils peuvent attendre des années et continuer de préparer leur attaque.

Est-ce que vous gardez un œil sur eux? Y a-t-il une période après laquelle ils sont libérés et réputés être réadaptés et ne plus poser de menace pour le Royaume-Uni ou d'autres pays?

M. Silke : Certains prisonniers au Royaume-Uni sont visés par des ententes multilatérales de protection publique, des MAPPA. Il s'agit d'ententes de gestion des risques dans le cadre desquelles la police, les services de probation et d'autres organismes se chargent de la supervision et de la surveillance d'une personne. Ce sont des ententes assorties d'une date d'échéance. Après un certain temps, elles ne sont plus en vigueur, c'est-à-dire que la surveillance prend fin. Dans certains cas, elles durent des années, et dans d'autres, quelques mois seulement.

Il y a d'ex-prisonniers qui n'ont pas fait l'objet d'une surveillance officielle et qui ne sont pas surveillés officiellement en ce moment. Au Royaume-Uni, on craint beaucoup que ces gens prennent de nouveau part à un mouvement terroriste. Cependant, les chiffres concernant une nouvelle arrestation et une nouvelle déclaration de culpabilité montrent que ces cas sont très rares. Nous avons tendance à présumer qu'un terroriste sera toujours un terroriste. Autrement dit, une fois qu'une personne a pris part à ce genre d'activités, elle n'en échappe plus. On a dit ça aussi de l'Armée républicaine irlandaise. En réalité, pour ces gens, leur participation à ce qu'ils voient comme un jihad violent ne doit pas durer éternellement. Ce n'est pas quelque chose qui doit durer toute leur vie. C'est quelque chose qu'ils ont à faire avant de passer à autre chose. Ils ont une période de service, et c'est tout. Ils ne reviennent pas constamment et ne consacrent pas toute leur vie au jihad violent. C'est quelque chose qu'ils font, mais, pour la plupart des gens, ce n'est pas ce à quoi ils vont consacrer toute leur vie.

C'est un peu comme les gens qui s'enrôlent dans une armée ordinaire, que ce soit au Canada ou au Royaume-Uni. En moyenne, au Royaume-Uni, la plupart des gens ne sont dans l'armée que pendant environ sept ou huit ans, puis ils quittent l'armée. Combien d'entre eux s'enrôlent de nouveau? Vraiment pas beaucoup. Dans un sens, ils passent à autre chose, et l'armée fait partie d'une vie qu'ils laissent derrière eux.

One key thing is that in terms of how they view the cause, many of them are still sympathetic to the cause and they still believe in it. One of them told me that the cause is a moral cause. He believed that morality was on his side or was on the side of the cause, and that they were doing just things. However, he is no longer willing to break the law; he has done his time. He has paid for his part. It is now up to other people, and not him, to carry the burden. He is disengaging from terrorism. Within the academic literature, the term "disengagement from terrorism" has taken on more traction than the term, "de-radicalization." We now believe that disengagement is common and de-radicalization may be more questionable.

Senator Plett: Thank you for the answer. I do not know that we will have entire agreement on this issue. I think that the criminal that is out there to kill people, to steal, to do whatever, but still considers his or her life valuable, is a person we might be able to rehabilitate. You talked about how home-grown terrorism is the biggest threat. These people, from childhood to adulthood, are being trained for one act, namely, to strap on a bomb, blow themselves up and kill as many western infidels as possible.

You do not need to respond if you do not want to; however, you are welcome to do so. I am not sure that someone who trains for 20 or 25 years — for example, the doctor we were talking about was a highly educated individual who decided to become a human bomb — can be rehabilitated.

I am hopeful that our government will at least keep an eye on those people for the rest of their lives, if we have those people here. I encourage you to make sure you keep them on a watch list.

The Chair: Before we go to a second round, I will use my prerogative as chair to put questions to our distinguished guests, based on some of the things they have said and some of the things in their initial statement.

I think it was Dr. Feakin who made reference to the growing influence of Anwar al-Awlaki in Yemen and his celebrity status; that is, he is central to media reports, was American born, and so on. I want to try to understand and ask your advice on the way in which — and I think we saw some of this same trend in the early days of organized crime — the journalistic trend was to create a kind of character of cults around various organized crime figures, which added to the drama, interest and, to some extent, charismatic impact of these people. Of course, the police took the view that they were common criminals and had to be addressed, not made heroes of.

To what extent is the propensity that you both referenced of rapid response by governments such as the United States, Canada and the United Kingdom to target individuals and to create a greater sense of their personality and its importance deeply counterproductive from the point of view of assisting in not

Une chose importante, c'est que, pour ce qui est de leur façon de voir la cause, beaucoup d'entre eux demeurent sympathiques à la cause et continuent d'y croire. L'un d'entre eux m'a dit que c'est une cause morale. Selon lui, la moralité était de son côté ou du côté de la cause, et qu'ils ne faisaient qu'agir. Toutefois, il n'est plus prêt à enfreindre les lois; il a donné. Il a fait sa part. C'est maintenant à d'autres, pas à lui, de porter le fardeau. Il se désengage du terrorisme. Dans les articles universitaires, le terme « désengagement du terrorisme » est devenu plus courant que le terme « déradicalisation ». Nous croyons que le désengagement est chose courante et que la déradicalisation peut soulever davantage de doutes.

Le sénateur Plett : Merci de votre réponse. Je ne sais pas si nous allons nous entendre parfaitement sur cette question. Je pense que le criminel qui veut tuer des gens, voler ou faire quoi que ce soit d'autre, mais qui accorde quand même de la valeur à sa vie est une personne que nous pouvons être en mesure de réadapter. Vous avez dit que les terroristes qui viennent du pays même sont la menace la plus importante. Ces gens, de l'enfance à l'âge adulte, sont formés pour ne poser qu'un seul acte, c'est-à-dire pour porter une bombe, se faire exploser et tuer le plus d'infidèles occidentaux possible.

Vous n'avez pas à répondre si vous ne voulez pas, mais soyez à l'aise si vous voulez répondre. Je ne suis pas sûr qu'une personne qui s'entraîne pendant 20 ou 25 ans — par exemple le médecin dont nous parlions qui était très scolarisé et qui a décidé de se faire kamikaze — puisse se réadapter.

J'espère que notre gouvernement va au moins garder un œil sur ces gens pendant le reste de leur vie, s'il y a des gens comme ça ici. Je vous encourage à vous assurer que leur nom figure sur une liste de surveillance.

Le président : Avant de passer au second tour, je vais utiliser ma prérogative de président pour poser des questions à nos distingués témoins, par rapport à certaines des choses qu'ils ont dites et certains des éléments de leur déclaration préliminaire.

Je pense que c'est M. Feakin qui a mentionné l'influence croissante d'Anwar al-Awlaki au Yémen, et son statut de vedette, c'est-à-dire qu'il y a des reportages sur lui dans les médias, qu'il est né aux États-Unis et ainsi de suite. Je veux essayer de comprendre et vous demander votre avis quant à la façon dont — et je pense que nous avons vu cette tendance se dégager les premiers temps dans le cas du crime organisé — la tendance journalistique était de créer une espèce de personnage culte avec différents membres du crime organisé, ce qui rendrait les articles plus spectaculaires et plus intéressants et, dans une certaine mesure, rendait ces gens plus charismatiques. Bien sûr, le point de vue de la police, c'était qu'il s'agissait de criminels ordinaires qui devaient être arrêtés, et non transformés en héros.

Dans quelle mesure la propension à réagir rapidement dont vous avez parlé tous les deux au sujet du gouvernement des États-Unis, du Canada et du Royaume-Uni, entre autres, pour cibler des personnes et magnifier leur personnalité et l'importance de la chose est-elle profondément improductive du point de vue de

radicalizing more young people and not creating subjects or objects of hero worship and pursuit that end up becoming counterproductive and making our own task problematic?

My next question relates to the teenaged male, if I may say so — Christian, Catholic, Islamic, and of no particular faith. We know certain things, and I will ask our professor of psychology to help with this question. We know that the male brain develops more slowly than the female brain. We know that the full development — and I have heard this from a distinguished anatomy professor at Queen's University — of the male brain is not completed till about age 18 or 19.

Senator Wallin: Ever!

The Chair: Senator Wallin said "Ever," but that is a whole other debate — for another committee, I hasten to add.

Seriously for a moment, the civilized world and the uncivilized world are dotted with thousands of parents who are trying to figure out how to manage the adolescent male.

Senator Tkachuk: They obviously have not had 14-year-old girls.

The Chair: I have, and from her opinion of the guys in her class, it was clear that the mental development of the guys was not as progressive as one might have hoped.

I ask the question as a clinical question because if we look at the radicalization of the young, if we look at young teenagers and young adults — that is, people who begin to look for other things in their lives — clearly the understanding of the physiology and the psychology is an important part of what our strategic approach should be, along with what the tactical approach should be by educational institutions, by police agencies, and by the prevent program, such as it exists in our two countries.

I am interested in your perspective as to whether, from the British perspective, there has been that kind of clinical work unrelated to terrorism, because we have data sets on some of this area that relates only to adolescent driving. The insurance companies have vast amounts of data about why young men of a certain age have to pay a higher premium than young women of a certain age.

I am interested whether, in your judgment, in terms of the British anti-terrorist operation, these data sets are figuring into the analysis, or whether they are not being integrated because they come from another area of concern.

The third question, and I think it was Professor Silke who said this but I may be wrong, was that a lot of young people who are attracted to a kind of radicalized and violent option are very, very angry at their parents and grandparents for selling out. By that statement, I want to make sure I understand your meaning. Do you mean the problem is that they have become integrated into the mainstream of British life and are not as openly — perhaps in

l'objectif consistant à ne pas radicaliser davantage de jeunes et à ne pas créer des sujets ou des objets de culte du héros et d'aspirations à devenir un héros qui finit par devenir improductive et rend notre propre tâche difficile à accomplir?

Mon autre question a trait aux adolescents de sexe masculin, et, si je puis dire — chrétiens, catholiques, musulmans et d'aucune foi en particulier. Nous savons certaines choses et je vais demander à notre professeur de psychologie de nous aider à répondre à cette question. Nous savons que le cerveau de l'homme se développe plus lentement que celui de la femme. Nous savons que le développement — et c'est un distingué professeur d'anatomie de l'Université Queen's qui me l'a appris — du cerveau de l'homme n'est pas terminé avant l'âge de 18 ou de 19 ans.

Le sénateur Wallin : Il ne l'est jamais!

Le président : Le sénateur Wallin dit « jamais », mais c'est un débat tout à fait différent — et je m'empresse d'ajouter que c'est un autre comité qui est concerné par ce débat.

Sérieusement, le monde civilisé et le monde barbare comptent des milliers de parents qui essaient de trouver une façon de s'en sortir avec leurs garçons d'âge adolescent.

Le sénateur Tkachuk : Ils n'ont manifestement jamais eu de jeunes filles de 14 ans.

Le président : J'en ai eu une, et, d'après l'opinion qu'elle avait des gars dans sa classe, il était clair que l'évolution mentale des gars ne se faisait pas aussi rapidement qu'on aurait pu l'espérer.

Je pose la question d'un point de vue clinique, parce que, si nous jetons un coup d'œil sur la radicalisation des jeunes, sur les jeunes adolescents et les jeunes adultes — c'est-à-dire les gens qui commencent à chercher autre chose dans la vie —, il est clair que la compréhension de la physiologie et de la psychologie joue un rôle important dans ce que devrait être notre approche stratégique, ainsi que ce que devrait être la démarche stratégique des établissements d'enseignement, les services de police et du programme PRÉVENIR, dans nos deux pays.

J'aimerais connaître votre avis quant à la question de savoir, du point de vue britannique, s'il y a eu des études cliniques en lien avec autre chose qu'avec le terrorisme, parce que nous avons des ensembles de données qui touchent un peu à ça et qui ont trait seulement aux adolescents et à la conduite automobile. Les sociétés d'assurances ont des tonnes de données sur les raisons qui font que les jeunes hommes d'un certain âge doivent payer une prime d'assurance plus élevée que les jeunes femmes d'un âge donné.

J'aimerais savoir si, d'après vous, pour ce qui est des opérations antiterrorisme en Grande-Bretagne, ces ensembles de données font partie de l'analyse ou s'ils ne sont pas intégrés parce qu'ils viennent d'un autre domaine.

La troisième question, et je pense que c'est M. Silke qui a dit ça, mais je peux me tromper, c'est que beaucoup de jeunes qui sont attirés par la radicalisation et la violence sont très en colère contre leurs parents et leurs grands-parents, qui, pour eux, se sont vendus. Je veux être sûr que je comprends ce que vous voulez dire par là. Voulez-vous dire que le problème, c'est qu'ils se sont intégrés à la société britannique et qu'ils ne sont plus aussi

appearance, clothing, or demeanour — associated with a traditional early version of the new immigrant to Great Britain from an Islamic country but they have changed over time, as is the case with many other immigrants and continuing generations? Is the issue a cultural one or is it because it is part of what renders these young people a sense of loss and therefore a sense of looking for something else to grab on to, to identify who they are and to establish an identity for themselves, which young people go through in a whole bunch of different ways — sometimes with respect to ethnicity, sometimes with respect to gender and sometimes with respect to what they want to do in life.

I am interested in your sense of how those issues come into play, and whether you think there is fertile ground for educational institutions and others to support our police and other agencies in this "prevent" function by coming to grips with that particular process. I am sorry the questions are so convoluted, but I hope you have some sense of where I am looking for your advice.

Mr. Feakin: In terms of the role of the media, you point out one of the difficulties, which is that the media love a cult figure. Osama bin Laden was that and still is; as to whether he is alive or not is another matter.

However, Anwar al-Awlaki fits that bill. He is an American-born citizen who, at one point, was a close friend of the U.S. government in terms of talking to them about radical issues and how to engage with Muslim youth. He speaks fluent English, so he can engage with Western Muslim youth. He has access to individuals who can build incredibly complex bombs. He is clever in terms of the way he tries to interact with Western Muslim youth, especially through the use of the English language in *Inspire* magazine.

It is difficult for the press not to leap to this guy immediately because he is an interesting character for them to deal with, and for good reason. He is obviously an influential figure.

However, there is a difficulty, as you say, with the media reporting. In the U.K., after the 2005 bombings, the U.K. media were often incredibly quick to report anything that even hinted at a terrorist plot in the U.K. There was a quiet dialogue that went on behind the scenes with the government and the media saying, look, please give us a hand here; you need to calm down a little bit, and be a little more measured before you respond to these events, because it can create more hysteria than is necessary.

That dialogue is difficult because we are entering the whole freedom-of-the-press debate. However, with most members of the press, they are more than happy to have a conversation about the issue. The unfortunate thing we have now, or the fortunate thing for citizens, is the unsolicited press — individuals reporting themselves.

ouvertement — peut-être en apparence, par leurs vêtements ou leurs comportements — associés à l'imagé traditionnelle des premiers immigrants en provenance de pays musulmans et qu'ils ont changé avec le temps, ce qui est le cas de beaucoup d'autres immigrants et de la génération qui les suit? Est-ce que c'est un enjeu culturel ou est-ce que c'est parce que ça fait partie de ce qui donne à ces jeunes un sentiment de perte et donc le sentiment qu'ils doivent chercher quelque chose d'autre à quoi s'accrocher, pour trouver qui ils sont et se forger une identité, ce que vivent les jeunes de toutes sortes de manières différentes — parfois par rapport à l'appartenance ethnique, parfois par rapport à leur sexe et parfois par rapport à ce qu'ils veulent faire de leur vie.

J'aimerais savoir le rôle que jouent ces enjeux selon vous et si vous pensez qu'il s'agit d'un terrain fertile pour que les établissements d'enseignement, entre autres, viennent en aide à nos services de police et autres organismes dans le cadre de cette fonction de « prévention » en trouvant le moyen d'orienter ce processus en particulier. Je suis désolé que mes questions soient aussi emberlificotées, mais j'espère que vous avez une idée de ce que je recherche dans vos conseils.

M. Feakin : Pour ce qui est du rôle des médias, vous avez fait ressortir une des difficultés, c'est-à-dire que les médias adorent les personnages cultes. Ousama ben Laden en était un et il l'est toujours; la question de savoir s'il est encore vivant en est une autre.

Toutefois, Anwar al-Awlaki correspond à cette description. C'est un citoyen d'origine américaine qui, à un moment donné, était très près du gouvernement américain et discutait avec les représentants de celui-ci de questions liées à la radicalisation et de la façon d'aborder les jeunes musulmans. Il parle couramment anglais, ce qui fait qu'il peut parler avec des jeunes musulmans qui vivent en Occident. Il a accès à des gens qui peuvent fabriquer des bombes extrêmement complexes. Il est astucieux dans la façon dont il essaie d'interagir avec les jeunes musulmans des pays occidentaux, surtout dans son utilisation de l'anglais dans le magazine *Inspire*.

Il est difficile pour la presse de ne pas sauter sur l'occasion, parce que c'est un personnage intéressant à aborder pour les journalistes, et à juste titre. Il est évident que c'est un personnage influent.

Toutefois, les reportages dans les médias posent problème, comme vous dites. Au Royaume-Uni, après les attentats de 2005, les médias britanniques ont souvent été incroyablement rapides à faire état de toute indication même vague d'un complot terroriste au pays. Il y avait un dialogue dans les coulisses entre le gouvernement et les médias, et le gouvernement demandait aux médias de l'aider, de se calmer un peu et de réagir aux événements de façon un peu plus mesurée, parce que la réaction pouvait créer plus d'hystérie que nécessaire.

Ce dialogue est difficile, parce qu'il fait intervenir tout le débat de la liberté de presse. La plupart des journalistes sont cependant enchantés de discuter de la question. Ce qui est malheureux pour nous en ce moment, ou pour les citoyens, c'est la presse non sollicitée — les gens qui font eux-mêmes des reportages.

One cannot control the way that a story will be released because people will call it what they see. I remember the first recordings of the attempted Glasgow bombings at the airport were from people's hand-held mobile phones. Often a story will unfold by itself.

The influence the media have is huge. Ideally, building up these figures to almost mythical status is something that should be pulled back from. However, again, I am not a member of the media as much as I am not a politician. These individuals represent attractive stories for the media to build up and relate these issues back to the public constantly.

As to how we resolve that issue with the media, it is important to have a mature dialogue. Make sure the government is prepared to speak to the media about certain things so that their perspectives are put across before the media create their own story. The issue requires that mature dialogue between the two.

Mr. Silke: I agree. I think the problem in the U.K. now is a media one. The media focus on the key figures and give them the attention. The focus is not one that is coming from the government side. The government now is keen not to focus attention on certain individuals.

I remember visiting Belmarsh Prison last year at one stage and the staff complaining that any time anything happened in Belmarsh — this is where most of the terrorist prisoners are held while they are on trial in London — the media always mentioned Abu Hamza because he is the most famous terrorist prisoner they have. Regardless of what the story was about, Abu Hamza was mentioned. It is that media profile. They were not keen for it to be there, but it is a media thing, not one that we find coming from the government side.

In terms of the issue on young people, it is unquestionably true, when we look at people who are recruited to extremist groups, almost all of them are aged between 17 and 25. Some people will still be there in 10 or 15 years, but 17 to 25 is the age of recruitment. Most of them, for every group, are male.

In theory, yes, if we could lock up every male between the ages of 17 and 25, we probably would wipe out terrorism stone dead very quickly.

The Chair: Senator Wallin wants to know why there is an age limit on that lock-up, but that is another question.

Mr. Silke: My wife might agree.

What we are tying into here, when we look at males in their late teens and early 20s, is that there is an attraction to risk and danger. We also tie in to the psychological need for power and to prove themselves. Therefore, what we have found across the board is that young males are involved in all the high-risk dangerous activities. They are the ones that drink too much, who

On n'a aucune emprise sur la façon dont la nouvelle sera diffusée, parce que les gens vont décrire les choses comme ils les voient. Je me rappelle les premiers enregistrements de la tentative d'attaque à la bombe à l'aéroport de Glasgow que les gens ont faits avec leur téléphone cellulaire. Il arrive souvent que la nouvelle se répande d'elle-même.

L'influence des médias est énorme. Idéalement, élever ces personnages presque au rang de figures mythiques est une chose qu'on devrait leur demander d'éviter. Encore une fois, cependant, je ne suis pas plus journaliste que je ne suis politicien. Ces personnes sont pour les médias une source d'histoires intéressantes à raconter et à renvoyer constamment au public.

Pour ce qui est de la façon dont nous devons régler le problème que posent les médias, il est important de tenir un dialogue mature. Il faut s'assurer que le gouvernement est prêt à parler aux médias de certaines choses de façon que son point de vue soit connu avant que les médias ne racontent les choses à leur façon. C'est une question qui exige un dialogue mature entre les deux.

M. Silke : Je suis d'accord. Je pense que le problème qui se pose au Royaume-Uni est un problème de média. Les médias se concentrent sur les personnages clés, et ce sont eux qui reçoivent l'attention. Ce choix ne vient pas du gouvernement. Le gouvernement ne cherche pas à attirer l'attention sur certaines personnes.

Je me rappelle une visite l'an dernier à la prison de Belmarsh et le fait qu'à un moment donné, le personnel de la prison se plaignait de ce que, chaque fois que quelque chose se produit à Belmarsh — il s'agit de la prison où la plupart des terroristes sont détenus lorsqu'ils subissent un procès à Londres —, les médias mentionnent toujours le nom d'Abou Hamza, parce qu'il est le terroriste le plus connu qui est détenu dans cette prison. Peu importe le sujet du reportage, le nom d'Abou Hamza et mentionné. C'est ce profil médiatique. Ils ne tenaient pas à ce que ce soit comme ça, mais c'est ce que font les médias, et non une idée du gouvernement.

Pour ce qui est de la question des jeunes, ça ne fait aucun doute, lorsque nous jetons un coup d'œil sur les gens qui sont recrutés par les groupes extrémistes, qu'ils sont presque tous âgés de 17 à 25 ans. Il y en a qui seront là dans 10 ou 15 ans, mais l'âge du recrutement, c'est de 17 à 25 ans. La plupart d'entre eux, dans tous les groupes, sont des hommes.

En théorie, oui, si nous pouvions mettre tous les hommes âgés de 17 à 25 ans sous les verrous, nous éradiquerions probablement le terrorisme très rapidement.

Le président : Le sénateur Wallin veut savoir pourquoi vous ne les mettez plus sous les verrous après un certain âge, mais c'est une autre question.

M. Silke : Ma femme serait peut-être d'accord.

Ce à quoi nous touchons, lorsque nous examinons la situation des hommes à la fin de l'adolescence et au début de la vingtaine, c'est qu'ils sont attirés par le risque et par le danger. Nous touchons aussi aux besoins psychologiques de puissance et de prouver leur valeur. Ainsi, ce que nous avons constaté dans l'ensemble, c'est que les jeunes hommes prennent part à toutes les

are into high-risk sports, who drive too fast and who become involved in fights. They are the perpetrators of most violence and they are the victims of most violence.

Involvement in terrorism is tied into that behaviour; but I also think that, for example, joining the military is tied into that as well. Most recruits to the military are aged between 17 and 25 and most of them are male as well.

The problem we have is what has come to be called, in psychology, the specificity problem. We have a huge number of 17- to 25-year olds out there, but only a tiny handful of them will become involved in terrorism. What is it about the ones who become involved in terrorism that sets them apart from all the rest of the young men who do not? That is where we are struggling, and psychological research is trying to come up with answers there. We have had about 400 convictions in the U.K. Out of a U.K. male Muslim population aged between 17 and 25, probably about 350,000 people fall into that category, and only 400 of them became radicalized.

The Chair: I take it there have been no longitudinal studies that give any confidence that we are any closer to an answer. Would part of the PREVENT activity be spent in funding some of these longitudinal behavioural studies, because we have a large universe now of behavioural people, in the hundreds in your country? Would those studies be of value or would they not be of value?

Mr. Silke: We have had longitudinal studies looking at crime. We have had these types of studies that have followed people from a young age through the teenage years into their 20s and beyond, looking at involvement in ordinary crime. The problem with terrorism is that it happens so rarely — 400 people out of a population in the U.K. of 50 million plus.

We could follow a sample of 1,000 people, even if they all came from the Muslim communities, and the odds, statistically, are that none of them will become involved. That study would be expensive. That is the problem we have. The general approach taken instead has been to look at people who have been convicted and try to backtrack their past histories. That approach is not ideal, but that is the approach that has been taken.

The Chair: The sell-out comment that was made earlier by one of you — there is some interference on the line; hopefully it will clear up.

Mr. Feakin: The final one — sorry, I am being distracted by the interference there. I made the comment about third-generation immigrants. It was in relation to one that was occurring in the north of England.

activités dangereuses et à risque élevé. Ce sont eux qui boivent trop, qui pratiquent des sports à haut risque, qui conduisent trop vite et qui se battent. Ce sont les auteurs de la plupart des actes de violence et aussi les victimes de la plupart de ces actes.

La participation à des activités terroristes est liée à ce comportement, mais je crois aussi que le fait de s'enrôler dans l'armée, par exemple, est lié à ça. La plupart des recrues de l'armée sont des personnes âgées de 17 à 25 ans, et la plupart sont aussi des hommes.

Le problème auquel nous faisons face, c'est ce qu'on a appelé en psychologie le problème de la spécificité. Il y a énormément de jeunes de 17 à 25 ans, mais il n'y en a qu'une poignée qui vont finir par devenir des terroristes. Qu'est-ce qui distingue ceux qui vont prendre part à des activités terroristes du reste des jeunes qui ne vont pas le faire? C'est le problème avec lequel nous sommes aux prises, et la recherche en psychologie essaie de trouver les réponses à cet égard. Il y a eu environ 400 déclarations de culpabilité au Royaume-Uni. La population de musulmans de sexe masculin âgés de 17 à 25 ans au Royaume-Uni est probablement d'environ 350 000 personnes, et seulement 400 d'entre elles se sont radicalisées.

Le président : D'après ce que je comprends, il n'y a aucune étude longitudinale qui permette de commencer à penser que nous allons trouver une réponse. Est-ce qu'une partie des activités du programme PRÉVENIR serait consacrée au financement de certaines de ces études longitudinales sur le comportement, vu qu'il y a aujourd'hui énormément de gens qui étudient le comportement, des centaines dans votre pays? Est-ce que ces études seraient utiles ou non?

M. Silke : Il y a eu des études longitudinales sur le crime. Il y a eu ce genre d'études dans le cadre desquelles on a suivi des gens pendant leur enfance, leur adolescence et dans la vingtaine et après et où on a examiné leur participation à des activités criminelles ordinaires. Le problème que pose le terrorisme, c'est que c'est un phénomène si rare — il s'agit de 400 personnes sur l'ensemble de la population du Royaume-Uni, qui est de plus de 50 millions de personnes.

Nous pourrions suivre un échantillon de 1 000 personnes, même si elles venaient toutes de communautés musulmanes, et il serait probable, statistiquement, qu'aucune d'elles ne prendrait part à des activités terroristes. C'est une étude qui coûterait cher. C'est le problème auquel nous faisons face. La démarche générale qui a été adoptée à la place, ça a été d'étudier le passé des personnes qui ont été déclarées coupables d'actes du genre. Ce n'est pas l'approche idéale, mais c'est la démarche qui a été adoptée.

Le président : Le commentaire que l'un d'entre vous a fait tout à l'heure au sujet des gens qui se sont vendus — il y a de l'interférence dans la transmission; espérons que ça va se régler.

M. Feakin : Le dernier — excusez-moi, je suis distrait à cause de l'interférence. J'ai fait un commentaire au sujet des immigrants de troisième génération. C'était en rapport avec ce qui s'était passé dans le Nord de l'Angleterre.

I guess the issue is a disenfranchisement with the family roots. We look at the grandparents who originally came into the U.K. under the promise of employment. In the north in the U.K., they often worked in the milling industry. Essentially, those jobs were lost, so the primary reason for them being in the country was lost. They suffered a lot of racism but put up with it to try to integrate as best they could.

Once we reach the third generation of the youngsters, they perceive they are living in areas where there are no job opportunities. They feel their grandparents are trying to integrate when they perhaps should not because they have suffered so much at the hands of racist individuals. They are still encountering racism on a high level. Certainly, I saw that happening in Bradford.

It begins to be expressed in a way that is almost identical to the issues they face. I saw firsthand a lot of racist abuse being dealt out by third generation immigrants themselves. I cannot explain that abuse. There was a lot of resentment going back to previous generations and what they put up with. Essentially, they are saying they will not put up with that treatment. In that way, as you rightly said, there is a lack of identity and an understanding of where they fit within this society. It is that feeling of being lost, if you like.

At the time, Bradford was being filled up by gang culture. I was good friends with an ex-gang leader who had been pulled away from gang culture by his love of tae kwon do and an influential individual who was the leader of a tae kwon do club. He said, "If I had been the same person today as I was 10 years ago before I was pulled out of the gangs, it might have been me."

At the time, he was feeling lost within his family, area and region. His way of expressing himself was through gang violence. He said it could have been him who was a radicalized individual drawn to that violence because he was feeling lost.

Senator Furey: Professor Silke, you mentioned control orders in your last comments to my questions. I am interested in your general views on control orders. I understand they have been used two to three times a year since they were created back in 2005. Some would say, that is two or three times a year too many.

More particularly, what are your views on the impact, if any, the decision of your court of appeal had this year? I refer to the decision that allows terrorist suspects to sue governments for damages for wrongful use of these orders.

Mr. Silke: In looking at the history of control orders in the U.K., my own view is that, as a policy, control orders were introduced at a time when resources were more stretched in terms of intelligence services and the police. The control order regime

J'imagine que c'est une question de désenchantement par rapport aux racines familiales. Nous examinons la situation des grands-parents qui, au départ, sont venus au Royaume-Uni parce qu'on leur promettait un emploi. Dans le Nord du Royaume-Uni, ils étaient nombreux à travailler dans la meunerie. Essentiellement, ces emplois ont cessé d'exister, et la raison première pour laquelle ils se trouvaient au pays n'est plus. Ils ont été victimes de beaucoup de racisme, mais ils ont composé avec ce racisme pour s'intégrer du mieux qu'ils pouvaient.

Une fois qu'on arrive à la troisième génération de jeunes, ils ont l'impression qu'ils vivent dans des régions où il n'y a pas de possibilité d'emploi. Ils ont l'impression que leurs grands-parents essaient de s'intégrer alors qu'ils ne devraient peut-être pas le faire, puisqu'ils ont tant souffert à cause de gens racistes. Ils font encore face à beaucoup de racisme. J'ai assurément pu le constater à Bradford.

Ça commence à s'exprimer d'une façon presque identique aux problèmes auxquels ils font face. J'ai pu constater moi-même que beaucoup d'immigrants de la troisième génération se livrent à des actes de violence raciale. Je ne peux pas expliquer cette violence. Il y avait beaucoup de ressentiment qui remontait aux générations précédentes et à ce qu'elles ont enduré. Essentiellement, ils disent qu'ils ne vont pas supporter ce traitement. En ce sens, comme vous l'avez dit avec raison, il y a un manque sur le plan de l'identité et de l'idée qu'ils se font de la place qui leur revient au sein de notre société. C'est ce sentiment qu'ils ont perdu, si vous voulez.

À l'époque, la culture des gangs s'installait à Bradford. J'avais un bon ami qui était un ex-chef de gang qui avait échappé à cette culture grâce à son amour du taekwondo et à une personne influente qui était le chef du club de taekwondo. Il disait : « Si j'étais la même personne qu'il y a 10 ans, qu'avant d'être sorti du milieu des gangs, ça aurait pu être moi. »

À l'époque, il se sentait perdu au sein de sa famille, de son quartier et de sa région. Son moyen d'expression, c'était les actes de violence que commettent les gangs. Il a dit que ça aurait pu être lui, la personne radicalisée et attirée vers cette violence parce qu'il se sentait perdu.

Le sénateur Furey : Monsieur Silke, vous avez parlé des ordonnances de contrôle dans vos derniers commentaires en réponse à mes questions. J'aimerais connaître votre point de vue général sur celles-ci. D'après ce que je comprends, on y a eu recours à deux ou trois reprises chaque année depuis leur création en 2005. Certains diraient que c'est deux ou trois fois de trop par année.

Plus précisément, quel est votre point de vue sur les répercussions qu'a eues, le cas échéant, la décision de votre cour d'appel cette année? Je parle de la décision qui permet aux personnes soupçonnées de terrorisme de poursuivre le gouvernement pour préjudices subis en cas de recours abusif à ces ordonnances.

M. Silke : À la lumière de l'histoire des ordonnances de contrôle au Royaume-Uni, mon point de vue est le suivant : les ordonnances de contrôle sont une politique qui a été adoptée à une époque où les ressources étaient beaucoup moins importantes

allowed the government essentially to detain an individual who was suspected of being involved in serious activity but who would have been difficult to monitor otherwise.

Personally, I think it was a bad idea. I think now that the resources available have become much greater, the regime has been allowed to die a natural death. The problem was that it was impossible for the individuals under the regime to defend themselves because they were never made aware of the charges against them, so it was not possible to present a defence. As a result, not surprisingly, the legal justice system viewed the regime as illegal, and rapped the government's knuckles sharply about it.

The difference perhaps between control orders and internment in Northern Ireland was one of scale. Control orders were used sparingly. At the regime's height, I think only 13 people were under control orders, in comparison to internment in Northern Ireland where there were 1,300 people at its height. That internment was damaging and counterproductive. If we had seen large numbers, they would have had the same impact.

I think the regime was one of those policies that caused more trouble than it was worth. I suspect the current government will allow it to die a natural death.

Mr. Feakin: I do not have much to add to that, apart from the idea that it is almost unknown for us, anyway, because we are not party to this level of knowledge. However, having discussed control orders with our independent reviewer of counterterrorist legislation, Lord Carlile, it was something he seemed deeply frustrated by because he disliked control orders. From the outside, I disliked them immensely. They seemed limiting to our civil liberties at large.

I have heard — and we have seen this with the present government, who are wrangling or discussing internally whether to get rid of control orders altogether and what form they should take — the minds of people who were against control orders prior to entering government seemed to be swayed once they were given a level of intelligence they had not had access to. This is something Lord Carlile referred to. As much as he does not like control orders, he cannot see an alternative.

The argument is difficult to make because the debate for control orders is being made on the basis of evidence we are not allowed to see. As much as we dislike them, it would be wonderful to see this evidence that requires that potentially there is no viable alternative.

I am not so sure it will die out with this present government. I think they are already worried, internally. One of the policies they came in with quickly was the fact that these are the kinds of civil

dans les domaines des services de renseignement et de police. Le régime des ordonnances de contrôle a essentiellement permis au gouvernement de détenir des personnes soupçonnées de participation à des activités graves, mais qui auraient autrement été difficiles à surveiller.

Personnellement, je pense que c'était une mauvaise idée. Je pense que maintenant que les ressources accessibles sont beaucoup plus importantes, on a laissé le régime mourir de sa belle mort. Le problème, c'était qu'il était impossible pour les personnes visées par le régime de se défendre parce qu'elles n'étaient jamais informées des accusations portées contre elles, alors il leur était impossible de présenter une défense. Ainsi — et ce n'est pas étonnant —, le système judiciaire a déterminé que le régime était illégal, et le gouvernement s'est fait taper sur les doigts avec assez de vigueur.

La différence entre les ordonnances de contrôle et l'internement en Irlande du Nord en est peut-être une d'échelle. Les ordonnances de contrôle étaient utilisées avec parcimonie. Au plus fort du régime, je pense que seulement 13 personnes étaient visées par des ordonnances de contrôle, comparativement à 1 300 personnes en Irlande du Nord au sommet des mesures d'internement. Cet internement était préjudiciable et improductif. Si on avait pris beaucoup d'ordonnances de contrôle, elles auraient eu les mêmes répercussions.

Je pense que le régime faisait partie de ces politiques qui causent trop de problèmes. Je soupçonne que le gouvernement en place va le laisser mourir de sa belle mort.

M. Feakin : Je n'ai pas grand-chose à ajouter à cela, mis à part l'idée que c'est une chose que nous ne connaissons pratiquement pas, de toute façon, parce que nous ne possédons pas de connaissances aussi approfondies. Toutefois, j'ai discuté des ordonnances de contrôle avec notre examinateur indépendant des lois de lutte contre le terrorisme, lord Carlile, et c'est une chose qui semblait vraiment le frustrer, parce qu'il n'aimait pas les ordonnances de contrôle. De mon point de vue extérieur, je les détestais vraiment. C'étaient des mesures qui semblaient limiter nos libertés civiles en général.

J'ai entendu — et nous l'avons vu au sein du gouvernement en place, dont les responsables débattent entre eux de la question de savoir s'il faut se débarrasser des ordonnances de contrôle et de la forme qu'elles devraient prendre — le point de vue de gens qui étaient contre les ordonnances de contrôle avant de faire partie du gouvernement et qui ont semblé changer d'avis lorsqu'ils ont eu un meilleur accès au renseignement. C'est une chose dont lord Carlile a parlé. Il déteste les ordonnances de contrôle, mais il ne voit pas de solution de rechange.

Il est difficile d'argumenter, parce que le débat sur les ordonnances de contrôle est fondé sur des éléments de preuve auxquels nous n'avons pas accès. Nous détestons ces mesures, mais il serait très intéressant de voir cette preuve qui fait qu'il n'y a peut-être pas d'autre solution de rechange viable.

Je ne suis pas sûr que les ordonnances de contrôle vont disparaître avec le gouvernement en place. Je pense que les représentants du gouvernement sont déjà inquiets, à l'interne. L'une des politiques

liberties they will reinstate. As they go deeper into the internal debate, and are given access to increased information, they are finding they are not so clear on the approach they should take.

The Chair: On behalf of the members of Special Senate Committee on Anti-terrorism, I want to thank Professor Feakin and Professor Silke for their generosity, in terms of their perspective, thoughts, expertise and their time.

We appreciate your help very much and wish you well in your continuing service to the academic, research and other requirements necessary to help keep one of our mother countries as safe as humanly possible. We appreciate that very much.

Colleagues, we gather next on December 6. Our witnesses will be Thomas Hegghammer, a specialist of Terrorism Studies at the Kennedy School who is currently at the Norwegian Institute for Defence Studies; and Brian Jenkins, Senior Advisor to the Chief Executive Officer of the RAND Corporation, who has authored a substantial, research-based monograph on terrorism and nuclear threats within countries.

We look forward to that meeting. If I can have a motion to adjourn, I will accept it. Thank you, Senator Plett. Colleagues and witnesses, thank you very much.

(The committee adjourned.)

qu'ils ont rapidement adoptées, c'est le fait qu'il s'agit du genre de liberté civile qu'ils vont rétablir. Une fois qu'ils connaissent mieux le débat interne et qu'ils ont accès à plus d'informations, ils constatent qu'ils ne savent plus très bien quelle approche adopter.

Le président : Au nom des membres du Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme, je veux remercier MM. Feakin et Silke de la générosité avec laquelle ils nous ont fait part de leurs points de vue, réflexions et expertises et de leur temps.

Merci beaucoup de votre aide. Nous vous souhaitons du succès dans les activités que vous continuez de mener et qui profitent au milieu universitaire, à la recherche et aux autres choses qui sont nécessaires pour faire en sorte que l'une de nos mères patries demeure le plus sécuritaire possible. Merci beaucoup.

Chers collègues, notre prochaine séance aura lieu le 6 décembre. Nos témoins seront Thomas Hegghammer, spécialiste des études sur le terrorisme à la Kennedy School, qui œuvre actuellement au Centre norvégien de recherche sur la défense, et Brian Jenkins, conseiller principal du président-directeur général de la RAND Corporation et auteur d'une importante monographie fondée sur ses travaux de recherche sur la menace terroriste et nucléaire dans différents pays.

Nous avons hâte à cette séance. Si quelqu'un peut présenter une motion d'ajournement, je vais l'accepter. Merci, sénateur Plett. Chers collègues, chers témoins, merci beaucoup.

(La séance est levée.)

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Poste-payé
Lettermail / Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

As an individual:

Andrew Silke, Director for Terrorism Studies, University of East London (by video conference).

Royal United Services Institute:

Tobias Feakin, Director, National Security and Resilience Department (by video conference).

TÉMOINS

À titre personnel :

Andrew Silke, directeur, Études sur le terrorisme, Université d London (par vidéoconférence).

Royal United Services Institute :

Tobias Feakin, directeur, Département de sécurité nationale résilience (par vidéoconférence).

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

CA1
YC2
2007
A57

Government
Publications



Third Session
Fortieth Parliament, 2010

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Special Senate Committee on

Anti-terrorism

Chair:
The Honourable HUGH SEGAL

Monday, December 6, 2010

Issue No. 10

Eighth meeting on:
The study on matters relating to anti-terrorism

WITNESSES:
(*See back cover*)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial spécial sur l'

Antiterrorisme

Président :
L'honorable HUGH SEGAL

Le lundi 6 décembre 2010

Fascicule nº 10

Huitième réunion concernant :
L'étude sur les questions relatives à l'antiterrorisme

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

SPECIAL SENATE COMMITTEE ON ANTI-TERRORISM

The Honourable Hugh Segal, *Chair*

The Honourable Serge Joyal, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Cowan
(or Tardif)
Duffy
Furey
Jaffer
* LeBreton, P.C.
(or Comeau)
Marshall
Nolin
Smith, P.C.
Tkachuk

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Duffy replaced the Honourable Senator Wallin (*December 6, 2010*).

The Honourable Senator Marshall replaced the Honourable Senator Plett (*November 22, 2010*).

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR L'ANTITERRORISME

Président : L'honorable Hugh Segal

Vice-président : L'honorable Serge Joyal, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

* Cowan
(ou Tardif)
Duffy
Furey
Jaffer
* LeBreton, C.P.
(ou Comeau)
Marshall
Nolin
Smith, C.P.
Tkachuk

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Duffy a remplacé l'honorable sénateur Wallin (*le 6 décembre 2010*).

L'honorable sénateur Marshall a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 22 novembre 2010*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, December 6, 2010
(12)

[*English*]

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met at 1 p.m. this day, in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Hugh Segal, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Duffy, Furey, Jaffer, Joyal, P.C., Marshall, Segal, Smith, P.C., and Tkachuk (8).

In attendance: Dominique Valiquet and Cynthia Kirkby, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 27, 2010, the committee continued its examination on matters relating to anti-terrorism. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Norwegian Defence Research Establishment:

Thomas Hegghammer, Research Fellow (by video conference).

RAND Corporation:

Brian Jenkins, Senior Advisor.

The chair made an opening statement.

Mr. Jenkins made a statement and answered questions.

Mr. Hegghammer made a statement and answered questions.

At 3:40 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 6 décembre 2010
(12)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 heures, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Hugh Segal (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Duffy, Furey, Jaffer, Joyal, C.P., Marshall, Segal, Smith, C.P., et Tkachuk (8).

Également présents : Dominique Valiquet et Cynthia Kirkby, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 mai 2010, le comité poursuit son étude sur les questions relatives à l'antiterrorisme. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Centre de recherche norvégien sur la défense :

Thomas Hegghammer, chercheur universitaire (par vidéoconférence).

RAND Corporation :

Brian Jenkins, conseiller principal.

Le président ouvre la séance.

M. Jenkins fait une déclaration, puis répond aux questions.

M. Hegghammer fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 15 h 40, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Barbara Reynolds

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, December 6, 2010

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met this day at 1 p.m. to examine matters relating to anti-terrorism.

Senator Hugh Segal (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Colleagues, I want to start on time, as we always do. This is the eleventh meeting of the Special Senate Committee on Anti-terrorism of the Third Session of the Fortieth Parliament of Canada.

As we await legislation from the House of Commons, we continue our inquiry into the changing nature of the terrorist threat in Canada. Today we are meeting with two American specialists. One is here in our meeting room and the other is joining us by videoconference from Norway.

In Norway, we have Dr. Thomas Hegghammer, Senior Research Fellow at the Norwegian Defence Research Establishment in Oslo and a Fellow at the New York University Centre on Law and Security. He previously held fellowships at the Institute for Advanced Study at Princeton, New Jersey, and at Harvard and Princeton Universities. He specializes in the study of violent Islamism. He speaks Arabic and has conducted field work in Saudi Arabia, Yemen and many other Middle Eastern countries. He is the author of *Jihad in Saudi Arabia: Violence and Pan-Islamism since 1979*, and is the co-author of *Al Qaeda: In Its Own Words*.

We thank you for making yourself available despite having the flu. We appreciate your support and involvement today very much.

With us here in Ottawa is Brian Michael Jenkins. He is the Senior Advisor to the President of the RAND, Research and Development, Corporation and Director of the National University Transportation Centre at the Mineta Transportation Institute. He is the author of *Will Terrorists Go Nuclear* and of several RAND Corporation monographs including *Unconquerable Nation: Knowing Our Enemy, Strengthening Ourselves* and two RAND reports on al Qaeda. He is a decorated combat veteran and received the Department of the Army's highest award for his service in Vietnam on behalf of the United States. He has served as Adviser to the National Commission on Terrorism. At the Mineta Transportation Institute he directs continuing research on protecting surface transportation against terrorist attacks.

I know that both our guests have opening statements. I will ask Brian Jenkins to begin with his, and then we will move to our colleague in Norway. Following that, we will proceed to questions from the members of the committee.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 6 décembre 2010

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 heures, pour examiner des questions relatives à l'antiterrorisme.

Le sénateur Hugh Segal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Collègues, j'aimerais que nous commencions la réunion à l'heure, comme nous le faisons toujours. Il s'agit de la 11e réunion du Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme de la troisième session de la 40e législature.

En attendant que la Chambre des communes nous soumette un projet de loi, nous poursuivons notre enquête sur l'évolution de la menace terroriste au Canada. Aujourd'hui, nous recevons deux spécialistes des États-Unis. L'un d'entre eux se trouve ici même, dans notre salle de réunion, et l'autre participera à la réunion par vidéoconférence, depuis la Norvège.

Je vous présente tout d'abord le témoin qui se trouve en Norvège. M. Thomas Hegghammer est chercheur principal au Centre norvégien de recherche sur la défense, à Oslo, et boursier chercheur au Centre on Law and Security de l'Université de New York. Il a aussi obtenu des bourses de recherche de l'Institute for Advanced Study à Princeton, ainsi que des universités de Harvard et de Princeton. Spécialiste de la violence islamiste, il parle l'arabe et a fait des études sur le terrain en Arabie saoudite, au Yémen et dans de nombreux autres pays du Proche-Orient. Il est l'auteur de *Jihad in Saudi Arabia : Violence and Pan-Islamism since 1979*, et le coauteur de *Al-Qaeda : In its Own Words*.

Nous vous remercions d'avoir bien voulu être des nôtres aujourd'hui malgré le fait que vous ayez la grippe. Votre aide et votre participation sont grandement appréciées.

L'autre témoin que nous entendrons aujourd'hui, Brian Michael Jenkins, se trouve parmi nous, à Ottawa. M. Jenkins est conseiller principal auprès du président de la RAND — Research and Development — Corporation, et directeur du National University Transportation Centre au Mineta Transportation Institute. Il est l'auteur de *Will Terrorists Go Nuclear*, et de plusieurs monographies de la RAND Corporation, dont *Unconquerable Nation : Knowing Our Enemy, Strengthening Ourselves* et deux rapports sur Al-Qaïda. Ancien combattant décoré, il a reçu la plus haute décoration du ministère de l'Armée américaine pour ses services durant la guerre du Vietnam. Il a été conseiller auprès de la Commission nationale sur le terrorisme. Au Mineta Transportation Institute, il dirige le programme de recherche continu sur la protection des transports de surface contre les attaques terroristes.

Je sais que les deux témoins ont une déclaration préliminaire à présenter. Je vais demander à Brian Jenkins de lancer le bal, et nous entendrons ensuite notre collègue qui se trouve en Norvège. Par la suite, les membres du comité poseront des questions.

Brian Jenkins, Senior Advisor, RAND Corporation: Chair, Senator Joyal and members of the committee, thank you very much for inviting me to testify. I provided you earlier with a written submission. Let me take a couple of moments here to underscore some of its major points.

As I indicated in that paper, an overall assessment of al Qaeda-inspired terrorism is not easy. Al Qaeda is many things: the author of an ideology, the centre of a universe of like-minded fanatics and the instigator of a global terrorist campaign. Al Qaeda runs a communications operation, it is a component and contributor to a number of ongoing armed conflicts and it has become the conveyor for individual discontents and for radicalizing young men and women and turning them to its notion of jihad.

We have to analyze al Qaeda in each one of these dimensions and fronts for an idea of the overall picture. Remarkably, years after 9/11, there are still many differences of opinion among the analysts themselves on a number of essential issues. Take, for example, the role played by al Qaeda's central leadership. Some people view them now as nothing more than talking heads who can only exhort others to violence. However, we have evidence of connectivity and of involvement by central leadership in a number of the recent plots.

Some people regard the phenomenon of homegrown terrorism as still a relatively feeble response to al Qaeda's efforts to recruit people internationally. Others see it as a growing threat.

Al Qaeda today in 2010 differs significantly from al Qaeda in 2001. In 2001, it was a very small army — it has always been a very small army. At the centre of a series of relationships, its leadership was protected by the Taliban in Afghanistan. It ran easily accessible training camps, which it used to develop relationships with a number of groups around the world. Those relationships gave it a great deal of strength. Its terrorist operations were primarily centrally planned and directed.

In recent years, we have made undeniable progress in degrading al Qaeda's operational capabilities as a consequence of unprecedented cooperation among the intelligence services and law enforcement organizations of the world. The operational environment for al Qaeda is a lot more dangerous for it now than it was years ago. They have lost their centralized training camps. The top leadership has survived, but a number of the second- and third-tier leaders have been removed, and that is precious talent that is hard to replace. It has shown up clearly in that they are experiencing quality control problems.

As a consequence, al Qaeda's threat today is much more decentralized than it was before. It is much more dependent on al Qaeda's central relationships with local affiliates in Yemen,

Brian Jenkins, conseiller principal, RAND Corporation : Monsieur le président, sénateur Joyal et membres du comité, merci beaucoup de m'avoir invité à présenter un témoignage. Je vous ai fourni plus tôt un mémoire. Permettez-moi de prendre quelques instants pour faire ressortir quelques-uns de ces éléments importants.

Comme je l'ai indiqué dans le mémoire en question, effectuer une évaluation globale du terrorisme inspiré de celui d'Al-Qaïda n'est pas chose facile. Al-Qaïda est une entité polymorphe : il est à l'origine d'une idéologie, il est le coeur d'un réseau mondial de fanatiques partageant les mêmes idées, et il est l'instigateur d'une campagne de terrorisme mondiale. Al-Qaïda dirige un système de communications, il participe à un certain nombre de conflits armés en cours, et il est devenu le canal par lequel les griefs individuels s'expriment et les jeunes hommes et les jeunes femmes se radicalisent en adoptant sa vision du jihad.

Pour se faire une idée globale de ce que représente Al-Qaïda, nous devons analyser chacun de ces éléments et chacun de ces aspects. Fait notable, plusieurs années après les attentats du 11 septembre, il y a toujours de nombreuses divergences d'opinions au sein des analystes mêmes en ce qui a trait à un certain nombre de questions essentielles, par exemple, le rôle joué par les principaux dirigeants d'Al-Qaïda. Pour certains analystes, ces dirigeants ne sont plus que des « porte-parole » qui ne peuvent qu'exhorter d'autres personnes à commettre des actes de violence. Cependant, nous disposons d'éléments probants selon lesquels le commandement central d'Al-Qaïda est lié et a participé à un certain nombre de récents complots.

D'aucuns considèrent que le terrorisme d'origine intérieure est une suite de faible intensité donnée aux efforts déployés par Al-Qaïda pour recruter des gens à l'échelle internationale, alors que d'autres estiment qu'il s'agit d'une menace en pleine croissance.

De 2001 à 2010, Al-Qaïda a considérablement changé. En 2001, Al-Qaïda était une très petite armée — il l'a toujours été. Il se trouvait au centre d'un réseau de relations, et ses dirigeants bénéficiaient de la protection des talibans en Afghanistan. Il a pu mettre sur pied des camps d'entraînement facilement accessibles, qui ont été utilisés pour nouer des relations avec un certain nombre de groupes du monde entier. Ces relations ont grandement renforcé Al-Qaïda; ses activités terroristes étaient principalement planifiées et dirigées par le commandement central.

Au cours des dernières années, des progrès indéniables ont été accomplis dans la désorganisation des capacités opérationnelles d'Al-Qaïda, grâce à une collaboration sans précédent des services de renseignement et des forces de l'ordre du monde entier. Le contexte au sein duquel Al-Qaïda mène ses activités est beaucoup plus dangereux aujourd'hui qu'il ne l'était il y a quelques années. Al-Qaïda a perdu ses camps d'entraînement centralisés. Les principaux dirigeants ont survécu, mais un certain nombre de dirigeants de moindre importance ont été éliminés, et il est difficile de remplacer des personnes au talent aussi précieux, ce qui a été clairement démontré par le fait que l'organisation connaît de graves problèmes de contrôle de la qualité.

Par conséquent, la menace que pose Al-Qaïda à l'heure actuelle est beaucoup plus décentralisée qu'elle ne l'était auparavant — elle dépend beaucoup plus des relations centrales qu'entretient

North Africa, Iraq and Pakistan. Additionally, al Qaeda has relationships with a number of nearby allies, including the Afghan Taliban, the Pakistani Taliban and the Lashkar-e-Taiba.

These organizations have their own political and military agendas but nonetheless increasingly have adopted al Qaeda's view of global struggle. While some analysts see this dependency as a source of al Qaeda weakness, we are seeing at the same time a greater co-mingling of these individuals in these various groups in the training cramps and in some of the operations. Therefore, this co-mingling could prove to be a source of strength, or at least a guarantee of long-term survival.

Al Qaeda has always been about building an army of believers. They believe that communications is 90 per cent of the effort, and their communications have improved significantly in quantity and quality over the years. There are now thousands of websites devoted to these beliefs, such as chat rooms and things of this sort, where they are widely discussed.

Beneath the al Qaeda top leadership, there are second and third tiers of communicators. I think we have to regard these communicators as "retail outlets" for their ideology; in a sense these tiers are a marketing operation. Thus far, fortunately, the response has not been significant and has not provoked the global uprising or global intifada that some of the jihadists themselves talk about.

Nonetheless, their determination remains undiminished. Their local affiliates have been able to continue the struggle in Iraq; in Yemen, especially, which is becoming an important centre itself; and in Afghanistan. Despite possible improvements in the situation this year, as opposed to 2009, the long-term trajectory is still not clear; and probably we will not know that for a year or two.

That is how things look from our perspective. Obviously, they have a different view of their situation, not simply because they are on the other side but because their world view, mindset, notion of warfare and belief system are fundamentally different from ours. We have to understand that view to understand how they look at the system.

They see unending infidel aggression against Islam and believe that Islam is in mortal danger; and that this aggression will continue unless checked by armed resistance, which they see as the duty of every single believer. They believe that participation is required to demonstrate conviction, prowess and worthiness before God, and that those who do not answer the summons will be judged on Judgment Day.

l'organisation avec des affiliés locaux au Yémen, en Afrique du Nord, en Irak et au Pakistan. De plus, Al-Qaïda entretient des relations avec un certain nombre d'alliés proches, notamment les talibans afghans et pakistanais et la Lashkar-e-Taiba.

Ces organisations ont chacune leur propre programme politique et militaire, mais il n'en demeure pas moins qu'elles ont de plus en plus adopté la vision de « lutte mondiale » d'Al-Qaïda. Certains analystes considèrent que cette dépendance est l'une des sources de la faiblesse d'Al-Qaïda, mais nous constatons que, simultanément, les membres de ces divers groupes s'associent davantage au sein des camps d'entraînement et dans le cadre de certaines opérations. Ces associations pourraient donc se révéler être une manifestation de force, ou à tout le moins une garantie de survie à long terme.

L'objectif d'Al-Qaïda a toujours été de constituer une armée de fidèles. Pour Al-Qaïda, les communications représentent 90 p. 100 du travail, et l'organisation a amélioré considérablement ses communications au fil des ans, sur le plan tant de la quantité que de la qualité. Il existe actuellement de milliers de sites web consacrés aux croyances de l'organisation, par exemple, des sites de clavardage, où beaucoup de gens discutent de ces croyances.

Outre ses principaux dirigeants, Al-Qaïda compte de nombreux porte-parole de deuxième et de troisième niveaux. J'estime que nous devons considérer ces derniers comme des « points de vente » qui diffusent l'idéologie de l'organisation — dans une certaine mesure, ils mènent des activités de marketing. Heureusement, à ce jour, leurs activités n'ont pas eu un grand écho, et n'ont pas provoqué le soulèvement ou l'intifada d'ampleur mondiale dont parlent certains des jihadistes eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, la détermination d'Al-Qaïda demeure intacte. Ses affiliés locaux ont été en mesure de poursuivre la lutte en Irak, en Afghanistan et surtout au Yémen, qui est en train de devenir un important centre d'activités pour l'organisation. En dépit du fait que, cette année, comparativement à 2009, la situation pourrait s'améliorer, la trajectoire à long terme n'est toujours pas précise, et ne le sera probablement pas avant un ou deux ans.

Voilà où en sont les choses de notre point de vue. Bien sûr, Al-Qaïda voit les choses tout autrement, non seulement parce qu'il est de l'autre côté, mais aussi parce que sa vision du monde, sa mentalité, son système de croyances et l'idée qu'il se fait de la conduite de la guerre sont fondamentalement différents des nôtres. Nous devons comprendre sa vision des choses pour comprendre l'idée qu'il se fait du système.

Les membres d'Al-Qaïda estiment que l'islam fait l'objet d'une attaque perpétuelle menée par des infidèles, que l'islam est en danger de mort et que seule la résistance armée — considérée comme le devoir de chaque croyant — viendra à bout de cette offensive. Ils croient que chacun doit participer à l'affrontement pour faire la preuve de sa conviction, de sa bravoure et de sa valeur aux yeux de Dieu, et que, au jugement dernier, la justice divine sévira contre ceux qui n'auront pas accompli leur devoir.

Their struggle is process-oriented, as opposed to progress-oriented in that participation brings its rewards. It is ultimately God who remains the strategist and who will decide the outcome of the ultimate contest.

They do not think as we do in terms of a sequential strategy. We are pragmatists in the West, and we believe in landing on the beaches and marching across rivers to liberate the capital. They do not have that sense of sequence. To them, this struggle is a global enterprise; the battlefield is everywhere. There are no front lines, home fronts, and distinctions between combatants and civilians. Attacks must take place everywhere. On the basis of that mindset, they can see themselves clearly as being on the right path.

A briefing to Osama bin Laden might argue: We have survived the infidels' mightiest blows; we remain determined; we continue to communicate and recruit; our fronts are active in many parts of the world; we have declared the first caliphate in Iraq since its abolition by Turkey in 1924; we have checked the ambitions of crusader France in North Africa; and we are doing well in Afghanistan and Pakistan. They will also argue that, by their attacks, they are bankrupting the West with its increasing investments in security. Indeed, they will claim credit for the economic crisis, not that they directly caused it, but that it is God's punishment of the West for its materialism and lack of spiritualism. They make no distinction between their own efforts and those of God, so long as they are aligned with God.

With greater decentralization and less accessibility to the training camps, they have emphasized recently a do-it-yourself ethic. They cannot bring the recruits to the camps so they exhort them to do whatever they can wherever they are. This emphasis has made homegrown terrorism a more important component of their struggle. They have learned that they can achieve disproportionate effects with attacks in the home land, as opposed to on distant battle fronts. They will argue that even foiled attempts have great value, because those in the West have come to expect unrealistically 100-per-cent security.

Nonetheless, the number of would-be warriors responding to this call remains relatively small. I have not studied the situation in Canada in detail but, on the basis of an analysis of what has happened in the United States between 2001 and 2009, out of a population of several million Muslim Americans, a total of 125 persons have been arrested in those years for either providing assistance to terrorist groups or for plotting terrorist attacks on behalf of al Qaeda or other allied groups' ideology.

La lutte d'Al-Qaïda n'est pas axée sur les progrès, mais est avant tout une démarche — la récompense découle de la participation. En définitive, c'est Dieu qui demeure le stratège, et qui décidera du résultat de l'affrontement final.

Contrairement aux Occidentaux, les membres d'Al-Qaïda n'adoptent pas une stratégie séquentielle. Les Occidents sont pragmatiques, et ils croient qu'il suffit d'atterrir sur une plage et de traverser des fleuves pour libérer la capitale. Les membres d'Al-Qaïda ne pensent pas de cette façon — pour eux, la lutte est une entreprise d'envergure mondiale, et le champ de bataille s'étend partout. Il n'y a pas de ligne avant ou de ligne arrière, et pas de distinction entre les combattants et les civils. Les attaques doivent survenir partout. Cette mentalité fait en sorte qu'ils estiment résolument être sur la bonne voie.

Dans le cadre d'une séance d'information destinée à Oussama ben Laden, les membres d'Al-Qaïda pourraient affirmer ce qui suit : « Nous avons survécu aux coûts les plus terribles des infidèles; nous sommes toujours déterminés; nous continuons de communiquer et de recruter de nouveaux membres; nous sommes actifs sur de nombreux fronts partout dans le monde; en Irak, nous avons créé le premier califat depuis l'abolition du précédent par la Turquie en 1924; nous avons fait obstacle aux ambitions des croisés français en Afrique du Nord; enfin, nous obtenons de bons résultats en Afghanistan et au Pakistan. » Ils feront également valoir que, grâce à leurs attaques, ils sont en train d'acculer l'Occident à la faillite, car les gouvernements doivent investir de plus en plus d'argent pour la sécurité. En outre, ils s'attribueront le mérite de la crise économique; ils ne prétendront pas en être la cause directe, mais affirmeront plutôt qu'il s'agit du châtiment de Dieu pour le matérialisme et l'absence de spiritualité de l'Occident. Ils ne font aucune distinction entre leur action et celle de Dieu, pour autant que leur action est conforme aux prescriptions de Dieu.

Comme il est plus décentralisé et que ses camps d'entraînement sont moins accessibles, Al-Qaïda a récemment mis l'accent sur le terrorisme amateur. Comme il ne peut plus faire venir les recrues dans ses camps, il les exhorte à faire tout ce qu'ils peuvent, là où ils se trouvent. Ainsi, le terrorisme d'origine intérieure est devenu un aspect plus important de la lutte de l'organisation. Al-Qaïda a appris que des attaques menées de l'intérieur des pays plutôt que sur des fronts de bataille éloignés permettaient d'obtenir des résultats démesurés. Les membres d'Al-Qaïda avancent que même les attentats ratés ont une grande utilité, car les Occidents en sont venus à s'attendre, de manière irréaliste, qu'on leur procure une sécurité à toute épreuve.

Néanmoins, le nombre d'aspirants guerriers qui répondent à l'appel d'Al-Qaïda demeure relativement faible. Je n'ai pas étudié de façon détaillée la situation qui règne au Canada, mais d'après une analyse de ce qui s'est passé aux États-Unis de 2001 à 2009, au total, 125 personnes — sur une population de plusieurs millions de musulmans américains — ont été arrêtées pour avoir fourni de l'aide à des groupes terroristes ou pour avoir comploté en vue de mener des attaques terroristes pour le compte d'Al-Qaïda ou d'autres groupes alliés partageant la même idéologie.

Al Qaeda is a diverse group that represents many different diasporas. The ages range from teenager to a man in his 70s, but the median age is the late 20s — a little bit older than the average criminal offender in the United States. Education levels range from dropout to advanced university. Some have experiences that make them dangerous, including military service, training in terrorist training camps or criminal records for armed robberies and other offences of that sort. Most are self-radicalized, as opposed to recruited in the classic sense of the term. Many of them began their journeys on the Internet, which is increasingly important. Fortunately, most of their plots have been amateurish, but that does not mean they are not dangerous. There is not a great distance between a bunch of hotheads banging on the table and a dangerous, lethal terrorist attack. The difference in many cases is simply one determined, reasonably competent individual.

With that, the prognosis is that, while al Qaeda may morph and it clearly has problems, this struggle will continue for many years. Thank you very much.

The Chair: Thank you, Mr. Jenkins. I call on Dr. Hegghammer to present from Norway.

Thomas Hegghammer, Research Fellow, Norwegian Defence Research Establishment: Chair and members of the committee, thank you very much for inviting me to testify. It truly is a great honour. My testimony addresses three main issues: first, the status of the global jihadi movement; second, the Western threat environment; and third, the jihadi Internet.

Before I begin, I want to eliminate any potential confusion regarding the nature of my work. I do not work and have never worked in an intelligence service. I am an academic who works with non-classified material. I obtain my data from jihadi websites, interviews in the field and a wide range of secondary sources. This means that my insight into the world of intelligence is limited.

I will start with the big picture — the state of the global jihadi movement today. By "global jihadi movement," I mean the conglomerate of Islamist actors who support a transnational, violent campaign against the West. The movement has three main components: al Qaeda central in the tribal areas of Pakistan; al Qaeda's regional affiliates in Yemen, Iraq and Algeria; and independent sympathizers.

The general consensus is that the jihadi movement is weaker today than it was five years ago, when I last testified. Indicators of this include, the failure of al Qaeda to mount successful major attacks since 2005; the inability of al Qaeda central to grow in size above the low hundreds; the decline of al Qaeda in Iraq and its demise in Saudi Arabia; declining popular support in the Muslim world for al Qaeda; and increasing ideological infighting within

Al-Qaïda est une organisation composite, dont les membres sont issus de nombreuses diasporas différentes. On y trouve des adolescents et des hommes qui ont dans les 70 ans, mais l'âge médian des membres est la fin de la vingtaine, âge un peu plus élevé que celui du délinquant américain moyen. Certains sont des décrocheurs, et d'autres détiennent un diplôme d'études supérieures. Certains ont servi dans une armée, d'autres ont reçu une formation dans un camp d'entraînement de terroristes ou ont un casier judiciaire pour vol à main armée ou d'autres infractions du genre, ce qui fait d'eux des individus dangereux. La plupart de ces personnes se sont radicalisées elles-mêmes, sans avoir été recrutées au sens habituel du terme. Bon nombre d'entre elles ont eu leur premier contact avec le terrorisme sur Internet, phénomène qui gagne en importance. Heureusement, la plupart de leurs complots étaient caractérisés par l'amateurisme, mais cela ne veut pas dire que ces personnes ne sont pas dangereuses. Entre un complot mal ficelé ourdi par une bande de fanatiques qui frappent du poing sur la table et un attentat terroriste dangereux et meurtrier, le pas est vite franchi. Dans bien des cas, l'élément qui fera la différence tient à une seule personne plus déterminée et plus compétente que les autres.

Cela dit, même si Al-Qaïda pourrait se transformer, et même s'il éprouve clairement des difficultés, nous prévoyons que la lutte à mener pour en venir à bout se poursuivra pendant de nombreuses années. Merci beaucoup.

Le président : Merci, monsieur Jenkins. Je demande à M. Hegghammer de nous présenter son exposé depuis la Norvège.

Thomas Hegghammer, chercheur universitaire, Centre norvégien de recherche sur la défense : Monsieur le président, membres du comité, merci beaucoup de m'avoir invité à témoigner. C'est vraiment un grand honneur. Mon exposé portera sur les trois questions suivantes : l'état du mouvement mondial du jihad, la menace qui pèse sur l'Occident et le réseau Internet du jihad.

Avant de commencer, je voudrais dissiper toute confusion quant à la nature de mon travail. Je ne travaille pas dans un service de renseignement de sécurité, et ne l'ai jamais fait. Je suis un chercheur universitaire qui travaille avec des documents non classifiés. J'obtiens mes données de sites web du jihad, d'interviews sur le terrain et d'une vaste gamme de sources secondaires. Ma connaissance du monde du renseignement de sécurité est donc limitée.

Commençons par la situation dans son ensemble : l'état actuel du mouvement mondial du jihad. Par « mouvement mondial du jihad », j'entends la nébuleuse d'acteurs islamistes qui soutiennent une campagne violente transnationale contre l'Occident. Le mouvement se compose des trois principaux éléments suivants : Al-Qaïda central dans les régions tribales au Pakistan, les filiales régionales d'Al-Qaïda au Yémen, en Irak et en Algérie, et les sympathisants indépendants.

Le consensus, c'est que le mouvement du jihad est plus faible maintenant qu'il y a cinq ans, soit au moment de mon précédent témoignage devant le comité. Parmi les indicateurs, on compte les suivants : le fait qu'Al-Qaïda n'a pas monté d'attaques majeures réussies depuis 2005; l'incapacité d'Al-Qaïda central de recruter plus que quelques centaines de combattants; le déclin d'Al-Qaïda en Irak et en Arabie saoudite; le déclin du soutien populaire dans

the movement. The decline has multiple causes, the most important of which is the pressure from Western and local security services. Another factor has been the Muslim collateral damage caused by al Qaeda's attacks in the Muslim world. Yet another factor, I argue, is the decrease in the number of new symbols of Muslim suffering. I am thinking here of armed interventions in the Muslim world by non-Muslim powers, torture scandals and other political developments that give resonance to al Qaeda's narrative of a besieged Muslim nation.

However, the decline has not been linear, nor has it affected all parts of the movement equally. For its part, al Qaeda central appears to have consolidated in the past three to four years. As for al Qaeda in Yemen, it has grown a lot stronger since 2006 and has begun attacking America directly.

Then we have the fact that of the groups that used to have primarily a local agenda, notably in Algeria and Pakistan, some of them have begun to attack Western targets more frequently and systematically. As far as independent sympathizers are concerned, it is obviously difficult to estimate their number, but we can certainly speak of an ethnic diversification of this al Qaeda support base. We see growing al Qaeda support in ethnic groups that were previously absent in the movement, notably in West Africa and East Africa, in South Asia and in the Turkic world.

Let me move now to the Western threat environment. Western countries today face a two-pronged threat from the jihadi movement — an organized one from al Qaeda and its affiliates, and an unorganized one from homegrown cells. I stress that the two phenomena coexist. There has been a recent academic debate over whether terrorism today is leader-led or leader-less. I think this is a futile debate because it is not one or the other, but both at the same time.

The organized threat, especially the one emanating from the tribal areas of Pakistan, must be taken very seriously. Al Qaeda central is still plotting. It still has experienced bomb makers; it still trains operatives in small safe houses; and it still has a small but steady supply of recruits coming in from abroad. Moreover, al Qaeda central is not alone in the tribal areas. FATA-based groups other than al Qaeda — in particular, the Pakistani branch of the Taliban and various Turkic jihadi factions — are becoming increasingly involved in transnational plots.

There is also an organized threat coming from Yemen, where the group al Qaeda on the Arabian Peninsula has gone global since 2009. As far as other al Qaeda affiliates are concerned — in Iraq, in Algeria and elsewhere — these affiliates currently seem either unable or unwilling to attack in the West. I think this may well change, so there is every reason to remain vigilant about groups such as al Qaeda in the Islamic Maghreb, the Islamic state of Iraq and al-Shabab in Somalia.

le monde islamique; et l'intensification des guerres idéologiques intestines. Le déclin a de multiples causes, la plus importante étant la pression exercée par les services de sécurité occidentaux et locaux. Autre facteur : les dommages collatéraux causés chez les musulmans par les attaques d'Al-Qaïda dans le monde musulman. Un autre, à mon avis, est la diminution du nombre de nouveaux symboles de la souffrance des musulmans; je pense en particulier aux interventions armées en sol musulman par des puissances non musulmanes, aux scandales des tortures et à d'autres événements politiques qui servent d'appui à la description faite par Al-Qaïda d'un islam assiégé.

Toutefois, le déclin n'a pas été linéaire et n'a pas touché de façon égale toutes les composantes du mouvement. Al-Qaïda central, pour sa part, semble s'être renforcé depuis trois ou quatre ans. Quant à la section d'Al-Qaïda du Yémen, elle est beaucoup plus forte maintenant qu'en 2006, et elle a commencé à attaquer directement les États-Unis.

Et puis, il y a le fait que des factions qui avaient coutume d'avoir des cibles locales — notamment en Algérie et au Pakistan — se sont mises à viser plus fréquemment des cibles occidentales. En ce qui concerne les sympathisants indépendants, leur nombre est évidemment difficile à évaluer, mais nous pouvons certainement parler d'une diversification ethnique de la base de soutien d'Al-Qaïda. Nous constatons une croissance du soutien d'Al-Qaïda au sein de groupes ethniques qui étaient précédemment absents du mouvement, notamment en Afrique occidentale et orientale, dans l'Asie du Sud et chez les turcophones.

Passons maintenant à la menace qui pèse sur l'Occident. Les pays occidentaux sont aujourd'hui aux prises avec deux menaces terroristes émanant du mouvement jihadiste — celle, organisée, provenant du groupe Al-Qaïda et de ses affiliés et celle, non organisée, de groupes locaux. Je tiens à souligner que ces deux phénomènes coexistent. La récente discussion théorique sur la question de savoir si le terrorisme d'aujourd'hui est mené par un chef ou n'a pas de chef est, selon moi, futile — il est non pas l'un ou l'autre, mais les deux en même temps.

La menace organisée, notamment celle provenant des régions tribales du Pakistan, doit être prise très au sérieux. Al-Qaïda central complote toujours. Il compte toujours en son sein des fabricants de bombes expérimentés. Il forme toujours des combattants dans des installations secrètes. Il peut toujours regarnir ses rangs grâce à l'arrivée de recrues de l'étranger, qui ne sont pas nombreuses certes, mais dont le flot ne cesse jamais. De plus, Al-Qaïda central n'est pas seul dans les régions tribales. Des groupes associés au FATA et non à Al-Qaïda — plus particulièrement les talibans pakistanais et diverses factions turcophones du jihad — fomentent de plus en plus des complots transnationaux.

Il y a aussi une menace organisée provenant du Yémen, où la section d'Al-Qaïda dans la péninsule arabique est devenue « mondiale » en 2009. Quant aux autres filiales d'Al-Qaïda — en Irak, en Algérie et ailleurs —, elles sont actuellement incapables d'attaquer l'Occident, ou ne le veulent pas. J'estime que cela pourrait très bien changer, de sorte que nous devons continuer de surveiller les groupes comme la section d'Al-Qaïda dans le Maghreb islamique, l'État islamique en Irak et al-Shabab en Somalie.

The second type of threat comes from so-called homegrown militants; that is, Muslims in the West who prepare violent attacks without having trained abroad or having been in contact with established organizations. Such activists pose a great challenge because they are much less likely to appear on the radar of intelligence agencies prior to attacking. There is no question that this phenomenon has grown since the early 2000s, although here as well, I do not think the evolution has been linear. I also think the relative increase seems to have been much greater in North America than in Europe.

There are several factors that may account for the increase in homegrown terrorism. Most important is the Internet, which has made al Qaeda propaganda available to an increasingly large audience. Another important factor is the growing constraints on foreign fighter activism. In the past, people radicalized but they were able to go abroad and join major battle fronts — for example, in Bosnia, Afghanistan or Iraq. Today it is somewhat harder to join those fronts, so some people act at home instead.

I also want to stress that the homegrown threat has some inherent limitations. For a start, independent militants generally cause less damage because they have not had paramilitary or terrorist training.

Second, I would argue that there is no such thing as completely self-radicalized activists. All homegrown militants communicate with other humans at some stage in their radicalization process, even if it is only on the Internet or with a very small group of friends. This has important implications for intelligence because it means that they are not impossible to detect.

Third, and this is a very important point, ideology constrains the use of terrorist tactics in the West. There is a tendency to conflate two phenomena in the world of Islamist radicalization in the West — foreign fighter activism on the one hand and international terrorism on the other.

I would argue that the vast majority of activists who are at an early or intermediate stage of radicalization prefer foreign fighter activism — that is, going abroad to fight semi-conventionally in a war zone — to international terrorism. This is because it is theologically much less controversial. This means that the number of activists who are willing to move straight to terrorism at home without attempting to go abroad first is very small indeed.

Let me conclude with a few remarks on the jihadi Internet. It is difficult to overstate the importance of the Internet for the jihadi movement in general, and for militants in the West in particular. Virtually all jihadi propaganda today is digital, and virtually all militants access jihadi websites at some point in their careers.

There are several online developments that give particular reason to worry. First is the growth of high-quality audiovisual propaganda. Such material presumably has greater mobilizing power than texts because it solicits emotions more easily and

Le deuxième type de menace vient de ce qu'on appelle les militants locaux, c'est-à-dire des musulmans occidentaux qui préparent des attaques violentes sans avoir été formés à l'étranger ni avoir été en contact avec des organisations. Pareils activistes représentent un grand défi parce qu'ils sont moins susceptibles d'être détectés par les services de renseignement de sécurité avant d'attaquer. Il ne fait pas de doute que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis 2000, bien que, dans ce cas également, j'estime que l'évolution n'a pas été linéaire. En outre, je crois que son augmentation relative semble avoir été plus grande en Amérique du Nord qu'en Europe.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la croissance du terrorisme local. Le plus important est Internet, qui a permis la diffusion de la propagande d'Al-Qaïda auprès d'un auditoire de plus en plus large. Une autre raison est constituée par les contraintes de plus en plus grandes qui s'exercent sur l'activisme de combat étranger. Dans le passé, les gens se radicalisaient, mais pouvaient quand même se rendre sur d'importants fronts de bataille à l'étranger, par exemple, en Bosnie, en Afghanistan ou en Irak. Aujourd'hui, il est un peu plus difficile de se rendre sur les grands fronts de bataille étrangers, de sorte que certains agissent chez eux.

De plus, je tiens à souligner que la menace locale a des limites qui lui sont propres. Premièrement, les militants indépendants causent généralement moins de dommages parce qu'ils n'ont pas de formation paramilitaire ou terroriste.

Deuxièmement, j'avancerais qu'il n'existe rien de tel qu'un activiste s'étant complètement radicalisé par lui-même. Tous les militants locaux communiquent avec d'autres humains, à un moment ou à un autre de leur processus de radicalisation, ne serait-ce que dans Internet ou avec un très petit groupe d'amis. Autrement dit, ils ne sont pas impossibles à détecter, ce qui s'assortit de certaines conséquences au chapitre du renseignement.

Troisièmement, et il s'agit d'un point très important, l'idéologie limite l'utilisation de tactiques terroristes à l'Occident. En Occident, nous avons tendance à amalgamer deux phénomènes relatifs à la radicalisation islamiste, à savoir l'activisme combattant à l'étranger et le terrorisme international.

La vaste majorité des activistes qui en sont à un stade initial ou intermédiaire de radicalisation préfèrent l'activisme combattant à l'étranger — qui consiste à se rendre dans une zone de guerre à l'étranger pour combattre de façon semi conventionnelle — au terrorisme international parce que le premier est théologiquement moins controversé. Le nombre d'activistes qui sont prêts à passer directement au terrorisme local sans tenter d'abord des actions terroristes internationales est donc très faible.

Je conclurai en faisant quelques observations sur le jihad dans Internet. Il est difficile d'exagérer l'importance d'Internet pour le mouvement du jihad en général et ses militants dans l'Occident en particulier. Presque toute la propagande du jihad est aujourd'hui numérisée et presque tous les militants consultent les sites web du jihad à un moment ou à un autre de leur carrière.

Plusieurs faits nouveaux en ligne sont sources particulières d'inquiétude. Il s'agit, en premier lieu, de l'augmentation de la propagande audiovisuelle de haute qualité. Ce genre de matériel a sans doute un plus grand pouvoir de mobilisation que les textes

directly than do texts. Second is the spread of propaganda in languages other than Arabic. Statements by top al Qaeda leaders today are typically translated into English, French, German, Urdu and sometimes other languages as well within weeks of their release. Third, and perhaps most worrying, is the increasing availability of jihadi propaganda on mainstream media platforms such as YouTube. This is very dangerous because it dramatically lowers the barrier for accessing radical material. While access to regular jihadi websites involves self-selection, meaning that most people who access them are interested in that sort of material in the first place, YouTube presents jihadi videos to people who may not have initially sought them. It has a "suggest" function, which means that if someone searches for more moderate Islamic content, they may get suggestions for watching more radical material. I think this is very dangerous.

I think, overall, that if left unaddressed, all of these developments are likely to boost recruitment to Islamist militancy in the West. I look forward to your questions.

The Chair: If there were a young person in Canada who had been radicalized to the point of looking to engage in some supportive Islamist extreme direct action of a violent nature, where would he go now? Based on your assessment of both the digital presence and the networks as they exist, where would he go to get technical and other support for the purpose of getting organized in that direction?

I am interested in the perspective of both our guests on that issue if they are able to help in that context.

Mr. Jenkins: The first point of entry again would be the Internet to seek out both reinforcement and direction for the actions that they are thinking about, and possibly being directed to one of the sites that may begin to engage the person individually; that is, not simply going to a website and looking at the material but attempting to contact individuals who then become interlocutors and provide resonance to their own discontent.

I agree with Dr. Hegghammer that their preference would be to join one of the jihaddist fronts abroad. However, unable to do that, they move up from inspiration and look for actual sources of instruction; that is to say, if they cannot perceive themselves going to somewhere like Pakistan or Somalia, they go to an online source, such as *Inspire*, a jihaddist publication, to look for bomb making or other technical instruction and to talk with others to see if they can do it.

parce qu'il suscite plus facilement et plus directement l'émotion. Il y a, en deuxième lieu, la diffusion de la propagande dans d'autres langues que l'arabe. Les discours des principaux chefs d'Al-Qaïda sont aujourd'hui généralement traduits en anglais, français, allemand et ourdou dans les semaines suivant le jour où ils sont prononcés. En troisième lieu, ce qui est le plus inquiétant peut-être, c'est le fait que la propagande est diffusée sur des plateformes grand public comme YouTube. Cela est très dangereux parce que l'accès à la documentation radicale s'en trouve grandement facilité. Si on a le choix d'accéder ou non aux sites web ordinaires du jihad — la plupart des gens qui consultent ces sites ont déjà un intérêt pour les informations qu'on y trouve —, YouTube, en revanche, présente des vidéos du jihad à des gens qui n'ont peut-être pas d'abord cherché à y accéder. Cela a une fonction « suggestive »; en d'autres termes, une personne qui est à la recherche de documents islamiques plus modérés pourrait être amenée à visionner des documents plus radicaux. À mon avis, cela est très dangereux.

J'estime que, si on ne fait rien pour la contrer, toute cette situation pourrait bien entraîner une hausse du nombre de militants islamistes en Occident. J'ai hâte de répondre à vos questions.

Le président : Supposons qu'un jeune canadien se soit radicalisé au point d'envisager de participer à la perpétration d'un quelconque acte de violence à l'appui de l'islamisme extrémiste, vers qui ou quoi se tournerait-il? D'après votre évaluation de la situation actuelle en ce qui a trait à la présence sur Internet et aux réseaux informatiques, comment ce jeune s'y prendrait-il pour obtenir des renseignements techniques ou une autre forme d'assistance afin d'organiser ces actes violents qu'il envisage?

J'aimerais entendre le point de vue des deux témoins sur cette question, s'ils sont en mesure de fournir une réponse à ce sujet.

M. Jenkins : Là encore, Internet représenterait le premier point d'entrée qu'utiliserait une personne qui veut obtenir de l'appui et une orientation en ce qui a trait aux actes qu'il envisage de poser, et il pourrait éventuellement être aiguillé vers un site qui pourrait l'amener à participer activement, à titre personnel, à la perpétration de tels actes. En d'autres termes, cette personne pourrait être amenée à consulter des sites web non plus simplement pour obtenir des renseignements relatifs au matériel nécessaire à la perpétration des actes qu'il envisage de poser, mais également pour tenter d'entrer en contact avec des personnes qui partagent le même mécontentement et qui deviendront des interlocuteurs.

Je suis d'accord avec M. Hegghammer pour dire que, en premier lieu, les personnes de ce genre envisagent de se joindre à un front de bataille jihadiste à l'étranger. Cependant, si elles ne sont pas en mesure de le faire, elles redirigent leur enthousiasme vers la recherche de sources d'informations proprement dites; en d'autres termes, si elles ont de la difficulté à s'imaginer se rendre au Pakistan ou en Somalie, par exemple, elles consultent un site web comme *Inspire*, une publication jihadiste en ligne, pour obtenir des renseignements sur la fabrication de bombes ou d'autres informations techniques, et pour discuter avec d'autres personnes de la possibilité de poser des actes terroristes.

Some have gone abroad and have been arrested either there or on their way. We have examples of individuals who have gone through the process without the intervening trip in an attempt to finding training out of the country. That would be roughly their trajectory.

Mr. Hegghammer: If we assume that this person has acquired the motivation to attack in Canada, and if we exclude the issue of the likelihood of people acquiring that motivation, there are basically two ways in which one can acquire that capability. One is by searching out instruction manuals or instructional videos online. An enormous amount of such material is available online that shows the beginner in great detail how to create bombs and other lethal devices.

The other option is to try to go abroad to gain combat experience or training in a camp. This second option requires having someone in a social network who can provide advice on how to get there. That person can be someone in that person's close group of friends, which might consist of other radicalized individuals. It might be someone in a wider network who has been to a jihad front several years ago who can provide pointers or who has the email address of someone in the field to whom the candidate can be introduced, and so on.

The two basic options are Internet instruction manuals, and camps and battle fronts abroad.

Senator Joyal: Welcome, witnesses.

The title of Mr. Jenkins' book is *Will Terrorists Go Nuclear?* WikiLeaks today published a list of strategic infrastructure, infrastructure that seems to be more at risk or will create more damage.

Dr. Hegghammer, you referred to the Internet as being the prime source of information. Do you think that the information published by WikiLeaks today in terms of the sensitivity of infrastructure and other information that could suggest malevolent initiatives or plans to those who are looking for such things will endanger the safety of the Western world to a greater degree than it was before?

Mr. Jenkins: I am not sure that WikiLeaks will provide information that would-be jihadists do not already have. Some of the revelations about attitudes of Arab governments might confirm some of their suspicions that these leaders are corrupt, double-dealing and betraying. It complicates diplomacy in terms of dealing with these groups and creating the networks.

As I mentioned previously, much of our progress has been made as a consequence of extraordinary cooperation among intelligence services. Despite apparent political differences, the

Certaines personnes ont décidé de se rendre à l'étranger, et elles ont été arrêtées à leur arrivée là-bas, ou avant leur arrivée. En outre, il y a des personnes qui se sont radicalisées elles-mêmes sans effectuer ce voyage à l'étranger visant à tenter de recevoir une formation. En gros, cela représenterait leur trajectoire.

M. Hegghammer : À supposer que c'est au Canada que cette personne a commencé à être motivée à poser un acte terroriste, et si nous mettons de côté la question de la probabilité qu'une personne acquière une telle motivation, il existe essentiellement deux moyens d'acquérir les capacités nécessaires à la perpétration d'un tel acte. Le premier moyen consiste à rechercher des manuels ou des vidéos en ligne fournissant des renseignements techniques. Internet regorge de documents de ce genre, grâce auxquels un apprenti terroriste peut obtenir des instructions très détaillées sur la fabrication de bombes et d'autres engins meurtriers.

L'autre moyen consiste à se rendre à l'étranger pour acquérir de l'expérience en matière de combat ou suivre une formation dans un camp d'entraînement. La personne qui privilégie ce moyen doit connaître quelqu'un qui peut lui fournir des conseils sur la manière de se rendre à l'étranger — il peut s'agir de quelqu'un qui fait partie de son groupe d'amis proches, lequel peut être constitué de personnes radicalisées, ou il peut s'agir de quelqu'un faisant partie de son réseau social plus vaste, qui a combattu sur un front jihadiste plusieurs années auparavant et qui peut prodiguer des conseils au candidat, lui fournir l'adresse de courriel d'une personne sur le terrain à qui elle pourrait être présentée, et cetera.

Les deux options de base sont les suivantes : les manuels d'instruction affichés sur Internet, et les camps d'entraînement et les fronts de bataille situés à l'étranger.

Le sénateur Joyal : Je souhaite la bienvenue aux témoins.

Le livre de M. Jenkins s'intitule *Will Terrorists Go Nuclear?* Aujourd'hui, le site WikiLeaks a publié une liste d'infrastructures stratégiques, c'est-à-dire d'infrastructures qui semblent davantage menacées ou dont l'attaque créerait de plus grands dommages.

Monsieur Hegghammer, vous avez dit qu'Internet était la source d'information de prédilection. Croyez-vous que les renseignements publiés aujourd'hui par WikiLeaks sur la vulnérabilité des infrastructures et les autres renseignements qui pourraient inciter des personnes à la recherche de tels renseignements à mettre au point des initiatives ou des plans malveillants qui menaceront la sécurité de la civilisation occidentale encore plus qu'elle ne l'était auparavant?

M. Jenkins : Je ne crois pas que WikiLeaks fournira des renseignements dont les jihadistes en herbe ne disposent pas déjà. Quelques-unes des révélations touchant les façons d'agir des gouvernements des pays arabes pourraient confirmer quelques-uns de leurs soupçons selon lesquels les dirigeants de ces pays sont corrompus, jouent double jeu et sont des traîtres. Cela complique les choses sur le plan des relations diplomatiques avec ces groupes et de la création de réseaux.

Comme je l'ai mentionné précédemment, la majeure partie des progrès que nous avons réalisés sont attribuables à l'extraordinaire coopération des services de renseignement. Malgré de manifestes

cooperation at the working level has been extraordinary. For that cooperation to work, the work must be carried out in a discreet way, that is to say, governments that cannot comfortably be seen to be doing so are cooperating with one another. To the extent that WikiLeaks complicates that cooperation, it will have a damaging effect.

As to whether WikiLeaks provides any specific, concrete information about vulnerabilities or structures, perhaps so, but not in what I have seen. However, there are hundreds of thousands of documents.

Senator Joyal: I am referring to the new documents that were released today.

Mr. Jenkins: I have not seen the list today, I am sorry, so I am at a disadvantage.

The Chair: My colleague is asking about a list that has been put into the public domain of all the sites that various officials allegedly view as strategically the most seminal and problematic.

Mr. Jenkins: Even if they could know or surmise much of this information themselves, having it out in the open does increase danger. Moreover, it provides, in a sense, a justification for going after some of these targets. As I said, I have not seen this information, so I am at a disadvantage, but if specific things were mentioned that they did not already know about, they could now feel justified in going after them. Overall, the result is negative and unhelpful.

Mr. Hegghammer: I have not seen these particular documents either. However, there is already much information available on the Internet, and generally the problem for prospective terrorists is not lack of knowledge of where critical infrastructure such as nuclear power plants is located. The problem is reaching them with a weapon, and there are only two ways to do that. One is finding a weapon or a charge that is powerful enough to breach the target. For example, when al Qaeda was planning the 9/11 operations, they allegedly considered flying an airplane into a nuclear reactor but decided against it. That is an example of a weapon powerful enough to penetrate. The other option is to find a sympathizer who can open gates and doors for you to get closer to the target.

différences sur le plan politique, la coopération a été exceptionnelle sur le plan du travail proprement dit. Pour que cette coopération puisse fonctionner, il faut que le travail soit effectué de manière discrète; en d'autres termes, des gouvernements qu'on imagine mal collaborer ensemble coopèrent effectivement. Dans la mesure où WikiLeaks rend cette coopération plus compliquée, on peut dire que les renseignements publiés par ce site web auront des répercussions dommageables.

Quant à la question de savoir si WikiLeaks fournit des renseignements spécifiques et concrets à propos d'infrastructures vulnérables, cela est peut-être le cas, mais les documents que j'ai consultés ne contenaient pas de renseignements de ce genre. Cependant, les documents publiés se comptent par centaines de milliers.

Le sénateur Joyal : Je faisais allusion aux nouveaux documents qui ont été publiés aujourd'hui.

M. Jenkins : Je suis désolé, je n'ai pas vu la liste des documents qui ont été publiés aujourd'hui. Je suis donc mal placé pour répondre à votre question.

Le président : La question de mon collègue porte sur une liste qui a été publiée et qui contient tous les sites que divers fonctionnaires considéreraient comme les plus décisifs et les plus problématiques sur le plan stratégique.

M. Jenkins : Le fait que ces renseignements soient publiés accroît le danger, même si les personnes intéressées les connaissaient déjà ou pouvaient les conjecturer. De surcroît, dans une certaine mesure, ces renseignements peuvent confirmer à ces personnes qu'il est justifié de vouloir s'attaquer à l'une ou l'autre des cibles qu'elles envisageaient. Comme je l'ai mentionné, je n'ai pas consulté les renseignements qui ont été publiés, et je suis donc mal placé pour formuler des commentaires à ce sujet, mais si ces renseignements contiennent des détails que ne possédaient pas les personnes envisageant de poser des actes terroristes, celles-ci pourraient à présent estimer qu'elles sont justifiées de viser telle ou telle cible. Dans l'ensemble, ces renseignements ont des effets négatifs et nuisibles.

M. Hegghammer : Je n'ai pas moi non plus consulté les documents en question. Cependant, une grande quantité de renseignements sont déjà disponibles sur Internet, et généralement, le problème auquel font face les terroristes éventuels concerne non pas le fait qu'ils ne disposent pas de suffisamment de renseignements quant aux lieux où sont situées des infrastructures cruciales comme les centrales nucléaires, mais le fait d'atteindre ces cibles au moyen d'une arme, et il n'existe que deux façons de régler ce problème. Le premier moyen consiste à trouver une arme ou une charge explosive suffisamment puissante pour porter atteinte à la cible; par exemple, au moment de planifier les attentats du 11 septembre, les membres d'Al-Qaïda auraient envisagé de détourner un avion et de le faire s'écraser sur un réacteur nucléaire. Ils ont finalement opté pour une autre cible, mais un avion est un exemple d'arme suffisamment puissante pour porter atteinte à une telle cible. Le deuxième moyen consiste, pour des terroristes éventuels, à dénicher un sympathisant qui peut leur ouvrir des portes de manière à ce qu'ils puissent s'approcher de la cible.

Again, I have not seen the information in the WikiLeaks documents, but knowing where a facility is and what is in there does not necessarily help executing the attack. The jihadists are already able to find out information about that using Google Earth and other things.

Senator Joyal: Let us stay on WikiLeaks because both of you seem to place emphasis on upcoming threats. You have identified how potential jihadists may be involved in action besides the idea of being sympathizers in terms of convictions or ideals. However, you have been rather silent on how we could or should fight back considering that this is where there lies the largest potential recruitment possibilities for new home grown terrorists.

Mr. Jenkins: First, we must distinguish between what dimensions of the threat we are dealing with. However, if we are talking about the home grown threat, I would start off with a conservative principle, namely, do no greater harm. I tend to be somewhat skeptical of elaborate federal programs — and, I am speaking about the United States now, not about Canada — aimed at dealing with the possibility of radicalization.

From my own perspective, the basic values that we have in our society are democracy and our sense of community. The opportunities that we have for people in our society provide, in themselves, a good defence. I am happy to see that there have been so few members of the American Muslim community; we are talking about a miniscule fraction of individuals who have gone down this path. I would be careful of programs that might create suspicion and resentment in those communities.

In many cases, the early interventions in a radicalization process are coming from within that community itself. The first people who will know about whether a young man or a young woman is going down a dangerous path will be family and close relatives and they will intervene. We have a number of examples where, when they have not been able to dissuade those individuals from taking a certain course of action, they have gone to the authorities themselves — that is, as long as there is that bond of trust — and they have invited the authorities to intervene. We have benefited from that. Therefore, one wants to be careful not to create a set of mechanisms that will distinguish one portion of our population. I say that not as someone who worries about being politically correct — I am not politically correct one bit — but as a ferocious pragmatist as to what works.

I also say, as a pragmatist, that we depend on domestic intelligence collection. That is always a sensitive topic in any democracy. We do not like the idea of domestic spies, but many of these plots have been interrupted because of the work of domestic intelligence. One can argue that had those plots not been

Je le répète, je n'ai pas consulté les documents publiés par WikiLeaks, mais je peux dire que le fait de connaître l'emplacement d'une installation et de savoir ce qui s'y trouve n'aidera pas nécessairement les terroristes éventuels à mettre leur attaque à exécution. Les jihadistes sont déjà en mesure d'obtenir des renseignements de ce genre à l'aide de Google Earth ou par d'autres moyens.

Le sénateur Joyal : Poursuivons sur la même question, car vous semblez tous deux mettre l'accent sur les menaces imminentes. Vous avez parlé des jihadistes éventuels qui pourraient participer à la perpétration d'actes terroristes et de ceux qui partagent leurs convictions ou leurs idéaux. Cependant, vous avez été plutôt avares de commentaires quant à la manière dont nous pourrions ou devrions réagir à cela, eu égard au fait que c'est là que se trouvent les plus importantes possibilités de recrutement de nouveaux terroristes d'origine intérieure.

M. Jenkins : Tout d'abord, nous devons établir une distinction entre les divers aspects de la menace dont nous parlons. Cela dit, si nous parlons de la menace d'origine intérieure, je partirais d'un principe conservateur, à savoir celui selon lequel il ne faut pas aggraver les choses. J'ai tendance à être plutôt sceptique à l'égard des programmes fédéraux très complexes — et je parle ici non pas des programmes canadiens, mais des programmes américains — visant à prendre des mesures à l'égard de la possibilité de radicalisation.

À mon avis, les valeurs fondamentales de notre société sont la démocratie et le sentiment d'appartenance à la communauté. Les possibilités que notre société offre aux personnes qui en font partie représentent en elles-mêmes une bonne défense. Je suis heureux de constater que très peu de membres de la communauté musulmane des États-Unis ont emprunté la voie de la radicalisation — ceux qui l'ont fait ne représentent qu'une fraction minuscule de cette communauté. Je crois qu'il faut faire preuve de prudence avec ces programmes, qui peuvent engendrer de la méfiance et du ressentiment au sein de ces communautés.

Dans bien des cas, ce sont les membres de la communauté qui interviendront de manière précoce pour interrompre un processus de radicalisation. Ce sont les membres de la famille proche qui sont les premiers à apprendre qu'un jeune homme ou une jeune femme s'est engagé sur une voie dangereuse, et ils sont les premiers à intervenir. Dans un certain nombre de cas, n'ayant pas réussi à convaincre un terroriste éventuel à renoncer à telle ou telle voie dangereuse, les membres de sa famille se sont eux-mêmes présentés aux autorités — pour autant qu'ils avaient confiance en elles — pour leur demander d'intervenir. Cela a été profitable pour nous. Ainsi, j'estime que nous devons être prudents afin de ne pas mettre en place une série de mécanismes qui auront pour effet de frapper de discrimination une partie de notre population. Si je dis cela, c'est non pas par souci de rectitude politique — rien n'est plus éloigné de moi que le souci de rectitude politique —, mais parce que je suis un pragmatiste acharné qui se soucie de ce qui fonctionne.

En outre, toujours en tant que pragmatiste, je suis d'avis que nous sommes tributaires de la collecte de renseignements de sécurité intérieure. Dans toute démocratie, il s'agit toujours d'un sujet délicat. Nous n'aimons pas nous imaginer que des espions recueillent des renseignements dans notre propre pays, mais bon

interrupted and had there been higher levels of violence as a consequence of jihadist acts, we would have even greater tensions and suspicions in our society and reactions against those communities. Therefore, I think that intelligence serves both sides in this sense. I am very much in favour of domestic intelligence collection, obviously with appropriate rules and oversight.

In our system in the United States, which differs somewhat in terms of law enforcement from yours, that intelligence can be carried out either by federal agencies or by local authorities. In many cases, local authorities with close relationships with the local community are in a good position to develop those relationships and get that intelligence.

Intelligence, a sustaining of basic values and a great deal of skepticism about programs that stigmatize or isolate any particular portion of the community would be the principles that I would abide by.

Mr. Hegghammer: I do not wish to add much. I prefer not to go into detail on this because counter terrorism is a science of its own and it is not my science. I study the groups, how they work and what they think. I do not feel qualified to go into details on how the threat should be dealt with because it is a debate that must be addressed in some detail as to which specific intelligence collection methods will be used. Involved in that debate is a lot of politics, which is another reason for me not to get into that debate. However, I would certainly subscribe to the principles that Mr. Jenkins just outlined.

Senator Jaffer: Mr. Hegghammer, you spoke about growing al Qaeda support in ethnic groups and you talked about West Africa and East Africa. I want a clarification of what you mean by ethnic groups in West Africa or East Africa or South Asia.

Mr. Hegghammer: Basically, I mean non-Arab ethnic groups. In the past, let us say until the mid-2000s, virtually all anti-Western militancy was carried out by Arabs. In Europe, for example, it was predominantly individuals of North African descent. We saw that individuals residing in the Middle East, and so on, frequented most of the anti-Western jihadi websites. We now see that the plots that are foiled in the West include more non-Arabs. We also see that anti-Western jihadi ideology is being propagated in other parts of the world than just the Middle East or in the Arab diaspora in the West.

nombre de complots terroristes ont été tués dans l'oeuf grâce au travail des services intérieurs de renseignement de sécurité. On pourrait faire valoir que, si ces complots n'avaient pas été réprimés, et si les jihadistes avaient commis davantage d'actes de violence, il y aurait encore plus de tentions et de méfiance dans notre société, et que l'attitude à l'égard de ces communautés serait encore plus hostile. Par conséquent, j'estime que, dans cette mesure, le renseignement de sécurité sert les deux camps. Je suis très favorable à la collecte de renseignements de sécurité intérieure, pour autant, bien sûr, qu'elle soit encadrée par des règles appropriée et qu'elle fasse l'objet d'une surveillance judicieuse.

Aux États-Unis, où le système d'application de la loi est assez différent de celui qui est en place au Canada, les renseignements de sécurité peuvent être recueillis par des agences fédérales ou des autorités locales. Dans de nombreux cas, les autorités locales sont bien placées pour nouer des relations étroites avec les membres de la collectivité et obtenir des renseignements de sécurité.

La collecte de renseignements de sécurité, le maintien de valeurs fondamentales et une bonne dose de scepticisme à l'égard des programmes qui stigmatisent ou isolent une partie précise de la collectivité : voilà les principes que j'observerais.

M. Hegghammer : Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Je préfère ne pas entrer dans les détails à ce sujet, car la lutte contre le terrorisme est une science à part entière, et je ne suis pas spécialiste de cette science. J'étudie les groupes, la manière dont ils fonctionnent et la pensée qui les anime. J'estime que je ne suis pas qualifié pour parler de façon détaillée des mesures que nous devrions prendre pour faire face à la menace, car la question de savoir quelles méthodes spécifiques de collecte de renseignements de sécurité seront employées est une question qui doit être abordée de façon assez minutieuse. Il s'agit d'un débat qui fait intervenir une foule de questions politiques, ce qui explique également pourquoi je ne veux pas me lancer dans ce débat. Cependant, j'adhère assurément aux principes que M. Jenkins vient tout juste d'énoncer.

Le sénateur Jaffer : Monsieur Hegghammer, vous avez évoqué une croissance du soutien d'Al-Qaïda au sein de groupes ethniques, notamment en Afrique occidentale et orientale. J'aimerais que vous nous fournissiez des éclaircissements quant à ce que vous entendez par « groupes ethniques » en Afrique occidentale, en Afrique orientale ou en Asie du Sud.

M. Hegghammer : Pour l'essentiel, j'entends par là les groupes ethniques non arabes. Dans le passé, disons jusqu'au milieu de la présente décennie, le militantisme anti-occidental était presque intégralement le fait d'Arabes. En Europe, par exemple, ce militantisme était principalement pratiqué par des personnes d'ascendance nord-africaine. Nous avons constaté que la plupart des sites web jihadistes anti-occidentaux étaient fréquentés par des personnes du Moyen-Orient et d'autres régions du genre. Nous constatons à présent que les groupes qui trament des complots en Occident comprennent davantage de noms arabes, et que l'idéologie jihadiste anti-occidentale se propage non seulement au Moyen-Orient ou au sein de la diaspora arabe en Occident, mais aussi dans d'autres régions du monde.

I mentioned these specific regions because there are specific reports and evidence supporting this claim. Several reporters have spoken about increasing anti-Western rhetoric in several communities or even mosques in Nigeria. There are groups in Pakistan that have gone more anti-Western in the past few years. In East Africa, the al Shabaab movement has an anti-Western rhetoric, if not quite an anti-Western behaviour yet. I mentioned Turkic peoples, and not only people from Turkey but also from Uzbekistan or the Xinjiang province in China. The past few years have seen several plots in Europe where individuals from these ethnic groups have participated in some way or other.

Senator Jaffer: I have listened carefully to both of you, and we have heard from other presenters as well. My big concern is "homegrown." I will talk about Canada because that is the only place I have experience. In a free, fair society, why do people become radicalized? There are democratic processes by which they can change people's ideas, so why do they become attracted to this radicalization? What is the hook?

Mr. Jenkins: You have to look at the individuals. The numbers are so small that we cannot talk about demographics or a political class. One thing that became apparent in looking at those who not only became radicalized but also recruited themselves to terrorism in the United States was the extremely small numbers, and, beyond that, the diversity. You have to go down to the individual level. This particular individual was not happy about this particular thing; another individual was in a moment of crisis in her life; another was in prison; and another was following a life of crime. It is due to the strength of our democratic open systems that there are not greater numbers. There was no evidence whatsoever of an underground, a vast army of sleepers or a large support structure. These responses were one-off. In fact, of the 46 cases in the United States between 2001 and 2006, half of them involved a single individual. We have a good idea of the radicalization process. We cannot predict who will be radicalized because radicalization is highly individual.

The danger we have is that because of the availability of this ideology, especially on the Internet, as Dr. Hegghammer correctly points out, the ideology itself increasingly becomes the conveyor for all individual discontents. If someone is unhappy with his or her condition in life and leaning toward violence, then this ideology will provide reinforcement and direction, and transform that individual discontent into terrorist action.

Si j'ai fait allusion aux régions que vous venez de mentionner, c'est parce qu'il existe des rapports et des éléments probants précis à l'appui de cette affirmation. Plusieurs auteurs de rapports ont indiqué que le discours anti-occidental était de plus en plus présent au sein de maintes collectivités du Nigeria, et même dans les mosquées. Au cours des quelques dernières années, certains groupes du Pakistan sont devenus encore plus anti-occidentaux qu'ils ne l'étaient auparavant. En Afrique orientale, le mouvement al Shabaab se caractérise par un discours — pour ne pas dire un comportement — anti-occidental. J'ai mentionné les turcophones, qui se trouvent non seulement en Turquie, mais aussi en Ouzbékistan ou en Chine, dans la province du Xinjiang. Au cours des quelques dernières années, des personnes appartenant à ces groupes ethniques ont participé, d'une manière ou d'une autre, à plusieurs complots ourdis en Europe.

Le sénateur Jaffer : J'ai écouté attentivement les deux témoins que nous accueillons aujourd'hui, et le comité a entendu également d'autres témoins. Ma grande préoccupation, c'est le terrorisme « d'origine intérieure ». Je parlerai du Canada, car il s'agit du seul endroit que je connais bien. Pourquoi des personnes se radicalisent-elles au sein d'une société libre et équitable? Ces personnes peuvent utiliser des mécanismes démocratiques pour propager leurs idées et amener les gens à les adopter, alors pourquoi en viennent-elles à être attirées par la radicalisation? Quel est l'attrait de la radicalisation?

M. Jenkins : Il faut examiner cette question sur le plan individuel. Comme le nombre de personnes qui empruntent cette voie est minime, nous ne pouvons pas examiner cette question sous l'angle démographique ou politique. L'une des choses qui sont devenues manifestes au moment d'examiner les statistiques relatives aux personnes qui se sont non seulement radicalisées, mais également engagées dans le terrorisme aux États-Unis, c'est que le nombre de ces personnes était extrêmement restreint; en outre, ces personnes présentaient des caractéristiques très diverses. Il faut examiner la question sur le plan individuel. Telle personne était mécontente pour telle ou telle raison; telle autre personne traversait une crise existentielle; une autre se trouvait en prison, ou alors menait une vie criminelle. Si le nombre de personnes qui se radicalisent n'est pas plus élevé que cela, c'est en raison de la force de nos systèmes démocratiques et ouverts. Il n'y a absolument rien qui prouve l'existence d'un mouvement clandestin, d'une vaste armée d'agents dormants ou d'une vaste structure de soutien. Ces initiatives étaient de nature ponctuelle. En fait, la moitié des 46 cas survenus aux États-Unis de 2001 à 2006 ne mettaient en cause qu'une seule personne. Nous avons une bonne idée de ce qu'est le processus de radicalisation. Nous ne pouvons pas prédire qui se radicalisera, car cela tient à des facteurs de nature hautement idiosyncrasique.

Le danger auquel nous faisons face tient à ce que l'idéologie en elle-même devient de plus en plus le canal par lequel s'expriment tous les mécontentements individuels, et ce, en raison de la grande diffusion de cette idéologie, surtout sur Internet, comme M. Hegghammer l'a souligné à juste titre. Si une personne est mécontente de ses conditions de vie et qu'elle a un penchant pour la violence, l'idéologie lui fournira un soutien et une orientation, et son mécontentement se transformera en actes terroristes.

The answer to your question is that it is individual; it is not necessarily a group thing. Yes, there are veins of resentment and a handful of extremist and hotheads.

Senator Furey: Are you saying, then, Mr. Jenkins, that individuals come to this radicalization more out of a sense of involvement than any sense of religious fervour or anything like that?

Mr. Jenkins: I am not recognized in the field of remote psychoanalysis, so I cannot tell you what people believe inside their souls.

There is a religious component, and I have no reason to doubt the sincerity of their expression, but it is not the religion itself that takes one down the path toward terrorist action. It is another set of internal motives.

The ideology of an al Qaeda, which draws from and builds upon a religious expression, provides legitimacy for that expression, but I do not see the religion as being the fundamental driver by itself. It is an ideology on top of that expression.

People sometimes ask whether it is an ideology or a religion. In the jihadist circles, no distinctions are made between the two. Political ideology and religion are of a single piece. I am sure Dr. Hegghammer has a view on that as well.

Mr. Hegghammer: The "why" question has two dimensions. We can ask about the objective or real causes of radicalization, and they may be complex and, ultimately, difficult if not impossible to uncover. All kinds of underlying structural factors or approximate factors push or pull a person to this sort of activism.

The other dimension to the question is the declared motivations for doing it. If you ask these people why on earth they sacrificed a future for this activism, in 90 per cent of the cases they will answer that it is to help other Muslims.

The key to understanding the motivation I mention here is the victim narrative that al Qaeda and other related movements propagate. It is a narrative and a world view in which all Muslims are one people, and this people is being systematically persecuted and oppressed by a broad alliance of non-Muslim power stretching from the U.S. in the West to China in the East. All these non-Muslim powers are oppressing and attacking Muslims around the world. This victim narrative and sense of solidarity with what they see as suffering Muslims abroad are the predominant declared motivations for these people.

Ainsi, la réponse à votre question, c'est que cela est un phénomène qui relève des individus et non pas nécessairement des groupes. Oui, il y a un fond de ressentiment, et il existe une poignée d'extrémistes et de fanatiques.

Le sénateur Furey : Êtes-vous donc en train de dire, monsieur Jenkins, que les personnes qui se radicalisent le font davantage pour avoir le sentiment de jouer un rôle que pour des motifs liés à la ferveur religieuse ou à d'autres choses du genre?

M. Jenkins : Je ne suis pas reconnu comme un expert dans le domaine de la psychanalyse à distance, et, par conséquent, je ne peux pas vous dire ce que les gens croient au plus profond de leur âme.

Il y a un aspect religieux, et je n'ai aucune raison de mettre en doute la sincérité des croyances religieuses que ces personnes expriment, mais ce qui amène une personne à emprunter la voie du terrorisme, c'est non pas la religion en tant que telle, mais un ensemble distinct de motivations personnelles.

L'idéologie d'une organisation comme Al-Qaïda, qui découle d'une pensée religieuse et exploite celle-ci, procure une légitimation à cette pensée religieuse, mais je ne considère pas la religion comme étant en elle-même l'élément moteur fondamental — ce rôle est joué par l'idéologie qui s'est ajoutée à la pensée religieuse.

Les gens se posent parfois la question de savoir s'il s'agit d'une idéologie ou d'une religion. Dans les milieux jihadistes, on n'établit aucune distinction entre les deux — l'idéologie politique et la religion ne font qu'un. Je suis certain que M. Hegghammer a lui aussi une opinion sur la question.

M. Hegghammer : La question du « pourquoi » comporte deux volets. En premier lieu, nous pouvons examiner les objectifs ou les causes réelles de la radicalisation, lesquels peuvent être complexes et, en fin de compte, difficiles, voire impossible à mettre au jour. Toutes sortes de facteurs structurels sous-jacents ou de facteurs imprécis poussent ou attirent une personne vers ce type d'activisme.

En second lieu, nous pouvons examiner les motifs avoués par les personnes elles-mêmes — si vous leur demandez ce qui a bien pu les amener à sacrifier leur avenir pour s'engager dans un activisme de ce genre, dans 90 p. 100 des cas, ces personnes répondront qu'elles l'ont fait pour aider d'autres musulmans.

Pour comprendre la motivation dont je viens de parler, l'élément clé réside dans le fait qu'Al-Qaïda et d'autres mouvements connexes propagent un discours selon lequel ils sont des victimes. Il s'agit d'un discours et d'une vision du monde selon lesquels tous les musulmans ne forment qu'un seul peuple, et que ce peuple est systématiquement persécuté et opprimé par une vaste alliance de puissances non musulmanes, qui s'étend des États-Unis, en Occident, à la Chine, en Orient. Toutes ces puissances non musulmanes oppriment et attaquent les musulmans partout dans le monde. Ce discours de victimes et le sentiment de solidarité que les musulmans éprouvent pour les autres musulmans qui souffrent à l'étranger constitue les principales motivations avouées par ces personnes.

To put it simply, it is much less about out-group hatred than in-group love or solidarity. It is about retribution for perceived suffering and not so much about unprovoked aggression.

Senator Jaffer: Both of you have spoken about the Internet, and I work with many young people and often talk to them about some of the things you have spoken about. If al Qaeda and those groups can use the Internet, have you two given thought to how we can use the Internet to reach these young people? I feel that we are not making as much use of the Internet to explain to these people different ways of making change in a democratic society.

Mr. Hegghammer: Again, there are two ways of thinking about the online strategy. As far as a positive strategy of presenting an alternative, we do not need to do anything. The alternative is already there. It is presented by the world around these people. It is presented by the mainstream media, by the schools they attend and by the extended network they frequent. The alternative is there. I do not think there is an effective or credible way to educate the frustrated young Muslim in democracy. However, I do think there are things we can do to mitigate the negative effect of jihadi propaganda. One very easy step is to do something about the availability of jihadi propaganda on mainstream platforms so that people are not exposed to this material unwittingly. An easy step would be to reintroduce the self-selection criterion for jihadi websites.

The Chair: I am sorry, Dr. Hegghammer, could you help us understand what that last sentence meant?

Mr. Hegghammer: Basically, when jihadi propaganda appears on YouTube, it reaches a much wider audience of people because people go on YouTube for all types of reasons, and they can stumble on jihadi propaganda by accident. The number of people who are exposed to material on the regular specialist jihadist website is much smaller because you have to be interested in that sort of material to access the site, and you have to know the link and the URL to get there. That limits the number of people who access it. Purging these mainstream platforms of jihadi propaganda is one basic step.

Senator Smith: I sense that you are a scholar in these matters. I am not an expert on the Quran, but we keep hearing scholars say there is no rationale and no basis for this type of thinking in the Quran. If this is so black and white, why would that reality, which you can confirm or not, not sink in on people?

The Chair: In other words, why would people be using Quranic sources to encourage violence if there is no encouragement of violence?

En un mot, tout cela tient moins à la haine des autres groupes qu'à l'amour ou à la solidarité à l'égard de son propre groupe. Il s'agit non pas tant d'une agression non provoquée que d'une vengeance pour des souffrances perçues.

Le sénateur Jaffer : Vous avez tous deux parlé d'Internet. Je travaille avec de nombreuses jeunes personnes, et je discute souvent avec elles de quelques-unes des choses que vous avez mentionnées. Al-Qaïda et d'autres groupes de ce genre peuvent utiliser Internet; avez-vous songé à la manière dont nous pourrions nous aussi utiliser Internet pour joindre ces jeunes gens? J'estime que nous n'utilisons pas beaucoup Internet pour leur expliquer les différentes manières de provoquer des changements au sein d'une société démocratique.

M. Hegghammer : Là encore, il y a deux manières d'envisager la stratégie en ligne. En ce qui concerne une stratégie positive dans le cadre de laquelle nous présenterions une solution de rechange, il n'est pas nécessaire de faire quoi que ce soit — la solution de rechange existe déjà. Elle est diffusée par le monde au sein duquel évoluent ces personnes. Elle est diffusée par les médias grand public, par les écoles que fréquentent ces personnes et par les membres de leur réseau élargi. La solution de rechange existe. Je ne crois pas qu'il existe une façon efficace ou crédible d'apprendre à un jeune musulman frustré en quoi consiste la démocratie. Cependant, j'estime qu'il y a des choses que nous pouvons faire pour atténuer les répercussions négatives de la propagande jihadiste. Une chose qui serait très facile à faire, ce serait de prendre des mesures pour diminuer l'ampleur de la propagande jihadiste diffusée sur des plates-formes grand public, de manière à ce que les gens n'y soient pas exposés à leur insu. Une mesure simple à prendre consisterait à rétablir le critère de libre choix pour les sites web jihadistes.

Le président : Excusez-moi, monsieur Hegghammer, mais pourriez-vous expliquer cette dernière phrase?

M. Hegghammer : En substance, lorsque de la propagande jihadiste est diffusée sur YouTube, elle rejoint un très vaste public parce que les gens fréquentent ce site web pour toutes sortes de raisons, et peuvent tomber par hasard sur de la propagande jihadiste. Le nombre de personnes qui sont exposées au contenu affiché sur les sites web jihadistes courants est peu élevé, car pour accéder à de tels sites, il faut d'abord être intéressé par ce type de contenu et connaître l'adresse URL de ces sites ou posséder un hyperlien y menant. Cela restreint le nombre de personnes qui accèdent à ces sites web. L'une des mesures de base que nous pouvons prendre, c'est d'expurger la propagande jihadiste des plates-formes grand public.

Le sénateur Smith : Je crois comprendre que vous menez des recherches sur ces questions. Je ne suis pas spécialiste du Coran, mais nous entendons continuellement des chercheurs qui affirment que le Coran ne contient rien qui justifie et qui soutient ce type de pensée. Si les choses sont si nettement tranchées, pourquoi cette réalité — dont vous confirmerez ou infirmerez l'existence — n'est-elle pas comprise par les gens?

Le président : En d'autres termes, pourquoi des personnes s'appuient-elles sur le Coran pour exhorter à la violence s'il ne comporte aucun élément d'incitation à la violence?

Mr. Jenkins: These are great questions and not easily answered. Let me try to deal with several at the same time.

First, the idea of a specifically counter-jihadist narrative is less appealing than the fact that we live in an open, democratic society, communications are free and there are thousands of other messages, so we do not necessarily have to craft a specific one to counter the jihadist. In fact, it is not our place to argue that they are evil. It would not have any effect anyway; it would lack credibility. I want to come back to a point on that because there are a couple of things we can do that make more sense.

The real thing in terms of the jihadist message, which I think is ultimately, in the long run, one that will fail, is not whether it is right or wrong or good or evil, but that it is largely irrelevant. I mentioned this in my written testimony. This idea of masculine glory and the narrative of victimhood does not do much for people around the world who are striving for political freedom, equality under the law, getting a good education, getting jobs and having a better life for their children. This is largely an irrelevant message. Therefore, even though many throughout the Arab and Muslim worlds may have deep resentment against the West, at the same time, the vast majority of those people regard al Qaeda's message as a message of crackpots.

The Chair: Mr. Jenkins, could I push back on that for a moment?

Mr. Jenkins: Yes, go ahead.

The Chair: You indicated that the jihadi belief at the core of al Qaeda activity is that the cause of any economic or social or opportunity dysfunction for the so-called Arab street or the *ummah*, the Muslim street, is the vile corruption of the Western materialist world and the imposition of that world on an Islamic community that would be doing far better without that imposition.

When you say the message is irrelevant, in the broad objective sense it may not be irrelevant, however, to a young teenage male — take the point advisably — who is angry about a number of things, such as his life, his parents, about not having a cell phone, whatever the issue may be, and who is then given a chance to express that anger in something other than a normative adolescent acting out, which all cultures face, but in a fashion that is now part of a larger mission. I think it was your own presentation that made that link.

We are trying to understand what are the counterfactual instruments available to address that link in a way that makes it absolutely abhorrent as it is now, where there is a vast majority of Islamic kids, here at home, who would never be interested in that type of activity. The risk we face is not the hundreds, it is the one

M. Jenkins : Il s'agit d'excellentes questions, et il n'est pas facile d'y répondre. Permettez-moi de tenter d'aborder plusieurs aspects en même temps.

Tout d'abord, l'idée de diffuser un discours spécifiquement anti-jihadiste est beaucoup moins attrayante que le fait de vivre dans une société libre et démocratique où les communications sont libres et où des milliers d'autres messages sont diffusés — nous n'avons donc pas nécessairement à élaborer un discours en riposte à celui des jihadistes. En fait, ce n'est pas à nous d'affirmer que ces personnes sont malfaisantes. De toute façon, cela n'aurait aucun effet — cela ne serait pas crédible. Il y a un point sur lequel j'aimerais revenir à cet égard, car il y a deux ou trois choses que nous pouvons faire et qui seraient plus judicieuses.

En ce qui concerne le message jihadiste — lequel, à long terme et en fin de compte, échouera —, la véritable question consiste non pas à déterminer s'il est juste ou non ou s'il est bon ou mauvais, car dans une large mesure, cette question n'est pas pertinente, comme je l'ai mentionné dans mon mémoire. Cette idée de gloire masculine et le discours de victimisation n'est pas d'un grand secours pour les gens qui, un peu partout dans le monde, luttent pour obtenir la liberté politique, l'égalité devant la loi, une bonne éducation, des emplois et une meilleure vie pour leurs enfants. Dans une large mesure, ce discours ne présente aucun intérêt. Par conséquent, même si, d'une part, une pléthore de personnes des mondes arabe et musulman éprouvent peut-être un profond ressentiment à l'égard de l'Occident, d'autre part, la vaste majorité de ces personnes considèrent que le message d'Al-Qaïda est le fait d'une bande d'hurluberlus.

Le président : Monsieur Jenkins, puis-je vous interrompre un instant? J'aimerais dire quelque chose là-dessus.

M. Jenkins : Oui, allez-y.

Le président : Vous avez indiqué que la croyance jihadiste au coeur des activités d'Al-Qaïda tenait à ce que les troubles économiques, sociaux ou sur le plan des possibilités qu'éprouvent les populations arabes ou la *oumma*, la communauté musulmane, sont attribuables à la vile corruption de l'Occident matérialiste, et au fait que l'Occident impose ses valeurs à la communauté islamique, laquelle se porterait beaucoup mieux sans cela.

Vous dites que le message ne présente aucun intérêt; toutefois, d'un point de vue objectif, ce message n'est peut-être pas dénué d'intérêt pour un jeune adolescent — et je pèse bien mes mots — qui est en colère pour un certain nombre de raisons — par exemple sa vie, ses parents, le fait qu'il ne possède pas de téléphone cellulaire, peu importe la raison — et qui se voit soudain offrir l'occasion d'exprimer cette colère non pas comme le font normalement les adolescents au sein de toutes les cultures, mais d'une manière qui s'inscrit au sein d'une mission de plus vaste ampleur. Je crois que c'est vous-même qui avez établi un tel lien dans votre exposé.

Nous tentons de comprendre quels sont les instruments contrefactuels permettant d'examiner ce lien d'une façon qui le rend absolument odieux comme c'est le cas en ce moment, où la vaste majorité des enfants islamiques ici même au pays ne seraient jamais intéressés à s'engager dans ce type d'activités. Le risque

or two, or in Toronto the 18, who are deemed to have been planning something that would have been quite serious.

Mr. Jenkins: Immediately after 9/11, the strategy of the West was primarily an operational strategy; that is, without a clear idea of how many more 9/11 conspiracies were on the way. There was a desperate effort to close down the training camps, to put al Qaeda on the run and to break their operational capabilities. It was a pounding of operational capabilities.

In the first years, there was not a lot of thought given to, let us say, a front-end strategy; that is, how is it that people get swept up in this and get at that point where we are trying to pound our operational capabilities. Quite frankly, there was not a lot of thought given to the back-end strategy either, and that is once these people have been apprehended, what is it that we want to do with them? Do we want to bring them to justice as if they were ordinary criminals? Do we want to interrogate them? Do we want to throw them in a dungeon for the duration of this struggle, however many decades or centuries that may be? We did not have front- and back-end strategies. It is late.

The questions you are asking are excellent ones about what can be front-end strategies and what can be the back-end strategies, assuming there is some consensus that we have managed to degrade their operational capabilities. How do we go after the recruiting? As I say, for many people, whatever their message, it is not gaining a great deal of traction.

What is gaining traction among those young men you are talking about who are upset for a variety of reasons is you look at the specific appeals, which are not exclusively on the basis of religion or belief. Words like "humiliation," "honour" and "glory as warriors" appeal to young men. Those words attract recruits.

I have always argued the following: It might be interesting to enlist as communicators those who have either dropped out or gone through the system and decided that jihadism as defined by al Qaeda is not so hot. A number of books have been written and interviews have been given by people who have gone down that path and said, "This is a stupid idea." One stunning book was written in Arabic and translated into French — but sadly never into English — by a former extremist. It had the marvellous title, *Life Is Better than Paradise*. He went through his personal experiences of how, in his own mind, he had been brainwashed into this path.

auquel nous faisons face est posé non pas par la majorité des gens, mais par la personne, ou les deux personnes, ou les 18 personnes de Toronto qui sont réputées avoir planifié quelque chose qui aurait pu avoir des conséquences assez graves.

M. Jenkins : Immédiatement après les attentats du 11 septembre, l'Occident a adopté une stratégie qui était principalement de nature opérationnelle; j'entends par là que cette stratégie a été élaborée sans que l'on ait une idée claire du nombre d'autres complots du genre qui étaient en train d'être tramés. Des efforts désespérés ont été déployés afin de fermer les camps d'entraînement, de mettre en fuite les membres d'Al-Qaïda et de détruire leurs capacités opérationnelles. Il s'agissait de porter un coup à leurs capacités opérationnelles.

Au cours des premières années, on ne s'est pas beaucoup attardé à élaborer une stratégie, disons, préliminaire, c'est-à-dire une stratégie qui nous aurait permis de comprendre comment des gens ont pu être entraînés là-dedans et comment nous en sommes arrivés à un point où nous tentons de porter un coup à leur capacités opérationnelles. En toute franchise, on n'a pas non plus déployé beaucoup d'efforts pour élaborer une stratégie de fin de processus, c'est-à-dire une stratégie en ce qui a trait à ce que nous devons faire avec ces gens que nous avons appréhendés. Voulons-nous les traduire en justice comme s'il s'agissait de criminels ordinaires? Voulons-nous les interroger? Voulons-nous les jeter dans un cachot pendant toute la durée de cette lutte, peu importe que celle-ci s'étende sur des décennies ou des siècles? Nous n'avons ni stratégies préliminaires, ni stratégies finales. Il se fait tard.

Vous avez posé d'excellentes questions en ce qui concerne les stratégies préliminaires et les stratégies finales que nous pourrions adopter, à supposer qu'un certain consensus selon lequel nous avons réussi à porter atteinte à leurs capacités opérationnelles a été établi. Comment devons-nous nous y prendre pour nous attaquer au recrutement? Comme je l'ai mentionné, pour de nombreuses personnes, le message des terroristes — peu importe le contenu de ce message — n'est pas très attrayant.

Ces jeunes hommes dont vous parlez et qui sont contrariés pour diverses raisons se sentent interpellés par un message pour des raisons très précises, qui ne sont pas exclusivement liées à la religion ou à une croyance. Les jeunes hommes sont attirés par des termes comme « humiliation », « honneur » et « gloire du guerrier ». Ces mots attirent des recrues.

J'ai toujours soutenu ce qui suit : il pourrait être intéressant de recruter comme communicateurs des personnes qui ont abandonné ou connu le système et qui ont conclu que le jihadisme prôné par Al-Qaïda n'était pas si formidable que cela. Un certain nombre de livres ont été rédigés, et des entrevues ont été accordées par des personnes qui ont emprunté cette voie et qui en sont arrivées à la conclusion qu'il s'agissait d'une idée stupide. Un ancien extrémiste a rédigé un livre stupéfiant — ce livre rédigé en arabe a été traduit en français, mais il n'existe malheureusement aucune traduction anglaise. Le titre de ce livre est merveilleux : *Life Is Better than Paradise*. L'auteur raconte son expérience personnelle, et il explique comment on lui a lavé le cerveau pour l'entraîner sur la voie du terrorisme.

We engaged in this type of work during the Cold War with some effect. Why are we not taking publications like that, or making the videos for YouTube? Pardon the street language, but they essentially have the message, "jihad sucks." As a path, jihad is a self-destructive, ruinous path. Why do we not play with that?

Let us have former jihadists arguing with future recruits. It cannot be us; we have no credibility. Mr. Hegghammer and I can argue the ideology all day. However, we carry no weight among the community of young men who are possible recruits.

The Chair: Dr. Hegghammer, would you care to add to that particular issue?

Mr. Hegghammer: Thank you. I wanted to address a couple of points that were mentioned in the discussion. Regarding the role of Quranic verses and orthodoxy, these activists get around these theological imperatives that circumscribe violence by rejecting authority. The jihadi propaganda dismisses religious clerics and religious authorities as traitors who have sold out to the infidels. Therefore, they do not need to listen to their advice and they can take these often-vague Quranic verses out of context and turn them into something that justifies their activities.

Emotion is the other mechanism that brings people to this sort of thing. Mr. Jenkins mentioned the attraction or the glory of being a strong and honourable fighter. Emotions have been understudied or underestimated in this whole field of study. People tend to examine ideology as basically dry text on a piece of paper. In reality, people radicalize by watching videos and going through these sorts of ritual-like settings in groups. It is a process in which emotions play at least as large a role as the intellect, if you will.

The major point here is that the Internet is crucial for both of these mechanisms. The Internet spreads propaganda about religious authorities being unreliable, and it also spreads these videos that solicit emotion and creates this emotional pull towards activism.

The key thing that we can do to limit this phenomenon in the West is to limit the spread of this material on the Internet.

The Chair: Before I go to Senator Marshall, I will file with both our guests a question they can perhaps address later on.

With respect to what is on the Internet, with particular reference to YouTube and other references that Dr. Hegghammer has made, are we to conclude that the Chinese style, which in its starkest terms is censorship of the Internet, is an appropriate instrument to consider here? If not, are we to conclude that more

Nous avons mené des activités de ce genre durant la Guerre froide, et cela a donné certains résultats positifs. Pourquoi n'utilisons-nous pas ce type de publications, et pourquoi ne produisons-nous pas de vidéos que nous diffuserions sur YouTube? Pour l'essentiel, le message que nous devons diffuser — excusez-moi d'employer la langue populaire — est le suivant : « Le jihad, c'est de la merde. » Il s'agit d'une voie qui mène à la ruine et à l'autodestruction. Pourquoi ne misons-nous pas là-dessus?

Utilisons d'anciens jihadistes et faisons-les rencontrer des recrues éventuelles pour qu'ils discutent avec elles. Cette discussion, nous ne pouvons pas l'avoir avec ces recrues éventuelles. Nous n'avons aucune crédibilité. M. Hegghammer et moi pouvons débattre de l'idéologie à longueur de journée, mais nous n'avons aucune crédibilité au sein de la communauté des jeunes recrues éventuelles.

Le président : Monsieur Hegghammer, avez-vous quelque chose à ajouter sur cette question?

M. Hegghammer : Merci. J'aimerais aborder deux ou trois points qui ont été mentionnés durant la discussion. En ce qui concerne le rôle du Coran et de l'orthodoxie, les activistes contournent les prescriptions théologiques qui limitent la violence par le rejet de l'autorité. Pour la propagande jihadiste, les clercs et les autorités religieuses sont des traîtres à la solde des infidèles. Par conséquent, les jihadistes estiment qu'il n'est pas nécessaire d'écouter les conseils de ces autorités religieuses, et ils peuvent sortir de leur contexte des versets souvent nébuleux du Coran et les transformer en paroles qui justifient leurs activités.

L'autre moyen d'amener des gens à emprunter cette voie consiste à faire appel à leurs émotions. M. Jenkins a mentionné l'attrait de la gloire d'être reconnu comme un combattant fort et honorable. On a peu étudié ou encore on a sous-estimé l'importance du rôle que jouent les émotions dans ce domaine d'étude. Les gens ont tendance à étudier l'idéologie comme s'il s'agissait essentiellement d'un simple texte imprimé sur du papier. En réalité, les gens se radicalisent en visionnant des vidéos et en participant à ce genre de rituels de groupe. Il s'agit d'un processus dans lequel les émotions jouent un rôle au moins aussi important que le jugement, si je puis dire.

Le point important, c'est qu'Internet est un élément crucial de ces deux mécanismes. Sur Internet, on répand une propagande selon laquelle les autorités religieuses ne sont pas dignes de foi, et on propage aussi des vidéos qui font appel aux émotions et qui suscitent des émotions qui poussent à l'activisme.

La principale mesure que nous pouvons prendre pour restreindre ce phénomène en Occident consiste à limiter la propagation du matériel de ce genre sur Internet.

Le président : Avant de céder la parole au sénateur Marshall, je vais poser à nos deux invités une question à laquelle ils pourront peut-être répondre plus tard.

En ce qui concerne ce qui est affiché sur Internet, et surtout par rapport à YouTube et aux autres choses dont M. Hegghammer a parlé, devons-nous conclure que nous devons envisager d'adopter le style chinois, c'est-à-dire pour le dire crûment, la censure d'Internet? Sinon, devons-nous conclure qu'il faut une

explicit classification is required, so that people do not come upon things by accident? That issue is more a technological issue than a legislative issue. Is that something one should consider in working with the major search engines, as governments on occasion do and have done, relative to issues like child pornography?

That point raises the third part of that question: Should we legislate more explicitly about what is allowed on the Internet rather than focus on censorship, so that the carrier who might host the sorts of sites referenced by our witnesses has the responsibility for keeping those sorts of things from some form of universal access?

I will leave those questions with you while we turn to other members.

Senator Marshall: Thank you, Mr. Hegghammer and Mr. Jenkins, for being here today.

Do you think the threat of terrorism is greater or lesser than it was five to ten years ago? In listening to your remarks and reading some of the material you have provided, I have the impression that you think the terrorism threat is less than it was 10 years ago. I find that view difficult to reconcile in terms of what we are discussing here today with regard to nuclear terrorism, use of the Internet and things of that nature. Can you comment?

The Chair: Dr. Hegghammer, can you start on that question?

Mr. Hegghammer: I want to clarify that my time frame was five years in that I was saying that the jihadi movement is weaker today than it was five years ago. I see the jihadi movement as having reached its peak in the mid 2000s. If we go back another five years and compare it with the situation from ten years ago, I think it is fair to say that the terrorism threat to the West from Islamist groups is higher today than ten years ago. That is a fair assessment.

Senator Marshall: However, it is not as high as it was five years ago; is that what you are saying?

Mr. Hegghammer: That is right.

Senator Marshall: Do you think we are in a lull and that we might peak again sometime in the future?

I am sure many people will agree with me that the threat is higher now than it ever was, or perhaps it is only because we are more knowledgeable. However, it seems like we are on the brink, waiting for something to happen. Why do people feel like the threat of terrorism is the highest it has ever been?

Mr. Hegghammer: Personally, I do not know for sure. There are others who might be able to answer that question better. However, my amateur answer is that it has a lot to do with the media and the way things are reported, and the fact that a lot more is reported today than in the past. A foiled or failed plot today receives as much

classification plus explicite, pour que les gens ne tombent pas sur certaines choses par accident? Il s'agit d'une question d'ordre davantage technologique que législatif. Est-ce quelque chose qu'on devrait envisager en collaboration avec les principaux moteurs de recherche, comme les gouvernements le font à l'occasion, relativement à des problèmes comme celui de la pornographie juvénile?

Ça m'amène à la troisième partie de la question : devrions-nous adopter des dispositions législatives plus claires quant à ce qu'il est permis d'afficher sur Internet plutôt que de nous concentrer sur la censure, de sorte que le fournisseur hébergeant le genre de sites dont ont parlé nos témoins ait la responsabilité d'empêcher un quelconque accès universel à ce genre de choses?

Je vais vous laisser réfléchir à ces questions pendant que nous écoutons les autres membres du comité.

Le sénateur Marshall : Merci, messieurs Hegghammer et Jenkins, d'être ici aujourd'hui.

Croyez-vous que la menace terroriste est plus importante qu'il y a cinq ou 10 ans ou moins importante? D'après vos observations et certains des documents que vous avez fournis, j'ai l'impression que vous pensez que la menace terroriste est moins importante qu'elle ne l'était il y a dix ans. Je trouve ce point de vue difficile à comprendre par rapport à ce dont nous discutons aujourd'hui, c'est-à-dire le terrorisme nucléaire, l'utilisation d'Internet et autres choses du genre. Pouvez-vous commenter?

Le président : Monsieur Hegghammer, pouvez-vous commencer à répondre à cette question?

M. Hegghammer : Je veux préciser que la période que j'envisageais était de cinq ans et que je disais que le mouvement du jihad est moins fort qu'il ne l'était il y a cinq ans. À mes yeux, le jihad a atteint un sommet au milieu des années 2000. Si nous remontons d'encore cinq ans et que nous comparons la situation actuelle à ce qui se passait il y a dix ans, je pense qu'il est juste de dire que la menace terroriste qui plane sur l'Occident et dont les groupes islamistes sont à l'origine est plus importante aujourd'hui qu'il y a dix ans. C'est une observation qui est juste.

Le sénateur Marshall : Toutefois, elle n'est pas aussi importante qu'il y a cinq ans; est-ce ce que vous dites?

M. Hegghammer : Oui.

Le sénateur Marshall : Croyez-vous que nous sommes dans une période creuse et qu'il va y avoir un autre sommet à un moment donné?

Je suis sûr que beaucoup de gens seront d'accord avec moi pour dire que la menace est plus grande que jamais, ou peut-être est-ce parce que nous sommes mieux informés. Cependant, il semble que nous attendons que quelque chose se produise. Pourquoi les gens ont-ils l'impression que la menace terroriste est plus grande que jamais?

M. Hegghammer : Personnellement, je ne suis pas certain. Il y a peut-être d'autres personnes qui pourraient mieux vous répondre. Toutefois, la réponse que je tenterais, sans m'y connaître vraiment, c'est que ça a beaucoup de choses à voir avec les médias et la façon dont les événements sont décrits et avec le fait

attention as a successful one in the early 2000s. The bar of success has been lowered for al Qaeda, sure, but it is also because the bar of reporting has been lowered by the media.

Having said that, obviously plotting is happening and a lot of attacks would have taken place had it not been for the great efforts of intelligence services worldwide. The bottom line is that we have to look at the facts on the ground and the number of successful attacks, of which there have been few in the past five years.

Senator Marshall: Mr. Jenkins, do you have any comment on that question?

Mr. Jenkins: First, let us understand the difference between terrorism and terror. Terrorism is a set of violent actions carried out by terrorists to create an atmosphere of fear and alarm. Terror is the consequence of those actions.

These two can operate somewhat independently; that is, there can be relatively modest levels of terrorism but high levels of terror. It depends a great deal on people's perceptions, and that is what makes judging this situation so difficult.

We are arguing that al Qaeda today versus five years ago, even compared to where they were 10 years ago, does not have the operational capabilities and capacity for ambitious, strategic operations like that of 9/11, as far as we know. They would not be able to do that.

We are still living in the shadow of 9/11. Al Qaeda has the ability to create and maintain an atmosphere of terror through these communications and constant threats of things that are about to happen, which are magnified by the media with a plot discovered here, another plot uncovered there, a failed attempt in Times Square or something planned in Ottawa. All of this creates an atmosphere of terror.

Putting aside the catastrophic attacks on 9/11, the statistics of terrorism show that in my country, the United States, we experienced more terrorism with more fatalities in the 1970s, than we have had since 9/11. We were running about 50 to 60 terrorist bombings per year in the 1970s in the United States. My goodness, if we had that now, the country would be in an extraordinary state. Al Qaeda has learned that a plot uncovered is just about as good as an attack that succeeds. With a threat here, a threat there and more threats on the Internet, they have us living in a state of alarm.

The Chair: They are counting on the feeding frenzy approach of the media to small and insignificant events.

Mr. Jenkins: With all due respect, sir, it is not just the media; it is the political leadership as well.

The Chair: Fair enough.

qu'il y a beaucoup plus de reportages que dans le passé. Un complot éventé ou découvert reçoit beaucoup plus d'attention aujourd'hui qu'un attentat réussi au début des années 2000. Le critère de succès est plus facile à remplir pour Al-Qaïda, c'est sûr, mais c'est aussi parce que les médias ont assoupli leurs critères quant à ce qui peut faire l'objet d'un reportage.

Cela dit, il est évident qu'il y a des complots et qu'il y aurait eu beaucoup d'attaques si ce n'était des efforts extrêmement importants que déploient les services du renseignement un peu partout dans le monde. Au bout du compte, nous devons examiner les faits qui se produisent sur le terrain et le nombre d'attaques réussies, qui est faible pour les cinq dernières années.

Le sénateur Marshall : Monsieur Jenkins, avez-vous des observations à faire en réponse à cette question?

M. Jenkins : D'abord, établissons la distinction entre le terrorisme et la terreur. Le terrorisme est un ensemble d'actes violents posés par des terroristes pour créer une atmosphère de peur et d'alerte. La terreur, c'est la conséquence de ces actes.

Ces deux éléments sont plus ou moins indépendants, c'est-à-dire que la terreur peut être grande, même si le nombre d'actes de terrorisme posé est relativement peu élevé. Ça dépend énormément des perceptions, et c'est ce qui rend la situation si difficile à évaluer.

Ce que nous affirmons, c'est qu'Al-Qaïda n'a plus la capacité opérationnelle que l'organisation avait il y a cinq ans, et même 10 ans, et n'a plus la capacité de mener des opérations stratégiques ambitieuses comme celles du 11 septembre, d'après ce que nous savons. Ce n'est plus possible.

Nous vivons encore dans l'ombre du 11 septembre. Al-Qaïda a la capacité de créer et de maintenir une atmosphère de terreur par les messages qu'il diffuse et par la menace constante de choses qui sont sur le point de se produire, ce à quoi les médias donnent de l'importance en parlant ici et là de complots qu'on découvre, d'une tentative qui a échoué à Times Square ou de quelque chose qui est prévu pour Ottawa. Tout ça crée une atmosphère de terreur.

Mis à part les attaques catastrophiques du 11 septembre, les chiffres relatifs au terrorisme montrent que, dans mon pays, les États-Unis, nous avons connu davantage d'actes de terrorisme qui ont fait plus de victimes dans les années 1970 que depuis le 11 septembre. À cette époque, il y avait de 50 à 60 attentats à la bombe par année aux États-Unis. Mon Dieu, si c'était le cas aujourd'hui, le pays serait dans un état extraordinaire. Al-Qaïda a compris qu'un complot découvert est aussi efficace qu'une attaque réussie. Avec des menaces par-ci par-là et aussi avec les menaces qui viennent d'Internet, Al-Qaïda nous maintient en état d'alerte.

Le président : Les terroristes comptent sur l'avidité des médias à l'égard de petits événements insignifiants.

M. Jenkins : Avec tout le respect que je vous dois monsieur, il ne s'agit pas seulement des médias; il s'agit aussi des dirigeants politiques.

Le président : Je vous le concède.

Mr. Jenkins: In the U.S., a terrorist failure becomes a battleground for a ferocious partisan engagement in our media-drenched society. The difference between today and the 1970s is that today we have news channels on air 24-7 and we have the Internet. In this media-drenched society, there is a constant message of fear and alarm from the terrorists, which, in some cases, is contributed to by the leaders in our capitals and is certainly magnified by the news media.

Senator Marshall: Do you not think that some of those threats are real? We talked earlier about nuclear terrorism and the Internet. Do you not think that those issues are real and that, given what happened five or 10 years ago, the threat of terrorism is higher?

Mr. Jenkins: Senator, of course the threats are real. There is no question about it because we live in dangerous world. At the same time, we ought not to have any nostalgia about the distant past. I used to have arguments with my father, may he rest in peace. He would say, "Brian, you work on this topic of terrorism; this is such a dreadful world we live in." I reminded him that he was a veteran of World War II and that in the first half of the 20th century, we killed 60 million to 70 million people in world wars. The death rate in wars was running at about 1 million per year during the 20th century. That number has reduced a great deal. We are not talking about living in a society without risks; it is how our society will respond to those risks. The risks in the world are not new. We lived with the Cold War. We lived with the threat of nuclear annihilation by the Soviet Union when it had tens of thousands of missiles pointed in this direction. That was much more serious than the threat posed by some terrorists for whom fabricating one crude device would be a reach. We are not talking about the absence of threat; but we are talking about how our societies react to that threat.

In our societies, we in the West have come to expect, even as risks have declined worldwide in many respects, an absolutely secure society without risk. That is not on.

Senator Duffy: I thank both witnesses for coming today to discuss this very important topic.

I will follow up a little on the WikiLeaks list leaked today, which has some dangerous specifics about places and people that were not known to the general public in advance.

The Chair: Senator Duffy, you know that both witnesses have said they have not been able to become familiar with that list.

Senator Duffy: Yes; however, Mr. Jenkins said earlier that he was concerned that kind of publication might make people targets. Is it possible to assess the potential for a copycat attack by other

M. Jenkins : Aux États-Unis, un attentat terroriste raté devient le thème d'une lutte partisane féroce au sein de notre société envahie par les médias. La différence entre l'époque actuelle et les années 1970, c'est qu'aujourd'hui, il y a des chaînes spécialisées qui diffusent des actualités en permanence et il y a Internet. Dans cette société envahie par les médias, il y a un message de peur et d'alerte qui nous parvient constamment des terroristes, message auquel contribuent dans certains cas les dirigeants dans nos capitales et qui est assurément amplifié par les médias d'actualités.

Le sénateur Marshall : Ne croyez-vous pas que certaines de ces menaces sont réelles? Nous avons parlé tout à l'heure du terrorisme nucléaire et d'Internet. Ne croyez-vous pas que ces enjeux sont réels et que, compte tenu de ce qui s'est passé il y a cinq ou dix ans, la menace terroriste est plus importante qu'avant?

M. Jenkins : Sénateur, il est entendu que ces menaces sont réelles. Ça ne fait aucun doute, parce que nous vivons dans un monde dangereux. En même temps, il ne faut pas que nous soyons nostalgiques d'un passé révolu. Avant, je me disputais avec mon père, Dieu ait son âme. Il me disait : « Brian, tu étudies la question du terrorisme; le monde dans lequel nous vivons est tellement horrible. » Je lui rappelais qu'il avait combattu pendant la Deuxième Guerre mondiale et que, au cours de la première moitié du XX^{e} siècle, nous avons tué de 60 à 70 millions de personnes dans les guerres mondiales. Il y a eu environ un million de victimes de la guerre par année au cours du XX^{e} siècle. Ce chiffre a beaucoup diminué. Il ne s'agit pas de vivre dans une société sans risque; il s'agit de déterminer comment notre société va réagir à ces risques. Les risques qui existent dans le monde ne sont pas nouveaux. Nous avons vécu la guerre froide. Nous avons fait face à la menace d'annihilation nucléaire en provenance de l'Union soviétique à l'époque où il y avait dans ce pays une dizaine de milliers de missiles tournés vers nous. C'était une menace beaucoup plus grave que celle que posent des terroristes pour qui la fabrication d'un engin rudimentaire serait déjà un accomplissement. Il ne s'agit pas de l'absence de toute menace; il s'agit de déterminer comment nos sociétés vont réagir à cette menace.

Dans nos sociétés occidentales, même si les risques ont décliné à l'échelle mondiale à bien des égards, nous en sommes venus à nous attendre à une société à la sécurité absolue et sans risque. Ce n'est pas la société dans laquelle nous vivons actuellement.

Le sénateur Duffy : Je veux remercier les deux témoins d'être venus aujourd'hui pour discuter de cette question très importante.

Je veux continuer un peu de parler de la liste de WikiLeaks qui a été diffusée aujourd'hui et qui contient certains détails dangereux au sujet d'endroits et de gens qui n'étaient pas connus du grand public à l'avance.

Le président : Sénateur Duffy, vous savez que les deux témoins ont dit qu'ils n'ont pas eu l'occasion de prendre connaissance de cette liste.

Le sénateur Duffy : Oui; toutefois, M. Jenkins a dit tout à l'heure qu'il était préoccupé par le fait que ce genre de publication puisse faire en sorte que des gens soient ciblés. Est-il possible

deranged people or other groups on defence contractors and others who have been outed as being critical of the United States.

Mr. Jenkins: There is no question that publishing the names of individuals who are in sensitive positions is not useful. Even though Dr. Hegghammer and I would agree that there is a tremendous amount of information available about targets and individuals on the Internet, the publication of a specific list does not have a positive effect because it can expose individuals to danger. There is no question about it. Had any of us been involved in anything, but not identified as so, and suddenly identified as involved in some type of sensitive, critical activity, it would pose a peril unquestionably.

Senator Duffy: Following up on the question of YouTube, is anything to be gained by a form of censorship, or will the young people interested in trying this out find their own way to get there? Are we deluding ourselves if we think it will be effective to put the responsibility on the communications companies for keeping these sites at bay?

Mr. Jenkins: I am very cautious about censorship, because I believe that if a handful of terrorists somewhere in the world force our society into censorship and making fundamental changes, they will win somehow and we will lose; and that is fundamental.

There is another pragmatic consideration: While the Internet is a source of inspiration and instruction for our terrorist foes, it is also a valuable resource for our intelligence services. Anyone who believes that they can visit these websites and interact with interlocutors in the al Qaeda orbit and not be noticed and monitored by others is a fool. We have seen a number of cases where plots have been uncovered because an individual took that overt step to visit such a site repeatedly, which made the person a subject of interest to the authorities.

It is a source of intelligence. We want to be careful we do not close off that source, as well. The question is one of both values and pragmatic consideration.

Mr. Hegghammer: I am not advocating Chinese-style censorship. I do not want to enter the censorship debate, but a wide range of different types of measures can be taken to limit the availability of this material on certain sites like YouTube.

I think that availability matters. A fundamental finding in behavioural economics, for example, is that availability increases consumption.

I hate to make analogies, but if marijuana becomes more available, more people will consume it. In the same way with jihadi propaganda, if it is made available to people who may not have thought of it in the first place, then a larger number of people will be exposed to it. If only 5 per cent of the people who

d'évaluer la possibilité d'une attaque lancée par émulation par d'autres gens dérangés ou d'autres groupes à l'endroit de fournisseurs de la défense et d'autres personnes ayant été identifiés comme ayant critiqué les États-Unis?

M. Jenkins : Il ne fait aucun doute que la publication du nom des personnes qui occupent un poste de nature délicate n'est pas utile. Même si M. Hegghammer et moi serons d'accord pour dire qu'il y a énormément d'information sur Internet au sujet de cibles et de personnes, la publication d'une liste précise n'a pas un effet positif, puisqu'elle expose les gens aux dangers. Cela ne fait aucun doute. Si l'un d'entre nous avait participé à quoi que ce soit, mais sans que cela ne soit mentionné, et que, tout à coup, la personne concernée soit identifiée comme prenant part à une quelconque activité de nature délicate et cruciale, cela engendrerait sans aucun doute un danger.

Le sénateur Duffy : Pour reprendre la question concernant YouTube, y a-t-il un quelconque avantage à exercer une certaine forme de censure, ou est-ce que les jeunes intéressés à essayer le genre de choses dont nous parlons vont trouver le moyen d'accéder au contenu? Est-ce que nous nous faisons des illusions si nous pensons qu'il sera efficace de rendre les entreprises de communication responsables d'empêcher l'accès aux sites en question?

M. Jenkins : Je serais très prudent dans le domaine de la censure, parce que je crois que si une poignée de terroristes quelque part dans le monde force notre société à effectuer une censure et à apporter des changements fondamentaux, c'est en quelque sorte une victoire pour eux et une défaite pour nous, et c'est quelque chose de fondamental.

Il y a une autre considération de nature pragmatique : si Internet est une source d'inspiration et d'orientation pour nos ennemis terroristes, c'est également une précieuse ressource pour nos services de renseignement. Quiconque croit pouvoir visiter ce genre de sites web et interagir avec des interlocuteurs qui font partie de la nébuleuse d'Al-Qaïda sans être remarqué ni surveillé par d'autres se leurre. Nous avons vu plusieurs cas où des complots ont été éventés parce qu'une personne a pris ouvertement l'initiative de visiter un site du genre de façon répétée, ce qui a attiré l'attention des autorités sur elle.

C'est une source de renseignement. Il faut que nous fassions attention de ne pas perdre cette source en même temps. Il s'agit donc à la fois de valeurs et de considérations de nature pragmatique.

M. Hegghammer : Je ne préconise pas la censure à la chinoise. Je ne veux pas lancer le débat sur la censure, mais un vaste éventail de mesures de différents types peuvent être prises pour limiter l'accès à ce genre de contenu dans certains sites comme YouTube.

Je pense que l'accès est une chose importante. Une conclusion fondamentale de l'économie comportementale, par exemple, c'est que la consommation croît avec l'accès.

Je déteste avoir recours à l'analogie, mais, si la marijuana devient plus accessible, il va y avoir plus de gens qui vont en consommer. C'est la même chose dans le cas de la propagande jihadiste : si elle est rendue accessible à des gens qui n'y auraient pas pensé sans cela, alors un plus grand nombre de gens y seront exposés. Si ce ne sont

see material act on it, increasing the total number of consumers will increase the number of people who act on it. I think availability matters, and I think that limiting this material to specialist jihadi websites where people have to self-select to access them is an important first step.

If I can go back to the discussion in the previous question on why we perceive the threat as greater today than eight or ten years ago, I will make the point that we are dealing with a classic case of what social scientists call a "reporting bias," which is that the things that are counted as terrorist attacks or plots today are not the same as the things that were counted as such in the early 2000s.

I am thinking particularly about foreign-fighter recruitment. If we look in detail at the homegrown plots in North America in the past 10 years, a substantial proportion of them are about people who planned to go abroad to join a guerrilla group somewhere in Somalia or elsewhere. If we were to include all the people who went from Europe to Iraq or other fronts in the early 2000s — or in the 1990s, for that matter — we would have an enormous list of terrorist plots from Europe in that age, and the statistics would look different.

We have to distinguish between different types of activity here. If we look at actual plots in the homeland, then I am not sure if even the number of plots has increased that significantly.

Senator Furey: I have one short question: When investigators are gathering evidence and they are aware of a plot, at what stage should they intervene? Does it make sense that a plot be allowed to ripen to the attack stage with the expectation that it will fail, for example?

Mr. Jenkins: In each one of these cases, each one of these plots as they are watched, that question is a fundamental one for the authorities.

Since 9/11, which represents a major shift here, the authorities — not only in the United States, but in Canada and Europe as well — have been under pressure to move upstream. The term that is used frequently in law enforcement circles is to make sure that things stay on the left hand side of the boom; that is, that we do not have to deal with the aftermath. This question makes this activity different from law enforcement activity.

In law enforcement activity, there is a crime, it is investigated and the perpetrators are identified and apprehended. In this particular case, there is much greater pressure to adopt a preventive mode — an intervention upstream, if you will.

The difficulty in prevention is in societies where this activity takes place as a law enforcement issue — not in some police state where people arrest people and do not have to worry about charging them with a crime — if the authorities move in too early, it makes prosecution of individuals extremely difficult. It can be

que 5 p. 100 des gens qui sont exposés qui passent à l'acte, l'accroissement du nombre total de consommateurs va avoir pour effet d'accroître le nombre de personnes qui vont passer à l'acte. Je crois que l'accès joue un rôle, et je pense que le fait de limiter ce genre de contenu aux sites web spécialisés sur le jihad auxquels les gens doivent choisir d'accéder est un premier pas important.

Si nous revenons au thème de la question précédente, c'est-à-dire la raison pour laquelle nous percevons la menace comme étant plus importante aujourd'hui qu'il y a huit ou 10 ans, je vais affirmer que nous avons affaire à un cas classique de ce que les sociologues appellent un « biais de déclaration », c'est-à-dire que les choses qui sont comptées comme étant des attaques ou des complots terroristes ne sont pas les mêmes que celles qui étaient rangées dans cette catégorie au début des années 2000.

Je pense en particulier au recrutement de combattants étrangers. Si nous examinons en détail les complots fomentés sur place en Amérique du Nord au cours des 10 dernières années, une proportion importante de ceux-ci concernent des gens qui prévoyaient se rendre à l'étranger pour se joindre à un groupe de guérillas quelque part en Somalie ou ailleurs. Si nous devions inclure toutes les personnes qui sont parties d'Europe pour aller en Irak ou sur d'autres fronts au début des années 2000 — ou même dans les années 1990 —, nous aurions une liste énorme de complots terroristes fomentés en Europe à l'époque, et les chiffres auraient l'air différents.

Il faut établir une distinction entre différents types d'activités. S'il s'agit de complots réels et montés au pays, je ne suis même pas sûr que le nombre de complots ait augmenté tant que ça.

Le sénateur Furey : J'ai une petite question : lorsque les enquêteurs recueillent des éléments de preuve et sont au courant de l'existence d'un complot, à quel moment devraient-ils intervenir? Est-il sensé de laisser un complot mûrir jusqu'à l'étape de l'attaque si l'on s'attend à ce qu'il échoue, par exemple?

M. Jenkins : Dans chacun des cas, dans chacun des cas de complots qui sont surveillés, c'est une question fondamentale à laquelle doivent répondre les autorités.

Depuis le 11 septembre, qui a entraîné un changement majeur à cet égard, les autorités — non seulement aux États-Unis, mais également au Canada et en Europe —, sont poussées à remonter les pistes. Dans le milieu policier, on parle souvent du fait qu'il faut s'assurer que l'explosion n'ait pas lieu, c'est-à-dire que nous ne devons pas avoir à composer avec les conséquences. Cette question rend cette activité différente de l'activité des services de police.

Dans le cadre des activités des services de police, il y a un crime, celui-ci fait l'objet d'une enquête, et les personnes qui l'ont perpétré sont identifiées et arrêtées. Dans le cas particulier qui nous intéresse, il y a beaucoup plus d'incitation à adopter une démarche préventive — une intervention en amont, si vous voulez.

La difficulté que pose la prévention, c'est au sein des sociétés où cette activité s'inscrit dans le cadre des activités de la police — pas au sein d'un État policier où les gens sont arrêtés et où on n'a pas à se soucier de les accuser d'avoir commis un crime —, si les autorités interviennent trop rapidement, ça rend extrêmement

argued easily in a defence that this plot was a thought; they had no intentions of carrying it out and they had no capabilities to carry it out.

All those defences are deployed anyway in the criminal trials of these individuals. Therefore, the authorities want to have enough information so that they can have a good chance at a successful prosecution, but not allow it to go out of control. Heaven forbid if they were monitoring some group, lost control of it and a terrorist incident took place; subsequently, they would be crucified.

The authorities have become more skilful at this monitoring over time. Where they have good control, they will allow the plotters to go ahead. They may even intervene and provide them with fake explosives and so on to show that the plotters are continuing with their plot. There are still defences against that, but the question raised is an argument and there is pressure not to wait but to intervene. Since we do not have preventive detention, for the most part, our legal systems are not built for that and this area is one of debate.

Senator Furey: In light of your early comments about terror versus terrorism, would it better, as a society, if we fine-tuned our conspiracy laws and shut this activity down quicker than we are doing now?

Mr. Jenkins: There is a utility in looking at conspiracy laws. Some countries have the ability to intervene earlier. I am talking about intervention within a legal framework; I am not talking about extra-legal interventions.

The Chair: As honourable senators will recall, we had a bill on suicide bombing before us in the Senate, not because acting after the suicide bomber was successful made much difference, but because conspiracy to plan a suicide bombing then would be a legitimate area of pursuit by our police and intelligence, as is the case with any conspiracy with respect to a criminal activity. I think that bill reflects part of what Senator Furey is addressing.

Mr. Jenkins: I am not an attorney and have no knowledge of specific Canadian law. In the United States, we have altered legislation to identify providing material support to terrorism as a crime in itself. The courts have chosen to interpret "material support" broadly to include communications and broad expressions of intent.

As I say, the ultimate auditors of this situation, of course, are juries and that is good. That is the way our system is supposed to work. I think the authorities have been allowed to become a bit more creative and aggressive in some of these areas, knowing that ultimately a jury will decide whether the authorities went too far — whether the evidence was there or whatever — but that ultimate audit is in place.

difficile de poursuivre les personnes concernées. Il est facile d'affirmer en défense que le complot n'était qu'une réflexion, que les personnes accusées n'avaient nullement l'intention de le mettre à exécution ni n'avaient la capacité de le faire.

Toutes ces défenses sont déployées de toute façon dans le cadre des procès au criminel des personnes accusées de complots terroristes. Ainsi, les autorités veulent disposer de suffisamment d'information pour pouvoir avoir de bonnes chances d'avoir gain de cause, mais sans perdre la maîtrise de la situation. Il ne faudrait surtout pas qu'il arrive un jour qu'on surveille un groupe quelconque, qu'on perde la maîtrise de la situation et qu'un incident terroriste ait lieu. Les responsables seraient crucifiés.

Les autorités ont acquis une certaine aptitude à effectuer cette surveillance avec le temps. Lorsque la situation est bien maîtrisée, elles permettent aux comploteurs d'agir. Elles peuvent même intervenir et leur fournir de faux explosifs et autres choses du genre pour montrer que les comploteurs ont l'intention de mettre leur complot à exécution. Il y a aussi des moyens de défense contre ça, mais la question soulevée est un argument, et les autorités sont poussées à intervenir plutôt que d'attendre. Comme il n'y a pas de possibilité de détention préventive dans nos pays, dans la plupart des cas, nos systèmes juridiques ne sont pas conçus pour ça, et c'est matière à débat.

Le sénateur Furey : À la lumière des commentaires que vous avez faits tout à l'heure au sujet de la terreur et du terrorisme, serait-il mieux que notre société rende ses lois concernant les conspirations plus efficaces et mette fin à cette activité plus rapidement que nous le faisons à l'heure actuelle?

M. Jenkins : Il n'est pas utile de jeter un coup d'oeil sur les lois qui concernent les conspirations. Dans certains pays, l'intervention plus précoce est possible. Je parle d'intervention dans un cadre juridique; je ne parle pas d'intervention extrajuridique.

Le président : Les honorables sénateurs se rappelleront que nous avons étudié un projet de loi sur les attentats-suicides qui avait été soumis au Sénat, non pas parce que l'intervention après un attentat-suicide changeait grand-chose, mais bien parce que la conspiration en vue d'un attentat-suicide deviendrait alors un motif légitime permettant à nos services de police et de renseignement d'agir, comme c'est le cas de toute conspiration concernant une activité criminelle. Je pense que ce projet de loi reflète en partie ce dont le sénateur Furey parle.

M. Jenkins : Je ne suis pas avocat, et je n'ai aucune connaissance du droit canadien dans ce domaine. Aux États-Unis, nous avons modifié la loi pour faire de la prestation d'un appui important au terrorisme un crime en soi. Les tribunaux ont choisi d'interpréter l'expression « appui important » de façon large comme incluant les communications et une expression générale d'intention.

Comme je l'ai dit, au bout du compte, ce sont des jurys qui tranchent, et c'est une bonne chose. C'est ainsi que notre système est censé fonctionner. Je pense que les autorités ont maintenant la possibilité de faire preuve d'un peu plus de créativité et d'agir de façon plus ferme dans certains de ces domaines, sachant que c'est un jury qui va décider au bout du compte si elles sont allées trop loin — si des preuves existaient ou quoi que ce soit —, mais que cette vérification ultime est en place.

The Chair: Dr. Hegghammer, do you want to add to that answer?

Mr. Hegghammer: No, I do not have an opinion on this matter. The timing of the intervention is something that should be left to law enforcement professionals.

Senator Joyal: I would like to come back to Mr. Jenkins' statement that the most important issue is how our society reacts to a threat. In your opening remarks, you mentioned "unprecedented cooperation" as an important factor resulting from 9/11.

In which areas do you feel there should be improvement in terms of that team effort from states, especially from the Western world, to join forces to address the upcoming risks that still exist, according to your own answers?

Mr. Hegghammer: I am not able to answer that question in any particular detail.

Mr. Jenkins: Among the Western countries — and I include Japan, Singapore and nations like that — certainly the cooperation has been excellent, and that will probably continue. Improvements need to be made in terms of expanding that cooperation beyond the circle of traditional friends and alliances and engaging others whose cooperation has in some cases been problematic.

We have had excellent cooperation in intelligence with some of the Middle Eastern countries, while at the same time, as we know from what has been in the newspapers lately, there are complaints about the inability of those governments to shut down some of the financial flows that are going to some of these organizations.

Cooperation with some of our close allies in Southwest Asia, Afghanistan and Pakistan, again, as we know from public reports, have been fraught with friction regarding the degrees of cooperation and how people perceive the threat.

We will always have good cooperation among like-minded governments, but the challenge is to get beyond that. As I said, I believe we have made tremendous progress. You have to take a very long view on this, though. I have been at this for a while. Debates in international forums 30 or more years ago about what terrorism was, in fact, could not reach agreement on a definition of terrorism. We have moved along so much since then that, clearly, in terms of the corpus of international conventions that deal with this, practical cooperation among intelligence services and law enforcement has been excellent. There will always be difficulties. Sharing information for an intelligence service is an unnatural act; it will always be tough to do. We have problems of coordination within our own governments on these issues, so we cannot expect this to be easy. As I said, though, we have made extraordinary progress thus far.

Le président : Monsieur Hegghammer, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Hegghammer : Non, je n'ai pas d'opinion là-dessus. Le moment de l'intervention devrait être laissé à la discrétion des professionnels de l'application de la loi.

Le sénateur Joyal : J'aimerais revenir sur la déclaration de M. Jenkins selon laquelle l'enjeu le plus important, c'est la façon dont notre société réagit face à la menace. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit qu'une « collaboration sans précédent » était un important facteur découlant des événements du 11 septembre.

Selon vous, dans quels domaines devrait-il y avoir une amélioration sur le plan de ce travail d'équipe des États, surtout dans le monde occidental, pour unir leurs forces et faire face aux risques à venir qui existent encore, d'après vos propres réponses?

M. Hegghammer : Je ne peux pas du tout vous donner de détails en réponse à cette question.

M. Jenkins : Dans les pays occidentaux — et j'inclus le Japon, Singapour et des pays comme ceux-là —, il est certain que la collaboration a été excellente, et elle va probablement se poursuivre. Il y a des améliorations à apporter sur le plan de l'expansion de cette collaboration au-delà des amis et des alliances habituels et de la participation d'autres pays dont la collaboration a parfois posé problème.

Nous avons une excellente collaboration au chapitre du renseignement avec certains des pays du Moyen-Orient, mais, en même temps, comme nous l'avons lu dans les journaux récemment, il y a des plaintes au sujet de la capacité de ces gouvernements d'interrompre le versement de fonds à certaines des organisations en question.

La collaboration avec certains de nos alliés proches en Asie du Sud-Est, en Afghanistan et au Pakistan, comme nous le savons encore une fois grâce aux reportages qui sont publiés, s'assortit de frictions concernant divers degrés de collaboration et la façon dont les gens perçoivent la menace.

Il y a aura toujours une bonne collaboration entre les gouvernements qui voient les choses de la même façon, mais le défi à relever, c'est de dépasser ça. Comme je l'ai dit, je crois que nous avons réalisé des progrès énormes. Il faut voir les choses à très long terme dans ce domaine, cependant. Ça fait longtemps que j'étudie la question. Dans le cadre des débats qui avaient lieu dans les tribunes internationales il y a 30 ans ou plus au sujet de ce qu'était le terrorisme, en fait, on n'arrivait pas à s'entendre sur la définition du terme. Nous avons tellement progressé depuis qu'il est clair, sur le plan de l'ensemble des conventions internationales sur le sujet, que la collaboration concrète entre les services de renseignement et les services de police est excellente. Il y aura toujours des difficultés. L'échange d'information entre les services de renseignement n'est pas quelque chose de naturel; ce sera toujours quelque chose de difficile à faire. Il y a des problèmes de coordination au sein même de nos gouvernements à cet égard, alors nous ne pouvons pas nous attendre à ce que ce soit facile. Comme je l'ai dit, cependant, nous avons réalisé des progrès extraordinaires jusqu'à maintenant.

Senator Duffy: Dr. Hegghammer, Norway has been known, ever since the Second World War, for its communications signals intelligence capability. Are you aware of current levels of cooperation, and do you see areas in that international grouping where there is a need for improvement?

Mr. Hegghammer: I honestly do not know anything about the nature or level of intelligence cooperation between Norway and other countries. To be perfectly honest, I did not even know that we were famous for our signals intelligence capability. I am simply not qualified or capable of answering that question.

The Chair: It sounds like a well-kept secret, for national security purposes, of course.

Senator Joyal: It may be among the 250,000 leaks in WikiLeaks.

I would like to return to your conclusion that the Internet is the greatest source of propaganda available because, as Dr. Hegghammer said, it offers information you are not seeking, or because it will provide you with information you are looking for, which is there somewhere, in some form.

I always thought representatives or interpreters of the Quran could be an important source of propaganda. These people could prepare or cultivate the mind of the person receptive to a discourse that advocates the afterlife after the sacrifice of one's own life, and so forth. We heard a great deal of this during the Iranian uprising in the late 1980s.

I am still puzzled about the extent to which this is also an important or continuing source of information that should be the object of attention. Perhaps I am totally caught up in the 1980s and the so-called Iranian revolution.

Mr. Jenkins: In looking at where people who have become radicalized got their start, in many cases, especially since 9/11, the mosque has not been the recruiting ground for terrorism. People who are looking to link with others do so off-site. In many cases, rightly or wrongly, they believe the mosques are under surveillance. In many cases, they believe the imams at the mosques are not sufficiently radical, and they believe that in many cases the mosque may be too public a venue for this type of activity. Certainly, the focal point for recruitment can be anywhere; it can be a bookshop, a meetinghouse, or anywhere where a handful of these people get together. It is not necessarily the mosque.

Let me come back to one question, if I may. We were talking earlier about WikiLeaks. Of course, one of the responses to having systems that allow us to share information more readily among all the departments of our own government in the United States led to this greater access to all information, which in fact quite possibly facilitated very junior people to draw down and to

Le sénateur Duffy : Monsieur Hegghammer, la Norvège est renommée depuis la Seconde Guerre mondiale pour sa capacité de renseignement d'origine électromagnétique. Êtes-vous au courant du degré de collaboration à l'heure actuelle, et y a-t-il selon vous des domaines dans ce regroupement international où il y a place à l'amélioration?

M. Hegghammer : Sincèrement, je ne sais rien au sujet de la nature ou de l'ampleur de la collaboration en matière de renseignement entre la Norvège et d'autres pays. Pour être tout à fait franc avec vous, je ne savais même pas que nous étions connus pour notre capacité de renseignement d'origine électromagnétique. Je ne suis tout simplement pas qualifié pour répondre à cette question ni en mesure de le faire.

Le président : On dirait que c'est un secret bien gardé, aux fins de sécurité nationale, bien entendu.

Le sénateur Joyal : Ça fait peut-être partie des 250 000 fuites de WikiLeaks.

J'aimerais revenir sur votre conclusion selon laquelle Internet est la plus importante source de propagande parce que, comme M. Hegghammer l'a dit, on y trouve de l'information qu'on ne cherche pas, ou encore parce qu'on y trouve de l'information qu'on cherche et qui se trouve quelque part sous une forme quelconque.

J'ai toujours pensé que les représentants ou les interprètes du Coran pourraient être une importante source de propagande. Ces gens pourraient préparer ou cultiver l'esprit d'une personne réceptive à un discours vantant la vie après la mort qu'on connaît après s'être sacrifié, ainsi de suite. Nous avons beaucoup entendu parler de ce genre de choses au cours du soulèvement iranien de la fin des années 1980.

Je ne sais toujours pas quoi penser au sujet de la mesure dans laquelle il s'agit aussi d'une chose importante ou d'une source permanente d'information qui devrait être l'objet de l'attention. Peut-être que je ne suis pas sorti des années 1980 et de ce qu'on a appelé la révolution iranienne.

M. Jenkins : Lorsqu'on examine la question de savoir où les gens qui se sont radicalisés ont eu le déclic, on constate que, dans bien des cas, surtout depuis le 11 septembre, ce n'est pas la mosquée qui est le lieu de recrutement de terroristes. Les gens qui cherchent à établir des liens avec d'autres personnes le font ailleurs. Souvent, à tort ou à raison, ils croient que les mosquées sont sous surveillance. Souvent, ils trouvent que les imams des mosquées ne sont pas suffisamment radicaux, et ils croient dans bien des cas que la mosquée est un endroit beaucoup trop public pour ce genre d'activité. Assurément, le principal lieu de recrutement peut être n'importe quel endroit; ça peut être une librairie, un lieu de réunion ou tout endroit où une poignée de ces gens se rassemblent. Ce n'est pas nécessairement une mosquée.

Permettez-moi de revenir à une question qui a été posée. Nous parlions tout à l'heure de WikiLeaks. Bien entendu, l'une des réactions au fait que nous avons des systèmes qui nous permettent d'échanger des renseignements plus facilement entre tous les ministères de notre propre gouvernement aux États-Unis a mené à cet accès accru à toute l'information, ce qui a en fait fort

pass on tremendous amounts of information. On the one hand, sharing is a great idea; on the other hand, it does create new vulnerabilities. That is the nature of the technology.

Aside from the mosque, there is one issue that remains an issue. We were talking about this in terms of the Quran. Versions of the Quran are circulating, with distribution supported by some governments in many cases, which are modified versions that elevate jihad to a principle of faith, along with charity, the pilgrimage and other things it does not have, and define jihad not as a spiritual quest but as armed action. These modified versions are made available and are circulating in the prisons. Therefore, we have, in a sense, distorted versions of the Quran that are floating around, sometimes in great number.

The Chair: You think governments are financing these activities. Can you share with us any insight as to which governments they may be?

Mr. Jenkins: In the past, something called the Noble Quran was put out under the imprimatur of the religious leadership of Saudi Arabia. That imprimatur has subsequently been taken off of the title page, but the volume continues to circulate.

Senator Joyal: In your opinion, that activity is more damaging than the preaching of imams in mosques where, as you say, it is an easy task to obtain the information because they are all there, one can listen, draw one's own conclusions and follow up afterwards.

Mr. Jenkins: Yes.

Senator Joyal: One does not know who will react to the book that they distribute or circulate in a prison population or among a group of youths.

Mr. Jenkins: One does not. It is not for us here to be theologians and to go into interpretations of the Quran but if we look for justification for al Qaeda's jihadist ideology in the Quran, we cannot find it. It is not there.

We can find examples in the so-called Hadith about the early stories of the faith that began to spread centuries after the Quran itself, but that is a virtual tsunami of stories and second-, third- and fourth-hand things that circulate, and one can find almost anything there.

However, I think the important thing is that while there is no authenticity for al Qaeda's ideology in the Quran itself, the importance is that we ought not to be shy about challenging that ideology because we are apprehensive about entering the area of faith. In a sense, contrary to whatever their claims are, this ideology is still an ideology of violence, and we can address it as such without having to wring our hands too much that we are treading into the perilous areas of theology and religion.

As an aside, the questions you ask here are extraordinary. Operational questions, such as about al Qaeda's operations and things like that, are easy to answer. You are asking questions that

probablement permis à des gens très peu expérimentés d'accéder à des quantités énormes d'information et de la transmettre à d'autres. D'une part, l'échange d'information est une excellente idée, mais, d'autre part, ça crée de nouvelles vulnérabilités. C'est la nature de la technologie.

Mis à part les mosquées, il y a une chose qui demeure un problème. Nous en parlions par rapport au Coran. Il y a des versions du Coran qui circulent, et dont la distribution est soutenue par certains gouvernements dans bien des cas, qui sont des versions modifiées élevant le jihad au rang de principe de foi, avec la charité, le pèlerinage et d'autres choses qui n'y figurent pas et définissant le jihad non pas comme une quête spirituelle, mais plutôt comme une action armée. Ces versions modifiées sont rendues accessibles et sont distribuées dans les prisons. Il y a donc, en un sens, des versions déformées du Coran qui circulent, et parfois en nombre élevé.

Le président : Vous pensez que des gouvernements financent ces activités. Pouvez-vous nous faire part de ce que vous savez quant à la question de savoir de quels gouvernements il s'agit?

M. Jenkins : Par le passé, ce qu'on appelait le Noble Coran a été publié sous l'imprimatur des dirigeants religieux de l'Arabie saoudite. Cet imprimatur a par la suite été supprimé de la page de titre, mais le livre continue de circuler.

Le sénateur Joyal : À votre avis, cette activité est plus dommageable que l'enseignement des imams dans les mosquées où, comme vous le dites, il est facile d'obtenir l'information parce que tout le monde est là et qu'on peut écouter, tirer ses propres conclusions et y donner suite après.

M. Jenkins : Oui.

Le sénateur Joyal : On ne sait pas qui va réagir au livre qui est distribué ou qui circule au sein de la population d'une prison ou d'un groupe de jeunes.

M. Jenkins : On ne le sait pas. Ce n'est pas à nous de jouer le rôle de théologiens et d'aborder la question des interprétations du Coran, mais, si nous cherchons la justification de l'idéologie jihadiste d'Al-Qaïda dans le Coran, nous ne la trouverons pas. Elle n'y figure pas.

Nous pouvons trouver des exemples dans ce qu'on appelle le Hadith de récits anciens concernant la foi qui ont commencé à se répandre des siècles après le Coran en tant que tel, mais il s'agit essentiellement d'un tsunami de récits qui ont été repris deux, trois ou quatre fois, et il est possible d'y trouver à peu près n'importe quoi.

Cependant, je pense que la chose importante, c'est que, si le Coran ne justifie pas l'idéologie d'Al-Qaïda, il ne faut pas que nous ayons peur de remettre en question cette idéologie parce que nous avons peur d'aborder le sujet de la foi. En un sens, contrairement à ce que les membres d'Al-Qaïda affirment, leur idéologie en demeure une de violence, et nous pouvons l'aborder comme ça, sans trop nous tourmenter parce que nous nous aventurons sur le terrain glissant de la théologie et de la religion.

Soit dit en passant, les questions que vous posez sont extraordinaires. Les questions d'ordre opérationnel, par exemple, sur les opérations d'Al-Qaïda et les choses du genre, sont simples.

ultimately are philosophical and that have political implications. Those questions are tough. Ultimately, Dr. Hegghammer and I can provide only personal views, but these are things that your own philosophical outlooks and ultimately, political decisions, will determine.

The Chair: Personal views of experts are of great value to us. Dr. Hegghammer, do you want to respond to that most recent question of Senator Joyal?

Mr. Hegghammer: I stress that mainstream Islam, or orthodoxy as a source of militancy, is overestimated. If places of worship or the Quran generated violence, then we would not see variation in violence over time and we would not see variation in mobilization geographically.

These texts have been around for over 1,000 years, and it is only in the past few years that we have seen the type of terrorism that we see today.

As far as mosques are concerned, to my knowledge, it is extremely rare that terrorist cells in the West today are formed and operationalized in mosques. It is true that social ties may be forged at an early stage in a mosque, just as they might be in any other location, but in the vast majority, if not all cases, people have acquired the motivation to use violence in the West outside of the mosque.

A typical sort of tripwire or a sign of danger is when a person who is pious leaves the mosque and starts praying at home with friends and so forth. This sign is a classic sign of potential radicalization.

There have been cases in the past, of course, of a small number of mosques, for instance in London and other places like the suburbs of Paris, where there have been fiery preachers. However, most of these mosques came under the control of much more moderate figures by the mid-2000s. I am not aware of any major mosques in the West today that serve as incubators of radicalism.

Senator Joyal: It is not the time for a commercial advertisement, but I want to exhibit your book to my colleagues, which is entitled *Will Terrorists Go Nuclear?* Of course, the author is Brian Michael Jenkins.

That title seems to assume another level of threat. By the title, you seem to imply that the next big shock of the Western world could be a nuclear catastrophe triggered by terrorism. Why did you title your book in that way? Is it to scare people so they run to read it? I am sorry to be negative, but this question gives you an opportunity to answer. Is it because you are strongly convinced that we are on a path where, sooner or later, we will face the greatest challenge of our time?

Mr. Jenkins: The title of the book comes from a monograph that I wrote with the same title in 1974. When this book came out 24 years later, it was simply revisiting the question.

Vous posez des questions qui, au bout du compte, sont de nature philosophique et supposent certaines choses sur le plan politique. Ce sont des questions difficiles. Au fond, M. Hegghammer et moi ne pouvons vous faire part que de nos points de vue personnels, mais il s'agit de choses qui seront déterminées par vos choix philosophiques et, au bout du compte, vos décisions politiques.

Le président : Les points de vue personnels d'experts nous sont très utiles. Monsieur Hegghammer, voulez-vous répondre à la dernière question du sénateur Joyal?

M. Hegghammer : Je veux insister sur le fait que l'islam qui est pratiqué par la majorité, ou encore l'orthodoxie comme source de militantisme, sont surestimés. Si les lieux de culte ou le Coran généraient de la violence, nous ne constaterions pas de variations de la violence au fil du temps ni de variations de la mobilisation sur le plan géographique.

Les textes en question existent depuis plus de 1 000 ans, et ce n'est qu'au cours des dernières années que nous avons vu naître le type de terrorisme auquel nous faisons face aujourd'hui.

Pour ce qui est des mosquées, à ma connaissance, il est extrêmement rare que les cellules terroristes qui existent en Occident aujourd'hui se forment et deviennent fonctionnelles dans les mosquées. Il est vrai que des liens sociaux peuvent s'être créés plus tôt dans une mosquée, comme partout ailleurs, mais, dans la vaste majorité des cas, voire dans tous les cas, les gens trouvent la motivation nécessaire au recours à la violence contre l'Occident à l'extérieur de la mosquée.

Un signal d'alarme qu'on voit habituellement ou un signe de danger, c'est lorsqu'une personne pieuse quitte la mosquée pour commencer à prier chez elle avec des amis et ainsi de suite. C'est un indice classique de radicalisation potentielle.

Il y a bien sûr eu quelques cas de mosquées, par exemple, à Londres et aussi dans les banlieues de Paris, où il y a eu des prédicateurs enflammés. Toutefois, des gens beaucoup plus modérés ont repris la direction de ces mosquées au milieu des années 2000. Je ne connais aucune grande mosquée du monde occidental qui serve habituellement d'incubateur d'éléments radicaux.

Le sénateur Joyal : Ce n'est pas le moment de la pause publicitaire, mais je veux montrer votre livre à mes collègues, livre qui est intitulé *Will Terrorists Go Nuclear?* Bien sûr, l'auteur de ce livre est Brian Michael Jenkins.

Ce titre semble fondé sur l'hypothèse d'une menace d'un autre ordre. En donnant ce titre à votre livre, vous semblez laisser entendre que le prochain grand bouleversement que vivra le monde occidental sera une catastrophe nucléaire déclenchée par le terrorisme. Pourquoi avez-vous donné ce titre à votre livre? Est-ce que vous voulez faire peur aux gens pour qu'ils se précipitent pour l'acheter et le lire? Je suis désolé d'être négatif, mais ma question vous donne l'occasion de répondre. Est-ce que c'est parce que vous êtes vraiment convaincu que nous sommes engagés dans une voie où, tôt ou tard, nous allons devoir faire face à l'enjeu le plus important de notre époque?

M. Jenkins : Le titre du livre découle d'une monographie que j'ai rédigée en 1974 et qui portait le même titre. Lorsqu'il a été publié, 24 ans plus tard, il s'agissait simplement d'un retour sur la question.

Senator Joyal: Yes, but at the time we were in the Cold War, which was a different kind of situation.

Mr. Jenkins: We were concerned in the 1970s about the possibility that someone outside of a government program could acquire fissile material and make a nuclear device. This book took exactly the same title as an update of that view.

We know that a number of organizations, including al Qaeda, have expressed ambitions to acquire nuclear weapons. Organizations have made attempts that we do know about to acquire fissile material. Osama bin Laden and Sheikh Zawahiri in their public statements have made reference to al Qaeda's quest for nuclear weapons, so we know it is on their minds; it is not new.

How do we interpret those statements? Fortunately, their capabilities are nowhere near their expressed ambitions. At this point, the debate about nuclear terrorism tends to become somewhat of a theological debate where, on the one hand there are the disbelievers who say, No, this cannot happen; terrorists cannot do it. Then there are the apocalypticians who say that it is not a matter of "if" but "when."

I would describe myself as a prudent agnostic. I make no predictions that it will happen, but I am not willing to take a lot of chances, and therefore all of these international efforts aimed at safeguarding and recovering fissile material, increasing security at nuclear facilities and preventing proliferation of nuclear weapons are, I think, well-founded. It is not a matter of knowing or predicting that something will happen; it is a matter of this being something with which we certainly do not want to take a chance.

Having said that, this also looks at the history of how we have viewed the topic. Here again I will distinguish between nuclear terrorism and nuclear terror. Nuclear terrorism is about the frightening possibility that terrorists might acquire a nuclear capability. Nuclear terror is our apprehension of that event. Nuclear terrorism is about evidence, science and intelligence. Nuclear terror is driven by our imagination.

The history of nuclear terrorism is, fortunately, quite short. There has not been any. However, nuclear terror is deeply embedded in our society and popular culture, and I would assert that al Qaeda, through its skilful use of communications, has managed to become a virtual terrorist nuclear power without nuclear weapons; that is, they have managed to create the impression, express the ambition and make the threat, and this has enormous impact in the realm of terror.

Insofar as their capabilities, apart from having some discussions with Pakistani nuclear physicists, they have no fissile material that we know about. We know that in one particular instance they may have bought some things that they thought were components of nuclear weapons, which were in fact Volkswagen car parts. Therefore, they have been very naive in their program, but their communications about this is something

Le sénateur Joyal : Oui, mais, à l'époque, c'était la guerre froide, c'est-à-dire une situation différente.

M. Jenkins : Nous étions préoccupés dans les années 1970 par la possibilité que quelqu'un en dehors d'un programme gouvernemental puisse faire l'acquisition de matériau fissile et fabriquer un engin nucléaire. Le livre porte exactement le même titre puisqu'il s'agit d'une mise à jour de ce point de vue.

Nous savons que plusieurs organisations, y compris Al-Qaïda, ont déclaré qu'elles souhaitaient faire l'acquisition d'armes nucléaires. Nous savons que certaines organisations ont tenté d'acquérir du matériau fissile. Oussama ben Laden et Sheikh Zawahiri ont mentionné les démarches que fait Al-Qaïda pour acquérir des armes nucléaires dans leurs déclarations publiques, alors nous savons qu'ils y pensent; ce n'est pas nouveau.

Comment devons-nous interpréter ces déclarations? Heureusement, leurs capacités sont loin de correspondre à leurs ambitions déclarées. En ce moment, le débat sur le terrorisme nucléaire a tendance à devenir en quelque sorte un débat théologique opposant les incrédules qui disent : « Non, ça ne peut pas arriver; les terroristes ne peuvent pas faire ça », et, d'autre part, les apocalypticiens qui disent que la question n'est pas de savoir si ça va se passer; il s'agit de savoir quand.

Je me décrirais comme un agnostique prudent. Je ne prédis pas que ça va se passer, je ne suis pas prêt à prendre beaucoup de risques et je pense donc que tous les efforts déployés à l'échelle internationale pour protéger et récupérer le matériau fissile, pour accroître la sécurité des installations nucléaires et pour prévenir la prolifération des armes nucléaires sont fondés. Il ne s'agit pas de savoir ou de prédire que quelque chose va se passer; il s'agit du fait que c'est une chose par rapport à laquelle nous ne devrions certainement pas prendre de risque.

Le livre porte aussi sur l'histoire de notre perception de la chose. J'établis encore une fois ici la distinction entre le terrorisme nucléaire et la terreur nucléaire. Le terrorisme nucléaire, c'est la possibilité effrayante que des terroristes puissent faire l'acquisition d'un engin nucléaire. La terreur nucléaire, c'est la peur que nous avons que ça arrive. Le terrorisme nucléaire, c'est la recherche de preuves, la science et le renseignement. La terreur nucléaire, c'est le fruit de notre imagination.

L'histoire du terrorisme nucléaire est heureusement très courte. Il n'y a en a pas eu. Toutefois, la terreur nucléaire est profondément enracinée dans notre société et notre culture populaire, et je dirais qu'Al-Qaïda, grâce à sa grande maîtrise des moyens de communication, a réussi à devenir une puissance nucléaire terroriste virtuelle sans armes nucléaires, c'est-à-dire qu'Al-Qaïda a réussi à créer l'impression, exprimé l'ambition et formulé la menace, ce qui a un effet extrêmement important sur le plan de la terreur.

En ce qui concerne les capacités d'Al-Qaïda, mis à part le fait que ses membres ont des discussions avec des physiciens nucléaires pakistanais, l'organisation ne possède pas de matériau fissile d'après ce que nous savons. Nous savons que, dans un cas en particulier, ils ont pu acheter des choses dont ils pensaient que c'était des composantes d'arme nucléaire, alors qu'il s'agissait en fait de pièces de voitures Volkswagen. Le

different, and this is a lesson for us. Again, it is not necessarily about the actual capability, which is what we are talking about more broadly in terrorist operations; it is that in the day of the Internet, in the day of the mass media that we have today, you can create celebrity and you can create fear, you can create vast effects with very little substance.

The Chair: Dr. Hegghammer, did you want to engage on the question of the difference between terror and terrorism in this circumstance and how that affects the network linkages about which this committee is concerned?

Mr. Hegghammer: I do not have anything to add to that discussion, but on the issue of nuclear weapons, I have spent the past 10 years studying jihadi ideology, al Qaeda statements and so on, and I see no reason to doubt the intention. I think we have to assume that there are people in the jihadi movement who would not hesitate to use such weapons if they could put their hands on them. We have to work with that assumption.

Whether that affects the actual measures that we take is another matter. I do not see what more we could do to prevent this from happening. Already many measures are in place, and they are there for a number of very good reasons, including counter-terrorism.

Senator Jaffer: I want to go back to the issue of home-grown terrorists. What are the hooks? Why are they searching on the Internet and what are they searching for? Could our foreign policy be one reason why people start to look at other ways of dealing with anger?

The Chair: Both witnesses have referred to the role of perceived foreign policy, slights and risks to the Islamic community as relevant to this terrorist concern, so I would be interested in your responses to Senator Jaffer's question.

Mr. Hegghammer: This is a very important question. Surrounding the debate around al Qaeda for a number of years has been whether our own policies create this terrorism, whether the jihadists are simply responding to an objective grievance that we created. The debate tends to put people on the right against people on the left.

There is a middle ground. Yes, policies can affect recruitment in the sense that they are one of the factors that make the symbols of Muslim suffering more available. It is a factor, but it is far from the only one. There is no linear relationship between the objective number of Muslim casualties that Western countries cause and the violence that comes back in return.

I will stress two factors that distort this linearity. One is media. Even the smallest event, the smallest development, can be magnified by jihadi propagandists on the Internet and made into a very powerful symbol of suffering. Now that digital cameras are so much more available, the slightest misstep or poor

programme d'Al-Qaïda est donc très naïf, mais les messages qu'il diffuse à cet égard sont autre chose, et c'est une leçon que nous devons tirer. Encore une fois, il ne s'agit pas nécessairement de la capacité réelle, qui est ce dont nous parlons de façon générale par rapport aux opérations terroristes; il s'agit du fait qu'à l'époque d'Internet, à l'époque des médias de masse qui est la nôtre, il est possible de créer la célébrité et de créer la peur, de créer des effets très importants avec très peu de choses.

Le président : Monsieur Hegghammer, vouliez-vous parler de la différence entre la terreur et le terrorisme dans ce cas-ci et de son incidence sur les éléments en réseau qui préoccupent le comité?

M. Hegghammer : Je n'ai rien à ajouter là-dessus, mais, en ce qui concerne les armes nucléaires, j'ai passé les 10 dernières années à étudier l'idéologie jihadiste, les déclarations d'Al-Qaïda et ainsi de suite, et je ne vois aucune raison de douter de l'intention. Je pense que nous devons tenir pour acquis qu'il y a au sein du mouvement jihadiste des gens qui n'hésiteraient pas à utiliser ce genre d'armes s'ils pouvaient mettre la main dessus. Nous devons partir de cette hypothèse.

C'est une autre question que de savoir si cela a une incidence sur les mesures que nous prenons. Je ne vois pas ce que nous pourrions faire d'autre pour empêcher que cela ne se produise. De nombreuses mesures sont déjà en place, et elles le sont pour plusieurs très bonnes raisons, y compris la lutte contre le terrorisme.

Sénateur Jaffer : Je veux revenir à la question des terroristes au pays. Qu'est-ce qui les accroche? Pourquoi cherchent-ils dans Internet? Que cherchent-ils? Est-ce que notre politique étrangère pourrait être l'une des raisons pour lesquelles les gens commencent à chercher d'autres manières de composer avec la colère?

Le président : Les deux témoins ont parlé du rôle des perceptions quant à la politique étrangère, aux affronts que subit la communauté musulmane et aux risques auxquels elle fait face comme étant pertinents par rapport à cette préoccupation relative au terrorisme, alors je serais intéressé par vos réponses à la question du sénateur Jaffer.

M. Hegghammer : C'est une question très importante. À la lisière du débat sur Al-Qaïda, il y a depuis un certain nombre d'années la question de savoir si ce sont nos propres politiques qui engendrent le terrorisme, si les jihadistes ne font que réagir à une douleur objective dont nous sommes à l'origine. Ce débat tend à opposer les gens de la droite et les gens de la gauche.

Il y a une position intermédiaire. Oui, les politiques peuvent avoir un effet sur le recrutement, puisqu'elles sont l'un des facteurs qui accroissent la visibilité des symboles de la souffrance des musulmans. C'est l'un des facteurs, mais c'est loin d'être le seul. Il n'y a pas de relation linéaire entre le nombre objectif de victimes musulmanes que font les pays occidentaux et la violence qui en découle en retour.

Je vais insister sur deux facteurs qui viennent déformer cette linéarité. L'un de ceux-ci, ce sont les médias. N'importe quel événement, n'importe quel progrès, même le plus petit, peut être exagéré par les gens qui font de la propagande au sujet du jihad dans Internet et transformé en un symbole de souffrance très

judgment by an American soldier in the field can be captured on camera and become a major symbol of suffering and boost recruitment. There are many cases of this happening.

The other factor that distorts this is that many of the objective policies that have affected recruitment in the past have not been of the West's making. There is a tendency to focus too much on the West, and America in particular, whereas if you look at al Qaeda's propaganda in the 1990s and early 2000s, most of the symbols of suffering that they were highlighting with the hope of recruiting people involved non-Western, non-Muslim states. It was about the Serbs in Bosnia, the Russians in Chechnya, Israeli actions in Palestine and so on. The production of these symbols of suffering is often outside of the control of Western countries.

Mr. Jenkins: Western policies do play a role in recruiting. I agree that it is not the sole component, but to the extent that those policies can be portrayed by al Qaeda as evidence of an assault on Islam, they do so. They have real effect. To give a couple of examples, there is no question that the invasion of Iraq breathed life into al Qaeda's recruiting efforts. It is interesting that the Western-backed invasion of Somalia by Ethiopia, a historic enemy of the Somalis, not only gave new life to the local resistance movement but also led to some young Somali-Americans going to Somalia.

The Chair: Canadians did, as well.

Mr. Jenkins: Yes, Canadians did, also.

That recruiting led to one in particular: Omar Hammami, swathed in scarves and bandoliers, who now makes videos to appeal to young kids about the glories of battle. We have seen this recruiting have modest effect. It took a number of months, but we see a response to that recruiting.

Yes, these actions we take have an effect on recruiting. Presumably, we take these actions for reasons of national interest and foreign policy. The fact that they provoke the jihadists is unfortunate. We will not alter necessarily the foreign policies of the West to appease the jihadists, but they do have effect.

Senator Jaffer: Mr. Hegghammer, you were speaking in your presentation earlier about the tribal lands in Pakistan. I do some work there. All the work some of us do there is destroyed every time a drone attacks because it attacks families and makes it difficult. That attack leads to a hook. How do you deal with things like those attacks? How do you stop them? It is not the fault of Canadian foreign policy, but that does not matter. It is a foreign policy that brings people into radicalization.

puissant. Maintenant que les appareils numériques sont beaucoup plus accessibles, la moindre erreur ou le moindre geste témoignant d'un manque de jugement de la part d'un soldat américain sur le terrain peut être documenté et devenir un important symbole de souffrance, ce qui favorise le recrutement. Ça arrive souvent.

L'autre facteur qui fait que la relation n'est pas linéaire, c'est que bon nombre des politiques objectives qui ont eu une incidence sur le recrutement dans le passé ne sont pas des politiques occidentales. Il y a une tendance à trop insister sur l'Occident, et surtout sur les États-Unis, alors que, si l'on jette un coup d'oeil sur la propagande d'Al-Qaïda dans les années 1990 et au début des années 2000, la plupart des symboles de souffrance que l'organisation diffusait dans le but de recruter des gens avaient trait à des États ni occidentaux ni musulmans. C'était les Serbes en Bosnie, les Russes en Tchétchénie, les agissements des Israéliens en Palestine et ainsi de suite. La production de ces symboles de souffrance échappe souvent à l'emprise des pays occidentaux.

M. Jenkins : Les politiques occidentales jouent bel et bien un rôle dans le recrutement. Je suis d'accord pour dire que ce n'est pas le seul élément, mais, dans la mesure où ces politiques peuvent être présentées par Al-Qaïda comme une preuve de l'assaut contre l'islam, c'est le cas. Elles ont un effet réel. Pour vous donner deux ou trois exemples, il ne fait aucun doute que l'invasion de l'Irak a été salutaire pour les efforts de recrutement d'Al-Qaïda. Il est intéressant de constater que l'invasion, appuyée par le monde occidental, de la Somalie par l'Éthiopie, qui est un vieil ennemi des Somaliens, a non seulement redonné vie au mouvement de résistance locale, mais a également poussé de jeunes Américains d'origine somalienne à se rendre en Somalie.

Le président : Des Canadiens aussi.

M. Jenkins : Oui, des Canadiens aussi.

Un homme en particulier a été recruté : Omar Hammami, enrubanné de foulards et de ceintures de cartouches en bandoulière, qui fait maintenant des vidéos au sujet de la gloire du combat à l'intention des jeunes. Nous avons constaté que ce recrutement a eu un modeste effet. Ça a pris plusieurs mois, mais nous avons vu une réaction à ce recrutement.

Oui, les gestes que nous posons ont un effet sur le recrutement. On peut présumer que nous posons ces gestes pour des motifs liés à l'intérêt national et à la politique étrangère. Le fait qu'ils provoquent les jihadistes est malheureux. Nous n'allons pas nécessairement modifier les politiques étrangères des pays occidentaux pour apaiser des jihadistes, mais elles ont bel et bien un effet.

Sénateur Jaffer : Monsieur Hegghammer, vous avez parlé tout à l'heure dans votre exposé des terres tribales du Pakistan. Je travaille un peu là-bas. Tout le travail que certains d'entre nous faisons là-bas est réduit à néant chaque fois qu'il y a une attaque de drone, parce que ce sont des familles qui sont attaquées, et ça rend les choses difficiles. L'attaque engendre un motif de radicalisation. Comment faire pour composer avec des choses comme ces attaques? Comment y mettre fin? Cela ne peut pas être attribué à la politique étrangère du Canada, mais c'est quelque chose qui compte. C'est une politique étrangère qui pousse les gens à se radicaliser.

Mr. Hegghammer: The drone debate is extremely complex and polarized. I would rather not go into it too deeply. However, there is considerable debate over the extent to which the problems the drones generate outweigh the benefits. If we look at the declared dissatisfaction with that in the Pakistani press, for example, there is no doubt that the attacks are inflaming popular opinion and they are deeply unpopular. This unpopularity does not mean necessarily that a larger number of people will take action against Western interests.

The problem is the existence of the dilemma of what matters more: the capability of al Qaeda central, or the motivations of the local population in the tribal areas. At the moment, I think the U.S. administration has decided that drone attacks are the least bad option, and that the capability of al Qaeda central matters more, or has the greater potential for causing damage in the West, than the people on the ground who innocently suffer from drone attacks.

It is difficult to measure objectively the link between the popular dissatisfaction in tribal areas and violence in the West, whereas we can prove clearly the links between the capability of al Qaeda central and attacks in the West.

Senator Tkachuk: I hear a lot about foreign policy. However, is this issue not about failed leadership in the countries where many of these recruits come from? Before 9/11, we were not invading Iraq. To me, that was sort of the epitome of attacks. I do not think it became better for them after that attack. The 9/11 campaign was their great big public relations campaign.

The Chair: Who is "they?"

Senator Tkachuk: I would say that was al Qaeda's high mark. Before that, we were not in Iraq or Afghanistan. Yet in the 1990s, those people tried to bomb the towers in the 1990s and they failed. They ran the USS *Cole*. All those horrible things happened throughout the 1990s. As you say, it went all the way back. What was the foreign policy problem with al Qaeda throughout the 1990s?

Mr. Jenkins: There are two components to this question in al Qaeda's ideology: One is a world view, and the second is a practical exploitation of a situation. In terms of the world view, the objection al Qaeda raised in the 1990s, before 9/11 and the invasion of Iraq, was the presence of infidel troops on holy ground in Saudi Arabia. That was from the first Gulf War. That presence was regarded as an affront to the faith — to religion itself — and was one of the first points they mentioned as being the cause for their violence.

The fact is, we had a group of individuals who came together to fight the Soviet Union in Afghanistan in the 1980s. With the withdrawal of the Soviet Union, we had a number of veterans

M. Hegghammer : Le débat sur les drones est extrêmement complexe et polarisé. J'aimerais mieux ne pas m'y aventurer trop loin. Cependant, il y a un débat d'une grande ampleur sur la mesure dans laquelle les problèmes que les drones créent sont plus importants que les avantages qu'ils comportent. Si nous jetons un coup d'oeil sur l'insatisfaction qui est exprimée dans la presse pakistanaise à cet égard, par exemple, il ne fait aucun doute que les attaques enflamment l'opinion publique et sont extrêmement impopulaires. Cette impopularité ne signifie pas nécessairement qu'un grand nombre de gens vont poser des gestes dans le but de nuire aux intérêts occidentaux.

Le problème, c'est l'existence du dilemme quant à ce qui compte le plus : la capacité d'Al-Qaïda central ou la motivation de la population locale dans les zones tribales. À l'heure actuelle, je crois que l'administration américaine a décidé que les attaques de drone sont la solution la moins mauvaise et que la capacité d'Al-Qaïda central est ce qui compte le plus ou ce qui a le plus de potentiel de causer des dommages en Occident, par rapport aux gens sur le terrain qui sont innocents et qui subissent les attaques de drone.

Il est difficile de mesurer objectivement le lien entre l'insatisfaction populaire dans les zones tribales et la violence dans le monde occidental, alors que nous pouvons établir une preuve claire des liens entre la capacité d'Al-Qaïda central et les attaques en Occident.

Sénateur Tkachuk : J'entends beaucoup parler de politique étrangère. N'est-ce pas cependant la question de l'échec des dirigeants des pays d'où bon nombre des recrues viennent? Avant le 11 septembre, nous n'avions pas envahi l'Irak. À mes yeux, c'était en quelque sorte l'attaque qui symbolisait toutes les autres. Je ne pense pas que leur situation s'est améliorée après cette attaque. La campagne du 11 septembre a été leur grande campagne de relations publiques.

Le président : De qui parlez-vous?

Sénateur Tkachuk : Je dirais que ça a été le haut fait d'Al-Qaïda. Avant ça, nous n'étions pas présents en Irak ou en Afghanistan. Pourtant, dans les années 1990, ces gens ont essayé de bombarder les tours, et ils ont échoué. Ce sont eux qui ont dirigé les attaques contre le USS *Cole*. Toutes ces choses horribles se sont produites durant les années 1990. Comme vous dites, ça remontait au tout début. Quel était le problème de politiques étrangères que posait Al-Qaïda durant les années 1990?

M. Jenkins : Cette question comporte deux volets du point de vue de l'idéologie d'Al-Qaïda : d'une part, il y a une vision du monde, et, d'autre part, il y a l'exploitation opportune de la situation. Pour ce qui est de la vision du monde, l'objection soulevée par Al-Qaïda dans les années 1990, avant le 11 septembre et l'invasion de l'Irak, concernait la présence de soldats infidèles en terre sainte en Arabie saoudite. C'était pendant la première guerre du Golfe. Cette présence était perçue comme un affront à la foi — à la religion en soi —, et c'est l'une des premières choses qu'Al-Qaïda a mentionnées comme étant à l'origine de ses actes de violence.

Le fait est qu'il y avait un groupe de gens qui s'étaient réunis pour lutter contre l'invasion soviétique de l'Afghanistan dans les années 1980. Lorsque l'Union soviétique s'est retirée, un certain

who could not return to the places they came from, such as Algeria or Egypt. They were not welcome. They had capabilities and were looking for a cause. I can be somewhat cynical about that situation and say that it was an army looking for a war. That is clearly what it was.

The practical part of attacking the U.S., which is inherent in the al Qaeda ideology, is that all these various struggles and movements that had long preceded 9/11 in Algeria, Kashmir, Afghanistan and elsewhere were engaged in a struggle against their own governments.

Al Qaeda's contribution to this struggle, ideologically, was to say, no, you should focus in on the single, distant enemy; do not squander and scatter all your activities against all these local governments; this is a global struggle against the infidels — the United States and its allies."

By achieving unity on that issue, it was able to overcome all the internecine conflicts that existed within these movements, and still exist. Al Qaeda, in the Arabian Peninsula, has gone increasingly global after the United States because it is the least common denominator that they can get agreement upon among the factions in Yemen.

Senator Tkachuk: I do not say it is uncomplicated, but all nutbars do this. If you read how Hitler started the Hitler Youth, the ideology of National Socialism and Nazism, what did he do? He did the same thing. It was built on envy, power and singling out an enemy. It did not matter who the enemy was. In his case, it was Jews: The reason you do not have anything is because they have everything; Germany is in trouble because of the rest of the world.

That is exactly what al Qaeda is doing. All these terrorist groups do the same thing. It is a matter of saying, You do not have, and you do not have because it is someone else's fault; therefore, we have to get rid of them, and so they recruit.

Part of the problem we have with al Qaeda and these terrorists is that we give them way too much credit. They are nothing but a bunch of bandits who use all the same psychological apparatus that all these terrible groups have used historically, whether the communists, the Nazis or the fascists; they all do the same thing and recruit the same way. Today it is easier for them to recruit because they have the Internet and do not have to send telegraphs. They have the whole world to recruit with.

We make them out to be more than they are which makes them more attractive. We should call them for what they are.

Mr. Jenkins: There is no question that these groups have exploited communications, but it is more than that. It is because of the vulnerabilities in our technologically dependent society that allow small groups to set a little device and bring down an airplane. It is because of the capacity that it affords their

nombre d'anciens combattants ne pouvaient pas rentrer chez eux, c'est-à-dire en Algérie ou en Égypte, par exemple. Ils n'étaient pas bienvenus dans leur pays d'origine. Ils avaient des capacités et ils cherchaient une cause. Je peux être assez cynique par rapport à cette situation et dire que c'était une armée qui cherchait une guerre. C'est clairement ce que c'était.

Ce qui était pratique, dans le fait d'attaquer les États-Unis et qui est inhérent à l'idéologie d'Al-Qaïda, c'est que tous ces différents combats et mouvements qui étaient de loin antérieurs au 11 septembre en Algérie, dans le Cachemire, en Afghanistan et ailleurs étaient le fait de gens qui luttaient contre leur propre gouvernement.

La contribution d'Al-Qaïda à cette lutte, sur le plan idéologique, c'était de dire : « Non, vous devriez vous concentrer sur un seul ennemi lointain. Ne gaspillez pas tous vos efforts en luttant contre tous ces gouvernements locaux. Il s'agit d'un combat mondial contre les infidèles : les États-Unis et leurs alliés. »

En proposant un point de vue unificateur sur cette question, Al-Qaïda a été en mesure de mettre de côté les guerres intestines qui existaient au sein de ces mouvements et qui existent encore aujourd'hui. Dans la péninsule d'Arabie, l'organisation s'est de plus en plus propagée dans le monde, après s'être attaquée aux États-Unis, parce que c'est le plus petit dénominateur commun qui lui permet d'obtenir un consensus entre les factions du Yémen.

Le sénateur Tkachuk : Je ne dis pas que ce n'est pas compliqué, mais tous les fous font ça. Si vous lisez comment Hitler a lancé les Jeunesses hitlériennes, l'idéologie du national-socialisme et le nazisme, qu'a-t-il fait? Il a fait la même chose. Ça a été construit sur l'envie, le pouvoir et l'identification d'un ennemi unique. Peu importe qui est l'ennemi. Dans son cas, c'était les Juifs : la raison pour laquelle vous n'avez rien, c'est qu'ils ont tout; l'Allemagne a des problèmes à cause du reste du monde.

C'est exactement ce que fait Al-Qaïda. Tous ces groupes terroristes font la même chose. Il s'agit de dire : « Vous n'avez rien, et vous n'avez rien à cause de quelqu'un d'autre; il faut donc se débarrasser de ces gens. » C'est ainsi qu'ils recrutent.

Une partie du problème auquel nous sommes aux prises avec Al-Qaïda et ses terroristes, c'est que nous leur accordons beaucoup trop de crédit. Ils ne sont rien d'autre qu'un groupe de bandits qui utilisent tous le même mécanisme psychologique que tous ces groupes terribles ont utilisé dans le passé, que ce soit les communistes, les nazis ou les fascistes; ils font tous la même chose et recrutent de la même manière. Aujourd'hui, il est plus facile pour eux de recruter grâce à Internet et grâce au fait qu'ils n'ont pas besoin d'envoyer des télégrammes. Ils peuvent recruter partout dans le monde.

Nous les présentons comme quelque chose de plus que ce qu'ils sont, ce qui leur donne de l'attrait. Nous devrions les décrire comme ils sont.

M. Jenkins : Il ne fait aucun doute que les groupes en question ont exploité des communications, mais il y a plus. C'est à cause des vulnérabilités de notre société, laquelle dépend de la technologie, qui permettent à de petits groupes d'utiliser un petit engin pour provoquer l'écrasement d'un avion. C'est à cause

communications through the Internet. It is because of the increasing availability of weapons and knowhow — not intercontinental ballistic missiles but improvised explosive devices that can be learned about on the Internet. Because of all of the above, it is about power. Such "power" defined in its crudest sense is the capacity to kill, destroy, disrupt, create fear and alarm, oblige us to divert vast resources to security that this power has come down into the hands of smaller and smaller groups whose grievances it will not always be possible to satisfy.

To put it another way, the irreconcilables, the extremists and the lunatics that have existed throughout the history of mankind have become, in our age, an increasingly potent force to be reckoned with. How the hell we will deal with that in a democratic society and remain a democratic society is one of the major challenges we face in this century.

Senator Tkachuk: It is like going to a James Bond movie except there is no James Bond.

Senator Jaffer: Mr. Hegghammer I believe you did not answer my question.

Mr. Hegghammer: There is a tendency to view the motives of al Qaeda as inevitable. We forget that militant Islamist groups have existed for a long time and terrorist groups have existed for an even longer time. Today, we are dealing with a particular type of activism — terrorism against the West. This is a peculiar ideological phenomenon, which is neither inevitable nor completely contingent.

To explain the rise of al Qaeda and a movement that wants to attack the West, we have to go back to the 1990s and the victim narrative. It is true that the Afghan war in the 1980s was a cradle for this; the deployment of U.S. forces to Saudi Arabia in 1990 motivated bin Laden, and there were a few individuals who carried out attacks, for example on the World Trade Center. This movement did not grow and gain momentum until the very late 1990s. The World Trade Center bombing in 2001 was the work of a network that was at best peripheral to al Qaeda.

The flow of recruits to the al Qaeda camp, which is the only good measure for the growth of this movement, started to pick up in 1998-99 for specific reasons. Between 1998 and 2001, there was a series of prominent and powerful symbols of Muslim suffering. As a warm up, there were wars in Kosovo and Chechnya, as well as the second Palestinian intifada in 2000. The motivation of most al Qaeda recruits in the 1990s and the majority of 9/11 hijackers was to fight in Chechnya; so they went to Afghanistan for training. The rise of al Qaeda is linked to the fact that this rhetoric gained resonance and empirical credibility among more people. By 9/11 and the start of the War on Terror, this victim narrative already had a momentum. We added to it with the invasion of Afghanistan and Iraq, and the issues surrounding Guantanamo, et cetera, which gave this rhetoric further

de la capacité que ça donne à leur communication grâce à Internet. C'est à cause de l'accès de plus en plus facile aux armes et au savoir-faire — il ne s'agit pas de missiles balistiques intercontinentaux; il s'agit d'engins explosifs artisanaux qu'on peut apprendre à fabriquer sur Internet. À cause de tout ça, il s'agit de pouvoir. Ce « pouvoir », réduit à sa plus simple expression, c'est la capacité de tuer, de détruire, de bouleverser, de susciter de la peur et de l'anxiété, de nous obliger à consacrer d'importantes ressources à la sécurité, ce pouvoir étant aujourd'hui entre les mains de groupes de plus en plus petits, dont les doléances ne pourront pas toujours être écoutées.

Pour le dire autrement, les irrécupérables, les extrémistes et les fous qui ont existé de tout temps sont devenus aujourd'hui une force de plus en plus puissante dont il faut tenir compte. Comment diable allons-nous composer avec cela dans une société démocratique et demeurer une société démocratique? Voilà l'un des principaux défis que notre siècle devra relever.

Le sénateur Tkachuk : C'est comme aller voir un film de James Bond, mais sans James Bond.

Le sénateur Jaffer : Je crois que vous n'avez pas répondu à ma question, monsieur Hegghammer.

M. Hegghammer : Il y a une tendance à voir les motifs d'Al-Qaïda comme étant inévitables. Nous oublions que les groupes islamiques militants existent depuis longtemps et que les groupes terroristes existent depuis encore plus longtemps. Aujourd'hui, nous faisons face à un type particulier de militantisme : le terrorisme contre l'Occident. Il s'agit d'un phénomène idéologique particulier, qui n'est ni inévitable ni purement accidentel.

Pour expliquer la montée d'Al-Qaïda et d'un mouvement qui désire attaquer le monde occidental, nous devons remonter aux années 1990 et au discours de la victime. Il est vrai que la guerre en Afghanistan dans les années 1980 a été le berceau de ce mouvement : le déploiement des forces américaines en Arabie saoudite dans les années 1990 a motivé ben Laden, et il y a eu quelques personnes qui ont mené des attaques, par exemple, contre le World Trade Center. Ce mouvement n'a pas grandi ni pris de l'élan avant la toute fin des années 1990. Les attentats du World Trade Center en 2001 étaient le fait d'un réseau qui était dans le meilleur des cas à la périphérie de la nébuleuse d'Al-Qaïda.

L'afflux de recrues au camp d'Al-Qaïda, qui est le seul bon indicateur de la croissance de ce mouvement, a commencé à être plus important en 1998-1999 pour des raisons précises. Entre 1998 et 2001, il y a eu une série de symboles puissants et très visibles de la souffrance des musulmans. Pour commencer, il y a eu les guerres au Kosovo et en Tchétchénie, ainsi que la seconde intifada en Palestine en 2000. La motivation de la plupart des recrues d'Al-Qaïda dans les années 1990 et de la majorité des terroristes qui ont mené les attaques en septembre était de se battre en Tchétchénie, alors ils se sont rendus en Afghanistan pour s'entraîner. La montée d'Al-Qaïda est liée au fait que ce discours a trouvé un écho et a gagné une crédibilité empirique chez de plus en plus de gens. Au moment des attentats du 11 septembre et au début de la guerre contre le terrorisme, ce discours de la victime avait déjà

credibility. If these things had not happened, I do not think this particular project of attacking the United States would have caught on with as many people as it has today.

Senator Jaffer: I have been reflecting on the de-radicalization of youth. I will talk about Canadian youth, not foreign youth. These are our children on our territory who become radicalized. I know that in Europe good steps have been taken to de-radicalize these youth. I would like to hear from both witnesses whether this has been successful and what we should do in Canada to bring youth and others who are radicalized back into our fold.

Mr. Hegghammer: I am afraid that I am not familiar enough with the details of the de-radicalization programs in Europe to answer that question well. However, I can say something about the de-radicalization programs in Saudi Arabia and some other Middle Eastern countries, where they have had such initiatives.

Saudi Arabia has gained a great deal of media attention for its so-called de-radicalization program. They bring in imprisoned suspected or convicted militants and treat them in these special resorts. The main lesson to take away from that is that the theological reprogramming matters less than the social pressure exerted on these individuals. What works is bringing in the families and putting pressure on people and making them feel guilty for bringing their families to shame or the tribes to shame and offering them viable worldly alternatives.

The Saudi Arabian authorities emphasize the theological dimension of it. They crack the theological code of "jihadism" and reprogram them so they lose their motivation. It is much more about the social aspect and creating incentives and disincentives in the social sphere. There are take aways from that to the West as well.

Personally, I am skeptical of approaches that focus on theology and ideology in this way. I think any sort of de-radicalization program has to be based mainly on the social reintegration of individuals.

Mr. Jenkins: I agree with Dr. Hegghammer. This is a social issue, not a theological or even ideological issue. I would go further and say that the recruiting, insofar as we understand it, is highly individualistic. I am not sure this recruiting is as much a matter of a national program as it is a matter of families and friends of individuals. It is difficult to have national programs to prevent young men and women from joining street gangs, but local communities have worked together with the families and local social infrastructure to deal with this issue, and it is probably not much different in this regard.

pris de l'élan. Nous y avons ajouté l'invasion de l'Afghanistan et de l'Irak et les questions touchant Guantánamo, et ainsi de suite, ce qui a donné encore plus de crédibilité à ce discours. Si ces choses ne s'étaient pas produites, je ne pense pas que ce projet précis d'attaque aux États-Unis aurait trouvé autant d'adeptes qu'il en a aujourd'hui.

Le sénateur Jaffer : J'ai réfléchi à la déradicalisation des jeunes. Je vais parler des jeunes Canadiens, pas des jeunes d'ailleurs. Il s'agit de nos enfants, sur notre territoire qui se radicalisent. Je sais que de bonnes mesures ont été prises en Europe pour déradicaliser ces jeunes. J'aimerais que les deux témoins me disent si ces mesures ont été couronnées de succès et ce que nous devrions faire au Canada pour ramener vers nous les jeunes et les autres personnes radicalisées.

M. Hegghammer : J'ai bien peur de ne pas connaître suffisamment les détails des programmes de déradicalisation en vigueur en Europe pour bien répondre à la question. Cependant, je peux vous parler des programmes de déradicalisation en Arabie saoudite et dans d'autres pays du Moyen-Orient où il y a eu ce genre d'initiatives.

L'Arabie saoudite a obtenu beaucoup d'attention des médias en raison de son prétendu programme de déradicalisation. On traite des militants emprisonnés et soupçonnés et déclarés coupables dans un lieu spécial. La principale leçon à retenir, c'est que la reprogrammation théologique compte moins que la pression sociale exercée sur ces personnes. Ce qui fonctionne, c'est de faire venir les familles, d'exercer de la pression sur les gens et de les culpabiliser en parlant de la honte dont elles sont à l'origine pour leur famille ou pour leur tribu et en leur offrant des solutions de rechange séculières viables.

Les autorités saoudiennes insistent sur l'aspect théologique de la chose. On déchiffre le code théologique du « jihadisme » et on reprogramme les personnes traitées pour qu'elles perdent leur motivation. Il s'agit surtout de l'aspect social et de la création d'une mesure d'incitation et de dissuasion dans la sphère sociale. Il y a des dérivés de ça en Occident aussi.

Personnellement, je suis sceptique à l'égard des démarches qui sont axées sur la théologie et l'idéologie de cette façon. Je pense que n'importe quel programme de déradicalisation doit être fondé surtout sur la réinsertion sociale des personnes concernées.

M. Jenkins : Je suis d'accord avec M. Hegghammer. C'est un problème social, pas un problème théologique ni même idéologique. Je vais aller plus loin et dire que le recrutement, d'après ce que nous en comprenons, est quelque chose de très individualiste. Je ne suis pas sûr que ce recrutement est un problème à régler dans le cas d'un programme national plutôt qu'un problème qui peut être réglé par la famille et les amis de la personne. Il est difficile de mettre en place des programmes nationaux pour empêcher les jeunes hommes et les jeunes femmes de se joindre à des gangs de rue, mais des collectivités ont collaboré avec les familles et avec les gens qui font partie de l'infrastructure sociale de l'endroit pour régler ce problème, et ce n'est probablement pas très différent à cet égard.

More important than a national program is ensuring that local communities are aware of what is going on. We had, as I mentioned earlier, this apparent increase in recruiting young Somalians into al Shabaab. The authorities made an effort to go out and inform the local communities as to what was going on and the consequences of this activity. Once those communities recognized this activity was taking place, they have been more effective in dealing with it as a local community problem.

I do not believe in identifying specific groups or diasporas and making them subjects of particular programs, but rather it is a matter of local efforts and in many cases local policing. These efforts do not start out with, "We are here to preventing radicalization," but that the government is here to address the problems that are relevant to this community. In the course of those efforts, they develop the relationships and trust that are essential so that the community says, we have some problem here with some of these fellows, and we need help. That is the way to deal with it.

The Chair: There is a rich literature in psychology now dealing with young adolescent males generically, the anger overall and how that anger is being addressed.

Senator Duffy: I want to offer Mr. Jenkins an opportunity to restate for our television audience, people who may have turned in too late — the old broadcaster never dies.

The Chair: The old broadcaster being the senator and not Mr. Jenkins.

Senator Duffy: For those who have just tuned in, would you repeat the burden of your remarks earlier relating to the vast number of Muslims in Canada and the United States, in fact, in the Western world, and the positive role the vast majority of the members of this community or faith are playing in helping the authorities and helping all of us deal with this terrorism problem?

Mr. Jenkins: Let me restate it, because there is positive news here. Both Canada and the United States have benefited enormously from immigrant populations, and they have been successful in assimilating those immigrant populations and have provided the freedoms and opportunities for those communities. The fact that these ideologies, despite their tremendous efforts on the Internet and through these various means, are not getting traction in that community, apart from a mere handful of individuals here and there, is a credit to our societies, and we should take credit for that.

I do not know what the statistics are here in Canada, but, in the United States, in the past nine years, we have had a few over a hundred that have gone the route of jihad. We have several thousand young Muslim Americans serving in our military. In many cases when plots have been uncovered and acts of terrorism prevented, they have been prevented by the active intervention of

Ce qui est encore plus important que de mettre en place un programme national, c'est de s'assurer que les collectivités savent ce qui se passe. Nous avions constaté, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, cet accroissement apparent du recrutement de jeunes Somaliens par al Shabaab. Les autorités ont pris le temps d'informer les collectivités de ce qui se passait et des conséquences de cette activité. Une fois que les collectivités ont su que cette activité avait lieu, elles ont été en mesure de composer plus efficacement avec ce problème comme un problème local.

Je ne crois pas à l'identification de groupes précis ou de diasporas et au fait de créer des programmes particuliers pour ceux-ci; je crois qu'il s'agit plutôt d'une question d'efforts déployés à l'échelle locale, et, dans bien des cas, d'application de la loi à l'échelle locale. Ces efforts ne commencent pas par l'idée qu'il faut prévenir la radicalisation; ils commencent par l'idée que le gouvernement est là pour régler les problèmes qui existent dans la collectivité en question. Dans le cadre de ces efforts, on établit des liens et la confiance qui sont essentiels pour que la collectivité admette l'existence d'un problème par rapport à certaines personnes et demande de l'aide. C'est la façon de régler ce problème.

Le président : Il y a aujourd'hui une vaste documentation en psychologie qui porte sur les adolescents de sexe masculin en général, sur la colère en général et sur la façon dont cette colère est traitée.

Le sénateur Duffy : Je veux offrir à M. Jenkins l'occasion de répéter pour nos téléspectateurs, pour les gens qui auraient commencé à regarder l'émission trop tard — le vieux radiodiffuseur est toujours bien vivant.

Le président : Le vieux radiodiffuseur étant le sénateur, et non M. Jenkins.

Le sénateur Duffy : Pour ceux qui viennent de se joindre à nous, répéteriez-vous les éléments importants des remarques que vous avez formulées tout à l'heure en ce qui a trait au grand nombre de musulmans qui vivent au Canada et aux États-Unis, en fait, dans le monde occidental, et au rôle positif que la vaste majorité des membres de cette communauté ou de cette foi jouent pour aider les autorités et pour aider tout le monde ici à régler ce problème qu'est le terrorisme?

M. Jenkins : Permettez-moi de le redire, parce qu'il y a de bonnes nouvelles là-dedans. Le Canada et les États-Unis ont énormément profité de la présence de populations d'immigrants, et ils ont réussi à assimiler ces populations d'immigrants et leur ont offert des libertés et des possibilités. Le fait que les mouvements idéologiques dont nous avons parlé, malgré les efforts énormes qu'ils déploient sur Internet et par tous ces différents moyens, ne trouvent pas d'adeptes au sein de cette communauté, mis à part une petite poignée de gens ici et là, est tout au crédit de nos sociétés, et nous devrions reconnaître le mérite que nous avons à cet égard.

Je ne connais pas les chiffres pour le Canada, mais, aux États-Unis, au cours des neuf dernières années, il y a eu un peu plus d'une centaine de personnes qui ont fait le choix de se consacrer au jihad. Plusieurs milliers de jeunes Américains musulmans servent dans notre armée. Dans bien des cas où des complots ont été découverts et des actes de terrorisme, empêchés, ça a été grâce

those local communities. We have no way of counting how many interventions there were even before it came to that level, where a family, friends, an imam or whoever, intervened with a young person and said, This is a bad idea. We have a success here, and that is why I am cautious about tampering with that success.

Senator Smith: My question is more a comment that you might react to. I once had a conversation off the record with a prominent Middle East personality who was commenting on the ability of al Qaeda of raising money in the Saudi Peninsula. The view was that it did not have anything to do with any particular ideological interpretation of something in the Quran but rather the fact that they led a good life, had an awful lot of money and wanted to be left alone by these fanatics, and it was nothing more than that. Do you have any comment?

Mr. Jenkins: There is no question that, in any of these extremist groups, not only al Qaeda but others that have been active in the Middle East, contributions are a way of attempting to purchase immunity.

The Chair: Is that situation structurally different from firms anywhere in the world who, in dealing with a local crime boss of any affiliation or background, pay insurance money to ensure the integrity of their day-to-day operation? Is that situation, in your judgment, tactically or strategically different, or is the same thing going on, essentially?

Mr. Hegghammer: The waves of violence that have swept Saudi Arabia and other countries in the peninsula since 2003 shows that, if there were such a strategy, it did not work. I am generally a little skeptical about the protection-money hypothesis, if I may call it that.

This issue of fundraising has to be viewed in the context of old, established Islamic norms of charity. Charity is a pillar of Islam and something that all Muslims try to engage in. Societies on the peninsula happen to be wealthy and are able to give away a lot of cash.

Another important point in this context is that there is also a tendency to view the financing as directed from the top; as somehow partially or wholly government instigated. In most cases, financing is a private phenomenon instigated from below. It is small businessmen who give money to various charities, often, by the way, without knowing where exactly the money goes. The problem has been that there have been rotten apples within certain charities that have siphoned off money to terrorist groups. The donors may not have meant to support terrorist agencies.

As well, the type of operations we are thinking of here in the West are not particularly expensive. It is not clear that these operations require a lot of money. It is true that larger militias,

à l'intervention active des collectivités. Nous ne disposons d'aucun moyen de compter le nombre d'interventions qui ont eu lieu avant même que ça arrive à ce niveau, où un membre de la famille, un ami, un imam ou qui que ce soit d'autre est intervenu auprès d'une jeune personne pour lui dire que ce qu'elle envisageait n'était pas une bonne idée. Nous avons connu du succès dans ce domaine, et c'est la raison pour laquelle je fais attention de ne pas triturer ce succès

Le sénateur Smith : Ma question est davantage un commentaire auquel vous pourrez réagir. J'ai eu une conversation officieuse à un moment donné avec une personnalité en vue du Moyen-Orient qui faisait un commentaire sur la capacité d'Al-Qaïda d'amasser de l'argent dans la péninsule d'Arabie. Le point de vue exprimé, c'est que cela n'avait rien à voir avec une interprétation idéologique particulière de quelque chose dans le Coran, et que ça avait plutôt à voir avec le fait qu'ils menaient une bonne vie, avaient énormément d'argent et voulaient que ces fanatiques les laissent tranquille, rien de plus. Avez-vous un commentaire à formuler?

M. Jenkins : Il ne fait aucun doute que, pour n'importe lequel de ces groupes extrémistes, c'est-à-dire non seulement Al-Qaïda, mais aussi d'autres groupes qui sont actifs au Moyen-Orient, les contributions sont une façon de tenter d'acheter l'immunité.

Le président : Est-ce que cette situation est différente, sur le plan structurel, de celle des entreprises de partout dans le monde qui, lorsqu'ils ont affaire à un chef d'organisation criminelle, peu importe l'allégeance ou les antécédents, paient une prime d'assurance pour garantir l'intégrité de leurs activités au quotidien? Selon vous, est-ce que cette situation est différente sur le plan stratégique ou est-ce la même chose qui se passe, essentiellement?

M. Hegghammer : Les vagues de violence qui ont balayé l'Arabie saoudite et d'autres pays de la péninsule depuis 2003 témoignent du fait que, même si cette stratégie existe, elle ne fonctionne pas. Je suis en général un peu sceptique à l'égard de l'hypothèse de l'achat de protection, si je peux l'appeler comme ça.

La question des campagnes de financement doit être envisagée dans le contexte des vieilles normes établies de charité de l'islam. La charité est un fondement de l'islam, et tous les musulmans essaient d'être charitables. Il se trouve que les sociétés qui occupent la péninsule sont riches et donc en mesure de donner beaucoup d'argent.

Un autre point important dans ce contexte, c'est qu'il y a aussi une tendance à voir le financement comme étant dirigé par le haut, comme une initiative partiellement ou entièrement gouvernementale. Dans bien des cas, ce financement est un phénomène qui a lieu dans le privé et qui vient d'en bas. Ce sont de petits hommes d'affaires qui donnent de l'argent à différentes oeuvres de charité, et souvent, soit dit en passant, sans savoir exactement où l'argent va. Le problème, c'est qu'il y a des éléments corrompus au sein de certaines de ces oeuvres de charité qui ont siphonné les fonds pour les envoyer à des groupes terroristes. Il se peut que les donateurs n'aient pas eu l'intention de soutenir des organisations terroristes.

Par ailleurs, le genre d'opérations auxquelles nous pensons, ici, en Occident, ne coûte pas particulièrement cher. Ces opérations n'exigent pas nécessairement beaucoup d'argent. Il est vrai que les

such as the al Shabaab in Somalia, require a lot of money because they have many men under arms and they need a lot of resources, but for small-scale activities, the issue of funding is less critical.

I agree especially with the last point about the funds being required to run a terrorist organization. The jihadists boast now, as part of their strategy, that they can spend a few thousand dollars in an attack or attempted attack, thereby obliging us to spend hundreds of millions of dollars in defence against the recurrence of that attack, and they have made that approach an explicit part of their strategy. We saw that in the case of Umar Farouk Abdulmutalla with his bomb on Christmas day. We have one individual, one bomb that did not work, probably a few thousand dollars total investment, and the United States is deploying full body scanners at the cost of hundreds of millions of dollars.

Jihadists have recognized that situation, and they have said, This is a good return on investment for us; we can keep this going longer than you can afford to keep throwing down that kind of money. We have seen that fundamental shift recently.

The Chair: On behalf of all the members of the Special Senate Committee on Anti-Terrorism, I thank Brian Jenkins and Thomas Hegghammer in Oslo, where it is 9:40 at night. You have been remarkable in staying with us and answering our questions. We express our appreciation to our guests for the help they given us in our deliberations on this issue.

(The committee adjourned.)

milices plus importantes, par exemple, al Shabaab en Somalie, exigent beaucoup d'argent, parce qu'elles comptent beaucoup d'hommes armés et ont besoin de beaucoup de ressources, mais pour ce qui est des activités à petite échelle, la question du financement est moins cruciale.

Je suis d'accord en particulier avec le dernier point soulevé au sujet des fonds nécessaires pour le fonctionnement d'une organisation terroriste. Les jihadistes se vantent maintenant du fait qu'une partie de leur stratégie est d'arriver à consacrer quelques milliers de dollars à une attaque ou à une tentative d'attaque et ainsi à nous obliger à dépenser des centaines de millions de dollars pour nous protéger contre une nouvelle attaque, et ils ont fait de cette approche un élément clairement énoncé de leur stratégie. Nous avons pu le constater dans le cas d'Umar Farouk Abdulmutalla, qui a voulu faire exploser une bombe le jour de Noël. Dans ce cas, il s'agit d'une personne, d'une bombe qui n'a pas explosé, d'un investissement total qui était probablement de quelques milliers de dollars, et les États-Unis déploient des scanneurs corporels au coût de centaines de millions de dollars.

Les jihadistes ont compris la situation, et ils se sont dit qu'il s'agit d'un bon rendement du capital investi pour eux et qu'ils vont continuer de faire ce genre de choses jusqu'à ce que nous n'ayons plus les moyens de dépenser ce genre de sommes en réaction. Nous avons pu constater ce changement fondamental récemment.

Le président : Au nom de tous les membres du Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme, je remercie M. Brian Jenkins et M. Thomas Hegghammer, qui est à Oslo, où il est 21 h 40. Merci infiniment d'avoir continué de discuter avec nous et de répondre à nos questions. Nous remercions nos invités de leur contribution à nos délibérations sur la question.

(La séance est levée.)

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Poste-payé
Lettermail / Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Norwegian Defence Research Establishment

Thomas Hegghammer, Research Fellow (by video conference).

RAND Corporation:

Brian Jenkins, Senior Advisor.

TÉMOINS

Centre norvégien de recherche sur la défense :

Thomas Hegghammer, chercheur universitaire (par vidéoconférence

RAND Corporation :

Brian Jenkins, conseiller principal.

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

r1
C2
007
57

Government
Publications



JAN

Third Session
Fortieth Parliament, 2010

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Special Senate Committee on

Anti-terrorism

Chair:
The Honourable HUGH SEGAL

Monday, December 13, 2010

Issue No. 11

Ninth meeting on:

The study on matters relating to anti-terrorism

WITNESSES:
(*See back cover*)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial spécial sur l'

Antiterrorisme

Président :
L'honorable HUGH SEGAL

Le lundi 13 décembre 2010

Fascicule n° 11

Neuvième réunion concernant :

L'étude sur les questions relatives à l'antiterrorisme

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

8546

SPECIAL SENATE COMMITEE ON ANTI-TERRORISM

The Honourable Hugh Segal, *Chair*

The Honourable Serge Joyal, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Cowan (or Tardif)	Marshall
Furey	Nolin
Jaffer	Smith, P.C.
* LeBreton, P.C. (or Comeau)	Tkachuk
	Wallin

* Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Wallin replaced the Honourable Senator Duffy (*December 7, 2010*).

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR L'ANTITERRORISME

Président : L'honorable Hugh Segal

Vice-président : L'honorable Serge Joyal, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

* Cowan (ou Tardif)	Marshall
Furey	Nolin
Jaffer	Smith, C.P.
* LeBreton, C.P. (ou Comeau)	Tkachuk
	Wallin

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Wallin a remplacé l'honorable sénateur Duffy (*le 7 décembre 2010*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, December 13, 2010
(13)

[*English*]

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met at 1 p.m. this day, in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Hugh Segal, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Furey, Jaffer, Joyal, P.C., Marshall, Segal and Wallin (6).

In attendance: Dominique Valiquet and Cynthia Kirkby, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 27, 2010, the committee continued its examination on matters relating to anti-terrorism. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Center for Security Studies, ETH Zurich, Switzerland:

Alex Wilner, Senior Researcher (by video conference).

As an individual:

Kent Roach, Prichard-Wilson Chair of Law and Public Policy, Faculty of Law, University of Toronto (by video conference).

The chair made an opening statement.

Mr. Wilner made a statement and answered questions.

At 2:09 p.m., the committee suspended.

At 2:12 p.m., the committee resumed.

Mr. Roach made a statement and answered questions.

At 3:19 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 13 décembre 2010
(13)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui à 13 heures, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Hugh Segal (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Furey, Jaffer, Joyal, C.P., Marshall, Segal et Wallin (6).

Également présents : Dominique Valiquet et Cynthia Kirkby, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 mai 2010, le comité poursuit son étude des questions relatives à l'antiterrorisme. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Center for Security Studies, ETH Zurich, Suisse :

Alex Wilner, chercheur principal (par vidéoconférence).

À titre personnel :

Kent Roach, titulaire de la Chaire Prichard-Wilson en droit et en politique publique, Faculté de droit, Université de Toronto (par vidéoconférence).

Le président ouvre la séance.

M. Wilner fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 14 h 9, la séance est suspendue.

À 14 h 12, la séance reprend.

M. Roach fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 15 h 19, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Barbara Reynolds

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, December 13, 2010

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met this day at 1 p.m. to examine matters relating to anti-terrorism.

Senator Hugh Segal (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, this is the twelfth meeting of the Special Senate Committee on Anti-terrorism of the Third Session of the Fortieth Parliament. As we await legislation from the House of Commons, we continue our inquiry into the changing nature of the terrorist threat in Canada.

Today we have two parts to our meeting. The first part will feature Dr. Alex Wilner as our witness. We will have a presentation from him and then questions from members of this committee.

Mr. Wilner is senior researcher at the Center for Security Studies, ETH Zurich, Switzerland. He is a Canadian. He joined the centre in October 2008 as part of the Transatlantic Post-Doc Fellowship for International Relations and Security, a two-year, post-doctoral initiative awarded by the German Institute for International and Security Affairs.

Mr. Wilner is a native of Montreal. He completed his doctorate and master's degree at Dalhousie University and holds a bachelor's degree from McGill University. He was awarded scholarships from the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada and from the Department of National Defence for his dissertation, *Deterring the Undeterrable: The Theory and Practice of Coercing Terrorists*. He is a research fellow with the Macdonald-Laurier Institute in Ottawa, the Atlantic Institute for Market Studies in Halifax and the Centre for Foreign Policy Studies at Dalhousie University.

We will invite Mr. Wilner to make an opening statement, and then we will open the floor to questions.

Mr. Wilner, thank you for making yourself available in the early evening in Zurich. We appreciate your doing so and are eager to benefit from your advice and counsel.

Alex Wilner, Senior Researcher, Center for Security Studies, ETH Zurich, Switzerland: Thank you very much for inviting me to participate in these hearings. My intention is to introduce Canadians to the threat of prison radicalization and to help establish a comprehensive strategy to combat it. My comments are based on a report I published in October with the Macdonald-Laurier Institute, a public policy think tank in Ottawa; I am a fellow with the institute.

The report, which is based on open source materials, offers a comparative illustration of European and American trends in prison radicalization. It does so both to highlight the challenges that Canadians might face and to detail some policy solutions.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 13 décembre 2010

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 heures, pour étudier des questions relatives à l'antiterrorisme.

Le sénateur Hugh Segal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, nous en sommes à la douzième réunion du Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme à la troisième session de la 40e législature. Dans l'attente d'un projet de loi provenant de la Chambre des communes, nous poursuivons notre étude sur la nature changeante de la menace terroriste au Canada.

La séance d'aujourd'hui se divise en deux parties. La première partie sera consacrée à M. Alex Wilner, qui nous présentera un exposé avant de répondre aux questions des membres du comité.

M. Wilner est chercheur principal au Centre for Security Studies, ETH Zurich, en Suisse. M. Wilner est Canadien. Il est entré à ce centre en octobre 2008 dans le cadre du Transatlantic Post-Doc Fellowship for International Relations and Security, un projet postdoctoral de deux ans parrainé par le German Institute for International Security Affairs.

M. Wilner est né à Montréal. Il est détenteur d'un doctorat de l'Université Dalhousie, d'une maîtrise de cette même université ainsi que d'un baccalauréat de l'Université McGill. Son mémoire intitulé *Deterring the Undeterrable : The Theory and Practice of Coercing Terrorists* lui a valu une bourse du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et du ministère de la Défense nationale du Canada. Il est attaché en qualité de chercheur à l'Institut Macdonald-Laurier à Ottawa, à l'Atlantic Institute for Market Studies à Halifax ainsi qu'au Centre for Foreign Policy Studies à l'Université Dalhousie.

J'invite M. Wilner à présenter un exposé liminaire avant que nous passions aux questions.

Monsieur Wilner, je vous remercie de vous être libéré pour nous alors que la soirée débute à Zurich. Nous vous en sommes reconnaissants et nous serons ravis de bénéficier de vos avis et conseils.

Alex Wilner, chercheur principal, Center for Security Studies, ETH Zurich, Suisse : Merci beaucoup de m'avoir invité à participer à cette séance du comité. J'aimerais donner aux Canadiens un aperçu de la menace de radicalisation des détenus et proposer divers éléments d'une vaste stratégie pour combattre cette menace. Mes observations sont tirées d'un rapport que j'ai publié en octobre à l'Institut Macdonald-Laurier, un groupe de réflexion sur les politiques établies à Ottawa. J'y travaille comme chercheur boursier.

Le rapport, qui s'inspire de documents non secrets, présente une analyse comparative des tendances européennes et américaines dans la radicalisation de détenus. Il vise à la fois à mettre en lumière les défis auxquels les Canadiens pourraient être confrontés et à exposer en détail quelques solutions stratégiques.

Today I would like to emphasize two central points. The first is that counterterrorism does not end with the incarceration of would-be terrorists. What happens behind bars should worry Canadians, too. Far from being the last phase of a successful security operation, the incarceration of individuals who orchestrate or facilitate terrorism represents the beginning of a second series of related threats. Of particular concern today is Islamist prison radicalization, whereby members of the general prison population adopt militant ideologies that legitimize political violence. The worst-case scenario is that in jailing one terrorist, we unintentionally produce two more.

The second point is that Canada is in a unique position to learn from the experiences of our allies. We have only just begun jailing our own homegrown radicals, but other countries have been doing so for years. It is in their collective successes and failures to counter prison radicalization that Canada finds the policy lessons we need to pre-empt, contain and reverse the threat here.

Unlike most criminals, terrorists enter prison with strong, if not always refined, political and ideological beliefs. Treating terrorists as if they were like "normal" criminals minimizes the importance of that ideological motivation, a motivation that influences their self-perception, their goals and their behaviour while imprisoned. While criminalizing terrorism may deny it any legitimacy, we need to be careful not to ignore the political, ideological and, in some cases, religious motivations that shape a terrorist convict's behaviour.

The problem is that some terrorists do not consider themselves as mere criminals but rather as foot soldiers in a global and cosmic conflict. Instead of idly serving their sentences as other criminals might, they may treat their imprisonment as an opportunity to refine their ideology and strategy, to influence others and to mobilize support for their cause. Imprisonment certainly restricts their ability to participate in terrorism, and it may deter some from again participating in violence, but for others, prison may open new doors for spreading their message and methods.

Prison radicalization is a product of that ambition. While exact figures are difficult to pinpoint, some prominent Western terrorists were radicalized and recruited while in prison. British shoe bomber Richard Reid converted to Islam behind bars and radicalized after his release. Britain's Muktar Ibrahim, leader of the failed July 2005 London bombings, and Mohammed al-Figari, re-imprisoned on terrorism offences in 2008, both adopted radical Islam in prison. Moroccan Jamal Ahmidan and Spaniard Emilio Trashorras both radicalized in prison and went on to orchestrate the 2004 Madrid attacks. A number of terrorist groups, including France's Ansar al-Fath, Spain's Martyrs for Morocco and the American JIS — Jam'iyyat ul-Islam Is-Saheeh, or Assembly of Authentic Islam — were all established in prison.

Aujourd'hui, j'aimerais faire ressortir deux points principaux. Premièrement, la lutte antiterroriste ne prend pas fin au moment où les terroristes sont envoyés en prison. Ce qui se passe derrière les barreaux devrait aussi préoccuper les Canadiens. L'incarcération d'individus qui orchestrent ou facilitent des activités terroristes, loin d'être la dernière étape d'une opération antiterroriste réussie, représente en fait le début d'une deuxième série de menaces. De nos jours, on s'inquiète tout particulièrement de la radicalisation islamiste des détenus, c'est-à-dire la tendance pour des membres de la population carcérale ordinaire à adopter une idéologie militante qui légitimise la violence politique. Dans le pire des cas, en emprisonnant un terroriste, on en produit involontairement deux autres.

Deuxièmement, le Canada est remarquablement bien placé pour tirer parti des expériences de ces alliés. Il commence à peine à emprisonner ses propres extrémistes alors que d'autres pays le font depuis des années. Le Canada peut tirer des réussites et des échecs de ses alliés dans la lutte contre la radicalisation des détenus les enseignements nécessaires pour prévenir, en circonscrire et en supprimer la menace.

Contrairement à la plupart des criminels, les terroristes qui entrent en prison sont pétris de convictions politiques et idéologiques solides (quoique pas toujours raisonnées). En traitant les terroristes comme des criminels « normaux », on sous-estime l'importance de leur motivation idéologique, qui influence leur perception d'eux-mêmes, leurs buts et leur comportement en milieu carcéral. La criminalisation sert, à juste titre, à nier la légitimité du terrorisme, mais il ne faut pas négliger les motivations politiques, idéologiques et, dans certains cas, religieuses qui façonnent le comportement du délinquant terroriste.

Le problème, c'est que certains terroristes se voient non pas comme de simples criminels, mais plutôt comme des combattants d'une guerre planétaire et cosmique. Au lieu de purger tranquillement leurs peines comme d'autres criminels, ils considèrent leur emprisonnement comme une occasion de raffiner leur idéologie et leur stratégie, d'influencer les autres et de rallier des appuis à leur cause. Certes, l'emprisonnement restreint leur participation à des activités terroristes et dissuade certains de s'adonner à la violence, mais pour d'autres, le milieu carcéral offre de nouveaux moyens de transmettre leur message et leurs méthodes.

La radicalisation des détenus résulte de cette ambition. Il est difficile d'avancer des chiffres exacts, mais les faits montrent que des terroristes occidentaux en vue ont été radicalisés et recrutés pendant un séjour en prison. Richard Reid, le Britannique qui avait un explosif dans sa chaussure, s'est converti à l'islam derrière les barreaux et s'est radicalisé après sa mise en liberté. Les Britanniques Muktar Ibrahim, le cerveau derrière l'attentat à la bombe raté de juillet 2005 à Londres, et Mohammed al-Figari, emprisonné à nouveau pour des infractions liées au terrorisme en 2008, sont tous deux devenus des extrémistes islamiques en prison. Le Marocain Jamal Ahmidan et l'Espagnol Emilio Trashorras ont également connu une radicalisation de leurs idées en prison et ont fini par orchestrer les attaques de 2004 à

Here in Canada, consider the case of Ali Dirie, a self-confessed member of the Toronto 18. He was first jailed in 2005 for smuggling guns into Canada, but while serving his sentence, he continued and remained an enthusiastic member of the group. Crown prosecutors revealed that he supported the Toronto 18 with "encouragement, advice and direction" and took an "active role in recruiting other inmates to adopt extreme jihadi beliefs . . . and become members of the terrorist group." In advocating his radical views, Dirie posed as big a threat in prison as he did outside it.

Since 2008 alone, more Canadians have been indicted on terrorism-related offences than used to face such charges over decades. Fourteen Canadians have been sentenced, with all but one conviction related to Islamist terrorism. The list includes Momin Khawaja, sentenced to over 10 years for facilitating terrorism in the U.K.; Said Namouh, handed a life sentence last February; and 11 members of the Toronto 18, of which 7 admitted their guilt. Three other terrorism-related trials are ongoing, stemming from the arrests made last August in Ontario. All of these individual are Canadian citizens, and few have had contact with or received any training from foreign-based organizations.

In comparison to European and American figures, these Canadian statistics are — I am happy to say — rather small. The threat of terrorism from al Qaeda-inspired radicals is enormously higher overseas than it is in Canada. In the U.S. alone, for instance, there have been over 45 cases of domestic radicalization and recruitment since 9/11. While there is a wide range of figures on incarceration rates, by most accounts the U.K., France, Spain and the U.S. each have between 125 and several hundred Islamist terrorist convicts sitting in their respective prison systems.

That Canadians face fewer threats from terrorism should be of some comfort. Not only does it mean we are generally safer, but also it means we can learn from others' experiences with prison radicalization to address the problem here pre-emptively.

Unfortunately, understanding how and why people radicalize is not very easy. The radicalization process is inherently individualized; different people radicalize for different reasons and in different ways. Therefore, while radicalization might usually be defined "as a personal experience through which individuals adopt extreme ideals," mapping out that process is complicated.

We know that individuals who participate in terrorism do so because they believe that murder for a cause is feasible and just. We know that radicalization is a psychological and social process, and we know that it entails a mental, emotional and cognitive transition.

Madrid. Un certain nombre de groupes terroristes, dont Ansar Al-Fath en France, Martyrs pour le Maroc en Espagne et Jam'iyyat ul-Islam Is-Saheeh aux États-Unis, ont vu le jour en milieu carcéral.

Ici au Canada, nous avons le cas d'Ali Dirie, qui a avoué appartenir au groupe des « 18 de Toronto ». Il a d'abord été emprisonné en 2005 pour avoir introduit illégalement des armes à feu au Canada. Pendant qu'il purgeait sa peine, il est demeuré un membre fervent de ce groupe. Les avocats de la Couronne ont révélé qu'il appuyait les 18 de Toronto par « des encouragements, des conseils et des instructions » et qu'il a « activement recruté d'autres détenus pour qu'ils adoptent des convictions extrémistes du djihad... et deviennent membres du groupe terroriste ». En militant pour l'extrémisme, Dirie présentait une aussi grande menace en prison qu'à l'extérieur.

Depuis 2008, il y a plus de Canadiens inculpés pour des infractions liées au terrorisme qu'au cours des décennies précédentes. Quatorze Canadiens ont été déclarés coupables d'actes semblables; une seule de ces inculpations n'était pas liée au terrorisme islamiste. La liste comprend Momin Khawaja, condamné à plus de 10 ans d'emprisonnement pour avoir facilité le terrorisme au Royaume-Uni, Said Namouh, condamné à la prison à perpétuité en février dernier, et 11 membres des 18 de Toronto, dont 7 ont admis leur culpabilité. Trois autres procès de présumés terroristes sont en cours par suite des arrestations effectuées en août dernier en Ontario. Tous ces individus sont citoyens canadiens et peu d'entre eux ont été formés par des organisations étrangères ou ont été en contact avec elles.

Par rapport aux statistiques européennes et américaines, ces chiffres propres au Canada sont heureusement faibles. La menace de terrorisme de la part des extrémistes de la mouvance d'Al-Qaïda est beaucoup plus grande à l'étranger qu'ici. Aux États-Unis seulement, par exemple, on compte plus de 45 cas de radicalisation et de recrutement interne depuis les événements du 11 septembre. Les taux d'incarcération tendent à varier, mais tout semble indiquer que le Royaume-Uni, la France, l'Espagne et les États-Unis ont chacun entre 125 et plusieurs centaines de terroristes islamiques dans leurs établissements correctionnels respectifs.

Les Canadiens devraient être rassurés de voir que la menace terroriste est moindre dans leur pays. Cela veut dire non seulement qu'ils sont davantage en sécurité, mais aussi qu'ils peuvent tirer des leçons de l'expérience acquise par leurs alliés en vue de prévenir la radicalisation des détenus.

Malheureusement, il n'est pas facile de saisir comment et pourquoi certaines personnes deviennent extrémistes. Le processus de radicalisation est foncièrement individuel. Chacun se radicalise pour des raisons qui lui sont propres et à sa façon. Il peut être utile de définir la radicalisation comme une expérience personnelle qui amène un individu à faire sien des idéaux extrêmes, mais il est compliqué de démontrer les rouages du processus.

Nous savons que les individus qui participent à des activités terroristes le font parce qu'ils croient que tuer pour une cause est faisable et juste. Nous savons que la radicalisation est un processus psychologique et social, tout comme nous savons qu'elle suppose une transition mentale, affective et cognitive.

However, we do not know what drives that process. It is usually a combination of factors like alienation; religious solidarity; acute anger over foreign policy; and resentment to feelings of dishonour, humiliation, prosecution or xenophobia. These precursors to radicalization in society help us identify the process in prison.

First, inmates of all sorts often experience feelings of isolation and insecurity that drive them to seek protection within prison groups. In some cases, prison gangs not only satisfy an individual's need for safety but also solidify a particular prison identity. In the U.K., for example, Islamist prison gangs offer protection while promoting an exclusivist ideology that glorifies violence and intolerance. Convicted extremists dedicated to advancing *jihadism* might purposefully take over such groups to more easily radicalize and recruit others.

Second, religion also plays a role in prison radicalization. I want to emphasize that increasing religiosity and conversions can have very positive effects. Islam, like other religions, can have a calming effect on a prisoner's behaviour by offering direction that can steer a person away from destructive and anti-social behaviour. The risk, however, is that converts and lapsed adherents brought back to their childhood religion might be especially susceptible to hard-line interpretations of their faith.

Finally, anger towards the prison system can facilitate radicalization. Islamist inmates can amplify real or perceived grievances, especially concerning religious practice and obligations, in order to radicalize others.

In my report, I offer a long list of recommendations for addressing prison radicalization, and I urge committee members interested in the details to look it over. However, I want to conclude today by focusing on four overarching recommendations.

First, we need to appreciate better how radicalization occurs in Canada, specifically. How is Canadian radicalization different from British, French or American radicalization? What domestic factors and characteristics drive the process? Dissecting Canadian radicalization will require establishing a task force to study the phenomenon. We might also consider developing an inter-agency extremism unit that can monitor domestic trends and rapidly inform policy responses. Also, like other countries, Canada might also produce a prison guide describing the indicators of prison radicalization to help prison staff identify troublesome developments.

Second, we need a balanced strategy that denies incarcerated terrorists access to other inmates without retarding their rehabilitation. Simply isolating radicals from one another, or

Par contre, nous ne savons pas ce qui alimente ce processus. Il s'agit en général d'une combinaison de facteurs comme l'aliénation, la solidarité religieuse, la colère profonde à l'égard de la politique étrangère et la rancœur imputable aux sentiments de déshonneur, d'humiliation, de persécution et de xénophobie. Ces signes précurseurs de la radicalisation nous aident à dépister le processus chez les détenus.

D'abord, les détenus ressentent souvent de l'isolement et de l'insécurité, ce qui les amène à chercher la protection d'un groupe. Dans certains cas, les gangs des milieux carcéraux non seulement satisfont un besoin de sécurité chez l'individu, mais aussi consolident son identité à l'intérieur des murs de l'établissement. Au Royaume-Uni, par exemple, les gangs islamistes offrent une protection tout en faisant la promotion d'une idéologie exclusive qui glorifie la violence et l'intolérance. De même, des détenus extrémistes résolus à faire avancer la cause du djihad peuvent délibérément prendre le contrôle d'un gang pour plus facilement radicaliser et recruter d'autres détenus.

Ensuite, la religion joue aussi un rôle dans la radicalisation des détenus. Je tiens à souligner que le renforcement du sentiment religieux et la conversion peuvent avoir des effets positifs. L'islam, comme les autres religions, peut avoir un effet calmant sur la conduite d'un détenu en donnant un sens à sa vie, ce qui peut faire adopter des habitudes de vie qui le détournent d'un comportement destructeur et antisocial. Il y a toutefois un risque que les détenus nouvellement convertis ou ramenés dans le giron de leur religion d'enfance soient particulièrement sensibles aux interprétations rigides de leur confession.

Enfin, la colère contre le régime carcéral risque de favoriser la radicalisation. Les islamistes peuvent amplifier les doléances des détenus, légitimes ou non, surtout celles qui concernent les pratiques et les obligations religieuses, afin de radicaliser d'autres détenus.

Dans mon rapport, je présente une longue liste de recommandations sur les moyens de combattre la radicalisation des détenus. J'invite les membres du comité qui aimeraient avoir plus de détails à en prendre connaissance. Je vais terminer ma présentation aujourd'hui en soulignant quatre grandes recommandations.

Premièrement, nous devons apprendre à mieux connaître la façon dont se fait la radicalisation, plus particulièrement au Canada. En quoi la radicalisation au Canada est-elle différente de celles qui se manifestent au Royaume-Uni, en France ou aux États-Unis? Quelles sont les caractéristiques du processus et les facteurs internes qui favorisent le processus? Pour disséquer la radicalisation au Canada, il faudrait établir un groupe de travail chargé d'étudier le phénomène. Nous pourrions aussi envisager la création d'une unité anti-extrémisme où seraient représentés plusieurs organismes et où l'on assurerait une surveillance des tendances au pays et l'on pourrait orienter rapidement l'élaboration de politiques d'intervention. À l'instar d'autres pays, le Canada pourrait produire un guide décrivant les indicateurs de la radicalisation des détenus afin d'aider le personnel carcéral à repérer les signes préoccupants.

Deuxièmement, nous avons besoin d'une stratégie équilibrée qui refuse aux terroristes incarcérés un contact avec d'autres détenus sans pour autant retarder leur réadaptation. Il ne suffira

segregating them from the general prison population, may not be enough. Segregation may protect other inmates from radical ideologies, but long-term isolation does not facilitate rehabilitation of convicted terrorists. Many terrorist inmates will eventually rejoin society. We should be careful not to trade short-term security gains for long-term losses. With that said, prisoners who are adamant about promoting radicalism should be isolated and repeatedly relocated within the prison system to disrupt their social ties with potential recruits.

On the other hand, however, terrorist inmates who legitimately repent should be used to counter radical ideologies. Radicals who turn their backs on old comrades might have a positive influence on other inmates. If so, the best strategy would be to concentrate them with others in order to inoculate the prison system from radicalism.

Third, rehabilitating terrorists may require specially designed treatment programs to help them reject violent convictions and re-socialize them into society. Canadians should take stock of international rehabilitation programs and identify the best practices of each in building a national program.

Since Canada has only a few terrorist convicts, it might be enough to build a small one-on-one program. We will have to identify and train appropriate interlocutors and develop a way to assess an inmate's progress. We will also have to think about post-release rehabilitation and assist ex-convicts to properly reintegrate into society. Rates of recidivism are influenced by an ex-convict's social environment and success at reintegration.

Finally, we need to recognize that prison imams play an important role in denying radicalism. Like all Canadians, Muslim inmates have a right to access religious leaders. Ensuring there are enough qualified imams to address prisoners' needs will sideline radical voices. At the same time, we need to exclude radical religious leaders and extremist literature from prison.

Islam is a multi-faceted religion with a diversity of interpretation. Some espouse violence. There have been unconfirmed reports, for example, that Hiva Alizadeh, one of the men arrested in Ottawa this past August, had spent two years volunteering as a spiritual caregiver at various Winnipeg-based correctional facilities. He is said to have "counselled many Muslims and Aboriginal people who were incarcerated." Today, Alizadeh faces three terrorism charges, including possession of explosives with the intent to kill and injure. It might be difficult, but Canada must establish a review system that can vet members of the prison chaplaincy, part-time contractors and volunteers.

sans doute pas d'isoler les extrémistes les uns des autres, mais de les séparer du reste de la population carcérale. L'isolement peut être utile pour protéger d'autres détenus contre des idéologies radicales, mais, à long terme, il n'aide pas le principal intéressé à se réadapter. Comme la plupart des détenus terroristes finissent par réintégrer la société, il faut se garder d'opter pour des gains en matière de sécurité à court terme en échange d'un recul à long terme. Cela dit, il faudrait isoler les détenus qui sont résolus à promouvoir l'extrémisme et les déplacer souvent dans le réseau carcéral pour qu'ils ne puissent pas maintenir de liens sociaux avec d'éventuelles recrues.

En revanche, les détenus terroristes qui se repentent sincèrement devraient être mis à contribution pour faire échec aux idéologies radicales. Les extrémistes qui tournent le dos à leurs anciens compagnons peuvent avoir une bonne influence sur les autres détenus. Dans ce cas, la meilleure stratégie consisterait à les grouper avec d'autres détenus pour prémunir le réseau carcéral contre l'extrémisme.

Troisièmement, la réadaptation des terroristes peut nécessiter des programmes spéciaux pour aider les détenus à rejeter les idéologies fondées sur la violence et à réintégrer la société. Les Canadiens devraient faire le bilan des programmes de réadaptation adoptés à l'étranger et déterminer les pratiques exemplaires de chacun d'entre eux qui pourraient être intégrées dans un programme national.

Comme le Canada n'a qu'une poignée de détenus terroristes, il pourrait se contenter d'un programme restreint et individualisé. Nous devrons désigner et former des intervenants et définir des moyens d'évaluer les progrès des détenus. Nous devrons aussi réfléchir aux mesures de réadaptation après la mise en liberté et faciliter la réinsertion sociale des ex-détenus. Le taux de récidive dépend en partie du milieu social de l'ex-détenu ainsi que de la mesure dans laquelle il a réintégré de façon réussie la société.

Enfin, nous devons reconnaître que les imams en milieu carcéral jouent un rôle important dans le rejet de l'extrémisme. Les détenus musulmans, comme tous les Canadiens, ont le droit d'être en contact avec des chefs religieux. La présence d'imams qualifiés en nombre suffisant pour répondre aux besoins des détenus permettra de marginaliser les voix radicales. En même temps, il nous faudra exclure des établissements carcéraux les chefs religieux radicaux et les écrits extrémistes.

L'islam est une religion pluridimensionnelle qui donne lieu à de nombreuses interprétations. Certains musulmans prônent la violence. Par exemple, selon des renseignements non confirmés, Hiva Alizadeh, l'un des hommes arrêtés à Ottawa en août dernier, avait passé deux ans à faire du bénévolat comme guide spirituel dans différents établissements correctionnels de Winnipeg. Il aurait « servi de guide auprès de nombreux musulmans et autochtones incarcérés ». Aujourd'hui, trois chefs d'inculpation liés au terrorisme pèsent contre lui, y compris la possession d'explosifs en vue de tuer et de blesser quelqu'un. Bien que ce ne soit pas une tâche facile, le Canada doit mettre sur pied un système servant à certifier que les aumôniers, les sous-traitants à temps partiel et les bénévoles des prisons n'ont pas de tendances extrémistes.

These solutions are easier to describe than to implement, but the emerging threat of homegrown terrorism in Canada may have a new source if we do not take the problem of prison radicalization seriously and act to stop it before it starts. Thank you kindly.

The Chair: Thank you very much, Dr. Wilner. I am tempted to say I wish you would get off the fence and tell us how you really feel, but that is clearly not necessary in this circumstance. I appreciate the clarity of your advice and counsel.

I will call on the deputy chair, Senator Joyal, to begin the questioning. Senator Joyal is from the province of Quebec.

Senator Joyal: Thank you, Mr. Wilner, for appearing here and giving us the insight of your thinking and knowledge. I would like to come back to the level of principles. In your presentation, you advocate for special treatment of terrorists who have been sentenced to jail for a certain period of time, and you advocate a special approach to their stay in prison.

Let us go back to the issue on the level of principles. Do you agree that the approach we have followed up until now, which is to treat the terrorists as normal criminals under the Criminal Code, needs to be reviewed to take into account the fact that, as you said, they are not the usual suspects? In other words, since there is a political, ideological or religious motivation behind their gestures, they are specific types of criminals. As such, the system should reflect that before they are sentenced instead of only after they are sentenced.

Do you agree that we should maintain the same approach to the justice system in relation to terrorists, pre-sentencing, or only post-sentencing, the way you expressed it today with your four recommendations?

Mr. Wilner: I think the system is working quite sufficiently. I want to be careful: Special treatment is one thing, but I am advocating for a tailored approach to dealing with terrorists. The idea is that they are politically motivated, so they are not like common criminals. They should be treated like criminals, but they might need extra incentives to rehabilitate. That should be part of a tailored approach in Canada's prisons as it has overseas.

Senator Joyal: Does that imply changes to the Criminal Code he way it is written now and the way that we implement it as is to ıpply to terrorists?

Mr. Wilner: I do not think so. Others might be better suited han I to respond to the minutiae and the details of the Criminal Code, but I think the system is working.

Ces solutions sont plus faciles à décrire qu'à appliquer, mais la menace du terrorisme issu de la société canadienne qui commence à poindre pourrait avoir une nouvelle source si nous ne prenons pas au sérieux le problème de la radicalisation des détenus et si nous n'agissons pas pour y faire obstacle avant qu'il ne prenne racine. Je vous remercie chaleureusement.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Wilner. Je suis tenté de vous dire que j'aurais aimé que vous preniez position pour nous expliquer votre véritable point de vue, mais je constate que ce n'est pas nécessaire dans les circonstances. Je vous remercie d'avoir exprimé avec clarté vos conseils et avis.

J'invite le vice-président du comité, le sénateur Joyal, à poser les premières questions. Le sénateur Joyal vient de la province de Québec.

Le sénateur Joyal : Merci, monsieur Wilner, d'avoir accepté de comparaître pour nous expliquer vos vues et partager vos connaissances. J'aimerais aborder cette question sous l'angle des principes. Dans votre présentation, vous défendez l'idée d'un traitement spécial qui serait accordé aux terroristes qui purgent une peine d'emprisonnement. Vous êtes favorable à l'application d'un régime spécial durant leur séjour en prison.

Revenons donc au principe rattaché à cette notion. N'êtes-vous pas d'accord avec le fait que l'approche préconisée jusqu'à présent, c'est-à-dire de traiter les terroristes comme n'importe quel autre criminel aux termes du Code criminel, devrait être revue pour tenir compte du fait que, comme vous le dites, ils n'appartiennent pas à la catégorie des suspects habituels? En d'autres termes, puisqu'il y a une motivation politique, idéologique ou religieuse derrière leurs crimes, ils appartiennent à une catégorie particulière de criminels. Par conséquent, le système judiciaire devrait tenir compte de cette réalité avant même le prononcé de la sentence, plutôt qu'après.

D'après vous, devrions-nous adopter la même approche en matière de justice pour les cas d'individus accusés de terrorisme avant ou après le prononcé de la sentence, compte tenu des quatre recommandations que vous avez formulées aujourd'hui?

M. Wilner : Je crois que le système est suffisamment efficace. Il faut se montrer prudent avec la notion de traitement spécial, car je préférerais une approche personnalisée pour traiter le cas des terroristes. La prémisse sur laquelle on s'appuie, c'est que leur motivation politique les distingue des autres criminels. Nous devons les traiter comme des criminels, mais ils auront sans doute besoin d'incitatifs additionnels pour se réadapter. Ce concept devrait être intégré à l'approche individualisée qui serait appliquée dans les établissements correctionnels canadiens, comme c'est déjà le cas à l'étranger.

Le sénateur Joyal : Est-ce que cela suppose qu'il faudrait apporter des changements au Code criminel et à la façon dont il est appliqué dans les affaires de terrorisme?

M. Wilner : Je ne le crois pas. Je ne suis sans doute pas la personne la mieux indiquée pour vous donner des explications sur les menus détails du Code criminel, mais d'après moi, le système fonctionne bien.

Again, I must emphasize that certain conditions need to be addressed, in particular with Islamist terrorists, that deal with political, religious and social issues. These are issues that, thankfully, Canada has only really had to deal with in the last five years. It is still a new area of concern. That is why we are fortunate. We have the ability to gain some logic and intelligence from our allies and come to the right policies. The Criminal Code should be left as it is.

The Chair: May I ask a small supplementary?

Senator Joyal: Yes, of course.

The Chair: Mr. Wilner, we have different kinds of terrorist experiences in this country. For example, we have had incidents in Northern Alberta with pipelines. To my knowledge, the incidents did not involve anyone of extreme Islamist background. We have had other sorts of difficulties, as have other countries, that have not involved people from Islamic backgrounds. For example, the government building that was destroyed in the United States did not involve anyone of Islamist background. I assume that your advice to us is with respect to people associated with conspiracy or actual terrorist activities, notwithstanding their ethnic or other background, and who have been found guilty under the existing provisions of the Criminal Code. I note that the Senate recently passed legislation dealing with conspiracy and suicide bombing such that conspiracy to plan a suicide bombing is an indictable offence. Your view relates to terrorists per se. You are dealing with the Islamist threat because that has been the recent experience in some circumstances. Are you suggesting that we should sort out by nature of the religious affiliation of the criminally convicted terrorist about to enter one of Her Majesty's Canadian prisons whether that person gets special surveillance or other kinds of monitoring because of the concerns that you raise? It is the crime of terrorism, I expect, that you are suggesting we need to address and not the religious affiliation of the convicted terrorist. Or are you saying that it is a combination of both?

Mr. Wilner: No, it is absolutely the crime of terrorism. Terrorism from any sect or religious or cultural group, such as white supremacy versus Sikh versus Tamil Tigers, et cetera, should all be considered as one criminal offence — terrorism. However, we might need tailored responses in each individual case. I have discussed Islamist terrorism because it is the biggest threat Canadians face. Of the 14 convictions, 13 were al Qaeda-inspired, if you will. Looking forward to trends in Europe and in the United States, where they deal with separatist terrorism and Marxist terrorism, al Qaeda-inspired homegrown terrorism is nonetheless the main threat.

The Chair: Thank you, Senator Joyal, for your indulgence.

Toutefois, je me dois de souligner qu'il faut tenir compte de certaines circonstances, surtout dans le cas des terroristes islamistes, en s'attaquant aux questions politiques, religieuses et sociales. Heureusement, le Canada n'a seulement eu à composer avec ces problèmes qu'au cours des cinq dernières années. C'est encore un sujet de préoccupation relativement récent. Nous avons de la chance, car nous pouvons ainsi tirer de l'expérience de nos alliés des enseignements qui nous permettront d'adopter les politiques les mieux indiquées. Le Code criminel ne devrait pas être modifié.

Le président : Puis-je poser une question complémentaire?

Le sénateur Joyal : Oui, bien sûr.

Le président : Monsieur Wilner, nous avons connu différents types d'expériences terroristes au Canada. Par exemple, des pipelines au Nord de l'Alberta ont été attaqués. À ma connaissance, ces incidents n'étaient aucunement reliés à de l'extrémisme islamiste. Que ce soit au Canada ou ailleurs, un certain nombre d'incidents terroristes ne supposaient pas nécessairement la participation d'individus appartenant à des groupes islamistes. Citons l'exemple de l'immeuble gouvernemental qui a été détruit aux États-Unis. Aucun des auteurs de l'attentat n'appartenait à un groupe islamiste. Je présume que le conseil que vous nous donnez porte sur les individus accusés de complot terroriste ou de participation à des activités terroristes, quels que soient leur groupe ethnique ou autres caractéristiques, qui ont été déclarés coupables au titre des dispositions actuelles du Code criminel. Je remarque que le Sénat a récemment adopté un projet de loi visant à inclure le complot et l'attentat suicide au libellé de la loi, de sorte que le complot visant à perpétrer un attentat suicide à la bombe soit considéré comme un acte criminel. Votre point de vue porte sur les terroristes d'une manière générale. Vous faites référence à la menace islamiste, car c'est ce que nous avons connu récemment dans certaines circonstances. Seriez-vous en train de proposer d'effectuer un tri des délinquants admis dans les pénitenciers de Sa Majesté pour déterminer leur confession religieuse afin de surveiller plus étroitement, d'une façon ou d'une autre, certains d'entre eux, compte tenu des préoccupations que vous avez soulevées? Je présume que ce que vous avancez, c'est qu'il faut cibler le crime que constitue le terrorisme, plutôt que la confession religieuse des délinquants terroristes. Ou peut-être, proposez-vous une combinaison de ces deux critères?

M. Wilner : Non, je parlais uniquement du crime que constitue le terrorisme. Les actes terroristes perpétrés par n'importe quel secte, groupe religieux ou groupe culturel (par exemple, le mouvement pour la suprématie blanche, les sikhs, les Tigres tamouls) devraient tous être couverts par une seule infraction criminelle, c'est-à-dire le terrorisme. Par contre, nous pourrions avoir besoin d'interventions individualisées. J'ai parlé de terrorisme islamiste parce qu'il s'agit de la plus grande menace au Canada. Sur 14 condamnations pour terrorisme, 13 s'inspiraient de la mouvance Al-Qaïda. Si l'on étudie les tendances en Europe et aux États-Unis, où le terrorisme peut être fondé également sur une idéologie séparatiste ou marxiste, il n'en demeure pas moins que les éléments terroristes nationaux qui s'inspirent de l'idéologie Al-Qaïda demeurent la principale menace.

Le président : Merci, sénateur Joyal, de votre indulgence.

Senator Joyal: I would like to return to your main topic of de-radicalization, if I may use such a broad heading.

You said we have not been able to develop a sufficient program of de-radicalization for convicted terrorists. It is my view that the de-radicalization program is twofold. One part addresses pre-terrorist acts to prevent groups that might be more vulnerable than others to what I call "radicalism discourse." The second part comes into play when the person who has committed a terrorist act has been found guilty, sentenced and sent to Her Majesty's prison.

Should we not view the two parts of the program with a single approach to terrorism? Should we be much more concerned with de-radicalization at the pre-accusation stage? How should we approach de-radicalization within Canadian society and the identified vulnerable groups to make them more receptive to the ideology that sustains someone's terrorism conviction?

Mr. Wilner: You are right that prevention is important. The pre-terror de-radicalization that you talk about is of great utility. You are talking about broad society-based and community-based approaches to helping individuals in an effort to prevent radicalization within Canadian society.

The flip side of that is preventing radicalization within prisons. Some of the recommendations that I offer are tailored more specifically to the prison environment, notwithstanding the importance of de-radicalization in society. I believe the committee has heard numerous views on this. In the prison system there are a number of examples of cases from which Canadians might be able to cull lessons. In particular, there are a number of Asian-based and Middle Eastern-based de-radicalization prison programs that offer a number of incentives for de-radicalization and disengagement from terrorism, along with ideological or religious debate against some of the factors that legitimize terrorism.

Our prison system does not need a large-scale de-radicalization program. We have few terrorists in prison at this time. However, we need to think about what policies and strategies we might need on a one-to-one basis to deal with these individuals to assist their rehabilitation process, notwithstanding the important role of de-radicalization in society.

Senator Joyal: Do you think we should amend the correctional services legislation to establish those principles? Does the existing statutory framework for the management of prisons and prisoners have the necessary legal framework to implement a de-radicalization program within the prison system?

Mr. Wilner: Yes. It is simply a numbers game. We can do this within the existing framework. I do not think we need a large overhaul at this time, and hopefully we will never need an overhaul. However, we can learn lessons from our close allies, the

Le sénateur Joyal : J'aimerais revenir au sujet principal, c'est-à-dire la déradicalisation. Ce terme a une portée très large.

Vous affirmez que nous n'avons pas été en mesure de mettre sur pied un programme adéquat de déradicalisation des terroristes en milieu carcéral. À mon avis, tout programme de déradicalisation devrait comporter deux volets. Le premier volet devrait consister à prévenir les actes terroristes en intervenant auprès des groupes jugés plus vulnérables à ce que j'appelle « le discours radical ». Le deuxième volet s'adresserait aux détenus qui purgent une peine dans les pénitenciers de Sa Majesté après avoir été reconnus coupables d'actes terroristes.

Ne devrions-nous pas envisager une approche unique pour les deux volets de ce programme? Ne devrions-nous pas mettre l'accent sur la déradicalisation à l'étape précédant la mise en accusation? Comment pourrions-nous envisager la déradicalisation au sein de la société canadienne et comment pourrions-nous recenser les groupes plus vulnérables à une idéologie qui soutient les convictions des individus favorables au terrorisme?

M. Wilner : Vous avez raison; la prévention est importante. Le type de déradicalisation précédant l'adhésion au terrorisme dont vous avez fait mention est d'une grande utilité. Vous proposez des approches appliquées à l'échelle de la société ou des communautés pour aider sur le plan individuel à prévenir la radicalisation au sein de la société canadienne.

Malheureusement, il faut également prévenir la radicalisation en milieu carcéral. Certaines de mes recommandations sont adaptées plus précisément au milieu carcéral, sans toutefois négliger l'importance d'un processus de déradicalisation au sein de la société. Je crois que le comité a entendu divers points de vue à ce sujet. Les Canadiens pourraient être en mesure de tirer des leçons des quelques cas présents au sein du milieu correctionnel. Plus précisément, un certain nombre de programmes en milieu carcéral ciblant la déradicalisation de détenus d'origine asiatique ou moyen-orientale offrent certains incitatifs au rejet du terrorisme en plus de favoriser un débat religieux ou idéologique sur certains des facteurs qui légitimisent le terrorisme.

Notre système carcéral n'a pas besoin d'un programme de déradicalisation à grande échelle. Nos prisons ne comptent qu'une poignée de terroristes en ce moment. Toutefois, nous devons réfléchir aux politiques et stratégies qui pourraient s'avérer nécessaires et qui permettraient d'intervenir sur une base individuelle auprès des détenus en les épaulant dans le processus de réadaptation, sans toutefois négliger l'importance des mesures de déradicalisation au sein de la société.

Le sénateur Joyal : Pensez-vous qu'il faudrait modifier les lois sur les services correctionnels pour établir ces principes? Le cadre législatif actuel de gestion des établissements correctionnels et des détenus est-il adéquat pour mettre en œuvre des programmes de déradicalisation au sein du système carcéral?

M. Wilner : Oui, car ce n'est qu'une simple question de chiffres. Le cadre actuel permet l'établissement de ce type de programme. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de procéder à une réforme globale pour l'instant, et d'ailleurs, j'espère que nous n'en

U.K., France and Australia, and see what they have done to address these issues. At the current level, I think it would be sufficient to use the existing framework that we have in place.

Senator Joyal: Your prime recommendation to us is to form a task force that would include various agencies, such as the RCMP, prison authorities and other professional experts for the development of a program to meet the objective presented by you today. Would that be the first step in the implementation of such a program?

Mr. Wilner: These are the first steps. It will absolutely require community input from Canadian Muslim leaders and the prison chaplaincy. Certainly, there is a role for the RCMP, CSIS — the Canadian Security Intelligence Service — and others with correctional services. However, it will have to be at least formed and shaped with assistance from religious leaders.

Senator Joyal: Would it require the involvement of the National Parole Board? If the de-radicalization objectives are to be included in the system framework, someone would have to pronounce at some point whether the person has been meeting the objectives of the program. As you know, various steps are required of someone before he or she may be released into society. As well, the appeal process requires various steps for the release of someone who is deemed a danger to society. Have you considered that aspect in your reflections?

Mr. Wilner: I have done so briefly, exactly as you mentioned it.

Many Canadian terrorists are in prison for a couple of decades, at most; and some have life sentences, in the odd case. The majority of them are in prison for two to seven years. Some were convicted and released immediately. It is important to have some kind of measurable system to gauge how well the individual radical has addressed these issues and rehabilitated. That is the role for the National Parole Board.

Senator Joyal: You concur that the re-evaluation of the risk and of the intention of the person towards past terrorist activity or links with previous terrorist groups should be included within the present framework of the National Parole Board. That would need to be re-evaluated in the overall context of the commitment of the person to maintain the peace and to contribute to society as a good citizen in the future. That seems to me where the most important authority lies to evaluate and reach a conclusion, positive or negative, in relation to the recommendation you make.

aurons jamais besoin. Toutefois, nous pouvons tirer des leçons de l'expérience de nos proches alliés, comme le Royaume-Uni, la France et l'Australie en étudiant ce qu'ils ont fait pour s'attaquer à ces questions. Compte tenu du nombre actuel de détenus terroristes, je crois que le cadre législatif dont nous disposons présentement peut être utilisé.

Le sénateur Joyal : Votre principale recommandation consiste à créer un groupe de travail qui comprendrait des représentants de divers organismes, comme la GRC, les autorités correctionnelles et d'autres spécialistes aux fin de l'élaboration d'un programme permettant d'atteindre les objectifs que vous avez énoncés aujourd'hui. Quelle serait la première étape dans la mise en œuvre d'un programme de ce type?

M. Wilner : La création du groupe de travail constitue la première étape. Il faudrait absolument que les chefs religieux canadiens de confession musulmane ainsi que les aumôniers en établissement participent. Bien sûr, la GRC, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada et d'autres organismes auront un rôle à jouer. Il est impératif que les chefs religieux participent à la conception du programme.

Le sénateur Joyal : La Commission nationale des libérations conditionnelles serait-elle appelée à participer au processus? Si l'objectif consiste à inclure la déradicalisation dans le système correctionnel, il faudra que quelqu'un soit en mesure après un certain temps de déterminer si le détenu a réussi à atteindre les objectifs du programme. Comme vous le savez, il faut que différentes conditions soient remplies avant qu'un détenu ne puisse être mis en liberté. De plus, le processus d'appel comprend diverses étapes avant qu'un délinquant considéré comme présentant une menace à la société ne soit mis en liberté. Avez-vous réfléchi à cet aspect?

M. Wilner : Oui, brièvement, et mes réflexions allaient dans le même sens que les vôtres.

La plupart des terroristes canadiens sont incarcérés pendant une vingtaine d'années, au maximum. Il est très rare qu'ils purgent une peine à perpétuité. La majorité d'entre eux purgent des peines de deux à sept ans. Il y en a même qui ont été reconnus coupables et qui ont été mis en liberté immédiatement. Il est donc important de disposer de moyens permettant d'évaluer dans quelle mesure les extrémistes ont rejeté leur idéologie et se sont réadaptés. C'est la Commission nationale des libérations conditionnelles qui assumerait ce rôle.

Le sénateur Joyal : Vous convenez que la réévaluation du risque et des intentions en fonction des actes terroristes commis par le passé ou de fréquentations précédentes d'éléments terroristes devrait être comprise au sein du cadre actuel de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Cela devrait être réévalué dans le contexte global de l'engagement du détenu à garder la paix et à devenir un bon citoyen au sein de la société. Il me semble qu'il s'agit là de la responsabilité la plus importante, que le résultat de l'évaluation soit positif ou négatif, dans le cadre des recommandations que vous avez formulées.

Mr. Wilner: Yes, I think you are right. That is a very important part. Upon the release, we certainly want to help ex-convicts, ex-terrorists, rehabilitate and reintegrate into society. If they are not willing or ready to do that properly, we will have a problem, and the parole board will then certainly act as a defence to that risk.

The Chair: I will call on Senator Wallin from Saskatchewan. She chairs the Senate's National Security and Defence Committee, and she began her career as a social worker in the prisons of Saskatchewan, so she may have a particular perspective to add to this discussion.

Senator Wallin: Thank you, and yes, I do. That is where I will start with these questions.

You suggest trying to exclude radical literature coming into the prison. We now live in the era of the Internet. I do not know how on earth you would go about screening volunteer caregivers or religious advisers and determine whether they are spreading radicalization or not without infringing on everyone's rights, so I have a couple of general questions that puzzle me.

What would lead you to believe that we could change people's minds if they are al Qaeda-inspired with some kind of very limited education program that would be circumscribed by the prison system? If you have any examples from the U.K. or France or Australia, or you also mentioned Asia and the Middle East and the techniques they have, I would be interested to hear about those specifics.

Mr. Wilner: I do think that the screening process can be done with a mix of a review board and using peer review methodology. This will involve current chaplaincy members and other members of the community. There are cases from overseas and the New York state prison system and elsewhere that suggest that a review board of incoming prison imams and other religious leaders do work and can be done on a legal basis.

How can we change their minds? The problem we have with gauging lessons from overseas rehabilitation programs is that they are based almost exclusively on the local environment and local characteristics of the terrorist. Saudi Arabia's de-radicalization program might have some broad lessons for us in terms of identifying what kind of incentives might work, but the finer details do not apply to the Canadian or French or British experience because it is Saudi Arabia. The same would be said for Singapore, Pakistan, Afghanistan, and so on.

Broadly speaking, there are lessons that a de-radicalization program would have to involve de-legitimizing the kind of religious ideologies that go into and legitimize terrorism. I think you have had other speakers discuss a 12-step de-radicalization

M. Wilner : Oui, vous avez raison. C'est une étape très importante. Après la mise en liberté, nous voudrons certainement aider les ex-détenus et ex-terroristes à se réadapter et à réintégrer la société. Si ces délinquants ne sont ni motivés ni préparés à se comporter correctement, cela posera problème. Le travail de la Commission nationale des libérations conditionnelle servira de rempart contre ce risque.

Le président : Je donne la parole au sénateur Wallin de la Saskatchewan. Elle est présidente du Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense, et elle a commencé sa carrière en tant que travailleuse sociale dans les prisons de la Saskatchewan, de sorte qu'elle a peut-être un point de vue particulier sur cette question.

Le sénateur Wallin : Merci, et effectivement vous avez raison. Je vais d'abord poser mes questions sous cet angle.

Vous proposez d'essayer d'empêcher que des écrits extrémistes entrent dans les prisons. Nous vivons à l'ère d'Internet. Je ne peux pas m'imaginer comment vous pourriez scruter les aidants bénévoles ou les conseillers religieux et déterminer s'ils tiennent des propos extrémistes sans empiéter sur les droits de tous. J'aurais donc quelques questions générales à vous poser afin de m'éclairer.

Qu'est-ce qui vous permettrait de croire que nous pourrions changer la façon dont les gens pensent s'ils sont inspirés par Al-Qaïda et que nous pourrions le faire uniquement au moyen d'un programme d'éducation limité qui serait circonscrit dans le système carcéral? Si vous avez des exemples du Royaume-Uni, de la France ou de l'Australie, ou bien de l'Asie ou du Moyen-Orient, comme vous l'avez mentionné, et qu'ils disposent de techniques intéressantes, j'aimerais bien en entendre parler.

M. Wilner : Je pense que le processus de vérification pourrait être fait en ayant recours à un comité d'examen et à un processus d'examen par les pairs. Il faudrait alors compter sur la participation des membres de l'aumônerie actuelle ainsi que des autres membres de la collectivité. Il y a des exemples à l'étranger et dans le système carcéral de l'état de New York et ailleurs qui semblent suggérer qu'un comité d'examen composé des imams qui viennent à la prison et d'autres chefs religieux fonctionne et peut être utilisé sans enfreindre la loi.

Comment pouvons-nous changer leur façon de penser? Le problème qui survient lorsque nous voulons évaluer les leçons à retenir des programmes de réadaptation à l'étranger, c'est qu'ils sont fondés presque exclusivement sur le milieu local et les caractéristiques locales des terroristes. Le programme de déradicalisation de l'Arabie saoudite peut nous donner des indices généraux en ce qui a trait à la détermination des incitatifs qui pourraient fonctionner, mais dans les détails, il ne s'applique pas au Canada, à la France ni à la Grande-Bretagne parce qu'il s'agit de l'Arabie saoudite. On pourrait tirer les mêmes conclusions pour Singapour, le Pakistan, l'Afghanistan et ainsi de suite.

En général, on peut dire qu'un programme de déradicalisation doit comprendre un volet de délégitimisation des idéologies religieuses qui servent à légitimiser le terrorisme. Je pense que d'autres intervenants ont discuté d'un programme de

program. I think the bottom line is that de-legitimizing the ideology would involve debating some of the more religious aspects that some Islamist terrorists hold.

However, there are positive inducements we might offer as well. For instance, Saudi Arabia offers fast cars and cash to family members to help radicals see the light that what they were doing was wrong. We do not have to give terrorists cars, but we can offer other incentives. How about secular education, opportunities to work and opportunities to speak to other young, susceptible individuals?

Senator Wallin: The chair referred to the case that we call the Toronto 18. Given our own rules, many of them were not actually charged or incarcerated because they fell under the purview of the Young Offenders Act. We have all sorts of exceptions to prosecuting criminals and seeing that they stay in jail.

I know you are saying the idea of the fast cars is not applicable here, but we are dealing with people who have a radical commitment. These kids who were here — and I use the word "kids" advisedly because they are not — are old enough to go to university. They were wealthy; they lived in the West; they were not oppressed. They took this up as a cause because they thought it was sexy or interesting or fun. No one dissuaded them from that.

I come from the other school: The largest disincentive is to show others what might happen to them if they engage in this. Our legal system does not give us many of those tools.

I am at a loss. Maybe it is a philosophical difference we have here, and I do not mean to be dismissive, but I do not think we can hug these kids into changing their minds, because they are not suffering, especially the homegrown radicals that we are talking about. They are not experiencing any of those things that we might think they are in other lands.

Mr. Wilner: I appreciate your case. I think you are right. The problem stems from an inability to appreciate how radicalization works. It is different for different people. As you said, many individual terrorists are university-educated. The fellow who blew himself up in Stockholm on Saturday had a university education. They are not from the lower economic stratum. They have loving families and loving and warm communities and so forth.

Nonetheless, people do leave terrorism. Professor Silke discussed this with you earlier, two weeks ago, I think, in another session, but there are cases of people disengaging and de-radicalizing. They may become older or disenfranchised with the movement. They may come to realize with religious learning that what they espoused was in fact against their religion.

déradicalisation en 12 étapes. En fin de compte, je pense que la délégitimisation de l'idéologie nécessiterait que l'on débatte certains des aspects plus religieux des propos tenus par les islamistes.

Toutefois, nous pourrions également offrir certains encouragements positifs. Par exemple, l'Arabie saoudite offre de grosses cylindrées et de l'argent comptant aux membres des familles afin qu'ils aident les extrémistes à constater que ce qu'ils faisaient était mal. Nous n'avons pas à donner des voitures aux terroristes, mais nous pouvons leur offrir d'autres types d'incitatifs. On pourrait leur offrir une éducation séculière et la possibilité de travailler ou de parler à d'autres jeunes vulnérables?

Le sénateur Wallin : Le président a mentionné ceux que nous appelons les 18 de Toronto. En raison de nos propres règlements, bon nombre d'entre eux n'ont pas été accusés ni incarcérés parce qu'ils étaient assujettis à la Loi sur les jeunes contrevenants. Nous avons toutes sortes d'exceptions lorsque vient le temps de poursuivre des délinquants et de faire en sorte qu'ils demeurent en prison.

Je sais que vous pensez que l'idée des voitures rapides ne pourrait pas s'appliquer ici, mais nous traitons avec des personnes qui ont des engagements extrémistes. Ces jeunes qui étaient ici — et j'utilise le mot « jeunes » avec réticence parce qu'ils n'en sont pas — sont suffisamment âgés pour aller à l'université. Ils étaient riches; ils vivaient dans l'Ouest; ils n'étaient pas opprimés. Ils ont adopté cette cause parce qu'ils pensaient que c'était sexy ou intéressant ou amusant. Personne ne les a dissuadés.

Moi, je viens d'une autre école de pensée : la meilleure dissuasion consiste à montrer aux autres ce qui pourrait leur arriver s'ils s'adonnent à ce genre d'activités. Notre système juridique ne nous donne pas beaucoup de ce genre d'outils.

Je suis un peu confuse. Il s'agit peut-être d'une différence philosophique que nous avons ici et je ne veux pas rejeter ça du revers de la main, mais je ne pense pas que l'on puisse faire en sorte que ces jeunes changent d'avis en leur faisant des câlins, parce qu'ils ne sont pas dans la misère, surtout les extrémistes d'ici dont on parle. Ils n'ont pas à affronter les difficultés que d'autres pourraient avoir à subir à l'étranger.

M. Wilner : Je comprends ce que vous dites. Je pense que vous avez raison. Le problème relève du fait que l'on ne comprend pas comment fonctionne la radicalisation. C'est différent pour chaque personne. Comme vous le dites, bon nombre de terroristes ont étudié à l'université. Celui qui s'est fait exploser à Stockholm samedi dernier avait étudié à l'université. Ils ne proviennent pas de la classe économique inférieure. Ils proviennent de familles aimantes et de collectivités où les gens sont à l'aise et ainsi de suite.

Néanmoins, des gens mettent un terme à leurs activités terroristes. M. Silke vous en a parlé un peu plus tôt, il y a deux semaines je crois; il y a des individus qui quittent ces mouvements et qui se déradicalisent. C'est peut-être parce qu'ils prennent de la maturité ou qu'ils sont désillusionnés par rapport au mouvement. Certains en viennent à se rendre compte lorsqu'ils en apprennent davantage sur la religion que ce en quoi ils croyaient était en effet contraire à leur religion.

However, to suggest that every terrorist who goes to prison will come out a terrorist is too simplistic. Some individuals will retain radical ideals but will no longer support terrorism; some will come out and say they were wrong, for whatever reasons. It is our job in Canada to assist those processes. It will be difficult and uphill, but I think there are a number of avenues we might investigate.

Senator Wallin: Thank you.

Senator Jaffer: Thank you very much. I found your presentation very interesting. In your experience, have many people gone to prison and de-radicalized while in prison? What kinds of programs exist in prison to help de-radicalize prisoners?

Mr. Wilner: It is difficult to find measurable cases. You hear about the Saudi Arabian cases, the Egyptian cases that I discussed. They offer numbers, whether it is 75 per cent of people who go through their de-radicalization programs or not. Of course, you always hear about the one or two, or sometimes more, individuals who do come back and join terrorism after their release. Going back to earlier testimony that you heard from the U.K. experience, Professor Silke suggested that of the 300 or so U.K. terrorists who were released, not one went back to terrorism, which suggests a very low rate of recidivism. I have some reservations about his testimony, but his immediate environment, his study, suggests that there are low rates of recidivism, and he attributes deterrence and other roles. When we look for them, there are cases of de-radicalization and disengagement from terrorism.

Senator Jaffer: Do you think we should have separate prisons for terrorists?

Mr. Wilner: I do not think Canada needs to do that yet, or ever. It is a numbers game. We do not have so many of these criminals. As I suggested in my statement, we need the right process for separating those radicals in prison who are hell-bent on espousing and recruiting others, but we need a different system of containment or segregation or rehabilitation for the individual inmates who legitimately come to reject terrorism.

Canada needs detailed information on each particular terrorist convict. We can do that inexpensively at this point. We can then follow through on an individual basis as to whether that individual should be segregated or isolated, for how long and in what case, or whether the individual might be better off from a rehabilitation standpoint by being reintegrated into the general prison population.

Other countries, such as the United States and Spain, are dealing with hundreds of Islamist terrorists. They are thinking about building single wings of prisons or individual facilities for terrorism convicts, but there is no one blueprint for all. I think Canada needs a tailored, individualized system for its incarcerated individuals.

Toutefois, il est trop simple de dire que tous les terroristes qui sont incarcérés seront toujours des terroristes au moment de leur libération. Certaines personnes conserveront des idéaux radicaux mais ne soutiendront plus le terrorisme, tandis que d'autres en quittant diront qu'elles avaient tort, pour une raison quelconque. Il nous incombe au Canada de contribuer à ces processus. Ce sera une bataille lente et difficile, mais je pense qu'il y a un certain nombre de possibilités que l'on pouvait examiner.

Le sénateur Wallin : Merci.

Le sénateur Jaffer : Merci beaucoup. J'ai trouvé votre exposé très intéressant. Selon votre expérience, y a-t-il un bon nombre de personnes incarcérées qui se sont déradicalisées pendant qu'elles étaient en prison? Quels types de programmes existe-t-il dans les prisons pour aider les délinquants à se déradicaliser?

M. Wilner : Il est difficile de trouver des exemples permettant de tirer des conclusions. On entend parler des cas en Arabie Saoudite et en Égypte, et j'en ai traité plus tôt. On évoque des chiffres, qu'il s'agisse de 75 p. 100 qui suivent l'ensemble du programme de déradicalisation ou pas. Bien sûr, on entend toujours parler d'un ou deux cas, ou quelques fois plus, qui s'adonnent de nouveau à leurs activités terroristes après leur libération. Pour en revenir au témoignage que vous avez entendu plus tôt relativement au Royaume-Uni, M. Silke disait que, sur quelque 300 terroristes qui ont été libérés au Royaume-Uni, personne ne s'est adonné de nouveau à ce genre d'activités, ce qui suggère un très faible taux de récidivisme. J'ai quelques réserves au sujet de ce témoignage, mais son environnement immédiat, c'est-à-dire son étude suggère que les taux de récidive sont très faibles, et selon lui c'est en raison des éléments dissuasifs et d'autres mesures. Lorsque l'on cherche, on trouve des cas de déradicalisation et de désintéressement des activités terroristes.

Le sénateur Jaffer : Pensez-vous que nous devrions avoir des prisons distinctes pour les terroristes?

M. Wilner : Je ne pense pas que le Canada doive prendre cette mesure à l'heure actuelle, ni même à l'avenir. C'est tout simplement en raison des chiffres. Les criminels de ce type ne sont pas très nombreux. Comme je le propose dans ma déclaration, il faut avoir recours au bon processus pour séparer les radicaux incarcérés qui consacrent tout leur temps à recruter d'autres personnes, mais nous devons avoir un système de confinement particulier ou bien un système d'isolement ou de réadaptation distinct pour les délinquants qui rejettent légitimement le terrorisme.

Le Canada a besoin d'information détaillée sur chaque terroriste qui est condamné. Cela peut se faire à faibles coûts à l'heure actuelle. On peut ensuite procéder au cas par cas pour déterminer si un particulier doit être isolé, pendant combien de temps et dans quelles circonstances, ou s'il vaudrait mieux pour la réadaptation de cette personne qu'elle soit réintégrée dans la population carcérale en général.

D'autres pays, comme les États-Unis et l'Espagne sont confrontés à des centaines de terroristes islamistes. Ils songent à construire des ailes particulières dans les prisons où des installations distinctes pour les terroristes, mais chacun adopte ses proches solutions. Je pense que le Canada a besoin d'un système individualisé et adapté pour ses délinquants.

The Chair: Senator Jaffer, could I ask a supplementary, with your indulgence?

Mr. Wilner, when you say "research," are you talking about longitudinal defendant, inmate, parolee, former defendant, former inmate kind of research that gives us micro data sets from the cycle of individuals who pass through the system on some sort of an automated basis? Or are you talking about research in best practices elsewhere? I was not clear what you meant by that, and any clarity would be helpful.

Mr. Wilner: I meant mostly best practices. When I say "research," I mean from the academic perspective and some think tank perspectives on what other countries have been doing to deal with prison radicalization. There are some qualitative and quantitative studies on radicalization and de-radicalization, but the research collectively is nowhere near where we need it to be. When I say "research," I mean best policy practices from other countries.

Senator Jaffer: I found your presentation interesting from the perspective that you are a Canadian working in Europe, so you are learning from many different experiences. You said Canadians face fewer threats from terrorism. Are we doing something correctly? What more should we do to discourage terrorism? How can we prevent homegrown terrorists?

Mr. Wilner: If I had the answer to that, I would be rich. To be honest, I am not sure. It is interesting to be a Canadian living in Europe when there are weekly terrorism alerts, whether in France, the U.K. or Germany. Switzerland has flown below the radar, except of course there have been bans on minarets and those kinds of things, so they have caught the ire of some al Qaeda types.

I do think Canada has particular domestic characteristics. For instance, we have a disproportionately large Shia community, and al Qaeda-based terrorists are usually Sunni-oriented, so that might have an impact. Potentially, we are simply better at integrating our young individuals and young immigrants. It seems very difficult for a Turk to become German. We are seeing these debates come out in the open. It is very difficult for an Algerian to become a Frenchman. It is much less difficult for those similar types to become Canadian, partly because of our historical background and political experiment.

Senator Marshall: Mr. Wilner, when you talk about deradicalization and about other countries' programs, do you know for a fact that there are programs that have been successful? From what you have said so far, it sounds like much of it is theoretical in general. Would you know whether specific countries have deemed their programs to be successful and whether those have been proven to be successful through some sort of analysis?

Le président : Sénateur Jaffer, pourrais-je poser une question supplémentaire si vous le permettez?

Monsieur Wilner, lorsque vous parlez de « recherche », est-il question d'enquêtes longitudinales sur les prévenus, les détenus, les libérés conditionnels, les anciens prévenus et les anciens détenus qui nous fournissent de façon automatisée des ensembles de microdonnées sur les personnes qui transitent dans le système? Ou bien pensez-vous à des recherches faites sur les meilleures pratiques à l'étranger? Je n'étais pas certain de comprendre ce que vous vouliez dire, et des éclaircissements seraient utiles.

M. Wilner : Je pensais essentiellement aux meilleures pratiques. Lorsque je parle de « recherche », je pense du point de vue universitaire ou de recherche émanant de groupes de réflexion qui se penchent sur ce qui a été fait dans d'autres pays pour faire face à la radicalisation dans les prisons. Il existe des études qualitatives et quantitatives sur la radicalisation et la déradicalisation, mais, dans l'ensemble, cette recherche est loin d'être suffisante. Lorsque je parle de « recherche », je fais référence aux meilleures pratiques stratégiques utilisées à l'étranger.

Le sénateur Jaffer : Je trouve votre exposé intéressant étant donné que vous êtes un Canadien qui travaille en Europe, ce qui vous ouvre l'accès à différentes expériences. Vous dites que les Canadiens sont confrontés à un moins grand nombre de menaces terroristes. Est-ce parce que nous faisons quelque chose qui fonctionne? Que pourrions-nous faire d'autre pour décourager le terrorisme? Comment pouvons-nous prévenir l'émergence de nos propres terroristes?

M. Wilner : Si j'avais la réponse à cette question, je serais riche. Honnêtement, je ne suis pas certain. C'est intéressant d'être un Canadien vivant en Europe lorsqu'il y a des alertes au terrorisme hebdomadaires, que ce soit en France, au Royaume-Uni ou en Allemagne. La Suisse a su se tirer d'affaire, sauf notamment dans le cas de l'interdiction des minarets, une décision qui a suscité la colère de certains adeptes de la mouvance d'Al-Qaïda.

Je pense que le Canada a ses propres particularités. Par exemple, nous avons une communauté chiite disproportionnellement élevée, et les terroristes d'Al-Qaïda proviennent habituellement de la collectivité sunnite, de sorte que cela a peut-être une incidence. En fait, nous réussissons tout simplement mieux à intégrer nos jeunes immigrants. Ça semble être très difficile pour un Turc de devenir Allemand. Ces débats sont de plus en plus mis au jour. C'est très difficile pour un Algérien de devenir Français. C'est beaucoup moins difficile pour ces personnes de devenir Canadiens, et c'est partiellement en raison de notre contexte historique et de nos antécédents politiques.

Le sénateur Marshall : Monsieur Wilner, lorsque vous parlez de déradicalisation et des programmes d'autres pays, pouvez-vous nous confirmer que certains de ces programmes ont produit les résultats souhaités? D'après ce que vous avez dit jusqu'à maintenant, il semble qu'une bonne part de vos constatations soient théoriques ou générales. Savez-vous si certains pays ont conclu à l'efficacité de leurs programmes et si cela a été démontré au moyen d'une analyse quelconque?

Mr. Wilner: Your question is excellent. I think the main difficulty we have now is in measuring successes in de-radicalization. Saudi Arabia might say it has a success rate of 98 per cent, but what does that mean? Does that mean that 98 per cent of the people are no longer radicals or terrorists, or that 98 per cent reintegrate into Saudi culture? We should take every success story with a grain of salt.

However, the big issue is that there is distinction between de-radicalization and disengagement. They are similar processes, but the differences are important. De-radicalization is rejecting the ideology and the world views that went into legitimizing the political violence. Disengagement from terrorism is rejecting the violence but not rejecting the ideology. Therefore, I think we are seeing success rates in disengagement from terrorism. Individuals are leaving prison no longer participating and no longer willing to participate in terrorism, but they are retaining their radical ideologies.

I think what Canada will probably need to do is have a debate. Is that sufficient? Is that good enough for us?

Senator Marshall: You can really break the prison population down into components: the regular prisoners, the serial killers, the sex offenders and the terrorists. When it comes to the rehabilitation of a serial killer or a sexual offender, history has shown that we have not been that successful. Whether we have programs that can rehabilitate certain types of prisoners is still questionable. We do not know at this point whether rehabilitating a terrorist is possible, and we have a long road ahead of us.

Mr. Wilner: We do have a long road ahead of us. Again, it is about developing the proper tools to measure successes and failures in overseas programming.

The U.K. is rolling out its own small-scale de-radicalization program. I suspect it will have built in a way to measure success, so we should stay attuned to that development, certainly in the coming year or in the two- or three-year process to see how the U.K. is finding the program. We might build general lessons from overseas, but it is in Western Europe, Australia and the United States where we will find lessons for our own small-scale de-radicalization programs.

Senator Marshall: I can follow the logic in your comments, but many of them are still theoretical, are they not?

Mr. Wilner: Many of my comments are theoretical, but the policy prescriptions are developed from the policies that our allies and friends have pursued. If France finds it has success throwing its terrorist convicts into the general population, that is measurable and something Canadians can learn from. If the Netherlands, which has only half a dozen or so homegrown terrorists, concentrates them within one wing, we should understand why that is and learn from that and implement it here.

M. Wilner : C'est une excellente question. Un des problèmes que nous éprouvons à l'heure actuelle, c'est de mesurer le taux de réussite en matière de déradicalisation. L'Arabie saoudite peut bien dire qu'elle a un taux de réussite de 98 p. 100, mais qu'est-ce cela signifie? Doit-on comprendre que 98 p. 100 des gens ne sont plus des extrémistes ou des terroristes, ou bien que 98 p. 100 d'entre eux se sont réinsérés dans la culture de l'Arabie saoudite? Chaque histoire de réussite doit être prise avec un grain de sel.

Toutefois, il importe surtout de faire la distinction entre la déradicalisation et le désintéressement. Il s'agit de processus semblables, mais les différences sont importantes. La déradicalisation consiste à rejeter l'idéologie et la vision du monde qui permettait de légitimiser la violence politique. Le désintéressement du terrorisme constitue à rejeter la violence, mais pas l'idéologie. Par conséquent, je pense que nous constatons des taux de réussite en matière de désintéressement relativement au terrorisme. Des personnes quittent la prison et ne participent plus, ou bien ne sont plus disposées à participer, à des actes terroristes, mais elles conservent leur idéologie radicale.

Je pense que le Canada devra probablement avoir un débat sur cette question. Est-ce suffisant? Est-ce assez pour le Canada?

Le sénateur Marshall : On peut véritablement diviser la population carcérale en divers éléments : les détenus ordinaires, les tueurs en série, les délinquants sexuels et les terroristes. Lorsqu'il s'agit de la réadaptation d'un tueur en série ou d'un délinquant sexuel, l'expérience nous montre que nous n'avons pas très bien réussi. Existe-t-il des programmes permettant de réadapter certains types de prisonniers? Cela demeure douteux. Nous ne savons pas à l'heure actuelle s'il est possible de réadapter un terroriste, et nous avons beaucoup de chemin à faire.

M. Wilner : Oui, il reste beaucoup de travail à faire. Encore une fois, il s'agit de développer les outils adéquats pour mesurer les taux de réussite des programmes étrangers.

Le Royaume-Uni est en train de mettre en œuvre son propre programme de déradicalisation à petite échelle. Je suppose qu'il comprendra une façon intégrée d'en mesurer le taux de réussite. Il faudra donc rester à l'affût au cours des prochaines années afin de voir comment le Royaume-Uni évalue son programme. On pourrait tirer des leçons générales de ce qui se fait à l'étranger, mais c'est essentiellement en Europe de l'Ouest, en Australie et aux États-Unis que nous pourrons tirer des enseignements pertinents pour nos propres programmes de déradicalisation à petite échelle.

Le sénateur Marshall : Je peux suivre la logique de vos observations, mais une bonne part de ce que vous dites demeure théorique. Est-ce exact?

M. Wilner : Bon nombre des observations sont théoriques, mais les recommandations stratégiques s'inspirent des politiques appliquées par nos alliés. Si la France estime qu'elle a eu du succès en laissant les délinquants terroristes avec la population carcérale générale, c'est quelque chose de mesurable et les Canadiens peuvent en tirer leçon. Si les Pays-Bas, qui ne comptent qu'une demi-douzaine de terroristes issus du pays, les rassemblent dans une aile de la prison, il faut comprendre pourquoi ils agissent ainsi et voir ce que nous pourrions appliquer au Canada.

The bottom line is that we are particularly well placed as a country to learn from others and to think about this problem well ahead of others in order to nip the problem in the bud before it becomes a full-blown issue.

Senator Marshall: Do you think terrorists should be isolated while they are in prison? You just mentioned a country that has a terrorism wing for all its terrorists in prison. I do not see the logic of putting them all in one wing. I would think it more logical to hold them in segregation. Could I have your comments on that?

Mr. Wilner: It depends on the individual case. It does not have to be very complicated. Some individuals may benefit from being segregated from others and of course the general prison population. Individuals like Ali Dirie, who, as I reported, tried to recruit others, should be isolated and segregated for a predetermined amount of time.

However, individuals who do renounce terrorism — again, I have to stress that there are people who do come back from political violence — should not be segregated. They should be mixed in with others to help show them, by saying, "Listen, I did this; I was wrong. Here is why I was wrong, and here is why you are wrong too." There is a lot to be learned from inter-prisoner interactions.

The Chair: Before I go to Senator Furey, Senator Joyal wanted a brief supplementary.

Senator Joyal: Mr. Wilner, I was listening to you carefully, and I understand that the U.K. has a greater number of jailed terrorists than the Netherlands and certainly Switzerland. Why did you not choose to go to the U.K. to continue your studies, considering that this is the main focus of your reflection and research? It seems to me that if there is a country where there is more to learn, it could be the U.K. I do not mean to say that from Switzerland you cannot study what is going on in the U.K. However, having studied in the U.K., I felt it was the place where I could learn more directly from the source. Why did you not choose to go to the U.K. to continue your study on the basis of your assumption?

The Chair: Before you answer that question, I would point out that the decision about where to do a post-doctoral research assignment is complex and includes a series of variables unrelated to the subject being studied. I will let Dr. Wilner address that question.

Senator Joyal: I did not want to get too personal.

Mr. Wilner: Senator, if you can find me the grants, I will happily go to London and study there.

Senator Joyal: I was on a grant in London.

Le fait est que notre pays est particulièrement bien placé pour apprendre des autres et réfléchir sans tarder à ce problème afin de le tuer dans l'œuf avant qu'il ne devienne majeur.

Le sénateur Marshall : Pensez-vous qu'il faudrait isoler les terroristes lorsqu'ils sont en prison? Vous avez dit qu'un pays a une aile de prison pour tous ses terroristes. Je ne vois pas quelle est la logique qui consiste à les mettre tous dans une aile. Je pense qu'il serait plutôt logique de les maintenir en isolement. Avez-vous des observations là-dessus?

M. Wilner : Cela dépend des cas individuels. Il ne faut pas aller au plus compliqué. Des individus pourraient profiter du fait qu'on les isole des autres et de la population carcérale en général. Certains autres, comme Ali Dirie, qui, comme je l'ai mentionné, essayait de recruter de nouveaux membres, devraient être isolés pendant une période prédéterminée.

Toutefois, les individus qui renoncent au terrorisme — encore une fois, je dois insister sur le fait qu'il y a des personnes qui peuvent renoncer à la violence politique — ne devraient pas être isolés. Ils devraient pouvoir se mêler aux autres pour aider à leur montrer, en leur disant, « Écoute, voici ce que j'ai fait; j'avais tort. Voici pourquoi j'avais tort, et voici pourquoi tu as également tort. » Les détenus apprennent beaucoup dans leurs relations avec leurs congénères.

Le président : Avant que nous passions au sénateur Furey, le sénateur Joyal voulait poser une brève question supplémentaire.

Le sénateur Joyal : Monsieur Wilner, je vous ai écouté attentivement, et je comprends que le Royaume-Uni a un plus grand nombre de détenus terroristes que les Pays-Bas et très certainement que la Suisse. Pourquoi n'avez-vous pas choisi d'aller au Royaume-Uni pour poursuivre vos études, étant donné qu'il s'agit du sujet principal de vos réflexions et de votre recherche? Il me semble que s'il y a un pays où l'on peut tirer davantage de leçons, ce serait le Royaume-Uni. Je ne veux pas dire qu'à partir de la Suisse, vous ne pouvez pas étudier ce qui se passe au Royaume-Uni. Je peux toutefois vous dire que j'ai moi-même étudié au Royaume-Uni, car j'estimais que c'était l'endroit où je pouvais apprendre le plus de choses directement de la source. Pourquoi n'avez-vous pas choisi d'aller au Royaume-Uni pour poursuivre votre étude et vérifier vos hypothèses?

Le président : Avant que vous ne répondiez à cette question, j'aimerais signaler que la décision portant sur l'endroit où l'on fera des recherches postdoctorales est une décision complexe qui comprend toute une série de variables non liées au sujet étudié. Je vais laisser le soin à M. Wilner de répondre à cette question.

Le sénateur Joyal : Je ne voulais pas poser une question trop personnelle.

M. Wilner : Sénateur, si vous pouvez me trouver les subventions nécessaires, je serai très heureux d'aller étudier à Londres.

Le sénateur Joyal : J'avais obtenu une subvention pour aller à Londres.

Mr. Wilner: I think you are right. My research would be well served in France, Spain, the U.K., the U.S. or Canada, I would suggest.

This is a preliminary study. The study was timely, given that we have seen a rise of our own homegrown terrorists. The research I am presenting to you is all open source. I did some interviews over the phone with other experts to get their advice. The next step is to do some more on-the-ground interviews with former jihadis and terrorists. If I can get into prison to do so, that would be great. This is a preliminary investigation that might stretch out for another decade.

If you do know of research grants available for me to take my work to London, that would be great.

Senator Joyal: Maybe we should speak after the committee today and see what we can share as a common experience.

Senator Furey: Thank you. Dr Wilner, for being with us today. I certainly agree with much, if not all, of what you have said today. However, much of what you talk about requires developing new programs, training personnel, increasing the numbers of personnel, segregation and, in fact, more bricks and mortar.

There are huge costs associated with just about everything you talked about today. Are other countries making significant economic investments in these types of suggestions?

Mr. Wilner: I believe so. It depends on how you want to label "significant," but they certainly are investing, if not in bricks and mortar, then in new prison systems and in the research to understand radicalization in their own backyards and in training front-line staff to first identify and then deal with radicalization. They are printing handbooks for prison guides and so on.

These are all things I think Canada should do. There are a number of things we could do cheaply up front, given the fact that we are well ahead of the curve and well positioned. Prison radicalization is on the radar. The Correctional Service of Canada has been dealing with it. CSC has liaison officers with CSIS researching this topic. It is a matter of focusing our energies a little, investing some resources and coming out with a plan.

Senator Furey: My second question is somewhat similar to the one Senator Marshall raised. You indicated that Canadian radicalization is different from British, French, and American radicalization. You suggested that to better understand Canadian radicalization, we should move in the direction of establishing a task force.

M. Wilner : Oui, vous avez raison. Je pense que je pourrais faire ma recherche en France, en Espagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis ou au Canada.

Il s'agit d'une étude préliminaire. C'est une étude qui tombe à point étant donné que l'on voit l'avènement de nos propres terroristes. La recherche que je vous présente aujourd'hui provient de sources ouvertes. J'ai réalisé des entrevues au téléphone avec d'autres experts pour obtenir leurs conseils. La prochaine étape consiste à réaliser davantage d'entrevues sur le terrain avec d'anciens djihadistes et terroristes. Si je pouvais aller dans les prisons pour ce faire, ce serait merveilleux. Il s'agit d'une étude préliminaire qui pourrait se poursuivre pendant encore une dizaine d'années.

Si vous connaissez des subventions de recherche qui me permettraient de me rendre à Londres pour faire mon travail, ce serait excellent.

Le sénateur Joyal : Nous pourrions peut-être en discuter après la séance du comité aujourd'hui et voir quelle est notre expérience commune à cet égard.

Le sénateur Furey : Merci, monsieur Wilner, d'avoir bien voulu nous parler aujourd'hui. Je suis d'accord avec une bonne partie de ce que vous avez dit. Toutefois, ce que vous proposez nécessite le développement de nouveaux programmes, la formation du personnel, l'accroissement du nombre d'employés et l'isolement des détenus et, en fait, la construction d'autres bâtiments.

Il y a d'énormes coûts qui sont liés à presque tout ce que vous avez mentionné ici aujourd'hui. Est-ce que d'autres pays consentent des investissements considérables pour mettre en œuvre des propositions de la sorte?

M. Wilner : Je pense que oui. Cela dépend de ce qu'on appelle « considérable », mais ils effectuent certainement des investissements, pas forcément pour de nouveaux bâtiments, mais aux fins de nouveaux systèmes carcéraux, de la recherche visant à comprendre la radicalisation qui a lieu dans leur propre cour, et de la formation du personnel de première ligne pour qu'il puisse identifier les cas de radicalisation et faire le nécessaire. Ils impriment notamment des manuels pour les gardiens de prison.

Ce sont des choses que le Canada devrait faire. Il y a bon nombre de mesures que nous pourrions prendre à faible coût d'emblée, étant donné que nous avons une certaine longueur d'avance et que nous sommes en bonne position pour agir. Nous sommes au fait du phénomène de la radicalisation dans les prisons. Le Service correctionnel du Canada a déjà abordé ce problème. Il dispose d'agents de liaison auprès du SCRS pour faire des recherches sur ce sujet. Il s'agit simplement de cibler davantage nos énergies, d'investir d'autres ressources et d'établir un plan.

Le sénateur Furey : Ma deuxième question est assez semblable à celle du sénateur Marshall. Vous avez dit que la radicalisation au Canada est différente de celle qui a lieu au Royaume-Uni, en France, et aux États-Unis. Vous avez dit que pour mieux comprendre la radicalisation au Canada, nous devrions établir un groupe de travail.

What are a couple of the main similarities among the British, French and American radicalization that you have studied, and what are some of the dissimilarities?

Mr. Wilner: Among the Canadians we have incarcerated, many suggest that what they are doing is based on anger over foreign policy, the "get out of Afghanistan" mentality. That is a common thread running through various nations, whether it is get out of Afghanistan or get out of Iraq, and so forth. That is one similarity.

There are global issues going on as well. Islamist terrorists self-identify and consider themselves to be good Muslims. That you will find across the board.

One of the differences, though, is that I think Canadian radicals find a lot less sympathy within the broader community. While we have some issues, let us say, within the university, we do not have hotbeds of radical thought in Canadian universities like they do in the U.K. or in France.

There are both similarities and differences. A university-based task force could bring together academics, policy-makers and community leaders and come up with a broad description. As far as I have seen, the RCMP and others have come out with smaller documents illustrating Canadian radicalization, but we need a more substantial and beefy report on the subject.

Senator Wallin: You keep suggesting that foreign policy might have triggered this. However, America was not in Iraq or Afghanistan when the towers came down. I am thinking about Air India and earlier terrorist events.

Do you really believe these people are all motivated by specific foreign policy events?

Mr. Wilner: No, I do not. I think foreign policy events are one precursor or aspect of radicalization. These people suggest they are motivated by such acts. I think you are right.

For example, with regard to the 2003 invasion of Iraq, a number of countries vociferously condemned that invasion — Canada, France, Belgium and Germany — and were nonetheless attacked, well after the Iraq war. Countries that joined the United States, like Spain and Australia, only to retreat, nonetheless suffered attacks. A number of countries that went to Iraq and remained there — Hungary, Romania and others — did not receive attacks. The relationship is complicated. Nonetheless, foreign policy does seem to be some sort of precursor.

Senator Furey: To follow up on Senator Wallin's question, I know it was a few years before, but would the Gulf War have played into that, do you think?

Pouvez-vous nous donner des exemples de similitudes entre la radicalisation qui se produit au Royaume-Uni, en France et aux États-Unis ainsi que certaines différences?

M. Wilner : Parmi les Canadiens que nous avons incarcérés, bon nombre disent qu'ils ont agi parce qu'ils sont en colère contre notre politique étrangère. Leur point de vue pourrait s'exprimer ainsi : « Quittez l'Afghanistan! ». C'est un fil conducteur que l'on retrouve dans divers pays, qu'il s'agisse de quitter l'Afghanistan, l'Irak ou peu importe. Voilà une des similitudes.

Il y a également des enjeux mondiaux qui entrent en ligne de compte. Les terroristes islamistes se présentent et se considèrent comme étant de bons musulmans. On peut retrouver cela dans tous les cas.

Une des différences, par contre, c'est que je pense que les extrémistes canadiens ont beaucoup moins de sympathie dans la collectivité en général. Même s'il y a quelques problèmes, disons, au sein des universités, il n'y a pas de foyer de pensée radicale dans les universités canadiennes, contrairement aux universités du Royaume-Unis ou de la France.

Voilà les similitudes et les différences. Un groupe de travail axé sur l'université pourrait réunir des universitaires, des décideurs et des leaders communautaires afin qu'ils établissent une description générale. À ce que je sache, la GRC et d'autres organismes ont publié de petits documents illustrant la radicalisation au Canada, mais nous avons besoin de rapports plus substantiels et plus approfondis sur le sujet.

Le sénateur Wallin : Vous dites toujours que la politique étrangère est à la source de ce problème. Toutefois, les États-Unis n'étaient pas en Irak ni en Afghanistan lorsque les tours jumelles se sont effondrées. Je pense à l'explosion d'Air India et à d'autres attentats terroristes antérieurs.

Pensez-vous vraiment que ces personnes sont toutes motivées par des événements particuliers relevant de la politique étrangère?

M. Wilner : Non, je ne le pense pas. Je pense que les événements liés à la politique étrangère sont un des précurseurs ou un des aspects de la radicalisation. Ces personnes disent qu'elles sont motivées par de tels événements. Je crois que vous avez raison.

Par exemple, en ce qui a trait à l'invasion de l'Irak en 2003, un certain nombre de pays ont condamné cette invasion haut et fort — le Canada, la France, la Belgique et l'Allemagne — néanmoins, ces pays ont néanmoins été attaqués bien après que la guerre en Irak ait eu lieu. Les pays qui se sont joints aux États-Unis, comme l'Espagne et l'Australie, pour retirer leurs troupes par la suite, ont tout de même été victimes d'attaques. Un certain nombre de pays qui sont allés combattre en Irak et qui y sont restés — la Hongrie, la Roumanie et d'autres — n'ont pas été attaqués. C'est une relation complexe. Néanmoins, la politique étrangère semble être une sorte de précurseur.

Le sénateur Furey : Pour poursuivre dans la foulée du sénateur Wallin, je sais que ça s'est déroulé quelques années auparavant mais est-ce que la guerre du Golfe aurait eu une incidence selon vous?

Mr. Wilner: I think so, and I would even suggest the wars in Bosnia as well. I am not an expert on the motivations of jihadis, but I do think they have a broad view of history. Osama bin Laden goes back generations and millennia to suggest that he is legitimate in what he is doing. The lessons of the Gulf War might be one factor, and certainly there are others. Now the focus is Afghanistan, and it was Iraq until a couple of years ago.

The Chair: Let us suppose a 19- or 20-year-old gets caught in a barroom brawl and someone is killed; perhaps it is manslaughter. He goes through due process and is put in jail, in the general prison population. He meets up with some bad actors — which is whom you tend to find in the prison population — all of whom protest their innocence every day, just as a matter of course. They have no political justification for why they are there. They are not part of some greater cause or about creating a large Islamic world empire. They are about crime, specifically.

We know that on many occasions this young person found himself in a difficult situation. He is found guilty by a court of law and then comes out of prison with a network and a skill set substantially broader than those he brought into the facility.

Our prison systems have been concerned about this effect for a long time. The John Howard Society and others have worked hard; prison social workers have engaged fully; and there has been a mixed outcome, at best, in the process. The issue you are discussing is, in a sense, a whole new level of complexity to this particular kind of paradigm.

What gives you confidence that, with the best of efforts, the best of intent, and with unlimited budgets — not all of the three are always in place — our system could deal with this level of complexity any more efficiently than we now deal with what we know to be a long-term recidivist problem related to the networks and relationships that are built in prison when young people at an impressionable young age find themselves guests of Her Majesty in a serious facility?

Where does your confidence come from? That question derives from one posed by Senator Jaffer. What is the basis upon which you conclude that governments, with the best of intentions, can actually construct a system that would make a difference in these difficult circumstances?

Mr. Wilner: I think just a general overview is that terrorism does end. People do not always facilitate and participate in terrorism. That has been the case with all other types of terrorism that we have seen. There is waxing and waning of support. There should be no difference with the current state of Islamist terrorism, the current rise, if you will. There is even debate. Some people suggest that it is on the downfall. Again, I cannot be sure.

M. Wilner : Je pense que oui, et je dirais aussi qu'il en est de même pour la guerre en Bosnie. Je ne suis pas un expert sur ce qui motive les djihadistes, mais je pense qu'ils ont une vision élargie de l'histoire. Osama bin Laden, par exemple, remonte à de nombreuses générations, voire des millénaires, pour justifier ses actions. Les leçons de la guerre du Golfe peuvent constituer un des facteurs, et il y en a certainement d'autres. Maintenant, l'accent est sur l'Afghanistan, tandis qu'il y a quelques années, il était sur l'Irak.

Le président : Supposons qu'un jeune de 19 ou 20 ans est arrêté à la suite d'une bagarre dans un bar et que quelqu'un est tué; il s'agit peut-être d'homicide involontaire. Son cas suit le cours normal de la justice et il est détenu parmi la population carcérale générale. Il rencontre des pommes pourries — et c'est ce qu'on retrouve habituellement dans la population carcérale — qui clament quotidiennement leur innocence, parce que c'est ce que ces gens-là font d'emblée. Ils n'ont pas de justification politique pour expliquer leur incarcération. Ils ne souscrivent pas à une cause plus vaste et ne contribuent pas à l'élaboration d'un empire islamique mondial. Ils ont tout simplement commis un crime.

Nous savons que, plus souvent qu'autrement, ce jeune homme a vécu dans des situations difficiles. Il est trouvé coupable par un tribunal et par la suite, il est libéré de prison après y avoir établi un réseau et acquis certaines compétences qui sont considérablement plus vastes que celles qu'il avait lorsqu'il a initialement été incarcéré.

Notre système carcéral est préoccupé par ces effets depuis longtemps. La société John Howard et d'autres ont travaillé fort à cet égard; les travailleurs sociaux du système carcéral sont également sollicités à plein régime; et les résultats sont, dans le meilleur des cas, mitigés. La question que vous soulevez se situe, en quelque sorte, à un tout autre niveau de complexité par rapport à ce paradigme.

Qu'est-ce qui vous laisse croire que, avec les meilleurs efforts possible et les meilleures intentions du monde et même avec des budgets illimités — et ces trois éléments ne sont pas toujours en place — notre système carcéral pourrait faire face à ce niveau élevé de complexité avec plus d'efficacité qu'il ne le fait à l'heure actuelle à l'égard d'un problème de récidive à long terme lié aux réseaux et aux relations qui sont tissées lorsque de jeunes gens d'un âge vulnérable se retrouvent à être les invités de Sa Majesté dans un centre d'incarcération pour détenus aguerris.

Pourquoi avez-vous confiance? La question fait suite à celle que le sénateur Jaffer a posée. Sur quoi vous fondez-vous pour affirmer que les pouvoirs publics, avec leurs bonnes intentions, peuvent véritablement ériger un système qui pourrait changer les choses dans ces circonstances difficiles?

M. Wilner : Le terrorisme n'est pas un phénomène permanent. Il arrive que les gens arrêtent d'organiser des activités terroristes et d'y participer. On en a fait la preuve avec les autres types de terrorisme. Le mouvement s'estompe avec le temps, et malgré la montée du terrorisme islamique, celui-ci ne devrait pas faire exception. Certains prétendent même qu'il est en déclin, mais on ne peut pas en être certain.

However, I am sure that doing nothing would be the absolute worst thing that Canada could do. Doing nothing to prepare ourselves to deal with the current influx of Islamist terrorist prisoners would be catastrophic. Do I think we will have a 100 per cent success rate? Probably not, but we can certainly try.

Senator Joyal: Mr. Wilner, I would like to return to the issue of motivation. You have mentioned anger over foreign policy, getting out of Iraq, et cetera. I would like to suggest something to you and get your reaction.

I think the new reality is that now al Qaeda and all the extremists are advocating violent reaction to Western society and will use any opportunity and any arguments to try to whip the new soldier.

Over the weekend, I was reading what happened in Norway. One of the alleged reasons was the Muhammad caricature, which came after the invasion of Iraq, after the Afghanistan war and September 11. However, it became a target for anyone who wanted to express anger towards Western society. There might be another situation down the road, and that will become the new motivation.

We must recognize that those people who advocate violence toward Western society now have the international media. They have an international platform. They have the new media to communicate. They will use any opportunities or arguments to try to return to the forefront of whipping the troops. This is a reality that as a society we must cope with. It is there and will stay there.

We should not be limited in our interpretation of where the context lies in which the discussion we are having today will find itself developing in the coming years. I do not think we are addressing a situation that, through time, will settle 9/11 or when the war in Afghanistan will wind up or when Iraqis will take control of their own country. I think new arguments will develop over the years, because we are facing peoples who have decided that it is a war against Western society and Western values. We will have to face anything that will be seen to offend Islamic views of their own depiction, which is totally outside the Quran in the way it has been interpreted. This seems to me to be an important element of what I call the new dynamism, which is much beyond 9/11 and Afghanistan, where we are now.

Could you comment on that? Am I wrong, or do you think there is a basis for that?

Mr. Wilner: No, I think you are right. I think there is a continuous search for these "lightning rods," if you will, whether they are foreign policy engagements or acts of humiliation, which is how I would categorize the cartoon fiasco. There is now anger over drone attacks in Pakistan and elsewhere. You are correct: There is a list of continuing lightening rods that jihadists can use to help facilitate radicalization and promote their cause.

Again, research shows that terrorism does end. It might take decades, but radical movements often lose steam. It is not only about soft tactics; we might need hard tactics, and I think we are

Cependant, pour le Canada, le pire serait de ne rien faire. On se dirige vers une catastrophe si on ne fait rien pour se préparer à l'arrivée massive des prisonniers et des terroristes islamistes. Réussira-t-on à tous coups? Probablement pas, mais rien ne nous empêche d'essayer.

Le sénateur Joyal : Monsieur Wilner, j'aimerais revenir à la question de la motivation. Vous avez évoqué la colère éprouvée face à la politique étrangère, le retrait de l'Irak, et cetera. J'aimerais vous faire une proposition et savoir ce que vous en pensez.

Je crois qu'Al-Qaïda et tous les extrémistes militent pour des réactions violentes face à la société occidentale et profitent de toutes les occasions pour engager un nouveau soldat.

Au cours du week-end, je me suis renseigné sur les incidents en Norvège. On allègue que les incidents ont été déclenchés par les caricatures de Mahomet, qui ont été publiées après l'invasion de l'Irak, la guerre en Afghanistan et les événements du 11 septembre. Cependant, c'était devenu un prétexte pour quiconque voulait exprimer sa colère contre la société occidentale. D'autres scénarios pourraient se matérialiser dans l'avenir, ce qui attiserait encore une fois la colère des gens.

Il faut reconnaître que les partisans de la violence contre la société occidentale profitent des médias internationaux. Ils disposent d'une plateforme internationale pour communiquer grâce aux nouveaux médias. On invente n'importe quel prétexte pour endoctriner les soldats. C'est une situation qui est là pour rester et avec laquelle la société doit composer.

À mon avis, il faut voir au-delà du contexte actuel, car le débat va évoluer au cours des prochaines années. On ne peut savoir quand la guerre en Afghanistan va prendre fin ou quand les Irakiens seront maîtres chez eux, sans compter qu'on ne peut régler la question du 11 septembre. Je pense que la donne va changer dans les années à venir, parce que nous sommes face à une guerre contre la société occidentale et ses valeurs. Il faudra composer avec tout incident qui sera perçu comme une insulte contre l'Islam, ce qui ne cadre pas, soit dit au passage, avec le Coran. C'est un élément important de la nouvelle dynamique, qui va bien au-delà du 11 septembre ou de l'Afghanistan.

Pourriez-vous commenter? Est-ce que je me trompe ou pensez-vous que c'est juste?

M. Wilner : Je crois que vous avez raison. Les jihadistes sont constamment à la recherche de prétextes, que ce soit des engagements à l'égard d'autres pays ou des actes d'humiliation, comme les caricatures de Mahomet. On s'insurge maintenant contre les attaques des drones au Pakistan et ailleurs. Vous avez raison : les extrémistes sont constamment à la recherche de prétextes pour faciliter la radicalisation et promouvoir leur cause.

Encore une fois, la recherche nous montre que le terrorisme s'estompe. Bien que cela puisse prendre des décennies, les mouvements radicaux finissent par s'essouffler. La diplomatie,

using these in certain areas. Through the right combination, we can come out on top in this conflict.

Senator Joyal: I would like to return to your earlier point, which is what we should do from there.

Have you had any contact or exchange of information with CSIS, Public Safety Canada or Correctional Services of Canada regarding your proposals and work? Did they express any interest, or are we at the point where we should be recommending, in our own work, that that aspect of the responsibility be acted upon differently than in the past? In other words, have you received feedback from them expressing interest in your overall approach and how serious it is?

Mr. Wilner: Yes. In August I presented to CSIS the preliminary findings for the exact research document that I am presenting to you. I was invited to come represent myself, and I discussed not only prison radicalization but other aspects of deterring terrorism. They were very interested. The meeting included members of the Correctional Service of Canada, the CSC, who were liaising with CSIS. I think what they need, though, is some research on the ground. I offered them open-source materials which, quite frankly, they have. I may have been able to bring different ideas, examples and lessons together, but they are certainly interested in these issues, as far as I could tell.

Senator Joyal: Is that interest materializing in some decisions, or were they just polite to you in saying, "Yes, we are interested," but from there on what do they do? I am sorry, but if we are to be specific, we need to know what to do with your approach.

Mr. Wilner: I think there was legitimate concern within CSIS, among the limited number of people I met in the room. There was severe concern with prison radicalization in particular. They were trying to suggest that they needed to "ring alarm bells" — that was the phrase they used — to try to drum up support.

The individual there representing CSC said that he was the only one doing this research and that he needed help. That was the message he brought to the table.

I think there is an awareness. I think this report is well timed. It drummed up some media attention, and that, I am sure, infiltrated the Department of National Defence, the RCMP and elsewhere. I do think it is on the agenda.

Senator Jaffer: My question again is on the radicalization. I have been on the Anti-terrorism Committee since its inception, and I have never heard what you have said, that maybe we have less radicalization here because our Shia community is bigger. I am not sure whether it is bigger or a larger proportion, but it is the first time I have heard that observation.

Especially since you are in Europe, do you not think one of the reasons we do not have as much radicalization is because we have better integration policies? One can become a Canadian in three years; in Switzerland it takes 15 years before they even look at you.

c'est bien, mais il se peut qu'on doive employer la méthode forte, et je crois que nous le faisons dans certaines régions. Avec la bonne combinaison, je pense qu'on peut l'emporter.

Le sénateur Joyal : J'aimerais revenir à vos remarques précédentes.

Avez-vous pu présenter vos propositions ou votre travail au SCRS, au ministère de la Sécurité publique ou au Service correctionnel du Canada? Ont-ils manifesté de l'intérêt ou devrions-nous recommander nous-mêmes qu'on change notre façon de faire? En d'autres termes, s'intéressent-ils à votre approche?

M. Wilner : En août, j'ai présenté les résultats préliminaires de ma recherche au SCRS. On m'a invité, et j'ai parlé à la fois de la radicalisation dans les prisons et des façons de dissuader le terrorisme. Ont assisté à la réunion des représentants du Service correctionnel du Canada, le SCC, qui étaient en lien avec le SCRS. Ils se sont montrés vivement intéressés. À mon avis, ils ont besoin qu'on effectue de la recherche sur le terrain. Je leur ai offert des sources ouvertes qu'ils avaient déjà. J'aurais peut-être pu présenter des idées, des exemples et des enseignements différents, mais, selon moi, ils s'intéressent certainement à ces questions.

Le sénateur Joyal : Pensez-vous qu'ils vont passer de la parole aux actes ou est-ce par courtoisie qu'ils se sont montré intéressés? Je suis désolé, mais si nous voulons prendre des mesures concrètes, il faut qu'on sache quoi faire exactement.

M. Wilner : Parmi le nombre limité de personnes que j'ai rencontrées, je pense que les représentants du SCRS s'y intéressaient véritablement. La radicalisation dans les prisons les inquiète vivement. Ils essaient de tirer la sonnette d'alarme — c'est l'expression qu'ils ont employée — pour attirer l'attention sur cette question.

Le représentant du SCC a dit avoir besoin d'aide, puisqu'il est le seul à faire de la recherche dans ce domaine. C'est le message qu'il a voulu transmettre.

Je pense que les gens sont conscientisés et que ce rapport arrive à un moment opportun. Il a attiré l'attention des médias, et je suis sûr que le ministère de la Défense nationale et la GRC en sont au courant. Je crois que c'est une question à l'ordre du jour.

Le sénateur Jaffer : J'aimerais vous poser une question sur la radicalisation. Je siège au Comité de l'antiterrorisme depuis ses débuts, et je n'ai jamais entendu dire que la radicalisation était peut-être moins importante au Canada, comme vous nous l'avez dit, en raison de la grosseur de la communauté chiite. Je ne sais pas s'il s'agit du nombre absolu de chiites ou de la proportion de la communauté, mais c'est la première fois que j'entends une telle observation.

Ne pensez-vous pas que la radicalisation est moins prononcée au Canada qu'en Europe parce que nous avons de meilleures méthodes d'intégration? On peut devenir citoyen canadien après trois ans, alors qu'en Suisse il faut attendre 15 ans au bas mot.

Mr. Wilner: I think you are right. I will never become Swiss. I will never be invited to become Swiss, and that is fine. I do think it is much easier for people who want to immigrate and become Canadians citizens to do so. I am not sure whether that buys us goodwill globally, but it does help our immigrant communities to settle better. That is a fundamental difference, but you will have to get someone who is an expert on multiculturalism to give you the finer details.

I have to admit it is night and day between living in Europe as a foreigner and what I would expect a foreigner would experience in Canada. I think that is based on fundamental historical developments of pitting European versus Canadian political development. It is night and day.

The Chair: Dr. Wilner, on behalf of all of us, I want to express our thanks for the time you made available to be of assistance to us. May I also express the hope that when you are finished your post-doc there will be a way for you to come back to Canada and contribute to our intellectual acuity on this and related issues. I know that contribution would be deeply appreciated.

Honourable senators, I am delighted to introduce our second witness. Professor Kent Roach, who has appeared before this committee in the past, is the Prichard-Wilson Chair of Law and Public Policy at the University of Toronto Faculty of Law, with cross-appointments in criminology and political science. He is a fellow of the Royal Society of Canada. He is a graduate of the University of Toronto and of Yale and a former law clerk to Justice Bertha Wilson of the Supreme Court of Canada.

He specializes in anti-terrorism law and policy and is the co-editor of *The Security of Freedom: Essays on Canada's Anti-Terrorism Bill*, 2001, and *Global Anti-Terrorism Law and Policy*, 2005. Professor Roach also served on the research advisory committee for the Commission of Inquiry into the Actions of Canadian Officials in Relation to Maher Arar and was the director of research, legal studies, for the Commission of Inquiry into the Investigation of the Bombing of Air India Flight 182. Professor Roach's current research involves the comparative study of miscarriages of justice, comparative judicial review and comparative anti-terrorism law and policy.

Dr. Roach, we are grateful that you would make yourself available to us for both an opening statement and for questions from my colleagues on the committee. Welcome to the committee. We are in your hands for your opening comments.

Kent Roach, Prichard-Wilson Chair of Law and Public Policy, Faculty of Law, University of Toronto, as an individual: Thank you very much, Mr. Chair. It is an honour to be here again.

I want to start by saying that I accept that homegrown terrorism as seen in the Khawaja, Namouth and Toronto terrorism prosecutions is a real and serious threat to Canada's security. Canada has of course faced homegrown terrorism before, including most tragically the Air India bombings. Although we must be vigilant to the dangers of homegrown terrorism, we must also

M. Wilner : Je crois que vous avez raison. Je ne serai jamais Suisse, et on ne m'invitera jamais à le devenir. Je n'y vois pas d'inconvénient. Je crois que c'est effectivement beaucoup plus facile de devenir citoyen canadien. Je ne sais pas si les autres pays nous regardent d'un œil bienveillant pour cela, mais les immigrants s'intègrent bel et bien plus facilement au Canada. C'est une différence importante, mais il faudra inviter un expert du multiculturalisme pour vous en parler en détail.

Être un étranger en Europe ou au Canada, c'est le jour et la nuit. Les systèmes politiques ne sont tout simplement pas les mêmes vu les différences historiques. Donc oui, c'est le jour et la nuit.

Le président : Monsieur Wilner, au nom de tous les sénateurs, j'aimerais vous remercier de votre présence et de votre concours. Quand vous aurez terminé votre postdoctorat, j'espère que vous pourrez revenir au Canada pour contribuer à nouveau à notre acuité intellectuelle. Nous vous en serions profondément reconnaissants.

Honorables sénateurs, je suis très heureux de vous présenter notre second témoin. Le professeur Kent Roach, qui a déjà comparu devant notre comité, est titulaire de la Chaire Prichard-Wilson de droit et politique publique à la Faculté de droit de l'Université de Toronto. Il occupe également des postes dans les départements de criminologie et de science politique. Un membre de la Société royale du Canada, il est diplômé de l'Université de Toronto et de Yale. Le professeur Roach a également été l'adjoint judiciaire de la juge Bertha Wilson de la Cour suprême du Canada.

Spécialiste du droit et des politiques antiterroristes, il est coéditeur de *The Security of Freedom : Essays on Canada's Anti-Terrorism Bill*, 2001, et de *Global Anti-Terrorism Law and Policy*, 2005. Le professeur Roach a également siégé au comité consultatif de recherche pendant la commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar. Il a été directeur des recherches juridiques durant la commission d'enquête relative aux mesures d'investigation prises à la suite de l'attentat à la bombe sur le vol Air India 182. À l'heure actuelle, le professeur Roach mène des études comparatives sur les dénis de justice, les examens judiciaires et le droit et les politiques antiterroristes.

Docteur Roach, nous vous serions reconnaissants de prononcer votre déclaration liminaire et, par la suite, de répondre aux questions de mes collègues. Je vous souhaite la bienvenue au comité. À vous la parole.

Kent Roach, titulaire de la Chaire Prichard-Wilson de droit et politique publique, Faculté de droit, Université de Toronto, à titre personnel : Merci beaucoup, monsieur le président. C'est un honneur d'être parmi vous encore une fois.

J'aimerais commencer par vous dire que le terrorisme intérieur dont nous avons été témoins dans les cas Khawaja et Namouth ainsi qu'à Toronto constitue une grave menace pour la sécurité du Canada. Comme nous le savons tous, le Canada a déjà dû faire face à des cas de terrorisme intérieur, notamment dans le cas des attentats tragiques contre le vol Air India. Bien que nous devions

respect the fundamental differences between radical or extremist beliefs and expressions, and criminal actions or security threats directed towards or in support of terrorist violence.

We should take care not to stigmatize certain religions or sects within religions with associations with terrorism. We should do this for both principled and pragmatic reasons. A free and democratic society such as ours can of course tolerate a diversity of views, including those that we find objectionable. We also cannot afford to send a message to any community that it is presumptively suspect. Muslim Canadians, including those associated with so-called Muslim extremism, played an important role in assisting the state to obtain important evidence in the largely successful Toronto terrorism prosecutions. The Air India investigation affirmed the dangers of treating informers within small and even radical communities as if they were criminals.

Canada has not enacted a new advocacy or glorification of terrorism offence in response to U.N. Security Council Resolution 1624, and I applaud this restraint. Our existing offences in relation to counselling crimes and hate propaganda should be adequate to respond to extremist speech that causes harm. I hasten to add, though, that elected officials and the media should not hesitate to denounce hateful and extremist speech or speech that condones violence and that sometimes extremist speech may provide grounds for further investigation and surveillance.

To my mind, the battle against terrorism and in particular homegrown terrorism is in part a battle of ideas. From 2001 to 2003, Canada issued five security certificates to detain men suspected of involvement with al Qaeda terrorism. As this committee knows — and I know things have changed, perhaps, with the *Harkat* decision — there have been numerous and often successful legal challenges, especially to the use of secret evidence in these cases and CSIS's practice of destroying raw intelligence.

I would invite this committee to look at security and security certificates through another lens. In an October 2009 speech, Richard Fadden, the director of CSIS, claimed that a:

> . . . loose partnership of single-issue NGOs, advocacy journalists and lawyers has succeeded, to a certain extent, in forging a positive public image for anyone accused of terrorist links or charges.

I disagree with Director Fadden's admittedly candid remarks. In my view, any fair appraisal of media and civil society discussions reveals that the vast majority of the sympathy that Director Fadden claims exists for those accused of terrorists links or charges is in fact directed toward security certificate detainees who have been detained on the basis of secret and at times flawed evidence produced by his agency or Canadians who were tortured abroad, again with indirect contributions from Canadian agencies, as opposed to those who have been charged with or convicted of criminal terrorism offences.

In my view, security certificates have failed as counterterrorism policy. They have resulted in long-term and indeterminate detention that is only sustained by the threat of deporting the

surveiller de près le terrorisme intérieur, il faut reconnaître la différence fondamentale entre les croyances radicales ou extrémistes et des actes criminels en appui à une violence terroriste.

Nous devons veiller à ne pas, en les associant au terrorisme, stigmatiser certaines religions ou sectes faisant partie de religions, et ce, pour des raisons de principe et des raisons pragmatiques. Une société libre et démocratique comme la nôtre peut bien entendu tolérer un éventail de points de vue, y compris ceux qui nous dérangent. On ne peut se permettre de laisser planer le doute sur une collectivité supposément suspecte. Des musulmans canadiens, y compris ceux qu'on associe avec un soi-disant extrémisme musulman, ont joué un rôle important dans les poursuites à Toronto, largement couronnées de succès, en obtenant des preuves importantes. L'enquête Air India a montré qu'il était dangereux de traiter les informateurs au sein de petits groupes, voire des groupes radicaux, comme s'ils étaient des criminels.

En réponse à la résolution 1624 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Canada a décidé de ne pas ériger en infraction la glorification du terrorisme, et je l'en félicite. Le code pénal actuel, relativement à propagande haineuse, devrait nous permettre d'intervenir face à des propos extrémistes malveillants. J'ajoute toutefois du même souffle que les représentants élus et les médias devraient dénoncer sans ambages les propos haineux ou extrémistes ou les propos qui légitiment la violence. Parfois, des propos extrémistes méritent des enquêtes ou une surveillance plus serrée.

À mon avis, la lutte contre le terrorisme et le terrorisme intérieur en particulier est en partie une confrontation d'idées. De 2001 à 2003, le Canada a délivré cinq certificats de sécurité pour détenir des hommes suspectés d'être impliqués dans des activités terroristes d'Al-Qaïda. Comme vous le savez — et je sais que la décision *Harkat* a peut-être changé les choses —, on a souvent contesté, avec succès, l'utilisation de preuves secrètes et l'élimination de renseignements par le SCRS.

J'aimerais vous inviter à étudier la question de la sécurité et des certificats de sécurité d'un autre œil. Dans un discours prononcé en octobre 2009, Richard Fadden, le directeur du SCRS a déclaré que :

> [...] Le partenariat flou entre les ONG à but unique, les journalistes qui défendent les présumés terroristes et les avocats qui jouent le rôle de conseiller en relations publiques a fait en sorte, dans une certaine mesure, que les personnes accusées d'avoir des liens terroristes ou de commettre des actes terroristes soient représentées sous un jour favorable.

Je ne souscris pas aux remarques franches du directeur Fadden. À mon avis, toute évaluation objective du débat de la société civile ou dans les médias révèle qu'on éprouve de la compassion à l'égard de ceux qui ont été détenus en vertu d'un certificat de sécurité. Ils ont été incarcérés sur la base de preuves secrètes et parfois erronées produites par son agence ou par des Canadiens torturés à l'étranger. Des agences canadiennes jouent parfois un rôle indirect dans ces tortures. Le public n'éprouve pas de compassion à l'endroit de ceux qui ont été reconnus coupables d'infractions terroristes.

Selon moi, les certificats de sécurité n'ont pas réussi à contrer le terrorisme. Ils se sont traduits par des détentions à durée indéterminée, à défaut de quoi les détenus sont éventuellement

detainees to countries where they may be tortured. I am aware that I am disagreeing with the *The Globe and Mail*'s editorial today, but so be it. Those who have been subject to security certificates, especially before the introduction of special advocates, have become martyrs in what is an unfair process. I am concerned that the three security certificates that linger on may be doing more harm than good, not only to human rights but also to public confidence in counterterrorism efforts. I would urge this committee to advise the government about an appropriate exit strategy from these problematic proceedings.

The use of immigration law as anti-terrorism law is fundamentally flawed because it cannot be directed against citizens who are prepared to engage in terrorism. It also distracts our attention from more fundamental reforms such as those Justice Major recommended in the Air India inquiry to improve the ability of our criminal justice system to respond to terrorist threats. Whatever the case may have been for issuing these certificates between 2001 and 2003, the government needs to have a more viable strategy as 2010 ends.

I am confident that Canadians, including those who have been critical of some of our past security efforts, will accept that those who would plot terrorist violence should rightly be punished and denounced after their guilt has been established. One unfortunate by-product of frequent publication bans, especially in the Toronto terrorism prosecutions, is that Canadians may not have ready access to the evidence that has been accepted by judges and juries in our successful terrorism prosecutions. It would be helpful if the Department of Justice Canada or the Director of Public Prosecutions issued a factual report on Canada's recent terrorism prosecutions. I also note that the last entry in a list of publications on terrorism on CSIS's own website is from 2000.

I am concerned that Director Fadden's remarks that I quoted reflect a certain siege mentality at the highest level of our security establishment that tends to see lawyers, non-governmental organizations, review agencies, public inquiries and the courts as the enemy of security.

It took the government four years to respond to the recommendations of Part II of Justice O'Connor's Arar commission. In my view, the response, in the form of Bill C-38, falls far short of what Justice O'Connor recommended. It provides a recipe for continued conflict, delay and litigation about whether the Commission for Public Complaints Against the RCMP can have access to information that the RCMP claims is secret. It rejects Justice O'Connor's recommendations that that commission should have the same access to secret information as does the Security Intelligence Review Committee, SIRC, and that SIRC's jurisdiction should also be expanded.

The type of enhanced review of the propriety of national security activities recommended by Justice O'Connor and of the efficacy of such activities recommended by Justice Major should not be seen as a hindrance to the admittedly difficult work that our agencies do in trying to prevent terrorism. Rather, review is

déportés dans des pays où ils peuvent être torturés. Je sais que je me prononce contre l'éditorial du *Globe and Mail* d'aujourd'hui, mais c'est comme ça. Ceux qui ont été visés par des certificats de sécurité, surtout avant l'introduction des avocats spéciaux, sont les martyrs d'un processus injuste. Les trois certificats de sécurité encore en vigueur pourraient faire plus de mal que de bien, à la fois pour les droits de la personne et pour la confiance du public à l'égard des mesures prises par le gouvernement. J'exhorterais le comité à conseiller au gouvernement d'élaborer une stratégie pour s'extirper de ce bourbier.

On ne peut utiliser les lois sur l'immigration pour contrer le terrorisme. C'est fondamentalement erroné parce que les lois sur l'immigration ne peuvent viser des citoyens qui se préparent à mener des activités terroristes. En plus, cette pratique détourne notre attention de réformes fondamentales telles que celles proposées par le juge Major après l'enquête sur le vol Air India. Ces réformes avaient pour objectif d'améliorer la capacité de notre système de justice criminelle à réagir face à des menaces terroristes. Peu importe les motifs justifiant la délivrance de certificats entre 2001 et 2003, l'année 2010 touche à sa fin et j'encourage le gouvernement a élaboré une stratégie plus viable.

J'ai bon espoir que les Canadiens, y compris ceux qui ont critiqué les mesures prises par le passé, accepteront que les conspirateurs de violence terroriste soient punis et dénoncés après la déclaration de culpabilité. L'un des effets indésirables d'interdiction de publications fréquentes, surtout lors des poursuites à Toronto, c'est que les Canadiens ne pourront pas consulter les preuves admises par les juges et les jurys pendant les procès. Il serait utile que le ministère de la Justice ou le directeur des procureurs de la Couronne produisent un rapport factuel sur les dernières poursuites contre le terrorisme au Canada. J'aimerais également souligner que, sur le site Web du SCRS, la dernière publication sur le terrorisme remonte à l'an 2000.

Je m'inquiète des propos du directeur Fadden. Ces propos reflètent la mentalité qui existe aux plus hauts échelons de nos agences de sécurité. On perçoit les avocats, les ONG, les organismes examinateurs, les enquêtes publiques et les tribunaux comme des ennemis de la sécurité.

Le gouvernement a mis quatre ans pour répondre aux recommandations de la partie 2 du rapport produit par le juge O'Connor à la suite de la Commission Arar. À mon avis, cette réponse, qui a pris la forme du projet de loi C-38, ne reflète pas du tout les recommandations du juge O'Connor. En fait, c'est le meilleur moyen pour créer des conflits, des retards et des litiges sur le pouvoir de la Commission des plaintes du public contre la GRC de consulter des documents que la GRC estime secrets. On rejette la recommandation du juge O'Connor selon laquelle la commission devrait pouvoir obtenir de l'information secrète tout comme le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le CSARS, et que le mandat du CSARS devrait être élargi.

Le juge O'Connor a recommandé un examen approfondi du bien-fondé des activités de sécurité nationale, tandis que le juge Major a proposé un examen de l'efficacité de ces activités. Ces exercices ne devraient pas être perçus comme une entrave aux efforts déployés par nos agences pour essayer de prévenir le

critical to ensuring public confidence in our security efforts and ensuring that improvements are made when they are necessary. In my view, effective review is the best way to avoid both another Air India and another Maher Arar case.

Finally, I would ask this committee to urge the government to address the 2004 National Security Policy. I believe that that policy, based on an all-risk approach that features the need for review and coordination, is basically sound. Events such as Hurricane Katrina and the recent fires in Israel underline that terrorism is not the only threat to security that we face.

I would note that the government has not issued a progress report on its 2004 National Security Policy since 2005. That is five years. Any national security policy will only be effective if the government is committed to it and evaluates its work against that broad strategy.

One innovation in the 2004 policy that is particularly relevant to this committee's work is the Cross-Cultural Roundtable on Security. I am aware of the information that the Department of Public Safety Canada has posted about the frequent meetings of this round table, but I must say that it has failed, in my view, to emerge as an active presence. This is unfortunate because there is a need for an effective interlocutor between Canada's diverse communities and the government on security issues. This dialogue needs to be genuine. It needs to be two way so that the government both conveys information and is informed of perceptions and grievances that exist in specific communities. It is not clear to me that the round table is up to this task, but it is clear to me that this task is an important one that should be pursued. I hope this opening statement has been of assistance, and I look forward to answering your questions.

The Chair: Professor Roach, thank you very much for that.

You referred often to a review of our security activities as recommended in the O'Connor commission, I believe it was. Our allies, Australia, the U.K., the U.S., France and the Dutch, to name but a few, have a process called legislative oversight. In some cases, it involves legislators who have had security clearance. In the Dutch circumstance, it does not involve people who have security clearance, even though the meetings are confidential and take place in the presence of senior legislators and the minister.

I have heard various folks involved with security services around the world make the case that this is helpful to them in the performance of their duties because when they have to come close to the line for reasons that relate to real threats to national security, there is a place they can go, other than to an official in the Privy Council Office, who has no direct formal accountability, to have that discussion.

Am I to interpret from your presentation that you have a bias, for good and substantial reason, no doubt, in favour of review as opposed to legislative oversight?

terrorisme. Au contraire, ces examens sont essentiels pour maintenir la confiance du public et veiller à ce que des améliorations soient apportées au besoin. À mon avis, des examens efficaces représentent l'un des meilleurs moyens pour éviter d'autres cas comme ceux d'Air India ou de Maher Arar.

Finalement, je demanderais au comité d'exhorter le gouvernement de se pencher sur la politique de sécurité nationale de 2004. À la base, c'est une politique solide, fondée sur une approche multirisque et la nécessité de faire des examens et d'assurer une certaine coordination. L'ouragan Katrina et les récents incendies en Israël nous montrent que le terrorisme n'est pas la seule menace pour la sécurité.

J'aimerais souligner que le gouvernement n'a pas produit un rapport d'étape sur la politique de sécurité nationale de 2004 depuis 2005, soit il y a cinq ans. Une stratégie sur la sécurité nationale ne peut être efficace que si le gouvernement s'engage à l'évaluer en fonction de la stratégie globale.

La Table ronde transculturelle sur la sécurité est l'un des aspects novateurs de la politique de 2004. Le ministère de la Sécurité publique affiche de l'information sur les nombreuses réunions de cette table ronde, mais je dois vous dire que c'est un forum qui a omis d'assumer une présence active. C'est malheureux, car il est nécessaire d'avoir un lien efficace entre le gouvernement et les diverses communautés canadiennes sur les questions de sécurité. Il est important que le dialogue soit authentique. Le gouvernement doit pouvoir transmettre de l'information, mais aussi prendre note des perceptions et des doléances qui existent dans certains groupes. Je ne suis pas convaincu que la table ronde soit à la hauteur de son mandat, mais je suis persuadé que c'est une entreprise qui mérite d'être poursuivie. J'espère que ma déclaration liminaire vous a été utile, et je suis maintenant disposé à répondre à vos questions.

Le président : Monsieur Roach, merci beaucoup de votre déclaration liminaire.

Vous avez souvent fait allusion aux activités recommandées par le juge O'Connor, je crois. Nos alliés, l'Australie, le Royaume-Uni, les États-Unis, la France et les Pays-Bas, pour n'en citer que quelques-uns, disposent d'un mécanisme appelé surveillance législative. Il arrive que des législateurs qui ont une habilitation de sécurité y participent. Au Pays-Bas, les participants n'ont pas d'habilitation de sécurité, mais les réunions sont confidentielles et des législateurs principaux et le ministre sont présents.

Différentes personnes d'un peu partout dans le monde ont fait valoir l'utilité d'un tel mécanisme dans l'exercice de leurs fonctions, car quand la situation se corse et qu'il y a une réelle menace pour la sécurité nationale, on peut s'adresser à cet organe, plutôt qu'à un fonctionnaire du Bureau du Conseil privé, qui n'a pas de responsabilité officielle directe à cet égard.

Dois-je déduire de votre exposé que vous avez un parti pris, sans doute pour de bonnes raisons, pour des examens par rapport à une surveillance législative?

Mr. Roach: I do not think the two have to be mutually exclusive. Obviously, the Arar commission focused on review as practised by SIRC and as practised by the Commission for Public Complaints Against the RCMP. There are some advantages to having an independent body that can audit the ongoing works.

I have no opposition to the legislative review you speak of. It is regrettable that our parliamentarians do not see secret information in the way that SIRC saw secret information and in the way that the public inquiries saw secret information. I am not at all opposed to the idea that we would have a parliamentary committee that would see secret information. Given that SIRC relies upon people being members of the Privy Council, I also do not think that it is insurmountable from a legal point of view. Although the secret information cannot be made public, having seen it would improve the debate.

You mentioned the idea of agencies coming to legislative oversight with issues that I think you said go close to the line. I am a little more leery about that sort of legislative review, because there are principles of ministerial accountability. In the United States, for example, when the scandal broke about President Bush's orders with respect to the national security intelligence agency using electronic surveillance on Americans in violation of their legislative structure, it turned out that some people in Congress had been briefed about that activity. They really could not do anything. Of course, that activity was all classified. I look at what happened south of the border on that issue and I am quite proud of the Canadian response, which was to legislate this issue in the Anti-terrorism Act of 2001 and to establish a watchdog for our signals intelligence agency that issues periodical reports.

It is a long answer to your question, Mr. Chair. I am not opposed to parliamentarians having access to secret information. I think it is regrettable that they are not, but we need to be careful not to confuse lines of ministerial accountability or frankly to put our parliamentarians in a position where they may know about things that they find objectionable but really cannot do anything about.

The Chair: Thank you for that, professor. I have a question on control orders, but I will save it for the second round.

Senator Joyal: Welcome back, Professor Roach. I would like to come back to the general policy approach to issues of terrorism and the way we manage them. I have the general perception, drawn from the statements made by Mr. Fadden over the last month, that he seems to lead us to understand that the courts are a hindrance in the management of the activities of CSIS and the activities of counterterrorism.

We have been waiting for the government action plan following the Air India report. There was a major recommendation in it for a national security adviser, which would have structured the management of our responsibility in a more balanced way. This committee that you have been testifying before over the years has recommended specific roles for parliamentarians. We almost

M. Roach : Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas faire les deux. Évidemment, la Commission Arar s'est centrée sur les examens réalisés par le CSARS et par la Commission des plaintes du public contre la GRC. Il peut être avantageux d'avoir un organe indépendant qui puisse mener des vérifications à intervalles réguliers.

Je ne m'oppose pas à l'examen législatif auquel vous faites allusion. Il est regrettable que nos parlementaires ne considèrent pas l'information secrète de la même façon que le CSARS ou les enquêtes publiques. Je ne m'oppose pas du tout à l'idée selon laquelle un comité parlementaire étudierait de l'information secrète. Vu que le CSARS exige que les gens soient membres du Conseil privé, je ne crois pas que ce soit insurmontable du point de vue juridique. Bien que l'information secrète ne puisse pas être rendue publique, cette façon de faire pourrait enrichir le débat.

Vous avez proposé que les agences fassent appel à la surveillance législative dans des situations délicates. Je ne suis pas sûr que j'y donnerais mon accord, vu les principes de responsabilité ministérielle. Aux États-Unis, par exemple, quand on a appris que le président Bush avait autorisé l'écoute électronique des Américains, en violation de la loi, il se révèle que certains députés en étaient au courant. Ils ne pouvaient rien faire et, bien entendu, ces activités étaient secrètes. Quand je considère les développements au sud de la frontière, je suis assez fier de la réaction canadienne. Nous avons adopté des mesures législatives sur cette question dans la Loi antiterroriste de 2001 et nous avons établi un organe de surveillance qui produit des rapports à intervalles réguliers sur l'Agence de sécurité des télécommunications.

Monsieur le président, je sais que j'ai pris quelques tangentes. Pour résumer, je ne m'oppose pas à l'idée selon laquelle les parlementaires pourraient consulter de l'information secrète. En fait, je trouve regrettable que ce ne soit pas le cas, mais il faut veiller à ne pas embrouiller les principes de responsabilité ministérielle. On ne voudrait pas que nos parlementaires soient au courant d'activités répréhensibles, mais qu'ils ne puissent agir puisqu'ils ont les mains liées.

Le président : Merci de votre réponse, monsieur. J'aurais une question sur les ordonnances de contrôle, mais je vais attendre le deuxième tour.

Le sénateur Joyal : Monsieur Roach, heureux de vous revoir. J'aimerais revenir à notre approche générale sur le terrorisme. Si je me fie aux déclarations faites par M. Fadden au cours du dernier mois, on laisse entendre que les tribunaux entravent les activités du SCRS et les mesures antiterrorisme.

Maintenant que le rapport sur Air India a été produit, nous attendons le plan d'action du gouvernement. Dans ce rapport, on préconisait la nomination d'un conseiller à la sécurité nationale, qui nous aurait permis de mieux gérer notre responsabilité. Notre comité, devant lequel vous avez comparu au fil des ans, a recommandé des rôles précis pour les parlementaires. Nous avons

succeeded at one point in time, but unfortunately the political deadlines put it on the back burner. We recently had recommendations that were also left pending.

It seems to me that there is an internal discussion within all those agencies — the RCMP, CSIS, Public Safety Canada — regarding ministerial responsibility, as our chair has put it, and we have not yet defined the management structure and level of responsibilities.

If something happened in our country to make us go back on the way we have managed our reaction, we would probably find ourselves reinvestigating 9/11 — a diffusion of responsibility in the system with many grey zones, many principles that are still being debated. We have seen the decision of the court last week — it is under appeal, and I would prefer to abstain from comment — but it is still not yet clear.

You and others from the academic community have been making recommendations over the years, but it does not seem that we have succeeded in grasping all those elements to make it a structure with an efficient and coherent policy management approach.

Am I right or wrong in that? From there, what should we be doing or taking as the first step to come to grips with what should be the government policy in 2011, 10 years after the triggering situation that led us to where we are today?

What is your perception — not from the outside, because you have been following that issue closely — of the reading of the situation? Am I totally wrong? I am not an expert. It seems to me I am still losing track of the logic of the system.

Mr. Roach: I agree with that, Senator Joyal. Having had the honour of working on a number of commissions, I have learned that Ottawa moves very slowly. I do not know this for sure, but my perception is that there has been resistance to some of the major recommendations that both Justice O'Connor made in Arar and Justice Major made in Air India. As I said, the most important recommendations from both of those commissions were about review, oversight and responsibility — exactly what you were talking about.

The Air India Inquiry Action Plan says nothing about the issue of a national security adviser. I am not speaking for Justice Major; I am just speaking as an academic. I think it is clear from Justice Major's report that he said we have given CSIS and the RCMP two different jobs to do. One is about secret intelligence; the other is about crime prevention and law enforcement. However hard they work, however much goodwill there is, there are inevitably going to be conflicts because we have given them conflicting mandates. His approach was that the only way we can solve that is basically by taking it to the top and allowing the Prime Minister, through his national security adviser, to resolve these issues of conflicts.

failli réussir, mais malheureusement le calendrier politique a mis ces recommandations en veilleuse. D'autres recommandations sont également en attente de décision.

Au sein de toutes ces agences — la GRC, le SCRS, Sécurité publique Canada —, on a l'impression qu'on débat de la responsabilité ministérielle, c'est le terme employé par le président, et qu'on n'a pas encore défini la structure de gestion ni le niveau de responsabilités.

Si quelque chose survenait au pays et nous faisait réfléchir à la façon dont nous avons réagi, nous lancerions sans doute une nouvelle enquête sur les attentats du 11 septembre 2001; responsabilité diffuse, beaucoup de zones grises et beaucoup de principes dont on débat encore. On a vu le jugement rendu par le tribunal la semaine dernière — qui fait l'objet d'un appel, si bien que je m'abstiendrai de le commenter —, mais il reste que les choses ne sont toujours pas très claires.

À l'instar d'autres universitaires, vous avez formulé des recommandations au fil des ans, mais nous ne semblons pas avoir réussi à structurer tous ces éléments de manière à définir une approche cohérente de gestion des politiques.

Est-ce que je fais erreur? Que devrions-nous faire pour commencer à élaborer la politique gouvernementale qu'il nous faut en 2011, 10 ans après l'évènement qui a déclenché les mesures dont nous discutons aujourd'hui?

Quelle est votre lecture de la situation? Je sais que vous suivez ce dossier de très près. Suis-je complètement à côté de la plaque? Je ne suis pas un expert, mais je ne vois toujours pas la logique de ce système.

M. Roach : Je suis d'accord avec vous, sénateur. Ayant eu l'honneur de siéger à quelques commissions, j'ai pu constater que les choses progressent très lentement à Ottawa. Je n'en ai pas la certitude, mais j'ai l'impression que certaines des principales recommandations du juge O'Connor relativement à l'affaire Arar, et celles du juge Major relativement à la tragédie d'Air India, se sont heurtées à une certaine résistance. Comme je le disais tout à l'heure, les plus importantes recommandations issues de ces deux commissions d'enquête portaient sur l'examen, le contrôle et les responsabilités — justement le sujet que vous évoquiez.

Le Plan d'action de la Commission d'enquête sur l'affaire Air India est muet sur la nomination d'un conseiller en sécurité nationale. J'exprime mon avis en tant qu'universitaire; je ne parle pas au nom du juge Major. Dans son rapport, le juge Major déclare que nous avons confié deux tâches différentes au SCRS et à la GRC. Le premier est un organisme de renseignements, tandis que le deuxième est un organisme de prévention et de répression du crime. Malgré tous les efforts qu'ils déploient et toute leur bonne volonté, ils ne pourront éviter les conflits, parce qu'on leur a confié des mandats incompatibles. D'après le juge Major, il n'y a qu'une façon de régler le problème, et c'est de porter l'affaire à l'échelon le plus haut en permettant au premier ministre, par l'entremise de son conseiller en sécurité nationale, de régler les conflits entre ces deux organismes.

For me, the biggest disappointments are, first, that the Air India Inquiry Action Plan does not seem to address this issue or the related issue of amending the Canadian Security Intelligence Service Act. The recommendation for the national security adviser was in large part because Justice Major concluded that CSIS should no longer have a discretion to keep relevant intelligence to itself, not that it should necessarily always be passed off to the RCMP and get into the disclosure stream, but that in those difficult cases the issue should sit on someone's desk, that of the national security adviser.

Second, I know that some people, including the late Mr. Hooper, saw this as a potential conflict between the two inquiries, and having worked on both inquiries I have a vested interest in thinking that there is some consistency between the two. However, Justice O'Connor's recommendations were also about having a basic principle that as the whole of government is involved, and appropriately so, in issues of security and terrorism, review should also expand to match those intensified and integrated national security efforts.

Those are the two areas where, unfortunately, the government just seems not to have accepted those recommendations. My only explanation for it is that the agencies have interests that they do not want that sort of review. They do not want SIRC having review over the Department of Foreign Affairs and International Trade or over FINTRAC — the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada — and they do not want a national security adviser having that more direct, hands-on role. As someone who is aware of how organizations and bureaucracies work, I can understand that, but I have to say that I do not think it is in the public interest.

The Chair: We had three police forces, anti-terrorist investigative units, appear before this committee, from Montreal, Vancouver and Toronto. They all agreed that a national security adviser with a statutory capacity to force the sharing of information on a timely basis was something they would support. Even our friends in Quebec were supportive of that proposition.

Even though the police are of this opinion, and two royal commissions have made substantially the same recommendations, and I cannot imagine that elected politicians would be going out of their way not to take upon themselves and their advisers a kind of coherent, strategic capacity on this issue, are you saying it is essentially the bureaucratic biases of protect oneself first and one's freedom of operation that are keeping the matter from moving ahead? Is that your sense, based on your experience with these sorts of issues?

Mr. Roach: It is my sense. To be fair, the best argument from the government's perspective — and we heard echoes of it with respect to the Air India action plan — is a fear that the national security adviser will somehow circumvent the authority of the Minister of Public Safety.

Ce qui me déçoit le plus, c'est tout d'abord que le Plan d'action de la Commission d'enquête sur l'affaire Air India ne traite pas de cette question, ni de la modification de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité. Si le juge Major a recommandé la nomination d'un conseiller en sécurité nationale, c'est essentiellement parce qu'il a conclu que le SCRS ne devait plus avoir le pouvoir discrétionnaire de garder pour lui des renseignements pertinents; cela ne veut pas dire qu'il doive toujours transmettre les renseignements à la GRC et privilégier la divulgation. Il s'agit plutôt de renvoyer les affaires épineuses à un conseiller en sécurité nationale.

Par ailleurs, je sais que certains, notamment le regretté M. Hooper, ont jugé qu'il pouvait y avoir un conflit entre les deux enquêtes. Ayant collaboré aux deux, je trouve forcément qu'elles sont cohérentes. Toutefois, le juge O'Connor a aussi recommandé l'adoption d'un principe fondamental : comme les questions de sécurité et de terrorisme supposent, avec raison, la participation de l'ensemble du gouvernement, il faut élargir l'examen parallèlement à l'intensification et à l'intégration des efforts de sécurité nationale.

Malheureusement, le gouvernement ne semble pas avoir accepté ces deux recommandations. La seule explication à laquelle j'en arrive, c'est que les organismes n'ont pas intérêt à sanctionner ce genre d'examen. Ils ne veulent pas que le CSARS puisse examiner le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ou le CANAFE — le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada — et ils ne veulent pas qu'un conseiller en sécurité nationale joue un rôle plus direct et plus concret. Connaissant le fonctionnement des organismes et des administrations publiques, je comprends cette attitude, mais j'estime qu'elle ne va pas dans le sens de l'intérêt public.

Le président : Notre comité a entendu le témoignage de trois corps policiers dotés d'un service d'enquêtes antiterroristes, soit ceux de Montréal, de Vancouver et de Toronto. Tous se sont dits favorables à la nomination d'un conseiller en sécurité nationale qui aurait le pouvoir légal d'obliger les organismes à communiquer rapidement de l'information. Même nos amis du Québec appuyaient cette idée.

Même si la police appuie cette proposition et que deux commissions royales d'enquête ont formulé essentiellement les mêmes recommandations, et même si j'imagine que les élus et leurs conseillers seraient sans doute favorables à ce qu'une personne soit dotée d'une capacité stratégique cohérente à cet égard, ce qui nous empêche d'avancer dans cette direction, c'est la volonté des bureaucrates de se protéger eux-mêmes avant tout et leur liberté d'agir? Est-ce bien votre position, d'après votre expérience dans ce genre de dossiers?

M. Roach : Oui, c'est mon avis. En toute justice, l'attitude du gouvernement peut être motivée par la crainte que ce conseiller en sécurité nationale ne court-circuite les pouvoirs du ministre de la Sécurité publique. Cela transparaît dans la réaction du gouvernement face au plan d'action de la commission sur l'affaire Air India.

There is an argument that the Minister of Public Safety is the one who, especially with the RCMP and CSIS, should resolve the disputes. However, I think the Major commission report proceeds under the function that national security is such an important issue that it is ultimately going to be a matter for the Prime Minister. That is why it is the Prime Minister's national security adviser.

I think it is very important to recognize that is part of the equation. It is not a new bureaucracy or some other agency that will be invented. It is the Prime Minister's national security adviser, who already exists, as you know, within Privy Council.

In addition to bureaucratic inertia, the best argument I have heard against the national security adviser is the argument for ministerial responsibility. However, given the importance of national security, and given there is already a Privy Council Office presence here, I ultimately do not find that persuasive.

Senator Joyal: I would like to come back to that. In the system, I feel there is an element of mistrust between the two agencies. There are boundaries or fences still, even though when we heard the representatives of those agencies, they seemed to be happy with one another. However, we know that in the land, when they are confronted day to day with the operational issues, things might be not as cozy as we have been told they are.

On the other hand, I feel there is also, as you pointed out in your presentation on pages 2 and 3, an element of uneasiness with the court intervention. You were there from the beginning when we proposed the special advocate. You will remember the discussions in those years and where that led us to at this point in time.

There is also another element. Knowing the culture within the agencies responsible for security, there is a view of the mind — as we say in French, une vue de l'esprit — to think that on a daily basis, the minister will be there to arbitrate between the various agencies on whether they should issue this or that information over an investigation.

I think it is wrong for a minister to be involved in the management of an investigation. That is my strong perception and conviction. Believe me, as a minister, I would feel much more comfortable having a national security adviser do that on a daily basis and report to me at the end rather than being the arbitrator among all the discussions and exchanges of information and so forth.

I think it is a way of hiding the politics with a small "p" behind the curtain by saying that questions the ministerial responsibility. If you have read the Gomery report — and I am sure you have — over the principle of ministerial responsibility, if there is one thing we have learned from that, I think this is one of the conclusions.

There is still, in the system, an overall element of mistrust about the rule of law and where the responsibility lies. Ultimately, the minister is responsible to Parliament. The way for Parliament

Certains font valoir que c'est le ministre de la Sécurité publique qui devrait régler ce genre de différends, particulièrement ceux qui opposent la GRC et le SCRS. Toutefois, le rapport du juge Major repose sur l'idée que la sécurité nationale est une question si importante qu'elle devrait en dernière instance relever du premier ministre. Voilà pourquoi le conseiller en sécurité nationale relèverait directement du premier ministre.

Il est très important de reconnaître l'existence de ce facteur. On ne va pas inventer une nouvelle bureaucratie ou créer un nouvel organisme. Ce rôle incombera au conseiller en sécurité nationale du premier ministre, qui existe déjà, au sein du Conseil privé.

Outre cette tendance bureaucratique à l'inertie, le meilleur argument que j'ai entendu contre la nomination d'un conseiller en sécurité nationale a trait à la responsabilité ministérielle. Néanmoins, compte tenu de l'importance de la sécurité nationale et du fait que le Bureau du Conseil privé intervienne dans ce genre d'affaires, cet argument ne me semble pas convaincant.

Le sénateur Joyal : J'aimerais revenir sur cet aspect. Je pense qu'il existe à l'heure actuelle une certaine méfiance entre ces deux organismes. Il y a encore des chasses gardées, même si les représentants des deux organismes ont comparu devant nous et semblaient entretenir des rapports harmonieux. Nous savons toutefois que dans la pratique, dans leurs activités opérationnelles courantes, leurs rapports ne sont peut-être pas aussi heureux qu'ils l'ont prétendu.

Par ailleurs, comme vous l'avez signalé dans votre déclaration aux pages 2 et 3, l'intervention des tribunaux semble susciter certaines réserves. Vous étiez là dès le début, au moment où nous avons proposé l'idée d'un avocat spécial. Vous vous rappellerez des discussions qui ont eu lieu à l'époque et jusqu'où cela nous a menés aujourd'hui.

Il y a aussi un autre élément. Connaissant la culture au sein des agences responsables de la sécurité, il y a une vue de l'esprit selon laquelle on croit que le ministre pourra quotidiennement jouer à l'arbitre entre les différentes agences, afin de déterminer si elles doivent communiquer tel ou tel renseignement concernant une enquête.

À mon avis, un ministre ne doit pas intervenir dans la gestion d'une enquête. C'est ainsi que je vois les choses et j'en suis fermement convaincu. Croyez-moi, en tant que ministre, je me sentirais beaucoup plus à l'aise si j'avais un conseiller en matière de sécurité nationale qui faisait cela quotidiennement et qui me présentait un rapport à la fin, plutôt que d'être moi-même arbitre dans toutes les discussions et tous les échanges de renseignements.

À mon avis, c'est une façon de cacher la politique avec un petit « p » derrière le rideau en disant que ces questions relèvent de la responsabilité ministérielle. Si vous avez lu le rapport Gomery — je suis sûr que vous l'avez fait — en ce qui concerne le principe de la responsabilité ministérielle, s'il y a une chose que nous avons apprise de ce rapport, c'est bien cela.

Il existe toujours dans le système un élément général de méfiance au sujet de la primauté du droit et de qui est responsable. Ultimement, le ministre est responsable devant le

to assume that responsibility is to have a committee of Parliament totally structured for the job — sworn into confidentiality and so forth — to be able to carry that responsibility in the proper way.

After 10 years, we are still trying to find our way in there. It will probably take another royal commission or another investigation chaired by another justice of this world to try to come back finally to the same conclusion.

We have read the recommendations from those reports, from commissions of inquiry, and we have been reflecting upon it, and, as senators, we have seen the train passing in front of us always come back to the same fundamental principle. Do you think there is a way for us to get out of that conundrum? It seems that at this point in time, we are back at point one of where we were before.

Mr. Roach: I think we cannot wait for another inquiry. We need to do the hard work now, to really digest all of the inquiries that we have had.

You speak about the distrust. I agree with that, but I would add that it is not a psychological thing that we can expect CSIS and the RCMP to get over. It is inherent in their mandates. In some ways, they really should distrust each other if they are both doing their own jobs.

For example, you have a human source. CSIS wants to keep that human source always secret and always going. The RCMP looks at a human source and says, "We need evidence, and if it has to be the source, then it has to be the source." This distrust is not something that is solved by personalities. It has to be solved by institutions — specifically, a dispute resolution institution.

Finally, with respect to the rule of law, to be fair to CSIS — and the security certificates have largely done this — it has gone through what Director Judd referred to as a "judicialization of intelligence," which the CSIS people never imagined would happen to them. They have come out of a Cold War, where you could argue that security intelligence should always remain secret, to a world where there will be adversarial challenge with the special advocates. *Charkaoui 2 — Charkaoui v. Canada* (*Citizenship and Immigration*), *2008* — told CSIS that since 1984 it had been misinterpreting its act and that it is no longer sufficient to destroy the raw intelligence. This has been a real sea change for CSIS.

Yes, like you, I see some resistance, and I am not particularly happy with it. However, I also recognize that their world has fundamentally changed in the last five years. I hope that they get away from this defensiveness and accept that their fundamental job description has changed.

Senator Joyal: As parliamentarians, should we take a special initiative at this point to bring a resolution to the conundrum you describe?

Parlement. Pour que le Parlement puisse s'acquitter de cette responsabilité comme il se doit, il doit pouvoir compter sur un comité parlementaire dont la structure lui permet entièrement de faire le travail — assermenté en ce qui a trait à la confidentialité et tout le reste.

Après 10 ans, nous tentons toujours de nous y retrouver. Il faudra sans doute une autre commission royale ou une autre enquête présidée par un autre juge pour finalement en arriver à la même conclusion.

Nous avons lu les recommandations contenues dans ces rapports des commissions d'enquête et nous y avons réfléchi, et, en tant que sénateurs, nous avons vu le train passer et on revient constamment au même principe fondamental. Croyez-vous qu'il y a pour nous une façon de nous sortir de cette impasse? Il semble qu'à ce moment-ci, nous soyons revenus au point où nous en étions auparavant.

M. Roach : Je pense que nous ne pouvons pas attendre une autre enquête. Nous devons faire le travail difficile maintenant, et vraiment digérer toutes les enquêtes qui ont été menées.

Vous parlez de la méfiance. Je suis d'accord avec cela, mais j'ajouterais qu'il ne faut pas s'attendre à ce que le SCRS ou la GRC surmonte un tel obstacle psychologique. Cela est inhérent à leur mandat. À certains égards, ils devraient effectivement se méfier l'un de l'autre pour bien faire leur travail.

Par exemple, on a une source humaine. Le SCRS veut garder cette source et la tenir toujours secrète. La GRC regarde aussi cette source humaine et dit : « Nous avons besoin de preuves, et si cela doit être la source, eh bien, qu'il en soit ainsi. » Les individus ne pourront pas venir à bout de cette méfiance. C'est quelque chose qui doit être résolu par les institutions — spécifiquement, une institution de règlement des différends.

Enfin, en ce qui concerne la primauté du droit, en toute équité à l'égard du SCRS — et les certificats de sécurité l'ont fait dans une large mesure — cet organisme a subi ce que le directeur Judd a appelé une « judiciarisation du renseignement », ce que les gens du SCRS n'auraient jamais pu imaginer. Dans le sillage d'une guerre froide où l'on pouvait faire valoir que le renseignement de sécurité devrait toujours rester secret, voilà maintenant qu'ils doivent entrer dans une procédure contradictoire avec des avocats spéciaux. Dans l'arrêt *Charkaoui 2 — Charkaoui c. Canada* (*Citoyenneté et Immigration*), *2008* —, on a décrété que le SCRS avait mal interprété sa loi depuis 1984 et que cela n'était plus suffisant pour détruire le renseignement brut. Cela a été un changement énorme pour le SCRS.

Oui, comme vous, je constate qu'il y a une certaine résistance, et je n'en suis pas particulièrement heureux. Cependant, je reconnais que leur monde a fondamentalement changé au cours des cinq dernières années. J'espère qu'ils seront moins sur la défensive et qu'ils accepteront que la définition de leurs fonctions de base a changé.

Le sénateur Joyal : En tant que parlementaires, devrions-nous prendre une initiative spéciale à ce moment-ci afin de sortir de l'impasse que vous décrivez?

Mr. Roach: I think one role of Parliament is to hold the government to account. Decisions have been made not to follow significant recommendations of both the Arar and the Air India reports. Obviously, that is the government's prerogative; these are just advisory commissions. However, I do think that given the time and effort that was put into these reports, the government should have to give us more detailed reasons about why it is not pursuing these recommendations.

Senator Wallin: On your last point, I agree there should be some explanation. However, we have also heard testimony at this committee on the idea of a national security czar. I do not think it was clear in the recommendations that the intent was that it be the same person as the national security adviser under the Privy Council Office. I think that concept was open.

There was testimony saying we do not need another bureaucracy. Maybe I misunderstood this, but the czar role seemed to be a different role than the national security adviser, so you would in fact create another structure.

We heard from the organizations themselves, who have worked out privately and behind the scenes some way to communicate with each other, that if that were then forced into public view, it would probably break down. I think there are some arguments against that kind of a structure. That is kind of a detail in this context.

You made two points that I would like you to elaboration upon. The first is the publication bans that we see. I think I am interpreting you correctly to say that you see that as denying the role of public education that happens through this process in keeping Canadians aware. What would you recommend regarding that? Would you recommend that the bans be banned?

The second issue was about the National Security Policy. You commented that you have not seen a progress report since 2005. SIRC presumably looks at that. What do you want to see? Is this something you want from the minister or the Prime Minister? What would satisfy that so-called need for a progress report?

Mr. Roach: Thank you for the questions. On the issue of publication bans, there is a role for publication bans, especially where there are ongoing trials. However, we have now had a completion, especially of the Toronto terrorism prosecutions. I think it would be helpful to do a kind of very factual lessons-learned report that makes available to the public in a digestible way all the things that went into those cases. As someone who follows this on a full-time basis, I have to say it is frustrating that there is no single judgment that can be read.

M. Roach : À mon avis, l'un des rôles que pourrait jouer le Parlement serait de demander des comptes au gouvernement. Le gouvernement a décidé de ne pas donner suite à d'importantes recommandations contenues dans les rapports sur l'affaire Arar et sur Air India. Évidemment, c'est la prérogative du gouvernement; ce ne sont que des commissions consultatives. Cependant, je suis d'avis qu'étant donné le temps et l'effort que l'on a mis dans ces rapports, le gouvernement aurait dû nous donner des raisons plus détaillées afin d'expliquer pourquoi il n'avait pas donné suite à ces recommandations.

Le sénateur Wallin : Sur cette dernière question, je suis d'accord pour dire qu'il faudrait qu'il y ait des explications. Cependant, nous avons également entendu des témoignages devant notre comité à l'effet qu'il devrait y avoir un grand manitou en matière de sécurité nationale. Je ne pense pas que la recommandation avançait clairement qu'il fallait que cette personne soit le conseiller en matière de sécurité nationale qui relève du Bureau du Conseil privé. Je crois que ce concept n'avait pas été déterminé.

Nous avons entendu au cours des témoignages que nous n'avons pas besoin d'une autre bureaucratie. J'ai peut-être mal compris, mais le rôle de ce responsable semble être un rôle différent de celui du conseiller en matière de sécurité nationale, de sorte que l'on créerait en fait une autre structure.

Nous avons entendu des organisations elles-mêmes qu'elles ont convenu d'une façon de communiquer les unes avec les autres en coulisse, et que s'il fallait rendre le tout public, leur système de communication s'effondrerait sans doute. Je pense qu'il y a certains arguments contre ce genre de structure. C'est en quelque sorte un détail dans ce contexte.

Vous avez soulevé deux questions pour lesquelles j'aimerais avoir plus de détails. La première est celle des ordonnances de non-publication. Je pense bien interpréter vos propos en disant que vous considérez que cela équivaut à nier le rôle de l'éducation publique qui se fait grâce à ce processus qui consiste à tenir les Canadiens au courant. Que recommandez-vous à cet égard? Recommandez-vous d'interdire les ordonnances de non-publication?

La deuxième question portait sur la politique en matière de sécurité nationale. Vous avez mentionné que vous n'aviez pas vu de rapport d'étape depuis 2005. Je présume que le CSARS examine cette question. Qu'aimeriez-vous voir? Est-ce quelque chose que vous voulez obtenir du ministre ou du premier ministre? Qu'est-ce qui répondrait à ce soi-disant besoin d'avoir un rapport d'étape?

M. Roach : Merci d'avoir posé ces questions. En ce qui concerne les ordonnances de non-publication, ces dernières ont un rôle à jouer, particulièrement lorsqu'une affaire est devant les tribunaux. Cependant, les procès sont maintenant terminés, particulièrement en ce qui concerne les actes de terrorisme à Toronto. Je pense qu'il serait utile qu'un rapport très factuel au sujet des leçons apprises soit présenté au public, de façon à ce qu'il puisse comprendre tout ce qui s'est passé dans le cadre de ces procès. Comme ce sont des dossiers que je surveille à temps plein, je dois dire qu'il est frustrant de ne pouvoir lire un seul jugement.

I do not think this should be an opportunity to make policy arguments or to do fear mongering. However, a factual lessons learned would be helpful, and we could indicate that these are the prosecutions we have had since 9/11 and this is the information.

On the issue of the progress report, Senator Wallin, there was a fairly detailed 2005 progress report issued through the Minister of Public Safety; it is still available on the website. I do not have any inside information, but the fact that there has not been a progress report suggests that the present government may not be completely comfortable with the 2005 all-risk policy. I am happy to talk about those issues.

Canada was ahead of the game with an all-risk policy. I think we see the United States after Hurricane Katrina and the new government in Britain moving towards what has actually been the Canadian approach since 2004, which was an all-risk policy.

Senator Wallin: What leads you to believe the government is not happy?

Mr. Roach: There has not been a progress report since 2005. Presumably, if it is a national security policy you believe in, you would want to inform Canadians about what you are doing to develop and enhance that policy. I think it is a bit shameful that we have a 2004 policy, a one-year update and then radio silence.

Whether it is done through the Minister of Public Safety or through PCO is a matter of design. The government should decide whether the 2004 policy is the policy it wants, and if it is, then the government should at least issue a statement saying, "We have been working with this policy for the last four years, and this is what we have achieved."

On the issue of the czar, that is definitely not language used by Justice Major. He was fairly clear that such a role would be served by the existing Prime Minister's national security adviser. You are right that he did talk about some people being brought in to advise the national security adviser, but he saw that happening largely on a secondment basis from the various agencies.

He did recommend that there be a director of terrorism prosecutions. That was a new position. We do not know what, if anything, the government is doing about that. He also recommended an official with respect to witness protection. Although the Air India action plan says they will be doing something on witness protection, it is not clear to me what will be done with respect to the important issue of witness protection.

Senator Wallin: Thank you for those comments.

The Chair: I will offer the view that it has been known to happen over 140 years of Canadian history that great ideas that came from one government were not as warmly embraced as their merits might have suggested by another administration. That might happen for callow, small-minded and shallow reasons, but

Je ne pense pas que cela devrait donner l'occasion de présenter des arguments de politique générale ou de semer la peur. Cependant, il serait utile de pouvoir tirer des leçons factuelles, et nous pourrions indiquer quelles poursuites ont été intentées depuis le 11 septembre et quels sont les renseignements à ce sujet.

En ce qui concerne le rapport d'étape, sénateur Wallin, le ministre de la Sécurité publique a publié un rapport d'étape assez détaillé en 2005; ce rapport se trouve toujours sur le site Web. Je n'ai pas d'information privilégiée, mais le fait qu'il n'y ait pas eu de rapport d'étape laisse entendre que le gouvernement actuel n'est peut-être pas tout à fait à l'aise avec la politique tous risques de 2005. Il me fait plaisir de parler de ces questions.

Le Canada avait une longueur d'avance avec sa politique tous risques. Je pense que les États-Unis, après l'ouragan Katrina, et le nouveau gouvernement au Royaume-Uni se dirigent vers l'approche que le Canada a adoptée en 2004, soit une politique tous risques.

Le sénateur Wallin : Qu'est-ce qui vous fait croire que le gouvernement n'est pas satisfait?

M. Roach : Aucun rapport d'étape n'a été effectué depuis 2005. Assurément, s'il s'agit d'une politique en matière de sécurité nationale à laquelle vous croyez, vous voulez informer les Canadiens de ce que vous faites pour développer et améliorer cette politique. Je pense que c'est quelque peu honteux d'avoir une politique qui remonte à 2004, une mise à jour après un an et, puis, plus rien.

Le ministre de la Sécurité publique ou le Bureau du Conseil privé peut le faire, tout dépend de la structure. Le gouvernement devrait décider si la politique de 2004 est bien la politique qu'il souhaite avoir. Si c'est le cas, il devrait émettre un communiqué qui explique les résultats qu'a permis d'obtenir la politique qui est en place depuis quatre ans.

En ce qui concerne le grand manitou, le juge Major n'utilise pas du tout ce terme. Il a été assez clair. Ce rôle devrait être examiné par le conseil en matière de sécurité nationale du premier ministre. Vous avez raison, il a bien dit que certaines personnes guidaient le conseiller en matière de sécurité, mais il estime que c'est plutôt un phénomène provisoire au sein des différentes organisations.

Il a recommandé la création d'un poste de directeur des poursuites en lien avec le terrorisme. Ce serait un nouveau poste. Nous ne savons pas quelles mesures prend le gouvernement à cet égard, le cas échéant. Il a aussi recommandé la création d'un poste pour protéger les témoins. Bien que le plan d'action sur le vol d'Air India précise que des mesures seront prises pour assurer la protection des témoins, j'ignore ce qui sera fait en ce qui concerne cette question importante.

Le sénateur Wallin : Merci pour vos remarques.

Le président : Il est déjà arrivé, au cours des 140 années d'histoire du Canada, que les bonnes idées formulées par un gouvernement n'aient pas été très bien accueillies, malgré leurs mérites, par l'administration qui lui a succédé. Peut-être est-ce en raison d'un manque d'expérience, d'une étroitesse d'esprit ou de

it has occurred on occasion. I do not know whether that is the circumstance here, but I have not dismissed it completely from my analysis of why it has not happened.

Senator Wallin: Thank you for that, Mr. Chair.

Senator Joyal: The Air India report was an initiative of the present government.

The Chair: Indeed.

Senator Joyal: I can understand what you said for some former decisions. I am trying to be as objective as possible. However, there are decisions that the present government has taken that contain recommendations as serious as the ones we are discussing today.

From one government to the other, I try to understand what seem to be elements built into the system that are resistant from one government to the other. We are not here to try to nail down one government against another. We are trying to understand the way the system works. That is why I think it is important to have someone like Professor Roach, who has been a keen observer of one government with the other and one inquiry with another, to know how the system works and what is possible within the system. I think that is the major point we are trying to understand here.

The Chair: I could not agree with that assertion any more than I already do.

Senator Jaffer: Thank you very much for appearing before of us again. You always have challenging ideas for us.

I appreciated your saying that the community should not be suspected presumptively. I come from such a community, and I hear from many young people who say they feel very much under the eye of security, especially at the airport. I appreciate your comments on that.

In 2001, when we had the terrorism bill, I was sold in supporting this because we would have the Cross-Cultural Roundtable on Security. My greatest disappointment has been how weak that round table has been and how rarely it meets. It does not meet independently, and it has very few resources.

I am not trying to throw any bad feelings towards the people who serve on that round table. I think their hands are tied. However, it is not what we originally envisaged it to be. We wanted it to be a good response to the terrorist bill and a good response from the community on having a balance. I believe that this Cross-Cultural Roundtable on Security exists now just in name; it has not been able to provide the balance. I would appreciate hearing from you how we can fix it.

Mr. Roach: I believe this committee has expressed concerns about at least a perception of a lack of independence that the round table might have from Public Safety Canada. From the information posted about the round table's meetings, most of the meetings appear to be briefings by Public Safety Canada.

motifs superficiels, mais cela s'est produit à une occasion. J'ignore si c'est aussi ce qui se passe avec le cas qui nous occupe, mais je n'écarterais pas totalement cette possibilité.

Le sénateur Wallin : Merci pour ces remarques, monsieur le président.

Le sénateur Joyal : Le rapport sur le vol d'Air India était une initiative du gouvernement actuel.

Le président : Exact.

Le sénateur Joyal : Je comprends que cela a été le cas pour certaines décisions précédentes. J'essaie d'être aussi objectif que possible. Toutefois, le gouvernement actuel a pris certaines décisions qui s'appuient sur des recommandations aussi sérieuses que celles dont nous sommes saisis aujourd'hui.

D'un gouvernement à l'autre, il semble que certains éléments du système subsistent, si j'ai bien compris. Nous ne sommes pas en train d'essayer d'opposer deux administrations. Nous essayons de comprendre comment le système fonctionne. Voilà pourquoi je pense qu'il est important d'avoir quelqu'un comme le professeur Roach, un observateur avisé des différents gouvernements et des différentes enquêtes, pour comprendre comment fonctionne le système et ce qu'il nous permet de faire. Je pense que c'est ce que nous essayons de comprendre ici.

Le président : Je ne saurais être plus d'accord avec vous que je ne le suis déjà.

Le sénateur Jaffer : Merci beaucoup d'être venu ici encore une fois aujourd'hui. Vos remarques donnent toujours matière à réflexion.

Je suis d'accord avec vous pour dire qu'une communauté ne devrait pas être soupçonnée par présomption. Je suis membre d'une telle communauté, et beaucoup de jeunes me disent qu'ils se sentent surveillés, surtout à l'aéroport. Je suis heureux que vous en ayez parlé.

En 2001, lorsque nous étions saisis du projet de loi sur le terrorisme, on m'a convaincu de le soutenir parce qu'on créerait une table ronde interculturelle sur la sécurité. Ce qui m'a le plus déçu, c'est de voir que cette table ronde n'a pas vraiment de poids et qu'elle se réunit rarement. Elle n'est pas indépendante et dispose de très peu de ressources.

Je n'essaie pas de jeter le blâme sur les gens qui siègent à cette table ronde. Je pense qu'ils ont les mains liées. Toutefois, ce n'est pas ce que nous avions envisagé au départ. Nous voulions que cette table ronde constitue une bonne réponse au projet de loi sur le terrorisme qui proviendrait de la communauté et qui permettrait d'atteindre un certain équilibre. Je pense que la table ronde interculturelle sur la sécurité n'est qu'une façade; elle n'a pas permis d'atteindre un équilibre. J'aimerais entendre vos suggestions sur la façon de régler ce problème.

M. Roach : Je pense que le comité craint que la table ronde manque d'indépendance vis-à-vis de Sécurité publique Canada, c'est du moins la perception de certaines personnes. D'après ce qui a été diffusé au sujet des réunions de la table ronde, la plupart semble être des séances d'information données par Sécurité publique Canada.

As I said, we need a credible interlocutor for a genuine two-way dialogue. Yes, whoever serves on this or another committee should have some briefings, but that should only be 30 per cent of what they do. The rest of the budget and time should be about outreach, going to communities, having town hall meetings, hearing from young people, and also conducting research and hearing from researchers.

I think it is very difficult to know what makes an institution viable. Often, it is individuals. You need someone to take the initiative. However, the communities will not have a trust to come forward to the cross-cultural round table and express their perceptions, grievances and fears unless they have a lot of trust in the people at the round table and not see them as an extension of the department.

I think having the round table was probably better than simply relying on the RCMP and CSIS to fulfill that role. They would be in a difficult position. Britain has worked on these issues for a while and is coming to the sense that you do not want front-line policing and security people doing this.

It is a good idea, but we need a fresh start with a real show of independence from the government and initiative, perhaps a national conference, working with civil society organizations. I am sure they would be willing to work with a cross-cultural round table. I am not privy to the day-to-day operations of that round table, but I would be surprised if it reached out to various civil society groups that would not welcome an opportunity to talk to someone they saw as a credible interlocutor between them and government.

Maybe it should not be a round table. Instead of a round table, one or two prominent Canadians could be appointed to the role, for example. I, like you, am disappointed. It is a good idea, but I have not seen much in the way of concrete results, although it has been up and running for five or six years.

The Chair: I will ask our guest as well as Senator Jaffer, because she has been involved with this committee much longer than I have. Was the purpose of the round table not to allow fellow Canadians from various groups an opportunity to provide actual advice so that our police and other agencies could be well informed about the nuances of various communities in a fashion that allowed them to build constructive and helpful networks to prevent bad things from happening?

Extremely troubling is the notion that they would meet for briefings only, that their advice would not be sought and that there would be no way for those who plan strategically to protect our national security to benefit from that rich advice. I separate that out from operational matters, where people involved in the enforcement of laws or the prevention of terrorist activities at the operational level have a series of informants and others who help in many ways.

Comme je l'ai dit, nous avons besoin d'un interlocuteur crédible pour entamer un vrai dialogue bilatéral. Oui, les gens qui siègent à ce comité ou à un autre comité devraient participer à des séances d'information, mais ça ne devrait représenter que 30 p. 100 de leur charge de travail. Le reste du budget et du temps devrait être alloué à la sensibilisation, et servir à se rendre dans les collectivités, à tenir des assemblées publiques, à entendre ce que les jeunes ont à dire, à effectuer des recherches et à consulter des chercheurs.

Je pense qu'il est très difficile de savoir ce qui fait qu'une institution est viable. Souvent, ce sont les gens qui la composent. Il faut que quelqu'un prenne l'initiative. Toutefois, les communautés ne seront pas prêtes à se présenter à la table ronde interculturelle et à exprimer leurs points de vue, leurs griefs et leurs craintes si elles ne font pas confiance aux membres de la table ronde, qui ne doivent pas être perçus comme étant un prolongement du ministère.

Je pense qu'il était probablement mieux de créer cette table ronde que de se fier uniquement à la GRC et au SCRS pour remplir cette fonction. Ils se trouveraient dans une situation difficile. Le Royaume-Uni travaille à ces questions depuis un certain temps et semble en venir à la conclusion que le dossier ne devrait pas être confié aux forces de police de première ligne ni aux responsables de la sécurité.

C'est une bonne idée, mais nous devons repartir à zéro, assurer l'indépendance de cette entité par rapport au gouvernement et, pourquoi pas, organiser une conférence nationale en collaboration avec les organisations de la société civile. Je ne connais pas les activités quotidiennes de la table ronde, mais je serais surpris si celle-ci tendait la main aux différents groupes de la société civile, qui seraient heureux d'avoir l'occasion de discuter avec quelqu'un qui leur semble être un interlocuteur crédible pouvant faire le lien entre eux et le gouvernement.

Peut-être qu'on ne devrait pas créer une table ronde. On pourrait plutôt confier ce rôle à un ou deux éminents Canadiens, par exemple. Comme vous, je suis déçu. C'est une bonne idée, mais j'ai vu très peu de résultats concrets, bien que la table ronde existe depuis cinq ou six ans.

Le président : Je vais poser la question à notre invité de même qu'au sénateur Jaffer, parce qu'elle siège au comité depuis beaucoup plus longtemps que moi. Le but de la table ronde n'était-il pas de permettre aux Canadiens de différents groupes de fournir des conseils concrets pour que nos forces de police et autres organisations soient bien informées des nuances au sein des différentes communautés, en vue de créer des réseaux constructifs et utiles et prévenir des incidents fâcheux?

C'est très troublant de savoir qu'ils se rencontrent pour des séances d'information seulement, qu'on ne leur demande pas conseil et que ceux qui élaborent des plans stratégiques pour protéger notre sécurité nationale ne puissent pas profiter de leur précieuse contribution. Cette question se démarque des autres problèmes opérationnels, alors que les forces de l'ordre ou les groupes de prévention d'activités terroristes ont plusieurs informateurs à leur disposition et d'autres intervenants qui les aident de maintes façons.

The original policy was something I monitored in my private life before coming to this place. Was the main purpose not to have some sort of advisory linkage that was a part of the reality of our multicultural society, or am I missing something? Has that entire advisory function disappeared over the last few years through non-use or by some effort on the part of some to diminish that possible role? I defer to anyone who cares to offer a view on the matter.

Senator Joyal: I could offer a view.

The Chair: By all means, but let us have the witness engage first, after which you may respond.

Senator Joyal: Of course.

Mr. Roach: I have not reread the 2004 policy recently. However, I seem to recall something similar to your comments, Senator Segal. I thought it was part of the emphasis on review and the airing of certain grievances, recognizing that grievances and perceptions, if they are not addressed, will adversely affect cooperation from those communities down the road.

From the information I have seen, it looks like they have become simply a kind of platform for briefings by the Department of Public Safety. I agree with you that that was not the intent.

Senator Jaffer: I would be remiss if I did not add that CSIS and the RCMP have reached out to the communities since 2001, but the additional step of intelligence gathering is another thing. It is a missed opportunity not to get advice from a cultural round table.

In your presentation I was interested in the security certificates, given the number of people — I believe there are three left — and how much they helps us. They cause great issues. I believe that when the head of CSIS speaks about non-governmental organizations and lawyers getting together, which you alluded to, it is around the security certificate issues, not around other issues that people wear the hat for.

What should we do with the security certificate? You study this all the time. Obviously, there are issues, and there is a reason to deal with foreigners in Canada. We do not want them to make trouble or hurt people while they are here, so how do we deal with them?

Mr. Roach: This is part of the *Harkat* decision that the press did not seem to pick up on. Although Justice Simon Noël of the Federal Court said that the certificate was reasonable and the legislation was constitutional, he also said that we need to revisit the conditions, given that the allegations found to be reasonable were from quite a long time ago.

Par intérêt personnel, je suivais de près la politique d'origine avant de venir ici. Le but principal n'était-il pas d'établir des liens consultatifs qui s'inscrivaient dans la réalité de notre société multiculturelle? Est-ce que je me trompe? Cette fonction consultative a-t-elle complètement disparu au cours des cinq dernières années parce qu'elle n'a pas été utilisée ou parce que certains ont déployé des efforts pour réduire ce rôle potentiel? Ma question s'adresse à tous ceux qui souhaitent y répondre.

Le sénateur Joyal : Je pourrais formuler quelques remarques.

Le président : Aucun problème, mais laissons le témoin répondre d'abord. Vous pourrez intervenir ensuite.

Le sénateur Joyal : Bien sûr.

M. Roach : Je n'ai pas relu la politique de 2004 récemment. Toutefois, je crois me rappeler de quelque chose qui revient à ce que vous venez de dire, sénateur Segal. Je pense que cela a rapport avec le fait qu'on avait mis l'accent sur l'examen de certains griefs, reconnaissant que les griefs et les perceptions, s'ils n'étaient pas examinés, auraient un effet négatif sur la collaboration des communautés au bout du compte.

D'après les renseignements que j'ai vus, c'est devenu une simple plateforme que peut utiliser le ministère de la Sécurité publique pour ses séances d'information. Je suis d'accord avec vous, ce n'était pas le but initial.

Le sénateur Jaffer : Je m'en voudrais si je n'ajoutais pas que le SCRS et la GRC ont tendu la main aux communautés depuis 2001, mais cette étape supplémentaire de cueillette de renseignements, c'est autre chose. C'est une occasion d'obtenir des conseils d'une table ronde culturelle que nous ne saisissons pas.

Je m'intéresse aux certificats de sécurité que vous avez mentionnés dans votre exposé, compte tenu du nombre de personnes visées (je pense qu'il en reste trois) et de l'aide qu'ils nous apportent. Ils créent d'importants problèmes. Je pense que lorsque le chef du SCRS affirme que des organisations non gouvernementales et des avocats se réunissent, ce à quoi vous avez fait allusion, c'est pour discuter des enjeux liés aux certificats de sécurité, et non pas des questions dont ils sont responsables en vertu des fonctions qu'on leur a conférées.

Que devrions-nous faire avec les certificats de sécurité? Vous étudiez ces questions constamment. Manifestement, il y a des problèmes, et bien sûr, il faut faire quelque chose avec les étrangers au Canada. Nous ne voulons pas qu'ils causent des problèmes ou qu'ils blessent des gens pendant qu'ils sont ici. Comment veiller à ce que ce ne soit pas le cas?

M. Roach : Tout cela s'inscrit dans la décision *Harkat*, qui ne semble pas avoir attiré l'attention des médias. Bien que le juge Simon Noël de la Cour fédérale ait affirmé que le certificat était raisonnable et la loi constitutionnelle, il a aussi déclaré que nous devions revoir les conditions, compte tenu que les allégations que l'on a établies comme étant raisonnables datent d'il y a assez longtemps.

With the three remaining cases, perhaps we need to have their certificates ended on an agreement for a one-year peace bond, which is still part of the Criminal Code. The peace bond provisions with respect to terrorism were not subject to the sunset clause. That would be my preference.

I fear that we will go into issues with the remaining three cases about whether deportation will happen, and there will be serious issues about deportation to torture. The public will hear a hot about torture but will not always distinguish the fact that the torture is not at the hands of Canadian officials. The serious issue is sending someone back to Algeria or Syria and what might happen to them there. We do not need to fight that battle. Whatever the evidence against these three men is, they have been subject to detention and tight controls for a very long time now. Surveillance to some degree might be appropriate, and a peace bond might be appropriate, but my view is that the remaining security certificates seem to be doing more public relations harm than necessarily security good.

Having said that, allow me to add that obviously I am not privy to the secret information. The government could gain a fair amount of goodwill if it were to deem this a transition issue and say that there might have been issues because we did not have the Anti-terrorism Act. The government could tell people it will proceed with acts of terrorism now mainly through the criminal justice process.

I Mr. Fadden's speech unfair in that I do not detect any sympathy for Mr. Khawaja or for Mr. Namouth or for those convicted in the Toronto terrorism cases. It is unfair to say that any group sympathizes with those people.

I truly believe that the criminal law is our best instrument because it is fair and it has a publicity value in that it is accepted by the vast majority of Canadians as a fair system. Many Canadians did not accept the security certificate system as a fair system. Obviously, it is a much fairer system now than it was in 2001, but we need to put that page of our history behind us.

Senator Jaffer: When we studied this before, the Honourable Stockwell Day, then Minister of Public Safety, gave us the task of looking at security certificates. Perhaps when we return after the break we could look at the issue to determine whether it should be studied further.

Senator Joyal: My only comment to add to Senator Jaffer's proposal is that a case is pending, so we would have to be careful in our approach.

I want to come back to the issue of the round table and try to put it in a broader perspective. It seems there is a reluctance built within the agencies we are talking about CSIS, the RCMP and

En ce qui concerne les trois derniers dossiers, peut-être devrait-on mettre un terme à leurs certificats si on obtient leur engagement de ne pas troubler l'ordre public pendant un an, ce qui est toujours prévu par le Code criminel. Les dispositions en lien avec l'engagement à ne pas troubler l'ordre public dans le cas de terrorisme ne sont pas assujetties à une disposition de temporisation. C'est la solution que je privilégie.

Je crains que dans le cadre de ces trois dossiers, on s'embourbe dans les discussions portant sur la déportation possible des personnes visées. Il y aura des problèmes sérieux en lien avec la déportation s'il y a des risques de torture. Le public entend beaucoup parler de torture, mais ne réalise pas toujours que la faute ne revient pas aux responsables canadiens. L'important, c'est ce qui pourrait arriver aux personnes que l'on renverrait en Algérie ou en Syrie. Nous n'avons pas besoin de livrer cette bataille. Quelles que soient les preuves détenues contre ces trois hommes, ils ont été gardés en détention et sont soumis à des contrôles rigoureux depuis très longtemps. Une certaine surveillance peut être appropriée, tout comme l'engagement à ne pas troubler l'ordre public, mais à mon avis, les certificats de sécurité qui restent semblent miner les relations publiques plutôt que d'assurer la sécurité requise.

Cela dit, permettez-moi d'ajouter que, de toute évidence, je ne suis pas mis au courant de ces renseignements secrets. Le gouvernement pourrait gagner l'estime du public s'il admettait qu'il ne s'agissait que d'une transition, et qu'il y a peut-être eu des ratés parce que nous n'avions pas la *Loi sur l'antiterrorisme*. Le gouvernement pourrait dire aux gens que les actes de terrorisme seront dorénavant traités principalement dans le cadre du processus de justice pénale.

Je considère ce qu'a dit M. Fadden comme étant injuste, en ce sens que je ne décèle aucune sympathie pour M. Khawaja ou pour M. Namouth ou ceux qui ont été trouvés coupables dans les causes de terrorisme à Toronto. Il est injuste de dire que quelque groupe que ce soit sympathise avec ces gens.

Je suis fermement convaincu que le droit pénal est notre meilleur instrument, car il est juste et il a une valeur de publicité, en ce sens qu'il est accepté par la grande majorité des Canadiens comme étant un système juste. Bon nombre de Canadiens n'ont pas accepté le système de certificat de sécurité comme étant un système juste. Évidemment, ce système est maintenant beaucoup plus juste qu'il ne l'était en 2001, mais nous devons tourner cette page de notre histoire.

Le sénateur Jaffer : Lorsque nous avons étudié cette question auparavant, l'honorable Stockwell Day, qui était alors ministre de la Sécurité publique, nous a confié la tâche d'examiner les certificats de sécurité. Lorsque nous reviendrons après l'ajournement, nous pourrons peut-être examiner la question afin de déterminer si elle devrait être étudiée davantage.

Le sénateur Joyal : La seule chose que j'ajouterais à ce qu'a proposé le sénateur Jaffer, c'est que nous devrions faire bien attention, car il y a toujours une affaire devant les tribunaux.

J'aimerais revenir à la question de la table ronde et tenter de le faire dans un contexte plus général. Les agences dont nous parlons — le SCRS, la GRC et Sécurité publique Canada en

Public Safety Canada generally — to have too much of the public in their kitchen. Once you put the round table in motion, you bring in on a yearly basis a group that can exercise some kind of capacity to criticize. I use the word "criticism" in the broadest term, that is, making recommendations and expecting that there will be a reaction. You build that as an element in the system. When you have that, plus a permanent committee of Parliament, be it the Senate or a joint committee, you build in another element of publicity to which the agencies will have to react.

If you add to that an annual report, as you have proposed, you add to the system the general public at large and the press and experts like you from academia to pronounce on the validity of that report, on the recommendations and on conclusions of that report. If you add what Justice Major proposed in the Air India report, that is, a national security adviser, you add to the system another element of check and balance. Plus, if you act on the basis of the Arar inquiry on reviewing the complaint commission of the RCMP as well as the report of the Vancouver investigation on the Vancouver airport situation that we heard about where the RCMP was depicted in its weaknesses, you add another element of criticism in the public.

There might have been in the system, as we say, a full brake on everything that could place more pressure on those agencies to exercise their responsibility. We have to try to understand the dynamics that are built into the system when you add a certain number of layers or a certain number of accountability points or checkpoints in the system.

When I try to understand, as the Germans would say, the overall gestalt of how we manage our public policy of addressing security in Canada in relation to terrorism, I try to understand why at this point in time you and I and all the others around this table might be left, as we say in French, under our appetite over decisions being taken. I have the conviction that if all of that had been implemented the way it was conceived, we would be in a totally different kind of ball game today in relation to the rule of the law and in relation to the accountability of Parliament.

I am not trying to be the devil's advocate; I am trying to understand what would have been built into the system. Hence my question is this: What did we learn and not learn from the last 10 years of policy management in relation to safety and security in Canada? I know it is unfair, professor, but as I said, I try to understand those dynamics.

Mr. Roach: I am trying to write a book right now on that topic, and I am sure you do not want me to go through chapter and verse.

I share with you that if those recommendations were implemented, I think we would have a stronger system, both from the point of view of efficacy, which is largely what the national security adviser is about, and from the point of view of propriety, which is what Justice O'Connor's recommendations were.

général — semblent plutôt réticentes pour ce qui est de laisser entrer le public dans leur cuisine. Une fois qu'on met en place une table ronde, on fait intervenir chaque année un groupe qui est en quelque sorte habilité à formuler des critiques. Je parle de critiques dans le sens le plus large du mot, c'est-à-dire faire des recommandations et s'attendre à ce qu'il y ait une réaction. C'est alors un élément qui est intégré dans le système. Lorsqu'on a cela en plus d'avoir un comité permanent du Parlement, qu'il s'agisse d'un comité sénatorial ou d'un comité mixte, on intègre un autre élément de publicité auquel les agences devront réagir.

Si on ajoute cela à un rapport annuel, comme vous l'avez proposé, on ajoute au système le grand public et la presse et les experts comme vous, des universitaires, pour se prononcer sur la validité de ce rapport, sur les recommandations et les conclusions tirées. Si on ajoute ce que le juge Major a proposé dans le rapport sur Air India, c'est-à-dire un conseiller en matière de sécurité nationale, on ajoute alors au système un autre élément d'un mécanisme de contrôle. Par ailleurs, si, conformément à ce qui a été recommandé dans l'enquête sur l'affaire Arar, on fait un examen de la Commission des plaintes de la GRC et du rapport de l'enquête de Vancouver sur la situation à l'aéroport de Vancouver, dans lesquels on décrivait certaines des faiblesses de la GRC, on ajoute un autre élément de critique pour le public.

Il aurait pu y avoir dans le systême ce qu'on appelle une vérification complète de tout ce qui pourrait permettre d'exercer davantage de pression sur ces agences, afin qu'elles assument leur responsabilité. Nous devons tenter de comprendre la dynamique qui est intégrée dans le système lorsqu'on ajoute un certain nombre d'étapes ou de points de vérification par rapport à la responsabilité.

Quand je pense au schème de pensée générale dans la façon dont nous gérons notre politique publique en matière de sécurité au Canada par rapport au terrorisme, j'essaie de comprendre pourquoi vous et moi, et tous les autres qui sont ici autour de cette table, restons sur notre appétit en ce qui a trait aux décisions qui sont prises. Je suis convaincu que si toutes ces mesures avaient été mises en œuvre telles qu'on les avait conçues, nous nous retrouverions dans une situation tout à fait différente aujourd'hui en ce qui concerne la primauté du droit et la responsabilité du Parlement.

Je n'essaie pas de jouer l'avocat du diable, mais plutôt de comprendre ce qui aurait été intégré au système. Voici donc ma question : Quelle leçon avons-nous apprise, ou non, des 10 dernières années d'administration de la politique relative à la sûreté et à la sécurité au Canada? Je sais que c'est injuste, monsieur, mais comme je l'ai dit, j'essaie de comprendre la dynamique.

M. Roach : J'essaie actuellement d'écrire un livre sur la question et je suis certain que vous ne souhaitez pas que j'entre dans les détails.

Je suis d'accord avec vous. Si ces recommandations étaient mises en œuvre, nous aurions un système plus solide, tant du point de vue de l'efficacité, qui tient largement au rôle du conseiller national pour la sécurité, que du point de vue de la légitimité, aspect sur lequel portaient les recommandations du juge O'Connor.

In addition to that, even from the agency's perspectives, we would have a more informed debate. Although I disagreed with Director Fadden on his comments, I think he was reacting to what he sees as kind of a know-nothing, knee-jerk opposition that his agency gets. We need to recognize that effective review and a bit more transparency — after all, in an age of WikiLeaks, there will be transparency whether we like it or not — will educate the public about the difficult task and will instill public confidence.

I think both Justice O'Connor and Justice Major came back to this issue of public confidence. You hear it again and again in their reports, and they are talking about the reasonable person. If we had the review system and if we got away from what I said was a siege mentality that I detect among our security establishment, we actually would have a system that is better on security and better on human rights, and the public would also have more confidence and more knowledge about how it operates.

The Chair: As a final addition to Senator Joyal's question, you do comparative research in this area. We often define national security as the protection of Canadians from threats, violence and harm and the protection of our values — democracy, rule of law, et cetera. That implies of course that there is a balance between civil liberties and freedom on the one hand and a prudent state seeking to keep its people safe on the other.

If you look at our other allies, other democracies, our French, American, Australian and British friends, who all have to deal in some measure with these kinds of challenges, would you say we are making more or less progress? Are they doing things that we could be learning from that are better-informed and more thoughtful, or are we making the kind of progress that for all sorts of reasons strikes you as rational, or are we falling behind? I would be interested in your sense of that.

Mr. Roach: It is a complicated question. On the all-risk policy and on respect for human rights, Canada was ahead of the game. I think now many countries are starting to recognize that you respect human rights not only for principled reasons, because it is the right thing to do, but also for practical reasons with respect to public confidence. I think we are ahead of the game there.

On issues of oversight, we are way behind the game. As you said, Senator Segal, we are way behind on legislative oversight but also on other review agencies. I would look at the Australian inspector general who has an ability to look not only at every Australian intelligence agency but also at any kind of national security function within different departments of the Australian government. The Australians, partly because they do not have a charter of rights and freedoms, have taken this issue of

En plus de cela, du point de vue de l'agence, nous aurions un débat plus éclairé. Bien que je ne partage pas l'avis exprimé par le directeur Fadden, je crois qu'il réagissait à ce qu'il perçoit comme une opposition mal informée et conditionnée à l'égard de son agence. Nous devons admettre qu'un examen efficace et un peu de transparence — après tout, à l'époque de WikiLeaks, il y aura transparence que cela nous plaise ou non — sensibilisera la population à la difficulté de la tâche et instillera davantage de confiance au sein du public.

Je crois que le juge O'Connor et le juge Major ont souligné cette question de la confiance de la population. Elle est mentionnée à maintes et maintes reprises dans leurs rapports et ils parlent bien sûr d'une personne raisonnable. Si le système d'examen était mis sur pied et si nous nous écartions de ce que je qualifie de mentalité d'assiégé que je décèle parmi les organismes voués à la sécurité, nous aurions en fait un système qui garantit mieux la sécurité et qui protège mieux les droits de la personne, et la population serait mieux informée quant à son fonctionnement et aurait davantage confiance.

Le président : Comme dernier ajout à la question du sénateur Joyal, je rappelle que vous faites de la recherche comparative dans ce domaine. Nous définissons souvent la sécurité nationale en termes de protection des Canadiens contre les menaces, la violence et l'atteinte à nos intérêts et en termes de protection de nos valeurs — démocratie, primauté du droit, et cetera. Cela donne à entendre bien sûr qu'il y a un équilibre entre les libertés et les garanties civiles, d'une part, et un état prudent voué à la sécurité de sa population, d'autre part.

Si nous nous comparons à nos autres alliés, à d'autres démocraties, à nos amis français, américains, australiens et britanniques, qui doivent tous dans une certaine mesure relever des défis comparables, diriez-vous que nous faisons plus ou moins de progrès qu'eux? Est-ce qu'ils font des choses dont nous pourrions tirer les leçons plus judicieuses et plus réfléchies, ou réalisons-nous des progrès qui, pour toutes sortes de raisons, vous semblent rationnelles, ou encore, prenons-nous du retard? Je serais intéressé de connaître vos impressions là-dessus.

M. Roach : C'est une question compliquée. Quant à la politique tous risques et au respect des droits de la personne, le Canada avait une longueur d'avance. Je crois maintenant que de nombreux pays ont commencé à comprendre que l'on respecte les droits de la personne non seulement par principe, parce que c'est ce qu'il convient de faire, mais aussi pour des raisons pratiques liées au rétablissement de la confiance de la population. Je crois que nous avons là une longueur d'avance.

Quant à la surveillance, nous accusons énormément de retard. Comme vous l'avez dit, sénateur Segal, nous avons énormément de retard pour ce qui est de l'encadrement législatif, mais aussi en ce qui a trait à d'autres organismes d'examen. Je songe à l'inspecteur général australien qui peut examiner non seulement tous les organismes de renseignement australiens, mais aussi tout rôle lié à la sécurité nationale exercé à l'intérieur des divers ministères du gouvernement australien. Les Australiens, en partie

parliamentary review and reviews by inspectors general and ombudspersons very seriously. I would definitely look at what Australia is doing.

In terms of community outreach, the British are ahead of us. They have invested a lot in their contest strategy. It will be fine-tuned by the new government, but it is seen as a critical way of dealing not only with the hard end of national security but also with issues of radicalization and extremism. I think we can learn a lot from our Australian and British friends, but I also think we have some things to be proud of.

The Chair: Professor Roach, I know I speak for the entire committee when we express our thanks for your generosity both in time and in sharing your insights and perspectives with us. It has been of great value. We appreciate it very much.

Senator Joyal: We will want to have a copy of Professor Roach's new book.

The Chair: You will have to tell us where we can find it because I think it will be a benefit to the public debate in many ways.

Mr. Roach: Thank you. I have to finish writing it.

The Chair: Senators, we will gather on February 7 to hear from FINTRAC officials: Denis Meunier, Assistant Director, Financial Analysis and Disclosure; Gina Jelmini, Manager, Terrorist Financing Analysis; and Carole Bonhomme, Senior Counsel, Legal Services. We now stand adjourned until that time.

(The committee adjourned.)

parce qu'ils n'ont pas de charte des droits et libertés, prennent très au sérieux la question de l'examen parlementaire et des examens par les inspecteurs généraux et les ombudsmans. J'étudierais certainement le modèle australien.

Pour ce qui est de l'information à la collectivité, les Britanniques ont une longueur d'avance sur nous. Ils ont beaucoup investi dans leur stratégie antiterrorisme (CONTEST). Elle sera affinée par le nouveau gouvernement, mais elle est perçue comme une façon essentielle d'orchestrer l'aspect musclé de la sécurité nationale, tout comme ceux liés à la radicalisation et à l'extrémisme. Je crois que nous pouvons tirer de nombreuses leçons de l'expérience de nos amis australiens et britanniques, mais j'estime que nous avons aussi fait des choses dont nous pouvons être fiers.

Le président : Monsieur Roach, je sais que je parle au nom de tout le comité quand j'exprime notre appréciation pour la générosité dont vous avez fait preuve en nous consacrant du temps et en nous transmettant vos idées et votre point de vue. Votre témoignage nous sera précieux. Nous l'apprécions grandement.

Le sénateur Joyal : Nous voudrons nous procurer un exemplaire du nouveau livre de M. Roach.

Le président : Vous devrez nous dire où nous pourrons le trouver, parce qu'il éclairera le débat public à bien des égards.

M. Roach : Merci. Je dois d'abord l'achever.

Le président : Sénateurs, nous nous réunirons le 7 février pour entendre les porte-parole de CANAF : Denis Meunier, directeur adjoint, Analyse financière et communications de cas; Gina Jelmini, gestionnaire, Analyse du financement des activités terroristes; et Carole Bonhomme, conseillère juridique principale, Services juridiques. La séance est levée.

(La séance levée.)

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid
Lettermail
Poste-payé
Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Center for Security Studies, ETH Zurich, Switzerland:

Alex Wilner, Senior Researcher (by video conference).

As an individual:

Kent Roach, Prichard-Wilson Chair of Law and Public Policy, Faculty of Law, University of Toronto (by video conference).

TÉMOINS

Center for Security Studies, ETH Zurich, Suisse :

Alex Wilner, chercheur principal (par vidéoconférence).

À titre personnel :

Kent Roach, titulaire de la Chaire Prichard-Wilson en droit et politique publique, Faculté de droit, Université de Toronto (vidéoconférence).

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

1
2
007
7

Third Session
Fortieth Parliament, 2010-11

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Special Senate Committee on

Anti-terrorism

Chair:
The Honourable HUGH SEGAL

Monday, February 7, 2011

Issue No. 12

Tenth meeting on:
The study on matters relating to anti-terrorism

WITNESSES:
(*See back cover*)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010-2011

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial spécial sur l'

Antiterrorisme

Président :
L'honorable HUGH SEGAL

Le lundi 7 février 2011

Fascicule n° 12

Dixième réunion concernant :
L'étude sur les questions relatives à l'antiterrorisme

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

48577

SPECIAL SENATE COMMITEE ON ANTI-TERRORISM

The Honourable Hugh Segal, *Chair*

The Honourable Serge Joyal, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Cowan
(or Tardif)
Furey
Jaffer
* LeBreton, P.C.
(or Comeau)
Marshall
Nolin
Smith, P.C. *(Cobourg)*
Tkachuk
Wallin

* Ex officio members

(Quorum 4)

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR L'ANTITERRORISME

Président : L'honorable Hugh Segal

Vice-président : L'honorable Serge Joyal, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

* Cowan
(ou Tardif)
Furey
Jaffer
* LeBreton, C.P.
(ou Comeau)
Marshall
Nolin
Smith, C.P. *(Cobourg)*
Tkachuk
Wallin

* Membres d'office

(Quorum 4)

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, February 7, 2011
(14)

[*English*]

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met at 1 p.m. this day, in room 2, Victoria Building, the Chair, the Honourable Hugh Segal, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Furey, Joyal, P.C., Marshall, Segal and Wallin (5).

In attendance: Dominique Valiquet and Cynthia Kirkby, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 27, 2010, the committee continued its examination on matters relating to anti-terrorism. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada:

Denis Meunier, Assistant Director, Financial Analysis and Disclosures;

Gina Jelmini, Manager, Terrorist Financing Analysis;

Yvon Carrière, Senior Counsel, Legal Services.

The chair made an opening statement.

Mr. Meunier and Ms. Jelmini made statements and, together with Mr. Carrière, answered questions.

It was moved by the Honourable Senator Wallin that the chart entitled "FINTRAC Sanitised Case" be appended to the committee proceedings (see Appendix 1120-04-04-3.40/A1-SS-1, 12 "1").

The question being put on the motion, it was adopted.

At 3 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 7 février 2011
(14)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 heures, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Hugh Segal (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Furey, Joyal, C.P., Marshall, Segal et Wallin (5).

Également présents : Dominique Valiquet et Cynthia Kirkby, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 mai 2010, le comité poursuit son examen des questions relatives à l'antiterrorisme. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada :

Denis Meunier, directeur adjoint, Analyse financière et communications de cas;

Gina Jelmini, gestionnaire, Section de l'analyse du financement d'activités terroristes;

Yvon Carrière, avocat-conseil, Services juridiques.

Le président fait une déclaration liminaire.

M. Meunier et Mme Jelmini font une déclaration puis, aidés de M. Carrière, répondent aux questions.

Il est proposé par l'honorable sénateur Wallin que le graphique intitulé « Cas épuré de CANAFE » soit joint aux délibérations du comité (voir l'annexe 1120-04-04-3.40/A1-SS-1, 12 "1").

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 15 heures, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Barbara Reynolds

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, February 7, 2011

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met this day at 1 p.m. to examine matters relating to anti-terrorism.

Senator Hugh Segal (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, today, as we await legislation from the House of Commons, the Special Senate Committee on Anti-terrorism is hearing from the senior management at FINTRAC, the financial transaction agency that is responsible for assessing the movement of cash flows between different organizations, and looking for patterns that might suggest inappropriate activity.

[*Translation*]

Allow me to introduce the members of the Financial Transactions and Reports Analysis of Canada whom we are welcoming today. Denis Meunier, Assistant Director, Financial Analysis and Disclosures. Mr. Meunier spent the majority of his career in the Canada Revenue Agency where he held several senior positions. Mr. Meunier also spent several years heading up FINTRAC's Regional Operations and Compliance Unit before moving over to the Financial Analysis Disclosures Unit. He is an expert on money laundering and compliance enforcement.

[*English*]

Gina Jelmini, Manager, Terrorist Financing Analysis, is also with us today. Ms. Jelmini is trained at law and is a former Royal Canadian Mounted Police officer. She oversees the production of case disclosures on terrorist activity financing. Ms. Jelmini has also developed and participated in numerous training sessions for anti-money-laundering units around the world.

[*Translation*]

Yvon Carrière, Senior Counsel, Legal Services. Mr. Carrière joined the Department of Justice in 1988 as a member of the Tax Counsel Division. In 1999, he joined the legal team helping develop the proposed new Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada. Upon the creation of FINTRAC, he became a member of the legal services unit as senior counsel, where he continues to occupy that position.

[*English*]

We are very grateful that you would make time in your very difficult and demanding responsibilities to provide us with some perspective and analysis of your work. We are delighted to have Mr. Meunier take the floor.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 7 février 2011

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 13 heures, pour examiner des questions relatives à l'antiterrorisme.

Le sénateur Hugh Segal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, aujourd'hui, en attendant que la Chambre des communes nous renvoie un projet de loi, le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme entendra les hauts dirigeants du CANAFE, l'organisme de surveillance des transactions financières qui est chargé d'évaluer les mouvements de trésorerie pour déceler toute activité qui pourrait être inappropriée.

[*Français*]

Laissez-moi vous présenter les membres du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada que nous accueillons aujourd'hui. Denis Meunier, directeur adjoint, Analyse financière et communications de cas. Monsieur Meunier a passé la majeure partie de sa carrière à l'Agence de revenu du Canada et a occupé divers postes supérieurs. Il a aussi dirigé pendant plusieurs années le Service des opérations régionales et de la conformité de CANAFE avant de faire le saut à la direction d'Analyse financière et communications de cas. C'est un expert du blanchiment d'argent et de la conformité de l'application de la loi.

[*Traduction*]

Gina Jelmini, gestionnaire de la Section de l'analyse du financement d'activités terroristes, est aussi avec nous aujourd'hui. Mme Jelmini a une formation en droit et a été agente de la Gendarmerie royale du Canada. Elle supervise la communication des cas sur le financement des activités terroristes. Mme Jelmini a conçu des programmes de formation pour les nouveaux services de lutte contre le blanchiment d'argent un peu partout dans le monde et a participé à de nombreuses séances de formation.

[*Français*]

Yvon Carrière, avocat-conseil, Services juridiques. M. Carrière est entré à la division de droit fiscal du ministère de la Justice en 1988. En 1999, il s'est joint à l'équipe d'avocats qui a participé à la mise sur pied du nouveau Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada. Lors de la création de CANAFE, il est devenu avocat principal au service juridique, poste qu'il occupe toujours.

[*Traduction*]

Nous vous sommes très reconnaissants d'avoir pris le temps, malgré vos responsabilités difficiles et exigeantes, de venir nous faire part de votre point de vue et nous expliquer le travail que vous effectuez. Nous sommes ravis de donner la parole à M. Meunier.

Denis Meunier, Assistant Director, Financial Analysis and Disclosures, Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada: I would first like to thank honourable senators of the special committee for inviting FINTRAC to testify here today to explain what we do and how that contributes to public safety in Canada, and specifically to Canadian law enforcement and security intelligence efforts.

With me today is Gina Jelmini, Manager, Terrorist Financing Analysis in my directorate; and Yvon Carrière, Senior Counsel, Legal Services.

I would like to make brief opening remarks about our mandate and what we do. The legislation adopted by Parliament in 2000, the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act, created FINTRAC as an independent agency, reporting to the Minister of Finance, with a mandate to detect, deter and prevent money laundering. In 2001, post-9/11, the Anti-terrorism Act added terrorist activity financing to our mandate, and I believe this area is of the most interest to this committee.

FINTRAC is Canada's financial intelligence unit, or FIU. We have a staff of slightly over 300, and we have three regional offices in addition to our headquarters. We are a unique agency in Canada, as our mandate is to analyze financial transaction information and disclose certain information to investigators within the thresholds our act provides.

While over 130 nations have a financial intelligence unit of some sort or another, there are very few that receive the range of reports we receive, perform analyses, and then produce such detailed case disclosures. We also are one of the very few to receive virtually all reports electronically.

The Minister of Finance is responsible to Parliament for our legislation, and developing any proposals for changes to it or the attendant regulations. However, as an operational agency, we would be expected to advise him from that perspective on the operations of the act.

To give you the most accurate picture of our agency, I will also underline what FINTRAC is not. We are not an investigative body and we do not have powers to gather evidence, lay charges, seize and freeze assets or create watch lists of suspected terrorist financiers. FINTRAC does not investigate or prosecute suspected offences. Rather, we are an analytic body that produces financial intelligence to be disclosed, if appropriate, to help further investigations conducted by law enforcement and security agencies.

Shortly, Ms. Jelmini will take you through the process whereby we build a case for disclosure, in this instance a case of suspected terrorist activity financing.

Denis Meunier, directeur adjoint, Analyse financière et communications de cas, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada : Avant de commencer, j'aimerais remercier les honorables sénateurs de ce comité spécial d'avoir invité le CANAFE à venir expliquer ses activités et sa contribution à la sécurité publique au Canada et, plus précisément, aux organismes canadiens d'application de la loi et aux activités liées au renseignement de sécurité.

Gina Jelmini, gestionnaire de la Section de l'analyse du financement d'activités terroristes de ma direction, et Yvon Carrière, avocat-conseil, m'accompagnent aujourd'hui.

D'abord, j'aimerais dire quelques mots au sujet de notre mandat et de nos activités. La loi adoptée par le Parlement en 2000, c'est-à-dire la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, a entraîné la création d'un organisme indépendant, le CANAFE, qui rend des comptes au ministre des Finances. Son mandat est de détecter, de dissuader et de prévenir le blanchiment d'argent. En 2001, après le 11 septembre, la Loi antiterroriste a ajouté la lutte contre le financement d'activités terroristes à notre mandat qui, à mon avis, est le volet qui nous intéresse le plus.

Le CANAFE est l'unité du renseignement financier, ou URF, du Canada. Nous comptons un peu plus de 300 employés et trois bureaux régionaux en plus de notre administration centrale. Le CANAFE est un organisme unique en son genre au Canada, car son mandat consiste à analyser les renseignements sur les opérations financières et à communiquer certains renseignements aux enquêteurs dans les limites prescrites par la loi.

Même si plus de 130 pays ont un genre d'unité de renseignement financier, très peu reçoivent l'éventail de déclarations que nous recevons, effectuent des analyses et produisent des communications de cas aussi détaillées. Aussi, nous sommes presque les seuls à recevoir pratiquement toutes les déclarations par voie électronique.

Le ministre des Finances est responsable envers le Parlement de notre loi et de la formulation de propositions de changements à cette loi ou à ses règlements d'application. Toutefois, en tant qu'organisme opérationnel, le ministre s'attend à ce que nous l'informions, de ce point de vue, de l'application de la loi.

Pour vous donner un meilleur aperçu du CANAFE, j'aimerais souligner ce que nous ne sommes pas. Le centre n'est pas un organisme d'enquête et il n'a pas les pouvoirs pour réunir les éléments de preuve, porter des accusations, saisir et geler des biens ou dresser des listes de surveillance de financiers soupçonnés d'activités terroristes. Le CANAFE n'enquête pas sur les infractions présumées et n'intente pas de poursuites en ce sens. Le centre est plutôt un organisme d'analyse qui produit des renseignements financiers pouvant être communiqués, le cas échéant, afin de faciliter les enquêtes menées par les organismes d'application de la loi et de sécurité.

Dans quelques instants, Mme Jelmini vous expliquera comment nous procédons pour établir un cas en vue de le communiquer. Pour les besoins de la cause, ce sera un cas de financement d'activités terroristes.

[*Translation*]

The act was drafted quite carefully and deliberately to be very specific and clear on what information we receive and what information we disclose. It stipulates that we can only release information where we have reasonable grounds to suspect that the information would be relevant to an investigation or prosecution of money laundering offence or a terrorist activity financing offence. Furthermore, the act requires that, once FINTRAC has reached that "reasonable grounds to suspect" threshold, it must disclose that information. In the same way, once FINTRAC has reasonable grounds to suspect that certain information would be relevant to threats to the security of Canada, the act stipulates it must disclose that information to the Canadian Security Intelligence Service.

Our job, in brief, is to provide financial intelligence leads to law enforcement, and national security and intelligence agencies. We are a resource for every police department in Canada, with a unique ability to follow the criminal money trail across the country and around the world. We also disclose information to the Canada Revenue Agency, the Canada Border Services Agency and the Communications Security Establishment when specific statutory tests in relation to disclosure to these agencies are met. Finally, we may disclose information to foreign financial intelligence units as well.

Our work begins with the daily intake of thousands of reports on several kinds of financial transactions from a variety of businesses, which we call reporting entities. The most prominent of these entities are banks, however we also receive reports from casinos, credit unions, life insurance companies and money services businesses, not to give you an exhaustive list, but all of whom are obligated by the act to send reports to us.

[*English*]

We receive several categories of reports. We are authorized by law to receive terrorist property reports, suspicious transaction reports, or STRs, and reports of attempted suspicious transactions. We receive large cash transaction reports of $10,000 or more, or LCTRs. We receive casino disbursement reports and reports of international electronic fund transfers, or EFTs, of $10,000 or more. As you will hear later, the EFT reports are very significant when it comes to tracking terrorist financing activity.

Over the years, we have built a large database of these different types of transaction reports. Through sophisticated computer programs, and the skills of highly trained and experienced analysts, we can analyze this data in combination with

[*Français*]

La loi a été soigneusement et délibérément rédigée afin de donner de l'information très précise et claire sur le genre de renseignements que nous recevons et le genre de renseignements que nous communiquons. Elle stipule que nous ne pouvons communiquer des renseignements que lorsque nous avons des motifs raisonnables de soupçonner que les renseignements seraient utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de recyclage des produits de la criminalité ou de financement d'activités terroristes. De plus, lorsque CANAFE atteint le seuil requis de « motifs raisonnables de soupçonner », la loi oblige CANAFE à communiquer ces renseignements. Pareillement, lorsque CANAFE a des motifs raisonnables de soupçonner que certains renseignements se rapporteraient à des menaces à la sécurité du Canada, la loi stipule que le centre doit communiquer ces renseignements au Service canadien du renseignement de sécurité.

Bref, nous fournissons aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale des indices de nature financière. Nous sommes une source de renseignements pour tous les services de police du Canada et possédons une capacité unique de suivre la piste de l'argent issue d'activités criminelles partout au pays et à travers le monde. Nous communiquons également des renseignements à l'Agence du revenu du Canada, à l'Agence des services frontaliers du Canada et au Centre de la sécurité des télécommunications lorsque certains critères législatifs concernant la divulgation à ces organismes sont remplis. Enfin, nous pouvons également communiquer des renseignements aux unités du renseignement financier étrangères.

Notre tâche première est de recevoir tous les jours des milliers de déclarations sur différents types d'opérations financières et provenant de multiples entreprises, que nous appelons les entités déclarantes. Les entités qui nous font parvenir le plus grand nombre de déclarations sont les banques, mais nous recevons également des déclarations des casinos, des caisses populaires, des compagnies d'assurance-vie et des entreprises de services monétaires, pour n'en nommer que quelques-unes, entités qui, conformément à la loi, sont toutes tenues de nous transmettre des déclarations.

[*Traduction*]

Nous recevons plusieurs types de déclarations. Nous sommes autorisés, en vertu de la loi, à recevoir des déclarations de biens appartenant à un groupe terroriste, des déclarations d'opérations douteuses et de tentatives d'opérations douteuses, des déclarations d'opérations importantes en espèces de 10 000 $ ou plus, des déclarations de déboursement de casinos et des déclarations de télévirement internationaux de 10 000 $ ou plus. Comme nous vous l'expliquerons plus tard, les déclarations de télévirement sont très importantes le moment venu de repérer des activités de financement terroristes.

Au fil des années, nous avons monté une très vaste base de données comprenant ces déclarations. Grâce à nos programmes informatiques sophistiqués et au talent de nos analystes hautement qualifiés, nous pouvons analyser ces données, ainsi

information from other sources such as law enforcement databases, commercially or publicly available databases, and, sometimes, information from foreign financial intelligence units.

Simply put, we take in financial transaction data, combine it with other information to which we have access, analyze all this and disclose our analytical product in the form of a case disclosure. We take in raw data and turn it into financial intelligence.

We look specifically for financial transactions and patterns that make us suspect money laundering or terrorist activity financing. As you can imagine, the movement of illicit funds is often a well-hidden and complex affair, involving hundreds and sometimes thousands of transactions, as well as dozens of individuals and companies. Sometimes crime organizations will use over a dozen different financial institutions across the country and around the world to launder their profits. As you can see, this is far beyond the resources of any single police force to track; hence, the need for FINTRAC.

It took some time for us to work our way into the terrorist financing analysis role. However, in recent years, we have hit our stride and our product is now in much demand from CSIS and other partners. Following both the money trail and the financial intelligence this produces has become an important part of security intelligence investigation in Canada. The feedback we have received tells us that we are considered strong contributors to investigations.

We firmly believe it is important to always consider financial intelligence along with traditional intelligence such as signals intelligence and human intelligence. Financial intelligence sheds light on the transactions that are sometimes related to terrorist financing. It can assist investigators in making decisions about where to seek evidence and who to include or exclude as part of the investigation. It can also show how the targets are connected and where the financing is going. Sometimes it sheds light or provides leads on the organizational structure of terrorist groups, the means and extent of their support and possibly their operations. We are always conscious of the fact that our role is to feed into security intelligence investigations in a support and complementary capacity.

[*Translation*]

Now, as indicated in our latest annual report, last fiscal year we produced 73 case disclosures concerning suspected terrorist financing activity and threats to the security of Canada.

que de l'information provenant d'autres sources, comme les bases de données des organismes d'application de la loi, les bases de données commerciales ou accessibles au public et, parfois, de l'information provenant d'unités du renseignement financier étrangères.

En termes simples, nous prenons des données sur des opérations financières, nous y ajoutons l'information à laquelle nous avons accès, analysons le tout et divulguons notre produit analytique sous la forme d'une communication de cas. Nous prenons des données brutes et les transformons en renseignements financiers.

Nous sommes à l'affût d'opérations et de tendances financières qui permettent de cibler des activités présumées de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Comme vous pouvez l'imaginer, les déplacements de fonds illicites sont habituellement très discrets et complexes et concernent des centaines, et parfois même des milliers, d'opérations ainsi que des dizaines de personnes et d'entreprises. Les organisations criminelles utilisent parfois plus d'une dizaine d'institutions financières différentes partout au pays et dans le monde pour recycler leurs profits. Il est donc facile de comprendre comment les ressources d'un seul service de police peuvent ne pas suffire à la tâche et pourquoi le rôle du CANAFE est si important.

Nous avons mis du temps à nous accommoder à notre rôle d'analyse du financement d'activités terroristes. Néanmoins, au cours des dernières années, nous avons trouvé notre rythme de croisière, et maintenant notre produit est en très grande demande de la part du Service canadien du renseignement de sécurité et d'autres partenaires. La piste de l'argent, et les renseignements financiers qui en découlent, est devenue un aspect important des enquêtes en matière de renseignement de sécurité au Canada. De plus, les commentaires que nous avons reçus soulignent que nous sommes considérés comme un intervenant qui contribue considérablement aux enquêtes.

Nous croyons sincèrement qu'il est important de toujours examiner ces renseignements en tenant compte des renseignements traditionnels comme le renseignement humain et le renseignement électromagnétique. Les renseignements financiers permettent de mettre à jour des opérations qui sont parfois reliées au financement d'activités terroristes. Ils peuvent aider les enquêteurs à décider où chercher des preuves, qui inclure dans l'enquête et qui en exclure. Ils peuvent aussi indiquer comment les différents sujets sont reliés et quelle direction prendra le financement. Ils permettent parfois de jeter une lumière ou de donner des indices sur la structure organisationnelle de groupes terroristes ainsi que les méthodes et la portée de l'appui qu'ils reçoivent et, vraisemblablement, sur leurs activités. Nous tenons toujours compte du fait que nous jouons un rôle complémentaire de soutien qui consiste à contribuer aux enquêtes sur les renseignements de sécurité.

[*Français*]

Au cours du dernier exercice, comme l'indique notre rapport annuel, nous avons produit 73 communications de cas présumés de financement d'activités terroristes et de menaces à la sécurité

However, a further 36 case disclosures were a mix of suspected money laundering, terrorist financing and threats to the security of Canada.

There is also increasing demand for strategic intelligence and as we have matured and gained experience, we have been able to expand our capability to do strategic analysis. By explaining trends in money laundering, looking at the big picture, we can inform our reporting entities so that they are positioned to provide the best frontline detection and deterrents. One example is a recent report we did on the casino sector.

[*English*]

I would like to turn to a key issue for us: the protection of privacy. Our act was carefully crafted to provide the highest possible protection for personal information while also making it possible for some information to be disclosed to law enforcement. We are the only federal agency whose mandate specifically includes an obligation to ensure the protection of personal information under its control. We are entrusted with a considerable amount of personal information and protecting it is a responsibility that we take very seriously. Our security measures are rigorous and thorough, as a recent audit by the Office of the Privacy Commissioner found. No outside body can access our databanks, and the act provides for serious criminal penalties to be applied to the unauthorized disclosure of information.

Finally, at the end of the copy of my statement you will see a chart that illustrates our business process. I realize that it will take up too much of the committee's time today to go through it, but it does give a good overview of how we work.

We would now be pleased to take you through the building of a disclosure on terrorist financing activity.

Thank you. Mr. Chair, if I may ask —

The Chair: No, you cannot because I will not let Ms. Jelmini speak until I distribute the chart. Give us a moment, please

Barbara Reynolds, Clerk of the Committee: There was a chart at the end of Mr. Meunier's statement that was not included in the statement that went to the senators.

The Chair: I understand that, but what about the chart that Ms. Jelmini is about to speak to? Is that the one that we are now distributing?

Ms. Reynolds: Yes. We need a motion to append it.

The Chair: Might I ask for a motion that this chart be appended?

du Canada. Outre ces communications, il y en avait 36 autres qui portaient sur des cas présumés de blanchiment d'argent, de financement d'activités terroristes et de menaces à la sécurité du Canada.

Les renseignements stratégiques font également l'objet d'une demande croissante et, alors que nous évoluons et acquérons de l'expérience, nous avons été en mesure d'accroître notre capacité en matière d'analyse stratégique. En expliquant les tendances en matière du blanchiment d'argent et en nous penchant sur la situation dans son ensemble, nous informons nos entités déclarantes pour qu'elles soient plus efficaces dans la détection et la dissuasion aux premières lignes. Par exemple, nous avons récemment rédigé un rapport sur les casinos.

[*Traduction*]

J'aimerais maintenant passer à un enjeu très important pour nous, la protection des renseignements personnels. Notre loi a été rédigée minutieusement afin de protéger de la meilleure façon possible les renseignements personnels, tout en permettant la communication de certains renseignements aux organismes d'application de la loi. Nous sommes le seul organisme fédéral dont le mandat comprend expressément l'obligation d'assurer la protection des renseignements personnels qu'il détient. En vertu de notre mandat, une grande quantité de renseignements personnels nous sont confiés et c'est une responsabilité que nous prenons très au sérieux. Nos mesures de sécurité sont rigoureuses et complètes, comme l'indique une vérification récente du Commissariat à la protection de la vie privée. Aucun organisme de l'extérieur ne peut avoir accès à nos banques de données. La loi prévoit de lourdes sanctions pénales en cas de communication non autorisée de renseignements.

Enfin, vous trouverez à la fin de mon mémoire un tableau qui illustre notre processus opérationnel. Je sais qu'il serait trop long pour moi de vous en expliquer les détails aujourd'hui, mais il donne un bon aperçu de notre fonctionnement.

C'est avec plaisir que nous vous expliquerons les étapes pour établir une communication de cas liés au financement d'activités terroristes.

Merci. Monsieur le président, si je peux demander...

Le président : Non, vous ne pouvez pas le faire car je ne laisserai pas Mme Jelmini prendre la parole tant que je n'aurai pas distribué le tableau. Donnez-nous quelques instants, s'il vous plaît.

Barbara Reynolds, greffière du comité : Il y avait un tableau à la fin du mémoire de M. Meunier qui n'a pas été distribué aux sénateurs en même temps que son mémoire.

Le président : Je comprends cela, mais qu'en est-il du tableau dont Mme Jelmini s'apprête à nous parler? Est-ce celui qu'on est en train de distribuer?

Mme Reynolds : Oui. Il nous faut une motion pour le joindre en annexe.

Le président : Puis-je demander que quelqu'un propose une motion pour que ce tableau puisse être joint en annexe?

Senator Wallin: I so move.

The Chair: Thank you very much. We now have the chart and are in your hands.

Gina Jelmini, Manager, Terrorist Financing Analysis, Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada: Honourable senators should have the chart that depicts the sanitized version of a case that FINTRAC disclosed to a law enforcement and intelligence agency, once we reached our legal threshold for suspecting the information would be relevant to an investigation or prosecution of a terrorist activity financing offence.

Using the chart, I will explain the vary steps involved in our analytical process, including the various types of information we receive and analyze. I will take you through the four main boxes that are on the chart and will explain how the boxes are connected to each other with the transactions and the individuals. They are identified on the chart and boxes A, B, C and D.

A number of triggers will initiate the analysis of our cases, including from a suspicious transaction report, from a suspicious pattern of financial activity, and information from open sources or from voluntary information records, or VIRs, as I will refer to them throughout my presentation.

VIRs are voluntary information records that are provided to FINTRAC by law enforcement and intelligence agencies or from the public on suspicions of money laundering or terrorist financing. FINTRAC proceeds with an independent analysis of the VIR and other information that it receives or collects and, where FINTRAC reaches the legal threshold to disclose specifically designated information, this information is provided to the appropriate law enforcement or intelligence agency.

The Chair: When you say "legal threshold," do you mean by quantum or by virtue of the factors that have been arrayed before you to suggest that further pursuit of the matter is suggested?

Ms. Jelmini: The legal threshold as set out in the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act, PCMLTFA, states, "reasonable grounds to suspect it would be relevant."

The Chair: Do you have a definition of "reasonable grounds?"

Yvon Carrière, Senior Counsel, Legal Services, Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada: It is a case-by-case analysis and the facts are different in each case. There are legal precedents to indicate what constitutes "reasonable grounds to suspect." That would be a lower threshold than "reasonable grounds to believe," but it would be more than simply a gut feeling or a hunch. It would have to be a reason that can be articulated.

Le sénateur Wallin : J'en fais la proposition.

Le président : Merci beaucoup. Nous avons maintenant le tableau et nous sommes entre vos mains.

Gina Jelmini, gestionnaire, Section de l'analyse du financement d'activités terroristes, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada : Honorables sénateurs, vous devriez avoir le tableau qui illustre un cas épuré que le CANAFE a communiqué à un organisme d'application de la loi ou de renseignement, lorsque nous atteignons le seuil juridique selon lequel nous soupçonnons que les renseignements pourraient être pertinents lors d'une enquête ou de la poursuite d'une infraction liée au financement d'une activité terroriste.

En utilisant le tableau, je vous expliquerai les diverses étapes de notre processus analytique, notamment les divers types de renseignements que nous recevons et que nous analysons. Je vous expliquerai les quatre principales cases qui figurent au tableau et je vous expliquerai quel est le lien entre ces cases en ce qui concerne les transactions et les individus. Il s'agit des cases A, B, C et D.

Il y a plusieurs éléments qui peuvent déclencher l'analyse de nos cas, notamment une déclaration d'opérations douteuses, une répétition d'activités financières douteuses et des renseignements provenant de sources ouvertes ou de divulgations de renseignements transmis volontairement, ou DRTV, acronyme que j'utiliserai pendant mon exposé.

Les DRTV sont des renseignements qui ont été transmis volontairement au CANAFE par des organismes d'application de la loi et de renseignement ou par le public lorsque ces derniers soupçonnent des activités de blanchiment d'argent ou de terrorisme. Le CANAFE effectue une analyse indépendante des DRTV et de tout autre renseignement qu'il reçoit ou recueille et, lorsque le CANAFE atteint le seuil juridique pour divulguer des renseignements expressément désignés, ces renseignements sont communiqués aux organismes d'application de la loi ou de renseignement appropriés.

Le président : Lorsque vous dites « seuil juridique », voulez-vous parler de quantité ou du fait que les éléments dont vous êtes saisis justifient un examen plus approfondi de la question?

Mme Jelmini : Le seuil juridique tel qu'il est établi dans la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, la LRPCFAT, stipule, « des motifs raisonnables de soupçonner qu'ils seraient utiles [...] ».

Le président : Avez-vous une définition de ce qui constitue des « motifs raisonnables »?

Yvon Carrière, avocat-conseil, Services juridiques, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada : Nous faisons une analyse au cas par cas et les faits sont différents chaque fois. Il y a des précédents juridiques pour indiquer ce qui constitue « un motif raisonnable de soupçonner ». Il s'agit d'un seuil moins élevé que si on avait « un motif raisonnable de croire », mais il faut que ce soit plus qu'une simple intuition ou impression. Il faudrait avoir une raison que l'on puisse expliquer.

Again, in each case, we ensure that we have reached those reasonable grounds to suspect that the information would be relevant to a money laundering or terrorist financing investigation or prosecution.

The Chair: That would be a process done by more than one person, I assume; that is, by whatever team is focused on this kind of proposition. Is that correct?

Mr. Meunier: Yes, our analysts understand the law with respect to meeting the threshold. It is reviewed by the managers and, ultimately, I sign these off on behalf of the director.

Ms. Jelmini: In this particular case, we receive voluntary information from the law enforcement agency describing an ongoing terrorist activity financing investigation.

I would like to draw your attention to box A, which displays the information we receive from the law enforcement agency. The VIR indicated that two subjects were suspected of providing financial support to a terrorist group. The voluntary information pointed out that the subjects owned a number of businesses, and that they were suspected the raising funds for a terrorist organization through legal and illegal activities. In box A, you will see individuals 1 and 2 and the businesses with which they are associated.

The first step in our analysis, after assessing the VIR, is to search the FINTRAC database for financial transactions. Once we completed the analysis of this case, FINTRAC had identified over 700 transaction reports, totalling over Can. $11 million. The transaction reports included over 680 large cash transaction reports, 12 international electronic funds transfer reports, and eight suspicious transaction reports.

The $11 million in transactions that we disclosed reflect transactions that FINTRAC suspects would be relevant to the investigation or prosecution of a terrorist activity financing offence. With these financial transaction leads, law enforcement and intelligence agencies can investigate further to determine if some of the funds were used to fund a terrorist group.

Focusing back on the financial activities of the individuals and businesses in box A, we see that individual 1 had made many cash deposits to a number of accounts, including accounts that were held by his businesses and to the business accounts of individual 2. Upon further analysis of these transactions, we found that EFTs had been received in two of these accounts from individuals located in country B, which you can see at the top of the chart above box A, and identified as individual 24.

Encore une fois, dans chaque cas, nous nous assurons d'avoir de tels motifs raisonnables de soupçonner que les renseignements pourraient être utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de recyclage des produits de la criminalité ou de financement d'activités terroristes.

Le président : Je suppose que cette analyse serait faite par plus d'une personne, c'est-à-dire par l'équipe qui s'occuperait de ce dossier, n'est-ce pas?

M. Meunier : Oui, nos analystes comprennent la loi en ce qui concerne le seuil à atteindre. Leur décision est examinée par les gestionnaires et ultimement, j'approuve cette décision au nom du directeur.

Mme Jelmini : Dans ce cas en particulier, nous recevons des renseignements transmis volontairement par un organisme d'application de la loi qui nous décrit une enquête en cours sur le financement d'une activité terroriste.

J'aimerais attirer votre attention à la case A, qui montre des renseignements que nous recevons de l'organisme d'application de la loi. La DRTV indiquait que deux sujets étaient soupçonnés de fournir un soutien financier à un groupe terroriste. La DRTV précisait que les sujets étaient propriétaires d'un certain nombre d'entreprises et qu'ils étaient soupçonnés de recueillir des fonds pour une organisation terroriste en exerçant des activités légales et illégales. À la case A, on a la personne 1 et la personne 2 et les sociétés auxquelles elles sont associées.

La première étape de notre analyse, après l'évaluation de la DRTV, consiste à faire une recherche dans la base de données du CANAFE pour des transactions financières. Une fois que nous avons terminé l'analyse de ce cas, le CANAFE a relevé plus de 700 rapports d'opérations totalisant plus de 11 millions de dollars canadiens. Les rapports d'opérations comprenaient plus de 680 rapports d'opérations importantes en espèces, 12 rapports de télévirements internationaux et huit déclarations d'opérations douteuses.

Les 11 millions de dollars en transactions que nous avons communiqués reflètent les transactions que le CANAFE soupçonne comme pouvant être utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de recyclage des produits de la criminalité ou de financement des activités terroristes. Grâce à ces pistes de transactions financières, les organismes d'application de la loi et de renseignement peuvent faire une enquête plus approfondie afin de déterminer si une partie des fonds a été utilisée pour financer un groupe terroriste.

Revenons maintenant aux activités financières des personnes et des entreprises dans la case A. On voit que la personne 1 a fait de nombreux dépôts en espèces dans un certain nombre de comptes, notamment dans des comptes qui étaient détenus par ces entreprises et dans les comptes d'affaires de la personne 2. Après avoir fait une analyse plus approfondie de ces transactions, nous avons constaté que des télévirements avaient été reçus dans deux de ces comptes en provenance d'une personne située dans le pays B, que l'on peut voir en haut du tableau au-dessus de la case A et qui est désignée comme étant la personne 24.

One EFT, or electronic funds transfer, had also been ordered from one of the business accounts to the benefit of a different individual in country B, individual 23 at the top of the chart. Country B is a country where the terrorist group mentioned in the VIR is reported to be active.

You will notice that other transactions associated to these individuals 1 and 2 link up to the other boxes in the chart. I will now take you through our analysis of the transactions in box B.

This box identifies a number of individuals that FINTRAC was able to link through its analysis of open-source information, such as information from corporate registries and from other reports received by FINTRAC.

Through corporate databases, we determined that individual 3 was linked to individual 2's business. This business is referred to as numbered company 3 in box B. You will see it to the left of individual 3. Individual 3 had also made cash deposits to the business that was associated to individual 2, depicted with a purple line above individual 3. FINTRAC was also able to identify a number of other subjects linked through a common address with individual 3. These individuals are identified as individuals 4, 5 and 6 in the box. They are to the right of individual 3.

We proceeded with identifying and analyzing the transactions conducted by these additional individuals and found that they had all purchased wire transfers with cash at a particular branch of a money service business, which was associated to individual 6. This business is numbered company 5 in box B, just below individual 5.

The purchase of the wire transfers were reported on suspicious transaction reports because the reporting entity suspected that the individuals were trying to structure the transactions to avoid the $10,000 threshold for reporting electronic funds transfers to FINTRAC. The wire transfers were ordered to the benefit of a number of individuals, also located in country B, which, as I mentioned earlier, was a location of specific concern for the operations of the terrorist group.

Box B is linked to box C through the transactions we identified for individuals 4, 5 and 6. If you focus on individual 4, in box B, you will see that he ordered an electronic funds transfer to individual 17 in country C, in box C. This transaction is depicted with the orange line above individual 4. The beneficiary of this EFT, individual 17, was also the beneficiary of EFTs ordered by other individuals that FINTRAC had previously linked to an investigation on the same terrorist group. In addition, individual 4, and a business he owned, had issued a number of bank drafts to individuals who were also the subject of the other investigation into the same terrorist group.

These transactions were deemed to be suspicious by the reporting entity. Our analysis of the transactions of the beneficiary of the drafts revealed that individuals 5 and 6 —

Un télévirement avait par ailleurs été fait à partir de l'un des comptes d'affaires dans le compte d'une autre personne située dans le pays B, la personne 23 en haut du tableau. Le pays B est le pays où le groupe terroriste mentionné dans la DRTV a été déclaré comme étant actif.

On peut voir que d'autres transactions associées aux personnes 1 et 2 ont un lien avec d'autres cases dans le tableau. Je vais maintenant vous expliquer notre analyse des transactions à la case B.

Cette case regroupe un certain nombre de personnes pour lesquelles le CANAFE a pu établir un lien à la suite d'une analyse de renseignements provenant de sources ouvertes, notamment des renseignements provenant des registres de sociétés et d'autres déclarations reçues par le CANAFE.

Grâce aux bases de données d'entreprises, nous avons déterminé que la personne 3 avait un lien avec l'entreprise de la personne 2. Cette entreprise est l'entreprise 3 à la case B. Elle se trouve à gauche de la personne 3. La personne 3 a par ailleurs fait des dépôts en espèces à l'entreprise qui était associée à la personne 2, comme l'illustre une ligne mauve au-dessus de la personne 3. Le CANAFE a par ailleurs pu repérer un certain nombre d'autres sujets qui étaient liés à la personne 3 car elles avaient une adresse commune. Ces personnes sont désignées comme étant les personnes 4, 5 et 6 dans la case. Elles sont à la droite de la personne 3.

Nous avons retracé et analysé les transactions effectuées par ces personnes supplémentaires et nous avons constaté qu'elles avaient toutes acheté des télévirements en espèces à une succursale particulière d'une entreprise de transfert de fonds qui était associée à la personne 6. Il s'agit de la société 5 à la case B, juste en dessous de la personne 5.

L'achat des télévirements a été déclaré dans des rapports concernant des transactions douteuses, car l'entité déclarante soupçonnait que les individus essayaient de structurer les transactions afin d'éviter le seuil de 10 000 $ qui mène à une déclaration automatique de télévirement au CANAFE. Les virements bancaires ont été effectués au profit d'un certain nombre de personnes, aussi situées dans le pays B qui, comme je l'ai mentionné plus tôt, était un endroit visé pour les opérations du groupe terroriste.

La case B est liée à la case C par les transactions associées aux personnes 4, 5 et 6. Si vous regardez la personne 4, à la case B, vous verrez qu'elle a demandé un télévirement à la personne 17 dans le pays C, à la case C. Cette transaction est représentée par la ligne orange au-dessus de la personne 4. Le bénéficiaire de ce télévirement, la personne 17, était également le bénéficiaire des télévirements demandés par les autres individus que le CANAFE avait précédemment reliés à une enquête sur le même groupe terroriste. De plus, la personne 4 et une de ses entreprises avaient émis des traites bancaires à des individus qui faisaient également l'objet d'une autre enquête au sein du même groupe terroriste.

Ces transactions ont été considérées comme douteuses par l'entité déclarante. Notre analyse des transactions du bénéficiaire des traites a révélé que les personnes 5 et 6 — dans la case B à

box B on the far right — had also issued a number of bank drafts to the same individuals linked to the other terrorist investigation in box C.

I will now show you the link to the individuals and financial activities in box D, at the bottom of the chart. If we focus once again on the financial transactions of individual 6 in box B, at the far right of the box, we see that this individual and a numbered company 5, hold accounts 16 and 17, located in box D, directly beneath the box. Suspicious transaction reports were reported on the financial activity in these as well as other accounts in box D.

One reporting entity indicated that individual 2 — who I will remind you was the subject of the initial investigation in box A — had deposited a number of cheques within one week to account 14 in box D and that bank drafts were then issued from the account. The cheques that were originally deposited were then returned non-sufficient funds after the bank drafts had been issued.

Our analysis of the beneficiaries of the bank drafts revealed that one was issued to the account of individual 6 in box B and to individuals 15 and 16 in box D at the far right. Through the analysis of their financial transactions, we discovered that these individuals had also made cash deposits to the business account of individual 2. Again, individual 2 was the subject of the original VIR information.

The suspicious transaction reports, or STRs, reported on the accounts in box D indicated that the activities in these accounts were consistent with bust-out schemes. A bust-out scheme occurs when a cardholder uses, or attempts to use, a fraudulent or insufficient cheque to make a payment on a credit card or other accounts, to inflate its available limit, to conduct purchases or cash advances, knowing that the cheque will eventually be returned non-sufficient funds. Bust-out schemes have been suspected of being used in terrorist financing, as well as other criminal activities.

Finally, as part of our analysis, we also compared the financial transactions with FINTRAC indicators and internationally recognized indicators of money laundering and terrorist financing, and found that the following indicators were applicable in this case. There were different entities and individuals operating from the same address and multiple reporting entities reporting suspicions. There was a preference on the part of the customer for transactions below the threshold amount, presumably to avoid reporting and wire transfers in small amounts benefiting the same individuals. The reporting entity indicated possible links to criminal activity and finally, methods or patterns of transactions were similar to that of a terrorist entity or group.

The result of this analysis was that we were able to provide financial intelligence to the police related to the subjects of their investigation, as well as on new individuals and accounts that we uncovered. FINTRAC disclosures usually include an i2 chart, such as the chart before you, which, as you can see in this case,

droite — avaient également émis des traites bancaires au nom des mêmes personnes reliées à d'autres enquêtes sur des activités terroristes dans la case C.

Je vais maintenant vous expliquer les liens aux individus et aux activités financières dans la case D, au bas du tableau. Si nous examinons encore une fois les transactions financières de la personne 6 dans la case B, à l'extrémité droite de la case, nous voyons que cet individu et la société à numéro 5 détiennent les comptes 16 et 17, situés dans la case D, juste en bas de cette case. Des déclarations de transactions douteuses ont été déposées pour ces comptes de même que d'autres dans la case D.

Une entité a déclaré que la personne 2 — qui, je vous le rappelle, a fait l'objet de l'enquête initiale dans la case A — avait déposé des chèques au cours d'une semaine dans le compte 14 de la case D et que des traites bancaires avaient ensuite été émises à partir de ce compte. Les chèques initialement déposés ont ensuite été retournés comme chèques sans provision une fois les traites bancaires émises.

Notre analyse des bénéficiaires des traites bancaires a révélé qu'une a été émise au compte de la personne 6 dans la case B et aux personnes 15 et 16 à l'extrémité droite de la case D. Par l'analyse de leurs transactions financières, nous avons découvert que ces individus avaient également fait des dépôts en espèces dans le compte d'affaires de la personne 2, qui avait été l'objet de la DRTV initiale.

Les rapports concernant des transactions douteuses, portant sur des comptes de la case D ont indiqué que les activités de ces comptes correspondaient à des stratagèmes de détournement avec fuite. Un détournement avec fuite a lieu lorsqu'un titulaire de carte utilise, ou essaie d'utiliser, un chèque frauduleux ou sans provision pour effectuer un paiement sur une carte de crédit ou d'autres comptes, pour augmenter sa marge disponible, pour faire des achats ou des avances en espèces, sachant que le chèque sera ensuite retourné comme étant sans provision. On suspecte que des détournements avec fuite ont été utilisés pour le financement du terrorisme et d'autres activités criminelles.

Enfin, lors de notre analyse, nous avons également comparé les transactions financières avec des indicateurs du CANAFE et des indicateurs reconnus sur le plan international au sujet du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, et nous avons constaté que les indicateurs suivants s'appliquaient à ce cas. Il y avait différents individus et entités opérant à partir de la même adresse et de multiples entités déclarant des transactions douteuses. Le client préférait des transactions sous le seuil de déclaration, probablement pour éviter ces déclarations, et faisait des télévirements de petites sommes envoyées aux mêmes individus. Les déclarations de l'entité indiquaient des liens possibles à des activités criminelles et enfin, les méthodes ou les types de transactions étaient semblables à celles d'un groupe ou d'une entité terroriste.

Grâce à cette analyse, nous avons été en mesure de fournir des renseignements financiers aux forces policières au sujet de leur enquête, de même que de nouveaux individus et des comptes que nous avions découverts. Les divulgations du CANAFE comprennent normalement un tableau i2, comme celui que vous

helps us explain how the subjects are linked to each other and show how the money is moved into and between accounts domestically and, depending on the case, to accounts overseas. The majority of our terrorist financing cases will include international electronic funds transfers, which can provide investigative leads on potential new targets and associates in foreign jurisdictions.

You can see in the chart that from the information provided by law enforcement in box A, we were able to identify a number of individuals, accounts and businesses associated to the subjects of the investigation, and we were able to link some of these individuals to other seemingly unconnected terrorist financing investigations.

This is a key advantage of financial transaction analysis to money laundering or terrorist financing investigation. Money leaves a trail and can demonstrate who is involved, the extent of his or her involvement, and often points to the possible ultimate destination of the funds. Following the money trail brings a unique perspective that is not available with other sources of information.

[*Translation*]

I would be pleased to answer any questions you may have.

[*English*]

Senator Furey: On a point of information, what would be the size of the EFTs or the cash deposits, as well as the other transfers? Are they of any particular size?

Ms. Jelmini: Yes, LCTRs, the large cash transaction reports, must be $10,000 or more in cash. On average, there were quite a few cash deposits in these accounts. It was a cash-intensive business.

Senator Furey: Once you get your voluntary information, you act on smaller amounts, of course. Is that right?

Ms. Jelmini: The smaller amounts are reported in suspicious transaction reports. The wire transfers, the electronic fund transfers that FINTRAC receives are $10,000 or more. We receive anything below $10,000 in suspicious transaction reports only. In this particular case, the wire transfers that were purchased, that were structured, were under the $10,000 threshold, presumably, as I mentioned, to avoid the reporting requirements for FINTRAC. There were a variety of transactions in this disclosure. Some were under $10,000 in smaller amounts and the EFTs tended to be, obviously, above $10,000 in different amounts.

Senator Furey: Most of the cash in the bank drafts are less but the EFTs are larger.

Ms. Jelmini: They are over $10,000, yes.

avez devant vous, et qui, comme vous pouvez le constater, nous aide à expliquer comment les personnes sont liées l'une à l'autre et comment le transfert de fonds se fait au pays et, selon le cas, dans des comptes étrangers. La majorité de nos dossiers de financement d'activités terroristes comprennent des télévirements internationaux, qui peuvent nous fournir des pistes d'enquête sur de nouvelles cibles et des associés dans des pays étrangers.

Vous pouvez voir dans le tableau que ces renseignements fournis par les forces policières dans la case A nous ont permis de retracer des individus, des comptes et des entreprises liés aux personnes sous enquête, et nous avons pu établir des liens entre certains de ces individus et d'autres enquêtes sur le financement du terrorisme qui ne semblaient pas y être reliés.

Voilà un avantage clé de notre analyse des transactions financières sur les enquêtes concernant le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme. L'argent laisse des traces et peut révéler qui participe à ces activités et quelle est la portée de cette participation, et mène souvent à la destination probablement finale des fonds. Suivre la piste de l'argent fournit un point de vue unique qu'on n'obtient pas à partir des autres sources de renseignements.

[*Français*]

Il me fera plaisir de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Le sénateur Furey : À titre de renseignement, quelle serait la taille des télévirements ou des dépôts en espèces, ainsi que des autres transferts? Sont-ils d'une taille particulière?

Mme Jelmini : Oui, les DOIE, les déclarations d'opérations importantes en espèces, doivent être d'au moins 10 000 $. En moyenne, il y avait eu un bon nombre de dépôts en espèces dans ces comptes. C'était une entreprise utilisant beaucoup l'argent comptant.

Le sénateur Furey : Une fois que vous recevez cette déclaration volontaire, vous examinez les plus petits montants également. Est-ce exact?

Mme Jelmini : Les plus petits montants ont fait l'objet de déclarations des transactions douteuses. Les traites bancaires et les télévirements signalés au CANAFE sont de 10 000 $ ou plus. Les transactions de moins de 10 000 $ se retrouvent seulement dans les déclarations d'opérations douteuses. Dans ce cas précis, les traites bancaires achetées étaient de moins de 10 000 $, probablement, comme je l'ai dit, pour contourner les exigences de déclarations au CANAFE. Il y avait une gamme de transactions dans cette déclaration. Certaines étaient de moins de 10 000 $, et les télévirements avaient tendance à être, évidemment, en différents montants de plus de 10 000 $.

Le sénateur Furey : La plupart des montants pour les traites bancaires sont moindres, mais les télévirements sont plus importants.

Mme Jelmini : Ils sont de plus de 10 000 $, oui.

[*Translation*]

Senator Joyal: My first question is linked to the legal framework governing your operations. Since the adoption of the act in 2001, have you noted any aspects that should be amended to enable you to meet your objectives, or are you completely satisfied with the current legislative framework?

Mr. Meunier: Since 2001, legislative changes have indeed been made and implemented by the government. In 2006, the adoption of Bill C-25 led to beneficial changes for our organization and the system as such.

Every five years, a statutory review is planned. We are nearing that date. Not only that review, but also reviews conducted by the Auditor General have always been very helpful. Moreover, the Standing Senate Committee on Banking and Trade made recommendations which were adopted and helped us a great deal legislatively. The changes made included broadening the data that we could disclose as well as increasing the number of reporting entities required to report or comply with the act. These amendments primarily targeted notaries in British Columbia, gemstone retailers, as well as people involved in developing homes.

Senator Joyal: Real estate developers?

Mr. Meunier: Yes. These changes have enabled us to increase the efficiency, usefulness and number of disclosures we have made since the act came into force in 2001. A new type of report was also added: casino disbursement reports. These new measures have enabled us to be more effective and to provide more detailed information to police forces for their investigations.

Senator Joyal: So you have no recommendations or amendments to propose for the five-year review of the act?

Mr. Meunier: We will consult the Department of Finance and begin our review shortly to identify possible improvements to the act.

Senator Joyal: Mr. Carrière, earlier you mentioned — and I am using the actually wording of the act — "reasonable grounds to suspect". Under criminal law, reasonable doubt is all that is required for charges against an accused to be dropped.

In the specific case of your operations, who determines if there are reasonable grounds to suspect? In other words, what authority supervises you regarding the conclusion that you have drawn, in a specific case, that there are reasonable grounds to suspect?

Mr. Carrière: Clearly, expertise is produced within FINTRAC to determine if we have reached the legal threshold, and legal advice is provided as required. FINTRAC is also subject to an examination, every two years, by the Privacy Commissioner on the use of information under its control. The Auditor General can

[*Français*]

Le sénateur Joyal : Ma première question est liée au cadre légal qui régit vos opérations. Depuis son adoption, en 2001, avez-vous constaté dans la loi des éléments qui nécessiteraient un amendement ou une modification afin de vous permettre d'atteindre vos objectifs, ou si le cadre législatif actuel vous satisfait pleinement?

M. Meunier : Depuis 2001, des changements législatifs ont, en effet, été apportés et entérinés par le gouvernement. En 2006, l'adoption du projet de loi C-25 a amené des changements bénéfiques pour notre organisation et pour le régime comme tel.

À tous les cinq ans, une révision de la loi est prévue. Nous approchons de cette date. Non seulement cette revue, mais celles réalisées par le vérificateur général nous ont toujours été très utiles. D'ailleurs, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a formulé des recommandations, qui furent entérinées et qui nous ont beaucoup aidés du point de vue législatif. Les changements apportés ont inclus l'élargissement des données que l'on pouvait divulguer ainsi qu'un accroissement du nombre d'entités déclarantes devant se rapporter ou se conformer à la loi. Ces modifications visaient notamment les notaires de la Colombie-Britannique, les détaillants en matière de pierres précieuses et aussi les personnes qui font le développement de maisons.

Le sénateur Joyal : Les promoteurs immobiliers?

M. Meunier : Oui. Ces changements nous ont permis d'augmenter l'efficacité, l'utilité et le nombre de divulgations que nous avons effectuées depuis 2001, soit depuis l'entrée en vigueur de la loi. On a ajouté également un nouveau type de rapport : les déclarations de déboursements de casino. Ces nouvelles mesures nous ont permis d'être plus efficaces et de fournir des informations plus pointues aux corps policiers pour leurs enquêtes.

Le sénateur Joyal : Vous n'avez donc aucune recommandation ou aucun amendement à proposer pour la révision quinquennale de la loi?

M. Meunier : Nous consulterons le ministère des Finances et commencerons notre examen sous peu pour identifier des améliorations possibles à loi.

Le sénateur Joyal : Vous avez mentionné plus tôt, monsieur Carrière — et j'utilise les termes même de la loi — « des motifs raisonnables de soupçonner ». Dans une poursuite en vertu du droit pénal, il suffit de soulever un doute raisonnable pour que l'accusé soit libéré de l'accusation qui pèse contre lui.

Dans le cas particulier de vos opérations, qui évalue s'il existe des motifs raisonnables de soupçonner? En d'autres mots, quelle est l'autorité qui vous supervise eu égard à la conclusion que vous tirez que, dans un cas particulier, il existe des motifs raisonnables de soupçonner?

M. Carrière : Évidemment, une expertise est produite au sein de CANAFE pour savoir si on a atteint le seuil légal et des conseils juridiques sont fournis au besoin. CANAFE se soumet également à un examen, à tous les deux ans, par le commissaire à la vie privée sur l'utilisation des renseignements sous son contrôle.

also audit FINTRAC, and has already done so. In both cases, the reports clearly indicated that FINTRAC had respected its statutory obligations.

Senator Joyal: Let's take the example of a person who finds out he is the subject of one of your analyses. He believes he is perfectly honest and that there are no suspicious grounds behind the transactions he is involved in. Despite this, he is suspect. Which legal authority can this person turn to ask that you put a stop to your evaluation?

Mr. Meunier: The information we disclose are suspicions, not evidence. In some cases people are the subject of access to information requests. Sometimes, in the case of reports on cross-border transactions in cash, it is possible to know whether the transaction was indeed reported to FINTRAC. However, the individual cannot find out whether we have disclosed this information to police forces or not. For the time being, the applicant can turn to no one, as we are not authorized to disclose this information to individuals. Am I mistaken?

Mr. Carrière: The information disclosed by FINTRAC to police forces allows them to investigate where appropriate. In fact, it would be up to police forces to determine whether or not the intelligence FINTRAC has provided them with amounts to evidence of criminal activity.

Senator Joyal: So, an individual cannot put a stop to an evaluation of his transactions when he senses a breach of his privacy, even though he is beyond reproach, if you yourselves consider him suspect. Therefore, the act does not provide that person with the option to seek judicial authority to stay your assessment of the specified transactions?

Mr. Carrière: Measures are provided under the act to guarantee the protection of the information FINTRAC has.

Let us assume that the reporting entity reported on a suspicious transaction I am purportedly involved in to FINTRAC. As a citizen, I would be unaware of this report. Unless this information is disclosed, once the legal threshold is reached, and unless police officers investigate and lay charges, this procedure will not have a great impact on me. I would be unaware of anything, the intelligence remains protected within FINTRAC and will not be shared with anyone.

Senator Joyal: Should you not address this issue when the act is under review as it will be over the coming months?

Mr. Meunier: The Minister of Finance is responsible for our act and we will submit that question to him.

Senator Joyal: Because if I quote from the act establishing FINTRAC, which you refer to in a paragraph on page 2 of your presentation:

Le vérificateur général peut également faire un examen de CANAFE — et cela s'est déjà produit. Dans les deux cas, les rapports ont clairement indiqué que CANAFE avait respecté ses obligations en vertu de la loi.

Le sénateur Joyal : Prenons l'exemple d'une personne qui apprend qu'elle fait l'objet d'une évaluation de votre part. Cette personne estime qu'elle est tout à fait honnête et qu'il n'existe aucun motif douteux derrière les transactions en cours. Malgré tout, vous la soupçonnez. Vers quelle autorité juridique cette personne pourra-t-elle se tourner afin de demander que l'on cesse l'opération en cours?

M. Meunier : Les informations que nous divulguons ne constituent que des soupçons et non des preuves. Dans certains cas, les personnes font l'objet de demandes d'accès à l'information. Parfois, pour des rapports de transactions transfrontalières en matière d'espèces, il est possible de savoir si effectivement la transaction a été rapportée à CANAFE. Toutefois, la personne ne peut savoir si nous avons divulgué cette information aux corps policiers. Pour l'instant, le demandeur ne peut s'adresser à personne, car nous ne sommes pas autorisés à divulguer cette information aux individus. Est-ce que je me trompe?

M. Carrière : Les renseignements que CANAFE divulgue aux forces policières permettent à celles-ci de faire enquête si elles le jugent approprié. Ce serait plutôt aux forces policières de déterminer si les renseignements que CANAFE leur fournit sont effectivement des preuves d'une activité criminelle ou non.

Le sénateur Joyal : Un individu ne peut donc pas faire cesser une évaluation de ses transactions lorsqu'il se sent lésé dans son droit à la vie privé, même s'il n'a rien à se reprocher, alors que vous le soupçonnez néanmoins. Par conséquent, la loi ne prévoit pas, pour cette personne, la possibilité d'obtenir d'une autorité judiciaire quelconque un arrêt de l'évaluation que vous effectuez pour les transactions en cause?

M. Carrière : Des mesures sont prévues à la loi pour garantir la protection des renseignements que CANAFE possède.

Supposons qu'une entité déclarante ait fait une déclaration d'opérations suspectes à mon sujet auprès de CANAFE. En tant que citoyen, je ne serai pas au courant de cette déclaration. À moins que ces renseignements soient divulgués, une fois le seuil légal atteint, et à moins que les policiers fassent enquête et déposent des accusations, cette démarche n'aura pas un grand impact sur moi. Je ne serai au courant de rien, ces renseignements demeureront protégés à l'intérieur de CANAFE et ne seront pas partagés avec qui que ce soit.

Le sénateur Joyal : Est-ce que vous ne devriez pas vous pencher sur cette question lors de la révision de la loi qui aura lieu au cours des prochains mois?

M. Meunier : Le ministre des Finances est la personne responsable de notre loi et nous lui soumettrons cette question.

Le sénateur Joyal : Parce que si je cite la loi qui vous constitue, le paragraphe au milieu de la page 2 de votre mémoire :

The act stipulates that we can only release information where we have reasonable grounds to suspect that the information would be relevant to an investigation or prosecution of. . .

So, a money laundering offence in a potential organized crime group, like a biker gang —

. . .or a terrorist activity financing offence.

So, a terrorist organization deemed as such within the meaning of the Anti-Terrorism Act in Canada.

So you cover two areas, on the one hand anti-terrorism, the organizations designed to receive funds probably for terrorist financing, and also crime investigations in general. Again, this is very general.

What proportion of your investigative activities focus on proceeds of crime versus terrorist organization financing?

Mr. Meunier: I would say approximately 80 per cent of the disclosures have to do with money laundering, and about 20 per cent deal with suspected terrorist activity.

Senator Joyal: So a large part of your activities, of your monitoring of financial transfers — because essentially here we are talking about financial transfers — is mainly related to money laundering activities which may be related to organized crime?

Mr. Meunier: That is correct.

Senator Joyal: You mention, on page 1 of your report:

While well over 130 nations have a financial intelligence unit of some sort or another. . .

Do you have agreements regarding intelligence transfer with a number of countries? And are these agreements governed in some way by international conventions, or are they negotiated through mutual agreement between the various countries involved? And how many of these agreements do you have?

Mr. Meunier: We have 71 memorandums of understanding to date, with foreign units. The act specifically provides that we cannot exchange financial intelligence with foreign peers without an MOU. Perhaps Mr. Carrière could explain this system.

Mr. Carrière: The act requires the MOU to specify the purposes for which the intelligence will be used. It must be for the purpose of investigations or prosecutions regarding a money laundering offence or a terrorist activity financing offence or any similar offence. The MOU must also provide for the intelligence to be treated confidentially by the country which receives it. And unlike disclosures made by FINTRAC to police forces, in this case, the act specifies that we have the choice to disclose or not. However, under the act we can only exchange designated

Notre loi stipule que nous ne pouvons communiquer des renseignements [...] que lorsque nous avons des motifs raisonnables de soupçonner qu'ils seraient utiles aux fins d'enquête ou de poursuites relativement [...],

Soit une infraction de recyclage des produits de la criminalité, dans le cas éventuel des groupes de crime organisé, les gangs de motards par exemple ...

[...] ou de financement d'activités terroristes [...],

Donc un organisme terroriste qui a été déclaré organisme terroriste en vertu de la Loi antiterroriste au Canada.

Vous couvrez donc deux terrains, vous couvrez à la fois l'antiterrorisme, les organismes qui serviraient à recevoir des fonds probablement pour financer du terrorisme, mais également les enquêtes sur la criminalité en général. C'est, encore une fois, très général.

Quelle part de vos activités d'enquête est consacrée aux poursuites relativement aux produits de la criminalité versus celles relatives au financement d'organismes terroristes?

M. Meunier : Je dirais que la proportion est d'à peu près 80 p. 100 des divulgations concernant le blanchiment d'argent, alors qu'à peu près 20 p. 100 de nos divulgations touchent nos soupçons par rapport aux activités terroristes.

Le sénateur Joyal : Donc une grande part de vos activités, de votre surveillance de transferts financiers — parce qu'on parle essentiellement de transferts financiers — est principalement reliée à des activités de blanchiment d'argent qui peuvent être reliées au crime organisé?

M. Meunier : C'est exact.

Le sénateur Joyal : Vous mentionnez, à la page 1 de votre rapport :

Même si plus de 130 pays ont un genre d'unité du renseignement financier [...]

Est-ce que vous avez des ententes de transfert d'information avec un certain nombre de pays? Et est-ce que ces ententes sont régies d'une certaine façon par des conventions internationales, ou si ce sont des ententes que vous négociez de gré à gré entre chaque pays concerné? Et combien avez-vous d'ententes de ce genre?

M. Meunier : Nous avons 71 protocoles d'entente à ce jour, avec des unités étrangères. La loi prévoit justement que nous ne pouvons échanger de renseignements financiers avec nos pairs étrangers sans le protocole. M. Carrière pourrait peut-être expliquer ce protocole.

M. Carrière : La loi exige que le protocole précise les fins auxquelles les renseignements peuvent être utilisés. Cela doit être à des fins d'enquêtes ou de poursuites relativement à une infraction de recyclage des produits de la criminalité, ou une infraction de financement des activités terroristes ou une infraction essentiellement similaire. Le protocole d'entente doit également prévoir que les renseignements seront traités de façon confidentielle par le pays qui les reçoit. Et au contraire des divulgations que le CANAFE fait aux forces policières, dans ce

intelligence with these countries. So, this does not cover any and all intelligence at FINTRAC, but only that which is designated as defined by the act and regulations.

Senator Joyal: Let us take the case of two specific countries, Tunisia and Egypt, two countries that are very much in the news today. Do you have information exchange agreements with these two countries?

Mr. Meunier: We do have an agreement with Egypt but not with Tunisia.

Senator Joyal: Not with Tunisia. Therefore, in the context of this public debate on the source or acquisition of funds alleged to belong to the rulers or families of the rulers of those countries, can you say whether in the context of international attention and the situation currently in these countries, you can track the funds which may be transferred between various financial entities or individuals?

Mr. Meunier: The act prevents us from referring to any specific cases, particular those everyone is aware of. However, I must tell you that in general, even with those countries with whom we do not have an agreement, we cannot issue information requests, but it is however possible that we may receive information freely offered by these countries.

I would also like to add that it does not prevent us from receiving information from reporting entities. Specifically in the case of international electronic fund transfers, financial institutions give us this information. So, we know exactly whether or not funds are transferred from another country to Canada or from Canada to other countries. So, we do have this information.

Moreover, when it comes to the disclosure of information, police forces may voluntarily provide us with information through their own networks. So, through this network, they may obtain information on transfers and hand it over to us voluntarily.

[*English*]

Senator Wallin: I have a slightly different philosophical point of view. My concern is that you might not have enough power to do what you are doing. I am concerned that there may be a few too many restrictions when I read a sentence that says, "We are not an investigative body and we do not have powers to gather evidence. . ." I understand that seizing and freezing funds and laying charges are legal acts, but are you saying "evidence" in a strictly legal term? Obviously, you are collecting information.

Mr. Meunier: That is correct. We mean it in the legal sense. We receive and analyze information, but because of the threshold that we are meeting, which is one of reasonable grounds to suspect, we provide those leads to police and it gives them an opportunity to go

cas-ci, la loi prévoit qu'on a le choix de divulguer ou pas. Par contre, la loi précise qu'on ne peut échanger avec ces pays que des renseignements désignés. On ne parle donc pas de n'importe quel renseignement que le CANAFE possède mais uniquement les renseignements désignés définis dans la loi et le règlement.

Le sénateur Joyal : Prenons le cas de deux pays particuliers, la Tunisie et l'Égypte, deux pays au centre de l'actualité actuellement. Est-ce que vous avez des ententes d'échange d'informations avec ces deux pays?

M. Meunier : Nous avons une entente avec l'Égypte mais pas avec la Tunisie.

Le sénateur Joyal : Pas avec la Tunisie. Par conséquent, dans tout le débat public actuel sur la source ou l'acquisition de fonds présumés appartenir à des dirigeants ou aux familles des dirigeants de ces pays, est-ce que, dans le contexte de l'attention internationale et du contexte particulier dans lequel ces pays se retrouvent, vous êtes en mesure de suivre les fonds qui pourraient transiter entre différentes entités financières ou les personnes dans le contexte des activités de votre organisme?

M. Meunier : La loi nous empêche de parler spécifiquement de cas, particulièrement des cas que tout le monde connaît. Cependant, je dois vous dire qu'en général, même avec les pays avec qui nous n'avons pas d'accord, nous ne pouvons pas faire de demande d'information, mais il est toujours possible pour nous de recevoir des informations volontairement de ces pays.

Et j'aimerais rajouter que cela ne nous empêche pas de recevoir les informations qui nous sont fournies par les entités déclarantes. Particulièrement dans les cas de télévirements internationaux, les institutions financières nous donnent ces informations. Donc nous savons exactement s'il y a eu des transferts de fonds d'un pays vers le Canada ou du Canada vers ces autres pays. Alors nous avons ces informations.

De plus, lorsqu'on parle de divulgation d'informations, les corps policiers peuvent nous donner des informations volontairement via leur propre réseau. Donc, via le réseau, ils peuvent toujours obtenir des informations concernant des transferts et nous les remettre volontairement.

[*Traduction*]

Le sénateur Wallin : J'ai un point de vue philosophique un peu différent. Je m'inquiète que vous n'ayez pas suffisamment de pouvoir pour faire ce que vous faites. Je m'inquiète qu'il y ait trop peu de restrictions lorsque je lis une phrase qui énonce que : « Le Centre n'est pas un organisme d'enquête et il n'a pas les pouvoirs pour réunir les éléments de preuve [...] » Je comprends que saisir et geler des fonds et déposer des accusations sont des actes juridiques, mais parlez-vous d'« éléments de preuve » seulement au sens juridique? Car évidemment, vous rassemblez des renseignements.

M. Meunier : C'est exact. Nous l'utilisons au sens juridique. Nous recevons et analysons des renseignements, et parce que nous devons respecter certaines conditions, c'est-à-dire les soupçons raisonnables, nous fournissons ces pistes aux policiers et cela leur

out and get the evidence through the tools available in the Criminal Code. We are saying that we are not gatherers of evidence. If you wish, we are gatherers of information that we turn into intelligence.

Senator Wallin: You then analyze.

Mr. Meunier: We analyze.

Senator Wallin: However, if you see something troubling, how much authority do you then have to go back to the original supplier, whether it is a bank or whatever it is, and say, "Look, this is sending off some really bad signals to us. Where can we go? Can you help us connect dots?" Do you have any ability to do that?

Mr. Meunier: We do not have the ability to go back to a reporting entity and request additional information. The law is explicit and it is understood that this would potentially be a breach of people's Charter rights, such as unreasonable search and seizure.

We receive the information, and because of the kind of agency we are and what we are able to receive from many reporting entities, we are able to provide a good picture of the transactions. When we provide this information to police, it gives them that authority to, if they wish, pursue the investigation and produce affidavits of information.

The Chair: So I am clear, in support of Senator Wallin's question, you gather up the data, you have it. The data came to you through the normal reporting system, which is not quite passive but it is normative — it goes on all the time now under the law — or you are doing it because an agency has asked you to pursue matters that were reflected competently by Ms. Jelmini in the chart.

When you get the information, you do not get a warrant to go further, but the police organization — or CSIS or whomever — has every right to seek a warrant and use the information you have provided as part of the rationale for seeking a warrant. Once a warrant has been obtained, the police organization has the judicial capacity to proceed for further investigations of the kind I believe Senator Wallin is suggesting. Do I have that process right?

Mr. Meunier: Yes, you do.

The Chair: Is that a fair assessment of how it works?

Mr. Carrière: FINTRAC has compliance powers, so if a reporting entity failed to provide the required information, FINTRAC could certainly use its compliance powers to ensure the proper information is passed on to FINTRAC.

Senator Wallin: I will come back to Senator Joyal's question and try it again. Is there one thing, if you had the ability to do it that would make your life easier and faster? Is there one thing that would help you to have more effective access to information?

The Chair: Other than making your law notwithstanding the Charter of Rights and Freedoms, which you would not be considering as a recommendation.

donne l'occasion de trouver des preuves grâce aux outils prévus par le Code criminel. Nous ne rassemblons pas les preuves. On pourrait dire que nous rassemblons des renseignements.

Le sénateur Wallin : Ensuite, vous analysez.

M. Meunier : Nous analysons.

Le sénateur Wallin : Cependant, si vous constatez quelque chose de préoccupant, avez-vous les pouvoirs pour communiquer avec l'entité qui vous a fourni les renseignements, que ce soit une banque ou une autre institution, pour lui dire que vous vous posez des questions et lui demander de vous aider à clarifier la situation? Avez-vous la capacité de faire cela?

M. Meunier : Nous n'avons pas la capacité de retourner voir une entité déclarante et demander des renseignements supplémentaires. La loi est claire et on comprend que cela pourrait être considéré comme une violation des droits prévus par la Charte comme une fouille et saisie déraisonnables.

Nous recevons les renseignements, et à cause du type d'agence que nous sommes et du fait que nous recevons des renseignements de nombreuses entités déclarantes, nous pouvons fournir une bonne image des transactions. Lorsque nous fournissons ces renseignements aux policiers, ils peuvent, s'ils le veulent, poursuivre l'enquête et déposer des affidavits.

Le président : Si je comprends bien, à l'appui de la question de la sénatrice Wallin, vous rassemblez les données, vous les avez. Les données viennent à vous par le système normal de déclaration, qui n'est pas exactement passif mais prescriptif — il est toujours appliqué en vertu de la loi — ou est-ce que vous le faites parce qu'une agence vous a demandé de faire enquête sur des dossiers qui ont été expliqués avec compétence par Mme Jelmini à l'aide du tableau.

Lorsque vous recevez les renseignements, vous n'avez pas un mandat pour aller plus loin, mais les organisations policières — et le SCRS ou d'autres — ont la capacité d'obtenir un mandat et d'utiliser les renseignements que vous leur avez fournis pour justifier le mandat. Une fois un mandat obtenu, les policiers ont la capacité juridique de poursuivre les enquêtes dont parlait la sénatrice Wallin. Ai-je bien compris?

M. Meunier : Oui.

Le président : Est-ce une bonne explication du fonctionnement?

M. Carrière : Le CANAFE a des pouvoirs en matière de conformité, donc si une entité déclarante ne fournit pas les renseignements exigés, le CANAFE peut utiliser ces pouvoirs pour obtenir les renseignements en question.

Le sénateur Wallin : Je vais revenir à la question du sénateur Joyal et essayer encore une fois. Y a-t-il une chose, si vous aviez la capacité de la mettre en œuvre, qui vous rendrait la vie plus facile et vous permettrait de travailler plus rapidement? Y a-t-il une chose qui vous aiderait à avoir un accès plus efficace aux renseignements?

Le président : Autre que de permettre à votre loi de contourner la Charte des droits et libertés, qui est une recommandation à laquelle nous ne songerons pas.

Senator Joyal: I would not support it anyway.

The Chair: I am encouraged to hear that.

Mr. Meunier: In the last review, we put together quite a team in FINTRAC to look at all aspects. The suggestions that we make are looked at by the Department of Finance to look at all the possible pluses, minuses and cons. If you were to ask any intelligence agency, it would say, "Give me more." For any intelligence agency, the critical element is analysis. The more information you get, the greater the cost in analysis and dissemination. As we are concerned with privacy as well, that is a big factor.

In general, if I were to say more information is certainly better, the fact is that it has to be weighed against the privacy considerations, the costs to businesses, and the cost of analyzing it.

Senator Wallin: You say in your highlights that the Office of the Privacy Commissioner has praised you for your work. Obviously, you are being mindful of that.

Can you assess whether there is a best practice or two that other organizations or other bodies could extract? In a related committee, we are looking at Bill S-13, the Shiprider situation, and there are some concerns about whether we should be sharing information with the Americans. We heard this again in the wake of the secure-perimeter agreement between President Obama and the Prime Minister Harper on Friday. Are there lessons learned in your system on how to protect that while getting the job done?

Mr. Meunier: That is a tough question.

Senator Wallin: The lawyer has an answer.

Mr. Carrière: As a lawyer, I am happy that the act and regulations set out in great detail what we are allowed to do, what we are required to do, what we are required to collect and what we are allowed to collect. That does not solve all the problems, but it certainly provides us with good guidelines, at least, as to what we should do.

Mr. Meunier: If I may, and it is not necessarily just in the privacy area. What is almost unique to FINTRAC is that very few organizations in the world do what we do the way we do it, particularly with respect to electronic funds transfer. Very few organizations like ours receive this information electronically and EFTs over $10,000. That is very useful not only in money laundering cases that we analyze but also in terrorist financing. If there is a best practice worldwide, we have it here.

There is some discussion in the U.S. now about adopting a similar approach with FinCEN, which is an organization similar to ours. Australia has it, but there are few in the world that do that. If we are to move forward in the terrorist financing issue, that is a staple piece of information. We and our partners in the police notice how useful it.

Le sénateur Joyal : Je ne l'appuierais pas de toute façon.

Le président : Je suis ravi d'entendre cela.

M. Meunier : Lors du dernier examen, nous avons rassemblé toute une équipe du CANAFE pour examiner tous ces aspects. Les suggestions que nous avons présentées sont examinées par le ministère des Finances afin d'en déterminer les avantages et les inconvénients. Toutes les agences de renseignement vous diraient qu'elles en veulent plus. L'élément essentiel pour une agence de renseignement, c'est l'analyse. Plus on obtient de renseignements, plus cela coûte cher pour en faire l'analyse et la disséminer. Nous sommes également préoccupés par la protection de la vie privée, car c'est un facteur important.

En général, je vous dirais qu'il est préférable d'obtenir plus de renseignements, mais il faut tenir compte des questions de protection de la vie privée, des coûts d'opération et des coûts d'analyse.

Le sénateur Wallin : Vous dites dans vos faits saillants que le Commissariat à la protection de la vie privée vous a félicité pour votre travail. Il est évident que vous faites attention à cette question.

Savez-vous s'il y a des pratiques exemplaires qui pourraient profiter à d'autres organisations? Dans un autre comité, nous examinons le projet de loi S-13, l'Accord Shiprider, et il y a certaines préoccupations concernant l'échange de renseignements avec les Américains. Nous en avons encore entendu parler à l'aube de l'Accord sur le périmètre de sécurité entre le président Obama et le premier ministre Harper vendredi. Avez-vous tiré des leçons à ce sujet tout en exécutant votre travail?

M. Meunier : C'est une question difficile.

Le sénateur Wallin : L'avocat a une réponse.

M. Carrière : En tant qu'avocat, je suis ravi que la loi et les règlements décrivent en détail ce que nous avons le droit de faire, ce que nous devons faire, ce que nous devons recueillir et ce que nous avons le droit de recueillir. Cela ne résout pas tous les problèmes, mais cela nous offre certainement de bonnes lignes directrices à tout le moins quant à ce que nous devrions faire.

M. Meunier : Si vous me le permettez, je dois dire que cela ne touche pas nécessairement qu'à la protection de la vie privée. Le CANAFE est unique car très peu d'organisations dans le monde font ce que nous faisons de la façon dont le faisons, surtout en ce qui concerne les télévirements. Très peu d'organisations comme la nôtre reçoivent ces renseignements de façon électronique et sur les télévirements de plus de 10 000 $. C'est utile non seulement dans les cas de blanchiment d'argent que nous analysons, mais aussi pour le financement du terrorisme. S'il y a une pratique exemplaire sur le plan mondial, c'est celle-là.

Les États-Unis discutent maintenant d'adopter une approche semblable avec FinCEN, une organisation semblable à la nôtre. Il y en a une en Australie, mais il n'y en a que quelques-unes dans le monde. Si nous voulons nous attaquer au financement du terrorisme, voilà des renseignements essentiels. Nos partenaires de la police et nous savons à quel point c'est utile.

It is not in the privacy area, but it is certainly a barrier we have crossed here in Canada.

Senator Wallin: That is a good answer, thank you.

Why do you have regional offices? What is the rationale for that?

Mr. Meunier: Regional offices are located in Montreal, Vancouver and Toronto, and they cover each section of the country. They are involved mainly in compliance work, and they work with all the reporting entities, such as banks, casinos, money services, businesses and real estate to provide policy interpretation and assistance and to examine and ensure that they comply with the law.

Senator Wallin: Are there huge provincial differences in terms of the rules?

Mr. Meunier: No, but there might be in some cases about the kind of identification you need to provide. Some provinces do not allow, for instance, the use of health cards as a government ID, but they are minor differences. The law is applied.

The Chair: I respect your inability to discuss specific cases. However, would it be fair for a citizen to conclude, when one of our national networks decides to report on huge transactions at casinos that appear to be beyond the $10,000 point of interest threshold that your systems analyze that type of transaction? Is it fair to conclude that if anything drew your attention, you could pursue it, should you determine that was appropriate, based on provisions of your laws? Is that a fair conclusion for a citizen to reach?

Mr. Meunier: It would be fair to make that conclusion. However, we do have computer programs that analyze those kinds of things, and they do not represent the vast majority of the cases. As we mentioned, volunteer information records provide an important trigger for us. However, we do have programs that look at certain types of transactions in particular areas, and our analysts work with the results of those computer searches to detect patterns.

The Chair: Someone who walked into a casino in Canada and bought $100,000 worth of chips at one time, is that the type of normative transaction that would show up in your system?

Mr. Meunier: For operational reasons, I would not say that necessarily that transaction would appear, but there are combinations of rules that we have set that identify types of transactions, frequency of transactions, locations, et cetera. It would not necessarily be one criterion but a series of criteria.

Senator Marshall: Earlier you were talking about the different organizations or individuals that have to report, and you were talking about the banks, casinos and financial institutions. How do you know you have identified everyone? Not only are there banks, which you can identify, but there are also individuals, such as accountants. How do you know you have your total population of people who have to report?

Cela ne touche pas à la protection de la vie privée, mais il s'agit certainement d'un obstacle que nous avons surmonté au Canada.

Le sénateur Wallin : C'est une bonne réponse, merci.

Pourquoi avez-vous des bureaux régionaux? Quelle en est la raison d'être?

M. Meunier : Nos bureaux régionaux sont situés à Montréal, Vancouver et Toronto, et ils couvrent chaque section du pays. Ils s'occupent surtout de la conformité, et ils travaillent avec toutes les entités déclarantes comme les banques, les casinos, les services financiers, les entreprises et l'immobilier afin d'interpréter les politiques, d'offrir de l'aide à ce sujet et de veiller à ce que toutes ces organisations respectent la loi.

Le sénateur Wallin : Les règles diffèrent-elles énormément d'une province à l'autre?

M. Meunier : Non, mais il y a parfois des différences au sujet de l'identification que l'on doit fournir. Certaines provinces ne permettent pas, par exemple, l'utilisation des cartes d'assurance-maladie comme pièces d'identité du gouvernement, mais ce sont de petites différences. La loi est appliquée.

Le président : Je respecte le fait que vous ne puissiez pas discuter de dossiers précis. Cependant, serait-il juste pour un citoyen de conclure, lorsque l'un de nos réseaux nationaux décide de déclarer une transaction énorme à un casino qui semble dépasser le seuil de 10 000 $, que vos systèmes analysent ce type de transaction? Serait-il juste de conclure que si quelque chose attire votre attention, vous pouvez l'examiner, si vous croyez que c'est nécessaire, selon les dispositions des lois? Est-ce une conclusion juste que pourrait tirer un citoyen?

M. Meunier : Il serait juste de tirer cette conclusion. Cependant, nous avons des logiciels qui analysent ces choses, et cela ne représente pas la grande majorité de nos dossiers. Comme nous l'avons dit, les déclarations volontaires constituent un important déclencheur pour nous. Toutefois, nous avons des logiciels qui examinent certains types de transactions dans des secteurs particuliers, et nos analystes utilisent les résultats de ces recherches informatiques pour déceler des habitudes.

Le président : Si quelqu'un entrait dans un casino au Canada et achetait pour 100 000 $ de jetons d'un coup, est-ce le type de transaction normative qui se retrouvait dans votre système?

M. Meunier : Pour des raisons opérationnelles, je ne dirais pas qu'obligatoirement cette transaction s'afficherait, mais il y a une combinaison de règles que nous avons prévues qui repèrent des types de transactions, leur fréquence, leur emplacement, et cetera. Il ne s'agit pas d'un seul critère, mais d'une série de critères.

Le sénateur Marshall : Vous parliez plus tôt des différentes organisations ou personnes qui doivent faire des déclarations, et vous parliez des banques, des casinos et des institutions financières. Comment savez-vous que vous avez repéré tout le monde? Il y a non seulement des banques, que vous pouvez repérer, mais il y a aussi des personnes, comme des comptables. Comment savez-vous que vous avez tous les gens qui doivent effectuer des déclarations?

Mr. Meunier: Well, I will try to answer in two ways. The law specifies which sectors have been deemed vulnerable, not just in Canada, but an international body has also identified certain sectors of the economy where money laundering and terrorist financing risk is higher. They include accountants, real estate brokers, agents, et cetera. The Department of Finance has, in conjunction with the private sector and law enforcement, determined the broad sectoral areas where there is risk. Within each group, for instance, we do not require registration of accountants or real estate agents, et cetera, but we do require registration of the money services business. That has been deemed to be a sector of the economy that is more at risk for these types of activities, whether it is money laundering or terrorist financing. Our law has developed, and regulations cover those areas.

Senator Marshall: Has your organization identified individuals or organizations that have not reported but should have reported? Is it possible that different organizations or individuals might slip through the cracks? We are talking, I would think, about thousands of individuals and organizations. Are you sure you are getting everyone? Once you get everyone, are you certain that you are getting all the transactions?

Mr. Meunier: The regional compliance officers are tasked with identifying compliance with the regulations. We have estimated, and it is a very rough estimate, that there are about 300,000 reporting entities in Canada. Our compliance program is risk based. Basically, it targets those sectors and those individuals within the sectors where they think they are at higher risk of non-complying, either because they may not be reporting adequately, may not be identifying clients appropriately or may not be recording, because there are record keeping obligations. There are also compliance regime obligations, and there is risk identification. Each reporting entity has to adapt its own compliance regime to the risk of its clientele. They examine those; there is a random component and a targeted component. Our compliance folks have identified a number of reporting entities that are not complying, and, in many cases, fines have been issued and/or referrals to law enforcement where there is an indication that there may be serious indications of wrongdoing.

Mr. Carrière: The act authorizes FINTRAC to enter into information exchange agreements with industry regulators and supervisors, and FINTRAC works with the industry associations. Any industry association is usually pretty well aware of their membership.

The Chair: I think your director expressed concern in a speech in Halifax in July of 2009, about not being comfortable with the relationship with the gaming industry, indicating that it was not quite as robust on a reporting basis as would make her happy. To her credit, she talked about initiating a pilot project with the Ontario gaming authority.

M. Meunier : Eh bien, je vais essayer de répondre de deux façons. La loi précise quels secteurs sont réputés vulnérables, non seulement au Canada, mais un organisme international a également ciblé certains secteurs de l'économie où le risque de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme est plus élevé. Cela comprend les comptables, les courtiers et agents immobiliers, et cetera. Le ministère des Finances, en collaboration avec le secteur privé et les forces policières, a déterminé les secteurs généraux qui sont à risque. Pour chaque groupe, par exemple, nous n'exigeons pas l'inscription des comptables ou des agents immobiliers, et cetera, mais nous exigeons l'inscription des entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables. C'est considéré comme un secteur de l'économie où le risque est plus élevé pour ce type d'activité, que ce soit le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme. La loi a évolué, et les règlements couvrent ces secteurs.

Le sénateur Marshall : Est-ce que votre organisation a repéré des personnes ou des organisations qui n'ont pas fait de déclaration mais qui auraient dû le faire? Est-ce possible que diverses organisations ou personnes passent entre les mailles du filet? Je pense que nous parlons de milliers de personnes et d'organisations. Êtes-vous certain de repérer tout le monde? Et une fois que vous avez dépisté tout le monde, êtes-vous certain d'être informé de toutes les transactions?

M. Meunier : Les agents régionaux de la conformité ont pour tâche de s'assurer de la conformité aux règlements. Nous avons estimé, de façon très approximative, qu'il y a environ 300 000 entités déclarantes au Canada. Notre programme de conformité est fondé sur les risques. En gros, nous visons les secteurs et les personnes œuvrant dans les secteurs où nous croyons qu'il y a un risque plus élevé de non-conformité, soit parce que les déclarations ne sont pas adéquates, que les clients ne sont pas bien repérés ou qu'il n'y a pas de tenue de registres, parce qu'il y a des obligations à ce sujet également. Il y a aussi les obligations en vertu du régime de conformité et la détermination des risques. Chaque entité déclarante doit adapter son régime de conformité au risque de sa clientèle. Voilà ce que ces entités examinent; il y a une composante aléatoire et une composante ciblée. Nos agents de la conformité ont relevé un certain nombre d'entités déclarantes qui ne sont pas conformes, et dans de nombreux cas, on a émis des amendes ou on a transféré aux forces policières les cas où il semble y avoir de graves possibilités de malversation.

M. Carrière : La loi autorise le CANAFE à établir des accords d'échange de renseignements avec les organismes de réglementation et de supervision de l'industrie, et le CANAFE collabore avec les associations et différents secteurs. Toute association est généralement très au courant de qui sont ses membres.

Le président : Lors d'un discours à Halifax en juillet 2009, je pense que votre directrice s'est dite mal à l'aise de la relation avec l'industrie du jeu, notant que les systèmes de déclaration n'étaient pas aussi solides qu'elle le souhaiterait. Elle a aussi parlé de lancer un projet pilote avec la Commission des jeux de l'Ontario, et c'est tout à son honneur.

In answering the questions put by my colleague, can you share with us any perspective that either that pilot project or work since July of 2009 has given you about the dimensions of that problem?

Mr. Meunier: You are correct. Our director did make that speech in Halifax. Unfortunately, I do not have the latest progress reports in terms of the partnership or the pilot project.

The Chair: Could you, at your convenience, agree to share whatever you can find with the committee?

Mr. Meunier: Yes.

Senator Marshall: Certain information has to be provided to you under your legislation. Is there ever an issue with regard to whether you are getting all the information to which you are legally entitled? Earlier, you said you receive information, but you cannot go back looking for additional information or clarification. Is there an issue with regard to you receiving all the information that you are entitled to under your legislation?

Mr. Meunier: We do have a quality assurance component in FINTRAC, and, when reports are received that do not meet fully all of the requirements in terms of completeness, et cetera, reports will be rejected, so they do not even enter the door if there are some major gaps.

We may notice mundane items such as computer glitches from a financial institution. In this instance, the financial institution might send us incomplete information. In this case, we will go back to them, because obviously we are talking hundreds of reports. We have that ability within the context of a technical glitch or something similar to that example.

When our compliance people perform their examinations, they have the opportunity to examine the reports that we receive and they can bring attention to that information and/or ensure compliance.

Senator Marshall: How do your analysts process the data? You receive data from 30,000 or 40,000 individuals or organizations, and historically it seems like you were doing certain processes, but you have refined it over last few years so you have a good product now. Could you talk about the analysts? Who does your programming? Is that done in-house? Please discuss the privacy aspect. What happens to the data? Your organization accumulates a significant amount of data.

Mr. Meunier: We receive about 65,000 reports a day. As you can imagine, the IT component is extremely critical. We receive perhaps about 200 suspicious transactions a day, and they are real triggers for us because there is a narrative at times that we request in the report. The narrative is basically the reasonable grounds to suspect. That is a key piece of information.

Ms. Jelmini: The reports are 99 per cent filed electronically, and we use the tools that were developed in-house. Some matching occurs within the system with respect to the reports that come in, so on name, date of birth. Other types of reports will match on to a suspicious transaction report. Then an assessment

Lorsque vous répondrez aux questions de mon collègue, pouvez-vous nous dire si ce projet pilote ou le travail fait depuis juillet 2009 vous a permis de mesurer l'ampleur du problème?

M. Meunier : Vous avez raison. Notre directrice a effectivement tenu ses propos dans un discours prononcé à Halifax. Malheureusement, je n'ai pas reçu le plus récent compte rendu sur le partenariat ou le projet pilote.

Le président : Pourriez-vous transmettre au comité les renseignements que vous obtiendrez à ce sujet?

M. Meunier : Volontiers.

Le sénateur Marshall : En vertu de la loi, certains renseignements doivent vous être transmis. Vous arrive-t-il d'avoir des difficultés à obtenir toute l'information à laquelle vous avez droit? Vous avez dit tout à l'heure que vous recevez de l'information, mais vous ne pouvez pas demander des renseignements additionnels ou des éclaircissements à ceux qui vont l'ont fournie. Avez-vous du mal à recevoir toute l'information que la loi oblige les gens à vous fournir?

M. Meunier : Il y a un volet d'assurance de la qualité au CANAFE. Quand nous recevons des rapports incomplets, ils sont rejetés et n'entrent même pas dans le système s'il manque des éléments d'information importants.

Nous remarquons parfois des erreurs banales comme celles qui sont dues au système informatique d'une institution financière. Celle-ci peut alors nous envoyer de l'information incomplète. Dans ce cas, nous la relançons, parce qu'évidemment cela va toucher des centaines de rapports. Il est possible de le faire s'il s'agit d'un problème technique, par exemple.

Quand nos employés chargés de vérifier la conformité procèdent à un examen, ils peuvent nous signaler ce genre d'erreur dans les rapports reçus et prendre les mesures nécessaires pour assurer la conformité.

Le sénateur Marshall : Comment vos analystes traitent-ils les données? Vous recevez des données de 30 000 ou 40 000 particuliers ou sociétés, et vous aviez instauré certaines modalités, que vous avez améliorées au cours des dernières années, si bien que vous disposez à présent d'un bon produit. Parlez-nous des analystes. Qui fait votre programmation? Se fait-elle à l'interne? Qu'en est-il du respect de la confidentialité? Qu'arrive-t-il aux données? Votre organisme en accumule une quantité importante.

M. Meunier : Nous recevons environ 65 000 rapports par jour. Évidemment, nos outils informatiques sont extrêmement importants. Nous recevons en moyenne 200 transactions douteuses par jour, et elles nous amènent parfois à demander une explication dans le rapport, c'est-à-dire les motifs raisonnables de soupçonner. C'est l'élément d'information clé.

Mme Jelmini : Dans 99 p. 100 des cas, les rapports nous sont transmis par voie électronique, et nous utilisons les outils que nous avons conçus à l'interne. Le système fait des recoupements entre les rapports soumis à partir des noms, des dates de naissance. D'autres types de rapports seront appariés à une

is done by a team leader or a manager to determine if the case will be provided to an analyst for further analysis to see if it will become a case or not. The tools we have are quite powerful in terms of matching the information that we need to be able to make a preliminary assessment on whether the case should be initiated.

Senator Marshall: Has your organization ever had a security review? I am thinking about privacy again. Are there ongoing reviews?

Mr. Meunier: The Privacy Commissioner is required to do a review every two years. Her last audit gave us very high marks, not that there were not some things we could improve, but with respect to our security infrastructure, she was highly complementary and talked about our implementation of some of the best practices. In that regard, I think we came out strong.

Senator Marshall: You have MOUs with other countries. Is data flowing back and forth, or is it more on an ad hoc basis as opposed to you getting information regularly?

Ms. Jelmini: It is on a case-by-case basis where the case dictates there are transactions with a specific country we may want to query, or we will receive queries from different countries concerning their ongoing investigations. It falls within the provision of designated information in terms of what we can provide another country as well. We cannot provide a FIU with other information than what is specifically designated in the legislation. As the analyst works on a case, a determination is made that we would like to query country X. We draft a query to that country explaining the investigation and request the information based on our suspicions. This is how the MOUs are implemented with other countries. As well, they also send queries along that nature to us.

Senator Joyal: When you receive a request for information from a foreign state, are you in a position to evaluate the reasonable grounds? Do you evaluate the principle or criteria that the foreign country might have to suspect the followed transaction? Do you take it at face value, based on the name and the number of the account, and the abstract information that you need to follow up?

[*Translation*]

Do you assess the relevancy of such a request according to your governing criteria, which are based on reasonable grounds?

[*English*]

Ms. Jelmini: When we receive a foreign FIU query, we make an assessment. First of all, we have to have an MOU in order to be able to exchange information that is designated, if we reach our threshold.

The first thing we look at is if we have an MOU with a country, then we assess the quality of the query that we received from the financial intelligence unit: Who is under investigation, what is the

déclaration d'opérations douteuses. Un chef d'équipe ou un gestionnaire détermine ensuite si le cas sera renvoyé à un analyste pour qu'il procède à un examen plus approfondi et voit s'il est nécessaire d'aller plus loin. Nous disposons d'appareils très puissants capables de faire les recoupements de données nécessaires pour que nous puissions faire une première évaluation afin de déterminer s'il y a lieu d'ouvrir un dossier.

Le sénateur Marshall : Votre organisme a-t-il déjà été soumis à un examen de sécurité, relativement au respect de la confidentialité? Y a-t-il de tels examens en permanence?

M. Meunier : La Commissaire à la protection de la vie privée est tenue de réaliser un examen tous les deux ans. Sa dernière vérification nous était très favorable, mais elle a bien sûr noté certains points à améliorer. Toutefois, son évaluation de notre infrastructure de sécurité était très élogieuse et elle a souligné que nous avions instauré certaines pratiques exemplaires. Sur ce plan, nous avons été très bien cotés.

Le sénateur Marshall : Vous avez signé des protocoles d'entente avec d'autres pays. Y a-t-il un échange constant de données, ou obtenez-vous de l'information selon les besoins?

Mme Jelmini : Cela se fait au cas par cas quand nous souhaitons analyser certaines transactions faites dans un pays donné; nous recevons aussi des demandes d'autres pays pour leurs enquêtes. La disposition sur l'information désignée décrit les renseignements que nous pouvons communiquer à un autre pays. Nous ne pouvons transmettre à une unité du renseignement financier que les renseignements expressément désignés par la loi. L'analyste chargé d'un cas détermine la nécessité de faire une demande au pays X. Nous envoyons alors une demande d'information au dit pays expliquant notre enquête et nos soupçons à l'origine de cette demande. C'est ainsi qu'on rédige des protocoles d'entente avec d'autres pays. De notre côté, nous recevons aussi des demandes d'information du même genre.

Le sénateur Joyal : Quand vous recevez une demande d'information d'un autre pays, êtes-vous en mesure d'évaluer si elle est fondée sur des motifs raisonnables? Évaluez-vous le principe ou le critère en fonction duquel ce pays a jugé une transaction douteuse? Ou prenez-vous ses affirmations pour argent comptant, d'après le nom du titulaire du compte et le numéro de celui-ci et l'information abstraite que vous devez fournir?

[*Français*]

Évaluez-vous la pertinence de cette demande en fonction des critères qui vous gouvernent, lesquels basés sur des motifs raisonnables de croire?

[*Traduction*]

Mme Jelmini : Quand nous recevons une demande d'information de l'unité du renseignement financier d'un autre pays, nous procédons à une évaluation. Il faut tout d'abord avoir un protocole d'entente en vigueur pour pouvoir échanger de l'information désignée, si la demande répond à nos autres critères.

Si nous avons effectivement un protocole d'entente avec le pays, nous évaluons la qualité de la demande de renseignements reçue de son unité du renseignement financier : qui est visé par

suspicious activity, what is the link to Canada. From there, we proceed with an analysis, as we would with any other case, of the information we have. That is where our disclosure threshold will come in. Once again, we assess if the information we have would be relevant to that foreign investigation.

The threshold to disclose is at the disclosure end. At the receiving end, we assess the information, as we would a voluntary information record from law enforcement or the public, with respect to the information that is provided to us.

The FIUs are to undertake money laundering and terrorist financing investigations as part of their mandate, so where we are informed that there is an ongoing money laundering investigation in a specific country, the details are provided to us, we do our independent analysis, and the threshold comes into play before we can disclose the information back to the FIU.

Senator Joyal: In other words, you impose the same criteria to a foreign request that you would apply if it were in Canada only?

Ms. Jelmini: That is correct.

Mr. Meunier: I may add that we may disclose, but we are not obligated to disclose. It does happen where we may have signed an agreement with a particular country, and the political or security situation may have changed. We may decide, for those reasons, that the assessment that we made at the time we signed it suddenly needs a re-evaluation. Therefore, we may decide not to provide the information.

Senator Joyal: In some countries, as you know, the political power of the day may try to use that power to go after some of their own citizens. I have some examples in mind, but I do not want to throw them at you because I do not want to embarrass you.

Mr. Meunier: I appreciate that.

Senator Joyal: I think it could be common practice in many instances.

Senator Furey: Thank you for coming today. Mr. Meunier, when you talk about your agency being an analytic body that gathers intelligence and then shares it with investigative agencies, are you permitted to share any of your analysis and, if so, how much do you typically share, if any?

Mr. Meunier: We do not share the analytical report that we provide. I must say that we do sever information, because sometimes we do have information not designated. The law prescribes we must only disclose, and sometimes in the reports that we may receive from reporting entities there may be some additional information that does not fit the criteria, so we will not share that information.

Senator Furey: Would it be more helpful to investigative agencies if your act permitted you to share all of your analysis as well?

l'enquête, de quelle activité suspecte s'agit-il et quel est le lien avec le Canada? Ensuite, nous analysons le dossier à la lumière de l'information que nous avons, comme nous le ferions pour n'importe quel autre cas. Ensuite, en nous fondant sur nos critères de divulgation, nous évaluons si l'information que nous avons est pertinente pour l'enquête de ce pays étranger.

Les critères de divulgation s'appliquent lorsque nous détenons l'information. Après avoir reçu une demande, nous évaluons l'information comme s'il s'agissait d'un dossier d'information volontaire communiquée par la police ou un particulier, d'après les renseignements qu'on nous a transmis.

Le mandat des unités du renseignement financier comprend la réalisation d'enquêtes sur le blanchissement d'argent et le financement d'organisations terroristes. Quand un pays nous informe d'une enquête sur un cas de blanchissement d'argent, il nous donne les détails et nous procédons à une analyse indépendante; avant de communiquer l'information à l'unité du renseignement financier qui en a fait la demande, nous déterminons si cela satisfait aux critères de divulgation.

Le sénateur Joyal : Autrement dit, vous imposez aux demandes étrangères les mêmes critères qu'aux demandes de source canadienne?

Mme Jelmini : Oui, effectivement.

M. Meunier : J'ajouterais que nous pouvons divulguer des renseignements, mais nous ne sommes pas tenus de le faire. Il arrive qu'après avoir signé un accord avec un pays, la situation politique ou celle de la sécurité change dans ce pays. Pour ces raisons, nous jugeons parfois nécessaire de revoir une évaluation déjà terminée. Par conséquent, nous pouvons décider de ne pas communiquer l'information demandée.

Le sénateur Joyal : Comme vous le savez, les gens qui détiennent le pouvoir dans un pays peuvent se servir de ces renseignements pour poursuivre leurs propres citoyens. Certains exemples me viennent à l'esprit, mais je ne veux pas les citer pour ne pas vous plonger dans l'embarras.

M. Meunier : Je comprends.

Le sénateur Joyal : Ce pourrait être une pratique courante dans bien des cas.

Le sénateur Furey : Merci d'être des nôtres aujourd'hui. Monsieur Meunier, vous avez dit que le CANAFE est un organisme d'analyse qui recueille des renseignements pour ensuite les communiquer à des organismes d'enquête. Êtes-vous autorisés à communiquer vos analyses et, si oui, le faites-vous souvent?

M. Meunier : Nous ne communiquons à personne nos rapports d'analyse. Il arrive que nous séparions certaines données parce que nous avons parfois des renseignements non désignés. La loi prescrit ce que nous avons le droit de divulguer, mais il arrive dans les rapports que nous recevons des entités déclarantes qu'il y ait des renseignements qui ne répondent pas aux critères de divulgation, si bien que nous ne les communiquons pas.

Le sénateur Furey : Si votre loi vous permettait de communiquer également vos analyses, cela serait-il utile pour les organismes d'enquête?

Mr. Meunier: Law enforcement has access to what we call a production order, and they can get judicial authorization if they feel there would be more information available to us than we have provided to them.

I can say, though, that over the last five years there has been quite a bit of change in the way that we handle disclosures. We have increased by over 244 per cent. The number of disclosures has sky-rocketed since 2005-06, and this is due to expertise, additional resources, changes in processes, and better tools for us to conduct our analyses. The legislative changes have allowed us to make our product even more effective. We are getting feedback from our police forces and other law enforcement agencies, and they are very happy with the quality, the number of people who are new accounts being divulged, new people associated, et cetera.

I think that, over all, with this particular change, we have not had any production orders. I cannot count them, but I can only recall two or three, or something of that nature.

Mr. Carrière: Not much more than that.

Mr. Meunier: Originally police were questioning whether we had a lot more to give. I think now, because of the timeliness, on particularly important cases we can turn them around in 24 hours, particularly with respect to terrorist financing. That is our priority, and we will put every resource available to assist in such a case.

However, I must say that the turnaround time from maybe about three years ago was about 134 day average for money laundering and terrorist financing. I have to say the terrorist financing is a lot shorter. Today we are looking at about 60 days, and this is an average. That does not mean that if we get something from CSIS on a Friday, that we will be working the weekend to assist.

Senator Furey: In your 2010 report it indicated that there was somewhere in the range of 60 to 70 reports related to terrorist activities. Do you know how many of those would have led to actual charges, or are most still ongoing in terms of investigative activities?

Ms. Jelmini: I do not have a specific number in terms of how many resulted in charges. We ask for feedback from our partners when we provide disclosures, to inform us specifically of that. We do track media as well internally, to see if there is something in the media where we would have contributed specific information.

I do not have exact statistics, but we know we contribute to a large number of cases, that do end up in the media, where charges are laid.

Senator Furey: Ms. Jelmini, thank you for this chart. It is comprehensive and quite complicated. In box D you talk about grounds for suspicion in terms of cheques being deposited, drafts being issued and then NSFs being returned. Can you explain that?

M. Meunier : Les corps policiers peuvent obtenir une ordonnance de communication de même qu'une autorisation judiciaire s'ils estiment que nous avons d'autres renseignements qui pourraient leur être utiles.

Toutefois, notre façon de traiter les demandes de divulgation a beaucoup changé au cours des cinq dernières années. En fait, les divulgations ont augmenté de plus de 244 p. 100. Elles grimpent en flèche depuis 2005-2006, grâce aux connaissances poussées de nos effectifs, à des ressources supplémentaires, aux changements apportés à nos modalités et à l'amélioration de nos outils d'analyse. Les changements législatifs nous ont permis de rendre nos rapports encore plus efficaces. Les corps policiers et autres organismes d'application de la loi avec lesquels nous traitons se disent extrêmement satisfaits de la qualité de nos rapports, de l'augmentation du nombre de comptes divulgués, du nombre de personnes associées, et ainsi de suite.

À la suite de ce changement, je crois que nous n'avons pas reçu d'ordonnances de communication. Je n'en ai pas le nombre exact, mais je me rappelle que de deux ou trois cas environ.

M. Carrière : Pas beaucoup plus.

M. Meunier : Au début, la police se demandait si nous avions beaucoup d'autres renseignements à leur transmettre. À présent, nous sommes très rapides et dans le cas d'affaires particulièrement importantes, par exemple le financement d'activités terroristes, nous pouvons donner suite à la demande de la police en moins de 24 heures. C'est notre priorité et nous consacrons à de tels cas toutes nos ressources disponibles.

Cependant, voilà environ trois ans, notre délai de réponse était de 134 jours en moyenne pour les affaires de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes. Il est beaucoup plus court dans le cas du financement d'activités terroristes. Aujourd'hui, il est d'environ 60 jours, en moyenne. Cela ne veut pas dire que si nous recevons une demande du SCRS le vendredi, nous travaillerons pendant la fin de semaine pour y répondre.

Le sénateur Furey : D'après votre rapport de 2010, de 60 à 70 rapports portaient sur le financement d'activités terroristes. Savez-vous combien de ces cas ont abouti à des mises en accusation ou si les enquêtes sont toujours en cours?

Mme Jelmini : Je n'ai pas de nombre quant aux accusations portées. Quand nous divulguons des renseignements, nous demandons à nos partenaires de nous en informer. Nous suivons également à l'interne ce qui se dit dans les médias pour voir s'il est question de cas auxquels nous avons contribué par de l'information précise.

Je n'ai pas de statistiques précises, mais je sais que nous contribuons aux enquêtes sur un grand nombre d'affaires qui sont rapportées dans les médias lorsque des accusations sont portées.

Le sénateur Furey : Madame Jelmini, merci de ce tableau. Il est complet et très compliqué. À la case D, vous parlez des motifs de soupçon, entre autres le dépôt de chèques, des traites bancaires émises et des chèques sans provision. Pourriez-vous expliquer ces

I do not understand, for example, if you are depositing a cheque to a bank then drawing a draft on it, why a bank would allow it to go through before the cheque cleared. I am a little confused.

Ms. Jelmini: Often these schemes, as I mentioned, are bust-out schemes. The individual will use either his or her own identity or a false identity, and the purpose is to build up good credit. Therefore, where there is a time lapse between the depositing of cheques, where the account is credited, other drafts are issued. It is a vulnerability in the system, but they do detect the various patterns. That is essentially the bust-out scheme.

The person, at the end, will disappear or claim bankruptcy. The person does it with the purpose, ultimately, of making quick money.

Senator Furey: There is a lot more activity going on there than one deposit and one withdrawal.

Ms. Jelmini: Exactly. In box D there are a number of STRs that were reported on this type of activity. I tried to minimize the activity in the boxes.

The Chair: Before we go to round two, I want to take a look at the chart with Ms. Jelmini. I understand very clearly from the chart that if one of our law enforcement or intelligence agencies seeks your analysis, you go forward, you go to your data sets, you try to find information that may respond to their request and you disclose it to them once you have decided you have sufficient, justified disclosure. I am not troubled by that part of the proposition at all.

I want to understand what happens when without a VIR, without any specific request from a national security agency or police agency, your normal data inflow produces two or three transactions that strike you as being of interest and justify further pursuit. They justify this pursuit because of either a threshold or some other part of the pattern, and you decide the information should be disclosed.

How do you decide, not knowing if the transaction is about tax evasion, money laundering, contraband cigarettes, or the movement of cash to support various terrorist groups in Central America? How do you know to whom you should give the information? Do you make that decision internally? Do you decide that you will share the information because you decide that is the issue at hand? I am interested in the process by which that decision is determined.

Ms. Jelmini: These proactive cases are generated on a suspicious pattern of financial activity, so we assess that information. We have access to a variety of databases. We try to link it from open source information if the individuals are known or if they have been in media review. We also access law enforcement and national security databases as part of the analysis. That information assists us in determining if it is potentially linked to a terrorist financing investigation, a threats investigation or a money laundering investigation, or if the subjects have been under investigation either by a law enforcement agency or by another foreign agency; that is, if it is in the media. We consult a variety of sources in building a case.

motifs? Si une personne dépose un chèque puis fait un retrait sur le même compte, je ne comprends pas pourquoi la banque accepterait d'encaisser le chèque avant qu'il soit vérifié. Je suis un peu perplexe.

Mme Jelmini : Il s'agit souvent d'un genre de fraude appelé « détournement avec fuite ». L'individu peut utiliser sa propre identité ou une fausse identité, le but étant d'obtenir une bonne cote de crédit. Ainsi, lorsqu'il y a un certain laps de temps entre le dépôt des chèques, on fait des retraits. Le système est vulnérable sur ce plan, mais il arrive tout de même à déceler certains profils. Voilà en gros ce qu'on appelle « détournement avec fuite ».

L'individu finira par disparaître ou par déclarer faillite. C'est une fraude délibérée visant à faire de l'argent rapidement.

Le sénateur Furey : Il n'y a pas un seul dépôt et un seul retrait, mais une multitude de transactions bancaires.

Mme Jelmini : Exactement. On voit à la case D que plusieurs DOD ont été signalées relativement à ce type d'activité. J'ai essayé de réduire au minimum les activités indiquées dans les cases.

Le président : Avant de passer au deuxième tour, j'ai une question au sujet du tableau. Il en ressort très clairement que si un de nos corps policiers ou organismes de renseignement vous demande une analyse, vous parcourez vos ensembles de données pour trouver l'information pouvant correspondre à sa demande et vous la lui communiquez une fois que vous avez déterminé que la divulgation est justifiée. Tout cela me semble bien normal.

Qu'arrive-t-il si, en l'absence d'une déclaration volontaire et sans avoir reçu une demande précise d'un organisme de sécurité nationale ou d'un corps policier, vous décelez dans vos données courantes deux ou trois transactions qui vous semblent mériter un examen plus poussé? Cela peut arriver parce que l'information atteint un certain seuil ou correspond à un profil, et vous décidez qu'elle devrait être divulguée.

Comment prenez-vous cette décision, ne sachant pas si la transaction dénote de l'évasion fiscale, du blanchiment d'argent, de la contrebande de cigarettes ou du virement de fonds à différents groupes terroristes d'Amérique centrale? Comment déterminez-vous à qui transmettre l'information? La décision se fait-elle à l'interne? Décidez-vous de communiquer l'information parce que c'est le dossier sur lequel vous travaillez? J'aimerais savoir comment vous prenez cette décision.

Mme Jelmini : Ces cas retiennent notre attention parce qu'ils correspondent à un profil suspect d'activités financières; nous évaluons donc ces renseignements et nous avons accès à différentes bases de données. Si les individus sont connus ou ont été mentionnés dans les médias, nous essayons de faire le lien avec des données de source libre. Nous consultons aussi les bases de données de corps policiers et d'organismes de sécurité nationale. Cela nous aide à déterminer si les transactions douteuses pourraient être liées à une enquête sur le financement de groupes terroristes, sur des menaces ou sur du blanchiment d'argent, ou encore si les individus en question font l'objet d'enquêtes de la part d'un corps policier ou d'un autre organisme

This information assists us in making the determination if it is money laundering or terrorist financing. We must have a connection to terrorist financing other than possible location of concern. Ultimately, a number of elements will factor in to make that determination.

In terms of disclosing to CRA and to CBSA, there is a dual threshold within the legislation where we first must determine it is relevant either to money laundering or to terrorist financing. We then must determine if it is relevant to the other agency's mandate. We also determine if it is relevant to tax evasion. Again, this is done with indicators. We work with our partners to determine our potential indicators of tax evasion. As part of our analysis, we look at these indicators to determine if it fits the case. Where we meet that secondary threshold, we include a recommendation to disclose to CRA as well.

The Chair: Are those indicators part of a software program that assists you to reach these decisions as quickly as possible because of the vast amount of information that you receive on a daily basis, or is it all best-case analysis performed by thoughtful analysts trying to do their job as best they can and as quickly as possible?

Ms. Jelmini: Exactly, the front end includes the rules and the system that may flag certain suspicious transactions. As we proceed with the case analysis, we observe the indicators that I referred to in my presentation. These indicators come up from internationally recognized indicators from the FATF, working groups on typology and from the Egmont Group of Financial Intelligence Units. CRA, as well, will come up with its own indicators of potential money laundering. These indicators are the result of typologies from various experts in the field. We then look at the transactions and see if the indicators apply.

The Chair: Recently, another committee had a cordial exchange with a parliamentary delegation from a petro state in the Gulf region. One of our colleagues from Prince Edward Island asked a question about donations made by that country to schools in Canada for various purposes. The delegation was thoughtful and moderate and said, "Of course we make charitable organizations to schools in Canada. We do so because they are approved by the Crown." I think they may be confusing a tax receipt with approval; nevertheless, it was a well-intentioned response.

If someone made a $250,000 donation to a school or a community centre, which then produced either a cheque coming out of a Canadian bank for that amount or a deposit being made in a pattern not unrelated to the one on your chart by that particular school or community centre, would your system catch that transaction?

étranger; si c'est mentionné dans les médias. Pour constituer notre dossier, nous consultons un éventail de sources. Les renseignements que nous obtenons nous aident à déterminer s'il s'agit de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes. Il faut qu'un facteur autre qu'un emplacement suspect lie les transactions au financement d'activités terroristes. Enfin, nous fondons notre décision sur un ensemble de facteurs.

Avant de transmettre le dossier à l'ARC ou à l'ASFC, nous devons satisfaire à deux critères établis dans la loi pour déterminer si les renseignements peuvent avoir un lien avec soit le blanchiment d'argent, soit le financement d'activités terroristes. Ensuite, nous devons déterminer s'ils correspondent au mandat de l'organisme. Nous devons également déterminer s'il pourrait s'agir d'évasion fiscale. Tout cela se fait, encore une fois, à l'aide d'indicateurs. Nous collaborons avec nos partenaires pour établir des indicateurs possibles d'évasion fiscale. Nous nous servons de ces indicateurs dans notre analyse pour déterminer s'ils s'appliquent. Après avoir établi que les renseignements correspondent bien à ce deuxième critère, nous recommandons que les renseignements soient également communiqués à l'ARC.

Le président : Ces indicateurs font-ils partie d'un logiciel qui vous aide à prendre ces décisions le plus vite possible, étant donné la quantité colossale d'information que vous recevez tous les jours, ou est-ce que tout repose sur les analyses du meilleur cas par des analystes compétents qui s'efforcent de travailler aussi vite que possible?

Mme Jelmini : Exactement. Dès la réception des données, un mécanisme vérifie les règles et le système peut signaler certaines transactions suspectes. Au cours de l'analyse du cas, nous observons les indicateurs que j'ai mentionnés dans mon exposé. Ils sont dérivés d'indicateurs reconnus dans le monde comme ceux du GAFI, ou d'indicateurs déterminés par des groupes de travail sur la typologie et les unités de renseignement financier du Groupe Egmont. L'ARC a également ses propres indicateurs de cas potentiels de blanchiment d'argent. Ces indicateurs découlent de typologies établies par des experts du domaine. Nous examinons alors les transactions pour voir si elles correspondent aux indicateurs.

Le président : Un autre comité a récemment eu des échanges cordiaux avec une délégation de parlementaires d'un pays exportateur de pétrole de la région du Golfe. Un de nos collègues de l'Île-du-Prince-Édouard a posé des questions au sujet des dons que ce pays faisait à des écoles du Canada à différentes fins. La délégation a donné une réponse modérée et réfléchie : « Bien sûr que nous faisons des dons à des écoles du Canada. Nous le faisons parce qu'ils sont approuvés par la Couronne. » La délégation était bien intentionnée, mais elle a peut-être confondu l'approbation de la Couronne avec l'émission d'un reçu d'impôt.

Si quelqu'un donnait 250 000 $ à une école ou à un centre communautaire qui produisait ensuite un chèque émis par une banque canadienne pour ce montant ou la confirmation d'un dépôt, et si cette école ou ce centre communautaire agissait selon les schèmes indiqués sur votre tableau, le système signalerait-il cette transaction?

Ms. Jelmini: We receive large cash transaction reports. Whenever there is cash deposited in excess of $10,000, we must receive the report from a reporting entity. If the transaction is deemed suspicious by the financial institution receiving the cash, they submit a suspicious transaction report to FINTRAC indicating they are suspicious for reasons A, B and C. Those are the instances where we would receive that information.

Senator Joyal: I would like to return to the answer that you gave to Senator Furey on the number of open cases following the transfer of information. I am surprised that you do not have a consolidation of those cases. That is the only real way to measure your agency's efficiency. You can acquire information, but it must be processed somewhere — either by CSIS, CRA, the RCMP or any other police agency, et cetera.

It is difficult to believe — that is, unless you do not want to disclose that information — that you do not have those statistics. That is the only way to measure your efficiency, in my opinion.

Mr. Meunier: I apologize; I am not exactly sure of the question you are asking, senator. You talked about open cases. I could attempt an answer.

[*Translation*]

Senator Joyal: I find it difficult to understand that you have no statistics on the number of investigations that have been launched either by CSIS, the RCMP, provincial or municipal police services or any other agency that deals with the information that you gather. That would help determine whether your evaluation of the "reasonable grounds to suspect" is accurate in most cases, whether you are following the right leads. Ultimately, that would lead to charges in cases of terrorism and terrorist organization financing, which are prohibited by law, as well as tax evasion and other crimes that are investigated by the Department of Revenue.

I have a hard time understanding that, given all of your computer resources, you do not monitor cases, only relying on what is in the newspapers. You open the newspaper on Monday morning and are pleased to read about an arrest.

With all due respect, I find that answer a little rich, especially given the millions of dollars of Canadian taxpayers' money that you spend and the 300 people working for you.

Mr. Meunier: I will try to answer your question. First, we have voluntary information records, or VIR. In almost all cases, we receive VIR when an investigation is underway. We know that there is a connection or grounds when we receive information voluntarily. That occurs in 80 per cent of our cases. Therefore, when we receive a VIR and have little or no information or cannot reach the threshold to disclose, then our investigation comes to an end.

Mme Jelmini : Nous sommes informés des transactions importantes en espèces. Chaque fois qu'un dépôt en argent comptant excède 10 000 $, l'entité déclarante doit nous le signaler. Si l'institution financière trouve la transaction douteuse, elle envoie au CANAFE une déclaration d'opérations douteuses en précisant les motifs de ces soupçons. Voilà les cas où nous recevons ces renseignements.

Le sénateur Joyal : J'aimerais revenir sur votre réponse au sénateur Furey au sujet du nombre de dossiers ouverts à la suite du transfert d'information. Je suis étonné que vous n'ayez pas de recueil de ces dossiers, puisque c'est vraiment la seule façon de mesurer l'efficacité de votre organisme. Vous pouvez obtenir des renseignements, mais ils doivent être traités quelque part — que ce soit par le SCRS, l'ARC, la GRC ou un autre corps policier.

J'ai du mal à croire que vous n'ayez pas ces statistiques — à moins que vous ne vouliez pas les divulguer. C'est à mon avis la seule façon d'évaluer votre efficacité.

M. Meunier : Excusez-moi, monsieur le sénateur, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris le sens de votre question. Vous parlez de dossiers ouverts? Je peux essayer de répondre.

[*Français*]

Le sénateur Joyal : J'ai de la difficulté à comprendre que vous n'ayez aucun chiffre sur le nombre d'enquêtes qui ont été initiées soit par le SCRS soit par la GRC soit par un corps de police provincial ou municipal, soit par une autre agence concernée dans les informations que vous rassemblez. Cela permettrait de déterminer si l'évaluation que vous faites des motifs raisonnables de déclarer est juste dans la majorité des cas, si vous suivez les bons filons. Parce que, ultimement, cela mènerait à des accusations dans les cas de terrorisme, de financement d'organismes terroristes, ce qui est défendu par la loi ou dans le cas du ministère du Revenu, d'évasions fiscales, et cetera.

J'ai de la difficulté à comprendre que vous ne suiviez pas, avec toute la capacité informatique que vous avez, les causes, sinon de vous en remettre aux journaux. Vous ouvrez le journal le lundi matin et vous êtes heureux d'y voir une arrestation.

Cela m'apparaît un peu gros comme réponse, sauf tout le respect que je vous dois. Avec tous les millions dollars des contribuables canadiens que vous dépensez, forcément, avec les 300 personnes à votre service.

M. Meunier : Je vais tenter de répondre à votre question. D'abord, nous avons des déclarations de renseignements transmis volontairement DRTV, en anglais les VIRS. Dans presque tous les cas, lorsque nous recevons des DRTV c'est qu'il y a une enquête en cours. De prime abord, nous savons que lorsque l'information nous est transmise volontairement, c'est qu'il y a une certaine connexion, un bien-fondé. Cela représente 80 p. 100 de nos cas. Donc, dans les situations où nous recevons une DRTV et que nous n'avons pas de renseignement ou peu ou ne rencontrons pas le seuil pour divulguer, à ce moment, nos recherches se terminent là.

Provinces are also conducting investigations, particularly on money laundering. There has to be some coordination with the provincial Crowns and other bodies in order to monitor all those files. Ideally, we would build a system that could provide us with all that information.

However, our role is not necessarily to collect all that information but rather to provide police forces with useful intelligence. And that is something we have been measuring for some years. In the past two years, we have produced questionnaires that are distributed to police forces in order to gather their feedback within 30 days following reception of our disclosure as well as at the end of their investigations, in order to give us a status report. As you well know, criminal investigations can take a number of years. We are now starting to receive information on cases that we disclosed two years ago with the new questionnaire. Within a few years, I expect that we will have a better database that will help us identify cases in which we made disclosures, as well as their outcomes.

That is a program we implemented some years ago. In response to recommendations from the Auditor General and Privacy Commissioner, we should obtain information on our performance, which will gradually improve.

Senator Joyal: That is the point I wanted to raise. I suppose that madam Fraser's team at the Auditor General's Office simply used the value for money principle, i.e., given that so much is spent within the agency, what are the actual benefits or how is the information that is gathered by the agency put to practical use.

Mr. Meunier: Feedback from the police departments is also very good. We measure satisfaction. We ourselves cannot pass judgement on the activities and resources available to the police departments. They have their own priorities and, even though we do provide them with leads, they have limited resources. Accordingly, we cannot expect all cases to be concluded the same way.

We have seen cases where disclosures have been made separately; two or three disclosures have been made and there is a realization that they pertain to one network in particular. They then have to decide whether to focus on 50 individuals or three or four. We may have released ten or so disclosures and the information is used only to investigate two or three of the more important individuals in question. It is difficult to use this as a performance measurement tool. We are doing what we can with a new questionnaire in order to gauge the police departments' evaluation of the quality of information we provide to them.

Senator Joyal: You said that you have had this program running for two years and that it will help you assess your effectiveness and your work objectives.

With all of the third party agreements that you have on the exchange of information, have you already come up against banking secrecy in some countries, such as Switzerland?

Les provinces aussi poursuivent des enquêtes, particulièrement sur le blanchiment d'argent. Il faut une certaine coordination avec la Couronne provinciale, et cetera, pour suivre tous ces dossiers. Si on pouvait bâtir un système qui pouvait nous donner toutes ces informations ce serait idéal.

Cependant, ce qui est important n'est pas nécessairement d'avoir toute cette information puisque notre rôle est de fournir des renseignements utiles aux corps policiers. Et nous le mesurons depuis quelques années. Depuis deux ans, nous avons mis en place des questionnaires qui sont remis aux corps policiers à qui on demande de la rétroaction dans les 30 jours après la réception de notre divulgation et aussi, à la fin de leur enquête, pour nous indiquer son statut. Comme vous le savez, les enquêtes criminelles peuvent prendre plusieurs années. Nous commençons maintenant à recevoir des informations sur les cas que nous avons divulgués il y a deux ans avec le nouveau questionnaire. J'anticipe que d'ici quelques années, nous aurons une meilleure base de données qui nous permettra d'identifier les cas où on a fait des divulgations ainsi que leurs issues.

C'est un programme que nous avons mis en place il y a quelques années. Suite aux recommandations de la vérificatrice générale et du commissaire à la vie privé, nous devrions obtenir des renseignements sur notre rendement qui pourra, lui, s'améliorer au fur et à mesure.

Le sénateur Joyal : C'est ce que j'allais soulever. J'imagine que l'équipe de la vérificatrice générale, Mme Fraser, a dû, tout simplement avoir recours au principe « value for money », à savoir que si telles sommes sont dépensées au sein de cette agence, que peut-on réellement en retirer ou quelle utilisation pratique est faite des informations qui sont rassemblées par cette agence.

M. Meunier : La rétroaction des corps policiers est aussi très bonne. Nous en mesurons la satisfaction. Nous ne pouvons pas juger nous-mêmes des activités et des ressources disponibles pour les corps policiers. Ils ont leurs priorités et, même si nous leur donnons des pistes à suivre, ils sont eux aussi limités au niveau de leurs ressources. Nous ne pouvons donc pas nous attendre à une conclusion unique pour tous les cas.

À l'occasion, nous avons déjà constaté des divulgations faites séparément; il y a deux ou trois divulgations et on s'aperçoit qu'elles concernent un réseau en particulier. Ils doivent alors décider s'ils vont effectivement poursuivre 50 personnes ou plutôt trois ou quatre personnes. Nous pouvons avoir émis une dizaine de divulgations et qu'en fin de compte les informations ne soient utilisées pour enquête que sur deux ou trois des plus importants individus en question. Il est difficile d'utiliser ces mesures à titre de mesures de rendement. Nous faisons ce que nous pouvons avec le nouveau questionnaire afin de jauger l'appréciation des corps policiers concernant la qualité de l'information que nous leur transmettons.

Le sénateur Joyal : Vous dites avoir un programme en place depuis deux ans et que ce programme vous aidera à évaluer votre efficacité et vos cibles de travail.

Parmi les ententes avec les pays tiers concernant les échanges d'informations, vous est-il déjà arrivé de vous buter au secret bancaire de certains pays, pour ne pas nommer la Suisse?

Ms. Jelmini: We do not currently have a memorandum of understanding with Switzerland. We have not managed to reach an agreement with this country and therefore we do not have any exchanges with it. Of course some countries have different rules and do not necessarily have available information. That being said, exchanges usually proceed very well with those countries with whom we have a memorandum of understanding.

Senator Joyal: I will be even more specific: have you agreements with countries recognized as being tax havens?

Mr. Meunier: Yes, we have agreements with the Bahamas, Barbados, Bermuda, the Virgin Islands and the Cayman Islands. We have memoranda of understanding with the countries which, according to the OECD, have already been identified in the past as being tax havens.

Senator Joyal: I would like some clarification about the G8 negotiations regarding the openness of countries that impose bank secrecy. Of the objectives that have been defined, would the one pertaining to a relaxation of bank secrecy — which is being sought by the G20 and, in particular, by the European Union — make your job easier?

Mr. Meunier: This is a question for the Minister of Finance; FINTRAC does not deal with tax treaties. We do business with our peers who are foreign financial intelligence units. When we exchange information, we do not normally focus on tax evasion but rather on money laundering or the funding of terrorist activities. As far as we are concerned, we exchange information with our foreign peers and it is up to them to make the decision. Our requests for information pertain to money laundering.

Ms. Jelmini: Information is exchanged with certain countries that Mr. Meunier defined clearly. There is an exchange of information with respect to the financial intelligence cell.

Mr. Meunier: This is intelligence that pertains specifically to money laundering and the funding of terrorist activities. I was under the impression that you were perhaps referring to tax evasion.

Senator Joyal: I was talking about three components since tax evasion is nonetheless a crime all the same.

Mr. Meunier: True, except that tax evasion is an underlying offence to money laundering since July of this year, if I am not mistaken.

Senator Joyal: However, in the case of money laundering, we are talking about a major activity. We are well aware of how Switzerland has been used by numerous dictators and many criminal organizations around the world as a place to launder money, in order to give the operation legitimacy. It appears to be an extremely important aspect of the effectiveness of your activities, when you are up against a country like that, that

Mme Jelmini : Nous n'avons pas actuellement de protocole d'entente avec la Suisse. Nous n'avons pas réussi à conclure une entente avec ce pays et ce n'est donc pas un des pays avec lesquels nous procédons à des échanges. Naturellement, certains pays ont des règles différentes et certains pays n'auront pas nécessairement l'information disponible. Toutefois, l'échange se déroule normalement bien avec les pays avec lesquels nous avons des protocoles d'entente.

Le sénateur Joyal : Je serai plus précis encore; avez-vous des ententes avec d'autres pays reconnus comme étant des paradis fiscaux?

M. Meunier : Je dirais que oui : les Bahamas, la Barbade, les Bermudes, les Îles Vierges et les Îles Caïman. Nous avons des protocoles d'entente avec ces pays qui, d'après l'OCDE, ont déjà été identifiés par le passé comme étant des paradis fiscaux.

Le sénateur Joyal : J'aimerais obtenir une précision concernant les négociations au G8 au sujet de l'ouverture des pays qui imposent le secret bancaire. Parmi les objectifs définis, est-ce que l'objectif concernant la relaxation du secret bancaire — qui est poursuivi au sein du G20 et en particulier à l'intérieur de l'Union européenne — cela faciliterait votre travail si on en arrivait à une relaxation du secret bancaire?

M. Meunier : Cette question relève du ministre des Finances; CANAFE ne s'occupe pas de traités en vertu de la fiscalité. Nous transigeons avec nos pairs qui sont des unités de renseignements financiers à l'étranger. Dans le cadre de nos échanges d'informations, nous ne nous concentrons normalement pas sur l'évasion fiscale, mais bien sur le blanchiment d'argent ou, encore, sur le financement d'activités terroristes. Pour nous, les échanges d'informations se font avec nos pairs à l'étranger et c'est à eux de décider. Lorsque nous faisons des demandes d'informations, les demandes sont faites au niveau du blanchiment d'argent.

Mme Jelmini : Les échanges se font avec certains pays que M. Meunier a très bien identifiés. Il y a échange d'information au point de vue de la cellule de renseignements financiers.

M. Meunier : C'est du renseignement qui touche spécifiquement le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. J'avais l'impression que vous parliez peut-être d'évasion fiscale.

Le sénateur Joyal : Je parlais des trois volets puisque l'évasion fiscale est tout de même un acte criminel.

M. Meunier : Effectivement, sauf que l'évasion fiscale est une infraction sous-jacente au blanchiment d'argent que depuis le mois de juillet de cette année, si je ne m'abuse.

Le sénateur Joyal : Mais dans le cas du blanchiment d'argent, c'est une activité extrêmement importante. On sait très bien comment la Suisse est utilisée par plusieurs dictateurs, plusieurs organismes criminels à travers le monde pour servir de lieu où on blanchit l'opération, afin de lui donner un caractère de légitimité par la suite. Ça m'apparaît un élément extrêmement important de l'efficacité de vos activités d'être face à un pays comme celui-là

ultimately does not help countries like Canada and others fight against money laundering and the funding of terrorist activities.

Mr. Meunier: Be it that country or other tax havens, what draws our attention, our analysis, are the following transactions — I was going to say money laundering trends — that fit money laundering or terrorist activity criteria. This does not, however, prevent us from identifying potential instances of tax evasion, but I must say that our mandate keeps us focused on transactions that do not necessarily appear to be about tax evasion but rather money laundering. In some cases, the criteria are similar. I do not mean that we ignore instances where transactions originate in tax havens. On the contrary, we deal with them. But our attention is focused on financial transaction trends that appear to the instances of money laundering.

Mr. Carrière: It is important to make the distinction between money laundering and the underlying offence. For example, if I sell drugs, it is a crime; but I have not necessarily laundered money because I sold drugs. If I am a user, I can easily use all my profits and not launder any money whatsoever. The same is true for many other offences. FINTRAC really looks at the laundering aspect and not at the offences underlying money laundering, so not at the offence used to produce the proceeds of crime.

[*English*]

Senator Wallin: I share your concern about releasing numbers when you have an automatic trigger that launches your activity and no control over whether prosecutions are carried out by another country or domestic activity here.

You talk about these numbers, and we mentioned here today that many of the issues seem to be related to money laundering as opposed to terrorist activity. It makes sense; obviously, it is more difficult to track and confirm the terrorist activity.

How much more difficult is that made by the lack of access or the restrictions that you have in terms of dealing with non-profits, charities or pseudo-religious organizations? We have seen a lot of that stateside, and I assume the issue is the same here in Canada.

Ms. Jelmini: With respect to the charitable sector, about one third of FINTRAC disclosures include some charities. We have access to a large amount of information from the CRA website. When we see that a charitable organization may be involved in the transaction, we can take quite a bit of information from the publicly available CRA Charities Directorate. CRA Charities Directorate is also a recipient of FINTRAC disclosures. We provide relevant information to that directorate.

Senator Wallin: The problem is if they are not. I refer to a charity or a not-for-profit without official status.

qui, finalement, n'aide pas les pays comme le Canada et d'autres qui essaient de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes.

M. Meunier : Que ce soit ce pays ou d'autres pays qui sont des paradis fiscaux ou peu importe, ce qui attire notre attention, notre analyse, ce sont les transactions qui suivent — j'allais dire les tendances de blanchiment d'argent — qui répondent aux indices de blanchiment d'argent et aux activités terroristes. Cela ne nous empêche pas non plus d'identifier des cas où il y aurait possiblement de l'évasion fiscale, mais je dois dire que notre mandat nous focalise sur les transactions qui ressemblent pas nécessairement à de l'évasion fiscale, mais plutôt au blanchiment d'argent. Dans certains cas, les indices sont semblables. Je ne veux pas dire qu'on ignore les cas où les transactions qui nous proviennent de paradis fiscaux. Au contraire, on s'en occupe. Mais là où notre attention se concentre, ce sont sur les tendances de transactions financières qui ressemblent au blanchiment d'argent.

M. Carrière : L'important est de faire la différence entre le blanchiment d'argent et l'infraction sous-jacente. Par exemple, si je vends de la drogue, c'est un crime; mais je n'ai pas nécessairement blanchi de l'argent parce que j'ai vendu de la drogue. Si je suis un consommateur, je peux facilement consommer tout mon profit et ne pas blanchir d'argent du tout. C'est la même chose pour beaucoup d'autres infractions. CANAFE s'occupe vraiment du côté blanchiment et non pas du volet qui concerne les infractions sous-jacentes au blanchiment d'argent, donc pas à l'infraction qui a servi à produire le produit de la criminalité.

[*Traduction*]

Le sénateur Wallin : Je comprends votre réticence à donner des chiffres puisqu'il y a un mécanisme automatique qui déclenche votre intervention et que vous n'avez aucun contrôle sur les poursuites intentées par d'autres pays ou les activités au Canada.

Vous avez donné quelques chiffres et on a mentionné aujourd'hui que beaucoup plus de dossiers sont liés au blanchiment d'argent qu'au financement d'activités terroristes. Cela se comprend, car il est beaucoup plus difficile de repérer et de confirmer le financement d'activités terroristes.

Votre travail est-il plus difficile parce que vous n'avez pas accès aux renseignements des organismes sans but lucratif, caritatifs ou pseudo-religieux, ou parce que des restrictions s'appliquent? Nous savons que c'est le cas aux États-Unis, et j'imagine que le même problème se pose au Canada.

Mme Jelmini : Environ le tiers des renseignements communiqués par le CANAFE touchent des œuvres de bienfaisance. Le site Internet de l'ARC nous donne accès à beaucoup de renseignements. Lorsqu'on soupçonne un organisme caritatif d'être impliqué dans une transaction douteuse, on obtient beaucoup de renseignements de la part de la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC. Le CANAFE communique aussi des renseignements pertinents à cette direction.

Le sénateur Wallin : Le problème se pose lorsque l'organisation caritative ou l'organisme sans but lucratif n'a pas de statut officiel.

Mr. Meunier: This is where the role of the private sector or the reporting entities is crucial. We provide guidelines to them with respect to the identification of suspicious transaction reports. Obviously, they can monitor EFTs and provide suspicious transaction reports on the EFTs or sometimes just small deposits. They detect patterns and send us information concerning activities that can include deposits made by an account holder with many accounts with the funds collected elsewhere. They detect these patterns and send us information in that regard. Those STRs can be very useful to us.

It is complex and difficult. I would say that 95 per cent of our disclosures include reports coming from banks; 50 per cent of the transactions come from MSBs and about 5 per cent from casinos. When we put a case together, we are getting information from many reporting entities. The reporting entities — in particular, the banks and MSBs — have been useful in identifying suspicious transactions, particularly related to TF.

Senator Wallin: We have heard stories about the outpouring of money for Haiti and even activity about money going to Egypt. It is difficult to assess where that money goes and for what purpose it is used.

Mr. Meunier: In some cases, we rely on the police and CSIS.

Senator Wallin: That is at the other end.

Mr. Meunier: They operate internationally in the sense that they have liaison officers and colleagues in other police forces, other security agencies. If there is a suspicion of terrorist financing wherever the money may land, they will provide that information to us or at least we count on them to provide it to us. We have always had a good relationship with them, but that relationship has intensified over the last several years and they involve us very early in their investigations. That is the best I can do to answer the question.

Senator Wallin: That is reassuring.

Senator Joyal: My question is about the security of your computer system. How impenetrable is it? We read today that one financial institution has had its confidential system bugged and the information was leaked. They presumed they were operating under the toughest security rules.

[*Translation*]

To what extent is your system secure?

Mr. Meunier: We believe that our system is extremely secure. No outsiders have access to our data. To this end, I can refer you to the Privacy Commissioner who, in fact, looked at the security of our IT systems and concluded that they were quite secure.

M. Meunier : À ce moment-là, le secteur privé ou les entités déclarantes jouent un rôle capital. Nous leur fournissons des lignes de conduite leur permettant de repérer les transactions douteuses. Évidemment, ils peuvent surveiller les transferts électroniques de fonds — les TEF — et nous transmettre les rapports concernant des transactions douteuses ou même les rapports de petits dépôts. Lorsqu'ils décèlent des profils, ils nous envoient des renseignements sur différentes activités, notamment sur les dépôts faits par une personne ayant plusieurs comptes où sont versés des fonds recueillis ailleurs. Ils peuvent déceler ces profils et nous envoyer des renseignements à ce sujet. Ces rapports concernant des transactions douteuses peuvent nous être très utiles.

C'est une tâche difficile et complexe. Je dirais que 95 p. 100 de nos communications renferment des rapports provenant de banques; 50 p. 100 des transactions viennent de banques d'épargne et environ 5 p. 100, des casinos. Quand nous montons un dossier, nous obtenons des renseignements de nombreuses entités déclarantes. Celles-ci — tout particulièrement les banques et les banques d'épargne — nous ont aidés à détecter les transactions douteuses, particulièrement en ce qui concerne le financement d'activités terroristes.

Le sénateur Wallin : On nous a parlé de sommes faramineuses versées pour Haïti et même d'argent envoyé en Égypte. Il est bien difficile de savoir où va cet argent et à quoi il sert.

M. Meunier : Dans certains cas, nous faisons appel à la police et au SCRS.

Le sénateur Wallin : C'est à l'autre bout.

M. Meunier : Ils ont des activités internationales du fait qu'ils ont des agents de liaison et des collègues dans d'autres corps policiers et d'autres organismes de sécurité. Peu importe la destination de l'argent, si on soupçonne le financement d'activités terroristes, ils nous en font part ou du moins nous comptons sur eux pour nous mettre au courant. Nous avons toujours eu d'excellentes relations avec eux, mais nos relations se sont intensifiées au cours des dernières années et ils nous mettent au courant dès le début de leurs enquêtes. J'espère avoir répondu à votre question.

Le sénateur Wallin : Cela me rassure.

Le sénateur Joyal : J'ai une question sur la sécurité de votre système informatique. Est-il vraiment impénétrable? Nous apprenons aujourd'hui par les médias que le système confidentiel d'une institution financière a été mis sur écoute et qu'il y a eu une fuite d'information. Et pourtant, les employés de cette banque pensaient que leur système était protégé par les règles de sécurité les plus strictes.

[*Français*]

Jusqu'à quel point votre système est-il sécuritaire?

M. Meunier : À notre avis, notre système est très sécuritaire. Personne n'a accès à nos données de l'extérieur. À ce sujet, je puis vous référer au rapport du commissaire à la vie privée qui, justement, a fait un examen portant sur la sécurité de nos systèmes informatiques et a conclu qu'ils sont très robustes.

I do not know whether my colleagues have anything to add to this. We have confidence in the security of our systems. No outsiders have access to them. When we hire staff, candidates are subjected to security checks. Each FINTRAC employee must have secret clearance and must meet the conditions for top secret clearance.

So, in terms of national security, we have a great deal of confidence in our staff. As I mentioned, no one from outside has access to our systems.

Senator Joyal: That will be true as long as you are not victim of an entity like Wikileaks, as we have seen in recent months. You work with the more sensitive organizations within Canadian government, the police and the Royal Canadian Mounted Police. You are tied directly to national security. I think that you have the duty to be responsible for the security of your systems, which seem exceptional to me, given the information that you have on individuals and governments.

Mr. Meunier: You are right, and we take this responsibility very seriously. Our partners are from CSIS and from various security communities in Canada. Let me assure you that they would not share their information with us if they did not trust us.

Our security and infrastructure are verified by the Communications Security Establishment (CSE). We are satisfied and confident in the security of our infrastructure and of our personnel. Fortunately, up to this day, we have not had any problems of that nature. Obviously, we hope that things will continue like this. However, we take these responsibilities very seriously.

This week, our personnel will be taking part in an annual campaign when we review our security rules. We follow government policy in security matters in an almost exemplary fashion, as the Privacy Commissioner said. We believe that we are in a good position, and we take our responsibilities very seriously.

[*English*]

Senator Marshall: Are you aware of a security breach?

Mr. Meunier: I am unaware of any security breaches, although we have had infractions.

Senator Marshall: That would be such as leaving a briefcase in a car?

Mr. Meunier: No, something on your desk; we have a clean desk policy. People cannot walk into our offices from the street. Our security staff performs regular security inspections.

Senator Marshall: Have you had any indications that your system has been breached?

Mr. Meunier: Absolutely not. We are very conscious of security.

Je ne sais pas si mes collègues ont quelque chose à ajouter sur ce point. Nous avons confiance en la sécurité de nos systèmes. Personne n'y a accès de l'extérieur. Lorsque nous embauchons du personnel, les candidats sont soumis à une vérification. Chaque employé de CANAFE doit posséder une cote secrète et doit remplir les conditions pour le niveau « très secret ».

Donc, du point de vue de la sécurité nationale, nous avons grande confiance en notre personnel. Comme je vous l'ai mentionné, personne n'a accès à nos systèmes de l'extérieur.

Le sénateur Joyal : Ce sera le cas aussi longtemps que vous ne serez pas victime d'une entité telle Wikileaks, comme on l'a vu au cours des derniers mois. Vous fonctionnez parmi les organismes les plus sensibles du gouvernement canadien, avec les corps de police et la Gendarmerie royale. Vous êtes liés à la sécurité de l'État directement. Il me semble que vous avez un devoir de responsabilisation à l'égard de la sécurité de votre système qui m'apparaît exceptionnel, compte tenu des informations que vous détenez sur les individus et sur les gouvernements.

M. Meunier : Vous avez raison, et nous prenons cette responsabilité très au sérieux. Nos partenaires sont du SCRC et de diverses communautés de la sécurité au Canada. Je vous assure qu'ils ne partageraient pas leur information avec nous s'ils n'avaient pas confiance en nous.

Nous faisons l'objet de vérifications en matière de sécurité et d'infrastructure par le Communications Security Establishment (CSE). Nous sommes satisfaits et confiants de la sécurité de notre infrastructure et de notre personnel. Heureusement, à ce jour, nous n'avons pas connu de difficulté de ce côté. Évidemment, nous espérons que cela se poursuivra. Toutefois, nous prenons ces responsabilités très au sérieux.

Cette semaine, notre personnel participera justement à une campagne annuelle de rafraîchissement des règles de sécurité. Nous suivons la politique gouvernementale en matière de sécurité de façon presque exemplaire, d'après les propos du commissaire à la protection de la vie privée. Nous estimons donc être en bonne position, et nous prenons nos responsabilités très au sérieux.

[*Traduction*]

Le sénateur Marshall : Êtes-vous au courant d'une infraction à la sécurité?

M. Meunier : Je ne suis au courant d'aucune infraction à la sécurité, quoi qu'il y ait eu d'autres infractions.

Le sénateur Marshall : Comme le fait de laisser un porte-document dans une voiture?

M. Meunier : Non, laisser quelque chose sur votre bureau; nous avons une politique en matière de rangement des bureaux. Les gens ne peuvent pas entrer librement dans nos bureaux. Notre personnel de sécurité effectue des inspections périodiques.

Le sénateur Marshall : Avez-vous déjà eu des raisons de soupçonner que votre système avait été infiltré?

M. Meunier : Absolument pas. Nous sommes très conscients de la sécurité.

[*Translation*]

Senator Joyal: Mr. Meunier, I imagine that, like every Canadian, you are watching the developments abroad. When you learn that a country is in a very sensitive political situation and that the public figures in that country have known assets in Canada, does it trigger any thoughts or any actions on your part?

Mr. Meunier: We read the newspapers daily. A service informs us about the issues that we are concerned with. Be it money laundering or funding of terrorist activities, we are informed on a daily basis. When we deem it appropriate, we follow up on the open sources available to us to see if we should go ahead with an analysis.

Senator Joyal: Your criterion of "reasonable grounds to suspect" is not as strict as the standard of criminal law. Your sensitivity must therefore be more acute and your antenna must have a wider scope in order to tune in to situations which, at first sight, may raise reasonable doubts.

Mr. Meunier: We are carrying on with our reading and research among open sources in the sectors that concern us or that concern police forces or security services.

We do not need to have a reasonable doubt in order to launch a procedure or to read newspapers. We must meet the standard at the time of disclosure. We keep a close watch on world developments.

Senator Joyal: Thus, we can send you some newspaper articles.

Mr. Meunier: We have a very efficient service that serves us very well.

Senator Joyal: Do you often work on the basis of anonymous whistleblowing?

Mr. Meunier: Not often, but we do receive information volunteered by the public. Most of it does not contain enough information and many disclosures are anonymous. However, in some cases we have pursued our inquiries and we have been able to supply information to police forces or to other agencies.

Mr. Carrière: I would like to note that FINTRAC has the legal right to receive information from the public only if the information points to suspected activities of money laundering or funding terrorist groups. Therefore, this is not whistleblowing in the general sense of the word.

Senator Joyal: So these are not cases where somebody has a grievance against somebody else and gives that person's name simply to harass him by launching an investigation into his banking or financial operations. However, in current practice, based on your professional ethics, I would be interested in knowing how you can get beyond the mere manipulation of computerized systems, when an additional $10,000 suddenly

[*Français*]

Le sénateur Joyal : Monsieur Meunier, j'imagine que, comme tous les Canadiens, vous regardez ce qui se passe à l'étranger. Quand vous apprenez que la situation politique d'un pays est extrêmement délicate et que les personnalités dans ce pays ont des actifs connus au Canada, est-ce que cela déclenche chez vous une réflexion ou une activité quelconque?

M. Meunier : Nous lisons les journaux quotidiennement. Un service nous informe des questions qui nous intéressent. Qu'il s'agisse de blanchiment d'argent ou d'activités de financement terroriste, nous sommes informés sur une base quotidienne. Lorsque nous jugeons approprié, nous poursuivons les sources ouvertes qui nous sont disponibles pour vérifier s'il y a lieu de poursuivre avec une analyse.

Le sénateur Joyal : Votre critère de « motifs raisonnables de conclure» est moins rigoureux que celui que l'on connaît en droit pénal. Votre sensibilité doit donc être plus aigüe et vos antennes doivent avoir une plus grande portée pour capter les situations qui, à l'œil, peuvent soulever un doute raisonnable.

M. Meunier : Nous poursuivons avec notre lecture et la recherche de sources ouvertes dans les secteurs qui nous intéressent ou qui intéressent les corps policiers ou les services de sécurité.

Il n'est pas nécessaire pour nous d'avoir un doute raisonnable pour déclencher un processus ou pour lire les journaux. C'est au moment de la divulgation que nous devons rencontrer le seuil. Nous sommes aux aguets de ce qui se passe au plan mondial.

Le sénateur Joyal : On vous enverra donc des articles de journaux.

M. Meunier : Nous disposons d'un service très efficace, qui nous dessert très bien.

Le sénateur Joyal : Est-ce que vous fonctionnez souvent à partir de dénonciations anonymes?

M. Meunier : Pas souvent, mais il arrive que nous recevions des dénonciations transmises volontairement par le public. La plupart ne contiennent pas suffisamment d'informations et elles sont anonymes. Toutefois, il y a des cas où nous avons poursuivi nos enquêtes et nous avons pu faire des dénonciations aux corps policiers ou à d'autres agences.

M. Carrière : J'aimerais préciser que la loi autorise CANAFE à recevoir des informations du public uniquement si ces renseignements indiquent un soupçon concernant des activités de blanchiment ou de financement pour des groupes terroristes. Ce ne sont donc pas des dénonciations en général.

Le sénateur Joyal : Il ne s'agit pas de quelqu'un qui en veut à quelqu'un et qui donne le nom de quelqu'un tout simplement pour l'embêter en déclenchant une enquête sur ses opérations bancaires ou financières. Mais en termes courants, dans votre pratique, sur la base de l'éthique qui vous gouverne, je serais intéressé de savoir comment vous y arrivez au-delà de la simple manipulation des systèmes informatiques, comme on dit, tout à

appears in some person's account. What other information do you receive that would trigger a specific assessment of a situation?

Ms. Jelmini: There are many ways to open new files by following up on suspect operational patterns or from sources in the media. We also have classified information that could lead us to decide to open a case regarding a given entity. There are a variety of sources of information that may trigger an analysis and ultimately lead us to provide information about a case to an appropriate service such as an intelligence service, et cetera.

Senator Joyal: A police force can make an arrest and as they interrogate the suspect they can discover new information that calls for a more advanced investigation concerning, for instance, money laundering or even a terrorist activity. A presumed terrorist can give out information during an investigation that specifically requires that you launch an investigation as well.

Mr. Meunier: This information could be provided to us voluntarily by the police at any time, be it at the outset of the investigation or later on, in accordance with the facts that they discover. We could help them out at that point.

Senator Joyal: Very well, thank you.

[*English*]

The Chair: As a final matter, do you have an update you might want to share with us further to the report that came out in 2009, *Money Laundering and Terrorist Financing Typologies and Trends in Canadian Banking*? Has there been a change in the pattern since that report was published? Has there been any change in the pattern that has occurred in a way that you and your colleagues have noticed that would suggest that there is some specific advice or reflection we as a committee that is supposed to give advice on anti-terrorist measures might offer and that would be constructive in that respect?

Mr. Meunier: I do not think anything substantial has changed since then. We have observed over time, particularly with respect to TF and TH, three or four key points. There continues to be a prevalence of electronic funds transfers. That is not a change, but it continues. We are finding that there is a continued use of business and corporations as a means to either commingle or disguise funds. In fact, I think there might have been a slight increase in their use. There continues to be a use of NPOs and charitable organizations. Those are staples, and they have not changed that much.

One thing that may have changed slightly over the last four or five years is an increase, and this should be interpreted very carefully, in our detection. That does not mean this is what is happening beyond the detection aspect. We are connecting more money laundering and terrorist financing and threats to the security of Canada. We are noticing more transactions that look like money laundering. Four or five years ago, perhaps 19 per cent of our cases would have a money laundering

coup, lorsqu'il apparaît 10 000 dollars de plus chez tel et tel individu. Quelles sont les autres informations qui vous sont transmises qui peuvent susciter une évaluation d'une situation particulière?

Mme Jelmini : Il y a plusieurs façons d'ouvrir de nouveaux dossiers en nous basant sur des schémas d'opérations douteux ou à partir de sources médiatiques. Nous disposons aussi d'une information classifiée qui pourrait nous mener à déterminer l'ouverture d'un cas concernant une entité quelconque. Il y a une variété de sources d'informations qui nous portera à produire une analyse et ultimement à dénoncer un cas auprès d'un service approprié, services de renseignements ou autres.

Le sénateur Joyal : Un corps de police peut faire une arrestation et lors du questionnement d'un suspect découvrir de nouvelles informations qui nécessitent une enquête plus poussée de votre part en ce qui concernerait, par exemple, le blanchiment d'argent ou même d'une activité terroriste. Un présumé terroriste peut donner de l'information au cours d'une enquête qui nécessite précisément une enquête de votre part.

M. Meunier : Et cette information pourrait nous être transmise volontairement par la police à n'importe quel moment, soit au début de l'enquête ou plus tard, en fonction des faits qu'ils découvrent. On pourrait les aider à ce moment-là.

Le sénateur Joyal : Très bien, merci.

[*Traduction*]

Le président : Pour terminer, avez-vous une mise à jour que vous accepteriez de nous communiquer, à la suite du rapport de 2009, *Typologies et tendances en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme au sein du secteur canadien des banques*? Avez-vous décelé de nouvelles tendances depuis la publication de ce rapport? Est-ce que vos collègues et vous avez constaté des nouvelles tendances à l'égard desquelles nous pourrions formuler des conseils ou des réflexions qui pourraient vous être utiles, puisque c'est notre rôle de fournir des conseils sur les mesures antiterroristes?

M. Meunier : Je pense que rien n'a vraiment changé depuis. Au fil du temps, nous avons observé trois ou quatre éléments clés, surtout en ce qui concerne le financement d'activités terroristes et les menaces. Il continue à y avoir d'importants transferts électroniques de fonds. Ce n'est pas nouveau, mais ces transferts continuent. Nous constatons une utilisation continue d'entreprises comme moyen d'amalgamer ou de déguiser des fonds. En fait, je pense que cette pratique a peut-être légèrement augmenté. On continue d'utiliser des organismes sans but lucratif et des organismes de bienfaisance. C'est le principal moyen, et cela n'a pas beaucoup changé.

S'il y a une chose qui a changé légèrement au cours des quatre ou cinq dernières années, et cela doit être interprété de manière très prudente, c'est que notre détection s'est améliorée. Cela ne veut pas dire qu'il y a une augmentation de ces activités, mais simplement que nous arrivons mieux à les détecter. Nous réussissons à établir davantage de liens entre le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada. Nous constatons qu'un plus grand nombre de

component to them — I am talking about threats to the security of Canada and terrorist financing cases — and today that has increased to about 33 per cent of our cases. That has changed, but apart from what you have said, those other key elements have remained the same.

The Chair: I know I speak for all of my colleagues on the committee when I express our profound thanks, not only for your presence today but for the tremendous work you do on behalf of Canadians and national security and the integrity of our financial system. We thank you for sharing the information with us, and we wish you well in your future endeavours.

For those watching these proceedings and for member of the committee, we will next meet on February 14 at 8 p.m. We will meet at that time so that we can have teleconference proceedings with Dr. Renwick and Dr. Syrota in Australia.

(The committee adjourned.)

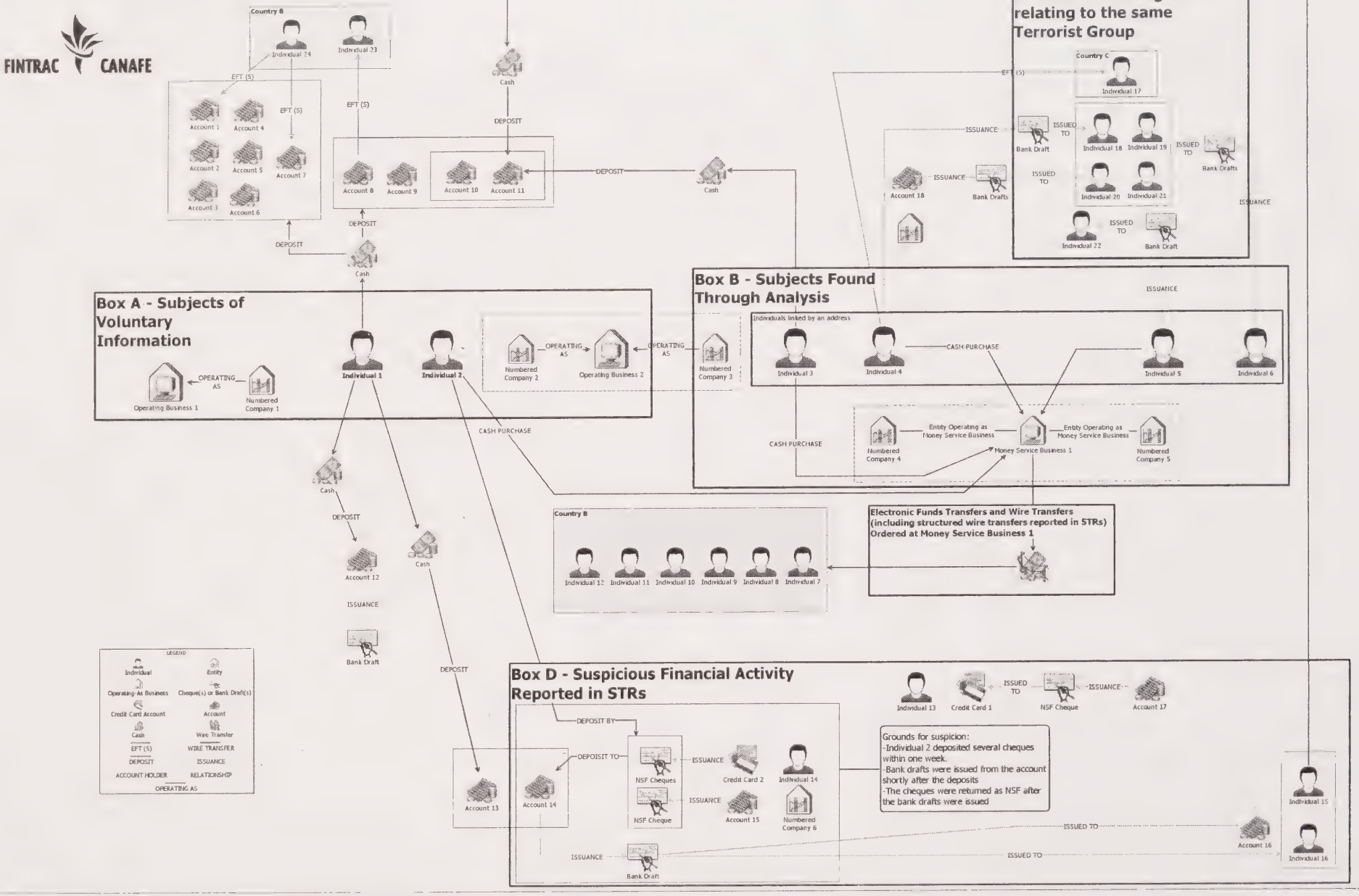
transactions s'apparentent au blanchiment d'argent. Il y a quatre ou cinq ans, environ 19 p. 100 de nos cas étaient liés au blanchiment d'argent — et je parle de cas de menaces à la sécurité du Canada et de financement d'activités terroristes — et aujourd'hui, ce taux s'élève à environ 33 p. 100. Donc, il y a eu un changement à ce niveau, mais mis à part ce que vous venez de dire, les autres éléments clés sont restés les mêmes.

Le président : Je sais que je parle au nom de tous mes collègues du comité en vous remerciant profondément, pas seulement de votre présence aujourd'hui, mais du travail extraordinaire que vous faites pour les Canadiens, pour notre sécurité nationale et pour l'intégrité de notre système financier. Nous vous remercions de nous avoir fait part de cette information, et nous vous souhaitons bonne chance dans toutes vos entreprises futures.

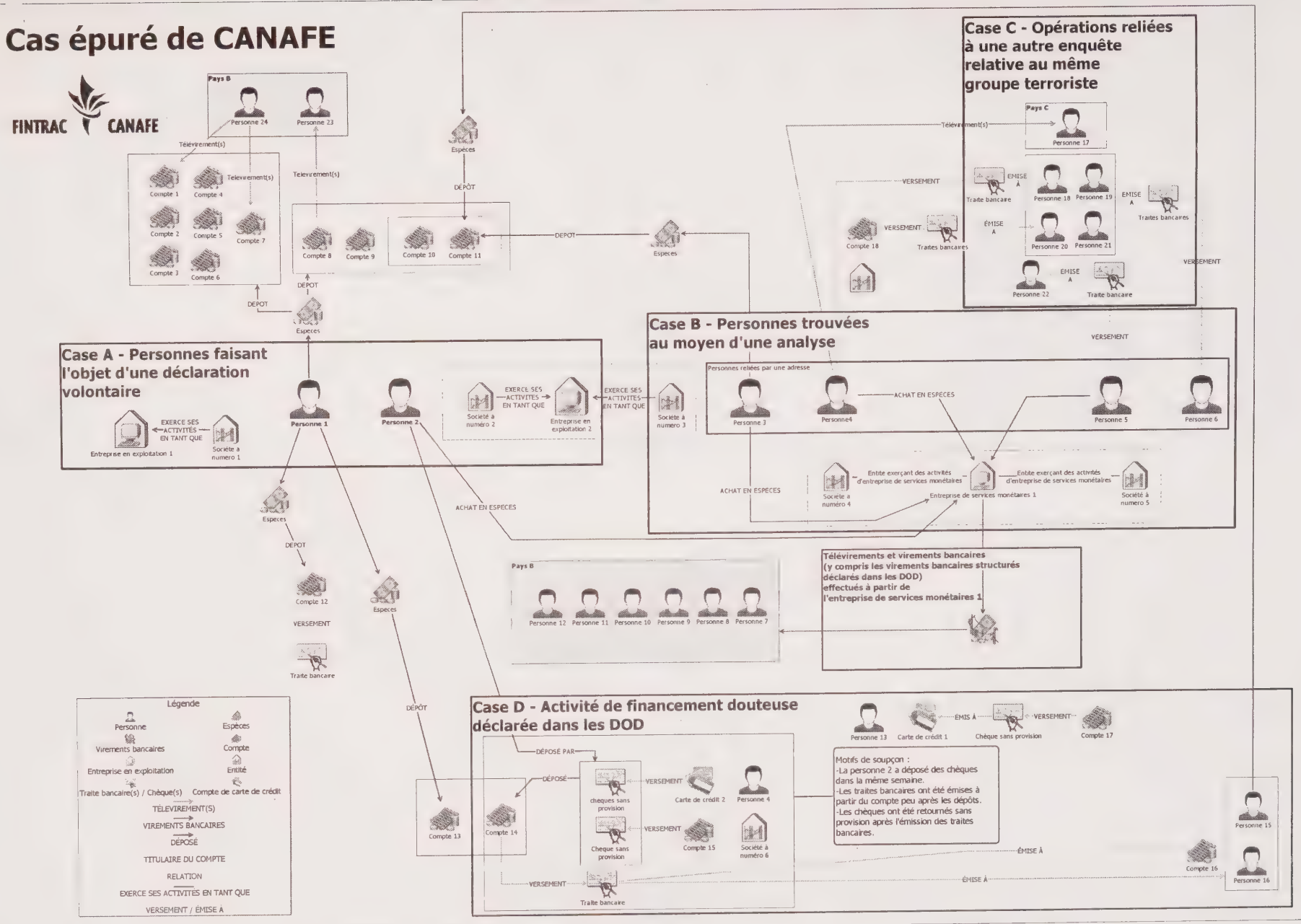
Pour la gouverne de tous ceux qui nous regardent et des membres du comité, notre prochaine réunion aura lieu le 14 février, à 20 heures. Nous nous rencontrerons à cette heure-là afin de pouvoir accueillir par téléconférence MM. Renwick et Syrota, d'Australie.

(La séance est levée.)

FINTRAC Sanitised Case



Cas épuré de CANAFE



MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada:

Denis Meunier, Assistant Director, Financial Analysis and Disclosures:

Gina Jelmini, Manager, Terrorist Financing Analysis;

Yvon Carrière, Senior Counsel, Legal Services.

TÉMOINS

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada :

Denis Meunier, directeur adjoint, Analyse financière et communications de cas:

Gina Jelmini, gestionnaire, Section de l'analyse du financement d'activités terroristes:

Yvon Carrière, avocat-conseil, Services juridiques.

16439

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca